UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencesocialesu77pari

DERNIERS FASCICULES PARUS

(Prix : 2 fr. *franco*, sauf indication spéciale).

Nos 41 et 42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par Edmond DEMOLINS. . . . . **3 fr. 50**

No 43. — **Les Faiseurs de jouets de Nuremberg**, par L. ARQUÉ.

No 44. — **Le type social du paysan juif à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. SCHWALM.

No 45. — **La colonisation des tourbières dans les Pays-Bas et la Plaine saxonne**, par Paul ROUX.

Nos 46 et 47. — **Le type saintongeais**, par Maurice BURES. . . . . **3 fr. 50**

No 48. — **La Science sociale et sa méthode**, par Robert PINOT.

No 49. — **Journal de l'École des Roches** (année 1907-1908).

Nos 50 et 51. — **Le Noir de Guinée**, par L. TAUXIER. . . . . **3 fr. 50**

No 52. — **Le type frison**, par Paul ROUX.

No 53. — **Les Cultivateurs de houblon en Franconie**, par Louis ARQUÉ.

No 54. — **Le Type thiérachien**, par E. CREVEAUX.

No 55. — **Les populations rurales de la Toscane**, par Paul ROUX.

No 56. — **L'industrie et les artisans juifs à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. SCHWALM.

No 57. — **Le Chômage et l'assistance par le travail**, par G. OLPHE-GALLIARD.

No 58. — **Quelques métiers urbains de simple récolte**, par J. DURIEU.

No 59. — **La Flandre française : Les Ouvriers de l'industrie textile**, par P. DESCAMPS.

No 60. — **Journal de l'École des Roches** (année 1908-1909).

No 61. — QUESTIONS DU JOUR : *Les solutions violentes*, par Paul DE ROUSIERS. — **La Confrérie agricole de Vozdvijensk** (Petite-Russie), par Joseph WILBOIS.

No 62. — QUESTIONS DU JOUR : *Le bien de famille insaisissable*, par G. OLPHE-GALLIARD. — LE LATIFUNDIUM ROMAIN : **Le problème agraire dans la campagne romaine**, par Paul ROUX.

No 63. — QUESTIONS DU JOUR : *L'œuvre du lavoir et du linge blanc*, par E. DAUBIGNY. — LE LATIFUNDIUM ROMAIN : **Les solutions du problème agraire**, par Paul ROUX.

No 64. — **Lettres sur la Thuringe**, par L. ARQUÉ.

No 65. — QUESTIONS DU JOUR : **Ouvriers et patrons tullistes de Calais**, par Paul VANUXEM. — L'ORGANISATION DE LA VIE PRIVÉE : **L'Orientation particulariste de la vie**, par G. MELIN.

No 66. — QUESTIONS DU JOUR : **La dépopulation des campagnes**, par Paul ROUX. — LA FLANDRE FRANÇAISE : **Les patrons de l'industrie textile**, par Paul DESCAMPS.

Nos 67 et 68. — LE PORTUGAL INCONNU : I. **Paysans, marins et mineurs**, par Léon POINSARD.

No 69. — QUESTIONS DU JOUR : **L'Éducation avant le collège**, par M. F.-C. HONORÉ. — **La Foire de Leipzig dans les temps passés**, par L. ARQUÉ.

No 70. — QUESTIONS DU JOUR : **L'Inauguration du Monument d'Edmond Demolins**, par P. DE ROUSIERS. — **La Foire de Leipzig à l'époque actuelle**, par L. ARQUÉ.

No 71. — **Journal de l'École des Roches** (année 1909-1910).

Nos 72 et 73. — **Conférence sur le projet de création à Londres d'une maison d'étudiants**, par J. PÉRIER. — **Le rôle et les limites de la science sociale**, par P. DE ROUSIERS. — **La Terre de Circé et le pays des Morts dans l'« Odyssée »**, par Ph. CHAMPAULT. — **Philosophie et science sociale**, par G. OLPHE-GALLIARD. . . . . **2 fr.**

Nos 74 et 75. — LE PORTUGAL INCONNU : II. **L'Industrie, le Commerce et la Vie publique**, par Léon POINSARD.

No 76. — **Les Types familiaux** (fonction et classification, valeur éducatrice, natalité), par Philippe CHAMPAULT.

No 77. — **L'Éducation dans les écoles anglaises**, par Paul DESCAMPS.

No 78. — **Pages de méthode** (monographie; nomenclature; valeur scientifique de nos conclusions; histoire; morale), par Philippe CHAMPAULT.

No 79. — **La Flandre française : Les Populations rurales**, par Paul DESCAMPS.

N° 80. — **Comment se fait l'organisation des forces ouvrières**, par G. Olphe-Galliard.

N° 81. — **Les Variétés du Lieu flamand et les types sociaux qui en dérivent**, par Jules Scrive-Loyer.

N° 82. — **Le Type social du Noir de Guinée**, par Louis Tauxier. — **L'ouvrier de la Laine dans le Yorkshire**, par Paul Descamps.

N° 83. — **Journal de l'École des Roches** (année 1910-1911).

N°s 84 et 85. — **Le Pays des Montagnes de Pistoie**, par Pippo Rusconi, avec la collaboration de Thérèse-Marie Rusconi. . . . . 2 fr. »

N° 86. — **La Hiérarchie des classes en Angleterre**, par Paul Descamps.

N° 87. — **Les Cultivateurs du Laonnois**, par Eugène Creveaux.

N° 88. — **De l'Étude des groupements à partir de la fonction. — Esquisse sociale du Paysan de Lombardie**, par Ph. Champault.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

La production, le travail et le problème social dans tous les pays, au début du XXe siècle, par Léon Poinsard (2 vol., 16 fr.). Alcan, édit.

La question ouvrière en Angleterre, par Paul de Rousiers (1 vol., 7 fr. 50). Firmin-Didot, édit.

Le Trade-Unionisme anglais, par Paul de Rousiers (1 vol., 4 fr.). Colin, édit.

Les industries monopolisées aux États-Unis, par Paul de Rousiers (1 vol., 4 fr.). Colin, édit.

La guerre de classes peut-elle être évitée? par Léon Poinsard (3 fr.). Le Soudier, édit.

Introduction à la Science sociale. Les origines, la méthode, la classification (6 fr.). Bureaux de la *Science sociale*.

Le Homestead, ou l'insaisissabilité de la petite propriété foncière, par Paul Bureau (1 vol., 7 fr. 50). Rousseau, édit.

Le contrat de travail, par Paul Bureau (1 vol., 6 fr.). Alcan, édit.

La participation aux bénéfices, par Paul Bureau (1 vol., 6 fr.). Rousseau, édit.

La diminution du revenu, par Paul Bureau (1 vol., 2 fr.). Firmin-Didot, édit.

Le paysan des fjords de Norvège, par Paul Bureau (1 vol. 6 fr.). Bureaux de la *Science sociale*.

A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons, par Edmond Demolins (25e mille, 1 vol., 3 fr. 50). Firmin-Didot, édit.

La vie américaine, par Paul de Rousiers (2 vol., 3 fr. 50 chaque). Firmin-Didot, édit.

Les grandes routes des peuples. Comment la route crée le type social, par Edmond Demolins (3e mille, 2 vol., 3 fr. 50 chaque). Firmin-Didot, édit.

Les Français d'aujourd'hui; les types sociaux du midi et du centre, par Edmond Demolins (9e mille, 1 vol., 3 fr. 50). Firmin-Didot, édit.

A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir? par Edmond Demolins (1 vol., 3 fr. 50). Firmin-Didot, édit.

L'Organisation des forces ouvrières, par G. Olphe-Galliard (1 vol. 8 fr.). V. Giard et Brière, édit.

Les sociétés africaines, par A. de Préville (1 vol., 3 fr. 50). Firmin-Didot, édit.

L'Éducation nouvelle, l'École des Roches, par Edmond Demolins (9e mille, 1 vol., 3 fr. 50). Firmin-Didot, édit.

Hambourg et l'Allemagne contemporaine, par Paul de Rousiers (1 vol. 3 fr. 50). Colin, édit.

Vers la ruine, par Léon Poinsard (1 vol., 1 fr. 50). Pichon, édit.

La Grèce ancienne, par G. d'Azambuja (1 vol. 5 fr.). Bureaux de la *Science sociale*.

Phéniciens et Grecs en Italie, d'après l'« Odyssée », par Ph. Champault (1 vol., 6 fr.). Ernest Leroux, édit.

Les syndicats industriels de producteurs en France et à l'Etranger, par Paul de Rousiers (1 vol., 3 fr. 50). Colin, édit.

Histoire de la formation particulariste; L'origine des grands peuples actuels, par Henri de Tourville (1 vol., 10 fr.). Firmin-Didot, édit.

Le problème des Retraites ouvrières, par G. Olphe-Galliard (1 vol., 3 fr. 50). Bloud et Cie, édit.

L'erreur révolutionnaire et notre état social, par A. Magloire. Imprimerie-Librairie du *Matin*, Port-au-Prince (Haïti).

Les grands ports de France, par Paul de Rousiers (1 vol. 3 fr. 50). Colin, édit.

Une vallée pyrénéenne; Ossau, par F. Butel (1 vol. 2 fr. 25). Firmin-Didot, édit.

Les Parisiens d'aujourd'hui, par J. Durieu (1 vol. 5 fr.), Giard et Brière, édit.

L'organisation de la vie privée (l'orientation particulariste), par G. Melin (1 vol. 2 fr. 50). Bloud et Cie édit.

La question agraire en Italie; le latifundium romain, par Paul Roux (1 vol., 3 fr. 50), Alcan, édit.

La vie privée du peuple juif à l'époque de Jésus-Christ, par le R. P. M.-B. Schwalm (1 vol., 4 fr.). J. Gabalda et Cie, édit.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

TABLE DES MATIÈRES

DE LA SCIENCE SOCIALE

DEUXIÈME PÉRIODE. — HUITIÈME ANNÉE

Soixante-dix-septième fascicule (janvier 1911).

L'ÉDUCATION DANS LES ÉCOLES ANGLAISES, par **Paul Descamps**.

I. La classification des écoles d'après le milieu social.
II. Les Moyens d'existence et l'organisation des écoles.
III. L'éducation dans les écoles de garçons.
IV. Les écoles de filles.
V. Les écoles nouvelles.

Soixante-dix-huitième fascicule (février 1911).

PAGES DE MÉTHODE, par **Philippe Champault**.

I. La Monographie de famille à partir de la fonction familiale.
II. Le cadre monographique et la Nomenclature de Tourville.
III. L'histoire en science sociale; la science sociale en histoire.
IV. Les procédés logiques de la science sociale.
V. La science sociale dans ses relations avec les autres ordres de connaissances et en particulier avec la morale.

Soixante-dix-neuvième fascicule (mars 1911).

LA FLANDRE FRANÇAISE; LES POPULATIONS RURALES, par **Paul Descamps.**

I. L'appropriation du Lieu en vue de la culture.
II. Les influences de l'industrie et du commerce.
Les Dunes. — Le Houtland. — Les Polders. — La banlieue des villes.
III. Le type social.

Quatre-vingtième fascicule (avril 1911).

COMMENT SE FAIT L'ORGANISATION DES FORCES OUVRIÈRES, par **G. Olphe-Galliard.**

Préface par **Paul de Rousiers**
I. Les conditions du travail sous l'ancien régime économique.
II. Les conditions du travail dans l'industrie moderne.

Quatre-vingt-unième fascicule (mai 1911).

LES VARIÉTÉS DU LIEU FLAMAND ET LES TYPES SOCIAUX QUI EN DÉRIVENT, par **Jules Scrive-Loyer.**

Avant-propos.
I. Les différentes variétés du Lieu flamand.
II. Les principales caractéristiques du Lieu flamand.
III. Le Lieu non transformé.

Quatre-vingt-deuxième fascicule (juin 1911).

LE TYPE SOCIAL DU NOIR DE GUINÉE, par **Louis Tauxier.**

L'OUVRIER DE LA LAINE DANS LE YORKSHIRE, par **Paul Descamps.**

L'industrie lainière dans le West-Riding. — Les caractéristiques de la vie familiale. — Le rang de la famille.

Quatre-vingt-troisième fascicule (juillet 1911).

JOURNAL DE L'ÉCOLE DES ROCHES.

I. Vie générale de l'École.
II. Vie intellectuelle.
III. La section spéciale.
IV. Nos anciens élèves.

Quatre-vingt-quatrième et Quatre-vingt-cinquième fascicules (août-septembre 1911).

LE PAYS DES MONTAGNES DE PISTOIE, par **Pippo Rusconi,** avec la collaboration de **Thérèse-Marie Rusconi,** et une préface de M. **Paul Roux.**

Préface.
I. Le Lieu.
II. Les métayers.
III. Les propriétaires fragmentaires.
IV. L'industrie hôtelière et le tourisme.
V. La fabrication.
VI. La vie collective.

Quatre-vingt-sixième fascicule (octobre 1911).

LA HIÉRARCHIE DES CLASSES EN ANGLETERRE, par **Paul Descamps.**

I. Les critères de la différenciation des classes.
II. Esquisse des différentes classes sociales.
La Lower class. — La Lower Middle class. — La Middle class. — La Upper Middle class. — La Upper class.

Quatre-vingt-septième fascicule (novembre 1911).

LES CULTIVATEURS DU LAONNOIS, par **Eugène Creveaux.**

I. Le Lieu.
II. La crise de 1884.

III. Les variétés de cultivateurs.

La grande culture. — Une petite tenure. — Une famille ouvrière du Laonnois.

IV. Conclusions.

Quatre-vingt-huitième fascicule (décembre 1911).

I. De l'étude des groupements à partir de la fonction, par **Philippe Champault.**

Étude de la famille.

Des modifications à la monographie de famille. — Du type familial réduit à l'exercice de la fonction familiale.

Étude des groupements superposés.

II. Esquisse sociale du Paysan lombard, par **Philippe Champault.**

Le régime de culture.

Dans la montagne. — Dans les collines. — Dans la plaine.

Le type familial.

Morphologie commune. — Le type montagnard. — Le type de la colline. — Le type de la plaine.

L'action patronale.

01.S

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

L'ÉDUCATION

DANS LES ÉCOLES ANGLAISES

PAR

Paul DESCAMPS

122524
17/6/12

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Janvier 1911

SOMMAIRE

Avant-propos.
Introduction. — Notre méthode d'étude.

I. **La classification des écoles d'après les particularités du milieu social.** P. 9.

1° ***L'Angleterre est un pays de classes hiérarchisées.***

2° ***Le milieu anglais évolue lentement, mais constamment.***

II. **Les Moyens d'existence et l'organisation des écoles.** P. 11.

Les Private schools. — Les Endowed schools. — Les Provided schools — Les Voluntary schools. — Les écoles normales. — Les écoles techniques.

III. **L'Éducation dans les écoles de garçons.** P. 38.

1° ***Les écoles de la Upper class.*** — Eton.

2° ***Les écoles de la Upper Middle class.*** — Les Preparatory schools. — Les Public schools. — Les vieilles Universités.

3° ***Les écoles de la Middle class.*** — Les Grammar schools. — Les Universités du type moderne.

4° ***Les écoles de la Lower Middle class.*** — Les Secondary schools. — Les Training colleges et les Technical schools.

5° ***Les écoles de la Lower class.*** — Les Elementary schools.

6° ***Conclusions.***

IV. **Les Écoles de filles.** P. 79.

1° ***Les écoles de la Lower class.***

2° ***Les écoles de la Lower Middle class.***

3° ***Les écoles de la Middle class.*** — Comment on devient une lady. — Les High schools.

4° ***Les écoles de la Upper Middle class et de la Upper class.*** — Les Junior schools. — Les Senior schools. — Les collèges universitaires.

V. **Les Écoles nouvelles.** P. 98.

1° ***Les écoles nouvelles de garçons.*** — Les bons côtés des Public schools. — Les points faibles des Public schools. — L'éducation physique et manuelle à Abbotsholme. — L'éducation intellectuelle à Abbotsholme. — L'éducation morale à Abbotsholme.

2° ***Les écoles mixtes.*** — Les quakers et la co-éducation. — L'école nouvelle de Bedales. — L'éducation physique et manuelle à Bedales. — L'éducation intellectuelle à Bedales. — L'éducation morale à Bedales. — Les effets de la co-éducation à Bedales.

L'ÉDUCATION

DANS LES ECOLES ANGLAISES

AVANT-PROPOS

Toutes les sciences se présentent à nous sous un double aspect : l'un, d'ordre théorique, qui forme ce que l'on appelle la science pure; l'autre, d'ordre pratique, composant la science appliquée.

Quoique la science appliquée soit une conséquence de la science pure, on peut cependant remarquer qu'elle lui est toujours antérieure, et que ce sont des problèmes d'ordre utilitaire qui ont été les générateurs des études d'ordre plus abstrait et plus général. Les premières applications procèdent de l'empirisme, mais elles suscitent des observations nouvelles et méthodiques qui peu à peu deviennent la science.

La science sociale n'a pas échappé à cette loi; elle est née des problèmes sociaux qui se sont présentés avec une acuité de plus en plus grande par le développement continu de la concurrence mondiale, due au progrès des moyens de communication.

D'une façon générale, on peut dire que ces problèmes ont été résolus plus heureusement en Angleterre que sur le Continent.

C'est là un phénomène qui a été aperçu par tous les penseurs en quête d'une solution aux crises sévissant dans leur propre pays ; et cela explique pourquoi ils voulaient la trouver dans l'imitation de ce qui se faisait Outre-Manche.

L'empirisme des écrivains du XVIIIe siècle ne pouvait dire

d'une façon précise quels étaient les véritables éléments qui contribuaient à assurer la supériorité sociale à l'Angleterre, à cette époque, et il n'est pas étonnant qu'ils aient indiqué les éléments les plus apparents et non les plus profonds, ceux qui ne sont eux-mêmes que des conséquences visibles et non des causes cachées et intimes. Ainsi la France se mit à copier le régime parlementaire anglais, — et comment! — afin de réaliser la liberté politique, facteur que l'on croyait être le critère de la supériorité sociale. Plus tard, on se rabattit sur le Libre échange, sur la fondation d'un empire colonial, que sais-je encore?

Il est inutile de rappeler ici comment Le Play fut le premier à sortir de l'empirisme, et à entreprendre l'étude scientifique des sociétés humaines, mais il en était encore à l'ébauche de la science. Sans doute, à l'aide de la Monographie de famille, il pénétra plus profondément dans la connaissance intime de ces sociétés, mais c'est d'une manière imparfaite encore qu'il analysa la famille, et c'est dans la façon de transmettre les biens familiaux qu'il chercha le critère de classement; la supériorité sociale résulterait de la liberté de tester.

Depuis lors, la science a marché, et, à l'aide de la Nomenclature d'Henri de Tourville, il est possible d'analyser une société dans toutes ses parties. Les analyses faites avec cet outil incomparable ont montré que le facteur essentiel de la supériorité sociale était celui de l'éducation. La supériorité sociale des Anglo-Saxons découle d'un genre particulier d'éducation, voilà la formule enfantée par d'obscurs et patients travaux, et que le grand public connut pour la première fois lorsque Edmond Demolins publia ce livre qui eut tant de succès, *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*.

Dès lors que l'on tenait la bonne formule, on voyait mieux le chemin à suivre. La réforme à faire en France était une réforme de l'éducation dans le sens d'un certain rapprochement vers l'éducation anglaise. Ainsi est née l'École des Roches, l'une des grandes applications de la science sociale.

Un écueil toutefois surgissait. L'éducation est un phénomène

complexe qui englobe bien des choses, et parmi ces choses, il en est sans doute de plus essentielles, de plus fondamentales. Tout n'est peut-être pas bon dans l'éducation anglo-saxonne ; à côté de qualités qui assurent la supériorité sociale, il est probable qu'il en est d'autres qui sont neutres, indifférentes, mauvaises même. Il fallait séparer le bon grain du mauvais ; il fallait analyser le phénomène de l'éducation.

Pour le cas particulier de la fondation d'une école, il fallait analyser le phénomène de l'éducation à l'école, il fallait étudier les écoles anglaises et les comparer aux écoles françaises. Edmond Demolins n'y faillit point, et il visita en Angleterre un très grand nombre d'écoles, anciennes et nouvelles, petites et grandes. On peut regretter, en un certain sens, qu'absorbé par les détails matériels de la mise en œuvre de l'École des Roches, il n'ait pas eu le temps de transformer ses observations personnelles en une étude méthodique, grâce à laquelle le grand public aurait pu juger ce qu'il y avait de bien fondé dans la formule dont nous parlions plus haut, formule établissant un lien entre l'éducation et la prospérité sociale.

Cette étude restait donc à faire.

Le problème se pose non seulement en France, mais à des degrés divers dans les autres pays européens. Pour s'être posé plus tard en Orient, il ne s'y est pas présenté d'une façon moins sérieuse qu'en Occident. Après la Russie, c'est en Turquie que la révolution pénètre, et Le Play ne pourrait plus vanter aujourd'hui la *stabilité* des peuples orientaux.

Toutefois, à cause du retard même avec lequel s'est déclarée la crise dans les pays de l'Orient, ceux-ci peuvent profiter des expériences tentées en Occident, et éviter les erreurs dans lesquelles on y est tombé. La Turquie ne sera régénérée ni par le parlementarisme, ni par aucune institution quelconque copiée sur les autres pays. Elle ne sera régénérée que par une éducation nouvelle, préparant des hommes nouveaux.

L'un des membres les plus fervents de notre société, S. A. le prince Sabaheddine, l'a très bien compris. Grâce à son intervention personnelle, ce qui restait à faire sera fait, et l'un des

derniers désirs d'un maître vénéré sera accompli par son élève.

En terminant cette préface trop longue, qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui ont contribué à me faciliter la tâche ardue qui m'était dévolue. Merci à tous mes amis français dont les recommandations m'ont ouvert les portes d'Outre-Manche; merci aussi à tous les aimables insulaires qui se sont laissés interviewer avec autant de bonne grâce que de patience.

INTRODUCTION

NOTRE MÉTHODE D'ÉTUDE

Comme tous les groupements humains, l'école peut être analysée à l'aide de la Nomenclature d'Henri de Tourville. Pourtant l'école ne figure dans aucun des casiers, ni des subdivisions de cet instrument, et, à plusieurs reprises, on a signalé cette prétendue omission. Mais la Nomenclature n'est pas une liste des groupements humains; c'est une liste des faits sociaux. L'école n'y figure nulle part, mais elle y figure partout.

Il nous suffira donc de prendre à part chaque fait social, et de voir s'il entre dans le groupement scolaire, et comment. Voilà pour l'analyse.

L'analyse nous fera voir qu'un certain nombre de faits sociaux seulement contribuent à la constitution de l'école. Nous les grouperons suivant les liens qu'ils ont entre eux, suivant les répercussions qui les unissent, et c'est cette synthèse seulement que nous présenterons au lecteur dans les pages qui vont suivre.

Il nous a paru que l'ordre imposé par ces répercussions était le même que celui suivi dans la Famille :

Les « Moyens d'existence » d'abord, c'est-à-dire, en l'espèce, d'où l'école tire-t-elle ses ressources?

L'Organisation de l'école ensuite.

Enfin, les Fonctions accomplies par l'école : c'est le pendant du Mode d'existence de la famille, mais ici les fonctions principales ne sont pas la nourriture, l'habitation, etc.; ce sont surtout l'éducation et l'instruction.

Le lecteur appréciera si cet ordre est justifié, et les études futures montreront comment il doit être amendé.

Il est bien entendu que nous n'envisageons pas l'école comme un tout isolé.

Les groupements scolaires sont reliés par mille liens avec les autres groupements sociaux, et constamment, nous essaierons de mettre ses liens en lumière.

Mais ceci suppose la connaissance de la societé tout entière !

Pour ne pas dépasser le cadre de notre étude, force nous est de demander crédit au lecteur, pour l'instant. Chaque fois que cela sera nécessaire, nous indiquerons quels sont les particularités sociales de l'Angleterre qui expliquent telle chose que nous aurons constatée dans les écoles, mais nous devrons nous borner à indiquer ces particularités sociales sans les démontrer. La démonstration en sera faite dans une autre étude.

Parmi les particularités sociales du milieu anglais, il en est deux qui, pour les écoles, ont une importance beaucoup plus grande que les autres. C'est pourquoi nous leur consacrons un chapitre spécial, en tête.

Les chapitres suivants suivent l'ordre indiqué plus haut, et dans l'exposé des fonctions accomplies par l'école, il nous a paru nécessaire de distinguer, d'une part, les écoles de garçons, et, d'autre part, les écoles de filles.

Nous avons mis à part, dans un dernier chapitre, les écoles nouvelles, parce que certaines de ces écoles sont des écoles mixtes, et aussi parce que, à certains égards, elles sont une réaction contre le système ordinaire.

I

LA CLASSIFICATION DES ÉCOLES D'APRÈS LES PARTICULARITÉS DU MILIEU SOCIAL

Lorsque l'on veut étudier le système scolaire anglais, la première impression que l'on ressent est celle du chaos, de l'anarchie, et il en est ainsi de toutes les institutions d'Outre-Manche.

Sur le Continent en général, et en France en particulier, chaque chose trouve un cadre régulier pour la recevoir, et toutes les choses du même cadre sont semblables parce qu'elles sont *moulées sur lui*.

En Angleterre, il ne semble pas y avoir de cadres, ou du moins, les cadres sont tellement lâches, extensibles et variables, qu'ils apparaissent peu aisément, et sous une forme que nous sommes peu accoutumés à rencontrer. De plus, les choses contenues dans ces cadres ne sont pas pareilles ; elles ont chacune une individualité propre assez marquée, et des types de transition chevauchent d'un cadre à l'autre. Ce qui caractérise ces cadres, c'est donc la souplesse et non la rigidité : ils sont extensibles et ils sont mouvants ; ils évoluent avec la société tout entière et s'adaptent aux nécessités d'un milieu qui se transforme.

Ainsi donc deux choses :

1° Les écoles, comme les autres institutions sociales anglaises, sont adaptées au milieu, — à un milieu compliqué ;

2° Elles évoluent lentement, mais constamment comme ce milieu lui-même.

Quelques explications sur ces deux points.

I. — L'ANGLETERRE EST UN PAYS DE CLASSES HIÉRARCHISÉES.

Que l'Angleterre actuelle soit un pays compliqué, nul n'y contredira. On pourrait même ajouter que c'est actuellement le pays le plus compliqué qui soit.

Dans les pays simples, vivant de la Simple récolte, il n'y a qu'une seule classe sociale, partout identique à elle-même.

Dans les pays compliqués, voués à l'industrie et au commerce, la société se subdivise en une série de classes sociales superposées, classes qui remplissent des fonctions différentes. Tous les pays européens sont des pays à classes sociales diverses.

Ce qu'il y a de particulier à l'Angleterre, c'est que les classes n'y sont pas simplement *superposées,* mais *hiérarchisées.* C'est du moins par ces mots que nous essayons de rendre les différences qui nous apparaissent. Dans l'idée de hiérarchie, il y a quelque chose de plus que dans celle de superposition. La hiérarchie est une superposition de choses qui sont méthodiquement liées ensemble, et c'est pour cela que l'Angleterre donne l'impression d'ordre et non d'anarchie, malgré l'anarchie apparente des cadres.

Il y a des pays communautaires dans lesquels il existe des classes hiérarchisées, dans l'Inde par exemple, mais ce sont des *castes* et non des *classes.* Le système des classes n'est pas étanche comme celui des castes ; il permet aux capables de s'élever d'une classe inférieure à une classe supérieure, et il n'empêche pas les incapables de descendre dans une classe inférieure.

L'Angleterre est donc un pays de classes hiérarchisées. Hiérarchisées ! Cela veut dire que les classes y sont plus nettement marquées qu'ailleurs. Cela veut dire aussi que chaque classe reconnaît la supériorité de celles qui sont au-dessus d'elle, et l'infériorité de celles qui sont en dessous. Cela veut dire enfin

que les individus de chaque classe sont à leur place, remplissent bien les fonctions qui leur incombent.

Une grande conséquence se dégage de ce que nous venons de dire, et ceci nous ramène aux écoles. Cette conséquence, c'est qu'il y a des genres d'éducation différents selon les classes, selon les fonctions sociales assumées par les diverses classes.

Sans doute, des études futures nous montreront que l'éducation varie dans la famille suivant les classes sociales; mais ce qui ressortira de notre étude, c'est qu'elle varie dans l'école.

Et, en effet, nous verrons qu'*à chaque classe sociale correspond un genre particulier d'école.*

Mais n'anticipons pas; ce que nous voulons montrer pour l'instant, c'est le tableau sommaire de la hiérarchisation des classes.

En allant des classes inférieures vers les classes supérieures, la société anglaise est subdivisée ainsi qu'il suit :

1° Tout en bas, la *Lower class* qui comprend tous les ouvriers, c'est-à-dire les travailleurs manuels.

2° Immédiatement au-dessus vient la *Lower Middle class;* ce sont, d'une part, les petits patrons, c'est-à-dire ceux qui dirigent les autres tout en travaillant eux-mêmes (petits fermiers, artisans et boutiquiers), et, d'autre part, les auxiliaires des grands patrons, c'est-à-dire ceux qui dirigent les autres, mais qui ne sont pas établis à leur compte (contremaîtres, chefs de service, etc.).

3° Vient alors la *Middle class*, c'est-à-dire les grands patrons de la culture, de l'industrie et du commerce, et aussi les professions libérales (*professional classes*); les premiers ont de grands ateliers à diriger; les seconds ont des connaissances supérieures à acquérir. Les uns et les autres sont définitivement sortis du travail manuel. C'est pour cette même raison que les rentiers trouvent ici leur place.

4° La *Upper Middle class* est composée des mêmes éléments que la classe précédente, mais avec, en plus, une idée de stabilité. Ce sont les patrons d'anciennes maisons bien établies, les *professional men* riches et éminents, les gros rentiers, sur-

tout les grands propriétaires terriens. La caractéristique de tous ces gens, c'est que leur situation, à la fois éminente et stable, leur permet de se consacrer aux œuvres de patronage public. C'est en somme la *gentry*, dont il a été si souvent question en science sociale.

5° Tout en haut de l'échelle, vient la *Upper class* ou haute noblesse titrée; c'est la *nobility*. En réalité, le titre n'est pas un élément suffisant pour prétendre à entrer dans cette classe. Il faut à la fois un titre de noblesse élevé, et il faut une fortune assez grande et assez stable, permettant de continuer les antiques coutumes de patronage social.

En quelques mots, nous avons essayé d'exposer le système de la hiérarchie des classes sociales anglaises, et, en indiquant la fonction de chacune d'elles, nous avons montré les liens qui la réunissaient aux autres.

Il nous faut passer maintenant à une autre caractéristique du milieu anglais.

II. — LE MILIEU ANGLAIS ÉVOLUE LENTEMENT MAIS CONSTAMMENT.

Le Play avait déjà observé que l'Angleterre était un pays à la fois traditionnel et progressif. Cette constatation reste toujours vraie.

A première vue, les Anglais apparaissent surtout comme très conservateurs et traditionalistes, routiniers même, attachés avant tout au maintien des choses existantes, et ayant horreur des nouveautés.

Pourtant, lorsqu'on observe leur milieu social à des époques différentes, on constate avec stupéfaction que ce milieu a évolué, et qu'il a évolué sans heurts, malgré cet esprit conservateur dont nous parlions à l'instant. Manifestement, il y a un esprit de progrès à côté de l'esprit de tradition, et l'on pourrait même soutenir ce paradoxe que progresser fait partie des traditions de la race.

Ce qui est vrai, c'est que le progrès se fait chez eux sans plan d'ensemble, sans vues générales ; il ne se fait que sur des points de détail, et c'est ce qui le rend peu apparent. Mais comme chacun, dans sa fonction, a la tradition d'améliorer un point de détail, il s'en suit que l'ensemble l'est peu à peu, et d'une façon plus efficace et plus durable que s'il résultait de vastes conceptions.

Voilà une seconde caractéristique du milieu anglais.

Il n'évolue pas d'un seul bloc ; il évolue par parcelles isolées, mais qui restent toujours liées les unes aux autres. De là un mouvement en apparence confus ; de là, la conservation de formes anciennes à côté des formes nouvelles.

Ces préliminaires posés, nous allons maintenant étudier quels sont les Moyens d'existence des écoles, et leur Organisation, laquelle, comme nous le verrons, dépend intimement des Moyens d'existence.

II

LES MOYENS D'EXISTENCE ET L'ORGANISATION DES ÉCOLES

Comment se fait la sélection des enfants dans les différentes écoles?

Le moyen principal — mais non le seul — est le prix que les parents doivent payer. Il est bien évident que plus ce prix est élevé, et moins l'école sera accessible aux classes inférieures; mais cela ne suffirait pas à opérer un classement, s'il n'existait un sentiment d'exclusivisme assez fort, qui porte les familles à ne pas user des écoles à bon marché. En Angleterre, aussitôt qu'une famille s'élève, elle ne veut plus être confondue avec celles qui sont restées à un niveau inférieur; elle s'empresse de louer une maison plus chère dans un quartier plus « fashionable », mène un train de vie plus large, et les enfants vont dans des écoles plus coûteuses. Réciproquement, le fait d'envoyer leurs enfants dans telle ou telle école classe les parents.

Voyons donc comment l'échelle des rétributions scolaires ou *fees* classe les écoles de garçons.

1° Lower class. Ecoles primaires *gratuites* pour les enfants de moins de 14 ans. Il y en a de deux espèces :

Les *Voluntary schools*, créées par l'initiative privée, principalement par les confessions religieuses, et anciennement les seules existantes;

Les *Elementary schools*, créées par les pouvoirs publics locaux, et d'origine récente.

2° LOWER MIDDLE CLASS. Deux genres d'écoles également, pour les enfants de 8 à 16 ans :

Type ancien : la *Small Private school* ou école privée payante, fondée par un ancien instituteur possédant un petit capital ou ayant trouvé à l'emprunter;

Type moderne : la *Secondary school* ou école payante fondée par les pouvoirs publics locaux.

Les fees varient de *25 à 300 francs* par an[1].

De 14 à 18 ans, quelques jeunes gens vont dans les *Technical schools* ou écoles techniques.

3° MIDDLE CLASS. Les enfants passent successivement dans deux ou trois genres d'écoles :

a) De 8 à 14 ans, ils vont dans des *Private schools*, un peu plus chères que celles de la Lower Middle class. Ce sont généralement de petits internats privés dans lesquels les fees varient de *500 à 750 francs* par an.

b) De 14 à 16 ou 18 ans, dans les *Grammar schools*. Ce sont des pensionnats qui, quelquefois, prennent un certain nombre d'externes. Les fees varient de *200 à 400 francs* par an[2] pour les externes, et de *1.000 à 1.500 francs* pour les pensionnaires[3].

c) Quelques-uns achèvent leurs études dans des Universités du type moderne ou dans des écoles spéciales.

4° UPPER MIDDLE CLASS. Ici toutes les écoles sont des pensionnats; les fees comprennent donc le prix de la pension.

a) De 9 à 14 ans, les enfants vont dans des *Preparatory schools;* ce sont des écoles privées dans lesquelles les fees varient de *2.000 à 3.000 francs par an*[4].

1. A Brighton, ils sont de 80 francs pour les élèves de la ville, et 120 pour ceux qui viennent des environs. — A Londres, ils varient de 240 à 300 francs dans les quatre secondary schools du London county council.

2. A *Brighton grammar school*, les externes paient de 200 à 350 francs.

3. A *Brighton grammar school*, les internes paient de 1.200 à 1.300 francs, selon l'âge. — A *Dean Close college* (Cheltenham), ils paient 1.250 francs environ.

4. A *The Grange* (Eastbourne), le prix total, avec les faux frais, s'élève à environ 3.000 francs.

b) De 14 à 18 ans, dans les *Public schools* où l'on paie de *2.000 à 4.000 francs* par an[1].

c) De 18 à 22 ans, à l'*Université* d'Oxford ou de Cambridge.

5° UPPER CLASS. Mêmes écoles que la classe précédente, mais *Preparatory school* plus chères, et comme Public school, *Eton*, où le prix s'élève à *5.000 francs* au moins. Enfin, on termine à Oxford ou à Cambridge.

Une échelle semblable existe dans les écoles de filles :

1° LOWER CLASS : *gratuité* dans les *Voluntary schools* et dans les *Elementary schools;*

2° LOWER MIDDLE CLASS : *25 à 300 francs* par an, dans les *Secondary schools*[2] et les *Small Private schools;*

3° MIDDLE CLASS : *300 à 500 francs* par an dans les *High schools*[3], pour les externes;

4° UPPER MIDDLE CLASS et UPPER CLASS : Les élèves passent successivement par les écoles suivantes :

a) De 8 à 14 ans : *2.000 à 3.000 francs,* dans les *Junior schools;*

b) De 14 à 20 ans : *2.500 à 3.000 francs,* dans les *Senior schools*[4];

c) De 19 à 22 ou 23 ans : *2.000 à 3.000 francs*, dans les *collèges universitaires*[5].

D'après ce qui précède, et pour des raisons budgétaires, on

1. A *Cheltenham*, le prix de la pension seule est de 2.500 francs; il faut y ajouter les fees scolaires qui s'élèvent à 500 francs, et les faux frais.

A *Harrow*, le prix de la pension varie, selon les maisons, de 2.000 à 3.000 francs. Si on y ajoute 1.200 francs pour l'enseignement et les frais divers, on arrive à un total moyen de 4.000 francs.

2. A Brighton, les fees sont les mêmes à la Secondary schools des filles qu'à celle des garçons, 80 et 120 francs.

Dans les quatorze secondary schools pour filles du London County Council, les fees varient de 140 à 250 francs par an.

3. Dans les écoles du *Public day schools Trust*, les fees sont de 325 francs par an pour les enfants de moins de sept ans, et 450 à 500 francs pour les autres.

4. A *Ladies college* (Cheltenham), on paie de 600 à 1.000 francs pour les frais d'école, et de 1.500 à 2.000 pour la pension.

A *West Hill House* (Eastbourne), le total, pour la pension et l'école, s'élève à 2.500 francs environ.

A *Saint-Winifred* (Eastbourne) et à *Roedean* (Brighton), les frais s'élèvent à 3.000 francs au moins.

5. A *Newnham*, le prix varie de 2.000 à 2.400 francs; à *Girton*, il s'élève à 2.625 francs.

voit que les familles des classes inférieures envoient leurs enfants dans des externats, et que plus la famille est aisée, plus l'enfant passe un temps considérable en pension.

Il en résulte ceci, c'est que, dans les classes inférieures, l'éducation se fait surtout par la famille, tandis que, dans les classes supérieures, l'éducation familiale est complétée par une longue éducation à l'école.

Le sujet de notre étude étant, non pas l'éducation par la famille, mais l'éducation à l'école, il est tout naturel que nous parlions d'abord des écoles les plus caractéristiques à ce point de vue, et c'est pour cela que nous commencerons par les écoles de la Upper class, et que nous descendrons ensuite par degrés vers les écoles de la Lower class.

Mais nous ne comprendrions pas bien les méthodes employées dans ces différentes écoles, si nous n'exposions d'abord, comme nous l'avons déjà dit, les Moyens d'existence des écoles et leur Organisation, celle-ci dépendant étroitement de ceux-là.

A ce point de vue on peut faire une autre classification des écoles anglaises.

Disons d'abord que les écoles anglaises tirent les recettes de leur budget des sources suivantes :

1° Les *fees* ou rétributions payées par les parents;

2° Les revenus des *endowments*, c'est-à-dire des propriétés qu'elles possèdent par suite d'un legs;

3° Les souscriptions privées;

4° Les subventions de l'État;

5° Les impôts scolaires locaux ou *school rates*.

Cela dit, voilà la classification des écoles au point de vue de leur organisation.

On distingue :

1° Les *Private schools* qui vivent uniquement des fees payées par les parents. Ce sont des écoles privées menées comme une affaire commerciale. A cette catégorie appartiennent les Preparatory schools de la Upper class et de la Upper Middle class et les petits externats de la Middle class et de la Lower Middle class.

2° Les *Endowed schools* ou écoles dotées, qui, outre les fees, jouissent des revenus d'une fondation; elles reçoivent, de plus, des souscriptions, des dons provenant soit des anciens élèves, soit de généreux bienfaiteurs. Ce sont les Public schools et les Grammar schools, et aussi les Universités, et la plupart des grands collèges de jeunes filles.

3° Les *Voluntary schools*, qui vivent en partie des souscriptions privées (souscriptions qui se font généralement par l'intermédiaire des corporations religieuses) et en partie des subventions des pouvoirs publics.

4° Les *Provided schools*, créées par les pouvoirs publics : Elementary et Secondary schools.

Les « Private schools ». — Les Private schools vivent exclusivement des fees, payées par les parents des élèves. C'est donc une pure affaire entre le directeur et les parents, et le premier est rémunéré par les bénéfices qu'il peut faire sur les seconds, après avoir payé les frais de l'école : loyer, éclairage, chauffage (nourriture, si c'est un pensionnat), traitement des professeurs, livres, etc. C'est donc — ceci dit sans mauvaise intention — une pure affaire commerciale. C'est ainsi que le directeur d'une Private school peut faire faillite si son école ne prospère pas. Il est donc seul maître chez lui, et n'est contrôlé — comme tout commerçant — que par sa clientèle, c'est-à-dire les parents des élèves.

Comment ce contrôle s'exerce-t-il? En apparence, il ne s'exerce pas, car, suivant la coutume anglaise, le directeur d'un organisme dont il est entièrement responsable, n'admet jamais l'influence d'aucune autorité autre que la sienne. En apparence, c'est le despotisme absolu.

La contre-partie de ceci, c'est que les parents sont, de leur côté, entièrement libres de choisir l'école où ils enverront leurs enfants. Ils n'exerceront jamais aucune pression sur un directeur d'école pour qu'il change quoi que ce soit dans sa manière de faire, mais ils ne lui confieront pas leurs enfants, si cette manière de faire ne leur plaît pas.

Il en résulte que seules prospèrent les écoles qui sont, ou paraissent, en conformité avec les idées des parents.

Il est bien vrai que beaucoup de parents anglais, absorbés par les nécessités de leur métier, ne font d'enquête personnelle sur aucune école; ils se contentent d'envoyer leurs enfants à l'école où vont ceux de leurs amis. Le jour où des abus réels sont constatés, l'école a vite fait de perdre toute sa clientèle présente, et il lui devient difficile de s'en refaire une autre.

Cette façon d'agir est bien anglaise, et se retrouve dans tous les organismes anglo-saxons. Elle laisse la porte ouverte aux abus, mais tôt ou tard ceux-ci sont corrigés par la réaction d'un milieu social fortement organisé.

Un certain genre de contrôle, apparu en 1897, tend de plus en plus à s'imposer aux Private schools, au point de vue du niveau des études intellectuelles. C'est celui des Universités d'Oxford et de Cambridge, qui examinent les écoles qui le demandent. Les examens sont de deux degrés : le *Junior local examination* pour les enfants de moins de quinze ans, et le *Senior local examination* pour ceux de moins de dix-huit ans. C'est donc le contrôle par des spécialistes privés.

Dans les petites Private schools pour le Middle class, l'école appartient ordinairement à un seul individu, mais dans les Preparatory schools, il y a souvent deux directeurs associés. Ainsi, *The Grange* à Eastbourne est dirigée par Frédérick Hollins et le Rev. Frank W. Wright; le *Belvédère*, à Brighton, par Carson et Sams.

Les « Endowed schools ». — Les Endowed schools, les écoles dotées, ne sont plus de pures affaires commerciales. Moins instables que les Private schools, à cause des immeubles qu'elles possèdent, elles ont réussi à se fixer solidement en dehors de l'appui des pouvoirs publics. Ce n'est pas à dire que ceux-ci n'aient pas à s'occuper des Endowed schools, car une corporation de bien public ne peut se former sans l'autorisation de l'Etat, mais celui-ci n'a aucune part directe dans leur administration et leur direction.

Nous avons dit que les Public schools, les Universités et la plupart des grands collèges de jeunes filles sont des Endowed schools.

Comme exemple de la façon dont une Endowed school trouve ses moyens d'existence et est administrée, nous prendrons une Public school, le célèbre collège de Harrow.

Harrow-on-the-hill n'était qu'un hameau lorsqu'en 1571, un yeoman de la localité, nommé John Lyon, légua ses terres à des œuvres d'utilité publique. Conformément à ses vœux, ses terres furent partagées en deux parties égales, dont les revenus furent depuis lors employés comme suit :

Ceux de la première part à entretenir la route allant de Harrow à Londres[1] ; ceux de la deuxième à entretenir une Grammar school gratuite pour les enfants de la paroisse.

Grâce aux ressources de la fondation, on comprend que le collège de Harrow était avantagé sur ses concurrents, et cela lui attira un nombre d'élèves de plus en plus considérable. De par la fondation perpétuelle qui le soutenait, il se trouvait être en dehors des vicissitudes qui affectent les écoles privées ordinaires ; tandis que ces dernières passaient de main en main, devenaient méconnaissables et disparaissaient au bout d'un temps plus ou moins long, Harrow se maintenait et acquérait peu à peu un brevet d'ancienneté qui a toujours tant de prestige aux yeux des Anglais ; Harrow commençait à avoir des traditions et attirait de plus en plus les enfants des classes aristocratiques : de Grammar school elle devenait Public school.

En plus des revenus des terres — revenus qui ont été croissant — il faut tenir compte des souscriptions privées et des donations, d'autant plus considérables que la clientèle de l'école est plus riche, car ces souscriptions proviennent le plus souvent des parents des élèves ou des anciens élèves de l'école.

Voici, à titre d'exemple, quelques faits qui montreront comment les choses se passent :

1. Depuis le XVIe siècle, la valeur des terres ayant considérablement changé, il se fait que les ressources attribuées à la première part sont devenues beaucoup plus importantes que celles de la seconde.

Il y a quelques années, le professeur de dessin de ce collège se plaignait de la mauvaise répartition de la lumière dans sa classe, ce qui nuisait beaucoup à l'excellence du travail des élèves.

Parmi les anciens élèves, il y en avait un qui avait été très épris du dessin, et qui, à chacune des visites qu'il faisait de temps en temps à l'école, s'informait toujours de la situation dans laquelle se trouvait cette branche de l'enseignement. Comme c'était un riche négociant de la Cité, on compta sur lui pour surmonter les difficultés.

La première fois qu'il vint, on lui montra les défauts de la salle, et on lui prouva, en même temps, qu'il y avait de bons éléments parmi les élèves, dont quelques-uns étaient réellement très passionnés pour le dessin. Le visiteur s'informa de la somme qu'il faudrait pour avoir une salle parfaite. C'était une affaire de 3 ou 4.000 livres. Sans doute une souscription lancée par lui ne manquerait pas d'aboutir aisément. Il partit en disant qu'il y réfléchirait. Huit jours après, il envoyait un chèque *en blanc* sur lequel le directeur de l'école n'avait plus qu'à inscrire lui-même le montant exact de la somme qui serait dépensée en vue de l'amélioration de la salle de dessin.

Voici un autre exemple :

Un professeur de Harrow étant mort pendant l'exercice de ses fonctions, on résolut de lui consacrer un souvenir. Une souscription fut faite parmi ses collègues et ses élèves, et avec la somme recueillie on décida de construire une balustrade dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps. On m'a montré cette balustrade, très belle d'ailleurs, et sur laquelle une inscription rappelle l'événement malheureux auquel elle doit l'existence.

C'est par des souscriptions que de nouveaux bâtiments s'ajoutent constamment autour de la vieille école de John Lyon.

Il faudrait y ajouter aussi les dons en nature. C'est par cette source que Harrow possède ses nombreuses collections : objets d'art, pierres précieuses, minerais, armes et instruments de sauvages, plantes et animaux, etc. De 1819 à 1829, le collège

de Harrow a reçu 300.000 francs de souscriptions, et de 1856 à 1876, il en a reçu pour 950.000 francs.

Toutes les anciennes Public schools ont une histoire plus ou moins semblable à celle de Harrow.

Par exemple, *Rugby* doit son existence à un épicier-propriétaire, Laurence Shireff, qui laissa une ferme et 50 livres pour en faire une école, plus 100 livres pour acheter des terres pour l'école et 4 hospices (*almshouses*), et enfin le tiers d'une terre qu'il possédait dans le Middlessex. Cette dernière qui, à l'époque, rapportait 200 francs par an, donne aujourd'hui un revenu de 125.000 francs, par suite de l'extension prise par Londres.

D'autres Public schools ont été dotées par l'Église et sont d'anciennes écoles cathédrales ou abbatiales transformées, comme *Saint-Paul* et *Westminster* à Londres, *Winchester*, etc.

D'autres encore, telle que *Merchant Taylors*, à Londres, ont été dotées par des corporations.

Quant au célèbre collège d'*Eton*, c'est par le roi Henri VI qu'il fut doté.

Les Grammar schools sont constituées absolument comme les Public schools : celles-ci ne sont même que d'anciennes Grammar schools qui ont prospéré, soit à cause d'une dotation plus importante, soit parce que la valeur des immeubles reçus s'est accrue d'une façon plus considérable.

Nous verrons cependant que la question de revenus n'est pas la seule en cause : certaines écoles sont bien dotées, et sont pourtant restées de simples Grammar schools. En effet, à côté de Grammar schools ne possédant que les bâtiments scolaires, comme celle de Bradford, fondée par Charles II en 1662, il en est qui ont actuellement un revenu de 25.000 francs par an, comme la *Hulme grammar school* de Manchester[1], et même de 100.000 francs comme celle de Birmingham, fondée par Édouard VI en 1552.

Si maintenant nous passons aux écoles récentes, nous ferons des constatations analogues, mais comme les immeubles n'ont

1. Fondée par un bourgeois de la ville en 1691. Voir Max Leclercq, *L'Éducation des classes moyennes et dirigeantes en Angleterre*, p. 156 (A. Colin, 1894).

pas eu le temps d'augmenter beaucoup de valeur, elles n'ont jamais la richesse de certaines écoles anciennes. Quelques-unes de ces écoles récentes ont pu pourtant s'élever déjà au rang de Public schools, en sélectionnant peu à peu la clientèle, et en parvenant à faire payer des fees plus élevés.

Les grandes écoles de filles sont également d'origine récente, et donnent lieu aux mêmes remarques que celles que nous venons de faire au sujet des nouvelles écoles de garçons.

Enfin, les Universités sont également des Endowed schools. On sait qu'Oxford et Cambridge datent du Moyen Age, et jouissent de revenus considérables. Quant aux Universités récentes (ou University colleges), établies au XIXe siècle, elles ont reçu des legs importants; ainsi, par exemple, le plus ancien de ces University colleges, Owens College, fut fondé à Manchester en 1851, grâce à un legs de 2.400.000 francs d'un riche marchand de la ville nommé Owens.

Entrons maintenant dans le détail de l'organisation des Endowed schools.

Le caractère le plus distinctif de l'organisation d'une Public school, c'est la *hiérarchisation coordonnée du personnel.*

On distingue d'abord :

1° Le conseil d'administration ou *Board of Trustees:*

2° Le *Staff* (état-major) ou personnel éducateur.

A la tête du staff, se trouve le directeur ou *Headmaster,* qui est à la fois le mandataire administratif des trustees, et le promoteur du système d'éducation.

Immédiatement au-dessous de lui viennent les chefs de maison (*Housemasters*) qui ont à administrer chacun une maison, et à y appliquer le système d'éducation de l'école.

Le restant du personnel n'a plus aucun rôle administratif. Ce sont les professeurs, mais eux-mêmes sont hiérarchisés encore.

Voyons, par exemple, ce qui se passe à Harrow. Le Board of trustees de ce collège s'appelle Board of governors et comprend 12 membres dont un est nommé par l'Université d'Oxford, un autre par celle de Cambridge et un troisième par le Lord

Chancellor; les neuf autres sont élus par le Board of governors lui-même, chaque fois qu'une vacance se produit.

La principale occupation du Board of governors est de nommer le directeur de l'école ou *Headmaster*, et d'accorder à celui-ci les crédits nécessaires. En réalité, selon les coutumes anglaises, le Headmaster est le véritable chef, une espèce d'autocrate, à la fois entièrement libre et entièrement responsable. Il n'est pas contrôlé d'une façon spéciale, car il jouit de la confiance absolue.

Pourtant, il y a un contrôle indirect. D'abord, il a été choisi parmi les spécialistes *ayant fait leurs preuves* comme directeurs de collèges d'une importance moindre. On estime qu'*un homme ne peut mentir à son passé*. Ensuite, un autre contrôle latent est la plainte qui surgirait en cas de mauvaise direction. Dans ce cas, une enquête serait faite, et la répression serait aussi terrible que la confiance a été grande. Ce serait le renvoi, et sans doute l'impossibilité de retrouver une situation.

Le Headmaster nomme les professeurs du collège.

Il a généralement des idées particulières sur l'éducation qu'il veut appliquer, mais qui ne s'écartent pas trop des traditions de l'école. Il essaie de les faire pénétrer dans l'esprit des élèves par l'intermédiaire du *Staff*, c'est-à-dire du corps professoral.

Dans les Endowed schools, les professeurs sont des gradués des Universités et portent le titre de *masters*. Ils composent le *Staff* de l'école, c'est-à-dire l'état-major.

C'est, en effet, un véritable état-major hiérarchisé, comme nous allons le voir, en prenant toujours Harrow comme exemple.

Cette grande Public school, qui compte plus de 500 élèves, possède un Staff de 40 professeurs.

Tout en bas, viennent les débutants, ce sont des professeurs à l'essai pour trois mois d'abord, pour un an ensuite. Ce n'est qu'après cette épreuve préalable qu'ils sont définitivement acquis à l'école et deviennent Masters. Ceux-ci, au bout d'un certain temps, peuvent devenir chefs d'une classe, ou d'une section de cours. Enfin, ils peuvent postuler une situation de chef de maison, mais encore on opère ici par voie de sélection.

Il y a en tout, à Harrow, 18 maisons de différentes grandeurs; les plus petites peuvent contenir une dizaine d'élèves et les plus grandes quarante[1]. Lorsqu'une vacance se produit dans la direction d'une petite maison, les plus anciens sont admis à postuler, et l'un d'eux est nommé *à l'essai*. S'il ne réussit pas, il ne pourra plus jamais prétendre à une maison; dans le cas contraire, il pourra postuler une maison plus grande, lorsque l'une d'elles deviendra vacante.

Les Masters ont un traitement fixe, 5.000 francs en débutant, 7.500 francs au bout d'un certain temps.

Les chefs de maison (*Housemasters*) sont, au contraire, des espèces d'entrepreneurs. Ils louent à leur compte la maison, qui appartient, soit à l'école, soit à un propriétaire quelconque; ce sont à la fois des espèces d'hôteliers et des éducateurs. Comme ils continuent à donner des cours à l'école, ils arrivent à se faire un beau bénéfice qui peut aller jusqu'à 50.000 francs par an. Quant au Headmaster, il gagne 175.000 francs par an; comme nous l'avons vu, il n'est pas choisi par sélection dans le Staff de l'école, mais parmi les Headmasters des autres écoles.

Dans les *Grammar schools*, le Staff est également hiérarchisé, mais quant aux études seulement, car elles sont plus petites et ne possédant qu'une seule maison qui fait partie intégrante de l'école, de sorte qu'il n'y a qu'un seul Housemaster, et il se confond avec le Headmaster. Les Masters ont naturellement des traitements moins élevés; à Dean Close College, par exemple, ils ont 5.000 francs en débutant, mais ne sont ni logés, ni nourris.

Les « Provided schools ». — Les sources de revenus que nous avons examinées jusqu'ici sont d'origine privée, et concernent donc surtout les écoles libres. Il nous faut voir maintenant les sources de revenu d'origine publique. Elles ne sont pas ancien-

1. A *Cheltenham*, les 600 élèves sont répartis dans 18 maisons de différentes tailles également.

nes, car elles ne datent que de 1833, et voici pourquoi l'on y eut recours.

Dans les temps anciens, l'instruction n'était pas un élément indispensable à la réussite dans la vie, et l'on ne se préoccupait de la propager que d'une façon très tiède. Mais par suite des transformations qui se sont produites dans le travail depuis un siècle, par suite du développement du commerce et de la commercialisation de toutes les branches de la production, le besoin de l'instruction s'est fait ressentir d'une façon de plus en plus pressante. Celui qui avait eu le malheur d'avoir des parents imprévoyants qui n'avaient pas jugé bon de l'envoyer à l'école, se trouvait par là même, sans qu'il y eût de sa faute, en désavantage marqué vis-à-vis des autres.

L'initiative privée se trouva impuissante à assurer l'instruction primaire à tout le monde. Conformément aux mœurs politiques anglaises, l'Etat n'intervint que tardivement et progressivement. Ce ne fut qu'en 1833 que le Parlement vota pour la première fois des subventions aux écoles primaires libres, subventions renouvelées chaque année, mais qui allèrent graduellement en augmentant : de 500.000 francs en 1833, elles s'élevaient à plus de 150.000.000 en 1893.

En 1870, d'après la fameuse loi Forster, les subventions ne furent plus accordées qu'aux écoles qui s'engageaient à ne pas rendre obligatoire l'enseignement religieux. Si l'Etat anglais subventionne des écoles, il n'en a fondé aucune lui-même. Ce soin a été laissé d'abord à l'*initiative privée ;* ensuite, là où elle a été insuffisante, à l'*initiative publique locale*, et cette seconde date de 1870.

C'est en effet la loi Forster qui, partout où le besoin s'en faisait sentir, autorisa la création de conseils scolaires (*school boards*) ayant le droit de lever un impôt spécial (*school rate*) pour construire et entretenir des écoles primaires non confessionnelles.

Les écoles primaires ont droit aux subventions de l'Etat, proportionnellement à leur importance. En outre, à l'origine, elles avaient le droit de lever des fees, mais depuis la loi de

1891 sur la gratuité de l'instruction primaire, elles n'ont plus que deux sources de revenus, les subventions de l'État, et, comme complément, les school rates.

Depuis 1903, les Provided schools ne sont plus administrées par des school boards autonomes, mais, comme nous le verrons plus loin, par des organismes qui dépendent plus étroitement des pouvoirs locaux ordinaires (conseils de comtés ou de villes). Ce sont ces derniers qui prélèvent les schools rates et les distribuent entre les différentes écoles.

Comme les autres impôts locaux, les schools rates s'évaluent d'après le montant du loyer. A Brighton, l'impôt scolaire s'élève à 6,5 0/0 de taux du loyer (1,3 shilling par livre sterling). A Birmingham, il monte jusqu'à 8 0/0 dans certaines paroisses.

Chose remarquable, les écoles fondées par les pouvoirs publics ne sont pas uniquement administrées par eux, même lorsqu'elles sont gratuites.

Prenons d'abord le cas de ces dernières, qui est le plus typique; ce sont les *Elementary schools*, fondées en 1870 par la loi Forster pour les besoins de l'enseignement non confessionnel, et notablement développées depuis la loi de 1876 sur l'obligation scolaire.

Ici, les parents n'ont pas le choix de l'école. L'instituteur en chef, qui au surplus n'est qu'un simple salarié, n'est plus maître absolu dans son école. Il doit donc exister ici un pouvoir supérieur qui le surveille, et qui peut le forcer à changer sa manière de faire si elle n'est pas conforme au bien public.

Quel est ce pouvoir supérieur?

Pour bien comprendre, — car ce point est très délicat, — quelques mots d'explications sont nécessaires.

De 1870 à 1903, l'Angleterre était subdivisée en un certain nombre de districts scolaires. Dans les campagnes, le district scolaire coïncidait généralement avec la paroisse; quelquefois, il y en avait deux par paroisse. Dans les villes, la coïncidence était plus rare : elles étaient subdivisées en un certain nombre de districts délimités d'après les besoins des écoles. Dans chaque

district, il y avait un conseil d'administration scolaire appelé *school board,* dont les membres étaient élus directement par les contribuables du district.

Pourquoi les school boards furent-ils supprimés? C'est ce que nous allons essayer de faire comprendre.

Chaque district était indépendant des districts voisins, de sorte que certains districts, disposant d'un excès de ressources, ne pouvaient aider ceux qui en manquaient. Les impôts, nuls à certains endroits, atteignaient un taux élevé dans d'autres.

On a voulu égaliser tout cela, en faisant dépendre les districts des comtés (ou des villes). Dans la nouvelle organisation, ce sont donc les comtés (ou les villes), qui lèvent les impôts scolaires, et les répartissent ensuite entre les différents districts. De là, aussi, cette conséquence que l'administration des districts n'est plus autonome, mais dépend des conseils de comté ou de ville. C'est alors que les school boards élus furent supprimés et remplacés par des organismes dépendant des conseils de comté ou de villes, et contrôlés par eux.

Essayons de nous rendre compte de la façon dont fonctionnent ces organismes. Pour cela, force nous est de prendre un exemple concret, d'une ville si vous le voulez bien.

Choisissons la cité de Birmingham, qui compte actuellement près de 600.000 habitants.

Toutes les écoles municipales sont sous la dépendance d'un Comité d'éducation (*Education comittee*). Le Comité d'éducation de Birmingham [1] est composé du lord maire de la ville, de quatre aldermen, de quatorze conseillers communaux, et de treize membres (dont trois dames) pris en dehors du conseil. Tous sont nommés chaque année par le conseil communal. C'est le Comité d'éducation qui nomme les instituteurs, les inspec-

1. A Brighton, l'Education comittee est composé de dix-huit membres du conseil municipal et de neuf notables — dont deux dames — choisis par le conseil. L'Education comittee dresse chaque trimestre le programme des études, et nomme les instituteurs.

teurs et décide des salaires. Le Comité d'éducation établit, chaque année, des sous-comités.

A Birmingham, il y a quatorze sous-comités, qui s'occupent respectivement des écoles primaires, des écoles secondaires, des écoles techniques, des écoles spéciales, des bâtiments scolaires, des finances scolaires, de l'assiduité scolaire, du personnel enseignant, etc.

Ces sous-comités sont composés au minimum de trois membres, mais la plupart en ont un plus grand nombre. Les membres des sous-comités peuvent faire partie du comité, mais cela n'est pas indispensable. Ainsi le *special schools after-care sub-comittee* ne comprend pas un seul membre du comité. Il est composé de sept docteurs, un clergyman, sept autres notables de la ville et trente-sept dames, parmi lesquelles une sœur Marie-George représente l'élément catholique.

Chaque sous-comité doit se réunir au moins une fois par mois, et il peut, à son tour, établir des sous-sous-comités pour faciliter sa tâche.

Le conseil d'une cité peut, s'il le juge bon, établir, en outre, des districts scolaires possédant chacun un conseil d'administration.

Pour les Elementary schools, la ville de Birmingham est divisée en trois districts: north, central et south, et pour chacun d'eux il y a un conseil d'administration spécial (Body of managers).

Prenons le south district. Grâce à l'obligeance du président du conseil d'administration de ce district, le conseiller communal A. R. Jephcott, J. P., j'ai sous les yeux sa composition exacte. Il comprend quatre conseillers communaux, trois notables de la ville et une dame, Mrs J. H. Muirhead, tous nommés chaque année par le conseil communal de Birmingham.

Chose remarquable, les trois notables choisis en dehors du conseil sont tous les trois *justices of the peace,* et, parmi les membres pris dans le conseil, deux sur quatre sont également justices of the peace.

Les conseils d'administration des autres districts scolaires de Birmingham sont composés d'une façon analogue. L'un

d'eux, celui du Nord, a, en plus des quatre conseillers municipaux, un alderman. Il y a également une dame dans chacun d'eux, et parmi les notables, beaucoup sont justices of the peace.

Que font les managers?

Ils visitent les écoles de leur district, arrangent les démêlés entre parents et instituteurs, vérifient si les salaires de ces derniers sont conformes aux décisions prises, proposent les augmentations de salaires, les candidats aux places vacantes. Enfin, ils font partie des conseils d'administration des Voluntary schools.

Pour les *Secondary schools,* il n'y a pas toujours de conseil d'administration, ou plutôt, il se confond parfois avec le sous-comité d'éducation qui a, dans ses attributions, la surveillance de ces écoles.

A Birmingham, ce sous-comité s'appelle le *higher education sub-comittee,* et il se compose de huit membres faisant tous partie de l'Education comittee; deux sont des aldermen et trois des conseillers municipaux; le président est un notable de la ville; enfin les deux derniers sont des membres féminins.

A Brighton [1], au contraire, la Secondary school a son conseil d'administration particulier qui s'appelle *comittee of governors.* Il comprend un alderman, trois conseillers municipaux, trois dames, le très révérend doyen de Chichester et cinq notables de la ville.

Ainsi donc, les pouvoirs et l'argent émanent du conseil municipal, mais celui-ci se décharge de l'administration des écoles entre les mains d'une série de comités spécialisés choisis par lui, et composés en partie de conseillers municipaux, et en partie de notables.

Remplacez le conseil municipal par le conseil de comté, et vous aurez ce qui se passe dans les campagnes. Toutefois, ici,

1. J'ai pu étudier d'une façon toute spéciale les écoles municipales de Brighton, grâce à l'extrême obligeance de M. et Mme Jennings, tous deux membres de l'Education comittee de cette ville.

les districts existent obligatoirement, et par conséquent les Bodies of managers. Ceux-ci comprennent au plus six membres, dont quatre au maximum sont nommés par le conseil du Comté, et deux au maximum par le Conseil communal [1].

Ce système ne fonctionne bien que parce que les notables choisis ne sont pas des hommes dévoués au parti politique au pouvoir, mais des gens désintéressés, qui se sont voués spécialement aux choses de l'éducation, et qui ne sont animés d'aucun esprit de clan. Supprimez cette mentalité, formée de désintéressement et d'indépendance, et le système anglais ne vaudrait pas mieux qu'un autre.

Les « Voluntary schools ». — Ces écoles sont, comme les précédentes, sous la surveillance des Conseils de comtés, ou de villes, et la façon dont elles sont administrées ne diffère que par des détails de ce que nous venons de dire.

Elles se différencient en ce que les bâtiments continuent à appartenir et à être entretenus par des souscriptions volontaires, qui, ordinairement, se font par l'intermédiaire de l'Église anglicane. Les dépenses scolaires sont assurées par les subsides des comtés ou des villes, d'une façon exclusive, depuis la loi de 1892.

Nous avons vu que dans les districts ruraux qui possèdent des Provided schools, les Bodies of managers comprennent au plus six membres, dont quatre au plus sont nommés par le conseil du comté, et deux au plus par le conseil communal.

Dans les districts ruraux qui ont des Voluntary schools, les Bodies of managers ont également un maximum de six membres, mais ici, les pouvoirs locaux ne disposent au plus que de deux sièges; les autres (quatre au maximum), sont appelés *Foundation managers*, et se recrutent par co-optation. Les deux membres nommés par les pouvoirs locaux le sont.

1. Nous disons conseil communal pour simplifier et pour employer une expression familière au lecteur français. En réalité, ce conseil communal, suivant les cas, s'appelle *parish council*, *urban district council* ou *borough council*.

l'un par le Conseil du comté et l'autre par le Conseil communal. Dans les villes, ils sont nommés tous les deux par le Conseil municipal.

Les écoles normales. — En Angleterre, tout le monde peut être professeur ou instituteur. La loi n'accorde pas le monopole de l'enseignement à ceux qui en ont été reconnus capables à la suite d'un examen.

Mais si les détenteurs d'un diplôme ou d'un certificat ne jouissent d'aucun monopole, ils n'en sont pas moins l'objet d'une considération plus grande que les autres de la part du public.

Dans les écoles payantes, surtout celles des classes aristocratiques, on choisit de préférence, comme professeurs, des universitaires; ils n'ont fait aucune étude pédagogique spéciale, mais ils sont gradués d'Oxford ou de Cambridge, ce qui leur donne à la fois un certificat de bonne éducation et de culture intellectuelle suffisante.

Quant aux instituteurs, ils se formaient autrefois uniquement par un apprentissage pratique. Souvent, ils restaient comme assistant-master, dans la Voluntary school ou dans la petite Private school, où ils venaient de finir leurs études. A l'aide des conseils du maître et par l'expérience de tous les jours, ils finissaient par devenir experts dans l'art de dompter les caractères rebelles et d'inculquer les premières connaissances aux jeunes esprits.

Toutefois, des écoles normales privées surgirent dans le courant du XIXe siècle, afin de donner aux instituteurs une formation plus solide. Ces écoles normales (*Training colleges*) sont ordinairement des Endowed schools, patronnées par une secte religieuse quelconque.

Je visite le *Saint Paul's Training college* de Cheltenham, qui date de 1847, et est administré par un comité élu par le conseil de la fondation; celui-ci se compose de deux cents membres (*life governors*), dont la moitié sont des laïques, et l'autre moitié des membres du clergé anglican. Le directeur (*princi-*

pal) doit être un ecclésiastique. Les étudiants, au nombre maximum de cent vingt et un, logent et mangent dans le collège. Les études durent deux ans et coûtent environ 700 francs, mais la plupart obtiennent une bourse mise au concours par l'État, bourse qui les défraie de toute dépense.

Il y a dans la même ville une école normale d'institutrices, *Saint Mary's Hall,* qui est analogue en tout au Saint Paul's, et fait partie de la même fondation.

Ces écoles font appel à des examinateurs d'Oxford et de Cambridge.

On pourrait croire que les Training colleges dispensent ceux qui sont reçus, de l'apprentissage pratique dans une école. Il n'en est rien. On n'est admis dans ces écoles que si l'on fait, dans une Elementary school, un apprentissage suffisant, reconnu par le Board of Education. Le but n'est donc pas de substituer un apprentissage théorique à un apprentissage pratique, comme cela a lieu sur le Continent, mais de compléter un apprentissage pratique sérieux, par une instruction suffisante.

Récemment, certains pouvoirs publics locaux se sont mis à leur tour à faire des Training schools, pour assurer un recrutement suffisant du personnel pour leurs écoles.

Mais en multipliant les bourses, on a dépassé le but. Les jeunes filles les mieux douées de la Lower class se sont précipitées dans ces écoles, et toutes n'ont pu trouver des situations. De là, la crise des *unemployed teachers*, se manifestant par des plaintes, des pétitions et des cortèges d'institutrices sans travail. Beaucoup d'institutrices diplômées sont heureuses de travailler pour les salaires réduits des non diplômées, et d'autres de trouver une place de servante.

La crise sévit moins fortement sur les instituteurs, parce que ce métier peu rémunéré ne tente guère les hommes.

Voici l'échelle des salaires que l'on a établi à Birmingham, dans les écoles de garçons :

Les apprentis instituteurs (*Pupil teachers*) ont 562 francs (£. 22.10) la première année, et 625 la seconde.

Les instituteurs non diplômés ont de 1.375 à 1.875 francs.

Les instituteurs diplômés (*Certificated assistant masters*), de 1.625 à 3.750 francs.

Les instituteurs en chef (*Head teachers*), de 5.000 à 8.000 francs.

Voici maintenant pour les institutrices :

Les *Pupil teachers* ont 412 fr. 50 la première année et 500 francs la seconde.

Les *Uncertificated assistant mistresses* ont de 1.000 à 1.500 francs.

Les *Non-colleges trained assistant mistresses* ont de 1.625 à 2.500 francs.

Les *Colleges trained assistant mistresses* de 1.750 à 2.750 francs.

Les *Head mistresses* ont de 3.500 à 4.000 francs.

Les écoles techniques. — Nous verrons dans le chapitre suivant que les écoles anglaises ne préparent pas aux métiers usuels; elles donnent, soit l'enseignement utilitaire général, soit un enseignement spécial désintéressé. La préparation aux métiers se fait surtout à l'atelier ou dans les bureaux.

Cette préparation pratique est devenue insuffisante dans certains métiers, par suite du développement de la grande industrie; il faut y ajouter une préparation théorique, c'est-à-dire un enseignement spécial utilitaire. C'est là le but des écoles techniques, des *Technical schools*.

Mais, tandis que sur le Continent, les écoles techniques sont généralement comprises comme un moyen d'éluder l'apprentissage pratique à l'atelier ou au bureau, en Angleterre, elles n'ont pour but que de compléter cet apprentissage. Il n'y a pas de divorce entre les deux modes de formations.

Nous avons fait une remarque analogue à propos des écoles normales.

L'Anglo-Saxon n'admettra jamais que la base première de la préparation à un métier ne soit l'apprentissage expérimental de ce métier. En conséquence, le diplôme d'une Technical school n'est rien si l'on n'a préalablement fait cet apprentissage pratique.

Le développement de l'instruction technique s'est fait d'une façon lentement progressive, et dans cette progression, on peut distinguer trois stades :

1° Les corporations des métiers usuels et celles des arts libéraux instituent des examens que l'on passe devant un jury com-

posé d'individualités éminentes de la corporation. Les candidats apprennent où et comment ils peuvent; ils étudient seuls le soir, la journée de travail finie, ou prennent des leçons particulières.

2° Les corporations subventionnent des écoles techniques qui préparent aux examens dont nous venons de parler. Ces écoles — la plupart fondées dans le courant du siècle dernier — sont des écoles libres dotées, et sont administrées comme les autres Endowed schools.

3° En 1889, l'État autorise les pouvoirs locaux à organiser des écoles techniques, en prélevant un impôt scolaire. Ces écoles techniques, fondées par les cités ou les comtés, sont administrées par des sous-comités d'éducation, comme les Secondary schools.

Comme ces dernières, les Technical schools sont, en effet, surtout fréquentées par les enfants de la Lower Middle class. Les fees varient de 150 à 500 francs par an [1].

Ces écoles sont subdivisées en une série de branches préparant aux examens institués par des corporations, par les pouvoirs publics, par les administrations ou par l'Université de Londres.

Les uns étudient donc la médecine ou la pharmacie, d'autres la mécanique ou l'électricité, l'architecture, etc. Des cours pour dames préparent des nurses pour les hôpitaux, des couturières, des modistes, des blanchisseuses, des cuisinières, des sténographes.

Dans certains cours, on voit des employés des postes et télégraphes qui viennent se préparer à un examen qui leur permettra de monter dans la hiérarchie administrative. Dans d'autres, ce sont des aides pharmaciens qui viennent se perfectionner dans leur art. La plupart sont des jeunes gens de quatorze à dix-huit ans, qui travaillent le jour, et viennent le soir à l'école. C'est ce qui explique que ce sont les cours du soir qui sont les plus suivis.

1. Au *municipal technical collège, de Brighton*, les fees sont de cinq guinées par terme, soit près de 400 francs par an.

A la *municipal technical school, de Birmingham*, les fees varient, selon les matières, de 5 à 10 shillings par semaine, soit de 200 à 375 francs par an.

Ainsi, au Municipal Technical College de Brighton, il y a tout au plus 200 auditeurs et auditrices dans les cours du jour contre 900 dans ceux du soir.

Pour le sexe féminin, tous les âges sont représentés. La jeune fille qui veut trouver un emploi de bureau, vient apprendre la dactylographie et les langues étrangères, des hôtelières viennent apprendre l'art de diriger un boarding-house. Enfin, des dames âgées viennent, sans but précis, suivre des cours qui les intéressent. A Brighton, le cours de botanique était assidûment suivi par deux septuagénaires qui, par plaisir, étudiaient cette science.

Dans certains cours, les sexes sont mélangés. Dans le laboratoire de chimie, à Brighton, je vois, à côté de jeunes gens, deux jeunes filles qui désirent entrer dans un dispensary.

Les écoles techniques anglaises sont riches et installées avec beaucoup de confort; les laboratoires et les ateliers sont spacieux et bien aménagés.

Conclusions. — L'initiative privée a fait beaucoup pour les écoles en Angleterre, et c'est pourquoi, dans ce pays, l'ensemble du système scolaire paraît inorganisé.

L'initiative privée, toutefois, a été impuissante à assurer l'enseignement primaire universel. De là, l'intervention des pouvoirs publics.

Mais la façon dont cette intervention s'est faite en Angleterre, diffère profondément de celle qui a eu lieu sur le Continent :

Tout d'abord, elle s'est faite tardivement et timidement;

Ensuite, l'État s'est contenté de réglementer, de surveiller et de subventionner, mais il a laissé les écoles publiques entre les mains des pouvoirs locaux;

Enfin, — chose plus curieuse encore — on a fait appel aux forces privées pour administrer les écoles publiques, de concert avec les pouvoirs locaux.

En Angleterre, il n'y a pas opposition, mais coopération, entre les forces publiques et les forces privées, et entre les pouvoirs locaux et l'État.

Lorsque ce dernier est intervenu dans le domaine de l'éducation, certains observateurs superficiels ont crié que l'Angleterre versait dans l'étatisme. Si l'on va au fond des choses, on voit qu'il s'agit, non pas d'une mainmise de l'État sur les écoles, mais d'une *coopération de l'État, des pouvoirs locaux et des forces privées* à l'œuvre de l'éducation.

Celui qui n'a pas compris ceci n'a rien compris à l'esprit de l'Angleterre[1].

1. « La centralisation, que l'État n'a pas voulu imposer, ils (les particuliers désintéressés, dévoués à l'éducation) la créent par l'accord bénévole de tous les intéressés ; l'harmonie dans le travail, ils l'établissent par la mise en commun des expériences tentées partout à la fois (Max Leclercq, *loc. cit.*, p. 251 et 252).

III

L'ÉDUCATION DANS LES ÉCOLES DE GARÇONS

Nous venons de voir comment l'organisation des différentes écoles dépend de la façon dont elles se procurent leurs ressources. Que cette dépendance existe, rien de plus naturel, mais ce qu'il y a de remarquable ici, c'est qu'elle dépend, en plus, d'autres organismes. Suivant les cas, ce sont des parents plus vigilants que les autres, ou des notables renommés à la fois pour leur dévouement à la chose publique et leur compétence en matière d'éducation. C'est qu'en effet la fonction sociale que doit remplir l'école n'est pas de se créer des ressources, mais de les utiliser en vue d'assurer aux jeunes générations, une éducation conforme aux nécessités du moment, et, si possible, de l'avenir.

C'est là un problème bien grave, et il semble que l'Angleterre ait trouvé une solution heureuse de ce problème, en donnant une part de direction à ceux qui fournissent l'argent nécessaire, et une autre part à des spécialistes désintéressés.

Ce problème, il nous faut maintenant l'envisager de plus près. Il nous faut voir quel est le véritable rôle social joué par l'école anglaise.

Pour juger les choses d'une façon impartiale, il ne faudra pas les envisager d'après le point de vue français. Il conviendra de faire abstraction de notre mentalité. Nous ne devrons pas voir si les écoles anglaises remplissent le rôle que nous demandons

aux nôtres. Il s'agit, au contraire, de juger les choses *à l'anglaise*, si possible.

Une première question se pose donc :

C'est celle-ci : Qu'est-ce que l'Anglais attend de l'école?

Une seconde question vient ensuite :

L'école donne-t-elle ce que l'on attend d'elle?

Telles que nous les avons posées, ces deux questions sont trop générales, et le lecteur l'a déjà deviné d'après ce que nous avons dit de la hiérarchisation des classes sociales. L'Anglais de la Upper class ne demande pas à l'école la même chose que celui de la Lower class.

Et pourtant, il y a des points communs tenant au milieu particulariste. Mais il nous faut marcher par étapes, étudier les uns après les autres les différents types d'écoles, et dégager les conclusions ensuite.

I. — LES ÉCOLES DE LA « UPPER CLASS »

La Upper class comprend surtout la haute noblesse titrée, ayant conservé un train de vie assez fastueux.

C'est dans cette partie de la société anglaise que les anciennes traditions se sont le mieux maintenues. On constate, dans l'éducation des enfants de cette classe, des réminiscences d'anciennes coutumes, datant parfois du Moyen Age, mélangées toutefois avec d'autres ayant un caractère plus moderne. C'est ce que nous allons voir.

Suivons l'enfant dans les différentes phases de son existence.

Jusqu'à neuf ans environ, il est élevé exclusivement dans la famille, bien entendu avec l'aide de spécialistes : *nurse* d'abord, pour les premiers soins; *gouvernante* ensuite, pour apprendre à lire et à écrire.

A neuf ans, il quitte la famille pour le pensionnat. C'est là qu'il se prépare à la vie publique, préparation qui ne peut se faire dans la nursery.

C'est d'abord la *Preparatory school*, de neuf à quatorze ans, preparatory school qui ne diffère guère de celles où vont les enfants de la Upper Middle class, si ce n'est qu'elles font payer des fees plus élevés, et ont un meilleur ton.

De quatorze à dix-huit ans, c'est la *Public school* du type ancien, dont *Eton* forme l'exemple le plus caractéristique.

Enfin, l'enfant achève ses études dans une vieille université, c'est-à-dire à *Oxford* ou à *Cambridge*, mais là, il se retrouve avec les enfants de la Upper Middle class.

C'est donc à la Public school que s'écoule la période la plus typique de l'éducation à l'école, et c'est de celle-là surtout que nous allons parler.

Winchester et Eton sont à la fois les Public schools les plus anciennes, les plus aristocratiques, et celles qui sont le moins transformées.

Le collège de Winchester a été fondé en 1387, et celui d'Eton, en 1440. Nous parlerons plus particulièrement de ce dernier, dont Mme Hugh Bell nous a donné une bonne description dans la *Science sociale*[1], et dont M. Max Leclercq a parlé dans son étude sur *l'Éducation des classes moyennes et dirigeantes en Angleterre*[2].

Notons d'abord une chose, c'est que, à Eton, il y a deux catégories d'élèves : les boursiers ou *collegers* au nombre de 70, et les élèves payants ou *oppidans*, dont le nombre a été sans cesse en croissant, atteignant aujourd'hui le chiffre d'un millier environ.

Les bourses sont données aux plus capables, à la suite d'un examen d'élimination très sévère. Aussi, les Collegers comprennent-ils des enfants de toutes les catégories sociales[3]; ils forment une élite intelligente et travailleuse :

« Obtenir une *scholarship* (c'est-à-dire une bourse) à Eton, ou à Winchester, dit Mme Hugh Bell[4], est non seulement un brevet

1. *Sc. soc.*, 2e per., 31e fasc., p. 130 et suiv.
2. P. 87.
3. A Winchester, on trouve également ces deux catégories, mais les oppidans s'appelent *commoners*, et ne dépassent guère le chiffre de 400.
4. *Loc. cit.*, p. 137.

d'intelligence, mais un gage que celui qui l'a obtenu appartiendra à une petite bande de travailleurs. » — « Bon nombre d'entre eux (les collegers), dit M. Max Leclercq, acquièrent avant de quitter Eton, un savoir vraiment solide et qui fait honneur au vieux collège [1]. »

Au contraire, *pour être oppidan, la naissance joue un plus grand rôle que le savoir.* « Il faut, dit M. Max Leclercq [2], pour être admis comme oppidan, prendre rang de longues années à l'avance. Il n'est pas rare qu'un père inscrive son fils, sur le registre d'Eton, dès le jour de sa naissance. » J'ajouterai qu'il y a un excès de demandes, ce qui permet de choisir, et l'on donne la préférence au postulant dont le père a lui-même été admis à Eton.

C'est presque un exclusivisme de caste, et les fils aînés des vieilles familles terriennes dominent parmi les oppidans d'Eton. Aussi ne serons-nous pas étonnés de trouver chez la plupart d'entre eux l'orgueil aristocratique poussé à son plus haut degré [3]. Ce sont, en somme, des enfants gâtés et il est difficile de les faire travailler sérieusement. Ils ont de l'argent de poche en quantité, et font des dépenses extravagantes [4].

Les Oppidans et les Collegers ne vivent pas ensemble. Les derniers seuls habitent dans les bâtiments mêmes du collège. Quant aux premiers, avec leur nombre sans cesse croissant, il vint un moment où l'on ne put plus les loger dans le collège, et, à partir du XVIIe siècle, ils durent habiter en ville, dans des maisons dispersées, administrées par des professeurs de l'école qui portent le nom de *tutors*. Il y a actuellement à Eton, outre le collège proprement dit, 26 maisons de pension. Ce système, qui a été copié par l'École des Roches, porte le nom de *système tutorial* [5], et, toutes choses égales d'ailleurs, il est supérieur à la grande caserne unique et centralisée.

1. *Loc. cit.*, p. 91.
2. *Id.*, p. 88.
3. *Id.*, p. 89.
4. *Id.*, p. 92.
5. Ce système existe également à Winchester, qui, outre le collège, compte 9 maisons dispersées.

Eton, comme toutes les Public schools, se suffit à elle-même au point de vue financier, et échappe à la surveillance de l'État. Les fees payés par les Oppidans sont très élevés, et les Collegers sont entretenus par les revenus d'un endowment fondé par le roi Henri VI. Enfin, l'école bénéficie de nombreuses souscriptions privées et de donations.

L'école est administrée par un Collège, c'est-à-dire par une réunion d'anciens professeurs d'Eton voués au célibat. Ce collège se recrute par cooptation, c'est-à-dire que chaque fois que l'un de ses membres disparaît, ses collègues choisissent un remplaçant parmi les plus anciens professeurs de l'école[1].

Parmi les mauvaises choses d'Eton, il faut noter l'abus du *flogging*, c'est-à-dire du fouet. « Un proverbe dit que tout Etonien doit avoir reçu le fouet assez souvent pour avoir eu le temps de graver son nom sur le flogging block, autrement dit sur le billot[2]. »

Eton a également conservé l'institution du *fagging*, mais elle est en décadence.

Le fagging, on le sait, consiste dans l'obligation pour un petit ou *fag*, d'être le serviteur d'un grand dont il est le protégé. C'est une coutume qui rappelle les liens de l'Antiquité entre patrons et clients. Elle trahit une *origine normande*.

Cette coutume était générale dans les anciennes Public schools, et il en reste encore des vestiges. Ainsi à Winchester, l'obligation pour le fag de servir le dîner de son protecteur a été supprimé en 1838, mais on l'a conservé pour le premier déjeuner. De même, à Eton, des domestiques remplacent les fags depuis 1840, mais, dans certaines maisons, ces derniers doivent encore préparer le premier déjeuner de leur protecteur, griller le pain, préparer le thé.

Il ne faut pas croire que le fagging ne donne que de mauvais résultats. Il habitue les jeunes à la serviabilité envers les plus âgés. Ce n'est que l'exagération du système qui est mauvais, les abus auxquels il donne parfois lieu.

1. A Winchester, c'est le Chapitre de la cathédrale qui administre le collège.
2. Max Leclercq, *loc. cit.*, p. 92.

Voici, d'après Mme Hugh Bell, quel est l'horaire adopté à Eton :

7 h. 1/2 à 8 h. 1/2. *Classes* (de 7 à 8 en été).
8 h. 30. Déjeuner.
9 h. 25. Office à la Chapelle.
10 h. 30. Temps libre.
11 h. 1/4 à 12 heures. *Classes*.
Midi. Temps libre.
2 heures. Dîner.
2 h. 3/4 à 3 h. 1/2. *Classes*. } Sports, trois fois par semaine.
3 h. 1/2. Temps libre. } Sports, trois fois par semaine.
5 à 6 heures. *Classes*. } Sports, trois fois par semaine.
6 heures. Thé.
9 heures. Souper.
9 h. 1/2. Prière.

Les études sont surtout classiques, mais les Collegers sont les seuls qui travaillent sérieusement, et il est juste de dire qu'ils sont très remarquables sous ce rapport.

Les sports sont très en honneur à Eton, et l'ont toujours été. Dès 1778, un témoignage existe qui montre que le cricket y était implanté depuis longtemps[1]. Quant au football, il date certainement du Moyen Age[2].

La préparation à la vie publique est parfaite à Eton, grâce aux *debating societies* et aux *clubs* de tous genres fondés par les élèves eux-mêmes.

Enfin, le système monitorial existe à Eton, et cela depuis l'origine, mais *avec des caractères bien spéciaux que ce collège a conservés*, tandis que les autres public schools ont adopté les perfectionnements inaugurés d'abord à Rugby par Thomas Arnold, et dont nous parlerons avec détails dans le prochain chapitre.

Le système monitorial consiste dans la surveillance des garçons par des moniteurs choisis parmi les élèves.

Comme toutes choses, ce système peut être bien ou mal compris.

1. *Our great public schools* (London (1881).

2. D'après J. Parmentier (*Histoire de l'Education en Angleterre*, Perrin, édit.), les jeux et les sports existent dans les écoles anglaises depuis le Moyen Age, et cela sans interruption (p. 243) ; le football en particulier était déjà joué au XVIe siècle (p. 80).

A Eton, il y avait, dès l'époque de la fondation, des élèves nommés *præpositi* qui répondaient de la conduite de leurs camarades. Aujourd'hui, il y en a un par maison : c'est l'élève le plus ancien, et il est appelé *captain of the house*. Ce système dresse à la fois à la responsabilité et au commandement.

Les jugements sur Eton sont contradictoires, et cela se conçoit si nous admettons que ce collège ait subi un mélange d'influences anciennes et modernes.

Il y a des Oppidans qui n'apprennent pas grand'chose, car on ne contraint personne au travail, mais les Collegers sont des travailleurs d'élite; recrutés parmi les plus intelligents, ils sont poussés par le désir de parvenir, et, plus tard, ils priment à l'Université ou à l'école militaire de Sandhurst.

Les premiers ont des situations toutes faites qui les attendent. Beaucoup sont des aînés auxquels un riche manoir est dévolu; d'autres seront casés par la famille, par recommandations, dans l'Église ou dans une grande administration publique. Mais de plus en plus les privilèges dus à la naissance disparaissent en Angleterre, et Eton se transformera fatalement peu à peu comme les autres Public schools.

Quant aux Collegers, on les retrouve plus tard également dans l'armée, dans le civil service, dans l'administration des Indes, etc. Ils y déploient de réelles qualités, et sans doute, ils n'ont pas peu contribué à la bonne marche des services publics du Royaume Uni et de ses colonies jusqu'à ce jour.

II. — LES ÉCOLES DE LA « UPPER MIDDLE CLASS ».

Nous venons de voir que les plus anciennes Public schools sont celles qui ont gardé le plus des formes du passé. Les autres Public schools sont, non seulement plus récentes, mais ont évolué plus tôt. Tandis que la Nobility fait son apprentissage de la vie publique à Eton, les autres Public schools servent surtout à former la Gentry.

La Gentry comprend non seulement les grands propriétaires

non titrés, mais aussi les professions libérales, les grands fonctionnaires et les grands patrons (gentlemen farmers, financiers, chefs de maisons industrielles ou commerciales à la fois importantes et anciennes).

Ce sont les gens qui sont « arrivés », qui ont su s'élever à la richesse, à une richesse stable et consacrée.

Jusqu'à neuf ou dix ans, les enfants de cette classe sont élevés dans la famille, à la nursery, et dressés déjà à la discipline volontaire, et à l'observation personnelle.

Puis c'est le pensionnat, la Preparatory school jusqu'à quatorze ans, ensuite la Public school, enfin l'université ou l'école spéciale.

C'est donc le moment de donner quelques détails sur ces différentes espèces d'écoles.

Les « Preparatory schools ». — Il y a beaucoup de Preparatory schools dans le midi de l'Angleterre; le climat est plus tempéré et les conditions sanitaires sont bonnes. J'en visite trois : *The Grange*, à Eastbourne, *The Belvédère*, à Brighton, et une Preparatory school annexée au Boys College de Cheltenham; je constate de nombreux points de ressemblances entre elles.

The Grange compte de cinquante à soixante élèves de huit à quatorze ans, et est située dans les faubourgs d'Eastbourne; les bâtiments sont entourés de vastes pelouses ayant plus de 1 hectare et demi de superficie, et qui sert pour les jeux.

Les bâtiments, qui datent de 1878, contiennent :

1° Les appartements des directeurs;

2° Les salles pour les classes et les études;

3° La salle à manger, et les dortoirs composés comme suit : trois sont du système dit à *cubicles*, c'est-à-dire qu'ils sont subdivisés en petites cabines par des cloisons en bois, chaque élève ayant sa cabine pour lui seul; un dortoir ordinaire pour les petits, et quelques chambres à deux ou trois lits où l'on met ensemble des frères.

Il y a en plus une salle de natation et un pavillon d'infirmerie.

L'*éducation physique* comprend :

Les sports et les jeux (football, cricket, fives), ainsi que la natation ;

La gymnastique ;

Les travaux manuels (menuiserie).

Le *programme d'étude* comprend : la religion, la lecture et l'écriture, le latin et le grec, les mathématiques, l'histoire d'Angleterre, la géographie, le français et le chant.

Il y a en outre des cours facultatifs, que l'on paie à part pour le dessin, l'allemand et la musique instrumentale.

Voici quel est l'horaire d'une des Preparatory schools que je visite :

7 h. 40.	Bible.
7 h. 55.	Prières.
8 heures.	Déjeuner.
9 à 11 heures.	*Classes.*
11 heures.	Lunch.
11 h. 1/4 à 12 h. 1/4.	*Classes.*
12 h. 1/4 à 1 h. 1/4.	Bain, gymnastique ou sports.
1 h. 1/4.	Dîner.
1 h. 1/4 à 4 heures.	Sports.
4 à 6 heures.	*Classes.*
6 h. 1/4.	Thé.
7 à 8 heures.	*Classes.*
8 heures.	Souper.
8 h. 1/2.	Prières, puis coucher[1].

Il y a quinze semaines de vacances, dont quatre à Pâques, sept en été, et quatre à la Noël.

La méthode d'enseignement employée est conforme à celle généralement adoptée en Angleterre, et peut se formuler comme suit :

L'éducation intellectuelle vise plus au développement des facultés qu'à la quantité des connaissances. — Voici en effet quelles sont les caractéristiques des méthodes anglaises :

Tout d'abord, *il y a peu de contrainte intellectuelle,* ce qui a

1. Les petits vont se coucher à 7 h. 1/2, et ne prennent pas le souper qui, du reste, est un très petit repas.

sans doute pour effet de retarder le développement de l'intelligence, déjà lent, chez l'enfant anglais, mais ce qui, d'autre part, conserve mieux sa personnalité. Dans plusieurs des écoles que je visite (Preparatory ou Public), il y a quelques étrangers parmi les élèves. Chaque fois, je recueille les impressions du directeur ou des professeurs. Elles sont toujours concordantes. Les Slaves et les Orientaux sont les plus précoces, et ont un esprit très assimilateur et très brillant; au point de vue intellectuel, ce sont eux qui donnent le plus de satisfaction au professeur. Viennent ensuite les Continentaux de l'Occident (Allemands, Français, etc.); ceux-ci brillent à la fois dans les classes et dans les sports. Enfin, ce sont les Anglo-Saxons qui se développent le plus lentement, mais comme les arbres à longue croissance, ils gagnent en solidité ce qu'ils perdent en précocité et en variété. Leur intelligence s'éveille tard; ils s'assimilent difficilement les choses, restent concentrés et brillent peu dans les jeux de l'esprit. Même dans les sports, ils apportent plus de ténacité et de régularité que d'entrain.

Ce retard ne semble pas inquiéter les parents. Tandis que sur le Continent, ceux-ci sont fiers des progrès rapides de leurs fils, il semble qu'en Angleterre, ils aient plutôt une répulsion pour la précocité et l'éclat.

Les maîtres d'écoles ne paraissent pas non plus chercher à hâter le moment de l'éclosion. Pas de leçons à apprendre en dehors de la classe, pas de devoirs à faire à la maison avant quatorze ans, et toujours par petites doses, comme si l'on craignait d'abîmer l'enfant. Mais, auparavant, on a donné des devoirs à faire en classe, et cela s'est fait progressivement. D'abord le maître a montré comment on faisait un devoir; ensuite, il leur en fait faire en les aidant; enfin, il les abandonne à eux-mêmes. De même pour les leçons. Les explications données par le maître doivent être répétées de suite ou à la fin de la leçon par l'élève, sans consulter les manuels, d'où développement forcé de *l'esprit d'attention*, si caractéristique de la mentalité anglo-saxonne.

Voici un sujet de devoir dans une autre école : Expliquez comment un cheval lève la patte. Dans la correction, le maître

tient compte du degré de personnalité que l'élève a mis dans sa réponse.

On cherche à utiliser les dispositions naturelles de l'enfant, et à les développer plutôt qu'à vouloir greffer sur son esprit les qualités qui lui manquent, ainsi qu'on le fait en France ; ce dernier procédé a pour but de couler tout le monde dans le même moule : c'est le nivellement des esprits. Le système anglais permet le développement libre des capacités divergentes naturelles.

Déjà à la Nursery et dans les Kindergarten, on cherche à développer, au point de vue intellectuel, *le sens de l'observation*. On utilise pour cela la curiosité naturelle des enfants, en leur montrant des objets ou des êtres vivants, appelant et dirigeant leur attention sur les particularités, ressemblances et dissemblances. On se sert, dans ce but, soit d'objets réels, ou de modèles et d'images, selon les cas. On cherche également à développer l'*imagination* et le *sentiment*, à l'aide d'histoires enfantines, et, pour cela, on fait appel au merveilleux et au fantastique. Les Anglais considèrent que c'est une faute, au point de vue éducatif, que de ne pas faire appel à ces procédés, qui peuvent paraître irrationnels à certains esprits, mais dont la suppression aurait pour résultat d'amener l'infécondité intellectuelle en desséchant l'esprit et le cœur de l'enfant.

On continue à développer chez le jeune homme les mêmes qualités d'observation, d'imagination et de sentiment par des moyens analogues, la lecture des romans et les exercices de composition littéraire.

Quant à l'*éducation morale*, elle consiste à ébaucher le système qui sera développé plus largement à la Public school, et que nous décrirons en détail à propos de ces dernières.

Bornons-nous à dire qu'elle repose :

1° Sur l'influence éducatrice des sports ;

2° Sur le fait que l'éducation intellectuelle cherche plus à développer les facultés qu'à enseigner un programme déterminé ;

3° Sur le contact permanent avec les éducateurs, et la sympathie que ceux-ci inspirent aux élèves ;

4° Sur le *système monitorial* que nous décrirons plus loin en parlant des Public schools;

5° Sur la coutume de faire appel le plus possible aux bons sentiments des enfants;

6° Sur un système répressif méthodiquement gradué;

7° Sur les sentiments religieux[1].

Ajoutons que les garçons ne sortent pas sans être surveillés, et qu'il leur est alloué à chacun une subvention fixe de 60 centimes par semaine pour l'argent de poche.

Les deux autres Preparatory schools que j'ai visitées donnent lieu à des remarques semblables à celles que nous venons d'exposer.

Les « Public schools ». — Il faut distinguer entre les anciennes Public schools et les nouvelles; ces dernières ont été créées au XIXe siècle, tandis que les autres datent de la Renaissance, à l'exception, bien entendu de Winchester et d'Eton qui datent du Moyen Age, comme nous l'avons vu.

Il y a en tout neuf anciennes Public schools, soit donc sept en mettant de côté Winchester et Eton déjà décrites. Ce sont, par ordre d'ancienneté :

Saint-Paul (1512), Christ's Hospital (1553), Westminster (1560), Rugby (1567), Harrow (1571), Charterhouse (1611), Shrewsbury

Parmi les nouvelles, citons : Cheltenham (1841), Marlborough (1843), Clifton (1862), Haileybury (1862), Wellington, Bedford.

Les unes et les autres sont d'anciennes Grammar schools qui se sont élevées au rang de Public school en attirant un public de plus en plus choisi, et grâce à des ressources plus abondantes.

Les anciennes Public schools ressemblaient beaucoup au début à Winchester et à Eton, mais à une certaine époque, elles se sont transformées. La transformation la plus importante,

1. Les directeurs des Preparatory schools sont généralement des gradués d'Oxford ou de Cambridge, et, par conséquent, sont aptes à enseigner la religion anglicane, qui est celle de la majeure partie des classes élevées. Quant aux dissidents, ils possèdent quelques Preparatory schools annexées à leurs Public schools, et celles-ci possèdent leur chapelle particulière.

la plus décisive à ce point de vue, a été réalisée par un grand éducateur dont nous ne pouvons pas ne pas dire quelques mots.

Thomas Arnold (1795-1842), né dans l'île de Wight, fut éduqué dans une Preparatory school, puis dans une Public school (Westminster), et enfin à l'Université d'Oxford, où il fut ordonné diacre en 1818.

Dès 1817, il fonde une Preparatory school avec le concours de sa mère, de sa tante et de sa sœur. Là, ayant fait preuve de qualités éminentes, il fut appelé, en 1828, à assumer la direction de la Public school de Rugby, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort.

L'une de ses premières réformes fut d'adopter le système tutorial, mis en œuvre à Eton depuis le XVIe siècle. En effet, Rugby n'était alors qu'un externat; les élèves logeaient en ville dans des boarding-houses indépendantes de l'école. Arnold fit racheter peu à peu ces boarding-houses par l'école, et y plaça, comme *tutors,* des professeurs de l'école à qui il confia une mission éducatrice. Il conserva le *fagging,* parce qu'il tempère l'égoïsme et le privilège, et renferma le *flogging* dans des limites raisonnables.

Mais sa réforme la plus importante consista dans le rôle éducateur nouveau qu'il fit jouer aux monitors, qui à Rugby sont appelés *præpostors*. Comme les tutors, les præpostors devinrent des agents d'éducation, et tous ensemble, ils formèrent un cadre dirigeant et hiérarchisé[1].

Mais tout ceci sera amplement développé dans les pages qui vont suivre. Bornons-nous pour l'instant à constater que le système de Thomas Arnold fut adopté peu à peu par les autres Public schools, à l'exception d'Eton. Ce système se propagea de deux façons :

1° *Par l'action directe de professeurs de Rugby, appelés à diriger une autre Public school.*

En 1852, un professeur de Rugby est appelé à Marlborough,

1. La réforme de Th. Arnold avait été préparée vers 1800 par Bell et Lancaster, qui attribuèrent déjà aux monitors un rôle éducatif et non plus un simple rôle de surveillance.

qui existait depuis neuf ans, mais qui périclitait. Il y instaure le système d'Arnold et remonte rapidement l'école. Ce succès engage Cheltenham à en faire autant en 1860. Enfin, Clifton et Haileybury, fondées en 1862, le furent par des masters de Rugby.

2° *Par imitation.* Les anciennes Public schools, à part Eton, ont peu à peu adopté les réformes de Th. Arnold. A Harrow, par exemple, les monitors, qui existent depuis la fondation de l'école, étaient surtout des espions qui rapportaient aux maîtres les fautes commises par leurs camarades[1]; ils n'avaient eux-mêmes aucune autorité personnelle, et n'étaient du reste pas dressés à l'exercer. Mais Harrow a évolué, et aujourd'hui, les monitors sont préparés graduellement à la responsabilité et au commandement, et ils sont les auxiliaires des maîtres dans l'éducation des plus petits.

Ces préliminaires étaient nécessaires pour montrer comment les écoles de la Upper Middle class ont fini par se constituer sur des principes particuliers, dans le courant du XIX° siècle.

Il nous faut maintenant entrer dans le vif du sujet et décrire tour à tour, l'éducation physique, l'éducation intellectuelle et l'éducation morale dans les Public schools.

La première chose que demande un père anglais à l'école où il mettra son fils, c'est que les conditions matérielles soient bonnes. Il ne recherche pas le luxe, mais le confort et l'hygiène. Il tient beaucoup plus que le père français à la bonne nourriture et à la bonne situation sanitaire, et l'on peut dire que, sous ce rapport, les écoles de la Upper class et de la Upper Middle class satisfont à ce désir.

Ce n'est pas que toutes soient établies en pleine campagne, mais la plupart sont dans de petites villes entourées de parcs et de pelouses.

Il en est ainsi pour beaucoup de nouvelles Public schools. Quelques-unes, comme Marlborough et Wellington, sont situées en

1. *Our great Public schools*, p. 90-91.

pleine campagne, mais les autres sont dans de petites villes : Cheltenham, Clifton, Haileybury, Bedford, Bradford, etc.

Cette tendance des pensionnats anglais à s'établir dans des endroits aérés n'était pas aussi générale autrefois, au moins pour ceux ayant une origine ecclésiastique, ce qui était un cas fréquent.

Parmi les sept Public schools fondées au moment de la Renaissance, quatre faisaient primitivement partie d'une abbaye ou d'une cathédrale, ou bien les bâtiments d'une abbaye sécularisée leur ont été affectés : une à Shrewsbury et trois à Londres : Saint-Paul, Westminster et Charterhouse.

Plusieurs collèges londoniens ont récemment émigré à la campagne : Charterhouse s'est transporté en 1872 à Godalming, Saint-Paul à Hammersmith en 1884, et Christ's Hospital à Horsham, en 1902.

Les deux autres, Rugby et Harrow, sont dans de petites villes ; la campagne est à deux pas. Au surplus, le collège de Harrow, par exemple, fut réellement fondé à la campagne, mais le collège en grandissant attira des boutiquiers et des hôteliers ; puis vinrent des rentiers séduits à la fois par les conditions sanitaires et les facilités d'approvisionnement ; enfin, depuis l'ouverture des chemins de fer, nombre de petits employés londonniens ont reflué vers Harrow pour les mêmes raisons. De tout cela, il en résulte que le collège de Harrow est aujourd'hui englobé dans une petite ville de 10.000 habitants environ.

Partout la nourriture est bonne, saine et copieuse ; suivant le système anglais, on préfère de nombreux petits repas dont aucun ne charge trop l'estomac : les aliments s'assimilent mieux, et l'on reste plus dispos et plus léger.

Dans les écoles les plus riches, comme Harrow, chaque élève a sa chambre ; les autres ont de petits dortoirs de cinq à dix lits. La coutume générale est de coucher avec les fenêtres ouvertes et de chauffer les salles en hiver à l'aide du système à eau chaude ou à la vapeur.

Partout également des salles de bains, des lavatories hygiéniques, des extincteurs d'incendies et des échelles de sauve-

tage. Chaque école a une équipe de pompiers formée par les élèves et dirigée par les professeurs. Cette équipe fait très régulièrement les manœuvres, et, de temps en temps, le signal d'alarme est donné à l'improviste.

Pour les exercices physiques, nous les classerons comme suit, d'après leurs résultats éducatifs : jeux obligatoires, permis ou défendus ; exercices gymnastiques et travaux pratiques.

Les jeux obligatoires sont les jeux éducatifs. Dans toutes les écoles de garçons, deux jeux sont obligatoires[1] : le football en hiver, et le cricket en été.

Les jeux sont obligatoires parce qu'ils ne sont pas de simples exercices physiques, mais ont un caractère éducatif; ils développent certaines qualités morales.

Le football développe l'esprit de discipline[2] ; c'est le camp le plus discipliné qui l'emporte, car il faut que chaque joueur joue, non pour se faire valoir lui-même, mais pour coopérer à la poursuite d'un but commun.

Le cricket développe l'esprit d'attention, le self-control. Il faut en effet savoir rester longtemps immobile, tout en étant constamment prêt à agir. Ce sont donc les moins distraits qui l'emportent. Soit dit en passant, le jeu de cricket a beaucoup plus de peine à s'implanter en France que le football ; en Angleterre, au contraire, il est le véritable jeu national. C'est que, dans le football, on se donne du mouvement, il se passe des péripéties intéressantes, tandis que la longue immobilité du joueur de cricket pèse au tempérament français, plus vif et plus ardent que l'anglais.

Les jeux ont lieu l'après-midi en hiver, et après le thé en été. Chaque élève joue au moins trois fois par semaine.

Les sports permis sont ceux qui, n'ayant aucun caractère éducatif marqué, n'ont cependant aucun inconvénient reconnu.

Les jeux permis, mais non obligatoires, sont généralement le

1. Les jeux sont obligatoires en principe, mais, bien entendu, les élèves malingres peuvent être exemptés.

2. Cette constatation a été faite en dehors de la *Science sociale*, par M. Max Leclercq (*Loc. cit.*, p. 39).

hockey, le *golf*, le *fives*[1]. Ils développent les muscles chacun d'une façon différente, mais ils ne semblent pas avoir, au point de vue moral, d'influence bien marquée.

Il faut y ajouter le *tir au fusil* qui, depuis la guerre du Transvaal, est partout en grand honneur dans les écoles.

La *natation* est également très en honneur et, dans les collèges, elle a quelquefois un caractère obligatoire, à cause de sa grande utilité sociale.

Les jeux défendus sont ceux auxquels on reconnaît des inconvénients, soit au point de vue physique, soit au point de vue moral. Les jeux défendus varient suivant les écoles et suivant les circonstances. Le tennis est généralement défendu dans les écoles de garçons, parce qu'il n'est pas assez viril; il est considéré comme un jeu de jeunes filles. Dans certains collèges, situés trop près d'une grande ville, la bicyclette est défendue, parce qu'elle permet d'être trop rapidement hors de vue; ailleurs, elle est défendue parce qu'elle déforme le corps des jeunes enfants; par contre, elle est en grand honneur dans certaines écoles.

Les exercices gymnastiques complètent l'éducation physique des jeux. Dans toutes les écoles que j'ai visitées, il y avait une salle de gymnastique. En effet, les sports sont insuffisants à assurer l'éducation physique complète et rationnelle. De là, la nécessité de leur ajouter des exercices purement physiques, de la gymnastique méthodique, systèmes suédois ou Muller.

Voyons maintenant les caractérisques de l'*éducation intellectuelle.*

Dans les Public schools, les programmes dépendent des universités, non pas que celles-ci aient le droit de dresser les programmes d'études dans les Public schools, mais en fait, comme ces dernières préparent toujours un certain nombre d'élèves pour les examens universitaires, les programmes s'en ressentent d'une façon générale.

Les cours comprennent le latin, le grec, l'histoire d'Angle-

1. A. Harrow, on joue au jeu de *racquet* et à celui de *fives*.

terre, la géographie, les mathématiques, le français, l'allemand. Il faut y ajouter naturellement la Bible.

Ce qu'il faut voir, ce n'est pas la liste des matières enseignées, car là non plus la contrainte n'est pas grande. Ce qui est important à déterminer, c'est le caractère particulier que prend l'enseignement, et ses résultats.

Je caractériserai volontiers l'Anglais comme un double spécialiste, un homme qui possède deux spécialités, l'une intéressée, l'autre désintéressée. La première est son métier; la seconde son *hobby*, c'est-à-dire sa passion particulière, sa marotte. Lorsque nous étudierons le milieu social anglais, nous verrons des exemples de hobbies; ce que nous voudrions simplement montrer ici, c'est que les méthodes d'enseignement tendent, en Angleterre, à développer les spécialités désintéressées, tandis qu'en France elles cherchent à développer l'esprit encyclopédique. Peut-être enseigne-t-on à peu près les mêmes choses des deux côtés du détroit, seulement, d'un côté, il y a une forte contrainte pour que l'élève s'assimile toutes les matières enseignées, tandis que, de l'autre, la contrainte est faible, et le jeune homme apprend surtout les matières qui lui plaisent. Je dirais plus, le maître cherche à découvrir le hobby de chacun de ses élèves, et quand il l'a découvert, il lui en facilite la satisfaction. C'est toujours le même principe : développer la personnalité.

A ce système-là, un certain nombre d'élèves apprennent peu, car le hobby est loin d'être toujours une spécialité intellectuelle. Le hobby peut être un sport, ou bien la menuiserie, que sais-je encore. Ceux qui ont un hobby de ce genre sortiront de la Public school parfaits ignorants. Encore est-il qu'ils n'auront ni le dégoût de l'étude, ni une rancune contre l'école, et ils auront gardé cette fraîcheur d'impressions qui nous paraît une qualité des Anglo-Saxons, et surtout, ils auront un grand élément d'intérêt dans la vie, un hobby auquel ils se consacreront. En France aussi, il y une certaine proportion de cancres qui sortent des lycées, mais ils sortent aigris contre la science et les lettres, et la vie leur paraît fade et sans but.

Envisageons maintenant ceux qui sont doués d'aptitudes in-

tellectuelles. En France, le lycée développe chez eux les connaissances générales et variées, l'esprit de généralisation, le souci de la forme.

En Angleterre, la Public school a développé chez eux une spécialité intellectuelle à laquelle ils consacreront toute leur vie. Dans un niveau inférieur, c'est le simple collectionneur, car le hobby peut être une collection d'insectes ou de timbres-poste, de plantes ou de gravures. Dans un niveau supérieur, c'est un instrument de musique que l'on apprend, c'est la peinture, c'est une spécialité artistique, littéraire ou scientifique. Ce peut être aussi une hantise religieuse ou morale.

C'est dans la façon d'employer les temps libres que le hobby se manifeste le plus clairement.

Je visite le collège de Harrow, obligeamment guidé par M. Minssen, professeur de français dans ce collège et président de l'Association des professeurs français en Angleterre. C'est le moment des temps libres. Dans toutes les salles où nous entrons, un ou plusieurs élèves se sont enfermés et se consacrent avec ardeur aux délices de leur hobby. Dans la chapelle, un fervent de l'orgue s'est enfermé et s'exerce avec joie et conviction sur son instrument favori. Dans la salle de dessin, quelques jeunes gens sont dispersés, et, avec une attention soutenue, copient des modèles de sculpture. Plus loin, on me montre une collection de coquilles étiquetées avec science et art. M. Minssen m'en conte l'histoire. Elle a été amassée avec persévérance et cataloguée avec soin par un élève dont le hobby était la conchyliologie. Il était devenu un véritable savant dans sa branche. Son désir le plus cher était de visiter l'admirable collection du Musée d'histoire naturelle de South Kensington, à Londres. Un jour, il osa en demander la permission à son chef de maison, qui, connaissant son hobby, la lui accorda immédiatement. Il s'y rendit seul, car, à dire vrai, son hobby n'était partagé par personne. Il y passa de longues heures et acquit la conviction que la collection des mollusques était mal cataloguée. Il demanda à parler au conservateur du musée, et, après une longue discussion, celui-ci dut s'incliner, et c'est ainsi que les coquillages

de South Kensington sont maintenant bien classés. De Harrow, l'élève dont nous parlons est allé à Cambridge, et là, avant d'avoir terminé ses études, il fut nommé conservateur des collections de l'université. C'est ainsi qu'en Angleterre, on encourage les hobbies!

Dira-t-on que l'enseignement est nul quand il arrive à de tels résultats?

Voici une salle où le nom des anciens élèves de Harrow est gravé. Quelques-uns ne seront certainement pas inconnus du lecteur : lord Palmerston, lord Aberdeen, Sheridan, Shaftesbury, sir Robert Peel, lord Byron.

L'éducation morale. — La Public school accentue et continue le système d'éducation commencé par la Preparatory school. C'est le moment de l'exposer en détail. C'est ici le point le plus important des fonctions de l'école anglaise : l'éducation; l'instruction n'est qu'un élément accessoire.

Mais il faut s'entendre sur ce mot éducation. Ce que nous devons voir, c'est le sens que prend ce mot en Angleterre, et pour cela, il nous faut analyser tous les facteurs qui y contribuent.

C'est ce que nous allons essayer de faire.

1° *Les sports sont éducatifs.* — Nous avons déjà développé ce point en parlant de l'éducation physique, et nous avons constaté que les sports obligatoires n'ont pas seulement en vue le développement physique des garçons, mais ont surtout un but moral.

Le football développe l'esprit de discipline chez tous les joueurs et l'esprit de commandement chez les capitaines de jeu.

Le cricket développe l'esprit d'attention.

En outre, d'une façon générale, les sports développent le courage moral.

2° *Les méthodes d'enseignement poussent au développement de certaines facultés :* concentration d'esprit, persévérance.

Tout ceci a été expliqué en parlant de l'éducation intellectuelle. Nous n'y reviendrons pas.

3° *Le système tutorial permet à l'éducateur d'exercer une grande action sur les garçons.* — Nous avons déjà dit un mot du système tutorial en parlant d'Eton. Il consiste à répartir les garçons en un certain nombre de maisons dirigées par un *tutor* avec lequel ils vivent en contact permanent. Le tutor remplace en somme le père de famille; il connaît en particulier chacun des garçons qui habitent chez lui, leurs caractères, leurs progrès, leurs crises morales. Mais avant tout, et c'est en cela surtout qu'il remplace le père de famille, *il a de la sympathie pour ses garçons,* pour ses « boys ». Par là, il a une grande action sur eux, car il y a naturellement réciprocité : la sympathie appelle la sympathie. Bien entendu, cette sympathie ne doit pas verser dans le favoritisme, et le maître s'efforce de trouver, dans chacun de ses boys, un point par où la sympathie peut naître. Les masters jouent souvent avec leurs boys comme de grands garçons et ils entrent bien plus dans leur intimité que les professeurs français.

En exposant, dans le chapitre précédent, l'organisation des Public schools, nous avons dit que le recrutement des chefs de maison, des tutors, se faisait par la voie de sélection naturelle. Nous nous sommes contentés de dire qu'on les mettait un certain temps à l'essai, sans bien spécifier les causes de réussite ou d'échecs. Or, l'une des causes principales de réussite est la sympathie qu'un tutor sait créer entre lui et ses boys. Il en est de même du reste pour les professeurs.

Le système tutorial existe dans toutes les Public schools, anciennes et modernes.

Ainsi les 500 élèves de Harrow sont répartis en 18 maisons dispersées à l'intérieur de la ville.

A Rugby, il y a en tout 6 maisons de 30 à 60 élèves chacune; la plus grande est dirigée par le headmaster lui-même, aidé d'un tutor spécial.

A Cheltenham, il y a 14 maisons de grandeurs différentes, réparties dans la ville même.

A Marlborough, il n'y a que 4 maisons : 3 petites de 40 élèves

environ et une grande de 400 garçons, mais cette dernière est subdivisée en maisons fictives de 30 à 40 garçons ayant chacune un tutor.

Grâce au système tutorial, la famille se continue à l'école, en s'élargissant, et à l'Université elle s'élargira encore.

Dans les Preparatory schools, il n'y a pas de tutor, mais ce rôle est joué par les directeurs eux-mêmes, car nous savons que ces écoles ne sont jamais bien grandes.

Le système tutorial s'est créé peu à peu. Tout d'abord, les écoles étaient surtout des externats ; les enfants de la campagne devaient loger chez des particuliers ou dans des boarding-houses. Ces boarding-houses étaient souvent dirigés par des professeurs de l'école, qui les exploitaient à leur compte. Peu à peu, avec l'accroissement constant du nombre des élèves d'une part, et afin d'exercer sur les enfants une influence plus coordonnée, les collèges rachetèrent les boarding-houses, et les firent administrer par des professeurs choisis comme nous l'avons expliqué.

Enfin, il nous faut dire un mot de l'éducation mondaine, qui se fait dans les pensionnats, par la vie de famille avec les professeurs et leurs femmes. Les pensionnats anglais sont le plus souvent divisés en maisons; et la vie, dans chacune de ces maisons, est l'image de la vie familiale, mais d'une vie familiale agrandie où l'on est nombreux, et où il faut que chacun se tienne toujours bien. Et ici encore, on retrouve les caractéristiques anglo-saxonnes : les règles de la bonne tenue sont peu nombreuses, mais très strictes : pas de discussions animées à table, bien tenir sa fourchette et son couteau, être prévenant et correct, etc. A chaque table un élève est chargé de verser la boisson et veille si l'un des convives en manque, etc.

La serviabilité est encore développée par le *fagging*.

A *Harrow*, cette coutume est tempérée; le fag doit s'occuper du premier déjeuner, faire les commissions, préparer les objets pour les sports, etc.

4° *Le système monitorial développe le sentiment de responsabilité.* — C'est dans les milieux particularistes que le sens de la

responsabilité individuelle est le plus développé, et l'on ne conçoit pas de milieu particulariste sans une diffusion assez générale de cette qualité.

C'est pourquoi je n'hésite pas à dire que cette qualité est la plus caractéristique et la plus fondamentale du particularisme. Aussi, devons-nous l'étudier d'un peu près.

Ce que l'on développe surtout avant quatorze ans, c'est l'obéissance, mais l'*obéissance avec responsabilité*, c'est-à-dire la discipline voulue. Après cela, dans les Public schools, on vient greffer, sur cette qualité première, celle de l'aptitude au commandement, mais, encore une fois, *l'aptitude au commandement avec sens de la responsabilité*.

Nous allons envisager successivement ces deux points.

Dans la famille d'abord, dans la Private school ensuite, on habitue l'enfant à obéir. Peut-être, dans les premiers temps, est-ce une obéissance toute passive que l'on exige, mais ce n'est là qu'une étape, un premier pas sans lequel on ne pourrait faire les suivants. C'est pourquoi, pour les natures les plus rebelles, on emploiera les punitions corporelles graduées pour les dompter.

Mais aussitôt qu'on le peut, dès un âge très tendre, on fait appel aux bons sentiments de l'enfant, à son sens de l'honneur, de la droiture, et cela à chaque occasion qui se présente.

En arrivant à l'école, l'enfant anglais sait qu'il y aura dans cette école un certain nombre de règles auxquelles il faudra obéir. Il ne sait pas lesquelles, car elles varient d'une école à l'autre, mais il sait qu'il y en aura, et d'avance, il est généralement disposé à s'y conformer. Pour les caractères non encore soumis, les punitions sont là, et nous en parlerons plus loin. Les règles, au surplus, sont peu nombreuses, mais claires et précises.

Dans les Preparatory schools *chaque enfant est chargé d'une responsabilité quelconque*. L'un est responsable de la craie, l'autre de la porte, l'autre de la ventilation de la salle, etc. Un point très important, c'est que l'enfant chargé d'une responsabilité n'est pas surveillé, le correctif est qu'il sera puni, s'il est pris en défaut, mais au début, on fait surtout appel à ses bons

sentiments : on avait eu confiance en lui, en son sens du devoir ; on avait cru avoir affaire à un homme ; s'est-on donc mépris sur sa valeur ?

Mais passons à la seconde partie, et pour cela voyons ce qui se passe dans les Public schools, à Harrow par exemple. Dans les classes inférieures de Harrow, on continue le système commencé par les Preparatory schools, et ce n'est que progressivement que l'on change l'esprit d'obéissance en aptitude au commandement, car obéissance et commandement ne sont ici que deux formes du sens de la responsabilité.

On est d'abord responsable d'une chose, ensuite de personnes.

Et on est responsable d'abord d'une petite chose, ensuite d'une plus grande, et d'un petit groupe de personnes avant d'en diriger un plus grand. « Tout le monde ici est responsable de quelque chose, » me dit M. Minssen. « Dans la classe, l'un est responsable des cahiers ou des livres, l'autre de la propreté du tableau ou de l'aération. Dans les maisons, l'un est responsable des ballons de football, l'autre du vestiaire, d'une clef ou d'un service quelconque.

Peu à peu, au fur et à mesure de la formation de leur caractère, ils deviennent responsables du bon ordre dans un corridor, dans une salle. Les voilà *aides moniteurs,* les voilà faisant leur apprentissage de commandement.

Dernière étape, les voilà chefs selon leurs aptitudes, capitaine de jeu, moniteur de maison, ou président d'un petit club.

Ils deviennent alors des agents d'éducation, tout en continuant à s'éduquer encore, car pour être moniteur de maison, il faut avoir une influence morale sur ses condisciples, il faut transmettre aux autres, l'impulsion éducatrice qui part du chef de maison. Il faut posséder l'esprit de l'école, c'est-à-dire se faire le défenseur de ses traditions.

Au sommet, vient le moniteur d'école qui a droit de commandement sur toute l'école.

Ce qu'il faut surtout retenir des fonctions des moniteurs, c'est que leur rôle de surveillant n'est que secondaire ; ils sont avant

tout des agents d'éducation. Le professeur peut s'absenter de sa classe ; l'ordre continue d'y régner parce qu'il y a un moniteur de classe responsable de l'ordre. En l'absence du chef de maison, le moniteur de maison est apte à diriger.

5° *Les clubs d'élèves préparent ceux-ci à la vie publique.* Les petits clubs d'élèves sont des écoles d'éducation sociale, et des images de la vie publique. Les *debating societies,* par exemple, tiennent à la fois du club et du Parlement. Comme dans les clubs, on n'y est admis que sur présentation de deux membres et après un vote (*poll*) de l'assemblée générale. Cette dernière élit le président, les vice-présidents, le secrétaire et le trésorier. Les débats y sont conduits avec ordre et discipline. Le conférencier s'inscrit d'avance, ainsi que ceux qui parleront pour ou contre la question qu'il développera. Le temps pendant lequel chacun parlera est strictement limité, et l'on n'a pas le droit d'interrompre. La parole est donnée alternativement à des orateurs qui parlent pour ou contre le thème développé par le conférencier. Enfin, un vote clôt le débat.

Ces clubs sont autonomes, et laissés complètement à l'initiative et à la responsabilité des élèves. Les autorités de l'école n'interviennent jamais, et tout se passe correctement. Plus tard, beaucoup de ces jeunes gens seront des députés, et l'on saisit ici, sur le vif, la cause de la tenue si digne et si ordonnée du Parlement britannique, les Irlandais exceptés.

Cette discipline voulue, vue sous un autre aspect plus individuel, n'est autre que le *self-control* ou discipline intérieure, domination sur soi-même. C'est là encore un caractère essentiel des individus particularistes. L'obéissance passive donne bien la discipline extérieure, mais ne donne pas le self-control. La discipline intérieure donne cette qualité qui fait paraître les Anglo-Saxons froids et indifférents, et qui les a fait accuser d'insensibilité et d'égoïsme par des observateurs superficiels.

6° *Le système répressif est méthodique et gradué.* Le système d'éducation en Angleterre est avant tout basé sur la *sympathie* entre éducateurs et éduqués. Un professeur non sympathique n'aura jamais de discipline dans sa classe et ne pourra rester.

Mais, d'autre part, même un professeur tout à fait sympathique, doit avoir à sa disposition des moyens de coercition, soit pour dompter la minorité turbulente, soit pour maintenir la moyenne dans la bonne direction.

Et ici encore, ce qui importe, ce n'est pas l'énumération sèche des punitions, mais l'esprit dans lequel elles sont employées.

L'éducation, en somme, est une contrainte. En Angleterre, cette contrainte se fait beaucoup par une persuasion sympathique, et de temps en temps par des moyens de coercition, mais même alors, le professeur doit montrer à l'élève que, tout en le punissant, il a de la sympathie pour lui; l'enfant ainsi a la sensation que l'on agit pour son bien : « Voyons, mon petit ami, vous avez fait telle faute; pensez-vous que ce soit bien d'avoir fait cela? Ne croyez-vous pas que cela mérite une punition? Est-il possible de laisser faire une telle chose sans punir? » En somme l'on s'adresse le plus possible à la conscience de l'enfant. Quelquefois, on laisse le délinquant décider lui-même de la punition.

Il faut distinguer naturellement entre les punitions pour des manquements au travail, et celles relatives aux fautes morales.

En Angleterre, les fautes relatives au travail scolaire sont considérées comme ayant moins d'importance qu'en France, mais la conception inverse existe pour les fautes morales.

Déjà, nous le savons, on donne peu de devoirs, et l'on ne cherche guère à inculquer les choses par force. Il n'y a guère d'autre punition que la *détention;* elle consiste à retenir l'élève un jour de congé, le samedi après-midi par exemple, pendant le temps nécessaire pour faire le devoir non fait. Si un élève a l'habitude de ne pas travailler, des punitions plus graves s'imposent, mais alors cela rentre dans les punitions pour fautes morales, car c'est la paresse qu'il s'agit de corriger.

Pour les fautes morales, le système répressif est basé sur les principes suivants :

a) On distingue entre la faute occasionnelle et la faute habi-

tuelle. La première n'est pas punie, mais donne lieu à un discours en tête à tête dans lequel l'éducateur fait appel aux bons sentiments de l'élève.

Une récidive appelle un discours plus prolongé, plus vigoureux.

b) On n'a recours aux punitions que pour les fautes habituelles. Les punitions n'interviennent que quand les discours n'ont pas de résultats, ce qui suppose que la faute est habituelle.

c) Les premières punitions sont douces, mais vont en croissant en force selon que la faute est trouvée plus ancrée, plus indéracinable. Ce sera d'abord de la gymnastique supplémentaire, et cela va en augmentant. On n'a recours aux grands moyens, c'est-à-dire au blâme public, au fouet ou à l'expulsion, que quand tous les autres moyens ont échoué.

d) Les grandes répressions ne peuvent se donner qu'en suivant les formalités traditionnelles. Les punitions peuvent être appliquées immédiatement par le chef de service responsable. Par exemple, le capitaine de dortoir appliquera la savate à ceux qui ont troublé l'ordre dans le dortoir, le chef de maison punira de gymnastique supplémentaire celui qui contrevient au règlement de sa maison, etc.

Il n'en est plus ainsi pour les punitions plus graves. Le chef de service n'a plus le droit de punir lui-même. Il ne peut que dire à l'élève qu'il demandera au directeur de l'école, au Headmaster, de le punir, et il n'est pas certain que celui-ci acquiescera à la demande. Le Headmaster, en effet, fait d'abord une enquête ; il s'informe auprès du chef de maison du délinquant, du caractère et de la conduite de celui-ci, et cherche à savoir si la faute reprochée est bien habituelle. Il fait aussi comparaître devant lui l'accusé, et celui-ci, comme devant les tribunaux anglais, peut plaider non coupable. Ce n'est qu'alors que le Headmaster — j'allais dire le juge — rend son jugement. Un professeur de Harrow qui avait appliqué lui-même la peine du fouet à un élève sans suivre ces formalités, a vu déposer contre lui une plainte par les parents de l'élève et le Headmaster donna tort au professeur.

La peine du fouet ne peut être appliquée que pour des cas bien spécifiés, considérés comme très graves par les Anglo-Saxons. Sauf quelques exceptions[1], ces cas sont en effet au nombre de trois :

1° Le mensonge, et tout ce qui a trait à la déloyauté, à la malice ;

2° Les cruautés d'un grand envers un petit ;

3° L'immoralité.

Ajoutons que l'on a peu souvent l'occasion d'appliquer le fouet ; une fois ou deux par terme tout au plus.

Après les punitions, les récompenses. Elles sont plutôt rares, et on fait peu appel à la vanité. Il y a bien des prix, mais pour les travaux pratiques seulement. Il y a un examen d'entrée, mais il n'y a pas d'examen de sortie, donc pas de diplômes, mais les dernières classes des Public schools préparent à l'examen d'entrée des universités et des écoles spéciales. Les plus travailleurs concourent pour l'obtention d'une bourse.

7° L'*influence religieuse* est toujours très grande dans les Public schools, qui possèdent chacune leur chapelle. On considère la religion comme un facteur primordial dans l'éducation morale.

L'ÉDUCATION DANS LES VIEILLES UNIVERSITÉS. — Pour l'*éducation physique*, bornons-nous à dire que l'on continue les sports et les jeux que nous avons vus dans les Public schools, mais qu'il n'y a plus ni gymnastique, ni travaux pratiques, à l'exception, bien entendu, des laboratoires scientifiques.

Dans l'*éducation intellectuelle*, des changements notables ont eu lieu à Oxford et à Cambridge. Pendant longtemps, les études classiques ont dominé à Oxford et à Cambridge, qui n'étaient en somme que les séminaires de l'Église anglicane et les écoles normales des professeurs de l'enseignement supérieur et secondaire. Pour les futurs prêtres et les futurs professeurs, l'éducation intellectuelle à l'université avait donc une base utilitaire, une espèce d'apprentissage théorique du métier. Pour les autres

1 Comme à Eton par exemple (Voir *supra*, p. 42).

élèves, l'éducation intellectuelle avait un caractère absolument désintéressé, mais à part ceux chez qui se révélait un hobby intellectuel, il est juste de dire que le véritable but était de terminer l'apprentissage à la vie publique et à la vie mondaine. C'est parmi les universitaires, en effet, que se recrutaient surtout les députés, les hauts fonctionnaires et les avocats.

Ainsi que dans les autres pays, les études ont compris peu à peu les sciences, mais l'évolution de l'enseignement classique vers l'enseignement scientifique a été plus lent et plus tardif. Cela tient à deux choses : à l'esprit conservateur des Anglais d'abord, et ensuite à cette particularité de la mentalité anglaise qui, dans l'apprentissage des professions scientifiques (médecine, art de l'ingénieur), fait prédominer la formation pratique sur la formation théorique.

Ce n'est qu'au XVIIIe siècle que Cambridge commence à organiser sérieusement des examens de mathématiques, et au XIXe siècle qu'apparaît l'étude des sciences naturelles.

De plus en plus, les études scientifiques s'accroissent au détriment des études classiques[1], et ceci a une répercussion parallèle sur les programmes des Public schools et des Preparatory schools.

Il est important de noter toutefois que ces études scientifiques ne constituent pas un apprentissage technique. Elles ont le même caractère désintéressé que les études classiques.

On peut dire que le développement du caractère se fait surtout à la Public school. A l'université, c'est la formation intellectuelle qui prime, ce qui ne veut pas dire que le point de vue moral soit négligé.

Le système monitorial n'existe pas, mais on continue à pratiquer les sports et la vie de club. Le système tutorial est en vigueur, de sorte que les étudiants jouissent d'une liberté moins grande que ceux de nos universités; tandis que ces derniers ont passé sans transition du régime de servitude des lycées à celui de

1. Déjà le grec n'est plus obligatoire.

la liberté absolue, le jeune Anglais passe de l'un à l'autre d'une façon insensible.

Malgré la laïcisation du personnel enseignant, la religion continue à jouer un grand rôle dans la vie universitaire, à cause précisément du système tutorial; chaque maison garde une atmosphère religieuse très nette; la plupart sont anglicanes, mais il y a des maisons wesleyennes, unitariennes, etc. C'est l'esprit de tolérance qui se fait jour, mais non l'esprit antireligieux.

III. — LES ÉCOLES DE LA « MIDDLE CLASS ».

La Middle class est formée essentiellement des familles en voie d'élévation. Ce sont des grands patrons récemment arrivés, qui n'ont pas encore la stabilité ni l'envergure de ceux qui composent la Upper Middle class.

Par suite du snobisme général de l'Anglais, surtout de l'Anglais qui s'élève, l'éducation de la Middle class tend à se modeler sur celle de la Upper Middle class, mais on y consacre moins de temps et d'argent. Ceci explique la constatation que nous allons faire que *les écoles de la Middle class sont des copies réduites et imparfaites de celles de la Upper Middle class.*

La Preparatory school ou grande private school est remplacée par la *petite private school* (*small private school*), qui souvent est un petit externat.

La Public school est remplacée par la *Grammar school*, d'où l'on sort pour aller directement dans le commerce ou l'industrie ou dans une école spéciale, quelquefois dans une université du type moderne. Assez rares sont ceux qui vont à Oxford ou à Cambridge.

Les « Grammar schools ».— C'est la Grammar school qui est l'école la plus typique de la Middle class; c'est elle que nous allons décrire de préférence, en la comparant à la Public school.

Il y a deux types de Grammar schools :

1° Le type ancien est un pensionnat de petite ville. C'est de ce type que sont sorties les Public schools. C'est du reste le même esprit qui les anime, mais avec cette différence qu'elles ont des ressources moins grandes, et ont un nombre plus petit d'élèves. Aussi n'ont-elles pu se subdiviser en « maisons », comme les Public schools : tous les bâtiments — logement et écoles — sont agglomérés.

2° Le type nouveau est urbain, et n'a qu'une proportion très réduite de pensionnaires. Ces écoles, maigrement dotées, ont souvent recours aux subsides de l'État.

Il existe même, paraît-il, une tendance au rachat de ces écoles par les pouvoirs locaux. C'est ce qui est arrivé à la Grammar school de Brighton. Depuis ma visite, d'Endowed school qu'elle était, elle est devenue une espèce de Provided school, administrée comme une Secondary school.

J'ai visité une école du premier genre à Cheltenham, le *Dean Close college*, et je vais d'abord en donner une description sommaire.

Il est situé à un 1 kilomètre de la ville, au milieu des champs, mais par-ci par-là, on trouve des groupes d'habitations privées. Il y a en tout 209 élèves de huit à seize ans. Le collège est clos, et les garçons ne peuvent sortir sans permission. Les bâtiments sont compacts et comprennent : l'habitation du Headmaster et de quelques professeurs; les classes (chaque professeur a la sienne), les laboratoires et les salles d'étude ; une grande salle à manger commune où le directeur et sa famille, les professeurs, les élèves et les visiteurs mangent ensemble; les chambres à coucher divisées en petites cellules (*cubicles*).

Partout le chauffage à la vapeur, l'éclairage électrique fourni par la station centrale d'électricité de la ville. A remarquer aussi de nombreuses échelles de sauvetage et des extincteurs d'incendie.

Voici maintenant une Grammar school du type nouveau, la *Brighton grammar school*. Elle est située à l'intérieur de la ville, non loin de la gare. Elle comprend 300 élèves de neuf à

dix-huit ans, mais il n'y a que 50 pensionnaires. Les autres habitent la ville même ou les environs.

A l'extérieur, les bâtiments ne se distinguent pas des autres maisons de la ville, mais derrière, il y a de spacieux bâtiments et des cours.

Ici, chaque garçon n'a pas son cubicle, mais les dortoirs sont petits, et ne comptent que 6 à 10 lits. Les pensionnaires peuvent sortir sans autorisation :

Nous trouvons également ici des laboratoires de chimie et de physique, une salle de gymnastique, des salles d'études, etc.

L'école loue, dans le voisinage de la ville, un champ pour les sports.

Entre ces deux types de Grammar schools, il y a place pour des types intermédiaires. M. Paul Bureau en a visité un à Lewes en 1888, et en a donné une bonne description dans la *Science sociale*[1]. On pourrait l'appeler le type de la petite grammar school de petite ville, et le lecteur en fera une curieuse comparaison avec les écoles que nous décrivons ici.

Voyons maintenant, ce qu'est l'éducation dans les Grammar schools, en comparaison de celle donnée dans les Public schools.

1° *Les exercices physiques sont semblables dans les Grammar schools et les Public schools.* Nous y trouvons les mêmes jeux, et ils jouent le même rôle dans l'éducation. Le football et le cricket sont obligatoires et joués tous les jours. A côté d'eux, il y a d'autres jeux ou sports permis ou encouragés, et des sports défendus. Enfin des exercices gymnastiques.

2° *L'éducation intellectuelle dans les Grammar schools a les mêmes caractères que celle des Public schools.* Les programmes sont aussi vagues, l'enseignement aussi peu didactique, à l'exception des classes qui préparent aux examens des universités ou des écoles spéciales.

On encourage également les hobbies, et ils peuvent se déve-

1. *Mon séjour dans une petite ville d'Angleterre* (*Sc. soc.*, t. IX et X).

lopper pendant les temps libres; mais, bien entendu, on dispose de moins de moyens pour les satisfaire; par la force des choses, ils se maintiennent donc généralement dans une sphère plus modeste.

3° *Le système tutorial est moins parfait dans les Grammar schools que dans les Public schools.* Ici, nous l'avons dit, il n'y a plus qu'une seule maison, un seul tutor. Celui-ci a donc un contact moins intime avec ses boys, mais on cherche à compenser cette infériorité en prenant les enfants à un âge plus tendre, de façon à prolonger le temps qu'il passera à l'école.

Dans les Grammar schools du type moderne, l'action du Headmaster est moins grande sur les externes, mais cela lui permet d'avoir une influence d'autant plus grande sur les internes, qui sont moins nombreux.

4° *Le système monitorial des Grammar schools est le même que celui des Public schools.* Dans les Grammar schools on dresse les enfants et les jeunes gens à la responsabilité par les méthodes que nous avons décrites, et au commandement, pour les pensionnaires, en formant des capitaines de jeux et des monitors de classe ou de maison, et pour les externes, en formant des capitaines de jeux et des monitors de classe seulement.

5° *Les clubs d'élèves préparent à la vie publique comme dans les Public schools, mais dans des limites plus restreintes*, faute des mêmes ressources.

6° *Le système répressif est analogue.* Nous ne ferions que répéter ce que nous avons déjà dit à propos des Public schools.

7° Au point de vue religieux, chaque Grammar school suit généralement le culte à une secte déterminée, mais la tolérance y est grande. On laisse toute liberté aux élèves de suivre en ville un culte particulier.

Les Universités du type moderne. — Les Universités fondées au XIXe siècle sont plutôt des établissements d'instruction que d'éducation, et se rapprochent des Technical schools dont nous parlons plus loin, peut-être avec un peu plus de prétention intellectuelle.

IV. — LES ÉCOLES DE LA « LOWER MIDDLE CLASS ».

La Lower Middle class comprend essentiellement les petits patrons et les auxiliaires des grands patrons. Dans les campagnes, ce type est à l'état sporadique et trop rare pour avoir ses écoles particulières : les enfants vont simplement à l'école primaire du village ; quelques-uns seulement termineront par un court séjour dans une pension, une Grammar school, dans le but d'acquérir une éducation un peu plus raffinée que la famille n'a pu donner.

En ville, les enfants ont à leur portée de nombreux *petits externats privés* (*private day schools*).

Ce qui domine, en somme, c'est l'externat ; l'éducation est plus familiale que scolaire, et se rapproche ainsi beaucoup de ce qui existe dans la Lower class. C'est ici que le système des écoles privées a donné les résultats les moins bons, et cela pour deux raisons :

1° Les ressources de ces écoles sont maigres, composées uniquement de fees peu élevés ;

2° Les parents ont trop peu de loisirs et sont eux-mêmes trop peu avertis pour exercer un contrôle éclairé sur les écoles.

Cette situation a fini par amener les pouvoirs publics à créer des écoles pour la Lower Middle class. Ces écoles sont récentes et sont loin d'avoir fait disparaître les petites écoles privées, mais de jour en jour elles font reculer ces dernières, et l'on peut prévoir le moment où elles auront accaparé la plus grande partie des enfants de cette classe. C'est pourquoi nous décrirons de préférence ces écoles qui forment à la fois le type le plus moderne et le plus caractéristique.

Les « Secondary schools ». — Elles portent le nom de *Secondary schools*. Nous savons déjà qu'elles vivent des fees payés par les parents et des subsides donnés par les pouvoirs publics. Nous savons aussi que ce sont de simples externats urbains, et que le

staff se recrute surtout parmi les instituteurs, et non plus parmi les universitaires. Le rôle éducatif de l'école est beaucoup moindre, mais on essaie de le développer le plus possible. Si nous comparons les Secondary schools aux Grammar schools, nous ferons les constatations suivantes :

1° *Les exercices physiques sont moins développés.* Nous trouvons encore le football et le cricket comme jeux obligatoires, mais ils n'ont lieu qu'une fois par semaine. On cherche à compenser cette infériorité en augmentant les exercices gymnastiques, mais ceux-ci n'ont pas tout à fait les mêmes effets que les sports. Il y a une part moins grande de discipline intérieure, et une part plus grande de discipline extérieure.

2° *L'éducation intellectuelle ne développe pas la personnalité à un degré aussi marqué.* Quoique la contrainte intellectuelle soit encore moins forte qu'elle ne l'est généralement en France, elle l'est plus cependant que dans les Public schools.

Il y a d'abord un programme plus fixe que l'instituteur doit suivre, et qui est élaboré par les conseils d'administration.

Voici comment il est composé à Birmingham, dans les Secondary schools : langue et littérature anglaise, histoire anglaise, géographie, sciences et mathématiques élémentaires, dessin.

En outre de ces cours généraux, les élèves peuvent choisir l'une ou l'autre des spécialités suivantes, scientifique ou commerciale. Dans la section scientifique, on apprend la mécanique, la physique théorique et pratique (surtout l'électricité), la géométrie, la construction des machines et le dessin. Dans la section commerciale, la tenue des livres, la sténographie, une langue moderne.

Dans la Secondary school de Brighton le français, la chimie et la physique sont obligatoires pour tous. Il y a, en outre, comme branche facultative, la dactylographie et la tenue des livres. Les classes commencent à 9 heures et finissent à midi, ou à 1 heure et reprennent de 2 h. 40 à 4 heures et quart, ou de 3 à 5 heures.

Dans les Secondary schools, il y a deux demi-jours de congé, et une après-midi est réservée aux sports[1].

Les classes contiennent ordinairement de 20 à 40 élèves.

3° *Le système tutorial n'existe pas.* Ici, c'est la famille seule qui est chargée de faire ce que le tutor fait dans les Public schools

Nous ne prétendons pas que l'éducation par le tutor soit préférable à celle de la famille; les systèmes ne valent que ce que valent les hommes chargés de les appliquer. L'éducation familiale vaut ce que vaut le père et la mère, et l'éducation tutoriale vaut ce que vaut le tutor.

Notons simplement ce fait. Dans les classes aisées, l'éducation de l'enfance se fait par la famille, et l'éducation de l'adolescence par le tutor. Dans les classes inférieures, l'éducation de l'enfance et de l'adolescence se font toutes deux par la famille. Toutes choses égales d'ailleurs, les classes supérieures, disposent donc d'un moyen d'éducation nouveau que n'ont pas les classes inférieures. Cela explique que ces dernières soient moins bien préparées à la vie publique que les premières, moins bien préparées également à la vie mondaine, à la bonne tenue.

Ces inconvénients n'ont pas été grands tant que le gouvernement est resté purement aristocratique, et tant que les conditions économiques permettaient assez difficilement l'élévation par le travail. Il n'en est plus de même aujourd'hui. D'une part, le peuple joue un rôle de plus en plus grand dans les affaires publiques, et, d'autre part, la commercialisation de plus en plus grande des moyens de production permettent de plus en plus une élévation moins lente de l'élite des travailleurs. Il est donc désirable que ceux-ci acquièrent à la fois le sens des affaires publiques qui a été surtout jusqu'à présent l'apanage de l'aristocratie, et la bonne tenue qui permettra aux « parvenus » de tenir figure de gentleman dans la classe nouvelle où tend à les élever leur capacité dans le travail.

4° *Le système monitorial est appliqué dans la mesure du possible.* Les monitors ici s'appellent *prefects*. Bien entendu, il ne

1. A la Secondary school de Brighton, les congés ont lieu le vendredi et le samedi, et les sports le mercredi après-midi.

peut y avoir des « house prefects », mais il y a des préfets pour maintenir le discipline dans les corridors, partout où la surveillance des instituteurs ne peut s'exercer, et la formation des préfets se fait progressivement en dressant à la responsabilité, comme nous l'avons déjà indiqué.

5° *On développe le plus possible la vie de clubs.* Les élèves de la Secondary school de Brighton ont formé des clubs littéraires et scientifiques, des clubs d'échecs, de timbres-poste, de cyclisme, des debating societies, sans compter ceux de football, de cricket et de natation[1]. Ces clubs, outre qu'ils préparent à la vie publique, sont en même temps l'occasion pour les garçons de développer leurs hobbies.

Grâce à ces institutions, l'école ne tombe pas dans le système de l'éducation uniforme, comme on aurait pu le croire au premier abord.

6° *Le système des punitions et des récompenses est analogue à celui déjà décrit.*

7° La *neutralité religieuse* est observée dans les Secondary schools, ce qui ne veut pas dire que l'atmosphère soit antireligieuse, mais les enfants doivent suivre les cours de religion en dehors de l'école. La proportion des dissidents est du reste plus considérable dans les parties inférieures de la société, surtout dans les villes. C'est la multiplicité des sectes qui a imposé la neutralité religieuse dans les écoles.

Les « Training colleges » et les « Technical schools ». — Nous parlons ici pour mémoire des écoles normales et des écoles techniques, fréquentées surtout par des jeunes gens de la Lower Middle class, sortis des Secondary schools, et ayant souvent déjà un emploi. L'élite des Elementary schools ayant pu décrocher une bourse vient aussi dans ces écoles, et pourra, de la sorte, s'élever aux carrières libérales.

Nous avons donné quelques renseignements sur ces écoles dans le chapitre précédent. Nous n'insisterons pas davantage, car

1. Il y a aussi un orchestre et une association d'anciens élèves, un journal de l'école, des camps de vacances, etc.

elles ont en vue l'instruction théorique plutôt que l'éducation proprement dite, à l'exception toutefois des écoles normales, qui sont des pensionnats, et où le système monitorial est appliqué.

V. — LES ÉCOLES DE LA « LOWER CLASS ».

La Lower class comprend les petits salariés. C'est la classe ouvrière, et nous avons vu que pour elle l'enseignement est gratuit, et subsidié par les pouvoirs publics.

Nous nous trouvons ici au pôle opposé de celui des Public schools. Les différences présentées par les Secondary schools vont encore en s'accentuant, comme nous allons le constater.

1° *Les exercices physiques sont réduits au minimum.* Ils ne consistent guère qu'en exercices de gymnastique, et quelques petits travaux manuels appropriés aux forces des enfants. A partir de treize ans, on fait de la menuiserie, comme application du cours de dessin. Ajoutons que les villes essaient de développer le football parmi les anciens élèves de leurs Elementary schools, en mettant gratuitement des champs de jeu à leur disposition.

2° *L'éducation intellectuelle comprend les matières utilitaires générales, mais on cherche en même temps à développer la personnalité de l'enfant.*

Voyons d'abord les programmes d'étude.

Dans les écoles entretenues par les pouvoirs locaux (comtés ou cités), ils sont déterminés par les comités d'éducation, et varient plus ou moins suivant les lieux.

Voici, à titre d'exemple, ce qui en est à Birmingham.

Infant schools (cinq à huit ans) : lecture, écriture, dictées et récitations, calcul mental et écrit, leçons de choses, chant, dessin, formes et couleurs [1].

Elementary schools : grammaire et composition, arithmétique, géographie, histoire, chimie, chant, dessin, apprentissage de la vue et de la main (*hand and eye training*) [2].

1. Il faut y ajouter l'instruction religieuse, les leçons morales et les exercices physiques dont nous parlons ailleurs.

2. *Ibid.*

La contrainte intellectuelle exercée est peut-être un peu plus forte ici que dans les Preparatory schools, car pour la plupart des enfants de la Lower class, l'Elementary school est la seule école où ils iront ; il faut donc qu'avant quatorze ans, ils aient reçu tous les éléments de l'instruction générale fondamentale. Toutefois, ici encore on cherche à tirer parti des particularités individuelles. Les enfants les mieux doués au point de vue de l'intelligence seront poussés et préparés à des examens de scholarships, c'est-à-dire de bourses octroyées par les pouvoirs publics, et qui leur permettront de continuer à peu de frais, ou gratuitement, leurs études dans une Secondary school.

Je parcours quelques devoirs faits par des élèves de treize à quatorze ans dans une Elementary school de Brighton. On attache beaucoup d'importance à ce qu'ils soient propres, bien écrits, avec ordre et méthode. Voici le sujet : Quel est le livre qui vous a le mieux plu et pourquoi ? Les réponses montrent que le goût des voyages et du merveilleux domine. La première réponse que je lis accorde la palme à un auteur français, à un livre de Jules Verne, *Vingt mille lieues sous les mers*. Mayne Reid est aussi en grande faveur. Avant tout, on s'attache à faire émettre un jugement personnel.

3° *Le système tutorial n'existe pas*, et cela donne lieu aux mêmes remarques que celles que nous avons faites à propos des Secondary schools.

4° *Le système monitorial n'est guère pratiqué*. Il l'était déjà très insuffisamment dans les Secondary schoools, et il est naturellement encore moins appliqué dans les Elementary schools. Pourtant, on cherche à donner de petites responsabilités aux élèves, mais, par suite du temps moins prolongé passé à l'école, et des classes trop nombreuses[1], on ne pousse pas le système jusqu'à son complet développement, jusqu'au commandement des hommes. La plupart, du reste, n'auront guère à commander dans la vie, puisque, ne l'oublions pas, il s'agit ici de la classe

1. Elles ne contiennent que trop souvent 50 et 70 enfants.

ouvrière. Ce défaut est moins grave pour elle que pour les soi-disant classes dirigeantes du Continent.

5° Il n'y aucune préparation à la vie de club, ni à ce que nous avons appelé la vie mondaine.

6° Pour les punitions et les récompenses, nous ne pouvons faire que les mêmes remarques que précédemment.

7° Au point de vue religieux, il faut noter qu'il peut exister un enseignement religieux dans toutes les écoles, mais il ne peut jamais être obligatoire.

Dans les Voluntary schools, cet enseignement est naturellement celui de la confession religieuse que possède l'école.

Dans les Provided schools, c'est l'Education comittee qui décide s'il ne sera donné aucun enseignement religieux (ce qui est assez rare), ou si le cours de religion sera donné par une secte particulière, ou comprendra seulement l'enseignement de la Bible.

VI. — CONCLUSIONS.

Quelques mots de conclusions sur l'éducation dans les écoles de garçons.

Au point de vue intellectuel, tous ceux qui pensent que les études scolaires doivent embrasser toutes les connaissances humaines, tous les partisans de l'enseignement encyclopédique universel, jugeront ces écoles inférieures.

Mais pour les Anglais, le côté intellectuel est secondaire. En outre, l'enseignement encyclopédique n'est pas leur idéal. Ils veulent au contraire que chaque individualité développe à son maximum les prédispositions particulières qu'elle possède.

Mais le côté véritablement supérieur des écoles anglaises est celui qui concerne la formation du caractère. On ne peut ne pas leur donner raison, lorsqu'on a une fois compris que c'est le caractère, et non les connaissances théoriques, qui conduit le monde.

Et, dans le caractère, il y a un point qui apparaît primordial, c'est le *sens de la responsabilité*.

Le développement de cette qualité se fait d'abord dans la famille, et, depuis Thomas Arnold, il se continue à l'école.

Mais nous avons noté deux degrés dans la responsabilité : la responsabilité des choses d'abord ; celle des hommes ensuite.

Dans l'éducation des classes inférieures, on ne dépasse guère le premier stade.

Dans l'éducation des classes supérieures, on va jusqu'au second stade, et cette seconde formation se fait plus parfaitement dans une grande école que dans une petite, à l'école qu'à la famille, parce que celle-ci est trop restreinte.

Que l'on ne déforme pas notre pensée, et que l'on ne nous accuse pas de préférer l'école à la famille. L'éducation familiale est la base principale, c'est entendu, et pour beaucoup, elle pourra suffire ; mais pour les classes dirigeantes, il est nécessaire de compléter l'éducation à la famille par une préparation à la direction. C'est cette dernière préparation qui se fait dans les écoles aristocratiques anglaises. Le jeune Anglais des classes supérieures passe de la famille dans une petite école, puis dans une grande école avant d'entrer dans les vastes groupements qui, désormais, sont des caractéristiques tant de la vie privée que de la vie publique.

Une nation n'est pas complète, si elle ne possède pas une élite suffisamment nombreuse et apte à remplir son rôle.

IV

LES ÉCOLES DE FILLES

Les écoles de jeunes filles en Angleterre sont basées sur les mêmes principes que les écoles de garçons, mais en tenant compte de la différence des sexes. Voilà ce que nous constaterons dans les pages suivantes.

Quant au classement des écoles d'après les classes sociales, il se vérifie du haut en bas, comme nous allons le voir.

Enfin, quant au principe de l'évolution lente et continue, nous le constaterons également, en notant toutefois que l'évolution se fait ici avec un retard sur celle des écoles de garçons.

En somme, dans quel sens l'éducation des garçons se modifie-t-elle?

Anciennement, la famille se chargeait seule d'assumer la fonction de l'éducation des enfants, et il en est encore ainsi en grande partie dans les classes sociales inférieures. Aujourd'hui, l'école cherche à compléter l'éducation familiale par une éducation faite à l'école, et pour les classes dirigeantes, c'est un fait accompli depuis longtemps.

Pour la jeune fille, jusqu'en ces dernières années, l'éducation familiale continuait à prédominer, précisément parce qu'on estimait que la femme aurait à jouer un rôle plutôt familial que social.

Au cours du XIXe siècle, le rôle social de la femme s'est beaucoup développé, par suite des complications de la vie amenée

par le régime moderne de la production industrielle. Une éducation sociale, politique même, lui est de plus en plus nécessaire. Nous avons vu déjà que des femmes font obligatoirement partie des comités d'éducation. Tout le monde sait qu'elles ont le droit de vote aux élections des pouvoirs locaux (paroisses, villes, comtés) et qu'elles sont éligibles dans ces mêmes conseils locaux. Ajoutons qu'elles peuvent être « trustees », et que demain elles auront probablement le droit de vote au Parlement.

Dès lors, l'éducation familiale n'est plus suffisante : apte à faire de bonnes épouses, de bonnes ménagères, elle ne peut véritablement se préparer aux affaires publiques. La question n'est pas de savoir si ces changements sont bons ou mauvais; ce qu'il faut voir, c'est qu'ils sont inéluctables, et, dès lors, il y a avantage à s'y adapter, à préparer les enfants en vue de ces changements. Cela est beaucoup plus sage que de continuer à vanter l'ancien état des choses, et à continuer à préparer ses enfants pour un monde qui s'en va. Les changements seront certainement mauvais pour ceux-là, mais ils seront bons pour les autres.

Il est maintenant reconnu généralement en Angleterre qu'il est indispensable d'avoir des écoles qui joueront, pour les jeunes filles, le rôle rempli par les Public schools pour les jeunes gens.

La difficulté est de trouver des femmes capables de donner ce genre d'éducation. De là, la grande poussée pour admettre les femmes dans les universités.

Selon les coutumes anglaises, tout cela ne s'est pas fait brusquement. On a d'abord créé des collèges universitaires pour jeunes filles, un à Hitchin en 1869, et un à Cambridge en 1871. Peu à peu, ces collèges ont été reconnus par les universités, c'est-à-dire que leurs élèves ont été admis à suivre certains cours avec les garçons. C'est ainsi que les deux collèges universitaires dont nous parlons sont devenus en 1873, le premier *Girton college*, et le second *Newnham college*, tous deux à Cambridge. De même Oxford a reconnu peu à peu *Somerville Hall*

et *Lady Margaret Hall*, fondés en 1879, et *St-Hugh's Hall*, fondé en 1886.

Dès lors, les écoles de filles ont pu recruter des éducatrices capables de répandre l'éducation moderne préparant à la vie extérieure.

Et l'on ne peut s'empêcher d'une admiration mêlée d'étonnement à voir comment ce peuple, si traditionnel pourtant, sait regarder en face les questions nouvelles qui se posent, et les résoudre avec aisance.

Pour les garçons, l'éducation par l'école est un fait déjà ancien pour les classes aisées, de sorte que c'est cette éducation que tentent de copier de loin les écoles populaires. Aussi avons-nous décrit d'abord les premières qui forment le type achevé, pour montrer ensuite comment et dans quelle mesure les dernières arrivent à les suivre.

Pour les écoles de filles, les essais d'éducation à l'école sont récents aussi bien dans les classes élevées que dans les autres. On en est encore à la période de formation, et il nous paraît plus logique de suivre un ordre inverse qui mettra mieux en relief, croyons-nous, l'intensité des efforts faits pour arriver à mettre la jeune fille à même de remplir le rôle que la société anglaise moderne attend d'elle.

Nous commencerons donc par les écoles de la Lower class, et nous les comparerons aux écoles de garçons correspondantes.

I. — LES ÉCOLES DE LA « LOWER CLASS ».

Ces écoles, comme celles des garçons de la même classe, ne s'occupent que très peu d'éducation. C'est l'éducation familiale qui joue le rôle prépondérant, puisque nous n'avons ici que des externats.

Les Voluntary schools et les Elementary schools des filles sont tout à fait semblables à celles des garçons, quant à leurs moyens d'existence et à la façon dont elles sont administrées et dirigées. Généralement, elles sont contiguës à ces dernières, et

ont été bâties en même temps par les mêmes organismes. Les installations matérielles sont pareilles.

Les institutrices sont formées dans des écoles normales analogues à celles des instituteurs.

Notons en passant une répercussion curieuse du milieu social particulariste sur la situation des institutrices au point de vue familial : *Les institutrices doivent être célibataires.* Lorsqu'une institutrice se marie, elle doit abandonner son métier. Cela retarde peut-être les mariages, mais cela semble préférable pour les élèves, car une mère de famille s'occupera toujours plutôt de l'éducation de ses enfants que de celle des enfants des autres; au surplus, les soucis du ménage sont peu compatibles avec les exigences d'un métier.

Voici maintenant ce que nous pouvons conclure de la comparaison entre les écoles primaires de filles et de garçons.

Disons d'abord que la ressemblance est très grande entre les écoles primaires des deux sexes. Les exercices physiques sont à peu près identiques, et comprennent la gymnastique, la danse; la natation est encouragée aussi bien pour les filles que pour les garçons. Le programme des études est également le même. Seuls, *les travaux manuels diffèrent :* au lieu de la menuiserie et de la forge, ce sont la cuisine, l'économie domestique et les travaux à l'aiguille.

Pour l'éducation, les méthodes sont analogues, et l'on développe l'obéissance d'abord, la responsabilité ensuite, enfin le commandement chez les plus capables, car il y a des « girls prefects » qui jouissent des mêmes attributions que les « boys prefects ».

Le système répressif est basé aussi sur les mêmes principes que celui qui est en usage dans les écoles de garçons, avec cette différence que *l'on n'emploie pas les punitions corporelles.* Les réprimandes et les mauvaises notes suffisent généralement. La jeune fille anglaise, aussi bien que le jeune homme, a été dressé à la discipline par la famille, avec une nuance un peu plus accentuée vers l'obéissance passive.

En somme, on peut dire que les Elementary schools de filles

sont semblables à celles de garçons, mais en tenant compte de la différence des sexes, principalement dans les travaux pratiques et dans le système répressif.

Nous allons faire les mêmes constatations dans les Secondary schools.

II. — LES ÉCOLES DE LA « LOWER MIDDLE CLASS ».

Le même parallélisme que nous venons de constater entre les écoles primaires de filles et de garçons existe encore dans les Secondary schools. Elles ont été bâties côte à côte et en même temps, et sont administrées par les mêmes conseils, et gérées de la même façon. Les installations matérielles sont identiques, et le corps professoral se recrute de la même façon. Les programmes d'étude sont également les mêmes, et aussi les méthodes employées pour dresser à la responsabilité.

Les différences ne portent guère que sur les travaux pratiques et le système répressif, et ces différences sont les mêmes que celles que nous venons de noter à propos des Elementary schools.

Les écoles normales d'institutrices sont semblables à celles d'instituteurs, et nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons dit de ces dernières.

Nous ne reviendrons pas non plus sur les écoles techniques, dont certains cours sont fréquentés par des jeunes filles, ou par des dames, dont beaucoup appartiennent à la Lower Middle class, quoique, ici, le mélange soit plus accusé que dans les Secondary schools.

III. — LES ÉCOLES DE LA « MIDDLE CLASS ».

C'est ici que la divergence commence à se produire. Cela provient de ce qu'il existe depuis longtemps, des pensionnats privés pour cette classe sociale, et ces pensionnats donnent un

certain genre d'éducation scolaire, ne cadrant pas sans doute avec les principes nouveaux qui prétend préparer la femme à la vie sociale publique.

Nous commencerons par le type ancien.

Comment on devient une lady. — La Middle class, avons-nous dit, est principalement composée des familles en voie d'élévation. Il en résulte qu'elles désirent, d'une part, donner une éducation plus raffinée à leurs enfants, et, d'autre part, qu'elles sont incapables de donner elles-mêmes cette éducation plus raffinée. Il s'agit pour le jeune homme de devenir un gentleman ou à peu près, et pour la jeune fille, de devenir une lady. On a recours pour cela au pensionnat[1].

Dans les Grammar schools du type ancien, on prépare des gentlemen, mais des gentlemen qui auront un rôle à jouer dans la vie publique.

Dans les pensionnats de jeunes filles, du type ancien, on prépare des ladies, mais on ne prépare pas à la vie publique.

Aussi rencontrerons-nous de notables différences entre les Grammar schools et les petits pensionnats de jeunes filles.

Nous allons tâcher de les mettre en lumière. Tout d'abord, ce sont des Private schools, non des Endowed schools; elles vivent exclusivement des fees payés par les parents, et sont beaucoup plus petites. Elles sont généralement placées dans des petites villes ou dans les faubourgs des grandes villes.

L'école que je visite ne diffère guère des autres constructions de la rue où elle est située. Une grille et un jardinet la séparent de la voie publique. En réalité, la directrice a loué deux maisons voisines, et a établi des portes de communication entre elles : l'une forme son habitation privée, l'autre est l'école proprement dite. On y a mis des bancs et des pupitres dans d'anciens *sitting-*

1. Les parents anglais, beaucoup moins vaniteux que les parents français, n'hésitent pas à reconnaître leur incapacité d'éducateurs quand ils veulent donner à leurs enfants une éducation plus haute que celle qu'ils ont reçue eux-mêmes, et, dans ce cas, ils sont bien plus portés à s'adresser à des spécialistes. Ils sont guidés par une clairvoyance avisée, non par le désir de se décharger d'une responsabilité.

rooms ou d'anciens *dining-rooms*, et les chambres à coucher sont devenues des dortoirs [1].

La directrice reconnaît qu'elle est très concurrencée par les *High schools*. Aussi, il ne se monte plus guère d'écoles semblables à la sienne, mais son école subsistera bien jusqu'à ce qu'elle soit d'âge à se retirer, car les choses se font graduellement. Elle-même ne serait pas capable de transformer son école en High school, mais, en mère avisée, elle a préparé sa fille tout autrement qu'elle ne l'a été elle-même : elle lui a fait poursuivre ses études jusqu'à Newnham College, c'est-à-dire jusqu'à l'enseignement universitaire. Elle a ainsi les *qualifications* nécessaires pour enseigner, non seulement dans une High school, mais aussi dans un grand collège moderne. Mais mariée récemment à un barrister, elle a naturellement abandonné cette voie [2].

L'école compte 30 pensionnaires et 35 externes. Ce sont pour la plupart des filles de fermiers ou de négociants enrichis.

Les principes qui gouvernent l'école sont au nombre de trois :

1° Donner une bonne nourriture aux élèves et leur assurer un bon confortable matériel ;

2° Obtenir le silence ou mieux la tranquillité, l'absence de bruits ;

3° Apprendre la bonne tenue extérieure, celle qui convient à une lady.

C'est tout.

C'est peu, et c'est beaucoup. L'instruction est reléguée dans l'ombre, car les parents n'en ont cure, mais on y change une paysanne en une lady.

Essayons de comparer une école de ce genre avec une Grammar school, si possible. Voici les points qui nous paraissent dignes d'être notés.

1° *Les exercices physiques sont peu développés.* Il n'y a pas de jeux éducatifs dans le genre du football ou du cricket, mais de

1. Les dortoirs contiennent de 3 à 7 lits.

2. La directrice de l'école est veuve. En outre de la fille dont nous venons de parler, elle a un fils gradué de Cambridge, actuellement en apprentissage chez un barrister, c'est-à-dire un avocat.

simples jeux d'amusements, et pas trop rudes. Anciennement, il n'y avait guère que la promenade en ville sous la surveillance d'une institutrice, mais depuis quelque temps, on a sacrifié aux goûts nouveaux, et on a admis le *hockey*.

A noter toutefois que la gymnastique a toujours été en honneur ainsi que la danse.

La gymnastique se fait du reste avec accompagnement de musique.

Parmi les travaux pratiques, il n'y a guère à citer que la couture. La tenue du ménage s'apprend dans la famille.

2° *L'éducation intellectuelle est peu développée et est surtout artistique et littéraire.* Il n'y a ni examen d'entrée, ni programme d'étude. On apprend vaguement de la littérature, un peu d'histoire, de la musique et du dessin. Anciennement, on faisait venir un professeur d'Oxford chaque année pour examiner les élèves, mais aujourd'hui que l'on est devenu plus difficile, l'école préfère ne plus affronter ce contrôle.

Pas d'examens non plus pour monter de classe. L'élève passe dans une classe supérieure quand l'institutrice la juge capable.

3° *Le petit pensionnat est aussi familial que possible.* Il ressemble à toutes les autres maisons de la rue, habitées par des gens de la Upper Middle class [1], et le mode d'existence est à peu près semblable. C'est par ce moyen que se fait surtout l'éducation mondaine qui est le principal but de l'école, la bonne tenue à table, les manières réservées et la serviabilité. L'exemple des maîtresses et des anciennes forme les nouvelles. Il n'y a pas d'autre secret.

4° *Le système monitorial est ignoré.* Il ne s'agit pas, en effet, de préparer la femme à jouer un rôle dans la vie publique, ni même à diriger ou à organiser des groupements.

L'homme seul était appelé autrefois à supporter ces charges; le rôle principal de la femme était surtout d'embellir le home. Pour les petites responsabilités de la direction du ménage, l'ap-

1. Il n'est pas rare de voir des veuves de la Upper Middle class fonder une école ou entreprendre un boarding-house, afin de pouvoir mener le même train de vie que du vivant de leur mari.

prentissage familial suffisait, et l'on ne demandait pas à l'école de veiller sur ce point.

5° *Il n'est question ni de clubs, ni de développer l'esprit d'association*, pour les mêmes raisons.

6° *Le système répressif est très doux*. Il n'y a pas de punitions, si ce n'est des sermons s'adressant aux bons sentiments. Le plus souvent, il suffit de dire : « Une lady ne fait pas cela », ou : « Vous ne deviendrez jamais une lady si vous vous conduisez de cette façon ». C'est là l'argument suprême, et il porte, parce que les jeunes filles veulent réellement et sincèrement devenir des ladies; on a donc une prise facile sur elles, et cela rend la discipline aisée. Au surplus, la jeune fille anglaise est déjà préparée à la discipline par la famille, à l'obéissance même. L'école a quelquefois eu des jeunes Françaises; pour elles, on se départissait un peu des règles rigides auxquelles les Anglaises s'adaptent plus facilement; on leur permettait beaucoup d'accrocs aux règles de la tranquillité et du silence; on les considérait un peu comme des enfants terribles, avec lesquels on aurait perdu son temps en voulant les maintenir trop rigoureusement dans la règle stricte.

Les « High schools ». — Voyons maintenant ce que sont les High schools qui concurrencent les écoles du genre de celle que nous venons de décrire.

Je visite une High school à Brighton. Elle existe depuis une cinquantaine d'années, mais s'est transformée peu à peu. Elle contient environ deux cents élèves dont une quinzaine de pensionnaires seulement[1], et reçoit les jeunes filles depuis 4 ans jusqu'à 17 ans.

Ce sont, en général, des filles de gros négociants, d'instituteurs, de pharmaciens, de médecins, etc.

Comme la Grammar school de Brighton, la High school est une Endowed school qui a recours aux subsides de l'Etat, et est, en conséquence, soumise à l'inspection des agents du Board of education.

1. Il y a aussi un certain nombre de demi-pensionnaires venant des environs immédiats de la ville, de Lewes par exemple.

Voyons de suite en quoi cette école diffère de celles de l'ancien type, et comparons-la, en même temps, aux Grammar schools, qui sont les écoles où vont les jeunes gens de la même classe sociale.

1° *Les exercices physiques sont plus développés que dans les écoles de l'ancien type, mais ils le sont moins que dans les Grammar schools.*

Il n'y a pas de sports obligatoires, mais beaucoup d'élèves jouent au hockey, au tennis, etc. Le kockey est le jeu le moins doux, mais il se joue avec ménagements, en tout pendant cinquante minutes, avec un repos au milieu.

2° *L'éducation intellectuelle est également plus développée.* Les classes ne se donnent que le matin, de 9 heures à midi et demi, l'après-midi étant réservé aux jeux, et le soir aux études. On enseigne d'une façon sérieuse la littérature, la géographie, l'histoire, le français, etc. Il y a même une classe spéciale qui prépare aux examens de Cambridge. Il y a également des cours de dessin et de peinture, de musique.

Les classes comptent de 15 à 25 élèves, et on suit le système des classes mobiles.

A l'école est annexé un kindergarten, comprenant une salle, dans laquelle une quinzaine de petits enfants des deux sexes apprennent à tresser des paniers, à fabriquer des meubles minuscules d'après modèles, de petits lits de poupées, etc.

Les travaux pratiques ont plus d'importance. On a récemment inauguré des cours de cuisine et de confection, et nous verrons que c'est là une tendance générale dans les écoles de filles en Angleterre.

3° *Le caractère familial de la pension est maintenu.* Nous avons dit qu'il y a peu de pensionnaires, de sorte que le caractère familial de la pension peut être maintenu facilement. Sous ce rapport, nous n'avons rien de particulier à noter. Rien ne s'oppose à ce qu'on y donne une éducation aussi « ladylike » que dans les anciens collèges, et l'installation est aussi bonne.

4° *Le système monitorial a été adopté.* Depuis quelques années, la High school de Brighton a adopté le système d'éducation de la

responsabilité employé avec succès dans les écoles de garçons.

L'essai en a été fait graduellement. On a d'abord formé des *monitrices*, et depuis peu des *préfètes*.

Les petites filles sont d'abord responsables d'une chose (porte, fenêtre, etc.), puis deviennent monitrices, c'est-à-dire qu'elles ont la surveillance d'un corridor, maintiennent l'ordre à la sortie et à l'entrée, etc.

Les préfètes diffèrent des monitrices en ce qu'elles ont une responsabilité plus grande; par exemple, elles maintiennent l'ordre dans la classe en cas d'absence de la maîtresse ou surveillent les études.

Les résultats de ce système sont aussi bons qu'ils le sont dans les écoles de garçons. J'assiste à la sortie des classes et je constate qu'elle s'effectue dans l'ordre le plus parfait. Suivant l'usage généralement suivi en Angleterre, les externes font la route de la maison à l'école sans être accompagnées.

5° *Le système répressif continue à être très doux.* A cet égard, il n'y a pas de différence marquée avec les écoles de l'ancien type. Il y a peu de punitions. On se contente de sermonner les élèves, de faire appel à leurs bons sentiments ou de leur adresser des reproches sanglants. On donne aussi des mauvais points. Pour les jeunes filles, on ne fait jamais appel aux punitions corporelles, ni dans la famille, ni à l'école.

IV. — LES ÉCOLES DE LA « UPPER MIDDLE CLASS » ET DE LA « UPPER CLASS ».

Anciennement, les jeunes filles de l'aristocratie anglaise étaient surtout élevées à la maison par des nurses, des gouvernantes et des institutrices. L'école était plutôt l'exception, et ressemblait au pensionnat vieux style décrit à propos de la Middle class, mais avec plus de luxe. On y menait une vie douce et correcte; les beaux-arts, la littérature et les belles manières formaient les matières les plus importantes de l'éducation que l'on y recevait.

Mais tout cela change graduellement, et l'éducation à la maison ou dans ces pensionnats vieux jeu cède de plus en plus

la place aux collèges modernes, collèges qui ont la prétention de jouer le même rôle que les Public schools, en tenant compte des différences de sexes.

Ce sont ces collèges que nous allons étudier.

Nous en avons visité plusieurs, deux à Eastbourne (*West Hill House* et *St-Winifred*), deux à Brighton (*Roedean* et *St-Michel*) et un à Cheltenham (*Ladies college*). Nous avons, en outre, pu nous procurer des renseignements sur quelques autres, par exemple celui de Rugby.

Comme pour les garçons, il y a trois écoles successives :

1° Les Junior schools ;

2° Les Senior schools ;

3° Les Collèges universitaires.

Les « Junior schools ». — Très souvent les Junior schools sont annexées à des Senior schools ; il en est ainsi à Roedean et à St-Michel ; quelquefois même, la distinction n'existe pas, comme à Cheltenham.

Décrivons rapidement la Junior school annexée à Roedean college. car c'est la plus caractéristique. Complètement distincte, quoique bâtie à proximité, sur le même terrain que le college principal, elle peut contenir 60 pensionnaires de 8 à 14 ans.

Voici un aperçu de l'horaire :

7 h. 3/4. Déjeuner.

9 heures. Prière, puis *classes* jusqu'à 1 heure avec un intervalle de 20 minutes au milieu, pour la récréation et une légère collation de lait et de biscuits.

1 heure. Dîner, puis jeux en plein air.

3 h. 40. Thé.

4 à 6 heures, *classes*, surtout musique et travaux manuels.

6 h. 3/4. Souper.

7 h. 1/2 ou 8 heures. Coucher.

Les matières enseignées comprennent surtout :

Lecture, écriture, dictées, grammaire, récitation ; histoire, géographie, sciences naturelles, arithmétique ; géométrie ; français, allemand, latin ; dessin, chant.

Les langues étrangères sont apprises surtout par la conversation.

Les travaux manuels ont surtout pour objet de faire l'éducation de l'œil et de la main, de développer la patience; enfin, de reposer des travaux intellectuels.

Ils comprennent principalement le dessin, le modelage, travaux à l'aiguille, jardinage, menuiserie, tressage, etc.

Ajoutons la danse, la gymnastique, l'équitation.

Pendant les temps libres, on fait des excursions, ou l'on organise des clubs : clubs de danse, de lecture.

Les « Senior schools ». — De 14 à 18 ans, les jeunes filles de l'aristocratie vont dans de grands collèges qui sont des espèces de Public schools.

A Roedean, il y a 200 élèves sans compter ceux de la Junior school. Au Ladies college de Cheltenham, il y en a près d'un millier.

Comme les Public schools, ces écoles sont installées dans de bonnes conditions sanitaires dans de petites villes ou au milieu d'un petit parc, de pelouses, et pas trop loin de la campagne. Roedean est typique à cet égard. L'école est bâtie sur un terrain d'une étendue de 42 acres, soit plus de 15 hectares, à quelques kilomètres de Brighton; d'un côté, sont les Downs ou dunes crayeuses du Sussex; de l'autre, on jouit d'une vue splendide sur la mer. Les dortoirs sont du système à cubicles; au bout du corridor il y a une chambre de maîtresse. C'est là le type le plus fréquent dans les grands collèges; exceptionnellement, on rencontre quelquefois, surtout dans ceux de moindre importance, des chambres particulières, ou de petits dortoirs de trois ou quatre lits.

La première question qui se pose est celle des exercices physiques, et il convient de l'examiner attentivement.

Au début de l'émancipation féminine, il y a une cinquantaine d'années, on tomba dans quelques exagérations, et, trop souvent, la *new girl*, la jeune fille nouvelle voulut imiter en tout les jeunes gens. Il y eut, entre autres abus, un excès de sports, d'exercices physiques. Peu à peu, on est rentré dans les limites raisonnables.

Les jeux principaux sont le *net-ball* et le *cricket*.

Nous avons déjà parlé de ce dernier à propos des écoles de garçons; nous savons qu'il se joue en été, et développe l'esprit d'attention.

Le net-ball ou basket-ball se joue, au contraire, en hiver et l'on pourrait dire que c'est un football adapté aux forces du sexe féminin; il est moins rude, et cependant, il développe tout autant l'esprit de discipline.

A côté de ces jeux, on joue également au tennis (défendu dans les écoles de garçons comme trop doux), à la crosse, et quelquefois au hockey. Le hockey est le jeu le plus fort qui soit admis dans les écoles de filles, mais il ne l'est qu'avec des ménagements, et avec des repos suffisants. Le docteur de l'école décide dans quel mesure il peut être appliqué, quelles sont les jeunes filles qui peuvent en jouer. Dans certaines écoles, comme à West-Hill (Eastbourne), il est même complètement défendu.

Ajoutons que, dans toutes les écoles, on fait de la gymnastique, de la danse, très souvent de la natation [1], de l'équitation. de la bicyclette, et quelquefois du skating-rink.

En résumé, l'on peut dire que *les exercices physiques jouent le même rôle éducateur que dans les écoles de garçons, mais tiennent compte de la différence des sexes.*

Il en est de même pour les travaux manuels pratiques.

Ce département est particulièrement bien soigné au Ladies college de Cheltenham; on y apprend la sculpture sur bois, la marqueterie, la reliure, les travaux d'art à l'aiguille, la photographie, la bijouterie, etc.

Il n'en est pas ainsi partout, mais il y a toujours quelques-uns de ces travaux, tout au moins les travaux d'aiguille comme à West-Hill (Eastbourne), le tressage et la sculpture sur bois, comme à Roedean.

Passons maintenant à l'éducation intellectuelle.

Voici quelques exemples d'horaire.

A Saint-Michel (Brighton), le lever a lieu à 7 h. 1/4 et

1. Dans les écoles de la côte, notamment à Brighton, les piscines contiennent de l'eau de mer.

le déjeuner à 8 heures. Les classes se font le matin, de 9 heures à 1 heure, les jeux l'après-midi en hiver, après le thé en été, et les études le soir.

A Ladies college (Cheltenham), on se lève à 6 ou 7 heures, et le déjeuner a lieu à 8 heures. Les élèves se rendent alors au bâtiment des classes, où la prière a lieu à 9 heures; les cours se donnent de 9 h. 20 à 1 heure (il y a une petite interruption à 11 heures, pour une collation composée de biscuits et de lait). Les élèves rentrent alors dans leurs maisons respectives, où le dîner a lieu à 1 h. 1/4, le thé à 4 h. 1/2 et le souper à 8 heures. L'après-midi est consacrée au jeu et aux études. Les plus jeunes vont se coucher à 8 heures; quant aux plus grandes, elles peuvent travailler jusqu'à 9 heures, et quelquefois jusqu'à 10 heures, mais la soirée est ordinairement réservée aux danses et aux amusements.

Le Ladies college comprend trois sections : les élèves de 8 à 12 ans, de 12 à 16 et de 16 à 20 ans.

Les cours ordinaires comprennent les matières suivantes :

Bible et liturgie, histoire et géographie, anglais, mathématiques, physique, chimie, botanique, zoologie, français, allemand, latin, grec, chant d'ensemble.

Il y a en outre des leçons particulières d'élocution, de musique instrumentale et de lecture à vue.

Pour les examens de sortie, on fait venir un professeur d'Oxford.

Une classe spéciale prépare aux universités. On suit du reste le système des classes mobiles. Les classes ne sont pas très nombreuses, une dizaine d'élèves généralement.

J'assiste à une leçon de géographie; il n'y a que trois élèves, mais la classe se donne dans une très grande salle où l'on donne en même temps d'autres cours. Chaque élève a un atlas sous les yeux, suit les explications de la maîtresse, et de temps en temps demande des informations supplémentaires. L'enseignement est peu didactique, mais très vivant; il ressemble plus à une excursion où l'imprévu est permis qu'à un voyage méthodique et régulier.

A Roedean, on apprend la religion, l'anglais, le latin, le grec, le français, l'allemand, l'histoire, la géographie, la chimie, la botanique, les mathématiques, le dessin, et il y a des leçons particulières de musique, de peinture, d'élocution, etc.

Pour les examens de sortie, on fait venir des membres de l'*Oxford and Cambridge schools examination Board* et, chaque année, il y a toujours une élève reçue de droit à Oxford et une à Cambridge.

Des classes spéciales préparent aux examens des universités de Londres, d'Oxford, de Cambridge, ainsi qu'à Newnham et à Girton.

Dans les autres écoles, à quelques variantes près, les choses se passent de la même façon.

Une remarque générale à faire, c'est que l'instruction, à part les classes préparant aux examens, n'a pas en vue un but intéressé ou pratique, mais elle est considérée comme un ornement de l'esprit. C'est à ce titre que la langue française est généralement apprise, et cela est dû à la renommée dont notre littérature jouit à l'étranger. L'allemand, au contraire, n'est appris que par une petite minorité, mais il paraît cependant qu'il l'est de plus en plus.

Cela explique aussi que les jeunes filles, à part celles qui se destinent à l'enseignement, sont portées surtout vers les études littéraires et historiques, et vers la musique et les beaux-arts.

Les collèges des jeunes filles ont adopté le système tutorial. — Au Ladies college (Cheltenham), il y a 12 maisons dispersées à l'intérieur de la ville, et contenant chacune de 20 à 49 pensionnaires. A Roedean, il y a 4 maisons de 50 pensionnaires chacune ; elles sont bâties côte à côte, et communiquent avec le bâtiment des classes par des couloirs couverts.

Dans les petites écoles, il n'y a qu'une seule maison ; il en est ainsi à West-Hill (Eastbourne), mais, dans ce cas, c'est la directrice elle-même qui joue le rôle de maîtresse de maison, rôle plus ou moins analogue à celui du tutor dans les collèges de jeunes gens.

C'est ainsi que se fait l'éducation mondaine de la jeune fille,

la vie de l'école étant le prolongement de la vie du home.

De temps en temps, il y a des réceptions où viennent des personnes du dehors.

Généralement aussi, la directrice ou la maîtresse de maison invite à tour de rôle les jeunes filles à dîner en particulier avec elle. A Saint-Michel, par exemple, tous les vendredis, quelques élèves sont invitées par la directrice, et elles doivent alors se mettre en grande toilette.

Souvent de petites fêtes ou des réunions ont lieu. Ainsi à Roedean, il y a une séance tous les dimanches soir : séance de musique de chambre, de lecture, de théâtre. Les jeunes filles ont, en outre, des clubs, notamment des debating societies. Ainsi elles pourront plus tard faire bonne figure dans les comités d'éducation, dans les conseils de paroisses, dans l'administration des institutions charitables, et demain peut-être, dans le Parlement.

Les collèges de jeunes filles ont adopté le système monitorial. — On dresse à l'obéissance raisonnée, à la responsabilité et au commandement absolument par les mêmes méthodes.

Je visite le bâtiment des classes du Ladies college de Cheltenham le matin, pendant les heures de classe. Après chaque leçon, il y a un va-et-vient dans les corridors, car les élèves changent de salle; pendant ces quelques minutes où les couloirs sont animés, je constate que l'ordre le plus absolu règne; les élèves marchent à la file indienne, sans bruit, sans détourner la tête. On m'explique qu'il y a un règlement de l'école qui impose le silence absolu. On me dit que les jeunes filles anglaises sont très obéissantes, et que, de plus, il y a des préfètes qui ont le droit de punir celles qui parleraient dans les corridors, ou troubleraient l'ordre d'une façon quelconque.

L'après-midi, je visite l'une des maisons du même collège. Elle est située dans les faubourgs de la ville, à Suffolk square, et est entourée d'un grand jardin. Miss Draper, qui dirige cette maison, m'explique qu'elle ne s'occupe que des grandes choses, des choses importantes. Dans beaucoup de cas, elle se fait remplacer par une préfète. Elle laisse donc beaucoup les élèves à

elles-mêmes, mais il y a toujours des préfètes responsables. Pourtant les pensionnaires ne peuvent sortir seules en ville ; par exemple, pour aller au bâtiment des classes, une gouvernante les accompagne à l'aller et au retour.

A Saint-Winifred (Eastbourne), je constate qu'il y a également des préfètes, et qu'elles ont des pouvoirs analogues.

A Roedean, le nom des préfètes est affiché dans le hall, ainsi que les règlements de l'école. Il y a des règles précises pour toutes sortes de choses ; les préfètes, qui sont choisies parmi les plus anciennes de l'école, sont chargées de les faire observer par leurs camarades.

A Saint-Michel, il y a une *Head girl;* elle est choisie par la directrice parmi les élèves dont le caractère est le plus ferme. La Head girl jouit d'une grande autorité dans l'école, et est assistée par des préfètes. Il y a, en outre, des capitaines de jeu, comme dans les autres écoles, dont nous venons de parler du reste. *Les punitions sont rares et consistent surtout en réprimandes.* Nous avons déjà constaté que les jeunes filles anglaises sont naturellement obéissantes, disposées à se conformer au règlement de l'école. Ajoutez à cela que les préfètes ont une grande influence, et remplissent sérieusement leur rôle, et vous comprendrez que l'intervention des maîtresses ne se manifeste guère que sous la forme de sermons plus ou moins rudes, plus ou moins longs.

Il n'y a pas de punitions corporelles ; les punitions suprêmes sont : le blâme public d'abord, l'expulsion ensuite.

Les collèges universitaires. — Nous avons rappelé, au début de ce chapitre, comment les collèges universitaires de jeunes filles étaient apparus à la fin du siècle dernier, à Cambridge d'abord, à Oxford ensuite.

Ces collèges sont fréquentés surtout par les jeunes filles de la Upper Middle class. Les unes se destinent au professorat, et vont ensuite enseigner dans les High schools et dans les grandes écoles dont nous venons de parler. Les autres viennent simplement pour terminer leur éducation, car, déjà, le fait d'avoir été à Girton

ou à Newnham donne à la femme une espèce de brevet d'honorabilité analogue à celui qu'acquiert un homme qui a passé par Oxford ou Cambridge.

M. Léon Poinsard, qui a visité les collèges de Girton et de Newnham, en a donné une bonne description ici même[1], ce qui nous dispense d'y insister davantage.

Nous dirons simplement que la vie, dans ces collèges, ressemble beaucoup à celle que nous avons vu dans les grandes écoles de la Upper Middle class. On y mène de front la vie sportive, la vie de club et la vie mondaine avec la vie intellectuelle.

V. — CONCLUSIONS.

Si nous comparons les écoles des jeunes filles à celles de garçons, nous constaterons qu'elles suivent une voie parallèle. Les principes généraux sur lesquels elles sont basées sont les mêmes, mais dans la façon de les appliquer on tient compte de la nature différente des sexes.

Dans les classes sociales inférieures, l'éducation des jeunes filles continue à se faire principalement par la famille.

Dans les classes aisées, sur l'éducation familiale première vient s'en greffer une autre, faite à l'école, et préparant à la vie publique.

Ainsi se prépare une génération de femmes capables d'assumer des responsabilités dans la vie publique, de gérer les multiples œuvres sociales qui foisonnent en Angleterre, de jouer un rôle dans l'administration des pouvoirs locaux en attendant de coopérer à celle de l'État.

Ceci ne doit pas être perdu de vue, lorsque l'on étudie le mouvement féministe d'outre-Manche.

1. *Sc. soc.*, t. XXI, p. 357 et suiv.

V

LES ÉCOLES NOUVELLES

Dans tout système, à côté des avantages, il y a toujours les inconvénients. Chaque système, pourrait-on dire, possède les défauts de ses qualités, des défauts qui se développent fatalement en même temps que les qualités.

Le système scolaire français a ses qualités et ses défauts; le système anglais d'autres qualités, et, corrélativement, d'autres défauts.

Dans l'ensemble, chaque nation pense que le système qu'elle a adopté présente des avantages supérieurs aux inconvénients, parce que les critères de jugement diffèrent suivant les races et les milieux.

Dans chaque pays, on le conçoit, il y a nécessairement une minorité qui cherche à corriger les défauts, à les diminuer le plus possible, ou bien qui, donnant à la valeur des choses une estimation différente de celle que lui accorde la majorité, pense que, dans le système actuel, ce sont les inconvénients qui surpassent les avantages.

De là, un mouvement de réforme dans tous les pays, mouvement qui revêt des caractères différents selon les contrées, parce que c'est contre des excès différents qu'il faut réagir.

Mais, par suite des échanges d'idées de plus en plus fréquents d'un pays à l'autre, un idéal commun a pu réunir les différents mouvements de réforme, et former ce que l'on a appelé les écoles nouvelles.

Nous n'avons pas ici à étudier les écoles nouvelles en général, mais seulement les écoles nouvelles anglaises. Ce que nous allons étudier, c'est la façon particulière dont le problème se pose en Angleterre.

Nous dirons d'abord qu'il y a dans ce pays deux genres d'écoles nouvelles : les écoles de garçons et les écoles mixtes.

Nous ajouterons que ces écoles ne s'adressent pas aussi étroitement à une classe sociale déterminée que les écoles ordinaires. Cependant elles s'adressent aux classes dirigeantes, et en fait elles recrutent leur clientèle dans la Middle class ou dans la Upper Middle class, et dans des portions bien spéciales de ces classes, dans celles qui se sont dégagées le plus des préjugés régnants.

I. — LES ÉCOLES NOUVELLES DE GARÇONS.

Il y a plusieurs écoles nouvelles de garçons :

Abbotsholme, fondée dans le Derbyshire en 1889 par le Dr C. Reddie :

Clayesmore (Berkshire), par le professeur A. Devine en 1896 ;

Ruskin Home school, à Heacham-on-sea (Norfolk) ;

Westdowns school, près de Winchester.

Et nous en oublions peut-être.

Il nous faut d'abord voir la raison d'être de ces écoles, et pour cela interroger les fondateurs.

J'ai donc visité Abbotsholme, la première en date. Le Dr Reddie a du reste exposé ses idées dans un livre très documenté[1], et Edmond Demolins a longuement parlé d'Abbotsholme dans *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, et surtout dans l'*Education nouvelle*. Quant à M. Devine, nous trouvons le résumé de ces idées sur l'éducation dans une petite brochure intitulée *A crisis in the education of the governing classes of England*[2].

Il n'est pas inutile de présenter aux lecteurs la physionomie

1. *Abbotsholme* George Allen, édit. Londres, 1900.
2. Brochure éditée à la Garden City Press, Letchworth.

si spéciale du Dr Reddie, l'initiateur du mouvement des écoles nouvelles. C'est un Anglais, d'origine écossaise peut-être, et gradué, non de l'Université d'Oxford ou de Cambridge, mais d'Édimbourg et de Göttingue. Né en 1858, dans la banlieue de Londres[1], il devint boursier de Fettes college à Édimbourg, et y resta six ans, de quatorze à vingt ans. Il continua ses études à l'université de cette ville, et, à vingt-quatre ans, en sortit avec le titre de bachelier ès science, puis à Göttingue où il obtint le titre de docteur.

Le Dr Reddie était donc bien placé pour juger les Public schools du dehors, pour en trouver les points faibles. C'est du reste un grand admirateur de l'Allemagne, de l'administration allemande, de la science allemande.

Ceci explique comment a germé l'idée de « combiner ce qu'il y a de meilleur dans les écoles allemandes et anglaises : l'instruction allemande avec la vie scolaire anglaise, la discipline allemande avec la spontanéité anglaise, l'esprit méthodique allemand avec l'esprit d'initiative anglais, le dévouement à l'État des Allemands avec la confiance en soi de l'Anglais[2] »... « Nous autres Anglais, ne comprenons certainement pas suffisamment la vie collective. Vous, Allemands, n'êtes pas assez accoutumés à agir seuls. Si nos qualités pouvaient être unies chez nous, une génération plus capable vivrait de chaque côté de l'Océan germanique[3]... »

Les bons côtés des Public schools. — Les qualités que nous avons attribuées aux Public schools sont généralement reconnues, même par les réformateurs. Aussi, ceux-ci ne veulent-ils pas détruire, mais améliorer une chose qui déjà possède de notables qualités. Voici d'abord ce que dit le fondateur d'Abbotsholme :

« Peut-être seules de toutes les écoles du monde, les grandes Public schools de l'Angleterre cherchent à développer, non

1. Son père était membre de l'Amirauté et de Victoria Institute.
2. *Abbotsholme*, p. 591.
3. *Id.*, p. 381.

seulement la puissance intellectuelle, mais les facultés physiques, sociales et morale des jeunes gens. Le mieux qu'elles ont pu, elles ont créé un home plus large et une miniature du monde, et, combinant la plus grande Famille avec le plus petit État, ont donné aux garçons anglais des habitudes viriles et indépendantes qui les préparent à la vie, et font d'eux, non seulement des étudiants, mais des hommes [1]. »

M. Alexandre Devine, de son côté, écrit : « Il n'y a, dans les institutions d'aucune partie du monde, rien qui puisse être comparé avec nos Public schools dans la préparation à l'art de gouverner et à l'exercice de l'autorité : car, si elles possèdent certains défauts, elles sont sans rivales pour la formation du caractère [2] ».

Il semble donc que les écoles des classes supérieures en Angleterre atteignent bien leur but : former une classe dirigeante. Mais à ce but spécial, n'est-il pas possible, désirable même d'en adjoindre d'autres?

C'est ce que pensent les réformateurs, et il nous faut maintenant entendre leurs critiques.

Les points faibles des Public schools. — Voyons maintenant quelles sont les critiques que le Dr Reddie adresse aux Public schools, d'abord au point de vue de l'éducation physique, ensuite de l'éducation intellectuelle, et enfin de l'éducation morale et sociale.

1° *Au point de vue de l'éducation physique et manuelle*, le Dr Reddie pense qu'elle ne doit pas « s'appuyer seulement sur les sports, mais aussi sur une certaine proportion de travail manuel [3] ». Celui-ci a pour résultat de développer le sérieux, la concentration d'esprit, la volonté et l'habitude de l'exactitude [4].

Il renforce donc, au point de vue de la formation du carac-

1. *Abbotsholme*, p. 22.
2. *Loc. cit.*, p. 23.
3. *Abbotsholme*, p. 25.
4. *Id.*, p. 25.

tère, l'action des sports, mais le Dr Reddie lui attribue en outre un but plus utilitaire : « Les garçons apprendront à faire une foule de choses qu'ils sont habitués à attendre des domestiques[1] ». Aussi, dans les projets du fondateur d'Abbotsholme l'apprentissage de la fabrication des chaussures et celui de la confection était-il compris, ainsi que certains travaux du ménage[2], sans compter la culture, si nécessaire au colon. Comme nous le verrons tout à l'heure, le Dr Reddie est un disciple de Ruskin, et l'on sait que celui-ci a prêché qu'il était désirable que tout homme puisse se suffire à lui-même en toutes choses. Notons en passant que ceci représente la tendance inverse de celle qui entraîne le milieu britannique, qui déjà est celui où la division du travail est la plus accentuée, et qui de jour en jour le devient davantage.

2° *Au point de vue de l'éducation intellectuelle*, le Dr Reddie croit qu'il faut accroître le goût du beau et éveiller le sens esthétique : « En ceci, dit-il, nous suivrons Ruskin et Uring[3]».

Dans les Public schools, l'instruction lui paraît trop peu utilitaire, car il préconise l'étude sérieuse du français et de l'allemand, dont la nécessité se fait de plus en plus sentir sous les points de vue politique, scientifique et commercial[4]; il préconise aussi une étude plus profonde et plus méthodique des sciences. En d'autres termes, pour l'instruction, on devrait suivre l'exemple du Continent, et spécialement de l'Allemagne. Ainsi le Dr Reddie pense que l'instruction générale, ou plus exactement désintéressée, doit finir à quinze ans, âge auquel chaque garçon doit décider la carrière à laquelle il se destine. L'instruction utilitaire commence alors, préparant aux examens universitaires, au commerce, à l'agriculture, à l'industrie.

Mais le point le plus important peut-être du programme de l'école nouvelle réside dans les méthodes d'enseignement, allant du concret et du particulier à l'abstrait et au général[5].

1. *Abbotsholme*, p. 25.
2. *Id.*, p. 26.
3. *Id.*, p. 27.
4. *Id.*, p. 28.
5. *Id.*, p. 29.

3° *Au point de vue de l'éducation morale*, M. Reddie pense que la morale doit être basée sur des principes religieux, mais il reproche à la religion des Public schools d'être trop dogmatique : « Le principe fondamental que par l'amour seul, l'Homme est racheté, comme l'a enseigné Jésus-Christ, formera le centre de l'enseignement. L'histoire de l'Église chrétienne, et quelques emprunts aux grandes religions du monde, feront partie du programme des études. Le service religieux sera beau, mais simple, l'influence de la musique et des beaux-arts étant combinée avec l'instruction pratique dans les lois de la bonne conduite[1]. »

En résumé, M. C. Reddie veut :

1° Donner une importance plus grande aux travaux pratiques;

2° Développer le sens esthétique;

3° Donner une instruction générale plus solide et plus prolongée;

4° Adopter des méthodes d'enseignement allant du concret à l'abstrait;

5° Baser la morale sur une religion moins dogmatique.

Quant à M. Devine, il se place à un point de vue plus utilitaire. Il est surtout hanté par les progrès de l'industrie étrangère, des États-Unis, mais surtout de l'Allemagne :

« L'Allemand moderne est un individu très développé, le produit d'une éducation raisonnée qui lui a appris à se tenir au niveau du progrès des connaissances, à s'assimiler les perfectionnements techniques, à adopter les méthodes effectives : en un mot, il est préparé pour les affaires de la vie. Il a l'esprit essentiellement scientifique[2]... »

Plus loin, il critique l'enseignement trop littéraire des écoles des classes dirigeantes, leur spécialisation prématurée[3] et leur surmenage des classes préparant aux examens[4].

1. *Abbotsholme*, p. 32.
2. *Id.*, p. 12.
3. Les dernières classes des Public schools sont spécialisées en ce sens qu'elles préparent aux examens des universités et des écoles spéciales.
4. *Abbotsholme*, p. 15 et 16.

Enfin, il reproche aux écoles de sacrifier les élèves peu doués à l'élite. Il demande que l'on essaie de développer toutes les facultés mentales de tous les garçons. C'est en somme une réaction contre la tendance à la spécialisation que nous avons noté, le désir d'une instruction plus générale et plus scientifique[1].

L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET MANUELLE A ABBOTSHOLME. — Suivant le programme tracé, les sports (football et cricket) ont perdu de leur importance, et alternent avec les travaux pratiques, qui sont obligatoires. Toutefois ceux-ci sont loin d'avoir réalisé les idées de Ruskin, et l'on n'a jamais pu fabriquer sérieusement ni des chaussures, ni des vêtements. On fait surtout du jardinage et de la menuiserie.

Au début de l'existence de l'école, les élèves ont exécuté des travaux directement utiles à l'école : chemins, peinture des bâtiments, clôture d'un champ de jeu, creusement d'un étang, fabrication de meubles, etc.

Aujourd'hui, autant que possible, le principe subsiste de faire des travaux utiles à l'école, pour éviter l'égoïsme.

Le point de vue utilitaire domine donc, mais l'utilité sociale, non l'utilité personnelle. Nous ne pouvons qu'approuver cette conception, qui renforce d'une façon heureuse l'effet des sports; et nous savons que les écoles anglaises, même les Public schools, ont admis les travaux manuels, et il est probable que ceux-ci y prendront une place de plus en plus grande. Bien entendu, Abbotsholme connaît la natation, le canotage, l'équitation, la bicyclette, la photographie, que sais-je encore; mais là déjà nous touchons aux hobbies.

L'ÉDUCATION INTELLECTUELLE A ABBOTSHOLME. — Nous avons vu que M. Reddie attache une grande importance au développement du sens esthétique. Le chant est obligatoire, et la plupart des élèves jouent un instrument quelconque; on multiplie le plus possible les séances et les lectures. Le dessin et la peinture

1. *Abbotsholme*, p. 17.

sont également en grand honneur. Enfin, la décoration intérieure de l'école est aussi suggestive que possible, par exemple par des reproductions de belles œuvres artistiques.

Voyons maintenant l'instruction proprement dite. D'après le projet primitif, l'école devait être divisée en deux stages : la première d'instruction générale jusqu'à quinze ans ; l'autre divisée en sections, préparant aux universités anglaises ou allemandes et aux écoles spéciales. Mais cette idée fut rapidement abandonnée, car on trouva qu'il était impossible de donner une éducation générale suffisante si on ne la prolongeait pas jusqu'à dix-huit ans. Toutefois, les plus âgés sont autorisés à préparer des examens, étant donné l'état actuel des carrières en Angleterre.

L'école, enfin, emploie la méthode nouvelle d'enseignement, consistant à aller du concret à l'abstrait, même en mathématiques. En géographie et en histoire, on essaie de montrer les influences du Lieu. Dans les langues, on apprend à parler avant d'expliquer la grammaire. L'étude des sciences naturelles débute par les faits communs de la vie ordinaire.

A Abbotsholme, les professeurs ne sont pas spécialisés, et enseignent toujours plusieurs branches. Ceci a certainement des avantages, mais aussi des inconvénients. J'y ai vu notamment enseigner le français par un professeur allemand.

L'ÉDUCATION MORALE A ABBOTSHOLME. — La morale et la religion sont enseignées dans leurs rapports avec l'histoire, et en prenant des exemples concrets d'actions humaines. On n'apprend pas toute la Bible, mais seulement des morceaux choisis, et on laisse de côté toute controverse dogmatique.

Le culte, dans la chapelle de l'école, est chrétien, mais neutre, *unsectarian*, comme on dit en Angleterre. A côté de psaumes, de prières, d'hymnes tirés de la liturgie anglicane, on lit des extraits moraux, des pensées nobles, on chante des passages des grands poètes anglais ou étrangers [1].

1. En assistant à la prière du soir dans la chapelle, j'avais l'impression d'être dans le temple d'une de ces sectes extrêmes du protestantisme, dans lesquelles le dogme disparaît, mais où les sentiments religieux sont très exaltés.

C'est là une orientation bien nouvelle, et qui contraste avec les Public schools, où, sans doute, l'on pratique une grande tolérance religieuse, mais où cependant les élèves suivent des cultes nettement définis : anglican, méthodiste, catholique, juif, etc.

De ce fait encore, l'école nouvelle est hors-cadre dans cette Angleterre où tout est si classé. A ce point de vue, l'école est donc une réaction contre la hiérarchisation excessive des classes.

A noter également que le Dr Reddie initie lui-même peu à peu les garçons à la question sexuelle, dont les difficultés sont envisagées de face et sans fausse pruderie.

Pour le reste, l'école a copié le système des Public schools, notamment pour le développement du sens de la responsabilité par le système monitorial. Il y a, en effet, des capitaines et des vice-capitaines de dortoirs, des préfets de maison, des capitaines de jeu, des présidents de clubs, etc. Et cela se fait progressivement : de onze à treize ans, les élèves sont *fags*, c'est-à-dire doivent obéissance aux grands et sont protégés par eux; ils sont déjà chargés de petites responsabilités; de treize à quinze ans, ils sont *mids*, et font l'apprentissage du commandement.

Les plus âgés sont *prefects*, et, parmi ceux-ci, les mieux formés deviennent *stars*.

Quant aux punitions, on en donne le moins possible. Elles consistent en travaux supplémentaires, et, dans les cas graves, en coups de bâtons appliqués par le Dr Reddie lui-même ; enfin, comme dernière ressource, le renvoi de l'école [1].

Conclusions. — Telle est cette curieuse école d'Abbotsholme, la mère des écoles nouvelles. Elle forme un mélange d'idées continentales et anglaises. En réaction contre certains excès des Public schools, elle a accentué sur quelques points les tendances actuelles de ces dernières.

Il est toujours difficile de porter un jugement sur les choses nouvelles, mais il est permis cependant de penser que l'œuvre du Dr Reddie n'aura pas été inutile.

1. M. F. Gründer cite (*loc. cit.*, p. 94) le renvoi d'un élève pour indécence des paroles, et celui d'un autre pour vol.

Que serait l'Angleterre, si, à côté d'un respect général des traditions, ce pays n'avait aussi possédé des *pionniers*[1], des gens expérimentant les choses nouvelles ?

II. — LES ÉCOLES MIXTES.

Les quakers et la co-éducation. — Il n'y a pas d'écoles nouvelles de filles, la transformation des écoles y étant sans doute trop récente. Mais il y a des écoles mixtes.

La co-éducation n'est pas une conséquence de l'école nouvelle[2]; elle est venue se greffer sur elle.

Nous parlerons amplement de Bedales, où la co-éducation des jeunes gens fut essayée pour la première fois en Angleterre. Auparavant, il nous faut dire quelques mots des quakers qui, depuis longtemps, mettent en pratique la co-éducation des enfants, et qui, peu à peu, en sont venus à l'essayer pour les jeunes gens, d'abord à Sidcot school (Cheddar, Valley, Somerset), il y a près de huit ans. Des informations que je recueille dans les environs, il résulte que c'est une école qui a bonne renommée, et dans laquelle l'atmosphère morale est excellente.

On sait que les quakers forment une secte protestante qui fut longtemps persécutée, et dont les adeptes, anciennement exclus des fonctions publiques, se sont rejetés avec d'autant plus de force vers les professions usuelles[3]. Ils ont donc joué en Angleterre, à ce point de vue, le rôle des protestants en France[4].

1. Le Dr Reddie appelle volontiers Abbotsholme une *pionneer school*.

2. Le Dr Reddie a toujours été opposé à la co-éducation pour les jeunes gens de onze à dix-huit ans, quoiqu'il l'admette pour les enfants, d'une part, et dans les universités, d'autre part.

3. Il y a beaucoup de grands industriels quakers. Parmi les fabricants de chocolat, on cite les *Cadbury*, les *Rowntree*; parmi les fabricants de moutarde, les *Coleman*, etc. Un établissement quaker bien connu est la fabrique de biscuits *Huntley and Palmers*.

4. Les renseignements sur les écoles des quakers me sont fournis, en partie par M. A. Rawlings, de Reading, et en partie par M. Bevan Lean, le headmaster de Sidcot school.

La réussite de la co-éducation rencontrait là des conditions favorables. L'éducation morale est forte dans les familles des quakers, orientée vers le goût du travail et la vie simple ; ces familles forment un milieu étroit mais austère, et, en un certain sens, sélectionné.

Les quakers ont toujours admis le principe de l'égalité des sexes, et il est naturel que la co-éducation devait se répandre dans un tel milieu [1].

Le principale école de quakers, Ackworth school, se trouve dans le Yorkshire. Elle compte cent quatre-vingts garçons et cent vingt filles, mais la co-éducation n'y existe que pour les petits, et il y a une salle à manger séparée pour chaque sexe. Il y a une tendance à généraliser la co-éducation chez les plus grands, et à imiter ainsi ce qui se fait à Sidcot school, et cela ne m'étonnerait nullement si ce système se généralisait dans toutes les écoles des quakers ; déjà, dans beaucoup d'entre elles, il paraît que l'on fait plus ou moins de la co-éducation, mais principalement pour les petits enfants.

Sidcot school a été fondée il y a un siècle, et, comme la plupart des écoles de quakers, c'est une école pour la Middle class, dans laquelle les fees s'élèvent à 45 livres, soit plus de 1.100 francs pour l'écolage et la pension. On n'y prépare pas aux examens d'Oxford et de Cambridge. Il y a toujours eu des filles et des garçons à Sidcot school, mais les deux sexes vivaient séparés.

C'est M. Bevan Lean, le Headmaster actuel, qui, à son arrivée à l'école en 1902, inaugura la co-éducation, et en poussa le principe beaucoup plus loin que l'école de Bedales que nous avons visitée, et que nous allons décrire, et à propos de laquelle nous ferons des comparaisons avec ce qui se passe à Sidcot school.

L'ÉCOLE NOUVELLE DE BEDALES. — Chez les quakers, le milieu est naturellement sélectionné. Ce sont là des conditions favorables pour la réussite de la co-éducation. A Bedales, on s'est adressé au grand public, mais l'école a été obligée de faire la

sélection elle-même, comme nous allons bientôt le constater.

Beaucoup de nos lecteurs connaissent Bedales par la description qu'Edmond Demolins en a donnée, mais à une époque où elle n'était qu'une simple école nouvelle de garçons dans le genre d'Abbotsholme.

Bedales school fut en effet fondée en 1893 par un ancien professeur d'Abbotsholme, M. J.-H. Badley, gradué de l'université de Cambridge. Installée d'abord à Hayward s'Heath, près de Brighton, elle fut ensuite transférée à Petersfield, dans le Hampshire.

M. Badley avait, dès le début, l'intention de faire de la co-éducation, à Bedales, mais il ne mit pas son projet immédiatement à exécution. Il fallait d'abord faire marcher l'école, et, pour cela, commencer avec le moins de complications possible : « Faire une chose à la fois, ne pas trop entreprendre d'un seul coup, » tel semble être la devise des Anglais.

C'est en 1898 seulement que la co-éducation fut essayée, et elle le fut d'abord timidement. On n'admit la première année que six jeunes filles, mais leur nombre s'accrut peu à peu.

Il y a aujourd'hui soixante filles et cent garçons [1]. Dans l'avenir, on augmentera vraisemblablement cette proportion, tout en laissant la majorité au sexe masculin.

Bedales doit certainement une partie de son succès et de sa renommée à la co-éducation, qui a des partisans convaincus dans le parti féministe, lequel, en Angleterre, prend de plus en plus d'extension. L'offre est donc inférieure à la demande, quoiqu'il y ait déjà plusieurs écoles mixtes : *Keswick school*, fondée en 1899, dans le district des lacs du Nord de l'Angleterre; — *Saint-George school*, à Harpenden (Hertfordshire), fondée en 1907, par l'ancien headmaster de Keswick; — *King Alfred school*, à Hampstead, près de Londres, qui existe depuis cinq ou six ans; — d'autres écoles encore me sont signalées, notamment à Folkestone [2].

1. A Sidcot school, il y a quatre-vingts garçons et cinquante filles.

2. On pourrait y ajouter encore une école à Reading, mais on n'y fait la co-éducation que pour des petits, ayant moins de onze ans, je crois.

La demande surpasse l'offre, et cela permet de faire une sélection, de trier les postulants, de renvoyer à la moindre incartade.

Voilà un premier point : *la sélection des enfants au point de vue moral*. Cette sélection se fait par une enquête préalable, et par le renvoi des éléments douteux.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les difficultés, à ce point de vue, proviennent plus souvent des jeunes filles que des jeunes gens. Ces derniers sont dressés de bonne heure au respect envers le sexe faible ; aux premières on laisse beaucoup de liberté, et il serait étonnant que quelques-unes soient portées à en abuser.

Un second point : *la co-éducation n'est que partiellement réalisée*. Pour le début, cela me paraît très sage, quoique ce ne soit pas l'avis des visiteurs continentaux partisans de l'école mixte. Ils éprouvent souvent une désillusion, car ils escomptent voir la co-éducation tout à fait complète.

Pour que l'on puisse se rendre compte de l'état des choses actuelles, rien de mieux que de décrire la journée d'une jeune fille. Mais, pour cela, il nous faut montrer d'abord le cadre, décrire l'école.

Celle-ci est située à la campagne, mais dans la banlieue immédiate de Petersfield, et les environs sont parsemés de cottages et de quelques rangées de maisons.

La propriété comprend un parc dans lequel sont englobées trois maisons éloignées les unes des autres d'une centaine de mètres environ. Celle du milieu, qui est la plus importante, comprend à la fois le bâtiment des classes, la salle à manger commune et la résidence des garçons; elle s'appelle *Bedales House*. La seconde, qui s'appelle *Steephurst House* [1], est la résidence particulière des jeunes filles. Enfin la troisième est une Preparatory school pour les enfants de sept à douze ans : c'est la *Junior school*. Cette dernière comprend un kindergarten et

1. A Sidcot school, il n'y a qu'une seule maison, faisant corps avec le bâtiment des classes, mais les dortoirs des filles et des garçons sont placés dans des ailes différentes du bâtiment.

une école primaire pour quelques pensionnaires, filles et garçons; c'est, en somme, une école d'enfants, et à cet âge la coéducation présente moins de difficultés. Nous parlerons donc surtout des deux premières maisons et de la vie des jeunes gens de douze à dix-huit ans.

Les jeunes filles, nous l'avons dit, logent à Steephurst dans des dortoirs de 7 à 8 lits. Chacun de ces dortoirs est sous la responsabilité d'une *Dormitory captain*, assistée quelquefois d'une *aide*, qui fait son apprentissage de responsabilité. Elles veillent surtout à la bonne tenue et à la propreté.

Le lever a lieu à 6 h. 55 et le breakfast à 7 h. 1/2. Celui-ci se compose de porridge, d'un plat de viande ou d'œufs et de fruits, et se prend dans une petite salle à manger.

Puis les jeunes filles remontent dans les dortoirs pour faire chacune leur lit, et jouissent alors d'un temps libre jusqu'à 8 h. 45, moment où elles se rendent dans les classes, qui, comme nous l'avons dit, sont situées dans Bedales House. C'est dans une aile de cette dernière maison que logent les garçons, et ceux-ci ont employé leur temps de la même façon que les jeunes filles.

Les classes sont situées tout autour d'une cour carrée, dans laquelle on a accès par deux portes, l'une pour les filles et l'autre pour les garçons. Un vestiaire bien aménagé se trouve à proximité de chacune de ces portes.

La discipline dans la cour et dans les couloirs est assurée par la surveillance des *School prefects*, qui sont au nombre de trois : une fille et deux garçons, parce que ceux-ci, nous le savons, sont plus nombreux. Sous cette surveillance, peu apparente mais effective, les jeunes gens des deux sexes se rendent en silence et tranquillement dans leurs classes respectives.

De douze à quinze ans, les classes sont mixtes[1] ; ce sont celles qui forment la *Middle school*. De quinze à dix-huit ans, dans la *Upper school*, il y a une subdivision en spécialités.

L'enseignement intellectuel se donne de 9 heures à 1 heure.

1. A Sidcot school, la co-instruction se poursuit jusqu'à la dernière année, c'est-à-dire jusqu'à dix-huit ans environ.

avec une petite interruption pour une légère collation de biscuits ou de brioches.

A 1 heure a lieu le dîner en commun dans la grande salle à manger de Bedales House. Mais, auparavant, les élèves ont à passer l'inspection de propreté. Ils défilent un à un et en bon ordre devant les School prefects, qui renvoient au lavabo ceux qui ne se sont pas suffisamment nettoyés.

Le dîner comprend un plat de viande avec des légumes et un pudding, mais il y a un menu spécial pour les végétariens. Le service est fait par des domestiques. A chaque table, il y a des filles et des garçons, et au moins un maître ou une maîtresse. Chacun a une place désignée, et pour cela on tient compte des âges, des camaraderies, des inimitiés, etc.[1]. On y attache une importance très grande au point de vue éducatif, et c'est le *House master* lui-même qui prend les décisions à cet égard.

De 2 heures à 6 heures, ont lieu les sports et les travaux manuels : les garçons jouent au football, et les filles à la crosse. En été, tout le monde joue au cricket. Quant aux travaux manuels, certains sont faits par les enfants des deux sexes, comme le jardinage et le modelage. La menuiserie est spécialement suivie par les garçons; la cuisine et la tenue du ménage par les filles.

A 4 heures, il y a une légère collation, biscuits ou brioches, et à 6 heures vient le souper, que les professeurs prennent en particulier dans une petite salle à manger. M. et Mme Badley mangent dans la grande salle à manger commune, avec tous les élèves, et cela se passe à peu près comme au dîner.

Après le souper, les jeunes filles rentrent parfois de suite à Steephurst, et passent la soirée à lire, faire de la musique ou causer. Mais très souvent des conférences, des concerts, des réunions quelconques, générales ou spéciales, les retiennent à Bedales House. Enfin, vient le coucher, qui a lieu à 9 heures.

1. A Sidcot school, autant que possible, on fait alterner les filles et les garçons à table. A Bedales, au contraire, on voit très souvent deux jeunes filles ou trois à côté l'une de l'autre.

Le dimanche, on occupe le temps au culte, à la lecture ou à des promenades dans le voisinage.

Quelques mots maintenant sur le corps professoral de Bedales. Comme dans les autres collèges anglais, il est très hiérarchisé, et se compose surtout de gradués des universités d'Oxford et de Cambridge.

Tout en bas, viennent les professeurs à l'essai, les débutants. Ils gagnent 150 livres par an, soit 3.750 francs, et sont augmentés chaque année.

Au-dessus viennent les professeurs de classe, les *Form masters*, dont le traitement varie de 5.000 à 7.500 francs; chacun d'eux a la haute main sur toutes les études intellectuelles d'une classe.

Les *Senior masters* ont 9.000 francs, et la direction d'un groupe de plusieurs classes formant une série.

Nous arrivons alors à la haute direction de l'école, composée du *Head master* (M. Badley lui-même), et de deux sous-directeurs. Ces deux derniers ont un traitement de 12.500 francs. L'un d'eux porte le titre de *House master*, c'est-à-dire de chef de maison. Il s'occupe plus spécialement des questions d'éducation générale et de l'ordre intérieur, des excursions. L'autre est le sous-directeur ou *Second master*. Il dirige les sports et les récréations sociales, contrôle la tenue des élèves, etc.

Le premier poste est actuellement occupé par M. Casey, et le second par M. Powell. L'un d'eux remplace M. Badley, quand ce dernier doit s'absenter, et sans doute, pourrait prendre sa succession après sa mort.

Au début, M. Badley faisait beaucoup par lui-même, mais aujourd'hui, qu'il est arrivé à former un « staff » bien au courant, et que l'école a des traditions, il s'efface de plus en plus. Il n'apparaît plus qu'aux repas et dans les réunions. Tout semble marcher automatiquement, comme dans la plupart des écoles anglaises.

Comme tous les Anglais, M. Badley épargne parcimonieusement son temps. Même M. Powell et la directrice des filles n'ont

avec lui qu'un entretien régulier par semaine[1]. Les Senior masters le voient encore plus rarement. Quant aux Form masters, ils n'ont pas d'entrevue fixe avec lui ; il faut un motif quelconque pour qu'ils puissent l'approcher. Les débutants ne causent guère avec lui qu'à leur arrivée à l'école. M. Badley n'embauche jamais un nouveau professeur sans l'avoir vu, sans avoir eu une conversation avec lui, et il n'hésite jamais à payer les frais de déplacement du postulant qui lui semble avoir les qualités requises, même s'il est étranger et habite très loin.

Les professeurs mariés ont une allocation supplémentaire, et habitent dans des cottages aux environs de l'École.

M. Badley ne fait aucune distinction entre les professeurs hommes ou femmes, ni quant au traitement, ni quant au poste à assumer. Il suffit que leur capacité soit reconnue. Par l'expérience, M. Badley a constaté que les femmes sont mieux adaptées à l'enseignement et à l'éducation des petits que des grands. Chez ces derniers, elles obtiennent plus difficilement une bonne discipline. Leur enseignement est plus subjectif; elles ont moins de « self-control » ; enfin, elles sont plus personnelles, et se plient moins facilement aux exigences d'une vie collective. Mais M. Badley n'a pas de préjugés à cet égard, et lorsqu'une femme en est capable, il n'hésite pas à lui donner de grandes responsabilités.

Quelques mots des domestiques. Leur traitement varie de 25 à 50 francs par mois, car ils ont une légère augmentation tous les ans, ce qui les attache à la maison. Ils sont naturellement, en plus, logés, nourris et blanchis.

Telle est la vie à Bedales.

Voyons maintenant ce qui nous intéresse le plus :

Quelle est l'éducation que l'on y donne.

L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET MANUELLE A BEDALES. — A ce point de vue Bedales suit les principes mis en action à Abbotsholme. Les sports ont moins d'importance que dans les Public schools,

1. Ils peuvent toutefois obtenir une entrevue si un motif quelconque la rend utile.

et sont remplacés en partie par les travaux manuels, qui sont obligatoires. Ceux-ci comprennent la reliure, le modelage, le tressage. Les jeunes gens font en outre de la menuiserie et de la forge, et les jeunes filles de la couture, de la broderie, de la cuisine et de la tenue de ménage.

M. Badley m'explique, en effet, que le but de la co-éducation n'est pas de préparer les deux sexes aux mêmes travaux; on tient toujours compte de la différence des sexes; au point de vue physique, notamment, les jeunes filles ne font que les sports et les travaux que l'on fait généralement dans les écoles de filles en Angleterre. Comme à Abbotsholme, les élèves font des travaux directement utilitaires. Ainsi ce sont eux qui ont creusé le bassin de natation. Ils ont formé également une équipe de pompiers. Enfin, ils font du jardinage, élèvent des poules, des vaches, recueillent des collections pour le musée de l'école, etc.

L'ÉDUCATION INTELLECTUELLE A BEDALES. — En laissant de côté la Junior school, l'instruction intellectuelle est divisée en deux périodes, comme à Abbotsholme : l'une d'instruction générale jusqu'à 15 ans, l'autre préparant aux examens.

Pendant la première période, les garçons travaillent peu, et la concurrence des jeunes filles, dont l'esprit est plus précoce et plus vif, les stimule un peu.

Pendant la seconde période, au contraire, on prépare aux examens, et par suite des nécessités de la spécialisation, la co-instruction n'est plus aussi générale, mais les garçons ont un autre stimulant au travail : le désir de réussir dans une carrière quelconque. C'est durant cette période seulement que l'on donne des devoirs à faire, d'abord avec l'aide des professeurs, puis l'élève est peu à peu laissé à lui-même.

Il n'y a jamais de notes d'émulation ; mais, chaque année, à la Noël, un professeur du dehors vient examiner les élèves.

Quant à la méthode d'enseignement, elle a également beaucoup d'analogie avec celle employée à Abbostholme, et qui consiste, comme nous savons, à aller du concret à l'abstrait, du particulier au général.

Comme dans toutes les écoles anglaises, les élèves consacrent leur temps libre à des hobbies. C'est une règle, du reste, qu'ils doivent faire quelque chose de défini pendant les temps libres, et ce sont ces travaux-là seulement qui sont récompensés. Les uns font des dissertations littéraires; d'autres, des travaux manuels ; d'autres encore, des collections.

L'ÉDUCATION MORALE A BEDALES. — Elle repose sur les éléments suivants :

1° Les sports et les travaux manuels jouent un rôle éducatif, qui a déjà été noté maintes fois au cours de cette étude ;

2° Il en est de même des méthodes d'enseignement ;

3° Par ce que nous avons vu, le *système tutorial* existe à Bedales. La vie se rapproche de la vie de famille, plus peut-être encore que dans les autres écoles, puisque les deux sexes sont représentés, mais ceci sera traité plus loin.

4° Le *système monitorial* est en vigueur à Bedales, et l'on dresse peu à peu à la responsabilité les filles comme les garçons. On est d'abord *Vice-captain*, puis *Dormitory captain ;* nous avons défini plus haut leur rôle.

On peut alors devenir *House prefect*. Pour cela, il faut : être proposé par M. Badley ; agréé par les autres Prefects ; enfin, se montrer à la hauteur de sa tâche pendant le temps d'essai. On peut refuser d'être Prefect, mais cette fonction est considérée comme un honneur. Les House prefects sont responsables de l'ordre et de la discipline dans la maison dont ils font partie. Ils reçoivent du reste une brochure détaillée expliquant clairement leurs droits et leurs devoirs. Des filles sont Prefect à Steephurst House, et des garçons à Bedales House. Ils se réunissent chaque semaine pour discuter et prendre des décisions.

Ensuite, on peut devenir *school prefect,* ce qui veut dire que l'on a droit de commandement sur toute l'école. Il y a trois School prefects : une fille et deux garçons, et la jeune fille qui est School prefect a le droit de commandement aussi bien sur les garçons que sur les filles. Les School prefects ont la responsabilité de l'ordre et de la bonne tenue dans l'école d'une façon générale,

pendant les récréations, etc. Nous avons vu que ce sont eux qui passent l'inspection de la propreté des mains avant les repas.

Mais, avant tout, les School prefects sont des agents d'éducation; ils maintiennent les traditions de l'école, et doivent avoir une bonne influence morale sur leurs camarades. Aussi M. Badley les voit-il souvent, car il leur attribue une grande importance comme agents d'éducation : c'est par leur intermédiaire que son influence personnelle se répand dans l'école. Il les voit collectivement une fois par semaine, et, en outre, il a de nombreux entretiens individuels avec eux.

Tout en haut, vient le *Head prefect*. C'est ordinairement l'élève le plus âgé, fille ou garçon, à moins d'une incapacité flagrante. Certaines années, ce Head est un garçon, un Headboy, mais au moment de ma visite, c'était une fille, une Headgirl. Elle avait le droit de commandement sur toute l'école, et était très respectée.

Voilà la hiérarchie des élèves.

A côté de cette hiérarchie, il existe d'autres moyens de dresser les caractères à la responsabilité.

Il y a d'abord les capitaines de sports, qui sont les meilleurs joueurs. Il y a aussi les monitors qui, dans les classes, sont responsables des fenêtres, de la craie, des cahiers, de la température, qui tiennent la liste des mauvaises notes, etc. Il y a enfin les présidents et secrétaires des différents clubs, debating societies, bibliothèque, etc. Tout cela est administré d'une façon autonome par les élèves eux-mêmes. Et, dans les maisons, il y a un élève responsable du lavabo, un autre de la salle des chaussures, un autre encore du ventilateur, du porridge, des lavatories, etc.

En résumé, le système monitorial est appliqué d'une façon méthodique à Bedales.

Une dernière remarque. Si les jeunes filles ont généralement l'esprit plus assimilateur et plus prompt que les garçons et donnent par conséquent plus de satisfaction aux maîtres dans les études intellectuelles, par contre, elles ont moins de self-

control, et on les forme plus difficilement à la responsabilité et au commandement. Dans le domaine de la formation du caractère, c'est donc le sexe fort qui sert de stimulant et de modèle au sexe faible.

5° La vie de club est également organisée, nous venons de le dire, et elle prépare à la vie publique. Notons en passant que dans les débats, les idées libérales et féministes dominent, contrairement aux Public schools où les idées conservatrices prévalent généralement.

6° Le système répressif a les mêmes caractères que dans les autres écoles. Les punitions physiques dominent, et elles sont progressives et graduées, suivant la gravité de la faute et la fréquence des récidives.

L'action de l'autorité est basée sur les principes suivants :

1° Prendre une décision ferme et sans retour ;

2° Punir avec sympathie ;

3° Être juste et impartial.

Les punitions consistent par exemple en travaux de jardinage, privation de dessert, gymnastique supplémentaire, défense de dire un mot pendant un quart d'heure, changer plusieurs fois de vêtements.

Les Prefects ont le droit de punir, mais proportionnellement à leur grade dans la hiérarchie. Ainsi les Dormitory captains peuvent donner des coups de sandales.

Le Head prefect a seul le droit d'appliquer la bastonnade, mais avec l'approbation du Headmaster.

7° La religion joue également un grand rôle à Bedales, et, comme à Abbotsholme, elle est *unsectarian*. C'est une espèce de christianisme vague et sans dogmes, mais on essaie de créer une grande ferveur religieuse.

Les effets de la co-éducation a Bedales. — Le principal reproche que les esprits latins font à l'école mixte, est la difficulté qu'il doit y avoir à maintenir une bonne moralité dans un tel milieu.

Nous devons à la vérité de dire que les Anglo-Saxons sont

généralement moins sceptiques que nous sur la possibilité de maintenir de bonnes mœurs, si l'on n'abandonne pas les choses à elles-mêmes. Ils reconnaissent qu'il y a un effort à faire, mais que cet effort peut être efficace, s'il est appliqué, dans de bonnes conditions.

Il semble bien que ce soit le cas général en Angleterre, car je n'ai entendu formuler nulle part de critiques à cet égard, même par les adversaires de la co-éducation.

Ce résultat est préparé par la solide éducation familiale qui, préalablement, a déjà développé le sérieux, le respect, le self-control.

Et il est achevé par la capacité des éducateurs et par leur prudence. C'est progressivement que la co-éducation a été appliquée, et l'on a sélectionné soigneusement les sujets.

C'est M. Badley lui-même qui se charge de ce que nous pourrions appeler l'éducation sexuelle. Il prend pour cela chaque élève à part lorsque le moment lui paraît venu. Suivant la mentalité saxonne, on ne cherche pas à esquiver les difficultés, mais à les regarder en face.

Le seul reproche que j'ai entendu formuler a trait à la masculinisation des jeunes filles.

Il est certain que le beau sexe est plus influencé par le sexe fort, qu'il n'influence ce dernier, au moins en Angleterre. Les jeunes filles servent de stimulant au point de vue des études proprement dites, mais l'on ne peut pas dire que les garçons se féminisent.

Le caractère des jeunes filles tend à devenir plus ferme, mais ceci n'est pas un défaut. Ce n'est guère que dans leur allure extérieure qu'on pourrait en trouver un.

Il n'y a pas de chose humaine qui, à côté des avantages, ne présente des inconvénients. Selon notre mentalité, nous attribuons des valeurs différentes à l'importance des avantages et des inconvénients, et nous formulons un jugement pour ou contre les choses. C'est ainsi que les visiteurs de Bedales se décident pour ou contre la co-éducation.

Au surplus, la première impression que l'on ressent en visi-

tant Bedales est une sorte de désillusion : les principes de la co-éducation sont moins poussés que l'on ne se l'était figuré, et tout cela paraît si naturel, si aisé! La première impression disparue, la réflexion prend le dessus, et l'on comprend que la prudence a présidé à l'organisation de Bedales.

Les deux sexes se mélangent peu pendant les temps libres, les récréations. Pourtant aucune réglementation à ce sujet. Mais, d'instinct, les jeunes filles s'écartent des jeux plus brutaux des garçons. Et ceux-ci pendant les promenades s'impatientent de la lenteur de leurs compagnes trop vite essoufflées.

Des idylles s'ébauchent quelquefois à Bedales, comme elles s'ébaucheraient dans le monde, et se terminent plus tard par le mariage. M. Badley ne voit pas cela d'un mauvais œil, et il prétend que ces unions sont conclues dans des conditions meilleures que les autres, car les époux ont pu apprécier leurs caractères respectifs d'une façon plus exacte.

Les écoles mixtes se sont, dès maintenant, créé en Angleterre un nom de respectabilité, ce qui est énorme dans un milieu anglo-saxon. Il faut désormais compter avec elles. C'est un facteur nouveau qui s'introduit dans l'éducation nationale, et il ne sera sans doute pas sans conséquences.

Quel curieux pays que celui où, à côté de tant de traditionalisme, on rencontre tant d'expérimentations nouvelles, si osées!

Par suite du manque de centralisation, tout le monde ne marche pas du même pas, et chacun semble suivre sa route particulière. Mais au milieu de tant de diversités — qui paraissent le chaos aux esprits géométriques — un élément d'unité se dégage.

C'est l'éducation du caractère dans le sens de la responsabilité individuelle. Et c'est en cela que consiste la supériorité sociale.

P. Descamps.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

PAGES DE MÉTHODE

1° La Monographie de famille à partir de la fonction familiale.

2° Le Cadre monographique et la Nomenclature de Tourville.

3° L'Histoire en Science sociale; la Science sociale dans l'Histoire.

4° Les Procédés logiques de la Science sociale.

5° Ses relations avec les autres ordres de connaissances, et en particulier avec la Morale.

PAR

Philippe CHAMPAULT

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Février 1911

TABLE ANALYTIQUE

INTRODUCTION 7

I

LA MONOGRAPHIE DE FAMILLE A PARTIR DE LA FONCTION FAMILIALE

Nécessité de simplifier et de préciser l'enquête monographique sur la famille, 9. — Pour cela, viser aux notions révélatrices et essentielles, 10.

I. — Rôle capital de la fonction familiale.

L'élément révélateur du type familial, c'est la fonction (Éducation-Procréation), 10. — D'ailleurs, tous les groupements devraient s'étudier à partir de la fonction, 10. — Cela découle de la définition Tourvillienne de la science, 11.

II. — La monographie à partir des Phases de l'existence.

La façon dont chaque type familial s'acquitte de sa fonction essentielle, c'est-à-dire de l'éducation, se manifeste à partir des Phases de l'existence, 11. — Esquisse de la marche à suivre : d'abord l'étude des Phases, puis celle des Moyens et du Mode d'existence, avec règle pratique pour les évoquer, 12. — Importance moindre à attribuer à ces deux derniers éléments, 16. — La servitude budgétaire, 17. — Transformation de la méthode d'enquête, 18. — Le mémento ou cadre monographique, 19.

III. — Une application : le fermier de Louannec.

Les Phases de l'Existence. 21

Choix de la carrière, mariage, 21. — Établissements successifs, 21. — Difficultés du premier établissement, et solution, 21. — Crises de la profession, les unes salutaires, les autres perturbatrices, 22. — Industrie accessoire de la mère, 23. — Naissances et décès d'enfants, 23. — Les enfants à l'âge du travail, 23. — Service militaire, 23. — Mariages et dots, 23. — Établissements par essaimage et dans la profession paternelle, 24. — Établissement par essaimage dans une autre profession, 24. — Changement de profession, émigration, 25.

— Établissement par succession sur place, la communauté de célibataires, 25. — Prospérité dans la profession : épargne et placement ; accession à la propriété, 26. — Sinistres, 26. — Périodes électorales, 27.

De cet ensemble le type se dégage : ses éléments composants, 27. — Il est dès maintenant complet, mais pas toujours expliqué, 30.

Les Moyens et le Mode d'existence. 30

Trois questions principales suggérées par les éléments du type bien constatés, mais insuffisamment expliqués, 30 ; la première conduit surtout à l'analyse des Moyens d'existence, 31 ; la seconde surtout à celle du Mode, 32 ; la troisième à celle de l'action morale de la religion, 34.

Conclusion : pourquoi ce type est relativement bien conservé, 35. — Erreur des procédés critiques intuitifs et descriptifs (en note), 36.

IV. — **Observations et remarques.**

1° D'une façon générale, le type familial apparaît comme assez indépendant des Moyens et du Mode d'existence (au moins dans leur forme actuelle), 36.

2° Notre procédé monographique est non seulement plus éclairant, mais simplificateur, 39. — Ce qu'il faut observer pour que le résultat soit à la fois complet et représentatif, 40. — Un nouvel exemple de la valeur de notre procédé, 41.

3° De quelle façon se conçoit le plan d'une monographie *d'à côté*, 42. — Utilité de tout ceci pour l'étude du Pays, 43.

4° Comment on pourrait, à partir de ces vues, rédiger des questionnaires préparatoires à l'enquête proprement dite, 43.

5° La monographie de famille ne peut donner que la famille, et ses relations avec les groupements superposés, 44. — Mais elle ne donne pas ces groupements en eux-mêmes, 45. — Comment une découverte de M. Gérin va permettre de les étudier, 46.

II

LE CADRE MONOGRAPHIQUE ET LA NOMENCLATURE DE TOURVILLE

Notre Cadre ne vient pas remplacer la Nomenclature de Tourville, 50. — La loi et le type, 50. — Origines de la Nomenclature, 51. — Ce qu'elle gagnerait à l'incorporation des innovations de M. Gérin, 53 (en note).

Au point de vue qui nous occupe, elle est l'analyseur des faits, et le moyen de la loi, 54.

De son côté la Monographie donnera le type, 54. — Le cadre monographique depuis Le Play, 55. — Opération intégrale de l'esprit à l'occasion de l'étude d'un type familial, 57. — Les deux parties de l'exposé, 57. — Triple service rendu par notre cadre, 58.

III

L'HISTOIRE EN SCIENCE SOCIALE ; LA SCIENCE SOCIALE DANS L'HISTOIRE

I. — Dans les sociétés isolées sur sol intransformable, les institutions sont immobiles, 59. — Mais partout ailleurs elles évoluent, 60 ; et plus encore dans les groupements superposés que dans la famille, 61. — Donc pas de science vraie sans histoire, 61.

II. — Comment l'histoire fait partie du domaine propre de notre science, 61. — Quelle transformation l'histoire gagne à cela, 62. — Cependant la science, appliquée au passé, sera moins affirmative que dans le présent, parce que sa documentation y est plus difficile, 64.

IV

LES PROCÉDÉS LOGIQUES DE LA SCIENCE SOCIALE

La science sociale est l'étude des groupements humains au moyen de l'induction scientifique greffée sur l'enquête testimoniale, 66.

I. — L'enquête testimoniale seul moyen d'information, 66. — Qualités requises et précautions à prendre, 67.

II. — Mise en œuvre des témoignages par l'analyse, la synthèse et la généralisation, 68.

III. — Les opérations scientifiques ne peuvent donner plus qu'il n'y a dans leur objet, 69. — Elles aboutissent donc à des lois de plus grande fréquence et à des types moyens, 69. — Inférieure en cela aux sciences physiques et naturelles, la science sociale n'y domine pas moins de haut toutes les méthodes actuellement employées dans l'étude des sociétés vivantes et disparues, 71.

IV. — Ce qu'il faut entendre par liberté sociale, 72. — Les groupements ne peuvent pas échapper aux conséquences d'un phénomène une fois posé, 72. — Ils ne peuvent pas, au gré de leur caprice, provoquer tel ou tel phénomène de nature à modifier leur évolution, 73. — Cette doctrine nous fait-elle matérialistes? 76. — Les sociétés dirigeront leur évolution quand elles posséderont la science sociale, 77.

V

LA SCIENCE SOCIALE DANS SES RELATIONS AVEC LES AUTRES ORDRES DE CONNAISSANCES ET EN PARTICULIER AVEC LA MORALE.

I. — Elle peut, comme les autres sciences de la vie, se servir des notions de supériorité et d'infériorité, 78 ; et, en général, des notions de sens commun,

79. — Elle suppose évidemment la logique et la méthodologie, 79. — Elle n'est en droit d'ignorer aucune science qui ait fait ses preuves, 79; mais elle doit en user prudemment, 80; et en même temps se garder des témérités de toute sorte, 81. — Dans ses applications pratiques, elle est en droit de demander au dehors la fin à atteindre, 81.

II. — 1° La morale est dans l'incapacité de constituer une science des sociétés, 82; mais à côté d'elle, il y a place pour une science de technique sociale, 85.

2° Nécessité sociale de la morale, 87. — Son rôle est cependant moins étendu que ne le croient les moralistes, 88. — Rôle social de l'Église, 88.

3° Le précepte moral n'est saisi par l'homme que dans ses relations avec des faits concrets d'organisation matérielle, 91; lesquels déforment l'interprétation du précepte, 92; et la font évoluer, 93. — De sorte que l'évolution totale des sociétés se fait à partir des faits matériels (sauf le cas d'une révélation), 93. Ce sont aussi les faits matériels qui déterminent les vertus sociales et les vices sociaux, 93. — Comment tout ceci impose l'étude des faits moraux seulement après celle des faits matériels, 95.

4° Rôle maintenant plus net de la morale dans l'histoire, 96. — La morale naturelle, 96; celle du Décalogue, 96; transcendance historico-sociale de la morale chrétienne, 97.

5° Dans les difficultés pratiques, notre science renseigne le moraliste sur la vraie position de la question, 99; et lui indique les modifications aux conditions matérielles en vue d'un meilleur résultat moral, 100.

6° Quel est l'état social préférable ? 101.

PAGES DE MÉTHODE

INTRODUCTION

Dans une récente étude[1], nous avons montré que les Types familiaux déjà connus viennent en pleine lumière scientifique, quand on les examine à partir de la fonction familiale, c'est-à-dire de la fonction éducatrice-procréatrice[2].

Il suit de là, d'une façon à peu près évidente que c'est aussi à partir de la fonction familiale qu'il convient d'analyser les types familiaux encore inexplorés; il suit de là, en d'autres termes, que l'étude des phénomènes d'Éducation et de Procréation doit constituer l'essentiel de la Monographie de famille. C'est ce que nous allons montrer dans un premier chapitre, le plus important et le plus long, du présent travail : *La Monographie de famille à partir de la Fonction familiale.*

En face des nouveautés qui se seront fait jour, on sera amené à se demander ce que devient la Nomenclature des faits sociaux dans l'étude de la famille. Ce sera l'objet d'un deuxième chapitre : *Le Cadre monographique et la Nomenclature de Tourville.*

1. *Les Types familiaux*, dans la *Science sociale*, décembre 1910. Malgré la différence des titres, le présent travail n'est que la suite de nos *Types familiaux*.

Dans cette dernière étude, je prie le lecteur de faire trois rectifications indispensables : p. 9, avant la première accolade horizontale de la colonne « Semi-particulariste », insérer ces mots : « LIEU : grande montagne à vallées étroites et culturales, avec : » — P. 27, ligne 4, au lieu de « au milieu de nous, le fils de la plaine », lire « les fils ». — 43, ligne 16, lire « la Montagne créatrice du *Semi*-particularisme et du Particularisme ».

2. Il semble, à première vue, que ce ne soit pas là l'ordre logique de ces deux termes. Mais les lecteurs des *Types familiaux* se rappelleront la prépondérance incontestable de l'éducation dans la fonction totale de la famille.

La constitution et la valeur des types familiaux se manifestant surtout par les Phases de l'existence, c'est-à-dire par l'histoire de la famille, nous en prendrons texte pour montrer, d'une façon générale, le besoin que la Science a de l'Histoire; et réciproquement le besoin que l'Histoire a de la Science. Donc un troisième chapitre traitant de *l'Histoire en Science sociale et de la Science sociale dans l'Histoire.*

En tout cela, nous aurons senti s'affirmer le rôle de l'enquête testimoniale. Ce nous sera l'occasion de l'étudier directement, et de préciser, à côté et au-dessus d'elle, les caractères de l'induction scientifique qui fait l'originalité et la puissance de notre Science. D'où un quatrième chapitre : *Les procédés logiques de la Science sociale.*

Avant de terminer, nous chercherons à préciser *les Relations de la Science sociale avec les autres ordres de connaissances, et en particulier avec la Morale.*

Ce sera toute cette étude.

I

LA MONOGRAPHIE DE FAMILLE A PARTIR DE LA FONCTION FAMILIALE

A ses premières origines, la monographie de Le Play est née du besoin de connaître, par le budget familial, le prix de revient de l'ouvrier chef de ménage[1]. Quoique, de l'instrument ainsi découvert, le maître ait bientôt tiré des lumières de tout autre importance, il ne l'a jamais fondamentalement remanié. Maintes fois on a regretté l'étroitesse de cette origine, mais sans se rendre compte à quel point elle a fait de la monographie classique, et même de celle que nous pratiquons, un instrument d'à côté.

Quand on constate, ce qui arrive tous les jours, dans les travaux antérieurs, des lacunes impossibles à combler, on en tire trop facilement cette conclusion que, dans l'espoir de rendre l'enquête plus complète, il faut la surcharger. « Notons, conservons et reproduisons, se disent les jeunes, toutes les indications familiales que nous pourrons atteindre; l'expérience du passé montre que ce qui paraît inutile à l'heure de l'enquête peut être infiniment précieux aux générations futures. » Assurément l'intention est louable, mais de quel fardeau n'accable-t-elle pas les bonnes volontés! Aussi la plupart se laissent effrayer par la tâche, et ils s'abstiennent. Ceux qui ont plus de vaillance pren-

1. Voir E. Bouchié de Belle, *Frédéric Le Play, sa méthode et sa doctrine*, dans la *Science sociale*, 2e série, fasc. 36, page 22.

nent néanmoins le bâton du missionnaire; mais, comme ils ne disposent que d'un temps limité, ils se découragent en constatant qu'ils en consacrent une part considérable à réunir des notes qui ne les éclairent pas; ils ont la sensation de peiner dans le vide. A leur tour, les lecteurs admirent que les pages s'ajoutent aux pages, mais ils bâillent courageusement en les parcourant. Au demeurant, on a beaucoup cherché, on a beaucoup écrit, et l'on s'est fait peu lire !

Le moyen d'échapper à tout cela, c'est de comprendre une bonne fois, non plus seulement théoriquement mais pratiquement, qu'accumuler des faits sans discernement ne conduit à rien, même quand ces faits ont été bien analysés. Au lieu d'étendre le champ de l'enquête, il faut le restreindre; il faut en exclure toutes les choses oiseuses, ou même simplement accessoires, et n'y laisser que les choses essentielles; mais alors pousser à fond l'étude de celles-ci.

C'est là sans doute un besoin que tout le monde ressent; mais jusqu'ici personne n'a indiqué ce qui serait à faire pour obtenir ce double résultat.

I. — RÔLE CAPITAL DE LA FONCTION FAMILIALE.

Évidemment ce qui manquait le plus ici, c'étaient les clartés directrices; ce que l'on ne voyait pas, et ce que, au point où nous sommes parvenus, il semble facile de voir, c'est que le but vrai et adéquat de l'enquête monographique est d'atteindre le type familial[1]. Si l'enquêteur n'a pas atteint ce type, il n'a rien fait; et ce qu'il a atteint en deçà, au delà ou à côté, l'a égaré dans des détails toujours secondaires, et parfois inutiles.

Or n'est-il pas clair, après notre précédente étude, que, pour atteindre l'essentiel d'un type, il faut savoir à fond comment il remplit les fonctions primordiales de la famille?

Au surplus, élargissons cette vue : cherchons à étendre à tous

1. Réserve faite pour les monographies ayant un but d'ordre secondaire, que nous appelons plus loin *les monographies d'à côté*.

les groupements, quels qu'ils soient, les conclusions dernières auxquelles nous sommes arrivés pour la famille ; n'est-il pas évident qu'un groupement, *quel qu'il soit,* nous livrerait sa raison d'être et l'intime de sa constitution, si nous l'étudiions par la fonction et à partir de la fonction ? En effet, *la fonction, c'est précisément cette manifestation spéciale de l'activité humaine qui est la raison d'être de tout groupement,* et en vue de laquelle il s'est organisé ; et il est clair que la façon dont le milieu comprend à la fois le but à atteindre par la fonction, et cette fonction elle-même, *constitue le groupement dans sa forme spécifique et dans sa valeur propre.* Et ainsi, d'une part, la fonction différencie fondamentalement un groupement donné de tout groupement d'autre nature, la Famille de l'Atelier, l'Atelier de l'Association de bien public, ou du Voisinage, etc. ; et, d'autre part, au sein de l'Atelier par exemple, elle différencie fondamentalement un type d'atelier d'un autre type d'atelier.

Une fois faite cette simple remarque, qui d'ailleurs ne paraît guère contestable, on s'étonne qu'elle n'ait pas jailli depuis longtemps de la définition d'H. de Tourville qui assigne pour domaine propre à la science sociale « les divers groupements qu'exigent entre les hommes la plupart des manifestations de leur activité ». C'était dire bien nettement que ces manifestations d'activité, *c'est-à-dire la fonction,* sont la raison d'être, la cause *déterminante et informatrice* du groupement !

Au surplus, ce que nous venons d'appeler une simple remarque est d'une réelle importance pour qui veut atteindre aux notions constitutives de notre science.

II. — LA MONOGRAPHIE A PARTIR DES PHASES DE L'EXISTENCE.

Savoir comment un type familial remplit les fonctions primordiales qui lui incombent, ou, plus simplement, comment il remplit sa fonction, c'est, après la précédente étude, savoir comment il s'organise en vue de procréer les enfants, puis, surtout et principalement, en vue de les élever, de les former sous

tous les rapports, et en même temps de les établir. C'est donc, sans hésitation possible, sur ces divers points que doit porter tout l'effort, ou au moins le très grand effort de l'enquête monographique.

Or, les phénomènes éducatifs, s'il s'agit de les embrasser dans leur totalité, constituent un ensemble d'une complexité effrayante. L'éducation, c'est d'abord, pour la famille, une tâche de toutes les heures, une tâche qu'elle résout, en ce qui la concerne, par une foule de menus faits appartenant les uns à l'organisation familiale, les autres aux moyens d'existence, les autres encore au mode d'existence[1]. Et puis la famille n'est pas seule à agir ici. Sous les formes les plus variées, les autres groupements, dont l'ensemble constitue ce que l'on appelle le milieu social, interviennent à leur tour, et pour une forte part; nous restons des apprentis aussi longtemps que nous avons à profiter des *leçons de l'expérience*. Et ainsi l'éducation, que subissent l'enfant, le jeune homme et l'adulte, est le résultat de mille et mille facteurs familiaux et extrafamiliaux, dont la multitude et l'enchevêtrement, dans l'état actuel de la science, défient l'analyse directe.

Mais, nous l'avons dit ailleurs[2], à côté des faits sociaux ressortissant, pour la famille, aux Moyens d'existence, à l'Organisation du personnel, au Mode d'existence et aux Relations avec les groupements superposés, il y a les phénomènes des Phases de l'existence, qui sont, par certains côtés, des phénomènes de l'un des ordres précédents, mais dynamisés, et intensifiés par l'état de crise. En face des difficultés exceptionnelles que présentent ces cas, l'homme tend toutes les facultés, développe toutes les puissances, qu'il doit à sa formation. Il manifeste ainsi la valeur de

1. Pour ceux de nos lecteurs qui seraient moins familiarisés avec les principes de la science sociale, rappelons que les faits sociaux élémentaires, constitutifs de toute analyse scientifique de la famille, se rapportent, en outre de la *Fonction*, à cinq grands ordres de faits : *Moyens d'existence; Organisation du personnel; Mode d'existence; Phases de l'existence; Relations avec les groupements superposés.* Tel est l'aspect synthétique sous lequel se présentent les vingt-cinq grandes classes de faits sociaux composant la *Nomenclature* d'H. de Tourville, quand on l'envisage uniquement comme instrument d'analyse de la famille.

2. Dans nos *Types familiaux*, p. 13.

son éducation par les résultats de cette éducation *présentés à l'état aigu*.

De la sorte, les Phases ne nous font pas saisir directement les moyens d'éducation d'un type familial complété par son milieu social, mais elles nous en donnent la jauge et la mesure d'une façon indirecte et néanmoins très juste et très saisissante.

Voilà pourquoi c'est sur les Phases que portera désormais tout l'effort de l'enquête; et la question du Travail, des autres Moyens et du Mode d'existence, qui était la seule pour les faiseurs de budgets, et qui est restée la principale même pour notre école, doit dorénavant passer au second rang. Aussi bien la conquête et l'emploi du pain quotidien sont des conditions nécessaires du rapprochement des sexes, mais ils n'en sont pas le but. Ils se conçoivent, et existent en fait, indépendamment de ce rapprochement; à eux seuls, ils peuvent imposer une ouvrière ou une servante, mais ils n'exigent pas une épouse. Ils ne sont donc pas vraiment constitutifs de la famille.

A partir de ces vues, le point de départ et l'ossature de l'enquête monographique, ce sera le tableau du Personnel familial, non pas seulement de celui qui est actuellement au foyer, mais de tout le personnel qui en est issu depuis plusieurs générations, trois ou quatre s'il est possible [1] : le jeu suffisamment complet des Phases de l'existence ne se manifeste pas sur un personnel restreint; et d'ailleurs la famille est partout où sont ses membres.

Puis viendra l'étude de tout ce personnel dans l'orientation des jeunes, la succession sur place, l'essaimage, la migration, l'émigration surtout, même temporaire, et principalement définitive, les établissements et entreprises, le mariage, les naissances, les décès et la transmission des biens. Si l'on se reporte à ce que nous venons de dire, il n'y a qu'un instant, il est clair que l'on aura ainsi le jeu de la fonction familiale principale, de l'*éducation*, par ses manifestations et ses conséquences les plus importantes, les plus faciles à saisir et les plus révélatrices. Et

1. Cela conduit au moins au grand-père de la génération la plus jeune. Mais on pourra souvent remonter au delà par renseignements.

ce jeu de la fonction éducatrice conditionnera, et par conséquent manifestera, presque tous les faits relatifs à la natalité, c'est-à-dire au jeu de cette autre fonction fondamentale, la *procréation*.

En ce point, l'essentiel de la monographie sera dégagé.

Un simple coup d'œil en arrière fera voir alors que l'étude à laquelle est dû cet essentiel de la monographie est celle des Phases normales de l'existence, auxquelles d'ailleurs on aura eu soin d'ajouter, à leur rang de survenue, les phénomènes perturbateurs qui en constituent les Phases anormales, et n'auront pas été moins lumineux.

Les faits relatifs aux Moyens et au Mode d'existence comme aux Groupements superposés ne viendront plus qu'ensuite; parfois sans doute leur importance sera considérable, mais parfois aussi elle sera secondaire; en tout cas le type aura été très réellement dégagé auparavant. Ceci se verra mieux par un exemple :

Il y a deux ans, dans une ville d'eaux, je retrouvais chaque jour à table d'hôte une famille habitant Dublin; et je voulus savoir à quel type familial j'avais affaire. La question globale « Êtes-vous particulariste? » n'avait aucune chance d'être comprise. Il fallut donc poser des questions de détail : A quel âge, selon vous, les enfants ne doivent-ils plus rien coûter au père? La famille a-t-elle de gros sacrifices à s'imposer pour les établir? Les parents les marient-ils? Où iront, toujours d'après vous, s'établir les jeunes? Au loin ou auprès? Avec ou sans esprit de retour? Dans quelles professions? Avez-vous la liberté testamentaire, et en usez-vous? Etc., etc. Les réponses furent claires et concordantes : j'avais affaire à de purs Anglais sans mélange d'influences irlandaises. A titre de vérification, je posais d'autres questions sur la vie au foyer et sur les relations; elles furent non moins concluantes.

Lorsque, récemment, j'ai réfléchi à cette ébauche d'enquête, il m'a été facile de remarquer que, de toutes les questions qui avaient alors jailli spontanément de mon esprit, les premières étaient relatives aux Phases de l'existence, que les secondes, les questions confirmatrices, concernaient le Mode d'existence, et

que ma conviction s'était assise sans même que j'aie eu l'occasion d'aborder les Moyens d'existence; j'ai d'ailleurs toujours ignoré qu'elle était la profession de mes Anglais. Ainsi, longtemps avant de l'avoir formulé, j'avais suivi le plan d'investigation qui vient de sortir de déductions scientifiques.

Auparavant, c'est encore à ce schéma que se limitaient d'instinct, en Lombardie, mes enquêtes les plus rapides.

Certes ces souvenirs ne valent pas une démonstration; mais ils sont déjà suggestifs; on voudra bien le reconnaître, tout en attendant mieux.

Néanmoins, il est entendu qu'on n'en restera jamais aux Phases de l'existence, quand on aura la possibilité d'aller plus loin.

L'aurait on voulu d'ailleurs que, même dans la première partie du travail, dans celle dont nous venons de tracer le programme, la séparation scientifique et rigoureuse des Phases et de tout détail étranger aurait été à peu près impossible. En effet, entre les Phases et les autres faits de l'existence, on ne peut tracer la délimitation assez nette qui apparaît entre le Mode et les Moyens. La plupart des phénomènes des Phases n'ont pas de consistance propre; nous venons de dire que ce sont, toujours ou presque toujours, des faits du Mode et des Moyens à l'état de crise, à l'état dynamisé pour ainsi dire. Ainsi les phases où la volonté intervient, choix de la carrière, émigration, établissements et entreprises diverses sont étroitement conditionnés par le besoin d'assurer ou d'améliorer les Moyens et, par contre-coup, le Mode d'existence. Le mariage et les naissances ont un but propre très spécial, mais ils n'en transforment pas moins le Mode et n'en compliquent pas moins le problème des Moyens. Les autres phases heureuses ou malheureuses, qui s'imposent du dehors à la volonté, viennent changer l'ensemble des conditions de la vie familiale de façon brusque.

Au surplus, cette séparation rigoureuse entre les Phases d'une part, le Mode et les Moyens d'autre part, serait-elle pos-

sible qu'elle ne serait pas toujours souhaitable; car les phénomènes connexes, ou plutôt mitoyens, sont comme des ponts qui ouvrent l'accès au Mode et aux Moyens d'existence, précisément dans les directions utiles au sujet; ce sont les amorces d'études complémentaires, à peu près indispensables, à travers le Mode et les Moyens d'existence, et dont il nous faut maintenant parler.

Cette expression, « études *à travers* le Mode et les Moyens », en trace déjà le programme. On ne doit plus s'astreindre, en effet, à étudier dans tous leurs détails, d'une façon uniforme et sans critique, les faits relatifs aux Moyens et au Mode d'existence, pas plus qu'aux Groupements superposés. Il faut savoir choisir ceux qui offrent de l'intérêt.

Pour donner à ce choix une formule et une règle, disons *qu'on les étudiera à partir des phénomènes des Phases de l'existence, à l'instant précis et dans la mesure où les obscurités de ces phénomènes les évoqueront, d'elles-mêmes et automatiquement; dans toute cette mesure, — et dans cette mesure seulement.*

Cette formule, bien comprise, fait des Phases de l'Existence quelque chose comme le réduit central d'un vaisseau de guerre d'où le commandant ordonne la manœuvre et dirige le combat. Notre monographe est là au point central de son affaire; c'est à partir de là qu'elle s'éclaire pour lui dans toutes les directions et l'oriente vers ceux des points de l'horizon où doit porter son effort.

Tout d'abord, elle le mène à l'étude aussi complète que possible de l'aïeul et de son foyer. Mais alors elle ne lui fait plus passer en revue le lieu, puis le travail, puis la propriété, puis les biens mobiliers, puis le salaire, etc., comme des choses inanimées ou déjointes. Non, c'est dans les réalités chaudes de la vie qu'elle s'empare de tout cela, au moyen d'un arsenal de *pourquoi* déductifs, qui jaillissent, à chaque pas en avant, un peu au hasard des percées dans la brume. Ainsi, parfois, c'est à partir du personnel familial qu'elle aborde la propriété, et, à travers la propriété, le travail, et, au delà du travail, le lieu; parfois, elle va directement du personnel au travail, puis au

lieu, remonte aux produits du travail, de là à l'épargne, et seulement de cette dernière à la propriété; parfois enfin elle cheminera d'autre façon encore à travers les mêmes faits; et, par exemple, ce sera le mode d'existence qui se placera aussitôt après les phases et conduira au travail. Toujours et partout l'étude se fraie la route qu'impose la marche à la lumière. Puis chaque fois que, dans une direction donnée, elle est en clarté complète, elle s'arrête; et alors elle remonte en arrière pour trouver dans des directions latérales d'autres obscurités à percer; elle s'ouvre alors de nouvelles avenues où elle procédera de même.

Ceci surtout pour l'aïeul, chef de la famille.

Pour les autres couples, l'étude se fait d'une façon analogue, mais par simples vues différentielles, sauf le cas d'évocations spéciales et souvent très fécondes dues à l'introduction, dans les Phases de l'Existence surtout, de facteurs tout à fait novateurs.

Au surplus, il ne faut pas se laisser effrayer par le cliquetis de ces phrases trop sonores, ni croire que la tâche sera rendue difficile par cette tactique *en ordre dispersé*, qui, ici pas plus qu'à la guerre, n'a rien de commun avec le désordre.

Non, en vertu même de notre formule directrice, les simplifications seront au contraire considérables, et les tâches fastidieuses écartées.

Combien de fois le cadre d'investigation monographique, que l'on a voulu calquer sur la Nomenclature, ne nous a-t-il pas embarqués dans des besognes malencontreuses et ne conduisant à rien! Pour des urbains, étudier le lieu est souvent un non-sens; pour des émigrés quelquefois aussi. Pour des ouvriers despécialisés de l'industrie ou du commerce (commis), il en va de même bien souvent, et non seulement au point de vue du lieu, mais aussi du travail. Fréquemment d'ailleurs le lieu, le travail, la propriété, le patronage, etc., qui seraient lumineux, sont ceux d'un stade antérieur de la race ou de la famille. S'attacher uniquement ou même surtout à ceux du présent, c'est rester dans la *servitude budgétaire*, et rien de plus.

Au surplus, cette servitude a bien d'autres inconvénients; elle

nous fait oublier que les types familiaux sont toujours en évolution par quelque côté, et que les institutions se modifient d'une allure très inégale, certains facteurs qui agissent à fond sur les unes n'ayant sur les autres qu'un retentissement faible et parfois assez lent. Il suit de là que, en dehors des sociétés simples établies sur des sols impérieusement intransformables, les institutions *prises à une heure donnée* ne se tiennent plus, et ne s'expliquent jamais entièrement les unes par les autres. Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles tant de monographies ne sont pas éclairantes, et pour lesquelles aussi, même dans les meilleures, tant de détails ne mènent à rien.

Maintenant le travail à étudier sera surtout celui qui a façonné le type : les autres formes de travail n'auront d'intérêt que dans leurs conséquences novatrices. C'est pourquoi, disons-le et répétons-le, si le type est urbain, il ne faudra pas hésiter à remonter à la *formation rurale* dont il est sorti. Une étude externe spéciale s'imposera à cet effet. Le lieu ne nous intéressera plus que dans la mesure où il sera évoqué par le travail. L'atelier compliqué, son outillage et son personnel disparaîtront dans bien des cas. La propriété, le salaire et l'épargne se réduiront à de grandes lignes. Les biens mobiliers et les parties secondaires du mode d'existence n'auront plus qu'un rôle effacé. Par contre, certains organismes superposés à la famille et destinés à la patronner, en particulier les groupements privés ou publics nés de son activité ou suppléant à sa passivité, prendront une nouvelle et bien plus considérable importance ; c'est la conséquence de leur rôle dans la détermination des types[1].

Évidemment le budget détaillé et ses chiffres minutieux n'ont plus de raison d'être.

Si l'on veut bien réfléchir à ces vues, on se rendra compte qu'elles modifient considérablement la tâche. D'abord elles changent l'objectif et le champ des investigations. Puis celles-ci vont se faire d'après un plan déterminé d'avance ; du moins elles rayonneront à partir de ce que l'on peut appeler des points

1. Voir notre précédente étude sur les *Types familiaux*, et notamment la définition des trois grandes classes de types.

centraux et suivant des lignes directrices. En même temps chaque étape, éclairée par les précédentes, éclairera les suivantes, et l'enquêteur, toujours intéressé, dominera sa tâche. Au surplus, les procédés pratiques se simplifieront ; leurs côtés les plus inquisitoriaux disparaîtront ; la documentation auprès des autorités sociales, relativement faciles à aborder et fournissant d'un coup de nombreuses indications, tiendra plus de place (à la condition toutefois d'être contrôlée) ; les renseignements historiques grandiront aussi en importance ; l'enquête s'étendra dans le temps, comme elle s'est déjà étendue dans l'espace. C'en sera bien fini de cette prétention *budgétaire* de la limiter à un foyer photographié à une heure donnée, avec certaines vues additionnelles sur une année, mais n'allant à peu près jamais au delà.

D'une façon générale, il faudra bien prendre dans un sens moins étroit la notion de monographie elle-même ; car d'abord, en aucun cas, l'enquête ne se limitera à un seul couple humain et à sa descendance présente au foyer : quel que soit le milieu observé, elle portera sur un nombre de couples plus ou moins équivalant à une communauté patriarcale[1] ; puis elle se fera autant par l'histoire des couples disparus que par l'interrogation des couples présents. Au surplus, on se rendra compte qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre cette première et cette seconde façon de se renseigner ; le témoignage humain étant dans les deux cas la vraie source d'information, et ce qui peut s'appeler de l'observation, au sens exact du mot, se réduisant en réalité à très peu de chose[2].

Résumons dans une formule condensée, à la fois mémento et *cadre* d'étude, ce que nous venons d'exposer :

En vue d'étudier dans un milieu donné la famille en sa **double fonction**, *Procréation manifestée par l'état de la*

1. Ce parallélisme étendu entre les différents types à plusieurs générations directes et collatérales, rendra bien plus suggestive et bien plus lumineuse l'importance de leurs contrastes.

2. Voir pour tout ceci nos chapitres III et IV ci-dessous.

natalité, Éducation manifestée par la nature et la valeur de l'effort individuel :

Dresser le tableau du **Personnel familial** *à partir d'un ancêtre commun, vivant si possible, ou du moins bien connu, en y comprenant toute sa descendance;*

Et étudier successivement pour tout ce personnel son action propre, et aussi le recours aux **Organismes superposés**, *surtout Patronage, Voisinage, Groupements de bien public, État ou autres Associations forcées;*

Principalement *dans les* **Phases de l'existence** (considérées comme plus révélatrices parce qu'elles constituent des crises) *choix de la carrière; émigration (périodique ou prolongée); établissement (par succession sur place, par essaimage à côté, par migration ou enfin par émigration définitive); entreprises diverses; mariage, naissances, faits d'éducation (faciles à percevoir), décès; crises anormales perturbatrices ou salutaires d'ordre privé (accidents et maladies; morts prématurées, sinistres; faits de concurrence; coups de fortune, héritages surtout inespérés, etc.); et aussi d'ordre public (arrivée d'immigrants, ouverture de voies de transports, traités de commerce, transformations politiques, etc.).*

Et secondairement *dans les Moyens et le Mode d'existence, envisagés d'après les indications suivantes :*

Moyens d'existence : a) *Travail de culture (exceptionnellement de simple récolte), ayant façonné le type;* b) *Travail de l'ancêtre analysé (directement) et de la descendance (par les différences novatrices);*

Dans son objet : simple récolte, extraction (évoquant le lieu comme condition préalable), fabrication, transports, commerce, profession libérale;

Dans son effort physique et moral;

Dans son groupement;

Dans ses conséquences rémunératrices : produits en nature, salaires, revenus; épargne, propriété foncière (du sol, du foyer, de l'industrie) et mobilière (des animaux, des instruments de travail).

Mode d'existence : *matériel (nourriture, habitation, vêtement ; genre de vie) ; moral (loi religieuse, loi morale) ; intellectuel.*

NOTA. — *Les phénomènes du Mode et des Moyens d'existence, et surtout le travail rural ayant façonné le type et aussi le travail de l'aïeul, doivent être étudiés dans toute la mesure où ils sont nécessaires pour éclairer tout ce qui les précède dans ce cadre.*

III. — UNE APPLICATION : LE FERMIER DE LOUANNEC.

Tout ce que nous venons de dire au sujet de la détermination des Types familiaux à partir de la fonction éducatrice-procréatrice et des Phases de l'existence se comprendra mieux par un exemple, aussi court que possible.

Allons donc ensemble « en » Louannec des Côtes-du-Nord, dans une ferme de cette lisière maritime qu'on appelle la *Ceinture dorée* de la Bretagne.

LES PHASES DE L'EXISTENCE.

Le chef de famille qui nous accueille, Pierre B..., a 79 ans, et sa femme en a 75.

Choix de la carrière, mariage. — Après être resté jusqu'à trente-deux ans chez ses parents cultivateurs et fermiers, le père Pierre a débuté en 1863 à son compte dans une petite ferme où il s'est établi avec sa sœur. Il s'est marié l'année suivante, et il n'avait guère alors que quatre ou cinq cents francs. Sa femme avait, de son côté, tenu le ménage d'un frère.

Établissements successifs. — La première ferme occupée par les nouveaux époux était de 800 francs de bail, impôts fonciers en plus ; ils y sont restés neuf ans. Puis ils en ont pris une de 1.000 francs toujours impôts en plus, qu'ils ont tenue dix-huit ans. Enfin depuis dix-neuf ans, ils occupent la place actuelle, pour laquelle le fermage annuel est de 1.250 francs ; les impôts, qui constituent une charge du bail, atteignent près de 150 francs.

Difficultés de premier établissement et solution. — A ses débuts, notre ménage, qui commençait à peu près avec rien, a connu

des années difficiles. Non seulement d'après l'usage des lieux, le propriétaire ne donnait aucun cheptel, mais encore le fermier avait à lui payer, à son entrée, et ensuite au commencement de chaque période de neuf ans, une « commission » qui, vers 1870, devait arriver couramment à une année de fermage. Notre homme s'en est tiré d'abord par les coups de main et les aides en nature que lui a fournis, suivant l'usage, sa parenté et surtout son voisinage ; dans le cas où il se trouvait, on peut, quand on est estimé, compter largement sur son voisin, pourvu qu'on fasse appel aux bras, et non à la bourse. Le fait est très net et très caractéristique.

Crises de la profession, les unes salutaires, les autres perturbatrices. — Le ménage se tira d'autant mieux d'affaire que c'était alors les années de grande prospérité agricole de l'Empire, et en même temps l'organisation des voies de transport dans ce pays ; les routes vicinales étendaient leur réseau dans toutes les directions, rejoignant alors le chemin de fer à Plouaret (30 kilomètres ; ligne de Paris à Brest)[1] ; et le prix de vente des denrées augmentait d'année en année.

Vint ensuite la crise générale due à la mévente des grains et bestiaux. Elle se fit sentir ici surtout de 1878 à 1895. Notre ménage la traversa grâce à son esprit d'économie, péniblement d'abord, puis plus facilement, à mesure que ses enfants grandissaient. Elle eut pour lui l'avantage de lui faire obtenir en 1891, dans de bonnes conditions, la ferme qu'il exploite actuellement, et que le propriétaire lui a depuis laissée au même prix, satisfait qu'il était d'avoir un fermier aux reins solides.

C'est à cette dernière période que se rapportent deux crises heureuses pour nos gens ; l'une est l'introduction des engrais chimiques due à une réduction des prix de fabrication et de transport : ils ne se sont généralisés ici que vers 1898, combattus qu'ils étaient par les guanos « employés de tout temps », et arrivant par voie de mer. L'autre est le relèvement des prix pour le lin qui est devenu le produit principal de nos gens ;

1. Depuis, en 1880, la voie ferrée est arrivée à Lannion (13 kilomètres ; ligne d'intérêt local) et enfin à Perros-Guirec 1908 (tramway départemental, 3 kilomètres).

jadis ils étaient surtout producteurs de blé; maintenant ils sont surtout producteurs de lin, quoique la quantité de blé produite n'ait fait qu'augmenter.

Industrie accessoire de la mère. — La mère était non seulement laborieuse, mais industrieuse. Dans le jour, elle travaillait suivant l'usage à peu près comme un homme, et le soir au moins dans les premières années de son mariage, elle exerçait une industrie personnelle; elle trouvait moyen de détailler à ses voisins des paquets de chandelles, des boîtes de fil à coudre, une pièce de cotonnade, voire même quelque fût de cognac, dont on venait lui causer à la veillée.

Naissances et décès d'enfants. — Elle avait eu bientôt d'ailleurs de nouvelles raisons de s'ingénier; car au cours du premier et du second bail, il lui était né neuf enfants; c'est là d'ailleurs un chiffre qui n'a rien d'extraordinaire pour le pays. Deux de ces enfants sont morts en bas âge; un autre qui était une fille, est morte plus âgée.

Arrivée des enfants à l'âge du travail. — N'étant pas bien forte, cette fille, tout en restant à la maison paternelle, avait appris le métier de lingère, et elle allait en journée. Les autres enfants n'ont jamais quitté le toit paternel avant les mariages dont nous allons parler. Et tous, garçons et filles, se sont employés à la culture familiale, dès qu'ils ont pu travailler.

Service militaire. — Les garçons, suivant en cela l'usage général du pays, ont fait leur service sur la flotte. Le service y est plus long et plus pénible, et l'on n'a en aucune façon l'intention de rester à la mer et de devenir inscrit maritime. Terriens eux-mêmes, nos fils de laboureurs dédaignent cependant l'armée de terre. Il y a à cela deux raisons : la première, c'est que la mer est une voisine féconde en ressources, et que l'on compterait volontiers sur elle en cas de crise; la seconde, plus immédiate, c'est que, au bout d'une année de service, on est matelot breveté, et que l'on touche alors 30 francs par mois; ce qui est une haute paye dans une région où, même à l'heure actuelle, les garçons de ferme ne gagnent que 250 francs par an, et où l'argent a été longtemps chose rare.

Mariages et dots. — En 1906, se place le premier mariage, celui du troisième fils qui avait alors trente-cinq ans. Il a reçu 3.000 francs de dot, et la famille lui en a prêté 6.000 autres. En outre, on lui a donné gratuitement deux juments, une vache, sa fournée, et des semences. A l'heure actuelle, ce ménage a deux enfants. En 1907, ce fut le tour de la plus âgée des filles qui avait alors trente-trois ans; son mari avait à peu près le même âge, ce qui est fréquent. Cette fille a reçu, elle aussi, 3.000 francs de dot. Elle a actuellement un enfant. Plus récemment, la seconde fille a suivi l'exemple de son aînée; elle aussi a reçu 3.000 francs de dot; elle n'a pas encore d'enfant.

Établissements par essaimage et dans la profession paternelle. — On a déjà compris que l'aîné des fils est fermier. Il s'est établi dans les environs. Il est clair qu'il lui a fallu pour s'établir une somme relativement forte; car, si la « commission » n'existe plus, il faut toujours acheter son cheptel. C'est ce qui explique le prêt assez fort qu'on lui a consenti. La ferme qu'il a prise a presque l'importance de celle du père; car elle est exploitée par lui, sa femme, un domestique et une domestique; chez le père, il y a cinq personnes valides.

Le mari de la seconde fille est, lui aussi, cultivateur, mais dans une place plus petite : 8 hectares. Les époux B... se sont crus dispensés de consentir à un gendre les avantages additionnels qu'ils faisaient à un fils.

Etablissement par essaimage dans une autre profession. — C'est de la seconde fille qu'il s'agit ici. Elle a épousé un quartier-maître chauffeur, originaire du pays. Avec sa dot de 3.000 francs, une somme de 6.000 francs prêtés non par sa famille à elle, mais par les parents du mari, et un emprunt à des tiers pour le surplus, elle a acheté, d'accord avec son mari, une ferme de 15.000 francs; et elle aura bientôt remboursé ce qu'elle doit, parce que son mari lui délègue, chaque mois, 120 francs sur sa paie. Elle n'a pas quitté le foyer de ses parents, et y restera tant que son mari sera au service.

Quand celui-ci prendra sa retraite, il est clair qu'il ne se mettra pas à la culture; « après vingt ans de service en mer,

il ne saurait même pas par quel bout prendre une bêche ». Il aura de 1.000 à 1.200 francs de retraite, et il pourrait en outre demander une place (de garde maritime, par exemple). Mais il est probable que, n'ayant pas besoin de cela, il viendra vivre en rentier au pays, possédant pour toute terre un jardin auquel sa femme travaillera plus que lui. Ses enfants s'orienteront, eux aussi, vers la marine; ils iront à l'école des mécaniciens, ou à l'école des mousses ; les filles seront couturières ou repasseuses. Et ainsi la descendance de cette fille sera perdue pour la culture.

On a cependant l'impression que cette dernière mariée est à peine sortie du métier familial, tellement la mer « qui est de la paroisse » est la chose et la ressource de tous.

Changement de profession, émigration. — Nos enfants de cultivateurs sont très fidèles à la terre et à la profession paternelle de fermier. Ils ne vont pas aux petits métiers du village ; et surtout ils n'émigrent pas. A émigrer volontairement ici, il n'y a que les enfants du bourg, orientés déjà vers la ville par la profession paternelle ; c'est ainsi qu'un fils d'aubergiste, ou de boucher, partira comme aide cuisinier ou garçon boucher. En dehors de là, n'émigrent que les malheureux.

Etablissement par succession sur place. La communauté de célibataires. — A côté de la jeune femme du quartier-maître travaillant jusqu'à nouvel ordre sur la ferme, nous trouvons au foyer et dans l'atelier paternel trois autres enfants qui y sont à demeure : d'abord les deux fils les plus âgés, quarante-cinq et quarante-deux ans, « vieux jeunes gens », selon l'expression bretonne, et aussi le plus jeune des enfants, une fille de vingt-huit ans, également célibataire. Ces trois-là paraissent bien avoir renoncé à se marier. Au moment des mariages, la mère leur a dit que, s'ils restaient jusqu'au bout avec les parents, ils auraient 200 francs par an à titre de salaire, et qu'en outre ils prendraient la ferme ; cela veut dire que ces trois célibataires auront d'abord le droit au bail, et puis, en compensation des 9.000 francs de dots actuellement payés, le cheptel et l'attirail valant 10 à 12.000 francs. On retrouve dans cet arrangement le savoir-faire de la mère qui paie ainsi fort peu sa main-d'œuvre (car elle ne

donne guère que l'intérêt de la dot restant entre ses mains) ; et du même coup elle assure les meilleurs soins à son bétail et le plus de profits à son magot, future masse commune entre les enfants. A la mort du survivant des parents, ceux-ci partageront l'héritage suivant les règles du Code, en tenant compte toutefois de la disposition ci-dessus. Puis les célibataires commenceront entre eux et sous la direction de l'aîné une nouvelle communauté, dans laquelle chacun laissera sa part au dernier survivant; les autres frères et sœurs n'ayant rien à y prétendre avant le dernier décès. Cette communauté est assurément le trait le plus original du type.

Prospérité dans la profession; épargne et son placement; accession à la propriété. — Or, la part d'héritage dans cette famille, dont le chef a commencé avec rien, ne sera pas à dédaigner. Indépendamment des dots que l'on a payées et du prêt que l'on a fait au fils marié, de la valeur du cheptel et du matériel, on possède deux fermes achetées sur des économies : l'une a coûté 20.000 francs, l'autre 12.000 francs; les placements en terre étant les seuls connus dans le pays. A l'heure actuelle, la masse partageable, y compris le rapport des dots, atteint certainement 60.000 francs.

Il est d'ailleurs à remarquer que cette famille propriétaire de deux fermes, achetées comme placement d'argent, en touche le revenu, mais ne les exploite pas par elle-même. Et ceci est d'usage constant : « quand on a, pour cultiver, les bras de ces enfants, on a mieux à faire, me dit un fils de cultivateur, que d'aller végéter sur son bien à soi », presque toujours trop petit pour la main-d'œuvre dont on dispose : les capacités de travail du paysan sont ici, en règle générale, bien supérieures à ses capacités d'acquisition.

Sinistres. — Par bonheur pour elle, la famille dont nous nous occupons n'est point passée par des crises pour nous révélatrices : la maladie prolongée ou la mort prématurée d'un chef de ménage. Quand ces catastrophes se produisent, la veuve, chargée d'enfants jeunes, n'est pas, ordinairement du moins, obligée de liquider et acculée à la misère. L'aide de la

famille et du voisinage ne lui fait pas défaut; les uns lui font un labour, les autres un sarclage, d'autres un charroi, tous la moisson. On la tire de peine, jusqu'à ce que ses enfants les plus âgés puissent faire leur homme. Et, remarquons-le bien, il y a là une charge du voisinage presque autant qu'une charge de la famille. Nous sommes en face d'un phénomène d'esprit de clan et de christianisme combinés. Si la veuve ne pouvait garder sa place et tombait dans la misère, on adopterait ses enfants dans la parenté, à moins qu'on eût soi-même une situation très gênée.

Périodes électorales. — La crise périodique que la Constitution déchaîne tous les quatre ans sur nos gens, comme sur la France, a, en elle-même, peu d'importance pour eux; mais elle nous fournit l'occasion de saisir chez eux une forme bretonne de patronage intellectuel et moral. Catholiques et conservateurs, les B... agissent alors, et se groupent avec bien d'autres, sous l'influence plus ou moins directe du clergé, contre l'invasion des politiciens francs-maçons et révolutionnaires. Ils nous rappellent ainsi que, dès qu'elles ont touché à la religion, les luttes politiques ont toujours été particulièrement vives en Bretagne, depuis la Chouannerie.

Suspendons ici notre enquête, et résumons d'un coup d'œil les résultats actuellement dégagés.

Nous en savons assez pour affirmer que nous avons devant nous un type communautaire en simple ménage, mais encore tout voisin du type post-patriarcal auquel il devait appartenir naguère, et servant de transition entre les deux genres.

Et qu'en outre ce type se caractérise ainsi :

1° Natalité nombreuse.

2° Enfants très unis aux père et mère, ne s'en séparant que très tard et pour se marier; et aussi très unis entre eux, puisque, relativement jeunes, ils s'établissent d'abord entre frère et sœur, et qu'après la mort des parents, les célibataires forment entre eux une sorte de famille dans la famille.

3° Autorité forte d'abord entre les mains du père, mais pra-

tiquée par la mère (« ma sœur a acheté d'accord avec son mari »; « elle aura bientôt remboursé »; « la mère nous a dit que nous aurions chacun 200 francs par an »); et passant ensuite par degrés entre les mains du fils aîné, à mesure que le père devient incapable de faire sa tâche matérielle.

4° Enfants n'émigrant pas, ne changeant pas de métier, mais s'établissant dans le métier traditionnel de la culture, et cela presque sur place; d'ailleurs largement aidés par les parents à ce moment-là. La fille épousant un marin du pays n'est pas considérée comme faisant exception.

5° Égalité des charges et profits de la communauté maintenue par des indemnités annuelles et d'autres arrangements, en faveur de ceux qui ne jouissent pas de leur dot et travaillent pour le foyer.

6° Pécules indépendants entre les mains de chaque enfant.

7° Communauté spéciale et très originale, sous la direction de l'aîné entre enfants célibataires seuls. Il semble que ce soit là un reste de communautés antérieures entre collatéraux mariés; mais on n'en a aucun souvenir. Pour trouver des couples mariés vivant ensemble, nous dit-on, il faut aller dans le Léon. Évidemment ici, les dimensions du domaine, qui sont un phénomène ancien, sont trop restreintes pour constituer l'atelier de deux ménages collatéraux et de leurs enfants.

8° Partage égal, au moment des liquidations de communauté, soit entre enfants, soit entre collatéraux. Cette façon de procéder est bien plus ancienne que le Code civil.

9° Cohésion et stabilité de la famille, garantie d'abord par la prospérité de l'atelier familial et l'autorité reconnue au père, ensuite par l'équité égalitaire dans les répartitions, enfin, par l'esprit d'ordre et d'économie, que nous n'avons pas saisi directement jusqu'ici, mais que suppose nécessairement l'importance de l'actif.

10° Relations d'assistance nombreuses et développées dans la parenté d'abord, dans le voisinage ensuite : tradition évidente de communautés familiales plus larges, et du clan. Mais elles n'ont pas créé de groupements superposés spéciaux.

11° Insuffisance du patronage par le propriétaire qui donne à la terre le moins qu'il peut. Cela s'explique fort bien par l'organisation antérieure du sol en domaines congéables, organisation qui ne fait que disparaître, et aussi par l'absentéisme des propriétaires dont elle s'arrangeait parfaitement. D'ailleurs la nouvelle couche de propriétaires paysans, qui se forme par des acquisitions analogues à celles dont nous venons d'être témoins, n'est pas plus large ; son amour de l'économie et ses petits moyens l'empêchent de faire à la terre les avances qui conviendraient. Vivant sur place, elle est plus portée à racheter, en partie, ce grave défaut par la bienveillance générale des rapports, qui est un des traits du type. Et l'on me parle avec blâme d'un gros propriétaire habitant une ville voisine qui, à chaque renouvellement novennal, met ses fermes en adjudication pour en tirer le plus possible, sans préférence pour l'occupant.

12° L'infériorité de ce patronage dans le travail a pour résultat de laisser le champ libre au patronage des professions libérales. Ainsi s'explique que le prêtre, dont la mission est en relation avec les plus hautes préoccupations de l'âme humaine et qui est le chef naturel du groupement religieux, ait été, depuis des siècles ici, la véritable influence dirigeante, et cela jadis sous presque tous les rapports. Aujourd'hui il est contre-balancé par le politicien qui exploite le paysan en faisant miroiter à ses yeux les subventions du budget central sous leurs formes multiples. Et par là, dans ce pays comme ailleurs du reste, il donne un regain de vigueur à une des formes les plus dégradantes du communautarisme.

Au surplus, le politicien profite de la résistance qu'il rencontre pour jeter les hauts cris et tonner contre l'ingérence cléricale. Au nom de l'histoire du type, il faudrait au contraire parler d'intrusion laïque et franc-maçonne[1].

1. Je ne résiste pas au plaisir de citer un cas qui accentue encore ce que nous apprend le fermier de Louannec au sujet de la natalité, de la cohésion de la famille, de l'autorité forte du père, et de la stabilité de la profession. Un gros fermier d'une commune toute voisine, qui fut maire de 1848 à 1885, époque de sa mort, et qui avait une ferme « de quinze chevaux », au moins 60 hectares, avait élevé douze enfants, sans compter ceux qui moururent jeunes. Deux filles seulement se ma-

Voici donc en somme un type familial décrit dès maintenant d'une façon assez complète et assez sûre pour que l'on constate qu'il est nouveau en science sociale, et que l'on puisse le classer sans hésitation[1]. Or, ce qui nous l'a manifesté, ce sont les phases de l'existence les unes après les autres, telles qu'elles figurent dans la première partie de notre cadre monographique. C'est à peine s'il s'y joint quelques indications d'à côté, très sommaires et très peu nombreuses, qui en sont inséparables.

Habitué à considérer, comme on fait jusqu'ici, les faits sociaux à partir du lieu, puis des Moyens et du Mode d'existence, et à n'arriver aux Phases qu'à travers tout cela, ou même à n'y pas arriver du tout, le lecteur aura eu parfois l'impression que nous considérons, comme phénomènes des Phases, des faits sociaux qu'il a jusqu'ici regardés comme phénomènes du travail par exemple. Mais il voudra bien n'en pas rester à cette impression; il se rendra compte alors que ces phénomènes ont en réalité un double aspect, et que nous avons bien le droit de les prendre par l'aspect qui nous est utile, cet aspect étant d'ailleurs très souvent le principal.

LES MOYENS ET LE MODE D'EXISTENCE

Les grandes lignes du type sont donc ainsi fixées; de plus, certaines d'entre elles sont expliquées par leurs causes; mais elles ne le sont pas toutes. Poursuivons donc notre enquête, cette fois

rièrent; un fils fut prêtre, une fille religieuse. Le père, qui était riche, prit trois autres fermes de ses environs (il en eut ainsi deux contiguës, une à 1.500 mètres, l'autre à 4 kilomètres); dans chacune, y compris la sienne, il mit, à son compte à lui, un garçon et une fille célibataires, avec des domestiques. Il surveillait et ordonnait tout dans chaque ferme, les enfants n'étant que ses employés tant qu'il vécut. Une de ses filles mariées a, pour sa part, neuf enfants vivants, dont deux seulement au dire de l'aîné, se marieront; les sept autres exploiteront en commun, jusqu'au dernier survivant, le domaine où ils vivent et qui se trouve être à eux; étant riche, cette famille a, par exception, une propriété importante à la taille d'une famille nombreuse. Je n'ai pas eu de renseignements sur la descendance de l'autre sœur mariée.

1. La présente étude et celle de décembre déterminent ainsi deux types nouveaux de famille communautaire en simple ménage : le simple ménage « à enfants célibataires associés » indiqué ci-dessus; et le simple ménage « à natalité payante » qui nous a appris la loi de la natalité. Le premier est évidemment le plus rapproché des post-patriarcaux.

à travers les Moyens et le Mode d'existence, d'après la méthode d'appels que nous avons indiquée.

1° Si le père a de nombreux enfants, n'est-ce pas qu'il faut à son atelier de nombreux ouvriers familiaux? D'où *étude de l'atelier familial, et, par appel, du travail, et par appel, du lieu.*

Étendue assez restreinte du domaine affermé : 36 journaux, soit un peu moins de 18 hectares; sol à peine de qualité moyenne; voisinage de la mer ayant trois conséquences heureuses : absence de gelées, abondance de pluie; égalité de climat prolongeant la végétation presque tout l'hiver; goémons et sables coquilliers employés depuis des siècles pour ameublir et enrichir le sol.

Assolement de trois et six ans, sans jachères et avec cultures dérobées : lin et plantes sarclées (surtout racines, betteraves, panais, choux raves, pommes de terre); froment; avoine. En ce point, pour certaines terres, la tournure recommence; pour d'autres, elle se continue avec orge, dans lequel on sème trèfle et ray grass; et deux années d'herbage artificiel d'abord fauché trois fois et mangé en vert d'avril à fin septembre, puis fauché et fané l'année suivante avec culture dérobée ou préparation de la terre pour le lin. Il résulte de cet assolement bifurqué que les trois céréales froment, avoine et orge occupent au moins la moitié du domaine.

Dix vaches, dont deux à trois génisses; en plus trois ou deux élèves. Trois juments (c'est le nombre qui assure l'indépendance pour les roulages). Sept porcs, dont deux truies qui ne portent qu'une fois, et cinq élèves.

Plusieurs machines dont une faucheuse-moissonneuse assez médiocre, une bineuse canadienne, une herse brise-mottes articulée.

Évidemment tout cela répond à une culture développée, demandant beaucoup de main-d'œuvre. Actuellement, à côté du père et de la mère, très âgés, ne dirigeant plus rien et ne s'employant qu'à de menus travaux, il y a les deux fils aînés, les vrais directeurs et les meilleurs ouvriers de l'atelier cultural, les deux filles dont nous avons parlé, travaillant presque comme des hommes, et un jeune domestique. La présence de ce der-

nier montre que, maintenant au moins, l'exploitation n'a plus toute la main-d'œuvre familiale qu'il lui faudrait. D'autre part, l'intensité relative du travail de la femme explique qu'elle traite avec son mari sur le pied d'égalité.

2° Si le père arrive à garder auprès de lui ses enfants jusqu'à l'heure du mariage, et si, pour rester au foyer, les uns tardent à se marier, tandis que les autres y renoncent tout à fait, c'est évidemment que l'association familiale répond bien à leurs besoins dans le présent, et leur donne sécurité pour l'avenir. Mais comment cela?

Étude du mode d'existence; puis de l'épargne, et, par appel, des recettes et dépenses annuelles.

Le mode d'existence est très simple; trois principaux repas par jour, dont deux avec pain de froment; un avec bouillie d'avoine (la consommation d'avoine est en poids à peu près le tiers de la consommation totale de céréales); deux porcs salés et fumés; une vache salée; pommes de terre sous forme de gâteau compact, appelé *fare;* cidre, œufs, lait, beurre et graisse. Le tout évidemment provient de la ferme. Le vêtement est traditionnel et simple. Bien que nous soyons, hélas! en pays d'alcoolisme, la famille n'a pas trop d'habitudes d'intempérance. On n'y prend du café additionné d'eau-de-vie que le matin pendant les travaux les plus forts.

Le fermage, qui paraît peu élevé pour le pays malgré le défaut de qualité de terres, est de 1.250 francs[1]. Les plus grosses dépenses que demande le sol sont des achats de guanos et d'engrais chimiques; il faut ajouter l'amortissement et l'entretien des chevaux, voitures et machines. Il y a à payer d'autre part les impôts, même ceux de la terre qui sont une charge du bail; les gages du domestique, 250 francs, et les salaires de 200 francs à trois enfants. Le tout, fermage compris, n'atteint pas 3.500 francs.

Les gros roulages, surtout ceux des amendements marins, se font en commun avec les fils et les voisins; on échange aussi

1. C'est un peu moins de 70 francs l'hectare, impôts en plus. En bonne qualité, les prix courants sont de 100 à 125 francs l'hectare. Une terre isolée peut atteindre 150 francs (toujours impôts en plus).

avec eux d'autres travaux. Pour les battages qui, avec les machines peu perfectionnées du pays, demandent une trentaine de personnes, on fait appel gratuitement à tous les voisins; seulement toute la journée, c'est table ouverte; et le soir, ainsi le veut l'usage, chacun emporte un pourboire de cinq sous. Évidemment c'est à charge de revanche. Ces coups de main par la famille, et à défaut par le voisinage, sont fréquents et caractéristiques. Entre gens du hameau ou de plusieurs fermes contiguës, on constitue en fait des groupements d'aide mutuelle, qui n'ont d'autres règles que celles de la bienveillance réciproque et de la charité chrétienne. Il est clair que les dépenses en argent en sont fort allégées. Seulement à l'époque de la moisson, c'est une assez grosse perte de temps, sans grands inconvénients jadis, mais préjudiciable aujourd'hui que la culture laisse moins de loisirs. Il faut envisager que c'est la fête des moissons, autant que la corvée des moissons.

Nos gens vendent en année moyenne trois veaux de 100 francs; une ou deux vaches de 350 francs; au total environ 800 francs; un ou deux poulains de lait, valant au moins 300 francs pièce; des porcs et porcelets pour 250 francs; du beurre pour 600 francs; des céréales, blé, avoine et orge pour 1.500 francs; du lin et des pommes de terre « primeurs » pour 1.800 francs à 2.000 francs. C'est une recette brute de 5.500, dont la majeure partie fournie par le lin et ensuite par le blé. Il reste au bas mot 1.500 francs à 1.800 francs, toute dépense payée.

Si, à ces bénéfices nets, on ajoute le revenu des deux fermes possédées par la famille, 850 francs et 400 francs, et l'intérêt des sommes placées, on voit que les vieux parents, qui ont commencé avec un capital de 4 à 500 francs, mettent aujourd'hui de côté chaque année 3.000 francs ou 3.500 francs.

Évidemment la prospérité du métier s'explique; et l'on conçoit que les enfants restent fidèles à la culture. On comprend aussi qu'ils tiennent à l'association familiale, laquelle, après avoir satisfait à tous les besoins de leur mode d'existence, leur offre une telle sécurité pour l'avenir que ceux qui veulent se marier en sortent le plus tard possible, et que les autres se ré-

signent sans difficulté à un célibat, qui d'ailleurs n'est pas la solitude, puisqu'il les groupe, souvent à trois ou quatre et parfois plus, pour leurs vieux jours.

3° Nous avons tout à l'heure constaté l'importance du patronage religieux. Comment s'exerce-t-il et se manifeste-t-il, sinon dans tous les faits sociaux (ce qui relèverait de l'étude du pays) au moins sur le foyer qui est de notre domaine propre? D'où *étude de l'action morale de la religion sur la famille.*

Malgré le grand nombre des célibataires, la moralité générale est très bonne; on nous affirme de différents côtés qu'elle l'est en particulier dans les familles où, comme chez les B..., ces célibataires vivent en commun. Il faut l'attribuer, pour la plus forte part, aux convictions religieuses qui sont très générales et qui sont surtout agissantes sur les éléments bien conservés. Évidemment la vie simple et laborieuse que l'on mène, et l'absence d'excitation extérieure sont également favorables.

A la religion aussi, au moins en partie, est due la discipline morale qui unit au point indiqué des frères et sœurs âgés, sous la direction des parents d'abord, et sous celle de l'aîné ensuite, et leur rend supportables les froissements et les sacrifices de la vie commune.

Il est encore moins possible de ne pas rattacher à la même influence, autant qu'à la vieille formation par le clan, la bienveillance générale dans les rapports de voisinage, les aides en nature qu'on échange en bien des circonstances, et dont on gratifie en particulier ceux qui s'établissent, et aussi les veuves et les orphelins, surtout lorsque les uns et les autres sont dignes d'estime. Les pauvres sont aussi largement aidés et assistés par la charité privée, étant d'ailleurs entendu qu'on donne peu d'argent. Un des traits d'assistance les plus intelligents et les plus touchants qu'on nous signale est le suivant, qui est de pratique fréquente : une femme de journée est invitée à amener avec elle ses enfants jeunes dont elle pourra s'occuper tout en travaillant, et qu'on nourrira avec elle. Dans d'autres cas, elle emportera, pour eux, au moins le repas du soir; le tout, sans que son salaire soit diminué, bien entendu.

La famille jadis postpatriarcale et le voisinage dérivé du clan constituent manifestement ici un milieu très favorable à l'action religieuse se présentant sous la forme de paroisse. De son côté, la religion a consolidé, développé, et en quelque sorte consacré les institutions sociales; le type breton est le résultat de l'union intime de ces deux forces.

En somme, ces dernières remarques, comme tout l'ensemble de cette monographie, donnent l'impression que notre fermier de Louannec est un excellent type de ce vieux paysan français qui s'élevait par la simplicité traditionnelle du genre de vie et par l'économie qui en résulte, comme aussi par sa très réelle valeur morale.

Les besoins de sa culture sauvent sa natalité des dangers que lui ferait courir, sans cela, son amour de la propriété foncière.

Il n'est pas encore entamé, surtout pour cette raison que les transports ne font que le pénétrer, et n'ont guère encore produit sur lui que leurs premiers résultats; hausse des prix de vente pour la production, baisse des prix d'achat pour certaines matières premières (engrais chimiques et machines agricoles). Ici du moins, ils n'ont encore modifié profondément ni son mode d'existence matérielle par l'invasion du luxe dans la nourriture et le vêtement, ni son mode d'existence morale par la coalition du politicien antireligieux et du journaliste immoral; empêchés qu'ils sont, dans cette double et néfaste besogne, par l'action encore récente des éléments nouveaux, et par la force de la tradition doublée de la religion et de l'isolement par la langue; malheureusement il n'en est pas de même partout en Bretagne [1].

1. On a pu voir, par l'ensemble de cette étude, combien le Breton du Trégor est communautaire d'une part, et secourable aux infortunes de sa race d'autre part. Cela n'empêche pas un spécialiste de la Bretagne, M. A. Le Braz, qui a mis au service de son pays non seulement un réel talent d'écrivain, mais encore une grande patience de collectionneur de faits et des dons naturels d'observation, d'imprimer tranquillement ceci, précisément à propos des gens du Trégor : « Le matelot breton, tout imbu de l'*individualisme forcené* de sa race, est l'être *le plus réfractaire qui soit* aux idées d'association, d'épargne en commun, de mutualité » (*La Terre du Passé*, p. 108). Et M. Le Braz est persuadé qu'il a étudié d'aussi près que possible l'âme bretonne. Cela fait toucher du doigt la distance qu'il y a entre certaines méthodes critiques et la science vraie.

Ayant pour but, non pas d'étudier le paysan de Louannec, mais de montrer comment une monographie s'établit à partir de nos vues, j'arrête ici cette esquisse. Elle sera d'ailleurs reprise et développée par MM. Jean Périer et Maurice Bures dans une étude en préparation sur la Bretagne. Il peut être cependant à propos d'ajouter que les notes, ici mises en œuvre, ont été recueillies par M. Bures et par moi en une séance dans la famille, et deux visites à des notables, l'une préparatoire, l'autre complémentaire. Le tout n'a pas demandé quatre heures d'interrogations; c'était cependant la première application, forcément plus lente, de la méthode proposée ici; et la famille n'était en aucune façon préparée à nous recevoir.

IV. — OBSERVATIONS ET REMARQUES

I. Le type familial largement indépendant des moyens et du mode d'existence. — On a vu, dans la première partie de la monographie du paysan de Louannec et dans les directions qui l'ont précédée, comment la description, déjà complète, du type familial sort des Phases de l'existence.

Quant aux Moyens et au Mode d'existence examinés dans la seconde partie, il est facile de se rendre compte que, à cette description du type, ils ajoutent à peine quelques traits secondaires, qui, dans le cas présent, sont relatifs aux restes du clan et aux habitudes morales et religieuses.

Leur vrai mérite, qui n'est pas négligeable, mais qui est inférieur, a été de donner des causes à certains des traits du type, et ainsi de les expliquer. Et encore est-il bien clair que, dans la forme particulière où elles viennent de se présenter à nous, ces explications ne s'imposent pas toutes comme uniques et nécessitantes. Car le type familial se retrouve le même, sans modification appréciable, dans tout le Trégor, le *pays* dont dépend Louannec, quoique l'atelier cultural y présente, ici et là, des modifications plus ou moins importantes. Et ainsi l'on a l'impression qu'entre certains faits des Moyens d'existence et

le type, il y a plutôt, à l'heure actuelle, consonnance harmonique que relation étroite de cause à effet.

Si, à partir de cette remarque, on cherche à débrouiller le rôle des Moyens d'existence dans la formation d'un type quel qu'il soit, on remarquera que, à l'origine, ils ont puissamment contribué à créer ce type; ils en ont été une des causes efficientes. Puis ils l'ont laissé subsister, ou plutôt ils ont contribué à le maintenir, aussi longtemps qu'ils lui ont offert une base de sustentation suffisante. Souvent ils ont évolué eux-mêmes dans d'assez larges proportions, sans que le type s'en soit modifié autrement que dans des détails. Et ainsi, sauf à l'origine, il n'y a pas, entre les Moyens d'existence et le type, de liens aussi étroits qu'on le suppose couramment. On a constaté ces liens étroits dans des sociétés simples et à peu près immobiles, encore très rapprochées de leur point de formation, et l'on a généralisé d'une façon trop absolue. Mais l'histoire et l'observation de la vie privée prouvent qu'en fait, dans les types compliqués, les répercussions des moyens d'existence sur le type n'ont ni autant de sûreté, ni autant de rapidité, ni autant d'ampleur.

Ce qui d'ailleurs aurait dû montrer tout ceci depuis longtemps, c'est, dans le sein d'un type, l'indifférence assez grande (quoique non totale) du métier. C'est ainsi qu'il y a un forgeron et un menuisier bretons, un boucher et un boulanger bretons, un aubergiste et un cabaretier bretons, etc. Voilà certes des métiers différents de la culture, et qui cependant, pour tout le monde, laissent subsister l'essentiel du type.

Le Mode d'existence ne paraît pas non plus avoir d'influence décisive sur le type. En effet, on vit en ferme isolée, on vit dans la petite ville; on est strictement aisé, on est pauvre, on est presque riche, on l'est même tout à fait; tout cela entraîne, dans le mode d'existence, des différences considérables; mais l'on n'en continue pas moins, au point de vue scientifique, à être Breton, Normand ou Vendéen; seulement, si l'on descend aux détails, on ne l'est plus tout à fait de la même manière.

Dans bien des cas même, les Moyens et le Mode d'existence sont complètement dissemblables, et le type n'en subsiste pas moins.

C'est le cas, par exemple, du pasteur, du cultivateur, et de l'urbain des confins désertiques : tous les trois vivent dans des types postpatriarcaux très voisins. Bien plus, il n'y a certes rien de commun entre le genre de vie du paysan des fjords norvégiens, de l'ouvrier de Birmingham et du roi de trust américain ; cependant, chez les uns et les autres, le type particulariste se retrouve le même, au moins dans les grandes lignes. Parfois encore, les rôles sont manifestement renversés, et c'est le type qui détermine le Mode et les Moyens d'existence ; c'est le cas, par exemple, de beaucoup d'immigrants, et du colon du Far West en particulier, lequel se construit de toutes pièces un genre de vie qui n'est ni celui de son passé, ni celui des anciens habitants du lieu.

Voici donc, contrairement à l'opinion actuelle, le Type manifestant parfois une assez grande indépendance à l'égard du Mode et des Moyens d'existence ; le voici même allant jusqu'à s'imposer à eux, à les transformer et à les inventer à sa guise. N'y a-t-il pas, par contre, des cas où, en conformité avec cette même opinion, il subit leur empire ? Si non, puisque lui même n'est pas immuable, à partir de quels faits évolue-t-il ?

Il est clair que le type familial est ce qu'il y a de plus intellectuel dans les quatre groupes de faits sociaux constitutifs de la Famille ; il réside principalement en effet dans une certaine orientation d'esprit, c'est-à-dire dans une compréhension spéciale du rôle du couple adulte en face de l'arrivée des jeunes en ce monde et de leur préparation à la vie entière. Les faits qui agissent sur le type doivent être tous ceux, d'ordre matériel, intellectuel ou moral, qui sont de nature à modifier la mentalité des parents à l'égard de ce rôle.

Si cette vue est juste, elle permet en premier lieu d'entrevoir pourquoi tel fait des Moyens ou du Mode d'existence a certaine action sur un type donné, et en a une différente ou n'en a aucune sur un autre type ; pourquoi, par exemple, le développement moderne des transports est très favorable au type particulariste, tandis qu'il est destructeur du type com-

munautaire en ménage multiple, et à peu près indifférent au type communautaire en simple ménage à natalité onéreuse. En second lieu, nous voici amenés à nous demander si nous ne trouverons pas, de ce côté, une porte ouverte aux facteurs intellectuels et moraux sur l'évolution des sociétés, et plus largement que partout ailleurs.

Ce sont là des questions que je pose, sans les résoudre. Je recommande seulement, à ceux qu'elles séduiraient, de n'en pas chercher la solution dans des considérations à priori, mais bien dans l'étude de faits empruntés à des évolutions bien constatées par l'histoire des Types familiaux.

D'une portée scientifique générale, ces remarques, du moins les premières, ont en outre un avantage spécial, et qui nous ramène à notre sujet : elles expliquent et justifient le rôle subordonné des Moyens et du Mode d'existence dans notre méthode d'investigation, et elles montrent de plus en plus qu'il faut, pour l'étude monographique de la famille, renoncer à la marche couramment suivie jusqu'ici.

II. — Conditions pour obtenir des résultats complets et représentatifs. — Passons à des ordres d'idées tout différents. Après les clartés dues au fermier de Louannec, on comprend mieux, j'imagine, comment notre monographie est bien réellement simplifiée. Cela apparaîtra plus clairement encore, si l'on réfléchit que notre programme occupe le champ de plusieurs monographies de la forme ancienne : qu'une seule de celles-ci est maintenant traitée à fond, et encore avec plus de concision que jadis, les autres étant simplement vues par différences. Au demeurant, bien des choses, qu'il fallait autrefois étudier en pure perte, sont maintenant écartées ; et les risques auxquels est exposé le monographe, par suite des contingences accidentelles, se trouvent considérablement réduits. Enfin l'ensemble devient d'autant plus lumineux que l'unité d'origine par la famille met en plein relief les introductions de facteurs nouveaux et les contrastes qui peuvent en découler.

Deux remarques importantes trouvent ici leur place.

La première, c'est que, quelque bien choisie qu'ait été la famille, elle ne présentera jamais d'une façon complète toutes les crises et phases possibles. Il faudra donc toujours, par des vues au dehors, sur des familles voisines, étudier comment le milieu se comporte au moins dans toutes les crises heureuses ou malheureuses qu'indique notre cadre de tout à l'heure.

Ajoutons (ceci est notre deuxième remarque) que d'autres précautions sont à prendre pour que l'on puisse conclure en sécurité du particulier au général, c'est-à-dire de la famille analysée au type familial. Il faut, avant toute chose, s'assurer, par des renseignements généraux d'à côté, si la famille qui sera l'objet non pas unique de l'étude, mais son objet principal, est bien *représentative* du milieu familial à monographier; il convient de choisir pour cela une famille non pas très prospère, mais dans la *bonne moyenne*, représentant pour le milieu la solution courante au problème de l'existence. Il faut, en outre, s'assurer fréquemment, au cours de l'enquête, si tout ce que l'on constate dans cette famille se reproduit le plus généralement à côté. Si, vérification faite, il reste des doutes, on ne devra pas craindre de recommencer le travail sur une ou plusieurs autres familles.

Nous y reviendrons plus loin, mais nous ne saurions trop le dire dès maintenant, une analyse isolée ne peut nous donner ici ni le type, ni la loi; il y faut tout un travail de l'esprit qui, à travers la famille étudiée, saisissent les phénomènes de plus grande fréquence d'où se dégagent le type moyen et la loi moyenne[1].

Toutes les fois que ces précautions auront été prises, combien les résultats à attendre de l'ensemble de notre méthode seront plus éclairants que les résultats de jadis! J'imagine que l'on s'en rend bien compte. Si l'on a des doutes, que l'on réfléchisse un instant à ce que serait la monographie de Louannec faite par les procédés anciens : très éclairante sur le lieu, et tous les

1. Voir ce que nous dirons à propos des *Procédés logiques de la science sociale*.

faits sociaux intermédiaires entre le lieu et la famille, très éclairante également sur le mode d'existence, elle pourrait dire encore les groupements superposés; ce serait superbe au point de vue de tout ce qui entoure la famille, mais combien médiocre au point de vue du tableau de la famille elle-même! Lumineux peut-être sur le pays, combien ce le serait moins sur les hommes qui l'habitent!

Un simple fait de la petite ville de bains de mer en formation, où j'écris ces lignes, achèvera de faire comprendre la différence entre les deux méthodes. — Il y a une quinzaine d'années, une famille noble et riche se ruinait complètement. Elle vint échouer ici pour tâcher d'y vivre à bon compte. Mais alors on s'aperçut que les bribes de la fortune, sur lesquelles on comptait encore, n'existaient plus. Il fallut se mettre au travail ou manquer de pain. Le chef de famille était relativement âgé, et déjà menacé d'une paralysie qui devait bientôt l'annuler. La mère avait sur les bras sept enfants jeunes à elle, plus deux orphelins d'une sœur. Elle fut donc seule à se débrouiller, et se mit courageusement au travail. Profitant des circonstances du milieu, elle monta un magasin de menus objets à l'usage des baigneurs, puis bientôt une agence de locations, et ensuite un bureau de ventes pour terrains et villas. Aujourd'hui non seulement tout le monde a vécu, mais la famille est en train de se relever; les enfants ont grandi, et chacun d'eux a dans la main une profession au moins suffisante. Deux filles aident la mère et lui succéderont; deux autres sont modistes et ont, dès maintenant, un gagne-pain indépendant; les trois fils sont casés dans des métiers manuels ascendants, c'est-à-dire, qui les conduiront à des postes d'employés principaux, peut-être même à des situations patronales. N'est-il pas clair que, à partir des phases de l'existence, on ferait de cette famille une monographie du plus haut intérêt, mettant en pleine lumière la ruine et ses causes, le relèvement et ses procédés; et que cela serait bien autrement lumineux qu'un budget annuel établi avec tout le soin imaginable?

Remarquons d'ailleurs que probablement ce budget annuel

nous renseignerait mieux sur les conditions générales de vie dans notre petite ville que sur cette famille elle-même qui est étrangère; et nous aurons une raison de plus de croire que *le Mode et les Moyens d'existence nous mettent plutôt en relations avec le Pays qu'avec le Type familial.*

III. — De la monographie « d'a côté ». — Tout ce que nous venons de dire sur le rôle capital de la Fonction dans la monographie, et sur la nécessité de construire le cadre à partir de la Fonction, paraît s'écrouler si l'étude monographique, au lieu de viser au type lui-même (ce qui est son véritable objectif) ne tend plus qu'à saisir un phénomène secondaire et accessoire se produisant au sein du type, par exemple les conséquences de l'alcoolisme. Si l'on envisage cette étude isolément, il est clair que, au lieu de se faire à partir de la fonction essentielle de la famille, elle se fera à partir du facteur nouveau introduit dans la vie familiale; notre plan d'étude n'est pas abandonné; seulement il est à la fois réduit et transposé.

Mais au fond est-on bien en droit de prendre cette étude comme réellement isolée? De toute nécessité elle suppose préalablement connu le type lui-même, à partir duquel elle procède par simple différence; elle n'est donc qu'un rameau adventice à greffer sur une monographie de groupe familial entendue comme précédemment. Ce que son plan à elle a de spécial n'est guère que cette évocation du mode et des moyens d'existence dont nous avons parlé, mais envisagée ici sous un angle spécial. Ce plan de détail rentre ainsi dans notre cadre général.

Que si l'on refuse cette soudure pourtant légitime, il est entendu que notre point central et notre cadre monographique sont inopérants, sauf transpositions, dans ce que l'on peut appeler les *monographies d'à côté.*

Remarquons d'ailleurs que ces monographies (et aussi toutes les études touchant de près ou de loin à la famille) pourront toujours avec profit se terminer par les deux chapitres techni-

ques dont nous parlerons bientôt; donnant l'un ce qu'on aura vu du type, l'autre les répercussions et lois dégagées; forcément, ils seront ici traités de façon plus ou moins fragmentaire.

Au surplus, quoi que l'on pense de cette expression « monographies d'à côté », je l'estime, pour ma part, tout à fait fondée. A mon avis, la science des familles et des groupements en général, qui est vraiment la science sociale, ne sera assise que le jour où l'on aura étudié, *à partir de la fonction*, ou, ce qui revient au même, *dans leur constitution essentielle*, les principales *sortes de familles*, d'une part, et les principales *sortes de chaque genre de groupements*, d'autre part. A l'heure actuelle, toute autre étude peut être légitime par sa méthode, intéressante par son objet, et instructive par ses conclusions, mais elle est secondaire : elle ne tend pas au but direct et fondamental de notre science; elle *se sert* de la science, bien plus qu'elle ne *fait* la science.

Il ne faudrait pas conclure de ce dernier alinéa que je veuille dire du mal des enquêtes sur le Pays qui sont, à l'heure actuelle, la forme la plus courante des études publiées dans cette Revue. Peut-être cependant sont-elles un peu prématurées, et gagneraient-elles à avoir été précédées par une connaissance plus approfondie des types familiaux. En tout cas, lorsqu'elles en arrivent à la famille, elles auraient assurément profit à s'inspirer de notre plan et à attacher beaucoup plus d'importance aux Phases de l'existence. D'autre part, on peut reprocher à beaucoup d'entre elles, non pas de débuter par le lieu (ce qu'impose assez bien l'objet principal en vue, *le Pays*), mais d'en rester trop souvent aux répercussions du lieu, sans voir d'aussi près qu'il conviendrait la famille et surtout les groupements supérieurs, qui sont cependant des parties intégrantes du pays, et laisseront ce pays insuffisamment connu, tant qu'ils n'y auront pas fait l'objet de chapitres spéciaux les analysant directement et en eux-mêmes.

IV. — Questionnaires préparatoires a l'enquête monographique. — Non seulement la méthode proposée ici trouve son ap-

plication dans toutes les études, ou portions d'études, consacrées à la famille; mais encore elle se prêterait fort bien à la rédaction de questionnaires rapides que le missionnaire enverrait d'avance, avec grand profit, à un certain nombre d'exemplaires, dans les pays qu'il ira ensuite étudier.

Ces questionnaires, dont l'idée première appartient à notre collègue M. Poinsard, devront, à notre avis, différer suivant que la famille de ces pays sera présumée appartenir aux formations communautaire, semi-particulariste ou particulariste; et, dans certains cas, au lieu de s'inspirer des caractères généraux de la classe, ils se cantonneront avec profit dans les caractères plus spéciaux d'un genre.

Ils devront, bien entendu, se composer, non pas uniquement, mais presque uniquement, de questions relatives aux Phases de l'existence; ce sera leur originalité et leur puissance.

Si ces questions sont bien choisies, il ne sera pas nécessaire qu'elles soient nombreuses. D'ailleurs, les faits sur lesquels elles porteront sont simples et apparents; presque tout le monde pourra y répondre.

On obtiendrait ainsi par correspondance des renseignements déjà très éclairants, dans le genre de ceux que l'on a vu me fournir nos Anglais de Dublin. Avant son départ, le missionnaire aurait, grâce à cette enquête préalable, déblayé le terrain. Il y gagnerait trois choses également précieuses : du temps, des lumières, et, sur toute la ligne, une avance considérable. Il échapperait enfin à la tâche invraisemblable d'entasser des documents, sans savoir à quoi ils serviront.

V. — La monographie de famille ne peut donner que la famille. — Une dernière question : il est un point que nous avons indiqué plus d'une fois au cours de cette étude, mais sur lequel il faut revenir pour dissiper toute équivoque : la monographie de famille bien conduite donne la famille, mais ce serait forcer son talent que de lui demander autre chose. Elle étudie la famille dans son personnel, puis très principalement dans les phases de son existence, et secondairement dans ses

moyens et son mode d'existence, puis dans ses relations avec les autres groupements qui constituent la société dont elle fait partie. C'est là son champ et son domaine propre.

Or, à l'occasion de ses relations avec les autres groupements, elle donnera des clartés indirectes sur ces derniers; mais elle ne peut, sans sortir de son cadre et de son domaine, en analyser aucun *ex professo*. Si l'atelier est strictement familial, il se trouvera qu'elle l'aura étudié sans sortir de chez elle; mais s'il est extérieur, si c'est par exemple le grand atelier de l'entrepreneur de maçonnerie ou l'atelier plus vaste encore d'un tissage à vapeur, de quel droit, je vous le demande, le monographe de l'ouvrier maçon ou du tisseur conducteur de métiers se mettra-t-il à la dissection complète de ces organismes compliqués? Il devra, cela est clair, étudier tout ce qu'ils exigent de son ouvrier, et tout ce qu'ils lui fournissent sous tous les rapports, mais c'est tout. Il s'égarerait partout où il lâcherait la main de son guide, l'ouvrier.

De même il sera légitime, il sera nécessaire, de préciser ce que la famille monographiée doit à la religion et à l'école; mais en prendre texte pour monographier *ex professo* l'école et son organisation, l'Église et sa hiérarchie, serait quelque peu ridicule; en tout cas, ce serait évidemment ajouter à sa tâche propre une tâche étrangère.

Il est donc bien entendu que la monographie ouvrière est insuffisante, si de la famille on veut passer à un groupement voisin quelconque, même le plus simple et le plus rapproché, comme l'atelier, le voisinage, ou le village. Dès qu'il est question d'un groupement superposé ou juxtaposé, la monographie de famille n'aboutit qu'à des retentissements de ou sur la famille, sous peine d'excéder son droit et de sortir de son cadre.

Elle ne peut donc donner ni le patron, ni le notable, ni le prêtre, ni l'intellectuel, indispensables cependant à telle autre étude, comme celle du pays. Ces derniers sont d'ailleurs assez souvent constitués dans un type familial plus ou moins différent de l'ouvrier, par suite ou de leur formation spéciale due au commerce, aux transports, à l'industrie, etc., ou encore de leur

origine étrangère : infiltration ou conquête ayant importé une classe dirigeante. A l'étude de leur type, il faudra d'autres monographies de famille.

Au surplus, dans certains cas, ce qui importera le plus à l'étude de la société dont ils font partie, c'est moins le type familial de ces derniers, malgré son très réel intérêt, que le fonctionnement et le rôle du groupement auquel ils président. Or, cela excède complètement la monographie de famille quelle qu'elle soit.

Si l'on veut s'élever plus haut encore, et atteindre par exemple les pouvoirs publics, on verra que, très souvent, ils n'ont rien de commun avec le type familial du point de départ ; ils sont étrangers par leur origine sociale. Souvent ils se rattachent par la conquête à des races lointaines et à des milieux tout autres. Souvent aussi sans venir du dehors, ils tirent leur origine de la grande ville, ou de telle province plus ou moins éloignée. Pour les étudier scientifiquement, il faudra donc déterminer leur point de départ, voir par quel jeu de lois sociales ils y ont été engendrés, par quel jeu de lois sociales ils en ont été exportés, et quel jeu de lois sociales les a modifiés sur place, pendant les siècles qui se sont écoulés depuis leur installation jusqu'à nos jours.

Rien de tout cela n'est, ni de près ni de loin, dans la monographie familiale du début de l'étude, cela est clair.

Mais, dira-t-on, comment donc étudier dans la société tous ces groupements qui ne sont pas la famille ?

La réponse sera donnée ici même, et très prochainement, par notre collègue, M. Gérin, le meilleur champion de la science sociale au Nouveau Monde. Or, sa solution (est-ce parce qu'elle vient d'Amérique ?) me paraît rappeler par plus d'un côté la légende de l'œuf de Christophe Colomb ; elle est tout aussi simple, mais elle n'est pas moins lumineuse [1].

1. Léon Gérin, *La Science sociale, aperçu d'une méthode simple d'observation, d'étude et d'enseignement* ; dans les *Mémoires de la Société royale du Canada* : Ottawa, 1910, p. 145 et 146.

Sans déflorer l'exposé qu'il en donnera, disons dès maintenant, d'après sa première brochure, qu'il fait une triple constatation :

Parmi les groupements, en lesquels se résout complètement toute société, dit-il tout d'abord, ceux qui répondent à un besoin sociale précis et général, qui remplissent une fonction sociale nécessaire, et que l'on peut appeler les groupements sociaux spécifiques, peuvent se ramener à quinze : Famille, Atelier, Commerce, Professions libérales, École, Église, Voisinage, Associations, Commune, Union de communes, Pays membre de la Province, Cité, Province, État, Étranger ». (Il importe d'ailleurs assez peu que cette liste soit ou non contestable dans quelque partie.)

Tous ces groupements constitutifs de la société, ajoute-t-il, relèvent par leur nature même de la science sociale, et sont directement et nécessairement connaissables par des procédés propres à cette science, laquelle ferait faillite à sa définition, s'il en était autrement.

Enfin ces procédés propres à la Science, d'ailleurs suggérés par la Nomenclature de Tourville, sont les mêmes pour chacune des quinze grandes classes de groupements indiquées ci-dessus, et ils consistent à les étudier, les uns comme les autres, dans leur Personnel, dans leur Fonction, dans leurs Moyens d'existence, dans leur Mode d'existence, dans les Phases de leur existence, et enfin dans leurs Relations avec les autres groupements.

Une fois formulées, ces trois affirmations n'ont guère besoin d'être prouvées : elles sont à peu près évidentes.

C'est là toute la découverte de M. Gérin, envisagée dans ce qu'elle a d'essentiel ; ou, si l'on veut, ce n'est que cela !

Mais, à mon avis, ces pauvres choses-là manquaient à la science au point de la paralyser dans sa marche en avant, depuis de longues années. Et pourtant ni les maîtres ni d'autres n'avaient su les voir.

Reprise, serrée de plus près, mise au point pour chaque classe de groupements, dans le travail qu'il prépare, la triple

constatation de M. Gérin sera, j'en ai la confiance, le point de départ de progrès très considérables.

Nous devions jusqu'ici, il faut bien s'en rendre compte, aux recherches sur la famille à peu près toutes nos lumières. Des groupements superposés, nous ne connaissions guère que certaines lois, appartenant bien plutôt à leurs milieux familiaux qu'à la nature même et à la constitution propre de ces groupements. Dorénavant nous analyserons tel et tel atelier, et peu à peu se dégageront les types et les lois de l'Atelier; dorénavant, nous analyserons tel et tel voisinage, et peu à peu se dégageront les types et les lois du Voisinage; dorénavant nous analyserons tel et tel pays, et peu à peu se dégageront les types et les lois du Pays; et ainsi de suite[1].

Voici donc que, grâce à M. Gérin, la science va explorer à fond et mettre en valeur de très vastes domaines qui étaient bien à elle, mais qu'elle avait jusqu'ici simplement prospectés; elle n'en avait encore exploité qu'une région, à la vérité la plus belle et la plus riche : je veux dire la famille.

Dorénavant, elle sera tout à fait chez elle dans la société.

On me permettra de faire remarquer en terminant combien la découverte de M. Gérin s'harmonise avec tout ce que j'ai dit de la transformation à faire subir à la monographie de famille. Appliquée en effet au cas particulier de la famille, sa formule générale se rapproche beaucoup de notre cadre[2].

1. Contrairement à ce que croit M. Gérin dans la brochure sus-indiquée, les genres et espèces dans chaque grande classe de groupements se détermineront à partir de la fonction du groupement, c'est-à-dire, de la fonction de l'Atelier, de l'École, du Pays, etc., et non pas à partir des milieux communautaire, particulariste, etc., dans lesquels sont constitués les groupements. Le type familial ne sera cependant pas sans influence, cela est clair ; mais on saisira son action au paragraphe Relations avec les autres groupements (famille).

Si l'on admet par exemple que, de par sa fonction, l'atelier est une organisation de la production en vue d'un salaire, on distinguera probablement l'atelier familial, le petit atelier patronal, la fabrique collective, le grand atelier ; dans un autre ordre d'idées, c'est le salaire qui pourrait ici servir de base à une classification. Dans les deux cas, le milieu familial introduirait dans chaque espèce des subdivisions, toujours les mêmes, mais moins intimes.

2. Il convient cependant de remarquer que, dans la pratique, nous aboutissons l'un et l'autre à des procédés différents. M. Gérin a, en effet, expérimenté son cadre sur

Il paraît d'ailleurs indispensable que notre éminent collègue fasse jouer à la Fonction, dans l'analyse de chaque groupement, le rôle essentiel et de premier ordre que nous venons de lui reconnaître dans l'analyse de la Famille.

Pour cela, le premier travail sera évidemment de déterminer la fonction de la classe Atelier, de la classe École, etc., envisagée en général; il y faudra un certain nombre d'analyses d'ateliers, d'écoles, etc., par les Moyens, le Mode et les Phases d'existence. C'est à partir de la fonction *in genere* ainsi reconnue, que s'analyseront ensuite les individus-groupements [1].

« Deux familles rurales de la rive sud du Saint-Laurent ». Ces monographies ne ressemblent en rien à notre Fermier de Louannec.

Dans la mesure où nous nous rencontrons, la priorité appartient à M. Gérin. Néanmoins sa théorie ne m'a été connue que par l'envoi qu'il a bien voulu me faire de sa brochure à la fin de juin 1910; à cette époque, ma « Monographie de famille » était rédigée dans ses parties essentielles.

1. Si nous donnons ici cette indication, c'est qu'elle est une simple généralisation du cas de la classe Famille étudié dans les pages précédentes.

Pour cette dernière classe, nous n'avons pas eu à déterminer la fonction, ce travail ayant été fait depuis longtemps par nos prédécesseurs, comme nous l'avons rappelé au commencement de notre étude sur les Types familiaux. On comprend également que notre procédé d'analyse par les Phases d'existence ne s'étend pas à tous les groupements; particulier à la famille, il est dû, on s'en souvient, à ce que, chez elle, les phases sont spécialement révélatrices de la fonction.

II

LE CADRE MONOGRAPHIQUE ET LA NOMENCLATURE DE TOURVILLE

De tout ce qui procède il ne faudrait pas conclure que nous venons ou remplacer ou refondre la Nomenclature des faits sociaux d'H. de Tourville. Bien que nous ne la regardions ni comme parfaite ni comme intangible, nous manquons ici de raisons pour le faire [1].

Mais, ce qui est très différent, à côté de la Nomenclature, nous proposons un plan, un cadre, à l'étude monographique qui, au moins dans notre école, n'en a pas à l'heure actuelle. Ceci demande quelque développement.

La nomenclature. — Comme toutes les sciences qui traitent des êtres vivants, la science sociale aboutit à des types d'une part, et à des lois d'autre part. Chez nous, comme dans les autres sciences de la vie, ce que l'on étudie, ce sont des organismes et des organes, dont le type, au moins chez nous, a été déterminé par la fonction, et qui remplissent cette fonction par le jeu d'un certain nombre de lois biologiques, lesquelles ici s'appellent des lois sociales.

Si nous considérons la famille en général ou plutôt une fa-

1. Je dis ici, dans cette étude consacrée aux Types familiaux ; car on verra plus loin que, au point de vue des groupements superposés, nous sommes d'un autre avis.

mille donnée, il est clair que nous pouvons décrire les institutions dont elle se compose, sans atteindre les lois qui conditionnent ces institutions et les mettent en jeu, comme on peut disséquer un cerveau ou un poumon sans se préoccuper des forces vitales. D'autre part, à l'occasion de cette famille, nous pouvons au contraire dégager certaines lois de la vie sociale, sans arriver pour cela à l'analyse de sa constitution.

Mais la connaissance complète de la famille ne s'obtiendra pas à moins de la connaissance de ce double objet, et par conséquent à moins de ces deux investigations.

Évidemment très différentes par leur but, ces deux investigations ne peuvent se faire que par des procédés différents. La Monographie est le procédé approprié au dégagement du type, la Nomenclature est le procédé approprié au dégagement de la loi.

Par son contenu, par son origine, comme par le genre des services qu'elle est appelée à rendre, la Nomenclature ou Classification des faits sociaux est, en science sociale, l'équivalent exact de ce que le Tableau organographique est dans les sciences de la vie, en Botanique et en Zoologie.

Elle a été obtenue de la façon suivante :

Après avoir analysé ou, si l'on veut, disséqué un grand nombre de monographies de Le Play, H. de Tourville a dégagé la série de faits sociaux simples dont se compose chacune d'elles, en les dépouillant de toute note particulière. Ces différentes séries ont été ensuite superposées les unes aux autres. Chacune d'elles présentait, par rapport aux autres, un certain nombre de faits communs qui se recouvraient, et presque toujours plusieurs faits nouveaux. Pour les premiers, on se bornait à constater que la place était occupée ; quant aux seconds, ils venaient s'intercaler dans des espaces blancs entre les premiers. On aboutissait ainsi à un travail de marqueterie, — jeu de patience dans tous les sens — dont toutes les parties composantes étaient fournies par des monographies, c'est-à-dire par des observations scientifiques faites antérieurement sur le vivant.

Ce dégagement des faits sociaux est une première partie de la tâche, dans laquelle les facultés inventives de l'opérateur n'intervenaient pas. Mais elles étaient mises à contribution d'un autre côté : du côté du classement qu'il fallait donner à ces faits.

La règle qu'H. de Tourville s'est imposée en cette deuxième partie de son travail est de procéder, en tout, du simple au composé, du facilement observable au moins facilement observable, du phénomène le plus souvent cause au phénomène le plus souvent effet ; en un mot de disposer les faits sociaux dans l'ordre de leurs rapports naturels, de plus fréquentes et de plus apparentes relations. Et cette règle constante lui a servi non seulement à ordonner entre elles les grandes classes de faits, mais aussi à ordonner entre eux les faits à l'intérieur de chaque classe. Cependant, cette règle il ne la tirait pas entièrement de son fond ; elle lui était suggérée d'abord par la nature des objets à classer et la méthode des sciences en général ; et aussi par un certain nombre de classements de détail déjà faits par Le Play et qui se retrouvaient un peu partout dans ses œuvres.

Les documents utilisés furent uniquement empruntés aux œuvres de Le Play et de son école vers 1885; d'abord les monographies des *Ouvriers européens*, et aussi le volume d'*Introduction à la Méthode* et sa table ; puis la *Constitution sociale de l'Angleterre,* avec la *Constitution essentielle de l'humanité.* Voilà d'ailleurs pourquoi la Nomenclature serre de plus près ce qui est relatif à la famille ; c'est que c'est surtout cela que donnaient les faits observés à l'époque où elle naissait.

De ce mode de composition il suit tout d'abord que la Nomenclature des faits sociaux n'est pas du tout le résultat d'une conception à priori plus ou moins puissante, mais le produit, le résidu d'une série d'analyses. C'est donc une œuvre à posteriori au premier chef, et bien nettement expérimentale.

Tous les facteurs sociaux qu'elle indique se retrouvent, au moins implicitement, dans les travaux effectués d'après la Méthode à l'époque de sa composition, et c'est par une sorte de distillation éminente (qu'on me pardonne l'expression) qu'ils en

ont été extraits. Ce que de Tourville y ajoute, en partie de son fonds, c'est un classement et un ordre nouveaux[1].

De ce mode de composition, il suit encore, cette fois au point de vue des travaux qui l'utiliseront, que la nomenclature a deux

1. Tout cela date, à l'heure actuelle, de vingt-cinq ans; et cette simple constatation en dit long, il me semble, sur l'opportunité des retouches à faire à la Nomenclature, surtout dans les cadres relatifs aux groupements superposés qui, de l'aveu de tous, ont été simplement ébauchés. N'est-il pas vrai que, avec les études consacrées à ces groupements depuis vingt-cinq ans (malgré ce qu'elles ont eu d'accidentel, de secondaire et d'incomplet), il faudrait faire un travail d'analyse patiente analogue à celui du maître, et destiné à refondre cette partie de son œuvre?

Or, il semble qu'à l'heure actuelle ce travail d'analyse se ferait fort bien à partir du cadre uniforme — dans ses lignes directrices seulement — que propose M. Gérin. Et c'est pourquoi, en ce qui me concerne, j'admettrais volontiers l'introduction dans la Nomenclature des innovations de ce dernier. Ce faisant, je crois que l'on ne dépasserait guères certain conseil d'H. de Tourville lui-même. Je lui ai en effet entendu dire (et sans doute je ne suis pas le seul; en tout cas j'en témoigne sans hésiter) que, s'il avait donné sa nomenclature au complet, elle serait arrivée à des enchevêtrements incommodes et même à des dimensions peu maniables pour un tableau. Il ajoutait qu'une de ses abréviations avait consisté à ne dire qu'une seule fois, et à propos d'une seule classe de faits, des choses qui conviennent en plusieurs endroits et à plusieurs classes, et que, dans la pratique, le monographe devait suppléer à ces lacunes volontaires. Or, des suppléances de cette sorte sont précisément la principale innovation que propose M. Gérin. « Ma clef analytique, dit-il, ne se trouve nulle part indiquée dans la Nomenclature; mais la plupart de ses éléments constitutifs (il aurait pu dire : tous) y figurent, bien que dispersés et parfois dissimulés. C'est au sujet de la famille qu'ils sont indiqués le plus explicitement et en plus grand nombre, et c'est là surtout que je les ai recueillis pour en composer ma clef analytique générale. » Il indique ensuite que cette clef analytique se compose de six grands groupes de faits : personnel, fonction, moyens, mode, phases d'existence et relations avec les autres groupements. Pour ma part, je viens de le dire, je trouve cet ensemble très suffisamment exprimé dans la Nomenclature à propos de la famille : et je crois que, par application de ce que me disait de Tourville, on est en droit de le suppléer à propos des autres groupements.

Un autre innovation de M. Gérin consiste à remplacer dans la série des vingt-cinq classes le patronage par le groupement *Atelier*, et aussi à constituer un groupement spécial, *l'École* dans les cultures intellectuelles, où il est sous-entendu à partir du l. II, *l'Instituteur et le Professeur*.

Ces deux nouveaux groupements admis, il ne reste qu'à remanier, pour chacun des treize autres groupements constitutifs actuellement reconnus, la distribution intérieure des faits contenus dans son cadre, et cela au moyen des six grandes sortes de faits indiqués ci-dessus, lesquelles, évidemment, se retrouvent en tout groupement. Rien de tout cela n'empêcherait la Nomenclature de subsister dans son ensemble, et de conserver ses caractères actuels et ses applications actuelles.

Il n'y a donc rien dans tout cela qui ne puisse à priori être incorporé à l'œuvre d'H. de Tourville.

J'ajoute qu'introduire dans la Nomenclature au moins le principe des innovations de M. Gérin serait la meilleure façon d'augmenter sa valeur opérante au point de vue de l'analyse des groupements autres que la famille, valeur qui actuellement est

buts, l'un plus étendu et fondamental; l'autre plus spécial, mais non moins indispensable :

Elle est d'abord l'instrument à réduire les faits sociaux, quels qu'ils soient, dans le cas présent les faits familiaux, en leurs éléments les plus simples. Elle est l'analyseur par excellence, ou plutôt l'analyseur tout court. Après avoir été décomposés par son action, les faits sociaux sont dans l'état de simplicité le plus approprié, le plus favorable aux vues de l'esprit et aux opérations, quelles qu'elles soient, qu'il peut avoir à leur faire subir.

En second lieu, pour ne pas remplacer une confusion par une autre, la nomenclature trie et classe les éléments simples qu'elle vient d'obtenir; et elle les juxtapose dans leur ordre de plus facile et de plus fréquent accrochement. Elle met ainsi l'esprit dans la meilleure posture possible pour saisir les actions et réactions de ces faits les uns sur les autres, comme aussi la propagation de l'ébranlement que communique de proche en proche aux autres faits la modification d'un fait. C'est ainsi qu'elle devient le meilleur dispositif préparatoire à la manifestation des retentissements ou répercussions d'abord, et ensuite des relations de cause à effet, c'est-à-dire des lois.

C'est là son double rôle, et il est capital; mais on forcerait son talent à vouloir lui faire donner autre chose.

Le cadre. — A côté de la nomenclature qui, sous ce second aspect, conduit ainsi à la loi, il faut, avons-nous dit, pour la connaissance du type, la monographie.

La monographie doit recomposer devant nous l'organisme

assez faible. Où trouve-t-on par exemple, dans la Nomenclature, les éléments d'une analyse du groupement *École* et du groupement *Eglise?* Est-ce que les faits à recueillir sur ces groupements peuvent se placer sous des rubriques du Tableau? Est-ce qu'il ne faut pas, au contraire, les écrire en marge ou hors cadre? Et puis ce que nous possédons sur l'atelier, sur le voisinage, les corporations, les cultures intellectuelles, n'est-il pas tout à fait rudimentaire? Au surplus, la façon actuelle de compléter ces rudiments n'est-elle pas précisément de faire appel à des emprunts analogues à ceux que systématise M. Gérin? En tout cas, qu'il soit bien entendu que toute cette utilisation des cadres de M. Gérin ne devrait obscurcir en rien leur rôle essentiel de *cadres monographiques.*

familial, et auparavant les organes dont se compose cet organisme, et auparavant encore les tissus sociaux, c'est-à-dire les facteurs dont se composent ces organes. Elle fait cela, elle aussi, à partir des éléments simples et au moyen des éléments simples. Et elle les dispose non plus dans la complexité inordonnée de la vie courante, mais dans l'ordre essentiel du type, dont elle fait ainsi la description scientifique. Nier la monographie sous prétexte que l'analyse de la loi suffit, ce serait tomber dans une erreur analogue à celle du naturaliste qui dirait : Avec la biologie, je puis me passer d'étudier les formes végétales et animales.

Du temps de Le Play, la Monographie avait un cadre bien déterminé et très rigide, au moins pour ce qui est de la famille. Pour le connaître, il suffit de lire quelques pages des *Ouvriers européens*.

Frappé du vide trop fréquent de ce cadre, même lorsqu'il était exactement rempli, H. de Tourville le brisa, mais il ne le remplaça par rien. De son enseignement, maintes fois répété, il ressort que la Nomenclature, excellent instrument d'analyse, ne doit pas être employé comme instrument de reconstruction, ni comme plan d'exposition. Il n'a laissé que ce précepte, évidemment souple, mais trop peu directeur : Au moyen de la Nomenclature, vous analyserez les faits observés, et la famille, objet de votre étude, se manifestera : types et lois se grouperont autour d'un ou deux phénomènes saillants : vous les comprendrez à partir de ces phénomènes, et vous les exposerez à partir de ces phénomènes.

J'ouvre ici une parenthèse pour faire remarquer qu'ainsi, après s'être surtout servi des monographies de Le Play pour établir son instrument d'analyse, après avoir construit cet instrument sur un plan dont les grandes lignes rappellent celui de ces monographies, H. de Tourville ne veut pas que l'on fasse l'exposé, *même celui de la Monographie*, d'après l'ordre de la Nomenclature. N'est-ce pas la preuve qu'il a senti, au moins confusément, que la Nomenclature ne valait pas toujours entièrement comme plan d'analyse? Car à qui fera-t-on admettre que ce qui a

fait la lumière pour le savant, n'est pas ce qu'il y a de plus approprié à convaincre le disciple initié; en d'autres termes, qu'un plan lumineux pour l'investigation est obscur pour l'exposition? Ceci dit en passant, revenons à notre affaire.

De cette direction trop vague d'H. de Tourville, les résultats ont été ce que l'on pouvait attendre. A côté d'observations très personnelles et très vivantes, mais ayant néanmoins au point de vue scientifique le grave défaut de n'être pas comparables entre elles, nous avons eu trop de travaux où la vision manque, et qui, faute de mieux, suivent timidement et pauvrement l'ordre de la Nomenclature. Celle-ci devient ainsi le plan d'étude et d'exposition de ceux qui n'en ont pas. Il en est résulté, pour beaucoup, ce préjugé que la Nomenclature, procédé de l'analyse en vue de la loi, est aussi le procédé de la monographie en vue du type; ce préjugé est une erreur déjà redressée par H. de Tourville.

Mais n'en déplaise à notre maître, dans nos monographies de famille, pas plus que dans les études d'anatomie ou de chimie, on ne peut fourrager au gré de son caprice, pas plus lorsqu'il s'agit d'exposer les faits que lorsqu'il s'agit de les recueillir. Il faut à ces deux opérations un ordre méthodique et un enchaînement de procédés déterminé par la nature de l'objet à connaître, c'est-à-dire de la famille. Le Play l'avait bien compris: son tort n'est pas ici d'avoir imposé un cadre, mais de l'avoir imposé en partie inefficace. En constatant le rôle essentiel, et partant universel, de la fonction éducatrice et procréatrice, voici que nous venons de faire, vers la découverte du cadre vrai, un pas décisif; nous avons mis, une fois pour toutes, la main sur les phénomènes révélateurs que H. de Tourville voulait que l'on découvrît en chaque étude consacrée à la famille : nous avons pu affirmer que ces phénomènes se retrouvent au centre de tout type familial, parce qu'ils sont au centre de la notion de famille elle-même. Et sur cette base invariable, nous sommes en droit d'appuyer un cadre fixe établi à partir des phases de l'existence et commun à toute investigation monographique. Ainsi compris, ce cadre servira tout aussi bien à la

découverte des faits qu'à leur exposition, étant d'ailleurs entendu que l'ordre actuel de la Nomenclature restera l'ordre de réduction des faits sociaux en leurs éléments simples.

En définitive, voici comment s'analyse l'opération intégrale de l'esprit à l'occasion de l'étude d'un type familial :

1° La famille représentative une fois choisie, on recueille les faits qui la concernent d'après le plan de notre *mémento monographique*. Ce plan est le *cadre* de la monographie.

2° Ces faits recueillis dans la gangue de leur complexité, on les décompose en leurs éléments simples en répartissant ces éléments entre toutes les cases de la Nomenclature auxquelles ils ressortissent. On les voit ainsi dans leur meilleur jour scientifique.

A partir de cette vue, deux opérations distinctes se présentent.

3° Dans l'une, on se sert des éléments simples obtenus par l'analyse pour reconstruire le type à partir de la fonction, et d'après le *cadre* résumé dans le *mémento*. On en fait ainsi la synthèse. Ici les faits simples jouent le rôle de parties intégrantes d'un tout, des pierres de cet édifice que sont le tissu, puis l'organe, puis l'organisme. Et l'on obtient le type. C'est la monographie proprement dite.

4° Dans l'autre opération, on reprend les faits simples dégagés par l'analyse (et d'ailleurs éclairés par la synthèse) en les considérant cette fois non plus comme des parties intégrantes d'un tout, mais comme des forces agissant et réagissant les unes sur les autres, tantôt actives, tantôt passives; et on saisit leurs relations de cause à effet. C'est le dégagement de la loi.

On peut à la rigueur, dans certaines études, passer directement de l'analyse au dégagement de la loi, comme dans d'autres on peut s'arrêter à la synthèse, sans tendre à la loi. Mais nous nous rendons compte combien, dans l'un et l'autre cas, le résultat reste incomplet, et risque, par là même, d'être inexact. On n'a pas trop de l'intelligence des lois pour voir le type; et l'on n'a pas trop de l'intelligence du type pour voir les lois.

Si maintenant du travail de découverte de l'opérateur, nous passons à l'exposé qu'il en fera, les deux aspects que nous ve-

nons d'indiquer devront toujours s'y retrouver et être traités avec un soin spécial.

Tout d'abord l'auteur racontera son sujet, comme maintenant, avec les développements et les tours originaux qui lui paraîtront convenables : ce sera la partie *littéraire,* aussi étendue qu'il voudra, exempte de règles précises et surtout destinée au public[1]. Elle devra toujours être suivie d'une partie *technique,* celle dont je m'occupe ici, la plus importante, évidemment beaucoup plus courte, et s'adressant aux seuls amis de la science ; celle-ci se composera toujours de deux chapitres distincts, le premier donnant le cadre méthodiquement rempli, de façon à présenter, pour chaque étude, la même question dans le même paragraphe ; cela est absolument indispensable pour avoir des synthèses de types comparables entre elles, ce qui, je le répète, est une des conditions de l'avancement de toute science. Le second donnera les répercussions et puis les lois, les unes et les autres formulées en phrases nettes et concises, permettant de les enregistrer dans un code.

Il faut en effet à notre science, comme à toute science de la vie, un répertoire de lois classées, à côté d'un répertoire de types classés.

Pour en revenir à notre Cadre monographique, nous voyons que, dans toute étude complète, il rendra un triple service : il guidera tour à tour l'investigation, la monographie proprement dite et l'exposé. La Nomenclature, comme nous l'avons déjà dit, garde un double rôle, l'un supérieur, l'autre parallèle : elle est d'abord l'analyseur général ; elle est en outre, si l'on peut ainsi parler, le distillateur de la loi. Sous un aspect un peu différent, on pourrait dire que la Monographie est surtout un plan d'étude, tandis que la Nomenclature est surtout un moyen d'étude.

1. Je voudrais cependant que, même dans cette première partie, l'idée dominante de chaque paragraphe fût indiquée en manchette, à défaut dans une table analytique détaillée. Auteur et lecteurs tireraient également profit de ce moyen mécanique d'ordre et de clarté.

III

L'HISTOIRE EN SCIENCE SOCIALE. LA SCIENCE SOCIALE DANS L'HISTOIRE

I. L'histoire dans la science. — En parcourant les pages précédentes, on aura sans doute remarqué l'importance considérable de la succession des phénomènes, et par conséquent de l'histoire, dans toute observation.

La Monographie de Le Play voulait être aussi photographique, aussi instantanée que possible ; et cependant elle saisissait déjà peu de choses sur le vif : au moins dans la culture, le cycle du travail dure une année ; partout le budget familial, ayant à compter avec des chômages, se calcule sur une année ; les survenances notables remontent nécessairement à des années en arrière.

Et à l'heure actuelle, qu'on accepte ou non ma méthode monographique, il apparaît pour tout le monde que les phases de l'existence ont une importance plus grande qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. Or, les phases de l'existence, ce sont à tout le moins des tranches d'histoire de la génération présente.

Et, dans cette voie, il est désormais impossible de s'en tenir à la génération présente ; tellement plus vive est la lumière, quand on rapproche les générations des générations !

Dans une société vivant isolée sur un sol intransformable, si cette société-là existe, il semble bien que toutes les institutions familiales et autres soient immobiles, et que l'histoire,

simple répétition de faits toujours les mêmes, ne soit pas instructive.

Par contre, il est clair que, dans l'immobilité de ce vase clos, toutes les institutions se perpétuent par la nécessité séculaire de vivre, dans les mêmes conditions, d'un travail qui ne change pas; aujourd'hui donc elles se présentent encore en leur état natif. De plus, elles s'expliquent les unes par les autres en des relations apparentes et faciles à saisir. Pour le dire en passant, ce sont là deux raisons qui, au point de vue de la science générale, font le très grand intérêt des sociétés à sols intransformables. Au point de vue de la science appliquée à l'histoire, elles permettent, en outre, d'étudier sur le vivant des témoins et des acteurs de civilisations disparues[1].

Mais partout ailleurs, même dans les sociétés simples, à plus forte raison dans les sociétés compliquées, les institutions d'aujourd'hui, prises en bloc, sont filles des institutions d'avant-hier et des facteurs nouveaux introduits hier. Et si on les envisage les unes après les autres, on voit qu'elles n'ont pas marché du même pas. Bien souvent aucune ne peut s'expliquer adéquatement par le travail d'aujourd'hui ; et certaines sont restées entièrement ce qu'elles étaient dans un stade antérieur. L'histoire seule peut expliquer l'état et la juxtaposition de ces éléments.

C'est que, dès que l'on n'est plus en sol intransformable, la famille et ses diverses institutions sont en évolution plus ou moins lente, mais perpétuelle. Si bien que la science sociale est en fait la science des transformations dues à l'effet des lois sociales, mises successivement en jeu par l'introduction de facteurs nouveaux.

Le très haut intérêt que présente la description des types familiaux et des institutions qui les encadrent, ne tient donc pas à leur fixité. Contestable ailleurs, l'évolution règne en maîtresse dans notre science, et la loi y fait l'espèce. Or, qui dit évolution et succession dit nécessairement histoire.

1. La première de ces remarques n'a jamais été formulée. Voir pour la seconde mes *Héros d'Homère*, dans la *Science sociale*, octobre 1892, et mes *Patriarches bibliques* dans la *Science sociale*, juillet 1897.

Si tout ceci est vrai de la famille, combien l'est-ce, à plus forte raison, lorsqu'il s'agit de l'atelier, du pays, de la province et surtout de l'état ! Rien, pour ces organismes, ne peut, dans les sociétés compliquées, se comprendre par la seule analyse des faits actuels. Très révélateur assurément, le procédé de M. Gérin va permettre de faire leur photographie biologique à l'heure présente ; mais s'il ne donne pas un développement spécial aux Phases de l'existence ; ce sera, par exemple, le vieillard qu'il décrira, en laissant ignorer l'adulte, le jeune homme et l'enfant.

Un beau jour, dans un milieu rural à grande natalité, un patron étranger est venu implanter un atelier collectif, utilisant les petites mains par des méthodes de travail dues au machinisme compliqué. Analysez d'aussi près que vous voudrez les conditions du lieu : Vous verrez qu'elles ont agi comme permissives ; mais il vous faudra aller ailleurs, et là remonter dans le passé par l'histoire, pour trouver les causes efficientes de cette forme d'atelier et de sa transplantation. De même pour les pouvoirs publics ; rappelons que, quand ils sont d'origine nationale, ils sont ordinairement nés de causes propres à un point spécial du territoire, ou bien que, très fréquemment, ils sont dus à une invasion suivie de conquête. Dans ces deux cas, leur origine ne s'explique pas sans l'histoire ; en aucun cas, d'ailleurs, vous ne pourrez vous passer de l'histoire pour connaître leurs vicissitudes et leur évolution.

En résumé, sur toute la ligne, il est impossible de faire de la science explicative, de la science rattachant les effets à leurs causes et les formes actuelles aux formes antérieures, en un mot de la vraie science, sans faire de l'histoire. La science sociale ne va pas sans l'histoire de la famille, de l'atelier, du pays, de l'état ; elle ne va pas en un mot sans l'histoire des groupements.

II. La science dans l'histoire. — A voir ainsi la science mettre l'histoire à son service, on en arrive à se demander si elle n'est pas tout à fait chez elle dans l'histoire.

Une réflexion bien simple rend l'affirmative évidente : c'est que l'histoire n'est pas autre chose que l'étude des sociétés, c'est-

à-dire des groupements humains, dans le passé. Son domaine est donc tout simplement une portion d'un domaine plus vaste qui appartient en propre à notre science.

Au surplus, les études historiques vraiment dignes de ce nom, celles qui ne visent pas simplement à la mise en scène pittoresque des faits et des hommes sensationnels, celles qui veulent être autre chose que le roman de l'histoire, se ramènent à deux types : reconstitution d'une société ou d'une institution sociale ; en d'autres termes, d'un groupement, à une époque donnée; analyse de l'évolution d'une société ou d'une institution sociale, en d'autres termes, d'un groupement, à partir d'un point donné. Ces deux types d'études-là sont manifestement de chez nous.

Il est facile de voir ce que l'histoire va gagner à son incorporation à la science. D'abord elle n'y perd rien, ni sa critique des documents de toute sorte, ni ses sciences auxiliaires, ni son droit aux vues synthétiques et philosophiques; tout cela en est au contraire rectifié, vivifié et éclairé. Puis elle découvre une succession féconde de causes et d'effets là où jusqu'ici elle n'avait vu que des faits, et voici qu'elle saisit des lois là où elle avait cru à des successions fortuites ou libres. Bientôt son attention va des phénomènes de surface aux phénomènes de profondeur; elle comprend que les premiers, plus brillants, et dont elle s'est trop occupée jusqu'ici, ne forment pourtant que les accidents de la vie des peuples; tandis que les seconds plus obscurs, qu'elle a trop négligés, composent la trame continue de cette même vie, et l'expliquent depuis la naissance, à travers les vicissitudes des phénomènes d'accroissement, jusqu'à l'apogée, jusqu'à la décadence.

Et, du même coup, toute sa tâche en est bousculée : on pourrait dire que la critique change de pôle. D'abord il est clair que l'histoire va se faire à partir de la vie privée; et aussi qu'elle regardera beaucoup plus aux bras d'un peuple qu'à son cerveau. Puis voici, d'une façon plus générale, que les faits sociaux et les lois qui les conditionnent manifestent des exigences insoupçonnées. Actuellement par exemple, d'un trait de plume, tel érudit raye Odin et le grand fait social dont il

est l'Ame; tel autre admet le héros, mais ne lui laisse rien faire d'intéressant; tout cela peut aller, si on n'a pas à tenir compte du peuple scandinave; mais dès que cette quantité « négligeable » entre en ligne, rien ne s'explique plus sans Odin et les puissantes réalités de son milieu [1]. A quelques pages de là dans l'histoire générale de l'Europe, on objectera à H. de Tourville que ni les traditions ni l'archéologie ne rattachent d'une façon suffisante aux fjords de Norvège les éléments plus méridionaux qui devaient être les Saxons d'Angleterre et les Francs envahisseurs des Gaules; mais il répondra que ce que les traditions et l'archéologie ne font pas, la science le fait; et il démontrera d'une façon triomphante que le type familial de ces gens-là suppose de toute nécessité la formation par le fjord. Telles sont, pour en rester à ces deux exemples, les exigences des fonctions sociales scientifiquement reconnues, et aussi les lumières qu'elles apportent.

Le chartiste peut discuter les textes, l'archéologue, l'épigraphiste, le numismate étudier les monuments, l'érudit constater et colliger les faits. Tout cela va fort bien et constitue une excellente approche de matériaux; mais construire, c'est une autre affaire; et tous ces spécialistes ignorent les vraies lois de tout édifice. Ils n'ont pour guide que leur sagacité, pour règle que des analogies hypothétiques; et leur travail vaut tout juste celui d'un paléontologue qui saurait vaguement la botanique et vaguement la zoologie. Certes il faut autre chose que de l'ingéniosité pour rajuster des organes et des organismes sociaux, qui non seulement ont vécu, mais qui ont été élaborés par la vie!

N'est-il pas clair, au surplus, que la science nécessaire à cette reconstitution aura déjà eu son mot à dire même dans le choix des matériaux? en d'autres termes, que le chartiste, l'archéologue et l'érudit devront, dès leur travail préparatoire, s'inspirer des relations vraies et certaines entre les faits humains? Après tout, ces savants-là n'ont guère ici que le rôle du gendarme qui vient au rapport. Non seulement c'est au magistrat

1. Bien que j'aie, dans cette Revue, en 1894, consacré à Odin trois articles, ces remarques sont, dans le fond, d'H. de Tourville (Lettre à l'auteur, 9 juin 1893).

instructeur seul de rapprocher les faits pour en tirer la vraie physionomie de l'affaire; mais c'est aussi à lui de dicter à ses enquêteurs leur besogne!

Évidemment en toutes ces tâches historiques qui sont bien à elle, la science sociale ira plus loin que ne pouvait faire l'histoire classique; grâce à un meilleur outillage, elle aura mieux utilisé les documents, et par suite elle aura plus de lumières; ayant plus de lumières, elle pourra, elle devra, affirmer davantage. Les classiques ne comprendront pas la portée de ses arguments; ils s'esclameront et crieront à l'imagination fantaisiste. Je le sais, hélas! par expérience. Mais qu'importe? Un jour ou l'autre, il faudra bien qu'ils se rendent; en face du Lebel, le fusil à pierre est démodé!

Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que quelques-uns de ces farouches adversaires réclament, des méthodes sociales à introduire en histoire, certains moyens d'enquête que justement nous possédons depuis longtemps. M. Seignobos est de ceux-là : il demande « un questionnaire universel où seront prévus tous les phénomènes sociaux possibles »[1]. Pourquoi ignore-t-il que notre Nomenclature est précisément cela, et bien mieux que cela, puisqu'elle est un questionnaire *classificateur?*

Malgré ses droits novateurs, la science sociale, en ses tâches historiques, sera forcément plus réservée qu'en ses études sur le vivant : c'est que, tout en étant de même nature, ses moyens d'enquête dans le passé sont évidemment plus limités. A l'édifice de faits sociaux qu'il faut reconstruire, quelques pierres manqueront toujours. Mais il suffit qu'il en reste assez pour légitimer la restitution. Il n'y a pas de différence fondamentale à son droit d'enquête ici et là; seulement ici ce droit est plus délicat à exercer. Toutes les fois donc que, malgré le recul des temps, elle pourra se documenter de suffisante façon, elle sera en droit de conclure à propos du passé aussi bien qu'à propos du présent : elle sera en effet aussi lumineuse d'un côté que de l'autre, toutes les fois que les documents auront conservé suffi-

1. A. Seignobos, *La méthode historique appliquée aux sciences sociales*, Paris, 1901, p. 136.

samment de clartés sur la vie privée et sur la vie publique.

En d'autres termes, la science sociale utilise des témoignages anciens aussi légitimement que des témoignages actuels. La seule différence, c'est que les renseignements fournis par l'histoire sont plus indirects et plus difficiles à contrôler, et aussi qu'ils restent forcément incomplets.

Notre travail est alors tout à fait analogue à celui de la Paléontologie. Comme cette dernière science, nous pouvons retrouver dans le passé des types encore vivants; comme elle, nous pouvons aussi reconstituer des types disparus; plus sûrement qu'elle, nous pouvons affirmer l'évolution d'un type à un autre (la Paléontologie ne fait, en bonne règle, que constater des successions, lesquelles peuvent être dues à des créations successives d'après un plan ordonné).

En définitive, sauf les précautions à prendre contre une documentation faite à la légère, précautions qu'il ne faut jamais perdre de vue, la science sociale est aussi bien chez elle, par exemple, dans l'*Histoire de la formation particulariste* d'H. de Tourville que dans le *Paysan des fjords norvégiens* de M. Bureau. J'ajoute que, dans l'observation sur le vivant, elle saisit mieux les types et certaines lois, tandis que, dans l'observation par l'histoire, elle saisit mieux l'évolution des types sous le jeu d'ensemble des lois. La besogne indiquée en premier lieu se place logiquement la première; mais qui oserait affirmer que la seconde soit moins indispensable au progrès de la science?

Tout ceci, dira-t-on, suppose que, entre la discussion des documents de toute sorte, point de départ de l'histoire, et les préliminaires de l'observation sur le vivant, il n'y a pas de différence fondamentale, et que l'une peut, aussi légitimement que l'autre, servir de base aux analyses et aux inductions qui constituent la science. C'est là, en effet, ce que nous avons déjà affirmé, ce qu'il faut maintenant montrer, et ce qui apparaîtra, je l'espère, au cours du chapitre suivant.

IV

LES PROCÉDÉS LOGIQUES DE LA SCIENCE SOCIALE

La science sociale est-elle dans un sens réel une science d'observation? Oui. L'est-elle dans le sens que l'on entend en sciences physiques ou naturelles? Non. Elle l'est dans un sens qui lui est propre et qui constitue l'originalité de sa méthode. Au point de vue méthodologique, elle est l'étude des groupements humains au moyen de l'induction scientifique greffée sur l'enquête testimoniale. Montrons tout ceci.

I. L'enquête testimoniale. — Et d'abord quel est ici le rôle de l'enquête testimoniale?

Le moyen d'information à l'usage du savant n'est pas chez nous l'observation, c'est le témoignage humain.

Il est clair tout d'abord que notre homme n'a à sa disposition, ni le microscope du naturaliste, ni la cornue du chimiste. Et puis, ce qu'il peut observer par lui-même en science sociale, voir de ses yeux, et toucher de ses mains se réduit à fort peu de chose : c'est le lieu, c'est une maison, c'est un outil, un vêtement, etc. en un mot des choses qui sont en connexion avec ses recherches, mais qui n'en sont pas l'objet direct. Cet objet direct, c'est le groupement. Or qu'est-ce que l'on voit de ses yeux dans cet *être moral* qu'est un groupement? Des gens qui *déclarent* en faire partie, qui en *disent* le but, le fonctionnement, les avantages ou les inconvénients, etc. Entrez par exem-

ple, chez un cultivateur; c'est lui qui vous apprendra la composition de sa famille, qui vous attestera que telle personne présente est sa femme, telle autre sa fille; que ces bestiaux sont à lui; que ces champs sont ceux qu'il cultive. Déjà le témoignage se place partout entre vous et des objets qui cependant frappent vos yeux. Puis vous verrez du blé dans un grenier; et votre procédé d'enquête va se compliquer : c'est par le témoignage seul que vous saurez l'histoire assez complexe de ce blé; que vous apprendrez les façons données à la terre, les engrais, le procédé de semailles, les soins ultérieurs, la moisson, le battage, le prix de revient, le prix de vente, etc. Ici pourtant vous êtes dans un domaine matériel, facile à contrôler par le dehors. Mais lorsqu'il s'agira du mode d'existence morale de la famille, c'est au témoignage sans contrôle que vous aurez à faire, au témoignage sollicité sur des choses presque intimes.

Le monographe est donc à peu près uniquement un enquêteur. Il s'ensuit qu'il peut être mal renseigné et qu'il peut être intentionnellement trompé; pour échapper à ces deux causes d'erreur, il multiplie ses interrogations, et contrôle non seulement un déposant par un autre, mais, avec le même déposant, une déclaration par une autre. Lorsqu'il possède bien la science d'une part, et la pratique de l'interrogation d'autre part, il sait vérifier une réponse par une question, et dépister des erreurs plus ou moins volontaires. Quoi qu'il n'y ait pas, en réalité, d'intérêts majeurs en jeu, l'enquêté s'étonne à mesure que les questions arrivent; il se demande où on le mène, il se méfie; il tend à se fermer. Quand même on n'éveillerait pas ses soupçons, il chercherait à tout le moins à donner bonne opinion de lui-même et de son pays.

Non seulement le monographe peut être trompé, mais il peut aussi se tromper. Comme au juge d'instruction, comme à l'historien, il lui faut de la perspicacité, un jugement droit, un désir absolu d'arriver au vrai et non de justifier une théorie qui lui est chère. Et, je le répète, il n'a à son service aucun de ces instruments qui redressent et sauvent l'astronome, le botaniste ou le physicien.

Comme ces derniers cependant, et bien mieux que le juge et l'historien, il a pour lui la science. De celle-ci nous allons maintenant parler, et l'on comprendra combien ses lumières ont déjà guidé l'enquêteur dès la récolte des faits, première partie de la besogne.

II. L'INDUCTION SCIENTIFIQUE. — Il se trouve en effet que, à la différence du magistrat et de l'historien, notre homme ne mène pas son affaire au hasard ni d'après son ingéniosité personnelle. De par la méthode, il est allé tout droit, dès les premiers pas, aux faits très simples à partir desquels le chaos s'ordonne; cet écheveau terriblement embrouillé, il se trouve qu'il l'a saisi par le bon bout. Scientifique a été le point de départ de son enquête testimoniale; scientifique aussi sera la marche qu'il va suivre.

C'est par la famille ouvrière rurale qu'il a entamé son étude, en l'attaquant aux phases de l'existence; à partir de là tout s'éclaire, les phases de l'existence de la famille ouvrière rurale lui révélant le type de cette famille, cette famille lui expliquant la famille du milieu, laquelle est le principal élément constitutif de la société; les institutions sociales superposées, ateliers, école, église, cultures intellectuelles, etc., remplissant des fonctions dont la famille s'est déchargée; tous les groupements se livrant les uns après les autres, d'après les règles d'analyse qui sont propres à chacun : en un mot toute la structure de l'édifice social se révélant de proche en proche à partir de la famille ouvrière rurale, cette pierre d'angle dont la découverte est la trouvaille géniale de Le Play. Le Play en est d'ailleurs trop resté à « famille ouvrière » tout court; il est indispensable de compléter comme on vient de le faire : famille ouvrière *rurale*.

Une méthode s'impose donc dès l'enquête testimoniale; et surtout après elle : c'est l'analyse par la Nomenclature, et aussi le classement des faits analysés, puis la synthèse, l'induction et la généralisation qui aboutissent au type, d'une part et à la loi, d'autre part.

Et le fondement de tout cela, que l'esprit saisit fort bien, c'est que la famille et les groupements superposés et la société tout entière, ne sont pas construits au hasard, mais qu'ils sont régis dans leur fonctionnement par des lois, et que leur constitution, à tous les étages, présente des formes coordonnées qui sont des types. Tout ceci d'ailleurs est tellement familier aux amis de la science qu'il est inutile d'insister.

III. Valeur de nos conclusions. — Mais de quelle nature au juste sont ces lois, et de quelle valeur ces types? Quelle est exactement leur objectivité? Voilà ce que l'on n'a jamais formulé, et ce qu'il est intéressant de préciser.

Les phénomènes physiques sont régis par des lois constantes, et les corps vivants se répètent suivant des formes constantes. Cette constance, qui s'impose d'une façon absolue, est le fondement des inductions que l'on fait dans ce double domaine avec rapidité, et néanmoins avec entière sécurité.

Mais ici, dans le monde doué d'intelligence et de volonté où nous sommes, nous sentons bien que les choses n'ont pas cette simplicité; toutes les familles d'un milieu donné, par exemple, n'obéissent pas rigoureusement aux mêmes lois, et ne sont pas non plus rigoureusement constituées sur le même type. Certains dons exceptionnels, certaines défaillances exceptionnelles, et par dessus tout la liberté humaine, imposent des disparates.

La seule chose que nous puissions affirmer, et qu'il faut affirmer, parce que l'observation l'a démontrée certaine, c'est que la plupart des familles d'un milieu oscillent autour d'un type moyen qui est leur type; et ce type montre des lois qui le régissent, mais ne régissent les familles prises individuellement que dans la majorité des cas. Nous arrivons ainsi à la notion de types de plus grande fréquence, et de lois de plus grande fréquence, sans que types et lois soient nécessitants dans leur intégralité pour tel individu-famille. Évidemment ce qui vient d'être dit pour la famille est vrai de tout autre groupement.

Dans son objectivité, la science sociale apparaît donc comme

une science de types moyens et de lois moyennes. Et la preuve que nous ne pouvons aboutir à mieux, c'est que, si nous tenons à faire jaillir l'observation d'une seule étude, il faut d'abord choisir avec grand soin la famille à monographier, laquelle doit être la famille représentative et moyenne, et s'assurer en outre, à chaque pas, que ce que l'on y trouve lui est commun avec la généralité des familles. On n'a pas de ces précautions à prendre pour analyser une plante ou un animal.

D'autre part, pour passer dans le domaine subjectif, la science a, comme nous l'avons dit tout à l'heure, à lutter contre les inexactitudes possibles du témoignage humain et contre les défaillances possibles de l'enquêteur.

Il y a donc pour nous, et dans la nature de l'objet, et dans les moyens d'information, des difficultés inhérentes à toute science morale [1]. Ces difficultés imposent une dose plus forte d'attention, au sens philosophique du mot. Mais c'est tout; elles n'empêchent ni l'application, ni l'efficacité de la méthode scientifique, qui trouve évidemment sa place toutes les fois qu'il y a dans l'objet des lois et des types.

Nous ne saurions trop le redire, l'obstacle, maintenant levé par la découverte fondamentale de Le Play, gisait tout entier dans l'ignorance du vrai point de départ de l'analyse, du point de départ éclairant; et cela suffisait à barrer aux sociologues

1. On est frappé de voir combien les philosophes, très nets sur les sciences physiques et naturelles, deviennent « ondoyants et divers » quand il s'agit de préciser la définition, le domaine et la méthode des sciences sociales (Voir à ce sujet Élie Rabier, *Logique*, ch. XVII. Méthode des sciences morales; et surtout Liard, *Logique*, ch. XV, Définition et caractères propres des sciences morales). On comprend des hésitations au sujet de la méthode de ces sciences; mais leur domaine paraît bien déterminé. Elles embrassent toutes les connaissances qui ont l'homme pour objet, abstraction faite de celles qui étudient spécialement son corps. Je propose, pour ma part, de les définir comme il suit : « Les sciences qui ont pour objet les différentes manifestations de l'activité proprement humaine, envisagées en elles-mêmes, dans leurs causes et dans leurs conséquences ». Rapprochons de cette définition celle de la science sociale donnée par de Tourville en 1886 : « La science sociale a pour objet les conditions ou les lois des divers groupements qu'exigent entre les hommes la plupart des manifestations de leur activité », et nous voyons saillir deux choses : le domaine spécial de la science sociale dans le domaine général des sciences morales; et les frontières communes par où notre science est en contact avec presque toutes les autres sciences morales.

la route vraie de la science. C'est là exactement ce qui se passe à l'heure actuelle pour une science de la nature, où personne ne doute que la méthode d'observation ne soit de mise, mais où cependant elle est encore inefficace; je veux dire la météorologie. Le jour où les météorologues auront mis, eux aussi, la main sur le fait initial, il se produira pour eux, comme il s'en est produit pour nous, des simplifications et des subordinations magnifiques; leur science qui paraît un chaos inextricable, se résoudra en un petit nombre de lois.

En définitive, considérée au point de vue méthodologique, la science sociale est manifestement, comme nous nous proposions de le démontrer, l'induction scientifique greffée sur l'enquête testimoniale. Toujours à ce point de vue, on peut la définir une science morale, ayant, par là même, pour premier moyen d'information le témoignage humain, mais qui présente cette originalité et cette puissance d'avoir à son service l'analyse, la synthèse, l'induction et la généralisation; et qui, par l'emploi de ces procédés, atteint les lois et les types tels qu'ils sont dans l'objet *in genere*, c'est-à-dire à l'état de lois moyennes et de types moyens.

Chez elle, par suite de sa nature même de science morale, ces procédés sont plus délicats à employer qu'ils ne le sont dans la science des végétaux et des animaux. Mais ils ne changent pas de nature; ils restent bien ce que signifient les termes, dans leur sens rigoureux et méthodologique. Combinés avec les réalités objectives, ils suffisent à transformer l'étude des sociétés : à la faire passer de la connaissance vague et imprécise à la science proprement dite; et ainsi ils aboutissent à réaliser, pour cette étude, sur le terrain de la méthode, toute l'ambition des philosophes au sujet des sciences morales. Ainsi outillée, il est évident, pour tout esprit sérieux, que notre méthode domine de haut tous les procédés idéalistes, philosophiques, scientistes ou empiriques, qui, au nom de la théologie, de la morale, de l'évolutionisme ou du sens commun, prétendent construire la sociologie dans le présent, et reconstruire l'histoire, cette sociologie du passé. A ces deux ordres de connaissances, elle apporte

enfin la vraie critique : je veux dire la critique basée sur les relations fondamentales des choses; la critique des constatations par la science, succédant à la critique d'appréciation par les vraisemblances.

L'appréciation par les vraisemblances, c'est, hélas! tout le fondement des édifices ruineux qu'on échafaude à côté de nous, en sociologie comme en histoire; depuis longtemps nos lecteurs le savent pour la première, et nous l'avons suffisamment montré tout à l'heure pour la seconde.

Affirmons-le donc : c'est à la science sociale qu'il appartient maintenant d'ordonner et de gouverner tout un monde livré jusqu'ici aux disputes des hommes : le monde des connaissances touchant de près ou de loin à l'idée de société. Et dans ce monde-là, elle sera bientôt, elle est déjà, la Parole ordonnant le chaos.

IV. La liberté « sociale ». — Nous avons tout à l'heure fait allusion à la liberté humaine. Il importe de préciser quelles sont ici son étendue et son rôle.

Ce n'est pas de la liberté morale qu'il s'agit pour le quart d'heure, de celle qui met l'être raisonnable à même de choisir entre le bien et le mal, mais de celle que j'appellerai la liberté sociale; de celle qui rend les groupements plus ou moins maîtres de leur évolution et de leurs destinées.

A son sujet [1], deux questions se posent : D'abord les différents organismes sociaux peuvent-ils échapper aux conséquences d'un phénomène une fois posé dans leur sein? En second lieu, les sociétés peuvent-elles, au gré de leur caprice, provoquer tel ou tel phénomène de nature à modifier leur évolution?

A la première de ces questions, nous répondons : Non, les sociétés n'échappent pas plus que les individus à la responsabilité et aux suites de leurs actes ; l'ordre et la règle suivant

1. Je reproduis ici en grande partie la seconde moitié de mon article : *La liberté humaine et la Science sociale* dans le *Mouvement social* de notre revue, mars 1894.

lesquels se développent les conséquences de ces actes, sont inéluctables.

La vie de « noces et festins » fatigue la santé et appauvrit la bourse; pas de joyeux viveur qui puisse échapper à cette constatation navrante du lendemain; qu'il le veuille ou non, il est soumis à cette conséquence nécessaire de son acte de la veille. Il s'agit là de l'individu, et ce n'est pour nous qu'une comparaison préparant à mieux comprendre ce qui va suivre. Si dans un milieu de petits propriétaires vivant surtout d'économie, le partage égal des patrimoines s'introduit, il faudra, bon gré mal gré, que le nombre des enfants se restreigne. Si vous centralisez à outrance une administration, vous détruirez fatalement l'esprit d'initiative dans l'ensemble de son personnel inférieur. Si une race primitive s'engage dans la steppe riche mais intransformable de l'Asie centrale, ce ne sera pas par fantaisie, mais par une conséquence obligée, qu'elle vivra du troupeau et surtout du troupeau de juments, et qu'elle aboutira à la famille patriarcale. Amenez enfin, au XVIIe siècle, l'émigration anglo-saxonne sur les rivages occidentaux de l'Atlantique, et ce n'est ni par hasard ni par caprice qu'elle vous donnera, au XIXe, la civilisation yankee. Les sociétés, comme les individus, posent des actes qui ont chacun leur nature propre et essentielle, et qui n'existent qu'à telle ou telle condition stricte; mais, dès qu'ils existent, ces actes opèrent de plein droit tel et tel effet[1].

Soit, dira-t-on; les sociétés ne sont pas plus libres que les individus d'échapper aux conséquences de leurs actes. Mais au moins sont-elles libres de poser, à leur gré, tel ou tel acte!

En théorie pure, on pourrait répondre oui. Mais dans la pratique, et étant donné l'état actuel des connaissances humaines, il faut répondre non.

C'est que, actuellement, chaque société est amenée *inconsciemment* à l'évolution d'aujourd'hui par l'évolution d'hier.

1. Cf. H. de Tourville, *La Science sociale est-elle une science?* dans la *Science sociale*, janv. 1886, p. 11 à 13.

D'abord, remarquons-le bien, l'acte qu'elle pose ne peut jamais être un acte initial; il est la conséquence de toute la série des actes posés antérieurement.

Mais, sans être un acte initial, il pourrait être un acte novateur. Or, pour imaginer un tel acte et surtout pour l'exécuter, la société en question n'aura que les possibilités dues à sa formation antérieure. Elle n'en appréciera l'opportunité qu'avec sa mentalité propre, avec les lumières dues à son patrimoine social. Et surtout pour obtenir telle ou telle fin, elle n'aura que les moyens matériels, intellectuels ou moraux de ce même patrimoine social.

Il est loisible aux individus de vouloir les fins les plus extraordinaires et les plus extravagantes. Déjà leur nature de collectivités suffit à préserver les sociétés de ces fantaisies. Mais nulle part vouloir n'est pouvoir; et ce qui est surtout interdit aux uns comme aux autres, c'est de réaliser les fins entrevues au delà des moyens qui sont les instruments nécessaires de cette réalisation. Or, ces moyens, surtout pour les sociétés, se limitent précisément aux facultés ou énergies dues au milieu.

Les grands hommes eux-mêmes ne sont pas les éléments perturbateurs qu'on imagine; ils ne deviennent grands hommes que parce qu'ils incarnent d'une façon éminente une forme de l'actualité; sans cela ils passent incompris, non seulement de leur époque, mais des générations suivantes; ceux que la postérité sera seule à comprendre sont des précurseurs; c'est encore à un besoin du milieu qu'ils répondent, mais deviné par eux seuls : « Le soleil, dit Macaulay, illumine les sommets, quand il est encore au-dessous de l'horizon; et les hauts esprits découvrent la vérité avant qu'elle se manifeste à la foule. Telle est la mesure de leur supériorité. »

Je suppose une caravane au milieu de l'aridité du désert. Partie d'un pays fertile dont elle emporte les produits de prix, il faut bien qu'elle aboutisse, en fin de compte, à tel autre pays riche où elle trouvera des acheteurs pour ses marchandises, et que, d'ici là, elle suive toute une ligne d'oasis, de points d'eau et de postes de ravitaillement. Telle est la loi de son voyage, et,

considérée dans son ensemble, elle ne peut se soustraire à cette loi; elle est dominée, et comme emportée par cette loi. Certes, le long du chemin, des imprévoyants pourront quitter la troupe, et s'enfoncer sottement dans les sables où ils ne tarderont pas à périr. D'autres, plus intelligents, essaieront de s'arrêter dans une oasis fertile et de s'y installer; mais ils n'auront ni les instruments nécessaires à la culture, ni les armes indispensables pour se maintenir à côté de leurs nouveaux voisins; ils échoueront, eux aussi. Ceux-là seuls se détacheront utilement de la caravane qui, à la fois intelligents et prévoyants, auront su, de longue main, tout ce qu'il faut pour la conquête et l'exploitation d'une oasis, et auront possédé les ressources nécessaires pour se le procurer. Mais évidemment ceux-là auront une science autre et des moyens d'exécution autres que n'en suppose le seul métier de caravanier. Évidemment aussi, prise dans son ensemble, la caravane n'en restera pas moins fidèle à la route, et n'en arrivera pas moins au terme nécessaire de son voyage. De même, dans le cas dont nous parlions tout à l'heure pour la race anglo-saxonne, chaque famille, prise en particulier, était libre de ne pas émigrer, ou d'émigrer ailleurs que dans l'Amérique du Nord; elle pouvait aussi faire le coup exceptionnel d'une émigration plus rapidement profitable, malgré des difficultés spéciales. Mais cette liberté de ne rien faire, de faire moins ou de faire plus, qui existait pour tel ou tel élément isolé de la race, n'existait pas pour la race prise dans son ensemble. Arrivée à un certain degré de son évolution, la race ne pouvait pas ne pas essaimer, et ne pas diriger ses essaims vers les lieux les mieux appropriés alors à leurs besoins combinés avec leurs facultés. Et ainsi, emportée, sur le fleuve de la vie à travers les siècles, les sociétés en descendent le cours d'une façon naturelle, spontanée, et, par conséquent, à peu près fatale.

Au surplus, en tout ceci, nous avons mieux, à l'heure actuelle, que des faits particuliers et des raisonnements; nous avons la pratique déjà longue de l'observation méthodiquement conduite. Dès 1855, en publiant la première édition des *Ouvriers*

européens, Le Play a, du même coup, affirmé la constance des lois sociales. C'était déjà pour lui la conclusion de vingt-cinq années d'études sur la matière sociale vivante. Depuis 1855, les observations se sont multipliées et étendues dans toutes les directions, à travers les sociétés actuelles comme à travers les sociétés disparues; et chacune de ces observations est venue affirmer à son tour cette même constance. Or, la constance des lois sociales, telle qu'elle ressort de l'ensemble de nos travaux, c'est tout d'abord l'impossibilité d'arrêter une loi sociale dans l'évolution de ses conséquences une fois qu'elle est entrée en jeu, et c'est ensuite la maîtrise des lois sociales, dirigeant, au moins en fait, l'évolution des sociétés.

Ces façons nouvelles de concevoir les choses, ou plutôt d'en constater les réalités brutales, ne sont assurément pas du goût de tout le monde; c'est ainsi par exemple que M. Gide, dans un passage auquel nous avons déjà fait allusion, dit de notre école : « C'est le matérialisme historique de Marx qui reparaît ici sous la forme plus pittoresque et peut-être plus suggestive d'un matérialisme géographique. » Évidemment, l'éminent juriste ne se résigne pas à la déchéance de l'Idée, dont, par profession, il est un des champions... Il faut pourtant bien se rendre compte que les sociétés humaines sont, en fait, fondées sur le travail; ce qui revient à dire que, si elles existent, c'est à cause de notre corps et de ses nécessités. Si l'homme était un pur esprit, ou si ses besoins physiques ne lui faisaient pas une loi impérieuse du travail, à quel ordre social et à quelles formes sociales l'humanité aurait-elle abouti? Il est impossible de l'imaginer. Les rapports entre des hommes ainsi faits seraient sans doute uniquement réglés à partir de l'intelligence et de la volonté; entre ces hommes-là, il y aurait évidemment des relations; mais les bases nous manquent, même pour affirmer que ces relations seraient des groupements, au sens actuel du mot. Il ne faut donc pas s'étonner que, dans nos sociétés terrestres, l'intelligence et la volonté ne règnent pas en souveraines dégagées de la matière, et ne soient pas la cause la plus importante et la plus fréquente des formes sociales.

Au demeurant, si notre photographie des sociétés déplaît, il ne faut en accuser ni nos plaques sensibles, ni nos objectifs; mais simplement l'habitude, courante en dehors de chez nous, d'étudier la nature sur des dessins crayonnés *de chic*. La science ne crée rien, mais elle éclaire tout. Qu'on ne vienne donc pas demander ce que nous faisons de la liberté humaine. Nous n'en faisons rien. Nous constatons uniquement ce que l'humanité en fait : la différence est grande, et vaut qu'on s'y arrête!

Affirmons donc sans hésitation la constance des lois sociales, sous le double aspect que nous avons dit tout à l'heure.

Remarquons cependant que la certitude engendrée dans notre esprit n'est pas de même ordre dans les deux cas. L'impossibilité d'arrêter une loi sociale dans l'évolution de ses conséquences est absolue. La maîtrise des lois sociales dirigeant l'évolution des sociétés n'est que relative : théoriquement, et même en fait, l'homme peut y échapper : une société peut devenir maîtresse de ses destinées; cela, précisément par la science sociale! Avant la découverte de la physique et de la mécanique, l'homme était, sur toute la ligne, l'esclave des forces naturelles; maintenant, dans bien des cas, il en est le roi. Avec non moins de vérité, l'on peut dire que les sociétés humaines ont été jusqu'ici le jouet des forces sociales. Maintenant, à partir de la science et avec la science, elles domineront, si elles le veulent, ce qui les a dominées depuis le commencement du monde.

Ajoutons enfin, pour prévenir toute objection, que ce qui est obligatoire en fait pour la société ignorant la science ne représente plus pour l'individu proprement dit, pour l'individu-famille, et même pour l'individu-groupement dans certains cas, qu'une orientation, une sollicitation souvent très forte, à laquelle on cédera presque toujours. Mais la liberté individuelle peut en fait se déterminer d'après des impulsions particulières, et aiguiller les actes, ou même la vie, en dehors des directions d'ensemble. Il reste d'ailleurs entendu que, une fois l'acte posé, l'individu, pas plus que la société, n'échappera à ses conséquences.

V

LA SCIENCE SOCIALE DANS SES RELATIONS AVEC LES AUTRES ORDRES DE CONNAISSANCES, ET EN PARTICULIER AVEC LA MORALE

I. LES SCIENCES DIVERSES.

On a voulu constituer, je ne sais pourquoi, notre science dans une indépendance totale à l'égard des autres ordres de connaissance, dans une sorte de « splendide isolement ». Peut-être y a-t-il là surtout une *piperie des mots*, et suffirait-il, pour s'entendre, de préciser quelques termes. En tout cas, je crois difficile de contester les remarques suivantes :

1° Entre tels et tels objets qui sont de son domaine propre, la science sociale théorique a le droit, et plutôt le devoir, d'instituer des comparaisons et ensuite des classements; c'est là tout à la fois un procédé de sa méthode et une condition de ses progrès; et ainsi, pour s'en tenir aux généralités, elle sera amenée à distinguer des lois en primordiales ou subordonnées, en générales ou particulières, et des types en fondamentaux ou dérivés, en supérieurs ou inférieurs. Toutes les sciences de la vie, pour ne parler que de celles-là, pratiquent, même dans l'ordre purement théorique, ce genre de classements dont les critériums se tirent de notions de philosophie, ou plutôt de sens commun. La zoologie, par exemple, n'a-t-elle pas de ces jugements quand elle classe les animaux en supérieurs et en inférieurs d'après la spécialisation de l'organe? Qui pourrait affir-

mer que les concepts de supériorité et d'infériorité théoriques, au point de vue de la fonction, sont moins à leur place dans notre science qu'en zoologie?

Et d'une façon plus générale, qu'est-ce que peut perdre la science sociale à accepter, comme d'autres sciences, certaines notions de sens commun, quand même ces notions seraient difficilement démontrables : ce qui signifierait uniquement qu'elles sont évidentes? quand même, en d'autres termes, ce serait ce que l'on appelle des postulats? La géométrie, par exemple, est-elle moins une science parce qu'elle n'est pas arrivée à remplacer par de vraies définitions les postulats relatifs aux notions, claires en elles-mêmes, de ligne droite et de ligne courbe?

2° Au surplus, la science sociale suppose, de toute nécessité, avant elle les règles de la Logique générale, lesquelles dérivent exclusivement de la nature de la pensée humaine, et sont les conditions à priori de toute opération intellectuelle; et aussi les règles de la Logique appliquée ou Méthodologie, lesquelles, différentes d'un ordre de connaissances à un autre, dérivent, pour chacun d'eux, de la nature de son objet combinée avec les lois de la pensée. La méthode propre à chaque science s'élabore par la pratique de cette science, mais inspirée d'abord, et contrôlée toujours, par la Méthodologie. Ce sont, par exemple, des vues méthodologiques sur la science sociale qui ont fait l'objet du précédent chapitre.

Il est évident que l'ensemble des principes de la Logique et au moins les principes fondamentaux de la Méthodologie sont, par rapport à notre science, des postulats.

3° Quant aux autres branches du savoir humain, la science sociale n'a, suivant moi, le droit d'en ignorer aucune ; j'entends *aucune qui ait fait ses preuves*. D'une part, elle est en droit de leur demander à toutes de l'aider dans ses enquêtes; elle les met ainsi à contribution et leur fait jouer à son égard le rôle de sciences auxiliaires. D'autre part, *sans jamais cesser de s'affirmer souveraine sur son domaine propre* — ce qui est indispensable, — elle doit, par une sorte de réciprocité, admettre que

les conclusions des autres sciences s'imposent à elle, alors que, bien démontrées, elles s'imposent à tout le monde.

Expliquons ceci en deux mots. Il est clair qu'une science doit se contrôler par elle-même; telle affirmation de la science sociale, par exemple, doit arriver à cadrer avec les autres affirmations de la science sociale : cela, évidemment tout le monde l'admet. Or, les cloisons construites par l'esprit humain entre le domaine d'une science et le domaine d'une autre science sont artificielles; elles n'existent pas dans l'objectivité des choses, où l'on trouve, non pas des sciences, mais une science unique, la Science, faite *de omni re scibili*. Donc, il est certain qu'une vérité, absolument prouvée dans un ordre de connaissances, l'est également pour tous les autres, de la même façon qu'une vérité certaine dans un compartiment d'une science quelconque l'est aussi pour les autres compartiments de cette même science. « Tout ce qui se démontre vrai, par l'un quelconque des moyens de vérification qui ont été donnés à l'homme, a dit H. de Tourville, est vrai; et le vrai concorde avec lui-même [1]. » Et il ajoute ailleurs : « C'est le propre du cuistre scientiste de croire qu'il n'y a pas d'autre objet connu ou apte à être connu, certainement et scientifiquement, que l'objet de sa science particulière. Il faut se centraliser sur un objet, plutôt que s'y spécialiser; cela, de même qu'il ne faut pas se spécialiser sur une faculté [2]. »

Voilà qui, en théorie, est incontestable. Dans la pratique cependant, on fera bien de n'admettre ces compénétrations qu'avec réserve, pour deux raisons, non de principe, mais de simple opportunité.

La première, c'est que, aux adeptes d'une science, il est déjà difficile de s'entendre sur tous les points de cette science, au sujet de laquelle ils ont cependant tous des clartés spéciales et communes; à plus forte raison, auront-ils de la peine à s'entendre sur des conclusions venant d'ailleurs, admises par les uns, rejetées ou même ignorées par les autres. Néanmoins il est

1. *L'action sociale de l'Église*, p. 516 de la *Science sociale*, juin 1894.
2. Notes inédites.

impossible de pousser, à partir de là, le respect de misérables sophismes jusqu'à se priver de lumières couramment acceptées par tous les bons esprits; une vérité ne devient pas douteuse parce qu'il plaît à un fantaisiste de la nier.

La seconde raison, c'est que la science sociale, comme toute science à ses débuts, a dû conquérir son patrimoine de haute lutte, et pour cela « bouter dehors » certaines sciences d'à côté qui s'étaient tranquillement installées sur ce patrimoine quand il était vacant. Maintenant évincées, ces dernières essaient des retours offensifs, dont il faut à tout prix se garer.

4° La science sociale a donc à se défendre des invasions qui viendraient du dehors; mais elle ne doit pas moins couper court aux expéditions folles qui, parties de son sein, lanceraient dans les aventures ses troupes les plus ardentes. Pour parler sans figure, tout en admettant certes les hypothèses fécondes, même un peu risquées, qui sont matière à discussions et à précisions et font avancer la science, elle doit rejeter les conclusions outrancières à perte de vue, les divagations en des sujets étrangers, et surtout, par-dessus tout, les applications pratiques trop hâtives et mal fondées. Pour elle comme pour toute science jeune, comme jadis pour la géologie, comme naguère pour l'anthropologie, il y aurait là un vrai gaspillage de forces, aboutissant d'ailleurs à la désorientation du public.

5° Nous venons de parler d'applications; voilà qui nous fait passer à un autre ordre d'idées. Tout ce que nous avons dit, dans les trois paragraphes qui précèdent, s'entend surtout de la science sociale théorique. Mais évidemment, s'il est une science susceptible d'applications pratiques, c'est la nôtre. La science sociale, a dit Schaeffle, cherche non seulement ce qui est, mais ce qui doit être... elle s'achève, en devenant la conseillère du progrès[1].

Être la conseillère du progrès, c'est formuler des préceptes. Or, tout précepte suppose deux choses : la connaissance d'une loi qui le justifie, et aussi, et tout d'abord, la conception d'une

1. SCHAEFFLE, *Structure et vie du corps social*, t. IV, appendice; cité dans Elie RABIER, *Logique*.

fin qui l'inspire[1]. Ici, la loi que le précepte fera entrer en jeu sera empruntée à la science sociale théorique. Quant à la fin inspiratrice, elle pourra avoir deux origines : souvent, elle surgira spontanément d'observations scientifiques qui n'avaient visé qu'au dégagement d'une vérité; elle sortira ainsi de la science théorique elle-même. Mais, très souvent aussi, elle sera tirée de connaissances du dehors ou suggérée par des besoins du dehors[2].

A ce point de vue, une des sciences du dehors les plus intéressantes, c'est la morale.

II. — LA MORALE.

Je viens de qualifier la morale de science du dehors; c'est là une expression qu'il faut expliquer; car elle est inexacte dans une certaine mesure.

La science morale démontre trois choses, entre autres : la liberté humaine au point de vue du bien et du mal, le fondement supra-social et la valeur impérative de ses préceptes, et enfin la série et l'enchaînement de ces mêmes préceptes considérés objectivement. Cette triple démonstration, qui constitue l'essentiel de la science morale, ne peut se faire chez nous.

Mais dès que, s'adressant à l'homme vivant en société, la science morale se manifeste dans les faits sociaux, elle tombe sous le coup de l'observation, et nous appartient, non plus à l'état de doctrine pure, mais sous forme d'enseignement par un corps doctrinal. C'est ainsi que nous avons le droit d'étudier à posteriori et dans les faits une science que, très légitimement, philosophes et théologiens ont construite surtout à priori.

Or, si nous voulions déterminer le rôle social de la morale d'après nos méthodes, nous aurions, dans une série d'études monographiques, à voir quels organismes sociaux l'enseignent,

1. Cf. Élie Rabier, *Logique*, p. 329 et suiv. de l'édition de 1894.

2. Cf. Paul de Rousiers, *Pourquoi nous faisons de la Science sociale*. Dans la *Science sociale*, nouv. série, fascic. 62, p. 44.

quelles doctrines surtout ces organismes professent, quels groupements enseignants et enseignés ils constituent, par quels moyens ils se recrutent et subsistent, comment s'exerce leur action, par quelles crises évolutives organismes, doctrines, groupements, moyens de diffusion, sont passés. Tout cela, dans la Nomenclature des faits sociaux, a sa place en M, *la Religion*. Viendraient ensuite, toujours par des procédés monographiques, les relations de tout cela, et surtout des doctrines, avec la famille, chacun des autres groupements constitutifs de la société, et la société elle-même. Telle est, très sommairement, la marche que devrait suivre une analyse scientifique suffisamment complète. — En ces « Pages de Méthode », on nous pardonnera cette digression, à propos de méthode; mais elle a son utilité pour situer ce qui va suivre.

Nous n'entreprendrons ici rien de pareil. N'envisageant de tout cela que l'ensemble des doctrines gouvernant l'homme au point de vue du bien et du mal, nous nous bornerons à des vues synthétiques très générales sur leurs relations avec la société *in genere :* c'est sous un seul aspect, et réduite à sa plus simple expression, l'étude des relations indiquées ci-dessus en dernier lieu.

Quelle place la morale doit-elle reconnaître à la science et aux phénomènes qui lui appartiennent en propre; et, réciproquement, quelle place la science doit-elle reconnaître aux phénomènes moraux dans l'ensemble des faits sociaux? Ce qui va suivre se rapportera tantôt à l'un, tantôt à l'autre, de ces deux ordres d'idées.

I. Domaine propre de la science a côté de la morale. — 1. Tout d'abord, la morale, à elle seule, pourrait-elle constituer une science des sociétés; ou bien, à côté d'elle, laisse-t-elle nécessairement place à une science de technique sociale?

La réponse a déjà été donnée par H. de Tourville; le plus simple est de la relire; elle éclaire d'ailleurs à merveille tout ce qui devra suivre. Je cite textuellement :

« Jusqu'ici on prétendait rattacher la science sociale à la

morale. C'était l'effet d'un pur raisonnement, non d'une observation directe des phénomènes dont se constitue la société. Le raisonnement était celui-ci : la société, les rapports entre les hommes sont réglés par la morale ; si la morale n'existait pas, il n'y aurait pas de société possible ; donc la société est constituée par les lois morales : qui sait les lois morales, sait les lois sociales, toutes les lois sociales.

« Pour faire sentir le sophisme de ce raisonnement, il n'y a qu'à l'appliquer à une société déterminée, à un genre déterminé de rapports entre les hommes : le sujet étant plus restreint, il est plus saisissable que le grand fait vague de la société prise en général. Essayons d'appliquer le raisonnement, par exemple, à ce groupe bien connu, à cette société bien caractérisée qu'on appelle l'armée, une armée. Cette société, tout aussi bien que celle que crée n'importe quel autre genre de rapports entre les hommes, est essentiellement réglée par la morale : si la morale n'existait pas, il n'y aurait pas d'armée possible ; n'est-il pas vrai que les hommes en armes en arriveraient à s'égorger entre eux sans souci de l'ennemi? Donc l'armée est constituée par les lois morales : qui sait les lois morales, sait les lois militaires, toutes les lois militaires.

« Je pense que le lecteur est déjà un peu ébranlé par cette application du raisonnement à une société bien précise, dont il peut assez connaître le mécanisme pour s'apercevoir que la morale n'en est pas tout à fait le principe unique et suffisant, ni même, à vrai dire, le principe générateur.

« La morale est le principe régulateur des actes humains ; mais elle est loin d'être le principe générateur de la plupart d'entre eux. Ce qui pousse à s'associer à d'autres pour constituer une société militaire, une armée, c'est l'intérêt : c'est la nécessité de préserver par la force sa vie et ses biens exposés à la violence : voilà le principe générateur de ce groupement ; en voilà la raison d'être, le but déterminant, la fin caractéristique et spéciale, voilà ce qui l'explique et le fait être. La morale ne survient que comme principe régulateur qui n'a rien de spécial à l'armée, car la morale s'applique aussi

bien ailleurs que là... Les dix commandements de Dieu ne nous donnent pas mieux la constitution de l'armée qu'ils ne peuvent nous donner la constitution du commerce, de l'atelier, de la commune, de la province ou de l'État. De ce que la société, de ce que l'un quelconque des groupements dont la série constitue la société ne peut subsister *sans* la morale, ou du moins sans un certain degré de morale, il ne s'en suit pas qu'ils ne subsistent *que par* la morale ; de ce que l'homme ne subsiste pas *sans* air, il ne s'ensuit pas qu'il ne subsiste *que par* l'air...

« Que dit la morale de la propriété, qui est un des éléments de l'organisation sociale? Elle dit qu'il faut respecter le bien d'autrui. Elle tombe donc juste sur un fait fondamental d'organisation sociale, qu'elle sanctionne, qu'elle corrobore, qu'elle étaie avec une force supérieure; voilà qui va bien. Mais c'est le même précepte moral qui soutient indistinctement le respect de la propriété en Chine et aux États-Unis; et il y a pourtant entre la Chine et les États-Unis une terrible différence dans l'*organisation* de la propriété. Le précepte demeure donc parfaitement vague, s'il s'agit de constituer par lui seul une organisation spéciale de la propriété : ce qui existe pourtant chez chaque peuple.

2. « C'est qu'à côté de la morale sociale il y a une technique sociale : il y a un immense mécanisme de faits qui aboutit, ici et là, à la nécessité d'une organisation très différente de la propriété; et c'est ce mécanisme, ce sont ces organisations très différentes qui font l'objet de la science sociale : elle cherche à les constater, à les connaître en elles-mêmes et à les expliquer, à saisir l'enchaînement de leurs causes. Voilà la technique sociale, sorte de mécanisme céleste infiniment complexe, sur laquelle vient s'appliquer toujours la même morale.

« C'est encore une même loi morale qui commande le respect de l'autorité, quelque part que l'autorité se trouve. Mais avec quelle variété prodigieuse de conditions l'autorité ne se rencontre-t-elle pas dans les diverses formes de la famille, dans les combinaisons indéfinies de l'atelier, des associations libres,

des pouvoirs publics depuis la commune jusqu'à l'État! C'est tout un monde à connaître et à expliquer; les éléments qui y agissent sont sans nombre. Voilà le champ ouvert à la technique sociale, aussi et plus compliquée dans ses tenants et aboutissants que la technique agricole, telle qu'elle est comprise par les modernes.

« Je n'ai pas besoin de poursuivre plus loin ce parallèle entre la *morale* et la technique sociale toujours d'accord entre elles, mais aussi distinctes l'une de l'autre et pour les mêmes raisons que la morale et la technique de n'importe quel métier, de n'importe quelle association humaine. La société n'est que la collection et l'agencement de ces associations, où se distinguent parfaitement, de près, la morale et la technique : morale et technique de l'organisation judiciaire; morale et technique de l'organisation militaire; morale et technique de l'organisation commerciale; morale et technique de l'organisation ouvrière; morale et technique de l'organisation domestique, etc., etc.

« Il est clair comme le jour qu'il y a une technique pour l'organisation spéciale d'un groupe déterminé : cette organisation résulte d'un ensemble de conditions qui procèdent du lieu, du travail, du régime de la propriété, des cultures intellectuelles et du patronage, des ressources du commerce, du voisinage, etc. On ne s'organise pas comme on veut. Il faut, autant qu'en toutes choses, prendre les moyens nécessaires. Ces moyens peuvent différer du tout au tout, ici et là : les mêmes organisations ne sont pas partout nécessaires, ni utiles, ni possibles, parce qu'on n'y a pas les mêmes conditions, les mêmes besoins, les mêmes moyens. Voilà ce qui constitue la technique sociale. La morale ne figure ici que pour une part : c'est-à-dire pour la nécessité, pour le devoir, où est l'homme de concorder, dans ces combinaisons de causes si multiples, avec les obligations invariables et invincibles de la conscience[1]. »

Voici, affirmée de lumineuse façon, la place de la science

1. H. DE TOURVILLE. *La science sociale se confond-elle avec la science de la morale?* Dans notre bulletin *le Mouvement social*, mai et juin 1894.

sociale à côté de la morale, voici notre science bien en droit de déterminer, pour son propre compte, les règles de la technique sociale, à partir de l'observation des faits, de tous les faits...

II. Rôle social de la morale, fondamental et nécessaire ; moins étendu cependant que ne croient les moralistes. — 1. Au nombre des faits qu'il appartient à la science d'observer, il y a l'action de la morale elle-même, dès qu'elle apparaît dans les phénomènes sociaux, dès qu'elle ne s'adresse plus à l'homme pris individuellement, mais à l'homme sociable; cela va de soi.

C'est l'être humain qui constitue ce que l'on peut appeler « la matière à groupements », l'être humain avec tous les éléments de sa vie physique, de sa vie intellectuelle et de sa vie morale, l'être humain avec le fonctionnement normal de son corps assuré par les lois de la biologie, avec le fonctionnement normal de son intelligence assuré par les lois de la psychologie et de la logique, et avec le fonctionnement normal de sa volonté assuré, en ce qui concerne le bien et le mal, par la loi morale.

La loi morale s'impose donc à l'homme considéré même avant son entrée dans tout groupement quel qu'il soit ; elle est un besoin impérieux de sa nature au même titre que la nécessité de manger et la nécessité de penser. Et ainsi l'homme ne va pas sans la loi morale, et, partant, un groupement composé d'hommes, non plus.

Ce n'est pas là d'ailleurs uniquement la conclusion d'un raisonnement. C'est aussi l'une des lois fondamentales de toute vie sociale dégagée des faits par l'observation. On sait que Le Play a reconnu dans l'acceptation d'ensemble de la loi morale, telle qu'elle est formulée dans le Décalogue, une condition nécessaire de prospérité pour la société prise en général. Et il est facile de tirer de ce que nous venons de lire sous la plume d'H. de Tourville qu'au moins une certaine acceptation de la loi morale est, pour tout groupement quel qu'il soit, et partant pour ce groupement composé de groupements qu'est la société, non plus seulement une condition de prospérité, mais une con-

dition intrinsèque et primordiale d'existence. Or, Le Play et de Tourville ont été avant tout, et à un degré qu'on n'imagine pas du dehors, des hommes d'observation.

Il est donc entendu que la science doit aux phénomènes sociaux d'ordre moral toute l'attention qu'elle doit aux autres phénomènes sociaux.

2. Or, de la leçon que l'observation méthodique, attentive et répétée, tire de l'ensemble des choses ainsi compris, il résulte que le rôle de la morale dans le monde diffère, en plusieurs points, de ce que l'on imagine trop souvent.

C'est ainsi tout d'abord que, sauf certains cas exceptionnels dont nous parlerons tout à l'heure, la loi morale, même celle qui a le plus de prise sur l'humanité parce qu'elle est donnée comme révélée, ne détermine les groupements ni dans leur forme, ni dans leur espèce. En d'autres termes, *il ressort des faits que la loi morale est, de tout groupement humain, un élément essentiel et constitutif, mais non spécificateur.*

3. Faisant de cette constatation qu'il n'a pas formulée une application manifeste, H. de Tourville, dans une de ses plus belles pages, définit ce qu'est l'action sociale de l'Église.

« Son œuvre, dit-il, a été *la moralisation de la société*... C'est elle qui a porté et qui maintient dans le monde la connaissance de la destinée de l'homme : c'est tout le soutien de la morale. Elle a d'ailleurs des forces de moralisation qui n'appartiennent qu'à elle. Mais ne confondez pas la moralisation de la société avec l'organisation de la société. En moralisant une société, l'Église l'élève très haut, mais *dans le genre d'organisation* qu'a cette société ; la société ainsi élevée *ne sort pas de son genre.* L'Église... pourra donc présenter la plus belle culture morale de toutes les espèces de sociétés auxquelles elle aura eu affaire ; et c'est bien là ce que vantent et à bon droit les apologistes, en montrant comment l'Église a fait fleurir la vertu chez tous les peuples, du sauvage au civilisé, du Juif au Grec, du Barbare au Romain. Ils me rappellent, dans leur éloquente énumération, cette revue superbe que Dieu fait, au livre de la Genèse, de toutes les espèces qu'il a créées, chacune

donnant son fruit *selon son espèce ;* « et Dieu vit que c'était bien ! Chaque espèce était bien tout ce qu'elle pouvait être *en son genre*.

« Au reste, vous toucherez de plus près le même phénomène, le même ordre de choses, en examinant l'opération de l'Église sur l'individu : elle le prend *dans son genre*, et l'élève, aussi haut qu'il voudra bien monter, par la morale ; elle ne se charge pas de faire d'un menuisier un ingénieur, d'un conducteur de diligence un Papin, un Watt et un Stephenson. Elle en fait mieux que cela, mais pas cela. Saint Paul montre assez l'unité de cette action et la diversité de ceux sur qui elle tombe : « Vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ : parmi vous, il n'y a plus ni Juif, ni Grec ; il n'y a plus ni esclave, ni homme libre ; il n'y a plus ni homme, ni femme : *vous êtes tous une seule et même chose* dans le Christ Jésus ».

« Vous voudrez bien remarquer que toutes les fois que l'Église revendique son action *sociale*, c'est son action par la moralisation.

« Quant à faire passer une société d'un genre à un autre, d'une organisation à une autre, ce n'est pas la propre affaire de l'Église. Il y a bien quelques organismes sociaux auxquels elle touche nécessairement ; j'en vois trois, je ne sais pas s'il y en a d'autres : elle supprime la polygamie et le divorce, ce qui ne fait cependant pas passer la famille du type patriarcal à un autre type ; elle a une constitution spéciale du clergé ; elle suspend le travail de l'atelier le dimanche. Ces trois retouches, *très importantes*, de certaines organisations sociales s'accommodent avec tous les types fondamentaux de sociétés.

« Mais, *en dehors de ces points nécessaires*, il est arrivé à l'Église d'agir, ou de tenter d'agir, sur l'organisation sociale, *pour la changer* en une organisation d'une autre espèce. Là, elle a plus ou moins réussi, suivant qu'elle est tombée plus ou moins juste sur les phénomènes. Elle a certainement beaucoup contribué à la suppression de l'esclavage (ou engagement forcé),

quoiqu'elle n'ait pas agi toute seule. Les missionnaires ont souvent essayé de faire passer les chasseurs à la culture; ils n'y ont généralement pas réussi, parce qu'ils n'avaient pas pour cela les éléments naturels de transformation. La religion, ou plutôt les esprits religieux en France, ont passablement contribué à affermir le régime du partage forcé des successions, ce qui a multiplié et confirmé le type de la famille instable : et en cela, ils se sont trompés et ont fait du mal, socialement parlant.

« Vous voyez, par ces quelques exemples, que, à part les trois points que j'ai signalés plus haut, l'Église, n'ayant pas reçu de révélation sur les différentes espèces de l'organisme social, agit plus ou moins bien sur lui, *pour le faire passer d'une espèce à l'autre,* suivant qu'elle le connaît en fait, plus ou moins bien... Il faut qu'elle emprunte là des connaissances qui ne sont pas à elle[1]. »

4. Ainsi donc, au point de vue social, le rôle propre de l'Église, et plus généralement de la morale, c'est de porter chaque groupement, et la société elle-même, à un stade plus élevé et plus parfait de leur genre propre. Dans tous les types quels qu'ils soient, une haute culture chrétienne en détruisant les obstacles moraux, en développant les énergies morales, supprime des déperditions de forces considérables, et porte à leur complet épanouissement les puissances natives; le rendement total de tout être, du groupement comme de l'individu, en est largement augmenté, *au profit des fins que les lumières du milieu social font concevoir utiles et honnêtes, c'est-à-dire souhaitables.* Et ainsi les différences très grandes qu'il peut y avoir, pour une société donnée, entre un état moral et un autre, permettront de répartir les sociétés en des espèces très dissemblables au point de vue moral; et il sera très important pour un type social, au point de vue de son rendement final, d'appartenir à telle ou telle espèce morale; mais cela ne changera pas ce type considéré en lui-même. Voilà pourquoi nous pouvons, sans diminuer

1. H. DE TOURVILLE, *L'action sociale de l'Église*, p. 522 ; dans la *Science sociale*, juin 1894. Tout cet article est de premier ordre.

l'importance sociale de la morale, affirmer que, très généralement, elle n'a d'action spécificatrice ni sur les groupements ni sur les sociétés envisagées au point de vue technique. C'est d'ailleurs à cette condition que la forme la plus élevée de la morale doit d'être catholique au sens étymologique du mot, c'est-à-dire, universelle, faite pour tous les états sociaux de tous les lieux et de tous les temps.

5. Or, pour le dire en passant, cette absence de valeur spécificatrice, au point de vue de l'objet propre de notre science, est justement la raison pour laquelle bon nombre d'études de cette revue laissent de côté les phénomènes moraux ; dans leurs enquêtes analytiques, elles vont spontanément aux faits directement opérants, aux faits différenciateurs des groupements et des types de groupements, c'est-à-dire, aux faits de technique sociale.

Très légèrement, et bien à tort, on en a conclu que notre cité se bâtissait en dehors de la morale : et ce grief a paru énorme à ceux-là surtout qui, très légèrement et bien à tort, croyaient la cité uniquement fondée sur la morale.

III. Influence des faits d'organisation matérielle sur les faits moraux. — 1. L'influence de la morale sur les faits d'organisation matérielle est donc vraiment réduite. Mais ce n'est pas tout : ces mêmes faits lui infligent à elle, dans son domaine propre, d'assez graves atteintes. En effet, quoique le précepte moral soit, en lui-même et objectivement, indépendant de l'ordre matériel, la conception que s'en fait la conscience humaine, et l'action directrice qu'elle en reçoit, n'en sont pas moins dans la dépendance de cet ordre matériel. C'est à travers les nécessités pratiques de sa vie à lui que chaque homme voit les principes ; les cas de conscience ne se posent pas en l'air, mais toujours à partir de tel ou tel fait déterminé. Ainsi la morale dit : Tu ne voleras pas. Mais l'application de ce précepte ne se présente que sous cette forme : Est-ce que, par tel acte que me suggèrent les circonstances actuelles, je prendrai le bien d'autrui ? Dans certains états sociaux, la réponse sera : oui ; elle

sera : non, dans d'autres. Cela dépend de l'organisation de la propriété.

2. Il suit de là, pour la morale théorique, des difficultés, parfois insurmontables, à prévaloir contre des orientations d'esprit qui résultent des conditions d'organisation matérielle; et une déformation très fréquente, parfois considérable, du sens vrai du précepte par l'optique spéciale à tel milieu.

Ainsi le précepte du Décalogue : « Tu ne tueras pas », est aussi net, aussi clair, aussi général que possible. Mais voyez l'effet de l'optique spéciale au peuple juif, peuple construit sur le clan — et sur le clan renforcé par la guerre de montagnes au temps des Juges — accentué encore par l'exclusivisme absolu de sa religion :

D'une part, le roi David, comme un païen quelconque, extermine avec des raffinements sauvages tout un peuple, les Ammonites[1]. D'autre part, il livre aux Gabaonites, qui les mettront à mort, sept descendants de Saül avec lesquels il est en paix et qui croyaient pouvoir compter sur lui[2]. L'historien sacré enregistre tranquillement ces deux énormités. Il excuse même la seconde; et, si l'on se réfère à l'histoire des Amalécites sous Saül, il aurait probablement des circonstances très atténuantes pour la première. C'est que, d'une part, les Ammonites sont un peuple étranger et ennemi; et que, d'autre part, si la descendance de Saül appartient à la nation, elle n'en constitue pas moins un foyer d'hostilité sourde. Au demeurant, dans la mentalité juive, ni les uns, ni les autres ne sont le prochain; et le précepte, qui, dans sa lettre, concerne tous les hommes, s'est, pour elle, restreint au prochain tel qu'elle le conçoit.

Par contre, un beau jour, ce même David fait traîtreusement périr, pour prendre sa femme, un chef de ses gardes, un seul, mais l'un de ces hommes auxquels, dans la conception du clan, il se doit tout entier, comme ils se doivent tout entiers à lui. Cette fois, c'est un crime, et un crime exécrable : à la voix du prophète Nathan, les châtiments les plus terribles fondent sur

1. Reg., XII, 31.
2. II Reg., XXI.

le roi[1]... L'optique nationale a bien supprimé le précepte à l'égard de tout ce qui n'est pas le clan; mais pour les gens du clan, on pourrait dire qu'elle l'a renforcé.

Ce contraste violent nous paraît invraisemblable, à nous, chez qui de longs siècles de Christianisme ont redressé le jugement, et comme il convenait, étendu à toute l'humanité la notion du prochain. Et cependant, sauf quelques théologiens, nous en sommes encore, nous autres, à ignorer que le précepte si clair : « Tu ne tueras pas », interdit toute guerre qui n'est pas vraiment défensive !

Je me borne à cet exemple topique, mais on pourrait en citer vingt autres.

3. Si l'organisation d'un milieu résultant des faits matériels impose aux préceptes moraux des interprétations aussi déformantes, même quand ces préceptes se réclament d'une révélation, elle aura manifestement une part prépondérante dans la succession de ces interprétations au cours des âges, surtout quand on sera en face de religions purement humaines ; et la morale pratique évoluera, comme d'ailleurs ces religions elles-mêmes, à partir des faits d'organisation matérielle.

4. De cette influence directrice des faits matériels sur l'évolution de la morale pratique, il suit que, sauf le cas réservé d'une révélation, cette influence ne rencontre pas dans l'humanité de force qui la contre-balance d'une façon effective : d'où, par une conséquence nécessaire, la prédominance générale des faits matériels dans l'évolution totale des sociétés. Et l'on arrive une fois de plus à cette conclusion que l'histoire de l'humanité est le commentaire brutal par les faits de cette grande loi du travail, et surtout du travail manuel, inscrite à la première page de la Genèse : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ».

5. Il y a donc des vices sociaux et des vertus sociales, se retrouvant d'une façon générale dans toute une société, et cela toujours à partir des faits d'organisation matérielle. C'est ainsi que nous constatons qu'assez souvent des causes tirées du lieu ou du

1. II Reg. XI et XII.

travail inclinent une race entière à violer tel ou tel point de la loi morale.

Le moraliste ne savait trop jusqu'ici à quoi rattacher ces penchants généralisés au bien ou au mal : la conception exacte à laquelle nous le conduisons change ses habitudes de tâtonnements et d'explications indécises ; il s'en effraie, et nous accuse de diminuer plus que de raison la liberté humaine, comme d'ailleurs tout le rôle de la morale.

En réalité, ce que nous diminuons, c'est son droit à l'erreur. Rappelons-lui d'abord qu'il s'agit ici, non pas de dire ce qui devrait être, mais de constater ce qui est. Et puis, reconnaissons-lui toute faculté de nous redresser, pourvu qu'il le fasse au nom des faits scientifiquement observés, et non plus au nom de vues à priori sur la domination souveraine de l'idée ou sur l'excellence de la loi morale. Qu'il montre donc en quoi nous faussons l'interprétation des faits : c'est toute la question.

Mais si, grâce à une analyse irréprochable des réalités sociales, nous arrivons, par exemple, à établir, que le désert, par une pression formidable, plie les gens au brigandage, qu'il n'accuse pas la science de cette conclusion; qu'il en accuse le désert, et avec le désert les penchants au mal qui se retrouvent en tout homme[1].

6. Au surplus, ces penchants au mal se manifestent, sous une forme ou sous une autre, dans les types familiaux les mieux constitués. « La matière à groupements, » sur laquelle les types opèrent, est pétrie d'instincts inférieurs, aussi bien que d'aspirations élevées. Il est impossible que, en exaltant certaines qualités naturelles de l'homme, le type familial n'exalte pas, à côté, au moins ce que l'on peut appeler les défauts de ces qualités. Voilà pourquoi l'action morale a partout un rôle nécessaire ; et il faut une bonne dose de naïveté pour supposer que nous faisons

1. Les tendances nationales à violer telle ou telle loi morale ont parfois des conséquences inattendues. C'est ainsi que les casuistes de la région napolitaine sont moins sévères à l'égard du vol ; la raison en est bien simple : chez eux, en pays de cueillette, on vole à peu près comme on respire. Pour des raisons analogues, la Grèce est le pays de l'Europe où l'extradition de certains filous est le plus difficilement accordée.

de nos particularistes des êtres parfaits. Il y a des qualités et des vertus particularistes, mais il y a aussi des défauts et des vices particularistes. Même chez eux, on aboutirait à des abîmes, si l'on supprimait la notion naturelle, ou même révélée, du devoir.

Mais, chez eux, plus qu'ailleurs, la morale chrétienne enfantera des merveilles dans les âmes où elle règne en maîtresse. Cela va de soi : elle agit là sur des natures dont certains côtés peuvent être antipathiques à notre formation de communautaires, mais qui sont, au demeurant, mieux préparées à comprendre le sérieux de la vie, et d'ailleurs plus puissantes par la volonté, et mieux douées pour l'effort intense et tenace. Ici, par ses qualités propres, le sol produit du chêne « tout en cœur », à la texture plus serrée, au grain plus fin, aux fibres plus consistantes. De ce bois d'élite, quoiqu'il soit plus dur à l'outil, vous pouvez, artisans de la morale, tirer de plus nobles et de plus durables statues de saints et de héros !

Comprenez bien d'ailleurs que ce qui caractérise notre époque, au point de vue moral comme aux autres, c'est la disparition des barrières protectrices. Par conséquent, tout ce qui augmente les forces individuelles de résistance et d'action est, au point de vue moral comme aux autres, dans la formule de demain !

L'action religieuse a donc tout à gagner à la rencontre du particularisme. Mais, de son côté, le particularisme a tout à gagner, s'il se laisse pénétrer et imprégner par l'action religieuse. Toutes choses égales d'ailleurs, m'écrit un de nos amis M. Maurice F.-C. Honoré, « le particularisme complet parce que chrétien laisse loin derrière lui tous les autres, non chrétiens ou semi-chrétiens ». Ainsi le pommier sauvage, arbre précieux parce que seul il a le privilège natif de porter des pommes, arrive, après la greffe, à donner des fruits bien plus beaux, des fruits qui sont bien de son espèce, mais qu'il n'eût pas connus sans la culture.

7. C'est à partir de la méthodologie que nous sommes arrivés à cet ensemble de considérations : revenons-y donc, pour faire remarquer combien sagement la Nomenclature de Tourville nous invite à n'étudier les faits moraux qu'après les faits matériels. N'est-il pas clair maintenant que c'est bien là l'ordre

éclairant toutes choses? Que comprendrions-nous, non pas à la morale théorique qui se place avant et en dehors de nos études, mais aux faits d'application de la morale pratique, si l'on commençait par eux? Évidemment rien! Les faits moraux concrets sont tellement dans la dépendance des faits d'organisation matérielle que les seconds sont nécessaires à l'intelligence des premiers.

IV. Rôle maintenant plus net de la morale dans l'histoire. — 1. Tout ce que nous avons dit antérieurement sur la façon dont les faits d'organisation matérielle malmènent les préceptes est vrai, à la lettre, des morales humaines, d'ailleurs fondées sur des religions humaines. A la base de ces morales, il y a bien la voix de la conscience dictant à l'homme ce qui paraît être le seul précepte de la loi naturelle : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse à toi-même ». A la base de ces religions, il y a bien la notion d'un Dieu récompensant le bien et surtout punissant le mal; et ce précepte et cette notion ont rendu de grands services à l'humanité. Mais ils n'en ont pas moins été déformés par les passions du milieu social. Et l'on comprend que religions et morales s'en aillent à travers l'histoire comme au hasard, entraînées qu'elles sont à la remorque des faits d'organisation matérielle. (Pour le dire en passant, ceci montre que l'histoire des religions serait à refaire d'après la science sociale.)

2. Mais il en va tout autrement déjà des grands principes jetés dans le monde par la morale du Décalogue, et c'est avec raison, nous l'avons déjà dit, que Le Play y a vu une source indépendante, intarissable et très féconde de paix et de prospérité sociale.

Et surtout, il en va tout autrement de la morale chrétienne, qui non seulement passe immuable à travers les peuples et leurs révolutions, mais encore s'impose à eux et remanie leur mentalité, et jusqu'à l'esprit de leurs institutions matérielles, d'après des principes qui sont à elle et à elle seule. Et ainsi le Christianisme trouve une preuve palpable de sa divinité non seulement

dans la sublime profondeur de son dogme, mais encore et surtout peut-être dans la transcendance spéculative et pratique de sa morale ; de cette morale qu'il a su imposer, à partir de douze pauvres pêcheurs, aux sociétés humaines les plus diverses, et en particulier à celles qui ont tenu, alors et depuis, le premier rang par leur organisation matérielle ; de cette morale qui cependant heurte, révolte, brise et mate les instincts les plus intimes de l'homme, considéré dans son milieu social et en lui-même : la soif du luxe et de la richesse dans le Romain de la décadence, comme l'enivrement de la force brutale dans le Barbare, l'amour de la vie toute faite chez le Communautaire latin, comme l'égoïsme écraseur du Particulariste anglo-saxon ; de cette morale qui, pour cela, aurait dû être repoussée de partout, mais qui, tout au contraire, est arrivée à dominer partout, et à fondre tous ces peuples dans une unité de principe totale et dans une unité de pratique très grande, aussi grande peut-être qu'on peut humainement la réaliser ; de cette morale enfin qui les pénètre si profondément qu'il faudrait des siècles de naturalisme à outrance pour effacer son œuvre, et ramener l'humanité à l'immoralité païenne. Certes une pareille morale n'a pas suivi, dans le sillage, l'évolution de nos sociétés ! Tout au contraire, elle a puissamment contribué à faire ces sociétés : à faire non seulement l'élévation de leur idéal, mais encore la puissance de leur pensée, la rectitude de leur volonté et la vigueur de leurs bras !

3. Ceux qui, néanmoins, nient la révélation de la morale chrétienne et son origine suprasociale, ont maintenant, au moyen des faits sociaux mieux connus, le devoir de découvrir les causes d'ordre social naturel qui ont fait naître, suivant eux au sein de ce milieu médiocre, le peuple juif, la morale du Décalogue, et celle, complémentaire et plus élevée, du Sermon sur la montagne. Ils devront en outre montrer par quelles lois de l'évolution sociale naturelle, cette morale, si répulsive aux côtés sensitifs de la nature humaine, s'est développée et propagée à travers les sociétés modernes. Qu'ils le comprennent bien, cette double tâche s'impose maintenant à eux, sous peine de faillite.

4. D'autre part, ceux qui croient à cette révélation sont enfin outillés pour faire, dans l'histoire des sociétés chrétiennes, le discernement de ce qui découle de l'organisation sociale naturelle, et de ce qui découle de l'action de la morale révélée. Tout en reconnaissant enfin les conséquences prodigieuses de l'évolution des types familiaux, surtout depuis deux mille ans [1], ils auront le droit de mettre en relief la contribution non moins prodigieuse, et deux fois millénaire elle aussi, de la morale chrétienne à la civilisation moderne.

Ils montreront comment, au cours des siècles, la loi morale a redressé les défectuosités des types familiaux, empêchant par exemple le particulariste d'aboutir à l'égoïsme brutal, et le communautaire de sombrer dans la mollesse et l'apathie; comment, en développant dans l'individu le respect de Dieu, de soi-même et d'autrui, elle a, à toutes les époques, porté l'homme social, le groupement quel qu'il soit, et la société dans son ensemble, à un stade supérieur de puissance et d'épanouissement : comment elle a, d'une part, atténué les défauts pratiques des institutions sociales les plus maladroites, et, d'autre part, doublé la valeur et les services des mieux comprises, faisant atteindre aux unes et aux autres leur maximum de rendement pour leur genre et leur époque; comment enfin nos civilisations, sans être certes le produit du seul Christianisme, n'auraient cependant pas été sans lui la moitié de ce qu'elles sont, et se désorganiseraient si elles renonçaient à sa morale; comment enfin des races païennes, en train de s'approprier, non seulement nos progrès matériels, mais notre organisation sociale, comme le Japon, courent, au moins sous le second rapport, à un échec inévitable, si elles veulent prendre notre civilisation en rejetant la religion qui a contribué à la faire, si elles ne comprennent pas que notre morale et sa base religieuse sont un support nécessaire et une partie intégrante de notre organisation sociale.

1. Cette date fait ici allusion sinon à l'apparition, du moins au développement, du type particulariste qui, d'après H. de Tourville, correspond à l'établissement en Scandinavie d'Odin et des éléments civilisateurs incarnés en lui.

En fin de compte, de leur étude, si elle est bien conduite, il apparaîtra que la supériorité du Monde occidental est due à deux causes ayant agi de concert : l'acceptation et l'intelligence de l'effort élevant de plus en plus les types familiaux, et la morale chrétienne pénétrant progressivement toutes les institutions ; il apparaîtra, en d'autres termes, que nous sommes les fils de l'union féconde du Christianisme et du Particularisme, et qu'il est, en fait, impossible de dire lequel des deux a le plus contribué à porter notre état social au point actuel de son développement total.

5. On pourra sans doute contester nos vues dans les pages qui précèdent, comme d'ailleurs dans tout le reste de cette étude. Mais, après ce qui a été dit dans le préambule de ce chapitre, on devra reconnaître que même ces dernières pages appartiennent bien, au moins par leur sujet, à la science sociale. Elles ne cesseront pas de lui appartenir par ce qu'elles pourraient être utilisées, au dehors, par l'Apologétique religieuse.

V. Services que la morale doit demander a la science. — 1. Dans un ordre d'idées plus modeste, montrons maintenant les services pratiques que, dans la vie courante, la science et sa connaissance exacte de la technique sociale peuvent rendre à la morale. Ces services sont de deux sortes.

Pour les premiers, citons encore H. de Tourville : « Quand les moralistes saisissent quelque part un fait contraire à la morale, ils le déclarent tel : cela va de soi, le fait étant bien déterminé. Mais encore faut-il regarder de près au fait. S'ils le constatent mal, ils se trompent, non sur la morale, mais sur l'application... La connaissance exacte des faits sur lesquels la morale doit se prononcer en vertu de ses propres lois, voilà ce qu'elle est obligée de requérir *au dehors*.

« Là, force lui est d'emprunter ou l'information vulgaire, ou l'information scientifique. Elle est à cet égard dans les mêmes conditions que la justice officielle, qui est appelée à se prononcer sur un fait médical, et qui, suivant les connaissances et les ressources du temps, interroge, pour constater le cas, soit

les dépositions vulgaires, soit les attestations de la science.

« Que ce soit la persuasion vulgaire ou que ce soient les constatations scientifiques auxquelles le moraliste se confie, toujours est-il que, dans l'application, il a besoin de sortir de la morale pure : il faut qu'il sache les faits. Qu'il emprunte ses informations à un « philistin » ou qu'il les demande à la science, sa dépendance en ce point est toujours certaine. Mais la science a généralement fini par établir sa supériorité sur le philistin. Mieux vaut donc à la morale sociale interroger la science sociale que le philistin social[1]. »

2. Mais les moralistes n'ont pas seulement à se renseigner : ils ont, encore et surtout, à faire passer la morale théorique dans la vie réelle. En présence de cette obligation, ils prennent trois attitudes.

Les uns disent : « Les choses étant ce qu'elles sont, il vous faut être martyr, pour rester seulement moral. J'en suis bien fâché : soyez martyr : voilà tout! Et que la masse de ceux qui veulent le bien le soit avec vous! » C'est le parti de l'*héroïsme*.

Les autres disent : « Non, ce n'est pas acceptable, il faut que cela change, il le faut absolument, à tout prix ». Mais, pour changer les choses, ils ne connaissent que le moyen de la morale, indépendamment de l'étude des faits : « Il faut prêcher, disent-ils, les persécuteurs et les inconscients au nom de la morale (comme si c'était le côté par où ils fussent le plus ouverts!). Nous allons les faire rentrer en eux-mêmes, les faire trembler pour leur salut, ou bien plutôt les enflammer de l'amour de Dieu et des hommes! C'est à eux, non plus à nous, que nous persuaderons l'héroïsme : un héroïsme mieux placé que le nôtre. » C'est le parti de l'*illuminisme*.

Les troisièmes disent : « Tout cela est mal organisé. Il doit y avoir une adaptation des choses aux principes, et, dans une moindre mesure, des principes aux choses, qui ferait l'affaire de tout le monde, en supprimant la plus grosse part de la dif-

1. H. de Tourville, *La science sociale se confond-elle avec la science de la morale! Non.* Déjà cité; fin du deuxième article, juin 1894.

ficulté. Cette adaptation, il faut la découvrir, et la faire recevoir. Demandons-la, non pas aux théories, mais aux faits et à l'expérience. Nous n'aurons plus à courir ni les aventures abracadabrantes de l'héroïsme, ni les illusions ridicules et désastreuses de l'illuminisme. Nous ne demanderons l'impossible ni à nous ni aux autres. Nous aurons « disposé le monde dans la justice et la vérité ». C'est le parti de *la morale guidée par le sens pratique*. C'est celui que renseignera la science sociale[1].

VI. L'ÉTAT SOCIAL PRÉFÉRABLE. — On demandera peut-être, en manière de conclusion, quel état social il faut préférer : celui qui est le mieux ordonné au point de vue matériel, ou celui qui est le mieux ordonné au point de vue moral ?

Ainsi formulée, la question est insoluble. Une société parfaite au point de vue moral, mais totalement défectueuse au point de vue matériel, ne serait même pas réalisable. Une société supérieurement constituée au point de vue matériel, mais totalement immorale ou même totalement amorale, n'est pas moins chimérique. Si on les suppose existantes aujourd'hui, ni l'une ni l'autre ne subsisteront demain. En réalité, la première ne se concevrait que chez des êtres dépourvus de nécessités matérielles, chez des anges ; la seconde, que chez des êtres dépourvus de sens moral, chez des animaux. Si l'on tient à rester, comme il convient, au milieu des hommes, il ne peut être question que d'états sociaux possédant en même temps, à un degré quelconque, la croyance à une loi morale, et des règles d'organisation matérielle. C'est alors, théoriquement, une question de dosage de l'un et l'autre élément ; mais ce dosage, comment l'opérer dans la pratique ?

Les seules formules qui puissent avoir un sens seront du genre de celle-ci :

1. Ceci est encore d'H. de Tourville, d'après des notes inédites ; cependant le point de vue de ce passage était un peu différent, et j'en ai changé plusieurs phrases, tout en conservant sa jolie verve humoristique. Ceux à qui il déplaira sont priés de me l'attribuer.

L'état social préférable est celui qui réunit, à la meilleure pratique de la morale, la meilleure organisation des conditions matérielles.

Ou bien encore :

De deux états sociaux dont les conditions morales sont égales, celui-là est préférable qui organise le mieux les conditions matérielles. Réciproquement, de deux états sociaux dont les conditions matérielles sont les mêmes, celui-là est préférable qui est davantage imprégné de la morale la plus élevée.

Au demeurant, dans n'importe quelle société, le devoir du moraliste et du sociologue est de mettre en commun leurs efforts, afin de promouvoir à la fois la plus grande diffusion de la morale et la meilleure organisation matérielle.

Le progrès humain est à ce prix.

Philippe CHAMPAULT.

L'Administrateur-Gérant : Léon GANGLOFF.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

LA FLANDRE FRANÇAISE

LES POPULATIONS RURALES

PAR

Paul DESCAMPS

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Mars 1911

SOMMAIRE

INTRODUCTION. P. 3.

I. **L'appropriation du Lieu en vue de la culture.** P. 8.

1° ***Les possibilités de culture du Lieu.*** — Les caractères généraux du Lieu flamand. — Les variétés régionales. — Les productions spontanées. — La culture rudimentaire.

2° ***Comment s'est faite l'appropriation du Lieu à la culture.*** — Les dimensions des exploitations. — Les produits de la culture.

II. **Les influences de l'Industrie et du Commerce.** P. 27.

1° ***Les effets du commerce dans la région des Dunes.*** — Le pêcheur-cultivateur. — Le jardinier.

2° ***La commercialisation de la culture dans le Houtland.*** — L'utilisation du lait. — Les exploitations animales accessoires. — La culture intensive. — Le personnel. — L'échelle des salaires. — Les subventions. — Les conséquences de l'organisation du personnel. — La prédominance de la petite ferme.

3° ***La commercialisation de la culture dans les Polders.*** — La grande culture dans les Polders.

4° ***Les exploitations ultra-commercialisées de la banlieue des villes.*** — Le type du jardinier. — Les laitiers.

III. **Le type social.** P. 61.

1° ***Les types fixes du Houtland.*** — Le bordier. — La ferme instable à un cheval. — La petite ferme normale. — La grande ferme exceptionnelle.

2° ***Les ouvriers nomades et les émigrants temporaires.*** — Le tisserand-cultivateur. — L'écangueur. — Les nomades.

3° ***Les origines de la race.*** — Survivance des communautaires laponoïdes. — Les éléments particularistes. — Les Frisons. — Les Francs. — Les types de la Flandre française.

LA FLANDRE FRANÇAISE

LES POPULATIONS RURALES

INTRODUCTION

Lorsque l'on veut étudier le type social du Cultivateur, il faut toujours avoir bien soin de distinguer si ses Moyens d'existence sont tirés directement des produits de la culture, ou si, au contraire, ils le sont indirectement.

Dans le premier cas, les familles paysannes consomment en nature la plus grande partie des produits de leurs domaines. Une culture de ce genre s'appelle *culture intégrale,* et de tels domaines s'appellent des *domaines pleins*, parce que chacun d'eux doit fournir à la famille qui l'occupe tout ce dont elle a besoin.

Dans le second cas, les cultivateurs vendent une grande proportion des produits de leurs exploitations, et avec l'argent qu'ils en retirent, ils se procurent ce qui leur manque; en d'autres termes, ils ont recours à l'intermédiaire du Commerce. C'est pourquoi une culture de ce genre s'appelle *culture commercialisée ;* elle ne se fait plus sur des domaines immuables, mais sur des *exploitations agricoles* dont la grandeur est plus sujette à variation, parce qu'elle est soumise aux influences du dehors.

Les agriculteurs de la première espèce sont des *paysans ;* ceux de la seconde sont plus ou moins des *cultivateurs spécialisés*.

Mais, on le conçoit, il y a tous les intermédiaires possibles

entre le pur paysan, vivant uniquement des produits du pays, et le cultivateur le plus spécialisé ne cultivant qu'une seule chose, faisant, comme on dit, de la monoculture. Il n'y a pas de frontières bien nettes entre les deux, mais aux deux extrémités de la chaîne, il apparaît bien que l'on se trouve en présence de deux types différents.

Un cultivateur, établi dans une région quelconque, ne peut pas y faire indifféremment l'une ou l'autre espèce de culture. Si les moyens de communication sont rares et le commerce peu développé, il sera obligé de faire de la culture intégrale; si les transports sont bien aménagés et le commerce très étendu, il sera entraîné à se spécialiser d'une certaine façon, dépendant à la fois du Lieu et des possibilités commerciales.

En dehors de toute volonté individuelle, il y a donc des régions actuellement vouées à l'une ou l'autre espèce de culture, et suivant les possibilités du commerce, une même région évoluera de l'une à l'autre. Bien entendu, selon les circonstances, cette évolution revêtira telle ou telle forme particulière, mais pourtant des lois générales règlent ce phénomène comme tout phénomène social ou physique.

Mais l'étude d'une seule société ne permet pas d'énoncer avec certitude des lois générales; il faut, pour cela, la comparaison de plusieurs sociétés. Plus nous aurons un grand nombre de régions étudiées, et mieux nous pourrons asseoir nos lois générales. En attendant de nombreux points de comparaison qui nous manquent encore, notre but doit donc forcément rester modeste. Nous enregistrons les faits avec une approximation assez grande, aussi grande que dans les autres sciences, car dans chaque science, l'observation a ses causes propres d'erreur[1]. Nous dégageons ensuite les répercussions, les unes avec une grande certitude immédiate, tandis que, pour les autres, nous ne trouvons encore qu'une formule imparfaitement précise, soit parce que l'analyse n'a pu être poussée assez loin, soit parce que les comparaisons nous manquent. Par suite des

1. Le coefficient d'erreur est d'autant plus petit que l'observateur est mieux dressé, et que l'instrument dont il dispose est plus perfectionné.

progrès de la science, un certain nombre de répercussions s'enregistrent peu à peu comme lois générales.

Telle est la portée qu'il faut donner aux répercussions que nous avons essayé de formuler dans le présent travail. Cette méthode paraîtra sans doute lente aux esprits avides de généralisations immédiates. C'est pourtant la seule qui permette d'arriver à des résultats certains.

La Flandre est un pays de culture commercialisée.

Revenons à la Flandre, et anticipons sur les résultats de notre enquête pour noter que la Flandre est un pays de culture commercialisée. Ceci est un fait absolument certain, et, à ce titre, nous pouvons l'indiquer, dès le début de notre exposé.

La Flandre n'est pas un pays de monoculture comme certaines régions viticoles, par exemple. Le cultivateur flamand consomme en nature une partie des produits de son exploitation, mais le surplus — le plus souvent la partie la plus importante — est pour la vente.

La culture flamande est non seulement commercialisée à l'heure actuelle, mais elle l'est *depuis une époque reculée*. C'est par degrés insensibles que, depuis le Moyen Age, la commercialisation s'est faite de plus en plus grande, et ceci s'explique par la nature des causes qui ont amené cette commercialisation, comme nous allons le voir.

En Flandre, la commercialisation de la culture est une conséquence de l'industrie.

La commercialisation de la culture ne peut évidemment se faire sans l'existence d'un marché de consommation servant de débouché aux produits. Ce marché peut être éloigné ou rapproché. Le premier cas est celui du Far West américain, dont le blé et la viande sont exportés en Europe. Le second cas est celui de la Flandre, dont le lait et le blé sont consommés dans les villes du pays, dont la betterave et le lin sont transformés par l'industrie locale. Tout au plus quelques produits pénètrent-ils dans les régions voisines, mais il n'y a pas de grande exportation agricole.

C'est que la culture flamande a trouvé des débouchés sur place. La Flandre est, en effet, un des pays les plus denses qui existent, et cette énorme densité est principalement due au développement industriel. Si la Flandre n'exporte guère de produits agricoles, en revanche, elle exporte une grande quantité d'objets fabriqués, notamment des fils et des tissus, et cela, depuis le Moyen Age au moins.

C'est en absorbant des matières premières, d'une part, et en multipliant les bouches à nourrir, d'autre part, que l'industrie a poussé la culture flamande à se commercialiser.

Le phénomène est frappant, si l'on quitte l'une des grandes villes de la Flandre, Lille ou Roubaix, et si l'on s'éloigne dans la campagne. Dans la banlieue, on trouve une première zone dans laquelle le cultivateur vend à peu près tous ses produits, et achète ce dont il a besoin. Plus loin, par zones successives, on voit la consommation en nature augmenter.

Dans le Far West américain, où les villes sont rares, la commercialisation va en augmentant aux abords des chemins de fer ou des voies d'eau, parce que les débouchés locaux manquent et que l'on exporte au loin.

Dans ce dernier cas, nous dirons donc que la commercialisation est surtout due au développement des transports, tandis que, dans le cas de la Flandre, elle se fait sentir plutôt par l'intermédiaire de celui de la fabrication.

Ces prémisses ont montré au lecteur, quoique d'une façon vague encore, la situation de la culture flamande au point de vue économique.

Une conséquence déjà en découle, au point de vue de la méthode à suivre. Le Lieu et la Formation sociale n'expliqueront pas toute la culture flamande. Il faudra tenir compte des influences du Commerce ou, plus exactement, des influences de la Fabrication par l'intermédiaire du Commerce.

De là la subdivision toute indiquée de ce travail en trois chapitres, dans lesquels nous étudierons successivement les répercussions du Lieu, de la Fabrication et de la Formation sociale sur le type du cultivateur flamand.

Sans doute, dans la réalité des choses, ces trois genres de répercussions ne sont pas séparées, isolées les unes des autres; elles forment des faisceaux de forces qui viennent se réunir en une résultante unique. Mais, de même qu'en Mécanique, si nous voulons comprendre les phénomènes, nous sommes obligés d'analyser les forces, et de prendre à part chacune d'elles.

Il semble que l'ordre logique demanderait d'exposer d'abord les effets dus à la Formation sociale, laquelle est, en somme, le facteur originaire; — de montrer ensuite quel parti la race a tiré du Lieu; — et de terminer par les modifications que la Fabrication est venue imposer. Cet ordre pourrait être suivi si l'Origine de la race était connue d'une façon indiscutable, comme c'est le cas pour l'Amérique par exemple; ici, il aurait un défaut grave : celui de mettre à la base l'inconnue même qu'il faut dégager.

Les répercussions les plus facilement constatables sont celles qui proviennent du Lieu, car ce sont les plus matérielles, et ce sont celles-là que nous exposerons tout d'abord.

Viennent ensuite les répercussions dues à la Fabrication, plus difficiles à mettre en lumière, d'autant plus qu'ici elles empruntent l'intermédiaire du Commerce pour se faire jour.

Tout ce qui ne peut trouver son explication par les forces précédentes sera attribué à la Formation sociale, et cela nous permettra d'émettre des hypothèses sur l'Origine de la race.

I

L'APPROPRIATION DU LIEU EN VUE DE LA CULTURE

L'analyse des influences du Lieu flamand a été faite d'une façon très minutieuse par l'un des membres de notre société qui habite cette région, M. J. Scrive-Loyer. Cette analyse devant être publiée dans l'un des prochains fascicules de la *Science sociale*, nous ne ferons qu'effleurer le sujet, et nous nous bornerons à indiquer les éléments indispensables à la compréhension des faits qui vont suivre.

Lorsque l'on étudie une région naturelle, il faut distinguer d'abord les faits généraux caractéristiques de toute la région des faits particuliers qui viennent différencier les variétés locales.

Voyons donc les traits généraux d'abord, les variétés ensuite.

1. — LES POSSIBILITÉS DE CULTURE OFFERTES PAR LE LIEU.

Les caractères généraux du Lieu flamand. — *La Flandre est un pays au sol bas et humide.* Voilà une première constatation qui différencie la Flandre des plateaux secs de la Picardie et de la Wallonie qui la bordent au sud, du plateau sec du Brabant et de la plaine sèche de la Campine qui la bordent à l'est.

Si le sol de la Flandre est plus humide que celui des régions

avoisinantes, cela ne provient pas d'une pluviosité plus grande du climat; c'est l'inverse qui est vrai[1]. Seulement, en Flandre, l'eau reste dans le sol, parce que *le sous-sol est imperméable*; ailleurs, la pluie filtre assez rapidement, parce que le sous-sol est perméable : calcaire en Picardie et dans la Wallonie; sable dans le Brabant et la Campine.

En Flandre, le sous-sol est généralement imperméable, parce qu'il est formé d'argile compacte : argile des Flandres dans la partie occidentale[2]; argile des Polders sur le Littoral[3]; argile rupélienne[4] ou tout au moins sables mêlés d'argile[5] dans la partie orientale.

Cette région basse et humide se continue tout le long des côtes de la mer du Nord jusqu'à l'embouchure de l'Elbe, et même au delà, de sorte qu'au point de vue géographique, tout le littoral sud de la mer du Nord forme une unité.

Socialement parlant, ce littoral a pu être peuplé par des races diverses, de sorte que l'on ne peut pas préjuger d'une unité à ce point de vue. Nos observations n'ont porté que sur la partie française, mais on pourra les comparer utilement avec celles faites par M. Paul Roux dans la Frise[6] et sur les Marschen allemandes[7].

Voici quelques répercussions causées par l'humidité du sol :

L'humidité impose la *propreté* méticuleuse des habitations.

L'humidité permet l'*isolement* des habitations, — et l'isolement des habitations contribue au maintien des *traditions*.

L'humidité, jointe à la douceur du climat, est favorable à la *vache laitière*[8].

1. La Flandre reçoit de 600 à 700 mill. d'eau par an, tandis que l'Artois en reçoit plus de 790 (Blanchard, *La Plaine flamande*, p. 27, Colin, édit. 1906).
2. Blanchard, *loc. cit.*, p. 49.
3. *Id.*, p. 152
4. *Id.*, p. 59.
5. *Id.*, p. 59.
6. *Sc. soc.*, 2e ser., 52e fasc.
7. *Id.*, 35e fasc.
8. La vache flamande donne annuellement 3.000 litres de lait, et quelquefois 3.800 Malpeaux et Malotet, *L'agriculture de la région du Nord*, p. 295; ch. Amat, édit.).

L'humidité du sol favorise également la *culture du lin;* — et celle-ci exige *beaucoup de main-d'œuvre.*

En résumé, les possibilités offertes par le Lieu à une race dressée à la culture comprennent, outre la culture des céréales, celle de plantes industrielles, notamment le lin, et enfin, l'exploitation de la vache laitière.

Les variétés régionales. — Si l'unité de la Flandre résulte principalement du sous-sol — lequel a donné à la fois le relief et l'imperméabilité — les variétés régionales sont dues aux différences dans la nature du sol.

Le sol est formé d'argile et de sable, mais en proportions diverses, allant depuis le sable pur des Dunes jusqu'à l'argile du Houtland occidental. L'élément calcaire manque généralement, à l'exception du Littoral, où il est dû aux apports de la Manche et aux débris des coquillages marins.

Il faut distinguer aussi entre le sol formé par la simple altération du sous-sol, de celui dû aux dépôts d'alluvions; ce dernier est naturellement plus fertile que le premier, et se rencontre, soit dans les vallées, soit dans les Polders du Littoral.

Voici la liste des variétés régionales que nous proposons[1] :

A. Littoral (*Noordland*) Présence de l'élément calcaire.	1° *Dunes :* sol sablonneux presque stérile. 2° *Polders :* sol sablo-argileux d'alluvions fertiles.
B. Houtland Sol formé par l'altération du sous-sol.	3° *Houtland argileux :* sol à prédominance d'argile. 4° *Houtland sablonneux :* sol à prédominance de sable (se trouve en Belgique seulement).
C. Vallées Sol formé d'alluvions fertiles.	5° En France, la vallée de la Lys élargie forme la région dite *Plaine de la Lys.*

Les productions spontanées. — On peut facilement reconsti-

1. L'étude de M. Scrive-Loyer expliquera les différentes variétés du Lieu flamand beaucoup mieux que nous ne le faisons dans ce résumé beaucoup trop bref.

tuer l'aspect de la Flandre avant la transformation du sol par l'homme. Cette question devant être traitée par M. J. Scrive-Loyer, nous serons très bref.

Parcourons rapidement les différentes régions que nous venons d'énumérer.

A. Le Noordland. 1° Les Dunes, qui s'étendent le long de la mer, sont presque stériles ; par places seulement, un pâturage très maigre qui ne peut guère nourrir que le lapin ; mais les productions spontanées de la mer sont là. Ainsi donc, deux travaux de simple récolte qui subsistent encore aujourd'hui : la chasse aux lapins et la pêche côtière.

2° Les Polders, dont le sol situé en dessous du niveau de la mer, formaient originairement une lagune marécageuse, entre les Dunes et le Houtland. Cette région n'était pas habitable, mais les populations des Dunes y trouvaient un supplément de ressources dans la chasse des oiseaux aquatiques et dans la pêche. Ce sont là les seules ressources que produisent encore aujourd'hui les marais non asséchés.

B. Le Houtland (Pays aux bois) était naturellement boisé, à l'exception, par-ci par-là, de quelques clairières herbues, dans les endroits où le sol était trop sec. Ces clairières étaient naturellement plus nombreuses dans le Houtland sablonneux que dans le Houtland argileux. C'est dans ces clairières qu'habitaient les populations préhistoriques ; elles y trouvaient un peu de pâturages à moutons, mais la forêt voisine leur offrait du gibier en abondance et quelques fruits sauvages[1].

Ces clairières sont encore aujourd'hui habitées par une population spéciale, appelée *Bosschkerle* (habitant des buissons), que les anthropologistes belges ont identifiés avec les populations préhistoriques. Nous verrons plus loin d'où ces populations tirent actuellement leurs ressources.

C. Les Vallées donnent deux productions spontanées : le poisson et l'herbe. De plus, la Forêt n'est pas loin.

1. Dans le Houtland argileux, où le chêne remplace le pin, on pouvait en outre nourrir des porcs.

La culture rudimentaire. — Nous appelons ainsi la culture à la main sans engrais, ce qui veut dire que l'on cultive en sol vierge, dans des terrains temporairement défrichés qui retourneront ensuite à l'état naturel.

Ce genre de culture ne transforme donc pas définitivement le pays.

Une culture rudimentaire pouvait se faire à certaines places dans les Dunes, dans les clairières du Houtland, et dans les coteaux qui bordent les vallées.

Et, en effet, les populations préhistoriques des derniers siècles avant notre ère faisaient un tel genre de culture.

On peut grouper ces populations en trois parties :

1° *Les populations maritimes* vivant dans les Dunes, qui alors n'étaient que des îlots séparés du continent par des lagunes : culture rudimentaire, pêche côtière et chasse aux lapins.

2° *Les populations des buissons* (Bosschkerle) du type laponoïde, vivant dans les clairières du Houtland : culture rudimentaire; moutons et porcs; chasse.

3° *Les populations des vallées* (race des cités palustres) habitaient sur des pilotis au milieu des fleuves marécageux : culture rudimentaire; vaches et porcs; pêche fluviale; chasse dans la forêt[1]. Ces populations cultivaient un peu de *lin* pour leurs besoins personnels; en effet, les alluvions fertiles et un peu fraîches forment un lieu de prédilection pour cette plante, et on avait l'eau nécessaire pour le rouissage. Quant au filage, il se faisait à l'aide de fusaïoles en pierre ou en terre.

II. — COMMENT S'EST FAITE L'APPROPRIATION DU LIEU A LA CULTURE.

Le Lieu flamand actuel n'est plus le Lieu primitif. Nulle part, peut-être, le sol n'a été plus transformé par l'homme. Dans certaines parties, il a fallu le conquérir sur les eaux; ailleurs, il a fallu défricher, puis améliorer[2].

1. Verneau, *Les races humaines* (J.-B. Baillière et fils), p. 90 et 91.
2. Les répercussions du Lieu transformé ne sont pas de pures répercussions du

Un tel travail demande deux choses :

1° Des gens dressés à la culture pénible ;

2° Des capitaux.

Voyons d'où vinrent ces deux éléments.

Les gens dressés à la culture pénible ne se recrutèrent pas dans les races dont nous venons de parler; ils vinrent, d'ailleurs, du nord, et avaient reçu une formation particulariste.

Des immigrants germaniques ou scandinaves vinrent s'installer, d'abord dans les vallées et sur la côte, d'où, dans le courant du Moyen Age, ils débordèrent dans les autres régions.

Quant aux capitaux, ils ont été fournis par les moines d'abord, par les commerçants ensuite.

Dans le midi de la France, les premiers défrichements ont été faits par les grands propriétaires romains, comme l'indique Edmond Demolins[1]. Ces grands propriétaires ont également défriché certaines forêts du Nord, notamment dans la région calcaire, picarde ou wallonne, mais ils n'ont pas pénétré en Flandre, pas plus que dans la Grande-Bretagne. On ne trouve de traces de l'occupation romaine (monnaies, médailles) que dans les vallées et le long des routes[2] : seuls, les commerçants se sont donc aventurés dans ces régions, dont les auteurs latins parlent toujours avec horreur; le climat brumeux et humide, et surtout la rareté des jours ensoleillés éloignaient les Latins. Ceci explique pourquoi les patois latins (picard, wallon) ne dépassent guère la limite du terrain crétacé. Il faut en excepter la Plaine de la Lys, exploitée commercialement par les Romains, à cause de la toile : là l'idiome wallon a survécu, précisément jusqu'à Wervicq, qui formait alors une station commerciale importante. Dans le Houtland, les colons particularistes n'ont trouvé devant eux que de rares Bosschkerle, et le *platt-deutsch* s'est imposé sans résistance.

L'appropriation du sol est un facteur de grande importance

Lieu, comme celles qui proviennent du Lieu primitif, mais une combinaison des repercussions du Lieu et de l'Origine de la race. Nous les notons ici en tant que *possibilités offertes par le Lieu.*

1. *Les Français d'aujourd'hui*, p. 272.

2. Blanchard, *loc. cit.*, p. 477.

pour la formation sociale d'une race. La façon dont elle est faite marque les générations futures d'un signe indélébile. Il nous faut donc analyser le problème de plus près, et pour cela, prendre séparément chaque région.

1° *Les Dunes.* Ici trois choses nécessaires manquent pour la culture : la stabilité du sol ; l'élément argileux ; un humus suffisant.

Le stabilité du sol !

Les Dunes sont composées de « sables volants », qui tendent constamment à se déplacer. Là où pousse l'*oyat,* le terrain est plus fixe, parce que cette graminée a de longues racines rampantes. Le remède est donc à côté du mal : il suffit de propager d'abord cette plante, et il est probable que les pêcheurs primitifs des Dunes employèrent ce moyen autour de leurs cabanes[1], mais comme la population était clairsemée, la plus grande partie des Dunes resta longtemps à l'état de sables volants. Il fallut attendre l'apparition de Pouvoirs publics forts avant qu'une action efficace se fît sentir. Les comtes de Flandre, devenus propriétaires des territoires vacants, en distribuèrent de vastes parties aux communautés religieuses : en 1107, l'abbaye des Dunes fut fondée, près de Dunkerque, et elle utilisa sur une grande échelle l'oyat pour consolider son domaine.

Mais les Pouvoirs publics agirent surtout par la création de digues : faites dans le but de protéger les Polders contre l'invasion de la mer, elles avaient en même temps pour effet de consolider les Dunes. La digue la plus ancienne connue, Isendic (digue de fer) date du xe siècle au moins, et il est à remarquer que le comté de Flandre fut fondé au IXe siècle, en 862, par Baudouin Bras de Fer ; puis vint celle du comte Jean, qui subsiste encore en bien des points. Quelquefois les travaux sont assez faciles : il suffit de consolider les dunes avec des fascinages ou des épis ; c'est ce que firent les moines des Dunes[2] et de

1. Les coutumes du Littoral ont toujours puni d'amendes le fait d'arracher les oyats et les épines.

2. Blanchard, *loc. cit.*, p. 266.

Saint-Pierre. Plus tard, d'autres digues furent faites, notamment en 1769 et en 1859.

Le manque d'argile!

Le sol est essentiellement sablonneux, et on trouve une certaine proportion de calcaire provenant des coquilles marines, mais l'élément argileux manque. Ici encore, le remède est près du mal : l'argile se trouve en abondance dans le sous-sol, mais ce n'est que dans les endroits où elle n'est pas trop profonde que l'on peut en tirer parti. Il faut extraire l'argile du sous-sol, la ramener à la surface et la mélanger avec le sable. C'est ainsi que les jardiniers de Dunkerque ont pu constituer leurs domaines et passer à la culture intensive.

L'insuffisance d'humus!

Nous l'avons dit, l'humus est rare ; on n'en trouve de petites couches minces que dans les cavités ; mais encore une fois, le remède n'est pas loin : les pêcheurs ont recours à un fumier composé de débris de plantes ou d'animaux marins : mollusques, petits poissons, algues. Quant aux jardiniers, ils sont à proximité des villes, et peuvent facilement utiliser les vidanges.

2° *Les Polders*. Nous avons vu la région des Polders rester à l'état de lagune ou de marais pendant l'Antiquité. De temps en temps la mer faisait irruption et submergeait tout le pays. C'est ainsi que, d'après Blanchard, pendant les ve et vi^e^ siècles, tout le littoral de la Flandre, à part quelques dunes formant îlots, fut recouvert par les eaux de la mer. L'envasement fut assez rapide pour qu'il redevînt lagune, et pour que des plantes marines pussent y croître. Certains endroits restèrent même découverts à marée basse, et, là, l'herbe apparut : ce sont les *schorres* ou prés salés favorables à l'élevage du mouton.

A l'heure actuelle, il existe encore des schorres tout le long de la côte entre Dunkerque et Calais, parce que là, la terre gagne constamment sur la mer. Ce qui se passe aujourd'hui nous montre comment ont dû se passer les choses anciennement

1. *Loc. cit.*, p. 151.

pour la conquête des Polders, non pas sur la mer proprement dite, il est vrai, mais sur la lagune salée.

Lorsqu'un schorre est « mûr », c'est-à-dire que l'envasement est suffisant, on établit une digue formée d'argile que l'on fascine, et quelquefois que l'on recouvre de gros blocs assujettis par des branchages. Ces digues sont construites par les Pouvoirs publics, mais entretenues à l'aide d'une cotisation spéciale levée sur les propriétaires protégés par la digue, par l'intermédiaire d'associations appelées *wateringues*, ou syndicats des eaux.

Sans doute, il était plus facile d'empiéter sur la lagune que sur la mer véritable, car, là, les progrès ont eu lieu plus tôt, à une époque où les Pouvoirs publics étaient encore peu puissants. Les digues des Polders ont donc pu être faites par des associations de particuliers, gens de la côte ou des Dunes, et qui se partageaient ensuite le terrain conquis sur les eaux, après l'avoir exploité à l'état de schorres sous forme de pâturages à moutons. Ces associations devaient forcément subsister pour l'entretien des digues, et se sont ainsi transformées en wateringues.

Il nous faut insister sur ces associations, parce qu'elles sont une modulité de la fameuse *ghilde*.

Ces wateringues sont, en effet, des associations bien spéciales : *ce sont des associations forcées faites en dehors des Pouvoirs publics*. Si l'on veut, ce sont *des Pouvoirs publics locaux autonomes ayant un but spécialisé*.

On pourrait dire que ce sont de petits cantons autonomes n'ayant qu'une seule fonction : l'entretien des digues. Ces associations ont un caractère particulariste, car elles sont le résultat de l'initiative de particuliers indépendants et ont un but limité et précis ; mais ces associations sont *forcées*. Les propriétaires qui sont protégés par la digue ne peuvent pas ne pas en faire partie ; cela ne serait pas juste[1]. Il faut donc que

1. Bien entendu, si une propriété est placée de telle façon qu'elle ne profite pas de la digue, et ne gêne pas la sécurité des voisins, son propriétaire restera libre. Un cas de ce genre a été noté par M. Roux en Frise (*Sc. soc.*, 2e sér., 52e fasc., p. 37).

ces associations disposent du droit de contrainte. A l'heure actuelle, c'est l'État qui, ayant pris les wateringues sous sa tutelle, exerce ce droit de contrainte contre les propriétaires qui refuseraient de payer leurs cotisations.

Au début, lorsque les Pouvoirs publics supérieurs étaient encore chaotiques, les wateringues se confondaient sans doute avec les Pouvoirs publics inférieurs, les seuls qui fussent alors réellement organisés. La wateringue, c'était le canton, et le canton avait alors puissance d'État, et s'appelait la *Ghilde*[1]; le nom de *wateringue* n'apparaît que plus tard, lorsque la ghilde, dépossédée de sa puissance primitive, n'a plus d'autre rôle que celui de l'asséchement. Cette dépossession ne s'est pas faite sans lutte; les empereurs carlovingiens ont édicté de nombreux capitulaires contre les ghildes qui existaient sur les rivages de la Flandre, et qui formaient comme de petits états dans l'État : capitulaires de 779, 817, 884, etc. Celui de 884, entre autres, a pour but de substituer la justice comtale à celle de la ghilde.

C'est au VIIe siècle que le peuplement de la région des Polders commença; à la fin du IXe siècle, elle était complètement gagnée sur la mer (à part quelques estuaires), mais non sur les eaux : en effet, à cause du peu de pente, les eaux douces stagnaient, et formaient des marécages dans les bas-fonds. Il fallut créer des fossés et des canaux de drainage pour assécher le pays. Chaque propriété fut entourée de fossés qui allaient se déverser dans des canaux conduisant à la mer, et là, il fallait des écluses pour empêcher le retour de la mer à marée haute. Les wateringues subsistèrent donc pour l'entretien des canaux et des digues, et pour le service des écluses.

Tous ces travaux nécessitaient une entente commune, et c'est de cette époque que date l'action d'un pouvoir central, représenté par le comte de Flandre.

1. Ghilde signifiait argent (*Geld* en allemand), c'était la cotisation que l'on payait, et par extension, l'association elle-même. Lorsque les comtes accordèrent des chartes (*keure*) aux populations du Littoral, ces chartes concernaient toujours, non des cités, mais des cantons (Franc de Bruges, pays de Bergues, de Bourbourg, etc.).

Voici, du reste, quelques indications sur l'organisation des wateringues jusqu'à la Révolution française :

Les grands propriétaires[1] de chaque district formaient le conseil de wateringue de ce district ; ils réglaient le taux des cotisations à prélever, contrôlaient le budget et élisaient une commission exécutive pour diriger les travaux, et choisir les employés : le *dykgraaf* (comte de la digue) ou *watergraaf* (comte des eaux) qui faisait la police et la surveillance journalière des travaux ; et le *receveur* qui prélevait les impôts. Le comte de Flandre nommait, de son côté, un *watergraaf général* qui inspectait les différentes wateringues.

Depuis la Révolution, les conseils de wateringues n'ont plus qu'une seule fonction : l'élection de la commission. C'est celle-ci qui vote le budget, qui décide les travaux, nomme et surveille les agents, mais après approbation du conseil de préfecture.

L'œuvre des wateringues fut considérable, mais elle fut impuissante à assécher les points les plus bas qui se trouvaient à peu près au niveau des marées basses : ces points où subsistaient des marécages s'appelaient les *Moëres,* et comprenaient une étendue de près de 5.000 hectares vers la frontière belge. Ici, pour assécher, il fallait pomper l'eau, l'élever jusqu'à un collecteur situé à une altitude supérieure au niveau de la mer, afin d'en permettre l'écoulement.

C'est en 1617 que l'on tenta pour la première fois d'assécher les Moëres[2] : on disposa, tout autour des marais, vingt moulins à vent, actionnant des vis d'Archimède. L'œuvre réussit admirablement, mais en 1648, lors du siège de Dunkerque, dans un but de défense, on ouvrit les écluses pendant la marée haute, et toutes les Moëres furent de nouveau inondées. Ce ne fut qu'en 1826 qu'une association de propriétaires du voisinage termina le desséchement d'une façon définitive, en utilisant les anciens moulins à vent.

1. Selon les districts, il fallait posséder au moins 15 à 25 hectares pour faire partie du conseil de la wateringue.

2. Blanchard, *loc. cit.*, p. 286.

En résumé, on voit, d'après ce qui précède, que les travaux d'assèchement ont les mêmes effets sociaux que l'irrigation : ils tendent à développer l'action collective forcée et l'intervention des Pouvoirs publics dans les phénomènes du Travail.

Mais c'est là une tendance, et elle sera poussée plus ou moins loin, selon la formation sociale antérieure. Avec une population désorganisée, comme en Égypte, on arrive au despotisme des Pharaons ; avec une population influencée par la formation particulariste comme en Flandre, on arrive à maintenir l'autonomie partielle des associations locales.

Les nécessités de l'asséchement ont rendu les Flamands experts dans les arts hydrauliques, et l'on ne sera pas étonné de constater que le plus grand savant qu'ait produit la région des Polders, ait porté ses études vers la science des liquides. Simon Stévin (1548-1620), né à Bruges, est en effet le créateur de l'hydrostatique. En 1583, il devint professeur de mathématiques à l'Université de Leyde, et mourut en Hollande en 1620.

3° *Le défrichement du Houtland.* Dans toutes les parties boisées, le problème de l'appropriation est le même : il faut défricher avant de cultiver. De là, la nécessité pour les colons d'être patronnés par de grands propriétaires disposant de capitaux.

Au Moyen Age, ces grands propriétaires sont surtout les communautés religieuses. L'ordre des Bénédictins, fondé en 529 en Italie, apparaît en Flandre au siècle suivant, et commence l'œuvre de défrichement. Elle s'accélère plus tard par l'action des abbayes nées de la réforme de Gérard de Brogne, puis au XIIe siècle par celle des Cisterciens, de sorte qu'en l'an 1200, 95 p. 100 des villages actuels existent déjà[1].

4° *Les travaux hydrauliques dans les vallées.* L'appropriation des vallées fut une œuvre plus petite, mais analogue à celle des Polders : il fallut assécher les marécages et endiguer les eaux. A l'aide d'un système coordonné de rigoles et de vannes, on irrigue et on assèche à volonté, et les marais se transforment

1. Blanchard, *loc. cit.*, p. 335.

en prairies fertiles, en cultures maraîchères, en linières. Ces travaux furent exécutés, et sont encore entretenus, à l'heure actuelle, par des associations de desséchement analogues aux wateringues du littoral.

La dimension des exploitations. — Parmi les différentes opérations que nécessite la culture, celle qui a les liens les plus étroits avec la nature du sol est le labourage.

Le labourage se fait principalement à l'aide d'outils à bras (la bêche) ou à moteurs animés (la charrue).

Suivant que les labours seront faits par l'une ou l'autre méthode, la grandeur des domaines différera :

Le travail à la bêche est favorable à la culture fragmentaire; tout au plus, s'il s'applique à des produits riches, permettra-t-il la petite culture.

Le travail à la charrue, au contraire, n'est plus favorable à la culture fragmentaire, mais à la petite ou la grande culture, car un domaine trop petit couvre plus difficilement les frais de l'outillage et l'entretien des animaux. Si l'on emploie la charrue, plus le sol est compact, difficile à travailler, plus il faudra employer un attelage puissant, plus, par conséquent, l'étendue du domaine devra être grande[1].

Telles sont les trois répercussions qui vont expliquer le phénomène de la grandeur des domaines en Flandre.

Examinons maintenant, à cet égard, chacune des zones que nous avons déterminées précédemment.

1° *Le travail à la bêche et la culture fragmentaire dans les Dunes.* Dans le sol infécond des Dunes, le travail à la bêche est le seul possible, car il faut labourer profondément et soigneusement, et ramener l'argile sous-jacente à la surface.

Aussi la culture fragmentaire est-elle générale : la plupart des domaines n'atteignent pas 1/2 hectare, et peu nombreux sont ceux de 1 hectare. On trouve bien quelques rares exploitations de 2 ou 3 hectares, mais c'est l'extrême limite; celles qui

1. La rapidité avec laquelle les labours doivent être exécutés produit les mêmes effets.

dépassent ce chiffre n'appartiennent plus exclusivement à la région des Dunes, et s'étendent en partie sur les Polders[1].

Ces minuscules domaines ne peuvent nourrir une famille, ce qui oblige à adjoindre un travail accessoire : pêche ou travail salarié dans les fermes des Polders. Seuls les jardiniers parviennent à vivre des ressources exclusives de leurs domaines et à constituer ainsi la petite culture.

2° *Les forts attelages et la grande culture dans les Polders.* Jusque dans ces derniers temps, la culture fragmentaire et la grande culture furent les seules possibles dans la région des Polders; la petite culture ne pouvait exister. En effet, les alluvions qui composent ici le sol ont été gagnées sur les eaux. Quand les procédés d'asséchement étaient encore imparfaits, le sol restait en partie humide; la terre était collante et difficile à travailler; aussi, au XVIIe siècle, on se servait encore d'une énorme charrue spéciale traînée par 4 ou 5 chevaux[2], ce qui suppose des domaines de plus de 50 hectares.

D'un autre côté, rien dans la nature du sol n'empêche le travail à la bêche, mais comme ce dernier ne permet qu'une culture fragmentaire, il ne peut se développer que dans la proportion où d'autres travaux peuvent contribuer à l'entretien de la famille. Or, ici, on n'a pas la ressource de la pêche comme dans les Dunes : il en résulte que la culture fragmentaire ne peut se développer que dans la mesure où elle est soutenue par la grande culture. Les deux ateliers de culture extrêmes existaient donc ici côte à côte, mais le type intermédiaire, celui de la petite culture, manquait.

Dans le cours du XIXe siècle, les conditions ont changé : le desséchement a été perfectionné, le sol est devenu plus facile à travailler, de plus petites charrues ont pu être employées, et la petite culture a pu trouver sa place à côté des deux autres. De temps en temps, une grande ferme se démembre et s'émiette; mais, on le conçoit, la constitution des petites fermes ne peut se

1. *Monographie de la région des Dunes*, par le service des agronomes de l'Etat belge, p. 77.
2. Blanchard, *loc. cit.*, p. 307.

faire que très lentement, et, aujourd'hui encore, elles sont en très grande minorité. Du reste, on le conçoit, la question de la charrue n'est que l'un des éléments qui ont contribué à la formation des grandes fermes.

3° *La variété des domaines dans les régions déboisées.* Dans les régions déboisées, toutes les formes d'ateliers de culture sont possibles, et, en fait, on les trouve toutes. Toutefois, on peut remarquer que *les grandes cultures sont d'autant plus rares, se constituent d'autant plus difficilement que le sol est moins fertile.*

Les grandes fermes sont extrêmement rares dans la région sablonneuse; on n'en compte aucune ayant plus de 50 hectares[1]. Par contre, les domaines fragmentaires fourmillent : environ la moitié des exploitations agricoles ont moins de 50 ares!

Dans la région argileuse du Houtland, il y a un certain nombre de fermes ayant de 50 à 70 hectares, quoique bien peu, et il en est de même sur les plateaux limoneux.

Ce qui domine, c'est la petite culture, et c'est ce type qui tend à dominer partout où il peut exister. Nous aurons à en déterminer la cause dans la suite.

Ceci n'est pas en contradiction avec la loi posée par Edmond Demolins, d'après laquelle la grande propriété domine dans les plateaux et dans les plaines. Il ne faut pas confondre, en effet, *grande propriété et grande culture.*

En Flandre, nous trouvons la petite culture avec le fermage, excepté dans les Polders, où l'on trouve la prédominance de la grande culture avec les grosses fermes.

4° *Les vallées.* Ce qui est certain, c'est que, dans les vallées, la grandeur des exploitations diminue encore, parce que le terrain est plus varié. La petite culture existe presque seule, et à certains endroits, comme dans la *Plaine de la Lys*, c'est la culture fragmentaire qui domine : environ 90 p. 100 des exploitations ont de 1 à 5 hectares[2].

1. Blanchard, *loc. cit.*, p. 343.
2. Blanchard, *loc. cit.*, p. 364.

Les produits de la culture. — Il nous reste à voir quelles sont les cultures appropriées au sol dans chaque région.

1° *Le sol sablonneux des Dunes ne permet que la culture du seigle et des pommes de terre et l'élevage du mouton.* Les Dunes sont presque exclusivement composées de sable; l'absence complète d'argile rend le sol mouvant et perméable. Il est absolument stérile à certains endroits, mais on peut y planter de l'oyat, graminée rustique, qui a pour effet de fixer le sable et de donner un peu de stabilité au sol. Ailleurs, il pousse spontanément une herbe maigre, qui peut être broutée par des moutons ou des vaches rachitiques. En améliorant le sol, on parvient à en tirer du seigle et des pommes de terre. C'est ce que nous avons pu constater sur place, après tous ceux qui ont étudié cette agriculture si spéciale des Dunes.

Mais les Dunes forment l'exception, et partout ailleurs la production pivote autour du type suivant :

2° *Dans la Flandre, le Lieu permet à la fois la culture des céréales et les pâturages à gros bétail.* Lorsque le sol est composé exclusivement d'argile compacte et imperméable, il est difficile à labourer, et l'on ne peut guère en tirer parti que sous la forme d'herbages. C'est ce qui existe dans certaines régions du Littoral de la mer du Nord, dans les Marschen du Wéser[1] et dans le Greidstreck de la Frise hollandaise[2], par exemple. Là au contraire où le sol n'est formé que de sable perméable, on doit le laisser à l'état de lande, comme dans une grande partie du Lunebourg[3].

Les conditions les plus favorables pour la culture des céréales, et principalement du blé, se rencontrent lorsque le sol est composé d'un limon fertile, sablo-argileux, ni trop léger, ni trop compact, ni trop perméable, ni trop imperméable.

La Flandre n'est pas ce pays tout à fait idéal pour les céréales. Sans doute le sol est formé de limon, mais ce limon est loin d'être homogène et partout bien composé. A certains endroits, il est trop exclusivement argileux et difficile à travailler, tandis

1. *Sc. soc.*, 2e pér., 35 fasc., p. 9 et suiv.
2. *Sc. soc.*, 2e pér., 52 fasc., p. 21 et suiv.
3. *Sc. soc.*, 2e pér., 29 fasc., p. 10.

qu'à d'autres, il est trop sablonneux, et trop peu fertile, mais de tous côtés l'élément calcaire manque, et il est indispensable de marner ou de chauler.

Le plus grand défaut toutefois provient, non du sol, mais du sous-sol, dont l'imperméabilité retient l'eau dans les couches superficielles. En résumé, nous dirons que la Flandre est un pays où la culture est possible, mais que celle-ci rencontre des obstacles dans l'excès d'humidité d'une part, et dans la pénurie de chaux.

D'autre part, ce sol frais permet également le développement des herbages, sans cependant l'exiger d'une façon absolue.

Voilà donc le cultivateur flamand pris entre deux alternatives, sans que l'on voie bien clairement, à priori, laquelle des deux peut conduire au succès.

S'il fait des céréales, il se trouvera, surtout pour le blé, en infériorité manifeste vis-à-vis de ses voisins du Sud, les Picards, qui ont à leur disposition, en beaucoup d'endroits, un limon fertile et profond, reposant sur un sous-sol calcaire et perméable. S'il fait de l'élevage, il rencontre la concurrence des pays à pâturages plus gras, de la Normandie, de la Hollande, etc.

Sans doute, sa situation paraîtrait peut-être privilégiée sous le régime de la production intégrale, puisqu'il peut tirer de son domaine le pain et la viande. Mais, chose paradoxale, ce pays est l'un de ceux qui ont évolué le plus tôt vers le régime de la production commercialisée, comme nous le verrons plus loin. Dans ces conditions, sous le régime de la production commercialisée, comment va s'orienter la culture?

Dans la Flandre, la culture et les herbages se prêtent un mutuel appui. Si l'union des deux formes d'exploitations possibles était indispensable à l'époque de la production intégrale, elle est devenue une circonstance favorable pour la production commerciale. Celle-ci, on le sait, pousse à forcer les rendements. Or, les animaux permettent d'augmenter les rendements de la culture, et celle-ci à son tour permet d'augmenter le cheptel de la ferme.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les agronomes ont reconnu

que le bétail était l'âme de la ferme, mais c'est en Flandre que cette vérité est la mieux entrée dans la pratique[1]. Plus le bétail est considérable, et plus on dispose de fumier pour fertiliser la terre, et par conséquent plus celle-ci rendra de fortes récoltes. Il ne faut pas oublier que les engrais chimiques ne peuvent remplacer complètement le fumier de ferme, car celui-ci agit non seulement sur les qualités chimiques du sol, mais aussi sur ses qualités physiques : il le rend plus poreux, par conséquent plus facile à travailler, et aussi plus accessible à l'action des agents atmosphériques.

Réciproquement, la culture intensive a pour résultat de permettre l'augmentation du cheptel. Dans la Flandre, les vaches pâturent environ six mois, de mai à novembre. En hiver, elles doivent être nourries à l'étable, soit de foin provenant des prés à faucher, soit de plantes fourragères cultivées. C'est à cette dernière alternative surtout que le cultivateur flamand a recours. Or, un bon assolement fait alterner les céréales et les plantes fourragères sur un même sol, et cette alternance même fait augmenter les rendements. Les plantes fourragères, tout en permettant d'avoir plus de blé l'année suivante, viennent s'ajouter à l'herbe des pâtures pour la nourriture du bétail.

Mais, on le conçoit, il faut un certain équilibre entre ces diverses productions : céréales, plantes fourragères et herbages. La proportion de chacune d'elles qu'il convient d'adopter varie selon les pays, selon la nature du sol, et c'est par l'expérience que cette proportion se détermine.

Il en est ainsi en Flandre, et c'est là le caractère le plus apparent qui distingue chacune des subdivisions de ce pays, au point de vue du Travail.

Chacun des pays dont la Flandre est composée est caractérisé par une proportion différente entre les cultures et les herbages. Il y a lieu de distinguer au point de vue de la composition du sol trois genres de régions :

1° Sol d'alluvions fertiles (Polders et Vallées) ;

1. Dans *Routine et Progrès en agriculture* (Bibliothèque Larousse), M. R. Dumont dit (p. 35) que l'on ne fume réellement bien que dans la région du Nord.

2° Sol dû à l'altération d'un sous-sol à prédominance d'argile (Houtland argileux);

3° Sol dû à l'altération d'un sous-sol à prédominance de sable (Houtland sablonneux).

Dans le premier cas, la fertilité du sol pousse à étendre la culture le plus possible. Aussi, on ne laisse généralement que 1/5 de l'étendue des exploitations en pâtures et en prairies.

Dans le deuxième cas, la culture est moins aisée et demande plus de fumier; aussi la proportion des herbages atteint généralement le 1/3 de l'étendue des exploitations.

Dans le troisième cas, la culture est encore plus difficile, mais les pâturages sont très maigres; on se trouve, de ce fait, dans une situation différente, que nous n'avons pas à envisager ici, puisqu'on ne la rencontre pas dans la partie française de la Flandre.

II

LES INFLUENCES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Dans le chapitre précédent, nous avons essayé de mettre à part les influences du Lieu, les possibilités que le Lieu flamand offraient à l'homme, soit pour les travaux de Simple récolte, soit pour la Culture.

Mais des influences extérieures devaient bientôt se faire sentir. Le développement des Transports, en mettant la Flandre en contact avec l'étranger, devait avoir nécessairement pour effet de commercialiser les moyens de production.

Dans un pays quelconque, les effets de la commercialisation se font jour d'autant plus rapidement, qu'il peut offrir au commerce une matière d'un prix plus élevé. La Flandre n'avait pas de produits naturels de ce genre, mais le *lin* permettait la fabrication de toiles fines susceptibles d'être exportées. Or, les vallées, qui étaient alors les lieux de transports faciles, étaient les endroits les plus favorables à la culture du lin, et aussi ceux où l'on trouvait la main-d'œuvre la plus abondante. Mais, tandis que dans les vallées de la région crétacée (Picardie, Wallonie), la production et le rouissage du lin ne sont possibles que dans les vallées, en Flandre, elles peuvent se faire partout à cause de l'humidité générale du sol.

De là, l'extension possible de l'industrie de la toile.

A l'époque préhistorique, la fabrication de la toile était purement ménagère, mais, très tôt, elle se spécialisa en vue de la vente. La fabrique collective rurale apparut avant l'époque

romaine, se développa pendant le cours du Moyen Age, et se maintint jusqu'à l'apparition du machinisme au XIXe siècle. Des villes naquirent, où s'agglomèrent les ouvriers spécialistes en articles fins, et les commerçants. Ces villes s'établirent principalement le long des vallées, parce que les transports se faisaient surtout par eau, et aussi, parce que l'on y trouvait les meilleures conditions pour la culture du lin, et le recrutement de la main-d'œuvre : Aire, Merville, Estaires, Armentières, Wervicq, Menin, Courtrai, Deynze sur la Lys, Lille sur la Deûle, Gand au confluent de la Lys et de l'Escaut, Ypres sur l'Yperlée, Roulers et Iseghem sur la Mandel, etc.

D'autre part, nous avons vu que les schorres du Littoral étaient favorables à l'élevage des moutons; la plaine sablonneuse également. L'industrie drapière se développa à son tour, et, dès le IXe siècle, commença à exporter. L'industrie drapière prit un tel développement, qu'il fallut bientôt importer des laines étrangères : de là la grande prospérité de Bruges, alors port de mer sur un estuaire non encore asséché.

Le développement de la Fabrication et du Commerce posa un autre problème, celui de l'alimentation de la population urbaine, et même des ouvriers ruraux, dont les domaines fragmentaires ne suffisaient pas à l'entretien de leurs familles. De là des modifications dans le Travail et dans le type social des cultivateurs environnants. Ce sont ces modifications que nous allons étudier, car dans les sciences on est obligé d'analyser tour à tour et à part les effets de chaque facteur.

Le développement de l'industrie a pour effet de commercialiser le travail rural dans les environs. Pour passer de la production ménagère à la production commerciale, il est indispensable d'avoir des débouchés. Le premier effet du voisinage des centres industriels est précisément de créer un débouché facile à la production rurale, qui dès lors commence à se spécialiser vers les produits qui se vendent le mieux.

Nous dirons donc que *la commercialisation de la production pousse à la spécialisation.*

Nous ajouterons qu'*elle rend la production plus intensive*, car on a avantage à produire de plus en plus, à produire autant que les débouchés le permettent.

Ces répercussions ont été mises en lumière dans la *Science sociale*, par M. Dauprat[1], et depuis lors ont été vérifiées maintes fois, notamment par MM. Roux[2], Creveaux[3], Durieu[4], et leur caractère de généralité en fait de véritables lois. Nous allons les vérifier une fois de plus dans les pages qui vont suivre, mais nous ne nous bornerons pas à leur simple vérification; nous nous efforcerons de déterminer les caractères particuliers qu'elles revêtent en Flandre.

Au sud de la Flandre s'étend une vaste région au sol limoneux et fertile, au sous-sol calcaire, et qui forme, au point de vue des productions, une région complémentaire de la Flandre. C'est la Picardie. Dès le XIIe siècle, elle exportait du blé en Flandre, et il en a été ainsi jusqu'au milieu du XIXe siècle.

Quant aux cultivateurs flamands, les conditions du Lieu les poussaient plutôt vers les spéculations animales, ainsi que nous l'avons indiqué. De plus, ils fournissaient une partie de la matière première aux fabricants : le lin, et un peu de laine. Et les populations des Dunes profitaient elles-mêmes de la commercialisation de la production, soit en se vouant à la culture maraîchère, soit en activant l'intensité de la pêche.

Et, pour suivre l'ordre naturel des choses, c'est par là que nous commencerons.

1. — LES EFFETS DU COMMERCE DANS LA RÉGION DES DUNES

Dans les Dunes, nous l'avons vu, les conditions du Lieu ne permettaient qu'une culture rare et peu productive, mais la pêche pouvait prendre une extension quasi indéfinie.

1. *Sc. soc.*, 2e pér., fasc. 5.
2. *Ibid.*, fasc. 23, 35, 45, 52 et 55.
3. *Ibid.*, fasc. 54.
4. *Les Parisiens d'aujourd'hui.*

Ici, la commercialisation a donc surtout porté sur la pêche. A certains endroits cependant, nous verrons qu'une culture maraîchère était possible, et là, nous noterons l'apparition d'un type nouveau, celui du jardinier.

Ainsi donc, deux types : le pêcheur et le jardinier.

Nous les étudierons successivement.

Le pêcheur-cultivateur. — Ce serait sortir de notre cadre que d'étudier le type du pêcheur pur, car on ne le trouve guère que dans les villes (Dunkerque, Gravelines), et nous avons en vue ici les types ruraux.

Mais, tout le long de la côte, on trouve une quantité de familles vivant à la fois de pêche et de culture.

La commercialisation s'est fait sentir uniquement sur la pêche; la culture est restée exclusivement ménagère, mais la surface cultivée a augmenté, grâce précisément au développement de la pêche qui a permis à un plus grand nombre de familles de vivre dans les Dunes.

M. J. Scrive-Loyer devant exposer prochainement, ici même, le type si intéressant du pêcheur-cultivateur que nous avons pu observer ensemble, je ne ferai que résumer nos constatations.

La commercialisation de la pêche a agrandi l'atelier de travail. A la *pêche cotière* du début, se faisant en simple ménage, se sont substituées : d'abord la *petite pêche,* qui se fait à l'aide d'une équipe de quelques hommes sous la direction de l'un d'entre eux, marin plus expérimenté; ensuite, la *grande pêche,* qui emploie des goélettes appartenant à des propriétaires ou à des armateurs, et dirigées par des capitaines brevetés.

La commercialisation de la pêche complique le travail. Ce n'est pas que le travail de pêche proprement dit se complique toujours nécessairement; ce sont surtout les travaux accessoires. Dans la *petite pêche,* on s'aventure plus au large que dans la pêche côtière, et, en outre, il faut vendre chaque jour le pois-

1. Albert Demangeon, *La Picardie et les régions voisines* (A. Colin), p. 307.

son : un transport plus compliqué, et une opération commerciale viennent donc s'ajouter au travail de la pêche.

Dans la *grande pêche*, le transport est encore plus compliqué, car on va jusqu'en Islande ; de plus, il faut faire un travail de fabrication sur le bateau : celui de la conservation du poisson, puisqu'on est absent plusieurs semaines.

L'évolution de la pêche permet l'élévation de l'élite. Toutes les familles ne restent plus au même niveau comme sous le régime de la pêche côtière. Les pêcheurs doués de l'esprit de prévoyance, du don du commandement deviennent de petits patrons sous le régime de la petite pêche. Ceux qui, en outre, savent acquérir l'instruction nécessaire peuvent devenir capitaines sous le régime de la grande pêche.

Chez les pêcheurs cultivateurs, le régime du double atelier tend à développer le matriarcat. Sans doute, le Code civil a forcé ici, comme partout en France, l'enfant à porter le nom de son père, mais l'usage veut que l'on continue à porter en outre celui de sa mère. De plus, si la propriété de la barque passe de père à fils, celle du foyer passe de mère à fille, et non de père à fils ; il s'ensuit que lorsque l'on trouve deux ménages au même foyer, ce sont toujours ceux d'un beau-père et d'un gendre, et jamais ceux d'un père et de son fils.

La raison en est que les hommes sont souvent absents, la mer étant leur atelier de travail, tandis que les femmes forment la partie fixe de la population, et ce sont elles qui cultivent le petit domaine autour de la maison.

Au surplus, ici, les femmes sont socialement supérieures aux hommes. L'habitude de diriger la famille et celle de cultiver la terre ont développé chez les premières une prévoyance plus grande ; la pêche, on le sait, ne développe guère cette qualité.

Chez les pêcheurs-cultivateurs, les traditions sociales concourent au maintien des idées traditionnelles. Plus longtemps que les populations environnantes, ils conservent les costumes traditionnels et la foi de leurs ancêtres. Cet esprit traditionnel, qui a sa source dans la grande importance originaire des travaux de Simple récolte, est maintenu par l'isolement des villages.

La pêche côtière et la petite pêche ne permettaient qu'à une population peu dense de vivre, et, d'autre part, les enfants faisaient l'apprentissage du travail avec leurs parents et continuaient à vivre dans le même village. De là, peu de relations entre les villages voisins. Généralement on ne se mariait qu'entre gens du même village.

La grande pêche tendrait naturellement à diminuer la force de ses coutumes, car l'apprentissage ne se fait plus toujours en famille. De plus, ce n'est plus le village qui est le port d'attache, car on va s'embaucher dans un grand port où les goélettes peuvent aborder. Forcément chacun sort du cercle restreint de son village.

Mais les forces traditionnelles sont tellement grandes que les effets de cette force contraire ne se produisent que bien lentement, et avec beaucoup de difficultés.

Chez les pêcheurs, l'expansion de la race se fait vers les Transports ou les Fonctions publiques. Le pêcheur, nous l'avons dit, fait accessoirement un travail de transport; aussi devient-il facilement un pur transporteur, non seulement marin dans la marine marchande, mais employé de chemin de fer. D'autre part, embrigadé par l'Etat pour la marine de guerre, il aimera facilement les fonctions publiques, et cela d'autant plus qu'il n'aime ni la culture ni la grande industrie; il deviendra par exemple, employé des douanes.

L'évolution actuelle est favorable à la natalité chez les pêcheurs. La commercialisation de la pêche et l'extension croissante des débouchés ont permis à une population de plus en plus grande de vivre de la pêche.

L'extension des Transports et des Fonctions publiques agissent dans le même sens, permettant au surplus de trouver facilement des moyens d'existence subordonnés, sans grand effort.

Le jardinier. — Le type du jardinier est, à certains égards, l'antipode du type du pêcheur. Celui-ci cultive le moins possible; seule, une élite extrêmement rare arrive à se transformer en cultivateur. Le jardinier, au contraire, est un tra-

vailleur acharné de la terre. Aussi n'est-il pas issu du type précédent, mais des bordiers habitant les Dunes et allant travailler dans les grandes fermes des Polders, et dont nous parlerons à propos de cette dernière région.

Le jardinier est un type de la banlieue des villes, surtout des grandes villes. De toutes les formes de culture en Flandre, la culture maraîchère est sans doute la plus commercialisée. Les influences du Commerce sont tellement prépondérantes sur celles du Lieu, que les différences locales s'atténuent. Le type du jardinier est sensiblement le même dans toute la Flandre, de sorte qu'il convient de l'étudier à la fin, parmi les types de la banlieue des villes.

II. — LA COMMERCIALISATION DE LA CULTURE DANS LE HOUTLAND.

Nous étudierons les effets de la commercialisation de la culture d'une façon détaillée dans le Houtland, parce que, en France, c'est le pays qui caractérise le mieux la Flandre.

Les conditions du Lieu permettent souvent plusieurs spécialisations possibles, de sorte que l'orientation de la culture peut varier avec l'état du marché. Toutefois le nombre des spécialisations agricoles qu'un pays peut faire est forcément limité. Il est évident que le cultivateur flamand ne pourrait songer à cultiver le coton par exemple. En fait, nous avons vu que le Lieu flamand permet principalement les deux spécialisations suivantes :

1° Les produits industriels : anciennement le lin ; aujourd'hui, la chicorée, le tabac ; à certaines époques, le colza, l'œillette ;

2° Les exploitations animales, principalement la vache laitière.

Commençons par celles-ci.

L'utilisation du lait. — Les herbages servent principalement à la nourriture de la vache laitière, avons-nous dit, mais

le lait peut être utilisé de plusieurs façons différentes : il peut servir à l'élevage des jeunes animaux, il peut être transformé en beurre ou en fromage, ou encore livré directement au commerce; et les effets sociaux seront différents, selon que l'une ou l'autre forme d'utilisation prédominera.

Dans le Houtland, les conditions économiques poussent à utiliser le lait pour l'élevage des jeunes animaux et la fabrication du beurre. Sans doute, le lait est employé un peu sous toutes les formes possibles, mais non pas avec une égale intensité :

1° La façon à la fois la plus simple et la plus rémunératrice de tirer parti de la vache laitière, est de vendre le lait tel qu'il est, mais pour cela, il faut être à proximité d'un grand centre de consommation, dans le voisinage d'une ville, par exemple. Dans le Houtland, où les centres urbains sont rares, on ne trouve à vendre le lait qu'à quelques artisans ou boutiquiers ruraux, qui viennent eux-mêmes (ou envoient leurs enfants) chercher chaque jour à la ferme la plus voisine le lait dont ils ont besoin.

On le conçoit aisément, une infime partie seulement du lait est écoulée de cette façon.

2° Un autre mode d'utilisation simple est de se vouer à la reproduction et à l'élevage des jeunes animaux, et le Houtland s'y prête très bien. Aussi est-ce là que l'on trouve le type pur de la vache flamande. Le plus souvent chaque fermier renouvelle lui-même son troupeau; de plus, il vend un certain nombre de jeunes vaches aux laitiers de l'arrondissement de Lille ou des environs de Paris; les veaux les moins réussis sont nourris au lait pur jusqu'à deux ou trois mois et vendus aux bouchers de Lille, Roubaix, Dunkerque, Calais ou Paris. On le voit, ce mode d'utilisation est déjà plus important, mais il n'est susceptible que d'un développement limité.

3° La façon la plus compliquée d'utiliser le lait est de le transformer en beurre ou en fromage; la complication provient de ce qu'il faut alors faire un travail de *fabrication*.

Les pays qui, comme le Houtland, ne sont pas trop éloignés

des grands centres de population, ont avantage à fabriquer le beurre, et à ne transformer en fromage que la quantité de lait qu'ils ne peuvent écouler sous forme de beurre.

En résumé, on voit que, dans le Houtland, le lait est surtout destiné à l'élevage des jeunes animaux, et à la fabrication du beurre, et accessoirement à la fabrication du fromage.

La fabrication du beurre et l'élevage marchent facilement de pair, car le lait écrémé jouit de qualités nutritives suffisantes pour la nourriture des veaux.

Les exploitations animales accessoires. — Il n'y a pas de petits profits qu'on puisse négliger, et le cultivateur flamand le sait bien. Il faut utiliser les déchets et les produits accessoires, et ceci fait naître d'autres travaux. De plus, certains travaux, nécessaires mais secondaires dans l'ensemble des profits, sont modifiés ou conditionnés par les travaux les plus rémunérateurs. Ces travaux accessoires ont à leur tour des conséquences qu'il est bon de noter si l'on veut pousser le plus loin possible la connaissance du type social que l'on étudie. Ce sont ces répercussions accessoires que nous allons essayer de déterminer maintenant.

La spécialisation vers la production du lait amène le cultivateur du Houtland à employer le cheval de trait.

Les vaches laitières ne doivent pas travailler, si l'on veut avoir de bons résultats.

Les bœufs, non plus, pendant leur période d'engraissement, la seule qu'ils passent en Flandre, car on les fait venir d'ailleurs, comme nous verrons.

De là, la nécessité d'employer d'autres animaux pour les labours et les transports, le cheval ou l'âne par exemple.

En Flandre, on voit quelques cultivateurs pauvres employer le mulet, mais normalement c'est le cheval qui est l'animal de travail : il est plus vigoureux, et seul il peut faire les labours rapides dans un pays où il faut profiter des beaux jours trop furtifs. Beaucoup de cultivateurs du Houtland achètent de jeunes chevaux élevés dans les régions voisines, dans le Boulonnais,

dans le Littoral flamand ou en Belgique. Ce n'est pas à dire que le cheval ne puisse s'élever dans le Houtland — c'est ce que l'on constate dans quelques fermes, — mais on réserve, autant que possible, les herbages pour les vaches. Depuis quelques années, l'enchérissement du prix des chevaux tend à répandre l'élevage dans le Houtland. Les chevaux sont généralement achetés par des négociants belges, qui les revendent en Allemagne.

Les industries laitières amènent accessoirement l'élevage du porc. — La fabrication du beurre laisse un résidu assez important, le petit-lait, ou lait écrémé, difficilement vendable dans les villes; on l'utilise en partie, nous l'avons vu, pour l'engraissement des veaux, mais surtout pour l'élevage des porcs. Aussi, dans toutes les fermes, on entretient des truies, et l'on élève des porcelets que l'on vend, à l'âge de six semaines ou deux mois, aux cultivateurs du Hainaut français ou du pays minier, qui les engraissent.

Dans les fermes où l'on fabrique le fromage, on dispose également de déchets qui conviennent à l'élevage des porcelets.

Généralement chaque cultivateur engraisse deux porcs pour la consommation ménagère, et vend le surplus.

La culture intensive. — Grâce aux droits protecteurs, la culture du blé s'est maintenue dans le Houtland français; cette céréale revient tous les deux ans, après que l'on a intercalé alternativement une année de cultures fourragères et une de cultures industrielles.

La culture intensive signifie une culture dans laquelle l'assolement est tel que le sol ne se repose jamais, parce qu'on lui fournit des éléments réparateurs extérieurs, engrais, etc. La culture intensive est donc caractérisée par l'absence de jachère et l'emploi des engrais.

La culture intensive, en Flandre, remonte au XIVe siècle, et son développement précoce est la conséquence de celui de l'industrie et du commerce.

La culture intensive produit des effets sociaux qu'il nous faut analyser. Et tout d'abord voyons ses effets sur le budget du fermier, sur les recettes d'abord, sur les dépenses ensuite.

La culture intensive donne une forte production à l'hectare, et, par conséquent, fournit des recettes élevées. Voilà une première constatation. Cette forte production à l'hectare est même e l'essence de la culture intensive, puisque la culture intensive est celle qui cherche à tirer le maximum de produits. Ne confondons pas, toutefois, maximum de produits, ou de recettes, avec maximum de bénéfice. Pour l'instant, c'est du premier qu'il s'agit.

Dans une ferme de 10 hectares que nous visitons, nous trouvons une recette de 10.984 francs[1], soit plus de 1.000 francs à l'hectare.

Dans une autre de 35 hectares, la recette s'élève à 24.560 francs, soit 700 francs à l'hectare environ.

Enfin, dans une grande ferme de 70 hectares, elle est de 40.000 francs ou de 600 francs à l'hectare.

On le voit de suite, la production est d'autant plus élevée que l'exploitation est plus petite. Nous verrons bientôt pourquoi.

Mais grande ou petite, cette production est élevée, et la recette varie de *600 à 1.000 francs par hectare.*

Cette recette s'explique par les forts rendements que l'on obtient. Nous allons donner quelques détails à ce sujet.

Voyons d'abord le blé qui forme la culture principale du Houtland. On en récolte couramment *35 à 40 hectolitres à l'hectare*, alors que la moyenne en France ne dépasse pas 17 hectolitres. Dans certains cas, on a été jusqu'à 50 hectolitres, mais c'est exceptionnel. Avec un prix de 18 francs par hectolitre, on arrive à $18 \times 35 = 630$ ou bien à $18 \times 40 = 720$, selon les années. Si, à ces chiffres, on ajoute la valeur de la paille, on voit que la recette par hectare de blé n'est pas moindre de 700 à 800 francs.

1. Voir *infra*, p. 67.
2. *Id.*, p. 78.

D'autres produits cultivés donnent des recettes encore plus élevées :

Le lin, par exemple, qui formait autrefois le produit industriel le plus répandu en Flandre, rapportait jusqu'à 1.200 francs à l'hectare; mais, depuis la concurrence des lins russes, les prix ont notablement baissé, et cette culture aléatoire paraît de moins en moins dans l'assolement. Les primes accordées par les communes pour soutenir cette culture paient à peu près les semences. Au prix actuel de 10 francs les 100 kilogrammes et avec un rendement de 10.000 kilogrammes, on voit que le produit en lin à l'hectare peut être estimé à 10.000 × 0 fr. 10 = 1.000 francs.

Prenons l'autre produit principal du Houtland, la vache laitière. Avec les 3.000 litres qu'elle fournit en moyenne par an, on peut fabriquer 120 kilos de beurre, ce qui, à raison de 3 francs, donne une recette de 360 francs.

Le petit-lait qui reste, nous le savons, sert à élever des porcelets, environ cinq par vache laitière. Vendus à raison de 15 à 20 francs par tête, les porcelets donneront une recette de 75 à 100 francs, soit 85 francs en moyenne.

Le veau de 125 kilos en moyenne sera également vendu au poids, 0 fr. 80 le kilogramme, soit donc 100 francs environ.

Enfin, il faut compter qu'une vache donne pour une cinquantaine de francs de fumier par an, soit un total de 360 + 85 + 100 + 50 ou environ 600 francs par vache.

Or, pour nourrir une vache, il faut, dans le Houtland, 1/3 hectare d'herbage et 1/2 de cultures fourragères diverses, soit 4/5 d'hectare; la recette par hectare est donc de $\frac{600}{4/5} = 750$ francs.

Il faudrait ajouter le profit que le fermier réalise lorsqu'il vend sa vache laitière, à 5 ou 6 ans, pour un prix de 4 ou 500 francs. Nous le négligeons pour contre-balancer les pertes que le fermier peut faire dans l'élevage, maladies, etc.

On le voit, les terrains en culture et ceux mis en pâtures ou en cultures fourragères produisent 700 à 800 francs par hectare, mais il ne faut pas confondre *recette* et *bénéfice*. Ici il s'agit de la recette.

Il nous faut maintenant voir les éléments des dépenses, qui, dans la culture intensive, sont très élevés.

La culture intensive nécessite une grande dépense d'engrais. Il faut rendre au sol ce que l'on en a tiré : plus les rendements sont élevés, et plus il faut épandre d'engrais. Quoique les fermes du Houtland aient un cheptel bien fourni, le fumier de ferme ne suffit pas; il ne renferme pas toutes les matières nécessaires à la culture; il faut y ajouter encore des engrais chimiques variés : engrais phosphatés et azotés pour les céréales, la betterave, la chicorée, le colza; engrais potassiques et azotés pour les herbages, le lin, la pomme de terre, le houblon.

Dans une ferme de 75 hectares, que nous visitons, on met chaque année dans le sol une valeur de 10.000 francs d'engrais se décomposant comme suit :

Fumier produit à la ferme.....	4.500 francs
Fumier acheté.....	500
Engrais chimiques achetés.....	5.000
	10.000 francs

soit *133 francs à l'hectare* (herbages compris).

Cette proportion subsiste dans les exploitations plus petites.

Dans une ferme de 35 hectares, nous relevons 5.000 francs d'engrais ou *140 francs l'hectare.*

Dans une ferme de 10 hectares, on achète pour 1.200 francs d'engrais, et si l'on y ajoute le fumier produit, 500 francs, on arrive à un total de 1.700 francs ou *170 francs à l'hectare.*

Ce dernier chiffre est exceptionnel, mais l'on peut tabler sans crainte d'exagération sur un *chiffre moyen de 140 francs d'engrais par hectare.*

La culture intensive nécessite un capital cultural très élevé. De forts rendements ne sont pas obtenus sans dépenses; le travail intense et intelligent ne suffit pas; il faut un capital, et un capital élevé.

Cela suppose d'abord un cheptel bien fourni, un outillage perfectionné, une grande quantité d'engrais, enfin un certain fonds de roulement.

Dans le Houtland, on compte ordinairement qu'il faut un capital de 900 *francs à l'hectare* pour reprendre une ferme.

Ainsi dans la ferme de 79 hectares, que nous avons visitée, le capital s'évaluait comme suit, d'après l'inventaire :

Cheptel	36.000 francs.
Outillage agricole	10.000
Capital des fabrications	5.000
Engrais	10.000
	61.000 francs.

La culture intensive fait hausser le prix de la terre et tend à développer le fermage. Lorsque l'on peut tirer de fortes recettes de la terre, on est disposé à acheter celle-ci un prix plus élevé, ou bien à en donner un prix de location plus fort. C'est ce que l'on constate dans le Houtland, où l'hectare de culture vaut 5.000 francs, et est loué 125 francs, et où l'hectare de pâture vaut 6.000 francs et est loué 170 francs.

Comme il y a en moyenne 1/3 d'herbages et 2/3 de cultures, on peut calculer comme suit le prix moyen global :

2/3 d'hectare à	12 fr. =	83 francs.	
1/3 —	170 fr. =	57	
		140 francs.	

Ce prix élevé de la terre tend à développer le fermage, car il devient plus difficile d'avoir le capital suffisant pour être à la fois propriétaire de la terre et possesseur du cheptel et de l'outillage agricole.

Nous tenons maintenant un certain nombre des éléments du budget d'un fermier du Houtland, ceux qui, ramenés à l'hectare, donnent des chiffres à peu près semblables.

Résumons-les avant d'aller plus loin.

D'abord, les *recettes*. Nous l'avons vu, elles sont communément comprises entre 600 et 1.000 francs à l'hectare, suivant que la ferme est plus grande ou plus petite.

Pour les *dépenses*, nous avons pu évaluer le fermage à 140 francs par hectare en moyenne, et la dépense d'engrais éga-

lement à 140 francs par hectare. Dans la petite culture, on dépasse ces chiffres; dans la grande, au contraire, on reste en dessous.

Nous pouvons de plus évaluer l'intérêt du capital cultural, absorbé, en grande partie, par le renouvellement et l'entretien de l'outillage. Ce capital, avons-nous dit, est d'environ 900 francs à l'hectare, ce qui, à 5 %, fait un intérêt de 45 francs.

Quant aux impôts, ils s'élèvent en moyenne à 18 francs, et les assurances à 5 francs, soit pour les deux, 23 francs.

A ce point, nous atteignons un total de dépenses de 140 + 140 + 45 + 43 = *348 francs*.

De là, aux 600 ou 1.000 francs de recettes possibles, il y a de la marge encore, mais tout n'est pas bénéfices. Il faut, en effet, ajouter aux éléments de dépense que nous venons d'indiquer, quelques autres qui varient notablement selon le type de la ferme, par exemple la somme payée en salaire, qui est faible dans les fermes où le personnel familial arrive à faire tous les travaux courants, et assez élevé au contraire dans les grandes fermes.

Mais, pour déterminer les salaires et les comprendre, il nous faut analyser le personnel.

Le personnel. — Nous venons de voir la diversité des travaux qui se passent dans une ferme flamande. Dans les plus petites exploitations, le même homme doit être apte à les faire tous; mais, on le conçoit, aussitôt que la chose est possible, la division du travail apparaît, et chacun des membres de l'atelier agricole prend une tâche en rapport avec ses forces et ses aptitudes. Nous sommes donc amenés à déterminer les diverses variétés de fonctions et les capacités qu'elles requièrent de la part de ceux qui les occupent.

D'après ce que nous avons dit, on comprendra facilement que l'on trouve les catégories d'ouvriers suivantes :

1° Le *vacher* qui s'occupe des vaches, doit les conduire dans les herbages, les traire, etc. ;

2° Le *charretier* qui soigne les chevaux et s'occupe des labours et des transports;

3° Le *valet* qui s'emploie un peu à toutes les besognes courantes;

4° L'*ouvrier temporaire* que l'on emploie aux époques de grands travaux.

Il faut y ajouter la *servante*, qui aide la fermière aux travaux du ménage, à la fabrication du beurre, à la traite des vaches, etc.

C'est au *vacher* que l'on demande le minimum de capacités, car, en Flandre, il n'a pas à soigner les animaux. Tout le monde est capable de garder des vaches, même un enfant, et l'on apprend très rapidement à traire, mais, dans ce dernier cas, comme il y a un certain effort physique à faire, on prendra comme vacher un jeune homme d'une quinzaine d'années.

Le *charretier* doit faire un apprentissage plus prolongé. Il lui faut apprendre à conduire et à soigner des chevaux; pour les labours surtout, un certain degré d'attention est nécessaire pour ne pas tracer les sillons en sinusoïde, éviter les pierres, etc. De plus, à ce moment-là, il faut faire preuve d'une certaine résistance physique, car il faut marcher toute la journée dans des terres parfois collantes et grasses. La nuit le charretier, s'il n'y en a qu'un, couche dans l'écurie, et il doit être prêt à la moindre alerte, car pour lui les chevaux sont ses enfants. Le charretier, dans la petite ferme, par suite de l'obligation de coucher dans l'écurie, est donc un célibataire, mais ce ne peut plus être un enfant.

Quand au *valet*, ce qu'on lui demande, c'est surtout de la force physique, et un caractère fruste qui ne lui ait pas donné le dégoût de la besogne quelconque. C'est, en somme, un manœuvre.

Il en est de même des *ouvriers temporaires;* ici, pour la plupart des travaux, l'on pourra embaucher des enfants, des femmes ou des hommes, suivant l'effort que nécessitera chaque espèce de travail.

L'ÉCHELLE DES SALAIRES. — Les salaires sont proportionnels aux capacités exigées, et ici, comme les capacités requises sont surtout physiques, on peut dire que *les salaires sont propor-*

tionnels à l'effort physique. Ceci explique l'échelle suivante des salaires :

Le *vacher*, outre la nourriture et le logement à l'étable, aura 20 à 25 francs par mois ;

Le *charretier*, outre la nourriture et le logement à l'écurie, aura 35 francs.

Le *valet*, outre la nourriture (il n'est généralement pas logé à la ferme), aura 1 fr. 25 par jour, ou 30 francs par mois.

Ajoutons, pour être complet, que la servante gagnera environ 25 francs par mois, plus la nourriture et le logement.

Le vacher est un gamin ; la servante est une femme. Ces deux catégories de travailleurs ont le salaire le plus réduit.

Les hommes faits ont un salaire supérieur, et se divisent en deux catégories : les manœuvres qui sont les valets, et les ouvriers ayant une spécialité qui sont les charretiers ; ce sont ces derniers qui sont le plus payés, parce qu'ils ont un certain apprentissage à faire.

Voilà pour les travaux courants.

Toutes les fois que le genre de travail se prête à une évaluation facile, le salaire à la tâche est adopté. Il en est ainsi pour la moisson, les sarclages, la cueillette du houblon, etc. Les ouvriers permanents arrivent alors à doubler leurs journées, c'est-à-dire que les valets se font 2 fr. 50 et les charretiers 2 fr. 75. Pour certains travaux, on emploie de la main-d'œuvre temporaire, ordinairement des femmes, qui alors gagnent 1 fr. 25 par jour, plus la nourriture.

Les subventions. — Il ne s'agit pas ici des subventions spontanées, qui sont rares dans les pays de culture intensive, mais des subventions accordées par les fermiers à leurs ouvriers, et qui viennent augmenter les salaires annuels.

Chaque fois qu'un cheval est vendu, le charretier reçoit 5 ou 10 francs en récompense des bons soins donnés ; de même, le vacher a 1 franc par vache grasse, la servante 50 centimes par porc et 10 centimes par poulet. Tout ceci constitue à proprement parler des primes.

A la Saint-Éloi, fête des cultivateurs, les charretiers reçoivent 5 ou 10 francs de gratification, et un repas plantureux est donné ce jour-là à tout le personnel.

Les ouvriers qui logent hors de la ferme, reçoivent toutes les semaines des dons en nature : lait, légumes, pain, etc.

Les conséquences de l'organisation du personnel. — Nous venons de mettre en lumière le parallélisme qui existe entre les salaires et les capacités de l'ouvrier, et cela est logique, mais la situation du personnel, telle qu'elle existe dans le Houtland, demande quelques explications.

Dans le personnel fixe, il y a deux catégories à considérer : ceux qui sont mariés (ce sont les valets), et les célibataires (ce sont les vachers, les charretiers et les servantes). Les vachers sont célibataires à cause de leur jeune âge, mais il n'en est pas de même des charretiers. Ils sont célibataires parce qu'ils doivent coucher à l'écurie, près des chevaux, et ne peuvent ainsi se créer un foyer décent. Dans les grandes fermes, où il y a place pour plusieurs charretiers, un seul est célibataire, parce qu'il suffit d'un seul homme la nuit à l'écurie. Dans les petites fermes, c'est un des fils célibataires qui est charretier. Dans les autres, il faut prendre comme charretier un ouvrier célibataire. On doit, dans ce cas, se contenter de jeunes charretiers insuffisamment formés, ayant une vingtaine d'années, et qui s'en iront en ville à la première occasion favorable.

Il y a donc une grande proportion de célibataires parmi les ouvriers de ferme, et on les perd quand ils se marient, d'où instabilité de cette partie du personnel.

Cette instabilité, là où elle existe, est d'autant plus grave qu'elle porte sur la partie la plus importante du personnel, sur les charretiers et les servantes, sur ceux qui doivent soigner les animaux, traire les vaches. Aussi, chaque fois que cela sera possible, ce sont les fils du fermier qui seront vachers et charretiers, et ses filles qui seront servantes. Les difficultés du personnel sont alors supprimées, puisque l'on n'a plus d'autres salariés que les valets.

C'est l'idéal, mais cela suppose la petite culture. Dans les grandes fermes, en effet, vu la situation de fortune, le bien-être est trop grand, l'éducation trop soignée, pour que le fermier laisse ses enfants remplir de pareilles tâches, mais alors on est à la merci d'un personnel inférieur et instable.

Cela suppose aussi que l'on a des enfants ayant l'âge voulu pour être vachers, charretiers ; si la famille est grande, il y en aura toujours. Au surplus, plus la famille sera nombreuse et plus on pourra se passer de salariés, plus on se rapprochera des conditions idéales. De même, il sera vu d'un assez bon œil que l'un des enfants reste célibataire au foyer.

Et tout ceci tend à la fois à développer la natalité, mais tend aussi à faire rester les enfants le plus longtemps possible au foyer.

La prédominance de la petite ferme. — Voilà une première cause qui tend à développer la petite ferme : « On est mieux servi par les siens que par les étrangers », telle semble être la devise du fermier flamand. Il en est surtout ainsi dans les besognes qui demandent pour ainsi dire un certain dévouement, comme les soins à donner aux jeunes animaux, aux vaches qui doivent vêler, aux bêtes malades, etc.

Mais cette cause ne serait pas à elle seule suffisante pour faire prédominer la petite ferme si d'autres causes n'avaient agi dans le même sens.

L'industrie laitière est très bien adaptée à la petite ferme, car la vente régulière du beurre ou du lait fait rentrer continuellement de l'argent, ce qui permet une immobilisation moins grande des capitaux.

Cela explique pourquoi on cherche autant que possible à se suffire en famille, mais comme cela est très difficile, étant donné la variété des travaux à faire, on est le plus souvent forcé d'en rester à le petite culture, faute d'atteindre la culture ménagère.

Si le personnel vient à faire soudainement défaut, il faut que la famille puisse y suppléer elle-même. C'est pour cela que le

troupeau des vaches laitières ne dépasse guère 10 ou 15 têtes, e cela correspond à la petite culture.

Quant à la grande culture, elle est exceptionnelle, et pour se maintenir doit subir une déformation qui la rend bien différente du type normal, ainsi que nous le verrons plus loin.

Le type le plus fréquent est donc celui de la petite culture, et pour le prouver, il suffit de consulter les statistiques. Nous avons fait le relevé des fermes situées sur le territoire de deux communes voisines, celles d'Eecke et de Caestre, et voici le résultat auquel nous sommes arrivés.

Ces deux communes comptaient ensemble 92 fermes se dénombrant ainsi :

10	fermes	à 1 mulet	avaient 5 hectares environ.
23	fermes	à 1 cheval,	avaient de 8 à 15 hectares.
18	»	à 1 ou 2 chevaux,	20 hectares.
22	»	à 2 chevaux,	de 25 à 30 hectares.
7	»	à 2 ou 3 chevaux,	35 hectares.
1	»	à 4 chevaux,	75 hectares.

Cette dernière seule est une grande ferme, c'est-à-dire, suivant la définition donnée dans la Nomenclature, que son exploitation est assez importante pour que le fermier puisse se confiner dans le seul travail de direction. *Ce qui domine, c'est la ferme d'un cheval, deux chevaux, trois au plus, dont la contenance varie de 8 à 35 hectares;* c'est bien la petite ferme de la Nomenclature, c'est-à-dire celle dans laquelle le fermier est à la fois patron et ouvrier, dirigeant le personnel tout en travaillant manuellement avec lui. Quelques-unes de ces fermes, ainsi que les fermes à mulet de 5 hectares, sont des fermes ménagères. En dessous, on trouve encore un certain nombre de domaines que nous n'avons pas relevés : ce sont les domaines fragmentaires cultivés par les bordiers.

III. — LA COMMERCIALISATION DE LA CULTURE DANS LES POLDERS.

La grande culture dans les Polders. — Nous avons vu comment les conditions anciennes du Lieu ont imposé la grande culture dans les Polders. C'est encore elle qui domine à l'heure actuelle, et ceci n'est pas sans avoir des conséquences sur l'organisation du travail.

La grande culture ne favorise pas l'élevage du gros bétail. En effet, rien ne peut remplacer l'œil du maître pour les soins à donner aux jeunes animaux, ce qui empêche l'élevage de se développer dans la même proportion que les domaines. C'est une raison de plus pour que la proportion des pâtures soit moins forte que dans le Houtland.

Les conditions économiques ne poussent pas davantage à augmenter le troupeau des vaches laitières en vue de la fabrication du beurre.

L'instabilité du personnel des vachers est doublée ici de celle des servantes, qui, par suite du voisinage des grandes ville de commerce (Dunkerque, Calais) et des stations balnéaires, trouvent facilement des situations à la fois plus agréables et plus rémunératrices.

Par suite de la richesse plus grande, la fermière elle-même devient plus affinée, et tend à délaisser les travaux de la laiterie. De plus, comme elle va vendre elle-même le beurre en ville, elle ne tient pas à dépasser la limite normale adaptée au petit commerce.

La grande ferme tend à substituer, soit l'engraissement du gros bétail à l'élevage, soit le mouton à la vache. La grande culture tendrait donc à diminuer les pâturages, s'il n'y avait pas d'autres modes d'exploitation de ceux-ci que le lait. C'est ce qui se produit en fait dans les Polders, mais si cette diminution n'est pas plus forte encore, cela tient à la possibilité de les exploiter autrement.

Les fermes qui ne sont pas éloignées des schorres, comme il s'en trouve entre Calais et Dunkerque, les utilisent comme pâ-

turages à moutons. D'autres utilisent dans le même but l'herbe spontanée qui pousse le long des routes en payant une redevance à la commune.

D'autre part, les fermes, situées à proximité des Moëres, y trouvent de gras pâturages propres à l'engraissement du bœuf : au printemps, on fait venir des bœufs de la Mayenne, et en automne, on les revend gras.

Dans les parties du Calaisis où l'on est trop loin de la côte et des Moëres, le rôle des animaux diminue encore. Enfin, on utilise la pulpe de betterave qui, comme nous allons le voir, est ici cultivée en grand.

Naturellement, l'importance de la culture croît en proportion de la diminution des herbages; or, parallèlement à la restriction des pâturages et des prairies, les cultures fourragères prennent une place moins grande dans l'assolement. Celui-ci doit donc être modifié :

Il est vrai que l'on a une proportion moindre de fumier, mais ici les terres en demandent moins, par leur fertilité plus grande.

Sur les Polders, le rôle des cultures industrielles augmente en raison inverse de celui du bétail. La betterave (pour sucrerie ou distillerie) prend le 1/3 des emblavures; il reste 1/3 pour le blé et 1/3 pour des cultures diverses (fourragères et industrielles) : environ la moitié du domaine est donc consacré aux cultures industrielles, betterave, chicorée. Cette orientation est d'autant plus possible, qu'ici les communications sont faciles, grâce aux nombreux canaux dont le pays est parsemé.

Le voisinage des Dunes rend les engagements du travail moins stables que dans le Houtland. Dans le Houtland, l'instabilité ne se fait guère sentir que pour le vacher et le charretier, et grâce à la petite culture, on parvient le plus souvent à les remplacer par le travail familial. Il n'en est plus ainsi sur les Polders, et, circonstance aggravante, l'instabilité s'étend à la servante et au valet lui-même. La première trouve à s'embaucher facilement dans les villes du littoral. Quant au second, il préfère habiter, non plus sur une borderie dépendant de la ferme qui l'emploie, mais sur les Dunes, où, vu le bon marché de la terre vacante, il

arrive à se constituer facilement une petite propriété fragmentaire. Il devient ainsi moins attaché à la ferme, et se fait moins scrupule de changer plus fréquemment. Ce sont les plus entreprenants de ces bordiers qui se sont transformés en jardiniers, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à propos de la région des Dunes.

L'instabilité du personnel sur les Polders français tend à développer l'emploi des ouvriers temporaires et du machinisme. Dans le Houtland, beaucoup de fermiers conservent les travaux d'hiver pour donner de l'emploi à leurs valets : battage en grange.

Le fermier des Polders n'a pas ces scrupules. Il se résigne à l'instabilité du personnel et supprime les travaux d'hiver par le battage à la machine à vapeur.

IV. — LES EXPLOITATIONS ULTRA-COMMERCIALISÉES DE LA BANLIEUE DES VILLES.

Le type du jardinier. — Dans le voisinage des villes, les petits cultivateurs ont choisi les terrains les mieux appropriés pour se livrer à la culture maraîchère, mais il faut distinguer les fruitiers des maraîchers.

Dans la banlieue de *Lille*, les fumées des usines ont fait reculer les fruitiers vers Verlinghem et Lompret, à mi-chemin d'Armentières. On y cultive surtout des poires, des cerises, des prunes, des fraises. C'est à l'aide d'un travail acharné que ces fruitiers prospèrent, car ils vont vendre eux-mêmes leurs produits au marché de Lille, et dès 2 heures du matin, ils doivent se mettre en route. Ils ajoutent du reste le commerce des fruits à leur travail agricole : par exemple, ils achètent des pommes dans les environs d'Avesnes, dans la Thiérache, pour les revendre à Lille, profitant ainsi de la situation trop éloignée des producteurs de ces régions. Pourtant, il semble que ces jardiniers aient plus de capacités culturales que commerciales, car, depuis quelques années, ils sont dominés par de petits marchands espagnols qui sont venus s'installer

à Lille, d'abord comme revendeurs au détail dans les rues, puis en boutiques, et qui monopolisent le rôle d'intermédiaire entre les jardiniers et les consommateurs. L'avantage des marchands espagnols sur ceux du pays est dû principalement à ce qu'ils sont en rapports constants avec les fruitiers d'Espagne et ont donc des fruits à vendre en toutes saisons.

Une grande partie des alluvions fertiles de la *Plaine de la Lys* est vouée à la culture maraîchère en vue de l'exportation : pommes de terre de Strazeele et de Merville vendues à Lille, à Paris et à Londres; pois et haricots exportés d'Estaires et de Merville vers Marseille et l'Allemagne, etc.

Les *marais de Saint-Omer,* asséchés seulement depuis le XVIIIe siècle, sont principalement voués à la culture des choux-fleurs, sans compter les pois, la chicorée, la fraise, l'artichaut. Les maraîchers de Saint-Omer se sont installés sur les digues du marais, et se rendent en barques sur leurs domaines; ils forment une population à part, ayant un costume spécial et des coutumes particulières, grâce à la compacité de leur agglomération et à leurs habitudes endogamiques.

Dans les *Dunes*, on trouve de nombreux jardiniers travaillant surtout pour l'exportation. Aux environs de Dunkerque, à Roosedael, à Mardyck et à Saint-Pol-sur-Mer, on a pu constituer un bon sol en mélangeant l'argile du sous-sol aux sables superficiels. C'est un jardinier des Dunes que nous avons monographié.

Nous décrirons donc ce type d'une façon plus particulière.

Le travail du jardinage est une *petite culture ultra-intensive.* Non seulement, il n'y a plus de jachère, mais on fait plusieurs récoltes la même année sur le même sol : on plante des pommes de terre hâtives fin mars, et, après les avoir récoltées, on peut encore planter deux autres légumes : poireaux et choux-fleurs, ou bien encore petits pois, haricots, salades, carottes, radis, etc. Mais cette culture ultra-intensive se fait en petit atelier, parce qu'elle exige des soins minutieux, beaucoup de main-d'œuvre et de capitaux sur un petit espace. De plus, grâce à un assolement approprié, on a quelque chose à vendre presque tout le temps, de sorte qu'il y a des rentrées de fonds continuelles.

Étudions maintenant les effets de cette petite culture ultra-intensive.

La culture ultra-intensive donne des recettes excessivement élevées à l'hectare. Nous savons qu'avec la culture intensive, les recettes étaient déjà élevées, 900 à 1.000 francs à l'hectare. Avec plusieurs récoltes par an, ce chiffre monte nécessairement.

Pour les pommes de terre, par exemple, on arrive à récolter jusqu'à 20.000 kilos à l'hectare, mais comme il faut tenir compte des mauvaises années, on peut tabler sur une moyenne de 15.000 kilos : à 10 francs les 100 kilos, cela fait 1.500 francs à l'hectare. Si l'on ajoute les autres récoltes que l'on fait après les pommes de terre, on voit que l'on arrive à un rendement brut de *plusieurs milliers de francs à l'hectare.*

La culture intensive nécessite une dépense extraordinaire d'engrais. Nous avons noté 140 francs à l'hectare pour la culture intensive. Voyons ce qui en est dans la culture maraîchère.

Ici, comme il n'y a pas d'élevage, il faut acheter au dehors tous les engrais : fumier, vidanges, engrais de poisson, etc. Rien que pour les pommes de terre, les maraîchers emploient par hectare environ 50.000 kilos de fumier et 500 hectolitres de purin, soit une dépense de 3 ou 400 francs.

En tout, par an, on arrive à mettre jusqu'à *1.000 francs d'engrais par hectare.*

La petite culture ultra-intensive nécessite un capital moindre que la petite culture intensive. Cela provient de ce que la culture maraîchère se fait sans l'aide des animaux domestiques, si ce n'est pour les transports. Le cheptel se réduit donc à 1 cheval ou 1 mulet, quelques porcs, lapins et poules. L'outillage, qui ne comprend que des instruments à bras, est également moins coûteux. Il est difficile toutefois d'estimer ici la valeur du capital rapporté à l'hectare ; il y a des variations très grandes, *de* 300 *à* 900 *francs*, suivant l'étendue du domaine, et la façon dont le jardinier s'aménage pour les transports.

La culture ultra-intensive fait hausser le prix de la terre, mais est moins favorable au fermage. Tous ces petits cultivateurs se

disputent âprement la terre, qui atteint des prix de vente fantastiques. A Roosendael, elle va jusqu'à 15.000 francs l'hectare, lequel se loue environ 300 francs.

Pour les mêmes raisons que précédemment, le fermage se développe donc, mais comme les exploitations sont très petites, on peut être quand même plus facilement propriétaire; c'est pourquoi on remarque une tendance beaucoup plus grande au faire-valoir direct. Ce n'est pas que le fermage donne des inconvénients bien marqués, car le fermier ne peut pas négliger son jardin, même à la fin du bail. Ce serait le déficit immédiat. La seule raison est que le bénéfice du jardinier est proportionnellement plus grand, ce qui lui rend l'achat plus facile à réaliser, et il y est poussé par le besoin de stabilité : les terrains bien situés sont rares, et il est utile de se les réserver.

Essayons maintenant d'ébaucher le budget d'une exploitation d'un hectare.

Les chiffres ne peuvent être que très approximatifs, tant à cause de l'irrégularité extrême des rendements et des prix de vente, que des conditions diverses d'outillage et d'organisation.

Les *recettes* varieront, par exemple, de 3 à 5.000 francs.

Parmi les *dépenses,* nous savons que le fermage sera de 300 francs et les engrais de 1.000 francs. En ajoutant les impôts, l'intérêt du capital cultural et les dépenses diverses, on n'arrive pas à dépasser un total de 1.500 francs. Dans le cas d'une culture exclusivement ménagère et exempte de charge, cela fait donc un bénéfice de 4.000 — 1.500 = 2.500 francs.

Les jardiniers les plus importants, ceux qui ont 2 ou 3 hectares, sont obligés, s'ils n'ont pas de fils en âge de travailler, de prendre un ou deux ouvriers salariés qui sont généralement de nationalité belge; ils sont logés et nourris et reçoivent 40 francs par mois.

Nous rendons visite à un jardinier qui cultive près de 3 hectares en plusieurs parcelles. Sa femme va vendre les légumes à Dunkerque et s'occupe en outre du ménage; il n'a pas d'enfants et emploie deux ouvriers. Il avoue une vente de plus de 10.000 francs par an. Il estime à 2.500 francs ce que lui coûtent

les ouvriers (y compris la nourriture), et à 4.500 francs les autres dépenses de culture. Restent 3.000 francs qui sont absorbés par les frais de ménage.

Avec une recette de 10.000 francs on met les deux bouts ensemble; avec une recette supérieure, on peut épargner. Il avoue que, bon an mal an, il peut mettre 4.000 francs de côté.

La culture maraîchère donne une grande importance à la femme, mais ne développe pas le matriarcat. Dans la culture maraîchère il y a deux ateliers de travail;

1° L'atelier de culture dirigé par le mari, parce que c'est le travail le plus dur. Il est situé à proximité de l'habitation, de sorte que le mari est toujours chez lui.

2° L'atelier de vente, dirigé par la femme (sans aucune aide du reste), est situé en ville, sur le marché. Cela donne une grande importance à la femme, parce que c'est elle qui touche les recettes. Comme d'autre part, elle dirige également le ménage, c'est-à-dire les dépenses, on voit qu'elle tient en main toute la direction du budget. Pourtant cette importance de la femme n'aboutit pas à l'instauration de coutumes matriarcales comme chez les pêcheurs, leurs voisins : les enfants ne portent pas le nom de leur mère, mais seulement celui de leur père; les maisons et les domaines se transmettent de père en fils, ou bien sont vendus.

C'est qu'en effet, remarquons-le, la situation est inverse de celle des pêcheurs. Il y a bien dans les deux cas deux ateliers, mais tandis que, chez les derniers, l'homme a l'atelier lointain, chez les jardiniers, c'est la femme qui s'absente. Le jeune homme fait son apprentissage dans le jardin de son père, et tend à en continuer l'exploitation.

La culture maraîchère tend à développer l'individualisme. Cette agglomération de petits ateliers voisins et concurrents ne favorise guère la bonne entente. La vanité est le caractère dominant de ces petits patrons, qui, tout en travaillant de leurs mains, gagnent souvent beaucoup d'argent tout en ne pouvant guère augmenter l'importance de leur atelier.

Aussi la jalousie et la méfiance réciproques sont-elles très

grandes. Ainsi, lorsqu'un jardinier porte ses économies à la caisse d'épargne, il se cache, et avant d'entrer, il regarde si la rue est déserte. Cette même mentalité lui fait donner ses économies à des agents d'affaires *sans en parler à personne;* livré ainsi à ses propres forces, il ne peut ni contrôler les choses que l'on fait miroiter devant ses yeux, ni profiter de l'expérience des autres. Aussi une partie de son argent durement gagné est-il chaque année dissipé dans des spéculations hasardeuses et des placements douteux.

Mais ces tendances individualistes ont des conséquences peut-être encore plus graves sur l'organisation du commerce.

La culture maraîchère en vue de l'exportation met les jardiniers sous la domination des négociants-exportateurs. L'indépendance du jardinier n'est complète que lorsqu'il peut atteindre lui-même la clientèle des consommateurs. A Roosendael, il en est ainsi pour les légumes destinés à l'alimentation de Dunkerque. Mais, nous l'avons dit, la plus grande partie est expédiée au dehors, surtout en Belgique, etc. De là, la nécessité d'un organisme intermédiaire pour assurer la vente sur les marchés lointains.

Cet organisme peut être un comptoir collectif de vente, ou au contraire être monopolisé par de gros négociants.

En fait, c'est cette dernière solution qui existe; les tendances individualistes sont trop grandes pour qu'une œuvre collective puisse prospérer. A plusieurs reprises, on a tenté de créer des organismes de vente en commun, que l'on a décoré du nom de syndicat, mais dont l'existence est précaire. Il en résulte que le commerce reste le monopole d'une dizaine de gros négociants, qui prélèvent une commission d'environ 6 p. 100 sur le prix de vente.

Toutefois, il est juste de reconnaître que, s'il y a dépendance du jardinier vis-à-vis du négociant, il n'y a pas sujétion, parce qu'il n'est pas endetté envers lui; il possède une épargne, quelquefois assez forte; il a, de plus, comme garantie un certain capital cultural, quelquefois une propriété; il obtient donc facilement du crédit chez le notaire ou chez un petit banquier, et

ne tombe jamais dans cet état de sujétion qui nous a été décrit d'une façon si saisissante par M. Arqué à propos des petits cultivateurs de houblon de Franconie.

Néanmoins, on ne peut s'empêcher de constater qu'il y a un défaut d'organisation commerciale chez nos jardiniers, et c'est à lui sans doute qu'il faut attribuer l'échec de l'exportation en Angleterre.

C'est rendre un grand service que de publier la cause de cet échec, parce qu'elle pèse sur beaucoup d'exportations agricoles françaises en Angleterre : beurre, œufs, légumes, etc. Cette cause n'est pas due à une infériorité dans le travail, ni à de mauvaises conditions économiques. Cette cause est due à une mauvaise organisation commerciale qui a pour effet de ne pas livrer des produits rigoureusement conformes aux échantillons. Un jardinier l'avoue et me dit :

« C'est un trop grand esprit de lucre qui nous a perdus; on a envoyé à Londres des sacs contenant des pommes de terre médiocres, les rangées supérieures seules étaient de bonne qualité. On espérait que les Anglais ne vérifieraient que le dessus du panier ; malheureusement ces gens-là vont au fond des choses ! »

Notre interlocuteur n'attribuait pas la faute à ses confrères, mais à l'insuffisance de surveillance des gros négociants sur leur personnel expéditionnaire et emballeur. De là, d'après lui, l'utilité d'avoir un comptoir autonome de vente[1]. Sans doute, mais à condition alors que la surveillance soit bien faite. De plus, il faudrait rattraper le mauvais renom, qui à Londres est tenace :

Il nous reste maintenant à voir comment le travail du jardinier explique son mode d'expansion.

Les jardiniers sont aptes à tous les travaux demandant à la fois un dur labeur et une certaine mise de fonds, parce que la culture maraîchère remplit précisément cette double condition. Il est inutile d'insister, après l'analyse qui précède.

Ceci explique un mode bien curieux d'expansion des jardi-

1. On sait avec quelle énergie M. Jean Périer s'est fait le champion de ces idées, et quels services il a rendus aux exportateurs français.

niers qui eut assez de vogue, il y a quelque temps. Beaucoup de fils de jardiniers se firent *dockers* à Dunkerque, pendant toute une période. A première vue, cela semble une déchéance, et en effet à l'heure actuelle cela serait considéré de cette façon. L'expansion des jardiniers dans les docks s'est faite à un moment où il n'en était pas ainsi, pour des raisons qui ont été indiquées par M. de Rousiers dans sa remarquable étude des ouvriers du port de Dunkerque[1]. Ceux-ci formaient alors une corporation très étroite et très fermée, qui portait le nom de *Tient-Bon*. On ne pouvait y entrer que lorsque l'un des membres se retirait ; dans ce cas il mettait sa place en vente, et elle valait 1.900, 2.000 et même 7.000 francs[2]. Seuls des gens ayant un pécule et l'endurance aux durs travaux pouvaient avoir l'idée de devenir *Tient-Bon*, et les fils de nos jardiniers remplissaient bien ces deux conditions.

Aujourd'hui, ce mode d'expansion n'existe plus, et les jardiniers se sont tournés vers la petite industrie ; quelques-uns même entrent dans la grande industrie par voie d'association et y prospèrent. C'est ainsi que l'on trouve un certain nombre de fils de jardiniers parmi les brasseurs et les fabricants de chicorée du littoral.

Les laitiers. — Un autre type de cultivateur très spécialisé est le laitier. On le recontre également dans la banlieue des villes, mais, contrairement au maraîcher, le laitier ne travaille pas du tout pour l'exportation ; il travaille exclusivement pour une clientèle toute locale, et il ne se développe qu'en proportion de l'accroissement des villes. On le trouve donc surtout là où la population est très dense, dans les vallées et autour des grandes cités manufacturières de l'arrondissement de Lille.

Il y a aussi une différence d'origine entre les jardiniers et les laitiers. Les premiers proviennent d'une sélection des bordiers, tandis que les seconds sont des fils de petits fermiers.

Nous avons choisi comme centre de nos observations la banlieue de Lille, parce que c'est évidemment là que le type du laitier

1. *Les grands ports de France* (A. Colin), p. 32 et suiv.
2. P. de Rousiers, *loc. cit.*, p. 37.

est le plus spécialisé et le plus répandu. Autour de ces grandes cités, l'instabilité du personnel atteint son maximum ; on ne trouve plus de servantes de ferme, de sorte que tout le travail de la laiterie retombe sur la fermière. C'est elle qui trait, et ceci maintient la petite exploitation, d'une dizaine de vaches environ.

Le personnel masculin ne se compose que de gamins ou d'ouvriers momentanément sans emploi. Aussi on a recours le plus possible au travail à la tâche par des équipes d'ouvriers temporaires, et aux machines agricoles.

Enfin, le voisinage de faubourgs populeux, qui croissent toujours, tend constamment à faire augmenter le prix de la terre, et à multiplier les difficultés de la surveillance contre les maraudeurs : certaines cultures sont ainsi devenues impossibles à cause des vols, celle des navets par exemple.

Par contre, le voisinage de la grande ville a des répercussions avantageuses qui compensent en partie ces inconvénients. Tout d'abord elle donne au laitier des prix rémunérateurs : 30 centimes le litre dans la banlieue, 40 centimes pour ceux qui veulent se donner la peine d'aller à Lille même atteindre directement le consommateur.

En second lieu, la grande ville fournit une grande quantité de matières alimentaires pour les bestiaux : drèche (résidu de la fabrication de la bière), tourteaux de lin, etc. Ceci permet de suppléer à l'insuffisance des prairies. Aussi, les vaches sont nourries presque entièrement à l'étable. Une ferme laitière que nous visitons ne possède que 1 1/2 hectare de pâture pour 8 vaches ! Il est vrai qu'il y a 4 hectares de prairie artificielle (trèfle), mais cela serait insuffisant sans la nourriture achetée au dehors dont nous avons parlé.

Le fermier qui occupe cette ferme, C...., cultive 12 hectares en trois soles : betterave industrielle, blé, trèfle. Son personnel permanent se réduit à 1 charretier et 1 vacher ; sa femme s'occupe de la laiterie et du ménage. Quant à lui, il part tous les jours à 5 heures du matin avec une petite voiture à un cheval pour vendre le lait aux clients. Il rentre à 10 heures, et se met alors

au travail de culture. Il a une fille mariée à un petit cultivateur des environs, et une autre fille vient de recevoir un brevet d'institutrice.

Le cheptel comprend 8 vaches laitières, 1 cheval de labour, 1 cheval pour la voiture à lait, 2 porcs et un certain nombre de poules.

C... ne fait naturellement pas d'élevage. Les vaches proviennent du Houtland, et sont achetées dans les marchés aux bestiaux à l'âge de six ou sept ans.

Les recettes s'évaluent comme suit :

8 vaches × 3.000 litres × 0 fr. 30.....	7.200 fr.
4 hectares × 40.000 kilos betteraves à sucre × 0 fr. 30..	4.800
4 hectares × 35 hectol. blé × 18 fr.....	2.520
	14.520 fr.

Soit, on le voit, une production de *plus de* 1.200 *francs à l'hectare.*

Dans la vallée, autour d'Armentières, Comines et Halluin, on trouve un type de laitier moins spécialisé, parce que les villes étant plus petites, les laitiers n'écoulent qu'une partie de leur lait à l'état naturel. Ils sont obligés de transformer en beurre le lait non vendu. De plus, ils ont à leur disposition une plus grande quantité de prairies et de pâtures, et ont recours dans une moindre proportion aux résidus des fabrications. Ils sont donc plus cultivateurs et moins laitiers. En outre, ils peuvent se livrer à l'engraissement du bœuf sur les grasses prairies de la Lys, prairies auxquelles on ajoute du reste encore une certaine quantité d'engrais.

Aussi la grandeur des exploitations varie-t-elle beaucoup.

Voici l'exemple d'une culture familiale : D... loue une ferme comprenant 7 hectares agglomérés autour de l'habitation ; il loue en plus 1 hectare à un autre propriétaire, et est propriétaire de 4 hectares. En tout, son exploitation comprend donc 12 hectares.

L'assolement employé est le suivant :

La première année, vient la plante la plus épuisante, la betterave industrielle; la seconde année, le blé; enfin, la troisième année, on met les récoltes les moins exigeantes, seigle ou avoine, suivie immédiatement d'une récolte dérobée de navets. Quelquefois on ajoute une quatrième année de trèfle; le lin ne paraît que tous les sept ou huit ans, parce que c'est une plante particulièrement exigeante.

Le cheptel comprend 1 cheval de labour, 10 vaches laitières et quelques poules. D... avait anciennement 2 valets, mais il les a supprimés depuis que ses fils sont en âge de travailler. Il a, en effet, 4 fils de dix à dix-huit ans. Une de ses filles va tous les jours vendre le lait, le beurre et les œufs à domicile; sa femme, aidée de deux autres filles, s'occupe des travaux de l'intérieur.

Les fermes de ce type sont un peu anormales, parce qu'elles exigent un excès de travail, un tour de force pourrait-on dire. Elles sont généralement occupées par des familles en voie d'élévation ou de décadence : suivant les cas, elles représentent un tremplin ou une fin.

Le domaine normal dans la vallée est celui de 4 chevaux; il comprend une trentaine d'hectares[1] dont 3 ou 4 de pâtures autour de la ferme, et environ autant de prairies le long de la Lys. Outre les chevaux, le cheptel comprend 10 à 15 vaches laitières, et en été un nombre à peu près égal de bêtes à l'engrais.

Une telle exploitation est bien équilibrée parce qu'elle est adaptée à l'emploi de 3 ouvriers (1 charretier, 1 vacher et 1 valet) et d'une servante.

La plupart de ces exploitants sont propriétaires au moins d'une partie de leur domaine. Aussi voit-on la natalité baisser dans cette classe, pour éluder les effets du partage égal.

Une famille que je visite est composée d'un célibataire vivant avec ses deux sœurs, également célibataires.

1. Dans la plaine de la Lys, nous avons dit que les bordiers sont beaucoup plus nombreux que dans les autres parties de la vallée.

Une autre comprend la mère et deux fils célibataires.

Une troisième enfin est un ménage sans enfants.

En voici une toutefois où, par contre, il y a 6 enfants, 1 fille et 5 garçons, qui seront tous cultivateurs, mais ce n'est pas le type dominant.

Que deviennent ces domaines après la disparition des occupants? Ils tombent entre les mains de neveux ou de cousins. Quelquefois, ils sont partagés et vendus. D'autres fois, ils sont loués à de jeunes ménages qui s'établissent, et qui souvent proviennent de régions plus exclusivement rurales. C'est, en résumé, un exutoire pour celles-ci, mais cet exutoire est une impasse, par suite de la baisse de la natalité au fur et à mesure de l'enrichissement, et de la stabilité réalisée en apparence par l'accession à la propriété.

III

LE TYPE SOCIAL

Dans une première partie nous avons essayé de déterminer les influences du Lieu, soit sur une race vivant surtout de simple récolte, soit au contraire sur une race préalablement dressée à la culture.

Dans une seconde partie, nous avons montré comment cette culture ayant développé l'industrie textile et celle-ci ayant tassé la population sur place, cette grande densité avait à son tour réagi sur la culture en lui fournissant des débouchés commerciaux et des capitaux, en la faisant évoluer de la culture extensive à la culture intensive.

Il nous reste à rassembler les matériaux épars, et à les présenter d'une manière plus cohérente.

Chemin faisant, nous rencontrerons des phénomènes qui ne pourront plus être expliqués que par l'origine antérieure de la race, et cela pourra nous donner des indications précieuses sur sa formation sociale préalable.

I. — LES TYPES FIXES DU HOUTLAND.

Nous nous proposons de décrire d'une façon plus détaillée les types sociaux du Houtland, parce que cette région est la plus caractéristique entre toutes celles qui composent la Flandre française.

D'abord c'est celle où la langue flamande se maintient le plus solidement contre les empiètements de la langue française.

Ensuite, c'est la région la plus rurale : les villes sont peu nombreuses et petites : Hazebrouck, Cassel, Bailleul.

Enfin, c'est là que la petite culture domine de la façon la plus marquée, et la petite culture est la plus caractéristique de la Flandre.

Nous étudierons successivement le bordier, le petit cultivateur et le grand cultivateur.

Le Bordier. — Le bordier est un cultivateur qui est à la fois patron et ouvrier : d'une part, il cultive à son compte une exploitation fragmentaire, et d'autre part va travailler assez régulièrement en qualité de salarié dans une ferme voisine, petite ou grande. Dans le Houtland, le bordier n'est généralement pas propriétaire de sa petite exploitation, composée d'une chaumière et d'une petite parcelle de terrain ; selon la tendance générale du pays, il n'est que locataire du fermier pour lequel il travaille en qualité de valet de ferme. Cela lui permet de s'installer à moindres frais, et lui laisse plus de liberté, plus de mobilité, tout en assurant au fermier une main-d'œuvre stable.

Les liens qui unissent le bordier au fermier rappellent un peu ceux de la féodalité. C'est la petite exploitation servant la grande. A chaque ferme correspondent autant de borderies que la ferme a besoin de valets fixes. Ainsi est assurée la permanence des rapports entre patrons et salariés, mais cette permanence résulte des choses et non des personnes. Pour celles-ci, les engagements sont temporaires, et n'existent que pendant le temps de location, d'où possibilité de changer à la première occasion et de s'élever si on est capable.

Mais ceci va s'éclairer par des exemples concrets.

A... occupe une petite borderie isolée composée d'une chaumière (*kot*) et de quelques ares de terrain sur lesquels il cultive des pommes de terre. Il doit au fermier :

1° Un loyer de 50 francs par an, payable moitié en espèces,

et moitié en services, consistant à surveiller l'hiver les vaches qui sont dans une pâture située à proximité de la borderie ;

2° L'obligation pour le père de famille de ne pas travailler pour d'autres fermiers, moyennant quoi, il est constamment occupé à la ferme, les dimanches et fêtes exceptés, en qualité de valet. De ce fait, il touche par journée de travail 1 fr. 25 plus la nourriture ;

3° Il est engagé pour une période de un an.

Au moment de la moisson, son salaire est plus élevé, ce qui lui donne un supplément de 40 francs. Il reçoit, en outre, une série de subventions en nature de la part du fermier : 3 à 4 litres de lait écrémé par semaine, du bois, de la paille, des choux, des navets, etc., Enfin, le fermier lui prête ses chevaux et ses outils pour labourer son petit lopin de terre, ce qu'il fait le dimanche, quand il n'est pas employé à la ferme.

Les recettes s'évaluent donc comme suit :

Salaire	375 + 40 francs..	415 francs.
	Nourriture du mari à la ferme....	380
Récolte de pommes de terre..... ..		40
Lapins vendus[1].....		145
Divers (pourboire, étrennes, etc.).....		20
		1.020 francs.

Pour les *dépenses*, il faut noter que la famille se compose du père, de la mère et de cinq enfants en bas âge.

En voici le détail :

Loyer : la moitié seulement est payé, soit.....	25 fr.	»
Chauffage : 30 hectolitres de charbon à 2 fr. 50.....	75	»
Eclairage : 20 litres de pétrole à 0 fr. 30.....	6	»
Nourriture.....	788	»
Vêtements.....	226	50
Total.....	1.120 fr.	50

Nous donnons ci-dessous le détail des dépenses concernant la nourriture et les vêtements.

1. Y compris le fumier, également vendu.

Pour la *nourriture* nous notons :

365 pains de 3 livres à 0 fr. 50..	182 fr.	50
Beurre et graisse.....	50	»
Pommes de terre.....	40	»
Épicerie.....	104	»
Viande (le dimanche).....	31	50
Repas du mari à la ferme.....	380	»
	788 fr.	»

Voici maintenant pour l'*habillement :*

4 chemises à 2 fr. 50.....	10 fr.	»
1 pantalon d'hiver.....	20	»
1 — d'été.....	5	»
1 veston de velours.....	20	»
4 paires de chaussettes.....	5	»
2 paires souliers.....	22	»
2 casquettes.....	4	50
Pour le père.....	86 fr.	50
Pour la mère.....	40	»
Pour les enfants.....	100	»
	226 fr.	50

La famille, on le voit, est en déficit, et, en effet, elle ne boucle son budget qu'en ayant recours à la charité. Elle reçoit 1 franc par mois de la Société de Saint-Vincent de Paul, plus des secours en nature (pain et charbon) et en argent du bureau de bienfaisance.

Toutes les familles de bordiers ne sont pas à un degré aussi bas. Voici un exemple d'un type en voie d'élévation.

Le petit domaine comprend 40 ares qui sont loués au prix de 80 francs (soit au taux énorme de 200 francs l'hectare). Il est divisé en deux soles égales : blé et pommes de terre. Le blé est repiqué afin de ne laisser aucun pouce de terrain improductif : on arrive ainsi à récolter 11 hectolitres sur les 20 ares, ce qui fait 55 hectolitres à l'hectare. Autant que possible les produits sont consommés en nature; le surplus seul est vendu.

Chaque année, la famille achète 12 francs d'engrais, sans

compter le fumier : il y a en effet une chèvre, qui est nourrie en partie de paille, et en partie de l'herbe broutée le long des chemins, et aussi des tiges montantes de chicorée. Cette chèvre a été achetée 20 francs et sera revendue une douzaine de francs après dix ou douze ans. La famille possède en outre une centaine de lapins et des poules.

Le père est charretier ; il ne loge pas à la ferme où il est employé, parce qu'il y a un second charretier célibataire qui couche à l'écurie, mais il est nourri. Il loue un petit domaine, avons-nous dit, mais il est propriétaire de sa cabane, qu'il a hérité de son père. A ce moment-là, il a dû payer la part de ses frères, soit 800 francs ; il possédait 300 francs d'économies et il en a emprunté 500 au fermier, son patron, qu'il rembourse peu à peu.

La mère, outre le ménage, fait des travaux de vannerie à façon pour une fabrique voisine, et, à certaines époques, fait de petits travaux agricoles dans le voisinage, sarclages, etc.

Les enfants, au nombre de trois, sont encore en bas âge. Ils ne peuvent rendre de services qu'au moment de la cueillette du houblon.

Les *dépenses* sont à peu près les mêmes que dans la famille précédente, sinon qu'il n'y a pas de loyer à payer. Elles s'élèvent à environ 1.300 francs.

Les recettes principales s'évaluent comme suit, et suffisent à combler les dépenses :

Salaire du père	en argent (35 francs par mois)	420 francs.
	en nature (repas)	380
Récoltes (blé et pommes de terre)		500
		1.300 francs.

Si l'on y ajoute les recettes accessoires : le salaire de la mère (vannerie, sarclages), celui des enfants (cueillette du houblon), et les produits de la vente du lait, des œufs, des poulets et des lapins, on voit que la famille arrive à boucler son budget sans avoir recours à la charité, et qu'elle peut épargner chaque année.

La chaumière est en briques, et comprend une cuisine, une chambre à coucher et un cellier à provisions.

La natalité est assez élevée dans la classe des bordiers. Il est très rare qu'ils aient moins de deux ou trois enfants, et certains en ont jusqu'à huit et neuf. La plupart sont illettrés, et recrutent la classe des ouvriers agricoles et des servantes. Ceux qui émigrent en ville deviennent charretiers ou manœuvres.

La ferme instable a 1 cheval. — La ferme à un mulet ou à un cheval est instable parce qu'elle ne permet pas une organisation normale du travail. Aussi est-elle occupée par des gens en voie d'élévation ou de décadence.

La ferme que nous visitons nous montre une famille en train de s'élever. C'est un jeune ménage marié depuis deux ans, et qui n'a encore qu'un enfant. Le père du mari était un simple ouvrier agricole qui détenait une petite borderie, et qui, à force de travail et d'économie, était parvenu à reprendre une petite ferme de 5 hectares qu'il cultivait à l'aide d'un mulet. Il a notablement amélioré ce domaine, à force de fumier et d'engrais, ce qui lui a permis d'acheter un cheval et de louer une seconde parcelle de 5 hectares. Il a transmis son bail à son fils[1], de sorte que celui-ci débute sur une ferme de 10 hectares, louée à deux propriétaires différents. Sa femme, fille d'un cultivateur des environs de Cassel, lui a apporté une dot de 1.500 francs.

L'exploitation comprend 5 hectares de pâtures et autant de cultures; ce n'est pas là la proportion normale du pays, mais le fermier a forcé sur les pâtures pour entretenir un troupeau qu'il a hérité d'une tante, mais à la première occasion, il rétablira l'équilibre en augmentant l'étendue des emblavures.

La première année, on cultive du blé; la seconde année des pommes de terre ; quelques parcelles sont aussi réservées pour l'avoine et la betterave fourragère.

Dans ces conditions, on arrive à nourrir sur la ferme :

1. Le fils aîné est professeur dans un collège; il y a, de plus, un autre fils qui est cocher dans une maison particulière à Templeuve, et une fille mariée à un boucher à Lille.

1 cheval de travail;

8 vaches laitières et 8 veaux;

3 porcs et 2 porcelets.

Le lait est vendu à un grand fermier voisin qui fabrique du fromage, et qui l'achète à raison de 13 centimes 1/2 le litre, ce qui est exceptionnel dans le pays; en effet, en le convertissant lui-même en beurre, il arriverait difficilement à 10 centimes.

Le personnel permanent se compose d'un valet-vacher et d'une servante[1]; le mari fait le travail de charretier, et sa femme donne de temps en temps un coup de main.

Les *recettes* s'établissent comme suit :

Blé (2 hectares 20).	94 hectol. × 18 fr.	1.692 francs.
	10.000 kgr. paille × 40 fr..	400
Avoine (55 ares). .	46 hectol. × 10 fr.	460
	2.500 kgr. paille à 25 fr..	62
Pommes de terre (1 hectare 80) :		
	17.000 kgr. marjolaine × 8 fr.	1.360
	12.000 kgr. beauvais × 5 fr..	600
	7.000 kgr. *magnum bonum* × 6 fr..	420
Betteraves fourragères (50 ares). 60.000 kgr. × 12 fr..		720
Foin de prairie (35 ares). 2.000 kgr. × 60 fr. .		120
		5.834 francs.
8 vaches.	2.222 litres × 0 fr. 135	3.000
	Fumier produit	500
Porcs et porcelets		1.400
Basse-cour		250
	TOTAL.	10.984 francs.

Voyons maintenant les *dépenses :*

Fermage, impôts et assurances.			1.700 francs.
Engrais. .	Fumier venant de la ferme.	500	1.700
	Engrais chimique acheté. .	1.200	
Nourriture du bétail. .	grain.	900	1.900
	paille, foin. .	400	
	betteraves.. .	600	
	A reporter :		5.300 francs.

1. Cette servante est la sœur de la femme; elle ne reçoit que la moitié des gages d'une servante ordinaire, mais, en retour, on n'est pas aussi exigeant sur le travail.

		Report :	5.300 francs.
Nourriture du cheval.			700
— des porcs.			870
Salaire. .	en argent	649	1.249
	en nature	600	
Intérêt du capital (environ 10.000 francs). . . .			450
		TOTAL DES DÉPENSES. . . .	8.569 francs.

Soit donc un bénéfice de 10.984 fr. — 8.569 = 2.415 francs.

Nous avons reproduit ce budget quoiqu'il ne soit pas absolument complet. Le fermier n'a pas voulu nous avouer le bénéfice réalisé sur les ventes d'animaux, prétendant qu'ils ne font qu'équilibrer les dépenses faites pour l'élevage. D'autre part, certains produits consommés en nature ne sont peut-être pas évalués : lait, viande de porc, etc. Quoi qu'il en soit, le fermier avoue une épargne annuelle de 1.000 francs environ. Cette épargne lui permettra d'agrandir sa culture, de sorte que l'on peut prévoir le moment où il aura constitué la ferme normale de deux chevaux.

Mais nous avons dit que la ferme à 1 cheval est aussi occupée par des gens évincés des fermes plus grandes, des malchanceux, et aussi des vieillards qui n'ont pu mettre un sou de côté et dont les enfants sont incapables de les aider. Les premiers finissent par vendre leurs biens, et avec le petit pécule qui leur reste entreprennent un petit commerce : courtiers en articles agricoles (engrais, graines, tourteaux, blé, lin, etc.), cabaretiers, maquignons.

LA PETITE FERME NORMALE. — Nous avons pu visiter une *ferme à 2 chevaux* à Vieux-Berquin, non loin de la plaine de la Lys, mais encore dans le Houtland cependant, comme on peut le constater par la proportion des herbages. Le sol, assez fortement mélangé de sable, permet d'obtenir des pommes de terre de bonne qualité, de sorte que l'on se spécialise de plus en plus dans la production de ce tubercule. On en cultive trois variétés principales : la pomme de terre blanche, qui est expédiée en Angleterre, la strazeele que l'on vend surtout à Paris, et la merville qui s'écoule surtout au marché de Lille. On en

récolte environ 15.000 kilos à l'hectare, ce qui, à raison de 7 francs les 100 kilos, donne une recette de 1.000 francs, au moins autant que le blé, sinon plus. Aussi l'assolement qui est biennal, comprend une année de blé et une de pommes de terre. Accessoirement, on cultive un peu d'avoine, de maïs (pour le fourrage), de haricots, et anciennement on y ajoutait des fèves et des betteraves fourragères.

Le domaine de la ferme étudiée comporte 7 hectares de pâtures, 2 de prés à faucher et 16 de cultures.

Le cheptel est formé de :

9 juments et 2 poulains;

9 vaches laitières;

8 génisses et 3 veaux;

2 taureaux;

6 porcs et 2 truies.

Le lait sert principalement à la fabrication du beurre, et le petit-lait qui reste à l'élevage de porcelets. Les porcs sont surtout engraissés avec des pommes de terre de la ferme et du seigle acheté dehors.

Chaque année, le fermier tue 3 porcs pour la consommation familiale, et vend une centaine de porcelets dans la région d'Avesnes.

Chaque année, il vend également de jeunes chevaux. Anciennement, il achetait des élèves dans le Boulonnais, et les revendait après les avoir fait travailler à la ferme. Aujourd'hui, que l'exportation des chevaux vers l'Allemagne s'est développée, on se met en Flandre à faire de l'élevage. Aussi le travail est-il maintenant exécuté par des juments poulinières.

Les pommes de terre sont vendues à des négociants établis à Strazeele, où se trouve la station de chemin de fer la plus proche. Ces négociants, en même temps qu'ils achètent des pommes de terre, leur vendent des engrais chimiques.

Quant au blé, il sert en partie à la fabrication ménagère du pain, et le surplus est vendu.

La famille se compose du père, de la mère et de 7 enfants : 5 filles dont une mariée, et 2 fils dont l'un est sur le point de

se marier. Grâce à ce nombreux personnel familial, on a pu se contenter, outre la main-d'œuvre temporaire, d'un seul ouvrier; mais, après le départ du fils aîné, il faudra en prendre un second.

Voici un autre exemple de petite ferme.

C'est une *ferme à* 3 *chevaux*, sur laquelle la même famille se succède de père en fils depuis 1815.

Le domaine comprend 35 hectares, dont 11 en pâture et 24 en culture. L'assolement employé est le suivant :

Blé. — Lin. — Blé. — Fèves. — Betteraves fourragères. — Blé. — Avoine.

Le cheptel est composé ainsi :

3 chevaux de travail et 2 poulains;

16 à 20 vaches;

1 petit taureau;

3 truies.

On frise déjà la grande culture, mais toute l'éducation se fait encore à la ferme : les filles remplacent la servante; et les fils sont d'abord vachers, puis charretiers avant de s'établir à leur compte. Cela supprime toute difficulté avec le personnel, qui ne se compose que d'un valet-bordier occupé toute l'année et d'un ouvrier occupé partiellement. En temps de moisson, on embauche des ouvriers du pays, car la pénurie de main-d'œuvre ne se fait pas encore sentir. Pour les sarclages et autres légers travaux, on a recours à des *bandes* d'ouvriers temporaires.

Voici la composition de la famille :

La *mère*, veuve depuis sept ans, dirige la ferme, et spécialement les travaux d'intérieur;

Le *fils aîné* dirige le travail, et, à l'occasion, met la main à la pâte;

Le *second fils* fait office de charretier, et fait son apprentissage de direction;

Le *troisième fils* est prêtre; et le *quatrième*, qui fait son service militaire, est ordonnance;

Le *cinquième* est vacher.

Deux filles sont mariées : l'*aînée* est dans une ferme à 1 cheval située dans le voisinage ; la *seconde* dans une ferme à 2 chevaux située dans les Polders.

Restent *trois filles* qui aident leur mère et font les travaux du ménage, la traite des vaches, la fabrication du beurre et du pain : elles soignent les porcs et les poules, font la lessive, les raccommodages, etc.

Tous sont bien préparés au rôle qu'ils devront remplir et feront de bons fermiers et des fermières avisées ; ils ne sont pas détournés de la vie rurale qui leur semble à tous l'idéal.

Nous visitons la ferme un dimanche. En temps ordinaire, nous eussions trouvé les gens peu occupés, mais c'est la moisson, et il faut profiter du beau temps. Aussi tout le monde travaille dur ; le soldat est revenu en permission, et se met de suite à l'ouvrage avec les autres. Pendant ce temps, le personnel féminin n'est pas resté inactif, et un plantureux repas attend les travailleurs : ouvriers et patrons mangent à la même table et ont la même nourriture.

Voici quelques remarques générales au sujet du mode d'existence des petits fermiers du Houtland.

La ferme est généralement du type *hofsted*, c'est-à-dire que les bâtiments ne se touchent pas : dans le fond de la cour rectangulaire sont les étables : sur l'un des côtés, les remises, porcheries, etc. ; sur l'autre, la maison d'habitation ; un petit quai avec parapet la sépare de la cour au milieu de laquelle est située la fosse à fumier.

La maison ne comprend qu'un rez-de-chaussée bâti à ras du sol, à l'exception d'une salle qui porte le nom de *voûte*, et qui, un peu surhaussée, est située au-dessus d'une cave voûtée où l'on conserve le beurre. La « voûte » sert de chambre à coucher pour les parents.

Parmi les autres salles, on distingue d'abord la salle commune (*huys*) où l'on trouve la grande table des repas ordinaires, un poêle flamand perdu dans une vaste cheminée ancienne à large manteau, une horloge de famille et des armoires, sans oublier les objets de piété. Naturellement, le mobilier est d'au-

tant plus cossu que la famille est plus anciennement stable, mais dans aucune ferme on ne trouve un mobilier rudimentaire. Parfois, on voit de confortables fauteuils, une machine à coudre, des ornements nombreux. Toujours, on trouve des rideaux blancs aux fenêtres, et les murs tapissés.

Beaucoup de fermes ont en plus un salon, où l'on reçoit les hôtes importants, et où ont lieu les dîners des grands jours. Le mobilier se compose alors d'une table ronde avec un tapis, de chaises plus belles, et d'ornements plus jolis : petites tables ou guéridons portant des statuettes ou des fleurs, tableaux appendus aux murs.

Viennent alors la cuisine, la laverie (*wassch kamer*), la buanderie et la salle aux provisions (*spinde*). Dans les appentis, derrière, sont les chambres à coucher des jeunes gens : une pour les filles, une pour les garçons, une pour la servante, s'il y a lieu.

Les familles étant nombreuses, un lit sert pour deux personnes, et il y a souvent deux lits dans chaque chambre. L'un des fils, nous l'avons dit, couche à l'écurie.

Autour de l'habitation, il y a souvent un parterre de gazon et de fleurs, et un potager.

La *nourriture* se compose essentiellement de lard provenant des porcs élevés à la ferme : il paraît sur la table deux ou trois fois par jour, excepté le dimanche, où l'on achète de la viande de boucherie. Il faut y ajouter le beurre, le fromage et le lait, et aussi les pommes de terre et les légumes. On achète donc assez peu au dehors : épiceries, café, bière. Lorsque le personnel féminin est nombreux, on fait le pain de ménage avec le blé que l'on a donné à moudre au meunier; dans le cas contraire, le pain est acheté chez le boulanger.

Anciennement, la boisson se composait essentiellement d'une tisane de bois de réglisse, mais avec les progrès de l'aisance, elle a été en grande partie remplacée par la bière, et aux jours de fête par le vin. Il faut aussi y ajouter le café et la chicorée.

Peu de choses à dire des *vêtements* : pendant la semaine, tout le monde porte des habillements de travail, et le dimanche, on a des costumes plus ou moins copiés sur ceux de la ville.

Au point de vue de l'*hygiène*, nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit à propos des répercussions du Lieu.

Enfin, les *récréations* sont rares. Sans doute, il n'y a pas d'illettrés dans la classe des petits fermiers, mais on sait que la culture avec ses occupations absorbantes laisse peu de place aux plaisirs intellectuels : le soir, tout le monde est fatigué, et l'on est tôt couché. Le dimanche est le seul jour où l'on sort de l'isolement : le matin, tout le monde se revoit près de l'église, à la sortie de la messe[1], et c'est là souvent que l'on embauche les travailleurs; l'après-midi, on se revoit dans les cabarets ou les jeux de la *Place*, c'est-à-dire de la petite agglomération qui entoure l'église et la mairie. Les principaux jeux sont : le tir à l'arc, le jeu de boules, les combats de coqs. Ils donnent tous lieu à la formation de petites sociétés, dont certaines sont anciennes. Ainsi, à Estaires, les francs-archers datent des archiducs autrichiens Albert et Isabelle, et à Hazebrouck, la perche du tir à l'arc est vieille de trois siècles. Il faut y ajouter aussi les sociétés de musique, fanfares ou orphéons.

Il ne nous reste plus à voir que la question de l'*établissement des enfants*. Étant donné les économies du fermier, c'est à peu près la seule phase de l'existence qui soit à considérer, et ceci nous éclairera sur la question du Patronage qui lui est intimement liée.

Nous avons vu que, pour passer de l'état de bordier à celui de petit fermier, un patronage extérieur était indispensable; ce patronage consiste dans la jouissance d'un capital, soit en toute propriété (par héritage ou mariage), soit en recourant au crédit, crédit accordé le plus souvent par un fermier voisin, par un parent enrichi (boucher ou fermier), ou enfin, par des capitalistes urbains (par l'intermédiaire du notaire).

Une fois la ferme normalement constituée, comme on ne s'agrandit plus guère, et que l'on épargne chaque année, le patronage autonome suffit pour les besoins courants. L'appren-

1. C'est aussi à la porte des églises que l'on affichait autrefois les actes officiels. L'église était en somme le centre de réunion, et cela a sans doute contribué à maintenir l'assiduité religieuse.

tissage du métier se fait en famille, et l'instruction s'acquiert dans l'école primaire du village, excepté pour ceux qui deviennent prêtres.

La seule difficulté est celle de l'établissement des enfants. Pour ne pas risquer de déchoir, il ne faut pas passer par l'étape de la ferme à 1 cheval qui demande un tour de force, il faut entrer directement dans une ferme à 2 chevaux, ce qui veut dire un capital d'une vingtaine de mille francs. Les deux époux apportent chacun une dot, et le surplus est emprunté aux mêmes sources que précédemment : parents, amis, notaires, ou bien le fermier précédent reste créancier pendant un certain temps. Voici, au surplus, quelques exemples :

B... a une ferme de 25 hectares, et peut donner une dot de 2.000 francs à chacun de ses cinq enfants. Son fils aîné est sur le point de se marier, et en même temps de reprendre dans la région une ferme de 20 hectares; sa femme lui apportera une dot de 3.000 francs et il empruntera 15.000 francs à deux fermiers voisins, ce qui lui constituera un capital de 25.000 francs. L'épargne des premières années servira à rembourser les créanciers; celle des années suivantes à constituer des dots aux enfants. Entre temps des héritages viendront sans doute grossir le pécule.

Supposons qu'un fermier devienne vieux et abandonne la culture; il cède son bail, et va vivre de ses rentes dans une maison qu'il loue près de « la Place », ou aujourd'hui quelquefois près de la station du chemin de fer.

L'époux survivant hérite de l'autre, la coutume en Flandre étant de faire les contrats d'après la formule : *Au dernier vivant tous les biens*. Après la mort du dernier, *on partage également entre tous les enfants*.

Souvent aussi, l'un des fils continue la ferme du père; dans ce cas, il reste débiteur envers ses frères et sœurs pour ce qui doit leur revenir d'après la loi du partage égal. Toutefois, on peut dire que, *dans ce cas, l'héritier est avantagé*. Il est avantagé en ce sens que le père est moins strict dans l'évaluation de la ferme, les jeunes animaux ne sont pas comptés, l'engrais du

sol est estimé légèrement, enfin l'on ne compte pas de « droit de chapeau », c'est-à-dire d'achalandage. On appelle ainsi une somme supplémentaire que le fermier cessionnaire paie au cédant, en plus de la valeur réelle de la ferme résultant de l'expertise. Ce droit de chapeau, appelé aussi « pas de porte », n'est que la façon dont se manifeste la loi de l'offre et de la demande : dans les temps de crise, il n'existe pas, parce qu'il y a peu d'amateurs; dans les temps de prospérité, il apparaît, parce que les fermes à louer sont âprement convoitées. C'est précisément ce qui se passe en ce moment, et c'est pour profiter de ce droit de chapeau que beaucoup de fermiers qui ont l'intention de se retirer, renouvellent leurs baux avant de le céder, car ce droit atteint parfois des taux fantastiques, dangereux même. Quoi qu'il en soit, on peut dire que l'avantage que reçoit cet héritier peut s'estimer en moyenne au 1/5.

Cette lutte pour avoir des fermes résulte en partie d'un *manque d'émigration*, dont voici les causes.

D'abord l'*apprentissage familial ne rend apte qu'à l'exploitation des fermes d'après la méthode flamande*. Le jeune Flamand est déjà désorienté, sur les terrains calcaires de la Picardie et de l'Artois, parce qu'il ne voit plus cette abondance d'herbages, ce cheptel bien fourni de la ferme de ses parents. Souvent il retarde l'heure de son établissement dans l'espoir qu'il finira bien par avoir une ferme dans le pays; puis il devient trop vieux, et se résigne à rester célibataire au foyer. Pourtant, de temps en temps, on voit un Flamand s'aventurer sur la craie, et y réussir, mais nous n'avons pu savoir dans quelles conditions. Une étude de la Picardie pourrait sans doute donner des indications précieuses à ce sujet.

Une seconde cause de la faiblesse de l'émigration flamande est la question du capital. Dans la région crétacée, on trouve surtout des bordiers et des gros fermiers. La petite ferme — celle qui correspond à la capacité financière du Flamand — est rare. A part des cas particuliers — dus à la chance — il nous semble que la seule façon pour lui de réussir, serait de tâcher d'acquérir les capacités nécessaires pour devenir inten-

dant de culture dans une grosse ferme avant d'en reprendre une à son compte. On nous signale la réussite de quelques-uns dans cette voie.

Reste l'émigration dans les pays neufs, qui serait la meilleure solution. Nos gens auraient assez de capacités de travail et d'endurance pour y réussir, et ils supporteraient sans doute mieux l'isolement que les paysans des villages à banlieue morcelée. Il est probable que la cause principale de cette absence d'émigration doit être cherchée dans l'organisation du travail; le père, avons-nous vu, cherche à retenir ses fils le plus longtemps possible pour ne pas avoir recours aux salariés. C'est pourquoi les familles n'ont jamais cherché à établir un courant migratoire; quant au jeune homme, il devrait lutter contre les idées régnantes pour l'entreprendre.

Le phénomène paraît être le même sur le littoral frison, où, d'après Paul Roux, seuls les fils des bordiers émigreraient en Amérique [1]. En Flandre, les fils des bordiers ont trouvé un exutoire à côté de chez eux, dans la fabrication d'abord, dans l'émigration temporaire ensuite. Mais, dans l'une ou l'autre région, les fils des fermiers n'émigrent pas.

Quoi qu'il en soit, cette insuffisance de l'émigration a des répercussions fâcheuses, notamment sur le prix des fermes, et il y a là un danger pour les moments de crise.

C'est donc dans le pays que se fait l'expansion de la race. Si possible, on reprendra une ferme dans le Houtland; faute de mieux, on ira dans les Polders ou dans l'arrondissement de Lille; enfin, les autres vont dans le commerce (marchands de bestiaux, bouchers, charcutiers) ou reprennent des industries étroitement liées à l'agriculture (brasserie, fabrique de chicorée).

La grande ferme exceptionnelle. — Plus on s'éloigne de la petite culture et plus les conditions de bonne exploitation deviennent difficiles. L'élevage de la vache, avons-nous dit, en est l'une des causes principales; aussi, *on constate que*

1. *Sc. soc.*, 2e pér., 35e fasc., p. 47 (Hadeln); p. 70 (Ems); — 52e fasc., p. 77 (Groningue).

l'élevage n'augmente guère, ou diminue, et les herbages sont utilisés pour l'engraissement du bétail, ou pour l'industrie du beurre ou du fromage.

L'engraissement du bétail est, en effet, la forme d'utilisation des herbages qui demande le moins de main-d'œuvre; par contre, il demande beaucoup de capitaux, mais c'est là une condition qui convient à la grande culture.

Dans les grandes fermes, la stabilité du fermier est généralement assurée; les baux sont renouvelés à temps et transmis de père en fils. C'est ainsi que la ferme que nous visitons est occupée par la même famille depuis 1784. A cette époque, elle appartenait aux chevaliers de l'Ordre de Malte. Vendue comme bien national au moment de la Révolution, elle fut achetée par un négociant de Dunkerque, mais continua à être louée au même fermier, puis à ces descendants. Depuis lors, elle est restée la propriété des descendants de ce négociant, passant régulièrement d'aîné en aîné, fils ou fille.

La ferme comprend actuellement une étendue de 70 hectares dont près de 40 en herbages.

L'assolement adopté est quadriennal : une année de blé, une de cultures diverses, industrielles (lin, houblon, pommes de terre, colza, chicorée), suivie d'une année de blé et enfin de cultures fourragères (trèfle, betterave).

Le cheptel, d'une valeur approximative de 36.000 francs, comprend :

4 chevaux de travail.
50 vaches laitières.
15 bœufs à l'engrais en été ou vaches laitières.
1 taureau.
150 moutons.
30 porcs.

Le lait est converti principalement en fromage; le houblon et la chicorée sont séchés dans des tourailles[1] avant d'être vendus. Il y a donc une tendance à développer les fabrications, et cela suppose un outillage assez coûteux : rien que les indus-

1. Chaque cultivateur possédant sa touraille, ou faisant tourailler par un voisin, il n'y a pas ici sujétion vis-à-vis du négociant, comme en Franconie

tries laitières supposent un capital d'environ 5.000 francs, se décomposant comme suit :

Matériel, 1.500 francs; — stock de fromage et de beurre, 1.500 francs; — crédits à la clientèle, 2.000 francs.

L'outillage comprend surtout des engins mécaniques à moteurs animés (chevaux), tels que : charrue brabant, herse, semeuse, faucheuse, faneuse, moissonneuse-lieuse, batteuse, etc. Avec les chariots et les outils à bras, l'outillage est compté sur le bilan de la ferme pour une valeur de 10.000 francs, en admettant que l'amortissement doive se faire en 15 ans.

Le personnel comprend :

3 vachers (ou bouviers).
2 charretiers.
1 berger.
1 fromager.
6 valets.
1 servante.

Tout ceci représente un salaire annuel de 7.000 francs, qu'il faut doubler si l'on veut tenir compte de la nourriture.

La quantité d'engrais enfoui dans le sol peut s'estimer à 10.000 francs, dont 4.500 francs de fumier produit à la ferme et 500 achetés dehors, et 5.000 francs d'engrais chimiques également achetés.

Le capital peut donc s'évaluer comme suit :

Cheptel	36.000 francs.
Outillage agricole	10.000
Outillage de fabrication	5.000
Engrais	10.000
	61.000 francs.

On peut dresser approximativement le budget comme suit :

Recettes.		*Dépenses.*	
20 hectares céréales et cultures industrielles	18.000	Fermage	10.000
15.000 kilogr. de fromage	15.000	Intérêt du capital	3.000
2.000 kilogr. de beurre	6.000	Achat d'engrais	5.500
Ventes d'animaux (bénéfices) :	1.000	Salaires	7.000
Total	40.000	Total	25.500

soit donc un bénéfice de près de 15.000 francs.

La situation matérielle est donc bonne, mais peu de fermiers, peuvent s'élever jusque-là, vu l'âpreté avec laquelle on se dispute les petites fermes : il y a peu d'occasions possibles d'agrandissement.

Plus les exploitants sont petits, et plus ils offrent une grande somme à l'hectare. Tout concourt donc à empêcher le développement de la grande ferme.

Les fils des gros fermiers, disposant de dots plus fortes, trouvent plus facilement un exutoire vers les régions de grande culture (Polders, Picardie, etc.); mais étant peu nombreux, ce mouvement n'a que peu d'importance; à noter, du reste, que l'expansion se fait aussi, en partie, vers les fabrications agricoles (distillerie, meunerie) et vers le commerce.

II. — LES OUVRIERS NOMADES ET LES ÉMIGRANTS TEMPORAIRES.

Après les types encadrés du Houtland, nous devons parler de quelques variétés spéciales qui ont joué autrefois un rôle assez important. Ce sont des cultivateurs fragmentaires qui n'ont pu trouver un emploi régulier dans les fermes du pays.

Il y a, en effet, en Flandre, comme dans les Marschen allemandes, une surabondance de cultivateurs fragmentaires relativement aux emplois possibles dans les fermes. En Flandre, *ces cultivateurs fragmentaires trouvent une ressource supplémentaire dans l'industrie du lin, mais ils en trouvent de moins en moins depuis que le développement du machinisme tend à la concentrer dans les villes*. De là, l'exode d'une partie de ces petites gens vers les ateliers urbains, et par conséquent la diminution de la population dans le Houtland.

Toutefois, il reste encore un certain nombre de familles de ce genre. En les étudiant, nous jetons un coup de sonde sur l'état ancien du pays.

Le tisserand-cultivateur. — C'est sur les collines sablon-

neuses que ce type s'est le mieux maintenu, aux monts des Cats par exemple, parce que la pauvreté du sol ne permet guère que la culture à la bêche. Aussi, trouvons-nous là, à Godewaarsvelde, deux fabriques collectives rurales de toile.

Le travail à la main, nous le savons, est peu payé ; les tisserands ne gagnent guère plus de 1 fr. 50 à 2 francs pour des journées de travail de 14 heures : l'État est impuissant à réglementer le travail familial, et il est probable, du reste, qu'il ne résisterait pas à une réglementation sévère.

Chaque tisserand a une charrette à chien avec laquelle il transporte chez le patron-négociant la toile qu'il a fabriquée, et rapporte le fil nécessaire.

Les femmes, de leur côté, font de la dentelle. Enfin, une petite culture de pommes de terre et de légumes vient compléter les ressources de la famille.

Ce type misérable est bien plus répandu dans la région sablonneuse qui s'étend entre Bruges et Gand. C'est lui qui a surtout souffert au moment de la grande crise du lin de 1848, due à la concurrence victorieuse du machinisme anglais, et qui, à ce moment-là, a émigré en masse : ce sont donc des gens issus de ce type que l'on retrouve surtout dans le prolétariat ouvrier de l'arrondissement de Lille, notamment à Halluin.

L'ÉCANGUEUR. — On appelle ainsi l'ouvrier qui fait le travail rural de préparation du lin avant son arrivée à l'usine : il fait les opérations du rouissage, du broyage et du teillage[1], généralement à façon pour le compte d'un marchand de lin, et quelquefois aussi à son compte, mais dans ce dernier cas, par suite du capital nécessaire et des aléas, il est le plus souvent endetté envers ce négociant.

L'écangueur cultive un petit jardin, et souvent, en été, il s'embauche dans une bande de moissonneurs allant travailler temporairement dans les grandes fermes du Nord de la France. Certains aussi se font briquetiers.

1. Voir *Sc. soc.*, 2e pér., 59e fasc., p. 8.

Ce type était répandu un peu partout, mais surtout dans les vallées. En France, il disparaît de plus en plus, mais il se maintient encore en Belgique.

Les Nomades. — Anciennement, nombre de bordiers trouvaient un travail suffisant dans le pays en cumulant, selon les saisons, le travail de l'écangueur et celui du tisserand.

Beaucoup d'entre eux ont été en partie évincés, comme nous venons de le voir, et ont recours à l'émigration temporaire.

Quelques-uns sont devenus presque complètement nomades, allant de fermes en fermes et d'usines en usines : moissonneurs l'été, ouvriers de sucrerie ou de distillerie l'automne, manœuvres occasionnels en d'autres saisons.

C'est à peine s'ils rentrent chez eux quelques semaines par an, et, dans ces moments-là, complètement détournés de la culture qu'ils laissent à leurs femmes, ne s'occupent que du ménage[1].

Il est probable, quoique nous n'ayons pu vérifier le fait, qu'il y a des tendances matriarcales dans de telles familles pour les mêmes raisons que dans celles des pêcheurs-cultivateurs : absentéisme de l'homme et atelier fixe appartenant à la femme.

On nous a signalé que, dans les environs d'Aire-sur-le-Lys, l'habitation des bordiers-émigrants appartenait toujours à la femme.

III. — LES ORIGINES DE LA RACE.

Sommes-nous en mesure, à la fin de cette étude, de lever un coin du voile qui recouvre la question toujours obscure des origines de la race? Il est de notre devoir, en tous cas, d'essayer de formuler des hypothèses, quitte aux observateurs futurs à rectifier à la suite de nouveaux progrès de la science.

Au surplus, nous maintiendrons nos hypothèses dans les limites étroites des connexions les plus immédiates avec les faits exposés.

1. Blanchard, *loc. cit.*, p. 567.

Il nous semble qu'une chose ressort d'une façon éclatante de notre étude, c'est l'extrême variété des types sociaux qui peuplent la Flandre. Il en est ainsi dans tous les pays compliqués, où les travaux d'extraction et de fabrication dominent.

Une question se pose : ces variétés proviennent-elles d'un type unique dont elles représentent des modalités différentes, ou bien, proviennent-elles, au contraire, de plusieurs souches diverses?

Nous penchons plutôt pour la dernière opinion, et, encore une fois, nous pensons qu'il en est ainsi dans tous les pays compliqués :

L'Angleterre est peupleé de Saxons, d'Angles et de Celtes, sans compter les immigrés cosmopolites;

La France contient des éléments latins, celtiques et germaniques, etc.

L'histoire est souvent impuissante à résoudre la question des origines, parce qu'elle n'enregistre que les grandes invasions, et non les infiltrations lentes, qui sont souvent celles qui ont eu le plus d'action.

L'anthropologie est bien plus apte à déceler la diversité des types humains dans un même pays, sans pouvoir toujours décider du lieu d'origine de chacun d'eux.

La science sociale apporte ses lumières propres dans la question, et doit s'aider des conclusions des autres sciences, sans jamais oublier toutefois qu'elle se place à un point de vue différent, non celui des caractères physiques, mais celui des caractères que revêtent les groupements humains : famille, associations libres et forcées, etc.

Sous ce rapport, il semble qu'il y ait en Flandre deux types superposés :

1° Un type inférieur, peu apte à former des groupements disciplinés et bien organisés;

2° Un type supérieur, qui possède ces qualités à un certain degré, et qui a des tendances particularistes assez marquées.

Survivance des communautaires laponoïdes. — Le premier type se trouve à l'état le plus pur dans les îlots survivants de

Bosschkerle, mais si l'on admet qu'il est plus ou moins diffusé parmi le prolétariat des Flandres, et même dans certains autres couches sociales, beaucoup de faits contradictoires trouvent leur explication :

1° Au point de vue anthropologique, cela explique la variété des types physiques;

2° Au point de vue sociologique, on comprend les tares du prolétariat flamand, si bizarres au milieu des autres pays particularistes : taux plus élevé des illettrés, des meurtres; « standard of life » plus bas, mortalité plus grande, etc.;

3° Au point de vue de la science sociale, les différences d'aptitudes à la discipline.

Ce type humain a été appelé *laponoïde* par les anthropologistes belges, à cause de ses caractères physiques. Nous l'adopterons, faute de mieux, en observant du reste qu'il n'y a rien d'improbable à ce que des Lapons ou des Finnois ait anciennement peuplé, non seulement toute la Scandinavie et le nord de la Russie, mais toute la plaine germanique jusqu'en Flandre.

Ce type aurait été peu à peu refoulé vers les régions polaires, mais des îlots auraient subsisté, çà et là, dans les parties les plus pauvres, dans les lieux les moins transformables.

Très longtemps, ils se seraient maintenus en petites communautés isolées vivant de la façon suivante : Travaux de *simple récolte* par les hommes; *culture rudimentaire* par les femmes.

Dans les clairières du Houtland, les populations préhistoriques s'occupaient principalement : les hommes de la chasse et les femmes d'une culture rudimentaire.

Au fur et à mesure de la diminution des ressources de la Simple récolte par suite de la colonisation particulariste : développement du *brigandage*.

Cette ressource toutefois devenant de plus en plus difficile par l'établissement d'une police régulière, une évolution nouvelle se produit. Cette population arriérée parvient enfin à s'élever en partie, et cela de plusieurs façons :

1° Un certain nombre vont occuper les *emplois subordonnés*

(manœuvres, domestiques) chez les particularistes du voisinage;

2° D'autres se vouent aux *petites fabrications* (vannerie, tissage) et au *colportage,* sans dépasser, semble-t-il, le stade du petit atelier familial;

3° De là, un certain nombre passent aux *métiers nomades,* et quelques-uns s'enrichissent par le *commerce.*

Lors du développement du machinisme, les populations de ce type ont été celles qui ont le plus souffert, parce qu'elles ont eu de la peine à s'adapter à la discipline exigée par le grand atelier. Sans aucun doute, des mélanges se sont produits entre les éléments purs de cette race et ceux des colons particularistes, de sorte qu'au point de vue physique, au lieu d'apparaître nettement, ils sont diversement fondus.

Au point de vue social, on peut discerner assez aisément l'existence, dans les couches profondes de la société flamande, d'éléments difficilement assimilables, difficilement éducables.

Les éléments particularistes. — On discerne non moins facilement une certaine aptitude à la discipline d'une partie de la race, et ceci est un apport particulariste, quand cette race disciplinée vit en simple ménage.

Il y a donc eu en Flandre l'infusion d'un élément particulariste, d'un élément apparenté aux Scandinaves et aux Saxons. Et ceci est du reste d'accord avec les conclusions des autres sciences :

L'anthropologie nous montre les analogies du type physique des populations entourant la mer du Nord.

La linguistique nous montre l'unité d'origine des idiomes parlés dans ces mêmes régions, et dont l'ensemble constitue le *plattdeutsch.*

L'histoire enfin, nous montre l'expansion continue des races venues du Nord dans les premiers siècles du Moyen Age et même plus tôt.

Mais une précision plus grande semble possible. Il existe plusieurs variétés particularistes résultant de routes différentes suivies par des émigrants issus d'une souche primitive, que, jusqu'à preuve du contraire, nous admettrons s'être formée

dans les fjords de la Norvège, suivant l'hypothèse si féconde et si lumineuse d'Henri de Tourville.

Dans les plaines saxonnes et flamandes, il y a trois variétés de particularistes, que les linguistes hollandais ont appelées d'après leurs idiomes, les Frisons, les Saxons et les Francs. Sans attacher une valeur absolue au langage comme critérium social, il faut néanmoins en tenir compte. Toutes les personnes qui causent un idiome frison ne sont évidemment pas des Frisons purs, mais on ne peut cependant pas nier que toutes les régions où domine l'idiome frison n'aient été influencées fortement par les populations frisonnes, à une certaine époque de leur histoire.

Nous n'avons pas à déterminer ici, d'une façon précise, les limites des trois variétés du plattdeutsch dont nous parlons, mais d'une façon générale on peut dire :

— Que l'idiome dit *saxon* domine dans la plaine sablonneuse qui s'étend entre l'Elbe et le Rhin;

— Que l'idiome dit *franc* s'étend, d'une part, sur la plaine sablonneuse à l'ouest du Rhin (Campine et Flandre orientale), sur les plateaux limoneux de la Flandre et du Brabant, et enfin sur les alluvions de l'ancienne Batavie et la plupart des polders hollandais;

— Que l'idiome dit *frison* s'étend sur le littoral depuis le Schleswig jusqu'à l'Aa (anciennement jusqu'à Calais et peut-être au delà).

En ce qui concerne la Flandre proprement dite, il y a, en effet, deux idiomes à considérer :

1° *L'Oost-vlaamsch* qui se rapproche du hollandais, c'est-à-dire des idiomes dits francs;

2° *Le west-vlaamsch* qui se rapproche du frison.

La limite entre ces deux idiomes a été tracée par M. Debo dans une brochure éditée à Bruges en 1873, *West-vlaamsch Idiotikon* : elle part des environs de Sluiss, sur la frontière hollando-belge, près de Bruges, et, de là, traverse Lapscheure, Ruysselede, Caeneghem, Aerseele, Marckeghem, Vive-Saint-Baafs, Harlebeke, Courtrai, Menin, Wervicq, puis va rejoindre

l'Aa, en englobant toute la partie flamingante de la Flandre française.

Les Frisons. — Examinons de plus près l'habitat des populations frisonnes. Nous constatons d'abord que, sauf exception, il n'empiète pas sur la plaine sablonneuse, ni en deçà, ni au delà du Rhin. Pourtant il occupe certaines régions qui ne font plus partie du Littoral proprement dit, tout en lui étant adjacent; mais ce sont des régions argileuses : le Houtland argileux et la Frise hollandaise. Ces deux régions ont été des terrains d'expansion de la race frisonne, mais non des lieux de formation, comme nous allons bientôt le voir. Ces deux régions sont réunies par le Littoral.

Dans le Littoral, il faut distinguer deux zones : les polders et les dunes.

Les polders ont été conquis sur les eaux, et constituent donc également un lieu d'expansion. Du reste, ils ne sont pas habités par une race unique : les polders belges et allemands sont peuplés de Frisons, et les polders hollandais de Frisons mélangés de Francs.

Restent les dunes et les îles sablonneuses de la côte : cette zone est presque exclusivement frisonne, et forme sans doute le lieu de formation de la race. Avant l'assèchement des polders, les dunes n'étaient que des îles sablonneuses séparées de la côte, telles que le sont encore, à l'heure actuelle, les îles de l'archipel frison, qui suivent les rivages de la Frise et du Schleswig, et celles de l'archipel zélandais.

Voici donc l'hypothèse que l'on peut formuler :

La race frisonne s'est formée dans l'archipel frison, qui, anciennement, se continuait le long des côtes actuelles de la Hollande et de la Flandre jusqu'à Calais.

Elle a ensuite occupé les polders les plus faciles à assécher, ceux qui sont encore au-dessus des marées basses : wateringues françaises et belges, marschen allemandes.

Enfin, elle s'est répandue dans les régions argileuses de la Frise et du Houtland.

Voilà une hypothèse basées sur les analogies linguistiques et géographiques.

On peut l'appuyer d'autres arguments. « Tout au long de la mer du Nord, dit Blanchard[1], le même type de maisonnette basse et claire égaie le bord des dunes; il se retrouve au delà des détroits et des estuaires, après le Zuyderzée ; après le Dollart et l'Elbe jusqu'aux îles lointaines de Sylt, Amrum et Lohr..... indice peut-être de l'expansion de la race frisonne.

D'après le même auteur[2], dans les wateringues de la Flandre, le droit ancien dérive des coutumes frisonnes : c'est le partage égal opposé à la transmission intégrale des Saxons.

A noter aussi les analogies de l'habillement ancien : On trouve encore au Nord de Bruges des vieilles femmes qui portent autour de la tête l'ornement frison appelé *ooryzer*[3].

Tout semble donc prouver l'identité d'origine.

Voyons quelles en sont les conséquences sociales.

Les Frisons seraient des colons norvégiens qui auraient suivi la route des Dunes au lieu de se fixer à l'intérieur de la Plaine saxonne. De là, leur différenciation d'avec les Saxons : — Le Norvégien primitif était à la fois un cultivateur et un pêcheur. — Le Saxon est devenu un pur cultivateur. — Le Frison est devenu plus pêcheur que cultivateur.

Tels sont les caractères originaux imprimés au moment de la formation de la race.

Plus tard, le Frison est devenu à son tour un cultivateur intense dans le Houtland argileux, mais après avoir été dévié par la pêche.

C'est dans l'expansion de la race que les caractères fondamentaux semblent le plus tenaces : chez les Saxons, elle est foncièrement agricole; chez les Frisons, elle est restée orientée vers les transports et le commerce. Les uns et les autres ont été capables d'évoluer vers la grande industrie chaque fois que les conditions l'ont permis.

1. *La Plaine flamande*, p. 233.
2. *Id.*, p. 479.
3. *Id.*, p. 479.

La race frisonne a eu un moment d'expansion brillante à l'époque de la Hanse : le frison ou zeedeutsch (langue marine) était alors la langue commerciale de toute la mer du Nord, de Bruges à Bergen.

Aujourd'hui, nous assistons à une reprise d'activité sur tout le Littoral, à Anvers, à Rotterdam, à Hambourg, etc., mais la race frisonne n'est plus la seule à y participer : les éléments saxons et francs y contribuent peut-être plus qu'au Moyen-Age. Malgré cela, la grande vitalité de la race frisonne n'en reste pas moins un fait indéniable.

Les Francs. — Les Francs, mélange des émigrants saxons avecles populations antérieures, composées surtout d'éléments sociaux inférieurs, tels que les Bosschkerle et les populations palustres, ont surtout occupé les régions sablonneuses de la Belgique et de la Hollande. Ils se sont aussi avancés vers les régions argileuses et les Polders, mais là, ils se sont mélangés aux Frisons.

Les types sociaux de la Flandre française. — Si nos hypothèses sont exactes, les populations de la Flandre française seraient donc un mélange de Frisons et de Francs. Les Frisons dominent vers les côtes et les Francs vers l'intérieur.

Les Frisons seraient des Scandinaves rejetés vers la pêche et le pâturage, par suite de la route suivie le long du Littoral.

Les Francs seraient issus d'un mélange de Saxons et de populations antérieures. Dans la classification d'Edmond Demolins, ce sont donc surtout les populations frisonnes qui mériteraient le titre de particularistes ébauchés; les populations franques seraient plutôt des particularistes ébranlés, ou, si l'on veut, mélangés ou combinés.

P. Descamps.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

COMMENT SE FAIT

L'ORGANISATION DES FORCES OUVRIÈRES

PAR

G. OLPHE-GALLIARD

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Avril 1911

SOMMAIRE

PRÉFACE, par M. Paul de Rousiers. P. 3.

I. ***Les conditions du travail sous l'ancien régime économique*** favorisaient l'union des ouvriers et des patrons travaillant en petits ateliers familiaux. Elles mettaient obstacle aux tentatives d'organisation de la main-d'œuvre. P. 12.

I. ***Les conditions du travail dans l'industrie moderne*** imposent aux salariés la concentration de leurs forces en vue d'atténuer les effets de la concurrence de la main-d'œuvre et d'améliorer le régime du contrat collectif. Effets heureux et malheureux des coalitions. P. 41.

PRÉFACE

Le livre que publie M. G. Olphe-Galliard sur l'*Organisation des Forces ouvrières*[1], et dont nous sommes heureux de présenter un chapitre aux lecteurs de la *Science sociale*, pose avec beaucoup de clarté et de précision scientifique un problème auquel personne ne peut rester indifférent. Il s'agit de savoir dans quelles conditions nouvelles se crée aujourd'hui le lien qui unit les uns et les autres, les patrons et les ouvriers, les employeurs et les employés. Partout où il y a contrat de travail, c'est-à-dire, dans tous les cas où une personne travaille au compte d'une autre, lui loue ses services, le problème étudié par M. Olphe-Galliard doit être résolu. Il l'est, d'ailleurs, dans les conditions les plus diverses : avec une harmonie réelle, ou bien avec une arrière-pensée de la part des parties contractantes; pour une période durable, ou bien d'une façon tout à fait éphémère; à la suite de négociations pacifiques ou pour mettre un terme à une lutte prolongée. Toujours est-il que du moment qu'un travail s'exécute moyennant le paiement d'un salaire, un contrat formel ou tacite est nécessairement intervenu pour en régler les conditions.

Dans nos sociétés modernes, cette situation est beaucoup plus fréquente qu'elle ne l'était avant l'application de la vapeur à l'industrie et les transformations profondes qui en ont résulté. Dans toutes les formes d'activité matérielle, la concentration

1. Cet ouvrage, édité chez Giard et Brière, a obtenu une Mention honorable de l'Académie des sciences morales et politiques.

s'affirme de plus en plus et le travail isolé de l'artisan, du patron-ouvrier, disparaît au fur et à mesure que les conditions de la production exigent plus impérieusement la division du travail, la production par grandes masses et l'usine puissante à nombreux personnel.

D'autre part, ce même phénomène de concentration industrielle met un patron en face d'une grande quantité d'ouvriers, plusieurs centaines, souvent plusieurs milliers. Il ne peut être question, ni pour lui ni pour eux, de discuter individuellement, isolément, chacun des contrats qui lient ce patron à un de ses ouvriers. Des conditions sensiblement uniformes s'établissent dans chaque atelier. Elles trouvent généralemnet leur expression dans le règlement d'atelier que le patron se voit conduit à élaborer. Et les ouvriers élèvent la prétention de discuter ce règlement d'atelier, sinon dans ses clauses de pure discipline intérieure, du moins dans toutes celles qui affectent directement leur engagement individuel. Ainsi naît, par la nature même des choses, l'idée de la discussion collective des conditions uniformes des engagements individuels, c'est le *collective bargaining* des Anglais, et ce que nous avons appelé moins heureusement le contrat collectif de travail. En réalité, c'est plutôt un marché collectif, quelque chose comme l'établissement d'un « cahier des charges » réglant les conditions générales d'emploi. Aussi longtemps qu'il ne s'applique qu'à un même atelier, le marché collectif aboutit simplement à un règlement d'atelier accepté après discussion entre le patron et les représentants des ouvriers. C'est une charte sur laquelle on s'est entendu de part et d'autre au lieu d'une charte octroyée par le patron.

Mais la constitution du grand atelier qui produit ce résultat n'est pas un phénomène isolé. Elle en suppose d'autres préexistants; elle en provoque d'autres aussi. Elle ne peut se comprendre, par exemple, que là où les transports sont très développés et elle leur fournit de nouvelles occasions de développement. On ne pourrait pas créer un grand établissement métallurgique ou une grande fabrique textile, loin de tout moyen de distribution; et leur création donne naissance à de

nouveaux éléments de trafic pour les voies ferrées fluviales et maritimes qui les desservent. Aussi l'essor des forces productives d'une contrée et celui de ses organes de transport vont-ils généralement de pair. Par suite, la concurrence tend à devenir de plus en plus vive entre les diverses usines et même entre les diverses contrées rapprochées par la rapidité et le bon marché des transports. Et, sous l'action croissante de cette concurrence, les conditions de production relatives à la main-d'œuvre tendent à s'uniformiser comme les autres. Le patron d'une usine, même d'une très grande usine, ne peut plus traiter avec ses ouvriers sans tenir compte du taux des salaires, du temps de travail pratiqués dans les autres usines de la même industrie. Le rendement de sa main-d'œuvre, comme celui de son outillage, comme le prix de ses matières premières, etc., sont des éléments de concurrence qu'il ne lui est pas permis de négliger. Dans ces conditions, le marché de travail par atelier tend vers un marché de travail par profession. Il s'élargit sous l'influence de faits économiques indépendants des volontés individuelles.

Ces circonstances nouvelles sont fort bien décrites par M. Olphe-Galliard, dès le début de son ouvrage. Leur connaissance permet de préciser comment se présente le problème. Elle ne suffit pas à en découvrir les solutions. Cependant elle nous met sur la voie de ces solutions en mettant en relief la nécessité d'un groupement ouvrier, d'une représentation ouvrière, et aussi la nécessité d'un groupement patronal correspondant.

Si, en effet, les ouvriers d'un même grand atelier ne peuvent pas discuter autrement que collectivement les conditions de leur contrat individuel de travail, les voilà obligés de constituer des mandataires, des représentants, auxquels sera confiée la défense de leurs intérêts, et toute la question de l'organisation ouvrière syndicale se pose. Mais si le marché collectif déborde les limites de l'atelier, s'il s'étend à une région ou à une profession, c'est le tour du patron de se trouver isolé et impuissant en fasse d'une masse ouvrière dont ses employés ne forment plus qu'une fraction. Et pour arriver à un équilibre normal entre les deux parties en présence, il faut une organisation syndicale pa-

tronale, comme il faut une organisation syndicale ouvrière.

Tout cela se déduit très logiquement. Mais il ne suffit pas qu'un organisme social devienne nécessaire pour qu'il se crée de suite et fonctionne à la satisfaction des intéressés. Rien ne dispense ceux-ci de la capacité, de l'aptitude à constituer ces organismes. Si elle leur fait défaut, des moyens de fortune pourront être improvisés ; des groupements éphémères naîtront et disparaîtront, empruntant les formes extérieures et les dénominations des groupements solides requis par les circonstances ; mais ils ne rendront pas les mêmes services.

La science sociale n'a pas le pouvoir de donner à qui que ce soit les aptitudes qui lui manquent. Mais elle peut indiquer à quelles sources ceux qui ont les aptitudes voulues vont les puiser, dans quelles conditions ils les exercent. Elle possède donc une vertu éclairante qu'il dépend de chacun de mettre à profit. M. Olphe-Galliard a eu recours à cette vertu éclairante et il a dégagé par l'observation des groupements efficaces les principaux éléments de leur succès.

Il y en a de matériels. Les syndicats ouvriers ou patronaux sérieux perçoivent régulièrement les cotisations de leurs adhérents, groupent une partie importante des membres de la profession. On les distingue à première vue de ces organisations de fantaisie dont un socialiste étranger disait naguère qu'il suffisait, pour les créer, d'acheter un timbre en caoutchouc de 1 fr. 75.

Mais ce ne sont là que des signes extérieurs, les manifestations matérielles de conditions complexes et immatérielles. Pour que des ouvriers paient d'une façon régulière leurs cotisations à un syndicat, il faut d'abord que le taux de ces cotisations ait été établi avec une connaissance parfaite de leurs ressources et des sacrifices que comporte la faiblesse de ces ressources. Si on exige d'eux plus qu'ils ne peuvent raisonnablement donner, ou même plus que leurs habitudes antérieures ne les préparent à donner, l'échec est certain. Il faudra donc aux dirigeants du syndicat beaucoup de tact dans la fixation du taux des cotisations. Et voilà déjà qu'une qualité rare, un véritable art de gouverner vont se trouver exigés d'eux pour cette partie initiale

mais essentielle de leur tâche. La cotisation une fois établie, il s'agit pour eux d'en justifier le taux par les avantages que procurera le syndicat. C'est une deuxième difficulté et très redoutable. Car si les avantages acquis ne sont pas faciles à saisir, s'ils ne se présentent pas sous une forme matérielle, tangible pour chaque membre pris isolément, beaucoup des adhérents ne les apercevront pas ou bien y demeureront indifférents. Il faut, en effet, une éducation syndicale assez poussée pour attacher du prix à un avantage collectif impossible à évaluer d'une façon précise. Il ne suffira donc pas aux dirigeants d'être actifs, zélés, habiles dans leurs négociations, tenaces dans leurs revendications, il faudra encore qu'ils obtiennent des résultats susceptibles de retenir leurs adhérents, de les attacher au syndicat. Et pour bien défendre les intérêts généraux dont ils ont la charge, ils sont tenus de ne pas perdre de vue l'intérêt individuel et immédiat sous peine de voir se briser entre leurs mains l'instrument qu'ils ont forgé.

Cependant, à donner ainsi satisfaction aux visées étroites de ses commettants, on court de grands dangers. Le premier est de s'user rapidement. Quelle que soit, en effet, la puissance d'une association elle ne peut jamais obtenir des avantages supérieurs à ceux que permettent les conditions économiques de la profession. Il y a donc une limite au delà de laquelle ce genre de succès devient momentanément impossible. Le second danger est plus grave encore ; il menace la base même, la raison d'être du syndicat. Ce sont les intérêts généraux de la profession qu'il a pour mission de sauvegarder; s'il s'absorbe dans la poursuite d'intérêts particuliers, il est condamné. Or, pour éviter cet écueil, l'habileté ne suffit plus, même cette habileté supérieure qui fait partie de l'art de gouverner les hommes, mais qui n'est pas tout l'art du gouvernement. Il faut chez les chefs une hauteur de vues suffisante pour se placer au-dessus des revendications qu'on leur soumet, pour discerner le but éloigné vers lequel on doit tendre, pour ne pas le sacrifier à des satisfactions plus proches et plus appréciées. Mais on ne saurait poursuivre à soi seul, même quand on détient en fait le pouvoir dirigeant, une poli-

tique aussi élevée si on est seul à la comprendre. A côté de l'élite qui mène le mouvement, il faut des aides prêts à la seconder et des troupes lui faisant confiance. En d'autres termes, il faut dans la masse syndicale un certain sentiment de dévouement au bien général, une certaine générosité, tout au moins, un certain esprit de corps, lui faisant considérer comme son bien propre le bien général de la profession.

Nous voilà très loin des conditions purement matérielles du succès. Et pourtant, c'est la réalisation de ces conditions matérielles qui exige les qualités que nous venons de dire, soit de l'élite dirigeante, soit de la masse des syndiqués. Il n'y a là, d'ailleurs, rien qui puisse surprendre les adeptes de la science sociale. Chaque fois qu'on observe méthodiquement un groupement humain quelconque, même un groupement passager, le lien qui unit les faits sociaux d'ordre matériel et ceux d'un autre ordre apparaît de suite. Ce n'est pas une nouveauté que les moyens matériels d'existence d'une famille se trouvent compromis par l'ivrognerie, la débauche, la paresse, la sottise de leurs membres; ni que son élévation purement matérielle dépende en très grande partie de l'éducation de ses rejetons, laquelle dépend étroitement des traditions auxquelles elle obéit, de la règle morale qu'elle reconnaît et met en pratique, du bon sens et de la clairvoyance de ceux qui la dirigent. Considérez, si vous le voulez, un groupement tout accidentel et éphémère, celui que des touristes constituent pour une excursion, une ascension en montagne. De deux de ces groupements supposés par hypothèse égaux au point de vue matériel, aussi bien pourvus, composés de membres aussi vigoureux, celui qui atteindra le mieux son but est celui dans lequel régnera la plus complète harmonie. Si vous en doutez, entreprenez une partie de ce genre avec des personnes de fâcheuse humeur, habituées à grogner sur le gîte, à discuter sur la composition des repas, à maudire la pluie, la neige, le vent, le soleil et, d'une façon générale tous les agents atmosphériques et leurs diverses manifestations, vous verrez comment le plaisir que vous vous promettiez se changera en une véritable épreuve et, si vous en trouvez le moyen, vous

abandonnerez à la première étape vos malencontreux compagnons. Ainsi votre excursion sera manquée uniquement pour des raisons dans lesquelles les faits matériels ne joueront aucun rôle. Ce ne sont là que des exemples; l'expérience de la vie suffit à en fournir une infinité d'autres où des groupements quelconques échouent pour des causes non matérielles, inaptitude ou insuffisance des hommes, défaut d'entente entre personnes ayant une valeur individuelle, indifférence générale des intéressés, etc. Il n'est pas surprenant que les syndicats professionnels requièrent eux aussi, les éléments, sans lesquels aucun groupement humain n'atteint son but. Là, comme partout ailleurs, rien ne dispense les hommes ni de la nécessité de l'effort ni des conditions d'exercice de l'effort.

Mais là, plus qu'ailleurs, le but à atteindre exige cette qualité rare qu'est le désintéressement, j'entends cette sorte de désintéressement qui permet de sacrifier à l'intérêt général, même éloigné, un intérêt personnel et immédiat. En effet, le but est essentiellement d'intérêt général et il arrive que les intérêts étroitement personnels soient en désaccord avec lui. Un patron a pris l'engagement vis-à-vis de ses ouvriers de ne pas embaucher au-dessous d'un certain taux de salaires et, vis-à-vis de ses collègues patrons, il a pris aussi l'engagement de ne pas embaucher au-dessus de ce taux. Cependant une commande inattendue et très avantageuse se présente à lui. Pour l'exécuter, il lui faut un personnel plus nombreux et il a de la peine à se procurer de nouveaux ouvriers. Il en trouverait aisément en leur promettant un salaire supérieur, en les enlevant à ses concurrents. Que va-t-il faire? Son intérêt étroit et immédiat le pousse à se retirer du syndicat patronal, à reprendre sa liberté, à engager des ouvriers au-dessus du taux normal et à accepter la commande qui lui assurera un large profit. L'intérêt général est, au contraire, qu'il obéisse à la discipline reconnue utile par lui et qu'il demeure au syndicat. Des problèmes de ce genre se posent souvent devant les ouvriers comme devant les patrons syndiqués. Ils sont résolus dans un sens ou dans l'autre, suivant le degré de clairvoyance et de valeur morale de chacun d'eux.

Voilà pourquoi certains milieux d'un niveau moral plus élevé que la moyenne ont fourni au problème de l'organisation ouvrière une solution vainement tentée dans d'autres. L'étude du trade-unionisme anglais est pleine d'enseignements à cet égard. Ce n'est pas par hasard que les grands leaders des unions minières se sont recrutés parmi les *local preachers* du Durham, du Northumberland ou des Midlands. Sans doute, leur générosité de sentiments n'était qu'un des éléments requis et l'aptitude à la direction, la fermeté, le calme, l'intelligence des situations, l'esprit politique et positif ont eu leur grande part dans les résultats acquis; mais la qualité désintéressée de leurs mobiles était d'une essence plus rare. On le voit bien, au surplus, par la comparaison des unions fondées par eux avec d'autres groupements du même genre. Dans la plupart de ceux qui méritent d'être étudiés on rencontre des chefs intelligents, actifs, habiles; on a plus de peine à trouver des hommes s'imposant au respect de tous par la haute dignité de leur vie et l'élévation de leur caractère.

Si, au lieu de porter son attention sur les chefs, on observe les simples membres des syndicats professionnels, la nécessité d'un certain degré de dévoûment au bien général apparaît encore. Le fait de prélever chaque quinzaine ou chaque mois une cotisation, même faible, sur la paie qu'il reçoit, constitue de la part de l'ouvrier un sacrifice véritable. Dans les groupements patronaux, la cotisation, forcément plus élevée, est, elle aussi, un sacrifice du même ordre. Et, pour la consentir, il faut souvent plus qu'une disposition naturelle à la générosité. Une éducation syndicale y est nécessaire.

M. Olphe-Galliard ne s'est pas contenté de dégager avec beaucoup de sagacité les éléments essentiels de succès que met en relief l'étude de l'organisation ouvrière. Il a montré aussi la vanité des procédés divers imaginés pour y suppléer : conciliation, arbitrage, interventions de l'autorité publique, solutions paternalistes, solutions révolutionnaires. Toutes celles de ces solutions qui méconnaissent les conditions du problème, qui tentent de le faire résoudre en dehors du concours des intéres-

sés sont franchement à rejeter. Toutes celles qui supposent ce concours valent précisément ce que vaut ce concours. Elles peuvent être efficaces, quand il est lui-même efficace. Elles restent sans valeur dans le cas contraire. La constitution moderne de l'atelier de travail requiert une représentation des forces ouvrières patronales de la même manière que la constitution des États modernes requiert une représentation des intérêts généraux de chacun d'eux. Ceux qui ne parviennent pas à organiser normalement cette représentation y suppléent par des coups d'État ou des révolutions, c'est-à-dire par des artifices dangereux et oppressifs ; mais personne ne songe à voir dans ces procédés autre chose que des pis-aller.

Paul de Rousiers.

COMMENT SE FAIT

L'ORGANISATION DES FORCES OUVRIÈRES

I. — LES CONDITIONS DU TRAVAIL SOUS L'ANCIEN RÉGIME ÉCONOMIQUE.

Il est indispensable, pour bien se rendre compte de la genèse du mouvement de concentration des forces ouvrières et des conditions industrielles qui ont donné lieu à ce groupement, de comparer ces conditions avec celles du régime qui les avait précédées : on comprendra ainsi comment une forme d'organisation, qui n'était pas nécessaire à une certaine époque, a pu le devenir dans la suite sous la pression de nécessités nouvelles.

L'un des principaux caractères de l'industrie, jusque vers la fin du XVIIIe siècle, consiste en ce qu'elle était exercée sous la forme du petit atelier familial, dont le personnel se composait du patron, travaillant de ses mains, seul ou aidé d'un petit nombre d'ouvriers. Ce personnel était donc restreint, et la classe ouvrière était dispersée entre un grand nombre d'établissements différents. Le compagnon connaissant parfois son maître depuis l'époque de son apprentissage, vivant au foyer de celui-ci et ayant, par suite de son isolement, plus de contact avec lui qu'avec les autres salariés, devait forcément être considéré comme un hôte et un camarade, quand il n'était pas un parent, plutôt que comme appartenant à une autre classe sociale. La distance qui le séparait de son maître était encore amoindrie par le fait que ce dernier travaillait comme lui, qu'il se livrait aux mêmes occupations et vivait du même genre de

vie. Ce rapprochement matériel et social engendrait nécessairement un rapprochement moral : quand on doit vivre ensemble, à la même table et dans le même atelier, on a intérêt à rester d'accord et à éviter les discordes qui rendraient l'existence commune intolérable. Les compagnons vivaient donc habituellement en bonne intelligence avec les maîtres, et ne pouvaient avoir des griefs bien sérieux de nature à les pousser à une organisation dirigée contre eux[1].

Une autre circonstance devait contribuer avec force à l'union entre les deux classes. La distinction qui les séparait était une situation de fait, transitoire et de nature à cesser normalement pour la plupart des individus : l'outillage dans les métiers manuels est relativement restreint et peu coûteux; les capacités commerciales et intellectuelles requises d'un chef de petit atelier pour réussir sont à la portée d'une bonne moyenne des travailleurs; les connaissances les plus importantes qu'il doit posséder sont incontestablement celles qui se rapportent à la pratique du métier, et que possède tout ouvrier. Ce dernier pouvait donc légitimement espérer arriver, lui aussi, au patronat : l'activité, l'intelligence, une conduite rangée, suffisaient à lui en ouvrir les portes. S'il n'épousait pas la fille du patron, dénouement qu'amenait aisément le séjour dans sa famille, quelques épargnes et un peu de chance lui permettaient de s'établir à son compte au bout de quelques années de pratique du métier. Cette éventualité se réalisait si fréquemment, qu'on cite des professions dont le personnel ouvrier ne se composait guère que de jeunes gens, tous les autres étant rapidement établis[2]. Nous trouvons une autre preuve de ce fait dans l'importance donnée alors au contrat d'apprentissage[3]. On se

1. Cf. Martin Saint-Leon, *Le Compagnonnage*, p. 29-30.

2. Webb, *Hist. du trade-unionisme*, 1897, p. 5 et suiv.

3. Il était passé par un acte solennel, signé par le père du jeune homme et par le maître, en présence de l'autorité municipale. Des droits élevés étaient payés par le maître à la corporation dont il faisait partie. Pendant toute la durée prévue, l'apprenti était lié envers son maître à qui le contrat déléguait en quelque sorte l'autorité paternelle. L'apprenti était logé et entretenu par celui-ci, devait s'occuper des menues besognes de la maison en dehors des heures de travail, en cas de départ anticipé, il était ramené de force chez le maître (Louis Morin, *Étude sur les contr*.

trompe lorsqu'on attribue les conditions étroites qui présidaient à ce contrat, en particulier celles qui sont relatives à sa durée, comme une conséquence du caractère manuel du travail et de la difficulté d'acquérir l'habileté voulue pour l'exécuter convenablement : si l'on met à part les industries d'art dont on peut dire que l'apprentissage se poursuit pendant toute la vie de l'artiste, il n'y a aucune proportion entre la durée prévue au contrat et le temps nécessaire pour apprendre le métier. Dans la plupart des industries manuelles où l'apprentissage dure officiellement encore aujourd'hui trois et quatre années, et autrefois beaucoup plus longtemps [1], un an suffit à un jeune homme normalement intelligent pour pouvoir remplacer un ouvrier, et au bout de six mois, il fait un travail rémunérateur [2]. La meilleure preuve de cette disproportion réside dans la possibilité de réduire la durée suivant l'importance de l'indemnité payée par l'apprenti [3]; jadis, les fils de maîtres étaient totalement dispensés de l'apprentissage dans certaines professions [4]. Le véritable objet de ces dispositions était, nous le verrons, comme celui de tous les autres articles des règlements corporatifs, de restreindre la production, et par suite la concurrence, afin de conserver intact le monopole des maîtres [5]. Elles prouvent du moins la

d'apprent. à Troyes, dans le *Bull. de la Soc. de protec. des apprentis*, 1894, p. 413 et suiv., 1895, p. 94 et suiv.).

1. Il était de six ans au minimum chez les veloutiers ou chez les chandeliers, de douze ans chez les tréfiliers d'archal et les patenôtriers de corail, etc. La durée la plus habituelle était de six années (Et. Boileau, *Le livre des métiers*, éd. de Lespinasse, introd., p. 102).

2. *Science sociale*, septembre 1902, p. 183-185.

3. Chez les tisserands, il existait une échelle d'équivalence entre la durée de l'apprentissage et l'indemnité : celle-ci était de quatre livres pour une durée de quatre ans, de 60 sous pour cinq ans, de 20 sous pour six ans; l'apprenti ne devait rien à partir de sept années (Martin Saint-Léon, *Histoire des corporations de métiers*, 1897, p. 76).

4. A. du Bourg, *Tabl. de l'ancienne organis. des trav. dans le Midi de la France*, p. 62. — Martin Saint-Léon, *op. cit.*, p. 67.

5. M. Martin Saint-Léon, dans son *Histoire des corporations*, cherche à justifier ces mesures par l'intérêt des apprentis (p. 73 et suiv.). Son argumentation, visiblement inspirée par une sympathie pour l'institution qu'il décrit, n'est point convaincante : indépendamment de multiples raisons en sens contraire, les nombreuses dispositions qui visaient le cas de fuite de l'apprenti, qu'il cite lui-même (*ibid.*, p. 80), prouvent bien que l'apprenti ne s'estimait pas si heureux de son

stabilité des relations entre les deux classes : si le compagnon n'était pas déjà un concurrent possible par les facilités qu'il a pour s'établir à son compte, on n'aurait pas intérêt à mettre des barrières à son admission; on se bornerait à en restreindre le nombre dans chaque atelier, ce qui avait lieu d'ailleurs [1].

Cet état de choses se reflète exactement dans l'organisation du travail. La corporation groupait à la fois les maîtres, les compagnons et les apprentis. Ses règlements fixaient avec une minutieuse précision les conditions du travail, l'interdiction du travail de nuit, le nombre d'heures permises pendant le jour, les nombreuses fêtes, chômées ou non, pendant lesquelles il devait cesser, les conditions d'embauchage, le nombre d'ouvriers et d'apprentis admis dans chaque atelier, jusqu'aux procédés de fabrication et à la qualité des matières premières. Les compagnons bénéficiaient sans doute de ces dispositions, en ce sens qu'ils échappaient aux conséquences de la concurrence des travailleurs du dehors et en outre à celles de la surproduction et des crises industrielles qu'elle provoque [2]. Si les mêmes règlements s'inquiètent peu des conditions relatives aux salaires et aux autres modes de rémunération de l'ouvrier [3], le fait que ce dernier partageait, en somme, la même existence que le pa-

sont. Les statuts sont généralement beaucoup plus explicites à l'égard des obligations de l'apprenti que de celles du maître ; peu de dispositions lui procurent des garanties contre l'avarice et la brutalité de ce dernier. Le maître pouvait vendre l'apprenti à un autre patron, et le commerce s'en était institué dans certaines localités (Levasseur, *Hist. des classes ouvrières en France*, 1859, t. I, p. 232-233.)

1. Suivant M. Martin Saint-Léon (p. 87), cette limitation n'existait généralement pas. Cependant, chez les batteurs d'or, elle devait exister au moins dans certains cas, puisque les statuts autorisent, dans d'autres circonstances, l'emploi sans restriction. Cette limitation était, du reste, assurée par le fait même que le recrutement de cette catégorie se trouvait puissamment endigué par les règles relatives à l'apprentissage, ainsi que par les droits d'entrée et cotisations que le compagnon devait verser à la caisse corporative et par l'obligation du chef-d'œuvre à laquelle il était astreint ; en outre, à partir de la fin du XIVe siècle, un stage est imposé au compagnon, son apprentissage terminé, avant de pouvoir être reçu comme maître (*Ibid.*, p. 75).

2. *Ibid.*, p. 116 et suiv.

3. D'après les statuts des Enluminieurs de Toulouse, quand un compagnon arrive dans la ville, les artistes jurés doivent le présenter aux Maîtres, successivement, et lui procurer un salaire juste et raisonnable, proportionné à son habileté (Du Bourg, *op. cit.*, p. 56).

tron et considérait sa situation comme transitoire, devait l'empêcher de trop souffrir de cette lacune[1]. Du reste, pendant longtemps, la population ouvrière étant peu nombreuse, la concurrence exercée par les travailleurs les uns vis-à-vis des autres ne pouvait guère se faire sentir. Enfin, la classe patronale voyait son intérêt, moins dans la multiplication de la main-d'œuvre que dans sa restriction : la part du travail salarié était trop minime dans la production pour qu'on eût sérieusement à s'inquiéter d'en réduire le coût. Au contraire, l'objectif de l'organisation corporative étant de restreindre la production, la limitation du nombre des travailleurs en était l'une des premières conséquences.

Il importe, en effet, d'observer que l'institution avait pour but unique de maintenir une situation industrielle fondée sur un monopole, et nullement l'intérêt de la classe ouvrière. Toutes les dispositions des règlements corporatifs convergent vers ce but : c'est pourquoi elles exigent que les artisans résident dans la localité depuis une certaine durée avant de pouvoir s'établir; elles les obligent à acheter leurs matières premières à des conditions identiques, afin d'éviter qu'aucun puisse produire à un prix de revient inférieur; elles imposent la qualité de la matière première employée et le modèle que doit observer l'objet fabriqué; elles interdisent d'entretenir plus d'un atelier et d'occuper dans celui-ci un nombre d'ouvriers supérieur à celui qui est imposé à tous[2]; elles prohibent toute manœuvre ayant pour but d'attirer la clientèle d'un collègue; elles empêchent l'introduction d'objets fabriqués au dehors ou incomplètement ouvrés, qui aurait permis une production plus économique par le procédé de la division du travail, etc. On voit que toutes ces mesures tendent directement vers la protection de la situation des maîtres déjà établis, et que les associations fondées sur de telles bases n'étaient autre chose que des

1. Cf. Martin Saint-Léon, *Hist. des corpor.*, p. 54 et suiv.

2. Chez les tisserands, le maître n'avait le droit d'embaucher un apprenti qu'après une enquête des jurés qui devaient constater « si li mestre est suffisant d'avoir et de sens pour apprentiz prendre » (Martin Saint-Léon, *op. cit.*, p. 71).

syndicats de producteurs groupés en vue de la défense de leurs intérêts commerciaux[1].

Cette organisation contribuait à maintenir le régime du petit atelier domestique, et donnait satisfaction, dans cette limite, aux besoins de la classe ouvrière. Ce dernier objet n'était cependant qu'accessoire dans l'ensemble de l'institution. Si les compagnons et les apprentis font partie obligatoirement de la corporation, c'est principalement parce que les maîtres trouvent ainsi un moyen pratique d'assurer l'efficacité des réglementations tendant à la limitation de la production : c'est pourquoi la plupart des statuts imposent à tout ouvrier, au moment de son engagement, le serment de fidélité aux statuts et celui de révéler aux maîtres les contraventions aux règlements dont il aurait connaissance[2]. Cette mesure était aussi indispensable pour enrayer l'accroissement de la main-d'œuvre qui, nous l'avons vu, aurait constitué une menace pour le monopole des maîtres. Enfin elle permettait à ceux-ci de se garantir contre toute velléité d'indépendance ou d'hostilité de leurs ouvriers. Aussi toute tentative d'organisation propre de la part de ces derniers est-elle énergiquement réprimée : là où ces groupements se produisent, ils ne tardent pas être supprimés ou englobés dans la corporation. C'est ce qui se produit par exemple, en 1509, pour les tailleurs de Toulouse : « Pour éviter ces débats, noises et inconvénients, tous, maîtres, compagnons et serviteurs, unanimes dans leur bon vouloir, ont décidé de réunir ensemble les deux corps, pour améliorer le service divin, mettre le bon ordre dans l'office, et afin que les habitants de la présente ville soient mieux servis par les maîtres[3]. » On peut croire que ces divers

1. Cf. Levasseur, *op. cit.*, t. I, p. 198-199, 227-229. — Fagniez, *Études sur l'ind. au XIIIe siècle*, 1877. — Si, comme le soutient M. Martin Saint-Léon, la réglementation du travail a pour objet le bien-être de l'ouvrier et non uniquement la limitation de la production, il devient inexplicable que les statuts, si minutieux dans cette matière, au sujet de laquelle ils instituent un contrôle rigoureux (*Hist. des Corpor.*, p. 122. — Levasseur, *op. cit.*, p. 246 et suiv.), se désintéressent de la rémunération des travailleurs.

2. Et. Boileau, *op. cit*, p. 111, 123. — Martin St-Léon, *op. cit.*, p. 86.

3. Du Bourg, *op. cit.*, p. 116. — Dès le XIVe siècle, les sociétés de compagnons commençaient à se multiplier ; dans certaines professions, les ouvriers avaient même

motifs eussent été de peu de poids pour déterminer le bon vouloir des compagnons à renoncer à leur entreprise, en l'absence d'une contrainte absolue. Pour mieux assurer cette union, on prohibait jusqu'aux réclamations devant les tribunaux : tout compagnon qui se permettait une telle liberté était mis à l'index, et interdiction était faite aux autres maîtres de lui donner du travail sous peine d'amende[1]. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les compagnons n'avaient nulle part à la direction de la société ; celle-ci n'était pas faite dans leur intérêt : ils n'avaient donc pas voix au chapitre et étaient simplement assujettis à ses règlements[2].

On voit par ce qui précède tout ce qu'un tel régime contient d'artificiel : si certaines conditions naturelles et économiques que nous avons notées plus haut, le justifient en partie et lui permettent de fonctionner sans trop de heurts, sa raison d'être principale est la défense d'une situation acquise par une classe de la société. C'est le sentiment, inné chez l'homme, tendant à se constituer un monopole et à le conserver contre toute atteinte extérieure, qui a été le facteur essentiel de la corporation ancienne. A l'époque où la puissance féodale, fondée sur la propriété rurale et son exploitation, disparaissait de plus en plus, la prépondérance sociale se concentra dans les villes où la richesse et le bien-être se développaient. Les artisans, qui étaient les auteurs de cette richesse, représentaient dans la société l'élément prédominant : à eux, par suite, appartenaient la considération et les situations administratives. Pour échapper à la tentation de faire servir leur autorité à leur intérêt privé, il leur aurait fallu un désintéressement supérieur dont l'histoire des sociétés humaines montre peu d'exemples. Quoi qu'il en soit, ce fut précisément sous la forme d'une réglementation munici-

obtenu des chartes de corporations. Ces associations furent toujours mal vues par les autorités (Martin Saint-Léon, *op. cit.*, p. 215-216).

1. Du Bourg, *op. cit.*, p. 58, 62.

2. Dans certaines professions, les ouvriers élisaient les jurés et étaient éligibles à ces fonctions ; chez les foulons, deux jurés sur quatre sont pris parmi eux. Toutefois, cette faveur ne paraît pas générale et le plus souvent les jurés sont nommés par leurs confrères ou par les délégués du prévôt (Levasseur, *op. cit.*, t. I. p. 212. — Martin Saint-Léon, *op. cit.*, p. 89, 103).

pale que se présente, au début, l'institution corporative, et si plus tard la corporation constitue une personne morale ayant sa vie propre et son autonomie, elle conserve toujours son caractère d'institution publique, et elle le reprit entièrement lorsque la force des choses eut activé sa décadence.

Ce caractère explique l'appui prêté par les pouvoirs publics aux règlements corporatifs et la prohibition dont ils frappaient les essais de groupement des ouvriers. Ces associations, en effet, en tant qu'elles étaient dirigées contre les employeurs, étaient par le fait même des atteintes à l'ordre public : les conditions du travail étant sanctionnées par les autorités municipales, c'est à ces dernières que remontait toute tentative faite pour s'y soustraire[1]. Il en était de même, du reste, des coalitions des artisans eux-mêmes avant que le développement de leur situation sociale ne leur eût permis d'obtenir la légalisation de leur monopole : jusqu'au XIVe siècle, les associations de secours mutuels ou commerciales sont proscrites par les pouvoirs civils et religieux, et considérées comme un danger pour l'organisation sociale qu'elles ont pour objet de modifier[2]. Une ordonnance de 1358 constate que les groupements de métiers « en grégnieur

1. « Au moyen âge, toutes les conditions du travail industriel avaient été de bonne heure réglementées par les autorités locales qui fixaient entre autres choses la durée de la journée... Les travailleurs étaient obligés de se rendre à la besogne à l'heure fixée par les règlements municipaux et indiquée par une cloche désignée le plus souvent dans les anciens textes français, sous le nom de *cloche des ouvriers;* elle donnait le signal du commencement de la journée, de la cessation et de la reprise du travail à midi et de la sortie de l'atelier à la nuit tombante. » (Flammermant, *Mémoire sur les grèves et les coalitions à la fin de l'ancien régime.*)

2. Plusieurs capitulaires de Charlemagne interdisaient les ghildes de métiers. Le synode de Rouen de 1189 porte la condamnation suivante : « Il y a des clercs et des laïques qui forment des associations pour se secourir mutuellement dans toute espèce d'affaires, et spécialement dans leur négoce, portant une peine contre ceux qui s'opposent à leurs statuts. La sainte Ecriture a en horreur de pareilles associations ou confréries de laïques ou d'ecclésiastiques, parce qu'en les observant on est exposé à se parjurer. En conséquence, nous défendons, sous peine d'excommunication, qu'on fasse de semblables associations ou qu'on observe celles qui auraient été faites. » (Cheruel, *Diction. histor. des instit., mœurs et coutumes de la France*, 1re partie, p. 226). Des condamnations analogues se retrouvent dans les conciles de Montpellier en 1215, Toulouse en 1219, Bordeaux en 1255, Avignon en 1282 (Martin Saint-Léon, *Le Compagnonnage*, p. 14). Plusieurs coutumes proscrivaient les corporations (Beaumanoir, *Coutume de Beauvaisis*, ch. 30, § 62. — Jean Bouteiller, *Somme rurale*, I, tit. 28, v° *Monopole*).

partie sont fais plus en faveur et prouffit des personnes de chascun mestier que pour les biens communs », et plusieurs ordonnances de Philippe le Bel et de Philippe VI, en 1305 et 1330, tendent à restreindre le monopole[1]. Néanmoins les artisans furent les plus forts et arrivèrent à rendre obligatoires les règlements qui les protégeaient.

Puisque les associations qu'ils formèrent avaient pour objet leur intérêt exclusif, il était naturel qu'ils ne voulussent pas faire profiter leurs ouvriers de la même faveur. Les sociétés de compagnons restèrent prohibées comme l'étaient auparavant toutes les associations, et cette interdiction fut au contraire renforcée par celle que contenaient les règlements corporatifs, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Les conditions qui permettaient à ceux-ci de s'appliquer à la situation des salariées sans trop de heurts et de difficultés, et que nous avons déjà notées, furent bientôt insuffisantes pour empêcher les compagnons de souffrir de leur situation et de chercher dans l'association le moyen d'y apporter une amélioration. Les tentatives de groupement étaient dirigées contre les corporations de maîtres, et se constituaient en dehors d'elles; elles ne comprenaient que les compagnons. Comme c'est dans les métiers du bâtiment que la distance entre l'employeur et le salarié était la plus considérable et que ce dernier avait le moins de chance de la franchir, c'est aussi là que l'on retrouve les associations les plus anciennes et les plus durables[2]. Néanmoins il s'en forma dans la plupart des autres professions, surtout à partir du XVe siècle, où l'on voit la corporation se transformer de plus en plus en caste fermée, l'accès en devenir de plus en plus difficile, et les rapports entre maîtres et ouvriers devenir plus tendus[3]. Les grèves qui se produisent, dès le XIIIe siècle, sont considérées comme des rébellions contre l'autorité publique et l'ordre social, et traitées comme telles : celle des tisserands de Douai qui demandaient le retrait d'une

1. Depping, *Introd. aux règlements sur les arts et métiers de Paris*, 1837, p. LXXIX et suiv. — Isambert, *Rec. des Ordon*, II, p. 830; IV, p. 383.

2. Fagniez, *Etudes sur l'ind. et la classe ind. à Paris*, 1877, p. 203. — Martin Saint-Léon, *Le Compagnonnage*, p. 24.

3. *Ibid.*, p. 31.

taxe sur les draps, en 1277, au cours de laquelle onze échevins et plusieurs riches bourgeois furent massacrés, celle des ouvriers d'Ypres qui demandaient l'abrogation de nouveaux règlements de fabrication, en 1280, et celle des ouvriers drapiers de Provins, la même année, qui mirent à mort le maire en protestation contre une ordonnance municipale qui allongeait d'une heure la journée le travail, furent violemment réprimées[1].

A la fin du XIVe siècle, une ordonnance des échevins d'Amiens interdit aux compagnons de s'assembler au nombre de plus de quatre et d'avoir une caisse commune. Une autre interdit aux ouvriers tanneurs de conspirer en vue d'imposer une hausse des salaires[2]. En 1406, les maîtres tailleurs se plaignaient de l'indiscipline de leurs ouvriers et des querelles qu'ils leurs suscitaient. Pour combattre les sociétés de compagnons, les artisans n'avaient qu'à se prévaloir des ordonnances royales qui maintenaient les proscriptions antérieures contre toutes les associations de métiers, et qui ne s'appliquaient plus désormais qu'à celles-ci : telles étaient les ordonnances de 1401, 1466, 1539. Cette dernière avait été rendue à la suite des grèves qui s'étaient produites dans les imprimeries à Paris et à Lyon, et qui avaient pour objet d'obtenir une augmentation de salaires et une nourriture plus abondante et de protester contre l'emploi croissant des apprentis; des actes de violence furent même commis contre les patrons. L'édit de 1541 confirma cette ordonnance et autorisa les maîtres à employer des apprentis à la place d'ouvriers. Les ouvriers ayant fait appel de cette décision, de nouvelles ordonnances furent rendues en 1544 et en 1571 contre les ouvriers imprimeurs, qui n'observèrent pas plus les unes que les autres[3]. Les ordonnances de 1560, 1566, 1579, qui in-

1. Flammermant, *op. cit.*

2. Levasseur, *op. cit.*, t. I, p. 497.

3. Levasseur *op. cit.*, t. II, p. 90-91. — Les ouvriers imprimeurs, à Paris comme à Lyon, formaient entre eux une confrérie ayant une bourse commune alimentée en partie par les cotisations des apprentis, et c'est surtout la dissolution de cette association que les maîtres demandent aux pouvoirs publics. L'édit de 1541 constate que les ouvriers tiennent « les maîtres imprimeurs en plus grande sujétion, captivité et crainte qu'auparavant, les injuriant et menaçant tant en public qu'en privé, troublant leurs maisons et familles et faisant discontinuer le train de l'imprimerie ».

terdisaient les confréries, s'étendaient aussi aux sociétés de compagnons et les tribunaux ne se faisaient pas faute de les appliquer[1].

Ces prohibitions qui, en fait, ne visaient que ces dernières, puisque les corporations étaient reconnues depuis longtemps, prétendaient arrêter un courant naturel et dérivant de la force des choses. Elles ne faisaient qu'exaspérer ce mouvement en montrant mieux sa nécessité aux yeux des ouvriers. Aussi la répression se fait-elle, de son côté, de plus en plus rigoureuse : à partir de la fin du XVIe siècle, des dispositions de l'autorité visent plus directement les sociétés de compagnons ; des sentences du Parlement, de 1601 et 1631, interdisent aux ouvriers cordonniers et charpentiers de s'accoster en sortant des ateliers pour conférer ensemble, de se servir mutuellement de parrains pour se procurer des emplois, de s'assembler au nombre de plus de trois, de se réunir dans les cabarets[2].

La conséquence de ce régime fut le caractère de sociétés secrètes que prirent les associations compagnonniques. Une sentence de la Sorbonne, en 1655, condamnant l'impiété de ces rites, constatait que les compagnons « font jurer sur les évangiles à ceux qu'ils reçoivent de ne révéler ni à père, ni à mère, femme, ni enfants, ni confesseur ce qu'ils feront ou verront faire[3] ». S'entourer de rites bizarres et de nature à frapper l'imagination populaire, devenait pour elles une nécessité vitale, et qui leur permettait de se développer dans l'ombre, à l'abri des coups des autorités. Ce caractère, qui par lui-même ne serait ni un élément ni un signe de prospérité, permit tout au moins aux associations ouvrières de traverser les proscriptions des pouvoirs

(Hauser, *Une grève d'imprimeurs parisiens*, dans la *Rev. internat. de sociol.*, 1895, p. 597 et suiv.)

1. Une sentence du Châtelet, du 10 mars 1506, portait ce qui suit : « Avons fait et faisons défenses aux eux disans roy et compagnons du mestier de couturier prétendans avoir aucun pouvoir, puissance, ne prééminence plus que les autres varlets et apprentiz de iceluy mestier de faire aucunes assemblées, compaignies, conventicules, confrarie, disnez, souppers, ne banquetz pour traiter de leurs affaires, sur peine de prison. » (Martin Saint-Léon, *op. cit.*, p. 33-34.)

2. *Ibid.*, p. 39.

3. *Ibid.*, p. 40 et suiv.

publics et les persécutions des employeurs. En outre et en dépit de bien des déviations fâcheuses du sentiment de la vie sociale qu'il suscita, il contribua dans une certaine mesure à l'éducation corporative de la classe ouvrière, dont la notion du danger commun développait la solidarité. Ces résultats se maintiennent jusque dans le cours du XIXe siècle, et nous en trouvons une constatation dans le rapport du chef de la police, le comte Réal, en 1813, qui avoue l'impuissance de son enquête au sujet du compagnonnage : « En voici la raison : les informations auxquelles on s'était livré à Bordeaux avaient donné l'éveil à Angers et dans d'autres villes ; les associés avaient fait disparaître jusqu'aux moindres traces de leur organisation. On avait arrêté un assez grand nombre d'ouvriers ; il fallut les relâcher. Tout échoua contre l'habitude, le secret et la fidélité que maintenaient entre elles ces coteries[1]. »

Il est très remarquable, en effet, que dans cette lutte, dont nous avons vu l'origine, qui se poursuivait entre les associations ouvrières d'une part, les employeurs et les pouvoirs publics de l'autre, lutte en apparence bien inégale, ce furent les premières qui remportèrent le triomphe final. Elles ne le doivent pas à ce caractère occulte dont nous venons de parler : les sociétés de compagnons ont disparu, et les groupements ouvriers, nous le verrons, sont d'autant plus puissants qu'ils agissent plus à découvert. Si l'organisation sociale tout entière, liguée contre elles, n'a pu venir à bout de les anéantir, c'est parce que ce mouvement de concentration était une nécessité sociale, une de ces forces de la vie aussi inéluctables que celles de la nature, et qu'on n'enraye pas plus qu'on n'empêche les fleuves d'aller à la mer. Bien loin de là, ces proscriptions ne servirent qu'à exaspérer les travailleurs et à rendre les conflits plus aigus.

En 1724, nous voyons les ouvriers en bas de laine, à Paris, se coaliser pour obtenir une augmentation de salaire de douze livres par an. Voici ce qu'écrit à ce sujet l'avocat Barbier, dans ses *Mémoires* : « Il y a peut-être quatre mille ouvriers en bas :

1. *Ibid.*, p. 87.

à la première diminution des espèces, ils ont voulu gagner cinq sous de plus par paire de bas; il a fallu que le marchand leur accorde. A la seconde diminution, le marchand a voulu diminuer ces cinq sols; l'ouvrier n'a pas voulu; le marchand s'est plaint; l'ouvrier s'est mutiné; ils ont menacé de coups de bâtons ceux d'entre eux qui prendroient de l'ouvrage à moindre prix et ils ont promis un écu par jour à ceux qui n'auraient point d'ouvrage et ne pourroient vivre sans cela. Pour cet effet, ils ont choisi entre eux un secrétaire, qui avoit la liste des ouvriers sans travail, et un trésorier qui distribuoit la pension, ceux-là demeuroient dans le Temple; ils profitoient du besoin qu'on a d'eux et faisoient les séditieux. On s'est plaint au contrôleur général et on en a fait mettre une douzaine, ces jours-ci, en prison et au pain et à l'eau[1]. »

Ces faits décèlent une organisation, car la distribution d'indemnités de grève suppose une caisse constituée et des cotisations payées antérieurement. De fait, c'était bien au groupement que l'autorité cherchait à s'en prendre; le contrôleur général écrivait à l'intendant que « l'intention du roi était qu'il fît arrêter et mettre en prison pour le temps qu'il jugerait à propos ceux d'entre ces ouvriers qu'il jugerait avoir plus de part à la cabale dont il s'agit, qu'il était bon qu'il rendît cette peine publique afin que l'exemple qu'il en ferait contînt les autres et les rendît en général plus dociles à se soumettre à la diminution qu'il convenait de faire du prix de leur journée ou au moins les disposât à n'en pas exiger une plus considérable que par le passé : qu'il le priait aussi d'arrêter le mauvais exemple qui a été donné par quelques-uns des fabricants du Haut-Dauphiné, dont la condition se trouvait contraire aux ordres de Sa Majesté, pour la facilité condamnable qu'ils ont eue de se prester, en faveur de leurs ouvriers, à une augmentation de douze livres par an[2] ». On voit ici combien le caractère officiel des conditions du travail, dont nous avons vu l'origine, est nettement affirmé : essayer de les modifier, c'est violer des règle-

1. Cit. Malapert, *Journal des Économistes*, juin 1872, p. 350.
2. Waterlot, *La conciliation et l'arbitrage*, 1896, p. 261-262.

ments publics, et nous verrons plus loin les conséquences de cet état de choses.

En 1744, ce sont les ouvriers en soie de Lyon qui se mettent en grève. Le prévôt des marchands interdit sous peine de mort toute assemblée illicite. Les ouvriers ayant persisté dans la lutte, le gouverneur de Lyon, vicomte de Lautrec, en fit exécuter plusieurs, et condamner d'autres aux galères. Il est juste d'ajouter qu'une amnistie fut rendue quelques jours après[1].

Les édits et ordonnances se multipliaient. L'édit du 2 janvier 1749 portait : « Faisons défense à tous compagnons et ouvriers de s'assembler en corps, sous prétexte de confrérie ou autrement, de cabaler entre eux pour se placer les uns les autres chez des maîtres, ou pour en sortir; ni d'empêcher, de quelque manière que ce soit, lesdits maîtres de choisir eux-mêmes leurs ouvriers, soit français ou étrangers, à peine de cent livres contre lesdits compagnons et ouvriers, payables par corps[2]. »

Toutes ces mesures montrent leur impuissance. L'arrêt du parlement du 13 juillet 1748 le constate : « Lorsqu'il arrive qu'un maître blesse quelqu'un de leurs prétendus privilèges ou refuse de leur avancer autant d'argent qu'ils en demandent, ils obligent leurs camarades à sortir de chez ledit maître et se refusent de lui en placer d'autres. » Une autre sentence de 1764 nous apprend que ces coalitions avaient pour résultat la hausse des salaires[3]. Parfois, la puissance de ces associations n'avait pas d'autre cause que le défaut de solidarité qui régnait parmi les patrons : il en était ainsi des maîtres tailleurs de Lyon, qui, tout en se plaignant du monopole de placement que les compagnons avaient acquis en fait, ne se faisaient pas faute de s'adresser à leur société pour obtenir les meilleurs ouvriers et lutter avantageusement contre leurs concurrents. En 1754, par contre, les maîtres serruriers de Bordeaux, de Nantes, de Saumur, d'Angers, se coalisèrent en vue de supprimer l'association des compagnons, et s'engagèrent par-devant notaire à ne s'a-

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*, p. 261.
3. Martin Saint-Léon, *Le Compagnonnage*, p. 44 et suiv.

dresser, pour le recrutement de leur personnel, qu'au bureau de la corporation : toutefois ce projet n'eut pas de suites[1]. Dans d'autres cas, les groupements ouvriers sont eux-mêmes constitués d'une façon puissante, et ont acquis un degré de vitalité considérable : dès avant 1817, les compagnons serruriers de Dijon avaient arrêté entre eux des tarifs de main-d'œuvre, et en exigeaient le paiement de leurs patrons. En 1753, un maître vitrier de Tours, mis à l'index par ses ouvriers, tenta d'en faire venir d'autres d'Orléans : les compagnons de Tours écrivirent aussitôt à ces derniers pour les informer de la situation et leur demander de ne pas faire le jeu du patron, dont « la boutique est défendue » ; celui-ci, n'ayant pu recruter d'ouvriers indépendants, dut capituler[2]. En 1776, une grève éclata parmi les relieurs parisiens, qui demandaient une réduction de deux heures sur la journée de travail, qui était de seize heures; ils avaient constitué une caisse de secours qui leur permit de soutenir les grévistes, de donner des indemnités aux apprentis venus de province pour les remplacer, et de les déterminer à s'en retourner. Au bout d'une semaine, les patrons, voyant qu'ils n'en auraient pas raison par la faim, recoururent au lieutenant de police, qui arrêta six ouvriers. Les autres eurent peur et reprirent le travail sans condition. La même année, les ouvriers des manufactures de papiers constituaient une association qui mit une usine à l'index et frappa d'une amende de 300 livres ceux qui continuaient d'y travailler, les menaçant de les dénoncer aux ouvriers de toutes les autres manufactures du royaume : l'affaire fut déférée au Conseil d'État qui, par un arrêt du 26 février 1777, fit « défense à tous ouvriers de former une association, d'exercer aucune espèce de police entre eux, de s'immiscer directement, ni indirectement, dans les discussions qui pourraient survenir entre les patrons et leurs employés, de s'assembler à cet effet, de détourner les ouvriers de leur travail, soit par écrit, soit de vive voix et de les condam-

1. Martin Saint-Léon, *Le Compagnonnage*, p. 46-47, 56.
2. *Ibid.*, p. 66.

ner à des amendes, le tout sous peine d'emprisonnement[1]. » Le rapport de police de 1813, que nous avons déjà cité, constate également, en parlant du campagnonnage : « Né de l'intérêt et du sentiment de la faiblesse de chaque individu, il a pour but principal de faire la loi pour le prix des journées de travail[2]. »

Les corporations avaient perdu leur raison d'être et tombaient de vétusté depuis longtemps, alors que la proscription des sociétés compagnonniques, dont celles-là avaient été la cause, se poursuivait avec plus d'intensité que jamais. Que les règlements corporatifs, qui entouraient de conditions et de restrictions le nombre et le mode d'emploi des ouvriers et des apprentis, fussent un obstacle au progrès industriel et au bien-être général, c'est ce qui ressort avec évidence de leur examen. Leur caractère arbitraire apparaît dans toute la série des ordonnances, rendues pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, qui, tout en renforçant leur organisation et en obligeant tous les artisans à en faire partie, élargissent leurs cadres et les contraignent d'accepter sans chef-d'œuvre et sans droits d'entrée les nombreux ouvriers travaillant à leur compte, comme maîtres, à domicile ou dans les localités ne possédant pas de jurandes[3]. Le préambule de l'édit de 1776, portant suppression des corporations, constitue un éloquent réquisitoire contre ces institutions, qu'il accuse d'être dirigées en vue d'un monopole en faveur de quelques-uns, nuisibles au grand nombre.

La doctrine libérale, qui inspire visiblement Turgot dans cet acte, ne va pas toutefois jusqu'à concéder, soit aux patrons, soit aux ouvriers, la faculté de s'associer librement : non seulement les corporations obligatoires et fermées n'existent plus, mais il est interdit à tous maîtres, compagnons, ouvriers et apprentis de former aucune association ni de s'assembler entre eux sous aucun prétexte[4] ; les marchands et artisans seront

1. Flammermant, *op. cit.*.
2. Martin Saint-Léon, *op. cit.*, p. 87.
3. Voyez notamment les ordonnances de 1581, 1597, 1673, 1691, 1745 et 1767.
4. « Toutes les classes de citoyens sont privées du droit de choisir les ouvriers qu'ils voudraient employer et des avantages que leur donnerait la concurrence pour le bas prix et la perfection du travail. On ne peut souvent exécuter l'ouvrage le plus simple

tenus de faire une déclaration et de s'inscrire sur les registres de la police; quant aux ouvriers, leurs employeurs devront représenter, à toute réquisition du lieutenant général de police, un état contenant les noms, domicile, profession de chacun d'eux; cet officier de police formait la juridiction compétente en matière de contestations sur l'exécution des contrats passés entre les maîtres et leurs ouvriers ou apprentis [1]. On voit la place qu'occupait l'autorité publique dans l'esprit des hommes d'État les plus libéraux, en matière de conditions du travail, ce qui n'empêchait pas la mesure d'être trouvée encore trop libérale, et l'avocat du roi, Séguier, répondait à l'argumentation de Turgot par le tableau pessimiste des maux et des désordres qu'entraînerait pour l'ordre social l'excès de liberté et d'indépendance où serait tenue la classe ouvrière [2]. C'est bien aussi

sans recourir à plusieurs ouvriers de communautés différentes, sans essuyer les lenteurs, les infidélités, les exactions que nécessitent ou favorisent les prétentions de ces différentes communautés et les caprices de leur régime arbitraire et intéressé.

« Ainsi, les effets de ces établissements sont, à l'égard de l'État, une diminution inappréciable de commerce et de travail industrieux; à l'égard d'une nombreuse partie de nos sujets, une perte de salaires et de moyens de subsistance; à l'égard des habitants des villes, en général, l'asservissement à des privilèges exclusifs dont l'effet est absolument analogue à celui d'un monopole effectif...

« La source du mal est dans la faculté même accordée aux artisans d'un même métier de s'assembler et de se réunir en un corps...

« La base de ces statuts est d'abord d'exclure du droit d'exercer le métier quiconque n'est pas membre de la communauté; leur esprit général est de restreindre le plus qu'il est possible le nombre des maîtres, de rendre l'acquisition de la maîtrise d'une difficulté presque insurmontable pour tout autre que pour les enfants des maîtres actuels. C'est à ce but que sont dirigés la multiplicité des frais et des formalités de réception, les difficultés du chef-d'œuvre, toujours jugé arbitrairement; surtout la cherté et la longueur inutile des apprentissages, et la servitude prolongée du compagnonnage, institutions qui ont encore pour objet de faire jouir les maîtres, gratuitement, pendant plusieurs années, du travail des aspirants. Les communautés s'occupèrent surtout d'écarter de leur territoire les marchandises et les ouvrages des forains... »

1. Mazaroz, *Histoire des corporations françaises*, 1878, p. 297 et suiv.

2. « Chaque fabricant, chaque artiste, chaque ouvrier se regardera comme un être isolé, dépendant de lui seul, et libre de donner dans tous les écarts d'une imagination souvent déréglée; toute subordination sera détruite; il n'y aura plus ni poids ni mesure; la soif du gain animera tous les ateliers... Le nombre immense de journaliers et d'artisans que les grandes villes et que la capitale surtout renfermera dans son sein, doit faire craindre pour la tranquillité publique. Dès que l'esprit de subordination sera perdu, l'amour de l'indépendance va germer dans tous les cœurs;... le défaut d'ouvriers, et la disette qui en sera la suite, ameutera cette foule de compagnons échappés des ateliers où ils trouvaient leur subsistance; et la multitude, que rien ne pourra contenir, causera les plus grands désordres. » (*Ibid.*)

d'ailleurs à l'interdiction de tous groupements ouvriers qu'aboutissait le règlement du 20 décembre 1782 rendu en exécution de l'édit du mois d'août 1776 qui rapportait celui de Turgot et rétablissait les corporations [1] : qu'ils fussent ou non favorables à celles-ci, les partisans de l'autorité, comme les libéraux, s'accordaient tous sur la négation du droit d'association et de coalition.

On voit par ce qui précède que le législateur de 1791 n'innovait pas lorsqu'il poursuivait les associations ouvrières, et son rapporteur, Chapelier, était dans les traditions en invoquant contre elles le respect de l'ordre public [2] : « Plusieurs personnes, était-il dit dans l'exposé des motifs, ont cherché à recréer les corporations anéanties, en formant des assemblées d'arts et métiers, dans lesquelles il a été nommé des présidents, des secrétaires, des syndics et autres officiers. Le but de ces assemblées, qui se propagent dans le royaume, et qui ont déjà établi entre elles des correspondances — cette correspondance est prouvée par une lettre reçue par la municipalité d'Orléans et dont cette municipalité a renvoyé une copie certifiée véritable — le but de ces assemblées, dis-je, est de forcer les entrepreneurs de travaux, les ci-devant maîtres, à augmenter le prix de la journée de travail, d'empêcher les ouvriers et les particuliers qui les occupent dans leurs ateliers de faire entre eux des conventions à l'amiable, de leur faire signer sur les registres l'obligation de se soumettre au taux de la journée de travail fixé par ces assemblées et autres règle-

1. Ce règlement porte défense aux ouvriers et apprentis de quitter leur maître avant le temps convenu sans un congé par écrit délivré par celui-ci ou, en cas de plainte fondée, par le juge de police ; les maîtres ne peuvent employer un ouvrier ou apprenti non muni du congé constatant qu'il a acquitté ses obligations envers ses précédents patrons. Toute association ouvrière, sous prétexte de placement ou de tout autre objet, est interdite (*Ibid.*, p. 383-384).

2. C'est donc bien à tort qu'on reproche à la Constituante d'avoir créé l'individualisme en rompant les liens qui unissaient le travailleur aux groupements dérivant d'une communauté d'intérêts. En supprimant les corporations et en proclamant la liberté de l'industrie, la loi des 2-17 mars 1791 ne faisait que constater un état de choses qui existait depuis longtemps, et ouvrir la voie libre au progrès. Quant à la loi des 14-17 juin de la même année, qui interdisait les associations, elle était conforme à toute la législation de l'Ancien Régime.

ments qu'elles se permettent de faire. On emploie même la violence pour faire exécuter ces règlements, on force les ouvriers de quitter leurs boutiques, lors même qu'ils sont contents du salaire qu'ils reçoivent. On veut dépeupler les ateliers; et déjà plusieurs ateliers se sont soulevés et différents désordres ont été commis. Les premiers ouvriers qui se sont assemblés en ont obtenu la permission de la municipalité de Paris. A cet égard, la municipalité paraît avoir commis une faute.

« Il doit sans doute être permis à tous les citoyens de s'assembler; mais il ne doit pas être permis aux citoyens de certaines professions de s'assembler pour leurs prétendus intérêts communs. Il n'y a plus de corporations dans l'État; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général. Il n'est permis à personne d'inspirer un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de corporation.

« Les assemblées dont il s'agit ont présenté, pour obtenir l'autorisation de la municipalité, des motifs spécieux; elles se sont dites destinées à procurer des secours aux ouvriers de la même profession, malades ou sans travail; ces caisses de secours ont paru utiles; mais qu'on ne se méprenne pas sur cette assertion; c'est à la nation, c'est aux officiers publics, en son nom, à fournir des travaux à ceux qui en ont besoin pour leur existence et des secours aux infirmes[1]. Ces distributions particulières de secours, lorsqu'elles ne sont pas dangereuses par leur mauvaise administration, tendent au moins à faire renaître les corporations; elles exigent la réunion fréquente des individus d'une même profession, la nomination de syndics et autres officiers, la formation de règlements, l'exclusion de ceux qui ne se soumettraient pas à ces règlements; c'est ainsi que renaîtraient les privilèges, les maîtrises...

« Votre comité a cru qu'il était instant d'arrêter les progrès de ce désordre. Ces malheureuses sociétés ont succédé à Paris à une autre société, la Société des Devoirs. Ceux qui ne satisfaisaient pas aux règlements de cette société étaient vexés de toute

1. Les mêmes idées se retrouvent dans le rapport Barrère, du 22 floréal an II, sur les moyens d'extirper la mendicité (*Moniteur*, t. XX, p. 445).

manière. Nous avons de fortes raisons de croire que l'institution de ces assemblées a été stimulée dans l'esprit des ouvriers, moins dans le but de faire augmenter par leur coalition le salaire de la journée de travail que dans l'intention de fomenter des troubles... »

Cette crainte de voir l'ordre public compromis par l'existence d'associations privées hantait les esprits. Chapelier répondait à une objection qui lui était faite qu'il serait imprudent d'ajourner le projet, « car la fermentation est grande tant dans les villes de province qu'à Paris ». Un an auparavant, le 2 avril 1790, à la suite de la mauvaise récolte et de l'hiver rigoureux qui avaient produit une misère exceptionnelle, le comte de Fersen écrivait : « La plupart des ouvriers et des artistes sont à la mendicité. Les meilleurs marchands ne gagnent rien, car personne n'achète. Les meilleurs ouvriers sortent du royaume, et les rues sont remplies de pauvres. » Chaque jour des bruits de désordre se faisaient entendre, et trouvaient un écho à la tribune de l'Assemblée Constituante : le 3 août, Malouet représentait « la diminution du travail et de l'industrie dans les classes productrices faisant des progrès effrayants, plusieurs manufactures et un grand nombre de métiers abandonnés dans plusieurs provinces, des millions d'ouvriers sans emploi, la mendicité sensiblement accrue dans les villes et les campagnes[1]. » On conçoit l'inquiétude que le mouvement ouvrier, se signalant trop souvent par des désordres matériels, coïncidant avec les premiers symptômes d'une révolution industrielle, avec une évolution dans les esprits et dans les organismes politiques, et enfin avec des circonstances économiques malheureuses, devait susciter parmi les hommes d'État, et il ne faut pas trop en vouloir aux gouvernants d'alors de s'être trompés en croyant, par de telles mesures, sauvegarder la paix sociale : l'erreur était excusable chez des hommes qui, par situation, étaient plus rapprochés de la classe patronale que de la classe ouvrière, et naturellement plus portés à comprendre les intérêts de la première.

1. Levasseur, *Hist. des classes ouvr. depuis 1789*, p. 6-8.

Il faut reconnaître du reste que la conception que se faisaient les travailleurs au sujet de leur situation par rapport à l'État et à l'ensemble de la société, ne différait guère de celle des dirigeants d'alors. Dans toutes les grèves qui se produisent à cette époque, ils montrent une tendance très marquée à s'adresser aux autorités; lorsqu'ils n'emploient pas ce procédé, leur arme ordinaire est la violence. La notion d'une action pacifique s'imposant aux employeurs par la seule force de la collectivité ne paraît pas encore être comprise par eux d'une façon générale. Le conflit qui s'était élevé dans les tissages lyonnais entre artisans et fabricants fut apaisé par un arrêté royal du 8 août 1789 qui établissait un tarif des prix de façon[1]. Le 18 août de la même année, 3.000 garçons tailleurs, à Paris, envoyèrent une députation à la municipalité pour demander une augmentation de salaires. Puis ce furent les garçons coiffeurs qui réclamaient la suppression des bureaux de placement[2].

Au mois d'avril 1791, les ouvriers charpentiers, groupés en « Union fraternelle des ouvriers de la charpente », invitèrent leurs patrons à discuter de concert un règlement relatif aux salaires : sur le refus de ceux-ci, ils dressèrent un projet de tarif qu'ils présentèrent au maire de Paris, Bailly, en lui demandant de le faire accepter par les patrons. Après quelques hésitations, et à la suite d'une délibération du 10 avril, le maire se prononça contre les ouvriers, et fit insérer au *Moniteur* du 29 avril un avis invitant ces derniers à reprendre le travail. Il discutait

1. Ce tarif fut modifié, le 10 frimaire an XI, à la demande des intéressés, et certains d'entre eux demandèrent au Préfet de le publier, afin que tous fussent obligés de l'observer. En 1811, sur la demande du conseil des prud'hommes, un nouveau tarif fut établi par une assemblée tenue sous la présidence du Préfet. En 1817, quelques fabricants ayant dénoncé au conseil des prud'hommes certains de leurs confrères qui n'observaient pas les tarifs, le conseil répondit que ceux-ci, ayant été abandonnés pendant les années prospères, ne pouvaient être remis en vigueur que par une autorisation administrative; en conséquence, il transmit leur plainte au maire de Lyon, qui rendit un arrêté en ce sens (Office du Travail, *Les associations professionnelles*, t. II, p. 242-243). Si les patrons eux-mêmes éprouvent une telle confiance dans l'action des pouvoirs publics, peut-on s'étonner que les ouvriers n'aient pas une façon de voir différente ?

2. Des pétitions, probablement inspirées par les maitres, furent adressées contre les sociétés de compagnons par les ouvriers indépendants (Martin Saint-Léon, *Le Compagnonnage*, p. 71).

dans cette note, la légitimité de l'action collective dont le résultat, à son sens, sanctionnait une injustice, puisqu'elle aboutissait à imposer un salaire uniforme pour tous les travailleurs, quelles que fussent leur capacité et leur productivité; il ajoutait : « Une pareille coalition serait de plus une violation de la loi, l'anéantissement de l'ordre public; une atteinte portée à l'intérêt général et le moyen de réduire ceux qui l'auraient faite à l'indigence par la cessation ou la suspension des travaux qu'elle produirait infailliblement; elle serait, sous tout point de vue, un véritable délit. » Le 4 mai, il rendit un arrêté interdisant aux ouvriers de se coaliser et ordonnant l'arrestation de tous ceux qui chercheraient à empêcher le travail [1]; sur quoi les maîtres et entrepreneurs s'empressèrent, dès le lendemain, de lui adresser une pétition tendant à la suppression de la société du Devoir. Le 6, ce sont les ouvriers qui, à leur tour, demandent à la municipalité que leurs salaires, variant actuellement entre 30 et 40 sous, fussent élevés à 2 fr. 50. Les pétitions se succèdent ainsi, de part et d'autre, jusqu'à ce que le maire, le 8 mai, réitère aux ouvriers l'invitation de défendre leurs intérêts par la voie légale et sans troubler l'ordre du public. Le 2 juin de la même année, ce sont les maîtres maréchaux qui dénoncent à l'Assemblée la faiblesse de la municipalité pour avoir toléré des rassemblements d'ouvriers; ceux-ci répondent, par la même voie, que les conditions de leur travail, consistant en quatorze heures de travail pour un salaire de 30 sous, appelait quelques modifications [2].

1 L'arrêté était ainsi conçu : « Informé que des actes de violence, commis dans plusieurs ateliers, continuent d'alarmer les citoyens, d'éloigner de Paris les propriétaires riches et de troubler la paix publique, le corps municipal déclare nuls, inconstitutionnels et non obligatoires les arrêtés pris par les ouvriers de différentes professions pour s'interdire respectivement et pour interdire à tous autres ouvriers le droit de travailler à d'autres prix que ceux fixés par lesdits arrêtés. Déclare de plus que le prix du travail doit être fixé, de gré à gré, entre eux et ceux qui les emploient... Déclare enfin que tous les ouvriers qui attrouperaient pour maltraiter des individus travaillant dans des boutiques ou des ateliers, pour les expulser avec violence et s'opposer à ce qu'ils continuent leurs travaux, sont et doivent être traités comme des perturbateurs du repos public. »

2 *Ibid.*, p. 73 et suiv. — Waterlot, *op. cit.*, p. 266 et suiv. — Malapert, *loc. cit.*, p. 351.

Ces faits n'étaient point contestés, et Chapelier reconnaissait à la tribune de l'Assemblée que la situation de la classe ouvrière méritait des améliorations. Mais on n'admettait pas qu'elle pût employer, dans ce but, l'arme de la coalition : les conditions du travail sont essentiellement du ressort des contrats individuels, et l'État seul peut être appelé à les réformer ou à en assurer l'exécution. Il ne faut donc pas s'étonner de voir tous les gouvernements, quels qu'ils soient, continuer à proscrire les associations et les coalitions. La loi des 14-17 juin 1791, votée sur le rapport Chapelier, portait dans son article 1er : « L'anéantissement de toutes espèces de corporations de citoyens de même état et profession étant l'une des bases fondamentales de la constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et sous quelque forme que ce soit. » Art. 2 : « Les citoyens du même état ou profession, entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers et compagnons d'un art quelconque ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer de président ni de secrétaire syndic, tenir des registres, prendre des arrêts ou délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs. » Art. 4 : « Si, contre les principes de la liberté et de la constitution », les ouvriers d'un même métier « prenaient des délibérations, faisaient entre eux des conventions tendant à refuser de concert ou à n'accorder qu'à un prix déterminé le secours de leur industrie et de leurs travaux, lesdites délibérations ... seraient déclarées inconstitutionnelles et attentatoires à la liberté et à la déclaration des droits de l'homme ». Les articles suivants prévoyaient des pénalités contre les contrevenants. Les ouvriers papetiers, ayant voulu profiter de l'activité des fabriques pour réclamer de plus forts salaires, et mettant en interdit les ateliers où ils leur étaient refusés, l'Assemblée lança contre eux le décret du 26 juillet 1791, qui leur imposait un délai de six mois, avec congé en présence de deux témoins, lorsqu'ils voudraient quitter l'atelier où ils travaillaient, sous peine d'une amende de 100 livres contre les délinquants, et de 300 livres contre les patrons qui embaucheraient des ouvriers non munis d'un congé écrit. Les ouvriers ne tinrent pas compte de

cette mesure, et continuèrent leurs menées les années suivantes. Le Directoire rendit alors un arrêté, du 26 fructidor an IV (12 septembre 1796), aux termes duquel les réclamations individuelles étaient seules tolérées, toute coalition et grève étant interdites : « Chaque ouvrier pourra individuellement dresser des plaintes et former ses demandes; mais il ne pourra, en aucun cas, cesser le travail, sinon pour cause de maladie ou infirmité dûment constatées [1]. »

Toute la législation de cette époque et des régimes subséquents tend vers l'interdiction des coalitions ouvrières. Celle des associations patronales était jugée impraticable et contraire à l'intérêt général, et les chambres de commerce avaient été épargnées dans cette proscription [2]. Mais les coalitions d'ouvriers agricoles furent atteintes, comme celles des ouvriers de l'industrie, par la loi du 6 octobre 1791. L'ordonnance du 23 ventôse an XI rétablit l'obligation, pour les garçons bouchers, d'être munis du livret contenant l'indication de leur entrée; ce livret restait déposé au commissariat de police; un délai-congé de cinq jours leur était imposé, à peine de 20 francs d'amende. Des ordonnances semblables furent rendues, le 25 brumaire an XII, à l'égard des garçons bouchers, le 12 germinal et le 7 floréal de la même année concernant les garçons perruquiers et les marchands de vin [3]. La loi du 22 germinal an XI avait d'ailleurs généralisé l'obligation du livret, faisant de l'ouvrier un suspect tenu sous la surveillance permanente de la police [4]. Les arti-

1. Office du travail, *op. cit.*, t. I, p. 15-16.

2. Une motion fut votée en ce sens, sur l'observation suivante de Chapelier : « J'ai entendu dire autour de moi qu'il faudrait faire une exception pour les chambres de commerce des villes. Certainement, vous imaginez bien qu'aucun de nous n'entend empêcher les commerçants de causer ensemble de leurs affaires. »

3. Napoléon avait d'ailleurs en vue de prévoir les conséquences d'un siège de la capitale, lorsqu'il réorganisait administrativement les industries de l'alimentation, et leur conférait un monopole. Aussi ne faut-il pas s'étonner de la faveur avec laquelle il accueillit les réclamations qui se produisaient en faveur d'une restauration des corporations, tentatives qui échouèrent devant l'opposition de la Chambre de commerce composée de notables commerçants qui avaient bénéficié du nouveau régime. L'organisation de la boulangerie et de la boucherie parisiennes fut abrogée par les décrets du 24 février 1853 et 22 juin 1863.

4. Cette institution date de 1781. Jusqu'à cette époque, le congé donné par le maître

cles 6 à 8 de cette même loi interdisaient les coalitions, soit de patrons, soit d'ouvriers, sous peine d'amende à l'égard des premiers, et d'emprisonnement à l'égard des seconds. Les articles 414 à 416 du Code pénal reproduisirent ces dispositions en les aggravant contre ceux qui chercheraient à fomenter des coalitions. Ce dernier article punissait, en outre, la mise à l'index d'un atelier par les ouvriers, créant sur ce point une inégalité choquante entre ces derniers et les patrons [1]. Ces mesures furent complétées par les articles 291 à 294 du Code pénal, qui interdisaient les associations de plus de vingt personnes, complétés par la loi du 10 avril 1834.

Une telle tendance dans la législation devait naturellement encourager les patrons à formuler des plaintes et des réclamations contre les sociétés de compagnons qui continuaient à subsister : le gouvernement était disposé à les accueillir. Plusieurs arrêtés préfectoraux, pris sur la réclamation des patrons, proscrivaient les sociétés de compagnons [2]. En 1821, 60 ouvriers

à l'ouvrier qui le quittait était constaté par écrit, sans forme particulière ; les lettres patentes du 12 septembre 1781 régularisèrent cette coutume : « Voulons que les ouvriers aient un livret ou cahier sur lequel seront portés successivement les différents certificats qui leurs seront délivrés par les maitres chez lesquels ils auront travaillé ou par le juge de police. » Lorsque les livrets eurent disparu pendant la Révolution, les maitres se plaignirent de n'avoir aucun moyen de contraindre leurs ouvriers à remplir leurs engagements et de les empêcher de vagabonder de ville en ville (Pic, *Traité de législ. industr.*, p. 845). La loi de l'an XI et l'arrêté du 9 frim. de l'an XII qui a pour objet son exécution, sont donc bien nettement des mesures de police en vue de maintenir l'ordre public. Le droit, pour les employeurs, de retenir le livret jusqu'à complète exécution des engagements des ouvriers, a été supprimé par les lois des 14 mai 1851 et 22 juin 1854. L'obligation du livret lui-même a été supprimée par la loi du 2 juillet 1890. Grâce à la législation de l'an XI, le patron avait, en fait, la faculté de retenir l'ouvrier perpétuellement sous sa domination, rappelant le droit du créancier, dans la Rome primitive, de maintenir son débiteur emprisonné chez lui jusqu'au complet paiement. En 1845, le comte Beugnot disait à la tribune : « La Chambre comprendra l'étendue du mal, quand elle saura que, dans plusieurs villes manufacturières, les avances montent à la somme de 3 et 400.000 francs par an. Il en est une où les ouvrières en dentelle gagnent 0 fr. 40 par jour et reçoivent des avances de 300 francs ; que d'années ne leur faudra-t-il pas pour reconquérir leur liberté ! »

1. Cette inégalité se retrouve dans l'article 1781 du Code civil aux termes duquel l'affirmation du maitre, en cas de contestation sur les salaires ou sur les avances, faisait foi en justice, et dans la loi du 18 mars 1806 et le décret du 11 juin 1809 qui donnaient aux patrons une situation prépondérante dans les conseils de prud'hommes.

2. Celui rendu le 18 thermidor an XII, par le préfet de Maine-et-Loire, porte ce

tourneurs sur bois, à Paris, furent condamnés à un mois de prison à la suite d'une grève pour obtenir une augmentation de salaires; les meneurs furent gratifiés de deux ans d'emprisonnement. En 1822, des ouvriers charpentiers et maçons, à Paris et à Saint-Denis, furent condamnés, pour le même motif, à des peines variant de huit jours à trois mois d'emprisonnement. En 1825, une grève de fileurs de coton éclata au Houlme, dans la Seine-Inférieure; une collision se produisit entre les grévistes et la police, dans laquelle un gendarme fut tué : le tribunal condamna à mort un ouvrier, et trois autres aux travaux forcés pour une durée de 8 à 12 ans. La même année, le parquet n'exerça pas moins de 92 poursuites pour fait de coalition. De 1825 à 1847, il y eut 1.251 poursuites et 7.148 inculpés : sur ce nombre, on compte 1.987 acquittements, 701 condamnations à l'amende, 4.397 à l'emprisonnement pour une durée inférieure à une année, et 63 pour un an et plus[1]. Si les associations furent tolérées, depuis les dernières années de l'Empire, ce ne fut qu'à la condition de ne fomenter aucune coalition en vue d'une hausse des salaires ou contre les patrons[2]. En 1842 et 1843, on refusa à l'entrepreneur de peinture Leclaire, l'autorisation de réunir ses ouvriers pour leur exposer un projet de participation aux bénéfices; le rapport de police disait : « C'est là une question de règlement de salaire d'ouvriers qui ne nous paraît pas devoir être encouragé et qui est même défendu par les lois; l'ouvrier doit rester entièrement libre de fixer et régler son salaire et il ne doit pas participer avec le maître ». En 1843, les ouvriers et patrons typographes parisiens ayant projeté de fêter, par un banquet annuel, l'établissement d'un tarif établi de concert, on n'autorisa ces réunions qu'à la condition d'omettre,

qui suit : « Considérant que cet esprit du compagnonnage, nourri par l'habitude et la lutte continuelle des deux partis (celui des compagnons du Devoir et celui des Gavots), compromet l'ordre public par les rixes journalières, souvent sanglantes, qu'il occasionne en même temps qu'il maintient dans cette portion de la société un système d'insubordination et de licence contraire aux intentions du gouvernement, aux intérêts des chefs d'atelier et à l'exécution du travail... » (Martin Saint-Léon, *Le Compagnonnage*, p. 81).

1. Office du Travail, *op. cit.*, p. 25-27.

2. Martin Saint-Léon, *Le Compagnonnage*, p. 88.

dans les discours, toute allusion à cette organisation du travail; le mot même de tarif ne devait pas être prononcé[1].

Pendant ce temps, les associations de patrons étaient non seulement tolérées, mais formellement autorisées par le préfet de police : en 1808, ce fut celle des maîtres charpentiers; en 1809 et 1810, d'autres sociétés de patrons du bâtiment le furent également, notamment la Chambre syndicale du bâtiment de la Sainte-Chapelle. En 1869, l'Union nationale du commerce et de l'industrie, qui avait été fondée en 1858, comprenait 52 chambres syndicales patronales. Les observateurs impartiaux s'étonnaient de cette partialité : lors du procès des ouvriers charpentiers grévistes, en 1845, leur défenseur Berryer faisait ressortir combien il était illogique de poursuivre la coalition des ouvriers, puisqu'elle résultait de l'invitation que leur avaient faite les patrons d'entrer en pourparlers avec eux; il ajoutait que, si l'on devait poursuivre les excès et les abus, il était tyrannique de condamner l'entente pacifique, et que l'on aurait dû commencer par poursuivre les patrons, qui avaient failli jeter par la fenêtre l'un des leurs pour avoir proposé de transiger avec les ouvriers; ces derniers au contraire, de l'aveu des patrons eux-mêmes, « avaient résolu de se comporter avec calme et modération pour éviter les condamnations et obtenir le succès de la grève[2] ». Quelques années plus tard, lors de la discussion de la question du droit de coalition, en 1849, Bastiat faisait entendre ces observations pleines de justesse : « On nous dit que le chômage est nuisible au patron, que cela nuit à sa prospérité, de manière que l'ouvrier porte atteinte à la liberté du patron; c'est là un renversement d'idées. Quoi! je suis en face d'un patron; nous débattons le prix; celui qu'il m'offre ne me convient pas, je me retire, et vous dites que c'est moi qui porte atteinte à la liberté du patron parce que je nuis à son industrie! Faites attention que ce que vous proclamez n'est pas autre chose que l'esclavage. Vous voulez que la loi intervienne, parce que c'est moi qui viole la propriété du patron; ne voyez-vous pas au contraire que

1. Office du Travail, *op. cit.*, p. 28-29.
2. L. de Seilhac, *Les grèves*, 1903, p. 41-42.

c'est le patron qui viole la mienne? S'il fait intervenir la loi pour que sa volonté me soit imposée, où est la liberté, où est l'égalité[1]? »

Personne n'oserait sans doute élever la moindre protestation contre de telles considérations. Il ne faut pas oublier cependant que ce n'est point par amour de la tyrannie que les gouvernements qui se sont succédé jusqu'alors poursuivaient les coalitions ouvrières. Celles-ci apparaissaient à leurs yeux comme des fauteurs de désordre intolérables, et ils ne voyaient, dans le mouvement d'émancipation des travailleurs, qu'une menace contre l'ordre social tout entier : il était dans leur rôle et dans la logique de leur conception de défendre ce dernier en proscrivant les coalitions. S'ils se sont trompés, et si le courant a emporté toutes ces proscriptions en arrachant peu à peu au législateur toutes les libertés que personne ne songerait plus aujourd'hui à dénier aux travailleurs, que ceux qui ne se sont jamais trompés dans l'appréciation des phénomènes sociaux leur jettent la première pierre! A défaut de toutes les citations que nous avons déjà faites plus haut, nous trouverions un exemple bien frappant de cette nécessité d'ordre moral qui conduisait les pouvoirs publics à agir de la sorte : en 1830, discutant à la tribune l'article 291 du Code pénal, Guizot prononçait les paroles suivantes : « Je me hâte de le dire, cet article est mauvais. Les citoyens ont le droit de se réunir pour causer entre eux des affaires publiques. Il est bon qu'ils le fassent, jamais je ne contesterai ce droit... » Quatre ans après ce serment, le ministère dont le même Guizot faisait partie proposait le projet qui est devenu la loi du 10 avril 1834[2] : le sociologue désintéressé avait fait place à l'homme d'Etat responsable du bon ordre et de la paix publique. Cela est si vrai que le législateur, sous la deuxième République, ne crut pas devoir supprimer l'interdiction : s'il admit la liberté d'association par les décrets du 25 février et 2 août 1848, la loi du 27 novembre 1849 maintint la défense des coalitions, tout en rétablissant une égalité complète sur ce

1. Cit. *ibid.*, p. 43.
2. Martin Saint-Léon, *op. cit.*, p. 113-114.

point entre patrons et ouvriers. Le gouvernement se borna à ne pas poursuivre les grévistes et à intervenir, comme conciliateur, dans de nombreux conflits. Jusqu'en 1864, toute entente collective, en vue de modifier les conditions du travail, était réprimée, quels que fussent les motifs de cette action, et par le fait seul de son caractère collectif : « Il y a contrainte ou pression sur les patrons, dit un arrêt de la Cour de cassation du 24 février 1859, toutes les fois que les ouvriers d'une ou plusieurs fabriques, agissant par suite d'un concert, quittent à la fois les ateliers, même après avoir donné les avertissements prévus par les règlements, en réclamant des modifications aux conditions actuelles de leur travail. » De 1848 à 1864, il y eut 1.144 poursuites pour coalitions; sur les 6.812 prévenus compris dans ces poursuites, 1.034 furent acquittés, 933 condamnés à l'amende, 4.765 à moins d'un an d'emprisonnement, et 80 à un an et plus. Du côté des patrons, entre les années 1849 et 1863, 913 individus furent impliqués dans des poursuites basées sur le même motif, 375, parmi eux, furent acquittés, 333 condamnés à l'amende et 205 à moins d'un an d'emprisonnement [1].

Nous exposerons, dans le chapitre suivant [2], le développement du mouvement qui, poussant les classes ouvrières vers l'association, a emporté irrésistiblement, au fur et à mesure qu'il s'imposait, tout cet échafaudage législatif, construisant à la place un édifice social nouveau ; l'histoire du mouvement syndical nous montrera qu'il a constitué un produit nécessaire des conditions industrielles modernes et que son triomphe était assuré tôt ou tard. Ce qu'il importe de montrer, pour le moment, ce sont les conditions nouvelles de l'industrie qui postulaient cette forme de l'action ouvrière, et les raisons pour lesquelles l'organisation qui avait donné satisfaction, pendant des siècles, aux besoins des travailleurs, cessait de leur être adéquate. Il ne suffit pas en effet de savoir que la corporation était un régime artificiel, contraire au progrès et à l'intérêt général : s'il mettait par ailleurs l'harmonie dans les rapports entre patrons et ouvriers, il serait

1. Office du Travail, *op. cit.*, p. 30-31, 39 et suiv.

2. V. notre *Organisation des forces ouvrières*, Giard et Brière, édit. 1911.

permis de regretter ce régime, et de chercher dans son rétablissement ou dans une institution analogue le remède à la crise du contrat de travail. Il faut donc aller plus loin, et rechercher quelles sont les conditions naturelles dans lesquelles l'ouvrier se trouve à l'égard de son patron, dans l'industrie moderne, et quelle est la forme que doivent prendre ces rapports entre les deux partis en présence pour n'être pas troublés par des conflits incessants ou pour n'en pas souffrir lorsqu'ils viennent à surgir.

II. — LES CONDITIONS DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE MODERNE.

Nous avons vu que ce qui a permis à la corporation, à une certaine époque, de régler d'une façon satisfaisante la situation de l'ouvrier, c'est la similitude de celle-ci par rapport à celle de son patron ; la différence qui les séparait, peu saillante en fait, disparaissait même facilement ; l'ouvrier supportait légèrement sa condition, parce que celle de son patron lui était sensiblement égale, et qu'il avait un espoir légitime de passer un jour de l'une à l'autre. C'est aussi la disparition de cette circonstance qui a fait éclater toute l'insuffisance de la corporation en cette matière, et qui a donné lieu aux associations purement ouvrières. Au XIIIe siècle, cette égalité dont nous venons de parler existe ; quiconque a fait son apprentissage, dans beaucoup des métiers, pouvait s'établir à son compte. Au XIVe siècle, la situation est déjà changée, non que les qualités requises pour s'établir artisan ou entrepreneur soient devenues plus éminentes et plus rares ; le travail s'accomplit toujours de la même façon. Mais les maîtres, sentant leur échapper le monopole qu'ils ont acquis de la manière qu'on a vue plus haut, accumulent tous les obstacles pour entraver cette fuite et conserver le privilège de leur situation antérieure ; un stage de deux, trois et quatre ans est imposé au compagnon, après la fin de son apprentissage, pour pouvoir obtenir la maîtrise ; une épreuve difficile et coûteuse doit être subie préalablement, et le jury chargé de l'examiner, composé

de ceux qui sont intéressés eux-mêmes à laisser la porte fermée, se montre souvent d'une sévérité et d'une injustice révoltantes; s'il la subit avec succès, il doit encore attendre que son tour soit venu d'obtenir son brevet; certaines corporations suppriment les admissions pendant des périodes de dix et vingt ans; enfin les droits d'entrée s'élèvent de plus en plus, atteignant 1.800 livres chez les charpentiers, 1.700 chez les maçons, 1.500 chez les bouchers, les charrons, les selliers. De la sorte, l'entrée de la maîtrise devient de plus en plus inaccessible à l'ouvrier qui n'a d'autre pécule que les économies faites sur son salaire antérieur et qui a besoin de gagner sa vie sans pouvoir attendre; elle tend à devenir l'apanage des fils de maîtres, dispensés de ces épreuves, ou des jeunes gens de familles aisées qui achetaient la réduction du temps d'apprentissage et souvent la complicité du jury chargé de les recevoir [1]. Dès lors, le fossé est creusé entre ceux qui resteront salariés toute leur vie et ceux qui sont employeurs en quelque sorte par droit de naissance : les premiers, ne trouvant plus dans la corporation qu'un asservissement sans compensation, cherchent à s'y soustraire en formant des associations, des confréries spéciales, autorisées ou secrètes, dont les maîtres sont exclus, dans lesquelles ils célèbrent leurs fêtes à part, puisqu'ils n'appartiennent plus au même monde que leurs patrons, et où ils discutent entre eux les conditions de leur travail.

On voit que la nécessité de l'entente entre les travailleurs et de l'action collective ne date pas du régime moderne de la grande industrie; elle est contemporaine des nombreuses tentatives, auxquelles nous avons assisté, faites par les ouvriers pour lutter à armes égales contre les maîtres, et qui remontent au moins à la deuxième moitié du XIIIe siècle. C'est en effet dans l'industrie du bâtiment qu'on rencontre les associations les plus anciennes et les plus durables [2] : on peut même dire que c'est elle qui a produit le type classique du compagnonnage. Or, c'est aussi

1. Levasseur, *Hist. des classes ouvrières en France*, t. I, p. 496 et suiv. — Martin Saint-Léon, *Le Compagnonnage*, p. 64 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 24. — Fagniez, *Études sur l'Industrie et la classe ind. à Paris*, 1877, p. 203.

dans ces professions que l'ouvrier avait le moins la facilité de s'élever à la situation d'employeur : travaillant en régie pour le compte des clients qui leur fournissaient les matériaux et payaient les manœuvres ou les apprentis, ils avaient rarement l'occasion de devenir eux-mêmes des entrepreneurs. C'est aussi ce caractère qui explique la facilité avec laquelle le personnel de ces professions, bien que peu atteintes par le machinisme et par le régime de la grande entreprise jusqu'à une époque récente[1], ne se soit pas trouvé trop dépaysé sur le terrain syndical et compte parmi les premiers adeptes de cette nouvelle forme de groupements, au début du XIXe siècle[2].

La situation que nous venons d'exposer a duré aussi longtemps que les règlements corporatifs ont maintenu les barrières qui fermaient aux ouvriers l'accès de la maîtrise. Lorsque ces barrières ont disparu, l'évolution moderne de l'industrie, qui commençait déjà à se faire sentir dans le cours du XVIIIe siècle, en a élevé d'autres bien plus infranchissables, qui ont précipité le mouvement d'association et lui ont donné une forme nouvelle, différente de celle qu'elle avait prise jusqu'alors, et qui s'appelait le compagnonnage. Celui-ci correspondait aux nécessités de la petite industrie manuelle, dont la première, requise au moins autant, nous l'avons vu, par les mesures restrictives des règlements que par la difficulté d'acquisition de l'habileté professionnelle, était l'apprentissage. Les dispositions tendant à faciliter ce dernier occupaient donc une

1. En 1844, le travail, dans ces industries, s'exécutait encore à la main et sans le secours de la division du travail. C'est entre 1855 et 1867 que les machines-outils font leur apparition dans la menuiserie et la charpente, que le fer se substitue au bois, que la construction métallique se fait mécaniquement.

2. Si en Angleterre particulièrement les Unions d'ouvriers du bâtiment présentent des manifestations marquées d'exclusivisme et de privilège, qui les rapprochent de l'esprit corporatif ancien, cela tient aux conditions du travail que cette industrie a conservées, par comparaison avec celles qui règnent aujourd'hui dans la grande industrie : apprentissage, travail manuel, facilité relative de s'établir à son compte (De Rousiers, *Le Trade-unionisme en Angleterre*, 1904, p. 46 et suiv.). Mais si l'on compare ces professions à celles de la petite industrie qui ont été évincées en tout ou en partie par l'industrie moderne, on constate qu'elles se rapprochent beaucoup plus de celle-ci, au point de vue de l'organisation du personnel, que des premières, où cette organisation est à peu près inexistante.

place particulièrement importante dans l'organisation de ces sociétés : comme c'était par le « Tour de France » que l'apprenti perfectionnait ses connaissances techniques, elles subvenaient à ces dépenses de leurs adhérents à l'aide d'une bourse commune, alimentée par les cotisations et les amendes, qui payait les frais de bienvenue, de conduite, les indemnités accordées à l'adhérent lorsqu'on ne pouvait lui procurer du travail dans la ville où il arrivait; dans chaque localité où la société possédait une succursale, l'adhérent était assuré de recevoir le gîte et la nourriture à l'auberge, ou « Mère », qui en était le siège; on lui cherchait un emploi ou au besoin la société se portait garante, jusqu'à un chiffre déterminé, du crédit qui lui était ouvert; le tour de France était obligatoire et, au moins au siècle dernier, les célibataires susceptibles d'y prendre part étaient seuls membres actifs de la société, les membres mariés ou définitivement fixés dans une localité prenaient le titre de « remerciés » ou « anciens » et participaient seulement, à titre de membres honoraires, aux fêtes annuelles. D'autre part, sous le régime du petit atelier, où les procédés sont traditionnels et où l'habileté manuelle, personnelle au travailleur, crée une situation acquise que l'on cherche à conserver à l'encontre des nouveaux arrivants dans la profession, il y a une tendance naturelle au monopole et à l'exclusivisme : de là le nombre des diverses sociétés entre lesquelles se partageaient les ouvriers de la même profession, en rivalité les uns avec les autres et dont les dissentions se traduisaient par des rixes sanglantes [1]; cet exclusivisme apparaît encore dans le droit que s'arrogeaient les sociétés existantes d'accorder ou de refuser aux autres professions la faculté de créer un compagnonnage, dans

1. Martin Saint-Léon. *Le Compagnonnage*, p. 50 et univ., 82 et suiv., 102 et suiv. — Office du Travail, *Les Associations professionnelles*, t. I, p. 132 et suiv. — Les querelles étaient suscitées le plus souvent par des questions du monopole industriel, ou même par des motifs plus futiles, questions d'insignes ou de préséance. En 1839, dans son *Livre du compagnonnage*, Agricol Perdiguier conseilla l'entente commune et la fusion; mais il eut peu de succès, et on l'avertit même que sa vie était en danger (*Ibid.*, p. 167-168). Plusieurs tentatives eurent lieu, notamment en 1849, 1879, 1889, toujours sans succès, et ces associations disparaissent peu à peu plutôt que de se tendre la main.

l'institution du chef-d'œuvre pour les apprentis, dans l'exploitation de ces derniers et les mauvais traitements qui leur sont infligés[1], dans le refus d'admettre les nouveaux procédés de travail et les ouvriers n'ayant pas fait d'apprentissage ou spécialisés par la division du travail[2]. Cet exclusivisme et ce défaut d'entente entre les travailleurs correspondaient à leur situation de fait, dans le régime dont nous parlons, puisqu'ils étaient divisés entre de nombreux ateliers et que leur petit nombre, dans chacun d'eux, leur rendait moins redoutable la lutte pour l'amélioration des conditions du travail : aussi ont-ils pu remporter de nombreux et incessants succès, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, malgré une organisation très rudimentaire et l'hostilité déclarée des pouvoirs publics.

Parmi les divers objets que se proposaient les sociétés de compagnons, nous n'avons pas à parler des avantages de la mutualité[3], puisqu'ils se retrouvent, nous le verrons, avec beaucoup plus d'ampleur et de développement, dans les syndicats modernes. Quant à celui dont nous venons de parler, à savoir l'amélioration des conditions du travail, il passe presque inaperçu à partir du XIXe siècle, et le compagnonnage paraît, à cette époque, n'avoir plus pour raison d'être que de faciliter l'apprentissage[4]. Cet objet n'en est pas moins très réel, et les exemples que nous avons cités plus haut de l'action de ces sociétés dans ce domaine le démontrent clairement. Il était même de beaucoup le plus important puisque, ainsi qu'on l'a vu, c'est la division survenue entre la classe patronale et la

1. En 1811, des aspirants cordonniers secouèrent le joug, et fondèrent une société de secours mutuels ; des scissions, provenant de la même cause, se produisent successivement dans toutes les professions (*Ibid.*, chap. II).

2. Cette exclusion se manifesta encore au Congrès de Nantes en 1894 (*Ibid.*, p. 175 et suiv.).

3. Les sociétés donnaient des secours en cas de maladie, d'accident, d'invalidité, de chômage, de voyage. Ses agents s'inquiétaient de la bonne conduite des membres et veillaient à ce qu'ils ne lui laissent pas de dettes lorsqu'ils quittaient la ville. Ils s'occupaient du placement de ceux-ci.

4. « Pendant des siècles et jusqu'à une époque récente, la principale, sinon l'unique raison d'être du compagnonnage a résidé dans la nécessité d'assurer au travailleur une direction et un appui pendant les années où il voyageait pour parfaire son éducation professionnelle. » (Martin Saint-Léon, *op. cit.*, p. 224).

classe ouvrière qui a donné naissance aux sociétés de compagnons; si ces dernières se sont occupé activement de l'apprentissage, ce n'est point par un souci désintéressé d'amour-propre professionnel, mais uniquement parce que l'apprentissage était, et a été encore pendant une bonne partie du XIXe siècle, une condition indispensable de l'emploi avantageux de tout travailleur. On voit que ce n'est pas la disparition de l'apprentissage qui a « condamné à mort une institution dont elle supprimait la raison d'être[1] » : cette disparition n'est elle-même qu'une conséquence de l'évolution industrielle, et on peut parfaitement concevoir le maintien de cette condition sous une autre forme que celle du tour de France. C'est uniquement à cette évolution et aux nouveaux besoins qu'elle créait pour la classe ouvrière qu'est due la décadence du compagnonnage.

Il semble que la situation du travailleur dans l'industrie moderne soit dominée par deux faits prépondérants : le groupement en grand atelier et la concurrence qu'exercent sur lui d'autres travailleurs, très nombreux, et dont l'influence tend à déprimer cette situation. On sait à quelles causes sont dues ces circonstances. Les procédés mécaniques, reposant sur un matériel coûteux et exigeant une direction douée d'une profonde compétence commerciale et technique, impliquent nécessairement la grande entreprise, qui met en jeu des capitaux considérables, développe la production dans une proportion inouïe

1. *Ibid.*, p. 140. — Si ce n'est guère qu'à partir de la période comprise entre 1839 et 1848, que la plupart des industries ont été atteintes par le machinisme, il ne s'ensuit pas que d'autres conditions nouvelles, telles que la division du travail et la concentration en grands ateliers, ne se soient fait sentir sur elles; les industries se rattachant au bâtiment elles-mêmes, bien que moins rapidement touchées par l'évolution, se ressentent de celle-ci par suite de l'importance des travaux à entreprendre. D'autre part, des professions, nullement modifiées par ces conditions nouvelles, n'en ont pas moins assisté à la décadence du compagnonnage; mais ces professions, telles que celles de boulangers, vanniers, charrons, etc., sont aussi celles où l'organisation syndicale est le moins développée. Une autre cause de la disparition du compagnonnage, à laquelle l'auteur précité paraît attribuer une grande importance (*Op. cit.*, p. 148 et suiv.), le développement des chemins de fer, nous paraît encore moins responsable de ce fait : les facilités nouvelles que cette cause apportait aux déplacements ne pouvait qu'encourager ceux-ci, et multiplier les succursales des sociétés, les rendant d'autant plus utiles et plus efficaces qu'on voyage plus souvent et plus rapidement.

et rassemble dans un même atelier un grand nombre de travailleurs. Ces inventions, appliquées aux transports, transforment les méthodes commerciales, créent de nouveaux débouchés pour cette production ainsi accrue, suppriment la clientèle locale et mettent en concurrence les uns avec les autres les producteurs de tous les pays : ces phénomènes, qui se font sentir sur les industries manuelles comme sur les industries mécaniques, obligent les premières à adopter les méthodes de production des secondes, et donnent naissance à la grande entreprise où la production est augmentée, non plus par la machine, mais par la division du travail, qui spécialise le travailleur dans une partie restreinte de la tâche, toujours la même, en lui enlevant par contre la spécialisation professionelle qui dérivait de l'apprentissage. Dès lors, ce dernier devient inutile : qu'il s'agisse de conduire une machine ou de faire avec un outil à main un mouvement simple, toujours le même, il n'est point nécessaire d'une habileté acquise au prix d'une longue habitude ; le premier venu, après quelques jours et au plus quelques semaines d'initiation, est apte à remplir ce rôle.

Les conséquences de cette nouvelle situation sont particulièrement graves pour le travailleur. En premier lieu, la possibilité qu'il avait autrefois de devenir patron à son tour s'éloigne presque à l'infini ; pour quelques anciens ouvriers devenus patrons, et même rois des principales industries, la grande masse est condamnée à rester toute sa vie dans le salariat : le petit nombre des patrons par rapport à celui des travailleurs, les capacités de plus en plus éminentes qu'exigent les fonctions de direction à mesure que l'importance et les difficultés de l'entreprise augmentent, défendent ces fonctions par une barrière bien autrement infranchissable que les mesures méticuleuses et artificielles des corporations. L'ouvrier, n'ayant plus, normalement, l'espoir de changer sa situation, se voit donc poussé avec d'autant plus d'ardeur à rendre celle-ci plus supportable et à prendre sa part de l'augmentation générale du bien-être sans attendre le moment chimérique où il passerait à son tour dans la classe des patrons.

Mais, à mesure que cet objet devient pour lui une nécessité plus impérieuse, les moyens d'y parvenir semblent lui échapper. Lorsque le personnel de l'atelier se compose d'un ou deux ouvriers et que le nombre des travailleurs de la profession est encore diminué par les restrictions imposées à la production, il lui est facile d'exercer une pression sur le patron pour en obtenir des conditions de travail plus avantageuses, et nous avons vu que les compagnons y sont arrivés en somme assez aisément, sous l'ancien régime, malgré des circonstances défavorables. Il en est autrement sous celui du grand atelier : quand plusieurs centaines de travailleurs sont groupées sous des conditions de travail identiques, le désir ou l'ambition d'un seul ou d'un petit nombre d'entre eux ont bien peu de chances d'en obtenir une modification; il n'y a qu'un seul moyen pour eux d'y parvenir, c'est d'agir collectivement et de reconstituer l'unité dans le personnel que le nombre croissant des individus a rompue. « Vue de la position désintéressée que nous occupons, lisons-nous dans un rapport de la Société des ingénieurs civils, de 1872, il nous paraît évident que, pour les ouvriers de la grande industrie, la *collectivité seule* garantit la vraie liberté du travail basée sur la liberté de la discussion du prix. Le patron de mille ouvriers possède, par rapport à chacun d'eux pris isolément, une force, une autorité qui est dans le rapport de mille à un. Il n'y a pas équilibre; il peut y avoir oppression. Si, au contraire, les mille ouvriers peuvent discuter collectivement, l'équilibre est rétabli. Au lieu de conditions et de prix imposés, il y a convention librement acceptée; au lieu d'antagonisme, il y a harmonie, et la vraie condition naturelle du concours mutuel du capital et du travail se trouve réalisée au mieux des intérêts réciproques [1]. » Aussi les ouvriers se rendent-ils parfaitement compte de l'avantage que constituent pour eux des conditions uniformes, et portent-ils tous leurs efforts à supprimer les inégalités qui sont forcément préjudiciables à ceux-là même qui ne les ont pas acceptées. Un exemple concret

1. Cit. Office du Travail, *De la concil. et de l'arbitrage dans les conflits collectifs*, 1893, p. 500.

illustrera cette nécessité, montrant la tactique inverse des patrons : en 1864, les ouvriers du bâtiment, à Londres, réclamant la journée de neuf heures, trois des principaux entrepreneurs leur offrirent de les laisser travailler le nombre d'heures qui leur plairait, en substituant le salaire à l'heure au salaire à la journée. Les ouvriers refusèrent sans hésitation : ils voyaient que le travail de chacun étant solidaire de celui de ses camarades, cette faculté de bénéficier de la mesure serait illusoire et n'aurait d'autre effet que la suppression de l'action collective ; la durée de la journée de travail serait déterminée en fait par celle des ouvriers qui accepteraient de travailler le plus longtemps. Les ouvriers préférèrent donc s'en tenir à la durée d'usage, qu'ils réduisirent peu à peu, grâce à des conventions collectives, à 48 heures et demie par semaine ; ils n'ont admis dans la suite le paiement à l'heure que sous réserve d'une limite maximum de la journée de travail [1].

Une autre difficulté qui se dresse devant l'ouvrier qui a une réclamation à formuler, dans la grande industrie, est la disproportion de ses forces par rapport à celles de son adversaire. Dans le petit atelier, où le patron n'est lui-même qu'un ouvrier et dont le profit ne dépasse pas très sensiblement son salaire, l'arrêt dans la production serait l'absence de moyens d'existence, pour lui et les siens, la perte de sa clientèle, la ruine ; comme l'ouvrier, il vit au jour le jour, et ses disponibilités sont restreintes. Cependant la différence des situations de fortune, si minime qu'elle soit, crée une inégalité dans la lutte au profit du plus riche et dans la mesure de sa fortune. « Il n'est pas difficile, écrivait Adam Smith, de prévoir lequel des deux partis dans toutes les circonstances ordinaires de la vie doit avoir l'avantage dans le débat et impose forcément à l'autre toutes ses conditions... Dans toutes les luttes, les maîtres sont en état de tenir ferme plus longtemps. Un propriétaire, un fermier, un maître fabricant ou marchand pourraient, en général, sans occuper un seul ouvrier, vivre un an ou deux sur les fonds

1. Webb. *Histoire du trade-unionisme*, p. 260, note.

qu'il a amassés. Beaucoup d'ouvriers ne pourraient subsister sans travailler une semaine, très peu un mois et à peine un seul, une année entière. A la longue, il se peut que le maître ait autant besoin de l'ouvrier que celui-ci du maître, mais le besoin du premier n'est pas si pressant [1]. » Combien ces observations ne sont-elles pas encore plus vraies de la situation de l'ouvrier par rapport au chef d'entreprise moderne, qui a derrière lui des capitaux parfois énormes [2]. Sous un tel régime, c'est au capital que doit rester le dernier mot, s'il trouve son avantage à ne pas céder, et le patron capitaliste moderne, s'il en a la volonté, peut toujours réduire l'ouvrier isolé à ses conditions [3]. D'autre part, le grand nombre des travailleurs est par lui-même une cause d'infériorité dans la lutte : le fait que le chef d'entreprise est seul en face de cent ou de mille salariés oblige ces derniers à se concerter chaque fois que des conditions nouvelles sont proposées, alors qu'il n'est soumis à aucune volonté étrangère à la sienne, et prend lui-même ses

1. A Smith, *Recherches sur la nature et la cause de la richesse des nations*, éd. 1843, t. I, p. 86.

2. Durant la campagne menée en 1871 par les ouvriers du bâtiment et mécaniciens, en Angleterre, pour la journée de neuf heures, le succès des réclamations fut en raison de la puissance financière des unions ouvrières. Chaque fois que les patrons se croyaient en présence de sérieuses ressources pouvant permettre aux ouvriers de continuer longtemps la grève, ils cédèrent sans difficulté (Webb., *Hist. du trade-union.*, p. 342).

3. On objecte il est vrai, non sans raison, que l'élévation des capitaux à rémunérer, appartenant à des actionnaires ou à des créanciers qui entendent toucher l'intérêt de leur argent, celle des dépenses d'installation et de matériel dont l'amortissement ne comporte point de retard, les nécessités techniques d'un fonctionnement ininterrompu dans certaines industries comme les hauts-fourneaux et certaines mines, les exigences d'une clientèle lointaine que la moindre négligence peut aliéner, sont autant de conditions qui rendent les grèves de plus en plus difficiles à supporter pour l'industrie moderne, à la différence des petits métiers urbains où l'absence de ces conditions évite de pareils désastres (P. Leroy-Beaulieu, *La Question ouvrière au* XIXe *siècle*, 1882, p. 57). Cette difficulté s'oppose, à la vérité, à ce que la grande industrie puisse s'accommoder, comme la petite industrie nouvelle, d'un régime de petites grèves incessantes qui désorganiseraient la marche de l'usine. Mais elle n'empêche nullement un arrêt prolongé et portant sur tout l'ensemble du personnel : les exemples n'en sont pas rares de nos jours, et les États-Unis nous en fournissent de particulièrement probants, tels que celui de la grève de Homestead en 1892. Ces exemples montrent au contraire qu'en pareil cas la supériorité du capital est souveraine, et qu'une puissante compagnie financière doit inévitablement triompher de l'organisation ouvrière même la plus prospère.

décisions en toute liberté. Il est vrai que lorsqu'on envisage, non plus un atelier pris isolément, mais l'ensemble d'une industrie, cette situation est retournée, et nous verrons combien l'entente entre employeurs est malaisée à obtenir; mais pour arriver à la nécessité de cette entente entre producteurs, il a fallu commencer par réaliser l'unité dans chaque atelier, et l'extension du groupement ne diminue point cette difficulté initiale.

Cette cause d'infériorité est elle-même légère en comparaison de celle qui résulte de la différence de l'habileté des deux parties et de leur connaissance des conditions du marché : « L'art de conclure un marché, a-t-on dit, consiste souvent pour l'acheteur à deviner le prix le plus bas auquel le vendeur veut lui céder l'objet, sans laisser voir le prix le plus haut qu'il veut en donner... Le pouvoir de lire la pensée d'autrui est de la plus haute importance en affaires[1]. » La situation de l'ouvrier isolé est aussi connue de son patron que celle de ce dernier lui est inconnue ; son ignorance de l'état du marché dans sa profession et du mouvement général du travail industriel est généralement complète. L'action du travailleur, dans ces conditions, sera donc livrée au pur hasard et sa situation restera à la merci de son employeur. Enfin la discussion elle-même est pour le premier une opération à laquelle il est inhabile, et où il doit être forcément inférieur à un homme d'affaires, dont l'occupation principale consiste précisément à conclure des marchés.

Voulut-il même concéder à l'ouvrier ses exigences, le chef d'entreprise le pourrait difficilement. Il n'est pas plus isolé sur le marché de la production que le travailleur dans l'atelier. Ce ne sont plus des règlements corporatifs qui lui interdisent de vendre au-dessous d'un certain prix : c'est la concurrence qui l'empêche de vendre plus cher que le cours ordinaire, et par suite de dépasser la proportion de frais généraux qui élèverait son prix de revient au-dessus de ce cours. Pour que les réclamations des travailleurs puissent se faire entendre avec succès,

1. W. S. Jevons, *Theory of Political Economy*, 1888, p. 124.

il faut donc que l'état du marché le permette, ou qu'elles se produisent avec unanimité, non seulement dans un même atelier, mais dans l'ensemble des industries de la même région. On le voit, l'association que suppose une pareille nécessité est bien différente de celle qui permettait aux compagnons de triompher dans leurs revendications.

Les résultats du système du contrat individuel sur les conditions du travail ont été finement analysées par M. Paul Bureau[1], qui a relevé dans l'une des régions les plus industrielles de la France les méfaits de ce régime. Les clauses du contrat, restant vagues et imprécises, permettent au patron d'empirer la situation de l'ouvrier chaque fois qu'un perfectionnement dans les méthodes de travail ou un changement dans les débouchés apportent un élément nouveau dans la production. De son côté, l'ouvrier est enclin à ne donner de son travail que pour l'argent qu'il reçoit; de là des malfaçons, des pertes de temps, contre lesquelles le patron est impuissant. Ce défaut d'adaptation réciproque aux besoins des deux partis amène des conflits nombreux et d'autant plus graves que leur solution est plus difficile. L'ouvrier résiste aux procédés nouveaux, qu'il sent lui être contraires, comme le patron résiste, de son côté, à toutes les modifications dans l'organisation du travail qui amélioreraient la situation du premier, ou tout au moins qui établiraient une juste proportion dans les différents traitements auxquels il est soumis[2]. Un tel régime ne peut amener que la haine et la guerre, à moins que les différends qui le caractérisent, n'aient été aplanis d'un commun accord.

Mieux que les considérations générales qui précèdent, l'examen historique de la condition des travailleurs montre combien celle-ci est intimement liée à la façon dont ils ont su se grouper et agir de concert en vue de l'améliorer. L'opposition qui existe

1. P. Bureau, *Le contrat de travail, le rôle des synd. profess.*, 1902, chap. II.

2. C'est ainsi que, dans les tissages où la productivité du travail dépend d'une foule de circonstances diverses, les patrons se refusent à tenir compte de celle-ci. L'introduction de nouveaux articles est toujours l'occasion d'une dépression des salaires. La distribution des tâches, les retenues pour malfaçons, le mesurage, donnent souvent lieu à de véritables abus (*Ibid.*, p. 88, 92 et suiv.).

entre la situation des travailleurs organisés et de ceux dont les groupements sont restés embryonnaires, se manifestera dans tout le cours de cette étude. Il suffit pour l'instant de montrer quelle a été en fait la situation de la classe ouvrière sous le régime de l'industrie moderne, avant qu'elle n'ait su se servir de l'arme de l'action collective. L'industrie textile en Angleterre, à la fin du XVIIIe siècle, nous en fournit un exemple bien frappant. L'emploi des métiers mécaniques coïncida avec l'emploi *de la main-d'œuvre à bon marché*, et surtout de la main-d'œuvre infantile. Les antiques règlements qui, en restreignant le nombre des apprentis, empêchaient cette exploitation, étaient ici sans objet, puisque l'apprentissage n'existait pas, et disparaissaient d'ailleurs dans tous les métiers [1]. Les patrons signaient des conventions avec les parents pauvres, qui leur donnaient le droit de faire travailler sans limites les enfants, à charge de les entretenir : or, la durée du travail qu'ils exigèrent de ceux-ci s'éleva bientôt à quatorze et seize heures, le dimanche comme les autres jours. « J'ai vu, dit un témoin, des enfants travailler trois semaines de suite, de 5 heures du matin à 9 ou 10 heures du soir, à l'exception d'une heure pour les repas. J'ai fréquemment trouvé des enfants endormis sur le plancher de la filature. » L'évêque de Chester disait à la Chambre des Lords : « Mon devoir d'ecclésiastique et de prélat était de visiter moi-même les nombreuses manufactures de mon diocèse, où tant d'êtres faibles, suivant les uns, ne souffraient rien, mais, suivant d'autres, souffraient beaucoup dans leur santé, dans leur moral, par l'effet d'un travail qui, prolongé sans mesure, les abrutit et les accable. J'ai rempli ce devoir, j'ai vu partout de mes yeux. Je déclare que l'excès du labeur est tel qu'il ne compromet pas seulement les forces et les facultés des jeunes créatures épuisées ainsi, mais leur vie même. » Charles Dupuis, qui citait ces paroles, ajoutait dans son rapport sur le projet de 1847 : « On

1. En 1753, ces restrictions disparurent dans la bonnetterie, et l'emploi des enfants dans les manufactures réduisit bientôt les ouvriers travaillant à domicile à la plus extrême misère. Le même fait se produisit dans la coutellerie (Webb, *Hist. du trade-union*, p. 37).

a vu, nous ne dirons pas en France, des cités entières, des cités immenses, Manchester, par exemple, frappées dans la santé, dans la longévité de leur population, enchaînée par des machines à la durée toujours croissante du travail. » L'épuisement de la race était tel qu'en 1837, sur 22.094 ouvriers de filatures, il n'y en avait pas plus de 143 ayant atteint leur quarante-cinquième année[1].

Et la situation des adultes était aussi lamentable. Les tisseurs à bras, réduits à la misère par cette concurrence terrible, arrivaient avec peine à gagner 10 shillings (12 fr. 50) par semaine, à la condition de pouvoir travailler tous les jours. Malheureusement le travail était des plus irréguliers, et le tisserand qui n'avait pas la ressource de la culture de son champ, avait de longs moments difficiles à supporter. Son sort était toutefois relativement heureux en comparaison de celui de l'ouvrier de fabrique, dont la situation était aussi misérable au point de vue matériel qu'au point de vue moral. « La fabrique, écrit un ouvrier de l'époque, était une école de vice et de honte. La vertu périssait dans ses murs, elle périssait entièrement, on n'en rêvait même plus; ou bien, si quelque souvenir en demeurait, il se liait à un sentiment profond et douloureux de dégradation ; on cherchait à oublier ce qu'on ne pouvait pas atteindre. La folie, le péché et la honte se répandaient sans qu'on y prît garde autour de cette pépinière[2]. » « Les souffrances, dit un autre témoin, des personnes employées dans les manufactures de coton dépassaient ce qu'on pouvait croire : ils étaient enrôlés dans les coalitions, trahis, poursuivis, accusés, condamnés, et des peines monstrueusement sévères leur étaient infligées : ils étaient rejetés et maintenus dans l'existence la plus malheureuse. » En 1816, les salaires étaient tellement infimes que les autorités locales décidèrent de les compléter en utilisant le bénéfice de la loi des pauvres. Ce système ne fit qu'accentuer la baisse, et les contribuables de Sheffield, en 1820, demandaient aux patrons de revenir aux salaires de 1810. Ces derniers eux-mêmes se plai-

1. Bureau, *op. cit.*, p. 151 et suiv.
2. De Rousiers, *La quest. ouvr. en Angl.*, 1895, p. 115-116.

gnaient de cette concurrence acharnée qui les conduisait à réduire de plus en plus le coût de la main-d'œuvre : en 1819, quatorze manufacturiers du Lancashire publièrent une déclaration protestant contre toute nouvelle réduction, comme contraire à l'intérêt de l'industrie elle-même; une association de patrons se fonda dans ce but à Coventry. Toutes ces tentatives restèrent vaines, et les souffrances des ouvriers donnèrent lieu à plusieurs émeutes qui furent sévèrement réprimées grâce à la législation inquisitoriale et draconienne alors en vigueur[1].

L'exemple qui précède montre que le contrat individuel n'est pas moins contraire à l'intérêt de l'industrie elle-même qu'à celui des salariés. C'est que la baisse progressive des salaires, dont les chefs d'industrie peu scrupuleux ou peu éclairés s'empressent de profiter pour triompher de leurs rivaux, est une arme à double tranchant : elle ne peut être employée sans modifier le niveau de la main-d'œuvre et écarter les meilleurs éléments. Les producteurs sérieux ne peuvent donc se réjouir d'être contraints par la concurrence à entrer dans la même voie, et le sentiment de ce danger les conduit parfois à chercher d'eux-mêmes le remède dans le contrat collectif. En 1890, la Chambre syndicale des tullistes de Calais prit cette initiative, en proposant aux ouvriers l'adoption d'un tarif uniforme : « Pour faciliter l'adoption de ce tarif en fabrique, était-il dit dans l'avant-propos, il serait à désirer que les ouvriers prissent l'engagement de ne travailler jamais à des prix inférieurs à ceux indiqués. Il en résulterait cet avantage : c'est que tous les patrons se trouveraient amenés ainsi à accepter ce tarif, s'ils ne voulaient pas s'exposer à manquer d'ouvriers.

« De plus, la commission est convaincue que l'application d'un tarif ferait cesser certains abus préjudiciables à la fabrique autant qu'à la masse des ouvriers. En effet, de nombreux exemples prouvent surabondamment que le manque de travail et, comme conséquence, la misère, forcent souvent les ouvriers à accepter des salaires dérisoires, ce qui aide sensiblement à

1. Webb, *op. cit.*, p. 89, 95 et suiv.

la dépréciation des cours. La commission exprime donc le désir que les chambres syndicales des ouvriers interviennent pour conseiller à leurs adhérents de ne pas accepter des prix au-dessous de la moyenne fixée par le tarif. » La Chambre patronale avait le tort, dans la circonstance, de proposer un tarif inférieur à celui qui était généralement en usage : aussi fut-il repoussé par les ouvriers. Néanmoins, à la suite de grèves et de lock-outs, un comité des 70 principaux fabricants conclut une convention avec les syndicats ouvriers, adoptant un tarif pour la durée d'une année[1]. En 1892, un syndicat ouvrier ayant proposé l'élaboration d'un nouveau tarif, les patrons répondirent que, si le tarif de 1890 n'avait pas été observé, c'était par suite de la concurrence faite à l'industrie calaisienne par Caudry, localité voisine[2]. Cette concurrence néfaste qui provoque le chômage, et par suite la baisse indéfinie des salaires, est en grande partie la conséquence du machinisme qui permet l'emploi de la main-d'œuvre à bas prix, notamment des femmes et des enfants, et dispense du concours des ouvriers de métier formés par un long apprentissage. Néanmoins elle n'est pas spéciale à cette catégorie de professions : grâce à la division du travail, le même résultat est atteint directement dans les industries où le machinisme n'entre que pour une part restreinte. Il en est ainsi notamment dans celles du bâtiment. Un charpentier devait jadis faire un apprentissage prolongé, comprenant toutes les parties du métier, les éléments du dessin, la taille, l'ajustage et le montage; l'outillage était coûteux. Devenu patron, il avait des notions de toutes les parties d'une entreprise. Actuellement, aux États-Unis, la division du travail est poussée à l'infini : l'atelier devient distinct du chantier de construction; les pièces, préparées dans des fabriques spéciales, sont simplement montées sur place. Aussi les ouvriers qualifiés ont-ils à lutter sérieusement pour empêcher l'abaissement des salaires et l'envahissement du métier par les manœuvres[3]. Il en est de même dans la

1. Office du travail, *Les associations professionnelles*, t. II, p. 422 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 434-335.
3. Vigouroux, *La concentr. des forces ouvr. dans l'Amér. du Nord*, 1899, p. 85 et suiv.

peinture : autrefois, toutes les parties du métier devaient être familières à l'ouvrier, depuis le collage des papiers, la préparation des couleurs et le badigeon jusqu'à la décoration ; actuellement, des ouvriers italiens sans préparation professionnelle accomplissent séparément chacune de ces différentes besognes.

C'est donc l'avènement de la grande industrie, sous la forme du grand atelier, qui a rendu possible la concurrence entre les travailleurs et a augmenté l'intensité de celle-ci entre les producteurs, dont l'effet s'ajoute encore à celui de la première pour accentuer l'avilissement des salaires ; c'est lui qui a enlevé aussi aux salariés l'espoir de devenir patrons à leur tour et leur a donné un nouveau motif de lutter pour l'amélioration de leur condition[1]. Mais à côté du mal, il a sinon créé, du moins montré le remède : autant le régime du petit atelier s'oppose à l'entente entre les travailleurs, surtout lorsque ces derniers sont eux-mêmes les maîtres de leur atelier de travail comme dans le travail à domicile, autant leur groupement en grand nombre dans de vastes entreprises où leur situation à tous est également inférieure, favorise l'union contre des forces déprimantes qui se symbolisent dans une direction lointaine et omnipotente ; la concentration matérielle est déjà un lien moral qui fait mieux sentir la solidarité des intérêts. Ce n'est pas que le grand atelier suffise à lui seul pour produire cette union[2] : encore de nos

1. Cette considération explique en partie la faible organisation des ouvrières, en Angleterre et aux Etats-Unis tout au moins : ne cherchant pour la plupart dans le travail industriel qu'une occupation transitoire en attendant le mariage, elles se soucient assez peu d'un effort de longue haleine en vue d'en améliorer les conditions ; ce sont précisément les éléments les plus jeunes et les plus capables qui font défaut à ces groupements. Elle explique aussi le retard qu'ont mis les ouvriers américains à se grouper en unions : c'est que les chances de sortir du salariat et de s'élever se sont maintenues aux Etats-Unis beaucoup plus longtemps que dans les autres pays, et c'étaient les travailleurs les plus énergiques et les plus intelligents qui quittaient le métier (Pigou, *Principles and Méthods of industrial peace*, 1905, p. 7). C'est encore pour ce même motif que l'on rencontre, dans les filatures de coton anglaises, à côté des fileurs bien payés et solidement organisés, des auxiliaires ou « piéceurs » embauchés et payés par les premiers, à des conditions très inférieures et dépourvus de toute organisation : c'est que ceux-ci ont l'espoir de passer tôt ou tard de leur catégorie dans celle des fileurs (Webb, *Hist. du trade-union.*, p. 5 et suiv.).

2. V. sur ce point notre étude sur le *Problème du chômage*, qui paraîtra prochainement.

jours, la situation des femmes et des enfants employés dans les filatures du sud des États-Unis est des plus dignes de pitié[1], et nous verrons que le développement syndical a suivi de bien loin celui de la grande industrie. Toutefois le nouveau régime économique a apporté à l'entente et à l'action collective des travailleurs une circonstance particulièrement favorable, l'uniformité des conditions du travail dans un rayon de plus en plus étendu.

Cette uniformité est un résultat direct de l'élargissement du marché du travail. Dans une entreprise comprenant un grand nombre d'ouvriers, il est clair qu'un régime individuel, prévoyant des conditions spéciales pour chaque travailleur, est radicalement impossible : ce n'est pas seulement la jalousie entre les intéressés qui s'y oppose, c'est l'extrême difficulté qu'éprouverait le chef d'atelier à diriger un travail dont les conditions ne soient pas les mêmes pour tous. Cela devient une impossibilité absolue lorsque les outils sont mus par une force mécanique : alors, en effet, c'est la machine qui règle la production, et la situation de tous ceux qui sont assujettis à son fonctionnement devient identique. Aussi cette uniformité, dans toutes les grandes entreprises, s'est-elle produite spontanément, et, en l'absence du contrat collectif, a donné lieu au règlement d'atelier, qui n'est pas autre chose que l'expression des conditions générales du travail, émanée de la volonté unilatérale du patron[2].

Ce n'est pas seulement dans l'atelier que le phénomène dont nous parlons se produit. Lorsque l'industrie n'alimente qu'une consommation locale, on comprend que les conditions de la production, et par suite celles de la main-d'œuvre, puissent varier d'une localité à une autre. Mais le développement intense des facilités de communication et des moyens le transport qui s'est produit depuis cent ans, a fait éclater la concurrence entre les producteurs bien au delà des limites de la localité et même de la région. Tous les industriels dont les produits se trouvent placés dans des conditions identiques au point de vue de leur trans-

1. Mmes J. et M. Van Vorst, *L'ouvrière aux États-Unis*, p. 286 et suiv.
2. R. Jay, *Revue d'Econ. polit.*, 1907, p. 574.

port dans un pays déterminé sont désormais les uns pour les autres des concurrents, quelle que soit leur situation individuelle : d'où la nécessité pour chacun d'eux de maintenir son coût de production au même niveau que celui de ses rivaux, sous peine d'être évincé dans la lutte. Il s'ensuit que plus cette concurrence est intense et étendue, plus aussi l'établissement de conditions uniformes de la main-d'œuvre est assuré sur une large échelle. C'est ainsi qu'en Angleterre les travailleurs du bâtiment sont restés relativement en retard en matière de contrat collectif, et sont encore sous le régime des conventions locales, parce que la concurrence se fait peu sentir d'une localité à une autre, et que chaque chef d'entreprise travaille principalement pour la ville où il est établi. Dans l'industrie textile, au contraire, les conditions de la production varient peu d'un pays à un autre : la matière première comme les produits manufacturés, peuvent être transportés avec la plus grande facilité dans le monde entier. Aussi les conditions du travail cessent de pouvoir être fixées pour un district ou pour une région déterminée ; ce sont de vastes et puissantes associations, comprenant la presque totalité des intéressés, l'*Amalgamated Association of Operative Cotton-spinners*, d'une part, et la *Masters Cotton-spinners Association*, de l'autre, qui déterminent ensemble, après de longues délibérations et pour de longues périodes, des tarifs qui seront appliqués dans le pays tout entier, sans que l'on ait à prendre en considération les exigences particulières à une localité déterminée, ni même les variations purement temporaires et accidentelles qui peuvent se faire sentir sur le marché[1].

Il importe, par conséquent, d'observer que cette uniformité, résultant de circonstances économiques, se produit spontanément partout où ces dernières se manifestent. Elle n'est le fruit ni du groupement syndical ni de la convention collective elle-même ; elle se produit en l'absence de tout syndicat ; lorsqu'un contrat la constate expressément, sa conclusion n'est pas toujours l'œuvre des ouvriers syndiqués. On rencontre bien des cas,

1. Webb, *Industrial Democracy*, 1897, p. 176-177.

par exemple dans l'histoire de l'industrie du bâtiment à Londres et des mécaniciens à Newcastle, où les conflits du travail ont été dirigés et terminés par des comités temporaires élus par la masse des ouvriers du métier et dans lesquels les unionistes ne comptaient que pour une insignifiante minorité[1]. Nous verrons plus loin, il est vrai, que cette situation, qui se rencontre fréquemment dans notre pays, est loin d'être favorable au succès du contrat collectif ; c'est le syndicat normalement constitué qui donne à cette institution son fonctionnement satisfaisant et son heureuse influence. Ce que nous voulons seulement constater ici, c'est que le groupement des travailleurs en associations puissantes et la conclusion par ces dernières de conventions collectives, s'ils facilitent l'application des règles communes et sont même indispensables — ce sera l'une des principales conclusions de notre livre — à l'amélioration de la situation des travailleurs, ne créent pas l'uniformité des conditions du travail : cette uniformité existait déjà antérieurement. Seulement elle était oppressive pour la classe ouvrière, tandis que, par ce qu'on est convenu d'appeler le contrat collectif par opposition au contrat dit individuel [2], celle-ci reprend la discussion de ces conditions et peut ainsi se les rendre favorables.

Cette observation est importante, parce qu'elle nous permet d'apprécier la véritable portée économique de l'entente entre les salariés et du contrat collectif. Cet accord réalisé entre eux de la sorte n'est quelque chose de nouveau que dans la forme où il se manifeste lorsque les travailleurs cherchent à obtenir des conditions plus avantageuses : en fait, il existait déjà indépendamment de toute action de leur part. Il en résulte que toute

1. *Ibid.*, p. 178.

2. Il semble, lorsqu'on parle de la sorte, qu'en l'absence d'un contrat collectif formel, les conditions du travail varieraient suivant les besoins ou les mérites propres à chaque individu (Webb, *op. cit.*, p. 177). Cette façon de parler ne serait vraie que si l'on se reportait au régime du petit atelier d'autrefois à concurrence restreinte : elle ne l'est plus sous le régime actuel. Ce que l'on rencontre, à défaut de stipulations expresse, ce n'est point le contrat individuel, c'est l'absence de tout contrat, ou, pour mieux dire, les conditions générales tacitement acceptées et s'imposant d'elles-mêmes aux intéressés.

opposition à l'emploi de cette méthode irait directement à l'encontre de la nature des choses. Ce ne sont pas eux qui ont créé cette situation ; elle s'est imposée à eux, et pour les amateurs de théories et de principes, on peut dire qu'ils n'ont fait qu'user d'un droit qui leur était spontanément offert par le régime économique moderne. Cette considération suffirait amplement, s'il en était encore besoin au XXe siècle, à justifier le droit de coalition[1]. Nous croyons à la fois plus conforme à la méthode scientifique et plus intéressant de ne pas nous en tenir à un tel jugement de principe, et de rechercher dans la pratique quels ont été les fruits de ce mode d'action, et à quelles conditions on peut en espérer d'autres dans l'avenir.

Parmi ces fruits, il en est sur lesquels nous aurons à nous arrêter plus longtemps dans la suite, et que nous ne ferons que mentionner pour l'instant. C'est, d'une part, l'amélioration de la situation morale des travailleurs pris dans l'ensemble : les économistes orthodoxes reconnaissent que la grève « a certainement contribué à faire respecter davantage les ouvriers par les patrons, à prévenir beaucoup d'abus de détail, toutes sortes de modes d'exploitation ou de dégradation. Les industriels et leurs agents ont dû apporter plus de ménagements, plus d'égards, plus de justice dans leurs rapports avec les travailleurs manuels. Il y a certes une grande différence entre le traitement que les manufacturiers de nos jours font aux ouvriers et celui qui était habituel il y a trente, quarante ou cinquante années. Chaque industriel sent qu'il n'a pas affaire à un homme isolé, à quelques centaines d'hommes incapables de s'entendre, mais bien à des hommes que le moindre abus amènerait à se concerter entre eux et à refuser simultanément leur travail. Prétendre que les grèves n'aient jamais été utiles à l'ouvrier pour la sauvegarde de ses droits ou de sa dignité, pour le préserver des petites tyrannies, des avanies quotidiennes, c'est ignorer l'histoire de l'industrie. A vrai dire, ce sont moins les grèves effec-

1 M. P. Leroy-Beaulieu (*Traité d'Écon. polit.*, t. II, p. 383) constate que l'organisation des travailleurs est un « résultat inéluctable des conditions nouvelles » et constitue un droit « des plus légitimes ». (Cf. *ibid.*, p. 432.)

tives qui ont eu ces heureux résultats que la simple crainte, la seule possibilité des grèves[1]. »

Par contre, un autre résultat sur lequel nous aurons aussi, malheureusement, à nous étendre longtemps, est l'influence antisociale que les grèves exercent trop souvent parmi la classe ouvrière. « Cent mille ouvriers qui chôment, écrit un journal socialiste, c'est cent mille cerveaux qui travaillent : pendant que les bras se reposent, l'esprit vagabonde, la pensée voltige d'idées en idées et pénètre dans la tête avec plus d'abondance et de force les réflexions que suggèrent les détails caractéristiques de l'organisation sociale capitaliste et de ses conséquences. Les grévistes occupent leurs loisirs à lire des brochures, les journaux ne leur suffisant plus, à suivre les meetings et à échanger ensuite leurs idées et leurs conclusions. » Un religieux belge, le P. Rutten, écrit de son côté : « Il y a longtemps que nos livres saints ont écrit que l'oisiveté et la paresse avaient appris beaucoup de mal aux hommes. Le fait se constate fort facilement en temps de grève. L'ouvrier consacre une bonne partie du temps que lui laisse son inaction forcée à lire les journaux, les pamphlets et les brochures socialistes. Nous avons parcouru de nombreux spécimens de cette littérature révolutionnaire : tout y converge adroitement vers un but unique : attiser dans le cœur de l'ouvrier, par des généralisations et des exagérations parfois stupéfiantes, la haine des classes supérieures[2]. » Nous verrons en traitant ce sujet que ces sentiments ne restent pas dans le domaine de la théorie pure, et se traduisent souvent par des actes. Mais nous verrons aussi que si la coalition n'est, pour un trop grand nombre d'ouvriers, qu'un épisode de la lutte des classes et un ferment de haine, ce caractère est bien loin de lui être essentiel, et qu'elle est au contraire le plus sûr facteur de la paix sociale[3].

A côté du résultat moral, heureux ou malheureux, il y a le

1. P. Leroy-Beaulieu, *Essai sur la répartition des richesses*, 1883, p. 397-398.
2. Cit. Varlez, *Musée social*, 1902, p. 92.
3. V. sur tous ces points le chapitre V de notre *Organisation des forces ouvrières*.

résultat matériel. Au point de vue de l'ouvrier, si l'on fait le compte de l'argent dépensé dans les grèves soit pour indemnité de chômage, soit comme salaires perdus, soit indirectement par les ruines d'industries, on est effrayé des totaux auxquels on arrive, et l'on se demande si la perte est compensée par un gain réel. Lors de la grève de Calais de 1901, qui se termina par un échec, l'union ouvrière a dépensé les 160.000 francs qu'elle avait en caisse, plus une somme de 109.250 francs provenant de souscriptions; les grévistes n'ont reçu que des indemnités de 3 à 15 francs par semaine au lieu des 30 à 80 francs de salaires habituels. Pendant la grève générale des mineurs de 1902, les ouvriers du département du Nord ont perdu 4.681.142 francs de salaires, et ceux du Pas-de-Calais 10.749.942 francs. La grève des mécaniciens anglais de 1897 a coûté à l'union ouvrière 7 millions de francs; la contribution de 5 fr. 60 par semaine que s'imposaient les non-grévistes au profit des chômeurs n'empêcha pas l'échec[1]. Durant la grève des fileurs de Preston, qui dura trois mois, les fileurs reçurent des secours de 5 francs par semaine, au lieu de leurs salaires de 22 sh. et demi; certaines catégories d'auxiliaires reçurent de 2 à 3 sh. par semaine; les cardeurs et les tisseurs vivaient d'aumônes. Les ouvriers perdirent 1.500.000 francs de salaires. La grève supportée en 1853 par les mêmes ouvriers leur coûta 9 millions de francs[2]. D'après la statistique les grèves aux États-Unis de 1881 à 1886, il résulte que ces chômages ont causé aux patrons une perte de 34 millions de dollars, celle des ouvriers s'élevant à 60 millions; il faut en moyenne à ces derniers 99 jours de travail pour regagner le déficit occasionné par l'interruption du travail. Après la grève, le personnel est réduit de 3 %, et les anciens ouvriers sont remplacés par des nouveaux dans la proportion de 6 %[3]. Pendant les six semaines que dura la grève des employés de la Compagnie du New-York Central and Hudson River, en 1890, ces derniers perdirent de 300.000 à 400.000

1. L. de Seilhac. *Les grèves*, 1903, p. 26 et suiv.
2. P. Leroy-Beaulieu, *Traité d'Econ. polit.*, t. II, p. 438-439.
3. Levasseur, *L'ouvrier américain*, t. I, p. 503.

dollars[1]. Si l'on considère les résultats d'ensemble dans un pays comme la France, on arrive à des constatations peu encourageantes. Le tableau suivant indique ces résultats pour les grèves causées par des demandes d'augmentation de salaire[2] :

ANNÉES.	SALAIRE MOYEN avant la grève.	SALAIRE MOYEN après la grève.	NOMBRE de grévistes.	NOMBRE de jours chômés.	MONTANT des salaires perdus.	PERTE moyenne par gréviste.	NOMBRE de jours nécessaires pour compenser la perte.
1897[3]	4,52	4,82	26.745	477.184	2.148.156	80,32	268
1898	5,14	5,52	32.640	543.494	2.794.477	85,61	224
1899[4]	»	»	»	»	»	»	»
1900	4,28	4,60	148.471	2.198.298	9.420.559	63,45	199
1901	4,70	4,82	55.837	1.294.277	6.085.191	109,32	911
1902	4,37	4,69	19.242	200.744	877.773	45,61	143
1903	3,46	3,71	28.508	531.318	1.842.623	64,63	258
1904	2,46	2,77	67.291	898.250	2.212.264	32,87	106
1905	3,68	4,15	49.386	475.625	1.750.668	35,45	75
1906	5,50	5,83	183.358	4.006.388	22.071.641	120,37	364
1907	3,97	4,24	92.346	1.789.397	7.095.323	76,83	274
1908	5,05	5,46	45.855	669.826	3.385.169	73,82	180

Il faut ajouter que les augmentations de salaires, imposées par la force, ne sont pas toujours définitives, et que les avantages ainsi concédés par les patrons sont repris par eux aussitôt que les circonstances le leur permettent : c'est ce qui arriva en 1901 aux ouvriers du port de Marseille, qui perdirent la revanche de la victoire remportée par eux l'année précédente grâce à des circonstances exceptionnelles[5]. Parfois elles sont une cause de ruine et de désaggrégation pour les groupements ouvriers eux-mêmes : la période 1878-1879 fut désastreuse sous ce rapport pour les trade-unions anglaises, dont la plupart disparurent sans qu'aucune d'entre elles pût parvenir à enrayer la baisse des salaires. Nous verrons qu'un grand nombre de syndicats en France ont dû leur disparition à la même cause.

1. Off. du Trav., *Concil. et arbitr.*, p. 368.
2. Office du Travail, *Statistique des grèves.*
3. Pour la période antérieure 1890-1895, on a calculé qu'en année moyenne, la perte s'élevait à 1.300.000 francs et le gain à 2 millions de francs, regagnés en 300 jours (A. Fontaine, *Les grèves et la conciliation*, 1897, p. 22).
4. La publication de l'Office pour 1899 n'indique pas les éléments de ce tableau.
5. L. de Seilhac, *op. cit.*, p. 23 et suiv., 188.

Enfin les conflits ouvriers sont une cause indirecte de souffrances pour leurs auteurs par les progrès de l'outillage mécanique qu'elles suscitent : le plus sûr moyen pour les employeurs de triompher des revendications de leurs ouvriers est, en effet, d'adopter des procédés qui leur permettent d'obtenir la même production avec un plus petit nombre de bras, et de choisir leurs travailleurs parmi les manœuvres non qualifiés[1]. Ce sont les grèves réitérées des tisseurs de coton, en Angleterre, entre 1829 et 1836, qui ont poussé à l'adoption et au perfectionnement des métiers mécaniques. Le développement du machinisme dans les industries de l'acier a eu la même cause[2].

Ces objections ne sont pas sans réponse. Le calcul de la perte et du gain moyen des grévistes d'après l'ensemble des résultats annuels est peu rationnel[3] : les coalitions fomentées à contretemps et mal dirigées, vouées à un échec assuré, ne prouveront jamais rien contre une action collective intelligente, tenant compte des circonstances plus ou moins favorables du moment, et basées sur un groupement puissant des forces ouvrières. Il n'y a pas lieu pour le moment de nous arrêter davantage sur ce point : les faits nous montreront que le gain est incontestable et n'est pas dû à d'autre cause que l'entente entre les ouvriers. Nous verrons seulement que, pour arriver à un résultat définitif, une grève ne saurait être déclarée pendant une période de dépression industrielle, ni avoir pour objet des revendications dont l'état actuel de l'industrie ne comporte pas l'admission. L'arrêt du travail pendant la durée des grèves est souvent compensé par une recrudescence d'activité pour reconstituer les stocks et répondre aux commandes accumulées, en sorte qu' « il y a une part de travail plutôt déplacée dans le temps que complètement supprimée[4] ». Enfin le développe-

1. P. Leroy-Beaulieu, *op. cit.*, p. 439 et suiv.

2. Webb., *Industrial Democracy*, t. II, p. 725.

3. La *Revue socialiste* (1907, p. 280), constatant que la grève de Fougères de la même année n'a rapporté en moyenne à chaque ouvrier que 6 fr. 66 par an pour les trois années de la convention, en conclut que le bénéfice atteint est surtout moral et consiste dans la reconnaissance du syndicat.

4. P. Leroy-Beaulieu, *op. cit.*, p. 439.

ment du machinisme, s'il est presque toujours accompagné d'une crise douloureuse pour le personnel des ateliers où il se produit, est en définitive un élément de progrès pour la classe ouvrière comme pour l'industrie[1], et les travailleurs du coton, que nous citions tout à l'heure, comptent, nous le verrons, parmi les mieux organisés des ouvriers anglais et ceux dont la situation paraît la mieux assurée.

Cependant ces arguments, sur lesquels nous reviendrons plus loin, tout en étant décisifs, n'empêchent pas de regretter les maux causés par la grève et de considérer celle-ci comme un fléau; et l'on conçoit que certains esprits, plus frappés par cet aspect de la question, la condamnent comme un élément de régression et non de progrès pour la société. « En jugeant les choses impartialement, d'après ses effets, tout homme sensé découvrira en elle un véritable traquenard tendu au prolétariat... Si nous examinons sans parti pris le résultat au double point de vue moral et matériel, nous sommes forcés de reconnaître qu'il est à peu près négatif; les classes sont encore plus profondément divisées après qu'avant... Chaque jour on nous vante les ouvriers anglais... Ils réunissent d'énormes capitaux. Comment les emploient-ils? Toutes leurs ressources sont accumulées en vue de la grève, qu'ils peuvent organiser d'un bout à l'autre de leur pays. C'est là qu'on peut juger le système, car il donne tous ses résultats possibles. Les voici : Augmentation minime des salaires et diminution raisonnable des heures de travail. Et puis c'est tout[2]. » Le secrétaire de l'Union des mineurs de Pennsylvanie disait de même en 1884 : « Si quelqu'un voulait prendre le temps de recueillir les chiffres et montrer les millions sacrifiés par le capital pour subjuguer le travail et les pertes fabuleuses supportées par le travail pour lutter contre le capital, sans parler des innocents qui ont par là souffert de la faim et du froid, on serait surpris, ne serait-ce que pour ce district. Et alors, qu'a-t-on obtenu? Aucun principe ne s'est

1. V. notre étude sur le *Machinisme et le chômage*, parue dans la *Revue d'Économie politique* de février et mars 1910.

2. J. Barberet, *Les grèves et la loi sur les coalitions*, 1873, p. 6-7, 75-78.

établi dont bénéficierait l'individu ou l'humanité ; la justice du résultat acquis par une grève est toujours discutable parce que c'est la force seule qui décide, les conditions d'équité n'étant soumises à aucune discussion [1]. »

On ne saurait nier la vérité profonde et la haute moralité qui se dégage de ces dernières observations. Il est incontestable que, dans une société dont tous les membres accompliraient avec une conscience scrupuleuse tous leurs devoirs sociaux, le refus par certains d'entre eux d'accomplir le leur serait une faute sans excuse et sans compensation. Mais il faut bien reconnaître que l'humanité n'en est pas encore arrivée à ce degré de perfection, et qu'en attendant ce terme, les travailleurs n'ont pas d'autre moyen d'améliorer leur position. On est trop porté à juger les actions des hommes comme se produisant dans un milieu statique : en réalité, tout se meut autour d'eux et les individus ne peuvent vivre qu'en agissant eux-mêmes. Cette action peut être plus ou moins heureuse, plus ou moins morale. Mais ce n'est que par ces nombreux essais, souvent discutables en eux-mêmes, que l'humanité trouve la solution des problèmes qui se posent sur sa route, et la voie vers le progrès. Pour apprécier sainement la grève, non dans un idéal abstrait, mais dans l'humanité qui vit sous nos yeux, il faut nous demander où en serait la classe ouvrière si elle n'avait recouru à ce procédé ni cherché d'en faire une institution normale. La réponse à cette question, nous l'avons déjà donnée par avance lorsque nous avons vu ce qu'avait fait des salariés le régime de l'industrie moderne avant qu'ils n'aient réussi à se grouper et à agir collectivement, et lorsque nous avons comparé la situation de ceux qui y sont parvenus à celle des ouvriers inorganisés. C'est l'écart entre le niveau le plus bas auquel se seraient abaissées les conditions du travail si leur dépression ne s'était pas arrêtée, et les résultats actuels, qui donne le gain véritable de l'action collective : quand on ne prend pour base du calcul que la situation avant et après la grève, on en néglige une

1 Off. du Trav. *Concil. et arb.*, p. 337.

partie essentielle. La question consiste donc seulement à décider si les travailleurs ont le droit d'exiger leur part du progrès moral et matériel qui pousse en avant les sociétés modernes ou s'ils se contenteront d'une existence vide d'ambition et de ses conséquences fâcheuses, mais aussi s'abaissant de plus en plus vers la vie végétative les créatures inférieures. Dans le premier cas, il faut accepter le moyen d'atteindre ce but avec toutes les conséquences, bonnes ou mauvaises, dont les actes des hommes ne sauraient jamais être exempts.

Ces dernières n'atteignent pas seulement les ouvriers : toutes les grèves que nous avons citées sont pour les patrons la cause de pertes considérables. Celle des mineurs de 1902 a fait perdre aux Compagnies 10 millions en frais généraux improductifs et 5 millions de bénéfices en moins. Celles de Preston ont coûté aux maîtres de filatures près d'un million de francs pour la première et 9 millions pour la seconde. Et les établissements directement intéressés dans le conflit ne sont pas les seuls atteints : lors de la grève des docks de Londres en 1889, « nombre de patrons qui n'avaient aucun dissentiment avec leurs ouvriers, ou qui avaient consenti à toutes leurs demandes, furent aussi sévèrement punis que ceux qui avaient résisté... La position du simple commerçant devint aussi difficile que celle du fabricant qui emploie directement les ouvriers : il ne pouvait pas remplir ses engagements, attendu qu'il ne pouvait faire venir de marchandises, ni des docks et entrepôts, ni des navires. Les ordres furent retirés, les commandes portées ailleurs, et les vaisseaux se dirigèrent vers d'autres ports, d'aucuns même vers d'autres pays. La paralysie du commerce général fut portée à un point qu'à peine aurait-elle pu être plus grande si une flotte ennemie avait pris possession de l'embouchure de la Tamise. Le Conseil de la Chambre de commerce fut accablé de remontrances et de suggestions et sollicité d'agir pour arrêter une calamité dont les conséquences s'étendaient si loin[1]. » La grève des ardoisières de Lord Perryn en

1. Rapport du président de la Chambre de commerce, cit. Off. du Trav., *Concil. et arb.*, p. 104-105.

1900 provoqua une concurrence sensible des pays étrangers : avant la grève, les importations étaient insignifiantes; en mars 1901, elles s'élevaient à 15.702 tonnes, et en septembre à 31.581 [1]. La grève des électriciens à Paris, au mois de mars 1908, a causé un grand préjudice aux théâtres qui ont été obligés de faire relâche ces jours-là [2]. C'est surtout dans les mines de charbon, dont tant d'industries sont tributaires, que le contre-coup des grèves s'étend au loin : on prétend que la grève houillère des États-Unis, en 1902, qui fit perdre aux Compagnies 100 millions de francs et aux ouvriers 150 millions, occasionna aux Compagnies de chemins de fer une perte de plus de 60 millions de francs, et au commerce de la région en général 125 millions [3]. Parfois le préjudice est tel que les employeurs préfèrent abandonner l'usine : c'est ce qui s'est produit au mois d'avril 1908 à l'usine de produits chimiques de Frontignan, près de Montpellier, dont les fours avaient été éteints.

Le sort des malheureux patrons et actionnaires sur lequel la presse libérale s'efforce d'apitoyer l'opinion, sans s'inquiéter d'ailleurs de celui des ouvriers, et qui paraît d'un intérêt majeur à première vue, perd beaucoup de son importance quand on examine les faits et qu'on recherche les responsabilités. Quand nous aurons vu, dans la suite de ce travail, par quels procédés ils acculent trop souvent ces derniers à la grève, dont ils sont ainsi en bien des cas les auteurs indirects, nous serons plus portés à excuser les ressentiments des travailleurs qui n'ont pas le frein que leurs patrons devraient trouver dans la culture intellectuelle et morale qu'ils ont reçue [4]. Du reste, la perte subie par l'industrie nationale, du fait des grèves, est plus apparente que réelle : si celles-ci attirent les produits des pays étrangers, ces derniers à leur tour subissent la même concur-

1. *Times*, 19 novembre 1903.

2. La Comédie-Française actionna, de ce chef, la Compagnie Edison lui réclamant une indemnité de 12.000 francs. Le tribunal, estimant que cette grève « s'est imposée à l'improviste et constitue un cas de force majeure défiant toute prévision et toute prudence humaine » a donné gain de cause à la Compagnie.

3. L. de Seilhac, *op. cit.*

4. Voir le chapitre VI de l'ouvrage.

rence lorsque ce sont eux qui en sont le théâtre. Le mouvement syndical devient de plus en plus international, et aucun des principaux pays industriels n'en est à l'abri. Nous verrons même que ceux d'entre eux qui l'emportent sur les autres dans la lutte économique, sont précisément ceux où ce mouvement est le plus intense et où les chefs d'industrie ont le plus à compter avec lui : citons pour le moment l'exemple bien typique de l'industrie du tulle, établie à Calais dans la pensée de créer une concurrence aux manufactures de Nottingham, où l'action syndicale avait élevé les salaires bien au-dessus du niveau où ils se trouvaient en France; or, non seulement les industriels anglais n'ont subi aucun ralentissement dans leur prospérité, mais ils sont peu à peu suivis par les seconds dans la même voie[1]. Ce fait paradoxal en apparence s'explique aisément lorsqu'on songe que l'élévation des salaires, à laquelle tend le mouvement ouvrier, relève le niveau moral et la productivité du personnel employé[2].

Ce ne sont point d'ailleurs, en général, les patrons qui supportent les frais de la guerre, mais plutôt les consommateurs. On a vu, depuis 1890, dans les filatures de coton et dans les mines, en Angleterre, des grèves qui paraissent avoir été concertées entre employeurs et ouvriers dans le but d'écouler les stocks et de relever les cours[3]. Des ententes de ce genre ont même eu lieu ouvertement dans les mines, notamment dans celles du sud du pays de Galles, en 1900[4]. Même en l'absence de grèves concertées, le consommateur souffre toujours du renchérissement provenant de l'arrêt de la production, et nous verrons qu'en définitive, c'est sur lui que retombe la hausse des salaires. C'est là, à vrai dire, un nouveau sujet de grief contre l'action collective des travailleurs, dont eux-mêmes, dit-on, seraient les premières victimes en tant que consommateurs. Si l'on entend que la hausse des salaires produit une élévation du

1. P. Bureau, *op. cit.*, p. 262.
2. *Ibid.*, p. 263 et suiv.
3. P. Leroy-Beaulieu, *op. cit.*, p. 472.
4. Mantoux et Alfassa, *La crise du trade-union.*, 1903, p. 50.

cours des marchandises au-dessus d'un certain niveau que l'on suppose par hypothèse fixe et invariable, la critique pourrait être fondée. Mais on oublie trop facilement l'énorme baisse qui s'est produite, par suite des nouveaux procédés industriels, dans les prix de tous les objets manufacturés : ces nouveaux procédés ont amené un essor inouï de la diffusion des richesses et de leur accessibilité ; on se demande pourquoi les capitalistes qui ont pu, grâce à eux, profiter de cet accroissement de la production, seraient les seuls à en bénéficier. On conçoit que le mouvement des salaires ne puisse pas suivre exactement celui de la production, lorsque ce dernier provient de l'adoption des procédés mécaniques[1] ; mais entre cette limite et la fixité complète, il y a une marge étendue que la simple diminution du pouvoir de l'argent interdirait à elle seule de maintenir intangible.

Nous devons donc en revenir à cette conclusion, que l'action collective des travailleurs, manifestée sous la forme du contrat ou sous celle de la grève — car nous verrons que ces deux manifestations sont inséparables l'une de l'autre, — est une nécessité sociale, créée par les nouvelles conditions économiques de l'industrie moderne, et qu'en dépit de ses inconvénients et de ses abus, on est forcé de l'admettre sous peine de compromettre le progrès d'une partie importante de la société et de causer des maux encore plus graves que ceux que l'on veut éviter. La tâche que notre sujet nous impose consiste donc à déterminer les conditions que doit présenter cette action pour fonctionner normalement et pour réduire à leur plus petite expression les inconvénients dont nous avons constaté l'existence.

G. OLPHE-GALLIARD.

1. Suivant M. P. Leroy-Beaulieu (*op. cit.*, p. 232), les puddleurs écossais étaient arrivés, en maintenant leurs salaires au niveau de la production, à des salaires de 8 et 10.000 francs.

L'Administrateur-Gérant : LÉON GANGLOFF

IMPRIMERIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

LES VARIÉTÉS DU LIEU FLAMAND

ET

LES TYPES SOCIAUX QUI EN DÉRIVENT

PAR

J. SCRIVE-LOYER

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Mai 1911

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS. P. 3.

I. **Les différentes variétés du Lieu flamand.** P. 5.

1° ***La Flandre littorale.*** — Les Dunes. — Le Noordland.

2° ***La Flandre intérieure.*** — Le Houtland argileux. — Le Houtland sablonneux. — Les grandes vallées. — Les Plateaux limoneux.

II. **Les principales caractéristiques du Lieu flamand.** P. 30.

1° ***L'humidité.*** — Les effets bienfaisants de l'humidité. — Les effets gênants ou nuisibles de l'humidité. — L'excès de l'humidité rendait nécessaire une transformation du lieu flamand.

2° ***La transformabilité de la Flandre.***

3° ***L'isolement flamand.*** — Insularisme et parrochisme.

III. **Le Lieu non transformé.** P. 67.

1° ***Le lieu primitif et les productions spontanées.***

2° ***Les types sociaux qui ne modifièrent pas le lieu primitif.*** — Les populations primitives.

LES VARIÉTÉS DU LIEU FLAMAND

ET

LES TYPES SOCIAUX QUI EN DÉRIVENT

AVANT-PROPOS

L'étude du Type social flamand présente au point de vue de l'aire géographique, *du lieu* qu'il occupe, des difficultés assez grandes. A côté de facteurs assez constants, il en est d'autres variables suivant les localités et qui viennent se combiner avec les premiers de façon telle que leurs résultantes sont assez différentes. De plus, les répercussions dues aux travaux de fabrication, et celles provenant des autres compartiments de la Nomenclature, viennent encore dérouter l'observateur par leur complexité et compliquer sa tâche.

Les données linguistiques elles-mêmes ne sont d'aucun secours et sont plutôt une cause nouvelle de trouble. Si l'on se place au point de vue de la formation sociale, en effet, il y a plus de points de ressemblance entre l'habitant de la région lilloise ou de la plaine de la Lys et celui de la partie flamingante des arrondissements d'Hazebrouck et de Dunkerque, malgré leur différence de langage, qu'entre les premiers et les habitants des arrondissements de Valenciennes et de Cambrai ou des parties voisines du département du Pas-de-Calais, malgré une grande similitude de langue patoise romane.

Nous comprendrons donc, dans l'étude des différentes variétés du lieu flamand, ces régions de langue romane, comme l'a, du

reste, fait pour certaines raisons géographiques M. Blanchard, dans sa magistrale étude sur la Flandre, à laquelle, comme on le verra, nous aurons très souvent recours et qui nous a été d'une aide précieuse[1].

1. R. Blanchard, *La Flandre*, publié par la Société dunkerquoise pour l'avancement des lettres, des sciences et des arts. L. Danel, Lille, 1906.

I

LES DIFFÉRENTES VARIÉTÉS DU LIEU FLAMAND

D'après ce que nous venons de dire, il est, on le voit, assez difficile de parler *d'un lieu* flamand ; on ne peut guère parler que *de lieux* flamands offrant entre eux des différences assez sensibles.

Encore, parmi ceux-ci, nous bornerons-nous à l'examen de ceux offrant au moins deux caractères généraux communs : le médiocre relief et la présence presque constante de l'eau, soit dans le sol, soit dans le sous-sol.

Cet ensemble est limité au sud et au sud-ouest par la vaste région à sous-sol calcaire que M. Demangeon[1] a appelée la Plaine Picarde, au nord et au nord-ouest par la mer du Nord jusqu'à l'Escaut. A l'est, il est fort difficile de lui assigner des limites quelque peu précises, le sol et le sous-sol des régions situées à l'est de l'Escaut changeant de façon progressive pour passer insensiblement aux conditions de lieu caractérisant le Brabant flamand et la Campine.

Nous détaillons dans le tableau ci-après les différentes variétés du lieu flamand dont nous aurons à nous occuper.

Ce tableau fait bien ressortir que, de par son sous-sol, le lieu flamand se décompose en deux grands groupes distincts de variétés de lieux.

1. Demangeon, *La Picardie et les régions voisines*.

Le premier, la Flandre littorale, n'est que le prolongement avec quelques variantes d'un lieu plus vaste qui, de l'antique promontoire Itien (massif des collines du Boulonnais se terminant par les caps Gris-Nez et Blanc-Nez) jusqu'à l'Elbe et même peut-être au delà, forme le littoral de la mer du Nord. En Flandre, il s'étend jusqu'à l'estuaire de l'Escaut.

Au nord, la Zélande, puis la Hollande en sont la prolongation, et il se continue plus loin encore par la Frise et les Marschen de la Plaine saxonne.

Ainsi, tout le littoral de la mer du Nord, depuis Calais jusqu'à l'embouchure de l'Elbe, forme une région géographique offrant des caractères assez semblables qui n'est pas, à proprement parler, le lieu flamand.

Ce que nous disons de l'unité géographique relative de cette région, ne doit pas amener à conclure qu'actuellement le type social y soit partout identique, d'autres facteurs que le lieu ou des facteurs secondaires de celui-ci intervenant pour le différencier en régions sociales assez distinctes.

Cette région a pu être une « route » antérieure ayant agi sur le type ; actuellement, dans sa portion belge et française, elle paraît être plutôt un territoire d'expansion du type rural de l'intérieur. Celui-ci peut y donner des variétés intéressantes permettant des comparaisons avec les types existants dans les portions hollandaises ou allemandes.

C'est pourquoi nous aurons à nous en occuper, bien que nous considérions que le type flamand doive la plupart de ses traits les plus caractéristiques provenant du lieu au second groupe de régions que nous avons appelé la Flandre intérieure. Mais un corps social est rarement un corps simple ; c'est un composé d'un certain nombre de types élémentaires qui se réunissent pour former un tout. Or, ces types élémentaires réagissent les uns sur les autres et, lorsque, après le travail d'analyse, on arrive au travail de synthèse, il faut bien tenir compte des réactions de ces types élémentaires les uns sur les autres et, par conséquent, avoir précédemment étudié les uns et les autres.

Le second groupe, celui que nous avons appelé la Flandre

intérieure, offre dans son ensemble, on l'a vu, un caractère commun d'une grande importance : une couche géologique composée d'argile compacte, dite argile des Flandres ou yprésienne, s'y rencontre, formant tantôt le sol, tantôt le sous-sol, mais ayant dans les deux cas des effets analogues dont le plus important, on le verra, est de créer à une très faible profondeur une nappe d'eau d'une potabilité suffisante.

Si l'on trace une ligne allant approximativement de Watten à St-Omer, Aire, Lille, et se continuant en Belgique vers Tournai et Ath, on marque la limite entre deux pays différents : au sud, la Wallonie et la Picardie, au sol sec par suite de la perméabilité du sous-sol calcaire ; au nord, la Flandre au sol humide.

A l'est, la Senne et l'Escaut séparent la Flandre de pays également secs qui doivent la perméabilité de leur sous-sol, non pas à sa composition calcaire, mais à sa nature sablonneuse ; ce sont le Brabant et la Campine.

Dans le premier groupe de régions que nous avons appelé Flandre littorale, cette couche géologique, dite argile des Flandres ou yprésienne, est absente. D'après M. Gosselet[1] : « on doit admettre que cette région a été creusée dans l'argile des Flandres par la mer, lorsque celle-ci envahit le pays avant le dépôt de la tourbe.

« En effet, sous la tourbe, on rencontre des sables marins plus ou moins analogues à ceux qui se trouvent au-dessus. Il y a donc eu une première invasion de la mer antérieure à l'époque gallo-romaine, datant même probablement de l'époque quaternaire. L'argile des Flandres formait alors une falaise que la mer venait battre et ronger peu à peu. A ce point de vue, on doit considérer la plaine maritime (que nous avons appelée Flandre littorale) comme une plaine d'abrasion marine. »

Les deux groupes de régions que nous étudions diffèrent donc par l'absence ou la présence dans leur sol ou leur sous-sol de la couche géologique dont il vient d'être question ; c'est pourquoi, nous allons le voir, les deux causes générales qui agissent

1. *Géographie physique du Nord de la France*, p. 30.

TABLEAU GÉNÉRA

CAUSES GÉNÉRALES : 1° Présence constante de l'eau.

2° Relief médiocre du sol.

A. Flandre littorale.
Cette région se continue au delà de la Flandre, depuis Calais jusqu'à la frontière hollandaise. — Sol : éléments calcaires par apport marin en quantité plus ou moins considérable. — Sous-sol perméable. Sables pissarts et tourbes.

Dunes littorales.
Relief supérieur de 8 à 30m au-dessus du niveau de la mer.

- **A.** Sol purement sabl
- **B.** Sol sablonneux a lées entre sol et son

Noordland.
Relief des plus médiocres, inférieur au niveau des laisses de haute mer.

- **A.** *Pays à Watering* blonneux ou argilo- argileux et argilo- méable.
- **B.** *Polders.* Sol génér sous-sol. Alternanc beuses, argileuses.

B. Flandre intérieure. N'existe qu'en Flandre.
Sol : absence d'éléments calcaires
Sous-sol : imperméable, argile des Flandres.

Houtland argileux.
Relief supérieur au niveau de la mer assez accidenté par endroits. N'existe qu'en France et en Belgique.

Sol argilo-sablonn formé par altératio sous-sol. Prédomina méable.

Houtland sablonneux.
Relief supérieur au niveau de la mer, peu accentué, n'existe qu'en Belgique.

Sol sablo-argileux ches du sous-sol, pe

Les grandes vallées.
Relief supérieur au niveau de la mer, très peu accentué.

Sol d'alluvions ar perméable.

Les plateaux limoneux.
Relief supérieur au niveau de la mer, relativement élevé, mais peu accentué.

Sol de limon fertil le nord de la Fra (lieux picards et v limoneux et sous-so aquifères, perméabili rieure à presque to

U LIEU FLAMAND

néable.	Absence d'eau potable. Stérilité presque absolue. Siccité absolue.	Inhabitable, intransformable.
argile interca-	Nappes aquifères potables. Pâturages, siccité relative.	Habitable, transformable.
ble, tantôt sa- rmeable, tantôt resque imper-	Absence d'eau potable. Abondance d'eaux superficielles, saumâtres et stagnantes. Inondable. Humidité.	Transformable, habitable après transformation.
x. Entre sol et ableuses, tour-	Absence d'eau potable. Abondance d'eaux superficielles de très médiocre qualité. Inondable. Humidité.	Transformable, habitable après transformation.
sablonneuses, argileuses du tres peu per-	Couches d'eau potable. Surabondance assez fréquente des eaux superficielles. Humidité.	Habitable, transformable.
ation des cou- médiocre.	Couches d'eau potable. Siccité relative.	Habitable, transformable.
tourbes, peu	Couches d'eau potable. Surabondance des eaux superficielles. Humidité. Inondable.	Habitable après transformation.
lui qui couvre nne Belgique entre les sol ches de sable er, mais supé- ntes régions.	Couches d'eau potable. Siccité relative.	Naturellement très habitable. Facilement transformable.

sur l'ensemble des deux groupes peuvent provoquer dans l'un et dans l'autre des répercussions différentes, sans compter celles que les facteurs locaux pourront introduire dans chaque sous-variété. On comprend combien ce travail d'analyse des diverses régions flamandes est délicat et quelle prudence il faut avoir avant de généraliser un fait observé sur l'une d'entre elles.

Ces deux causes, on l'a vu dans notre tableau, sont la présence constante, parfois la surabondance, de l'eau et le relief médiocre du sol.

La présence de l'eau. — Situées sur le bord de la mer du Nord, les différentes régions flamandes jouissent des avantages et des inconvénients d'un climat marin. Parmi ceux-ci se trouve l'abondance des précipitations atmosphériques qui, suivant les cas, peuvent rentrer dans l'une ou l'autre catégorie. Ce facteur, à vrai dire, n'est pas particulier à la Flandre ; bien des régions voisines ont une pluviosité supérieure ou égale à la sienne. Mais tout n'est pas de recevoir l'eau en abondance ; l'important est de voir dans quelles conditions et comment pourra se faire son évacuation.

La nature et le relief du sol, la qualité du sous-sol, vont jouer dans cette évacuation. Suivant la manière dont elles l'influenceront, la répercussion sociale du climat marin sera modifiée.

Le relief médiocre du sol. — Nous avons déjà signalé, au point de vue du sol et du sous-sol, en quoi les régions flamandes étaient différentes entre elles et par rapport aux régions voisines.

Mais le relief du sol joue aussi un rôle important. A degré égal de perméabilité, l'asséchement des parties supérieures se fera plus rapidement dans un lieu à relief assez accentué que dans un lieu à relief très médiocre, comme en Flandre.

C'est pourquoi, à pluviosité et à perméabilité égales du sol ou du sous-sol, les régions flamandes pourront différer des régions normandes, anglaises ou boulonnaises, par exemple, offrant des analogies dans leur sol et leur sous-sol, mais présentant un relief plus accentué.

Il convient maintenant d'examiner comment ces causes générales ont agi dans chacun des groupes de régions que nous avons caractérisés par leur sous-sol.

I. — LA FLANDRE LITTORALE.

Ce qui constitue la caractéristique de l'ensemble des régions que nous avons groupées sous ce titre est l'absence de la couche géologique, dite argile des Flandres. Le sous-sol est ici composé de sables que couronne une couche de tourbe paraissant correspondre à une période d'émersion ayant duré jusqu'aux premiers siècle de l'ère actuelle et qui a ensuite été elle-même recouverte d'autres couches sableuses, argileuses ou argilo-sableuses à la suite d'une nouvelle invasion marine.

Il résulte de cette composition du sous-sol que celui-ci est perméable non seulement aux eaux ayant pu filtrer au travers des couches supérieures, mais aussi latéralement à des eaux saumâtres d'origine marine [1] qui arrivent par ce canal même à remonter jusqu'aux environs de la surface, lorsqu'elles ne sont pas équilibrées ou refoulées sur celle-ci par des matières de poids égal ou supérieur. Le sous-sol, on le voit, est imbibé d'eau, mais cette eau étant saumâtre ne saurait y entretenir la vie végétative ou animale non marine. Ce seront donc les eaux provenant de la surface, d'origine atmosphérique ou fluviale, qui pourront seules la développer. Mais l'action de ces eaux ne se produira pas de la même façon sur toute l'étendue de la région. La grande différence va provenir de l'altitude négative ou positive du sol par rapport au niveau moyen des hautes mers.

Les Dunes. — Dans cette partie, l'altitude est positive bien qu'assez faible et ne dépassant guère 10 mètres. « La zone des Dunes peut atteindre jusqu'à 2 kilomètres; il y a souvent plu-

1. Gosselet, *loc. cit.*, p. 16.

sieurs lignes de dunes séparées par une prairie, véritable pré salé, que paissent les moutons et qui est désignée dans le pays sous le nom de « salines » (et en flamand de « panne »), « son sol est formé de sable imbibé d'eau de mer ; il ne faudrait pas croire cependant que les dunes soient toujours privées d'eau douce ; on y rencontre parfois de petites sources qui peuvent servir à l'alimentation des habitations ; elles sont dues à des couches d'argile qui se sont déposées quand la mer a pu pénétrer à la marée dans l'intervalle des dunes et s'y décanter à l'abri des courants et des vagues. Ces petits bassins ne sont pas permanents ; il suffit d'une tempête pour les couvrir de sables, pour y pousser même la dune voisine. Le banc d'argile enfermé dans le sable arrête alors les eaux de pluie et donne naissance à une nappe aquifère. Telle a été l'origine de la célèbre fontaine de la Samaritaine à Dunkerque »[1].

Nous avons tenu à citer ce passage, qui explique assez bien l'origine, dans l'aridité des dunes, d'oasis cultivables et habitables, bien qu'il appelle quelques corrections, selon nous.

Si elles n'étaient réellement composées que de sables imbibés d'eau de mer, les pannes ou salines ne sauraient servir de pâturage, fût-ce à des moutons ; mais leur sol contient également une teneur plus ou moins forte d'argile qui favorise la végétation et retient une partie de l'eau douce due aux précipitations atmosphériques. Le poids des dunes voisines, d'autre part, contre-balançant la pression des eaux salines d'infiltration du sous-sol, empêchent celles-ci d'arriver en quantité trop considérable, et la salinité de l'eau de « la panne » est ainsi maintenue dans des limites telles qu'elle ne nuit pas à la végétation et devient même un avantage pour le bétail qui y pâture.

Lorsque la couche est exclusivement argileuse et qu'en outre, par le mécanisme indiqué par M. Gosselet, elle a été recouverte d'une couche de sable assez épaisse, celui-ci forme filtre et une nappe d'eau potable peut prendre naissance sur la couche ar-

1. Gosselet, *loc. cit.*, p. 30.

gileuse qui la protège des infiltrations marines du sous-sol d'une façon assez satisfaisante.

Ainsi s'explique que la vie ait pu paraître sur la dune et que la densité de la population y soit même assez forte relativement. Entre deux rangées de dunes ou sur le revers de ce mur qui regarde l'intérieur, les villages, comme l'a remarqué Blanchard[1], s'égrènent en longs chapelets habités par des marins, des maraîchers ou des cultivateurs fragmentaires.

C'est qu'en effet si, comme nous le verrons, les ressources spontanées et les possibilités culturales sont assez médiocres, grâce aux nappes d'eau potable signalées, les conditions d'habitabilité sont très supérieures à celles des régions voisines, et la nature perméable du sol presque exclusivement sableux permet d'échapper ici, dans une mesure assez large, à l'humidité si caractéristique des autres pays flamands.

Une étude détaillée de cette région serait certes assez intéressante; mais, par suite de ses différences mêmes avec les autres parties de la Flandre, elle ne pourrait nous donner que des lumières assez faibles sur l'ensemble du type social flamand, surtout du type agricole. Dans la présente étude, nous n'aurons guère à en parler qu'en fonction de celui-ci. Plusieurs des types de la Flandre littorale se trouveront donc éliminés, notamment les commerçants maritimes des ports, les matelots et les pêcheurs du rivage. Au surplus, bien que cette région flamande diffère fort sensiblement des autres, sa faible largeur (2 kil. au maximum) ne lui a pas permis de développer un type social de cultivateur aussi original qu'on pourrait à priori le supposer; les ouvriers agricoles et les maraîchers qui en sont les représentants les plus nombreux, ne nous ont pas paru différer profondément des types similaires des autres régions flamandes dont du reste beaucoup sont originaires. L'influence du lieu s'affirme seulement dans la quantité des maraîchers et d'autres agriculteurs adonnés à la culture fragmentaire.

Le Noordland. — Nous passerons donc de suite aux régions

1. *Loc. cit.*

qui succèdent à la précédente en partant de la côte vers l'intérieur de terres, et que nous avons groupées en deux variétés : le pays à wateringues et les polders.

Ce groupe de régions ressemble au précédent par son sous-sol il en diffère par son altitude, qui presque partout est inférieure au niveau des laisses de haute mer.

« Dans toute cette région l'altitude du sol est en moyenne de 2 ou 3 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer ; elle descend souvent au-dessous. La plaine maritime est donc inférieure au niveau moyen des hautes mers ; elle serait inondée à chaque marée si elle n'était protégée par une zone de dunes » (ou, là où cessent les dunes, par des digues). « Néanmoins, les embouchures des rivières et canaux offrent à la mer des voies toutes ouvertes pour pénétrer à l'intérieur. On a dû les fermer par des écluses et, pour plus de sécurité, endiguer les cours d'eau... »

« Le sous-sol de la plaine maritime est essentiellement formé, à une profondeur de 1 à 3 mètres, par du sable gris très fin imbibé d'eau, qui s'échappe dès qu'on le sort de terre ; de là le nom de sable pissart, qu'on lui a donné dans le pays ; il est tout prêt à filtrer par les nombreuses ouvertures. On ne peut y creuser un trou qu'il ne soit aussitôt comblé. Son épaisseur est de 20 mètres à Bourbourg, au centre de la plaine ; dans les quelques mètres supérieurs, il contient de l'eau douce qui a sa source dans les pluies et les canaux, mais plus bas l'eau devient saumâtre. »

« Cela tient à ce que ces sables ne sont séparés de la mer par aucune couche imperméable et qu'ils ouvrent ainsi une large voie à la pénétration souterraine des eaux salées à l'intérieur du pays ; leur extrême perméabilité est, par suite, un élément très important des conditions de vie matérielle offertes par la plaine maritime. »

« La plaine maritime se trouve, en effet, exposée à deux causes d'inondation : elle peut être recouverte par les eaux pluviales et fluviatiles au moment des crues hibernales. Elle est, en outre, sans cesse menacée par un suintement souterrain des eaux ma-

rines qui causerait un dommage bien plus considérable à la culture. »

« Pour lutter contre ces difficultés, on a sillonné la plaine maritime de canaux ou fossés désignés sous le nom de *watergands* et dont le rôle est double. Ils servent à la fois au desséchement du marais et à son alimentation en eau potable ; *ils maintiennent à la partie inférieure du sable une mince nappe d'eau douce dont le poids suffit à préserver le sol végétal de l'arrivée souterraine des eaux saumâtres*; un tel équilibre entre l'eau et la surface du sol, entre les eaux extérieures et intérieures ne peut être obtenu que par un jeu délicat et judicieux d'écluses[1]. »

On le voit, dans cette région, par suite de son altitude négative, c'est un poids d'eau douce d'origine pluviale ou fluviatile, et non plus le poids du sable des dunes, qui fait équilibre au poids des eaux saumâtres du sous-sol, lesquelles, en vertu du principe des vases communiquants, auraient tendance à remonter au niveau de la mer, supérieur, tout au moins à marée haute, à celui du sol de cette région.

Les couches argileuses existant parfois dans le sous-sol ne sont pas assez continues pour éviter d'être envahies latéralement et sont du reste, pour la plupart, inclinées.

Telle est la situation, du moins dans la région que nous avons distinguée sous le nom de Pays à wateringue; dans celle des Polders, elle est un peu différente; là une couche d'argile imperméable, dite *argile des Polders*, forme généralement la surface du sol immédiatement au-dessous de la terre arable[2].

Si, de ce fait, l'arrivée des eaux saumâtres souterraines est moins à craindre, les répercussions sociales restent les mêmes pour l'absence d'eaux potables et l'impossibilité de l'assèchement naturel. Là aussi, c'est principalement par le moyen de canaux que la mise en valeur du sol et l'établissement de l'homme ont été rendus possibles.

Dans cette région des Polders, la question de la lutte contre l'envahissement, non plus souterrain mais direct, de la mer

1. Gosselet, *loc. cit.*
2. *Ibid.*, p. 22.

prend une importance beaucoup plus grande, du fait que la digue naturelle que constitue le cordon dunier, au lieu de s'engraisser par de nouveaux apports de sable, comme il le fait sur le front du Pays à wateringues, a au contraire une tendance à s'amincir sous les assauts répétés des vagues et des courants, pour disparaître à l'embouchure de l'Escaut, où des procédés particulièrement compliqués de défense doivent être mis en œuvre.

Bien que pour des causes un peu différentes, les deux variétés de lieu qui constituent le Noordland offrent donc deux caractères communs : absence d'eau potable dans le sous-sol et stagnation naturelle des eaux superficielles par suite de l'altitude négative et de l'horizontalité presque absolue du sol. Toute cette région est donc humide, ce qui la rapproche de la plupart de celles que nous aurons à examiner par la suite; mais, de plus, une question facilement résolue ailleurs, l'alimentation en eau potable, s'y pose dans des conditions particulièrement difficiles.

Avant l'établissement des canaux protégés par des écluses, on se trouvait réduit en fait d'eau douce aux eaux provenant des précipitations atmosphériques assez fréquentes. Pline (*Hist. Nat.*, XVI), parlant du pays des Cauques, signale déjà que les indigènes n'avaient pour toute boisson que de l'eau de pluie qu'ils conservaient dans des trous à l'entrée de leurs cabanes. Et ailleurs, à propos de l'expédition de Drusus contre les Frisons, il nous apprend que celui-ci « ne trouva dans tout le pays qu'il parcourut qu'une seule fontaine d'eau douce [1] ». On ne s'étonnera pas dès lors d'apprendre qu'à Bergues même, qui, comme son nom l'indique [2], doit son existence et son rôle dans le Noordland à ce qu'elle est un « terpen » naturel, on voit encore les citernes édifiées par Vauban pour assurer l'alimentation en eau potable de ses habitants et de sa gar-

1. Schayes, *la Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine*, t. III, p. 61.

2. Il vient de *berg* éminence, mont, qu'il est curieux de rapprocher de *berck*, *berch*, qui signifie refuge, abri couvert.

nison. On se trouve donc dans ce pays humide presque aussi tyranniquement soumis à la loi de l'eau que dans le désert de sable ou le plateau crayeux. Par suite, tout établissement s'y trouve soumis aux trois préoccupations suivantes :

1° Échapper par une position d'un niveau légèrement supérieur aux chances d'inondation normales ;

2° S'assurer des conditions les moins défavorables au point de vue de l'eau potable ;

3° Choisir un point avec lequel les communications soient possibles.

Pour satisfaire à la première condition, il faut se grouper le long des digues ou sur les « terpens » ; c'est la solution adoptée en Zélande et en Frise ; c'est aussi celle adoptée par la « place » flamande du Noordland et le hameau de cultivateurs fragmentaires s'égrenant le long du canal, au voisinage de l'endroit où un chemin le coupe d'un pont.

Les commerçants ou les cultivateurs fragmentaires de la place ou du hameau créé au voisinage d'un pont, ces derniers surtout, profitent en effet ainsi du patronage relatif du lieu, tant sous le rapport des voies de communication que sous le rapport de l'alimentation en eau potable. Quoique médiocre, l'eau à peu près douce du canal vaut encore mieux que l'eau saumâtre du sous-sol.

On conçoit toutefois que de pareilles conditions d'établissement ne soient qu'un *pis-aller* et qu'on tende à y échapper dès que la chose est possible. Lorsque la région poldérienne est *large*, force est toutefois de s'en contenter car les distances à parcourir seraient trop considérables. Les hameaux le long des canaux ou sur des « terpens » prennent alors un développement assez notable. Lorsque au contraire, comme dans le Noordland français, la largeur est assez médiocre et que le polder se trouve entouré d'autres régions où les facilités d'établissement sont beaucoup plus grandes, ces formations agglomérées restent à l'état embryonnaire et la main-d'œuvre est fournie par les régions voisines.

Dans ces conditions, la petite culture et la culture fragmentaire

restent forcément assez rares dans le polder; ce qui y domine, c'est la grande ferme isolée. La grande culture peut, en effet, moyennant des frais de premier établissement ou des frais généraux plus importants, s'affranchir jusqu'à un certain point des inconvénients du lieu et échapper à la nécessité du groupement. Le grand cultivateur résoud la question de l'eau potable par un approvisionnement en boisson fermentée, bière principalement; ses frais généraux en sont accrus, mais ses ressources lui permettent cette charge. L'importance du domaine justifie également des frais de premier établissement, tels que création d'un chemin particulier, d'une citerne spéciale, qui grèveraient d'une charge trop considérable la petite exploitation, l'exploitation fragmentaire ou la maison ouvrière. C'est pourquoi le terpen, qui ici s'appelle la « motte » (en flamand « de walle »), ne porte le plus généralement qu'un ensemble de bâtiments constituant une *grande ferme* occupée par la seule famille de l'exploitant et de son personnel.

La grande culture en ferme isolée est donc la caractéristique du Noordland et, sous ce rapport, celui-ci ressemble, d'après ce que nous a appris M. Roux[1], à la région des Marschen, cette autre partie de la grande région littorale. Ici toutefois les très grandes exploitations paraissent plus rares, et la ferme se tient entre 44 et 120 hectares.

La petite culture et la culture fragmentaire restent assez rares pour les raisons que nous donnons plus haut, et nous sommes loin du pullulement de ces deux formes d'exploitation que nous trouvons dans les autres variétés du lieu flamand. Aussi cette région a-t-elle toujours été purement agricole; les centres de commerce ou d'industrie actuels ou anciens les plus voisins dépendent, en réalité, des régions voisines, même lorsqu'ils sont géographiquement situés aux confins du Noordland.

1. *Science sociale*, 2e pér., 35e fasc., p. 23.

II. — LA FLANDRE INTÉRIEURE.

L'ensemble des régions que nous avons groupées sous ce titre est, on l'a vu, caractérisé par l'imperméabilité de son sous-sol, généralement due à l'existence d'une assise géologique, nommée *argile des Flandres*. Là où celle-ci s'enfonce trop profondément, d'autres couches également argileuses viennent remplir un rôle analogue [1]. Le résultat est de maintenir partout, au très proche voisinage de la surface, des nappes aquifères potables et favorables à la végétation.

Ce facteur se combinant avec l'abondance d'eau superficielle ou atmosphérique et la médiocre accentuation du relief du sol a constitué le faisceau le plus important de causes agissant sur le type social flamand. Sans doute, l'action du lieu est bien loin de pouvoir à elle seule expliquer le type social. D'une part, on rencontre dans la Flandre intérieure des types fort voisins de ceux d'autres régions, par exemple, du cultivateur brabançon et du cultivateur campinois, qui lui ressemblent par leurs procédés de culture et par leur constitution familiale; d'autre part, on y trouve des types assez différents les uns des autres, malgré l'unité résultant de la nature du sous-sol. C'est qu'à côté des répercussions exercées par les différents éléments du lieu, il en est d'autres qui résultent des travaux d'aménagement et de transformation accomplis, des travaux de fabrication et des entreprises du commerce et de tous les autres faits sociaux ayant influencé la Flandre intérieure d'une façon directe ou indirecte, soit dans les temps modernes soit dans les temps anciens.

Les conditions actuelles offertes par cette région ne sont plus en effet celles du lieu primitif; nulle part, peut-être, elles n'ont été plus modifiées plus transformées par l'homme. Un auteur a pu dire [2] : « 1.500 ans de bonne culture ont fait le sol de Flandre » et un autre : « Souvent, lorsqu'on veut citer un pays fertile, on

1. Voir Blanchard, *loc. cit.*, 194.

2. Mirgnet, *Histoire des Belges et de leur civilisation*, p. 877. Bruxelles, Lebègue et Cie, 1896.

parle des campagnes plantureuses, des grasses terres des Flandres; l'expression est acceptée, mais elle est loin d'être juste[1]. » On conçoit que, dans ces conditions, la seule étude du lieu naturel et primitif ne puisse suffire à nous expliquer le type flamand, et qu'il faille faire intervenir une foule d'autres facteurs. Sous le bénéfice de ces réserves nécessaires, nous allons essayer de dégager les influences directes et générales des conditions naturelles du lieu. Partout, nous retrouverons les trois caractéristiques déjà mises en relief : abondance des eaux superficielles d'origine fluviale ou atmosphérique, médiocrité du relief du sol, enfin imperméabilité du sous-sol, parfois même imperméabilité ou faible perméabilité du sol.

La dispersion des habitations. — Une première et très importante répercussion, due à la combinaison de ces trois facteurs, a été de permettre la dispersion des habitations. Cette dispersion existe déjà dans le Noordland pour les unités culturales relativement importantes qui forment la grande majorité des exploitations, mais pour les causes signalées, elle ne peut s'y étendre aux unités culturales plus modestes. Les premières se trouvent de ce fait garanties, jusqu'à un certain point, contre le danger de se voir divisées et morcelées; dans la Flandre intérieure, la situation est toute différente. L'influence sociale du sous-sol se décèle immédiatement aux regards du voyageur le moins prévenu, par l'extrême dispersion des habitations. Elles peuvent s'isoler parce que partout elles trouvent facilement cet élément essentiel à la vie, l'eau. Au contraire, dans les plateaux calcaires de la Wallonie et de la Picardie, les fermes se groupent en villages agglomérés autour des points d'eau : mares communales, sources, puits, etc. Dans les plaines sablonneuses de la Campine, de la Twenthe[2], de la Drenthe[3] et du Lunebourg[4] les habitations sont également obligées de se grouper vers les endroits, les oasis pourrait-on dire, où l'on trouve à la fois un peu d'eau et de fertilité grâce à l'imperméabilité du sous-sol qui permet

1. Laveleye, *Économie rurale de la Belgique*, p. 6.
2. *Science sociale*, 2e pér., *Bull.*, 53 livr., p. 463.
3. *Science sociale*, 2e pér., *Bull.*, 53e livr., p. 466.
4. *Science sociale*, 2e pér., 23e fasc., p. 13.

l'existence de nappes aquifères[1]. En Flandre intérieure celle-ci existe partout ; partout donc on peut édifier une habitation sans avoir à s'inquiéter de la distance à laquelle on se trouve d'une mare, d'un puits ou d'une source.

La médiocrité du relief fait le reste. C'est une erreur de croire la Flandre un pays complètement plat, et certaines collines s'y voient même généreusement octroyer la dénomination assez hardie de Monts (Mont de Cassel, Mont des Cats, etc.), mais ce sont les accidents de terrain qui n'offrent à la création des artères de circulation que des obstacles très facilement surmontables et n'ont pas pour effet de donner à celles-ci des directions absolument inéluctables capables d'avantager considérablement certaines portions du territoire au détriment des autres, ni de forcer, comme dans certaines régions à relief assez accentué, l'unité agricole, à comprendre des terres se distinguant par leur différence d'altitude, les prairies et pâtures ne pouvant, par exemple, exister que dans les parties les plus basses et les champs à mi-côte ou sur les hauteurs. Sauf exception, ce n'est pas la question de relief qui décidera si telle partie de la ferme sera pâture ou culture et, suivant les besoins, il est généralement assez facile de « rompre » une pâture pour en faire un champ ou de transformer un champ en pâture. Presque partout on pourra donc créer dans les terres de la ferme, si elle n'existe pas naturellement, la proportion désirable entre pâturages et terres arables ; par suite, le lieu n'impose pas nettement une dimension obligatoire aux exploitations agricoles et ne limite en aucune façon leur nombre possible. Ce sont les conditions du travail qui déterminent les dimensions de l'exploitation. Sans grands inconvénients, une unité d'un type donné pourra être divisée en un certain nombre d'unités de dimensions inférieures. Une ferme de quatre chevaux, par exemple, se divisera facilement en deux fermes de deux chevaux ou quatre fermes d'un cheval. Si donc d'autres causes viennent pousser à la division des unités

1. Sous ce rapport, la région littorale des Dunes se rapproche de ces conditions d'existence, mais le peu de largeur de cette région fait qu'elles ne produisent pas leur plein effet naturel.

et faciliter la petite culture et la culture fragmentaire, le morcellement du territoire en petites unités pourra être poussé très loin. C'est ce qui a eu lieu en Flandre, et l'on verra en son temps pourquoi. Il suffit de noter ici que le lieu rend la chose possible. On remarquera aussi qu'il n'impose pas la nécessité de la transmission intégrale. Lorsque, en divisant sa propriété entre deux ou trois héritiers, on peut encore en permettre l'exploitation normale, on n'a plus de raison technique d'assurer sa permanence. Un des effets de cette division des exploitations va être de disperser les habitations et, par suite, de placer chaque famille dans un certain isolement, mais l'isolement non pas absolument nécessaire comme dans les fjords de la Norvège, mais possible, avantageux même, parce qu'avec un domaine autour de la maison, l'exploitation est plus facile au point de vue du travail.

De ce que cette dispersion des exploitations est non pas absolument obligatoire, mais simplement avantageuse pour l'exploitation rurale, il en résulte que, lorsque un autre facteur viendra diminuer l'intérêt de la dispersion et augmenter celui du groupement, on verra les habitations rurales ou semi-rurales se rapprocher les unes des autres pour former des petits centres. Aussi ce pays d'habitations isolées est-il aussi celui où les agglomérations pullulent au point que, dès le xve siècle, on l'appelait le pays des villes[1]. Nous rencontrerons souvent, au cours de nos études sur le type flamand, de ces faits en apparence contradictoires ; mais une analyse exacte permet de les concilier. Pour le cas présent, il y a à la fois dispersion des exploitations rurales et agglomérations urbaines nombreuses.

Les diverses variétés de lieu de la Flandre intérieure. — La répercussion que nous venons de signaler est bien loin d'être la seule dans laquelle la combinaison des trois facteurs que

1. Voir Blanchard, *loc. cit.*, p. 423 ; il fait sous ce rapport entre l'oost et la west flandre une différence exagérée, car le groupement en « rue » qu'il signale tient bien moins aux différences de sols qu'à la combinaison de travaux agricoles et industriels auxquels se livraient les populations ; aussi retrouve-t-on cette disposition en « rue » dans la plaine de la Lys, par exemple, dont la nature du sol est assez différente de celui de l'oost flandre.

nous avons fait ressortir ait eu une part notable ; mais c'est, croyons-nous, à peu près la seule qui soit rigoureusement exacte pour l'ensemble des variétés de lieu groupées par nous sous le nom de Flandre intérieure.

Peut-être l'orientation vers la fabrication textile qui a été, elle aussi, commune à toutes les régions comprises sous ce titre, pourrait-elle également être étudiée ici; mais dans la production de ce phénomène, les trois facteurs indiqués plus haut ont dû se combiner avec un certain nombre d'autres; nous croyons donc préférable de ne pas traiter immédiatement ce point.

Avant de pousser plus loin, il nous semble intéressant d'indiquer sommairement en quoi diffèrent les diverses parties de la Flandre intérieure.

Fixer à celles-ci des limites très précises, particulièrement vers le Brabant, est fort délicat. A l'est et au sud-est de l'Escaut, dans ce que certains ont voulu distinguer sous le nom peu satisfaisant, d'après M. Blanchard[1], de Pays d'Alost, les caractères sont si variés qu'il est bien difficile de dire si cette région doit être considérée comme flamande. De même le Houtland argileux et les plateaux limoneux de l'ouest se transforment insensiblement en la région sablonneuse que nous avons dénommée Houtland sablonneux. Nous nous bornerons donc à indiquer que le Houtland sablonneux est au nord, le Houtland argileux est au sud-ouest, les plateaux limoneux au sud-est. Ces deux dernières régions sont séparées par la vallée de la Lys constituant, elle aussi, une variété distincte rentrant dans la subdivision des grandes vallées, et c'est encore la vallée de la Lys qui sépare le Houtland argileux du plateau picard crayeux quand, après Aire, cette rivière quitte ce dernier, accentuant sa direction W.-E.

Le houtland argileux. — Le nom de Houtland, donné communément aux régions immédiatement voisines de celles que nous avons appelées Noordland, veut dire Pays au bois, parce que le

1. *Loc. cit.*, p. 354.

limon argilo-sableux spécial à ces parties de la Flandre et qu'il faut distinguer du « fertile manteau de limon quaternaire qui couvre tout le reste du Nord de la France et qui en constitue la richesse agricole[1] » est favorable à la croissance des bois. Le sol cultivable est généralement composé d'argile et de sable, mais en proportion essentiellement variable, et allant de l'argile presque pure au sable presque pur. La principale cause de cette variation est l'inclinaison de la couche d'argile des Flandres, qui constitue le sous-sol de ces régions, vers le N.-N.-E. Sa partie supérieure qui est près de Cassel à 100 mètres d'altitude, descend à Gand au niveau de l'Escaut, par conséquent à l'altitude de 5 mètres[2].

D'après M. Gosselet[2], cette assise géologique a été entièrement recouverte par une couche sableuse. « A la fin de la période tertiaire, la Flandre était couverte par une mer, la mer diestienne, dont les dépôts sont aujourd'hui à 150 mètres d'altitude à Cassel, au niveau de la mer à Anvers, et à 368 mètres de profondeur à Utrecht. Les collines sableuses que l'on rencontre dans le Houtland ne sont donc que les parties conservées de cette assise géologique[4] et ont été produites par ravinement ». Ailleurs, dans le Houtland argileux, les sables ont été presque entièrement lavés et ne subsistent plus que dans les couches superficielles argilo-sableuses qui constitue le limon spécial de cette région. Parfois même, l'argile affleure sous forme de bancs, de clytte et de pacaut, dont la culture est fort difficile[5] et qui restent en nature de taillis et de prairies.

Mais ce qui domine cette région, c'est ce limon argileux spécial. D'où le nom de Houtland argileux, de Flandre argileuse ou limoneuse. Sa perméabilité est parfois satisfaisante[6], le plus souvent médiocre[7]; en tout cas, la couche sous-jacente imperméable

1. Gosselet, *loc. cit.*, 36-37.
2. Id., *ibid.*, 38.
3. Id., *ibid.*, 39.
4. Id., *ibid.*, 39.
5. Blanchard, *loc. cit.*, p. 342.
6. *Ibid.*
7. Gosselet, *loc. cit.*, p. 37

est très proche, d'où résulte dans l'ensemble une humidité assez grande. C'est dans cette région que la dispersion des habitations atteint son maximum.

Le Houtland sablonneux. — D'après ce que nous avons expliqué de l'inclinaison de la couche argileuse, on conçoit que plus on avance dans la direction nord, plus, de façon générale, la teneur en argile des couches superficielles va décroissant. A l'extrémité nord de la région entre Maldèghem et Ecloo le sable devient extrêmement mobile et forme même de petites dunes[1]; pourtant, par suite de la très faible altitude et de la présence, à peu de profondeur, de couches d'argiles qui ne sont plus l'argile des Flandres[2], si la couche superficielle reste sèche et est même trop perméable naturellement, le sous-sol immédiat[3] conserve une humidité encore très grande. Par suite, soit pour fixer un sol trop mobile, soit pour obtenir par évaporation un assèchement du sous-sol, que drains et canaux ne suffisent pas à assurer vu la faiblesse de la pente générale, l'on plante de nombreux arbres et des haies de buissons d'aulnes[4].

Le Houtland sablonneux est une variété de lieu infiniment complexe où l'on passe d'une sécheresse et d'une aridité très analogue à celle de la Campine à une humidité assez grande. Les conditions de cultures y sont plus ou moins satisfaisantes, suivant l'épaisseur qui sépare la couche arable des couches argileuses du sous-sol. Pour être tout à fait complet, il faudrait distinguer du Houtland sablonneux le Pays de Waes, cette partie un peu spéciale du nord du Houtland dont nous venons de parler.

Les grandes vallées. — Si le Houtland sablonneux échappe, par endroits tout au moins, à l'humidité générale de la Flandre, les grandes vallées la subissent au degré maximum. Comme

1. Blanchard, *loc. cit.*, p. 342, et Gosselet, p. 110.
2. Gosselet, p. 109.
3. Blanchard, p. 97.
4. Gosselet, 110, Blanchard, 342.

le remarque Blanchard[1], les éléments de tout le régime hydrologique flamand sont défectueux. « En effet, si les pluies se répartissent sur un grand nombre de jours chaque année et sont assez régulières, en revanche, l'imperméabilité générale du sol et le défaut de pente condamne la Flandre à être perpétuellement menacée d'inondation; fleuves, rivières, ruisseaux, il n'en est guère qui ne débordent chaque année »... « Le limon argileux qui couvre le sol est assez difficilement perméable, et il n'est pas rare l'hiver de voir de larges flaques d'eau dans les champs »... « de même, dans la Plaine de la Lys où le limon argileux jaune peu perméable qui retient une bonne partie des eaux superficielles est superposé à l'abondante nappe qui règne dans les sables verdâtres au-dessus de l'argile yprésienne »,... « on pourrait croire qu'à mesure qu'on s'avance vers l'Est, on trouve une terre d'autant plus sèche que le sable qui forme la surface, est plus perméable. Or, la différence est assez faible. Il n'y a qu'à voir combien le nom de pays sec est rare en Flandre; à peine deux ou trois hameaux, « Drooge landt »... En effet, le sable yprésien sillonné de linéoles argileuses n'est presque pas perméable. Le sable quaternaire flandrien est assez souvent limoneux ou argileux à une faible profondeur. » Quand ce n'est pas l'argile c'est la roche, « Rots », que l'on rencontre, « tuf brunâtre où le sable est aggloméré par un ciment silicieux ». Sous ce rapport, on le voit, le moindre ruisselet, la moindre « becque » ne le cède en rien aux grandes rivières. « En cas de forte pluie, les eaux que ne peut pas absorber le sol... encombrent les dépressions, tous les ravins s'emplissent sans que l'eau puisse s'écouler assez vite, le moindre ruisseau en Flandre a ses inondations annuelles comme « la Lys[2]. »

Mais, précisément, les seuls exutoires possibles, dans ces conditions, sont les vallées des grandes rivières. « Les grandes rivières ne sont pas en reste avec les petites; il n'y a pas d'hiver où elles ne dépassent leurs rives basses pour se répandre dans la vallée qui est leur véritable lit majeur. La constance de ces

1. Blanchard, *loc. cit.*, p. 95-96-97.
2. *Ibid.*, p. 98.

crues hivernales a fini par devenir un bienfait. Les riverains voient monter sans déplaisir les eaux jaunes chargées d'alluvions (Blond water) qui viennent déposer leur limon dans les prairies. Ce limon légèrement sableux dans la zone qui borde le fleuve jusqu'à 50 mètres environ, est constitué dans le reste de la vallée par une couche très fine gris jaunâtre qui est une terre à brique très estimée[1]. »

« Si les crues d'hiver sont bien accueillies, il n'en est pas de même des crues d'été qui font aux prairies et aux cultures le plus grand tort... Leur gravité, d'ailleurs, varie avec les rivières. Celles de la Dendre et de l'Escaut sont les moins dangereuses ; l'Aa et la Lys en produisent de redoutables[2]. »

« La Lys surtout qui est la vraie rivière flamande et par sa direction et par son régime. Cela tient à la déclivité de son cours supérieur (2 mètres par kilomètre jusqu'à Aire) et aussi à l'imperméabilité des terrains qu'elle traverse[3]. »

Les grandes vallées, on le voit, par l'imperméabilité de leur sol et de leur sous-sol, se rapprochent beaucoup du Houtland argileux; on pourrait presque les y faire rentrer si la présence même des cours d'eau qui les sillonnent n'entraînait quelques répercussions spéciales importantes que nous verrons en leur temps; l'important actuellement est de noter que, même en période normale, elles sont excessivement humides.

Les plateaux limoneux. — Entre la Lys et l'Escaut, au nord d'une ligne passant approximativement par la vallée inférieure de la Deule, de Deulemont jusqu'à Lille, et la voie ferrée de Lille à Tournai, le sous-sol, formé d'argile des Flandres, est recouvert d'un manteau limoneux dont les couches inférieures sont sablonneuses (sable boulant) et donnent ainsi naissance à une nappe d'eau ; les couches supérieures sont formées par un limon stratifié, panaché et argileux, supérieur comme qualité agricole à celui du Houtland argileux[4]. La région forme un plateau d'une

1. Blanchard, *loc. cit.*, p. 100.
2. *Ibid.*, p. 101.
3. *Ibid.*, p. 103.
4. Gosselet, *loc. cit.*, p. 67.

altitude de 20 à 40 mètres, sur lequel s'élève quelques collines atteignant ou dépassant une cinquantaine de mètres. Au nord du parallèle de Courtrai, les sables apparaissent sous forme de grandes collines (collines d'Anseghem, Groote berg, 72 mètres), assez escarpées vers le sud-est et l'Escaut et finissant vers la Lys et le nord en grande plaine sablo-argileuse, analogue aux portions voisines des Houtlands, situées sur la rive opposée de cette rivière. La légère accentuation du relief permet à cette région d'échapper partiellement aux inconvénients qui, dans les autres régions, découlent de sa médiocrité. Bien relativement toutefois, car le sous-sol reste composé de limon sablonneux ou d'argile des Flandres et le limon argileux lui-même qui compose le sol est encore médiocrement perméable; l'humidité y restera donc encore assez à craindre.

Dans cette région, qui est devenue une des plus industrielles de la Flandre, puisqu'elle contient Roubaix et Tourcoing, le nord de l'agglomération industrielle lilloise et le sud et l'est de celle de Courtrai, la présence de l'industrie rend les petites exploitations fragmentaires fort nombreuses; toutefois, la loi proposée par M. Demolins relativement aux plateaux s'y vérifie encore. Dans les parties élevées, les fermes d'une culture assez importante (40 hectares et au-dessus) sont moins rares que dans les autres régions de la Flandre intérieure.

Maintenant que nous avons fait une connaissance sommaire des diverses variétés de lieu de la Flandre inférieure, reprenons l'examen des répercussions générales résultant des conditions générales de celui-ci.

On a pu, en se plaçant à des points de vue spéciaux, distinguer[1], en outre, un pays de la Lys, un Ferrain, un pays de Courtrai, un pays de Waes, un Matjesland ou Maggesland, ou bien encore[2] un pays d'Alost, un pays de Waes, un pays de Courtrai, un pays de Lille, une région gantoise, un groupe de Coutrai, Renaix, Roulers, un groupe de Lille[2]; on aurait pu distinguer encore un pays de Cassel et un pays de Bailleuil, un

1. Gosselet, *loc. cit.*, *passim*.
2. Blanchard, *loc. cit.*

pays d'Ypres, un Bulscampvelt et un Altervelt, un pays de l'Alleu.

On perçoit bien des nuances entre les types sociaux de ces pays, mais si ces nuances sont parfois dues à un élément de géographie physique ou géologique, elles proviennent le plus souvent de la variété des travaux de fabrication ou de causes historiques; il ne nous a pas paru qu'il faille en tenir compte dans notre étude, d'autant que, même lorsque cette nuance est due en partie au lieu, préciser exactement les limites de celui ci, est tâche encore plus complexe que pour les grandes variétés dont nous avons tenu compte[1].

Ce n'est pas à dire qu'il n'existe pas de type social flamand; mais cela explique que ce type ne soit pas très homogène et qu'il ait toujours eu une certaine difficulté à organiser des actions d'ensemble. C'est sans doute aussi pourquoi les dialectes et les patois sont si variés, et pourquoi la résultante de ces influences locales, combinée avec l'isolement relatif des familles, et de ces petits centres entre eux, tout au moins avant l'amélioration progressive des moyens de communication, a développé dans les Flandres cet esprit local que nous appellerons « parrochisme », qui n'est pas précisément l'esprit de clan, mais qui s'en rapproche par l'obstacle qu'il oppose parfois à l'intérêt général, et qui fait de chaque village, de chaque canton un groupe un peu fermé et de vues un peu courtes ou égoïstes.

Mais les causes générales dont nous avons déjà parlé, soit seules, soit combinées, ont déterminé, en sens inverse, certains traits communs qui permettent de dégager un type flamand.

1. Voir tout ce que dit Blanchard au sujet des noms de pays, *loc. cit.*, p. 118.

II

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU LIEU FLAMAND

I. — L'HUMIDITÉ.

Dans la description sommaire des différentes régions de la Flandre que nous venons de faire, presque toujours une caractéristique est revenue avec la monotonie d'un refrain, région humide. L'humidité est, en effet, une des répercussions les plus facilement saisissables des causes générales que nous avons dégagées.

L'abondance et surtout la fréquence des précipitations atmosphériques, serait-elle seule à agir, l'ensemble géographique que nous étudions pourrait être considéré comme humide de façon générale, comme le sont l'Angleterre, le Boulonnais, la Normandie jouissant également d'un climat marin sous une latitude analogue. Mais il est des degrés dans l'humidité; elle peut n'être que modérée, auquel cas elle demeure bienfaisante; elle peut être forte; elle peut être excessive et devenir gênante et même nuisible. Dans chaque cas les répercussions sont différentes et il convient de les distinguer; de plus l'intensité de l'humidité pouvant varier dans chaque région suivant les époques ou les saisons, et les effets pouvant être contraires suivant le degré de l'humidité, les répercussions sur l'ensemble du type pourront, jusqu'à un certain degré, sembler contradictoires; c'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue dans l'examen auquel nous allons procéder.

Comme la langue d'Esope, l'humidité est un bien ou un mal, suivant le cas. Le fait d'y être soumis caractérise bien ce que l'on appelle le « Bonheur flamand » et en est peut-être l'origine. « Un bon Flamand se loue toujours », dit le proverbe, ce qui veut dire : Dans chaque événement même malheureux, il tâche de trouver un côté heureux qui lui donne lieu d'être satisfait! Ainsi, un incendie a détruit l'étable ou la meule, *c'est un bonheur* que le vent ait soufflé dans tel sens et non dans tel autre, car alors toute la ferme aurait brûlé. Une inondation a gâté la récolte, *c'est un bonheur* qu'elle se soit arrêtée à tel niveau, sinon la ferme même eût été envahie et le dégât eût été plus considérable. La sécheresse ou l'humidité excessive ont réduit à néant ou diminué le rendement de telle récolte, *c'est un bonheur* qu'elle soit venue quinze jours plus tôt (ou quinze jours plus tard), car alors le rendement eût été encore moindre (ou bien telle autre récolte eût été compromise). L'humidité est bien un bonheur flamand, car sans elle bien des portions du territoire seraient de culture difficile ou impossible et elle a forcé ou contribué à forcer le type à des travaux auxquels il doit sa prospérité et ses qualités.

Les effets bienfaisants de l'humidité. — *L'humidité et la végétation.* Un premier effet de l'humidité est le développement de la végétation, arborescente et surtout herbeuse. Spontanément, comme le démontre l'examen de l'état primitif du lieu, et comme l'indique le nom de Houtland (pays au bois), le sol laissé à lui-même se couvrirait de taillis et d'herbes bonnes ou mauvaises.

Lorsqu'elle n'est pas excessive, la fraîcheur du sol est donc un facteur favorable au pâturage et à certaines cultures; elle permet et facilite des combinaisons alternées de labourage et pâturage avantageuses et beaucoup plus difficiles en terrain trop sec. Voyons ce qu'elles ont été en Flandre.

A. Culture : 1° *Le lin.* — Un sol frais et pas trop compact est parmi les facteurs favorables à la culture de cettte plante textile. L'humidité en Flandre donne cette fraîcheur, même bien souvent au delà de ce qui serait souhaitable; quant au sol

arable, s'il est peu perméable, il est assez satisfaisant au point de vue de la légèreté. Là où il l'est moins, un aménagement progressif et des soins continus ont remédié aux inconvénients; toutefois la superficie des terres naturellement assez propices à cette culture, dans l'ensemble de la Flandre, permet d'indiquer la culture du lin comme une répercussion des conditions générales du lieu.

Vu l'importance quelle a eue, il nous faudra faire ultérieurement une étude spéciale des conditions dans lesquelles elle s'y est développée, nous n'insistons donc pas plus longuement pour le moment sur cette culture.

2° *Les cultures maraîchères et industrielles.* — En fait de productions herbacées, il n'y a pas seulement celles qui plaisent aux différentes espèces animales, ou celles dont l'homme n'est pas arrivé à tirer parti jusqu'à présent; il y a encore celles qui, sous le nom de légumes, servent à l'alimentation de l'homme. En dehors même de ces « herbes potagères », comme dit le Bruxellois, bien d'autres légumes, réclament pour leur production une importante quantité d'eau, aussi le Flamand a-t-il été souvent un végétarien sans le savoir, et avant que le nom ne fût inventé; c'est ce qu'on perdait assez souvent de vue lorsqu'on s'apitoyait sur son alimentation, à une époque où la supériorité de l'alimentation carnée était considérée comme un dogme intangible. Il n'est pas étonnant que la culture maraîchère et les cultures industrielles réclamant des conditions analogues, se soient développées à mesure que la science agricole progressait. On verra, du reste, ailleurs, comment la culture du lin a contribué à renforcer cet effet de l'humidité du lieu.

3° *Le sarclage.* — En développant la végétation, l'humidité n'a pas seulement agi directement. Indirectement, elle a agi sur le mode de culture. La répercussion directe que nous signalons ici devrait rigoureusement être classée non parmi les effets bienfaisants de l'humidité modérée, mais parmi les effets nuisibles d'une humidité excessive; toutefois, la répercussion finale sur le type ayant été avantageuse, nous nous sommes permis de l'indiquer ici à titre de « Bonheur flamand ».

L'humidité flamande ne développe pas seulement les végétations herbacées avantageuses, elle facilite également l'éclosion des végétations parasitaires, la mauvaise herbe, et plus la terre sera, à force d'amendements, incitée à produire, plus la végétation bonne ou mauvaise croîtra parallèlement. Dans un pareil lieu, il est donc nécessaire de se débarrasser avec un soin méticuleux des plantes inutiles; aussi est-on amené à sarcler, sous peine de les voir étouffer, des productions, comme les céréales, pour lesquelles, dans des régions moins humides, on peut à la rigueur, sans trop de dommage, se passer de cette façon. Cette nécessité est si bien reconnue, que l'instrument avec lequel le fermier repassait l'ouvrage fait par son personnel à ce sujet était *l'insigne d'honneur de celui-ci* et, dans bien des fermes [1], c'est lui, le fer plus ou moins délicatement gravé, le manche plus ou moins artistiquement tourné, qui est encore accroché à la place d'honneur sur le manteau de cheminée de la salle commune ou de « la voûte ». C'était « un instrument qui a la configuration entière d'une houlette de bergers, sauf le crochet. Dans l'arrondissement de Lille, il est rare de voir un fermier ou propriétaire cultivateur sortir pour visiter ses champs sans avoir sa houlette à la main [2] ». L'opération qu'il servait à faire s'appelait l'échardonnage, et complétait le sarclage sur lequel le même auteur nous donne pour son époque les renseignements suivants :

« Les mauvaises herbes s'extirpent par le sarclage; il commence *dès* le printemps pour ne finir qu'à l'époque des récoltes; le sarclage se fait *à main* d'hommes, de femmes et d'enfants... S'il se trouve dans le sud du département (*c'est-à-dire dans la partie de celui-ci qui n'appartient pas au lieu flamand*), quelques terres où cette opération dans les grains d'hiver ne soit pas nécessaire, chaque année, au nord (*c'est-à-dire dans le lieu flamand*), *c'est la condition sine qua non de la récolte;* on est même obligé de l'y répéter *deux fois*... S'il arrive qu'un cultivateur néglige une seule année ce sarclage, il doit s'attendre

1. Nous avons constaté ce fait *de visu* à Hondeghem (arr. d'Hazebrouck).
2. *Statistique du département du Nord*, par Dieudonné, I, 376.

à *perdre sa récolte* et à *lutter pendant plusieurs années* contre une abondance de mauvaises herbes étouffantes dans son champ. »

On se fera une idée de l'intérêt que peut avoir encore, à l'heure actuelle le sarclage des grains, en rapportant ici l'avis des gens compétents. Pour le blé, par exemple, le sarclage d'une surface donnée entraînant à une dépense supplémentaire de 6 francs environ, permet de récolter sur celle-ci de 1 à 2 hectolitres supplémentaires, soit une recette de plus de 18 à 36 francs et un gain net de 12 à 30 francs. On conçoit, dès lors, qu'on attache une sérieuse importance au nettoyage des champs, qui est un des secrets de la supériorité précoce de la culture flamande. Et c'est là une des premières répercussions sociales due à la nécessité du sarclage imposé par l'humidité du Lieu.

Ce n'est pas la seule ; le sarclage est une opération manuelle et dont l'efficacité dépendra, dans une large mesure, du soin et de la conscience avec laquelle elle aura été faite. Elle le sera d'autant mieux que celui qui l'opère y aura un intérêt plus direct ou se sentira plus étroitement surveillé. Le grand exploitant pourra difficilement surveiller sa main-d'œuvre d'une façon suffisante ; le petit, au contraire, travaillant avec la main-d'œuvre familiale et n'ayant en dehors de celle-ci que quelques ouvriers, sera dans de bien meilleures conditions pour faire exécuter ce travail de façon efficace ; aussi est-ce une des raisons pour lesquelles la petite culture tend à prédominer sur la grande. Enfin, cette opération étant presque exclusivement manuelle, exige une main-d'œuvre abondante et devient *une* des raisons de l'importante densité rurale de la population du lieu flamand.

B. *Le pâturage.* — Après le labourage, examinons le pâturage, cette autre mamelle de l'agriculture, comme eût dit le bon Sully. Là où il y a excès d'humidité, le pâturage est impossible[1] ; mais dès qu'un aménagement a corrigé ce que le lieu offrait de défectueux à cet égard, elle devient éminemment

1. V. Roux, 2e sér., 35e fasc., p. 22-23.

favorable à la production herbacée. Aussi peut-on élever, nourrir ou engraisser toute espèce de bétail gros ou petit. En ovidés, en porcs, en bovidés, en chevaux, il y a ou il y a eu une variété de race flamande. Mais les deux espèces qui ont occasionné les répercussions sociales les plus importantes sont le mouton et la vache laitière.

Le mouton. — Aujourd'hui, le mouton est rare en Flandre, car il convient assez mal à la petite culture où il a complètement disparu; seules les exploitations qui rentrent dans la grande culture, et qui sont en minorité peuvent encore en posséder et ont de ce fait reçu le nom de « fermes à moutons ».

Une autre cause qui a contribué à la disparition du mouton est l'interdiction faite dans beaucoup de communes de la vaine pâture des accotements de routes, interdiction que le conseil municipal ne manque pas d'édicter lorsque, pour une raison ou pour une autre, le « moutonnier », toujours personnage important par suite de l'importance relative de son exploitation, est plus ou moins d'accord avec le pouvoir local. Ceux, toutefois, qui ont encore cette facilité ne manquent pas de la mettre à profit, surtout s'ils font l'engraissement. Il faut toutefois remarquer que, surtout pour le pâturage du mouton, l'humidité n'est pas sans entraîner certains inconvénients. Aussi considère-t-on généralement le mouton comme un animal de pays sec; il l'est en effet en ce sens que, s'il « n'aime pas la misère », comme le croyait le fermier de M. Dauprat [1], il la supporte mieux que d'autres espèces de bétail; il est en somme plus rustique sous le rapport de la nourriture. Toutefois, lorsque le degré de fraîcheur du sol se tient dans les limites telles qu'elle favorise la végétation herbacée sans être excessive, l'abondance de la nourriture est favorable même au mouton.

Comment expliquer autrement que l'Angleterre, pays considéré avec juste raison, dans son ensemble, comme humide, ait été de façon constante le pays de la laine, de la belle laine dont elle avait jadis un monopole si absolu que les dra-

1. 1 per., fasc. 15, p. 375.

piers flamands ne purent s'en passer? Il est vrai qu'en Angleterre, la déclivité du sol a pu souvent suffire pour que l'humidité restât bienfaisante. En Flandre, à vrai dire, dans bien des régions, il n'en est pas ainsi. Beaucoup d'entre elles souffrent naturellement d'un excès d'humidité, mais l'art peut suppléer à la nature, et, en fait, c'est ce qui s'est produit. En tout cas, c'est un fait, que le mouton a existé en abondance au moins relative en Flandre et que sa présence a exercé des répercussions sociales importantes en développant l'industrie textile de la laine, qui a fait la grandeur et la prospérité de la Flandre au moyen âge.

C'est le mouton [1] qui a pris possession le premier des schorres du Noordland, non encore assez mûrs pour être endigués. Les documents historiques mentionnent des *Bergeries*, « Bercaria », beaucoup plus que des pâturages propres à la nourriture du gros bétail, et c'est d'après le nombre de têtes de moutons qu'elles étaient susceptibles de nourrir que, dans bien des cas, les étendues de terrains étaient évaluées. Les Dunes et les parties des deux Houtlands formées de collines plus ou moins sablonneuses étant plus sèches que le reste de ces régions, se trouvaient plus propres à l'exploitation du mouton et les plateaux limoneux du sud, au contraire, l'étaient aussi par suite de leur relief un peu plus accentué. Aussi peut-on remarquer que les grandes villes drapières flamandes se trouvent aux environs de ces portions de pays. Bruges et Gand sont l'une à l'ouest l'autre à l'est de la lande infertile dans laquelle se trouvaient le Bulsscamp veld et l'Aelter veld, et où subsistèrent les derniers terrains vagues de la Flandre.

Lille, Courtrai, Audenarde, sont au proche voisinage de la région de plateaux limoneux; Ypres et Poperinghe, au centre d'une ceinture de collines aux sommets sablonneux [2] et peu fertiles, au sud de laquelle se trouvaient, Bailleuil, Armentières, Bousbecque, qui furent aussi des petits centres drapiers. Il n'y a guère que Hondschote, dont la vocation drapière s'explique moins; mais son éclat date d'une époque où déjà la draperie

1. Voir Blanchard, *loc. cit.*, p. 158 et 160-164-165-296-302-303-364-371.
2. Voir Gosselet, *loc. cit.*, p. 48 et 49-50.

traitait plus de laines anglaises que de laines indigènes, et c'est sans doute sa proximité relative de la mer qui lui donna quelque avantage.

Dans les parties humides, les dangers de maladies sont grands. Le préfet Dieudonné [1] en énumère un grand nombre, entre autres la « pourriture » « résultant de la pâture dans les vallées continuellement humides, sans remède connu » : « La grise foire » « occasionnée dans l'arrondissement de Bergues par une plante nommée poivre-d'eau très commune dans le pays; la maladie ne dure qu'une heure ou deux au plus. Aussi les bergers n'ont-ils jamais administré un remède. Dès qu'ils s'en aperçoivent, ils prennent le partie d'égorger l'animal sur place et la chair en est bonne »; le piétin qui, pris à temps, se guérissait facilement. Mais ces inconvénients étaient, faut-il croire, compensés en général par les avantages que le pâturage flamand donnait à cette espèce animale comme viande et comme laine. « C'est surtout [2] sur les bêtes à laines, que l'on aperçoit d'une manière sensible dans ce département l'influence de la nourriture *et du climat*. Une expérience *constante* a prouvé que les moutons importés des départements de la Somme et du Pas-de-Calais, où la nourriture est *moins grasse*, reçoivent dans le département du Nord un accroissement de grosseur et de richesse en toison. C'est une remarque faite dans l'arrondissement de Bergues, où les 7/10 des troupeaux sont annuellement tirés de ces deux départements... Des moutons du même crû, nourris le long de la côte », c'est-à-dire dans la région des dunes, « dans l'arrondissement de Bergues, ne donnent *pas une aussi belle laine* que ceux nourris au midi du même arrondissement », c'est-à-dire à la limite du Noordland et Houtland, « différence qui ne peut être attribuée qu'à l'aridité du sol et aux vents du nord (?)... En revanche, les moutons nourris le long de la côte où les herbes sont plus salines et les eaux saumâtres engraissent plutôt que ceux nourris dans l'intérieur de l'arrondissement... ».

1. *Loc. cit.*, I, 477-478.
2. Dieudonné, *loc. cit.*, I, 471.

« On trouve un même avantage à faire passer les moutons des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai », c'est-à-dire la Picardie ou du pays wallon « dans les autres contrées du département », c'est-à-dire dans celles qui font partie de la Flandre ou des régions immédiatement voisines, vallées de la Scarpe, de l'Escaut (arrondissements de Douai et de Valenciennes), qui offrent des caractères assez analogues avec la Flandre, mais où il y a mélange de ces caractères avec d'autres qui leur sont propres ou empruntés aux pays picard et wallon. « Par un effet contraire, on a essayé sans fruit, à diverses reprises, d'acclimater la grande race flandrine sur le sol moins nourricier de ces deux arrondissements ». « Généralement, la laine des vrais Flandrins, dans les arrondissements de Bergues (aujourd'hui Dunkerque), Hazebrouck et Lille, lorsqu'ils sont bien *nourris*, soignés et entretenus, est *longue et assez fine* ».

Ainsi, l'humidité offrait des dangers, mais on y remédiait par des procédés analogues à ceux décrits récemment par M. Vigier à la Société nationale d'agriculture [1]. L'état hygrométrique qui en résulte semble influer heureusement sur la qualité de la laine et c'est à elle, tout au moins en partie, que la race de moutons dite Flandrine a dû sa réputation. « Cette race [2] n'était pas universellement répandue dans tout le département. »

« Elle ne se trouve que *dans les quatre arrondissements les plus au Nord.* » Comme le remarque le même auteur, c'est cette race dont Arthur Young parle [3] comme pouvant soutenir la comparaison avec le mouton anglais de son temps.

Il s'était donc créé à la longue une race ovine adaptée à l'humidité flamande. Elle fut perfectionnée par le croisement avec une race importée des Indes, d'abord en Hollande, puis en Flandre [4], croisement qui avait donné le Hollandais et le Flandrin, races assez estimées à la fin du XVIIIe siècle pour qu'on en im-

1. Séance du 2 février 1911.

2. Dieudonné, *loc. cit.*, I, 471.

3. A. Young, *Voyages en France*, II, 232 et 244, traduction Lesage, chez Guillaumin, Paris, 1860.

4. De Calonne, *Vie agricole sous l'ancien régime dans le nord de la France*, p. 154, Guillaumin, Paris, 1889.

portât des béliers en Picardie[1], et pour que des régions humides « comme la Flandre maritime et le Calaisis[2] » pussent sembler « être particulièrement propres à l'élevage des bêtes à laine ».

Le pâturage des bovidés. — Mais l'herbe flamande pouvait et surtout a pu progressivement faire plus et mieux que de nourrir l'ovidé. Dans ses meilleures parties naturelles, elle a toujours nourri des bovidés. Les bovidés sont le produit animal le plus caractéristique non seulement de la Flandre, mais de la Hollande et des Marschen. En ceci encore, cette vaste région se différencie des régions voisines dont les pâturages pauvres ne peuvent guère nourrir que le mouton au moins là où la culture intensive n'a pas pénétré. Améliorés, les pâturages gras et un peu frais des Flandres et du Littoral conviennent en gros bétail. Actuellement, dans ceux qui sont particulièrement fertiles, qui arrivent à nourrir plus de trois têtes par hectare, on peut se livrer à l'engraissement. Dans les autres, on s'oriente vers l'exploitation laitière.

Or, à ce dernier point de vue, le climat est des plus favorables, puisqu'il est tempéré et marin; de plus, le ciel brumeux et l'humidité de l'air sont de bonnes conditions pour une lactation abondante. C'est pourquoi la vache flamande, ainsi que la hollandaise et la normande, est l'une des meilleures laitières. Elle donne actuellement 3.000 litres et jusqu'à 3.800[3]. Elle tient à cet égard le milieu entre les variétés que nous venons de citer, qui donnent, en moyenne, la hollandaise 3.200 et la normande 2.000 litres. Par contre, le lait de cette dernière est le plus riche en matières grasses, et donne, par conséquent, plus de beurre.

C. *Les combinaisons de culture et d'élevage.* — Dans les régions tempérées du Nord de l'Europe, il y a deux grandes combinaisons de culture et d'élevage susceptibles de satisfaire à tous les besoins essentiels d'une famille rurale. L'une, la plus

1. De Calonne, *loc. cit.*, p. 158.
2. De Calonne, *loc. cit.*, p. 163.
3. Malpeaux et Malotel, *L'agriculture de la région du Nord* (Charles Amat, édit.), p. 95.

simple, consiste à associer la culture des plantes alimentaires, des céréales principalement, avec l'exploitation du mouton.

L'autre combinaison est celle où l'exploitation des bovidés vient remplacer celle des ovidés. Elle est, en premier lieu, rendue assez difficile par l'absence de pâturages naturels suffisants pour ces animaux plus exigeants sous le rapport de la nourriture. En second lieu, si elle est équivalente à la précédente sous le rapport de l'alimentation carnée de la famille, elle est inférieure au point de vue des facilités quelle donne pour le vêtement. Pour parer à cette infériorité, il faut alors introduire dans la série des plantes cultivées une plante susceptible de fournir une matière textile. Le Lieu ne rend pas la chose toujours aisée ; mais, en Flandre, l'humidité permet de résoudre le problème. Non seulement, en effet, elle rend facile l'exploitation du gros bétail, mais elle est une des conditions qui conviennent à un au moins des textiles végétaux possibles, au lin.

Aussi, dans les pays du nord-ouest de l'Europe qui jouissent d'un climat marin, cette rencontre de la vache et du lin est-elle assez fréquente. On l'observe sur tout le littoral de la Frise à la Loire : vache frisonne et lin de Frise; vache flamande et lin flamand; vache normande et lin de Normandie; vache bretonne et lin de Bretagne. Plusieurs des conditions des lieux flamand ou néerlandais favorables à cette combinaison se retrouvent, en effet, dans les autres régions littorales plus méridionales. C'est pourquoi elles se sont également adonnées à cette combinaison dans la mesure où le leur permettait l'ensemble des autres facteurs que leur fournissait le lieu.

Pour les diverses parties de la Flandre, cet ensemble était tout particulièrement favorable ; il n'est pas étonnant, dès lors, que les plus anciennes indications que l'on possède sur leur agriculture mentionnent à côté du porc et du mouton, qui déjà sont en abondance, la présence des bovidés et de la plante textile complémentaire, le lin. L'agriculteur flamand avait donc deux combinaisons de labourage et pâturage possibles, grâce à l'humidité du lieu et, bien plus, il pouvait encore les combiner entre elles, ressource précieuse pour com-

battre les défauts présentés par les diverses régions flamandes.

Remarquons toutefois que la combinaison des plantes alimentaires des bovidés et d'une plante textile est plus compliquée et ne peut, en réalité, acquérir son plein développement que progressivement, tant que l'on reste, en effet, dans la période de la culture intégrale, et en vue de la simple consommation de la famille, les besoins de celle-ci en laitage et en viande peuvent se satisfaire avec un nombre de têtes de gros bétail assez restreint et, dans un pays froid et humide comme la Flandre, le vêtement de lin ne saurait remplacer complètement la laine. Ce textile linier est du reste de production et de fabrication moins facile que le textile lainier. Aussi, a-t-il fallu attendre la commercialisation de la culture et un peuplement assez avancé pour que cette combinaison pût devenir prépondérante sur celle plus simple des plantes alimentaires et des ovidés.

L'humidité et l'industrie textile. — Un second groupe de répercussions favorables de l'humidité est celui des influences qu'elle exerce sur les travaux de fabrication.

Les travaux de fabrication dépendent d'une foule de facteurs. Parmi ceux-ci il n'est besoin que de noter, quant à présent combien l'humidité générale du lieu était favorable au développement des arts textiles. Tous les textiles, en effet, se travaillent mieux et plus facilement dans un air contenant un degré hygrométrique assez élevé; quand cette condition se trouve naturellement réalisée par le climat, il en résulte de grandes facilités, et c'est une des raisons pour lesquelles la filature du coton s'est, *principalement* pendant près d'un siècle, concentrée non dans les pays de la matière première, mais dans ceux où les conditions hygrométriques étaient satisfaisantes et, en particulier, en Angleterre.

La Flandre, sous ce rapport, vaut l'Angleterre; il n'est pas étonnant, dès lors, que ce soit vers la fabrication textile que se soit orienté le cultivateur flamand en quête d'une occupation pour ses loisirs forcés de la mauvaise saison. Du reste, le pâturage du mouton, la culture du lin ont successivement ou con-

curremment permis de tirer la matière première de la fabrication ou une partie tout au moins de celle-ci du lieu même, et cette possibilité a agi dans le même sens. Or, on vient de le voir, l'humidité n'est pas étrangère à la présence de ces matières textiles en Flandre; par là, on peut dire encore que l'humidité a exercé une répercussion indirecte sur la fabrication textile. Ce n'est pas la seule; là où l'industrie textile s'est développée en Flandre, c'est-à-dire dans toute la Flandre intérieure, les habitations se sont dispersées, et cette dispersion a créé un isolement relatif que l'humidité est venue renforcer. Lorsqu'il pleut dehors ou qu'il fait une brume humide et pénétrante, les tentations de sortir sont minimes; si on reste chez soi, suivant son tempérament et ses moyens, on pense, on rêve ou on travaille. Dans la situation modeste de la majorité de la population flamande, c'est cette dernière solution que la nécessité la forcera d'adopter; l'ensemble des facteurs déjà vus poussant surtout à l'industrie textile, c'est à ce travail de fabrication que le type se trouvera indirectement incliné par l'isolement relatif que l'humidité contribue à renforcer.

L'humidité et les qualités du type flamand. — La propreté flamande est proverbiale à l'égal de la hollandaise. C'est encore en grande partie à l'humidité que le type doit ce trait de caractère. « Elle poursuit l'homme chez lui, s'attaque à ses vêtements, à ses meubles; l'homme se défend, frotte, arrose. L'humidité a fait la propreté flamande, célèbre dans la France entière. On lave à grande eau, on inonde la maison chaque semaine. C'est pour le dimanche que la maison doit être propre; on y travaille donc le samedi et on finit par s'y mettre le jour précédent; dès le vendredi, la ménagère flamande commence son grand nettoyage[1]. » Nous ajouterons que la propreté est d'autant plus méticuleuse que l'humidité est plus générale; c'est pourquoi elle est plus grande en Hollande qu'en Flandre, et sur le littoral qu'à l'intérieur. Nous dirons enfin que l'hygiène du corps ne s'est pas développée parallèlement à la propreté

1. Blanchard, *loc. cit.*, 35-36.

des habitations, preuve que cette dernière était d'une nécessité plus impérieuse, plus directement imposée par les conditions du Lieu.

Cette méticulosité du nettoyage, due à l'humidité, a fini par s'étendre à bien d'autres choses que le nettoyage. Ouvrier un peu lent, le Flamand est facilement un fignoleur expert en beaucoup de travaux, pour lesquels il faut du travail, de la patience, l'amour du détail; nous connaissons encore en Flandre des miniaturistes enluminant des manuscrits, comme au temps des primitifs; le Flamand excelle, en peinture, dans le tableau de genre où le scrupule de l'exactitude est poussé parfois jusqu'à la puérilité, et la dentelle flamande est une autre preuve de l'aptitude du type pour des travaux délicats, compliqués et minutieux, pour lesquels il faut beaucoup de patience et le goût du travail sédentaire. En calfeutrant le type chez lui, en bornant son horizon à l'intérieur de son habitation et aux quelques ares ou hectares qui constituent son exploitation, et qui sont contiguës à celle-ci, l'humidité a sa part dans les qualités et les défauts qui en résultent.

Les effets gênants ou nuisibles de l'humidité. — Lorsqu'elle devient trop intense, l'humidité qui, limitée à un certain degré, est bienfaisante, produit des répercussions qui, indirectement tout au moins, sont gênantes ou nuisibles; il arrive parfois, aussi, comme nous l'avons déjà vu à propos de la croissance des plantes parasitaires, qu'un effet primitivement nuisible amène en fin de compte une répercussion bienfaisante.

L'excès d'humidité rend précaires ou annihile tous les avantages de l'humidité modérée.

a) Culture. — L'excès d'humidité nuit à la production des céréales et provoque la « verse » si fréquente en Flandre, et qui rend souvent impossible le moissonnage à la machine.

Mais, moins encore que les céréales, le lin supporte un degré d'humidité dépassant la quantité qui lui est utile. Aussi, les années assez fréquentes où elle est trop persistante, sont des

plus nuisibles à cette plante; elle pourrit alors sur pied et est complètement inutilisable. Non seulement, tous les frais faits jusqu'alors pour cette culture sont entièrement perdus, mais la recette possible ne paie même pas les frais d'arrachage! Il faut compter qu'un pareil résultat arrive une année sur huit et qu'il n'y a de bonne qu'une année sur trois[1]. L'excès d'humidité rend donc la culture du lin en Flandre des plus aléatoires.

Ce qui arrive pour le lin peut arriver pour nombre d'autres cultures à des degrés divers.

b) *Spéculations animales.* — On conçoit qu'il en sera de même pour toute espèce de bétail, suivant le degré d'humidité plus ou moins grand. L'animal le plus sensible paraît être le mouton; aussi, maintenant que la laine indigène, depuis la mise en valeur de l'Australie et de l'Argentine, a baissé de moitié, le mouton a-t-il considérablement diminué, malgré la qualité assez satisfaisante de sa laine, et le peu qui en reste est surtout élevé en vue de la boucherie.

L'excès d'humidité rend les communications difficiles. — Dans le Noordland, dans le Houtland argileux, dans les vallées, et même, à un moindre degré, sur les plateaux limoneux, la nature du sol, composé d'argile ou de limon, rendait dans le lieu primitif et rend encore pour les petites artères rurales, les communications assez difficiles, tout au moins dans la saison hivernale[2].

Si la mer et le fleuve navigable unissent plus qu'ils ne séparent les populations riveraines, il n'en est pas de même du sol marécageux ou simplement boueux, surtout lorsque l'humidité atmosphérique pénétrante vient encore diminuer l'agrément que l'on pourrait avoir à parcourir de longues distances. Le froid est peut-être sous ce rapport moins désastreux que l'humidité hivernale constante; l'eau transformée en glace et la neige durcie font encore des routes relativement satisfaisantes. C'est

1. Blanchard, *loc. cit.*, p. 357, qui ne fait que reproduire à ce sujet ce que disent presque tous les auteurs s'étant occupés de lin en Flandre.

2. Voir Blanchard, *loc. cit.*, p. 444 et suivantes, surtout p. 446.

ce que constatait, au début du XIXe siècle, Dieudonné[1] : « Les routes du département ont dans la nature du sol une cause perpétuelle de dégradation ; le terrain, bas, humide et souvent tourbeux, n'a aucune solidité... Les pluies les dégradent promptement, et il est un grand nombre de communes, *particulièrement dans l'arrondissement d'Hazebrouck*, où il est impossible, pendant plusieurs mois de l'année, de les fréquenter avec des voitures *ni même à cheval ;* on ne peut alors y passer qu'à pied, au moyen de pierres placées exprès sur les bords, à un demi-mètre de distance les unes des autres. »

De là cette nécessité de paver les routes ; mais cette solution coûteuse n'est possible que pour les artères de circulation importante ; il n'est donc pas étonnant qu'elle soit d'application assez récente.

Pendant longtemps, les communications ont donc été médiocres en Flandre. Certaines parties, toutefois, étaient moins défavorablement traitées sous ce rapport que l'ensemble. Les Dunes, les parties les plus sablonneuses des Houtlands, échappent à cet inconvénient ; aussi, comme le remarque Blanchard pour les Dunes, comme nous aurons nous-même l'occasion de le signaler pour les Houtlands, ces parties sèches ont-elles été, malgré leur aridité, les plus anciennement habitées. Mais, par leur position même, elles formaient des « îlots » sans communication entre eux autrement que par des régions très humides. Dans les Dunes, notamment, les parties habitables et cultivables forment des « pannes », véritables oasis et, toute proportion gardée, il en était de même des sommets ou des flancs sableux des collines habitées dans les autres régions. Enfin, si le sable est supérieur à la boue pour l'établissement des routes, l'observation a déjà été faite plusieurs fois en science sociale, que les sols sableux ne permettent généralement pas l'agglomération culturale. Donc, pour des raisons un peu différentes, on peut considérer qu'en Flandre la difficulté des communications était générale primitivement, et qu'il en est résulté un *isolement en*

1. *Loc. cit.*, III, 2 et 27.

petits groupes qui a poussé à ce « parrochisme » que nous avons déjà eu l'occasion de signaler.

Depuis César, qui lui dut le quasi-échec de ses premières opérations contre les Morins et les Ménapiens, nombreux sont les chefs d'expédition qui vinrent s'enliser dans la boue flamande (bataille des Éperons, par exemple).

Et encore, à la fin du premier empire, l'insurrection royaliste et anticonscriptionale de Fruchart, dans la vallée de la Lys, lui dut ses succès éphémères, analogues à ceux des insurrections des marais vendéens.

C'est pourquoi les grandes voies de commerce et d'invasions nord-sud ont toujours évité la Flandre et se trouvent sur le plateau d'entre Escaut et Meuse, suivant la direction approximative de la grande voie romaine, qui de Bavay se dirigeait sur Tongres et Maestricht.

Isolés entre eux par la boue, au moins en certaines saisons, les petits centres flamands étaient encore isolés des régions voisines. Au sud, par les vallées marécageuses et tourbeuses ou très boueuses de l'Aa, de la Lys, de la Deule, de la Scarpe et de l'Escaut; à l'est, au moins partiellement, par la vallée de l'Escaut, à laquelle succédaient les landes arides de la Campine. Vers la mer, par le mur des dunes et les lagunes du Houtland. Les grandes rivières elles-mêmes, la Lys et l'Escaut, très larges mais peu profondes, étaient encore l'artère de circulation la moins défectueuse, mais combien médiocre encore! Les innombrables travaux d'aménagement qui s'y poursuivent depuis des siècles sont là pour l'attester. C'est dans cette sorte de vase clos, divisé en un grand nombre de petits compartiments, que s'est élaboré le type social flamand. De là, à la fois, son unité dans l'ensemble et son manque d'unité dans le détail.

L'excès d'humidité rendait nécessaire une transformation du lieu flamand. — A moins d'appartenir à un type social très inférieur et d'être absolument forcé de les subir, on ne reste pas dans des conditions aussi défectueuses, et l'on fait tous ses efforts pour s'en affranchir dans la mesure du possible. L'excès

d'humidité, si nuisible, peut être changé en un bien si on obtient une humidité modérée, favorable à la culture, à l'élevage, à l'industrie même. Dès que la connaissance du but à atteindre et des moyens d'y arriver fut acquise, un type social énergique devait nécessairement mettre tout en œuvre pour améliorer son sort. Voyons quelles possibilités lui offraient, à cet égard, les données naturelles du Lieu.

II. — LA TRANSFORMABILITÉ DE LA FLANDRE.

Les terrains marécageux, les landes sablonneuses à sous-sol aqueux sont très profondément transformables, sinon toujours très aisément. En Flandre, les grandes causes qui ont créé l'humidité excessive : présence constante de l'eau dans le sol et le sous-sol, médiocrité du relief et accessoirement, présence de couches imperméables dans le sous-sol, ont grandement contribué aussi à faciliter leur transformation. La médiocrité du relief facilitait l'établissement des voies terrestres de communication ; combinée avec la présence de l'eau superficielle, elle rendait assez facile l'établissement des canaux, voies d'eau navigables compensant en partie ce que le lieu avait de défectueux sous le rapport des moyens de communication.

Enfin, combinée avec l'imperméabilité du sol, la médiocrité du relief facilitait, par la présence de nappes d'eau potable, l'établissement de l'homme dans ces régions. Il faut tenir compte également des facilités de culture que présente un pays à relief peu accentué. Sous ce rapport, toutefois, il faut distinguer : la remarque concerne surtout les façons agricoles exécutées par des attelages, car, comme on l'a vu d'autre part, un relief moins déprimé que celui de l'ensemble de la Flandre a, au contraire, l'avantage, en pays à précipitations atmosphériques, d'y maintenir l'humidité dans des limites bienfaisants.

La position géographique a joué de son côté, dans la possibilité de cette transformation, un rôle important; le voisinage du Gulf-Stream fait en effet de la Flandre un pays tempéré.

Un peu plus froide, la Flandre ne serait qu'une solitude glacée en hiver, un désert de boue en été, une sorte de toundras polaire. Un peu plus chaude, les dangers de fièvre paludéenne, due à la multiplication des animalcules développés par la chaleur humide, fussent devenus un fléau bien difficilement surmontable; peut-être aurait-il fallu attendre jusqu'à nos jours pour commencer une œuvre de transformation un peu profonde. Ainsi donc, nouveau bonheur flamand, les causes même du mal donnaient le moyen de le vaincre, au moins partiellement; c'est une remarque que l'on sera assez souvent amené à faire au cours de cette étude.

III. — L'ISOLEMENT FLAMAND.

Insularisme et parrochisme. — Pour les causes que nous avons précédemment mises en lumière, les populations flamandes se sont trouvées longtemps isolées en petits groupements. Lorsque l'amélioration et l'aménagement des réseaux de communication se sont effectués sous l'influence du commerce et de l'industrie, et il ne faut pas perdre de vue que ce ne fut que *lentement*, les facteurs qui firent sortir ces petits groupements de leur isolement furent eux-mêmes une cause de différenciation et de rivalités entre les groupes. Chaques corporation a ses mœurs, son argot, ses intérêts particuliers, distincts des intérêts généraux. Quant aux rivalités que le commerce fait naître entre groupements voisins ou même dans le même groupement, elles ont déjà été souvent mises en lumière par la science sociale [1]. Les méthodes anciennes d'industrie et de commerce sous l'empire desquelles la fixation des traits du type flamand a eu lieu avaient, sous ce rapport, des actions plus dispersantes que les nouvelles où le machinisme a poussé à la concentration en nécessitant une coordination de plus en plus intime des différents organismes producteurs. Les causes qui réduisirent dans

1. Notamment Demolin, *Comment la route crée le type social*, I, liv. III, ch. I et II, liv. III, ch. II et III.

une assez large mesure l'isolement des petits goupements au lieu de contribuer à les fusionner, ne firent que substituer à ceux qui existaient d'autres éléments de ce que nous avions appelé le « parrochisme ». On magnifie parfois le parrochisme sous le nom d'amour de l'autonomie communale, du gouvernement local. Sans doute, contenu dans de certaines limites, il produit des effets bienfaisants. Mais ces limites pouvaient être facilement dépassées, et le furent souvent en Flandre.

Cet isolement en petits groupes, cet insularisme fragmentaire (*isola* et *insula* ne sont-elles pas deux formes d'une même racine?) aurait pu être très fatal; il s'est heureusement trouvé combattu par une sorte d'insularisme général, primitivement presque matériel, comme nous l'avons montré, par la présence, surtout vers le sud, d'une ligne de marais ou vallées marécageuses plus ou moin continue et au nord de la lande campinienne. « Les Ménapiens, dit Strabon, habitaient de petites îles dans les marais, ils avaient là dans les pluies des refuges assurés, mais en temps sec on les y prenait aisément[1]. »

Quand, sous l'influence du commerce et de l'industrie, l'établissement de voies de communication fit cesser cet isolement matériel de la Flandre avec les régions voisines, les différences très tranchées des diverses parties qui la composent tendit à les rendre complémentaires et, de ce fait, à les unir par le commerce. Le type flamand a trouvé là l'élément de son unité, de son originalité fortement marquée, qui, toute question ethnique mise à part, explique en grande partie que le Flamand soit peu semblable à ses voisins picards ou wallons.

Mais l'isolement par petits groupes, provoqué par la difficulté primitive de communications terrestres, n'est pas, on le conçoit, identiquement le même que l'isolement d'une île au milieu des flots.

Le sable et la boue ne constituent pas la grande ceinture défensive que forment les flots de la mer; ce n'est pas là, non plus le grand lien d'intérêt général *physiquement sensible* qu'ils

1 Strabon. IV. 3-5.

créent. Les habitants d'une île un peu grande, *lorsque s'ouvrent pour eux la période industrielle et commerciale*, quels que soient, d'autre part, la divergence de leurs idées et de leurs intérêts, sont tous en communion sur un point, parce que, sur ce point, leur intérêt particulier et leur intérêt général coïncident exactement. C'est la question maritime sous son double aspect, marine de guerre et marine marchande. Il en résulte, selon nous, une leçon de choses qui peut être très éducative au point de vue de la subordination de l'intérêt général. Il convient, du reste, pour cela que l'île ait une étendue assez considérable, car l'insularisme d'un groupe de petites îles est déjà fort différent. Un certain intérêt de défense, un souvenir de communauté d'origine peuvent bien créer temporairement un lien d'intérêt général qui réunit en une confédération politique les habitants d'un archipel. — Telle fut, dans l'antiquité, la confédération d'îles de l'archipel grec dont le siège fut à Delos. — Mais déjà quelle différence! l'importance relative équivalente de chacun des membres rend les possibilités de rivalité pour la direction plus fréquentes, et pour peu que le type se livre au commerce, cette première cause de désunion est encore aggravée par les rivalités commerciales. Qu'un événement quelconque ruine l'un des membres du groupe, c'est souvent un avantage commercial, un accroissement de prospérité pour un autre membre du groupe; de là à provoquer l'événement, il n'y a qu'un pas, et il est souvent franchi. C'est de cet insularisme fragmentaire que se rapproche l'isolement flamand par petits groupes. *Ce qui est absolument général* en Flandre, c'est l'isolement en petits groupes de cellules sociales, par communes, paroisses, ou, pour parler le langage du pays, en « *place* » (en flamand, *platz*).

La *place*, parfois, comme dans le Noordland, pourra se réduire à l'église, à la mairie, qui se confond encore parfois avec l'unique ou l'un des deux ou trois cabarets, enfin, depuis le milieu du XIXe siècle, à l'école. Elle n'en est pas moins un centre très important dans le type social flamand rural. Comme de ces divers organes sociaux l'Eglise est de beaucoup le plus ancien et le plus

vital, nous avons cru devoir étiqueter sous le nom de « Parrochisme » l'ensemble de répercussions que nous allons essayer de décrire. Du reste, en cherchant ce vocable dans la racine du mot commune, vu la famille de dérivés qu'elle a déjà fournis (communale, communisme, etc.), nous risquions des confusions, et d'ailleurs, ce n'est pas sur la vie politique seule que la cause que nous étudions étend son action.

Le groupement des cellules sociales (familles) en petits organismes primaires, paroisses et communes, est loin d'être un fait particulier à la Flandre, et n'a pas produit partout des effets aussi accentués. Il faut donc tâcher de déterminer pourquoi il en a été ainsi en Flandre et quelle est, dans ce phénomène, la part du Lieu. Celui-ci, en effet, n'a pas été seul à agir, et peut-être, de ce fait, devrions-nous en réserver l'étude pour un autre compartiment de la Nomenclature, le Voisinage ou les Associations commerciales ou politiques; mais, sauf à revenir plus tard sur certains aspects de la question, nous avons cru bon d'indiquer ici cette part du lieu. L'isolement par « platz » ou par petits pays généralement désignés soit sous le nom du « platz », le plus important qui s'y rencontre, soit sous le nom d' « ambacht », que l'on traduit en français par métier (dans le sens étymologique du mot latin *ministerium*, ce qui dépend d'une même administration, d'une même juridiction)[1] est général dans tout l'ensemble des pays flamands, aussi son action a-t-elle été prépondérante; mais, en réalité, il se superpose à un autre isolement, parfois très relatif à celui des habitations, dû également aux conditions de lieu.

Pour la Flandre intérieure, — nous avons indiqué pourquoi, — nous n'aurons donc qu'à entrer un peu plus avant dans le détail. Disons quelques mots des conditions de groupement sous ce rapport dans la Flandre littorale.

C'est l'absence ou la non-continuité des nappes aquifères potables, par suite de la nature du sous-sol, qui différencie ce groupe de régions de la Flandre intérieure, mais si, de ce fait, toute cette région est soumise à la loi du point d'eau, la suite de

1. Exemple : Vier ambachten, *pays des quatre métiers*; Furnambacht, *pays de Furnes*, etc.

ces points forme une ligne (canal) ou une aire (panne) et le long de ces lignes, ou dans ces aires, la plupart des autres conditions d'habitabilité et d'exploitation agricole resteront sensiblement les mêmes; aussi voit-on, tant dans les dunes que dans le Noordland, les habitations rurales s'allonger en longues files le long de la route ou le long du canal; le foyer restant au milieu ou tout au moins *dans l'axe* du petit domaine qui en dépend et sans contact immédiat avec ses plus proches voisins, sauf parfois aux alentours immédiats du « platz » où les habitations deviennent contiguës tout en conservant, sur leur face opposée à la route ou au canal, une surface cultivable capable de constituer au moins un jardin potager[1].

Dans la Flandre littorale même, l'isolement social cellulaire par famille ne disparaît donc pas complètement et continue à avoir une action sur le type grâce aux autres circonstances de lieu. Du reste, pour le Noordland, s'il est médiocre pour les familles à domaines fragmentaires qui sont en minorité relative, il est, au contraire, pour les grandes cultures, poussé au maximum qu'il atteigne dans les pays flamands. Les répercussions qu'il est susceptible de déterminer sont toutefois ici de beaucoup dépassées par celle provenant du groupement par platz. Au surplus, un autre facteur, la lutte contre l'eau, vient fortifier le « parrochisme », non pas, à vrai dire, absolument par « platz » et petits marchés régionaux, mais par petits groupes coïncidant plus ou moins avec le polder et la watteringue.

Donc, avec des nuances régionales parfois assez accusées, nous pouvons considérer l'isolement social cellulaire (par famille) et l'isolement par petits groupes de cellules sociales (que nous avons appelé parrochisme) comme des phénomènes généraux en Flandre.

Il en résulte pour l'ensemble de la Flandre et surtout pour la Flandre intérieure une contradiction apparente. Cette dernière

1. Blanchard, *loc. cit.*, p. 423 et suiv., a très bien décrit le mécanisme de cette formation pour l'Oost Flandre, mais elle n'est pas spéciale à cette région elle se retrouve toutes les fois que, pour un motif quelconque, la petite culture et la culture fragmentaire ont dû se tenir à proximité d'une ligne ou d'une aire d'eau potable ou d'une voie de communication.

région était aussi justement qualifiée autrefois de « Pays des villes que de Pays du bois ou des bois ». « C'est comme un bois continuel, dit l'intendant Dugué de Bagnols, un immense jardin percé d'avenues, ajoute le préfet Dieudonné. L'ingénieur Cordier le décrit comme une forêt de haute futaie qui ferme de toutes parts l'horizon ; à mesure qu'on s'avance, la forêt semble s'éloigner et, au lieu d'entrer dans un bois épais et sombre, on continue à voir des arbres magnifiques isolés et fort espacés... »[1] et partout presque aussi nombreuses que les arbres, des maisons. Cet aspect était signalé dès 1250 par l'Anglais Glanville, qui trouve que la Flandre est un pays possédant beaucoup d'arbres et peu de forêts, et son contemporain Guillaume le Breton, qui trouve « peu de forêts qui lui donnent de l'ombre[2] ». Tel était bien, il y a encore une cinquantaine d'années, car les choses ont fort changé depuis, grâce aux combustibles minéraux, l'aspect caractéristique de toute cette région que d'autres auteurs signalent non moins justement comme le pays des villes. Appréciations assez contradictoires en apparence et que peuvent seules expliquer les conditions de Lieu spéciales que nous avons déjà exposées : l'humidité réduite à des proportions avantageuses et favorisant la végétation, par suite la production de nombreuses denrées agricoles ou animales ; l'imperméabilité du sous-sol qui donne l'eau potable ; enfin la médiocrité du relief qui égalise très fortement, *pour une localité donnée*, les conditions d'exploitation agricoles, et les moyens de communication ; enfin la qualité naturelle médiocre du sol arable, que nous examinerons ultérieurement, vient jouer dans le même sens ; comme pour obtenir n'importe quel produit agricole, il faudra toujours amender celui-ci par l'adjonction d'un élément qui lui fait naturellement défaut, il est rarement plus apte à l'un d'entre eux qu'aux autres, ce qui permet, suivant les besoins, de les varier dans des proportions fort larges. La Flandre, surtout la Flandre intérieure, est donc tout l'opposé d'un pays de monoculture ; la polyculture, associée aux spéculations animales, peut s'y développer tout à

1. Blanchard, *loc. cit.*, 333.
2. Cités par Blanchard, *loc. cit.*, p. 333.

l'aise, le jour où les leviers capables de soulever les obstacles à la mise en culture auront été découverts et mis en œuvre. Ce sont là, on le conçoit, des conditions très favorables à la culture intégrale, à la production par la famille même de tout ce qui est nécessaire à ses besoins en alimentation et en vêtements. Aussi, pendant très longtemps, la nécessité de se procurer au dehors des objets indispensables a-t-elle été fort restreinte et, malgré l'ancienneté de la culture commerciale dans le pays, le resta-t-elle encore dans bien des cas.

Quand il recourt au commerce, le cultivateur flamand va au plus près, à son « platz » la plupart du temps, parfois au petit marché régional. Et dans ce pays à population dense, à relief peu accentué, les marchés se multiplient et sont, par suite, peu distants des foyers ruraux qu'ils desservent.

En dehors du domaine qu'il cultive, l'univers du rural flamand pouvait donc autrefois et peut encore aujourd'hui, dans une très large mesure, se borner au « platz » où il va à la messe et qui assure ses besoins spirituels; où il a pris à l'école quelques éléments de vie intellectuelle, et où il trouve réunis le dimanche à peu près tous les êtres avec qui il peut avoir à débattre un intérêt matériel, ou un intérêt un peu général (lequel se borne le plus souvent à un intérêt de voisinage), ou avec qui il peut se procurer une distraction commune.

Tout au plus, était-il autrefois obligé de pousser, à intervalles plus ou moins réguliers, jusqu'au marché régional, lui-même très voisin, pour prendre des matières premières ou vendre les produits fabriqués au patron de fabrique collective au compte duquel il employait les loisirs forcés découlant de l'intempérie du climat, ou encore pour écouler ceux des produits de sa culture ne servant pas aux besoins familiaux. C'est encore à cela que se borne la nécessité de ses déplacements. En effet, le marché local n'a pas disparu malgré la grande facilité des communications modernes; le cultivateur reçoit à sa ferme même la visite de ses gros acheteurs de céréales, betteraves, ou de bestiaux. Mais la fermière préfère faire ses emplettes au petit marché régional où elle peut en même temps vendre ses légu-

mes, son beurre et ses œufs; aussi est-elle souvent opposée à la formation de syndicats pour la vente en commun de ces denrées. Et il faut reconnaître que ces organismes économiques sont moins avantageux qu'ailleurs, étant données les facilités d'écoulement sur place qu'offre aux produits de la culture un pays à nombreuses agglomérations urbaines.

On ne s'étonnera dès lors plus de l'importance qu'ont prise en pays flamands les communes et les marchés régionaux et de l'action qu'ils ont exercée autrefois et exercent encore aujourd'hui tant sur la famille que sur les groupements superposés. C'est une manifestation caractéristique du « parrochisme ».

L'action sur la famille et l'individu. — Sans l'isolement initial de la cellule sociale élémentaire de la famille, les influences qui ont créé l'isolement en petits groupes sociaux, eussent vraisemblablement ramené ou maintenu celle-ci dans le moule communautaire et donné naissance à l' « esprit de clan », si souvent étudié en science sociale. Grâce à leur isolement familial au moins relatif, les cultivateurs flamands ont pu, dans leur ensemble, échapper à ce sort, soit qu'il faille y voir l'effet d'une route antérieurement suivie, soit que l'isolement initial de la cellule sociale flamande soit seule en cause.

Celui-ci, nous l'avons dit, n'est que relatif. Ce n'est pas l'isolement absolu du fjord qui fait de chaque famille une famille de Robinsons. Ici Robinson a des voisins et des voisins d'autant plus nombreux que les conditions générales du Lieu favorisent ou même, comme nous le verrons, requièrent souvent la division en petites exploitations. Ici l'on robinsonne parce qu'il est avantageux, au point de vue de l'exploitation agricole, d'être au centre ou dans l'axe de son domaine. Dès qu'on le veut, ou qu'un intérêt plus fort y pousse, on peut cesser de robinsonner, et aller rejoindre au « platz » d'autres échappés des robinsonnières rurales. C'est pourquoi le portrait social du Flamand est très difficile à peindre, et cela explique qu'on ait pu en tracer des esquisses très différentes suivant les tendances propres à chaque observateur, ses préjugés, ses passions, etc. On peut noter, en effet,

suivant les cas individuels observés, des tendances contradictoires; la même souche flamande peut donner des rejetons très divers suivant les influences particulières ayant agi sur la formation individuelle d'une personnalité donnée. Généralement pratiques et même terre à terre, souvent philosophes, moralistes et penseurs, parfois rêveurs, mystiques et artistes, ces gens d'apparence taciturne et que leurs voisins du sud et de l'est, Picards et Wallons, considèrent comme lourds et d'esprit lent sont parfois de gais compères, et de fins observateurs. Mais le plus souvent, sans éclat de voix et sans grands gestes, et toujours sans cette froideur d'acier et ce mépris du reste de l'humanité qui caractérise l'humour par certains côtés analogue de l'Anglo-Saxon.

La tendance à l'isolement est encore accentuée par certains éléments du Lieu parmi lesquels l'humidité générale joue encore son rôle. Quand la pluie est fréquente, et qu'en tout temps une humidité froide et tenace vous pénètre, on est plus tenté de courir au loin et on cherche à se calfeutrer chez soi. « Oost, west, t'huis best ». Qu'on aille à l'est ou à l'ouest, c'est chez soi qu'on est le mieux, déclare le paysan flamand, et nous verrons, à propos de l'expansion de la race, qu'il pousse actuellement ce principe jusqu'à l'exagération. C'est que l'humidité pénétrante de l'atmosphère exerce une action physique assez déprimante et il suffit, sous ce rapport, d'enregistrer les doléances des personnes nées dans les régions plus sèches, amenées à séjourner d'une façon un peu prolongée en Flandre et de rappeler l'horreur que celle-ci inspirait aux auteurs latins par la fréquence de ses pluies et de ses brouillards. L'humidité froide se supporte, en effet, plus difficilement qu'un froid sec même beaucoup plus intense, et elle entre sans doute pour beaucoup dans la taciturnité flamande et hollandaise, comme dans le spleen anglo-saxon. Ce dernier nous paraît provoqué par une pluie et des brouillards plus fréquents encore; aussi se manifeste-t-il surtout par des crises qui s'atténuent ou disparaissent avec l'asséchement relativement rapide que permet un relief plus accentué. Au contraire, en Flandre et en Hollande, l'intensité des brumes, et la

fréquence des brumes et de la pluie sont peut-être moindres, mais l'humidité générale en résultant est plus tenace et provoque une réaction psycho-physiologique moins violente, mais plus constante. Ce n'est peut-être pas la seule que l'on puisse noter. Naguère un médecin militaire ayant habité la région a pu faire tout un travail sur le pied du conscrit flamand, comparé à celui de l'artésien et l'on n'a pas non plus été sans remarquer l'effet que ces conditions produisent sur le sabot des animaux ; c'est une des raisons pour lesquelles l'élevage du cheval n'y est pas plus intense et a tendance à se concentrer dans le Boulonnais et le Hainaut ; le cheval élevé en Flandre a d'ordinaire mauvais pied et beaucoup de chevaux importés d'autres régions n'arrivent à fournir en Flandre qu'une carrière médiocre. Pour l'homme, il en résulte peut-être une certaine nonchalance à se mouvoir, une certaine apathie physique. Nous laissons, du reste, à l'auteur de cette thèse la responsabilité de ses observations, mais nous avons cru devoir les signaler. Ces répercussions psycho-physiologiques ont-elles une part dans la sédentarité qui attache le Flamand à son « home » ou plutôt à son « hove » ? Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elles ne sont pas seules à la provoquer et que le Lieu par l'intermédiaire du Travail y contribue largement.

Les longs loisirs hivernaux et même printaniers et automnaux que l'humidité procure aux cultivateurs flamands en lui interdisant fréquemment tout travail agricole, joints à la médiocre qualité primitive du sol, les ont poussés autrefois aux travaux accessoires de fabrication, et cela précisément chez les petits cultivateurs et les cultivateurs fragmentaires, dont l'isolement était moins accentué.

Bien que le nombre des travaux accessoires de fabrication auxquels pouvaient se livrer ces catégories de cultivateurs soit aujourd'hui beaucoup moindre, cette diminution n'a influé que partiellement sur leur isolement familial. Les travaux accessoires de culture, auxquels se livrent les divers membres de la famille pour le compte de patrons agricoles plus importants, ne les groupent que momentanément par « bandes ». Et encore non

au « platz, » mais dans les domaines isolés de chaque employeur et lorsqu'ils se livent au travail pour leur compte sur leur domaine petit ou fragmentaire, ils restent naturellement isolés par famille. Pour le cultivateur un peu important, l'isolement par famille est la règle. Il a chez lui de quoi s'occuper! Les conséquences résultant pour les autres de la proximité et de l'exiguïté de leur atelier agricole sont bien mises en lumière dans les lignes suivantes, qui en exagèrent peut-être l'effet de façon pittoresque et, par suite, légèrement forcée[1] : « Un changement d'humeur et d'esprit dérive des conditions différentes de la vie : Tandis que le Flamand, essentiellement maraîcher, travaille à son champ, peu distant de la cabane qu'il occupe avec les siens, et n'a *que quelques pas à faire* pour se retrouver au coin de son poêle dans la douceur de son ménage, le Wallon, dans les plaines reculées qu'il ensemence, défriche ou laboure, avec une aptitude particulière pour la grande culture, demeure éloigné du toit familial pendant des journées entières et n'y rentre qu'à la nuit pour prendre sa part du repos commun et bientôt après se livrer au sommeil. Son existence passée au dehors dans la solitude des champs souvent très éloignés de son habitation, le prédispose moins que son copain le petit cultivateur, toujours en train de soigner ses choux et de biner ses pommes de terre presque en vue de sa maison, à s'enfermer dans le bien-être d'une pièce surchauffée qui, petit à petit, s'est ornée sur un fond blanchi de muraille, de miroirs, d'images encadrées, de petites vierges enguirlandées de paillons, parmi des scintillements de cuivres et de faïences régulièrement bouchonnés... J'ai remarqué bien des fois cette déperdition du goût de la couleur à mesure que je m'écartai des sentiers flamands... » En réalité, la « hove » ou le « kot » flamand s'ornent parce que le mauvais temps vous y confine souvent, mais l'auteur a bien mis en relief la sédentarité relative qui résulte, pour le petit cultivateur

1. C. Lemonnier, *La Belgique*, collection du *Tour du monde*, t. XLI, 1065e livraison, p. 356; la description de M. Lemonnier s'applique en réalité dans son texte au Brabant (Flamand et Wallon), mais l'ensemble de ce qu'il dit reste vrai pour tous les lieux flamands comparés à leur voisin du sud et de l'est.

flamand, de l'ensemble des conditions de lieu et des genres de travail agricole que celui-ci détermine.

Isolement et sédentarité relative sont bien deux des traits les plus caractéristiques du type flamand *pris dans son ensemble*, car dans le détail, on le conçoit, les nuances sont infinies. Chez le cultivateur important, par exemple, les répercussions provenant de l'isolement l'emporteront sur celles provenant de la sédentarité, mais dans tous les types sociaux, l'un et l'autre de ces facteurs feront sentir leur influence à des degrés divers. Ainsi, dans les divertissements, l'influence de la sédentarité est sensible. Le Flamand ne craint pas l'effort; la lutte qu'il a entreprise contre un sol souvent ingrat lui a donné, au contraire, sous ce rapport, de très grandes qualités; il est, par exemple, et pour des motifs analogues que nous verrons, un terrassier comparable au Piémontais; mais cet effort, il le donne habituellement sur place. Analysez les divertissements que l'on rencontre dans tout tableau de l'école flamande représentant une kermesse. A côté des buveurs et des fumeurs attablés et jouant aux dés ou aux cartes, ce sont des danseurs donnant, certes, un effort physique, mais lequel peut se prendre presque sur place et souvent dans un local clos, à l'abri de la déprimante humidité ambiante; des musiciens et des chanteurs, des spectateurs de combats de coqs. Enfin des joueurs de boules et des tireurs à l'arc ou à l'arquebuse, jeux demandant de l'adresse et de la précision et, pour la grosse boule ou l'énorme arc flamands, une vigueur musculaire parfois considérable, mais auxquelles on ne se livre qu'en *station*. Pour compléter ce tableau des goûts flamands, ajoutons-y la peinture, qui ne pouvait trouver place dans le tohu-bohu d'une kermesse, bien que nous lui devions de nous en avoir fixé les traits. C'est encore une distraction sédentaire bien dans les aptitudes générales de ce type, observateur obligé de se donner artificiellement la joie de la couleur dont un ciel brumeux le prive trop souvent.

Les scènes de kermesses nous livrent, en outre, un aspect du

1. *Loc. cit.*, I, 81.

caractère flamand : comme nous l'avons dit, il est d'apparence généralement taciturne, mais lorsqu'une circonstance particulière, mariage, fête commémorative, ou traditionnelle, vient l'arracher momentanément à l'ambiance et à l'horizon un peu étroits de ses préoccupations journalières, il réagit brusquement en une crise de bruyante gaîté ou de mouvement... pris sur place.

C'est ce que remarquait et expliquait Dieudonné[1] commentant, pour parler comme lui, un ci-devant intendant des Flandres : « Si les habitants sont d'un naturel pesant et lents dans leur manière d'agir, cela paraît tenir à l'influence du climat généralement mou et humide. » — « Malgré son naturel flegmatique et son caractère réservé, il est fortement porté aux divertissements. » (Ce n'est pas là, du reste a-t-il annoncé quelques lignes auparavant, la seule nuance contradictoire qui s'aperçoive chez l'habitant du département du nord.) « On dirait même que la nature précautionneuse le pousse plus particulièrement vers ceux qui donnent le plus d'exercice au corps, comme pour contre-balancer sa tendance naturelle au repos. » Cette raison, sous la réserve faite que ces exercices corporels se prennent presque tous sur place, nous paraît plausible : c'est sa façon de réagir[1].

Mais si les divertissements auxquels se livre le Flamand, et qui constituent la kermesse, nous éclairent sur la sédentarité relative de ses occupations habituelles, elle nous montre aussi comment son isolement se limite et de quelle façon le Flamand peut, à son gré, en sortir. Elle est en quelque sorte une manifestation du « parrochisme », puisque « kermis » veut dire messe de l'église, autrement dit jour de la dédicace de l'église, de la fête patronale. Il est naturel que le « platz » dont l'église fut l'origine et dont elle est encore l'âme, manifeste en pareil jour le rôle qu'il joue dans la vie flamande.

La kermesse nous montre que cet isolé a des voisins, souvent ses parents à des degrés plus ou moins éloignés, car les facilités d'établissement dans le voisinage de la famille incitent enfants et parents à se marier dans une zone proche. Cette parenté,

1. Ne pourrait-on noter une influence analogue de lieu anglais. Cette patrie du spleen n'est-elle pas aussi le *Merry England* du *Merry Christmas ?*

venant s'ajouter au lien moral de la communauté de religion, et aux relations de voisinage, amène des conséquences sur lesquelles nous reviendrons quand nous traiterons des associations; nous verrons que le « parrochisme » flamand, solidement appuyé sur ce trépied de causes, est un obstacle à la formation, dans la commune même d'associations distinctes d'intérêt général.

Un autre obstacle, qui constitue en même temps une des causes du parrochisme est le nivellement général des conditions résultant du morcellement du territoire ou de nombreuses petites exploitations. Sans doute, l'exploitant de la « Ferme à mouton », et quelques autres cultivant de 25 à 30 hectares émergent de l'ensemble et forment une sorte d'aristocratie, mais sans morgue aucune, car autrement il leur faudrait vivre dans un « splendide isolement », ce qui est peut-être plus difficile à un cultivateur quelque peu important et recourant à la main-d'œuvre salariée qu'au petit cultivateur se suffisant avec sa famille.

Au surplus, cette aristocratie est peu nombreuse; il n'y a souvent qu'une ferme à moutons (tout au moins dans le Houtland) dans trois ou quatre communes. Entre les cultivateurs exploitant 25 hectares et au-dessous, du moment qu'ils s'emploient entièrement chez eux, c'est l'égalité : ils sont tous « boers ». De là ce cachet un peu égalitaire qui distingue le « parrochisme » flamand. Dans la commune même il est, en général, peu dangereux. Où la chose devient parfois nuisible à l'intérêt général, c'est dans les relations de chacun de ces petits groupements entre eux. Mais, avant d'aborder celles-ci, notons encore, pour finir, quelques répercussions de l'isolement relatif développé par le lieu sur l'individu ou sur la famille.

« ... Que faire en un gîte à moins que l'on ne songe »?

a dit le fabuliste. Les races actives, et, parmi elles la race flamande, répondent : travailler. Comme le Zand boer décrit par M. Roux et dont il se rapproche par bien des traits, il est pratique et positif à souhait, et le travail soutenu et parfois manuel auquel il doit se livrer laisse peu de place aux spéculations philosophiques et intellectuelles. Aussi est-il à la fois progressif et routinier.

« Esclave de la routine et des anciens usages dans toutes les choses qui n'intéressent pas leurs bourses, ils savent merveilleusement s'en affranchir toutes les fois qu'ils y trouvent leur intérêt; c'est ainsi qu'ils ont porté à un si haut degré leur agriculture [1]. » D'ailleurs, la nécessité de vivre empêche généralement le Flamand de rester oisif dans son isolement. Il y est très occupé; il a, dès lors, l'habitude, qui est souvent, du reste sagesse, d'accepter les données reçues dans son entourage. Le labeur rural vient ainsi renforcer l'action que l'isolement seul a déjà tendance à créer en faveur du maintien des croyances et des traditions. C'est là un caractère maintes fois indiqué des populations flamandes et hollandaises. On peut dire que le groupement en petits hameaux des Zélandais et des Frisons produit un résultat analogue, car tout phénomène social qui maintient les gens dans un même petit cercle isolé met un obstacle à la diffusion des nouveautés. Sans aucun doute, c'est cet esprit de tradition qui explique en partie le profond attachement du Flamand à la religion, qui contraste si nettement avec les tendances au scepticisme du Wallon et du Picard, ses voisins.

Mais ici encore nous pouvons noter quelques tendances contradictoires; si la généralité des populations rurales est trop occupée matériellement pour pouvoir, comme le veut le poète, « songer », la maladie, une situation vous laissant par instants des loisirs, une crise de chômage, ou une santé délicate empêchant plus ou moins le travail physique ou manuel, font que certains représentants du type social flamand sont condamnés de façon habituelle ou momentanée à une certaine oisiveté, et alors, en effet, ils songent; ils songent d'autant mieux que, tout le monde étant fort occupé autour d'eux, leur isolement s'en accroît. Ils songent, comme le fit Descartes dans son poêle hollandais. Ils sont alors généralement moralistes ou poètes didactiques ou historiques, parfois dramatiques, mais la grande masse, alors, grâce au

1. Dieudonné, *loc. cit.*

maintien des traditions, entrent dans les ordres religieux et fort souvent dans les ordres monastiques. Ils se dirigent, de préférence, vers des ordres très actifs, missionnaires, trappistes ; la méditation ou la contemplation n'en attire que quelques-uns ; c'est que l'isolement relatif du foyer flamand prédispose bien à la vie monastique, vie à la fois d'isolement et de communauté. Le Flamand y retrouve quelque chose de l'isolement de son habitation d'enfance et aussi du groupement autour d'un platz. A l'heure de la récréation, il rejoint des compagnons comme il en rejoignait le dimanche au « platz » de son village.

Un autre effet de l'isolement flamand sur la famille est d'en faire un petit tout assez fermé. Chaque famille est isolée et généralement assez nombreuse dans son habitation; il est même rare que le ménage des parents, lorsque ceux-ci ont cédé l'exploitation à un de leurs enfants, reste avec celui-ci. Généralement alors il se retire à la « place ». Mais il n'y a pas loin de « la place » à la ferme quittée, ni aux autres, reprises par d'autres enfants, qu'elles dépendent de la même « place » ou de quelqu'autre voisine, de sorte que, tant que vivent les ascendants communs, la famille flamande continue à se grouper autour d'eux, bien que tous les rejetons mariés vivent isolément dans leur domaine. Elle continue à former un petit cercle fermé. Lorsque le cultivateur sort de chez lui le dimanche, c'est pour aller voir un proche parent dans une localité voisine; cela suffit le plus souvent à son besoin de relations suivies en dehors de sa société de coqueleux, d'archers, ou de musique.

En dehors de sa famille, il a un ou deux amis particuliers; pour le reste, ce sont des relations souvent empreintes de bonhomie, mais assez banales. De famille à famille les rapports sont rares; on se connaît, mais on n'éprouve le besoin de se réunir qu'en des circonstances particulières comme un mariage, ou lors des fêtes traditionnelles comme la kermesse.

On comprend, dès lors, que l'étranger cherchant à se créer des relations rencontre souvent un accueil qui le déconcerte, car il recevra une douche à deux degrés : 1° grâce au « parrochisme », de l'ensemble de la population; 2° grâce à l'entretien

des relations amicales par branches de familles, de chacune d'elles en particulier. Comme le notait déjà Dieudonné [1] : « Naturellement froid et peu communicatif avec ses compatriotes, il (le Flamand) l'est bien moins encore avec les étrangers, c'est-à-dire avec les hommes qui ne sont pas de la même ci-devant province que lui; c'est ce qui fait dire des Flamands qu'ils ont de l'aversion pour les étrangers. » En réalité, il n'en est rien; s'il est assez difficile d'obtenir droit de cité et droit au foyer, c'est que ni l'un ni l'autre de ces organismes ne sentent le besoin d'apports extérieurs; une fois « *en pays de connaissance* », l'accueil fait à l'étranger est cordial; il faut seulement qu'une *raison* se soit trouvée de faire cette connaissance, car, isolé par le climat dans son home et dans son « platz », l'indigène trouve dans sa famille ou avec ses voisins des ressources suffisantes de distractions communes.

L'action sur les groupes sociaux supérieurs. — Mais le « parrochisme », développé par l'ensemble des conditions de Lieu, n'a pas réagi seulement sur la famille; on peut noter aussi certaines répercussions que ces groupements élémentaires ont exercées les uns sur les autres et par là sur les organismes sociaux qui leur sont immédiatement superposés. Nous n'aurons à examiner ici que celles qui dérivent directement du lieu flamand. Nous négligerons celles résultant du commerce et de l'industrie, et qui, du reste, ont agi de façon générale dans le même sens.

Les causes générales ou particulières à chaque région, qui ont permis la dispersion et la multiplication des domaines, permettaient également la dispersion et la multiplication des petits centres d'attraction que sont les platz et les petits marchés régionaux. Dans chaque région, bien rares sont les points dont un avantage naturel devait faire de façon constante un centre de groupement plus intense. Ce sont des facteurs commerciaux, industriels, ou politiques, qui ont momentanément fait de tel ou tel de ces points un centre, un rayonnement plus puissant.

1. *Loc. cit.*, I, 107.

De là le grand nombre des petites villes mortes (Bruges, Furnes, Dixmude, Ypres par exemple), qui se sont vues déchues, dans des proportions variables, du rang que le commerce ou l'industrie leur avaient un instant assigné [1]. Les différences que présentent sous ce rapport les diverses parties de la Flandre *sont régionales* et non locales. Nous ne voyons guère que Gand à qui sa situation au confluent des deux plus grands cours d'eau flamands donne une prépondérance naturelle *locale* incontestable. Ailleurs, grandes vallées, régions des plateaux (pays de Lille et Courtrai), il est régional, et, de par le lieu, sensiblement le même pour toute la zone considérée. Encore, tant qu'a duré le régime de la fabrique collective, la prépondérance des régions jouissant d'un avantage naturel a-t-elle été beaucoup moins accentuée que depuis l'avènement de la grande industrie moderne. On peut donc dire que les causes générales agissant dans chaque région tendent : 1° à la division en une série de petits centres assez indépendants les uns des autres; 2° à leur multiplication; 3° à leur uniformité [2]. L'industrie et le commerce créent entre ces centres des rivalités nées de la concurrence. Ce sont là, on le conçoit, des conditions médiocres pour des actions continues d'ensemble. Politiquement, cela a considérablement nui à la Flandre, comme le remarque Guillaume le Breton [3] : « Le pays qu'il habite, dit-il en parlant

1. De là cette variété de divisions politiques et administratives signalée par M. Blanchard au début de son ouvrage, p. 1-2 et surtout 3 et 5.

2. Pour s'en rendre compte, voir l'étude démographique de Blanchard, *loc. cit.*, p. 489 et suiv., surtout p. 499, bien que, d'après nous, il faille faire un certain nombre de réserves sur ce que l'auteur appelle la surpopulation. La densité de la population est et sera sans doute longtemps considérable en Flandre et ne fera qu'augmenter tant que l'industrie ira croissant; la surpopulation est un phénomène accidentel se produisant quand les moyens d'existence ne sont plus en rapport avec le nombre des habitants; dans la steppe, il y a surpopulation dès qu'il y a deux tribus trop proches l'une de l'autre. Bien que la densité d'une telle région soit des plus faibles, l'auteur nous paraît parfois confondre deux séries de phénomènes : la densité précoce et très grande qui a existé en Flandre sous l'influence des facteurs économiques et des conditions de lieu et les crises de surpopulation momentanée qui se sont produites quand ces facteurs susceptibles de variation en ont éprouvé d'un peu forte set surtout d'un peu brusques. Nous aurons, du reste, ultérieurement à revenir, dans la transformation des lieux flamands, sur ces phénomènes sociaux, et d'en donner l'explication que nous croyons la véritable.

3. Cité par Delacker, *Histoire de l'agriculture flamande en France*, p. 44.

du Flamand, est tellement défendu par les fossés qui entrecoupent les routes que l'accès est difficile à l'ennemi, de sorte qu'il ne manque pas de sécurité lorsqu'il évite les guerres civiles. » Aussi a-t-il souvent été dominé par des maîtres étrangers dont, sauf à la sanglante période du duc d'Albe, la domination fut en général douce. C'est qu'au-dessus du « parrochisme » que nous avons décrit se superposait l'insularisme général que nous avons également signalé. Quand la dure leçon de l'expérience montrait de façon claire la concordance de l'intérêt général et de l'intérêt local, le Flamand devenait capable d'action d'ensemble, les pouvoirs publics autonomes ou étrangers s'en rendaient généralement compte, et avec les archiducs Albert-Isabelle s'établit, dans le cadre d'une assez large autonomie locale, un ensemble de pouvoirs publics que l'on peut considérer comme véritablement issu du type flamand

Notons toutefois que, de par l'action du lieu, tous ces petits organismes étaient sensiblement égaux. Dès lors :

1° Un sentiment égalitaire forma le fond de tous les organismes politiques;

2° Un pouvoir central put facilement les dominer. Aussi, comme le remarque Pirenne, le pouvoir comtal prit-il très vite un caractère d'unité inconnu dans le reste de l'Europe féodale;

3° L'industrie et le commerce ayant seuls fini par rompre l'égalité naturelle, créée par le lieu, de ces groupements élémentaires de cellules sociales et par faire de quelques-unes des villes, petites ou grandes, celles-ci dominèrent toujours concurremment avec le pouvoir central, le plat pays, tantôt d'accord, assez souvent en opposition avec ce pouvoir, mais toujours de la façon un peu étroite que leur dictait leur parrochisme.

Pour résumer en une formule le caractère que l'Isolement flamand doit aux répercussions parfois contradictoires engendrées par les différents facteurs provenant des diverses variétés de lieu flamand, nous croyons pouvoir le définir : Isolement de la famille en domaine aggloméré avec influence intense du voisinage.

III

LE LIEU NON TRANSFORMÉ

I. — LE LIEU PRIMITIF ET LES PRODUCTIONS SPONTANÉES.

Maintenant que nous avons dégagé les influences les plus générales des diverses régions flamandes, il convient d'examiner les productions spontanées qu'y trouvèrent les premiers êtres humains.

1° *Productions spontanées des dunes.* — Les sables des dunes sont presque stériles; la plante la plus caractéristique est une graminée pourvue de longues racines rampantes qui consolident le sable mouvant, et que l'on appelle *oyat*. Par place, dans les dépressions, s'il y a un peu d'humidité, on trouve de la mousse, de l'herbe maigre, de arbrisseaux et des saules.

Nous avons vu à quoi cette région doit de n'être pas complètement déserte et même d'avoir été, par suite de sa sécheresse relative, une des premières habitées. Ce sont presque les conditions de la lande du Lunebourg et de la Campine. Seulement ici la région ne constitue qu'une bande littorale de quelques kilomètres à peine de largeur. L'animal le mieux adapté à ces pâturages maigres et peu abondants, est le *lapin*. Aujourd'hui encore, le lapin sauvage pullule dans les dunes, malgré le développement de la population et la chasse active et séculaire dont il est l'objet. Aussi, au moyen âge, il arriva plusieurs fois que les comtes de Flandre propriétaires, en qualité de sei-

gneurs de la terre des lieux vacants, durent permettre aux riverains de détruire ces animaux qui dévastaient leurs récoltes[1]. Aujourd'hui de grandes portions des dunes sont louées à des sociétés de chasse avec la charge de détruire annuellement un nombre suffisant d'animaux.

Il n'est pas étonnant, dès lors, que les premières populations qui aient peuplé ces régions aient reçu le nom de Caninufates Ceux-ci, de même origine que les Bataves[2], habitaient dans leur île dans le voisinage de la mer, ce qui correspond bien à la *partie dunière de la région littorale* dont on a signalé l'existence du cap Gris-Nez à l'Elbe; il est certain que des types sociaux analogues et probablement de même origine ethnique ont dû occuper toute celle-ci, car leur nom qui viendrait[3] du scandinave *kanina* (lapin) et *fœda* (élever), nourrir et qui signifiait garenniers, se retrouve dans le sobriquet de *Conynsceers,* mangeurs de lapins, attribué de temps immémorial aux Dunkerquois[4].

On le voit, la simple récolte est encore en grande partie maîtresse de cette zone. Cela explique comment cette région peu transformable, a été l'une des plus anciennement habitées. Quelques familles clairsemées pouvaient y trouver une subsistance facile : *a*) par l'exploitation du mouton et de quelques têtes de gros bétail sur les pâturages des pannes ou salines; *b*) par la pêche côtière; *c*) par la chasse aux lapins et aux oiseaux de mer *et de passage*. Comme tous les territoires vacants, les parties intransformées des dunes appartiennent à la Communauté, aujourd'hui à l'État, anciennement aux comtes de Flandre; seules les parties cultivées sont appropriées.

2° *Les productions spontanées du Noordland.* — En s'éloignant de la côte, le sol s'abaisse peu à peu, et l'on arrive bientôt à une altitude qui ne dépasse pas celle de la mer et qui parfois lui est inférieure. Sans doute, les dunes protègent ces terres basses contre l'invasion marine, mais sans les digues qui les consoli-

1. Blanchard, *loc. cit.*, p. 223.
2. Tacite, liv. IV, cap. 15.
3. Van den Bogaert, *Recherches sur l'histoire primitive des Belges*. Bruxelles, 1903, p. 26.
4. Derode, *Œuvres dunkerquoises*, t. III, p. 23-30.

dent, la mer, lors des fortes marées, pourrait pénétrer par places, et tout submerger. Ainsi, sans les efforts de l'homme, la zone des polders ne serait qu'une vaste lagune, tout au plus un vaste marais tourbeux.

En effet, tout le sous-sol de cette région, comme du reste celui des dunes, est formé de tourbe résultant de la décomposition de joncs, de mousses, de typhes et de prêles[1]. A l'aurore de l'histoire, ces lagunes sont plus ou moins envasées et les Romains se demandent si le pays « appartient à la Terre ou à l'Eau ». « Le pays des Ménapiens, dit un rhéteur gaulois[2] à Constance Chlore, qui mérite peu le nom de la terre, mais est tellement imbibé par les eaux que, non seulement dans la partie marécageuse il cède aux efforts et se dérobe sous nos pieds, mais que dans les endroits même où il paraît le plus ferme, il frémit sous les pas et semble flotter sur les abîmes!!... ». Ce pays n'était guère habité. Il était sans doute exploité par les populations des dunes, celles-ci formant une série d'îles allongées, séparées de la terre ferme par les marécages dont nous venons de parler. Les populations de l'époque romaine semblent avoir vécu sur ce sol tourbeux qui, au début du vi^e siècle, fut visité par la mer, ce qui, pour un temps, reporta la côte vers l'intérieur des terres à la limite de la Flandre intérieure. Pour se représenter sa configuration à cette époque, il faut submerger tout ce qui a été gagné sur l'eau, les *polders* de la Flandre de Calais à Anvers, ceux de la Hollande et de la Frise, et les Marschen. A une distance variable du rivage, une série d'îles sablonneuse occupant la place des dunes actuelles de la Flandre, de la Zélande et de la Hollande, et se prolongeant par l'archipel frison, celui-ci encore aujourd'hui séparé du continent par les *wadden* (bas-fonds vaseux).

Ces marécages étaient peu habitables, même là où la terre était assez ferme : il n'y a pas bien longtemps, la fièvre paludéenne était le fléau des polders; de plus, l'eau était insalubre

1. Blanchard, *loc. cit.*, p. 140.
2. Cité par Blanchard, p. 145.
3. Strabon IV, 3, 5.

et souvent saumâtre. Aussi, on peut affirmer qu'ils étaient exploités par les insulaires des dunes, et les habitants des bords de la Flandre intérieure auxquels ils donnaient un supplément de ressources : chasse aux oiseaux aquatiques, pêche à certains endroits, enfin extraction de la tourbe pour le chauffage et le sel[1].

3° *Les productions spontanées du Houtland sablonneux.* — Le Houtland sablonneux est une des régions les plus caractéristiques de la Flandre. Depuis Anvers jusqu'à Bruges et Dixmude, elle est bornée au nord par les polders; au sud, elle s'arrête à peu près aux vallées de l'Escaut et à la Lys; à l'ouest enfin, elle est bornée par la Flandre argileuse.

Le sol, sablonneux et peu fertile, est humide, grâce à la présence dans le sous-sol d'une certaine proportion d'argile ou de tuf. Aussi ce n'est pas la lande souvent aride de la Campine ou du Lunebourg, mais la lande parsemée de bois de pins qui composait principalement le lieu naturel. Les productions spontanées de cette région ne pouvaient donc consister qu'en pâturages maigres pour moutons, en gibier, et en quelques fruits sauvages. Les clairières étaient habitées dès l'époque néolithique car on a trouvé des haches, des grattoirs et des flèches en pierre polie. Sur les tertres situés entre Thourout, Roulers et Thielt (Lichtervelde, Pitthem, Ardoye et Gits) et aussi à Ter heest, sur le territoire de la forêt d'Houthulst. Ces populations préhistoriques vivaient surtout de chasse, et sans doute un peu de cueillette, auxquels ils ajoutèrent peut-être une culture rudimentaire et en tous cas un art pastoral pauvre. Il existe encore à l'heure actuelle des hameaux peuplés d'une race spéciale et qui sont situés dans les clairières entre Bruges et Gand (à Ryvers, Cleite, Aelterhoeksken). Le hameau de Ter heest dont nous parlons plus haut est également peuplé de gens de cette race, connue dans le pays sous le nom de *Bosschkerle* (habitants des bois). Enfin les Bosschkerle ont fondé une colonie urbaine à Roulers où ils peuplent le faubourg de Nieuwe Markt[2].

1. C'est des cendres de la tourbe que les sauniers ménapiens extrayaient le sel. Blanchard, *loc. cit.*, p. 292).

2. Blanchard, *loc. cit.*, p. 475.

4° *Les productions spontanées du Houtland argileux.* — La Flandre argileuse est bornée au nord par les Polders, depuis Saint-Omer jusqu'à Bergues et Dixmude. A l'est par la Flandre sablonneuse de Dixmude à Roulers et Waereghem sur la Lys; au sud par la vallée de la Lys et à l'ouest entre Aire et Saint-Omer par la région crétacée. A l'état spontané, c'était un pays essentiellement forestier couvert de chênes, d'ormes, de peupliers; son sol sablo-argileux et un peu frais est en effet fort favorable à la végétation arborescente. Par place, cette forêt était parsemée de clairières formées de collines sablonneuses s'échelonnant le long de la ligne de partage des eaux du bassin de la Lys et de celui de l'Yser. Dans le pays, ces collines, dont la plus élevée n'atteint pas 150 mètres d'altitude, porte le nom de « Monts », parce qu'elles surgissent soudain de la plaine plate qui les environne. Ce sont : le mont Cassel, le mont des Cats (où les trappistes ont un établissement), le mont Noir, le mont Rouge, le mont Kemmel, au sud d'Ypres, etc. A l'époque néolithique, ces collines étaient les seuls endroits habités[1]. Là se trouvait sans doute une population de Bosschkerle vivant des ressources des forêts du Houtland (chasse au gibier, élevage de porcs, cueillette et peut-être d'une culture rudimentaire sur les collines qui formaient comme des espèces d'oasis). Nous avons tout lieu de croire que ces Bosschkerle comme leurs frères de la région sablonneuse se sont également transformés en petits fabricants colporteurs.

5° *Les vallées.* — Le sol des vallées est formé d'alluvions très fertiles; c'est pourquoi, ainsi qu'Edmond Demolins l'indiquait, elles ont été le lieu primitif et privilégié des races vivant de la culture. En Flandre particulièrement, les alluvions fluviales sont abondantes, la faible pente facilitant les dépôts. Par contre, le peu de relief du sol et l'envasement rapide forcent les rivières à s'étaler; les vallées sont donc relativement larges, peu profondes, souvent inondées et marécageuses.

C'est pourquoi, à l'époque néolithique, les populations des

1. Blanchard, *loc. cit.*, p. 475.

vallées ont installé leurs habitations sur des *palaffites,* c'est-à-dire sur des plates-formes soutenues par des pieux enfoncés dans la tourbe. On a trouvé des palaffites dans certaines des vallées flamandes dans celles de la Deule à Houplin, dans celles de l'Escaut à Audenarde[1], etc.

6° *Les plateaux.* — Au sud de la Lys et de l'Escaut on trouve des plateaux à sol limoneux et fertile et un sous-sol argileux, qui va rejoindre au sud, vers Tournai et Ath, les plateaux également à sol limoneux, mais à sous-sol calcaire de la Wallonie. A l'état spontané, tous ces plateaux étaient boisés et pouvaient, comme le Houtland, être exploités par la chasse et un peu de cueillette. Aussi y retrouvons-nous nos Bosschkerle. Ils ont été refoulés vers les parties marécageuses et les collines par les cultivateurs des vallées, et ils se maintinrent longtemps dans les parties les plus infertiles. En 1846[2], on signalait dans les collines de Renaix, encore complètement boisées, la présence d'une population spéciale, hostile à la fois aux Wallons et aux Flamands vivant de rapines et de crimes.

II. — LES TYPES SOCIAUX QUI NE MODIFIÈRENT PAS LE LIEU PRIMITIF.

Les populations primitives. — Au cours de l'examen auquel on vient de se livrer sur les facilités d'établissement offertes par les différents variétés du lieu flamand, on a été plusieurs fois amené à signaler l'existence d'îlots de population semblant différer assez sensiblement des types sociaux courants. C'est qu'en effet, comme on a pu le constater, le lieu primitif, tout en offrant un certain nombre de ressources spontanées permettant d'y vivre, n'était un pays ni très riche, ni très engageant. Pour en opérer la transformation il fallait une population ayant acquis dans un précédent habitat des ressources et des connaissances qui ont fait défaut aux tout premiers occupants du sol

1. Blanchard, *loc. cit.*, p. 476.
2. *Ibid.*, p. 339.
3. *Ibid.*, p. 339.

et il est, somme toute, assez plausible qu'à côté des descendants de ceux qui opérèrent cette transformation ayant pu dominer les conditions du lieu, on puisse retrouver, au moins par endroits et surtout là où la transformation s'est opérée le plus lentement, des descendants directs des populations qui ont dans une mesure plus ou moins large, subi sans la modifier l'action du lieu primitif.

Il faut en effet ne pas perdre de vue que les derniers « velden » n'ont disparu qu'au milieu du XIXe siècle[1], tant la lutte contre la nature était en certaines circonstances difficile. Il est donc resté presque jusqu'à nos jours de véritables « réserves » où, en évoluant dans une mesure plus ou moins large, des éléments primitifs pouvaient se maintenir. Aussi est-ce près de ces Velden ou près des rares massifs forestiers qui subsistent en Flandre : Forêt d'Houthulst et de Nieppe, etc., qu'on rencontre les derniers vestiges de ces populations encore distincts des éléments venus postérieurement.

C'est pourquoi ils ont été connus, jusqu'à leur disparition aujourd'hui à peu près complète, sous le nom significatif de Bosschkerle, hommes libres des bois. Mais sont-ils réellement les seuls descendants des populations n'ayant pas transformé le lieu ? Cela est peu probable. Des populations lacustres, on l'a vu, ont occupé les vallées flamandes. A la lumière de la science sociale qui a si bien établi la différence des formations entre le pasteur déchu dans la chasse et le pêcheur cultivateur, nous pouvons proposer cette hypothèse que deux types sociaux distincts ont pu exister sur le Lieu primitif flamand tel qu'il ressort de l'analyse qui en a été faite : 1° dans les parties boisées (les Houtlands et les plateaux), les pasteurs chasseurs ; 2° dans les vallées et sur le littoral, des pêcheurs cultivateurs. La trace des premiers est facilement reconnaissable, nous l'avons vu. Parmi les seconds, il faut distinguer : les pêcheurs cultivateurs du littoral ont encore de nombreux représentants et, chez eux, la prédominance du travail de pêche sur le travail de culture fait

1. Blanchard, *loc. cit.*, p. 332 et suiv. ; le veld est la terre en friche et incultivable ; c'est le sens que ce mot a dans les colonies néerlandaises de l'Afrique du Sud.

qu'ils ont en partie subi le lieu sans le transformer; leur trace est donc aussi très facile à suivre[1]. Pour le pêcheur cultivateur des vallées, la chose est moins aisée; ici le travail de culture devait progressivement l'emporter sur le travail de pêche. Il en résultait une élévation du type social qui, d'une part, lui a permis de prendre une certaine part à la transformation du lieu et qui, d'autre part, le prédisposait à se fusionner avec des éléments supérieurs s'il en survenait; dans l'étude de la transformation du lieu, on verra les raisons qui rendent très vraisemblable l'existence de populations de ce type social dans les vallées et leur mélange avec d'autres éléments d'un rang social encore plus élevé.

Tant que le sol fut disponible on comprend que les Bossehkerle aient pu subsister en petites communautés isolées, s'appuyant sur les ressources spontanées du lieu. Ils vivaient de travaux de simple récolte (chasse, pêche, cueillette), surveillance du pâturage de quelque maigre bétail et peut-être de quelque culture rudimentaire. Mais, à mesure que des groupes de formation sociale plus avancée colonisaient le pays et appropriaient le sol, force leur était de reculer dans les parties les plus pauvres et dans les parties du pays les moins transformables. C'est dans le massif ardennais que l'on retrouve le plus le nom de lieux correspondant à une signification en dialecte lapon[2], et c'est aussi dans cette région que l'on rencontre le plus de ces petits hommes bruns[3], que certains anthropologistes croient devoir rattacher à une origine laponne. Ils y formaient naguère, dans le pays liégeois, la moitié de la population. En dehors du massif ardennais, les Bosschkerle se rencontre également dans le Houtland flamand. Là aussi, l'élément brun y forme entre le tiers et le quart de la population.

A mesure que le pâturage naturel allait diminuant par suite de l'appropriation du sol par les races cultivatrices, le Lapo-

1. Nous ne nous en occuperons toutefois pas dans la présente étude, car, chez ce type, la culture n'est qu'une occupation accessoire.
2. Van den Rogaert, *loc. cit.*, p. 21.
3. Reclus, *loc. cit.*, p. 79.

noïde, incapable de se plier sérieusement à la culture voyait décroître ses ressources et devait ou déchoir dans la chasse, ou trouver d'autres moyens d'existence. Avant d'examiner quels ils furent, il convient de le décrire d'après les auteurs qui ont pu l'observer vers le milieu du XIXe siècle. Voici le portrait qu'en trace l'un d'eux [1]. « L'habitant des parties boisées est farouche, indomptable, *irrégulier au travail,* peu sociable, *nullement économe, violent à toute occasion;* dans les moindres querelles il fait usage du couteau, se bat pour le plus futile prétexte; s'il a le dessous, ses amis prennent fait et cause pour lui; on a vu des *hameaux* en venir aux mains *à jour fixe;* haines séculaires de village à village. [2] Il est petit, trapu, ramassé sur lui-même, brun de peau, leste et nerveux. Au moral, braconnier, haineux, *vindicatif,* sans scrupule, mais non sans religion, fort exact à la messe, mais *en révolte constante avec la société.* Le progrès est pour lui lettre morte, son existence est misérable, la plupart n'ont jamais couché dans un lit; *ils font un trou dans le sol,* et entassent des feuilles sèches dessus. » « *Tous ont des chiens,* et quels chiens! Ils *les font coucher avec eux* pour se réchauffer l'hiver; dans presque toute la plaine, on les désigne sous le nom de Bosschkerle (homme libre des bois); *on les redoute* surtout les années malheureuses, quand la misère les talonne; une mauvaise récolte de pommes de terre a pour eux des résultats aussi funestes qu'en Irlande; le Bosschkerle perd alors les rares notions du juste et du bien qu'on a pu lui inculquer. Heureusement cette atroce misère ne s'étend pas à tout le pays, on peut même dire qu'elle est localisée dans la partie boisée des Flandres. »

Reclus, de son côté, note [3] que, dans la vallée de la Meuse, dans le Hainaut et aussi en Flandre : « on remarque fréquemment des femmes à la peau jaunâtre, aux cheveux et aux yeux noirs, au front étroit et proéminent, à la figure large

1. Havard, *La Flandre*, p. 94.

2. C'est pourquoi on a été obligé de renoncer à venir faire tirer au sort au chef-lieu de la circonscription, à cause des rixes qui en résultaient entre villages.

3. Reclus, *loc. cit.*, p. 77.

et de très petite taille. On ne peut, à la vue de ces êtres étranges d'aspect, échapper à l'idée qu'on se trouve en face d'une *autre race* ». Et, d'après le même auteur, M. Huyttens signale, dans la Flandre gantoise, « plusieurs groupes de tribus restant à l'écart des autres habitants et se distinguant par une taille moins élevée, les cheveux généralement noirs, les yeux bruns, plus d'entrain, *d'emportement*, de gaieté, *un moindre esprit de suite* ». A Zeele (Flandre orientale), on les connaît sous le nom de Burjongs (valets de ferme), ils sont colporteurs pour la plupart et parlent un argot très *différent du patois local*. D'après le préfet Dieudonné [1], rien n'était plus commun autrefois en Flandre que les batailles à coup de couteau : cette coutume était tellement dans les mœurs du pays qu'un particulier ne sortait jamais de chez lui sans être muni d'un couteau pointu non pliant et à gaine, qu'il portait dans sa poche le long de sa cuisse. Deux hommes, même amis, entraient-ils dans un cabaret pour boire ensemble, leur premier soin était de tirer leur couteau pointu et de le ficher dans la table, perpendiculairement chacun devant soi et très souvent on ne se séparait pas sans s'être ensanglanté avec ces armes assassines. »

N'est-ce pas pour ainsi dire, trait pour trait, le portrait de la race issue des « arrière-grands-parents » que nous trace l'Edda dans le chant de Rig [2]. « Quand le fils naquit, on l'appela l'esclave (Throll), il *était noir de peau*... Quand il fut devenu fort, son occupation était de travailler *l'écorce*, de *faire des paquets de branchage*, et de les *porter à la maison*. Une femme *errante* se présenta en ce lieu, la plante de ses pieds était meurtrie, ses bras brûlés par le soleil, son nez déprimé, elle s'appelait *la servante* ».

De leur union sortit la race des esclaves ; le nom de leur fils et de leur fille sont significatifs : « le sombre, le *grossier*, le *querelleur*, la lente, etc... Leurs occupations sont de *faire des*

1. *Loc. cit.*, p. 212.

2. De Tourville, *Histoire de la formation particulariste*, p. 24 et 25. Cet auteur prétend que ce sont les Finnois, mais le Finnois *cultivateur* ne nous paraît pas avoir dû donner un type aussi déprimé.

haies, d'épandre l'engrais sur les champs, *de soigner les porcs*, de garder les chèvres, *d'extraire la tourbe* ».

Bien que ce portrait de l'Edda date d'un ou plusieurs millénaires; il est encore vrai en grande partie. Lorsque le peuplement du pays les força à rechercher d'une autre façon les ressources que ne leur procurait plus la simple récolte, les éléments les plus honnêtes se firent en effet travailleurs temporaires, petits fabricants, colporteurs; les autres se mirent à exploiter de diverses manières les populations sédentaires plus laborieuses ou exercèrent des métiers plus ou moins avouables (fraudeurs) plutôt que de se plier à la culture. C'est ce que résument bien des légendes des *Nuttons* et des *Sotais* relatives aux fractions de ces populations restées dans les massifs boisés des grandes forêts charbonnières ardennaises.

Les appellations, en effet, semblent avoir en dialecte lapon une signification possible : Nuiton correspondrait à *Noitu*, sorcier, et Sotai à *Seite*, idole, fétiche [1].

Les Lapons se disent encore sorciers..., ils étaient *petits*, très actifs et très intelligents, serviables, mais *vindicatifs*, quand on les molestait. Ce sont encore les traits des Lapons de nos jours. Le trait le plus caractéristique des légendes qui les concerne est qu'ils *raccommodaient* « *les objets de ménage*, que les gens de la contrée déposaient à l'entrée de leurs tannières ; ils ne *jetaient de sort* qu'à ceux qui les avaient trompés en ne leur donnant pas le boisseau de grain *auquel ils avaient droit*. Alors c'étaient des vengeances, le bétail *s'alanguissait*, l'eau de la fontaine *se corrompait*, un sort était jeté (?) sur la maison du téméraire [2] ». On saisit bien ici les principaux traits du caractère du Laponoïde, forcé d'abandonner la simple récolte; autant qu'il le pourra, il choisira les occupations qui s'en rapprocheront le plus, bûcheronnage, petite fabrication issue de la forêt (sabotier, fabricant de balais ou d'allumettes) ou du

1. Van den Bogaert, *loc. cit.*, p. 22. Voir aussi Reclus, t. V, p. 146, qui rapporte pour la Suède des légendes analogues relatives aux Lapons. Voir aussi p. 152 ce qu'étaient les Seiteh.

2. Lemonnier, *La Belgique*, collect. du *Tour du monde*. XLIX, p. 362.

marais (détourbage), garde de troupeaux, travail momentané de cueillette, émigrations temporaires soit pour écouler le produit de son travail (colportage), soit pour les travaux agricoles de simple récolte : moissons, cueillette de houblon, etc...; exploitations des populations sédentaires par la crédulité et la terreur (sorcellerie et mauvais gré); enfin, en Flandre, grâce à la proximité de la frontière, la fraude ; c'est dans ces diverses occupations qu'on va trouver le descendant de notre Laponoïde. Il est assez utile d'insister un peu sur ce type ; car, par préjugé, envie, parti pris politique ou religieux, on a assez souvent été porté à attribuer au véritable type flamand les traits qui appartiennent, au contraire, en propre à cet élément inférieur de la population, et c'est ainsi que, par des généralisations hâtives, beaucoup d'ouvrages dénigrent injustement ou exaltent outre mesure la masse des habitants de la Flandre.

Le Laponoïde et le chien. — On a vu, dans la description générale qui a été faite plus haut, que le compagnon presque inséparable du Bosschkerle était le chien. Dans les diverses professions, licites ou non, que la nécessité le force à entreprendre, il l'utilise de mille manières. Le chien du fraudeur flamand est célèbre, et c'est lui qui a le grand rôle [1] dans la fraude ; par contre, il a engendré le chien de douanier, ancêtre du chien de police, dont la police de Gand a, du reste, été la première à faire un usage régulier. Le colporteur emploie également le chien à porter sa charge ou à traîner sa charrette ; le gagne-petit à tourner son outil ; la laitière bruxelloise à traîner sa charrette au lait ; le tisserand à la main à rapporter sa pièce de tissu finie ou à aller chercher la matière première que lui remet son patron. C'est sans doute de lui que le cultivateur a pris l'idée de faire battre son beurre par l'intermédiaire d'une grande roue à clairevoie où le malheureux chien tourne comme un écureuil.

Dieudonné [2], enfin, prétend qu'au début du XIXe siècle, il fut même question d'établir entre Lille et Tournai *une diligence*

1. Lemonnier, *loc. cit.*, 47, p. 273.
2. *Loc. cit.*, t. I, p. 622 et 23.

qui eût été traînée par huit chiens ; à la glace près, on se croirait en Alaska.

D'après une notice publiée par une société fondée en Belgique pour l'amélioration du chien de trait, on lit : « Dans ce pays et les pays septentrionaux (Hollande et Danemark), le type *primitif* du chien de trait est une sorte de mâtin tenant du *grand chien de berger à poils durs* et qui possède la taille et la forte structure du grand lévrier, mais à la tête plutôt ronde et pas trop longue. Ce genre du mâtin vigoureux et rapide devient par ses qualités *l'auxiliaire tout indiqué du chasseur*[1]. » On le voit, ce type est bien celui d'un *chien de pasteur,* devenu chasseur et ensuite transporteur.

Les occupations actuelles du Laponoïde. — Il convient de passer une rapide revue des métiers auquel ce type demande actuellement ses moyens d'existence.

a) Les moyens illicites. — Il a déjà été suffisamment question de la fraude, mais à côté, et souvent en même temps, il y a l'exploitation des populations sédentaires. Autrefois, la sorcellerie était un moyen commode d'obtenir des subsides que la bonne volonté n'eût peut-être pas accordés au quémandeur. Tout n'est pas fantasmagorie dans les innombrables procès de sorcellerie qui, au cours des siècles, se sont déroulés en Flandre. Beaucoup de ceux qui ont approfondi ces questions sur des pièces d'archives admettent qu'il devait y avoir un fond réel, car des témoignages d'accusés différents interrogés par des juges différents concordent soit pour les lieux de réunion, soit pour les noms donnés aux soi-disant démons. Le soi-disant sorcier a dû le plus souvent n'être qu'un vulgaire malfaiteur désignant à la vindicte de sa bande ceux qui lui refusaient les subsides qu'il prétendait obtenir, et c'est en quoi consistait réellement le fameux sort qu'il leur jetait. Aujourd'hui, la bande se contente de voler et de terroriser une partie du territoire ; on est en train d'instruire actuellement le procès de l'une d'elles, alors que les derniers échos de la fameuse bande Pollet sont à peine éteints. Dans

1. Voir aussi pour les rapports entre le Laponoïde et le chien, Reclus, *loc. cit.*, v, p. 152 et 153.

l'une et l'autre affaire, ce qu'il y a de caractéristique, c'est qu'un certain nombre d'affiliés sont unis par des liens de parenté ; le fond de la bande est composé d'une ou de deux familles auxquelles s'adjoignent un certain nombre de comparses.

b) Après les moyens illicites, viennent ceux demandant le moins d'esprit de suite et les plus nomades. La sédentarité n'est pas leur fort et l'aventure n'est pas pour leur déplaire. C'est à eux sans doute qu'il faut appliquer le nom de Suévi que l'on rencontre comme étant celui d'une population habitant la Flandre et le Brabant dans la vie de saint Éloi[1] à côté des Flandreuses, des Andoverpenses et des Frisones, car en scandinave et « dans les dialectes du pays où l'on place des Suèves, et dans les dialectes flamands *sweifen, zweven,* signifie errer, vivre sans résidence fixe, nous lisons dans ce mot : nomades[2] ». Ils chercheront donc à être surtout de purs transporteurs ; si possible, les commissionnaires des villes et les petits marchands ambulants, marchands de charbon ou des quatre-saisons, gagne-petit de toute espèce se recruteront dans ce milieu et leur chien traînera la charrette. Mais, le plus souvent, le colportage seul ne peut suffire à les faire subsister, il leur faudra donc se plier à une sédentarité relative, il leur faudra joindre la fabrication à la migration temporaire, soit pour le colportage, soit pour l'exécution de certains travaux de saison, comme la moisson ou la cueillette de houblon. Souvent même, fabrication, colportage et cueillette se combineront, mettant ainsi dans les occupations une variété et une fantaisie qui n'est pas pour déplaire à notre homme. Les combinaisons pourront varier à l'infini :

1° La première et la plus simple était le bûcheronnage et le charbonnage du bois. La « forêt charbonnière » qui bordait à l'est le lieu flamand, doit probablement son nom à cette fabrication de charbon de bois. Là où la tourbe existait, le détourbage était aussi une ressource et les tourbiers picards paraissent appartenir à ce genre, car les auteurs du XVIIIe siècle sont d'accord pour

1. Schayes, *Mémoire sur le document du moyen âge relatif à la Belgique*, p. 21.
2. Van den Bogaert, *loc. cit.* Du reste, Lapon, en suédois, veut dire nomade. Reclus, v, 146.

reconnaître que ce sont gens fainéants et sans industrie, *rebelles au labour* et à la moisson[1], pour leur propre compte tout au moins; car il semble bien que l'un et l'autre types aient consenti, au moins dans les temps assez reculés, à s'occuper momentanément au moissonnage pour le compte de populations sédentaires environnantes, à qui sans doute ils vendaient le produit de leur production, de leur détourbage ou de leur charbon de bois. Entre temps, le travail des haies leur donnait quelques ressources; c'est le type que décrit l'Edda.

2° Une combinaison plus compliquée est la petite fabrication jointe au colportage pour l'écoulement des produits utilisant le bois et la bruyère pour fabriquer des tissus et des balais vendus dans le voisinage. C'est sans doute une population de ce type que M. Roux a rencontrée dans la partie sablonneuse de la Frise à Zwaagwesteinde[2] et qui vit également de petites fabrications (balais, nattes de jonc, vannerie), de colportage et aussi de maraudage[3]. D'autres fabriquent des fauteuils en rotin et il n'est pas rare de les voir venir l'été dans les plages belges et du nord de la France écouler les produits de leur fabrication. Les chaisiers d'Halluin se rattachent sans doute à ce type. Au XIXe siècle, tous ces petits fabricants ont profité du développement actuel des transports; ils ont pu étendre leur industrie et leur négoce, ils font venir leurs matières premières des Ardennes et d'Amérique et vont colporter les produits fabriqués dans toute l'Europe[4]. Une autre variété du même type est constituée par les fabricants d'allumettes soufrées. Il en existe encore dans les environs de Merville et de Haveskerque, près de la *forêt de Nieppe*. Ils doivent ressembler fortement à ceux signalés par Dieudonné à Raimbaucourt[5], situé également au

1. Demangeon, *La Plaine picarde*, p. 152, voir aussi Ardhuin-Dumaret, série XVII, p. 228.

2. *Science sociale*, 2e pér., 52e fasc., p. 69 et suiv.

3. Il est curieux de constater une évolution identique chez les Hurons, qui de chasseurs-cultivateurs, sont devenus de petits fabricants-colporteurs. Parmi les objets qu'ils fabriquent, on peut citer les paniers et les objets en bois (*Science sociale*, p. 348 et 349).

4. Blanchard, *loc. cit.*, 338.

5. *Loc. cit.*, II, 388 et suiv.

voisinage de bois dans une partie de la Pevèle assez sablonneuse (sable d'Ostricourt), qui tiraient leur matière première de la paille du chanvre cultivé et roui dans les villages voisins, mais à Raimbaucourt même cette *culture n'avait jamais pu réussir*. Ces colporteurs erraient hors de chez eux pour débiter leur charge; ils étaient logés et nourris dans les fermes où, paraît-il, ils n'abusaient pas de l'hospitalité donnée. Resterait, il est vrai, à savoir ce qui se serait passé si un cultivateur avait voulu la leur refuser.

Certains d'entre eux joignent à ces occupations l'émigration temporaire pour le moissonnage et la cueillette du houblon[1]. Ainsi, pour la cueillette du houblon dans les environs de Poperinghe, le village d'Houthulst dont dépend le hameau de Ter heest qui a été signalé précédemment comme presque exclusivement formé de Laponoïdes, donne à lui seul 400 cueilleurs, et les arrondissements de Roulers et de Thielt en donnent également en masse. Zeele, autre centre boschkerle, en envoie jusqu'à 1.000 dans la région d'Alost! La présence de ces masses donne lieu, du reste, dans les localités où elles sont momentanément concentrées, à des désordres analogues à ceux signalés en Franconie par M. Arqué[2]. Enfin, toujours dans les environs de la forêt de Nieppe, un certain nombre joignent la fabrication des sabots à des travaux agricoles temporaires dans la région.

Mais la migration temporaire au loin pour un travail irrégulier, coupé de périodes de repos, convient trop bien au tempérament errant du descendant de Laponoïde pour qu'une fois qu'il en a goûté, il ne prolonge pas le plus possible cette vie, et pour que, si par hasard il rentre chez lui pour quelques mois, il se remette à un travail tant soit peu régulier. Ce sont les émigrants de ce type dont parle M. Blanchard[3] comme prolongeant le plus possible la période de migration et restant au retour inactifs au foyer pendant les longues journées d'hiver, abandonnant le travail de la terre à la femme et aux enfants.

1. Comparer Blanchard, *loc. cit.*, 338-39 et 512 et suiv.
2. *Science sociale*, 2e pér., 53e fasc., p. 231 et suiv.
3. *Loc. cit.*, 517.

3° Le manque d'aptitude à la culture et l'aptitude aux travaux de fabrication a dû, dès que la chose fut possible, attirer une partie de ces populations vers l'industrie textile; il est douteux qu'à eux seuls ils eussent pu l'organiser, mais lorsque des types sociaux plus avancés donnèrent des patrons capables de diriger l'ouvrage, ils étaient assez intelligents pour fournir une main-d'œuvre suffisante et du reste peu exigeante. Ce sont surtout eux qui ont dû composer les ateliers urbains des drapiers du moyen âge, et ainsi s'explique la turbulence souvent excessive des corps de métiers de ce temps. Le travail rural ne leur plaisant guère et ne les retenant pas à la campagne, ils devaient, plus facilement que les types sociaux d'origine différente, être attirés vers les agglomérations.

Cependant il en demeura un certain nombre à la campagne, surtout pour le tissage de la toile[1], sans autre occupation que de filer ou de tisser. Quelques-unes des localités particulièrement sablonneuses ou à proximité des parties encore boisées que nous avons citées, le mont des Cats par exemple, sont encore aujourd'hui les centres les plus tenaces du tissage de la toile à la main. Les tisserands ne quittent leurs métiers que pour s'engager momentanément dans les « bandes », faisant pour les agriculteurs quelques façons de culture et surtout y envoient leurs femmes et leurs enfants. Lorsque, malgré les bas salaires qu'il leur paie, l'entrepreneur pour lequel ils tissent à façon n'arrive plus à lutter contre la concurrence mécanique, ils viennent s'embaucher dans les villes. Lors du développement du machinisme, les populations de ce type ont été celles qui ont le plus souffert, parce qu'elles ont eu de la peine à s'adapter à la discipline exigée par le grand atelier, sans aucun doute, des mélanges se sont produits entre les éléments purs de cette race et ceux des types de formations sociales supérieures, de sorte qu'au point de vue physique, au lieu d'apparaître nettement, ils se trouvent fondus en proportions diverses avec le reste de la population.

On le voit, il existe dans les couches sociales inférieures du

1. Ce type sera décrit avec tous ceux relatifs à la fabrication linière.

type flamand un élément presque inassimilable et inéducable que les observateurs superficiels peuvent d'autant plus facilement prendre comme représentatif de l'ensemble que son inaptitude à se transformer lui fait conserver le plus obstinément ses superstitions, ses mœurs et surtout son jargon. Ce jargon n'est pas, au surplus, du pur flamand, mais les populations non flamingantes environnantes le considèrent naturellement comme flamand.

Ainsi s'expliquent les contradictions qui, au premier abord, viennent déconcerter l'observateur consciencieux, notant, à côté de signes permettant de classer le type flamand à un rang social relativement élevé, d'autres éléments, tels que la proportion élevée des illettrés, le nombre des meurtres, le *standard of life* relativement bas, etc.[1], qui ne se rencontrent ordinairement que dans des types assez inférieurs.

En tout cas, de ce qui vient d'être dit, il ressort jusqu'à l'évidence que ce type, montrant pour la culture presque de la répugnance, ne peut pas être l'auteur de la transformation opérée dans le lieu primitif.

J. Scrive-Loyer.

1. Cela explique aussi les renseignements contradictoires que l'on recueille sur les émigrants agricoles temporaires flamands. Certains s'en louent beaucoup, d'autres s'en plaignent considérablement.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

LE TYPE SOCIAL DU NOIR DE GUINÉE

PAR

Louis TAUXIER

L'OUVRIER DE LA LAINE DANS LE YORKSHIRE

PAR

Paul DESCAMPS

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Juin 1911

SOMMAIRE

A. **LE TYPE SOCIAL DU NOIR DE GUINÉE,** par L. Tauxier.

B. **L'OUVRIER DE LA LAINE DANS LE YORKSHIRE,** par P. Descamps.

Avant-Propos. P. 41.

Introduction. — **Les Moyens d'existence essentiels de l'Angleterre.** P. 43.

I. **L'Industrie lainière dans les West-Riding.** P. 47.

1° ***Les Influences éducatives du Travail à la machine.*** — La laine peignée à Bradford. — La laine cardée à Huddersfield. — Leeds. — Les répercussions du Travail sur la Famille.

2° ***L'Influence de l'éducation sur le Travail.*** — La capacité d'attention. — L'aptitude à la direction. — L'aptitude à être dirigé. — Les défauts de l'éducation. — Le travail et l'éducation familiale.

II. **Les caractéristiques de la vie familiale.** P. 66.

1° ***Les enfants dans la famille.*** — La composition de la famille. — L'émancipation progressive des enfants.

2° ***L'installation au foyer.*** — Vues générales. — Les Loafers. — Les Labourers. — Les Artisans.

3° ***La vie ménagère.*** — Les effets du libre-échange. — La nourriture. — Le travail du ménage.

III. **Le rang de la famille.** P. 95.

1° ***Le Patronage.*** — Le contrat de travail. — Le patronage du Mode d'existence. — Les Phases de l'existence.

2° ***L'Éducation.***

LE

TYPE SOCIAL DU NOIR DE GUINÉE

Dans son étude sur le *Noir de Guinée* (V. *Sc. soc.*, 50e et 51e fasc.) M. L. Tauxier a rattaché au type patriarcal les familles observées par lui. M. de Préville ayant élevé des objections à propos de l'interprétation des faits présentés, M. Tauxier, à la suite d'un nouveau séjour en Afrique, nous envoie une réponse aux critiques de M. de Préville.

M. de Préville a bien voulu, dans le numéro de janvier 1909 de la *Science sociale*, consacrer un article à mon *Noir de Guinée*. Je le remercie des éloges qu'il a donnés à mon travail, mais je suis forcé de déclarer inacceptable l'interprétation qu'il donne des phénomènes sociaux que j'ai décrits. Elle est, en effet, trop contraire aux faits.

Pour mieux m'expliquer, je vais suivre d'abord pas à pas M. de Préville dans son argumentation, puis je m'efforcerai de démontrer directement la patriarcalité de la famille noire.

« Mais, en fait, qu'est donc en réalité la carrée »? dit M. de Préville... Il existe chez les noirs, comme partout, des individus doués d'un esprit d'épargne et de prévoyance supérieur à celui de la foule. Ce sont les premiers fondateurs de carrées. » — Pas du tout. La carrée c'est la famille elle-même, c'est un groupement basé sur les liens du sang *fondamentalement*. Les premiers fondateurs de carrées furent jadis les pères de famille et ce sont encore eux qui les fondent, quand on en fonde aujourd'hui.

M. de Préville continue : « Ils (ces premiers fondateurs de carrées) amassent des biens « particuliers et péculiaires », des bestiaux, des captifs, des récoltes, des dabas, ces ongles de fer qui servent à égratigner, puis à déchirer le sol ».

Non. Les chefs de carrée nouveaux qui viennent de fonder une carrée par essaimage familial font construire des cases et défricher des champs par les leurs, c'est-à-dire par ceux qui ont dû les accompagner en dehors de l'ancienne carrée; et tout cela, carrée, champs, devient bien familial et non pas bien péculiaire du chef de carrée, puisque c'est toute la famille qui y a travaillé. En résumé, dans cette nouvelle carrée, comme dans les anciennes, presque tout est bien familial et non pas bien particulier. Les biens particuliers du chef de carrée lui-même se réduisent généralement à fort peu de chose.

« Un noir de cette qualité qui a été favorisé par la chance vient à mourir, continue M. de Préville. Les biens particuliers sont partagés entre ses fils. Avec ce que nous connaissons du caractère inconstant et vaniteux du noir de Guinée, avec ce que nous savons et voyons tous les jours de la difficulté pour les communautés agricoles de se maintenir même en pays totalement occupé, nous pouvons prévoir ce qui se passera dans un grand nombre de cas. » M. de Préville veut sans doute dire : le partage des biens et la dispersion des membres de la communauté. « Si la succession est suffisante, ajoute M. de Préville, l'aîné, le plus fort et le plus expérimenté, persuadera facilement à ses frères de donner « un coup de chien », pour abattre les arbres et construire des cases et profiter ainsi de leur richesse. »

Ainsi, d'après M. de Préville, deux cas : ou l'on partage et chacun s'en va, cas le plus fréquent; ou le fils aîné obtient de ses frères qu'ils restent momentanément avec lui.

Malheureusement pour la thèse de M. de Préville, en fait, on ne partage pas et on ne s'en va pas. Il est vrai que chez les Malinkés musulmanisés les biens particuliers du défunt sont partagés également entre les fils. Mais ces biens ne sont presque rien et leur partage n'a, par conséquent, aucune espèce d'importance. Ce partage laisse debout le grand fait, le fait dominant, prédominant et écrasant de l'indivision, du non-partage du bien de famille autour duquel tous restent groupés, que tous continuent à travailler et qui continue à faire vivre tout le monde.

M. de Préville dit ou laisse entendre : la plupart du temps on

partage et on se disperse. Mais cela est absolument contraire aux faits. On ne partage pas et on ne se disperse pas dans 99 % des cas, non seulement chez les Malinkés qui ont servi de base à mon étude, mais encore chez les Bambaras, les Habés, les Bobos, les Gourounsi du nord et du centre, les Mandé-Dyoulas, les Markas, les Dafis et autres peuples du Soudan que j'ai étudiés pendant mon dernier séjour. La règle chez ces noirs-ci, c'est le non-partage, l'indivision continuée, la communauté du bien familial.

En un mot, M. de Préville dit : La plupart du temps on partage et l'on se disperse. Eh bien non ! Dans la presque totalité des cas, l'on ne partage pas et l'on reste groupé. J'insiste là-dessus parce que c'est un des points les plus importants de la discussion.

M. de Préville continue : « Ici intervient le village, *c'est-à-dire le voisinage et le pouvoir public tout à la fois*. Il lui faut un chef responsable de ce nouveau groupe auquel il délivrera successivement des terres qui seront occupées pendant huit ou neuf années, un chef d'entreprise... »

Non. D'abord ne confondons pas le voisinage et le pouvoir public, en les identifiant tous deux au village. Le voisinage, pour un noir, ne se compose pas du village tout entier, à moins que celui-ci ne soit réduit à quelques carrées, mais simplement d'un quartier ou même souvent d'une partie d'un quartier. Le voisinage n'est donc pas le village et ne s'identifie pas par celui-ci avec le pouvoir public. Quand un noir appelle ses voisins à travailler sur son champ, ce qui n'est pas rare, ce n'est pas une corvée ordonnée par le pouvoir public, mais une simple entente entre particuliers.

Ensuite le village ne désigne pas le chef de carrée qui est toujours désigné par le sang. On ne déroge jamais à l'ordre de succession prescrit par la coutume, pas plus la famille elle-même que le village, mais si on y dérogeait pour une raison grave (folie par exemple, cas du reste à peu près inexistant), ce serait la famille qui y dérogerait et non pas le village.

Si le village ne désigne pas le chef de famille, c'est lui, il est vrai, qui donne les champs à la famille et à son chef, mais en-

tendons-nous bien à ce sujet-là. Le chef de village ne désigne pas d'autorité des champs à la famille. Simplement quand un chef de famille veut défricher un endroit vierge, il demande généralement l'autorisation au chef de village, ou avertit celui-ci. Mais le défrichement fait, le défricheur ou plutôt la carrée défricheuse possède ce terrain à jamais, puisque, quand il l'a abandonné, personne ne peut le reprendre pour le cultiver sans leur consentement exprès. En un mot, la terre qui a été une fois cultivée, ne retourne pas au village, même quand on l'a abandonnée et reste aux anciens cultivateurs, puisque ceux qui veulent l'avoir s'adressent à ceux-ci pour cela et non au chef du village.

Ainsi le village aliène d'une façon définitive aux familles les terrains une fois défrichés et ainsi la propriété familiale est fondée absolument chez les noirs.

Il est vrai que je n'ai pas été si affirmatif dans mon *Noir de Guinée* (p. 54 et 55) et que j'ai même semblé dire le contraire; mais en même temps que j'exposais une opinion fausse (p. 55), je donnais à côté les faits réels, si bien que le remède pour le lecteur attentif était à côté du mal.

De plus, ajoutons ceci pour éclairer la question : 1° Ces noirs, quand ils ont cultivé un terrain et l'abandonnent, ne l'abandonnent pas définitivement. Ils y reviendront quelque jour quand ce terrain se sera suffisamment reposé. Ceci explique qu'un terrain une fois défriché est définitivement et absolument acquis à la famille ou à l'individu qui l'a défriché. 2° Souvent, et même la plupart du temps, dans les villages, on ne demande pas l'autorisation au chef de village pour défricher un endroit vierge. On devrait probablement la demander, du moins je le suppose, mais comme cette demande constitue une simple formalité, elle est tombée en désuétude en bien des endroits, si bien qu'on pourrait croire qu'ici la terre est absolument libre et n'appartient pas, même en principe, au village, antérieurement à toute culture. J'incline cependant à penser qu'il n'en est rien et que primitivement on demandait l'autorisation au chef du village, — puisque, comme cette autorisation est toujours une

formalité sans conséquence, on a fini par ne plus l'accomplir en fait. — Quoi qu'il en soit, il nous faut retenir en gros que les terres sont bien délivrées par le village, mais aliénées d'une façon définitive par lui au bénéfice des carrées, si bien que la propriété familiale est absolument fondée. Et, en réalité, chaque carrée possède des terres cultivées par elle de temps immémorial. De temps en temps elle peut ajouter, elle ajoute à ses terres quelque endroit vierge pris sur la brousse du village, mais, en réalité, quand on va dans n'importe quel village noir, on se trouve toujours en face de terrains de culture appropriés depuis longtemps et absolument, c'est-à-dire en face de vrais et antiques domaines familiaux. — La famille ne dépend donc pas du village pour sa culture.

« Si l'entreprise réussit, continue M. de Préville, elle donnera de bons salaires. Le salaire ici est personnel, mais comme la monnaie n'existe pas, il se compose de l'indispensable daba distribué annuellement, et d'une part dans la récolte. Le chef donnant de bons salaires voit accourir dans sa carrée des neveux, des cousins, des clients, sortis évidemment d'autres carrées. »

Je ne m'attarderai pas à critiquer ici les mots *entreprise* et *salaires*, qui sont hors de place et, par conséquent, absolument faux. Ces mots supposent que nous avons affaire à une entreprise économique, distincte de la famille. Or je dirai seulement que dans une carrée Malinké ou Bambara, Habé ou Bobo, etc., le chef de famille, représentant de la famille, fait travailler tout le monde aux champs familiaux et, en revanche, nourrit et loge tout le monde. Il achète des femmes aux garçons en âge d'être mariés, marie les filles et empoche la dot (pas pour lui, pour la famille, pour acheter des femmes aux garçons). Il est le chef religieux et le juge de la famille. En tout ceci il n'y a ni entreprise, ni salaires. Il y a une communauté familiale fondée sur les liens du sang, se composant des frères et de leurs ménages, des fils des frères et de leur ménage, etc., communauté qui travaille ensemble et se tire d'affaire comme elle peut, sous la direction du plus âgé, représentant de la famille et des ancêtres.

Voilà ce qu'est une carrée noire et se la représenter autrement, c'est errer grandement!

J'ajouterai qu'à part les esclaves qui sont justement peu nombreux chez les noirs patriarcaux stables et qui deviennent plus nombreux à mesure que la famille noire s'ébranle, la famille noire ne compte pas d'étrangers dans 99 cas pour 100. La clientèle est, en effet, un phénomène rare. Je l'ai trouvé et noté, il est vrai, en Guinée, mais il ne se produit qu'autour des chefs. Qu'on se reporte dans mon *Noir de Guinée* aux familles chez lesquelles j'ai cité des clients : ce sont Karfa Kamara, chef de province, Mamadi Mara, chef de village, etc., en un mot tous des chefs. Du reste, j'ai eu tort de ne citer, comme types de famille, presque exclusivement que des familles de chefs, au lieu de citer des familles ordinaires; mais quoi qu'il en soit de ce défaut d'exposition, il n'en reste pas moins, pour le point qui nous occupe, que la clientèle en Guinée n'existe que chez les chefs. C'est donc un phénomène exceptionnel et non pas courant.

Il est vrai que, page 115 de mon étude, j'ai l'air de présenter la clientèle comme un phénomène, sinon fréquent, du moins général en Afrique Occidentale. Je note même que chez les N'Goulangos ou Pakhallas de la Côte-d'Ivoire, l'esclavage volontaire existe, que des pauvres s'y soumettent pour vivre. Pour ce dernier phénomène (que j'ai rapporté d'après le gros volume de MM. Clozel et Villamur sur les *Coutumes indigènes de la Côte-d'Ivoire*), il n'existe pas chez les Dialonkés et les Malinkés de Guinée, ni dans la partie du Soudan que je viens de visiter. Quant à la clientèle proprement dite, elle existe bien en Guinée, mais bornée aux familles de chefs. En revanche, je ne l'ai pas rencontrée au Soudan pendant mon dernier séjour.

Pour résumer, la clientèle est un phénomène qui existe d'une façon non niable en Afrique Occidentale, mais ce phénomène peu fréquent et que j'ai des raisons de croire d'autant plus rare que nous avons affaire à des races plus primitives, c'est-à-dire à des patriarcaux stables, et plus fréquent au contraire chez patriarcaux ébranlés, *ne change rien à l'aspect de la famille noire typique* et surtout n'a pas ce monstrueux développement

que semble lui donner M. de Préville. Celui-ci ajoute en effet :

« Si l'entreprise n'a pas prospéré, les clients, les cousins, les neveux, les frères même, en un mot tous les membres, sauf les captifs, s'en vont successivement chercher ailleurs une meilleure rétribution de leur indolent travail (là, en somme, est toute la différence entre le captif lié au maître et l'homme libre qui peut s'en aller). Ces sécessionnistes rentrent dans leur ancienne carrée, ou s'annexent à des carrées voisines plus prospères, plus nombreuses. Dans ce cas comme dans l'autre, le personnel des carrées est sujet à de fréquents changements. C'est là que gît l'instabilité. »

Mais tout ceci est de l'invention de M. de Préville (qu'il me permette de le lui dire). Ce chassé-croisé incessant qu'il suppose entre les carrées n'existe pas et n'a jamais existé. Il est vrai qu'il me renvoie pour les textes sur lesquels il s'appuie aux pages 102 et 103, puis aux pages 115 et 122 de mon étude. En me reportant aux premières, je vois qu'il s'agit des Foulahs qui ne sont pas, en effet, des patriarcaux stables. Ils appartiennent à la famille patriarcale ébranlée et j'aurai l'occasion de revenir plus loin sur leur compte. Qu'est-ce à dire, sinon que j'ai eu tort de les classer avec les Malinkés? Mais leurs caractères familiaux, qui les différencient grandement des patriarcaux stables, n'empêchent pas que, même chez les Foulahs, il n'y a rien de ce chassé-croisé incessant entre les carrées que suppose M. de Préville. Il n'existe pas plus chez les patriarcaux ébranlés que chez les patriarcaux stables, et mon texte ne dit rien de pareil.

Quant au renvoi à la page 115, il a trait sans doute au passage sur la clientèle sur lequel je me suis expliqué plus haut.

En résumé :

1° La soukala ou carrée n'est pas une sorte d'organisation artificielle, purement économique, comme le voudrait M. de Préville : c'est la famille même;

2° Ce groupement n'est pas instabilisé par une promenade incessante d'une carrée à l'autre, par ce va-et-vient perpétuel dont nous venons de parler. J'ai fait deux ans et demi en Guinée française et deux ans au Soudan et je n'ai jamais rien vu de tel

chez les noirs. Et je n'ai jamais rien dit de pareil non plus dans ma Monographie du *Noir de Guinée;*

3° Chez les noirs qui sont des patriarcaux stables (Malinkés, Bambaras, Habés, Bobos, Gourounsi du nord, etc.), ce groupement n'est pas non plus instabilisé à la mort du chef de famille : le frère puîné succède au commandement de la famille et à la gestion du bien familial. Aucun partage n'a lieu pour celui-ci et tout le monde reste dans la soukala familiale, groupé autour du nouveau chef de famille et travaillant pour celui-ci.

Le seul partage qui ait lieu quelquefois, c'est celui des biens particuliers du chef de famille défunt. Mais 1° ces biens particuliers sont infiniment peu de chose chez nos patriarcaux stables et 2° il n'y a même partage de ceux-ci que chez certaines races, que dis-je, chez certaines fractions de certaines races : ainsi chez les Malinkés musulmanisés qui, à cause du partage égal prescrit par le Koran, partagent les biens particuliers d'un chef de soukala défunt entre ses fils, tout en se gardant bien du reste de partager le bien patrimonial infiniment plus important sans comparaison! Mais chez les Malinkés restés félichistes — qui sont la grande majorité des Malinkés — les biens particuliers du défunt ne sont même pas partagés. Ils passent en bloc à son fils aîné, et c'est même là un point sur lequel je dois rectifier ce que j'ai dit page 89 de mon *Noir de Guinée.* J'y ai présenté comme général chez les Malinkés le partage égal des biens particuliers entre les fils. Ayant interrogé depuis, de nouveau, des Malinkés, j'ai vu que cela n'était vrai que des Malinkés musulmans qui sont le petit nombre; chez les autres, les biens particuliers du défunt passent à son fils aîné.

Mais il y a mieux : chez les Bobos qui sont du reste une des races les plus patriarcales que j'aie rencontrées en Afrique, les biens particuliers d'un chef de soukala défunt ne se distinguent pas des biens familiaux et passent avec ceux-ci au frère puîné. De même chez les Mandé-Dyoulas, les Dafis, les Markas, les Gourounsi du nord, la plupart des Habés. — Quant aux Bambaras, il en est chez eux comme chez les Malinkés fétichistes; les biens particuliers du défunt passent à son fils aîné.

En résumé, et *pour vider la question de ces biens particuliers chez les races patriarcales stables de l'Afrique occidentale :*

1° Les biens particuliers d'un chef de famille défunt ne sont presque rien. Ceci, je l'avais déjà dit dans mon *Noir de Guinée*. J'avais dit, page 89 : « Quant aux biens péculiaires, *infiniment moins importants...* » Mais je le répète et j'y insiste fortement puisqu'un lecteur aussi attentif que M. de Préville a pu s'y tromper et donner à ces biens une importance qu'ils n'ont pas;

2° Ces biens particuliers chez la plupart de nos patriarcaux stables passent au frère puîné comme le bien familial lui-même (ainsi chez les Bobos, les Mandé-Dyoulas, les Markas, les Dafis, les Gourounsi du Nord et chez une partie des Habés).

Chez l'autre partie des Habés, chez les Bambaras, et chez les Malinkés fétichistes ils sont, au contraire, distingués des biens familiaux et passent au fils aîné du défunt.

Enfin chez les Malinkés musulmanisés ils passent, par suite des prescriptions du Koran, à tous les fils par parts égales.

C'est dire que dans les trois quarts des cas ils passent au frère puîné comme le bien familial lui-même. Dans un tiers ils passent au fils aîné, et par exception chez les Malinkés musulmanisés ils passent à tous les fils par parts égales.

Nous en avons fini avec la dévolution des biens particuliers et avec l'héritage en général. Reprenons l'exposé de nos conclusions;

3° La famille noire ne dépend pas du village et en est parfaitement indépendante. Pour les biens, la propriété familiale absolue, permanente, héréditaire, est parfaitement fondée, un terrain une fois cultivé passant à la famille et n'appartenant plus d'aucune manière au village. L'organisme primordial est ici la famille et non le village, et celui-ci se garde bien d'empiéter sur la famille.

Après ces conclusions, j'ajouterai ceci : M. de Préville me reproche de fonder uniquement mon classement de la famille noire sur l'héritage. Ceci n'est pas tout à fait exact. Dans mon *Noir de Guinée* j'ai fondé ce classement :

1° Sur l'organisation intime de la famille;

2° Sur l'héritage;

Et ensuite je l'ai confirmé :

1° Par la considération des rapports de voisinage;

2° Par la considération de l'hospitalité noire.

Je l'ai fondé sur l'organisation de la famille en montrant que les Malinkés, Kissiens, etc., vivaient groupés par plusieurs ménages dans chaque soukala, travaillaient pour la famille, étaient entretenus par elle, etc.

Je l'ai fondé sur l'héritage en montrant que le bien patrimonial, le seul important ici, n'était pas divisé et passait d'aîné en aîné de la famille; que non seulement le bien de famille n'était pas divisé, mais qu'à la mort d'un chef de famille tout le monde restait groupé dans la famille et ne s'en allait nullement.

J'ai confirmé ces caractères patriarcaux :

1° En montrant combien les relations de voisinage chez les noirs étaient nombreuses et intenses;

2° Combien leur hospitalité était, sans exagérer, magnifique et supérieure à tout ce qu'on a pu citer jusqu'ici en fait d'hospitalité patriarcale. Donc, je n'ai pas exclusivement basé mon classement sur l'héritage, ni même sur la famille. Je l'ai basé aussi sur des données empruntées aux rapports extra-familiaux. Mais il y a mieux à faire ici évidemment et je vais ajouter à ces éléments patriarcaux d'autres sur lesquels je n'ai pas assez insisté dans mon *Noir de Guinée :*

1° Les pouvoirs publics sont tout à fait patriarcaux chez les noirs que j'appelle patriarcaux stables. C'est le règne de vieillards conciliants et bonasses. La dignité de chef de village se transmet par hérédité de frère aîné à frère puîné absolument comme dans la famille, et non pas de père à fils. La dignité de chef de quartier, quand il y a des quartiers, se transmet du chef de soukala le plus ancien du quartier au chef de soukala qui se trouve le plus ancien après la mort de ce dernier. Enfin les anciens du village font partie, de droit, du gouvernement du village et c'est plutôt par persuasion que par force que s'exerce ce gouvernement : témoin les interminables

palabres auxquels aiment à se livrer les noirs. En résumé, c'est un gouvernement de vieillards que le gouvernement des noirs, du moins chez les patriarcaux stables.

Il est vrai que dans mon *Noir de Guinée*, pages 123 à 131, je n'ai pas fait ressortir cela avec assez de vigueur. En effet, 1° j'ai décrit la dévolution de la dignité de chef de village d'après le type Dialonké où l'élection joue un rôle par suite de l'ébranlement de la famille, et non pas d'après le type Malinké où l'élection ne joue aucun rôle, la famille n'étant pas ébranlée. 2° J'ai insisté et je crois, maintenant, après avoir vu le Soudan, outre mesure sur des cas de sécession de familles dans le village, cas qui se produisent bien en Guinée ici et là, mais qui montrent simplement que l'éducation patriarcale, si elle discipline l'individu dans la famille, ne le discipline pas au delà de la famille ou peu. Tout ceci fait que le lecteur, par ma faute, n'a pu avoir dans mon *Noir de Guinée* l'impression exacte de ce qu'est le pouvoir public chez les noirs patriarcaux stables. Mais de fait, et après nouveau séjour en Afrique, je suis obligé de l'affirmer, les pouvoirs publics chez les noirs c'est le règne de vieillards conciliants et bonasses, donc des pouvoirs publics patriarcaux au premier chef.

Cela fait donc un élément patriarcal de plus : les pouvoirs publics.

En voici un autre : la Religion.

Quelle est la base en effet de la religion du noir? Le culte des ancêtres. Évidemment cet élément religieux n'est pas le seul, puisque chez les noirs on trouve aussi l'animisme, le fétichisme, le naturisme et même un commencement de polythéisme, mais c'est l'élément religieux le plus puissant, le plus profond, le plus stable, le plus répandu qu'il y ait dans la religion noire. Et il est tel chez tous les noirs quels qu'ils soient, non pas seulement chez les noirs que j'appelle patriarcaux stables, mais même chez ceux que j'appelle patriarcaux ébranlés (Dialonkés, etc.).

Il est vrai que cette affirmation pourra surprendre quelques personnes : à ces personnes je dirai simplement que partout où

j'ai été jusqu'à présent en Afrique, j'ai rencontré le culte des ancêtres soit direct, soit indirect : chez les Malinkés, chez les Dialonkés, chez les Kissiens, chez les Bambaras, chez les Habés, chez les Bobos, chez les Mossi, chez les Gourounsi, bref partout. Tantôt il y a une fête annuelle pour les ancêtres au commencement du froid et, de plus, on leur offre des sacrifices aux semailles et aux récoltes, et ce sont les trois grands actes religieux de l'année, tantôt on se contente de leur offrir des sacrifices aux semailles et à la récolte et, de plus, chaque fois que le kéniédala (c'est-à-dire le diseur d'avenir et de choses cachées) dit de le faire. En un mot, que ce culte soit direct (grande fête annuelle) ou indirect (c'est-à-dire s'exerce à propos de la culture ou sur les indications du kéniédala), en tout cas on retrouve partout le culte des ancêtres comme base religieuse primordiale en Afrique occidentale. Les autres sacrifices que l'on fait, par exemple aux grigris, aux esprits, aux objets naturels, aux animaux, aux dieux, n'ont ni cette fréquence, ni cette importance, ni ce retour périodique. Ainsi quelques noirs offriront des sacrifices aux esprits de la brousse, mais ce sera une petite minorité. Quelques autres offriront des sacrifices aux arbres, mais ce seront surtout les chasseurs. D'autres vénéreront les serpents et les crocodiles, mais, à côté, d'autres les mangeront, tandis que pour les ancêtres, tous les chefs de famille sans exception offrent annuellement des sacrifices à leurs ancêtres soit dans une fête spéciale, soit à propos des cultures.

On m'objectera peut-être que ce qui diminue l'importance de la religion des ancêtres chez les noirs, c'est qu'elle n'est pas la seule chez eux. Je répondrai qu'il en est de même chez tous les peuples qui ont le culte des ancêtres, ainsi chez les Chinois : Albert Réville, dans ses deux volumes consacrés à la religion chinoise, montre que le culte des ancêtres est accompagné de cultes naturistes nombreux et d'un polythéisme développé. Chez les Gréco-Romains, le culte des ancêtres était encore moins isolé. Le fait que le noir n'a pas que le culte des ancêtres est tout ce qu'il y a de plus naturel et ne constitue pas une objection sérieuse contre ce fait qu'il est l'assise religieuse

fondamentale en Afrique, en Afrique occidentale au moins.

En résumé, voici encore un élément patriarcal; le fait que la religion noire repose avant tout sur le culte des ancêtres.

Nous pouvons récapituler pour le moment les éléments patriarcaux que nous avons constatés jusqu'ici. Ce sont :

1° Le mécanisme de la famille noire qui est patriarcal;

2° L'héritage, *idem;*

3° Les rapports de voisinage, *idem;*

4° L'hospitalité, *idem;*

5° Les pouvoirs publics, *idem;*

6° La religion, *idem.*

Mais, me dira-t-on, vous oubliez le plus important : car l'éducation, qu'en faites-vous? C'est là le critérium d'après lequel la *Science sociale* classe désormais les familles et les sociétés, et quand même tous les autres éléments seraient patriarcaux, si celui-ci est instable, vos noirs ne sont que de faux patriarcaux et au fond de vrais instables, comme le paysan du Lavedan était un faux particulariste et un vrai communautaire, ou plutôt, sinon un communautaire pur, du moins un quasi-communautaire. Donc l'examen de cet élément est de toute première importance et il ne faut pas l'esquiver. C'est aussi mon avis. Arrivons donc à cette fameuse éducation.

Directement j'ai peu de chose à en dire, car une éducation n'est pas facile à observer en elle-même. Mais si l'éducation est difficile à observer directement, ses conséquences en tout cas sont bien saisissables et aussi est-ce surtout sur elles que j'insisterai. Quand j'aurai dit, en effet, pour l'éducation elle-même, que le noir la reçoit presque exclusivement de sa famille, que l'instruction, qui en est une partie, est presque exclusivement pratique, j'aurai dit à peu près tout ce qu'on peut dire de l'éducation et de l'instruction envisagées directement. Je passerai donc tout de suite aux conséquences.

1° *L'esprit de tradition.* Ce qui frappe le plus un observateur quand il commence à étudier le noir, c'est son esprit de tradition absolu. Quand vous demandez à un noir pourquoi telle coutume, il vous répond toujours : « Parce que nos grands-pères faisaient

ainsi ». — Mais pourquoi vos grands-pères faisaient-ils ainsi? — Cela je n'en sais rien, mais ils faisaient ainsi et, par conséquent, nous faisons également ainsi. — Mais ce que vous faites, est-ce bien ou mal? — C'est bien. — Et pourquoi? — Parce que nos grands-pères le faisaient. — Vous ne tirerez jamais autre chose d'un noir pour l'explication d'une coutume, même la plus utile. Ils obéissent à toutes leurs coutumes parce que leurs grands-pères faisaient ainsi, et pour eux le critérium absolu du bien et du mal, c'est ce que leurs pères faisaient ou ne faisaient pas.

Il faut ajouter que ce traditionnisme n'existe pas qu'en paroles et qu'en fait, il est pour ainsi dire absolu. On a beaucoup parlé dans la *Science sociale* et ailleurs du traditionnisme oriental, mais ce traditionnisme, pour réel qu'il soit, n'est rien à côté du traditionnisme noir. Le traditionnisme oriental est encore capable de changer, et de récentes révolutions nous l'ont appris : révolutions politiques en Turquie, en Perse, parlementarisme qui se prépare en Chine, etc. Du reste, ces événements récents n'ont apporté une révélation imprévue qu'à ceux qui ne connaissaient pas l'histoire de ces pays, car qui est plus plein de révolutions diverses que l'histoire de l'Arabie et de la Perse, si ce n'est celle de la Chine qui faisait déjà des tentatives socialistes au XIe siècle de notre ère, à l'époque où notre Occident était encore en pleine féodalité? Donc, quoique le traditionnisme oriental soit une chose réelle et non niable, il y aurait encore bien des limites à poser et bien des choses à dire, mais le traditionnisme noir, lui, est je ne dirai pas absolu, car rien n'est absolu en ce bas monde, et les noirs par exemple ont adopté le fusil d'importation européenne, les barres de cuivre, les pièces d'argent et bien d'autres choses, mais il est aussi absolu qu'une chose peut l'être ici-bas. Le noir est non seulement l'homme qui montre le plus de respect en paroles pour la coutume des ancêtres, mais il est, en fait, l'homme qui a le moins changé à ces coutumes depuis des temps immémoriaux, l'homme le plus stable en ses traditions qu'il y ait sur la surface de la terre. Ce traditionnisme extraordinairement puissant est, on ne le niera pas, un élément pa-

triarcal incontestable et une éducation qui produit cet état d'esprit traditionniste ne semble pas une éducation qu'on puisse ranger dans l'éducation instable.

2° *Le respect des vieillards*. Il existe partout en Afrique Occidentale. Je l'ai rencontré au Soudan comme en Guinée, et plus d'un voyageur le signale : par exemple il est noté au Dahomey par MM. Brunet et Giethlen dans leur livre *Dahomey et dépendances*, 1900. J'insiste là-dessus pour qu'on ne m'accuse pas d'avoir vu en Afrique des choses que personne n'y a vues jusqu'ici. Voici, en effet, ce que je copie dans le livre susnommé : « Le respect des vieillards est un principe sacré chez le nègre. Les enfants sont très respectueux envers leurs parents. Lorsqu'ils sont jeunes, ils s'agenouillent pour parler à leur père et il en est de même de la femme. Le cadet a toujours pour son aîné une très grande déférence » (p. 330). Au Soudan et en Guinée, je dois le dire, les enfants et les femmes ne s'agenouillent pas pour parler à leurs parents et à leur mari, mais en tout cas le respect des vieillards s'y retrouve aussi fort qu'au Dahomey. C'est donc une vertu qui existe sur tous les points de l'Afrique occidentale. Je signalerai également pour les personnes qui se plaindraient que le culte des ancêtres n'ait été signalé en Afrique par aucun voyageur, mais par moi seulement, que MM. Brunet et Giethlen disent, page 325 *in fine*, de l'ouvrage cité : « Au Dahomey on célèbre annuellement la fête des morts dans chaque famille », et page 326 : « Après plusieurs années de sépulture, les crânes des défunts sont déterrés et conservés religieusement dans des vases de terre placés dans un coin de l'habitation. Les noirs rendent alors un culte fréquent aux mânes de leurs ancêtres ». On voit que le culte des ancêtres et le respect des vieillards se retrouvent au Dahomey comme dans le reste de l'Afrique occidentale et que je n'ai pas inventé ces choses. J'ajouterai que pour les noirs la vieillesse, c'est la sagesse, c'est la prudence, c'est la science, c'est l'aptitude au commandement. Bref, les noirs, s'ils savaient écrire, récriraient volontiers le *De Senectute* de Cicéron. La vieillesse est pour eux quelque chose d'éminemment supérieur et respectable, et c'est bien là,

si je ne me trompe, un sentiment tout à fait patriarcal. Or, l'éducation qui a créé cet état d'esprit a bien des chances d'être patriarcale, elle aussi.

3° Une troisième conséquence de l'éducation noire est *l'aptitude à vivre aisément au milieu d'institutions familiales qui sont bien patriarcales*, comme je l'ai montré, au moins dans leur structure matérielle (habitation en commun, travail en commun, etc.). Le noir, c'est un fait, vit aisément au milieu de ces institutions familiales. Si c'était un instable dans l'âme, il y aurait des heurts et des tiraillements : cela ne fait aucun doute. L'éducation tirerait d'un côté, les nécessités de la vie matérielle de l'autre, et cela ne serait pas sans produire des chocs nombreux. Or, en fait, ces chocs, je ne les ai jamais vus. Loin de là, quand vous interrogez un noir faisant partie de ces familles patriarcales que j'appelle stables, et que vous lui demandez pourquoi on ne quitte pas la famille chez eux, il vous répond énergiquement : « Si tu fais cela, tu crèves », c'est-à-dire, si on agit de cette mauvaise manière, la divinité vous punira en vous faisant mourir. Cela prouve qu'il y a bien un sentiment enraciné en faveur de la famille patriarcale, de la vie en commun, chez ces noirs et pas seulement une contrainte de la vie matérielle. Si vous insistez et si vous lui dites : « Mais parfois pourtant cela peut se produire que quelqu'un quitte la famille », il vous répondra que les *crapules* seulement font cela, mais pas les honnêtes garçons, c'est-à-dire qu'il met le sécessioniste sur le même rang qu'un voleur ou qu'un assassin. Ainsi nous trouvons chez nos noirs patriarcaux stables des sentiments (et ils m'ont été exprimés plus d'une fois) qui montrent que l'âme même est patriarcale chez eux et pas seulement le mécanisme matériel de l'organisation familiale. Et avec de tels sentiments il est naturel qu'ils vivent aisément et sans heurt dans le cadre matériel de la famille patriarcale. Or, une éducation qui donne ces sentiments et cette aisance à vivre dans un tel cadre, est bien une éducation patriarcale.

4° La dernière chose à noter me semble devoir être *l'indolence du noir et son inaptitude au travail intense*. Ici nous avons

affaire non pas à une qualité, comme dans les cas précédents, mais à un défaut. Cette différence, du reste, n'a d'importance qu'au point de vue moral. Au point de vue de la science sociale, il s'agit simplement de savoir si c'est bien là une manifestation patriarcale. Or, je ne crois pas qu'on puisse en douter. Ce défaut n'est-il pas celui de l'Oriental? N'est-il pas celui du Russe? Cette indolence, cette inaptitude au travail intense, ne la retrouve-t-on pas chez les Espagnols, chez les Italiens du centre et du sud, toutes races que la science sociale tient pour plus communautaires que le Français, l'Allemand ou l'Anglais? C'est donc bien un défaut patriarcal. Or les noirs d'Afrique occidentale l'ont au plus haut degré. On me dira peut-être que ces noirs, quand jadis ils étaient esclaves en Amérique, travaillaient beaucoup. C'est vrai, mais ils étaient alors au régime du travail forcé. Mettez-y des Hindous, des Russes, des cultivateurs arabes, ils y travailleront aussi beaucoup. Du reste, nos nègres d'Amérique ont bien pris leur revanche depuis, lorsqu'on les a soustraits au régime du fouet pour leur rendre leur liberté. De fait, ils ne font plus rien et ceci est bien sensible, comme on le sait, à la Guadeloupe et à la Martinique, qui ne sont pas sans supporter actuellement les conséquences de cet état de choses. Nos noirs sont donc revenus, aussitôt libres, à leur indolence, à leur inaptitude à fournir *d'eux-mêmes* un travail intense. C'est donc un fait non niable que cela, et il suffit du reste de parcourir l'Afrique occidentale, pour voir que nous sommes en face d'un des pays les moins travaillés de la terre et d'une des races les moins travailleuses qu'il y ait au monde. Or, ce défaut est bien patriarcal comme je l'ai déjà dit et comme du reste la *Science sociale* l'a toujours proclamé. Une éducation qui produit cet effet est nécessairement patriarcale, elle aussi.

Ainsi, que nous prenions les vertus ou les vices du nègre, nous y retrouvons toujours la marque de fabrique patriarcale. Toutes ces conséquences de l'éducation sont patriarcales. J'en conclurai donc que l'éducation est patriarcale, elle aussi.

Nous pouvons résumer maintenant tous les éléments qui sont patriarcaux chez le noir. Ce sont :

1° Le mécanisme matériel extérieur de la famille (habitation, travail, héritage, etc.);

2° Les rapports de voisinage et l'hospitalité ;

3° Les pouvoirs publics;

4° La religion;

5° L'éducation du noir et ses conséquences psychologiques et sociales.

Nous pouvons donc conclure, sans trop nous avancer, je crois, que le noir est non pas un instable, mais un patriarcal, *ce qu'il fallait démontrer.*

Maintenant, après avoir opposé les faits à la « construction » de M. de Préville, je voudrais dans une seconde partie passer en revue un certain nombre de races noires de l'Afrique occidentale. Je montrerai ainsi quelles sont les nuances qui existent entre les différentes populations de patriarcaux stables, puis comment ceux-ci se dégradent en patriarcaux ébranlés d'abord, puis en patriarcaux très ébranlés ; car il n'y a pas que des patriarcaux stables en Afrique occidentale, je l'ai dit au cours de cette réponse, mais je dois le reconnaître ici pleinement.

C'est justement là le gros défaut de mon étude de 1908 sur le Noir de Guinée. En Guinée, il y a deux types sociaux différents :

1° Le patriarcal stable : Malinké, Kissien, etc. ;

2° Le patriarcal ébranlé ou très ébranlé : Dialonké, Soussou, Foulah, etc.

Mon tort a été de croire ces deux types également patriarcaux, de les présenter l'un et l'autre comme des patriarcaux — sans épithète. J'ai cru que toutes les populations de Guinée formaient une masse homogène, alors qu'il y a au moins deux types nettement différents — à ne voir même les choses que très en gros — et alors qu'un de ces types est nettement ébranlé ou plutôt contient toute une gamme de familles plus ou moins ébranlées, allant du peu jusqu'au beaucoup. Pourtant j'avais noté et j'avais ingénument exposé en fait, dans ma rédaction, d'assez graves différences dans l'organisation intime de la famille,

la dévolution de l'héritage, aussi bien entre les Malinkés et les Dialonkés qu'entre les Dialonkés et les Foulahs. Mais, au lieu de pénétrer à fond cette différence, je ne l'avais remarquée que *dispersivement,* dans ses effets épars et, en conséquence, je n'avais pas pris conscience de ce qu'elle avait de profond.

Depuis, j'ai retrouvé au Soudan les mêmes genres de populations qu'en Guinée, des populations allant du patriarcalisme stable au patriarcalisme ébranlé, et les ayant étudiées avec plus d'attention, je me suis aperçu de toute la différence qu'il y avait entre ces diverses espèces.

Je dois dire, du reste, que les critiques de M. de Préville ont été pour quelque chose dans ce travail plus approfondi. De quelque manière que je les jugeasse, elles m'ont en tout cas forcé à serrer mon sujet de plus près, à l'étudier d'une façon plus minutieuse. Du reste, ici je dois faire un aveu : le lecteur a déjà pu s'apercevoir de lui-même que sur un certain nombre de points j'ai rectifié ce que j'avais dit dans mon *Noir de Guinée.* Ces petites erreurs que j'ai commises en 1908, sans compter la grosse erreur que je viens d'avouer à l'instant, ont pu tromper M. de Préville et l'aiguiller sur l'interprétation à laquelle j'ai répondu. Non pas que je veuille prendre à mon compte tout ce qu'a dit M. de Préville ; il y a certainement parmi tout cela des choses que rien n'indiquait dans mon travail et même que celui-ci contre-indiquait formellement ; mais enfin les erreurs de détail trop nombreuses qu'on trouve ici et là dans mon *Noir de Guinée,* sans compter le mélange inconscient de populations patriarcales stables et de populations patriarcales ébranlées, ont pu induire mon éminent contradicteur en erreur jusqu'à un certain point. J'ai donc une part de responsabilité ici, et il n'était que juste de la mettre en lumière.

Ceci dit, venons-en à notre revue rapide des familles noires en commençant par les **patriarcaux stables**. Parmi ceux-ci, nous débuterons par les *Malinkés,* non pas qu'ils soient les plus patriarcaux de tous, loin de là, mais parce qu'ils forment le fond

de mon étude de 1908, la base à partir de laquelle j'ai noté les différences.

Ces Malinkés peuvent se répartir en quatre groupes :

1° Les Malinkés du sud ;

2° Les Malinkés du centre ;

3° Les Malinkés du nord ;

4° Les Malinkés musulmanisés.

Chez les Malinkés du sud (Sankaran, Kouranko) et chez les Malinkés fétichistes du centre (Kouroussa, Kankan, Siguiri, etc.) la famille groupe :

1° Dans une seule habitation les ménages des frères, des fils, des fils de frères, etc. ;

2° Tous ces ménages travaillent pour le chef de famille, c'est-à-dire pour la famille, et, en revanche, le chef représentant de la famille nourrit tout le monde, paye des femmes aux garçons, marie les filles, etc. En dehors de cela, les hommes mariés ont de petits champs particuliers ;

3° Quand un chef de famille meurt, tous les biens de la famille passent avec le commandement de celle-ci au frère puîné du défunt.

Seuls les biens particuliers du défunt passent à son fils aîné.

4° Tout le monde, après la dévolution de l'héritage, reste dans la soukala, sous le commandement du nouveau chef de famille et tout le monde travaille pour lui, y compris naturellement les fils du défunt.

C'est donc là un type bien patriarcal. Quant aux Malinkés du nord je n'en dirai rien. J'ai bien des notes sur eux, mais elles sont contradictoires.

Pour les Malinkés musulmans, la seule différence entre eux et les Malinkés du sud et les Malinkés fétichistes du centre, c'est que chez eux les biens particuliers d'un chef de soukala défunt, au lieu d'aller à son fils aîné seul, vont à tous ses garçons par parts égales, par respect des prescriptions koraniques.

Ce qui est vrai des Malinkés du sud est vrai aussi des *Kissiens*. Inutile de répéter pour ceux-ci ce que je viens de dire des Malinkés.

Passons aux *Bambaras*, frères de race et de langue des Malinkés. Quand j'ai écrit mon *Noir de Guinée*, en 1908, je n'avais sur eux qu'une seule observation, excessivement médiocre, pour ne pas dire plus, je le sais maintenant. Depuis, j'ai pu en recueillir d'autres, infiniment plus précises et plus complètes. Je vais en donner le résumé. Rappelons que les Bambaras sont, avant tout, des cultivateurs. Chez ceux du cercle de Bamako :

1° Chaque soukala groupe plusieurs ménages autour du chef de soukala-famille ;

2° Tous travaillent sur les champs familiaux la plus grande partie du temps. Il y a aussi des petits champs particuliers ;

3° Quand un chef de soukala meurt, les biens familiaux passent au frère puîné du défunt avec le commandement de la soukala.

Les biens particuliers du défunt passent au fils aîné de celui-ci et à celui-ci seul.

4° Après la dévolution de l'héritage, tout le monde reste dans la soukala familiale sous le commandement du frère héritier.

Il en est de même :

1° Chez les Bambaras de la résidence de Sansanding ;

2° Chez les Bambaras du cercle de Ségou ;

3° Chez les Bambaras du cercle de Bougouni ;

4° Chez les Bambaras du cercle de Dienné.

Voici maintenant les *Kado* ou *Habé*, race habitant au nord-est des Bambaras et aussi importante que les deux précédentes. Elle occupe le cercle de Bandiagara et la partie nord du cercle de Ouahigouya. Elle habite un pays généralement montagneux ou plutôt tantôt plat, tantôt montagneux. C'est une race de cultivateurs qui ne le cèdent en rien, sous le rapport de la culture, aux Bambaras.

On rencontre d'abord chez eux exactement le type Bambara ; ainsi chez les Habés du village de Bandiagara même et chez ceux du village de Sokoura (même cercle). Mais on rencontre des types plus patriarcaux encore. Ainsi chez les Habés du village de Kani. Dans ce village :

1° Chaque soukala groupe plusieurs ménages ;

2° Tous ces ménages travaillent la plus grande partie du temps pour le chef de soukala. Il y a aussi de petits lougans particuliers ;

3° Les biens familiaux et le commandement de la famille vont au frère puîné. Quant aux biens particuliers du défunt, ils passent également au frère puîné, se confondant ainsi avec les biens familiaux ;

4° Après la dévolution de l'héritage, tout le monde reste groupé.

Nous voyons ici qu'un nouveau pas est fait dans le sens patriarcal. Les biens particuliers du défunt ne passent plus au fils aîné comme chez les Malinkés fétichistes et comme chez les Bambaras; ils passent au frère puîné, comme tout le reste, comme le commandement de la famille, comme le bien de la famille, si bien qu'il n'y a plus aucune division dans l'héritage. Cette division était peu de chose chez les Malinkés et chez les Bambaras, à cause du peu d'importance de ces biens particuliers, mais elle existait. Chez les Habés du village de Kani, elle n'existe plus.

Enfin, chez les Habés, il existe un type encore plus patriarcal que celui-ci (Habés du village de Ibou, cercle de Bandiagara), mais comme nous allons le retrouver chez les Bobos, inutile d'en parler et passons à ces derniers.

Les *Bobos* sont une race de cultivateurs habitant dans le Soudan, au centre de la boucle du Niger, à l'est des Sénoufos. Ils sont surtout nombreux dans le cercle de Bobo-Dioulasso et ils s'étendent vers l'est, jusqu'au delà de la Volta Noire, dans l'ouest de la résidence de Léo (cercle de Ouagadougou).

Voici le type Bobo :

1° La famille vit groupée dans la même soukala;

2° Tous les ménages travaillent pour le chef de soukala.

Et notons ceci : Il n'y a plus chez eux de petits champs particuliers appartenant aux ménages ou aux jeunes gens de la soukala.

3° L'héritage familial, le commandement de la famille, les biens particuliers du défunt vont au frère puîné ;

4° L'héritage dévolu, tous restent groupés et obéissants sous le commandement du nouveau chef de famille.

Il en est ainsi :

1° Chez les Bobos du village de Toné (résidence de Léo) ;

2° Chez les Bobos du village de Kabourou (résidence de Léo) ;

3° Chez les Bobos du village de Laro (résidence de Léo) ;

4° Chez les Bobos du village de Payalo (résidence de Léo) ;

5° Chez les Bobos de Boromo (résidence de Boromo) ;

6° Il en est de même chez les Sankouras, branche de la race Bobo que l'on trouve dans l'ouest de la résidence de Léo.

On voit que, chez les Bobos, l'unité absolue de travail se trouve réalisée. Tandis que, chez les Malinkés, les Bambaras, les Habés, les ménages de la famille, quoique travaillant surtout sur les champs de celle-ci ont aussi leurs petits champs particuliers, *chez les Bobos il n'y a que les champs de la famille*. Aussi, chez les Bobos, non seulement tous les membres de la famille sont nourris par celle-ci, toute l'année, comme chez les Malinkés, Bambaras, Habés, mais encore tous sont vêtus par la famille, tandis que chez les Malinkés, Bambaras, Habés, chaque ménage s'habillait avec le produit de ses petits champs.

En résumé, il y a chez les Bobos concentration patriarcale plus absolue que partout ailleurs.

Naturellement, chez eux, tout passe au frère puîné, commandement, biens de famille, biens particuliers du défunt, tout en un mot.

Nous voici donc arrivés au point extrême de patriarcalisme du type patriarcal stable en Afrique occidentale. Avant d'en venir aux patriarcaux ébranlés, ajoutons que chez tous ces noirs, chez les Bambaras comme chez les Malinkés, chez les Habés comme chez les Bobos, le chef de famille marie tous les enfants de la famille, les siens et ceux des autres ménages. Il achète des femmes aux garçons de la famille et reçoit le prix de vente pour les filles de la famille, et du reste, c'est le prix de vente des filles qui lui permet d'acheter des femmes aux garçons. De plus, il fait les sacrifices religieux pour toute la famille, et en est par conséquent le prêtre. Il arrange les affaires

survenues dans la soukala, et en est par conséquent le juge.

Ajoutons que le chef de famille est, en définitive, le représentant et non le propriétaire de la famille. Il a les biens familiaux sous sa direction, nous l'avons vu, mais il n'en est réellement que le dépositaire et le gérant. Il ne peut ni les aliéner, ni s'en servir à son profit personnel. C'est la famille elle-même, la famille à travers le temps, qui est la vraie propriétaire, mais n'étant qu'une personne morale, elle remet pour ainsi dire la direction et la gérance matérielle de ses biens aux mains du plus vieux et, par conséquent, du plus autorisé de ses membres.

Ajoutons, pour l'héritage, que quand la ligne des frères est épuisée, on prend l'aîné des fils de toute la famille pour succéder au commandement et aux biens. On ne prend pas le fils aîné du défunt, comme je l'ai dit à tort dans mon *Noir de Guinée,* page 89, mais l'aîné de tous les fils de tous les frères qui ont eu successivement le commandement de la famille. Ainsi c'est généralement un neveu, fils de frère, déjà assez âgé, qui succède au dernier frère.

Pour mieux me faire comprendre, supposons trois frères : A, B et C, qui ont successivement commandé la famille. Quand C meurt, c'est le fils aîné de A qui devient le chef de la famille et non le fils aîné de C, et cela se comprend aisément, puisque le fils aîné de A devient l'aîné de toute la famille à la mort de C. C'est la pleine logique de la famille patriarcale.

J'ajouterai encore quelques mots au sujet de l'essaimage, pour bien faire comprendre comment il se fait chez les populations pleinement patriarcales. Le principe est de rester ensemble tant qu'on le peut. Aussi, si la soukala devient trop petite par suite de la multiplication de la famille, on commence par abattre le mur qui enclôt les cases de la soukala et par rajouter de nouvelles cases, puis on refait le mur tout autour. En un mot, on agrandit la soukala : voilà le premier mouvement. Et ce premier mouvement, du reste, on le prolonge tant qu'on peut, car on recourt à ce moyen d'éviter l'essaimage tant qu'on ne se heurte pas à des obstacles matériels infrangibles. Sous ce rapport, du reste, les Bobos, les Gourounsi et autres races de la

boucle du Niger, sont beaucoup mieux placés que les Malinkés. En effet, chez les Bobos, les Gourounsi, les carrées sont à 50, à 100 mètres les unes des autres et on peut les agrandir facilement en prenant sur le champ de maïs qui entoure la soukala. Chez les Malinkés, où les carrées sont à 50 centimètres les unes des autres, l'agrandissement est plus difficile et il faut recourir à la multiplication des cases dans la cour même de la soukala. Quoi qu'il en soit, il arrive toujours un moment où la soukala a été si agrandie ou si gonflée qu'on ne peut plus l'agrandir ou la remplir davantage. Alors, mais alors seulement, on se décide à faire un essaimage : le chef de soukala donne l'ordre à son frère puîné, à celui qui aurait dû lui succéder, de prendre avec lui un certain nombre de ménages de la soukala et d'aller avec eux construire au dehors, soit près, soit loin, une nouvelle maison. Le frère puîné obéit, s'en va avec les ménages désignés, construit une nouvelle carrée dont il devient le chef. Cette nouvelle carrée est indépendante de l'ancienne et constitue un nouvel organisme familial. Du reste, chez nos races patriarcales stables, un tel essaimage ne se produit pas souvent, pas toutes les générations certainement. Voilà comment chez les noirs patriarcaux stables se fondent les nouvelles carrées, et non comme l'avait supposé M. de Préville. Maintenant il faut en tirer cette conséquence, qui définira exactement ce qu'est la carrée ou soukala par rapport à la famille. La soukala ou carrée n'est pas la famille dans toute son extension absolue, dans toute son extension depuis l'origine du monde. Et si on prend la famille dans son acception la plus large possible, elle dépassera évidemment chaque soukala ou chaque carrée particulière. Ainsi, dans un village noir, vous pourrez trouver deux ou trois soukalas ou plus se rattachant au même ancêtre et groupant chacune un certain nombre de ménages. Ces soukalas sont, par conséquent, de la même famille, de la même famille en prenant ce mot dans le sens le plus large. En fait, ces soukalas seront parfaitement indépendantes les unes des autres et formeront chacune une famille distincte. Je dis cela pour préciser absolument les choses et pour qu'il n'y ait pas d'équivoque possible.

La soukala est bien la famille, ou plutôt une famille, mais ne représente pas celle-ci dans toute son extension globale et absolue. Ce n'est pas la *genos* grecque ni la *gens* romaine. Le phénomène de l'essaimage est forcé de temps en temps, et ainsi la famille, au sens le plus large, dépasse la soukala.

Ceci dit, revenons à nos populations noires. Je viens d'en citer quelques-unes, très importantes : Malinkés, Kissiens, Bambaras, Habés et Bobos. Mais ce serait une erreur de croire qu'il n'y en ait pas d'autres, et nous pouvons encore citer comme patriarcaux stables :

1° Les *Sénoufos,* cultivateurs qui occupent le cercle de Sikasso entre les Bambaras à l'ouest et les Bobos à l'est;

2° Les *Samos*, situés au sud-est des Habés et au nord des Bobos;

3° Les *Boussansés*, qui occupent la résidence de Tenkodogo au sud-est des Mossi;

4° Les *Mandé-Dyoulas,* cultivateurs et commerçants, qui occupent surtout le nord de la Côte-d'Ivoire.

5° Les *Markas* et les *Dafis,* cultivateurs et commerçants dispersés ici et là dans toute la boucle du Niger;

6° Les *Gourounsi* du nord et du centre (Lélésé, Menkiéras, Nounoumas, Kassonfras, etc.), que nous allons retrouver tout à l'heure.

Et je ne note ici que les races sur lesquelles j'ai des observations personnelles sérieuses, sans prétendre vouloir énumérer toutes les populations patriarcales de l'Afrique occidentale française.

Maintenant, passons aux **patriarcaux ébranlés**. Pour décrire ceux-ci, je ne puis faire mieux que de résumer les observations que j'ai faites dans le pays Gourounga où j'ai résidé en 1909-1910. En effet, le nord et le centre du pays sont peuplés de populations patriarcales stables, et le sud de populations patriarcales ébranlées, et l'on y passe comme par degrés et par échelons successifs d'un système à l'autre. On voit dans ce pays la famille patriarcale se dégrader peu à peu à mesure que l'on descend vers le sud, comme cela peut aussi s'observer en Guinée,

au sud des Malinkés et des Kissiens. Rien ne saurait être plus instructif que de suivre, au moins dans ses grandes lignes, cet ébranlement graduel.

Le nord du pays Gourounga est formé par le Kipirsi, province du cercle de Ouagadougou. Le Kipirsi est habité par les *Lélésé* ou *Lilsi*, qui sont des cultivateurs habitant dans un pays de collines. Voici le résumé d'une observation sur les Lélésé du village de Réo :

1° Chaque famille-soukala groupe plusieurs ménages;

2° Tous travaillent sur les lougans du chef de soukala. Pourtant il y a de petits champs particuliers;

3° Le commandement de la famille et les biens de famille passent au frère puîné. Les biens particuliers du défunt aussi;

4° Tout le monde, après le deuil, reste dans la soukala et continue à travailler pour le nouveau chef de famille.

On voit que nous retrouvons chez les Lélésé la famille patriarcale telle que nous l'avons trouvée chez les Habés du village de Kani.

Au sud du Kipirsi se trouvent les *Menkiéras*, qui tiennent le nord de la résidence de Léo. Ce sont des cultivateurs de plaine.

Le type général chez eux est celui que nous venons de trouver chez les Lélésé de Réo. On retrouve ce type :

1° Chez les Menkiéras du village de Bouyounou;

2° Chez les Menkiéras du village de Zinou;

3° Chez les Menkiéras du village de Bono ;

4° Chez les Menkiéras du village de Boulou.

Nous arrivons aux *Nounoumas* qui couvrent la plus grande partie de la Résidence de Léo. Leur système familial diffère de celui des Menkiéras en ce que le chef de soukala ne nourrit pas les gens toute l'année, mais seulement les trois quarts de l'année. Pendant le reste du temps, ils se nourrissent avec le produit de leurs petits champs particuliers. Il y a ici une petite fissure par où pourrait venir un ébranlement de la famille, mais, en fait, cet ébranlement ne se produit pas, le chef de soukala demeurant en définitive pour la plus grande partie de l'année le « nourrisseur » de la soukala-famille.

Il en est de même pour les *Kassounas-Fras*, qui ont exactement le même système familial que les Nounoumas.

C'est avec les *Nankanas*, situés dans le sud-est de la Résidence de Léo, que nous entrons dans la famille patriarcale ébranlée.

Les Nankanas sont 8.000 dans la Résidence de Léo et beaucoup plus au sud, c'est-à-dire dans le nord-est de la Gold-Coast. Ce sont surtout des cultivateurs comme les noirs que nous avons vus jusqu'ici, mais chez eux l'élevage joue un rôle beaucoup plus important que chez les Gourounsi du nord et du centre. Ils pratiquent à la fois l'élevage du gros et du petit bétail, surtout ce dernier. Celui-ci a pour conséquence de développer facilement la propriété particulière de chaque membre de la famille. La conséquence en est l'ébranlement de la famille elle-même.

Prenons d'abord les Nankanas de Navaro (Navaro est un gros village de Gold-Coast, chef-lieu d'un cercle anglais, à quelques kilomètres au sud du territoire français) :

1° *Généralement,* toute la famille habite ensemble;

2° *Généralement,* tous travaillent sur les champs de la famille. Il y a aussi des champs particuliers. Comme chez les Nounoumas, le chef de famille ne nourrit les gens de la famille que pendant les trois quarts de l'année;

3° Quand un chef de famille meurt, le commandement de la famille et les biens de famille vont au frère puîné. Les biens particuliers du défunt vont au fils aîné ;

4° Après la dévolution de l'héritage, on reste généralement avec le frère puîné, mais quelques-uns s'en vont aussi.

Ici, ce qu'il faut bien remarquer, c'est qu'à cause de l'élevage intensif du bétail, les biens particuliers du chef de famille défunt forment généralement la plus grosse part de l'héritage et non les biens familiaux — au contraire, de tout ce que nous avons vu jusqu'ici, depuis les Malinkés jusqu'aux Nounoumas. Il en résulte que le fils aîné, héritier de ces biens particuliers, se trouve doté d'une façon sérieuse et peut s'en aller s'il le veut. D'autre part, ceux de la soukala qui se sont constitué un pécule en élevant aussi du petit bétail pour leur compte, comme le chef de soukala, peuvent aussi s'en aller et profitent généralement

de la mort du chef de famille pour le faire. De là ces sécessions qui, après la dévolution de l'héritage, entament la famille patriarcale et mettent dehors quelques-uns de ses membres. Évidemment, il y en a plus qui restent qu'il n'y en a qui s'en vont, mais la famille patriarcale se trouve entamée au lieu de former un bloc absolu, comme nous l'avons vu jusqu'ici. Ce type nous aide à comprendre le type Dialonké de Guinée que je n'avais pas bien saisi dans mon étude de 1908 et qui est, du reste, plus ébranlé encore que le type Nankana. Pourquoi, chez les Dialonkés, le fils aîné du défunt s'en va-t-il de la soukala à la mort de son père, quand le frère de celui-ci lui succède? Pourquoi s'en va-t-il emmenant des biens mobiliers et emmenant aussi ses frères? — C'est qu'il a hérité, concurremment avec ceux-ci, des biens mobiliers de son père, et ils sont ici très importants.

Les Dialonkés et les Soussous ont vécu dans le Fouta-Djallon, qui est un admirable pays d'élevage du XIIIe au XVIIIe siècle de notre ère. Là ils ont énormément développé leur élevage et ce développement de l'élevage a agi sur la famille. Le chef de soukala, en mourant, a laissé le commandement de la famille et les biens familiaux à son frère puîné. Mais il a laissé ses biens particuliers, très importants en bétail, d'abord sans doute à son fils aîné, puis (sous l'influence du Musulmanisme qui a agi sur les Dialonkés et Soussous par l'intermédiaire des Foulahs) à tous ses fils également. Celui-ci et ceux-ci pouvaient donc sécessionner et pouvant le faire ils l'ont fait pour vivre indépendants. De là ce partage de l'héritage et cette dislocation au moins partielle de la famille que nous trouvons chez les Dialonkés et les Soussous. Les fils du défunt, s'ils sont en âge, s'en vont avec les biens particuliers de leur père, tandis que le frère puîné reste là avec les biens familiaux et le reste de la famille. La dislocation n'est donc que partielle, mais néanmoins la famille est très ébranlée.

Revenons à nos Nankanas.

Voici maintenant un type de famille très important qu'on trouve assez fréquemment chez les Nankanas, chez les Kassonbouras et aussi chez des populations entières de noirs :

1° Tous les ménages d'une famille habitent ensemble ;

2° Mais au lieu que tous cultivent ensemble les champs de la famille sous la direction du chef de famille, les ménages se sont partagé ces champs, et chaque ménage cultive à part.

Naturellement, chaque ménage se nourrit et s'habille lui-même. Le chef de famille qui, en fait de champs, n'a que sa part congrue de chef de ménage, ne peut que se nourrir, lui et son ménage. Il ne peut nourrir toute la famille.

Mais il conserve encore de grandes prérogatives. Ainsi les ménages qui cultivent et se nourrissent à part, ne peuvent marier leurs enfants. C'est le chef de soukala qui continue à marier les enfants de toute la famille, à payer des femmes aux garçons, à toucher la dot des filles, la dot, c'est-à-dire le prix de vente. Non seulement il est encore le marieur de toute la famille, mais il en est toujours le prêtre et le juge.

Pourquoi cela? Mais parce que ces champs ainsi partagés entre chaque ménage de la soukala n'en restent pas moins sous le domaine éminent de la famille. Aussi le chef de soukala, représentant de la famille et du droit qu'elle a sur ces biens, marie encore tous les enfants de celle-ci.

3° Quand le chef de famille meurt, il y a ici trois sortes de dévolutions à considérer :

1° Celle du commandement de la famille ;

2° Celle des biens familiaux ;

3° Celle des biens particuliers du défunt.

La première et la troisième dévolutions ne peuvent donner lieu à aucune difficulté. Le commandement de la famille passe toujours au frère puîné du défunt et, en revanche, ses biens particuliers à son fils aîné, mais pour les champs on peut discuter. En effet :

1° D'une part, ces champs appartiennent à la famille en domaine éminent. Le défunt qui les tenait avant sa mort en qualité de chef de ménage seulement, n'en avait que l'usufruit comme les autres chefs de ménage. A sa mort, ne doivent-ils pas revenir à la famille?

2° D'autre part, lui seul avec son ménage, femmes, fils, esclaves, a cultivé ces champs. Ce ménage les ayant seuls cultivés, ne

doivent-ils pas revenir à sa mort au représentant naturel du ménage, c'est-à-dire à son fils aîné ?

Les noirs donnent généralement à la question sa seconde solution, si bien qu'en fait les champs, classés avec les biens particuliers du défunt, passent au fils aîné.

Naturellement, l'héritage partagé, tout le monde continue à habiter ensemble et à travailler à part.

J'appelle l'attention du lecteur sur ce type familial qui consiste en deux mots dans l'habitation commune et dans le travail à part. Ce type est très important au point de vue de son extension. Il déborde de beaucoup les Nankanas et les Kassonbouras, et on le retrouve chez des populations entières de l'Afrique occidentale.

Au delà de ce type familial, c'est l'habitation commune qui se brise à son tour et nous allons voir maintenant les types patriarcaux ébranlés où chaque ménage habite à part. Du reste, malgré cette rupture de l'habitation commune se superposant à la rupture du travail commun, des liens sérieux continuent à subsister entre ces ménages séparés et à les lier assez fort. Nous n'en sommes pas encore, nous allons le voir, à la famille instable.

Prenons, en négligeant les types de transition, quelques types bien nets pour jalonner à grands pas notre route.

Voici, par exemple, un type qui est dominant chez les *Kassonbouras*, grands éleveurs de bétail et encore plus que les Nankanas :

1° Chaque ménage habite à part ;

2° Chaque ménage travaille à part et s'entretient ;

3° Le chef de famille continue cependant à marier les enfants de toute la famille et est encore prêtre pour toute la famille et même juge ;

4° Pour l'héritage, le commandement de la famille passe toujours au frère aîné, les biens familiaux également.

Les biens particuliers du défunt passent au fils aîné.

Les champs du défunt, il faut l'ajouter bien vite, ne sont plus considérés comme bien familial, mais comme bien particulier, et, en conséquence, passent au fils aîné.

L'héritage dévolu, on continue à habiter et à travailler à part.

Le type Kassonboura — très répandu en Afrique occidentale — permet de comprendre le type *Toma* de Guinée que j'ai noté exactement dans mon étude de 1908 — mais sans pouvoir me l'expliquer. Aujourd'hui il m'apparaît limpide : c'est le type où chaque ménage habite à part, se nourrit à part, etc. Quand le chef de la famille meurt, le frère puîné prend le commandement de la famille, puis il va enlever dans la soukala du défunt tout ce qui est bien familial, laissant au fils aîné tout ce qui est bien particulier. Du reste ce dernier a la plus forte part, car la soukala, les champs du défunt comptent parmi les biens particuliers.

Un type semblable, je le signale en passant, est le type *Mahi* du Dahomey. Les Mahis habitent au nord des Dahoméens proprement dits, au nord d'Abomey. Chez eux aussi, le frère puîné vient enlever les biens familiaux dans la soukala du chef de famille mort en ne laissant au fils aîné que les biens particuliers. C'est donc un type social très répandu dans toute l'Afrique occidentale.

C'est aussi en gros le type *Foulah* de Guinée que j'ai décrit dans mon étude de 1908, assez exactement, je le crois, mais que j'ai si malheureusement classé à côté du type Malinké.

Il y a cependant une différence : chez les Kassonbouras, Tomas, Mahis qui sont fétichistes, le chef de famille reste l'ordonnateur des sacrifices familiaux, mais nos Foulahs étant musulmans, il n'y a plus de sacrifices ni de culte des ancêtres, et c'est là un lien qui se rompt entre le chef de famille et les ménages. La faute en est à l'Islam, religion moins familiale, plus individualiste, moins « groupante » que le fétichisme nègre (*du moins en ce qui concerne la famille*, car pour l'État c'est autre chose et c'est même le contraire) et qui n'admettant pas de sacrifices et supprimant le culte des ancêtres, supprime les réunions familiales et les rapports familiaux que ces sacrifices et ce culte commandaient.

Faisons un bond et tombons sur un type plus ébranlé que celui-ci. C'est le type *Mossi* actuel :

1° Chaque ménage habite à part;

2° Chaque ménage travaille à part et s'entretient lui-même;

3° *Chaque ménage marie ses enfants.* On avertit le chef de famille par respect, mais ce n'est plus lui qui marie les enfants de la famille.

Il est encore prêtre et juge jusqu'à un certain point.

4° Quand un chef de famille meurt, le commandement de la famille passe toujours au frère puîné, mais tous les biens du défunt, quels qu'ils soient, passent au fils aîné. On ne fait plus de distinction entre les biens possédés par le défunt à titre familial ou héréditaire, et ceux acquis par le défunt lui-même. Tous sont considérés comme biens particuliers du défunt et, en conséquence, passent à son fils aîné. Sommes-nous ici en famille instable? Non, car celle-ci se définit, *morphologiquement :*

1° Par la réduction absolue de la famille au simple ménage;

2° Par le partage égal de l'héritage.

Or, ici nous avons bien, jusqu'à un certain point, le premier caractère, mais pas absolu, car si les ménages sont dispersés et indépendants jusqu'à un certain point, le chef de famille existe encore, et avec certaines prérogatives que nous venons de voir.

Quant au second caractère, il n'existe pas, puisqu'il n'y a ni partage égal, ni même partage du tout. Le fils aîné prend tout le plus souvent et les autres fils rien. Notons pourtant que, chez certains, on fait une part aux fils cadets, mais très inférieure à celle de l'aîné.

Du reste, nous en arrivons à la **famille instable** — ou à peu près — au moins à la famille instable dans sa définition morphologique, mais — qui l'eût cru? — c'est aux pasteurs vachers et aux pasteurs ânicrs en même temps que nous en arrivons, aux Foulbé et aux Maures, c'est-à-dire à des races classées jusqu'ici par la *Science sociale* parmi les populations franchement patriarcales.

Pour les personnes que cela étonnerait, qu'elles veuillent bien réfléchir à ce que nous avons déjà été obligés de constater :

1° Que c'est la possession du bétail qui ébranle les types Nankana, Kassonboura, Dialonké, etc.

2° Que les Foulahs, qui sont des demi-cultivateurs et demi-éleveurs, sont en famille patriarcale très ébranlée, alors que les cultivateurs Bobos, Habés, Malinkés, Bambaras, Gourounsi, qui possèdent peu de bétail, sont en famille patriarcale stable.

Ceci dit, passons aux Foulbé, pasteurs transhumants, chez qui l'art pastoral l'emporte définitivement sur la culture. — Au début de la saison sèche, les jeunes gens, hommes et femmes, quittent le village avec les troupeaux et vont au sud chercher plus d'humidité. Ils reviennent au village d'attache, au commencement de la saison des pluies, retrouver les vieilles gens qui n'ont pas bougé. Pendant la saison des pluies, quelques-uns font paître les troupeaux aux environs du village, mais la plupart se livrent à la culture.

Ainsi, culture pendant la saison des pluies, art pastoral transhumant pendant la saison sèche; mais ici, ce qu'il y a de plus important, c'est l'art pastoral.

Chez nos Foulbé (on dit *Peuhl* au singulier et *Foulbé* ou *Poullo* au pluriel):

1° Chaque ménage a son installation à part. Chaque jeune homme s'établit à part quand il se marie;

2° Chaque ménage travaille à part et s'entretient lui-même;

3° Chaque ménage marie librement ses enfants;

4 Quand un chef de ménage meurt, généralement son installation passe à son fils aîné. Quant aux biens mobiliers infiniment plus importants que cette installation, puisqu'ils comprennent le bétail, ils passent par parts *inégales* aux fils et aux filles. Le fils aîné est très avantagé sur les autres (puisque quelquefois il prend pour lui tout seul 50 % des biens mobiliers). Quant aux fils cadets, ils sont à leur tour très avantagés sur les filles. Enfin, parmi les fils cadets eux-mêmes, tous ne touchent pas la même chose: le second fils touche plus que le troisième, le troisième que le quatrième, etc.

Bref, il n'y a plus de biens de famille chez nos Foulbé, puisque tout passe aux fils et filles du défunt — et il n'y a plus non

plus de droit d'aînesse absolu, puisque fils et filles touchent tous, et puisqu'il y a, par conséquent, partage de la succession. Mais ce partage est *très inégalitaire*, il n'est que juste de le reconnaître. Il faut ajouter que chez les Foulbé il y a toujours un chef de famille : père ou frère aîné des frères parmi les frères mariés et chefs de ménage. Mais ce chef de famille est un roi tout à fait fainéant. Il ne marie plus les enfants de la famille et c'est à peine si on l'avertit. De plus, les Foulbé, étant musulmanisés plus ou moins, n'offrent pas de sacrifices. Partant il n'y a plus de sacrifices familiaux et, par conséquent, le chef de famille n'est plus prêtre. Pour la justice, il n'est plus non plus le juge de la famille, car les Foulbé ont l'habitude de s'adresser, même pour les affaires civiles, entre ménages de la même famille, directement au chef Peuhl, au chef de village, au chef politique et non au chef de famille.

Bref, nous approchons de la famile instable. Avec les Maures, nous allons nous en rapprocher encore plus près.

Voici le résumé de renseignements que me donne sur les *Maures Kountah* des environs de Tombouctou, l'un d'entre eux établi actuellement dans le Mossi pour y faire du commerce. Ces Maures Kountah sont des Maures de la tente. Ils font surtout de l'art pastoral, ensuite du commerce. Ils ne font pas de culture, mais leurs esclaves en font un peu.

1° Chaque ménage chez les Kountah a sa tente à part qui contient l'homme, la femme et leurs enfants non mariés. Quand un jeune homme se marie, son père l'établit à part dans une nouvelle tente avec sa jeune femme ;

2° Chaque ménage travaille à part et s'entretient lui-même ;

3° Chaque ménage marie lui-même ses enfants ou plutôt, par un sentiment de pudeur assez singulier, chaque homme charge son frère puîné de marier son fils ou sa fille, mais du père ou du chef de famille il n'est pas question dans tout cela. Quand un homme n'a pas de frère, il marie lui-même ses enfants, et ce n'est pas le chef de famille qui le fait ;

4° Quand un chef de ménage, c'est-à-dire le chef d'une tente particulière, meurt, ce qu'il laisse est partagé entre ses enfants,

à raison d'une part pour les garçons et d'une demi-part pour les filles. La femme du défunt a un quart de part (je dis la femme et non les femmes du défunt parce qu'on sait qu'en fait les Maures sont monoganes). Les frères du défunt n'ont absolument rien. Le fils aîné n'est avantagé d'aucune manière. La tente elle-même est vendue pour en partager le prix. On applique donc rigoureusement les prescriptions koraniques.

Le chef de famille existe pourtant encore chez les Maures comme chez les Foulbé, mais, en fait, il ne joue plus aucun rôle, semble-t-il.

Au point de vue de sa morphologie, la famille maure est donc bien une famille instable. Elle est réduite au simple ménage d'une façon presque absolue et quant au partage des biens il est égalitaire.

Si donc la famille instable existe (ce dont je doute fort du reste pour ma part), la famille maure rentre évidemment dans ce genre.

Il faut ajouter que j'ai deux autres observations sur les Maures : l'une sur des Maures non plus nomades mais sédentaires et, au point de vue du travail, surtout commerçants ; l'autre sur des Maures sédentaires et cultivateurs. Les premiers sont un peu moins instabilisés que nos Maures nomades et pasteurs et surtout les seconds le sont beaucoup moins et semblent avoir été repatriarcalisés (qu'on me passe cette expression) par la culture.

Je n'en dirai pas plus long sur les Maures, puisque aussi bien ici je n'ai pour but que d'esquisser dans ses grandes lignes l'évolution de la famille patriarcale dans l'Afrique occidentale depuis les Bobos et Gourounsi cultivateurs jusqu'aux Foulbé et Maures pasteurs, et j'en viens à mes conclusions :

1° Je crois avoir montré dans cette étude que l'interprétation que M. de Préville a donné des faits exposés dans mon *Noir de Guinée* n'était pas acceptable.

2° J'ai montré qu'il existait dans l'Afrique occidentale de

nombreuses populations de cultivateurs foncièrement patriarcaux, avec des nuances du reste dans l'intensité patriarcale : Bobos, Gourounsi du nord et du centre, Habés, Bambaras, Malinkés, Mandé-Dyoulas, Markas, Dafis, etc.

3° J'ai montré ensuite des populations patriarcales ébranlées (Gourounsi du sud, Dialonkés, Tomas, Foulahs, etc.) et, chose curieuse, nous avons pu constater qu'à mesure que le bétail se multipliait la famille patriarcale s'ébranlait.

4° Enfin j'ai passé en revue un groupe de populations où le bétail a encore bien plus d'importance et ces populations, elles, (Foulbé et Maures), sont tellement ébranlées qu'il faut les classer dans la famille instable ou tout près, si du moins la Science sociale conserve encore ce vocable.

5° Ceci nous conduit à formuler cette hypothèse [1] que *la possession du bétail*, qu'il s'agisse d'élevage pour la vente comme chez les Nankanas, Kassonbouras, Dagaris, etc., *ou qu'il s'agisse d'art pastoral pur et non plus d'élevage pour la vente, comme chez les Foulbé, ébranle et instabilise la famille patriarcale* ou, pour me servir d'une expression qui ne préjuge pas la question de la famille instable, tire *la famille patriarcale de la communauté, l'en met dehors*. C'est juste le contraire de ce qui a été admis jusqu'ici par la Science sociale dont une des répercussions les plus souvent citées a été celle-ci, que c'est l'art pastoral qui créée la famille patriarcale. Il y aurait donc lieu, à ce sujet, de réétudier très sérieusement le type Mongol et Tartare, le type pasteur de l'Asie centrale et de voir si ce type est un type patriarcal pur, stable, primitif, ou un type patriarcal très évolué, très ébranlé, excessivement instabilisé (ou tiré en dehors de la communauté) à la façon des Foulbé et des Maures. En même temps et en passant, on pourrait voir si le fameux patriarche de Le Play ne serait pas, par hasard, un chef politique, un chef de groupe de tentes (ce que bien des indices tendraient à faire

1. Nous renvoyons aux réserves présentées par plusieurs de nos collègues lors de la réunion mensuelle du 23 décembre 1910. (Voir le *Bulletin* de janvier 1911, p. 9 et 10) au sujet de la base de cette hypothèse. L'art pastoral qui produit la famille patriarcale est l'art pastoral *nourricier* et non l'exploitation des pâturages par l'élevage des animaux en vue de la vente. (Note de la Rédaction.)

croire), au lieu d'être un chef de famille, comme Le Play l'a cru.

Quelle que soit la solution que l'avenir réserve à cette question, il était, après les constatations que j'ai faites en Afrique, de mon devoir de la poser.

Louis TAUXIER.

L'OUVRIER DE LA LAINE

DANS LE YORKSHIRE

AVANT-PROPOS

Dans une première étude, nous avons essayé de déterminer les caractéristiques de l'éducation dans les écoles anglaises.

Mais l'école n'est pas le seul groupement qui assure l'éducation des enfants; elle ne fait que continuer ce que la famille a commencé, et plus tard l'atelier encore poursuit la formation de l'homme.

A priori, il est permis de supposer que, dans un même milieu social, les mêmes tendances éducatives se retrouvent dans les différents groupements, dans la famille, à l'école et à l'atelier. On comprend cependant que, dans l'application, ces tendances prennent des formes spéciales qu'il est bon d'étudier, et qui, du reste, formeront des contre-épreuves nécessaires.

Chaque groupement social a des fonctions diverses et variables à remplir, et, parmi ces fonctions, on rencontre souvent celle de l'éducation, tantôt à l'état accessoire, tantôt à l'état essentiel. Dans les différents groupements qui composent la société anglaise, il en est trois que nous venons de citer qui ont un rôle prépondérant à ce point de vue, parce qu'ils renferment des enfants d'une façon normale.

L'enfant entre, en effet, successivement dans ces trois groupements :

La famille d'abord, où se fait son éducation première;

L'école ensuite, où l'éducation du caractère se continue, et où il acquiert certaines connaissances intellectuelles;

L'atelier enfin, où l'éducation du caractère s'achève, et où il acquiert les connaissances pratiques d'un métier.

Dans notre exposé, nous ne suivrons pas cet ordre chronologique. La force des choses nous a amenés à partir de ce qui est le plus facile à voir, à discerner, à analyser, et de terminer par ce qui est le plus difficile. C'est pourquoi nous terminerons par la famille.

En effet, lorsque vous demandez à un ouvrier comment il élève ses enfants, il ne vous répond que des choses vagues, parce que l'éducation qu'il donne ne résulte pas de formules toutes faites, de théories préconçues, mais d'habitudes journalières non raisonnées. D'autre part, pour observer comment se fait l'éducation dans une famille, il faut séjourner dans cette famille un temps très long qui nous manquait.

C'est à l'école que les phénomènes de l'éducation apparaissent avec le plus de netteté, parce que c'est autour d'eux que toute la vie de l'école converge. De plus, on y trouve des spécialistes en éducation. Enfin, l'éducation s'y fait pour ainsi dire publiquement; on la voit constamment à l'œuvre.

Dans l'atelier, le phénomène est également assez facilement observable, mais il n'est plus le point central. L'atelier n'est pas exclusivement un lieu d'apprentissage; c'est avant tout un lieu de travail, et c'est pour et par les nécessités du travail qu'il est éducateur. Il faut donc faire l'analyse complète du travail pour arriver à discerner comment et pourquoi il est éducateur.

Ceci explique l'ordre de notre étude : école, atelier, famille.

Nous avons étudié l'éducation à l'école dans une précédente étude[1]. Nous nous proposons maintenant d'étudier, sur un type d'ouvrier anglais, l'atelier et la famille dans leurs rapports avec l'éducation.

1. *Sc. soc.*, 2e pér., 77e fasc.

INTRODUCTION

LES MOYENS D'EXISTENCE ESSENTIELS DE L'ANGLETERRE

Lorsque l'on veut étudier une région sociale, le choix de la famille ouvrière à observer est déterminé d'abord par le travail principal que l'on trouve dans cette région. En Flandre, ce sera : dans la campagne, une famille de petits cultivateurs ; en ville, un ouvrier de l'industrie textile.

La question se complique un peu si l'on se propose surtout d'étudier le rôle éducateur de l'atelier dans un pays. Dans les sociétés simples, cette question se résoud facilement, parce que la plupart des travaux se retrouvent dans chaque famille. L'Angleterre est précisément au pôle opposé : la division du travail y est plus accentuée qu'en aucun autre pays d'Europe, et à peu près tous les métiers s'y trouvent.

Toutefois, il s'en faut de beaucoup que tous les métiers aient une importance égale. Certains d'entre eux ne sont qu'accessoires : celui de boulanger par exemple. D'autres sont en décadence, par suite de la concurrence victorieuse des pays étrangers.

Le choix se restreint donc aux métiers qui ont à la fois les deux caractères suivants :

1° Métier très répandu, occupant un nombre considérable d'ouvriers et travaillant pour l'exportation ;

2° Métier en progrès, l'emportant manifestement sur la concurrence étrangère.

La statistique peut ici nous donner des indications.

Tout d'abord, ce n'est certainement pas la Simple récolte : si l'art pastoral existe dans les Highlands de l'Écosse, on ne le rencontre plus guère dans l'Angleterre proprement dite ; la chasse n'est qu'un amusement, et le cueillette n'existe pas. Seule, la pêche côtière conserve, mais sous des formes renouvelées, une certaine importance.

Ce n'est pas non plus la culture, car c'est en Angleterre que la population rurale est proportionnellement la plus faible, et elle va constamment en diminuant[1] : en 1901, la proportion de la population urbaine dans ce pays s'élevait à 77 %, alors qu'en Belgique, pourtant l'un des pays les plus industriels du monde, cette proportion n'était que de 44 % environ[2].

Parmi les travaux d'extraction, il en est un que l'on sait très important, c'est *l'art des mines*. Son importance est si grande que beaucoup d'auteurs indiquent la houille comme le seul facteur de la supériorité économique de la Grande-Bretagne. Quoi qu'il en soit, 997.708 ouvriers étaient employés dans les mines du Royaume-Uni en 1909[3]. Cette industrie n'est guère concurrencée, car l'exportation est très importante et l'importation à peu près nulle. Mais la plus grande partie de la houille est cependant consommée à l'intérieur du pays, et a servi à développer la Fabrication[4].

La Fabrication est manifestement le Travail dominant, surtout la fabrication à la machine. Il faut donc chercher parmi les métiers qui se prêtent le mieux au machinisme. Incontestablement ce sont les *industries textiles*, et, parmi celles-ci, le coton surtout, puis la laine, le lin, et un peu la soie. Or, dans cette branche, la supériorité de l'Angleterre est d'autant plus marquée

1. La population rurale de l'Angleterre, qui était de 80 % en 1770, tombait à 50 % en 1850, à 35 % en 1871, et à 23 % en 1901.

2. S. Rowntree, *Comment diminuer la misère* (Giard et Brière), p. 223.

3. Circulaire 4155 du *Comité des Houillères de France*.

4.

Production houillère totale du Royaume-Uni en 1909 :			263.774.312	tonnes.
Exportation	—	—	65.694.267	—
Charbons de soute pris par les navires		—	19.713.907	—

(Circulaires 4155 et 4181 du *Comité des Houillères de France*.)

que l'automatisme est plus parfait[1]. Les statistiques nous indiquent que la Grande-Bretagne contenait, en 1893, 45.270.000 broches à filer le coton et 53.471.897 en 1909, soit en seize ans une augmentation de plus de 8.000.000 : c'est à peu près le nombre total des broches que possède l'Allemagne ! La supériorité est encore éclatante pour la laine et le lin[2]. Et cette supériorité n'est pas une simple affaire de masse. Les industries textiles, en Angleterre, arrivent à donner des salaires plus élevés que sur le Continent, et pourtant elles ne sont protégées par aucun droit de douanes ; ce sont au contraire les concurrents qui doivent se protéger !

En tout cas, en 1907, l'industrie cotonnière occupait 572.869 personnes, et l'industrie lainière 257.017.

Une autre industrie très prospère est celle de la *construction des navires*. En 1910, la Grande-Bretagne a construit un tonnage total de 1.277.814 tonneaux de jauge brute, dépassant considérablement ses concurrents : États-Unis, 361.605 t. ; Allemagne, 210.367 t. ; France, 105.114 t., etc...

Dans cette industrie encore, l'Angleterre fabrique à meilleur compte que ses concurrents, tout en donnant des salaires supérieurs à ses ouvriers, et en 1907, on comptait 184.557 personnes employées dans cette branche de la production.

D'autres industries encore sont très importantes, mais ont un caractère accessoire, parce qu'elles sont liées aux précédentes, et ne concurrencent pas l'étranger d'une façon toujours aussi immédiate. Par exemple, la métallurgie et la construction des machines.

Voyons enfin les Transports. Ils sont très développés, mais on peut les considérer comme des auxiliaires de l'industrie. Si la marine anglaise a pu conserver son incontestable maîtrise, c'est surtout parce que la source inépuisable de fret de sortie lourd qu'elle a à sa disposition lui donne un avantage sur tous les concurrents.

Les choses se présentent donc à peu près sous cet aspect :

1. *Sc. soc.*, 2e pér., 66e fasc., p. 69.
2. *Id.*

L'*Art des mines* (surtout de la houille) a développé les *Transports* (surtout les transports maritimes), et, par conséquent, la *Construction des navires*.

La *houille* a aussi développé les *fabrications à la machine;* mais, parmi ces fabrications, il en est dont l'essor s'est affirmé d'une façon plus brillante, comme les *industries textiles*.

L'influence de la houille est visible ici comme dans les transports et la construction des navires, mais l'influence de l'homme semble plus accusée.

C'est pourquoi, comme nous ne disposions que d'un temps réduit, et qu'il vaut mieux se concentrer que se disperser, il nous a semblé qu'il convenait d'étudier de préférence une industrie textile, qui nous permettrait mieux de discerner les qualités de l'ouvrier anglais.

Nous avons choisi, comme champ d'étude, le West-Riding du Yorkshire, et les raisons qui nous ont guidés dans ce choix seront exposées dans les pages qui vont suivre.

Mais, avant, qu'il nous soit permis de remercier tous ceux qui nous ont facilité notre tâche, en particulier les agents consulaires des villes manufacturières du nord de l'Angleterre. Les recommandations du Board of Trade m'ont aussi été très précieuses pour entrer en contact avec les familles ouvrières par l'intermédiaire des leaders des Trade-Unions.

I

L'INDUSTRIE LAINIÈRE DANS LE WEST-RIDING

Le nord de l'Angleterre offre un lieu prédestiné au développement du machinisme : il possède à la fois des chutes d'eau et de la houille. Grâce aux chutes d'eau, un premier machinisme rudimentaire put se développer ; par la houille, il se continua et prit toute son ampleur.

La partie septentrionale de l'Angleterre est en effet traversée du nord au sud par une chaîne dorsale, les monts Pennines, qui forme plutôt un ensemble de collines que de montagnes véritables : les chutes d'eau y sont, en conséquence, d'importance médiocre, mais assez nombreuses et accessibles.

Le versant occidental est constitué surtout par le Lancashire ; c'est le pays du coton, dont Manchester est le centre.

Le versant opposé comprend le West-Riding[1] du Yorkshire, le pays de la laine, avec Leeds comme ville principale.

L'un et l'autre de ces versants contiennent des bassins houillers abondants.

L'un et l'autre ont des débouchés faciles vers la mer :

Le premier possède Liverpool, porte ouverte vers l'Amérique d'où vient le coton, porte ouverte vers les régions lointaines qui ont besoin de cotonnades.

1. Le Yorkshire ou comté de York comprend, en outre, deux autres subdivisions *ridings*, mais toutes deux sont situées dans la plaine et sont purement agricoles. Ce sont l'East-Riding et le North-Riding.

Le second possède Hull, orienté vers les pays du Nord, consommateurs de laines, mais le port est plus éloigné de la région industrielle, moins favorablement situé que Liverpool pour l'exportation.

Anciennement, aux temps du travail à la main, les fabrications textiles se faisaient un peu partout en Angleterre. Depuis l'invention des machines à la fin du XVIIIe siècle, une concentration régionale s'est opérée aux profits respectifs du Lancashire et du West-Riding.

Un mouvement analogue, nous le savons, s'est produit en France au profit de la région du Nord pour les mêmes causes[1], mais le phénomène est encore plus accentué en Angleterre.

Limité par le temps, nous ne pouvions étudier que l'une des deux régions dont nous venons de parler. Nous avons choisi le West-Riding pour les raisons suivantes :

D'abord, il a été moins étudié que le Lancashire sur lequel on possède des études très détaillées, notamment celles de Schulze Gävernitz[2]; en second lieu, en choisissant le coton, on aurait pu nous reprocher d'avoir pris une industrie dans laquelle la supériorité de l'Angleterre est trop accentuée, tandis qu'avec la laine, nous sommes dans une bonne moyenne ; enfin, la comparaison sera plus aisée avec la Flandre, notamment avec le groupe industriel de Roubaix-Tourcoing que nous avons étudié déjà.

La zone lainière du West-Riding comprend essentiellement le bassin supérieur de l'Aire, y compris son affluent, la Calder.

La ville la plus importante de cette zone, Leeds[3], est précisément située sur l'Aire, au débouché des collines; en aval de cette cité, il n'y a plus de fabrications textiles; en amont se trouve le pays de la laine peignée (*worsted*), dont le centre principal est Bradford[4], tandis que Leeds est surtout spécialisée dans la confection (*clothmaking*).

1. Voir notre étude sur la *Flandre française* (*Sc. soc.*, 2e pér., 66e fasc., p. 64 et s.)
2. *La Grande Industrie* (trad. de G. Guérault, 1896).
3. Leeds comptait une population de 428.968 habitants en 1901.
4. Bradford avait 279.767 habitants en 1901.

La vallée de la Calder et celle de son affluent, la Colne, forment le pays de la laine cardée (*woollen*), avec Halifax [1] et Huddersfield [2] comme centres principaux :

Nous avons étudié :

La laine cardée à Huddersfield ;

La laine peignée à Bradford :

La confection à Leeds.

I. — LES INFLUENCES ÉDUCATIVES DU TRAVAIL A LA MACHINE.

Une opinion courante veut que la machine déprime l'intelligence de l'ouvrier, parce que celui-ci ne doit plus acquérir de connaissances techniques spéciales.

C'est là une grande erreur.

Sans doute, la machine exige un apprentissage moins poussé, mais cet apprentissage est remplacé par un temps d'épreuve nécessaire à la formatiou de la mentalité de l'ouvrier, de son caractère.

La machine demande une intelligence moins brillante, mais des qualités morales supérieures. C'est pourquoi, il est faux de dire que la machine déprime l'ouvrier.

Nous avons mis ce fait en lumière dans notre étude sur *les Ouvriers de l'Industrie textile* [3] en Flandre, après M. de Rousiers qui l'avait indiqué dans *la Question ouvrière en Angleterre* [4]. Nous ne pouvons que répéter les mêmes constatations à propos de nos observations dans le West-Riding, mais pour éviter des redites, nous serons très brefs.

La laine peignée a Bradford. — C'est sous le règne d'Edouard III (1327-1377) que des émigrants flamands vinrent établir à Bradford la fabrication des étoffes d'après des procédés supérieurs qui en permettaient l'écoulement sur le marché.

1. Halifax : 104.936 hab. en 1901.
2. Huddersfield : 95.047 hab. en 1901.
3. *Se. soc.*, 2e pér., 59e fasc.
4. Firmin-Didot, 1895.

Toutefois, cette industrie ne commença à prospérer qu'à partir des transformations mécaniques de la fin du XVIIIe siècle.

La laine peignée, plus difficile à travailler que la laine cardée, s'adapta moins vite au machinisme, et ce ne fut qu'en 1827 que le peignage mécanique fut réalisé.

Dès lors, Bradford se développe, et la population augmente rapidement. Vers 1840, on commence à travailler l'alpaga et le mohair, et Bradford prend une importance tellement grande, que les négociants en laines longues (*worsted*), jusqu'alors fixés à Leeds, se transportent à Bradford.

Je visite un peignage mécanique, celui de MM. *Holden et Burnley*. Ce dernier est *self-made-man* qui dirige le travail, tandis que la famille Holden est une famille de capitalistes, qui a prospéré dans l'industrie du peignage, non seulement en Angleterre, mais en France, car elle a de vastes établissements à Croix-lez-Roubaix et à Reims. La fabrique que je visite occupe 650 ouvriers, dont une moitié travaille le jour et l'autre la nuit. Il n'y a pas d'enfants, et 120 femmes seulement sont occupées le jour aux opérations du second lavage et du peignage proprement dit. La plus grande partie du personnel est composé de manœuvres quelconques embauchés à dix-huit ans. L'usine travaille à façon pour les fabricants, de sorte que, comme à Roubaix, il y a des chômages périodiques pendant lesquels beaucoup d'ouvriers vont moissonner dans les environs, ou s'occupent d'une façon quelconque. Les femmes gagnent de 14 à 15 shillings par semaine (17 fr. 50 à 18 fr.75) et les hommes 24 à 28 shillings (30 à 35 francs). Les salaires sont donc plus élevés qu'à Roubaix, mais les deux villes ne sont pas en concurrence pour le peignage, car dans cette industrie on ne travaille que pour les fabricants du voisinage.

Je n'ai pas visité de filature de laine peignée. Le travail n'y est du reste pas comparable à celui de Roubaix, parce que la matière première est différente. Tandis que la France travaille les laines fines de la Plata, l'Angleterre travaille les laines grosses et très longues. Il en résulte que, d'un côté, l'on file au métier renvideur conduit surtout par des hommes, et, de l'autre, on file

au métier continu conduit par des femmes[1]. De là, la grande proportion de femmes dans les filatures de Bradford : 10.000 contre 5.000 hommes. Les peignages de cette ville emploient, au contraire, 3.000 hommes et 2.000 femmes seulement.

Je visite un tissage, celui de *Hinchclyffe*. Il ne travaille pas le worsted, mais un mélange de woollen et de soie artificielle. Toutefois, le travail est organisé d'une façon analogue à celui des tissages de worsted. On y fabrique du tissu pour rideaux et pour robes. Cinquante femmes surveillent 100 métiers, et d'autres femmes sont employées à faire le piqurage à la main. Les hommes sont peu nombreux ; ce sont surtout des surveillants ou des manœuvres. On travaille de 6 h. 1/2 du matin à 6 heures du soir, avec des arrêts d'une demi-heure pour le breakfast et de trois quarts d'heure pour le lunch.

Dans les teintureries, les ateliers d'apprêt ou d'impression, il n'y a guère que des hommes employés, mais ceci ne compense pas la grande quantité de main-d'œuvre féminine que l'on rencontre dans les filatures et les tissages. D'après les statistiques du *Board of Trade*[2], l'industrie textile à Bradford occupait, en 1905, 26.083 individus du sexe masculin contre 32.674 du sexe féminin. Cet état de choses pose un problème curieux, celui de l'emploi des hommes, et cela d'autant plus qu'en Angleterre, peu de femmes mariées travaillent. Ce sont surtout des jeunes filles ou des veuves. Il est vrai qu'à Bradford, la proportion de femmes mariées travaillant en fabriques est plus grande que dans les autres villes anglaises; cela tient au recrutement inférieur de la population ouvrière, composée de manœuvres dont les salaires sont irréguliers et relativement bas. Malgré cela, il n'y a, à Bradford, que 18 % des femmes occupées qui soient mariées ou veuves[3].

Mais il y a, à Bradford, quelques industries qui n'occupent

1. A Bradford, une femme conduit un métier continu ayant de 160 à 260 broches.

2. *Report of an Enquiry by the Board of Trade into Working class rents, housing and retail prices* (Darling and son, 34, Bacon street, London, 1908).

3. Les statistiques ne font malheureusement pas la différence entre les femmes mariées et les veuves. Ce chiffre de 18 % est élevé pour l'Angleterre : 13 % à Leeds, 12,9 % à Huddersfield, 12,4 % à Halifax.

que des hommes : mines, métallurgie, construction des machines, etc. Quant aux jeunes gens, un certain nombre d'entre eux quittent tôt la ville et vont chercher du travail ailleurs.

Nous avons dit, plus haut : recrutement inférieur de la population ouvrière. Il ne faudrait pas conclure à un abaissement de l'ouvrier par la machine. Le recrutement est inférieur relativement à celui des autres industries mécaniques, mais nous verrons que des qualités morales plus grandes sont demandées du manœuvre surveillant de machines que du manœuvre travaillant entièrement à la main.

La laine cardée a Huddersfield. — Dans la laine cardée, l'industrie est généralement *intégrée*, c'est-à-dire que la même firme possède à la fois la filature et le tissage. Cela tient d'abord à ce que les capitaux engagés peuvent être moins importants [1]; en Angleterre, l'intégration dans les cardés est facilitée par ce fait que ce pays fabrique surtout les articles courants, peu soumis aux variations de la Mode. Nous verrons plus loin pourquoi.

Je visite les établissements *Smith and Cleaver* qui occupent, tant à la filature qu'au tissage, 300 ouvriers, dont 100 femmes ou jeunes filles. Ils fabriquent des tissus de drap mélangé, genre Verviers ; ils achètent à Manchester les filés de coton dont ils ont besoin, et filent eux-mêmes des cardés en laine d'Australie. Ils ont, pour cela, 16 métiers renvideurs de 300 broches chacun. Chaque équipe se compose de 1 fileur (*spinner*) et 1 rattacheur (*piecer*), et dirige 2 métiers, donc 600 broches.

Dans le tissage, il y a 112 métiers dirigés par 100 tisseurs et 12 tisseuses. Ici, contrairement à ce que nous avons vu à Bradford, chaque personne ne dirige qu'un métier, mais il s'agit d'étoffes plus lourdes. Il n'y a pas de jacquard, parce que l'on ne fait pas de tissus compliqués. On ne fait pas non plus d'échantillonnage, parce que les tissus ne varient pas. Pourtant, une certaine quantité est exportée dans les colonies, dans l'Amérique du Sud et même en France.

1. Le peignage, à lui seul, exige des millions de capitaux.

Les heures de travail sont les mêmes qu'à Bradford. On commence à 6 h. 1/2 du matin et on finit à 6 heures, quelquefois à 6 h. 1/2 du soir, avec deux arrêts : l'un d'une demi-heure pour le breakfaste (d 8 h. 1/2 à 9 heures), et l'autre d'une heure (de 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2 ou bien de 1 heure à 2 heures) pour le lunch. La journée effective est donc de 10 heures, et comme on chôme le samedi après-midi, la semaine est de 55 h. 1/2. Il n'y a guère d'inemployés à Huddersfield, car l'industrie lainière traverse en ce moment une ère de prospérité.

Leeds. — Cette ville a perdu le négoce de la laine brute au profit de Bradford, mais a gardé son importance pour celui des produits finis.

Quelques tissages sont restés. J'en visite un où l'on fabrique des draps unis ou légèrement fantaisie, destinés surtout aux uniformes de policemen et aux wagons de chemin de fer. Comme matières premières, on emploie des filés cardés et peignés. Ceux-ci sont achetés à Bradford, mais les premiers sont fabriqués dans une filature annexée au tissage. La filature toutefois n'est pas à Leeds, mais dans les environs, à Pudsley. Le tissage est dans les faubourgs industriels de Leeds; il comprend 50 métiers et occupe surtout des femmes. Chacune d'elles dirige deux métiers pour les tissus peignés et un seul pour les tissus cardés. La journée de travail est de 10 heures par jour, mais comme on arrête le samedi après-midi, cela fait 56 heures par semaine au lieu des 60 que l'on fait en France. A la fabrique est annexé un département commercial comprenant trois voyageurs pour la Grande-Bretagne. De plus, on exporte au Canada, car la fabrique en relation avec des gros négociants de ce pays.

La filature de Pudsley ne fabrique que pour les besoins du tissage, et fait surtout les cardés n°s 24 à 26. Elle est donc très spécialisée, ce qui est une bonne condition de travail. Les renvideurs ont 380 broches. Une équipe est composée de 1 fileur et 2 rattacheurs et dirige 760 broches. La filature travaille jour et nuit; l'équipe de jour fait 13 heures et l'équipe de nuit 11 heures. En saison, la première fait quelquefois 14 heures. Comme on

arrête le samedi après-midi, on peut compter sur une moyenne de 70 heures par semaine; c'est plus qu'en France, mais il s'agit ici d'un milieu rural.

Mais la véritable spécialité de Leeds est la confection, surtout les vêtements tout faits (*ready-made cloth*) que l'on vend aux grands magasins.

La confection se fait à la machine en grand atelier ou à la main en atelier domestique. Nous verrons que les Juifs dominent dans ce dernier, et les Anglais dans le premier.

Les établissements *Barren* occupent 100 coupeurs (*cutters*), 1.000 femmes travaillant sur des machines à coudre mues par la vapeur, 500 femmes finisseuses cousant à la main et 80 presseurs. Les finisseuses travaillent la plupart dans la fabrique, mais un certain nombre exécutent leur ouvrage à domicile pour le compte de sous-entrepreneuses, qui servent d'intermédiaires responsables et retiennent une partie des profits.

L'industrie textile et la confection occupent à Leeds un surplus de main-d'œuvre féminine, près de 23.000 ouvrières contre 12.000 ouvriers. Mais Leeds est un centre d'industries minières, qui n'occupent que des hommes (près de 30.000), et il faut ajouter les transports qui occupent 10.000 hommes environ.

C'est, en somme, un phénomène à peu près général : l'industrie textile ne se développe que parallèlement à d'autres travaux, par suite de la nécessité d'équilibrer les mains-d'œuvre masculine et féminine.

Les répercussions du travail sur la famille. — On le voit, le travail est organisé d'une façon analogue dans le Yorkshire et dans la Flandre, et les machines employées sont sensiblement les mêmes. On ne sera donc pas étonné de constater les mêmes répercussions sociales des deux côtés. Nous nous bornerons à les indiquer brièvement.

Examinons d'abord, si vous le voulez, la question des salaires. Voici l'échelle des salaires, et on la comparera utilement à celle qui a cours en Flandre.

Pour les hommes, on a :

1° *Les manœuvres* (peigneurs, cardeurs, teinturiers, hommes de peine) : 18 à 24 shillings par semaine (*22 fr. 50 à 30 francs*)[1] ;

2° *Les tisseurs à un métier* (cardé) : 18 à 20 sh. (*22 fr. 50 à 25 francs*)[2] ;

3° *Les tisseurs à 2 métiers* (peigné) : 24 à 30 sh. (*30 à 37 fr. 50*)[3] ;

4° *Les fileurs :* 28 à 32 sh. (*35 à 40 francs*)[4] ;

5° *Les coupeurs :* 32 à 35 sh. (*40 à 44 francs*).

Pour les femmes :

1° *Les tisseuses à 1 métier* (cardé) : 12 à 16 sh. (*15 à 20 francs*) ;

2° *Les tisseuses à 2 métiers* (peigné) : 22 à 23 sh. (*27 fr. 50 à 28 fr. 75*).

Pour le travail à la main :

Il a presque complètement disparu, excepté dans la confection. Là, seulement, on trouve côte à côte la lutte du bras et de la houille, et on constate :

1° Que les *couturières à la machine* gagnent de 11 à 16 sh. (*13 fr. 75 à 20 francs*) ;

2° Que les *finisseuses à la main* gagnent de 8 à 14 sh. (*10 à 17 fr. 75*).

Ici comme partout le travail à la main est moins payé, parce que, s'il demande un effort physique plus considérable, il exige des capacités morales moins grandes.

Ces qualités morales nécessaires, on peut s'en rendre compte simplement en regardant travailler. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit déjà dans notre étude sur la Flandre. Rappelons seulement qu'elles consistent en une *capacité d'at-*

1. En Flandre : 18 à 24 francs.

2. Salaires relativement bas à cause de la concurrence des femmes et de la simplicité des articles. — 18 à 20 francs en Flandre (à Halluin), où un homme ne conduit qu'un métier.

3. En Flandre : 25 à 30 francs à Roubaix, où un homme conduit deux métiers.

4. En Flandre : 36 francs environ.

tention plus intense et soutenue, dans un *esprit de discipline* plus développé, et, pour l'élite, dans le *don du commandement*.

Pendant le temps d'épreuve qui remplace l'apprentissage, le jeune ouvrier développe ces qualités qu'il possède en germe, mais que la machine accentue. C'est en cela que l'atelier moderne est éducateur, et, disons-le en passant, il est singulier de voir que ces qualités sont du même ordre que celles que les écoles anglaises s'attachent à développer.

Une remarque en terminant. D'une façon générale, l'échelle des salaires dans le Yorkshire est proportionnelle à celle qui existe en Flandre, mais le point de départ est plus élevé, de sorte que chaque échelon correspondant se trouve à un niveau plus haut en Angleterre qu'en France. Ce n'est plus là une répercussion de la machine. Manifestement, il y a une autre force qui agit, et qui varie selon les milieux sociaux. Cette force est la plus intéressante à étudier; mais, pour la mettre en lumière, il fallait d'abord déterminer soigneusement les effets propres du machinisme.

Cette force, nous ne l'avions déterminée que d'une façon insuffisante dans notre étude sur la Flandre, parce que nous manquions de points de comparaison.

Maintenant que nous avons deux types similaires en présence, nous allons dégager ce que leur comparaison fait ressortir à cet égard.

II. — L'INFLUENCE DE L'ÉDUCATION SUR LE TRAVAIL.

Après avoir étudié les répercussions du Travail sur la Famille, il s'agit d'étudier les répercussions inverses de la Famille sur le Travail, car il y a action et réaction.

Les premières sont plus faciles à discerner, car, par l'observation directe d'un travail, on peut analyser les qualités nécessaires à son exécution.

L'éducation familiale, au contraire, est bien plus difficile à observer. Il faut séjourner très longuement et très intimement

dans une famille pour bien la connaître. C'est pourquoi, nous allons nous aider du procédé indirect. Nous tâcherons de voir quels sont les effets de l'éducation familiale sur le travail. Ces effets, on les voit difficilement par l'observation d'un seul type social, mais plus aisément par la comparaison des observations faites dans deux types sociaux dont le travail est similaire.

L'atelier moderne, avons-nous dit, développe l'attention, la discipline, le commandement.

Il les développe, mais ne les crée pas. Elles existent antérieurement d'une façon plus ou moins accusée. Or, il est évident que, plus ces qualités seront fortes préalablement, plus l'action éducative de l'atelier sera facile.

Cela revient à dire que, plus l'éducation familiale ou scolaire aura soigné l'éclosion de ces qualités, et plus elles pourront être augmentées par le temps d'épreuve à l'atelier.

Si donc nous constatons que l'ouvrier anglais a une faculté d'attention plus grande, une discipline plus grande que l'ouvrier flamand, force nous sera d'admettre que l'éducation de l'enfance a mieux développé ces qualités chez le premier que chez le second.

Notre attention attirée sur ces faits, nous serons mieux préparés à observer ce qui se passe dans la famille, guidés que nous serons par le fil conducteur de nos hypothèses.

La capacité d'attention. — Dès qu'on met les pieds dans une usine anglaise, on s'aperçoit de suite que la capacité d'attention est très marquée. Personne ne tourne la tête pour dévisager le nouvel arrivant comme cela se voit en France. Les gens sont appliqués, peu susceptibles de se laisser distraire. Cela paraît peu de chose, mais additionnez toutes les minutes, voire même les secondes d'inattention, et vous trouverez des heures en moins au bout de la semaine. Rien d'étonnant, dès lors, que l'ouvrier anglais ait produit plus. Il n'est pas plus intelligent, ni plus instruit, ni plus vigoureux, mais il est plus attentif, et c'est ce qui est nécessaire pour un travail automatique.

C'est dans la filature que le phénomène peut le mieux s'observer.

Dans les opérations du peignage et du cardage, en effet, le travail de surveillance est très simple, et l'influence de l'ouvrier sur la productivité est minime. A l'autre extrémité, dans le tissage, l'influence de l'ouvrier est grande, mais la comparaison est difficile, par suite de la diversité des articles.

Dans la filature, la capacité d'attention de l'ouvrier se mesure d'une façon très nette par le nombre de broches qu'il est capable de surveiller.

Dans la laine peignée, la comparaison est difficile parce que la Grande-Bretagne et le Continent ne filent pas les mêmes matières, et les machines sont différentes.

Dans la laine cardée, au contraire, la comparaison est possible. D'un côté comme de l'autre, on file des laines courtes et fines au métier renvideur, et le travail est organisé en équipes comprenant 1 fileur et plusieurs rattacheurs. Il n'y a pas de bobineurs, car, contrairement à ce qui se passe pour le coton ou la laine peignée, on ne charge pas la matière première en petites bobines, mais en gros rouleaux. Une équipe conduit toujours deux métiers à filer.

Plus les numéros à filer sont fins, et plus les métiers pourront comprendre un grand nombre de broches, mais plus aussi un personnel considérable sera nécessaire.

Pour les *gros numéros,* un métier comprend 300 broches, de sorte qu'une équipe conduit 600 broches. Il en est ainsi en France et en Angleterre, mais tandis que, dans ce dernier pays, l'équipe est composée de 1 fileur et 1 rattacheur, à Roubaix et à Reims, elle est composée de 1 fileur et 2 rattacheurs.

Pour les *numéros moyens,* une équipe dirige 700 à 800 broches (2 métiersde 350 à 400 br.). Dans ce cas, l'équipe comprend 1 fileur et 2 rattacheurs à Huddersfield ou à Pudsley et 1 fileur et 3 rattacheurs à Reims.

Pour les *numéros les plus fins,* une équipe dirige 900 broches environ, et se compose de 1 fileur et 3 rattacheurs en Angleterre, 1 fileur et 4 rattacheurs en France.

Ceci n'est pas, comme on pourrait le croire, un fait exceptionnel. Schulze-Gävernitz[1] a fait une constatation analogue dans les filatures de coton[1].

Pour être moins frappant dans les tissages, le phénomène est cependant le même. Suivant que le tissu est léger ou lourd, un ouvrier dirigera 1 ou 2 métiers, mais outre-Manche, les métiers tournent plus vite, et dans la préparation, le personnel est moins nombreux[2].

Toujours, vous aboutissez à ceci : dans le travail automatique, le taux de production de l'ouvrier anglais est plus élevé, et il est plus élevé, parce que l'ouvrier est moins distrait, plus attentif.

Il n'y a pas d'autre cause, et il est indéniable que la faculté d'attention est plus grande outre-Manche.

L'APTITUDE A LA DIRECTION. — Entrons dans une filature de cardés de Huddersfield.

Un fait nous frappe immédiatement : c'est la jeunesse des rattacheurs. Tous sont des gamins ou des jeunes gens. On ne voit pas, comme à Roubaix, à Elbeuf ou à Reims, un mélange de jeunes gens et d'hommes faits. J'en demande la raison et l'on me répond vaguement que le rattacheur est un candidat-fileur, par conséquent, une espèce d'apprenti. Sans doute, mais il en est ainsi en France également, et cependant on y voit un certain nombre d'individus s'attarder dans la fonction de rattacheur jusqu'à 25, 30 et même 35 ans! J'indique ce fait au contre maître qui m'accompagne et cela lui paraît incroyable. Il y a évidemment là une énigme à dévoiler.

Je me fais expliquer la filière que l'ouvrier a dû suivre pour devenir fileur, et ceci me révèle soudain une organisation différente du travail, que la similitude des machines ne m'avait pas permis de soupçonner.

A Reims, le gamin entre à l'usine à 13 ans en qualité de petit rattacheur, s'élève peu à peu et devient fileur vers 25 ans *au plus tôt*, quelquefois jamais. Dans ce cas, il occupe le poste de caporal

1. *Loc. cit.*, p. 132.
2. Voir L. Merchier, *Monographie du lin*, p. 242.

ou aide-fileur, lequel, en réalité, n'est qu'un premier rattacheur.

En Angleterre, le gamin entre à l'usine à 14 ans, comme petit rattacheur (*little piecer*); il devient premier rattacheur (*big piecer*) vers 18 ans, et fileur (*spinner*) vers 26 ans *au plus tard*.

Personne ici ne s'éternise dans la catégorie des rattacheurs, et généralement, on attend pour se marier d'être devenu fileur, ce qui se réalise entre 20 et 25 ans. Ceci aura une répercussion sur le Mode d'existence, mais, pour l'instant, restons dans le point de vue qui nous occupe.

Avant d'aller plus loin, montrons qu'il s'agit bien d'un fait général. En Angleterre, nous constatons la même organisation dans toutes les filatures que nous visitons, chez *Smith and Cleaver* à Huddersfield, et aussi à Pudsley. M. Schulze-Gävernitz fait la même remarque à propos des filatures de coton du Lancashire[1].

En France, nous avons fait la constatation contraire aussi bien dans les filatures de laine (*Sté La Textile* de Roubaix, *Franklin-Blin* à Elbeuf, *Benoist*, *Véron*, à Reims) que dans celles de coton (*Wibaux-Florin* à Roubaix, *Waddington* à Saint-Rémy dans l'Eure-et-Loir). Et M. Schulze-Gävernitz nous dit que la même chose se passe en Allemagne[2].

On le voit, il y a là un fait général. L'ouvrier anglais s'adapte plus vite et plus universellement au machinisme que l'ouvrier du Continent. L'influence du métier étant la même, ceci est évidemment dû à la qualité du personnel. Or, pour être fileur, il n'y a pas seulement une question d'attention en jeu, mais une question de direction : le fileur est un chef d'équipe, et il a la responsabilité entière, non seulement de son travail, mais de celui des rattacheurs. Sans aucun doute, ces qualités sont à la fois plus répandues et plus développées en Angleterre qu'en France ou en Allemagne, et c'est pour cela que l'ouvrier anglais s'est adapté au machinisme d'une façon supérieure.

Manifestement, la famille ouvrière anglaise prépare des enfants ayant :

1. *Loc. cit.*
2. *Id.*

1° Une faculté d'attention plus développée;

2° Une aptitude à la direction plus grande;

3° Un sens de la responsabilité plus profond.

Mais tout ceci a une répercussion bien curieuse sur le Patronage.

L'APTITUDE A ÊTRE DIRIGÉ. — On a souvent dit que pour savoir commander, il faut savoir obéir. Nous allons voir dans quel sens il faut entendre cela. En tous cas, nous allons constater que nos gens, supérieurs dans l'art de diriger, le sont aussi dans celui d'être dirigé.

Dans toutes les usines anglaises que nous visitons, un fait encore nous frappe : *c'est l'absence de surveillants.*

A Fourmies, dans une filature de 10.000 broches à laine, occupant 80 ouvriers, il y a, outre le directeur qui est payé 3.600 francs par an, deux contremaîtres qui gagnent chacun 2.400 francs : soit un total de 8.400 francs pour les frais de direction[1].

A Reims, dans le tissage Benoist comprenant 400 métiers, ceux-ci sont répartis en 5 groupes de 80 métiers ou 40 tisseurs, chaque groupe ayant chacun 1 surveillant spécial.

En Angleterre, quelle que soit l'importance de la fabrique, je n'ai jamais trouvé qu'un seul surveillant. Son salaire varie de 50 à 60 shillings par semaine (62 fr. 50 à 75 francs), soit 3.500 à 4.000 francs par an.

Schulze-Gävernitz constate la même chose dans l'industrie du coton[2].

Cette facilité de direction tient à la conscience des ouvriers anglais, ou plus exactement à un développement plus grand du sens de la responsabilité.

Un industriel de la Flandre me dit que les contremaîtres anglais n'ont pas pu réussir à s'implanter dans le pays, parce que, aptes à diriger des ouvriers anglais, ils ne savent pas manier les ouvriers flamands. Avec les premiers, il suffit de leur indiquer

1. Burckard, *Traité des métiers à filer renvideurs*, p. 233 et 234.
2. *Loc. cit.*

le travail à faire et de les laisser à eux-mêmes ; avec les seconds, on est obligé de surveiller, il faut les talonner constamment, leur mettre, comme on dit vulgairement, l'épée dans les reins, si l'on veut que le travail avance.

On peut faire la même constatation dans la culture. Un gros fermier de la Flandre française me dit en parlant d'un ouvrier : « C'est un ouvrier d'élite : il est sobre et dur au travail comme beaucoup de Flamands, et, en outre, il est consciencieux à l'ouvrage, ce qui est assez rare. »

En Angleterre, j'ai entendu un gros fermier du Lincolnshire, juger tout différemment les laboureurs anglais. Il les trouve peu travailleurs, mais consciencieux. Au contraire, il trouve que les Irlandais, qui viennent faire la moisson chaque année, travaillent plus durement que les Anglais, mais sont moins consciencieux.

Par ce mot « consciencieux », il faut entendre consciencieux dans le travail, c'est-à-dire la capacité d'assumer des responsabilités, l'aptitude à se diriger soi-même. C'est à cause de cette aptitude, que l'ouvrier anglais sait diriger sa besogne sans être surveillé. C'est par là qu'il trouve une supériorité, car, à vrai dire, il n'est pas foncièrement travailleur, au moins manuellement.

Lorsqu'il s'agit de lourds travaux peu rémunérés, l'Anglais cède volontiers la place aux émigrants des pays de culture pauvre et difficile, que ces pays soient des montagnes (comme le Piémont, l'Allemagne du Sud, ou l'Écosse) ou des plaines (comme l'Irlande ou la Flandre sablonneuse). Heureusement pour lui, il évince les autres, à son tour, lorsqu'il s'agit de travaux demandant une grande attention (comme ceux que le machinisme tend à développer) ou une grande responsabilité.

Tel est le genre de supériorité que l'ouvrier anglais tire de son éducation.

Mais toute qualité amène fatalement des défauts correspondants. C'est ce côté de la question qu'il nous faut maintenant envisager.

Les défauts de l'éducation. — Les caractéristiques de l'éduca-

tion anglaise que nous venons de mettre en lumière sont des qualités lorsqu'il s'agit de l'adaptation au machinisme, et, d'une façon plus générale, à la division du travail. Elles sont des défauts pour les métiers demandant des qualités opposées. Aussi l'Angleterre, qui l'emporte dans les travaux de la première catégorie, devient inférieure dans ceux de la seconde.

Sans sortir de l'industrie textile, elle laisse à la France la suprématie dans le domaine de la fabrication des articles qui demandent de la souplesse, une imagination créatrice, une aptitude à la variété des opérations. C'est en France que le métier à tisser Jacquard a été inventé et est le plus répandu, parce que c'est le métier que l'on emploie pour la fabrication des tissus compliqués. A Bradford, dans le tissage *Hinchclyffe* que je visite et où l'on fabrique des tissus pour rideaux et pour robes, les produits sont soumis à la mode ; à chaque saison, MM. Hinchclyffe doivent élaborer de nouveaux modèles, mais pour cela, ils vont chercher leurs inspirations en France. Ils ne font pas de la contrefaçon comme les petits tissages à façon de Roubaix ou d'ailleurs dont nous avons parlé dans notre étude sur *les Patrons de l'industrie textile*[1], mais les élaborations du génie français leur donnent des idées. Au surplus, les créations de MM. Hinchclyffe ne doivent guère dépasser un certain degré de complication, car, la plupart des métiers à tisser qu'ils possèdent sont du type ordinaire ; il y a peu de jacquards.

C'est en France que se font surtout les tissus compliqués et soumis aux variations de la Mode. Le type extrême dans ce genre est celui de la soie, et l'on connaît la supériorité de Lyon dans cette branche. Dans la laine, le type le plus accusé est celui des tissus pour vêtements féminins soumis à la Mode, et dont Roubaix a surtout la spécialité.

« L'Angleterre, dit Joulin[2], fait quelques spécialités et elle ne cherche pas à s'agrandir. » Cette affirmation n'est plus tout à fait exacte, car les exigences éphémères de la Mode se font de plus en plus sentir dans le goût des consommateurs anglais ; mais

1. *Science sociale*, 2e per., 66e fasc.
2. *L'industrie et le commerce des tissus* (1895), p. 10.

la supériorité de l'Angleterre reste confinée dans les tissus pour les vêtements masculins, moins soumis aux caprices de la fantaisie.

Il est curieux de constater que si, en Angleterre, les articles de fantaisie restent assez simples, par contre, en France, les articles classiques tendent de plus en plus à être soumis à la Mode : « Le classique lui-même devient variable chaque année[1]. »

Il est vrai que pour le coton, à côté des toiles ordinaires communes, l'Angleterre produit des articles de haute nouveauté, mais le travail ici est plus simple que pour la laine ou la soie; il ne s'agit plus d'obtenir des effets par des combinaisons de fils de différentes couleurs qui s'entrelacent; les dessins s'obtiennent par une simple impression sur des cotonnades unies.

Si nous sortons de l'industrie textile, nous rencontrons une autre branche de fabrication dans laquelle l'Angleterre jouit d'une suprématie incontestée : celle des *constructions navales*. Nous avons donné plus haut des chiffres concluants à cet égard. Mais si on analyse ces chiffres, on s'aperçoit que la Grande-Bretagne est surtout spécialisée dans la construction des *tramps*, c'est-à-dire des navires vagabonds. On appelle ainsi des cargo-boats qui exportent de la houille anglaise dans n'importe quel pays et qui rapporteront n'importe quel fret. Ces navires sont tous construits d'après quelques modèles fixes, et peuvent, en conséquence, être construits *en série*, sur le même moule, pourrait-on dire.

Le Continent, au contraire, fabrique des navires qui ont des qualités individuelles, pour chacun desquels, il faut faire une étude spéciale, des navires de guerre, des transatlantiques. Environ le quart des navires construits en Allemagne sont des vaisseaux de guerrre, et la moitié des transatlantiques. Parmi ceux que la Grande-Bretagne construit, à peine plus de 1/10 sont des vaisseaux de guerre et 1/5 sont des transatlantiques.

Même phénomène dans les *constructions mécaniques* d'une

1. G. Grandgeorge et L. Guérin, *L'industrie textile en France en 1906*.

façon générale. Le plus souvent, sur le Continent, on fabrique spécialement les pièces pour chaque machine d'après les données fournies par un projet spécial. Dans la Grande-Bretagne, le constructeur prend les pièces qu'il trouve sur le marché, et il cherche une dimension et un type qui lui conviennent. De là, la fabrication *en série* des pièces détachées, et leur interchangeabilité dans les constructions. C'est pourquoi, depuis longtemps, tous les fabricants anglais se sont entendus pour fabriquer les mêmes numéros de boulons, de vis, d'écrous, etc. En cas d'accident, il suffit de commander, dans n'importe quelle usine, le numéro de la vis cassée. En France, en cas d'accident, on est presque toujours obligé de s'adresser à la maison qui a construit l'appareil, parce qu'elle détient seule les genres de pièces qui conviennent. Sans doute, les méthodes anglaises tendent de plus en plus à s'imposer, mais c'est avec des difficultés extrêmes que l'industrie française essaie de sortir d'un individualisme trop prononcé et dans lequel la fabrication des articles soignés ou nouveaux tend à la maintenir.

Le travail et l'éducation familiale. — Il résulte de l'analyse du travail dans le Yorkshire et de sa comparaison avec les travaux similaires dans d'autres régions, que l'on doit admettre les points suivants qui nous aideront, par la suite, à mieux diriger notre enquête sur l'éducation familiale :

1° *L'éducation familiale de l'ouvrier anglais développe à un très haut degré la capacité d'attention, l'esprit de discipline et le don de la direction.*

2° Corrélativement, *elle développe très peu l'aptitude aux travaux variés et changeants, l'imagination créatrice, la souplesse.*

Il nous faut voir si l'observation de la vie familiale va nous conduire à des constatations analogues.

II

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA VIE FAMILIALE

L'étude de l'atelier nous a révélé certains faits de l'éducation familiale. Observons maintenant directement la famille elle-même. De nouveaux faits vont nous être révélés.

1. — LES ENFANTS DANS LA FAMILLE.

La composition de la famille. — Nous venons de voir que l'ouvrier anglais, mieux adapté au machinisme, produit plus que l'ouvrier du Continent, et que son salaire est en conséquence plus élevé. On pourrait en déduire de suite que les Moyens d'existence de la famille ouvrière anglaise sont plus larges, mais ce serait là une conclusion trop hâtive. Il faut tenir compte d'abord que la mère ne travaille que tout à fait exceptionnellement; de plus, il faut voir comment les enfants contribuent à alimenter le budget.

C'est ce dernier point que nous nous proposons d'élucider en ce moment.

La famille anglaise se compose d'un seul ménage, mais il en est ainsi de beaucoup de familles occidentales, et même de familles orientales urbaines. Le fait de vivre en simple ménage n'est donc pas un élément distinctif en lui-même; il faut voir

les choses d'un peu plus près, car sous ce terme de simple ménage, peuvent se cacher des types très divers.

Ce que l'on peut dire, c'est que la famille ouvrière anglaise — il ne s'agit ici que de celle-là — se compose du père, de la mère et des enfants ayant moins de dix-sept ou dix-huit ans[1]. En Flandre, au contraire, j'ai constaté deux genres de familles ouvrières :

Celles qui forment la catégorie supérieure comprennent le père, la mère et les enfants célibataires. Ici, c'est le mariage, et non l'âge, qui émancipe les enfants;

Celles qui forment la catégorie inférieure comprennent le père, la mère, et... faut-il dire qu'elles comprennent les enfants ou non? Ils sont moralement abandonnés et font ce qu'ils veulent.

En Angleterre, il y a bien quelques familles de ce dernier type, mais elles sont rares, tandis qu'en Flandre, elles forment une proportion notable de la population; mais les types supérieurs semblent diverger, et la ressemblance me paraît maintenant moins grande que je ne l'avais cru d'abord.

C'est l'emploi du salaire des enfants qui m'a mis sur la voie. J'avais noté, d'après Schulze-Gävernitz[2], que les enfants anglais du Lancashire remettaient leurs salaires régulièrement à leurs parents. J'ai ensuite pu constater la même chose dans le Yorkshire et à Birmingham. Le fait me paraissait indiscutable, lorsqu'il me fut nié par un jeune professeur français ayant habité pendant plusieurs années Manchester et Leeds et connaissant bien les habitudes anglaises. Il m'affirmait que l'usage général était que les enfants payaient une pension fixe aux parents.

Je le confrontais donc avec les ouvriers qui m'avaient assuré que l'usage contraire prévalait, à savoir que les enfants remettaient intégralement leurs salaires à leurs parents.

La confrontation fit éclater le malentendu et mit tout le monde d'accord.

1. Cet âge de dix-sept ou dix-huit ans est le plus fréquent, mais il est quelquefois retardé ou avancé, suivant des cas particuliers.

2. *Loc. cit.*, p. 350.

Par *enfants,* les ouvriers anglais entendent les jeunes gens âgés de moins de 17 ou 18 ans. Au-dessus de cet âge, ils ne sont plus considérés comme faisant partie de la famille ; ils disposent de leurs salaires à leur guise et paient une pension fixe, comme le ferait un pensionnaire étranger. Généralement ils paient 10 francs par semaine (8 shillings), moyennement quoi ils sont nourris et logés. Le reste est à leur charge, et ils s'arrangent à peu près comme ils veulent, s'habillent à leur fantaisie, épargnent le surplus ou le dissipent en amusements.

En France, on peut dire que, dans les familles ouvrières les mieux organisées, l'enfance ne finit qu'avec le mariage. Le jeune homme ne possède que l'argent de poche que le père veut bien lui octroyer, à moins que la mère ne lui en donne en cachette. Mais le plus souvent, la famille est désorganisée, et aussitôt que les enfants se sentent de taille à tenir tête à l'autorité paternelle, ils gardent le plus possible, tout en exigeant d'être nourris et entretenus.

Lorsque mon attention eut été attirée sur ces faits, je les fis préciser et il m'apparaît maintenant que dans la famille désorganisée, c'est le plus violent qui règne. Il n'y a pas émancipation réelle : le jeune homme, entier et dominateur, veut avoir le libre emploi de son argent, mais il ne prétend pas pour cela quitter sa famille, car il veut en exiger des services. Ce n'est qu'au mariage que la séparation a réellement lieu. C'est pourquoi cette famille semble bien être une désorganisation de celle du type supérieur, dans laquelle la séparation se fait aussi au même moment, toute la différence gisant surtout dans ce fait que le despote est ici le père, non les enfants. Ceci est différent encore de la famille patriarcale pure, dans laquelle la séparation ne se produit jamais, dans laquelle l'émancipation n'a lieu que lorsque l'on devient patriarche.

Cette digression n'est pas pour ajouter un nouveau critère de classement des types familiaux : si nous adoptions ce critère de l'emploi du salaire des enfants, nous tomberions dans la même erreur que Le Play lorsqu'il prenait celui de la succession des biens. Aucune pratique matérielle ne fournira jamais à elle seule

un critère définitif, pas plus l'émigration que la natalité, ni que le ménage isolé. Il faut chercher les causes profondes dont les pratiques matérielles ne sont que des conséquences, des conséquences qui revêtent des formes variables selon les circonstances. Ces causes profondes résident dans la mentalité spéciale de la race entretenue par l'éducation.

Pour ce qui est du salaire des enfants, le phénomène que nous avons mis en lumière ne sera pas relevé comme une pratique universelle dans toutes les familles ouvrières anglaises, pas plus que la pratique de l'émigration. On trouvera une proportion, considérable encore, de familles dans lesquelles les enfants remettent leurs salaires à leur parents jusqu'à leur mariage, et ces familles sont aussi particularistes que les autres; de même, des familles ne fournissant aucun émigrant peuvent être aussi particularistes que leurs voisines qui en fournissent. La vérité est que l'émigration, la libre disposition du salaire, etc., sont des applications particulières et variables d'un principe général commun, lequel se retrouve dans toutes les familles particularistes. Ce principe, c'est *l'émancipation morale des jeunes gens* à partir d'un certain âge, que, pour la commodité du langage, nous appellerons *l'âge adulte*.

Prenez les anciennes lois anglo-saxonnes. Vous trouverez qu'elles font une distinction fondamentale entre les personnes qui sont en tutelle et celles qui sont pleinement responsables. Le droit de tutelle s'appelait le *mundium*, et voici ce que les lois anglo-saxonnes disent à ce sujet :

Jusqu'à 15 ans, le garçon était sous le mundium de son père, ou, à défaut, de son frère aîné majeur, ou encore de son oncle[1].

La femme, au contraire, était toujours sous le mundium de quelqu'un :

Célibataire, sous celui de son père, de son frère aîné ou de son oncle ;

Mariée, sous celui de son mari :

1. Exception faite pour les serfs qui étaient toujours sous la tutelle du seigneur (*thane*) dont ils dépendaient.

Veuve, sous celui de son fils aîné, ou, à défaut, sous celui de son beau-frère.

Dans ces temps primitifs, la législation correspondait sans doute à peu près à l'état de choses réellement existant, et l'on peut penser que l'émancipation du jeune homme se faisait vers 15 ou 16 ans.

Les complications sociales ont fait reculer l'âge de la majorité, qui, d'après la législation actuelle, est de 21 ans pour les deux sexes, mais la majorité n'est pas un phénomène d'émancipation générale. Ainsi, à partir de 7 ans, un enfant peut être poursuivi pour crime. La loi reconnaît aussi les contrats qu'un enfant peut faire avec un patron, à condition qu'il n'y ait pas exploitation de la part de ce dernier, etc.

En fixant la majorité à 21 ans, la loi devait du reste tenir compte des conditions des classes riches, dans lesquelles l'émancipation se fait plus tard que dans les classes pauvres.

La fixation de l'émancipation légale à 21 ans, correspond à l'âge moyen de l'émancipation morale réelle, qui dans la classe ouvrière se fait un peu plus tôt, dans la classe aisée, un peu plus tard.

L'émancipation progressive des enfants. — Nous venons de proposer une formule : *l'émancipation morale des jeunes gens à l'âge adulte*. Comme toutes les formules trop brèves, trop synthétiques, elle a besoin d'être expliquée.

Je suppose qu'une famille patriarcale adopte soudain cette formule, et lâche dans le monde ses rejetons âgés de plus de 20 ans, par exemple ; elle ne deviendra pas pour cela particulariste, parce que, émancipés en fait, les jeunes gens ne sont pas préparés à assumer seuls les risques de la vie ; en d'autres termes, ils n'ont pas été formés à la responsabilité individuelle. Notre formule signifie que les jeunes gens sont moralement émancipés, ce qui veut dire qu'ils ont été préparés, à leur émancipation, et qu'ils sont *capables d'assumer des responsabilités*. Le point délicat sera de découvrir comment on acquiert cette capacité. Pour le moment, tenons-nous-en encore

aux constatations matérielles les plus sensibles, et voyons les manifestations de cette émancipation progressive.

Pour cela entrons chez les Smith. Ce qui se passe chez eux se passe dans toutes les familles ouvrières anglaises, à quelques variantes près.

Le mari est coupeur et la femme ne s'occupe que du ménage. Ils ont une fille et un garçon qui, jusqu'à 14 ans, ont fréquenté l'Elementary school. Ils faisaient seuls la route de la maison à l'école quatre fois par jour, et, en dehors de cela, faisaient des courses, rendaient de petits services.

Le plus jeune, le garçon, vient d'avoir 14 ans, et est en apprentissage dans une usine du voisinage ; il remet intégralement son salaire. Le samedi après-midi et le dimanche, jours de chômage, il peut sortir librement, sous la condition de justifier plus ou moins de l'emploi de son temps. Ce temps est passé surtout, soit à se promener avec des camarades, soit à assister à des jeux, à des conférences ou à des récréations quelconques.

Les Smith ont une fille âgée de 16 ans, qui, ayant obtenu une bourse à la suite d'un examen, poursuit ses études dans une Training school, pour devenir institutrice.

L'ambition des jeunes filles anglaises est d'avoir le plus tôt possible un amoureux, un *lover*, pour le même motif que le désir secret d'une jeune fille française est de se marier le plus tôt possible, parce que, dans les deux cas, c'est le signal d'une liberté plus grande. Aussi les sorties des jeunes filles sont surtout des prétextes pour faire la chasse aux « lovers ». Elles sont du reste protégées par la loi et par les mœurs contre les séductions.

La fille de Smith sort seule aussi bien que le fils, et dans les mêmes conditions. Elle n'est pas encore fiancée parce qu'une institutrice a des visées un peu plus hautes qu'une ouvrière, mais, à cet âge, beaucoup de celles-ci ont un lover.

Miss Julia, la fille d'un voisin de Smith, a 16 ans et vient de se fiancer à un jeune ouvrier de la ville. Elle s'est contentée d'annoncer le fait à ses parents, et ceux-ci ont donné simplement leur consentement tacite. Depuis lors, miss Julia peut sortir

tous les soirs sans justification de sa conduite[1] ; on lui a donné une clef de la maison, et elle peut rentrer à n'importe quelle heure de la nuit sans qu'il lui en soit demandé compte; elle peut recevoir le jour, ou dans la soirée, des visites de son lover, et on les laisse alors discrètement en tête-à-tête dans le *sitting-room*, la plus belle pièce de la maison. Comme on le voit, c'est le régime de la confiance absolue. Le correctif consiste en ceci. Le lover est considéré comme notoirement fiancé aux yeux des deux familles, des amis, de tout le monde ; et les fiançailles sont presque aussi sacrées que le mariage. Le jeune homme qui se désisterait serait frappé d'une désapprobation publique dans son entourage. La jeune fille, au contraire, peut rompre plus facilement sans qu'aucun discrédit pèse sur elle.

On conviendra que le système laisse place aux abus, et il suppose que, dans le milieu où il est appliqué, chacun est responsable et averti. Il suppose que la malignité publique et le potinage sont peu développés, que la jalousie est peu intense. Tout ceci est vrai du milieu auglais : Honni soit qui mal y pense.

Ce n'est pourtant pas un milieu de saints, dans la classe ouvrière surtout. Quelquefois un enfant naît pendant la période des fiançailles, et cela précipite généralement le mariage. En tout cas, lorsqu'il y a un enfant, la liaison est considérée comme sacrée.

Il arrive aussi, bien entendu, que des jeunes filles tombent dans une vie dissipée. Dans ce cas, la famille rompt nettement avec elles. En France, trop souvent, dans des cas semblables, la famille profite du gain illicite de la fille ou tout au moins n'a pas le courage de prononcer une rupture définitive. Ici, comme en tout, on retrouve le caractère anglais, plus rigide, plus dur quelquefois, mais ennemi des situations fausses.

Fiancée ou non, à partir de 16 ou 17 ans, la jeune fille cesse très souvent de remettre son salaire à ses parents et paie 10 francs par semaine de pension. Cela évite les dissentiments au sujet de la toilette. Dans les familles où cette coutume ne

1. Les parents ratifient toujours le choix, à moins que le fiancé ne soit manifestement un mauvais sujet. De même pour la fiancée, si elle est de mauvaise vie.

règne pas, on peut être certain, ou bien que les parents dépensent assez pour la toilette des jeunes filles, ou bien que les ressources familiales sont faibles par rapport aux charges et que l'on a besoin des salaires de tous.

Les remarques que nous avons faites à propos de la liberté dont jouissent les jeunes filles s'appliquent à plus forte raison aux jeunes gens. De même pour ce qui est des salaires. Toutefois, lorsque la famille a dû faire des sacrifices particuliers pour l'éducation du garçon, il doit remettre son salaire intégralement pendant une période plus longue. Dans certains métiers qualifiés, il y a en effet un droit d'apprentissage à payer, notamment dans le Bâtiment ; dans d'autres, l'apprentissage dure longtemps, comme dans certaines industries mécaniques. L'émancipation, en somme, se fait moins tôt chez les ouvriers qualifiés que chez les manœuvres.

Mais ce qui est certain, c'est que les jeunes gens voient rapidement leur liberté s'affirmer.

•

Autre point, *on tient compte des désirs de l'enfant pour le choix d'un métier;* on en tient compte dans la mesure des possibilités. Le fait est celui-ci : La majorité des familles ouvrières demande qu'à partir de 13 ou 14 ans les enfants commencent à alimenter le budget, et qu'à partir de 17 ou 18 ans, ils se suffisent à eux-mêmes. Le choix est limité aux métiers qui permettent cela. Sous ce rapport, l'industrie textile rencontre heureusement ce désir en offrant un emploi déjà rémunérateur à la fois pour de très jeunes gens et pour de très jeunes filles. Les mines et l'agriculture présentent aussi cet avantage, mais aux jeunes gens seulement. Toutefois il n'y a pas place pour tout le monde dans ces professions et, d'autre part, elles ne satisfont pas toutes les ambitions. C'est pourquoi l'élite consent à faire un sacrifice, et à payer un droit d'apprentissage, ou à prolonger les études dans une Secondary school, dans une Technical school ou dans un Training collège en vue d'obtenir une situation plus élevée. Dans ce dernier cas — celui de la prolongation des études, le sacrifice des parents consiste à consentir à se priver d'un salaire

immédiat des enfants, plutôt qu'à payer des frais (*fees*) scolaires. En effet, on n'envoie dans une Secondary ou une Training school que les enfants assez doués pour obtenir un *scholarship*, c'est-à-dire une bourse gratuite, accordé au plus capable après un examen éliminatoire, et offert, soit par la ville, soit par un particulier. Les enfants d'ouvriers peuvent ainsi devenir instituteurs ou employés. Quant aux Technical schools, elles n'empêchent pas le travail, car les fils d'ouvriers ne suivent que les cours du soir, à moins qu'ils n'aient une bourse. Ils peuvent ainsi devenir contre maîtres, arpenteurs, dessinateurs, etc. De toutes façons ils sortent de la classe ouvrière. Ce système permet aux enfants les mieux doués au point de vue intellectuel de s'élever, sans qu'il y ait, autant qu'en France, danger de produire de ratés, parce que les bourses sont données au mérite, non par recommandation. D'autre part, on ne voit pas, comme en France, des familles, se saigner les veines pour payer une instruction supérieure à des enfants mal doués qui tomberont dans le prolétariat intellectuel. Mais tout ceci n'est accessible qu'aux jeunes gens appartenant à la partie aisée de la classe ouvrière. Les autres feront n'importe quel métier, à moins qu'ils n'émigrent.

L'*émigration* est une des formes de l'émancipation dont nous avons parlé. C'est en effet au même moment qu'elle a lieu, car il n'y a guère que les jeunes gens qui émigrent, ceux qui n'ont pas l'espoir de trouver un métier suffisamment rémunérateur pour leurs capacités. Les hommes mariés sont fixés et peu disposés à faire affronter aux leurs les imprévus et les déboires qui attendent ceux qui s'aventurent dans les pays lointains. Ils ne se déplacent que s'ils ont la certitude de trouver un emploi dans leur spécialité [1]. On voit quelquefois des mineurs aller s'installer aux États-Unis, mais cela est rare dans l'industrie textile. Sous ce rapport, la différence n'est pas très sensible avec ce qui se passe dans le nord de la France ou en Belgique, mais ce qui manque surtout à nos pays, c'est une émigration organisée de

1. S'il arrive qu'un homme marié émigre à l'aventure avec les siens, il s'agit presque toujours de gens à bout de ressources

jeunes gens; cela se comprend si l'on admet que l'émancipation ne se fait réellement qu'avec le mariage, et si l'on admet aussi que le jeune homme n'est pas suffisamment dressé à l'effort isolé ; les deux choses, du reste, se tiennent.

L'émigration demande deux conditions :

1° L'émancipation morale dont nous venons de parler ;

2° Des ressources pour payer le voyage et pour attendre le moment où l'émigrant se suffira à lui-même.

Nous allons dire quelques mots de cette seconde condition aussi indispensable que la première.

Dans les classes aisées, la famille peut fournir ces ressources. Dans la classe ouvrière un patronage extérieur est indispensable. Ce patronage viendra des forces privées ou des pouvoirs publics, peu importe. Le jeune émigrant n'a pas de théorie préconçue là-dessus. Il prendra le moyen qui s'offrira à lui. Nous étudierons dans une autre étude les formes diverses sous lesquelles se présente ce patronage en Angleterre. Notons simplement maintenant que ce patronage, le milieu anglais le fournit d'une façon régulière.

Notons aussi, puisque nous sommes dans l'industrie textile, que les syndicats ouvriers, les trade-unions de la laine, ne patronnent pas l'émigration, contrairement aux trade-unions du coton, qui, plus riches, sont en mesure de le faire.

A côté de la liberté d'agir, il y a la *liberté de penser*. Elle est bien plus grande dans la famille anglaise que dans la famille française, et cela évite bien des froissements. En France, les personnes réunies autour d'un même foyer ont besoin d'une grande union d'idées; il y a plus d'intimité, mais aussi plus d'intolérance. Cela est parfait lorsque la communion des pensées se réalise : la vie familiale atteint alors son intensité la plus grande et la plus touchante. Par contre, dans le cas contraire, la minorité est tyrannisée, ou bien c'est la lutte de tous les instants, lutte sourde à coups d'épingles, ou lutte violente.

Dans la famille anglaise, on admet la personnalité de chacun comme un fait avec lequel il faut compter, une chose qu'il faut

respecter. On évite les discussions sur les sujets sur lesquels l'accord ne règne pas. Le home anglais est silencieux parce que de nombreux sujets de conversation sont défendus, notamment tout ce qui a trait à la politique et à la religion, et, d'une façon générale, tout ce qui a trait aux choses qui n'intéressent qu'un individu en particulier.

Le home connaît donc peu l'intimité ou la discorde, il connaît la tranquillité. C'est dans cette tranquillité que les âmes se recueillent, et c'est d'après les réflexions de sa propre conscience que chacun se décide. Dans maintes familles anglaises vivent côte à côte des libéraux et des conservateurs, des anglicans et des dissidents, des impérialistes et des pacifistes, et cela sans heurts, sans froissements. Tout cela suppose beaucoup d'empire sur soi-même, de *self-control*, mais le fait est patent.

C'est précisément le cas des Smith, dont la fille vient de se convertir à la religion wesleyenne. Smith, qui est anglican, a élevé sa fille dans cette religion ; intérieurement il souffre beaucoup de la conversion de sa fille, mais il n'a mis aucune opposition lorsque sa fille la lui a avouée. De ce qui précède, il ne faudrait pas conclure à une absence de contrainte, à un laisser-aller coupable, et par conséquent à un phénomène d'inéducation conduisant à la famille instable. On se tromperait étrangement. Ce qui est vrai, c'est que la contrainte est très forte dans l'âge tendre, et se relâche progressivement jusqu'à l'âge virile, époque à partir de laquelle on ne la constate plus d'une façon normale ; c'est alors, en cas de dissentiment sérieux, la rupture entre le père et le fils, celui-ci allant vivre en qualité de pensionnaire dans une autre famille.

Une autre forme encore de l'émancipation, c'est *l'habitude des déplacements individuels*. Nous avons dit que la fille aînée de Smith était encore à l'école. Pendant les vacances, elle a donc des loisirs, qu'elle passe en grande partie hors de la famille, chez des oncles qui habitent Manchester, des cousins qui demeurent à Newcastle, ou simplement chez des amis. Ceci à charge de

revanche. Bien entendu, la jeune fille se rend utile en aidant au ménage.

Il m'a toujours semblé que, dans les familles anglaises, les jeunes filles sont interchangeables; on se les prête avec la plus grande facilité. Ces déplacements élargissent le cercle de leurs connaissances, augmentent leur expérience personnelle, leur donne plus d'ouverture d'esprit, et aussi, ne l'oublions pas, cela leur donne de nouvelles occasions de trouver un lover.

Ce phénomène est peu développé dans l'industrie textile qui ne donne guère de vacances aux jeunes filles, mais il apparaît déjà chez l'élite comme l'exemple des Smith nous le montre. Dans la Lower Middle class, il prend une intensité beaucoup plus grande.

II. — L'INSTALLATION AU FOYER.

Vues générales. — Observons de plus près le foyer auquel déjà nous avons fait allusion, ce royaume de la tranquillité.

Edmond Demolins a fait de la bonne installation au foyer, l'un des ressorts moraux les plus puissants de la formation particulariste. Cela est tout à fait exact, mais il est utile peut-être d'entrer dans le détail, car ce point est capital.

En parcourant une grande ville manufacturière de l'Angleterre, on est frappé de deux choses :

1° *Chaque ménage a son habitation particulière.* Ceci n'est pas absolument spécial à l'Angleterre, car on retrouve le même phénomène dans les villes manufacturières de la Belgique et du nord de la France, mais le phénomène est un peu moins accusé qu'outre-Manche, car déjà dans des villes de 200.000 habitants comme Lille, une partie de la classe ouvrière habite en appartements. Dans les grandes villes allemandes et écossaises, c'est le système des appartements qui domine. Il ne faut pas croire qu'un appartement soit nécessairement moins confortable qu'un cottage. Le contraire est souvent vrai. D'une enquête faite par le Board of Trade, il résulte que dans les appartements ouvriers

de Glasgow et d'Edinburgh, les chambres sont plus vastes qu'elles ne le sont généralement dans les cottages anglais.

De plus, toutes les pièces sont au même niveau, ce qui est plus pratique pour le ménage. Dans les grandes villes anglaises, où le terrain est cher, on voit des maisons étriquées, de plusieurs étages, n'ayant qu'une pièce à chaque étage. On dirait une lutte suprême pour se maintenir en maisons indépendantes, malgré les inconvénients qui peuvent en résulter. Sans aucun doute le désir d'occuper une maison entière est plus vif ici que n'importe où, et ce désir provient d'un grand souci d'indépendance.

2° *Les habitations d'une même rue sont identiques.* Cette coutume, sans être générale, est habituelle, et semble l'être de plus en plus. C'est un résultat du système des grandes entreprises de bâtiments, et aussi de la grande propriété. Un grand entrepreneur loue pour 99 ans un vaste terrain sur lequel il bâtit d'un seul coup de nombreuses maisons sur le même plan, et ensuite les revend ou les loue. Remarquons en passant que cette façon de construire des maisons *en série* rentre bien dans le système général que nous avons reconnu à la fabrication anglaise. Nous allons voir que ce système est également approprié aux goûts du consommateur.

Smith, notre ouvrier, habite à Leeds précisément une maison qui fait partie d'un *row* [1] de ce genre. Je lui demande s'il aime cette coutume. Il l'apprécie beaucoup, parce que, de cette façon, *ses voisins sont de la même catégorie sociale que lui-même;* ce sont des gens qui consentent à payer le même loyer que lui-même, qui ont le même *Standard of life,* car, me dit-il, *le loyer est le point de départ de tout.*

Il y a donc dans la classe ouvrière le même sentiment d'exclusivisme que dans les classes supérieures. C'est là un sentiment bien anglais et dont les conséquences sont curieuses à noter.

Tout d'abord le *Standard of life d'une famille est révélé au public.* Il y a des rues plus « respectables » que d'autres, parce que les loyers sont plus chers, les maisons plus spacieuses, et,

1. Un *row* est une rangée de maisons toutes pareilles.

comme le dit Smith, l'installation au foyer est le point de départ de tout. Le fait d'habiter telle ou telle rue indique quel est votre *Standard of life*.

En second lieu, *ce système pousse à l'effort*. Une famille n'est « respectable » que proportionnellement au loyer qu'elle peut payer. Pour être respectable, il est donc indispensable d'avoir un salaire élevé, afin de s'octroyer un loyer suffisant. Aussitôt que le salaire augmente, on prend une maison plus chère ; c'est un aiguillon de première force pour vous pousser au travail.

Il peut sembler puéril au lecteur de prendre le loyer comme mesure de la respectabilité. Il y a cependant là, sinon une justice individuelle, au moins une justice sociale. Les ivrognes, les débauchés, les paresseux ne pourront jamais avoir qu'une maison d'un petit loyer, parce que tout l'argent passe en dissipations.

Dans les pays où cette notion en apparence bizarre de la respectabilité n'existe pas, en France par exemple, on rencontre beaucoup de familles qui vivent sur un trop petit pied relativement à leurs revenus, qui ont un train de vie trop mesquin. Et cela ne pousse pas à l'effort.

De ce qui précède, il résulte que *la société anglaise est hiérarchisée en une infinité de petits compartiments sociaux*. Nous avons indiqué, dans une étude précédente, les grandes classes qui composent la société anglaise, mais chacune de ces classes est subdivisée à son tour en une infinité de petites catégories.

Ici, nous ne nous occupons que de la classe ouvrière, la Lower class. On peut la subdiviser en trois parties comprenant respectivement : les loafers, les labourers et les artizans.

Ces subdivisions reposent surtout sur le Standard of life des familles. En fait, la nature du métier n'y est pas complètement étrangère, car, il est évidemment difficile à un petit salarié d'avoir un haut *Standard of life*.

Avant d'aller plus loin, notons que nos constatations sont appuyées par les témoignages des sociologues anglais. Voici ce que dit M. F. G. d'Aeth, dans un article intitulé *Present tendencies of*

class differentiation, article publié dans la *Sociological Review*[1] de Londres : « La division actuelle des classes est basée sur des différences dans le niveau de la vie [2]. »

Les classes A, B et C de M. d'Aeth correspondent à nos trois subdivisions de la Lower class. Il les appelle : loafer — low skilled labour — et artizan.

Les loafers. — Ce terme signifie littéralement les paresseux. Il faut entendre ceux qui travaillent peu ou irrégulièrement, et il convient d'ajouter ceux qui sont en proie au *sweating system*. Ces derniers sont loin d'être toujours des paresseux, manuellement parlant; au contraire, ils fournissent ordinairement une grande dépense d'effort physique, mais leur effort est peu productif, parce qu'il n'est pas secondé par certaines qualités morales aujourd'hui indispensables à l'ouvrier.

Dans les grandes villes du West-Riding, on trouve ces deux espèces de loafers formant la populace :

1° *Les vicieux,* fainéants ou ivrognes, qui cherchent toujours de l'ouvrage sans jamais en trouver, ou qui se font renvoyer de partout. Inemployés de métier, ils vivent des secours de l'assistance publique ou privée, ou du travail de leurs femmes (lessiveuses, femmes à journées, etc.), quelquefois d'expédients. C'est une population mélangée, où, à côté de Saxons ivrognes et dégradés, se rencontrent des Celtes faméliques venus échouer dans les bas-fonds des grandes villes industrielles.

2° *Les indisciplinés,* ou mieux peut-être les insuffisamment disciplinés : au point de vue individuel, ils manquent de self-control; au point de vue social, ils manquent du sens de la responsabilité. Par là, ils sont rejetés vers les métiers les plus durs (physiquement parlant) et les moins rémunérés. Dans ce groupe, l'élément étranger domine, surtout les Juifs orientaux.

Arrêtons-nous un peu sur cette dernière catégorie.

A Leeds, il y a 15.000 Juifs environ sur une population de 428.968 habitants, et à Manchester, 45.000 sur 550.000.

1. Octobre 1910.
2. « The present class structure is based upon different standards of life (p. 270).

Dans les autres cités manufacturières, on n'en trouve pas ou très peu ; à Bradford, par exemple, il n'y en a que 666. Pourquoi? Parce que le *sweating system* ne sévit que dans les premiers centres, et que le sweating system, ici comme dans l'East-London, appelle le Juif d'Orient.

Le *sweating system*, c'est-à-dire le système suant, le système des longues heures de travail avec des bas salaires, est incompatible avec le grand atelier mécanique. C'est pour cela qu'il est difficile de le rencontrer à Huddersfield, à Bradford, etc., parce que ces villes sont spécialisées dans le cardage ou le peignage, la filature et le tissage qui, en Angleterre, ne se font plus que dans de grands ateliers mécaniques.

Le *sweating system*, au contraire, on l'a constaté à maintes reprises, est à l'état endémique dans les fabriques collectives, c'est-à-dire dans les petits ateliers familiaux travaillant à la main pour un grand patron. C'est pourquoi on le rencontre à Manchester et à Leeds dans la confection.

Manchester renferme environ 20.000 femmes employées dans la confection des vêtements de coton, et Leeds 15.000 dans celle des vêtements de laine[1]. Ces vêtements sont ensuite exportés ou vendus dans les grands magasins.

Le travail de la confection se fait, soit dans de grands ateliers où l'on emploie un certain machinisme, soit dans des ateliers familiaux où l'on ne travaille qu'à la main.

Les ouvriers des grands ateliers sont presque tous anglais.

Pourtant les statistiques ne mentent pas, et des Juifs nombreux font du *cloth making*, de la confection. Je me promène dans les rues commerçantes du centre de Leeds un samedi après-midi : les trottoirs sont plus animés que de coutume, et il y a un peu d'exubérance en l'air. Les petites tailles, les cheveux noirs et les nez busqués dominent. C'est en effet le jour du Sabbat, et de toutes les petites rues avoisinantes, des figures orientales émergent. C'est un jour de détente pour les malheureux ouvriers ou ouvrières en chambres. Leur amusement consiste sur-

[1] A Huddersfield il y en a à peine 1.300, et 436 à Bradfort. Ces chiffres sont tirés des statistiques recueillies par le *Board of Trade*, et publiées en 1908.

tout à se promener dans les mêmes éternelles rues commerçantes du centre. Même spectacle, paraît-il, à Manchester, mais spectacle inconnu à Bradford, à Huddersfield et dans les villes du royaume de la machine.

Autre observation, Leeds, comme Manchester, possède un syndicat juif. On en chercherait en vain à Bradford ou à Huddersfield.

Je visite celui de Leeds, l'*Amalgamated Jewish Tailors' Machinists' and Pressers' Trade Union*, 6, Gower street, et je suis très aimablement reçu par le secrétaire, M. Sclare. Il est très fier de son Union, et me demande si les Juifs français ont été capables de créer de telles associations. J'avoue, à ma grande honte, que je n'en sais rien et que je n'ai jamais entendu parler de cela.

Le terme indiscipliné est évidemment trop dur pour des gens qui ont été capables d'un tel effort collectif, mais pourtant celui d'insuffisamment discipliné semble s'imposer, surtout si on les compare aux syndiqués saxons. Cela se constate déjà aux discussions oiseuses et aux controverses que le secrétaire soutient avec les membres. Les décisions restent plus vagues et moins efficaces.

En effet, les résultats obtenus sont plutôt maigres, au moins quant à la lutte pour le relèvement des salaires. Pourquoi ? Parce que l'ouvrier juif s'adapte difficilement à la machine et au grand atelier. Il est rejeté vers le travail à la main à domicile qui exige une tension d'esprit moins forte, une discipline moins rigide, et qui se prête beaucoup moins facilement à l'organisation ouvrière.

Il y a des travaux à la main qui demandent une technique spéciale, des connaissances artistiques, tout au moins un certain savoir-faire. Ces travaux sont bien rémunérés, mais demandent un sérieux apprentissage. Ils permettent à quelques Juifs de s'élever. Malheureusement, la plupart d'entre eux arrivent sans préparation, chassés par la misère. Ils prennent forcément les métiers que tout le monde peut faire, le travail à la main à faible apprentissage, et ce travail est forcément mal payé en

raison de la concurrence sans frein que se font ceux qui le recherchent.

Au surplus, la discipline est moins grande chez les Juifs que chez les Saxons. Lorsque ces derniers ont pris une décision en commun, tout le monde la suit, personne ne lâche, ou tout le monde lâche en même temps. Les faux frères sont plus nombreux parmi les premiers, de sorte que les revendications aboutissent difficilement. Pourtant l'esprit de solidarité ne leur fait pas défaut en un certain sens. Quand une nouvelle famille juive arrive, on lui cherche du travail, on l'aide à se tirer d'affaire; on assiste les malheureux avec une grande générosité. Ce qui manque donc, c'est l'esprit de discipline, seul capable de faire aboutir des revendications collectives.

Un autre obstacle à la réussite d'un syndicat fort réside dans l'instabilité de la résidence, résultat de l'instabilité du travail et de la misère. Beaucoup de Juifs changent de villes dans l'espoir de trouver mieux, et, finalement, s'embarquent pour l'Amérique, et là, on les retrouvera, éternels exploités du *sweating system*, dans les plus tristes quartiers de New-York.

Pourtant, ces gens ne sont pas paresseux, et ils fournissent une grande somme de travail, un labeur considérable : « Ils sont plus courageux que nous, » me dit un Anglais qui m'accompagne le soir dans une promenade à travers les petites rues du centre de la ville. « Ils sont plus tôt levés, se couchent plus tard, et ne s'arrêtent qu'à la dernière extrémité ! » Dans les petites rues que nous parcourons, les maisons ont plusieurs étages, et de nombreuses fenêtres sont illuminées. Ce sont des travailleurs en chambre qui veillent et qui s'épuisent. Ils vivent en garnis, dans des logements misérables qui sont à la fois leur atelier et leur demeure. Travailler et manger, voilà toute leur vie!

L'impuissance des syndicats à combattre le *sweating system*, a amené l'intervention des pouvoirs publics. Une loi de 1909 autorise l'établissement de conseils pour fixer les salaires dans les quatre industries suivantes (et dans celles dont les salaires seront reconnus trop bas) :

1° *La confection :* Vêtements tout faits ou commandés par les grands magasins, et autres branches connexes dans lesquelles le Board of Trade considère que le système de travail est similaire[1];

2° *La fabrication des boîtes :* Entièrement ou partiellement en papier, carton ou matières similaires[2];

3° *L'industrie de la dentelle :* Finissage des dentelles et tulles faites à la machine, ou raccommodage des rideaux en dentelles[3];

4° *La fabrication des chaînes :* Au marteau et à l'enclume.

Or, tous ces travaux se font à la main dans de petits ateliers. La loi réussira-t-elle à combattre le *sweating system* dans ces industries et à faire établir réellement un minimum de salaire? C'est ce que nous apprendra l'avenir.

Ces conseils sont composés de membres représentants les patrons et les ouvriers en nombre égal, et de membres désignés par le Board of Trade.

Il paraît que les fabricants de chaînes de Cradle Heath (Staffordshire) ont été les premiers à tirer profit de la loi, et ils auraient vu leurs salaires s'élever, me dit-on, de 5 à 10 shillings par semaine.

Un conseil se forme également à Nottingham pour la dentelle, et, à Leeds, on espère aboutir, pour la confection.

Quoi qu'il en soit, il serait prématuré de juger des effets de cette loi.

Anglo-Saxons ivrognes et paresseux ou Juifs peu disciplinés, les loafers habitent dans des *slums,* c'est-à-dire dans des bouges d'une pièce seulement, deux au maximum, quelquefois de misérables garnis. C'est cette classe sociale qui est victime de

1. Ready-made and wholesale bespoke tailoring, and any other branch of tailoring in which the Board of Trade consider that the system of manufacture is generally similar to that prevailing in the wholesale trade.

2. The making of boxes or parts there of made wholly or partially of paper, cardboard, chip, or similar material.

3. Machine-made lace and net finishing and mending or darning opérations of lace curtains finishing.

4. Hammered and dollied or tommied chain-making.

l'*overcrowding*, c'est-à-dire de l'entassement excessif. On dit qu'il y a *overcrowding* lorsqu'il y a plus de deux personnes par pièce. En 1901, la proportion de la population overcrowded était de 14,6 % à Bradford, de 10 % à Leeds, et de près de 13 % à Huddersfield.

A Leeds, ce sont surtout, nous le savons, des tailleurs et des confectionneuses; à Bradford et à Huddersfield, des manœuvres irrégulièrement employés; un peu partout des ivrognes ou des paresseux.

Tous les *slums* du monde se ressemblent plus ou moins, j'imagine : mobilier délabré, saleté de l'habitation, entassement des personnes et des choses, promiscuité abjecte entraînant l'inéducation totale.

Les prix des loyers sont relativement élevés. Pour une masure de deux pièces, il faut compter 3 à 4 sh. (3 fr. 75 à 5 francs par semaine, ou 200 à 260 francs par an).

Les labourers. — Par là, il faut entendre les manœuvres, les ouvriers non qualifiés, mais qui ont un emploi assez régulier, ou du moins qui connaissent peu les chômages. Il y a lieu, bien entendu, d'en excepter les ivrognes qui tombent forcément dans la catégorie des loafers.

Les ouvriers de cette classe ont plutôt une absence de vices que des qualités positives. Ils ne sont ni buveurs invétérés, ni dissipés, mais ils n'ont que le discernement élémentaire que demande un travail quelconque. M. d'Aeth les juge comme suit : « Compréhension lente; ont besoin de beaucoup d'explications[1] ».

Dans ce type rentrent les manœuvres ayant un emploi assez régulier (dockers, hommes de peine). Dans l'industrie lainière, ce sont les peigneurs, les cardeurs, les teinturiers, et un certain nombre de tisseurs.

D'après l'enquête du Board of Trade, voici les salaires des labourers dans le West-Riding :

1. General intelligence rather low; need to be told (*Id.*, p. 270).

A Leeds, 23 à 28 shillings par semaine;

A Bradford, 18 à 26 sh.;

A Huddersfield, 24 sh. 9 d. en moyenne.

Les prix oscillent autour de ces chiffres dans toute l'Angleterre. M. d'Aeth nous semble donc avoir fait une estimation assez juste en indiquant comme salaire moyen 25 sh., soit 31 fr. 25 par semaine ou *environ 1.600 francs par an.*

Nous ne parlons pas du revenu familial, mais du salaire du père.

Nous avons observé une famille de ce type à Huddersfield.

Elle se compose de la mère, qui est veuve et ne s'occupe que du ménage, d'une fille mariée à un tisseur, et d'un fils, tisseur également. La fille a été tisseuse, mais elle a cessé tout travail depuis qu'elle attend un bébé.

Les labourers du nord de l'Angleterre habitent généralement des maisons du système *back to back,* pour lesquels ils paient un loyer de *200 à 350 francs par an*[1]. Ces maisons contiennent généralement deux ou trois pièces, quelquefois quatre.

Back to back veut dire littéralement : dos à dos. Dans ce système, assez répandu dans le nord de l'Angleterre, deux maisons sont en effet accolées dos à dos, de façon que chacune d'elles n'a pas de dégagement derrière. Chacune d'elles ouvre sur une cour qui communique avec la rue.

La maison que je visite, d'un loyer de 4 fr. 35 par semaine (3 sh. 6 d.) ou 226 francs par an, est du type *back to back* et contient trois pièces : deux chambres à coucher à l'étage, et une *living-room* (place où l'on vit) au rez-de-chaussée, avec en plus une *scullery* (garde-manger) en dessous de l'escalier.

Dans la *living-room,* je vois un fourneau, une commode, une table, des chaises, et deux meubles inévitables : le sofa et le fauteuil. Il y a naturellement aussi des rideaux aux fenêtres, des tapis à terre, une machine à coudre, une suspension à gaz, et des ornements divers. Dans l'une des chambres, on peut faire du feu.

1. Dans la Flandre française, les ouvriers de ce type ne gagnent guère plus de 1.000 francs par an, et consacrent 150 à 200 francs pour le loyer. Ils vivent dans des cités dont les maisons ont parfois quatre pièces, mais sont moins bien installées.

Le système *back to back* permet, malgré les apparences, de faire l'aération parfaite de la maison, du moins de la manière dont il est généralement appliqué à Huddersfield. Ces maisons sont, en effet, construites par « blocks » de quatre, et il y a une ruelle entre chaque block. Chaque maison a une fenêtre sur le pignon qui borde la ruelle, et une autre sur la façade qui borde la cour. A l'aide de ces deux fenêtres, on peut facilement faire un courant d'air, de sorte que le côté sanitaire n'est pas négligé.

Ajoutons que, dans le voisinage, il y a d'abondantes carrières de grès, ce qui permet de construire la plupart des maisons d'Huddersfield avec d'excellents matériaux.

J'ai visité à Leeds une famille que l'on peut classer dans les labourers, quoique le mari soit un *skilled workman*, un ouvrier qualifié. Il est coupeur dans un grand atelier et gagne 32 sh. (40 francs par semaine ou plus de 2.000 francs par an), mais est seul à faire marcher la maison, et a des charges de famille assez lourdes. Plus tard, quand ses enfants travailleront, il pourra mieux s'installer et entrera alors dans la classe des artizans.

Outre le mari, la famille se compose de la femme et de sa mère qui ne s'occupent que du ménage, et de quatre enfants en bas âge.

Le loyer s'élève à 5 sh. 6 d. ou 6 fr, 85 par semaine, soit 355 francs par an.

C'est une maison du type *back to back*, et l'on entre de plain-pied au rez-de-chaussée, qui se compose d'une *living-room* et d'une petite *scullery*. Dans celle-ci je remarque une machine à lessiver (*washing-machine*). Le sol de la *living-room* est recouvert d'un tapis. Dans cette pièce se trouvent le fourneau, une table, des chaises, une commode, différents portraits et ornements, etc. A l'étage, il y a deux chambres à coucher.

Les artizans. — Cette expression n'est pas la traduction exacte du mot français artisan; il faut entendre par là l'élite

ouvrière, celle qui a dû faire un apprentissage (*skilled labourer*) ou qui a dû subir un temps d'épreuve pour se former. Dans l'industrie textile, cette classe est surtout représentée par les fileurs, les coupeurs et quelques tisseurs.

M. d'Aeth leur reconnaît une intelligence plus développée que celle des labourers, par moment même assez pénétrante, mais, malgré tout, un esprit simple, suivant difficilement une argumentation logique[1].

Le salaire moyen serait de 45 sh., soit 56 fr. 25 par semaine, ou 2.800 francs par an.

Cette estimation est peut-être un peu trop élevée. Dans l'industrie textile, seuls les fileurs de coton du Lancashire atteignent ce taux. Dans le Yorkshire, on ne trouverait, dans aucun métier manuel, des salaires de ce genre.

Mais il est évident que les chiffres de M. d'Aeth sont une moyenne pour toute l'Angleterre, et qu'il peut y avoir des variations selon les régions. Dans le Yorkshire, l'élite ouvrière voit son salaire osciller de 30 à 40 sh., c'est-à-dire de 37 fr. 50 à 50 francs, soit en moyenne 44 francs par semaine ou *2.300 francs par an.*

C'est précisément le salaire de Smith, notre coupeur de Leeds. La femme ne s'occupe que du ménage. Ils ont deux enfants : une fille de seize ans, qui, grâce à une bourse gagnée, deviendra institutrice, et un garçon de quatorze ans, qui commence son apprentissage.

Les maisons d'artizans contiennent 4 à 5 pièces et ont toujours leur façade sur la rue. Ce sont des *through houses,* c'est-à-dire des maisons ayant une issue par devant et une par derrière, et le loyer varie de *350 à 500 francs*[2].

Notre coupeur paie un loyer de 7 sh. par semaine (8 fr. 50 ou 442 francs par an).

1. A very fair intelligence; shrewd at times; a simple mind, not following a connected argument; laborious procedure at business meetings (*Loc. cit.*, p. 270).

2. Dans la Flandre française, dans le type correspondant, le salaire du père oscille autour de 2.000 francs et le loyer varie de 250 à 300 francs. Quelques-uns vivent en appartement, et beaucoup font faire un commerce par leurs femmes, mais c'est surtout pour le mobilier que l'infériorité est manifeste.

Un petit jardinet et une grille séparent la maison de la rue. Par derrière, une petite cour en commun pour deux maisons voisines et contenant un trou à cendres (*ashpit*) et des w.-c.

Sous la maison règne une cave pour les provisions et le charbon, et l'on accède au rez-de-chaussée par un escalier de quelques marches. Il n'y a pas de corridor; on entre directement dans la *sitting-room*, qui est la salle la mieux meublée. Je remarque un sofa, un fauteuil, des chaises rembourrées, une grande table carrée, une étagère, un meuble dont la partie supérieure est vitrée et sert de bibliothèque, tandis que la partie inférieure forme buffet et contient la vaisselle, deux pots à fleurs, des portraits de famille, un foyer élégant, une horloge, une suspension au gaz. Le sol est recouvert d'un tapis cloué, et l'ensemble respire un air d'ordre, de propreté et d'aisance dénotant des tendances à la respectabilité d'une famille de gentlemen.

Dans la bibliothèque, je distingue naturellement la Bible, les œuvres de Shakespeare, des romans, un mélange d'utile et d'agréable.

Derrière la *sitting-room*, s'ouvre la *living-room*, la pièce où l'on vit. Elle sert de cuisine et de salle à manger. A côté du fourneau, on y trouve un buffet et une machine à coudre. Au moment de ma visite, du linge était en train d'y sécher, car le blanchissage est ici, comme chez les ouvriers de la Flandre, une industrie domestique exécutée à domicile. De même le raccommodage.

L'étage est divisé en deux chambres à coucher : la plus grande pour les parents, l'autre pour la jeune fille. Quant au jeune homme, il couche dans une mansarde. Dans le Lancashire et à Birmingham, beaucoup d'ouvriers sont aussi bien installés que Smith, mais à Leeds, l'élite seule atteint ce degré de confort. Il en est de même à Huddersfield et à Bradford.

Voici un exemple d'ouvrier bien installé dans la première de ces deux villes. Il vit dans une *through-house*, mais, pour cela, il a dû s'éloigner un peu dans les faubourgs, car dans le centre des grandes villes du Yorkshire, c'est la maison *back to back* qui domine.

Gee est tisseur, ainsi que sa fille, qui travaille dans le même atelier que son père. La mère ne s'occupe que du ménage. L'habitation, pour laquelle on paie un loyer de 4 sh. 6 d. (5 fr. 60 par semaine, soit 288 francs par an) donne directement sur la rue; par derrière, elle comprend une cour et un petit jardinet, avec une sortie sur un sentier par où les marchands viennent apporter les commandes. Le sous-sol n'est pas uniquement réservé à la cave, mais divisé en cuisine, chambre à provision et soute à charbon. La cuisine contient le pétrin, une machine à coudre, une table, des chaises, etc.; outre le fourneau à charbon, il y a un réchaud au gaz.

Le rez-de-chaussée, entièrement occupé par la *sitting-room*, dans laquelle je remarque un sofa et des chaises, un piano, une commode, une table.

A l'étage, il y a deux petites chambres, la plus grande pour les époux, l'autre pour la jeune fille. Dans la première, je remarque les portraits d'Asquith et de Holyoake.

Au-dessus, règne un grenier (*attic*).

Inutile de dire qu'il y a des tapis partout et des rideaux aux fenêtres. Comme chez les Smith, nous arrivons à brûle-pourpoint, et tout est propre et bien en ordre.

En résumé, on le voit, les artizans diffèrent des labourers par une meilleure installation au foyer, rendue possible par un salaire plus élevé, une conduite régulière et quelquefois, il faut le dire, par le petit nombre d'enfants.

Smith et Gee sont ce que l'on appelle des *steady men*, des hommes sérieux et rangés, et leurs femmes sont de bonnes ménagères.

Chez les artizans, le mobilier est plus cossu, et comprend toujours un piano, et au moins quelques rayons pour les livres. Chaque enfant a sa chambre, ou tout au moins il y a une chambre pour les garçons et une pour les filles. On émerge définitivement de la promiscuité.

III. — LA VIE MÉNAGÈRE.

Les effets du libre-échange. — Les ouvriers du Yorkshire consacrent environ 1/5 du salaire du père au loyer. Ce n'est pas excessif, étant donné le besoin assez général d'être bien logé. Mais ils ont un besoin non moins grand d'être bien nourris. Heureusement, ce besoin, ils peuvent le satisfaire, grâce au *bon marché de la vie*, dû en grande partie, à l'absence d'impôts indirects. Il n'y a en effet, en Angleterre, de droits de douanes et d'accises que sur les boissons alcooliques et le tabac, et il n'existe pas d'octroi dans les villes. Ce bon marché est général pour les objets concernant la nourriture, le vêtement, le combustible et la lumière. Il constitue un véritable patronage qui remplace, pour les facilités de la vie ouvrière, les subventions spontanées du sol aujourd'hui disparues. Aussi les ouvriers du Yorkshire, comme ceux du Lancashire, sont-ils des libre-échangistes convaincus. Victorieux sans conteste de la concurrence étrangère, ils auraient tout à perdre et rien à gagner au protectionisme. Smith, Gee et les autres ouvriers avec qui j'ai causé prennent feu sur la question du *Tariff reform*. L'un me rappelle que son grand-père a connu le temps de la vie chère et de la misère sous le régime protectionniste aboli en 1846. Un autre me dit que les plaintes unanimes des ouvriers français et allemands au sujet de la cherté croissante de la vie, ne sont pas de nature à le convertir au Tariff reform, et ainsi de suite. Aussi le parti radical qui a toujours maintenu le libre-échange à son programme trouve-t-il ses adhérents les plus fidèles dans les industries victorieuses de la concurrence étrangère, dans les comtés du Nord et en Écosse où dominent les industries textiles, les constructions navales et l'art des mines.

Voici à ce propos quelques exemples des prix d'objets de consommation courante :

Le *charbon* est vendu en sacs de 1 cent-weight, ce qui équivaut à peu près à 50 kgs, et coûte :

A Leeds, de 8 d. 1/2 à 10 d. 1/2 (0 fr. 85 à 1 fr. 05 les 50 kgs);

A Bradford, 11 d. en moyenne (1 fr. 10 les 50 kgs);

A Huddersfield, 1 sh. à 1 sh. 1 d. (1 fr. 25 à 1 fr. 35 les 50 kgs).

Dans les villes de la Flandre française, cependant peu éloignées des mines, le charbon coûte au minimum 1 fr. 50 les 50 kgs, et atteint quelquefois 1 fr. 80. D'un côté comme de l'autre, on trouve des sociétés coopératives qui vendent la houille à des prix légèrement inférieurs.

Le pétrole coûte :

A Leeds et à Bradford, 7 d. à 8 d. le gallon (0 fr. 20 le litre);

A Huddersfield, 10 d. (0 fr. 25 le litre)[1].

Mais voyons la nourriture, qui forme un chapitre important.

La nourriture. — Les ouvriers du Yorkshire font quatre repas par jour :

1° *Le breakfast* est un repas très copieux, pris le matin. Il consiste surtout en poissons et confitures avec du pain et du beurre arrosés de thé;

2° *Le lunch,* vers le milieu de la journée, est au contraire un léger repas, qui se prend dans les environs de l'usine si l'on habite trop loin, ou chez soi si l'on réside dans le voisinage. Ce dernier cas est celui de Smith, dont le lunch ordinaire consiste en un œuf, avec du pain et du beurre.

3° *Le tea,* repas très important qui se prend immédiatement au retour du travail, vers 6 heures. La boisson est le thé, mais c'est un « heavy tea », parce que la viande paraît à table, accompagnée de pommes de terre ou d'un légume.

4° *Le supper,* le soir, vers 9 heures, est un léger repas, par exemple du fromage avec du pain et du beurre.

On le voit, les éléments principaux de la nourriture sont : le pain, le beurre, la viande, le poisson, les pommes de terre, le fromage, la confiture; comme boisson, le thé avec du sucre, du lait et quelquefois de la bière.

Voici les prix de ces articles.

Le *pain* est le plus souvent fabriqué à la maison; c'est là un

1. En France, 0 fr. 55 le litre.

usage général dans les comtés du Nord; la mère cuit habituellement deux fois par semaine. On achète de la farine qui coûte environ 8 d. pour sept livres anglaises de 453 grammes, soit environ, 0 fr. 25 le kilogr.

Dans le cas où le pain est acheté, il coûte 5 d. les 4 livres anglaises, ou 0 fr. 28 le kilogr.[1].

Pour le *beurre*, les ouvriers prennent ordinairement le beurre salé des colonies ou d'Irlande à 1 sh. la livre, ou 2 fr. 80 le kilogr. Dans le nord de la France et en Belgique, on peut se procurer des qualités analogues au même prix.

La *viande* frigorifiée d'Amérique ou des colonies, consommée par la partie inférieure de la population, oscille autour de 5 d. la livre ou 1 fr. 10 le kilogr. Les ouvriers aisés préfèrent la viande fraîche, et ici les prix varient beaucoup selon les morceaux, de 6 à 9 d. la livre (1 fr. 30 à 2 fr. le kilogr. C'est à peu près le prix du lard (*bacon*) qui paraissait quelquefois au breakfast, mais qui est remplacé de plus en plus par le *poisson*, le prix du premier ayant légèrement augmenté depuis quelques années. On trouve, en Angleterre, des poissons communs, mais très substantiels et très bon marché.

Les *pommes de terre* cuites à l'eau sont le légume qui accompagne le plus ordinairement la viande. On les paie 3 à 3 d. 1/2 les 7 livres, soit 0 fr. 10 le kilogr.[2].

Le *fromage* usuellement consommé est l'American Cheddar, qui vaut 7 d. la livre, ou 1 fr. 50 le kilogr.

On vend du *thé*, à partir de 1 sh. la livre, mais la plupart des ouvriers préfèrent une qualité un peu meilleure, qu'ils paient 1 sh. 6 d., soit environ 4 francs le kilogr.

Quant au *sucre*, la qualité préférée est le « white granulated » qui vaut 2 d. la livre, ou 0 fr. 45 le kilogr[3].

Enfin, le *lait* est vendu au moins 3 d. le quart, soit o fr. 30 le litre. En hiver, le prix monte jusqu'à 0 fr. 35. Ce prix est aussi

1. A Roubaix, 0 fr. 35 et à Paris, 0 fr. 40 et 0 fr. 45. En Belgique, pays de libre importation des céréales, le prix est sensiblement le même qu'en Angleterre.

2. Prix analogue en Belgique. — Dans la Flandre française, 0 fr. 15 le kilogr.

3. En Belgique : 0 fr. 75 le kilogr. — En France : 0 fr. 85 environ.

élevé qu'à Paris, mais il est juste d'ajouter que la qualité est tout à fait supérieure.

Le travail du ménage. — Si l'on excepte les loafers, le ménage est généralement bien tenu, et cela provient de la coutume anglaise suivant laquelle les femmes mariées ne travaillent plus en fabrique dès qu'elles ont un enfant. Nous avons déjà expliqué comment cette coutume se rattache au taux élevé des salaires. En Flandre, les femmes vont travailler jusqu'à leur quatrième enfant, et en Normandie, elles travaillent jusqu'à un âge avancé parce qu'elles ont rarement plus d'un enfant. La vie familiale de l'ouvrier textile est donc supérieure en Angleterre à ce qu'elle est en France.

Contrairement à une opinion courante, la ménagère anglaise a beaucoup à faire, au moins dans les comtés du Nord; elle ne recule pas, nous l'avons dit, devant des travaux assez fatigants comme celui de la fabrication du pain[1] et du blanchissage du linge; elle fait également le raccommodage des vêtements, mais jamais leur confection.

La cuisine toutefois est simplifiée, et consiste en plats traditionnels toujours les mêmes; ceci s'adapte bien au caractère anglais qui préfère un travail uniforme à la variété.

Le foyer de la cuisine est un feu ouvert, de chaque côté duquel se trouvent un fourneau pour la cuisson d'un gros morceau de viande, une chaudière pour l'eau, des grils pour faire les rôties de pain (*toasts*) ou pour griller le poisson. On a facilement de l'eau chaude pour le thé, la lessive, etc.

Le nettoyage de la maison est facilité par les tapis cloués. Pourtant, dans la classe inférieure, qui emploie des tapis communs et rudes, le travail est assez dur[2], mais est compensé par l'exiguïté de la maison. Au surplus, les jeunes filles aident plus ou moins, et font elles-mêmes leurs chambres.

1. Le maintien de la fabrication ménagère du pain est facilité par ce fait que l'on en consomme relativement peu.

2. Il faut s'agenouiller, et enlever les poussières à l'aide d'une petite brosse.

III

LE RANG DE LA FAMILLE

Il nous reste à rassembler les faits dévoilés par l'observation, afin d'essayer de porter un jugement sur le type que nous venons d'étudier.

Nous aurons, pour cela, à parcourir les faits relatifs au *patronage* et ceux qui ont trait à l'*éducation*. Les premiers nous indiqueront dans quelle mesure la capacité des familles ouvrières étudiées a besoin d'être complétée par des éléments supérieurs. Les seconds nous montreront comment et dans quelle mesure elle pourvoit à la formation de ses rejetons.

I. — LE PATRONAGE.

Laissons de côté la direction du travail et la propriété de l'atelier qui, avec le machinisme, échappent forcément à la famille ouvrière.

Mais nous devons jeter un coup d'œil sur la question du *Contrat de travail*, ensuite sur le patronage du *Mode de l'existence*, enfin sur celui des *Phases de l'existence*.

Le contrat de travail. — Les revendications des ouvriers à ce sujet sont appuyées par des syndicats autonomes (Trade-Unions) ou par l'intervention de l'État.

Les *Trade-Unions* ou syndicats sont beaucoup moins vigoureusement constitués dans l'industrie lainière que dans celle du coton pour les raisons suivantes :

1° Dans la laine peignée, le personnel comprend surtout des femmes et des manœuvres;

2° Dans la laine cardée, l'organisation est déjà plus solide, surtout pour les fileurs et les tisseurs[1], mais cette industrie est moins concentrée; les usines sont plus petites, et un bon nombre sont dispersées dans les villages; enfin ces usines sont souvent spécialisées dans un certain genres de tissus, de sorte que les intérêts des ouvriers des différentes spécialités ne sont pas identiques;

3° Dans la confection, les femmes dominent et sont réfractaires au syndicalisme, mais les hommes sont bien organisés. A Leeds, le Syndicat de la confection compte 3.000 membres masculins sur 4.000 ouvriers, et 1.500 femmes sur 20.000 ouvrières. Les premiers paient une cotisation de 0 fr. 70 à 0 fr. 90 par semaine, et les secondes 0 fr. 20 à 0 fr. 30 seulement.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les Trade-Unions, qui, à elles seules, demanderaient un chapitre. Du reste, elles ont été remarquablement étudiées à de nombreuses reprises[2].

Les pouvoirs publics n'interviennent pas dans la fixation du taux des salaires, si ce n'est, comme nous l'avons vu, dans certaines industries soumises au *sweating system*.

Ils n'interviennent pas non plus pour la fixation des heures de travail, si ce n'est pour les femmes et les enfants.

Le seul domaine dans lequel leur intervention s'opère pour la protection des hommes est celui de l'hygiène des ateliers, mais c'est là une application particulière d'une des fonctions que les pouvoirs publics anglais prennent à leur charge d'une façon générale, celle de l'hygiène publique.

Le patronage du Mode d'existence. — Il se fait en partie

1. Le Syndicat des tisseurs du sud du Yorkshire compte 4.500 syndiqués, payant 0 fr. 35 par semaine.

2. Voir notamment *Le Trade-Unionisme en Angleterre*, par P. de Rousiers, A. Colin, édit.).

par le patronage des classes supérieures, en partie par les ouvriers eux-mêmes.

La plupart des maisons appartiennent à de grands propriétaires, mais quelques ouvriers possèdent leurs maisons.

Les matières alimentaires, les vêtements, le mobilier, etc., sont fournis par des commerçants, mais aussi par des *sociétés coopératives*.

Enfin, pour les récréations, il faut tenir compte des *clubs ouvriers* et du patronage des villes.

Quelques mots d'abord des habitations. Les ouvriers propriétaires sont l'exception, car peu d'entre eux épargnent dans ce but; le plus souvent, c'est par l'intermédiaire d'une *Building society*, d'une société d'habitations ouvrières, qu'ils le sont devenus; ou bien c'est par héritage.

J'ai vu, à Huddersfield, un ouvrier devenu, par ce procédé, propriétaire de sa maison. Je lui demande ce qu'elle deviendra après sa mort, et il me répond : « Elle passera à mon fils aîné, suivant la coutume du Yorkshire. » Les ouvriers faisant rarement des testaments, les biens sont en effet transmis selon la coutume locale, qui, en Angleterre, varie d'une région à l'autre. Dans le Yorkshire, — et c'est le cas le plus répandu, — la coutume décide :

1° Que les habitations, et en général la propriété immobilière, sont transmises au fils aîné;

2° Que les meubles et les valeurs mobilières sont également partagés.

Mais lorsqu'un ouvrier laisse un papier quelconque indiquant ses volontés, on en tient compte, quoique ce ne soit pas un testament inattaquable en droit, comme le sont ceux rédigés par les *solicitors*, mais dont le prix est trop élevé pour de petits salariés.

Les *sociétés coopératives*, on le sait, sont très répandues en Angleterre comme en Belgique et dans le nord de la France. Mais tandis que celles-ci ont la boulangerie comme branche principale, les coopératives anglaises négligent généralement cette

source d'affaires, surtout dans les comtés du Nord, où la coutume de faire le pain à la maison est générale dans la classe ouvrière. Les coopératives anglaises font surtout le commerce d'épicerie et de charbon.

A Leeds, la « Cooperative Society » compte 50.000 membres; elle possède 93 magasins de vente en ville et fait pour 40.000.000 de francs d'affaires par an.

A Bradford, il y en a plusieurs, parmi lesquelles les deux plus importantes sont la « City of Bradford », qui compte 20.000 membres, et la « Great Horton » qui en compte 5.000; à elles deux, elles font pour 15.000.000 de francs d'affaires par an.

A Huddersfield, la plus importante est la « Huddersfield Industriel Cooperative Society » qui existe depuis 1860, compte près de 15.000 membres et fait pour 10.000.000 de francs d'affaires. Elle possède 23 magasins de vente.

En comparant sommairement ces chiffres à ceux que nous avons donnés relativement à la Flandre française, on se rendra compte que le mouvement coopératif est bien plus puissant dans le West-Riding, surtout si l'on se rappelle qu'il ne comprend pas la boulangerie. Ceci montre que la coutume d'acheter à crédit est bien moins répandue en Angleterre, car c'est cette coutume qui fait la vitalité du petit boutiquier dans nos pays.

Les *clubs ouvriers* sont une caractéristique de l'Angleterre. J'en visite un à Huddersfield. La cotisation hebdomadaire est de 0 fr. 20. Le bâtiment, sans être luxueux, est bien aménagé. Il comprend une salle de lecture, une salle de concert, une salle de billard, une salle de jeux dans laquelle on joue par exemple aux cartes, mais il est défendu de jouer pour de l'argent.

Les ouvriers ont, en outre, des *associations sportives*. Le jeu de cricket est connu ici depuis longtemps, et l'on m'assure que les tailleurs d'Huddersfield ont toujours compté des cricketers très renommés parmi eux. Le foot-ball ne s'est implanté ici que depuis une vingtaine d'années, mais il a fait rapidement la conquête du public, et, déjà, est arrivé à prendre la priorité sur le cricket.

Les Phases de l'existence. — En gros, on peut dire que les loafers ne vivent que grâce à l'assistance publique ou privée — que les labourers bouclent à peu près leur budget — et que les artizans font des économies: c'est une erreur, en effet, de croire que les ouvriers anglais n'épargnent pas. Cela n'est exact que pour les loafers, et, en partie, pour les labourers. Ce qui est vrai, c'est que l'ouvrier anglais n'épargne guère pour le plaisir d'épargner, comme cela se rencontre, en France et en Belgique, dans l'élite ouvrière, ni pour se constituer un petit capital qui lui permettra de s'établir à son compte, mais il économise dans des buts précis, et ces buts sont généralement atteints.

Smith n'épargne pas moins de 3 shillings ou 3 fr. 75 par semaine, c'est-à-dire près de 200 francs par an. Et à cela, il conviendrait d'ajouter les 0 fr. 90 de cotisation par semaine à la Trade-Union dont il fait partie.

Il est vrai de dire qu'une partie des économies de Smith est destinée à être dépensée dans l'année même; en effet, chaque semaine, il verse 1 fr. 25 à un *holiday club* (club de vacances), dans le but de faire chaque année un petit voyage, de passer quelques jours aux bords de la mer, par exemple, avec les autres sociétaires.

Smith me dit qu'il a toujours épargné, et que cette coutume est générale dans l'élite ouvrière.

A partir de 18 ans, il disposait de son salaire, payait une pension de 10 francs par semaine à ses parents et faisait du reste ce que bon lui semblait. Cela lui permettait, après avoir prélevé les sommes nécessaires à ses vêtements, récréations, etc., d'économiser en vue du mariage. Comme sa femme faisait la même chose depuis l'âge de 16 ans, les deux époux avaient un petit pécule en se mariant, de quoi acheter un mobilier et s'installer. Dans les familles où les jeunes gens remettent intégralement leurs salaires aux parents, ceux-ci en placent une partie dans des caisses d'épargne au profit des enfants. Dans la classe inférieure, on s'installe sommairement, et les meubles sont achetés à crédit.

Une fois l'installation du ménage achevée, l'épargne se fait surtout à l'aide des sociétés de secours mutuels (*Friendly socie-*

ties) ou des caisses d'épargne (*Trustees saving banks*). Ces sociétés sont des espèces de sociétés d'assurance, car elles visent un but précis, une phase particulière de l'existence.

Ainsi Smith fait partie d'une *Friendly Society* qui l'assure contre les maladies et les accidents.

Quant aux vieillards, ils sont assistés par les enfants suivant les besoins et les ressources des uns et des autres. A une mère veuve, chacun donne généralement 4 sh. par semaine, soit 5 francs.

Les loafers naturellement finissent leurs jours à l'hospice, ou bien sont assistés par les institutions charitables. De plus, depuis 1909, ils jouissent du bénéfice de la loi des *Old age pensions* qui accorde une retraite, variable selon les cas, mais qui pratiquement ne dépassent pas 1 sh. par jour pour un vieillard âgé de plus de 70 ans, résidant dans une grande ville de l'Angleterre, et habitant avec l'un de ses enfants.

II. — L'ÉDUCATION.

L'*analyse du travail* nous a révélé que l'éducation se distingue par le développement de certaines qualités morales, dans le sens suivant :

L'attention continue, la concentration d'esprit plutôt que l'aptitude à la variété ou aux changements ;

L'esprit de discipline, ou obéissance avec responsabilité ;

Le don du commandement, ou plutôt de la direction avec responsabilité.

Mais l'attention est une forme d'une qualité plus générale, le *self-control*, ou empire sur soi-même, ou discipline intérieure, si l'on préfère. Ainsi donc, en somme, discipline intérieure et extérieure, capacité à se diriger seul ou en groupe, *self-control* et responsabilité individuelle, tout converge vers ces deux termes.

L'analyse du Mode d'existence nous a fait connaître le milieu dans lequel se forme l'enfant anglais ; rapprochons les caractères de ce milieu de ceux du travail, et voyons si un lien les réunit.

Le *home est tranquille et paisible*, ce qui veut dire que l'enfant peut se recueillir en lui-même. Ceci tend à développer la concentration d'esprit, de même que, pour la raison inverse, le foyer français, si animé, si vivant, excite la sensibilité nerveuse, la vivacité d'esprit, le besoin de la variété.

Mais, dira-t-on, cette influence du home est une influence négative, non positive. Elle consiste, pour les parents, à s'abstenir de s'occuper constamment de leurs enfants, de les suivre pas à pas, d'exciter continuellement leurs cerveaux par des impressions toujours nouvelles, etc.

Ceci est très vrai, mais cette abstention me semble indispensable à la formation d'individus « particularistes », comme nous les appelons, quoique, à elle seule, elle ne soit pas suffisante. C'est, comme disent les mathématiciens, une condition nécessaire, mais non suffisante.

Cette abstention, due à la quiétude du milieu éducateur, se retrouverait peut-être dans les familles patriarcales de l'Orient. Aussi, il nous semble que dans l'éducation particulariste, il y a, à côté de cette partie négative, une partie positive ayant des caractères propres.

C'est la partie la plus délicate, et c'est celle qui développe le sens de la responsabilité.

Si l'action des parents ne se fait pas sentir continuellement, elle n'est pas nulle cependant. L'autorité des parents intervient de temps en temps pour remettre les choses dans la bonne voie. Assez forte au début, elle va graduellement en diminuant jusqu'au moment de l'émancipation complète.

Pour les natures rebelles, l'intervention est violente, et les répressions corporelles sont employées. Pour les natures plus douces, on sermonne vigoureusement. Mais ce qui est essentiel dans un cas comme dans l'autre, c'est que l'intervention de l'autorité paternelle soit juste et efficace.

Le développement du sens de la responsabilité exige nécessairement deux choses :

1° Que l'enfant soit laissé à ses propres réflexions, à ses propres décisions ;

2° Qu'une sanction énergique intervienne pour corriger les manifestations répréhensibles.

Régime de confiance, d'une part, et répression très dure de l'autre, telle nous semble être la formule, plus difficile à appliquer qu'à énoncer. Il est à remarquer, au surplus, que la même formule prévaut pour le maintien de la discipline publique et pour le maintien de la discipline familiale. Les règlements de police et autres font l'objet d'une surveillance assez vague, mais les infractions constatées donnent lieu à de très sévères pénalités et, en particulier, à de fortes amendes. D'une façon générale, on impose peu de contraintes, on en organise faiblement le contrôle, mais on réprime durement.

Ce régime suppose une unité de vues entre le père et la mère, autant de fermeté de la part de l'un que de l'autre.

Un jeune professeur français, dont l'esprit est très observateur, qui habite le nord de l'Angleterre depuis plusieurs années et qui a beaucoup fréquenté la classe ouvrière, me confirme ces vues :

« Toutes les familles, me dit-il, sont très unies au moins en apparence, et les parents ne se disputent pas et ne se contredisent jamais en présence de leurs enfants. »

Cette formule est bien connue en France, mais reste trop souvent à l'état théorique. Comment l'appliquer si le *self-control* des parents est insuffisant? Elle est cependant indispensable pour assurer le respect de l'autorité, pour éviter l'anarchie, l'individualisme. C'est pour ce motif également que le père a toujours la priorité sur les enfants, surtout à table. Enfin, il n'y a pas d'enfants gâtés dans la classe ouvrière.

C'est le père, et non les enfants, qui forme le centre de la famille, et l'on habitue les enfants à rendre de petits services aux parents.

Il y a un troisième point encore dans l'éducation : c'est *le développement de certaines idées qui formeront une règle de conduite.* Ceci s'inculque par la conversation, par les réflexions que l'enfant entend continuellement émettre autour de lui. Par exemple, l'absence de mots grossiers, l'idée qu'un enfant doit tra-

vailler à 14 ans, se suffire à 17 ou 18 ans, qu'il faudra se séparer un jour, que le frère doit être bon pour sa sœur. Avant qu'elle ne soit fiancée, une jeune fille est chaperonnée par son frère ; celui-ci est pour elle une espèce de camarade protecteur. Ainsi, plus tard, il y aura un peu d'esprit chevaleresque chez l'homme.

A côté de cela, il y a les défauts qu'une telle éducation doit développer.

Rejetons d'abord l'égoïsme. Ce n'est pas là proprement un défaut anglais. Ce qu'on peut dire, c'est qu'une vie individuelle plus intense dégénère quelquefois en une exagération de la personnalité. L'énergie, la fermeté dégénère quelquefois en dureté. Le souci du développement physique va parfois jusqu'à la suralimentation.

Le lecteur peut croire que nous avons oublié l'esprit d'initiative et l'ardeur au travail.

Il n'en est rien, et nous dirons de l'ouvrier anglais ce que M. Paul Bureau disait du paysan norvégien : « Manifestement ce n'est pas un audacieux, un homme rempli de *pluck*... ; le Norvégien n'a point vraiment d'ambition... »[1]. — Non, l'ouvrier anglais, pas plus que le paysan des fjords, n'est ce que l'on peut appeler un ambitieux. Si l'on compare l'élite ouvrière d'outre-Manche avec la nôtre, on constate qu'elle cherche bien moins à s'élever au patronat ou à devenir propriétaire ; elle ne rougit pas de sa situation sociale inférieure, et n'en souffre pas. Ce n'est pas qu'elle se désintéresse de l'amélioration de son sort, mais son but est généralement plus modeste et plus facilement accessible. Ce but, c'est l'amélioration de son sort en tant qu'ouvrier, en restant ouvrier. Sans doute, des ouvriers deviennent contre maîtres, directeurs, etc., mais l'on pourrait dire que ces situations sont peu convoitées de la masse. Il n'y a pas de doute, l'esprit de jalousie est faible, et l'esprit de jalousie suppose le désir d'égaler ceux qui sont au-dessus. C'est pourquoi on ne voit guère, dans l'élite ouvrière, les femmes entreprendre un petit commerce, comme cela se voit si souvent en France, et

1. Se *soc.*, 9e per., 19e et 20e fasc., p. 78.

dont le but est de faire sortir les enfants de la classe ouvrière. Non, ici, les parents ne se sacrifient pas pour leurs enfants. C'est pourquoi aussi, du sein de la classe ouvrière anglo-saxonne, on ne voit pas surgir le type de l'arriviste essayant de s'élever en balayant tout sur son passage ; c'est par un mouvement normal, par une opération de sélection acceptée de tous que l'élite s'élève peu à peu et tout naturellement.

Résumons brièvement les conclusions de notre étude sur quelques familles du Yorkshire, avant de nous élever, dans une autre étude, à la connaissance générale du milieu anglais.

L'éducation de la famille ouvrière développe :

1° La discipline intérieure (*self-control*) ;

2° La discipline sociale basée sur le sens de la responsabilité individuelle.

Ce résultat est atteint :

1° En laissant les enfants réfléchir et se décider par eux-mêmes, ce qui suppose une autorité non tracassière ;

2° Par l'intervention très énergique et sans retour, d'une autorité très ferme.

Ceci exige :

1° Un home paisible, non constamment agité et troublé ;

2° Un accord extérieur constant entre le père et la mère.

Comme conséquence on trouve :

1° L'émancipation morale graduelle des enfants jusqu'à l'âge adulte ;

2° Le respect de l'autorité paternelle, et, par suite, celui des supériorités sociales, et celui des autorités publiques.

P. Descamps.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

JOURNAL DE L'ECOLE DES ROCHES

PAR LES PROFESSEURS ✱ ET LES ELEVES ✱

M. STOREZ

ÉCOLE DES ROCHES
VERNEUIL-SUR-AVRE (Eure)
Juillet 1911

Chaque livraison : 2 fr.

N° 17.

SOMMAIRE

I. — **Vie générale de l'École.** P. 3.

La culture générale, par M. Paul de Rousiers. — Histoire de l'École pendant l'année 1910-1911, par M. Georges Bertier. — Le personnel de l'École. — Liste des élèves et des stages. — Pourquoi j'ai mis mes fils à l'École des Roches, par M. le Dr H. Triboulet. — L'activité philanthropique à l'École des Roches, depuis dix ans, par M. H. Trocmé. — Conférences et séances récréatives, par M. Henry Gaillard de Champris. — La musique à l'École des Roches, par M. Paul Landormy. — Games, par M. B. Bell.

II. — **Vie intellectuelle.** P. 48.

L'enseignement du français, par M. F. Mentré. — L'enseignement de l'allemand, par M. F. Grunder. — L'enseignement de l'anglais, par M. R.-C. Coulthard. — L'étude pratique de la géologie sur le terrain par les excursions, par M. le Dr E. Fleury. — Résultats des examens, année 1910.

III. — **La Section spéciale.** P. 67.

La Section spéciale, par M. J. Desfeuille. — Le cours de science sociale, par M. P. Descamps. — Conférence sur la Champagne, par M. Raymond Prieur. — L'enseignement du Droit dans la Section spéciale, par M. P. de Prat. — Une excursion de Section spéciale, par Lucien Riom.

IV. — **Nos Anciens Élèves.** P. 88.

Assemblée générale des Anciens Élèves. — Allocutions de Jules Demolins et Maurice Silhol. — Rapport sur l'organisation d'un Bureau de renseignements, par Abel Corbin de Mangoux. — La F. C. C., par M. J. Desfeuille. — Nouvelles et lettres d'Anciens Élèves. — Nécrologie.

Cliché Barrier.

Groupe général des professeurs et élèves de l'École. — Mai 1911.

Cliché Barrier.

Les premiers communiants.

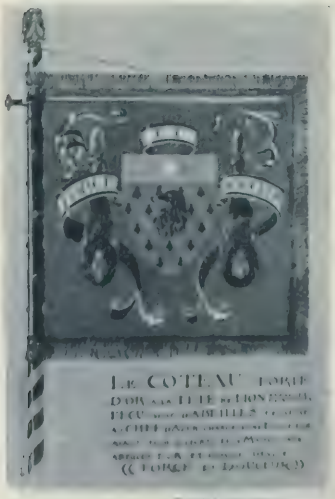

Cliché Barrier.

Écusson du Coteau.

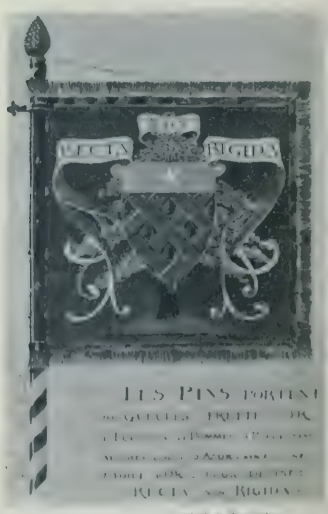

Cliché Barrier.

Écusson des Pins.

PREMIÈRE PARTIE

VIE GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE

LA CULTURE GÉNÉRALE

Je disais, l'an dernier, à cette même place, qu'une des tâches de l'École des Roches était maintenant de préciser la méthode de culture générale la mieux appropriée aux besoins actuels. Il va sans dire que c'est là une œuvre de longue haleine, et personne n'attend sans doute de moi que j'apporte aujourd'hui un programme.

Mais la question de la culture générale dans l'enseignement a fait, ces temps-ci, l'objet de discussions publiques. On a poussé des cris d'alarme justifiés : des intellectuels ont constaté les ravages accomplis par l'instruction encyclopédique, dispersée sur une masse de sujets, sans pénétration, sans couleur et sans vie, qui se distribue diligemment et stérilement dans beaucoup de nos lycées et collèges, qui envahit certaines chaires d'enseignement supérieur et s'installe même parfois sur les sommets où disparaissent les préoccupations professionnelles, où aucune préparation d'examens ne vient entraver l'essor de la science désintéressée. De grands chefs d'industrie ont fait aussi entendre leurs plaintes. Ils ont dit que des jeunes gens pourvus de nombreux diplômes ne paraissent pas posséder de méthode de travail. Ils ne distinguent pas d'un coup d'œil sûr ce qui est important de

ce qui est secondaire, succombent sous le faix des documentations, énumèrent au lieu de classer, dénombrent au lieu de juger. Et leur cerveau encombré de connaissances diverses, mais ne les dominant pas, les utilise mal ; il n'arrive pas à les ordonner. Non seulement ces jeunes hommes ne sont pas préparés à exercer une situation dirigeante, mais ils rédigent mal un rapport, parce qu'ils ne savent pas en dresser le plan. Ils ne composent pas.

En tenant compte d'exceptions notables, il faut reconnaître que ces alarmes des intellectuels purs et ces plaintes des hommes d'action sont fondées. Tous ceux qui ont quelque expérience se rendent compte actuellement que la culture générale, la formation de l'esprit, n'est pas en progrès. Il y a encore un grand nombre de laborieux ; il y en a peut-être plus qu'autrefois. Mais il y a moins de gens dont les études aient développé la valeur, qu'elles aient rendus plus hommes, *humaniores*.

A supposer même qu'il y en eût autant, ce serait encore très insuffisant, car notre société moderne a besoin d'une élite beaucoup plus nombreuse et beaucoup mieux sélectionnée que les sociétés anciennes. Les problèmes de la vie courante se sont terriblement compliqués depuis un demi-siècle et nous ne sommes pas au bout. La plupart de nos grands-pères estimaient que, pour bien conduire une affaire agricole, industrielle, commerciale, il fallait d'abord bien connaître son métier, puis avoir du bon sens et de la bonne conduite. C'était l'époque des procédés traditionnels et de la petite entreprise. Dès lors, l'expérience acquise dans la pratique et des vues restreintes, mais justes, pouvaient donner de grandes chances de succès. Mais, de plus en plus, cet ancien régime disparaît dans toutes les branches de l'activité humaine. Pour faire de la culture intensive, pour extraire du charbon ou du minerai, pour fabriquer du fer, ou des étoffes, ou des engrais ; pour construire et exploiter des chemins de fer ou des navires ; pour vendre de l'épicerie ou de la nouveauté, il faut créer, outiller et gouverner des entreprises importantes. Ce n'est pas seulement la technique des métiers qui devient plus difficile à acquérir ; c'est l'aspect économique

du problème qui s'élargit prodigieusement; c'est aussi son aspect social, car il s'agit de diriger de vastes groupements d'hommes et de les diriger, non seulement en les conduisant vers le but matériel à atteindre, mais en donnant satisfaction à tous ceux qui les composent, car aucun d'eux n'y entre et n'y demeure que par sa libre volonté. De semblables problèmes ne sont résolus que par de véritables chefs, par des hommes ayant l'esprit assez puissant pour les embrasser dans toute leur ampleur et pour discerner avec précision leurs éléments essentiels. C'en est fait du bon praticien de la culture qui fait soigneusement ce qu'il a toujours vu faire autour de lui, attaché à toutes les routines locales. C'en est fait de l'industriel confiné dans sa tâche étroitement professionnelle de directeur de la fabrication. C'en est fait du négociant attentif à ses échéances, attendant les clients qui viennent à lui, ignorant les conditions nouvelles dans lesquelles se produisent, se transportent et se distribuent les marchandises dont il trafique. C'en est fait parce qu'ils reculent chaque jour devant l'agriculteur conduisant scientifiquement l'exploitation intensive et spécialisée de son domaine, devant l'industriel averti, prompt à changer son outillage, apte à constituer les nouveaux organismes indispensables pour régler la production, devant le grand commerçant capable de susciter des clientèles nouvelles et de s'adapter à leurs besoins. Tout cela ne peut être accompli que par des chefs. Les nations qui forment le plus grand nombre et la meilleure qualité de ces chefs triomphent des autres.

Il est certain que la crise actuelle de la formation générale supérieure ne provient pas uniquement du nombre moins grand de ceux qui en sont pourvus. Elle tient aussi à ce que la société moderne en réclame un nombre plus grand. Mais la conclusion pratique à tirer reste toujours la même : Il faut constituer une élite plus nombreuse et plus choisie. C'est bien là, d'ailleurs, le but que poursuivait Edmond Demolins quand il fonda l'École des Roches. C'est aussi celui auquel nous demeurons fermement attachés. L'épreuve tentée a fourni des commencements de solution, comme je le montrais l'an dernier en racontant les diverses

étapes déjà franchies. Il y a encore beaucoup à faire, même dans la sphère restreinte où nous agissons; nous y travaillons avec confiance.

Malheureusement l'opinion publique est toujours impatiente de résultats immédiats et, lorsque son attention est attirée sur un mal quelconque, elle réclame de suite que l'on découvre les coupables, qu'on les châtie et que l'on établisse une bonne fois l'âge d'or où tout marchera à souhait. Tel l'enfant qui souffre et qui demande au médecin « d'ôter bien vite le mal ». Dans cette affaire, l'opinion publique a agi comme d'ordinaire. Elle ne se souciait pas autrement de la décadence de la culture générale; mais des hommes clairvoyants étant survenus qui ont mis le doigt sur cette plaie, l'opinion publique a crié et a voulu savoir aussitôt de qui c'était la faute. Comme l'Université représente en France la plus grande partie du corps enseignant, et que la Sorbonne est son centre le plus renommé, on lui a dit que la faute était à la Sorbonne et des controverses assez ardentes se sont greffées sur cette accusation.

Toutefois, l'opinion publique voulait quelque chose de plus. Discuter sérieusement une méthode pédagogique, analyser un enseignement, cela demande plus de temps et d'attention et réclame plus de connaissances qu'elle n'en a à sa disposition. Et puis, quand même toutes les accusations portées contre la Sorbonne seraient fondées, que pourrait-on faire? On ne changerait pas les titulaires de toutes les chaires et, le ferait-on, il faudrait les remplacer souvent par des titulaires moins brillants et formés de la même manière. Enfin, la Sorbonne inspire du respect à l'opinion publique, un respect qui est une sorte de crainte révérentielle. La Sorbonne est trop loin d'elle.

Elle se rattache à elle par un seul lien véritable, celui des examens. Tous les hommes d'une certaine situation ont eu affaire à elle à la sortie du collège, à elle ou à une Sorbonne de province quelconque. La plupart des pères et presque toutes les mères réputées « sérieuses » vivent dans la préoccupation anxieuse de l'examen dès que leurs enfants atteignent une douzaine d'années, parfois plus tôt encore. On est donc sûr de se faire enten-

dre d'eux dès qu'on discute les programmes de ces examens. Ce n'est pas qu'ils aient une compétence quelconque à cet égard, mais ils se préoccupent des programmes parce que cela touche directement l'avenir de leurs enfants.

Voilà pourquoi l'opinion publique émue d'une question pédagogique très délicate et très importante tout à la fois, l'a immédiatement transformée en une question de programmes. Et comme les programmes actuels ont été arrêtés en 1902, l'idée a été répandue que la décadence de la culture générale était due à la réforme de 1902.

L'École des Roches a le devoir de s'élever contre cette méprise, et cela pour deux raisons : 1° parce que, d'après l'expérience acquise, elle est en mesure de prouver que la culture générale peut très bien être donnée à des élèves conformant leurs études aux programmes de 1902 ; 2° parce que toute refonte des programmes tendrait fatalement à mettre en péril les possibilités actuelles de culture générale.

Sur le premier point, une démonstration véritable nécessiterait une ampleur de documentation que ne permet pas le cadre de cet article. Mais, en attendant de consacrer à ce sujet une étude détaillée — ce que nous espérons faire bientôt avec le concours des professeurs de l'Ecole — il est facile d'indiquer dès maintenant pourquoi les programmes de 1902 ne sont pas un obstacle à la culture générale et en quoi même ils peuvent la favoriser.

La culture générale ne résulte pas exclusivement de l'acquisition de telle ou telle connaissance. Elle n'est réservée d'une façon absolue ni aux littéraires, ni aux scientifiques, ni aux langues mortes ni aux langues vivantes. Et elle n'est le privilège nécessaire d'aucune matière d'enseignement. C'est une culture *en profondeur*. On peut apprendre superficiellement une très grande masse de matières sans l'obtenir, et, dans ce cas, on n'a aucune culture générale. On peut apprendre à fond un nombre limité de matières et y atteindre. Le nombre des sujets d'étude importe donc infiniment moins que la manière dont ils sont étudiés.

Le choix des sujets n'est pas non plus suffisant pour assurer la

culture générale, bien qu'il ne soit pas indifférent. De même qu'on peut faire de l'agronomie à propos de presque tous les modes d'exploitation de la terre, de même, on peut faire de la culture générale à propos de presque toutes les branches de connaissances. Mais certains modes d'exploitation, comme certaines branches de connaissances, s'y prêtent avec plus de facilité, parfois même la réclament plus impérieusement. Tous les cultivateurs du Nord de la France savent, par exemple, que la production de la betterave industrielle demande des méthodes perfectionnées et reconnaissent que l'introduction de cette culture a été l'origine de la plupart des progrès agricoles accomplis dans cette région. Tous les philosophes savent qu'ils perdent leur temps à enseigner la philosophie à des élèves rebelles à la culture générale. Mais des éléments de culture générale se rencontrent dans une foule de matières autres que la philosophie.

Je demande la permission de recourir à une autre comparaison pour bien éclairer ma pensée. La culture générale dans l'enseignement me paraît être un peu comme l'art en architecture. L'art n'est indissolublement lié à aucuns matériaux de construction, ni à aucun genre de bâtisse. Il peut y avoir de l'art dans le cottage dont les murs de bois et de terre battue supportent le toit de chaume; il peut y en avoir dans la maison de briques ou de moellons, dans la cathédrale en pierre de taille; le fer peut être aujourd'hui, grâce aux progrès de la métallurgie, l'occasion de nouvelles manifestations d'art et on peut même trouver au ciment armé des emplois d'où l'art ne soit pas absent. D'autre part, nous ne savons que trop combien le bois, le fer, la brique, la pierre, le marbre, les matériaux les plus humbles comme les plus rares, se prêtent à de choquantes utilisations. L'art n'est donc cantonné ni dans la chaumière ni dans le palais; seulement le palais réclame plus d'art que la chaumière sous peine de révolter les gens de goût ou même les simples gens de bon sens.

Le choix du sujet, en art comme en enseignement, n'importe donc que par le degré d'art ou de culture générale qu'il comporte. Et de même qu'un paysan ne se fait pas élever un palais tandis

qu'une riche cité ne songe pas à couvrir son hôtel de ville en chaume, il y a des matières d'enseignement convenables à certaines intelligences et à certaines situations matérielles. Toutes sont susceptibles d'un degré plus ou moins élevé de culture générale et on doit tirer de chacune d'elles la culture générale qu'elle peut fournir.

Les programmes d'enseignement public doivent donc pour favoriser la culture générale, éviter autant que possible l'encombrement des matières qui conduit fatalement à la dispersion en surface et permettre une variété de combinaisons facilitant l'adaptation de chacune d'elles aux données diverses que présente chaque enfant à instruire.

A ce point de vue, la réforme de 1902 a réalisé un progrès. En établissant quatre programmes de baccalauréat entre lesquels l'élève peut choisir d'après ses aptitudes, elle a obtenu ce double résultat de diminuer le nombre des matières spéciales à chacun d'eux et de donner à l'ensemble du système une souplesse appréciable. Au surplus, rien ne s'oppose à la présentation des quatre programmes et les forts appétits intellectuels n'ont donc pas à se plaindre qu'on leur refuse une pâture suffisante. Mais l'avantage de la réforme est surtout appréciable pour l'ensemble des élèves, même des bons élèves. Des cerveaux bien organisés par ailleurs fixent très difficilement leur attention sur les mathématiques et ne sont pas aptes à se développer par l'étude de ces sciences. Autrefois, dans les temps lointains qui précédèrent la réforme de 1874, le baccalauréat ès lettres en comportait une faible dose et comme il se passait complètement en une fois, à la fin de la classe dite de Philosophie, les mathématiques se trouvaient noyées dans la masse des autres matières. C'était le temps où les « littéraires » s'en tiraient à bon compte. Mais depuis que le baccalauréat scindé avait donné plus d'importance aux sciences en les isolant avec la philosophie dans une seconde épreuve, l'obstacle devenait plus sérieux. Les programmes de 1902 ont créé à l'usage de ceux que cet obstacle rebutait la variété *Latin-Langues* et la variété *Latin-Grec* où les connaissances mathématiques sont réduites à un minimum. La première de ces

variétés incline plus vers la culture moderne, la seconde, au contraire, reste presque exclusivement classique. L'ancien enseignement moderne est devenu le *Sciences-Langues* et l'ancien baccalauréat classique, soulagé du grec, a été dénommé *Latin-Sciences*. Bien entendu, divers agréments secondaires sont venus s'ajouter à ce fond et chaque programme est sorti des travaux des commissions préparatoires avec quelque surcharge. Mais il reste que les élèves peuvent exercer un choix, au lieu d'engloutir uniformément toute la suite du menu abondant qui leur est offert.

Il s'est trouvé des parents et des maîtres qui se sont alarmés de ce choix. « Comment voulez-vous qu'ils l'exercent eux-mêmes! Et quelle responsabilité pour celui qui l'exerce en leur lieu et place! » C'est bien là une des manifestations les plus nettes de l'absence de *culture* en *profondeur* et d'une mauvaise pédagogie! Si, entre douze et quatorze ans, l'enfant demeure indifférent entre l'algèbre, les *Commentaires* de César, une expérience de physique, une oraison funèbre de Bossuet ou une pièce de Shakespeare, il y a gros à parier que ses maîtres n'ont su l'intéresser à rien et cet âne de Buridan risque fort de rester un âne tout court. Mais si vous l'avez fait arriver à l'algèbre en ouvrant son esprit sur le merveilleux mécanisme qu'elle met à la disposition des hommes de science; si vous lui avez expliqué les *Commentaires* de César en replaçant dans leur cadre, par l'enseignement de l'histoire, les événements qui y sont rapportés, en relevant les traits de mœurs qui se sont conservés jusqu'à nous; si vous avez agi de même pour Bossuet et pour Shakespeare; si vous avez montré comment le monde matériel qui nous entoure soulève une foule de problèmes auxquels les sciences physiques donnent une solution, vos élèves auront été atteints un jour ou l'autre. Ce jour-là, vous aurez utilement travaillé à leur culture générale et vous aurez fait naître en eux le germe d'un goût personnel pour telle ou telle branche du savoir. Germe fragile, sans doute, et qui pourra être arraché ou étouffé ou desséché, mais germe suffisant pour qu'un éducateur le découvre et le développe et que l'enfant le sente confusément travailler en lui.

Une pédagogie efficace tend, dès le plus jeune âge, à la découverte de ces germes et tire des éléments de culture générale d'une foule d'occasions. Tout le monde connaît à l'Ecole des Roches la charmante histoire des petits élèves de Mlle Sainte-Marie se rendant en corps chez Edmond Demolins pour lui demander de les envoyer faire un stage en Grèce sous la direction de leur professeur. Ils avaient pris un tel intérêt à leur « année grecque » qu'ils rêvaient des Thermopyles et du Parthénon, se seraient baignés dans l'Eurotas avec émotion en pensant aux jeunes Spartiates et vivaient vraiment leur histoire : je ne saurais affirmer qu'ils se rappelleront à vingt-cinq ans les noms des neuf muses, mais je sais bien que l'antiquité grecque aura toujours, à leurs yeux, une signification et que si, à quelque époque que ce soit de leur vie, ils visitent la Grèce, ils sauront y voir autre chose que les énumérations de Bædeker et les hôtels de premier ordre recommandés par Cook.

Remarquez, en passant, l'immense profit de cette culture générale commencée dès le jeune âge. Elle n'est pas l'apanage d'un petit nombre d'élus auxquels, vers la fin des hautes classes, on en découvre les mystères. Elle vivifie et élargit dès le début ce que chacun apprend, les mieux doués recevant naturellement davantage, puisqu'ils apprennent plus et mieux, mais les autres recevant quelque chose aussi et entraînés à un effort plus intense, parce qu'ils voient l'intérêt de savoir. C'est le meilleur moyen d'éviter l'« affreux cancre » qui est la honte de tout enseignement.

Bien entendu, tous les programmes actuellement en vigueur ne permettent pas le même degré de culture générale. Pratiquement, c'est le *Latin-Sciences* qui a la supériorité et c'est celui vers lequel se dirigent les élèves dont les aptitudes intellectuelles sont le mieux équilibrées. Mais, je le répète, la culture générale n'est refusée à personne dans la mesure où les connaissances de chacun peuvent lui servir de base. Seulement, ce ne sont pas les programmes qui la donnent. C'est la pédagogie ; c'est une bonne méthode d'enseignement qui peut l'assurer. Encore faut-il que les programmes aient assez de souplesse pour ne pas

entraver l'œuvre du maître. Le premier mérite des programmes de 1902 se trouve précisément dans cette souplesse.

L'application qui a été faite de ces programmes dans l'Université et dans la plupart des établissements libres, ne révèle pas complètement ce mérite. En dehors des quatre variétés de baccalauréat, on avait prévu, en effet, en 1902 un enseignement n'aboutissant pas à cette épreuve et comportant certaines matières différentes. Mais cette partie de la réforme est restée en général, lettre morte. A l'École des Roches nous l'avons réalisée par la création de la *Section spéciale* qui nous a donné déjà de très intéressants résultats et qui, elle aussi, très largement même, sert d'assise à une culture générale. On trouvera plus loin dans le *Journal de l'École* des détails sur le fonctionnement de cette section et elle fera l'objet d'une étude approfondie dans le fascicule que nous nous proposons de publier sur la méthode de culture générale à l'École des Roches.

Il est curieux de constater ici que la réforme de 1902 permet plus de souplesse et fournit plus d'occasions de culture générale qu'on n'a su en mettre à profit. Ce serait déjà une raison de ne pas s'attaquer à elle, surtout de ne pas la rendre responsable de la crise actuelle.

Mais il y a une autre raison de la respecter. J'ai dit, au début, que la première qualité des programmes, au point de vue de la culture générale, était d'éviter la surcharge. J'ai indiqué, en passant, que ceux de 1902 n'avaient pas échappé entièrement à l'encombrement. Après avoir sectionné l'ancien baccalauréat, parce qu'il était trop complexe, on a étendu chacune de ses parties, certaines d'entre elles surtout, par des séries d'adjonctions. Ce n'était pourtant pas ce qu'on avait résolu de faire; mais tel est le résultat fatal de toute refonte. C'est pourquoi il faut souhaiter qu'on laisse les programmes tels qu'ils sont.

Voyez, en effet, ce qui se passerait si on décidait une nouvelle réforme : on réunirait une commission composée de personnalités éminentes dans les différentes branches de l'enseignement. Je ne critique pas le procédé, je serais embarrassé d'en indiquer un autre; j'examine seulement ses résultats. Cette

commission délibérerait et s'entendrait peut-être, ce n'est pas certain, sur la nécessité de simplifier les programmes. Puis, ce vote une fois acquis, on passerait à l'examen des voies et moyens, c'est-à-dire qu'on discuterait sur les suppressions à décider. Alors apparaîtrait le profond dissentiment séparant les membres de la commission, chacun d'eux ayant voté le principe de la simplification en sous-entendant que les suppressions porteraient non sur les matières de sa spécialité, mais sur celles enseignées par ses collègues. Bien plus, bon nombre d'entre eux auraient escompté qu'à la faveur des nombreuses suppressions possibles dans certains compartiments, on pourrait combler les fâcheuses lacunes existant dans le leur, de telle sorte que chacun de ces simplificateurs proposerait une liste d'adjonctions. Cela n'est pas de l'invention, mais de l'histoire et ce qui a eu lieu déjà dans les mêmes circonstances se reproduirait forcément. En présence de cette inextricable situation, la seule solution possible serait une transaction avec des concessions mutuelles, c'est-à-dire qu'on finirait par s'entendre en ajoutant quelque chose dans chaque branche à chaque programme. Voilà pourquoi je souhaite vivement qu'on ne s'en prenne pas aux programmes. Plus on y touchera, plus ils s'enfleront, plus ils constitueront un danger pour la culture générale; plus les praticiens de l'instruction encyclopédique, dispersée et stérile, les faiseurs de manuels trouveront en eux un point d'appui. Tels qu'ils sont, ils permettent la culture générale. C'est aux maîtres qu'il appartient de l'assurer.

Paul DE ROUSIERS.

L'ANNÉE 1910-1911.

Les lecteurs de ce *Journal* voudront bien ne pas trop s'attrister de l'absence d'informations et de détails dans tout le cours du numéro, et, tout spécialement, dans cet article. Il y a deux ans, quelques grands élèves du Coteau ont fondé un petit bulletin mensuel, qui, après avoir été l'écho de leur maison, devint bien vite l'*Écho des Roches*. Notre jeune « confrère », aujourd'hui administré par des capitaines des différentes maisons, renseigne régulièrement nos amis sur les multiples événements de notre vie si diverse. Nous nous garderons de faire auprès des abonnés de la *Science sociale* une propagande indiscrète, mais ils nous en voudraient de ne pas leur signaler l'*Écho*, qui est une intéressante œuvre d'initiative, qui a duré déjà deux ans malgré de nombreuses difficultés et qui durera, j'en ai le ferme espoir.

Le but de l'*Écho* et celui du *Journal de l'École* se distinguent bien nettement. A l'*Écho* sont réservés désormais les petits changements de la vie des Roches, les courtes nouvelles des Anciens, les commentaires des professeurs et des grands élèves sur tel ou tel fait intéressant, les résumés des conférences, les comptes rendus des représentations ou des fêtes. Au *Journal* incombe toujours la tâche de donner une vue d'ensemble de la marche de l'École, d'analyser ses progrès et ses tendances, de marquer les étapes.

*
* *

Une des innovations les plus intéressantes de cette année fut l'organisation d'un corps de *Boys scouts*. Presque tous les grands journaux français ont parlé, ces jours derniers, et de la belle œuvre du général Baden-Powell et des essais qui se dessinent — avec mainte hésitation — en France. Je me contenterai donc, ici, de résumer à grands traits.

Le héros de Mafeking veut que ses boys scouts soient : d'abord

des *débrouillards*, capables de supporter la fatigue physique, les privations de la vie sous la tente et loin de tout groupement, capables de faire face, à force de sang-froid et d'adresse, aux difficultés et aux imprévus d'excursions et de randonnées. Il veut qu'ils développent, dans ces heures bienfaisantes de communion avec la nature, toutes leurs aptitudes manuelles, toutes leurs facultés d'observation, qu'ils laissent s'épanouir leurs premières curiosités scientifiques. Il veut, ensuite, qu'ils soient d'ardents patriotes, qu'ils aiment de tout leur cœur la métropole et les colonies, et que, connaissant l'histoire nationale, ils soient fiers de leurs ancêtres et pleins du désir de leur ressembler. Il veut, enfin, faire d'eux des hommes de caractère et des hommes de devoir. Tout *boy scout* porte, jeté négligemment sur le cou, un mouchoir de couleur. Il y fait un nœud le matin et il n'a droit de le dénouer que si, pendant la journée, il a accompli la bonne action journalière qu'impose le code des jeunes chevaliers. Cette bonne action peut être un vigoureux effort moral, parfois même un acte d'héroïsme (en deux ans, les *boys scouts* anglais comptent cent vingt sauvetages!), parfois, une démarche charitable toute simple et très peu remarquée : ce sera, par exemple, la bonne pensée de ramasser une pelure d'orange qui pourrait faire tomber un passant.

Je ne sais quel avenir est réservé, dans notre pays, à cette œuvre très belle. Tout ce que je puis dire, c'est qu'aux Roches, on est très heureux et très fier d'être *boy scout*, que nos élèves portent avec crânerie et avec élégance la blouse-chemise et le large chapeau, qu'ils sont revenus de leurs campements nocturnes avec des cris de joie (ils avaient eu bien froid, pourtant!) et qu'ils aiment à organiser des exercices d'observation ou de service en campagne. Nous nous efforcerons de perfectionner encore notre essai d'organisation, et de nous approcher de plus en plus de l'idéal du général Baden-Powell, que nous trouvons excellent.

*
* *

Nous souhaitons vivement que par toute la France se créent

de ces petites patrouilles, destinées à former une élite aussi vigoureuse par l'âme que par le corps. Nous pouvons dire aux autres groupements de jeunes hommes : « Pourquoi ne feriez-vous pas ce que nous avons fait? »

C'est la même formule que nous voulons reprendre en parlant de notre enseignement. Avec infiniment de raison, M. de Rousiers supplie nos dirigeants de ne point bouleverser encore une fois les programmes de 1902.

Nous avons pu, ici, et sans grande peine, maintenir la plupart des excellentes institutions d'autrefois que l'on réclame aujourd'hui avec tant de vigueur. Nous avons toujours donné à notre langue nationale plus d'heures que dans les plans officiels, nous avons toujours confié, dans chaque classe, le français, le latin, l'histoire et la géographie, au professeur principal. Les lettres restent ainsi, comme il convient à l'enseignement secondaire, le centre et le pivot des études. Nous avons adopté, les tout premiers, la classe d'une heure ; mais nous avons laissé, toutes les fois que cela paraissait utile à nos maîtres, deux heures aux mathématiques ou à la physique dans les plus hautes classes. Ces réformes peuvent se faire sans bouleversement, sans transformation profonds. Quand donc, chez nous, saura-t-on discerner entre les bienfaits de l'évolution et les méfaits de la révolution?

Nous suivons avec intérêt les discussions violentes entre classiques et modernes, mais non sans redire avec le poète : *Suave mari magno*, car nos plans d'étude et notre idéal ne sont vraiment pas engagés dans la lutte.

L'École des Roches fut une des premières en France à organiser fortement l'enseignement des langues modernes, à exiger de ses élèves des stages en Angleterre et en Allemagne, à leur ouvrir toutes grandes portes et fenêtres sur le monde économique d'aujourd'hui. Lorsque notre ami M. Jean Périer organisait à Londres une Formation aux Carrières contemporaines, qui repose, avant tout, sur l'étude méthodique des principaux pays, des productions et des affaires dans le monde, il ne faisait que continuer, que prolonger dans l'enseignement supérieur une des idées les plus chères au fondateur des Roches.

Nous maintiendrons et développerons cet enseignement « moderne » qui fait partie intégrale de la « culture » d'un jeune homme, au XXe siècle.

L'École des Roches a été une des premières aussi à voir dans les sciences, dans toutes les sciences, des moyens de formation. Nous avons peu d'enfants rebelles aux mathématiques, et, *jusqu'en Première*, tous suivent le programme maximum, celui des sections C et D. Nous perfectionnons constamment nos laboratoires, et, cette année, nous en avons ouvert deux nouveaux : un pour l'histoire naturelle, un pour la physique. Notre enseignement scientifique qui, concret au début, se fait plus abstrait à mesure qu'il s'élève, cherche à développer chez l'enfant tantôt les facultés de raisonnement, de méthode, de logique, tantôt les dons d'observation précise, d'imagination colorée, d'amour de la vie et de la nature. Cette formation scientifique nous semble être, comme l'enseignement moderne, une partie essentielle de l'éducation de l'esprit.

Mais nous n'avons pas attendu les fines critiques d'Agathon, ni les ligues en faveur de la culture classique pour faire leur part aux études traditionnelles. Nous ne faisons pas apprendre le latin à nos élèves pour les préparer au baccalauréat, mais bien pour leur former l'entendement. Et désormais, ce n'est pas seulement en Cinquième qu'ils le commenceront, c'est en Sixième. Soyez sûrs qu'ils n'en sauront que mieux le français. Nous n'avons pas mené de campagne, ni publié d'articles retentissants ; nous n'avons pas proclamé les méfaits des programmes, mais, retouchant un peu ces programmes, nous avons *organisé* l'enseignement littéraire, nous en avons fait, croyons-nous, une synthèse qui se tient. Il est ainsi devenu un puissant instrument de culture. C'est ainsi que nos élèves de Quatrième sont baignés dans une atmosphère grecque : géographie de la Grèce, histoire grecque, littérature grecque, morceaux choisis d'auteurs latins, français, allemands, anglais, ayant trait à l'histoire de la Grèce, tout cela leur est enseigné cette année-là, au lieu d'être disséminé tout le long des études. Ainsi chaque classe a un centre d'attraction, une idée directrice, et cette unité qui

groupe en un faisceau bien serré tous les enseignements, fait sur l'esprit de l'enfant une empreinte profonde. Il en va de même en Troisième et en Seconde, jusqu'au baccalauréat. Autant que les vieilles écoles, autant que l'Université et que les collèges libres, nous tenons à la culture classique qui fait partie de nos richesses nationales et que nous ne pouvons laisser tomber en France sans laisser déchoir en même temps l'âme de la race. Elle est aussi indispensable à un homme du XXe siècle qu'elle le fut à nos ancêtres, parce que seule elle donne de notre langue une connaissance exacte, parce que seule elle nous enseigne la beauté stable, le bon sens et le goût, parce que, sans elle, nous ne pouvons rien comprendre à l'histoire des peuples modernes et aux idées qui meuvent le monde.

*
* *

Nous avons donc fait tous nos efforts, cette année plus encore qu'autrefois, pour réaliser, aux Roches, une harmonieuse fusion de l'idéal classique et de l'idéal moderne.

Nos inspecteurs ont bien voulu nous dire que notre essai était digne d'intérêt et d'estime. Ce furent, cette année, MM. Le Bidois, Landormy et Ch. M. des Granges pour les lettres, MM. Bioche et Carré pour les sciences.

Deux de nos professeurs étrangers prouvaient, à leur manière, notre respect des deux cultures en allant, en Sorbonne, recevoir l'investiture des lettrés. M. Coulthard passa avec succès sa licence ès lettres — il était, depuis longtemps, maître ès arts d'Oxford — et M. Grunder fut reçu, avec mention honorable, docteur de l'Université de Paris. Nous avons salué avec joie leur succès très méritoire. La thèse de M. Grunder avait cet intérêt particulier de décrire et de critiquer les écoles nouvelles et, en particulier, celles où il enseigna pendant plusieurs années : Abbotsholme et les Roches. Il ne cacha pas sa préférence pour la première, et, avec une courageuse franchise, il nous dit quelques « vérités » utiles. Nous en profiterons.

Notre « Section spéciale » a compté peu d'élèves — trop peu,

à notre gré — mais elle a encore augmenté d'intérêt et de cohésion. Nous avons obtenu la dispense d'examen d'entrée, pour les élèves diplômés par nous, aux deux écoles d'agriculture de Fribourg et de Gembloux. Nous sommes particulièrement reconnaissants au directeur de l'École nationale belge d'avoir donné à nos cours pratiques ce haut témoignage d'estime.

∴

Nous tenons à ne pas terminer cet article sans saluer notre nouveau collègue, M. Gaillard de Champris, chef de la maison des Pins. Il a su, avec une bonne volonté de tous les instants et avec une belle élévation d'âme, comprendre et vivre l'esprit de l'École.

Chacune de nos maisons garde toute sa personnalité, toute sa liberté d'action. Mais nos efforts tendent à ce que cet « esprit de l'École » ne soit pas un vain mot, et à ce qu'il pénètre tous les rapports des habitants des Roches. Il est fait d'énergie physique et morale, de force et de charité, et surtout de confiance et d'amitié les uns pour les autres. Nous avons un idéal très précis vers lequel nous devons tendre : nous ne sommes vraiment des Roches que quand nous le comprenons pleinement et lui donnons, sans compter, notre temps et nos forces.

Je ne sais si notre œuvre se fera un nom dans l'histoire de la pédagogie en France. Ce n'est pas à cela que nous tendons.

Mais on pourra nous rendre cette justice que nous sommes ici un petit groupe d'hommes, heureux de donner leur vie à la cause de l'éducation française, de chercher, en toute indépendance, les idées les plus vraies, et surtout de pétrir, de modeler, de rendre plus belles, plus pures et plus fortes ces choses divines que sont des âmes d'enfants.

Georges Bertier.

LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Fondateur : M. Edmond Demolins.

Conseil d'Administration.

MM.

Paul de Rousiers, secrétaire général du Comité central des Armateurs de France, président.

Maurice Bouts, avocat, administrateur délégué.

Alexandre André, industriel.

Albert de Bary, ancien officier, industriel.

Le Vte Ch. de Calan, chargé de cours à la Faculté des lettres de Rennes.

Louis Monnier, banquier.

Émile Pierret, publiciste.

Auguste Thurneyssen, administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Midi.

Docteur Triboulet, médecin des hôpitaux de Paris, chevalier de la Légion d'honneur.

Maurice Firmin-Didot, imprimeur-éditeur.

Directeur.

M. Georges Bertier, licencié ès lettres, chef de la Maison du Coteau. (Janvier 1901[1].)

1. La date inscrite entre parenthèses à la suite de chaque nom est celle de l'entrée du professeur dans l'École.

Chefs de Maison.

MM.

Henri TROCMÉ, licencié ès lettres, chef de la Maison des Sablons (Octobre 1902.)

R.-C. COULTHARD, gradué (M. A.) de l'Université d'Oxford, licencié ès lettres, chef de la Maison du Vallon. (Septembre 1905.)

Pierre MELINE, licencié ès lettres et en droit, chef de la Maison de la Guichardière. (Octobre 1907.)

Henry GAILLARD DE CHAMPRIS, docteur ès lettres, chef de la Maison des Pins. (Octobre 1910.)

Maîtresses de maison.

Mmes

Edmond DEMOLINS, maîtresse de Maison de la Guichardière.

Georges BERTIER, maîtresse de Maison du Coteau.

Henri TROCMÉ, maîtresse de Maison des Sablons.

R.-C. COULTHARD, maîtresse de Maison du Vallon..

Henry GAILLARD DE CHAMPRIS, maîtresse de Maison des Pins.

Aumôniers : M. l'abbé GAMBLE, licencié en droit, ancien directeur à l'École Fénelon. (Octobre 1900.)

M. l'abbé FONCK, licencié ès lettres et en théologie. (Octobre 1909.)

Pasteurs : M. Jean MONNIER, professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris. (Octobre 1900.)

M. Georges VINARD, bachelier en théologie de la Faculté de théologie protestante de Paris. (Octobre 1910.)

Médecin : M. le Dr CARCOPINO, chevalier de la Légion d'honneur. (Octobre 1899.)

Professeurs.

Mlles

Berthe DEROUSSEAU, 1er prix du Conservatoire royal de Bruxelles et de l'École de musique de Verviers. (Janvier 1907.)

Madeleine FISBACQ, diplômé du brevet supérieur. (Octobre 1910.)

Valentine SAINTE-MARIE, diplômée du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique. (Octobre 1906.)

MM.

H. Albiez, lecteur allemand. (Octobre 1910.)

A. Barrier, professeur de photographie. (Octobre 1910.)

J.-J. Bateman, professeur de gymnastique. (Avril (1910.)

J. Baumann, lecteur allemand. (Mai 1911.)

B. Bell, gradué (B.-A.) de l'Université de Cambridge. (Avril 1901.)

C. Bodé, licencié ès sciences, ingénieur électricien de l'Institut électrotechnique de Nancy, ex-préparateur à la Faculté de Nancy. (Octobre 1907.)

L. Bonjean, 1er prix du Conservatoire royal de Bruxelles et de l'École de musique de Verviers. (Janvier 1907.)

F.-R. Champault, licencié ès sciences, ingénieur chimiste. (Octobre 1909.)

O. Corbusier, 1er prix du Conservatoire royal de Liége et de l'École de musique de Verviers. (Janvier 1904.)

J. Courbin, lauréat de l'École Niedermeyer. (Mai 1911.)

E. Cuny, ancien élève de l'Institut philologique de Saint-Pétersbourg, professeur de russe. (Mai 1906.)

G. Delattre, licencié ès lettres. (Mai 1911.)

P. Descamps, ingénieur de l'École des Mines de Mons. (Janvier 1906.)

J. Desfeuille, professeur d'enseignement commercial. (Mai 1908.)

R. des Granges, licencié ès lettres. (Octobre 1902.)

G. Dupire, ancien élève de l'École des Arts décoratifs. (Octobre 1899.)

E. Fleury, docteur ès sciences naturelles. (Novembre 1907.)

E. T. Gleave, diplômé (B.-A.) de l'Université d'Oxford. (Octobre 1910.)

F. Grunder, docteur de l'Université de Paris, diplômé du certificat d'aptitude de l'enseignement secondaire. (Janvier 1907.)

Paul Jenart, ingénieur agronome, ancien élève de l'*Institut national agronomique*. (Septembre 1903.)

C.-A. Jones, diplômé (B.-A.) de l'Université d'Irlande (Octobre 1909.)

L. JUNGNE, licencié ès sciences, professeur de l'Université. (Octobre 1901.)

L. LAMBOTTE, médaillé de l'École de musique de Verviers et diplômé de la Schola Cantorum. (Janvier 1909.)

G. LANGE, licencié ès sciences, ancien professeur de l'Université. (Octobre 1901.)

F. LOMBARD, licencié ès sciences, professeur de l'Université. (Mai 1909.)

L. MALAVIEILLE, ingénieur des Arts et Métiers. (Octobre 1908.)

H. MARTY, licencié ès lettres en stage à l'École Francio W. Parker, à Chicago. (Mai 1908.)

F. MENTRÉ, licencié ès lettres et ancien professeur de l'Université. (Octobre 1903.)

E. OUINET, professeur de l'Université en congé, diplômé du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique. (Octobre 1905.)

A. PARENT, chef du « Quatuor Parent », chevalier de la Légion d'honneur. (Octobre 1900.)

P. DE PRAT, ancien magistrat, docteur en droit. (Octobre 1909.)

M. STOREZ, architecte diplômé du Gouvernement. (Janvier 1905.)

Économe : M. CHAMPENOIS. (Juillet 1903.

Comptable : M. BRÉDY. (Janvier 1901.)

Infirmier : M. MINIER. (Septembre 1900.)

Capitaine général : M. Charles DELBRUCK.

LISTE DES ÉLÈVES

I. — MAISON DU COTEAU.

1. Maurice DE BARRAU, a passé trois mois en Angleterre, parle allemand.
2. Antoine BERTIER, parle allemand.
3. Pierre COUSIN, a passé six mois en Allemagne.
4. Jacques CRÉPY, a passé quatre mois en Angleterre et six mois en Allemagne.
5. Eugène DAUPRAT, a passé trois mois en Angleterre.

6. Jacques Dumaine, parle allemand.
7. Jean Dunod, a passé trois mois en Angleterre et trois mois en Allemagne.
8. Thierry Faure, a passé six mois en Angleterre.
9. Xavier Fels, a passé trois mois en Allemagne.
10. Paul Foisy, a passé trois mois en Angleterre.
11. Paul Giraud-Jordan, a passé trois mois en Angleterre et trois mois en Allemagne.
12. Robert Glaenzer, a passé trois mois en Angleterre.
13. Christian Glaenzer, a passé trois mois en Angleterre, parle allemand.
14. Émile Hering, parle allemand.
15. Jacques de La Bruyère, a passé trois mois en Allemagne et trois mois en Angleterre.
16. Pierre Melin.
17. Henri Musnier, a passé trois mois en Angleterre.
18. André Nivard, a passé un an en Angleterre.
19. Maxime Oberlé, a passé six mois en Angleterre et trois mois en Allemagne.
20. André Prieur, a passé six mois en Angleterre et trois mois en Allemagne.
21. Pierre Prieur, parle allemand.
22. Raymond Prieur, a passé six mois en Allemagne et un mois en Angleterre.
23. Claude Saint-Léger, a passé cinq mois en Allemagne.
24. Robert Thibaud, a passé six mois en Angleterre.
25. Jacques Vignon, parle allemand.
26. Robert de Vincelles, parle allemand.
27. Georges Witz, a passé quatre mois en Allemagne.

II. — Maison de la Guichardière.

1. Charles Ardohain, parle espagnol.
2. Robert Ardohain, parle espagnol.
3. Maurice Aubry, a passé un an en Angleterre et trois mois en Allemagne, parle anglais.
4. Louis Bardot, a passé six mois en Allemagne.
5. Constantin Capscha, parle russe.
6. Édouard Chauvot.
7. Georges Chenest, a passé trois mois en Angleterre, parle anglais.
8. Robert Cousin, a passé six mois en Angleterre.
9. Jean Demelle, parle anglais.

10. Marcel Ferrand, a passé six mois en Angleterre et trois mois en Allemagne, parle russe.
11. Georges Grandjean, parle anglais.
12. Henry Leroy, parle anglais.
13. Patrice Mac Avoy.
14. René Martin, a passé six mois en Angleterre.
15. Georges Mercado, parle portugais.
16. Paulo de Moraes Barros, a passé deux mois en Angleterre, parle allemand.
17. Édouard Mörch, a passé sept mois en Angleterre.
18. Philippe Périer, parle anglais.
19. Pierre Polot, a passé six mois en Angleterre.
20. Jacques Pozzi, a passé trois ans en Angleterre.
21. Jacques Renauld, a passé trois mois en Allemagne.
22. Gérard Sandoz.
23. Jean Steiner, a passé six mois en Angleterre et un an en Allemagne, parle anglais.

III. — Maison des Pins.

1. Georges Bohin.
2. Henri Boyer.
3. Roger Chauchat.
4. André Courant.
5. Jean Cousin, a passé trois mois en Angleterre.
6. Norman d'Arcy, parle anglais.
7. Paul Derrion, a passé trois mois en Angleterre.
8. Paul Gaelin.
9. Hervé Gauthier-Villars, a passé six mois en Angleterre.
10. Édouard Giraud, parle russe.
11. Jean Hardy, a passé six mois en Angleterre et six mois en Allemagne.
12. Pierre Lefebvre.
13. Jean Lefebvre-Diron.
14. Arthur Escalante.
15. Jules Escalante.
16. Jean Machemin.
17. Joseph de Maistre.
18. Maurice Mercy, parle allemand.
19. Daniel Morch, a passé trois mois en Angleterre.
20. José Moreira de Serpa Pinto, parle anglais.

21. Harry Kilpatrick Morgan, a fait un stage de trois mois en Allemagne et parle anglais.
22. Jacques Mottheau, a fait un stage de six mois en Angleterre.
23. Louis Nozal, a passé trois mois en Angleterre et neuf mois en Allemagne.
24. Maurice Pichard.
25. Roger Picot, a passé deux mois en Allemagne.
26. Paul Plisson, a passé un mois en Angleterre.
27. Paul Remond.
28. Robert Réquédat. a fait un stage de trois mois en Allemagne.
29. Léon Rouillon.
30. Émile Sabouraud, a fait un stage de trois mois en Angleterre.
31. Jacques Sabouraud, a fait un stage de trois mois en Angleterre.
32. Alain Triboulet, a passé six mois en Angleterre et six mois en Allemagne.
33. Francis Triboulet, a passé trois mois en Angleterre et six mois en Allemagne.
34. Gilbert Triboulet, a passé un an en Angleterre et six mois en Allemagne.

IV. — Maison des Sablons.

1. Robert de Bary, a passé trois mois en Angleterre, parle allemand.
2. Jean Bureau, a passé un an en Allemagne.
3. Charles ten Brink, parle allemand.
4. Albert Escalante.
5 Jean-Paul Grinda, parle anglais.
6. André Guiraud, a passé cinq mois en Angleterre.
7. Henri Guiraud, a passé cinq mois en Angleterre.
8. René d'Hauteville, parle allemand.
9. Roger Labussière, parle anglais.
10. Marcel Langer, a passé quatre mois en Angleterre.
11. Maurice Langer, parle allemand.
12. Roger Langer, parle allemand.
13. Robert Lefebvre-Dibon.
14. Olivier Martin, parle anglais et allemand.
15. Basile Mestcherine, parle russe.
16. Jacques Palluat de Besset, parle anglais et allemand.
17. Joseph Palluat de Besset, parle anglais.
18. Jean de Prat, a passé trois mois en Angleterre et deux mois en Allemagne.
19. Louis Rocher, a passé un an en Angleterre.

20. Marcel ROUGEAULT, a passé six mois en Angleterre.
21. François SALMON-LEGAGNEUR.
22. André SEYRIG, a passé six mois en Angleterre, parle allemand.
23. Henri SEYRIG, a passé six mois en Angleterre, parle allemand.
24. Eric VOIGT, parle allemand.

V. — MAISON DU VALLON.

1. Lucien BERTHET, a passé quatre mois en Angleterre, parle anglais.
2. Jacques BOCQUIN, parle allemand.
3. Jacques CASTAN, a passé trois mois en Angleterre.
4. Jean CASTAN, a passé six mois en Angleterre, et trois mois en Allemagne.
5. Eugène CERNATESCO, parle allemand.
6. Jean COLIN, a passé cinq mois en Angleterre.
7. Pierre COLIN, a passé deux mois en Angleterre.
8. Pierre CORBIÈRE, parle anglais.
9. Marcel COURTADE, a passé trois mois en Angleterre.
10. Jean COUSIN, a passé six mois en Angleterre.
11. Raymond DECAUVILLE, a passé un an en Angleterre, parle anglais.
12. Charles DELBRUCK, a passé six mois en Angleterre, parle allemand.
13. Louis ESCALANTE.
14. Paul ESTRABAUT, a passé six mois en Angleterre, parle allemand.
15. Jean FLOCH, a passé quatre mois en Angleterre.
16. Gustave LAURENT, a passé trois mois en Angleterre et sept mois en Allemagne.
17. Henri LEBOUTEUX, a passé un an en Angleterre, parle anglais.
18. Paul LEBOUTEUX, a passé six mois en Angleterre.
19. Marcel JAPY, a passé trois mois en Angleterre.
20. Roger LIGAULT, a passé six mois en Angleterre.
21. Edgardo DE MAGALHAÈS, parle anglais.
22. Alexandre DE MANZIARLY, a passé trois mois en Angleterre.
23. Edmond MARTIN, a passé deux mois en Angleterre, parle anglais.
24. Jean MAULJEAN.
25. Henry MERLIN, a passé un an en Angleterre, parle anglais.
26. Étienne MERMIER, a passé six mois en Angleterre.
27. Louis MESTRE.
28. Bernard MONNIER, a passé deux mois en Angleterre et quatre mois en Allemagne, parle anglais et allemand.
29. Paul MORIN, a passé trois mois en Angleterre.
30. Tatcher NELSON, parle anglais.
31. Ariste PAPPIA, parle allemand.

32. Félix Peniaux, a passé un an en Angleterre, parle anglais.
33. Lucien Riom, a passé trois mois en Allemagne, parle anglais.
34. Michel Stourm.
35. Robert Tedesco.
36. Jean Wetzel, a passé six mois en Allemagne et six mois en Angleterre.

VI. — Élèves en stage.

1. William Arnaud, à Winningen-sur-Moselle.
2. Édouard de Bondeli, à Cochem-sur-Moselle.
3. Guy Caron, à Godesberg.
4. Philippe Daeschner, à Saint-Léonard's on Sea.
5. Wladimir Daneff, à Oxford.
6. Georges Delmas, à Saint-Léonard's on Sea.
7. André Drieux, à Eastbourne.
8. Pierre Drieux, à Eastbourne.
9. François Dunod, à Cologne.
10. Roger Faure, à Ilsenburg.
11. Jean Gall, à Dusseldorf.
12. Pierre Giraud-Jordan, à Holzminden.
13. Olivier Glaenzer, à Margate.
14. François d'Hauteville, à Tring.
15. Maurice Jordan, à Holt.
16. Maurice Lagier, à Bischopstein.
17. Maurice Luchaire, à Saffron Walden.
18. Roger Meunier, à Caterham Valley.

Pourquoi j'ai mis mes fils à l'École des Roches?

Monsieur le Directeur,

Je suis médecin, fils de médecin, et, à ce double titre, homme à systèmes, à théories; un original, diront quelques-uns.

Ainsi, ayant remarqué que, quand un enfant se développe insuffisamment, la campagne lui fait le plus grand bien, j'ai pensé que, sans attendre d'avoir à constater l'insuffisance physique, il était préférable de prendre les devants : la conception saine, *incontestable*, c'est le développement de l'enfant en pleine campagne, parce que, plante, animal, enfant, tout ce qui vit et veut vivre, a besoin d'air pur, d'oxygène, et qu'il faut le prendre où on le trouve.

Voilà, pensera-t-on, un système, une originalité, qui sont bien du

domaine public! Beaucoup moins, hélas! qu'on ne le supposerait.

Si la plupart des familles acceptent de telles données pour le petit enfant, il en est bien peu qui se rendent un compte exact de la durée à donner à ces exigences physiques; quant aux éducateurs, ils ne sont d'ordinaire guère mieux fixés.

On concède, *à la vigueur*, ces conditions de vie en plein air, jusqu'à huit ou dix ans, mais, aller au delà, ce serait, vous répond-on, « COMPROMETTRE L'AVENIR ».

Les examens! la carrière! voyons, docteur, vous n'y pensez pas!

Docteur ou non, simple observateur, et avant tout, papa, ne pensant qu'à cela, je réponds :

« Jusqu'à l'époque de sa formation physiologique — au moins — la nature le veut, l'exige, il faut assurer à l'enfant, garçon ou fille, les meilleures conditions de développement physique. *Le reste*, et par là je désigne la culture intellectuelle, le reste n'est que de l'*accessoire ;* c'est le luxe, l'autre est la nécessité. »

Sans rien exagérer, je pourrais, par des centaines d'exemples, montrer qu'avec la conception de plus en plus artificielle de la vie le raisonnement de trop de parents est devenu : examens d'abord, santé ensuite! Sans doute, docteur, il se fatigue, mais il se refera... pendant les vacances.

L'amour-propre aidant, des parents, et des plus tendres, en arrivent à se faire complices des plus graves manquements, véritables crimes contre l'hygiène : le petit Un tel a été bachelier à 15 ans et demi, il faut faire mieux : on aura son bachot à 13 ans; il faut absolument avoir « une dispense »!

Voilà les déraisonnements avec lesquels on nous fait des poulains fourbus dès les courses d'essai, des sujets épuisés avant l'heure du travail utile, proies toutes prêtes pour la tuberculose, ou pour la neurasthénie au jour des efforts nécessaires.

Depuis longtemps je suis convaincu que « deux vices fondamentaux de l'éducation contemporaine risquent de compromettre l'avenir des enfants, — et l'enfant c'est l'homme de demain, on l'oublie trop; — ces deux vices, généralement combinés, sont : l'insuffisance du développement physique, la précocité de l'effort intellectuel factice ».

Le remède? me demanderez-vous. La réponse est simple : faire l'inverse de ce qui se fait : assurer les conditions normales de la vie physiologique, et doser le travail et l'effort intellectuel en proportion du développement physique. Mais les choses simples ne sont-elles pas souvent les plus difficiles à réaliser? Et, dans le cas présent, que faire?

Un homme, — et je bénis chaque jour le hasard heureux qui me l'a fait rencontrer — a su reconnaître le mal, et tenter le remède.

Au milieu de l'indifférence et de l'ironie même, Edmond Demolins, grâce à quelques appuis d'hommes d'avant-garde, a fondé son École des Roches « où se répartissent, suivant les courbes biologiques du développement des jeunes sujets, l'hygiène physique et l'entraînement intellectuel ».

Comme cette création répondait à la seule formule vraie de la vie telle que je la comprenais, ce grand homme n'eut pas à me convaincre.

Vous aussi, mon cher Directeur, vous avez saisi cette même pensée ; avec vos distingués collaborateurs et collaboratrices, vous vous attachez à la vivifier chaque jour. L'École prouve, vos statistiques en font foi, que, chez le jeune sujet, sagement conduit, chaque chose vient à son temps, simplement, et que *le succès intellectuel* est la conclusion *logique* du développement physique *normal*.

Et voilà pourquoi Gilbert, Francis, Alain, vos élèves d'aujourd'hui, seront rejoints, demain, par leur frère Maurice ; c'est pourquoi vous avez vu, et vous verrez venir à vous tant « *d'originaux* », c'est-à-dire tous les pères de famille — conscients — désireux de voir leurs enfants « BIEN ARMÉS POUR LA VIE ».

Dr H. TRIBOULET.

L'ACTIVITÉ PHILANTHROPIQUE A L'ÉCOLE DES ROCHES DEPUIS DIX ANS

Nous avons senti à l'École, dès les premiers temps, qu'une de nos tâches essentielles consistait à préparer nos élèves à leur rôle social. Nous leur prêchons l'énergie et l'initiative, nous voulons les « bien armer pour la vie » : sans doute, cela signifie d'abord qu'ils doivent savoir par eux-mêmes se conquérir une situation indépendante, qu'ils doivent travailler et gagner largement leur vie. Et ce serait déjà là un mérite réel, s'il est vrai que les pires ennemis de la société, ce sont les incapables et les parasites. Mais est-il besoin de dire que cet idéal ne nous suffit pas? Ceux que nous voudrions lancer joyeusement dans le monde, ce sont des hommes au cœur aussi généreux que vaillant, prêts à sympathiser avec tous les besoins profonds, avec toutes les grandes souf-

frances de leur race, à faire peut-être pour une cause désintéressée l'effort suprême, décidés à avoir une vie utile, et à travailler, selon la belle devise synthétique d'une des maisons de l'Ecole, *par soi*, sans doute, mais *pour tous*.

Evidemment, cette formation du sens social est une œuvre délicate et grave à laquelle toutes les forces éducatives doivent contribuer. L'Ecole y serait impuissante, si ses élèves ne devaient pas trouver déjà dans leurs familles les convictions nécessaires et les exemples qui les réalisent. Et ici même, aux Roches, c'est tout l'esprit régnant, c'est presque tout l'enseignement, cours d'instruction religieuse et sermons du dimanche, classes de philosophie et de science sociale, de littérature et d'histoire[1], ce sont les allocutions ou les lectures de l' « appel » du soir, et jusqu'à l'attitude des professeurs et des dames de l'école à l'égard des plus humbles employés de leurs maisons, ce sont toutes ces leçons qui devront s'ajouter l'une à l'autre pour toucher le jeune cœur naturellement égoïste et pour l'ouvrir au sentiment fraternel du prochain.

Mais à côté de cette action diffuse, nous ne pouvions pas négliger, si modeste qu'ils dussent être nécessairement, quelques essais d'une initiation directe à la philanthropie pratique. Dès le début de la seconde année de l'Ecole, quand les cultes catholique et protestant furent célébrés aux Roches mêmes, l'un dans la chapelle provisoire du bâtiment des classes, l'autre dans la grande salle à manger de la maison du Vallon, la quête traditionnelle au profit des pauvres fut faite à l'issue des offices du dimanche : il fallut chercher le meilleur emploi de cet argent, et ce fut pour nous la première occasion d'entrer en contact avec les pauvres du pays.

A cette époque, c'étaient des professeurs qui, sur les indications de nos amis de Verneuil, allaient faire les visites et dispenser les aumônes, heureux de reprendre les habitudes qu'ils venaient de pratiquer dans leur vie d'étudiants, à Nancy, à Paris, ou ailleurs. Ils emmenaient avec eux deux ou trois élèves; et

1. D'histoire naturelle aussi. Cf. Kropotkine, *L'Entr'aide, un Facteur de l'Evolution*.

ceux-ci, encore simples spectateurs ou auditeurs, rapportaient cependant, sans doute, de ces expéditions hebdomadaires des impressions salutaires et durables. — Mais il y avait à les intéresser plus activement à l'œuvre; et ce fut dans cette intention qu'en octobre 1906, M. Bertier et M. l'abbé Gamble proposèrent la fondation d'une petite société autonome, recrutée librement parmi les aînés de nos élèves et parmi les professeurs, dirigée par un bureau élu et exclusivement composé d'élèves, sorte de petite « conférence de Saint-Vincent-de-Paul » ou de « diaconat » en réduction qui devait administrer tous les fonds fournis par les quêtes du dimanche, par les cotisations des membres, et par telles autres ressources occasionnelles.

L'organisation adoptée à cette époque est celle qui subsiste encore aujourd'hui. Les braves gens auxquels nous nous intéressons forment, en gros, deux catégories : d'une part, les familles nombreuses, chargées d'enfants en bas âge, quelquefois hélas! pourvues d'un père indigne, ou, ce qui vaut mieux, abandonnées par lui ; d'autre part, des vieillards, couples vénérables, ou pauvres isolés, comme cette veuve octogénaire dont la seule ressource est de raccommoder des sacs, à un sou par sac. Ces « familles », qui, comme on voit, sont souvent tristement réduites à leur plus simple expression, ont été réparties entre les cinq maisons des Roches, et ce sont toujours les mêmes membres qui visitent chacune d'elles, individuellement ou deux par deux : parfois, ils déposent notre petit subside hebdomadaire, variant de 2 à 5 francs; plus souvent ils se contentent de causer avec leurs protégés, de s'enquérir de leur besoins; et ce sont des fournisseurs de confiance, boulanger, boucher, laitier, qui délivrent en nature les secours nécessaires. Nos visiteurs sont en règle générale des élèves : les professeurs se réservent d'intervenir pour des enquêtes un peu délicates, et dans certaines circonstances hygiéniques ou morales qui pourraient être fâcheuses pour ces jeunes gens.

Deux ou trois fois par terme, les 20 ou 25 membres de la *Société de Charité* se réunissent, le soir, dans le salon d'une des maisons de l'École. Le jeune président, parfois discrètement

inspiré par notre bienveillant et actif fondateur, M. l'abbé Gamble, dirige l'entretien. Après lecture par le secrétaire du procès-verbal de la séance précédente, on passe à la « revue des familles ». Les visiteurs, l'un après l'autre, rendent compte des petits événements intéressant l'existence de leurs protégés, maladies, accidents, difficultés de tout genre, — encourageantes améliorations, — ou simple et navrant *statu quo*. On revise, s'il y a lieu, le chiffre des subsides; on décide certaines dépenses extraordinaires : ici, on fournira un petit poêle neuf; là, un appareil orthopédique; ailleurs, le salaire d'une remplaçante pour une brave garde-barrière à qui le médecin prescrit quelques semaines de repos.

Les relations constatées et sanctionnées ainsi entre visiteurs et visités, relations souvent cordiales, faites de compassion et de gratitude, et aussi d'estime réciproque, sont l'objet principal de notre petite société. Elles n'en épuisent cependant pas l'activité. Certaines de nos séances se terminent par une petite conférence d'un membre ou d'un invité sur une œuvre extérieure à l'École : jardins ouvriers, patronages, orphelinats, cercles sillonistes, propagande antialcoolique. Souvent, la société a pu répondre à cet exposé par un acte : des subventions ont été votées pour l'orphelinat de Villers-Champ-Dominel, aux environs de l'École; pour celui de M. l'abbé Soisbault, à Rantigny (Oise); pour le patronage *La Jeunesse Vernolienne*; pour des abonnements à *l'Etoile bleue* (organe de la Ligue nationale contre l'Alcoolisme), à servir à 40 instituteurs du département; etc. Des efforts persévérants tentés pour établir à Verneuil quelques nouveaux jardins ouvriers n'ont malheureusement pu aboutir, faute de terrains disponibles. Est-il besoin d'ajouter qu'à ces répartitions de fonds préside la plus large fraternité interconfessionnelle? Les membres protestants n'ont pas été certainement les moins enthousiastes à accorder à M. l'abbé Sainte-Marie le concours de la Société pour son œuvre si attachante du quartier de la Maison-Blanche, à Paris. Et on nous fait espérer une visite de M. le pasteur Faure, frère, comme l'abbé Sainte-Marie, d'une des auxiliaires les plus dévouées de l'École :

nul doute qu'il ne rencontre parmi nous, pour ses pauvres de Levallois-Perret, et pour la touchante « Maison des Enfants », des sympathies aussi sincères et aussi efficaces.

Le budget de notre petite société oscille habituellement entre 1.000 et 1.200 francs.

*
* *

C'est vers le même chiffre que semble tendre la souscription annuelle pour les *Colonies de vacances*[1]. Cette œuvre, que nous avons recommandée pour la première fois, en 1903, au bienveillant intérêt de nos collégiens du plein air, a été définitivement adoptée par eux ; et n'était-ce pas tout naturel ? J'ai trop souvent parlé, ici-même[2], de nos colonies de vacances, pour qu'il soit nécessaire de m'y étendre à nouveau. Qu'il me suffise de rappeler que les cotisations de nos élèves et de nos collègues sont affectées à l'œuvre de Versailles : chaque été, elles assurent des vacances joyeuses et bienfaisantes, parfois décisives pour l'avenir de l'enfant, à un groupe de 15 à 20 écoliers ou écolières, que nos amis de là-bas choisissent attentivement, en s'aidant de l'avis des médecins, et qu'ils confient pour un mois à de braves paysans du Loiret.

*
* *

Voilà ce que nous avons fait, depuis dix ans, avec nos élèves des Roches, pour les misères de notre peuple. C'est quelque chose. C'est peu, quand on songe à ce qu'il y aurait à faire,

1. Chiffres atteints par les huit premières souscriptions :

1903	200 fr. »
1904	300 fr. »
1905	736 fr. 70
1906	730 fr. »
1907	891 fr. 50
1908	773 fr. 85
1909	933 fr. 95
1910	918 fr. 50

2. V. *Journal de l'École des Roches*, 1906, p. 297 ; 1907, p. 430 ; 1908, p. 571 ; 1909, p. 30.

dans ce seul canton, quand on songe surtout à ce fléau capital, qui sévit dans notre Normandie d'une manière plus effrayante qu'en aucune autre région de la France, l'alcoolisme. Quelques conférences, vivement applaudies; quelques adhésions à la Ligue nationale; quelques brochures distribuées; quelques visites à la « Maison de Famille », café de tempérance fondé dans un village voisin par la châtelaine du lieu et par notre ami le Dr Carcopino : c'est à ces timides manifestations que s'est réduite jusqu'ici notre action. Plusieurs d'entre nous pensent depuis longtemps aux moyens d'entreprendre quelque chose de plus énergique et de plus décisif : ils ne se décourageront pas, car ils savent que, si l'on veut sauver la race française, c'est de ce côté qu'il faudra, malgré toutes les difficultés, tenter le grand effort. Il est temps que l'École des Roches prenne résolument sa place dans ce bon combat : quelle meilleure conclusion pourrions-nous donner au premier compte rendu décennal de notre activité philanthropique et sociale, que la ferme résolution d'aborder maintenant, dans la mesure de nos forces, cette lutte urgente et suprême?

Henri TROCMÉ.

CONFÉRENCES ET SÉANCES RÉCRÉATIVES

Trois séries de conférences ont offert à nos élèves un enseignement suivi.

M. de Rousiers d'abord, adaptant à son jeune auditoire des cours de l'École des Sciences politiques, fit sur les grandes industries modernes cinq leçons dont on ne sait qu'admirer le plus, la solidité ou l'agrément. M. de Rousiers excelle, en effet, à rendre séduisants les sujets les plus techniques, et je me souviens notamment de telle conférence sur le canal de Panama qui, pour les auditeurs les moins préparés, fut une véritable révélation.

Si M. de Rousiers fait de l'Économie politique un art en même temps qu'une science, M. René des Granges donne à ses cause-

ries artistiques une solidité toute scientifique. Tout le monde connaît le charme de sa parole, mais ce que sa modestie cache d'érudition, ceux-là seuls le savent qui, à sa suite, ont parcouru « Paris à travers les âges ». Les Parisiens n'en revenaient pas d'apprendre tant de choses sur leur bonne Ville !

M. Landormy, vous le savez, ne se contente pas d'enseigner la philosophie. Il connaît l'Histoire de la musique mieux qu'homme de France. Il continua donc cette année la série de ses conférences, et nous entretint de Gluck, de Schumann, de Chopin, de Wagner et de Brahms. Ne séparant jamais l'homme de l'artiste, étudiant la biographie d'un musicien autant que sa doctrine et sa technique, il réussit à séduire ceux-là mêmes que leur ignorance musicale condamne à n'avoir que des impressions, et trop souvent des préjugés.

Mais la musique compte à l'École de si nombreux et si fervents amis que bien d'autres soirées encore lui furent consacrées. Le mercredi 29 mars, M. Parent exécutait avec Mlle Derousseau et M. Corbusier le troisième trio de Schumann; le même jour, et sous la direction de M. Corbusier, notre Chorale chantait avec une sûreté parfaite et un entrain qui déchaîna des applaudissements enthousiastes, la fameuse *Bataille de Marignan* de notre vieux Jannequin.

Déjà, au terme d'hiver, nos élèves avaient généreusement payé de leur personne, et tous nos exécutants de Magalhaès à Mottheau, de Lucien Riom à Sabouraud, de Martin à Triboulet, de Giraud à Gauthier-Villars, prouvèrent, une fois de plus, qu'on fait à l'École de belle et bonne musique, et que le travail de chacun sert à l'agrément de tous. Inutile d'ajouter que le succès des exécutants fut aussi celui de leurs professeurs.

Ceux-ci, d'ailleurs, se sont dépensés sans compter. Sans parler de M. Corbusier toujours sur la brèche, et de Mlle Derousseau si dévouée dans son rôle parfois bien ingrat d'accompagnatrice; M. Lambotte nous dit avec une ferveur intelligente l'œuvre et la vie de César Franck, et M. Bonjean, à la séance des élèves, se révéla un fort agréable ténor.

Moins favorisée que la musique, la peinture ne fut pourtant

Cliché Barrier.

Mardi-gras. — Le XVIIe siècle. — La Maison de la Guichardière.

Cliché Barrier.

MEUBLES DE POUPÉE FAITS PAR LES PETITS ÉLÈVES DE M. MALAVIEILLE.
JACQUES VIGNON ET HENRI LEBOUTEUX.

Cliché Barrier.

ENCRIER BRONZE ET MAILLECHORT, PAR ROGER LIGAULT

TRUSQUIN D'ATELIER, PAR F. ET A. TRIBOULET.

CACHET EN BRONZE, PAR L'ENSEMBLE DES ÉLÈVES

Cliché Barrier.

SALON DE L'ÉCOLE. — AFFICHE DE HENRI MUSNIER.

pas oubliée, et M. le pasteur Monnier consacra au peintre Burnand une bien édifiante causerie avec projections.

Quant à la littérature, elle a toujours pour champion l'incomparable lecteur et diseur qu'est M. des Granges. Qu'il lût le *Lire* de Lavedan, ou (*proh pudor!*) le *Beethoven* de M. Fauchois, il faisait salle comble. Et je ne rappelle pas avec quelle verve amoureuse il dit les vers du demi-dieu, Edmond Rostand. Les Hongrois mêmes le savent comme les Rocheux, car c'est jusqu'à Budapest que notre collègue fut, cette année, servir la cause des lettres françaises.

Enfin, M. Bertier ne voulant pas que dans une École libre le centenaire de Montalembert passât inaperçu, M. Gaillard dit un soir ce que fut la vie de ce grand orateur, de ce grand libéral, de ce grand chrétien.

Il n'est pas jusqu'aux élèves qui n'aient tenu à faire profiter leurs camarades de leur expérience. Le 3 avril, Charles Delbruck nous entretint des *Landeziehungsheime* ou Écoles nouvelles allemandes du docteur Lietz ; et Michel Bréal de *Bedales*, l'école anglaise de M. Badley. La veille au soir, M. Auguste Bréal, père de notre camarade, avait fait sur l'Andalousie une conférence tour à tour spirituelle, pittoresque et pratique, à laquelle nous devrons peut-être de voir un jour quelque Rocheux, gros agriculteur ou grand industriel dans le Sud espagnol.

Après les conférences, les séances. La première, hélas! devait demeurer à l'état de rêve. M. des Granges avait découvert une ravissante pastorale de Noël. Pendant des semaines, il avait dépensé son ardeur à discipliner ses bergers, à stimuler sainte Élisabeth et saint Joseph ; même, avec le concours de Langlois, il avait dressé aux gentillesses scéniques un petit âne de Pullay ; Mme Labussière avait dessiné, coupé, bâti des costumes ; quand, le jour même de la représentation, la principale interprète, vous avez deviné Mlle Lemaire, dut s'aliter, aphone et pyrétique, comme dit la Faculté. Tout le monde fut désolé : l'âne même n'est pas encore consolé de n'être pas devenu cabot !

Nul accident du moins ne vint troubler la fête du Mardi-Gras.

Elle fut diverse, comme il convenait : pittoresque, lyrique, musicale, littéraire et dansante. M. Dupire, organisateur du cortège, souriait doucement dans sa barbe méphistophélique. Et quel joli costume d'artiste ! M. Storez avait aussi fort grand air en son pourpoint. Il en avait bien le droit d'ailleurs, pour avoir ménagé à notre scène un cadre nouveau et du plus heureux effet.

La séance, proprement dite, ne fut peut-être pas très carnavalesque. Du moins, fut-elle, ce qui vaut mieux, fort artistique. Grâce au solitaire de Port-Royal (M. Trocmé, comme par hasard), à l'homme aux rubans verts (M. Gaillard), au mousquetaire truculent (Jean Cousin), à la blonde duchesse d'Orléans (Mlle M. Renard), à l'indifférent de Watteau (Demelle), à la bergère de Trianon (Mlle Fisbacq), qui dirent tour à tour des vers de Racine, de Théophile, de Malherbe, de La Fontaine, de Musset, de Samain et d'Henri de Régnier, nous revécûmes deux siècles de l'Ancienne France.

Aussi ne ménagea-t-on pas aux artistes des applaudissements qui en même temps qu'à eux s'adressaient à notre directeur de la scène, M. des Granges, déjà cinq fois nommé.

A la Mi-Carême, la Guichardière faisant revivre les meilleures traditions de l'école, représenta une adaptation du *Bourgeois gentilhomme*. C'était jouer gros jeu ; mais Leroy, Steiner, Martin, Caron, et bien d'autres encore que je ne puis nommer, gagnèrent la partie brillamment. Et je ne parle pas de ceux, de celles surtout, qui depuis des semaines organisaient patiemment, courageusement cette victoire.

Piqués d'émulation, les élèves des Sablons représentaient un peu plus tard, avec un réel succès, la *Bûche de Noël* et le *Convive*, un drame et une comédie, de façon à satisfaire tout ensemble Héraclite et Démocrite, Jean qui pleure et Jean qui rit.

Vers la même époque, c'est chez eux que les élèves du Coteau, avec le concours de Mlle Lemaire et celui même de M. le Directeur, représentèrent la *Poudre aux yeux*, de Labiche. Plus modestes, les élèves des Pins s'étaient, un peu avant, essayés aux monologues, scénettes et charades, ils n'eurent pas toujours la mé-

moire très fidèle, mais Mercy, fut une *Rosalie* bien savoureuse et Didot une bien élégante jeune femme, blonde et rose.

A la fête de l'École, nous n'avons eu qu'un acte, mais combien joli et délicat! Le souvenir en est encore trop récent, pour que je rappelle l'émotion discrète et pénétrante de Mme Trocmé, la verve nasillarde de Leroy, la bonhomie un peu lasse de Roger Picot. Les mânes d'Octave Feuillet durent tressaillir en entendant jouer, dans notre École si moderne, son *Village* aux grâces un peu surannées mais toujours séduisantes.

Enfin, les professeurs ont eu, eux aussi, leurs moments d'honnête délassement. Ce furent d'abord, chez M. et Mme Trocmé, les séances de lecture où chacun met au profit de tous ses connaissances et ses talents. Puis, M. et Mme Bertier reçurent par deux fois tout « le corps enseignant » avec quelques amis. On fit de la musique, on fuma, on causa, on joua à des jeux innocents, et les plus ardents à se divertir furent précisément ceux à qui leurs fonctions vaut une réputation d'impassible gravité. En tout cas, au Coteau comme aux Sablons, la vie de l'École apparut ce qu'elle est, une vie de famille, toute cordiale et confiante.

Henry GAILLARD.

L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE A L'ÉCOLE DES ROCHES

L'Université, qui, dans ses établissements d'enseignement secondaire, prétend donner aux jeunes gens des deux sexes une culture vraiment générale, n'oublie que de les initier à la musique.

J'exagère : la musique a sa place, — bien petite — dans les lycées de jeunes filles. Mais dans les lycées de garçons, c'est le pur néant : point de musique du tout.

Au même titre que la littérature cependant, la musique est un moyen d'expression qui nous fait connaître les pensées et les sentiments de nos semblables, et notamment de quelques grandes âmes, qui se nomment Palestrina, Monteverdi, Bach, Hændel, Mozart, Beethoven, César Franck. Cela ne compte donc pas dans l'histoire de l'humanité, dans l'histoire de la pensée et du sentiment, dans l'histoire des peuples et de la société ?

Espère-t-on que la sécheresse, que l'abstraction, que la pauvreté des mots parleront mieux à l'esprit de l'enfant que la richesse vivante et concrète de la phrase musicale?

Notre système officiel d'éducation est encore purement intellectualiste et livresque.

Mais ce n'est pas pour développer quelques considérations générales sur l'enseignement de la musique que j'écris cet article, c'est pour signaler les résultats d'une expérience qui, depuis une dizaine d'années déjà, se poursuit à l'École des Roches, et dont les résultats me semblent dès à présent concluants.

A l'École des Roches, l'enseignement musical a une importance qu'il n'a prise encore, à ma connaissance, dans aucun autre établissement d'enseignement secondaire. Voici ce que j'ai vu ou entendu moi-même et ce qu'on m'a expliqué :

1° On enseigne la lecture et l'écriture musicale à *tous les enfants*. Les cours de *solfège* sont obligatoires, depuis les classes élémentaires jusqu'à la fin de la Seconde.

2° *Tous les enfants chantent*. Les mieux doués sont groupés en une *chorale*.

3° N'apprennent à jouer d'un instrument que les enfants ayant manifesté une aptitude réelle. Ceux qui ont le plus d'oreille, travaillent le *violon*, ou (à partir de douze ans) le *violoncelle;* les autres, le *piano*.

4° Quelques élèves, qui en ont le goût, apprennent l'*harmonie* et la *composition*.

5° L'*Histoire de la Musique* est enseignée à toute l'École, comme l'histoire de la littérature. Il paraît indispensable de faire connaître aux enfants ce que furent les grands maîtres, et de les aider par quelques commentaires à pénétrer le sens de leurs œuvres.

Mais la musique n'est pas seulement objet *d'enseignement* à l'École des Roches. Elle est encore une des *récréations* favorites des élèves, et c'est par là peut-être que s'accuse davantage son caractère éducatif.

Tous les mercredis, élèves et professeurs instrumentistes se réunissent pour la *classe d'orchestre*, et là, ils préparent les *concerts* assez fréquents, pour lesquels toute l'École est réunie. Ces concerts coïncident généralement avec les conférences d'histoire de la musique données devant toute l'École assemblée, de sorte que l'exemple vient immédiatement à l'appui de la leçon.

Souvent, le samedi, les professeurs de violon, de violoncelle et de piano et les élèves les plus remarquables donnent une séance de *musique de chambre*.

Ainsi l'on forme des jeunes gens capables d'écouter et de comprendre les chefs-d'œuvre de l'art musical, et on leur prépare pour l'avenir, des joies ou des consolations d'un prix infini.

Rien de commun entre un enseignement musical ainsi entendu et la vieille routine desséchante dans laquelle s'entêtent tant de professeurs de musique et tant de maisons d'éducation : étude purement technique du solfège, étude purement technique de l'instrument, dans le seul but d'amener l'élève à chanter ou à jouer avec succès un morceau de salon.

Ici *on aime la musique,* et on la cultive avec le sentiment de sa valeur morale et sociale. On se détourne des œuvres vulgaires et basses. On se souvient que seuls les grands maîtres ont le droit de parler à l'enfant, quand il s'agit d'éveiller en son âme le sentiment du Beau.

*
* *

C'est *Mme Demolins* qui a organisé l'enseignement de la musique à l'École des Roches. Elle en a confié la direction à *M. Armand Parent,* qui vient une fois par semaine inspecter les cours et conduire la classe d'orchestre. M. Parent s'est entouré d'excellents auxiliaires : deux professeurs de piano, *Mlle Derousseau* et *M. Courbin,* un professeur de violon, *M. Bonjean*, et un professeur de violoncelle, *M. Corbusier,* sont attachés d'une façon permanente à l'École, qu'ils habitent. Ce sont des artistes de valeur, *capables d'interpréter des œuvres.*

J'ai entendu l'*orchestre* de l'École des Roches jouer un Concerto grosso de *Corelli,* des symphonies d'*Haydn,* de *Mozart,* de *Beethoven.* J'ai assisté au *déchiffrage* du final de la Symphonie en sol mineur de Mozart : c'était vraiment remarquable.

Comme il est facile de le penser, cet orchestre est incomplet. Il serait dangereux de vouloir le compléter : on n'obtiendrait que de mauvais résultats. Il faut s'en tenir aux instruments à cordes : on y joint deux pianos et un harmonium, même une flûte, et on a un ensemble très satisfaisant.

J'ai assisté également, l'année dernière, au *Concours de Chant* des cinq maisons de l'École des Roches. C'était tout à fait extraordinaire. Des meilleurs voix de chaque maison on avait formé

un chœur, parfois très pittoresque, tout ce qui possédait une voix et une oreille ayant été recruté. C'est ainsi que j'ai noté la composition curieuse d'un de ces chœurs : les jeunes garçons avec les filles de la maîtresse de maison et quelques dames professeurs chantaient les soprani et les contralti ; de grands jeunes gens encore imberbes encadrés par leurs maîtres tenaient les parties graves, et, au premier plan, se détachait M. l'abbé, chef d'attaque des ténors. Cette collaboration de tant de bonnes volontés réunies pour réaliser une belle exécution musicale est un admirable exemple d'excellente pédagogie. Et ici les maîtres ne croient pas déchoir en associant leurs efforts à ceux des élèves et les élèves ne songent pas une minute à trouver plaisant que leur professeur ou leur aumônier soutiennent le chant choral de leurs voix plus expertes.

Mais quel ne fut pas mon étonnement quand on annonça les titres des œuvres exécutées ! La maison des *Sablons* concourait dans la pièce de *Claudin de Sermisy :* « Au joli bois » ; la maison des *Pins* dans « Ce mois de mai », de *Jannequin ;* la maison du *Coteau* dans la « Gloire de Dieu, » de *Beethoven ;* la maison de la *Guichardière* dans « Il est bel et bon », de *Passereau*, et la maison du *Vallon* dans « Mignonne, allons voir si la rose », de *Jannequin*. Je me demandais comment ces chansons du XVIe siècle, d'une mise au point si délicate, d'une exécution si périlleuse, seraient rendues par de simples amateurs, et par des enfants ! Eh bien, les voix étaient fort jolies, la prononciation très claire, l'ensemble très fondu, l'interprétation intelligente et vivante. La chorale du *Vallon* qui remporta le prix était vraiment digne d'être écoutée avec plaisir par les juges les plus difficiles.

Pendant l'année scolaire 1910-1911, j'ai eu le plaisir de donner trois conférences musicales à l'École des Roches devant toute l'École assemblée dans la salle des Fêtes. Quel auditoire vibrant, enthousiaste ! comme il est facile de l'intéresser aux belles choses ! Je parlai une première fois de *Schumann*, la seconde fois de *Richard Wagner*, la troisième de *Johannes Brahms*. J'eus l'impression que je restai sans cesse en contact

même avec la partie la plus jeune de mon public; et l'orchestre fut vraiment à la hauteur de sa tâche quand il nous fit entendre les morceaux suivants :

Adagio de la Symphonie en ut	R. Schumann.
Fragments du Quatuor op. 47 (Piano, cordes)	R. Schumann.
Ouverture des Maîtres Chanteurs	A. Wagner.
Prélude de Tristan et Yseult	R. Wagner.
Chœur des Fileuses (orchestre et chœur)	R. Wagner.
Andante du Sextuor à cordes	Joh. Brahms.
Allégro de la Sonate en la (Piano, violon)	Joh. Brahms.
Finale du quatuor (Piano, cordes)	Joh. Brahms.

Enfin le programme des chœurs mis à l'étude depuis octobre dernier est par lui-même une preuve indéniable de l'activité musicale de l'École. J'y relève les titres suivants :

Vieilles chansons harmonisées à 4 voix mixtes	Th. Radou.
— — — — —	Gevaert.
— — — — —	Alb. Dupuis.
Mignonne, allons voir si la rose	Casteley
Chœur des fileuses (Vaisseau Fantôme)	R. Wagner.

Musique religieuse.

Panis Angelicus	C. Franck.
O salutaris	P. de la Rue.
Adoramus te, Christe	R. de Lassus.
Sancta Maria	R. de Lassus.
Tantum ergo	J. S. Bach.
Tantum ergo	Palestrina.

Voilà des faits. Voilà ce qu'on peut obtenir de jeunes gens qui font leurs études secondaires, sans leur demander de rien sacrifier du reste de leurs occupations. Il suffit de leur faire aimer la musique. Et il faut pour cela qu'une volonté ferme, guidée par un goût sûr et une ardente passion du beau, gouverne tout.

Dans les établissements universitaires, on ne fait pas de musique parce qu'*on ne veut pas en faire*. Il serait très facile

Cliché Barrier.

Les Boys Scouts.

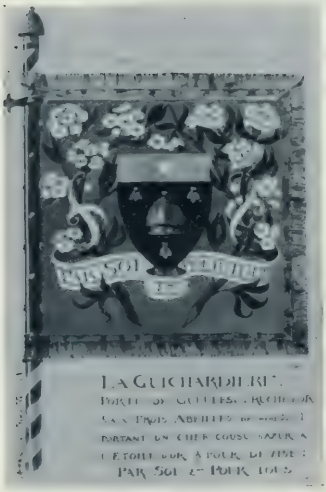

Cliché Barrier.

ÉCUSSON DE LA GUICHARDIÈRE.

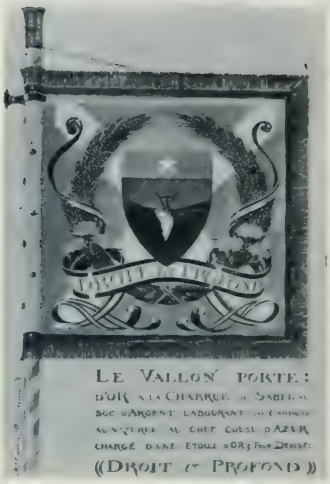

Cliché Barrier.

ÉCUSSON DU VALLON.

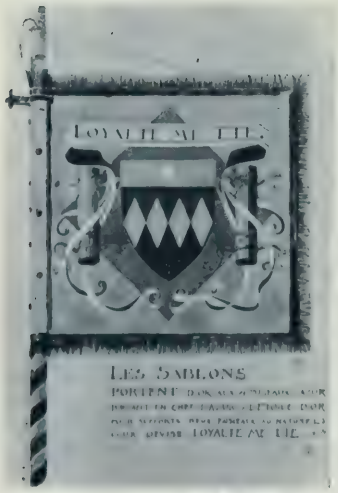

Cliché Barrier.

ÉCUSSON DES SABLONS.

d'y organiser l'enseignement musical. Mais ce qui manque à l'Université, ce sont des chefs *pour qui la musique existe*, pour qui elle soit autre chose qu'un bruit désagréable, — ou même agréable —, pour qui les sons aient une âme. Lorsque nous aurons des directeurs, des inspecteurs et des proviseurs musiciens, la question de l'enseignement musical dans des lycées aura fait un grand pas. Jusque-là, nous n'avons rien à espérer : l'exemple de l'École des Roches ne sera pas suivi.

Paul LANDORMY,

Professeur agrégé de l'Université.

GAMES

When de Pourtalès, Mariano and others left us at the end of last year, every body remarked what a weak football team we should have the following season.

Boys always make these remarks, they forget that the next year they will be one year older. As a matter of fact the 1st XI, of the school was, I think, the strongest we have ever had. With the two Castan forward, Giraud, Estrabaut back and Riom goal, there were very few school teams in France which could beat us. We only lost two matches, two were drawn and we won 9, a very good result.

The following is a list of the football matches.

1st XI

Association S. Française (III)	drawn	6-6
Paris Université Club (II)	lost	4-6
Club Français (II B.)	won	16-4
Collège de Normandie	won	6-2
Anciens du Stade Français	won	6-4
Standard A. Club (I)	won	10-2
Arts et Métiers (champ.)	won	4-3
Société Générale	won	4-2
Collège de Normandie	drawn	2-2
Lycée d'Alençon (champ.)	won	12-0
Anciens du Stade Français	won	5-0
Lycée Voltaire (I)	won	4-3
Arts et Métiers Angers (champ.)	lost	2-3

2nd XI

Étoile Vernolienne	lost	0-2
Étoile Vernolienne	won	10-5
Étoile Vernolienne	won	4-2
Cercle Sportif Druidique	lost	5-11
Cercle Sportif Druidique	lost	4-6

3nd XI

Jeunesse Vernolienne	won	9-3
Jeunesse Vernolienne	drawn	1-1

MINIMES

Collège de Normandie	lost	2-4
Collège de Normandie	won	3-1

At cricket we have been much less successful, the only match we have played this year we have lost, however the boys are keen on the game which is the great thing.

Every body seems to go in for tennis this year, two matches have been arranged, one against the lycée au Mans, which unfortunately had to be put off on account of the exams, the second is to be played next Sunday June 18th against the lycée at Versailles.

We now have a pavillon on the football field, it is not by any means a work of art, but it is certainly very useful both for the spectators as it protects them from the wind and rain and also for the club as each person pays 25 cts for each match. We also have a little pavillon on the cricket field in which we keep the bats and pads.

This year, Le Vallon won the football and tennis in the house competition and they will probably win the cricket also.

The sports were held on Whit monday and were a success in every way. Although the boys did not train much, the running and jumping were by no means bad. The following boys won the different events :

100 mètres.

1st Barros (Time 12 3/5) 2nd Riom

100 mètres (under 14).

1st Ch. Glaenzer (Time 14 2/5) 2nd Giraud Jordan

Long jump (under 16).

1st Estrabaut (Dist. 5 m. 25) 2nd Chenest

Cliché Barrier.

La fête des sports du 4 juin. — Le concours d'équitation.

La fête des sports du 4 juin.
Une course d'anciens élèves.

Cliché Barrier.

Cliché Barrier.

La fête des sports du 4 juin. — La course des tout petits.

Cliché Robert Glaenzer.

Un pique-nique du Coteau.

Hurdle race.

1st Riom (Time 20 2/5) 2nd Picot

Hurdle race (under 15).

1st Glaenzer (Time 23 1/5) 2nd D'Arcy

400 mètres.

1st Jean Castan (Time 56 1/5) 2nd Nozal

High jump.

1st Picot (Height 1 m. 43) 2 Leroy

100 mètres (under 12).

1st Nivard 2nd Mottheau

100 mètres (under 10).

1st Pichard 2nd Bertier

Egg and spoon race.

1st Ch. Glaenzer 2nd Musnier

Long jump.

1st Jean Castan (Dist. 5 m. 65) 2nd Leroy

1.500 mètres.

1st Jacques Castan (T. 4 m. 49 4/5) 2nd G. Triboulet

50 mètres (under 8).

1st Bell 2nd Mlle Pichard

Équitation.

1st Courtade

B. Bell.

DEUXIÈME PARTIE

VIE INTELLECTUELLE

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A L'ÉCOLE DES ROCHES

La crise du français sévit aux Roches comme ailleurs. Mais nous ne croyons pas le mal sans remèdes, et nous estimons qu'il n'est pas de question plus importante, au point de vue de l'avenir des élèves et de l'influence de la nation française. Parler franc et écrire net est encore la première condition du succès dans la vie. La langue n'est qu'un outil, mais un outil qui multiplie la puissance des autres facultés. Le premier devoir des éducateurs est donc d'apprendre à manier cet outil admirable.

Mais aucun enseignement n'est plus difficile, surtout dans les conditions actuelles. Il y a une méthode pour enseigner les mathématiques et les autres sciences : on avance par degrés, depuis les difficultés les plus élémentaires jusqu'aux problèmes les plus compliqués !

Dans l'enseignement du français, on procède empiriquement et à tâtons : chaque maître a ses procédés, et il n'existe pour ainsi dire pas de continuité d'une classe à l'autre.

On peut cependant organiser cet enseignement de manière à obtenir un rendement supérieur aux résultats actuels, c'est-à-dire le maximum compatible avec les dispositions natives de chaque élève. Nous nous y efforçons aux Roches.

Et d'abord, nous restaurons l'étude du latin qui est le meil-

leur instrument d'analyse de notre propre langue[1]. La Version latine enseigne la propriété des termes, la clarté des idées et la logique du discours. Mais, pour obtenir ces résultats, il faut commencer le latin de bonne heure et en poursuivre l'étude jusqu'au moment où l'élève peut s'affranchir de la construction et du mot à mot, jusqu'au moment où il est capable de lutter avec le texte, d'en saisir l'ordonnance générale et d'en trouver la traduction exacte. Jadis, nous abordions l'étude du latin en Quatrième, et nos élèves arrivaient au baccalauréat! Aujourd'hui nous voulons davantage : l'expérience nous a conduits à commencer l'étude du latin dès la Sixième.

Mais, si le professeur de latin est le meilleur auxiliaire du professeur de français (et s'il est utile que les deux enseignements soient réunis dans la même main), l'enseignement du français n'en a pas moins sa valeur propre et son autonomie. Pour qu'il soit efficace, il faut d'abord en assurer les bases. En arrivant dans l'enseignement secondaire, l'élève doit avoir pris de bonnes habitudes dans l'enseignement préparatoire : il doit écrire proprement, connaître l'orthographe usuelle et les éléments de la grammaire, savoir aussi tourner une phrase correcte. A cette condition seulement, on pourra lui enseigner le style. D'où la nécessité d'instituer un sévère examen de passage, et d'adopter un « test » général pour apprécier le niveau moyen des études primaires en français.

Supposons un élève muni du bagage indispensable. Comment allons-nous diriger sa formation? Celle-ci dépendra surtout des deux facteurs : les lectures d'abord, les devoirs ensuite[2]. Lectures et devoirs sont complémentaires. Mais tous deux dépendent de l'âge de l'élève. L'enfant traverse des âges successifs auxquels

1. « L'utilité du latin, dit Taine, est tout autre qu'on ne le croit généralement ; il ne s'agit pas d'apprendre une langue, mais une méthode d'analyse et de raisonnement. Grâce aux déclinaisons et conjugaisons, à la construction sobre et différente de la nôtre, chaque phrase devient un problème à résoudre pour l'élève ; problème analogue à ceux de la géométrie et de l'arithmétique ; seulement la matière du problème est morale et non physique. » (H. Taine, *Correspondance*, t. IV.)

2. Pour simplifier l'exposé, je laisse de côté les exercices d'exposition orale. Il est aussi nécessaire de savoir parler que de savoir écrire. Et nous ne négligeons pas cet aspect du problème, qui fournirait à lui seul la matière d'une étude.

correspondent des goûts et des besoins différents. On ne tient pas assez compte dans l'éducation de cette psychologie des âges [1] : elle fournit au professeur de français le fil conducteur qui remplacera la méthode progressive des sciences; elle introduit dans l'enseignement la continuité nécessaire.

Or, l'élève de l'enseignement secondaire traverse trois phases successives : la fin de l'enfance, l'adolescence et le commencement de la jeunesse. A chacune de ces phases doivent correspondre des lectures et des exercices appropriés.

L'enfant de douze à treize ans est merveilleusement équilibré. Son activité tout entière est orientée vers le monde extérieur : c'est un sensoriel, un « réaliste ». A ce moment, il préfère les récits de voyages et d'aventures : mettez à sa disposition les J. Verne et les A. Laurie, *Télémaque* et l'*Odyssée*, le *Livre de la Méditerranée*, de Louis Bertrand. C'est alors qu'il goûtera les descriptifs et les visuels : un Chateaubriand, par exemple, ou un Théophile Gautier (première partie du *Capitaine Fracasse*), et en poésie les Parnassiens, certains morceaux de V. Hugo, ou d'A. Chénier, Leconte de Lisle, Hérédia. Alors il admirera Flaubert (des extraits, bien entendu) et il lira avec délices les contes d'A. Daudet, de Nodier ou de Mérimée. Favorisez ce goût plastique par tous les moyens, jusque dans la décoration des classes, et donnez alors à l'élève des *narrations*, dont quelques-unes empruntées à son propre milieu, afin de développer son penchant pour l'observation [2]. Mais, plus encore qu'à écrire, enseignez-lui à lire lentement, à déclamer des phrases harmonieuses, à noter au passage un mot sonore et expressif. Faites-lui apprendre par cœur de beaux vers et des fragments de prose poétique : jamais sa mémoire ne sera plus docile ! Enseignez-lui l'usage du dictionnaire qui doit être son compagnon habituel : qu'il cherche tous les mots inconnus, qu'il collectionne les mots rares, qu'il acquière un vocabulaire précis et coloré. L'enfant

1. J'ai beaucoup appris dans la belle étude de M. Mendousse sur l'adolescent, que tous les éducateurs devraient méditer. (*L'Adolescence*, Alcan, in-8.)

2. Plusieurs de ces narrations pourraient être tirées de la *mythologie* grecque, trop délaissée aujourd'hui.

aime les mots : les mots sont pour lui un trésor, et chaque nouveau mot augmente sa richesse.

La période de transition qui s'étend de l'enfance à l'adolescence (vers 14 ans) est une période de générosité et d'exaltation. C'est alors qu'il faut cultiver les sentiments nobles, développer le culte de la patrie et de l'héroïsme. « A cet âge convient un enseignement littéraire ayant comme base les légendes où se reflète l'âme des races. La *Chanson de Roland*, les *Niebelungen*, *Ossian*, et les épopées vraiment nationales ont à ce moment leur maximum de valeur éducative[1]. » Des épisodes de la *Bible*, de l'*Iliade*, de la *Légende des siècles*, des fragments de l'*Histoire de France*, de Michelet, et des récits de batailles fourniront matière à des narrations qui ne seront déjà plus de simples descriptions, mais qu'animera un souffle épique ou un élan de pitié. A cet âge aussi l'enfant est capable de comprendre le grand œuvre que poursuivent savants et inventeurs : la vie d'un B. Palissy ou d'un Papin sera très suggestive pour lui.

Mais voici venir (vers 15 ans) l'adolescence, époque troublée et mobile. D'extérieur qu'il était, l'enfant va devenir *intérieur :* les sensations internes prennent alors le pas sur les réalités externes. Le sentiment de la personnalité va s'exagérer en lui, et tous les grands hommes vont l'attirer comme autant de maîtres qui ont le secret de la vie : « Sollicité à la fois par tous les désirs qui enchantent et tourmentent l'humanité, l'adolescent se mue en plusieurs êtres différents, souvent lointains, séparés par des pays, par des mondes, par des siècles.[2] » C'est à ce moment que l'appétit livresque est le plus accusé : l'adolescent subit une véritable crise de lecture. Et il a une préférence marquée pour les œuvres romanesques et sentimentales, pour la fiction littéraire sous toutes les formes, voire pour l'analyse psychologique. Il veut connaître ce monde intérieur qui lui est révélé tout à coup : auparavant il avait un corps agile et des sens exercés, maintenant, il a une âme, et il se replie sur lui-même. C'est l'âge de la mélancolie romantique, âge dangereux et instable, qu'il

1. Mendousse, *loc. cit.*, p. 159.
2. Romain Rolland, *Jean Christophe*.

faut savoir diriger, en utilisant les forces mêmes de la nature. Dans l'âge précédent, le maître avait éduqué les sens de l'élève, maintenant il doit faire l'éducation de ses sentiments : tâche délicate, s'il en fût, mais combien nécessaire! C'est le moment d'étudier les écrivains lyriques et subjectifs, J.-J. Rousseau et les romantiques, c'est le moment de lire quelques pièces sentimentales, et quelques romans romanesques (Ex. O. Feuillet : *Roman d'un jeune homme pauvre ;* Meilhac et Halévy : *l'Abbé Constantin*, etc.). Mais quel genre de devoirs correspondent à ces dispositions? Évidemment les devoirs à thèmes sentimentaux, c'est-à-dire les *discours* et les *lettres*. On trouvera de merveilleux sujets de discours dans le vieux *Contiones :* il est facile de les rajeunir, car ils sont éternels, et ils roulent sur les sentiments les plus généraux du cœur humain. La lettre, elle aussi, offre un cadre aux confidences impersonnelles, aux impressions fugitives, aux épanchements de l'âme. La vieille rhétorique avait bien raison de mettre au premier plan ces deux formes de la dissertation. La dissertation proprement littéraire est au-dessus de la portée de cet âge, et la dissertation morale (le développement du lieu commun) lui convient à peine. Il n'est pas encore mûr pour l'explication française.

Quelquefois, l'adolescence se prolonge à tel point que l'élève est incapable même de comprendre les sujets que nous impose le baccalauréat. Ces sujets ne lui disent rien : ils représentent pour lui des exercices factices et ennuyeux. Faut-il s'étonner qu'il fasse si peu de progrès en français? Cependant, un adolescent normal franchit assez vite l'âge subjectif et lyrique pour entrer dans la phase idéologique. Alors seulement (vers 16 ou 17 ans), il est prêt à s'intéresser aux idées générales, alors seulement il peut goûter nos grands classiques (ceux du XVIIe siècle), admirer sincèrement l'ordonnance de leurs œuvres et s'appliquer au travail de la composition. Il faut réserver pour cet âge la lecture des écrivains à idées (notamment des écrivains du XVIIIe siècle, à part J.-J. Rousseau et A. Chénier), et les *dissertations* proprement dites. Encore faut-il prendre garde de substituer nos exigences d'hommes mûrs à celles de l'intelligence encore

hésitante du jeune homme! Durant cette période, il importe de ne pas multiplier les devoirs : parfois des résumés de lectures sérieuses en tiendront lieu; l'élève apprendra ainsi à discerner l'essentiel de l'accessoire. Parfois aussi les dissertations devront dépasser les dimensions d'un devoir ordinaire. Il faut que l'élève puisse creuser un sujet qui l'attire, et donner de temps en temps une étude réfléchie, solidement construite : ce travail lui profitera davantage qu'une série de dissertations bâclées!

Je me résume. L'enseignement du français doit s'inspirer de la psychologie des âges. Il comprend surtout des lectures, et des devoirs étroitement liés à ces lectures : lectures et sujets de devoirs doivent correspondre aux goûts spontanés de l'élève. J'ai essayé d'indiquer en gros les lectures et les devoirs qui correspondent à chaque âge; et il va sans dire que je tiens moins au détail qu'aux grandes lignes de mes observations. En somme, l'élève dans l'enseignement secondaire doit acquérir, en français, principalement trois choses : un vocabulaire assez étendu, des tours de phrases suffisamment variés, les règles essentielles de la composition. Il enrichira son vocabulaire (en Quatrième et en Troisième) au contact des descriptifs; il assouplira sa phrase (en Deuxième) durant la période subjective; enfin il apprendra en dernier lieu (en Première) les lois de la disposition des idées. Et, en même temps, il formera son âme, car la culture est vaine quand elle ne jaillit pas des profondeurs de l'âme.

Aux Roches, nous commençons à nous inspirer de ces principes, selon la diversité de nos tempéraments. Et, pour assurer à notre enseignement du français la continuité sans laquelle il n'y a pas de progrès, nous avons les *Probestunden*. A tour de rôle, et chaque huitaine, les professeurs de lettres font une classe de français en présence du directeur et de leurs collègues. Ainsi, cette année, chaque professeur de français, à partir de la Quatrième jusqu'à la Première inclusivement, a rendu compte d'une série de copies devant sa classe habituelle, augmentée du corps

1. Il faut y ajouter quelques devoirs de pure imagination, de fantaisie, de rêverie, d'utopie. C'est l'âge où l'on commence à écrire ses vers et à tenir « son journal ».

professoral intéressé. A la fin de la série, directeur et professeurs se réunissent pour s'entendre sur la méthode à suivre, l'échelle de notes et les signes à adopter dans la correction, le genre de devoirs à donner dans chaque classe, bref pour coordonner et unifier tous les efforts.

Réussirons-nous ainsi à conjurer la crise du français? En tout cas, nous cherchons à sauver le meilleur de la tradition classique. La démocratie a besoin de savants et d'industriels, mais elle a besoin aussi d'hommes qui sachent manier la parole et la plume. Si les programmes et l'enseignement actuels du français ne forment pas ces hommes, c'est que programme et enseignement sont insuffisants, et qu'il faut les réformer. Cette réforme pourrait bien aboutir à la restauration partielle du passé : l'École *nouvelle* des Roches serait la première à s'en réjouir...

F. Mentré,

Professeur de Première.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ALLEMAND

Wir hatten bereits früher die Gelegenheit, an dieser Stelle unsere Ansichten über den Deutschunterricht niederzulegen (siehe « Journal de l'École des Roches », n° 13, p. 354 ff.), — und zwar hatten wir damals besonders die *Anfänger* in den Augen. Weil wir für diese den methodischen Grammatikunterricht mit vielen Regeln und noch mehr Ausnahmen *grundsätzlich* verwerfen, scheint sich die Meinung verbreitet zu haben, dass unser ganzer Unterricht von Anfang bis Ende ganz « impressionistisch » sei, d. h. dass die Grammatik gar keine Rolle spiele. Es ist also angezeigt, unseren Standpunkt klarzulegen :

Wir sind davon überzeugt, dass schon die Kleinsten lernen sollten, grammatisch richtige Sätze zu bilden, wenn sie doch einmal Deutsch lernen müssen. Dabei leisten zur Erlernung der Konjugationen die sog. Satzreihen nach der bekannten

Methode von Gouin ausgezeichnete Dienste; nur sollen sie nicht *ausschliesslich* benutzt werden, sondern mit Besprechungen von Bildern, Liedern u. s. w. abwechseln. Im allgemeinen sollen die Schüler Regeln *durch Induktion* selbst herausfinden, auf Grund vieler Übungen und zahlreicher Beispiele, was einem Übermass von selbst entgegensteuert.

Während wir den Schülern bis zur 3. Klasse noch gestatten müssen — horribile dictu! — sogar Fehler mit unregelmässigen Verben zu machen, ohne uns darüber allzusehr zu entsetzen, beginnt von diesem Zeitpunkt an das Auswendiglernen der verschiedenen Ablautreihen. Überhaupt sind dann diese Listen für die intelligenteren Knaben alte Bekannte, weil sie schon einige Jahre lang zum Beobachten angehalten wurden. Die « Kleine deutsche Grammatik » von Meneau (Didier) genügt uns als Grundlage. *Übung macht den Meister* —, nicht Regeln! Dies gilt eben auch hier. —

Ein charakteristischer Zug unseres fremdsprachlichen Unterrichts ist ferner, dass wir mit den besseren Schülern (1er cours) irgend einen deutschen Schriftsteller lesen, der die Geschichts- oder Litteraturperiode behandelt, die in der betreffenden Klasse gerade vom Französischlehrer durchgenommen wird; so z. B. in der 4. Klasse (Griechische Geschichte und Litteratur) Abschnitte aus Stacke's: « Griechische Geschichten » oder Lehmann's « Ilias » und « Odyssee »; in der 3. Klasse (Rom und Mittelalter) Stacke's: « Römische Geschichten » oder Schiller's: « Jungfrau von Orleans ».

Der Deutschunterricht wäre *entschieden* mangelhaft, wenn die Schüler nicht einigermassen in den deutschen Liederschatz eingeführt würden: denn es gibt wohl kaum ein Sprachgebiet wie das deutsche, in dem so viel gesungen wird und in dem so viele Lieder *allgemein bekannt* sind. — So singen wir denn, — von der 8. bis zur 1. Klasse (soweit es möglich ist) — Kinder-, Volks-und Studentenlieder, und wir gestatten uns sogar:

Gaudeamus igitur
Juvenes dum sumus.

als ein « ächt deutsches » Lied gelegentlich singen zu lassen.

Gegenstände, Tiere u. s. w., die wir nicht vorzeigen können, zeichnen wir an die Tafel und illustrieren hie und da kleine Erzählungen von Schmid, Grimm, Andersen etc. mit einigen Strichen. Sollte ein Schüler überlegen lächeln, so wird er freundlichst eingeladen, selbst an die Wandtafel zu kommen, um *seine* Kunst zu zeigen. Das hilft!

Die ausgezeichnete Einrichtung der Parallelklassen (sog. « classes mobiles »), die gestatten, bessere und schwächere Schüler nach ihren Fähigkeiten getrennt zu unterrichten, sowie ein obligatorischer Aufenthalt im Ausland (3-12 Monate) erleichtern den fremdsprachlichen Unterricht an unserer Schule gewaltig.

F. Grunder.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS

Dans l'enseignement préparatoire, les cours d'anglais se font tous à la même heure, ce qui permet de grouper les élèves d'après leur force, et non d'après la classe à laquelle ils appartiennent pour les autres matières du programme.

Dans la huitième division (nous conservons le numérotage des classes), tous sont des commençants.

Ils apprennent d'abord des mots désignant les objets familiers de la classe, et, dès la première leçon, quelques petites phrases, qui servent de cadre à tous les mots appris. Peu à peu, ces phrases s'allongent à l'aide d'adjectifs ordinaires, de couleur surtout, et des prépositions les plus généralement employées. Les verbes auxiliaires sont introduits ensuite dans ces phrases. Ce travail est accompagné de la répétion continuelle de tout ce qui a été appris, et de la revision constante du livre de Gourio : *Classe d'anglais.*

On passe ensuite aux verbes réguliers, et aux pronoms, y compris le pronom relatif.

Les devoirs prennent la forme de dictées déjà vues dans le livre d'anglais, et de réponses à des questions écrites.

A la fin de l'année, les élèves qui ont bien suivi le cours peuvent comprendre et parler un anglais simple, mais suffisant, et écrire une dictée ou des phrases sans trop de fautes.

En Septième, le travail est assez analogue. La lecture dans le livre se fait plus rapidement, et on commence à parler plus couramment à propos des images présentées en classe. On fait aussi quelques petits jeux, pour distraire les élèves et pour leur apprendre la valeur des pièces de monnaie anglaise, et la géographie, etc.

En sixième, on attaque le livre de la seconde année, où les phrases et les idées sont plus compliquées.

On commence à jouer quelques petites pièces de théâtre arrangées pour les enfants, qui s'amusent beaucoup à improviser leurs costumes. Les devoirs sont plus importants, ils ont pour sujets les dictées, les descriptions d'images, les contes qu'on a lus dans le livre, ou des histoires racontées par le professeur.

En Cinquième, les enfants savent déjà parler couramment, — ils peuvent aussi écrire d'une façon convenable. — Ils lisent avec plaisir *The Jungle Book*, de Rudyard Kipling, parce qu'on y parle des bêtes qu'ils aiment tant. Au cours de l'année, ils lisent aussi *Famous Englishmen* de Fenimore, et *The World and its People* (ouvrage employé dans les écoles primaires d'Angleterre et inspiré de la *Science sociale*).

Il faut noter que, dans cette dernière classe, se trouvent tous les enfants ayant déjà fait un stage de trois ou de six mois dans une école anglaise et ayant vraiment profité de leur séjour.

Ils doivent savoir, non seulement parler couramment et écrire passablement, mais encore posséder les notions élémentaires de la géographie et de l'histoire de l'Angleterre. Ils s'appliquent surtout à la correction dans les phrases, et s'assimilent les notions élémentaires de la grammaire dans le *Short English grammar*, où ils font la connaissance des verbes irréguliers, qui pour beaucoup d'entre eux ressemblent à autant de géants qui se dressent tout d'un coup sur le chemin qui mène à la terre promise.

Pour toutes les classes d'enseignement préparatoire, il y a une heure de chant où MM. Bell et Gleave font exécuter les chansons les mieux connues d'Angleterre. Le chant aide beaucoup à assouplir les organes de prononciation, et à leur donner l'habitude d'une articulation nette.

Dans l'Enseignement secondaire, il n'y a que deux heures d'anglais par semaine —, sauf pour les élèves des classes « modernes » qui ont deux ou trois heures d'anglais de plus que leurs camarades.

Les cours sont divisés en deux parties : — le cours supérieur où se groupent les élèves sachant parler, lire, et écrire couramment, et le cours inférieur, comprenant ceux qui, parmi les nouveaux élèves, n'ont pas encore commencé l'anglais, et ceux qui sont arriérés pour une cause quelconque.

Dans les cours supérieurs, les élèves lisent, traduisent, parlent, et écrivent des narrations. La méthode employée consiste à faire lire un morceau d'un auteur, en insistant surtout sur la prononciation, et à la résumer en anglais aussi correctement que possible. Le professeur choisit les morceaux qui présentent le plus de difficultés pour la traduction.

Après la lecture d'un chapitre ou d'un passage d'une certaine étendue, les élèves, à tour de rôle, le résument debout devant toute la classe, le professeur rectifiant la diction, les camarades corrigeant les fautes les plus flagrantes de grammaire. Les leçons à étudier à la maison sont généralement des leçons de grammaire ou de poésie. On apprend aussi par des notes prises en classe l'histoire et la littérature anglaise.

Les auteurs adoptés pour chaque classe concordent autant que possible avec le programme d'histoire suivi dans la classe de français. En Quatrième, où on apprend l'Histoire de la Grèce, on lit : Kingsley, *Heroes,* et Miss Corner, *History of Greece*. En Troisième, Corner, *History of Rome ;* Shakespeare, *Julius Caesar*, et en Seconde, *Dicken's Child's History of England*. En Première et déjà en Seconde, le programme comprend les auteurs inscrits dans le programme du Baccalauréat.

R. C. Coulthard.

Cliche Barrier.

UNE PARTIE DU NOUVEAU LABORATOIRE DE PHYSIQUE.

Cliché Barrier.

UNE PARTIE DU NOUVEAU LABORATOIRE D'HISTOIRE NATURELLE.

Cliché Barrier.

La menuiserie de la Guichardière. — Cours de M. Malavieille. — Les petits.

Cliché Barrier.

Joueur de fifre. — Modelage par Robert Glaenzer.

L'ÉTUDE PRATIQUE DE LA GÉOLOGIE SUR LE TERRAIN PAR LES EXCURSIONS

Tel qu'il est actuellement compris à l'École, l'enseignement des sciences naturelles cherche, avant tout, à donner aux élèves une formation intellectuelle solide, essentiellement basée sur l'observation personnelle. Pour la zoologie et la botanique, les prairies, les bois, les mares surtout sont d'excellents laboratoires qui fournissent une ample et riche provision de sujets d'études aussi intéressants que variés, qu'il est d'ailleurs facile de compléter par quelques achats peu coûteux. Pour la géologie, par contre, les difficultés sont beaucoup plus grandes : le sol de la région est d'une monotonie et d'une pauvreté désespérantes.

Verneuil est situé sur un plateau relativement élevé que l'on rattache à la plaine de Saint-André et qui, comme le pays d'Ouche et le Thimerais, est partout recouverte par une nappe puissante d'argile à silex, qui masque complètement la structure profonde du sous-sol. Les cours d'eau y ont un régime très local. Leurs eaux, grâce à une perméabilité presque excessive du sol, s'infiltrent fréquemment, disparaissent puis réapparaissent, jalonnant leurs cours souterrains par des affaissements superficiels. Parfois aussi, elles creusent à même le plateau de fraîches et profondes vallées dont le pittoresque contraste heureusement avec l'ensemble de la région, mais il est excessivement rare que ces coupures dans la masse du plateau atteignent la base de la couverture d'argile à silex et fassent affleurer les bancs de la craie qu'elle recouvre.

L'argile à silex est une formation géologique fort intéressante : c'est un produit d'altération superficielle de la craie par les eaux de pluie et les agents atmosphériques. Ses sables, ses silex colorés par les éléments ferrugineux très oxydés, son argile d'ordinaire absente et toujours peu abondante, sont les

résidus de la dissolution de la craie, tout comme ses fossiles le plus souvent mal conservés sont ceux de la même craie. Elle offre un magnifique exemple de la puissance de l'érosion superficielle qui, pour accumuler une pareille quantité de résidus, a dû nécessairement transformer une masse énorme de craie! (Fig. 1).

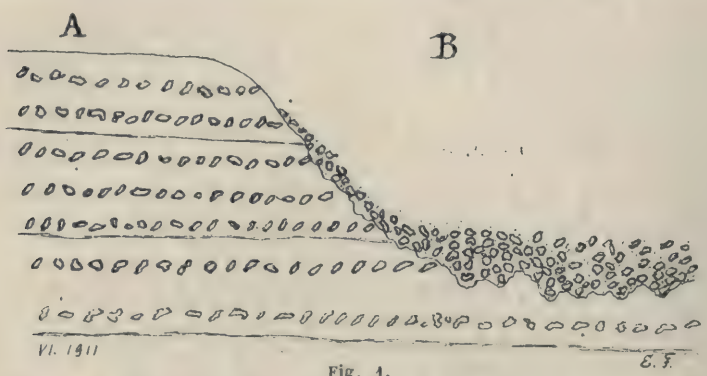

Fig. 1.

Formation de l'argile à silex par décomposition de la craie. A. Bancs de craie, avec lits de silex intercalés. B. Accumulation des sables et des silex, les éléments solubles de la craie ayant été enlevés.

L'étude sur place de l'argile à silex peut évidemment donner lieu à quelques observations. Elle permet d'expliquer la formation du grès et des conglomérats[1] qui proviennent de l'agglutination des sables ou de l'empâtement des silex altérés dans un ciment dur et résistant. On peut aussi y étudier très bien les phénomènes du ruissellement, du ravinement, de l'infiltration, de l'altération chimique des roches, mais c'est presque tout. En tout cas, il est impossible d'y trouver une application ou une démonstration pour tout ce qui concerne soit la stratigraphie ou superposition des terrains, soit la tectonique, c'est-à-dire les bouleversements que peuvent présenter les terrains qui ont subi des plissements, des soulèvements ou des cassures. En un mot, l'argile à silex peut occuper un spécialiste, mais elle ne saurait servir beaucoup à l'initiation d'un débutant.

1. Ces conglomérats sont très variés d'aspect et de composition. Tantôt ils sont formés de gros silex, tantôt au contraire, comme « le grison » utilisé pour les constructions du pays, ils sont constitués par des petits cailloux siliceux, réunis par un ciment également siliceux, très coloré par les oxydes de fer.

Et cependant, malgré ces conditions excessivement défavorables, grâce au bienveillant appui de M. Bertier que je suis heureux de pouvoir remercier ici publiquement, j'ai pu, pour la première fois, donner à mon enseignement géologique un caractère nettement pratique et démonstratif : mes meilleurs élèves ont pu voir de près et observer à loisir une bonne série de carrières qui leur ont montré l'ensemble des principales formations géologiques depuis les plus anciennes aux plus récentes.

Pour obtenir ce résultat, il nous a suffi de quelques excursions, faites le plus souvent à bicyclette, car si la région de Verneuil est peu intéressante en elle-même, elle est, par contre, magnifiquement placée, à la condition bien entendu... d'en sortir. En effet, le plateau d'argile à silex repose sur la craie qui forme la bordure du bassin de Paris, cette grande cuvette si longtemps balayée par les mers anciennes qui ne l'ont définitivement comblée qu'à la fin des temps tertiaires, reliant ainsi par une terre les vieux massifs de l'Armorique, du Plateau Central et des Vosges qui la bordent. La craie repose sur les calcaires jurassiques et le bas des terrains secondaires qui s'appuient sur le vieux socle primaire et primitif, mais elle est à son tour couverte par les calcaires tertiaires plus récents. Sur la bordure du bassin ; par contre, elle se relève lentement et forme une véritable ceinture. Par suite, dès que l'on quitte l'argile à silex, on pénètre sur la craie d'abord, puis si l'on se dirige vers l'est, on se trouve en présence des terrains tertiaires de la couverture. Vers l'ouest, au contraire, ce sont les terrains secondaires inférieurs qui affleurent et reposent sur le pied de la falaise du vieux massif breton. (Fig. 2.)

Dans ces conditions, nos excursions autour de Verneuil devaient fatalement nous mettre en présence de formations géologiques intéressantes et variées. La Basse-Normandie, particulièrement la région de Falaise-Caen, nous a montré les terrains anciens, primitifs ou éruptifs et primaires. La bordure du bassin de Paris, au contact du massif breton, vers Argentan, nous a permis d'observer l'affleurement des terrains secon-

daires que nous avons vus de près soit autour de Caen, soit vers Argentan, pour les terrains jurassiques, soit dans les environs de Mortagne et de Tourouvre pour la craie. Une promenade autour de Paris et de Versailles nous a révélé le tertiaire, particulièrement frappant à Grignon, à Meudon, à Arcueil et aussi

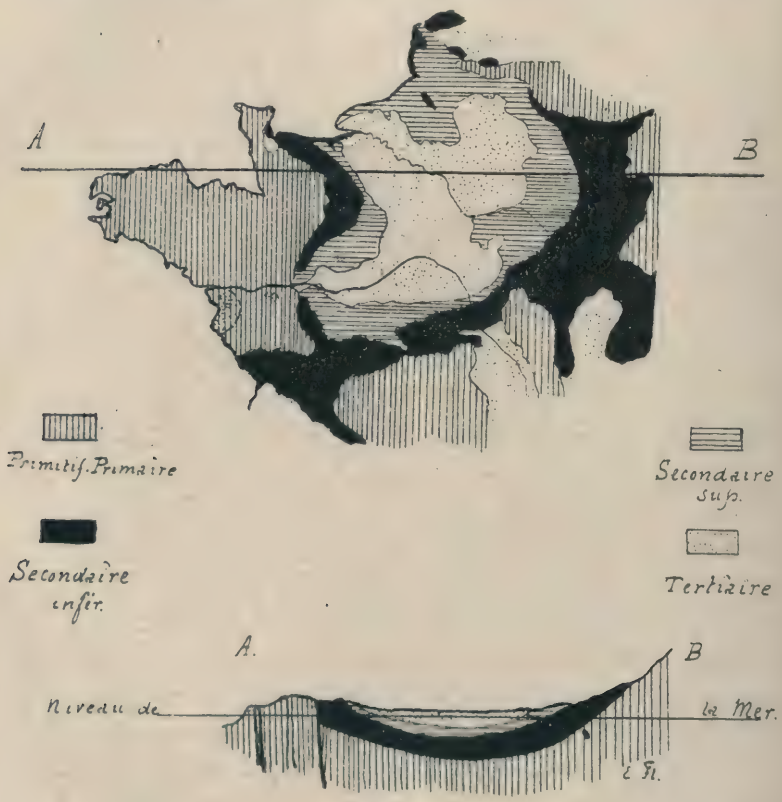

Fig. 2.

Diagramme et coupe du nord de la France, montrant le remplissage du bassin de Paris par les sédiments secondaires et tertiaires qui se relèvent à l'est sur le flanc des Vosges et vont butter à l'ouest contre la muraille du vieux massif breton.

le quaternaire de Villejuif. Enfin, une dernière course, beaucoup plus importante, nous a conduits à Granville, coupant ainsi la bordure de la cuvette parisienne tout le vieux massif usé de la base du Cotentin pour nous mettre en face de la mer.

Dire tout ce que ces courses nous ont appris, n'est pas pos-

sible ici ; qu'il me soit seulement permis de mentionner quelques observations choisies parmi beaucoup d'autres.

Dans une carrière située à quelques pas du petit village de May, au sud-ouest de Caen, nous relevons la coupe figurée ci-dessous :

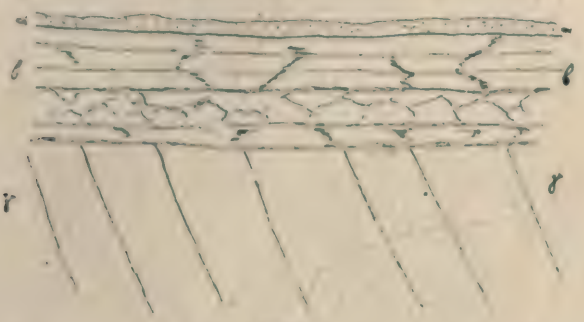

Fig. 3.

Les calcaires secondaires (*b*) reposent en discordance très horizontalement sur les grès primaires redressés (γ) (Carrière de May).

Vers le haut, immédiatement sous la terre végétale, des calcaires secondaires, d'origine marine, comme le prouve leur faune très riche, reposent sur des grès primaires, que nous avons vus plus bas, sur les bords de l'Orne où ils recouvrent d'autres grès également primaires qui sont bien connus par leurs beaux et excellents minerais de fer. C'est un magnifique exemple de discordance, très digne d'être observé. Les grès primaires redressés appartiennent à un plissement, à une montagne qui n'existe plus, qui a été usée, rabotée et transformée en un plateau, une pénéplaine disent les géologues. Pendant que cette usure, que ce nivellement se produisait, la région était émergée, car les premiers dépôts que nous retrouvons sur le plateau appartiennent aux temps secondaires moyens. Nous constatons donc là quelques phénomènes. Et d'abord, la transformation d'un pays accidenté, à relief montagneux en une pénéplaine particulièrement bien marquée dans ce pays de Caen, mais qui se poursuit, quoique moins nettement, sur tout le vieux massif breton. Puis, sur cette pénéplaine, l'invasion de la mer est venue déposer ses sédiments.

Dans la région d'Argentan, le relief n'est pas moins curieux. Les affleurements des calcaires, les pointements des grès anciens montrent non moins nettement comment les mers secondaires ont déposé leurs matériaux sur la vieille côte déchiquetée. Le petit massif d'Écouves, isolé au milieu d'une couverture secondaire que ses grès primaires percent pour former une sorte d'îlot de terres anciennes au milieu de formations plus récentes était probablement jadis un promontoire de la vieille côte que les mers jurassiques ont vraiment essayé de démolir. Nous sommes d'ailleurs dans une région qui a subi de nombreux et importants bouleversements. Les terrains affleurent brusquement et leurs contacts indiquent souvent des cassures, des failles qui se traduisent d'ailleurs presque toujours dans le relief, par des dénivellations bien marquées.

Sans doute, un bon élève peut parfaitement ignorer toutes ces choses. Il fera très facilement son chemin dans la vie, même sans savoir ce que c'est qu'une faille, une pénéplaine ou une discordance. Mais là n'est pas la question intéressante, car les leçons de géologie pratique n'ont pas pour but de faire des géologues, mais simplement d'initier à la connaissance du sol, du relief et du paysage. Tous nos élèves font des voyages pendant leurs vacances : ils visitent souvent des régions fort intéressantes. Qu'en rapportent-ils le plus souvent? Des souvenirs, des photographies, des impressions, et c'est tout. Ils ont parfois admiré un paysage qu'ils décrivent d'ailleurs avec enthousiasme, que leur œil a conservé, enregistré comme un appareil photographique, sans le comprendre. Sans doute, une fois encore, il n'est pas indispensable de comprendre un paysage pour l'admirer, mais encore, à qui fera-t-on croire qu'un paysage dont on comprend les lignes, dont on connaît les causes qui l'ont déterminé ou sculpté n'est pas plus éloquent, ne parle pas davantage à l'intelligence, que celui que l'on admire sans le pénétrer?

E. Fleury.

Liste et programme des excursions.

9-10 avril. — Verneuil. — Argentan. — Falaise. — Caen.
Bordure secondaire du Bassin de Paris.
Primaire de Basse-Normandie.
Minerais de fer de la région de Caen.
La plaine de Caen
Le château de Falaise. — Le Tumulus de la Hougue.

11 mai. — Verneuil. — Mortagne. — Montligeon.
La Craie.
Les Sables du Perche.
Le contact des calcaires jurassiques avec la Craie.

25 mai. — Verneuil. — Paris.
Paris. — Villejuif. — Arceuil. — Meudon. — Versailles. — Grignon.
Le quaternaire de Villejuif.
Le Calcaire grossier et le Tertiaire d'Arcueil.
La Craie de Meudon.
Les Sables de Fontainebleau de Versailles.
Le contact de la Craie, des Sables glauconifères et du Calcaire grossier de Grignon.

16, 17, 18 juin. — Verneuil. — Surdon. — Alençon. — Bagnoles-de-l'Orne. — Avranche. — Mont-St-Michel. — Vire. — Flers. — Argentan. — Verneuil.
Contact de l'Argile à silex et de la Craie grise de Laigle à Ste-Gauburge.
La bordure calcaire et marneuse du Jurassique qui affleure pour former les Campagnes d'Alençon et d'Argentan.
L'Ilot primaire d'Écouves.
Les affleurements et les contacts du granit, de la granulité à travers la couverture percée du primaire Granville, Vire,....
Le relief de la pénéplaine.
Le Mont-St-Michel.
La mer !

RÉSULTATS DES EXAMENS

Sessions de Juillet et de Novembre 1910

Classe de Philosophie. — 6 candidats, 6 reçus.

Pierre GUIRAUD, mention *Assez bien.*
Pierre LYAUTEY.
Pierre MATRAS.
Etienne MARTIN.
Noël MARTIN.
Jean DE POURTALÈS.

Classe de Mathématiques. — 3 candidats, 3 reçus.

François GALL.
Étienne MARTIN, mention *Bien.*
Noël MARTIN.

Classe de Première B. — 3 candidats, 1 reçu, 1 admissible.

Etienne DE BARY, mention *Assez bien.*
Charles DELBRUCK, admissible.

Classe de Première C. — 2 candidats, 1 reçu.

Hélène DEMOLINS, mention *Assez bien.*

Classe de Première D. — 5 candidats, 4 reçus.

Maurice DE BARRAU.
Jean CASTAN.
Jean GRISET.
Frédéric MASON.

Institut chimique de Nancy. — 1 candidat, 1 reçu.

André FERRAND.

Résultats : candidats : 18; reçus : 14; — admissible : 1; — diplômes obtenus : 16; — mentions : 4.

TROISIÈME PARTIE

LA SECTION SPÉCIALE

LA SECTION SPÉCIALE

Presque contemporaine de la fondation de l'École, la Section spéciale a connu, depuis lors, des fortunes diverses. On a produit contre elle des accusations fondées et d'autres simplement tendancieuses. Je n'ai à discuter ici ni les unes ni les autres : la Section spéciale existe, elle fait même preuve d'une assez belle vitalité ; elle a été, cette année, particulièrement intéressante, et cela suffit pour qu'on en puisse parler dans le *Journal de l'École*.

Simple au début, le cours de Section spéciale s'est dédoublé. L'enseignement y est devenu plus systématique et la tâche des professeurs s'est trouvée facilitée du fait que les deux sections correspondent, en fin d'études, au cours de Première et de Mathématiques élémentaires.

L'orientation générale du cours n'a pas été modifiée et il ne sera peut-être pas inutile d'en rappeler ici les grandes lignes.

La Section spéciale ne prétend pas être une école de commerce ni d'industrie. Elle n'est pas davantage une déformation des cours officiels à l'aide de programmes panachés. Prenant ses élèves avant la conclusion de leurs études secondaires, elle ne fait pas fi de leur culture générale et ce n'est pas au détriment

de celle-ci qu'elle leur inculque les notions pratiques que les complications de la vie moderne permettent de moins en moins, d'ignorer.

Je lisais l'an dernier, dans le *Journal de l'École*, sous la plume d'un de nos anciens, Gaétan Galliéni, le passage suivant :

« En somme, il faut faire de l'électricité un commerce et se lancer carrément dans les affaires. Je fais cette petite remarque, afin de montrer combien la connaissance du commerce et des affaires serait utile aux jeunes ingénieurs qui ne devraient pas négliger cette partie, soit pendant leurs études, soit à leur sortie de l'École. »

Nous ne pensons pas autrement aux Roches. Quand M. Malavieille explique à ses élèves la théorie et le fonctionnement des moteurs d'industrie, ou quand M. Bodé entreprend l'étude des dynamos, ni l'un ni l'autre ne s'imaginent qu'ils « fabriquent » des ingénieurs, pas plus qu'en leur enseignant les principes de la dactylographie ou de la comptabilité, je n'ai la prétention de faire de nos élèves des opérateurs professionnels ou des experts comptables.

Et qu'on ne nous reproche pas de poursuivre un idéal de culture émiettée et superficielle. Ceux des élèves de la Section spéciale qui voudront devenir des ingénieurs iront, au sortir des Roches, dans des écoles appartenant à l'enseignement supérieur ou spécial. Les rudiments de mathématiques et de sciences appris aux Roches leur serviront de point de départ et leur seront une aide précieuse dans le cours de leurs études. Mais les éléments de pratique commerciale, de droit, d'économie politique, de science sociale, d'agriculture, qu'ils auront appris seront peut-être les seuls principes de ces connaissances qu'ils auront jamais l'occasion d'acquérir. Et s'il n'est pas inutile, comme nous venons de le voir, à un bon ingénieur d'être un passable commerçant, il n'est pas indifférent non plus qu'un bon commerçant soit un passable ingénieur, ne fût-ce que pour faire, en cas de besoin, une réparation urgente à son auto ou pour apporter une modification commode à une installation électrique d'appartement. Je me demande même, si, un jour prochain, on n'en viendra pas à considérer comme indispensable cette

culture générale pratique couronnant les études secondaires classiques.

L'enseignement de la Section spéciale ne vise pas à autre chose qu'à donner un ensemble de connaissances pratiques élémentaires pouvant suffire à un *non spécialiste*. C'est à l'enseignement supérieur ou professionnel et aussi à l'expérience de faire le reste.

On conçoit sans peine ce qu'un enseignement établi sur de tels principes, avec l'élasticité de son programme, comporte d'intérêt pour les élèves et pour les professeurs. En fait, il n'est guère d'année où quelques innovations ne se fasse jour dans la Section spéciale.

L'année qui s'achève a vu l'inauguration des cours commerciaux de langues vivantes et celle des conférences économiques faites par les élèves ou spécialement pour eux. Cette dernière initiative a été heureuse de tous points : élèves et professeurs ont parlé devant le petit auditoire du mardi après le thé : M. Descamps, du Portugal; Raymond Prieur, une première fois de la Champagne vinicole, puis du matériel de traction des chemins de fer; Lucien Riom, des grands magasins; Maurice Mercy, de l'industrie du fer. J'ai moi-même fait une causerie sur l'augmentation du prix de la vie et lu de longs extraits de l'ouvrage si suggestif de Norman Angell : *la Grande Illusion*.

Les cours des professeurs, dont les programmes ont été publiés dans une brochure spéciale, ont admis quelques variantes d'actualité.

M. Malavieille a étudié les moteurs d'aviation et les *sans-soupape*.

Les cours de commerce ont accueilli quelques digressions sur l'organisation des transports, sur les procédés actuels d'impression et de reproduction, sur les systèmes de classement et le matériel du bureau moderne. Je dois à la courtoisie de la *National Cash Register Company* d'avoir pu présenter à nos élèves une monographie complète au point de vue industriel, commercial et social d'une entreprise très spécialisée occupant 7.000 personnes, qui de 1890 à 1905, a presque décuplé son

chiffres d'affaires et dont le directeur a été publiquement félicité par le président Roosevelt de son remarquable sens social.

Les cours oraux ont eu, d'ailleurs, un complément très apprécié dans les promenades et excursions faites par les élèves de la Section spéciale.

Pendant le premier terme, ils ont visité, sous la conduite de MM. Storez et Malavieille, le Salon de l'Aviation et l'Exposition des Arts décoratifs.

Pendant le second terme, ils ont parcouru, sous la direction de M. Jenart, les différentes expositions du concours agricole de Paris.

Nous avons visité, il y a quelques jours, l'importante et très moderne imprimerie de Montligeon, ce qui m'a permis de donner quelques précisions au sujet des procédés de composition mécanique (monotype ou linotype).

Nous irons à Paris vers la fin de ce terme. Nous visiterons une imprimerie de grand quotidien, l'Exposition du Livre et les salles d'exposition des meubles de bureau Shannon. MM. Bodé et Malavieille projettent, à cette occasion, une série de visites de grandes usines dans la région parisienne.

Au moment où paraîtront ces lignes, le dernier coup de collier se donnera pour les examens du baccalauréat. Les élèves de la Section spéciale se préoccupent d'obtenir leur certificat de Première Année ou leur Diplôme de fin d'études. L'an dernier, des candidats s'y sont essayés qui n'ont pas réussi et cet insuccès, considéré d'abord comme parfaitement improbable, n'a pas été pour eux sans mélancolie.

Les malicieux ont même dit que cette impressionnante sévérité constituait un décisif argument en faveur de la Section spéciale.

Jean Desfeuille.

LE COURS DE SCIENCE SOCIALE

Voilà plusieurs années que nous n'avons parlé du cours de Science sociale. Il n'en a pas moins été fait d'une façon très régulière et le compte rendu de chaque année serait identique — ou à peu près — à celui que nous avons déjà donné.

Le programme comprend deux années :

La première est consacrée à l'exposé de la méthode.

La seconde à l'étude d'une question d'application.

Le cours de méthode a un intérêt qui dépasse singulièrement l'objet particulier auquel il semble être consacré. Nous ne le considérons pas tout à fait comme un cours d'apprentissage aux investigations sociales. C'est, avant tout, une gymnastique intellectuelle destinée à former le jugement des élèves, à appeler leur attention sur les phénomènes sociaux, à leur faire acquérir cette mentalité spéciale qui consiste à envisager, en toutes choses, les relations de causes à effets. Dans cette Section spéciale à laquelle on a quelquefois fait le reproche d'avoir des tendances trop utilitaires, le cours de méthode de science sociale contribue, avec d'autres, à donner une note de culture générale qu'il est bon de faire entendre aux jeunes gens de cette Section.

La gymnastique intellectuelle dont nous parlons plus haut, s'exerce plus encore dans le cours d'application, cours dans lequel nous faisons l'étude d'une région française, en montrant naturellement l'enchaînement des répercussions sociales qui agissent dans cette région, et, autant que possible, en les faisant découvrir par les garçons eux-mêmes. Bien entendu, la région choisie dépend, en grande partie, des études personnelles que je suis amené à faire pendant les vacances : c'est ainsi qu'en 1908-1909 et en 1909-1910, nous étudiâmes la Flandre industrielle et agricole. Cette année fut consacrée surtout à la Champagne viticole et à l'étude du port de Nantes, parce que nous avions un Champenois et un Nantais parmi nous.

Chaque année, nous complétons notre cours d'applications

par une excursion de science sociale, faite vers la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire en juin ou juillet. En 1909, nous nous sommes dirigés sur Elbeuf et Rouen pour y étudier les types sociaux de l'industrie textile, types analogues à ceux de la Flandre, mais un peu différents. Dans ce dernier pays, la grande natalité ne permet guère aux femmes mariées de travailler dans les fabriques comme en Normandie, où peu de familles ont plus de un ou deux enfants. Il en résulte que la proportion de main-d'œuvre féminine est plus abondante à Rouen qu'à Roubaix. Aussi la première de ces villes file-t-elle surtout les gros numéros de coton qui se font au métier continu, et la seconde les fins numéros qui se font au métier renvideur, parce que ce dernier est mû par des hommes et le premier par des femmes.

En 1910, nous avons visité la Normandie occidentale. On y retrouve l'industrie cotonnière à Flers, et la fabrication des dentelles à Alençon. Cette dernière se fait à la main et à domicile, par des femmes, sous le régime que Le Play a appelé « la fabrique collective », tandis que la première se fait dans de grands ateliers mécaniques. Dans une corderie et dans une tannerie des environs, nous avons vu un autre type qui se rapproche beaucoup de l'ancienne manufacture, c'est-à-dire du grand atelier où le machinisme est peu développé, et où l'effort musculaire joue un rôle prépondérant. La tannerie que nous avons visitée employait encore, en effet, les anciens procédés de tannage lents et coûteux, et la corderie employait comme force principale un cheval.

Pendant ces excursions, les élèves peuvent mettre librement en jeu leur initiative personnelle; ils doivent poser eux-mêmes des questions aux ouvriers et aux contremaîtres; ils prennent ou ne prennent pas de notes, écoutent ou n'écoutent pas, voient ou ne voient pas.

Le correctif à ce laisser-aller apparent est qu'ils ont à faire, en rentrant, le récit de l'excursion. Les uns ont tout dit en 2 ou 3 pages alors que d'autres ont trop peu de 10 ou 12 pages. La longueur n'est pas toujours, d'ailleurs, une mesure de la quantité réelle d'observations rapportées... Quoi qu'il en soit,

nos excursions, on le voit, outre leur intérêt pratique, sont, en même temps, une leçon de morale, puisqu'on y récompense le plus attentif et le plus sérieux.

Cette année, nous avons fait une autre innovation dans ce sens. Alternativement avec le cours d'applications de science sociale, c'est-à-dire une fois tous les quinze jours, nous avons des séances où l'on essaie d'imiter... de loin, celles des *debating societies* des écoles anglaises. Nos jeunes gens n'ont pas, en effet, les traditions des vieilles *Public schools* d'Outre-Manche, et ce n'est que peu à peu que l'on peut en créer. Ces séances sont suivies par des professeurs et par des élèves, et nous devons avouer qu'il faut un peu exciter les initiatives des garçons, surtout pour alimenter les discussions qui suivent les conférences.

J'ai naturellement dû montrer l'exemple et ouvrir le feu... Je m'arrête pour ne pas redire ce que M. Desfeuille a dit déjà, mais je puis dire ce qu'il a omis, c'est qu'il fut, avec M. Bertier, celui qui contribua le plus à la réussite de cette institution, dans laquelle nos garçons essaient de prendre, d'une part, une leçon de discipline, et, d'autre part, une leçon d'art oratoire pratique qui, espérons-le, leur permettra plus tard de se faire écouter dans les assemblées, dans les conseils d'administration dont plusieurs sont certainement appelés à faire partie.

A titre d'exemple, je tiens à reproduire ci-après la conférence de Raymond Prieur. Si je choisis celle-là, c'est d'abord parce que ce fut la première prononcée par un élève, et qu'il faut toujours distinguer les pionniers. C'est ensuite que cette conférence fut le résultat d'un travail personnel d'observations sur la Champagne. On le voit, nous récoltons plus que nous n'avions escompté. Nous avions voulu éveiller des idées générales, faire une gymnastique intellectuelle, et nous sommes heureux quand nous atteignons ce but. Mais voici que celui-ci est dépassé, et que, tout naturellement, des tentatives d'observations personnelles surgissent!...

Et Raymond Prieur n'est pas le seul. Ce n'est pas un exemple isolé; mais il est le premier qui nous ait exposé dans une conférence le résultat de ses recherches.

P. DESCAMPS.

Conférence sur la Champagne.

Avant de commencer cette causerie sur la Champagne, je tiens à indiquer la marche que je compte suivre :

J'étudierai successivement la Champagne :

1° Au point de vue historique;

2° Au point de vue géographique;

3° Au point de vue économique et social.

Historique de la Champagne. — Le nom de Champagne vient probablement de *Campania,* contrée de plaine, car toute la partie centrale est plate. On commence, dès le VIe siècle, à lui donner le nom qu'elle porte encore. Elle comprend tout le pays situé entre :

Au Nord : l'Évêché de Liège et les territoires de Bouillon et Sedan;

A l'Est, les Évêchés de Verdun et de Toul, le Barrois et la Lorraine;

Au Sud, la Franche-Comté et la Bourgogne;

A l'Ouest : l'Orléanais et l'Ile de France.

Au VIe siècle, elle est érigée en un duché dont le premier duc est Loup, un des personnages les plus considérables de l'Austrasie. Il y a divers changements sous les Francs et, en 923, le Comté de Champagne passe à la maison de Vermandois. Le premier comte de cette maison est Herbert. En 1019, la Champagne passe aux comtes de Blois; c'est l'apogée de la Champagne. Le premier comte de cette maison est Eudes Ier. Viennent ensuite Thibaud II le Grand, Henri Ier le Libéral et enfin Thibaud IV le Chansonnier.

Philippe IV le Bel ayant épousé Jeanne, fille unique du comte Henri III, acquit la Champagne. Divers comtés furent alors formés en Champagne et donnés en apanage. Exemple : le comté de Vertus, qui appartint d'abord à la famille d'Orléans, et eut Valentine Visconti pour comtesse, et passa ensuite à la maison de Bretagne.

La Champagne fut ensuite un pays d'élection, et une partie de la Brie champenoise ne releva pas du Parlement de Troyes, mais du Parlement de Paris.

La Constituante divisa la Champagne en cinq départements complets : Aube, Marne, Ardennes, Meuse, Haute-Marne ; et trois incomplets : sud de l'Aisne ; Pointe nord-ouest des Vosges et une partie de l'Yonne.

La Champagne eut un certain développement artistique. Reims, pendant longtemps, fut l'*Athènes des Gaules*. Parmi les figures célèbres qui ont vu le jour en Champagne il faut citer surtout :

Guillaume de Champeaux ;
Chrestien de Troyes, † 1198 ;
Le comte Thibaud IV ;
Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne ;
Jean de Joinville, sénéchal de Champagne ;
Robert de Sorbon, né dans les Ardennes ;
Guillaume de Machaut ;
Eustache Deschamp ;
Jeanne d'Arc[1] ;
Jean de la Fontaine ;
Racine ;
Colbert ;
Diderot, etc., etc.

Géographie de la Champagne. — Les différents départements de la Champagne constituent un ensemble peu homogène et les productions de ses différentes régions varient considérablement.

On peut actuellement diviser la Champagne entre quatre régions économiques :

La Brie champenoise ;
La Champagne pouilleuse ou sèche.
La Champagne Viticole.

1. Les Lorrains de l'École nous prient de dire qu'ils font toutes leurs réserves sur cette affirmation audacieuse. Ils continuent à vénérer, avec l'histoire et la tradition, « Jeanne la bonne Lorraine... ».

La Champagne humide.

La Champagne économique. — La Champagne dispose des ressources que nous venons de voir sommairement dans les lectures qui viennent d'être faites.

Pour le grand public, elle est essentiellement productive de vins et ce jugement est assez vrai, car la production viticole de la Champagne constitue sa principale richesse.

En 1903, la Marne produisit 465.838 hectolitres d'une valeur de 28.419.490 francs.

La Champagne viticole a atteint son plus grand développement pendant le XIXe siècle. Mais c'est aussi pendant ce siècle que sont apparues les principales maladies de la vigne, le phylloxéra en particulier.

Voici quelques détails sur les ouvriers vignerons en Champagne.

Les ouvriers sont des professionnels, qui se spécialisent autant que possible. Nous avons l'ouvrier qui dégorge, celui qui met sur pointe ; ceux-là dressent leurs enfants de façon à suivre leur métier et il n'est pas rare de voir le fils employé dans la même maison que son père. Il y a peu de fils de vignerons. Cependant, nous avons à Vertus, à la maison, deux fils de vignerons ; nous avons même notre chef de chantier qui possède des vignes. En général, les vignerons qui ont un lot un peu important de vignes tâchent de conserver avec eux un de leurs fils. Quand ce fils se marie, le père lui donne parfois des vignes et s'il prend pour femme une jeune fille ayant quelques biens en vignes, voilà formée une nouvelle famille de vignerons.

Salaires. — Ils varient suivant que les travaux sont faits à la journée, à la tâche ou à l'année.

1° Le petit propriétaire ayant moins de 50 ares de vignes cultive lui-même ; s'il possède plus, il se fait aider de temps en temps.

2° Le propriétaire plus important (au-dessus de 2 ha.) a un maître vigneron qui est payé à l'année et à chaque vigne est attaché un vigneron qui en est chargé spécialement. (C'est, en général, le petit propriétaire du paragraphe 1er). Ce vigneron est payé à l'année, suivant la grandeur de la vigne.

En Champagne, la propriété est très divisée — nombreuses sont les petites vignes — et les héritages ont encore pour effet de les diviser. Les vignes d'une denrée (563 mètres carrés sont nombreuses. Il y en a même d'une demi-denrée.

Le vigneron n'a pas que des vignes. Si la plus grande partie de ses biens est constituée en vignes, il a souvent des champs qu'il travaille lui-même avec sa femme et ses enfants. On y cultive des légumes ou des céréales pour la famille ou pour nourrir le cheval, l'âne et la vache, des graines pour les poules, etc.

La propriété est très divisée. Le petit vigneron qui a 8 denrées (soit un arpent) peut à peine vivre. Il faut au moins avoir 2 arpents 1/4 (soit 1 ha.) dans un bon cru pour être à son aise si l'on cultive soi-même, avec sa famille. Les bons vignerons sont ceux qui ont 2 à 3 ha. Ceux-là sont tout à fait à leur aise, surtout s'ils sont prévoyants et font des économies dans les bonnes années, — mais c'est rare. Le vigneron n'est pas prévoyant, il dépense l'argent produit par les bonnes années. J'en connais qui achètent à crédit, par paiements mensuels, et qui se donnent, sans réfléchir, le luxe d'un grand dictionnaire Larousse ou bien de meubles inutiles, ou dont la femme porte des robes d'un prix exagéré. Quand les mauvaises années arrivent, c'est la misère, il faut emprunter ou vendre son bien.

Les vignes appartiennent aux vignerons ou aux maisons de commerce de Champagne. On intéresse par une gratification, les vignerons qui soignent bien la vigne dont ils sont chargés.

Caractères de la Champagne viticole au point de vue social. — La natalité n'est pas très forte en Champagne parmi les vignerons, la plupart des gros vignerons n'ont que deux enfants, mais elle est plus forte chez les petits vignerons. Le gros vigneron pense à l'avenir et veut écarter le partage de son lot de vignes.

Les fils de vignerons qui quittent la maison paternelle vont à la ville — à Paris ou dans une autre ville — et là ils travaillent à la journée comme ils peuvent. Une autre partie reste en Champagne et travaille dans les maisons de commerce ou dans

les industries qui s'y rapportent : bouchons, machines à boucher, etc.

Beaucoup de familles de vignerons conservent avec eux leurs grands-parents. Certains vieillards ont donné, de leur vivant, leurs biens à leurs enfants moyennant une rente ou l'assurance de la vie matérielle. Souvent les enfants font honneur à leurs engagements et soignent bien leurs parents, d'autres (et cela se voit encore trop fréquemment) oublient leurs promesses, rendent la vie dure à ces pauvres vieux ou font pis encore. Pour ces vieux, il n'y a plus que l'hôpital ou la charité publique et quelquefois même la mort. Depuis dix à quinze ans, on a multiplié les sociétés de secours mutuels. Ces sociétés sont composées de *membres honoraires*, qui versent une cotisation annuelle et ne réclament rien de la société, et de *membres participants* qui donnent chaque semaine une très légère cotisation. L'ensemble de ces versements permet de secourir les membres participants, dans le cas de maladie, d'incapacité de travail pour blessures, etc. Ils ont droit gratuitement au médecin, au pharmacien et à une indemnité journalière en rapport avec les versements qu'ils font — et au bout d'un certain nombre d'années, ils ont une retraite. Les femmes et les enfants peuvent faire partie de ces sociétés. Leur cotisation est naturellement moins élevée que celle des hommes. Pour ces derniers, la cotisation est d'autant plus forte qu'ils sont plus âgés quand ils entrent dans la société. Quant aux vieillards, qui sont à l'hospice, c'est l'assistance publique et la charité privée qui assure leur existence.

Il y a encore des usuriers, mais pour les vignerons moyens, l'appel à l'usure tend à disparaître. On sait qu'en Champagne, les vignerons vendent leurs raisins aux grandes maisons. On fait des contrats pour six, sept ou huit ans. Dans ces conditions, quand on voit un vigneron méritant, on lui avance de l'argent à un taux très modique 1 %, 2 % par an au maximum. Le vigneron rembourse à son acheteur au moment de la vendange. Cela se fait de plus en plus et notamment cette année, où la récolte a été nulle.

Raymond Prieur.

L'ENSEIGNEMENT DU DROIT DANS LA SECTION SPÉCIALE

Un cours de Droit usuel s'imposait d'autant plus dans le programme de la Section spéciale que les éléments de cette science ont été, pendant quelque temps, une matière obligatoire de l'Enseignement secondaire classique. Il a disparu, à juste titre de cet Enseignement, car le cours de Droit usuel ne pouvait être qu'une sèche et rapide énumération de quelques termes techniques, accompagnée de définitions philosophiques. Il était forcément aride et indigeste. Pour le rendre attrayant, on devait se borner à n'envisager qu'une partie restreinte du cours et à l'étudier avec quelque détail ; mais c'était alors faire disparaître le caractère *pratique* que devait revêtir cet enseignement.

De plus, la science juridique remue trop d'idées en même temps qu'elle touche à trop de manifestations d'activité, pour ne pas exiger chez ceux qui en abordent l'étude un minimum de formation générale et une certaine prise de contact avec la vie réelle. Le premier permettra à l'élève d'en suivre plus facilement le développement et la seconde lui en fera goûter l'intérêt.

Aussi faut-il en réserver l'enseignement aux jeunes gens qui réunissent cette double condition de culture et d'âge et laisser son étude dans le cadre de l'Enseignement supérieur où elle est vraiment à sa place.

Mais alors une grosse question se pose. Tous nos fils, en quittant l'École des Roches, n'iront pas s'inscrire comme étudiants dans une Université pour y suivre les cours d'une Faculté de droit. D'une part, ils n'en auront pas le loisir ; d'autre part, ils y trouveront un enseignement fort bien fait, mais assez long, puisqu'il exige trois années d'études au moins, et dirigé surtout en vue de certaines carrières déterminées : barreau, offices publics et ministériels, etc., auxquelles ils ne se destineront pas.

Devant ces obstacles, faut-il les condamner à aborder la vie

réelle sans autre bagage que les matières du baccalauréat et faut-il immédiatement les spécialiser dans une branche déterminée? Ils se tourneront alors uniquement vers l'électricité, la chimie, l'industrie du coton ou de la soie, celle de la bière, le commerce de la banque, etc., etc., pour lesquels ils éprouveront de l'attrait parce que l'une ou l'autre de ces branches correspond à leurs aptitudes individuelles ou constitue un milieu atavique dans lequel ils auront vécu et qui leur paraîtra sympathique. Devront-ils dire adieu à toute culture générale?

Cette question, en effet, ne se pose pas uniquement pour le Droit et l'Économie politique, elle existe aussi dans le domaine des sciences mathématiques et naturelles, sans compter le domaine médical. De ce dernier, on ne nous a rien appris et son ignorance complète, que nous n'avons jamais pu réparer, peut nous exposer à des conséquences irrémédiables pour nous et les nôtres.

Cette question si importante est restée sans solution dans l'Enseignement officiel.

Les cadres de l'Université de France, la répartition de son enseignement en trois ordres bien distincts, séparés en quelque sorte par des cloisons étanches, ne permettent guère la compénétration de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement supérieur. Dans les pays étrangers où chaque Université constitue un foyer intellectuel distinct et original, maître en partie de son enseignement, de ses programmes et même des examens, la solution du problème posé est très aisée. Elle comporte même des variantes imposées par les mœurs, les habitudes, les professions les plus suivies dans la région.

En France, l'enseignement privé peut seul résoudre partiellement ce problème; il appartenait à l'École des Roches de faire œuvre d'initiative en la matière et de creuser le premier sillon d'un champ où d'autres peuvent encore labourer à loisir.

Cette compénétration désirée de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement supérieur se fait aux Roches dans la Section spéciale, et dès lors il est naturel d'y rencontrer des

cours de Droit civil, de Droit commercial et d'Économie politique.

Mais comme les jeunes gens de cette Section ne semblent pas désirer être plus tard des magistrats ou des avocats, des notaires, des avoués ou des professeurs, il a paru inutile de leur exposer les éléments de ces sciences sous la forme théorique et avec les fondements philosophiques qui doivent permettre plus tard au juriste de creuser la doctrine juridique et de résoudre seul les problèmes de Droit que la vie pose à chaque instant. Pour le vrai juriste, ces notions sont indispensables et leur absence, lorsqu'elle existe, se fait toujours sentir plus tard, même chez ceux qui essayent de la réparer par une éloquence très réelle ou par une grande expérience des affaires.

Pour nos jeunes gens, il a paru tout d'abord préférable de réunir en un seul cours les éléments du Droit civil et ceux du Droit commercial[1]. Cette fusion a permis de répartir les matières d'enseignement suivant un mode d'exposition plus attrayant, sinon plus logique.

A la suite de quelques novateurs, on a rompu, en effet, avec le système d'exposition qui consiste à suivre pas à pas les divisions mêmes des codes, à parler d'abord des personnes, puis des choses, des successions, des contrats, etc., etc., à revoir ensuite ces mêmes chapitres au point de vue commercial. N'aurait-on pas rebuté, en effet, de jeunes intelligences encore fermées à de telles études?

Aussi a-t-on voulu leur présenter quelque chose de plus réel et, entre divers plans, a-t-on choisi celui qui s'adapte le mieux aux divisions mêmes de l'existence. Le plan du cours suppose, dès lors, un enfant qui naît, qui commence la vie : cet enfant, on le voit grandir, devenir un homme, fonder une famille, exercer une profession, travailler, se reposer, puis mourir. Autour de ces diverses parties de la vie, se groupent les différents chapitres du cours. Avec la naissance on étudie l'acte de nais-

1. Les programmes des cours de la Section spéciale imprimés en 1909 renferment quelques erreurs d'impression, sur ce point notamment.

sance et les actes de l'état civil, le nom, la nationalité. L'enfant grandit : on étudie alors l'éducation, les obligations réciproques des enfants et des parents, la puissance paternelle. Ici, la plupart des jeunes gens, intéressés sans doute par une matière qui cependant ne les concerne généralement pas, ont chaque année réclamé des indications sur l'organisation de la tutelle.

Ensuite le jeune homme s'établit. Il choisit une profession ; à ce moment se place l'étude des juridictions et des groupements professionnels : chambres de commerce, tribunaux de commerce, conseils des prud'hommes, etc. Puis le jeune homme se marie ; cet établissement par le mariage entraîne nécessairement l'étude du contrat de mariage, régime de communauté, régime dotal.

Mais l'établissement par l'exercice d'une profession ou par le mariage réclame une habitation. L'habitation nous mène d'abord à l'étude du domicile. Ensuite, il convient de rechercher comment on peut se procurer une habitation, soit en achetant une maison toute faite, ce qui nous amène à l'étude du contrat de vente, soit en faisant bâtir, et nous arrivons ainsi aux conventions avec les architectes et les entrepreneurs, aux différents marchés, à la responsabilité des uns et des autres.

Si on ne veut ou ne peut acheter une maison il faut en louer une. Le contrat de bail, le plus fréquent dans la vie réelle, est étudié alors en détail.

Le chef de famille travaille. Suivant les professions, le travail entraîne des conventions nombreuses, qui ne peuvent être toutes étudiées avec le même soin parce qu'elles sont d'importance variable. Si le travailleur est envisagé isolément, on étudie le contrat de travail, le contrat de location de services. Si ce travailleur est un commerçant ou un industriel, on parlera des livres de commerce, des bourses de commerce ; il peut, malheureusement, être déclaré en faillite, et alors l'étude de la faillite et de la liquidation judiciaire s'impose. Certains commerces ont des règles qui leur sont propres, notamment les transports ; il faut alors étudier le contrat de transport principalement par voie ferrée, les tarifs de chemins de fer, etc.

Si ce travailleur est un agriculteur, nous nous arrêterons à l'étude du fermage, du métayage, de la chasse, de la pêche, etc.

Mais le travail ne se fait pas toujours isolément; souvent, on se réunit pour travailler; nous avons alors la société civile et la société commerciale, qui réclament des explications plus approfondies.

En passant, nous effleurons quelques contrats accessoires à d'autres, le gage et l'hypothèque.

Enfin, le chef de famille, le travailleur, se repose parce qu'il a épargné et créé ainsi un capital. Comment ce capital sera-t-il constitué : par des meubles et par des immeubles. A propos des meubles, on parle nécessairement des valeurs mobilières, de la Bourse, du rôle de l'agent de change. A propos des immeubles, on envisage la nue propriété et l'usufruit, les servitudes: Le rôle du notaire, si important en matière immobilière, est ici analysé.

Puis la maladie et la vieillesse amènent la retraite. On ne peut plus, aujourd'hui, négliger les retraites ouvrières et paysannes; il faudra nécessairement s'y arrêter.

La mort va terminer le plan du cours comme elle termine notre existence terrestre. Elle nous fait étudier les questions importantes de l'héritage, des successions, des testaments.

Il reste un dernier chapitre; il est si vaste qu'il ne peut être envisagé que pour les jeunes gens qui restent une troisième année dans la Section spéciale. A ceux-là il importe de leur parler de leur rôle comme citoyen, de leur analyser la vie publique et ses organismes, d'étudier avec eux les pouvoirs publics, l'État, le département, la commune, les impôts et les budgets.

∴

Le plan d'un cours d'Économie politique ne se prête pas à une division similaire. L'étude de cette science, qui est celle des lois de la richesse, ne peut rentrer dans le cadre de la vie d'un seul homme; l'histoire d'une seule nation ne suffirait même pas à l'englober.

Mais ce cours est si intéressant pour de jeunes intelligences de seize ou de dix-sept ans, il est pour elles si révélateur d'idées parce qu'il groupe des phénomènes aperçus et sentis, mais jusqu'alors non reliés entre eux, que l'aridité du plan s'efface devant les clartés qui jaillissent des leçons. Le plus souvent, celles-ci paraissent trop courtes, des impatiences de savoir se manifestent par de multiples questions posées au professeur; il faut les réfréner parfois, sous peine de s'égarer dans les à-côté. Il circule partout, dans les lectures, dans les conversations, dans les journaux surtout — pour les plus grands élèves — tant d'idées qui touchent à l'Économie politique et demeurent plus ou moins vagues, sans être jamais expliquées complètement et clairement! Aussi la joie rayonne-t-elle dans les yeux de ces jeunes gens le jour où ils saisissent, par exemple, ce qu'est la concurrence dans le régime de la liberté du Travail, la raison d'être des Trusts, les motifs économiques de notre politique douanière, ce qu'est exactement le socialisme, quel est son fondement; comment tel livre récent, tel événement contemporain, tel article de journal a pour origine lointaine la notion de la valeur élaborée par Karl Marx et insuffisamment contrôlée, etc., etc.

Cette révélation méthodique du monde à de jeunes intelligences avides de le connaître n'est plus un travail pour le professeur, c'est au contraire une source de satisfactions indicibles.

Paul de Prat.

Une excursion de Section spéciale.

22 mai 1911.

Vers 9 heures, nous nous mettons en route. Il fait un temps gris et frais : le soleil ne se montre pas encore et nous pressentons que la journée sera délicieuse pour faire de la bicyclette. Sur la route de Mortagne, la campagne est ravissante : de grands bois déserts bordent la route; de temps en temps, une clairière se mon-

tre, au fond de laquelle se dresse un vieux château. A une vingtaine de kilomètres de l'École, après avoir dépassé la petite ville de Saint-Maurice, nous faisons une première halte pour nous désaltérer. Les bicyclettes sont rangées sur le talus et nous nous penchons sur la carte pour ne pas perdre notre chemin. Nous ne tardons pas à repartir avec nos gourdes remplies de cidre. La route devient plus accidentée : les montées sont assez dures, mais aussi quel plaisir de pouvoir descendre les côtes à toute vitesse en roue libre !

Arrivés à Sainte-Anne, nous nous trompons de chemin, mais cela n'a aucune importance : au lieu de revenir sur nos pas, ce qui nous ferait remonter une longue côte, nous roulons quelques kilomètres de plus et nous arrivons à destination par un autre côté. Les abords de Montligeon sont ravissants. Qu'on s'imagine un minuscule village encaissé dans une vallée; des collines boisées l'entourent de tous côtés: au pied de ces collines, serpente une rivière bordée d'arbres dont les branches s'inclinent vers l'eau bleue. Au milieu du village, s'élève une église gothique, immense et toute blanche, dont la réverbération est intense par ce soleil de midi. Elle fait penser à quelque construction du moyen âge, tant le contraste est grand entre ses tours étincelantes et colossales et les petites maisons, d'apparence plutôt modeste, qui se groupent tout autour d'elle.

Nous en remettons la visite à l'après-midi, car nous avons tous très faim et très soif. Inutile de dire que le déjeuner, commandé d'avance par M. Desfeuille, est des plus joyeux. Chacun raconte quelque histoire drôle, et, à la fin du repas, nous nous levons bien restaurés et prêts à faire une visite consciencieuse.

Nous allons d'abord voir la chapelle. Elle est toute neuve, et l'intérieur n'en est pas encore entièrement terminé. Commencée, il y a environ quinze ans, les ouvriers qui y travaillent nous disent qu'elle ne sera pas inaugurée avant deux ou trois ans. Derrière l'autel principal s'élève une statue de très grande dimension représentant la Vierge délivrant les âmes du purgatoire; elle est due au ciseau d'un sculpteur originaire de Rome. Sur les bas côtés, se trouvent de nombreuses petites chapelles où doivent s'élever autant d'autels secondaires. Nous ne pouvons pas monter dans les tours et nous le regrettons, car la vue de là-haut doit être magnifique donnant sur la campagne printanière où seuls les pommiers en fleur font des taches gaies.

Nous quittons l'église pour nous rendre à l'imprimerie voisine qui est le but principal de notre excursion. Elle est installée dans de vastes bâtiments presque neufs, spacieux et bien aérés. Nous

traversons d'abord la salle des machines à imprimer : toutes sont de modèle récent et mues par l'électricité, aussi le travail nous semble-t-il exécuté dans les meilleures conditions de rapidité et de perfection. Nous nous arrêtons surtout devant une machine Alauzet prenant le papier en bobine, à la manière d'une rotative, et le débitant à plat et tout coupé. Nous parcourons ensuite l'atelier de composition où des ouvriers en grandes blouses noires rangent en ligne dans leur composteur les caractères typographiques. Puis ce sont les ateliers de pliage et de brochage : des femmes y travaillent; elles plient à la main avec un coupe-papier de bois et elles ont une dextérité merveilleuse. Dans un coin, une ouvrière conduit une machine actionnée par la force motrice : la feuille de papier, d'abord pliée en deux, est successivement saisie par des leviers qui la plient en quatre, puis en huit, puis en seize.

Par une faveur spéciale, nous sommes autorisés à voir le fonctionnement des machines à composer « Monotypes », qui sont des plus curieuses. Un premier appareil, ressemblant à une très grosse machine à écrire, perfore un ruban de papier analogue à celui des pianos mécaniques. Ce ruban est introduit dans une seconde machine, beaucoup plus compliquée et extrêmement bruyante, qui fond automatiquement des caractères mobiles disposés en lignes de longueur réglable à volonté. M. Desfeuille nous a donné, quelques jours plus tard, des détails complémentaires très intéressants sur ces machines, ainsi que sur les « Linotypes », machines à composer fondant une ligne à la fois et employées surtout dans les ateliers des journaux quotidiens.

Nous voyons ensuite le sous-directeur de l'usine qui nous donne des explications sur le fonctionnement de l'entreprise. Presque tout le personnel habite sur place ou dans les villages avoisinants : il se renouvelle peu et il est payé au tarif syndical des villes de la région.

Ces ouvriers ont le rare privilège de vivre à la campagne et ils peuvent y respirer l'air pur à pleins poumons après leur journée d'atelier. Aussi n'ont-ils pas l'air maladif de ces ouvriers pâles qu'on aperçoit si fréquemment dans les usines des grandes villes.

L'imprimerie de Montligeon, constituée maintenant en société anonyme, a été fondée il y a une vingtaine d'années et elle n'a pas cessé de s'agrandir. Elle s'occupe surtout de gros tirages : livres, revues, catalogues. Nous y voyons le catalogue de la Pharmacie Normale de Paris, où travaille notre ami Bélières, et une petite brochure tirée pour le compte de M. Bertier.

Mais le temps passe et il faut songer au retour. Il est environ quatre heures et le soleil est encore chaud. Heureusement, nous

avons d'abord à traverser une grande forêt dont les ombrages nous procurent une certaine fraicheur. Nous roulons sur le chemin de Longny d'où nous gagnons la Ferté-Vidame. Nous y goûtons, malgré l'heure tardive, puis nous filons à toutes pédales sur la route droite de Verneuil au bout de laquelle se dresse la haute tour de la Madeleine. Nous n'avons pas fait beaucoup moins de 90 kilomètres lorsque nous rentrons à l'École juste au moment du dîner. Le récit de notre excursion défraie la conversation pendant le repas et nous parlons déjà des excursions prochaines. La Section spéciale est enviée et bien des jeunes se promettent d'arracher à leur famille l'autorisation d'en suivre les cours... et les promenades plus tard :

Ils entreront dans la carrière, quand leurs aînés n'y seront plus.

Lucien RIOM,
Elève de seconde année.

QUATRIÈME PARTIE

NOS ANCIENS ÉLÈVES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ANCIENS ÉLÈVES

Les Anciens se sont réunis le 4 juin, à 2 heures, dans le laboratoire de chimie. Jules Demolins présidait la séance. Il a prononcé une allocution très applaudie.

Allocution prononcée à l'Assemblée annuelle par M. Jules Demolins.

Mesdames, Messieurs, mes chers Camarades,

Appelé à présider cette deuxième Assemblée générale de l'Association des Anciens Élèves de l'École des Roches, je commence par vivement remercier d'être venus, tous ceux de nos camarades et amis ici présents. Beaucoup d'autres seraient avec nous si des obligations impérieuses ou la trop grande distance ne les avaient pas empêchés de prendre part à cette réunion. Moi-même, j'ai bien regretté de ne pas assister à la première Assemblée, lors de l'élaboration des statuts et, croyez-le bien, si je n'étais pas présent de fait, j'étais de cœur avec vous tous.

Je vais esquisser en quelques mots le travail de votre Comité pendant cette année 1910-1911. Ensuite, si vous le voulez bien, je vous soumetterai quelques idées sur le but et l'avenir de notre Association.

Notre premier soin, après l'élection, a été de nous réunir régulièrement une fois par mois, à l'occasion de chaque dîner mensuel.

Nous avons dû régler plusieurs questions d'administration. D'abord il s'agissait de savoir quand seraient payées les cotisations. Après d'assez longs débats, il a été convenu que les recouvrements afférents à chaque exercice se feraient entre le 1er janvier et l'Assemblée générale, que les cotisations seraient valables pour l'année qui va du 1er janvier au 31 décembre et que les comptes seraient arrêtés au 31 mai de chaque année.

En second lieu est venue la refonte de l'*Annuaire*. Celui-ci est maintenant disposé par ordre alphabétique, ce qui est plus commode pour les recherches. Une autre liste par année d'entrée est placée à la fin et chacun s'y retrouve avec ses anciens camarades.

La fondation d'un Bureau des places et des renseignements a été décidée. Il en sera reparlé plus tard et je ne cite que pour mémoire.

Telles ont été les principales questions passées en revue dans l'année.

Diverses autres de moindre importance furent examinées : opportunité d'un concert au bénéfice de l'Association, création d'un club à Paris, urgence de certaines dépenses, etc.

Après une année, il nous semble que les choses s'organisent et que nous sortons de l'état chaotique des débuts. Il faut maintenant poursuivre les projets entrepris et, pour cela, nous devrons nous partager la besogne. C'est ce qu'a voulu faire le comité sortant et nous ne doutons pas que celui qui sera appelé à le remplacer, ne reprenne cette ligne de conduite.

Je passe à la deuxième partie de cette allocution : But et avenir de l'Association. Je diviserai en deux cette question : Avantages que les membres peuvent retirer de l'Association ; influence que celle-ci pourrait avoir au dehors.

De la première, je vous dirai peu de chose, notre camarade Abel Corbin de Mangoux devant nous exposer un projet de Bureau des places et des renseignements à l'usage des membres en quête de situations ou de collaborateurs.

Laissez-moi seulement vous rappeler combien les anciens élèves de certaines de nos grandes écoles ont su s'entr'aider dans la vie.

Par exemple, si les Polytechniciens occupent dans notre pays la place qu'ils y ont, c'est en grande partie grâce à l'aide mutuelle qu'ils ont su se donner. Ceci est à méditer pour nous.

Je vais maintenant parler de la deuxième question : Influence que pourrait avoir l'Association au dehors.

Je ne sais si je m'illusionne, mais cette influence pourrait être grande, à mon sens. Je ne crois pas me tromper beaucoup en disant que les phénomènes les plus marquants de notre époque, les plus intéressants dans le sens profond du mot, les plus vitaux, sont les phénomènes d'évolution et de transformation sociale. Il y a toujours eu et il y aura, vraisemblablement, toujours des problèmes sociaux. Mais ceux-ci peuvent prendre une acuité particulière dans certaines conditions. Ces problèmes sont, je crois, tout spécialement préoccupants à notre époque et dans notre pays.

C'est ainsi que nous assistons aux conflits gigantesques du Capital et du Travail, que nous constatons un mouvement socialiste, des mouvements syndicalistes, de grands mouvements religieux et antireligieux, etc., etc. Il y a même le mouvement féministe, qui trouble bien des cervelles.

Et tous ces problèmes compliqués prennent des proportions de plus en plus grandes, parce qu'ils répondent à des besoins réels et profonds. Avons-nous le droit de nous en désintéresser ? Certes non, et cela d'autant moins que notre milieu, nos traditions d'élèves de l'École Nouvelle ont mis entre nos mains des atouts que nous ne devons pas négliger.

Tous ces troubles dont nous sommes les témoins, ces grèves qui prennent des proportions de calamités publiques : grèves de chemins de fer, grèves des ouvriers des ports, grèves des mineurs, la grève générale dont on nous menace, etc., etc., quelles en sont les origines et pourquoi, chez nous, sont-elles menées le plus souvent par des politiciens? Ces questions sont évidemment des plus complexes et ne se solutionneront pas de sitôt. Cependant, en France, puisque c'est la France qui nous occupe, l'initiative privée, et spécialement le patronat, les ont-ils toujours considérées avec tout l'intérêt et, disons-le, avec tout le désintéressement social nécessaires?

C'est à nous qui avons été élevés suivant des principes nouveaux, qui avons été habitués de bonne heure à l'initiative et à la responsabilité, à nous poser franchement ces questions, à voir si chacun, dans sa sphère, et dans son milieu, n'aurait pas des devoirs sociaux à remplir vis-à-vis de ses subordonnés ou vis-à-vis de ceux qui l'entourent.

Ce qu'il faut, ce sont des patrons qui ne considèrent pas leur rôle comme terminé le jour du règlement des salaires. Ce sont des propriétaires terriens résidant longtemps sur leurs terres et cherchant à connaître les besoins de ceux qui les entourent pour y satisfaire dans la mesure du possible. Ce sont encore des industriels et des commerçants sachant, dans les grands centres, s'unir pour prendre

en main des intérêts généraux, au lieu d'abandonner ceux-ci à des politiciens de hasard et trop souvent de mauvaise foi. Il nous faut en un mot, des hommes qui soient les vrais soutiens des classes laborieuses et, ainsi, les vrais dirigeants du pays : des hommes sachant que la richesse, même acquise par leurs propres mérites, ne leur confère pas seulement des droits et des jouissances, mais qu'elle leur impose surtout des devoirs impérieux essentiels à la bonne organisation du pays et, disons-le, à sa réorganisation.

Nous aurons donc, Anciens Élèves de l'École des Roches, un double rôle à remplir : par nos efforts, nous tâcherons d'être, dans toute l'acception du terme, les dirigeants de l'avenir; nous essaierons ensuite de répandre autour de nous les nouveaux principes, car la question sociale est beaucoup une question d'éducation.

Quelque difficile que paraisse l'œuvre, il faut l'entreprendre sans crainte; un seul disciple bien convaincu fait plus, autour de lui, par son action sur des individus, qu'un orateur de talent, serait-il même de génie, s'adressant à des milliers d'auditeurs. Il y a ici place pour tous. Que nous soyons avocats ou médecins, soldats ou membres d'entreprises industrielles, les questions sociales nous intéressent profondément et appellent notre concours.

Enfin, notre Association pourrait jouer un rôle important, en entretenant parmi nous le feu sacré, en suscitant des études, en organisant des réunions publiques ou privées.

Il y aurait lieu, pour cela, d'appeler les lumières de la Science sociale, cette épine dorsale de notre école. La Science sociale a déjà étudié l'évolution du patronat : elle a dégagé de nouveaux devoirs et de nouvelles responsabilités incombant à celui-ci. Je suis bien persuadé que les hommes d'action que nous sommes, pour la plupart, ou appelés à le devenir, liront, avec le plus grand fruit, les études déjà parues sur ce sujet. Ils y verront par exemple pourquoi les grandes Sociétés anonymes sont difficilement aptes à patronner les ouvriers et ils constateront que cette inaptitude est la cause de maux profonds et sans nombre.

D'autres, parmi nous, en signalant des études à faire, ou en étudiant eux-mêmes certains problèmes, contribueraient à l'avancement de la science et aux progrès du pays.

Cette Association sera ce que nous la ferons, son utilité et son influence dans l'avenir augmenteront dans la proportion de nos efforts. A nous donc de l'organiser, de préciser son but et ses moyens d'action. A nous de marcher de l'avant, de prendre des initiatives et de répandre en France l'esprit nouveau, celui des hommes sachant qu'une nation doit former un tout bien lié, sachant que chacun y a

des devoirs envers tous et que la doctrine à la mode du droit au bonheur est une doctrine de mort, pour les sociétés comme pour les individus.

Le champ est vaste et si notre programme se précise, si nous savons répondre utilement à quelques-uns des besoins de notre époque, nous aurons bien servi le pays en contribuant à atténuer la lutte des classes et en donnant à la devise de notre École : « Bien armés pour la vie », sa pleine signification.

Jules DEMOLINS.

Paul Watel nous a ensuite présenté les comptes qui ont été approuvés.

Notre Association n'est pas encore bien riche, nous possédons néanmoins un titre de rente. C'est un commencement !

Abel Corbin de Mangoux devait nous parler de la création d'une commission des places. C'est le principal but de notre Association, pour le moment du moins, qui va être atteint. Notre ami Corbin a étudié la question d'une manière très sérieuse. Un retard de son train l'ayant empêché d'assister à la séance, son rapport sera imprimé et envoyé à tous les anciens. On le trouvera dans le *Journal de l'École* à la suite de ce compte rendu.

Maurice Silhol, dans une spirituelle allocution, nous parle de nos dîners mensuels. On applaudit les qualités d'orateur d'un avocat qui promet de remporter de brillants succès.

Allocution de Maurice Silhol.

Mes chers Amis,

Nos parents ne sont pas là, nos femmes non plus, et pour cause. Nul instant donc ne saurait m'être plus favorable, pour être pris au sérieux, en vous parlant d'une institution sur laquelle les auteurs dramatiques, ce bon Labiche en tête, ont jeté les plus basses calomnies, je veux dire les dîners d'anciens élèves.

Leur réputation est telle, en effet, qu'il suffit aujourd'hui d'annoncer un banquet de ce genre, pour faire naître immédiatement les plus noirs soupçons dans le cœur des uns, en même temps qu'un sourire sceptique et railleur, sourire des anciens augures, sur les lèvres des autres.

Mais qu'importe ! je veux défendre cet universel décrié et, horreur ! je m'efforcerai de vous transformer en convives assidus de ces mystérieuses agapes. Car, si comme le dit très justement le Sgana-

relle du *Médecin malgré lui*, il y a fagots... et fagots, il y a aussi dîners... et dîners.

Les nôtres sont d'une espèce rare, d'abord parce qu'ils existent. Allez voir plutôt chaque premier jeudi du mois au Palais-Royal; ensuite parce que leur vitalité n'est pas cette excitation ordinaire aux banales rencontres d'anciens camarades, mais bien la vie même qui se dégage d'une véritable réunion d'amis. Et ceux-ci sont nombreux. Il y a là d'abord les assidus, la vieille garde. Le Président enfin, redevenu Parisien; le secrétaire, cet homme qui écrit toujours, inlassablement, et auquel on ne répond jamais; le trésorier, qui sut faire ce miracle de nous demander de l'argent et de nous plaire. Des commerçants plus que notoires, des industriels, des chimistes, des banquiers, de futurs médecins... Tout un raccourci de l'activité humaine.

Ou encore quelques silhouettes, hélas! plus fugitives. Un peintre, grand déjà par la taille et qui n'hésite pas à descendre parfois de son lointain Montrouge pour s'asseoir parmi nous. Un littérateur, autre bâtisseur d'idéal et que Montmartre nous rend quelquefois. Ou d'autres enfin, que leur modestie m'excusera de ne pas citer, qui viennent de tous les chemins de la vie poser au même carrefour les fleurs qu'ils ont glanées.

Et vraiment si le vieux père Lhomond quitte parfois, au bruit de nos rires, l'oreiller de grammaires latines sur lequel il dormait là-haut, d'un sommeil que ses œuvres nous ont si souvent communiqué, et jette un coup d'œil sur notre banquet, il doit s'écrier, par une phrase qui flotte sans doute encore dans nos mémoires classiques : *Abundat dictis!* et il a raison, car d'inépuisables richesses abondent en effet dans ce cénacle vivant. Vous allez peut-être m'attribuer une inconcevable vanité, mais je ne puis pas ne pas dire que nous sommes riches.

Riches de ces souvenirs communs qui font les amitiés solides et durables. Riches de cette franche gaieté qui n'est que confiance dans la vie. Riches des forces naissantes qui surgissent aux premières luttes. Riches aussi déjà d'une expérience que les plus avancés d'entre nous accroissent sans cesse et peuvent répandre parmi les jeunes. Riches enfin surtout de toutes les illusions, de toute cette poussière d'idéal qui ébloui parfois, mais qui vivifie toujours.

Or, étant jeunes, nous sommes aussi prodigues. Qui donc, parmi vous, serait un Haroun-al-Rachid assez somptueux pour refuser de venir prendre une part qu'il taillerait à sa fantaisie, et, surtout, qui donc refuserait d'ajouter son butin au trésor commun, de jeter un sarment au foyer que nous avons allumé ici, après l'avoir transporté parmi nous?

Donc venez, vous les plus anciens, pour retrouver les amis d'hier et juger par eux du chemin parcouru ; vous, les jeunes, pour être notre trait constant d'union avec l'École, et je ne crois pas être grand prophète en vous disant que si, plus tard, tous songent à ces dîners avec une émotion heureuse, quelques-uns devront y penser avec reconnaissance.

M. Silhol.

Enfin on procède à l'élection du Comité pour 1911-1912. Sont élus : Jules Demolins; Maurice Silhol; Gaston Eysséric; Jean Bessand; Pierre de Rousiers, Louis Tripet, Abel Corbin de Mangoux; Jacques Musnier; René Loubet; Pierre Lyautey et Serge André.

La séance est levée et le Comité nomme son Bureau, qui est ainsi composé :

Président :	Jules Demolins.
Vice-présidents :	Maurice Silhol.
—	Pierre Lyautey.
Secrétaire :	Gaston Eysséric.
Trésorier :	Jean Bessand.

RAPPORT SUR L'ORGANISATION D'UN BUREAU DE RENSEIGNEMENTS

(Offres et demandes d'emplois.)

Le Comité de l'A. E. R. a décidé, dans sa séance du 6 avril dernier, de créer un Bureau spécial qui prendra le nom de *Bureau de renseignements*, et dont le triple objet sera :

1° D'organiser un service d'offres et de demandes d'emplois, permettant de tenir les camarades au courant des situations qui pourraient les intéresser;

2° D'instituer un office de renseignements, dont le but sera de documenter, dans la mesure du possible, les membres de

l'Association sur les situations visées, sur les affaires à entreprendre, sur les correspondants commerciaux, etc...;

3° D'établir un lieu d'affaires entre les membres de l'Association, de rechercher des correspondants, des associés, etc...

Les offres d'emplois pourront venir de beaucoup de sources différentes; le délégué sera chargé de les centraliser et d'en informer les camarades susceptibles de s'y intéresser. Dans ce but, il sera tenu un registre dans lequel ceux d'entre nous qui sont à la recherche d'une situation, feront inscrire tous les renseignements nécessaires pour indiquer le cadre de leur compétence. Le Bureau pourra donc, non seulement faire connaître les occasions chaque fois qu'elles se présenteront, mais encore servir d'intermédiaire pour les premières démarches, sans que les véritables pourparlers ne soient engagés entre les deux parties.

L'Office de renseignements aura pour but de donner aux membres de l'A. E. R., dans la mesure du possible, des indications sur les affaires, les maisons, les personnes, etc... avec lesquelles ils seront ou voudront être en contact. Ces renseignements peuvent être d'une grande utilité dans beaucoup de cas, et éviter des méprises ou fausses routes. Toutefois, ce travail étant particulièrement délicat, il ne faudra l'entreprendre qu'avec certaines réserves et une grande prudence. Il sera bien entendu que le délégué observera toute la discrétion nécessaire, et que, dans tous les cas, ces renseignements auront un caractère confidentiel.

Quoi qu'il en soit, cette partie du service pourra rendre très vite de réels services. Il ne sera pas toujours possible, bien entendu, de donner des renseignements précis, mais, dans bien des cas, on trouvera au Bureau des indications précieuses.

D'autre part, établir un « lien d'affaires » entre les membres de l'A. E. R., ce sera préciser l'atmosphère d'entente mutuelle qui fait qu'on s'adresse plus volontiers pour traiter une affaire à une personne d'un groupe déterminé. En se basant sur notre camaraderie, la Commission pourra être l'agent de liaison entre l'industriel et le représentant, entre l'agriculteur et le commerçant

et, d'une manière générale, dans toutes les branches d'activité, entre le producteur d'un travail quelconque et le client.

Le rôle du bureau sera de favoriser les relations d'affaires à l'intérieur du groupe, en espérant que chacun voudra bien toujours considérer comme une première garantie pour un camarade le seul fait qu'il est des nôtres. La diversité des situations, parmi les membres de notre Association, constitue une difficulté pour l'organisation du service d'offres et de demandes d'emplois; au contraire, elle est une circonstance favorable en ce qui concerne le troisième service : c'est-à-dire que nous avons parmi nous, et nous aurons toujours davantage, les divers éléments qui ont intérêt à se connaître.

En résumé, nous voulons arriver à faire que notre Association soit plus qu'une réunion de vieux amis d'École. Nous voulons qu'elle devienne un soutien matériel et pratique, une force sur laquelle chacun de nous pourra compter. Pour cela, il est nécessaire que les besoins et les désirs de tous soient satisfaits, dans la mesure du possible, par les propres ressources du groupement.

Dès à présent, étant chargé par le Comité de l'A. E. R. de l'organisation du service, je recevrai avec plaisir les lettres ou les visites de tous mes camarades à mon bureau de la Banque Lilloise, 2, rue du Quatre-Septembre, à Paris.

ABEL CORBIN DE MANGOUX.

LA F. C. C.

Au mois de juin de l'année dernière, M. Jean Périer, attaché commercial à l'ambassade de France en Angleterre, prononçait à Paris une conférence « sur le projet de création à Londres d'une maison d'étudiants ».

Il énonçait en ces termes l'idée maîtresse de son projet :

« Si je vous propose d'envoyer vos fils à Londres, certes, c'est pour qu'ils s'y perfectionnent en anglais; certes aussi, c'est pour qu'ils s'y familiarisent avec la vie sociale anglaise; mais c'est, avant tout et encore plus, pour que,

dans ce grand carrefour des peuples, plongés, si je puis dire, toute la journée dans la pratique commerciale, ils y prennent le goût de l'action ; pour que, le soir, on leur explique le sens de ce qu'ils auront vu durant le jour et que l'on commence à leur ouvrir l'esprit à la connaissance du monde contemporain. »

Et il caractérisait ce projet en lui assignant, comme fonction définie, la *Formation aux Carrières Contemporaines*, en abrégé, — car les longueurs sont vaines dans le monde des affaires, — la *F. C. C.*, vocable sous lequel la nouvelle institution a été lancée et sous lequel elle existe depuis huit mois.

Toute la conférence de M. Périer serait à citer, et tout le prospectus de lancement aussi. Beaucoup de lecteurs du *Journal* ont eu sous les yeux ces deux documents, et je n'en parlerai pas davantage.

On eût pu croire que ce projet ferait, avant d'être réalisé, un stage raisonnable dans quelque digne carton vert. Ceux qui connaissent M. Périer ne pouvaient partager ce préjugé. Quand on l'a vu, une fois, rencontrer un contradicteur, aborder de front l'objection proposée, foncer sur elle avec entrain et la réduire en fines miettes, on se dit que pour cet audacieux, débordant d'activité, l'obstacle ne peut pas exister.

La *F. C. C.* ne parut à personne irréalisable : elle répond à un besoin trop évident pour qu'on en puisse discuter le bien fondé. Mais il y a un tel fossé entre une entreprise souhaitable et sa réalisation ! Et puis, les sages émettaient des avis motivés et graves qui ne laissaient pas que d'impressionner un peu...

M. Périer a fait simplement ce que font les vrais hommes d'initiative : il a réalisé son projet modestement, mais sûrement, marquant avec soin les étapes accomplies et apprenant de l'expérience les procédés opportuns qui font les entreprises viables.

La conférence et le prospectus auxquels j'ai fait allusion disaient ce que devait être la *F. C. C.* : voici ce qu'elle fut depuis octobre dernier.

Quatre jeunes gens s'installèrent, à cette époque, sous la direction de Jules Demolins, dans un *boarding-house* du West-

End de Londres, aux environs d'Earl's Court. Tous les quatre furent rapidement pourvus, grâce aux conseils et à l'aide de M. Périer, d'emplois éducatifs, sinon très rémunérateurs, dans la Cité. La journée de travail terminée, — elle est courte dans les bureaux anglais, — tout le monde se retrouvait dans le salon de la *F. C. C.* pour y parler des *topics* du moment et chercher à en dégager une leçon ou une loi. Après le dîner, pris avec les autres pensionnaires du *boarding-house,* on faisait le plus souvent une lecture en commun, ou bien Jules Demolins, dans une causerie, traitait quelque sujet d'économie politique ou sociale.

Trois mois s'écoulèrent ainsi, au bout desquels Jules Demolins fut rappelé à Paris par ses affaires. C'était, pour la *F. C. C.*, un coup assez rude, et M. Périer, malgré son bel optimisme, ne dut pas envisager sans quelque anxiété l'avenir du *pusillus grex* laissé sans pasteur. Toujours est-il que son anxiété fut de courte durée, car il trouva bientôt, pour la *F. C. C.*, un charmant directeur français dans la personne de M. Darnal, licencié ès sciences, depuis plusieurs années déjà engagé à Londres dans les affaires.

L'entreprise se remit vite de la petite secousse occasionnée par le changement de direction et elle reçut sans doute, de cette première épreuve, une impulsion nouvelle, car le nombre des pensionnaires passa bientôt à six, chiffre auquel il s'est jusqu'à présent maintenu, malgré plusieurs changements.

L'expérience ayant prouvé qu'un petit groupe français, isolé au milieu d'un grand nombre de pensionnaires anglais, faisait bloc et profitait peu de la communauté de vie pour l'étude et la pratique de l'anglais, une nouvelle solution fut adoptée qui donne des résultats nettement meilleurs.

La petite colonie française s'est installée chez un universitaire anglais, gentleman distingué et cultivé recevant quelques *paying guests.* Le home de la *F. C. C.* se trouve actuellement habité par un nombre à peu près égal d'Anglais et de Français vivant dans une communauté réelle.

Outre deux causeries hebdomadaires, faites en anglais, par le propriétaire du *boarding-house,* les membres de la *F. C. C.* ont,

chaque semaine, deux conférences ou lectures faites en français habituellement par M. Darnal et, chaque quinzaine, une causerie de M. Périer. Chaque séance est minutieusement ordonnée : au début, l'*informateur* lit et commente des coupures récentes faites dans des journaux anglais ou français, puis le *secrétaire* lit le compte rendu de la dernière séance, et, enfin, le *bibliothécaire* énumère les livres mis à la disposition de la *F. C. C.* par M. Périer. C'est alors seulement que commence la conférence ou la lecture que suit une discussion.

Il n'y a pas là, comme on le voit, matière à un enthousiasme bruyant et les résultats obtenus par la *F. C. C.*, s'ils sont intéressants, restent modestes.

Je ne crois pourtant pas exagérer en disant que cette initiative contient en germe une institution appelée à rendre des services réels et durables aux plus intéressants des jeunes gens français qui considèrent, à juste titre, Londres comme la métropole du monde commercial.

La *F. C. C.* se développera, il n'est pas permis d'en douter : elle a eu des débuts modestes, mais concluants. Un rédacteur de l'*Opinion* y voyait, il y a quatre mois « une œuvre conçue par de bons Français en vue de sauvegarder la grandeur et le développement économiques peut-être compromis de notre pays ».

Aux Roches, nous connaissons assez M. Périer pour savoir qu'en fondant la *F. C. C.* il a eu en vue le bien général du pays, tout en envisageant particulièrement la possibilité de donner à nos anciens élèves un prolongement de la formation reçue à l'École. Nous voyons, dans sa féconde initiative, une manifestation nouvelle de la sollicitude avec laquelle il s'occupe depuis des années des Rocheux émigrés temporaires à Londres.

Aussi je suis sûr d'être ici l'interprète de tous en terminant ce bref aperçu par une expression de gratitude collective à l'adresse du vaillant fondateur de la *F. C. C.*, qui est aussi l'inlassable ami de l'École des Roches.

J. DESFEUILLE.

NOUVELLES ET LETTRES D'ANCIENS ÉLÈVES

Cher Monsieur,

Vous savez avec quel plaisir je serais venu à la fête des « Anciens », m'imaginer, pendant deux jours, être encore un « actuel ». Malheureusement, la Silésie est un peu loin. C'est, du reste, un de ses rares défauts, et je ne peux vraiment lui en vouloir trop ; je viens d'y passer une année qui sera pour moi, plus tard, si pleine de bons souvenirs, qu'elle aura été, sous ce rapport, une continuation de mon temps aux Roches.

Vous m'avez dit, dans votre dernière lettre, que vous aviez lu la description du « Rittergut », par Huret.

Vous vous représenterez donc à peu près mon genre de vie depuis juillet dernier.

J'ai fait, pour commencer, un stage de six mois dans un « Rittergut » de Nieder-Schlesien où le sol est tout à fait mauvais (du sable aride), et je termine actuellement le second en Mittel-Schlesien.

Ce sont, comme vous savez, des raisons spéciales qui m'ont amené en Silésie, mais si j'avais le choix pour recommencer, je n'irais nulle part ailleurs. Et voici pourquoi : la Silésie et la province de Saxe sont les deux régions proprement agricoles de l'Allemagne, celles qui sont les mieux cultivées. Et bien que la Saxe passe avant la Silésie, je crois que si l'on veut apprendré quelque chose, il vaut mieux aller en Silésie.

Ceci tient à ce que la Saxe possède un sol et un climat excellents, et il n'y a presque qu'à laisser pousser. On apprend à y cultiver son champ très vite et très facilement, et on peut appliquer invariablement avec succès les mêmes règles dans toute la province.

En Silésie, au contraire, il y a des sols si différents, avec des variations si brusques, qu'il faut vraiment étudier tous les genres et connaître parfaitement son terrain pour en tirer quelque chose.

Ainsi, on voit souvent un beau champ de blé ou de betteraves, un sol magnifique et, à 100 mètres plus loin, une partie tellement mauvaise qu'on n'ose y planter des pommes de terre qu'en tremblant pour l'avenir.

Il faut donc une attention constante : deux terrains aussi différents n'ont pas les mêmes besoins en fait d'engrais, ou de mode de culture. Et il faut bien dire que, grâce à ces difficultés, on est arrivé, dans ce pays-ci, à un tel degré de connaissance des engrais chimi-

ques, qu'on tire un parti extraordinaire de sols qu'on ne cultiverait même pas ailleurs.

Bref, il suffit de vous dire que, dans toute l'Allemagne, on préfère toujours prendre un régisseur ou un chef de culture qui ait appris la pratique en Silésie. C'est pourquoi, si jamais un Rocheux voulait faire un stage agricole à l'étranger, conseillez-lui la Silésie, il ne le regrettera pas.

Presque tous les propriétaires prennent des volontaires.

On peut alors soit faire le travail d'un sous-chef de culture, soit se promener tous les jours dans les champs et suivre de près les travaux. Les deux méthodes sont excellentes, à condition de pratiquer successivement l'une et l'autre.

Aussi, dans mon premier stage, mon travail a consisté à prendre la responsabilité des différents services.

Il est nécessaire d'abord d'exercer une surveillance constante sur le travail des ouvriers qui, sans cela, flânent ou font tout de travers. Mon chef me disait : « Cette semaine, vous voudrez bien vous occuper des expéditions, vous disposerez de tant d'hommes et de tant de chevaux. Voici les lettres de commandes. »

Une autre semaine, j'avais à surveiller la nourriture des animaux de travail. Tous les matins, à 3 heures, je distribuais à chaque valet de peine les rations pour les animaux dont il avait la charge et veillais à ce que les chevaux et les bœufs fussent bien pansés et tout prêts pour l'heure où le travail commence (5 heures).

Enfin, j'ai passé par tous les services : moisson, battage, triage du grain, labourage, etc., etc... c'était un peu dur quelquefois, mais très intéressant.

Il est évident que ce n'est pas très gai (surtout s'il fait très chaud ou très froid) de rester toute la journée debout à côté de gens qui travaillent en faisant, de temps en temps, une observation, souvent assez mal reçue. On se sent un peu garde-chiourme.

Mais il faut avoir passé par là, pour se rendre compte du travail que peuvent fournir un homme, une femme, un enfant ou un cheval. Car si les livres donnent, sur ce sujet, facilement trois pages de chiffres, on ne les retient pas ; et si on les retenait, on s'apercevrait, à la pratique, qu'on n'a calculé ni avec les enfants qui se battent à coups de mottes de terre, ni avec les bavardages des femmes.

Actuellement, je suis sur les différentes plantes, les effets des modes de culture, des engrais variés qu'on emploie ici, l'influence du temps et de la température, etc... Je me promène soit à pied, soit en voiture (dans ce pays-ci on s'occupe assez peu des chemins quand on sort en voiture ; on passe partout) avec mon chef quand il fait ses

tournées, et il m'explique très aimablement les petits secrets du métier! J'ai la chance d'avoir rencontré en lui un des hommes les plus forts en agriculture pratique qui soit en Silésie, et, constamment, il y a des gens qui viennent visiter son exploitation pour s'instruire. Naturellement, je me joins toujours aux visiteurs et jouis d'un cours suivi, donné sur des exemples que je peux observer tous les jours. Vous comprenez que c'est d'un intérêt puissant.

Voilà où j'en suis. Quant à mes projets, je crois que vous les connaissez. Je quitte l'Allemagne vers le 15 septembre et partirai pour l'Angleterre dans les premiers jours d'octobre. J'ai le bon espoir de pouvoir m'arranger pour vous faire une visite. Je pourrais alors vous raconter pas mal de petites choses auxquelles on ne pense pas en écrivant. Du reste, si j'y pensais, je ne les écrirais pas non plus. J'ai honte d'avoir tant écrit.

J'espère que vous m'en excuserez, que vous voudrez bien présenter mes hommages à Mme Bertier, et me croire bien respectueusement votre

Jean DE POURTALÈS.

Paris, le 9 juin 1911.

Cher Monsieur,

En recevant votre petit mot l'autre jour, je pensais à ce conseil qui m'était donné, l'an dernier, aux Roches, par un professeur : « Bien que vous nous quittiez, disait-il, tâchez de toujours rester un élève des Roches. »

Cette parole est une de celles que l'on n'oublie pas, et si je vous conte aujourd'hui ce que je suis devenu, je ne puis m'empêcher de me demander si j'ai suivi ce conseil si simple, mais aussi si fécond.

Il ne semblerait pas, au premier abord, que la Faculté de Droit, ou l'École des Sciences politiques soient un prolongement naturel de l'École des Roches. Dans l'une, l'enseignement est rigide, indigeste même; dans l'autre, les cours sont des conférences, j'oserais peut-être dire des causeries; on ne se contente pas d'instruire, on cherche aussi à élever, et à éduquer. Par leurs cours, les élèves des Sciences politiques s'ornent l'esprit, se cultivent, en dehors des cours, ils sont en contact avec des jeunes gens de tous les milieux et même aussi de tous les pays. Ils peuvent y gagner une tournure d'esprit libérale, une certaine facilité à émettre des idées générales, ce qui revient à dire qu'ils s'y développent sans se spécialiser. C'est

ce qui a fait penser parfois que les Sciences politiques menaient à tout et à rien, suivant les individus.

Les rapports entre élèves ou entre élèves et professeurs sont imprégnés d'une certaine réserve jointe à beaucoup de politesse et à un peu d'affabilité. L'école est par là très intellectuelle et aussi très parisienne. Ses couloirs sont de vraies parlotes : on s'y réunit et on s'y forme. Une façade de vieil hôtel, un de ces grands jardins, vestige égaré des alentours du Faubourg Saint-Germain, viennent ajouter leur note un peu vieillote à ce cénacle jeune d'allures et pourtant très affiné et brillant aussi.

L'élite de cette jeunesse a le scepticisme des historiens, le jugement averti des critiques, la parole mordante mais toujours contenue du dilettante : c'est elle qui jouera, nous le croyons du moins ici, un rôle prépondérant demain.

En dehors de la morne Faculté et de l'hôtel de la rue Saint-Guillaume, il y a Paris ; et, à mon avis, c'est surtout là qu'on vit et qu'on emploie son activité : c'est, d'abord, une des sources d'observation les plus fécondes : il suffit d'ouvrir les yeux pour juger et pénétrer tous ces mondes, tous les milieux ; pour y discerner ce qui est de l'activité et ce qui est de l'agitation. Il m'a semblé trouver là une excellente leçon de choses.

Enfin l'on peut agir aussi, et une fois que l'on « a fait son trou », ce vers quoi tous mes efforts ont porté cette année, il suffit de profiter des précieuses maximes d'action qui découlent de notre mentalité des Roches pour exercer une influence qui, je l'espère, ne sera pas stérile pour les autres.

Veuillez, cher Monsieur, présenter mes hommages respectueux à Mme Bertier et croire à l'expression de mes sentiments très affectueux.

Pierre LYAUTEY.

Munich, le 31 mai 1911.

Cher Monsieur Bertier,

Voici un an déjà que j'ai quitté l'École pour faire mes premiers pas dans l'industrie et acquérir peu à peu la pratique des affaires après la théorie que la Spéciale des Roches m'avait enseignée. Vous me demandez de vous dire comment j'ai employé cette année ; j'ai fait tout simplement ce que mon père lui-même a fait à mon âge et ce que font également mes camarades du Nord se destinant à l'industrie. J'ai vécu à l'usine la vie même des ouvriers. A la filature,

vêtu d'un bourgeron bleu, je me suis mêlé à leur travail, triant les mèches de jute, cardant, filant. Naturellement, ma position était quelquefois difficile, car mes compagnons de travail pensaient : « Voyons si le patron en sortira aussi bien que nous » ; mais, après un début où mon travail fut parfois maladroit, je devins plus habile et n'eus guère à craindre de critiques. J'ai passé six mois ainsi, puis mon père m'a envoyé à Munich où je travaille en ce moment. J'étudie la brasserie et la malterie, industries dont j'aurai également à m'occuper, et je suis des cours agrémentés d'intéressants travaux de laboratoire et de nombreuses excursions dans les « colossales » brasseries munichoises. Après un séjour qui durera jusqu'à la fin du mois d'août, je retournerai à Lille et travaillerai à la malterie comme je l'ai fait à la filature.

Mon père a l'intention de faire de moi un industriel, sachant bien son métier et capable de lutter contre la concurrence étrangère; j'essaie de retirer le plus de profit possible de ces quelques années d'apprentissage; de la sorte, lorsque le moment sera venu d'avoir d'importantes responsabilités et de prendre des décisions, je pourrai le faire avec quelque peu d'expérience. Je ne veux pas être de ceux que l'École combat avec tant de raison, des « fils à papa » qui, profitant du travail de leurs parents ou de leurs ancêtres, se reposent et s'amusent toute leur vie, en égoïstes, se rendant quasi inutiles à la société. Du reste, dans le Nord, ces gens-là sont peu nombreux : ils sont l'exception.

Je pense fréquemment à l'École où j'ai passé de si bonnes années, je regrette que l'éloignement m'empêche d'y retourner plus souvent; heureusement votre intéressant petit journal l'*Écho des Roches* et les lettres de mes anciens professeurs et camarades me donnent des nouvelles dont je suis toujours très avide. Je compte me rattraper quand je serai définitivement à Lille et venir de temps en temps passer un jour ou deux auprès de vous, dans ma chère maison du Coteau.

Sur cette bonne résolution, je vous quitte, cher Monsieur Bertier, en vous priant d'agréer mes sentiments respectueux.

Louis Boucquey.

Hambourg, le 8 juin 1911.

Cher Monsieur Bertier,

Je regrette infiniment de répondre si tard à votre demande. Des circonstances nombreuses ne m'ont pas laissé très libre tous ces derniers jours. Votre lettre m'est d'ailleurs parvenue très tard, après maints détours.

Je ne crois pas, vraiment, que mon cas puisse intéresser particulièrement mes chers camarades des Roches; il est trop simple. Je n'ai de plus jamais été même un prosateur passable, ce qui me fait craindre la publicité : les quelques lignes que je vous envoie ne valent vraiment pas la peine d'être insérées.

Voici cependant, en quelques mots, ce que j'ai fait et ce que je compte faire.

En quittant l'École, résolu à faire connaissance avec la pratique commerciale et, également, à apprendre la langue allemande, j'obtins de mon père qu'il me laissât partir pour Hambourg. Là, j'ai commencé à me mettre au courant de la langue de mon mieux. J'entrai ensuite comme Lehrling (volontaire) dans une agence. Au mois de juillet dernier, comme il me fallait retourner en France pour quelques semaines, je quittai cette maison. A mon retour, j'entrai dans une maison d'exportation et d'importation où je suis resté jusqu'ici.

Hambourg étant une ville très cosmopolite, j'ai pu compléter très facilement mes connaissances en anglais; ce que j'aurais pu faire pour n'importe quelle autre langue si j'avais appris les éléments d'une autre.

Je retourne maintenant, sous peu, en France, pour travailler auprès de mon père. Ma vie d'aventurier est terminée, il me faut aller mettre en pratique ce que j'aurai vu et appris pendant l'espace de deux ans.

J'espère avoir bientôt le plaisir de m'entretenir avec vous. Je suis certain de faire bien en vous assurant, dès maintenant, que Hambourg est pour un élève des Roches, sérieux qui se destine au commerce et qui désire en même temps apprendre l'allemand, un centre d'activité tout indiqué. Je me mets dès à présent à la disposition de tous ceux de mes camarades des Roches qui désireraient venir à Hambourg pour leur donner toutes les indications nécessaires.

Il est à souhaiter que Hambourg, possède bientôt, comme Londres, une petite colonie d'Anciens des Roches.

Ici encore, la bonne influence des Roches pourrait se faire sentir, beaucoup de nos compatriotes n'ayant guère, jusqu'ici, contribué à augmenter l'estime des Hambourgeois pour la jeunesse française.

Il me semble qu'il serait intéressant de voir se réaliser quelque chose de semblable, aussi je me permettrai de vous en reparler.

Veuillez croire, cher Monsieur, ainsi que Mme Bertier, à l'expression de mon respectueux souvenir.

Votre ancien élève,

Jean THIERCELIN.

Bien cher Monsieur,

Puisque cela vous est agréable, c'est très volontiers que je vous écris ces quelques lignes sur la Mutualité au régiment, si vous voulez bien vous contenter d'un bref résumé, car je pars demain pour le camp de Châlons et suis limité par le temps.

Au mois de novembre dernier, le colonel de mon régiment demanda des gradés de bonne volonté, voulant s'occuper activement de la Mutualité; je me présentai et je fus agréé. — Il fallait tout d'abord faire de la propagande. Par des causeries qui furent écoutées — chose rare — j'obtins, à la fin de mes premières démarches, 64 adhésions dans ma compagnie (il y en a actuellement, dans cette même compagnie, 106 sur 145 : c'est un beau résultat). — Ceci vous paraîtra moins étonnant si je vous dis que, dans ma garnison, les hommes sont, en majeure partie mariés, ayant deux et même trois enfants. — Aussi ont-ils vite compris que les 0 fr. 10, mensuellement versés par eux, leur rapporteraient de gros avantages. En effet, cette Mutualité a pour but : 1° de donner des secours aux soldats placés dans des situations momentanément difficiles; 2° de leur donner, s'ils se rallient à la Mutualité maternelle, des bons de lait, d'aliments et même de layettes pour les nouveau-nés; 3° de plus, à la libération de la classe, le bureau de placement de la société les aide à trouver des emplois. *Le but poursuivi,* grâce à ces avantages, est de leur faire apprécier la Mutualité, pour qu'ils continuent après le régiment et s'engagent dans des sociétés civiles.

Dès le début des inscriptions, des cas intéressants s'étaient posés et des secours de 20, 30 et même 50 francs furent donnés à des membres n'ayant versé que 0 fr. 20 de cotisation. — Ce fut la meilleure des « réclames » et les adhésions se multiplièrent. — Si ces secours furent importants, j'ajoute que les ressources de la Caisse étaient alimentées par des cotisations plus fortes, de membres volontairement désintéressés, quelques-uns d'entre nous versant jusqu'à 0 fr. 50 : petites sommes, gros résultats.

Ma tâche n'est pas toujours facile, du côté comptabilité, des chinoiseries administratives, puis des enquêtes assez sérieuses pour contrôler les demandes de secours; cela m'a valu des études de milieux, comme je n'aurai jamais, je crois, l'occasion d'en faire. On n'a pas idée de la misère qui existe dans les recoins de la Villette et de Belleville où habitent la plupart de ces militaires mariés, pour qui l'indemnité de 0 fr. 75 accordée par le gouvernement est notoirement insuffisante.

Nous avons, enfin, le Bureau de placement pour les hommes libéra-

bles. Ceci peut vous étonner : mais vous le serez bien davantage si j'ajoute qu'il y a eu, l'an passé, plus d'offres que de demandes. J'espère avoir le même résultat cette année, c'est à mon tour de m'en occuper. — Au retour du camp, j'irai voir les directeurs de nos grands quotidiens et écrirai à ceux des départements pour obtenir à nouveau des insertions à ce sujet. Il y a, à la caserne, des registres, des formulaires, pour les intéressés. Reste l'objection : c'est entraîner les campagnards à la ville. — Pas du tout, car nous nous occupons aussi des placements agricoles. Nous essayons aussi d'engager les hommes à verser, pour la Caisse nationale des Retraites, de faibles cotisations que doublent les coopératives à la libération ! — Là, est notre moindre succès, juste 18 livrets ont été pris dans ma compagnie !

Quelques abus se glissent parfois, on essaie de nous tromper pour obtenir des secours ; nous écartons ceux-là, pour ne songer qu'aux vrais malheureux que nous avons la satisfaction d'aider et de soutenir.

Tout en ayant fait mes deux ans de service, j'ai la satisfaction de m'être occupé d'une œuvre vraiment intéressante au point de vue social.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.

René Loubet.

Ce 7 juin 1911.

Cher Monsieur Bertier,

Je me hâte, « autant que le permet le bien du service », de répondre à votre aimable invitation d'écrire aux Roches comment un de ses anciens comprend le service militaire et ce qu'il compte faire en le quittant.

Et comme le sujet, en ce qui concerne le service, est lourd et inépuisable et que je ne veux me permettre qu'une lettre, j'entrerai tout de suite dans le cœur de la question.

Vous savez que je suis sous-lieutenant de réserve, deux autres d'entre nous, Planquette et Munier, sont dans le même cas. Comment en sommes-nous arrivés là ?

Certes, avant de passer l'examen d'entrée, nous pensions bien que l'on nous ferait travailler pour arriver à mériter le grade en question ; mais, une indiscutable conviction mise à part, l'attrait de

l'uniforme et la liberté relative dont jouit un officier fut également d'un grand poids dans notre décision.

Mais voilà qu'au peloton tout change, nous sommes bientôt pris par une atmosphère de travail intense et intéressant, des instructeurs fanatiques et inlassables nous imprègnent de notre devoir, nous saturent du grand nombre de connaissances qu'il nous faut acquérir. Tant et si bien que nous nous sommes pris peu à peu au sérieux, et que le résultat final a été d'envoyer aux régiments des jeunes officiers actifs et pleins de bonne volonté.

Il ressort de tous les témoignages de mes camarades de peloton, de Planquette et de Munier en particulier, et de mes constatations personnelles que partout ce nouveau contingent d'officiers a été très aimablement reçu par les hommes de carrière et est de mieux en mieux considéré au point de vue militaire, qu'enfin les hommes acceptent très bien ce nouveau genre de supérieurs qui paraissent être partout aussi respectés et aussi obéis que s'ils étaient de l'active.

En deux mois de service, la vanité première de porter l'uniforme s'est changée en une habitude toute naturelle et les us et coutumes de cette vie nouvelle sont assimilés d'une manière remarquable.

Aisance complète vis-à-vis de la troupe, sang-froid obtenu peu à peu, autorité bien assise, telles sont les qualités que la cordialité, de plus en plus marquée, de nos chefs nous aide à gagner.

A ce régime, le temps passe trop court et nous savons tous maintenant quelle est la satisfaction qui naît du sentiment du devoir accompli. Déjà, nous ressentons vivement ces mille petits riens dont l'affection ou l'hostilité des hommes savent vous toucher et notre légitime orgueil est de pouvoir déjà nous dire que, en leur demandant tout leur devoir et sans compromission aucune, nous obtenons tout d'eux grâce à leur affection pour nous.

Et c'est de cela surtout ou plutôt, c'est de cela seulement, que nous nous contenterons comme récompense.

Et maintenant que j'ai été très long pour vous dire le présent, soyons très bref pour l'avenir.

Si, mon service terminé, ce sont de nouveau les Arts décoratifs et les Beaux-Arts qui me prennent, mais alors plus que jamais, et quand l'École m'aura rendu, et bien au delà j'espère, le peu que je savais avant le service, je m'essaierai dans l'illustration; si, maintenant, le travail devenant meilleur, je pouvais attaquer le portrait, je serais presque au comble de mes vœux, car avec ces deux branches (une seule suffirait!) il y a bien de quoi remplir une vie.

Mais, arrêtons-nous à maintenant, car il me faut courir à un exercice de topographie!

Au revoir, cher monsieur Bertier, excusez cette trop longue missive et veuillez agréez les très respectueuses amitiés de votre tout dévoué

Louis TRIPET.

NÉCROLOGIE

Nous reproduisons ci-dessous les paroles prononcées par M. le pasteur Sautter, le 31 décembre 1910, au service funèbre célébré en l'église du Saint-Esprit, à Paris, à la mémoire de l'un de nos anciens élèves, Étienne Martin, rappelé à Dieu, le mercredi 28 décembre 1910, à l'âge de dix-sept ans :

Mardi dernier, selon notre vieille coutume protestante, l'Arbre de Noël se dressait dans ce temple pour les petits... et pour les grands aussi de la paroisse.

Étienne Martin, fidèle à cette église, où il avait tant de souvenirs d'enfance, assistait à cette belle fête avec ses frères et ses parents.

Dimanche je le voyais avec les siens sur les bancs du temple de Plaisance, dans cette paroisse ouvrière dont je suis le pasteur, et où, à la Pentecôte de l'année dernière, Étienne était confirmé et faisait sa première communion après une très sérieuse instruction religieuse qu'il avait reçue à l'École des Roches, par les soins intelligents et dévoués du professeur et pasteur Jean Monnier. Cette instruction religieuse, cette première communion, avaient marqué le point de départ d'une vie dont il entendait faire une vie chrétienne : à peine arrivé à Paris pour ses vacances de Noël, il avait voulu renouveler avec ses parents l'acte sacré de la Pentecôte et chercher dans une nouvelle participation libre et volontaire à la sainte communion un renouveau de foi, d'amour, de consécration à son Dieu-Sauveur.

Il était, depuis le mois d'octobre, en Suisse, où il continuait ses études de mathématiques, tout en cherchant à fortifier sa santé, rendue quelque peu délicate par le fait d'une trop rapide croissance. Mais à l'occasion des fêtes de Noël, — de Lausanne, comme de l'École des Roches — les frères Martin étaient rentrés au cher foyer de la rue de Miromesnil. La joyeuse nichée était au complet, une fois de plus les six frères étaient heureux de se trouver ensemble, tendrement unis autour d'un Père et d'une Mère... comme les leurs !

Mercredi, un gai déjeuner réunissait quelques amis. Dans l'après-midi Étienne se sentait tout à coup souffrant : il se couchait et, ce même soir, à 9 heures 1/2, il était rappelé à Dieu !

Suivant une expression dont l'un de vous se servait avant-hier et que j'aime à répéter telle quelle, dans sa forte simplicité. Etienne *était propre moralement. Il avait un sens profond de la justice, il était droit, consciencieux et il était aussi un travailleur.* J'ai demandé la permission de vous lire quelques lignes d'une lettre qu'adressait de Lausanne, mardi dernier, à M. Georges Martin, un jeune professeur qui s'était occupé ces derniers temps d'Etienne, mais qui, pour diverses raisons, devait renoncer à lui donner des répétitions :

« Je me suis beaucoup attaché à votre fils, durant les heures que nous avons passées ensemble. Il a des dons et des aptitudes si remarquables pour les mathématiques que j'ai eu non seulement un grand plaisir mais un reel profit à travailler et discuter avec lui...

« J'espère vivement que votre fils pourra venir encore me trouver une fois par semaine, non plus à titre d'élève mais à titre d'ami, et qu'ensemble nous poursuivrons un genre de travail et de discussion qui nous intéressent l'un et l'autre. »

Est-il beaucoup de jeunes gens de dix-sept ans dont leur professeur pourrait parler ainsi?... Et Dieu l'a repris!

Ah! mes pauvres chers amis, voilà longtemps que nous nous connaissons et que nous nous aimons, mais maintenant que vous faites partie de la grande confrerie des affligés, appelés à porter vous comme moi et moi comme vous une lourde croix toute semblable, il me semble que je vous aime encore beaucoup plus!

Et Dieu a repris votre enfant! Ne dites pourtant pas que vous avez *perdu* un joyau de votre belle couronne! Votre belle couronne conserve toujours ses six fleurons. Mais Dieu a eu besoin de l'un d'eux et Dieu qui vous l'avait donné vous a demandé de le lui céder : il vous le gardera, il vous le rendra, au jour, au *jour certain*, où les cercles de famille qui se brisent sur la terre se reformeront dans les cieux! — Vous savez où est Etienne et vous en savez le chemin.

La vie d'ici-bas eût été belle pour lui. Jeunes gens qui m'écoutez. — Oh! oui — dites-vous bien que la vie est une grande et noble chose quand on s'y élance en chrétien, regardant à Jésus-Christ, prenant au sérieux Jésus-Christ, comme son Sauveur, son Maître, son Guide. La vie est belle et bonne à vivre quand on est résolu, avec la force de Dieu, à y faire son devoir en adoptant cette triple devise :

Aimer Dieu!

Aimer son prochain!

Devenir toujours meilleur!

La vie est belle et bonne à vivre et je serais presque tenté de plaindre Etienne de n'avoir pas connu ici-bas les saintes joies de la lutte contre tout ce qui est mal et pour tout ce qui est bien, si je n'éprouvais pas un sentiment de sécurité profonde à le sentir désormais à l'abri de toutes les souffrances, de toutes les tentations, de toutes les souillures de la terre, apprenant là-haut à servir son Dieu, dans la pleine lumière du beau Royaume des Cieux!

Un jour, nous dit l'Evangile, les apôtres avaient emmené Jesus avec eux dans leur barque sur la mer de Galilée. Ils ne se contentaient pas, — comme

tant d'autres, — de se rapprocher de Jésus-Christ et de l'écouter... de temps à autre : ils l'avaient ramené avec eux dans leur barque. Et vous, mes amis, vous avez fait de même. Père, mère, avec vos six garçons, vous avez pris Jésus-Christ comme divin Pilote de votre barque. Vous avez tourné de bonne heure le cœur et la conscience de vos garçons vers Celui qui, en un jour de Noël, est descendu du Ciel, Lui, le Fils de Dieu, pour nous révéler Dieu parfaitement, nous réconcilier avec Dieu et demeurer de siècle en siècle le Christ éternellement le même pour tous les enfants des hommes qui acceptent de devenir par Lui, en Lui, des enfants de Dieu.

Et voici que, pour vous aujourd'hui comme pour les disciples de la mer de Galilée, la tempête s'est levée; le vent et les flots mugissent : et Jésus semble dormir!

Comme les disciples, l'épouvante vous menace; vous criez à Jésus-Christ : « Maître! Maître! Nous périssons! » — Et, comme il y a vingt siècles, Jésus parla avec autorité aux vents et à la mer et qu'il se fit, nous dit l'Évangile, un grand calme; écoutez votre Dieu Sauveur; il vous dit, à vous : « Pourquoi auriez-vous peur? N'avez-vous point de foi? Que votre cœur ne se trouble pas! Vous aurez des angoisses dans ce monde; prenez courage! Ne perdez jamais confiance!... Il vous semble que, tombé de votre petite barque, un de ceux qui y naviguaient ait péri dans les flots... Non! Non! Il n'est pas perdu! Il est sauvé! »

Et maintenant il est au port, avant vous. Et d'une voix plus forte et plus tendre que tous les cris d'appel que peuvent pousser de la rive, des femmes, des enfants de pêcheurs qui par un jour de gros temps, aperçoivent leurs maris, leurs pères, luttant contre la tempête dans leur barque de pêche, n'entendrez-vous pas désormais votre fils, votre frère chéri qui, pour vous soutenir, vous aider, vous guider, vous indiquer l'entrée du Port Éternel, vous crie, vous criera du haut du Ciel :

« Papa, Maman, Noël, Olivier, Edmond, Lionel, William, vous tous, mes bien-aimés, *droit sur moi!* »

Amen!

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

LE PAYS
DES MONTAGNES DE PISTOIE

Par Pippo RUSCONI

AVEC LA COLLABORATION

de Thérèse-Marie RUSCONI

ET UNE PRÉFACE DE PAUL ROUX

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Août-Septembre 1911

SOMMAIRE

PRÉFACE. — **LE TYPE FAMILIAL DES MONTAGNES DE PISTOIE.** P. 3.

I. **LE LIEU.** P. 9.

La montagne et la vallée. — Les routes. — Les bois. — Le châtaignier et les cultures. — Importance sociale du châtaignier.

II. **LES MÉTAYERS.** P. 18.

1° ***Un village de montagne.***

2° ***Une famille de métayers.*** — La métairie. — Composition de la famille. — « La massaïa ». — Le travail agricole. — Le mode d'existence. — L'émigration temporaire chez les paysans-métayers. — L'éducation des enfants. — L'établissement des enfants.

3° ***Une métairie d'élevage.***

4° ***Une exploitation par régisseur.***

5° ***Les propriétaires-rentiers.***

III. **LES PROPRIÉTAIRES FRAGMENTAIRES.** P. 63.

1° ***Les métiers accessoires.***

2° ***L'émigration.***

IV. **L'INDUSTRIE HOTELIÈRE ET LE TOURISME.** P. 76.

Le paysan logeur. — Les hôtels. — Les transports.

V. **LA FABRICATION.** P. 87.

1° ***Le charbon de bois.***

2° ***Les usines.***

VI. **LA VIE COLLECTIVE.** P. 93.

L'esprit public. — L'organisation communale. — Les associations. — L'hôpital. — L'instruction. — La religion.

LE
PAYS DES MONTAGNES DE PISTOIE

PRÉFACE

C'est une bonne fortune pour la *Science sociale* de pouvoir publier une étude sur la Toscane faite par un Toscan. M. Pippo Rusconi était particulièrement bien placé pour mener à bonne fin l'œuvre qu'il a entreprise poussé par l'enthousiasme scientifique et par l'amour profond du pays natal. La connaissance générale du milieu où il vit ne pouvait manquer de rendre plus fructueuses et plus pénétrantes les observations qu'il a faites au cours de séjours répétés dans les montagnes de Pistoie. La communauté de langue et d'origine lui a aussi permis de pousser plus avant l'analyse psychologique qui, trop souvent, est le point faible d'une enquête à l'étranger. Grâce à M. Rusconi, la physionomie du montagnard toscan nous sera désormais familière et sympathique, car si l'auteur ne nous dissimule pas les défauts de ses compatriotes, il ne nous laisse pas ignorer la vive et profonde sympathie qu'il éprouve pour eux, et cela aussi est une condition de succès dans l'observation.

Cette étude a été écrite en 1910 avant la publication du fascicule de M. Champault sur les *Types familiaux;* l'auteur n'a donc pas pu s'inspirer de ce travail dans ses observations, mais il n'en est peut-être que plus intéressant de soumettre les faits observés aux critères indiqués par M. Champault pour essayer de classer le type familial.

Les montagnes de Pistoie nous apparaissent comme un pays

pauvre et rude où la population n'a pu atteindre une certaine densité que grâce à la présence d'une production quasi spontanée, la châtaigne, qui fournit aux habitants une quasi-subvention.

Nous disons que le châtaignier est un végétal *quasi spontané* parce qu'il n'exige aucune culture, mais qu'il demande à être planté et qu'il est objet d'appropriation; il fournit une *quasi-subvention* parce que son fruit s'obtient par simple récolte, mais que cette récolte n'est pas proportionnelle aux besoins de la famille : elle est limitée par l'étendue de la propriété.

De même que la vie du pasteur des steppes riches est conditionnée par l'herbe, de même aussi la vie du montagnard de Pistoie est sous l'influence dominante du châtaignier.

La base des moyens d'existence étant la châtaigne obtenue par simple récolte, il s'ensuit que tous les autres travaux auxquels se livre la population prennent un caractère accessoire. La *culture* est rudimentaire pour deux raisons : la première, c'est qu'elle a seulement pour but de fournir un appoint à la subsistance de la famille dans laquelle ses produits n'occupent qu'un rang secondaire; la seconde, c'est que la densité de la population a conduit à mettre en culture des terrains pauvres et mal situés, peu favorables à une culture riche. Ces deux raisons expliquent que, dans l'ensemble, le montagnard soit un cultivateur médiocre, par goût et en fait, quoiqu'il puisse être un bêcheur énergique. La *fabrication* est assez développée sous forme d'industrie ménagère ou d'industries accessoires, car la châtaigne, tout en favorisant la densité de la population, n'assure pas complètement l'existence de tous; mais, satisfaisant à une bonne part des besoins, elle maintient les salaires peu élevés, et, par là, favorise l'éclosion de certaines industries en grand atelier.

Les mêmes raisons qui font entrer le montagnard dans les usines de la vallée le poussent dans l'*émigration*, qui reste périodique, tout au plus temporaire de longue durée, à cause des moyens d'existence faciles que le châtaignier procure dans le pays.

La châtaigne chasse et retient tout à la fois : elle retient par la facilité de sa récolte, elle chasse par l'insuffisance de sa quantité. L'émigration se fait dans les métiers inférieurs, car la vie facile et insouciante de la montagne à cueillette n'a pas dressé l'homme à l'effort persévérant en vue d'améliorer sa situation et n'a pas non plus développé en lui l'initiative et l'entregent qui permettent de réussir dans le commerce. Les métiers de l'émigrant se trouvent déterminés par la présence des bois qui l'initient dans son propre pays à la fabrication du charbon, et par la venue périodique des touristes qui, attirés par la montagne et les bois de châtaignier, provoquent l'émigration urbaine, des jeunes filles en particulier, dans le service domestique.

Le genre de propriété qui semble dominer dans les montagnes de Pistoie est la *propriété fragmentaire* à laquelle le châtaignier se montre éminemment favorable : le mode de possession et d'exploitation d'une châtaigneraie de mille arbres est sensiblement le même que celui d'une châtaigneraie de dix, trois ou même un seul arbre. La subdivision presque indéfinie du bien paternel ne rencontre donc pas d'obstacle. Quant aux champs cultivables, ils constituent une propriété d'appoint secondaire, et à laquelle on supplée, si elle est insuffisante, par l'exercice d'un métier ou par l'émigration. La petite propriété paysanne apparaît comme tout à fait exceptionnelle ; les métairies mêmes ne peuvent pas suffire à occuper tous les enfants, car nous verrons que, dans les familles de métayers, l'émigration est aussi une nécessité. Il est vrai que ces familles sont nombreuses et presque toujours composées de plusieurs ménages. Ceci nous amène à examiner à quelle variété de famille nous avons affaire.

A première vue, il semble que nous ayons trois types de familles : la famille à ménages multiples chez les métayers ; la famille à héritier associé chez les propriétaires rentiers ; la famille en simple ménage chez les propriétaires petits et fragmentaires.

Il faut d'abord éliminer le type de famille à héritier associé

qui n'est qu'une fausse apparence, puisque la population pratique le partage égal. Le fait qu'un des fils demeure avec les parents (et cela se rencontre chez les paysans comme chez les propriétaires bourgeois) ne suffit pas à faire de lui un héritier associé dans le sens plein du mot. L'installation au foyer paternel est pour lui un établissement comme un autre; on lui donne la préférence parce qu'il offre des avantages réciproques aux enfants et aux parents; mais il n'est pas question d'assurer par là le maintien et la transmission intégrale du domaine : il s'agit simplement d'utiliser une maison déjà existante, et d'associer un ménage, aux forces déclinantes mais ayant du bien, à un ménage en pleine force mais ne possédant rien. Du reste, le fait de la cohabitation d'un seul fils marié avec les parents n'est pas assez général pour constituer la famille des montagnes de Pistoie dans le type dit à héritier associé. C'est chez les propriétaires-rentiers que le phénomène est le plus constant, mais ici la richesse relative et la vie oisive créent des conditions de vie spéciales.

La famille à ménages multiples est la règle chez les métayers parce que les domaines mis à leur disposition par les propriétaires exigent la présence d'assez nombreux travailleurs et assurent, au moins en partie, l'existence d'une nombreuse communauté. Mais, par suite du partage égal, il n'en est plus de même chez les paysans propriétaires. Les enfants ne peuvent rester tous au foyer paternel, une fois mariés ; il leur faut se créer un nouvel établissement au moyen des ressources que leur procure l'émigration. Nous aboutissons ainsi au *simple ménage*, qui nous paraît être la constitution normale de la famille des montagnes de Pistoie lorsque aucune contrainte n'entrave son évolution normale[1].

Reste à savoir si nous devons ranger notre simple ménage parmi les communautaires ou parmi les semi-particularistes.

Nous sommes ici en montagne à culture et à cueillette. D'a-

1. Par contrainte, nous faisons ici allusion à la propriété bourgeoise qui fait obstacle à la fragmentation du domaine et maintient la famille à ménages multiples chez les métayers.

près le tableau de classification des types familiaux de M. Champault, nous devrions ranger nos montagnards parmi les semi-particularistes[1]. Mais, d'autre part, « dans la montagne à culture en grande partie arborescente, surtout mélangée de cueillette (Grèce ancienne, Albanie), l'esprit d'entreprise revêt facilement la forme guerrière, en connexion spéciale avec la cueillette[2] ». Or, nous ne constatons ici aucune tendance belliqueuse, aucune tradition guerrière; la douceur, le calme, la docilité, la passivité semblent, au contraire, être les traits dominants du caractère de nos montagnards. En outre, l'auteur a noté partout une inclination innée à la routine, à l'insouciance; nulle part il n'a remarqué ce vif besoin d'indépendance qui semble être la pierre de touche des semi-particularistes. L'émigration existe bien et très intense, mais elle est encadrée et routinière et ne révèle aucune initiative et aucun esprit d'entreprise. Il nous paraît difficile d'admettre que ces familles soient semi-particularistes. Cependant, elles sont en montagne à pentes raides. Le semi-particularisme montagnard va-t-il faire faillite à peine éclos? Non, mais les observations relevées par M. Rusconi nous amènent à préciser davantage. Ce n'est pas la montagne seule qui est créatrice du semi-particularisme et du particularisme, mais la montagne à *culture* qui agit par l'*isolement* et le *travail acharné* imposé par la nature du lieu.

En y regardant de plus près, nous sommes obligés de constater que, dans les montagnes de Pistoie, l'isolement est très atténué par la vie en village et par le climat qui, tout compte fait, laisse les communications plus faciles en hiver que dans les Alpes. Quant au travail, il est pénible par ses méthodes, puisqu'on emploie la bêche, mais il est très limité, car, en somme, la culture est ici rudimentaire et ne joue qu'un rôle accessoire. Nous avons affaire à *des cueilleurs beaucoup plus qu'à des cultivateurs*; nos gens sont dispensés, en grande partie, de la culture par la châtaigne qui leur fournit le pain quotidien. Le

1. Cf. Ph. Champault, *Les types familiaux* (*Science sociale*, 70e fasc.).
2. Ph. Champault, *op. cit.*, p. 48.

châtaignier s'est dressé en face de ces montagnards pour les empêcher d'évoluer vers le semi-particularisme.

Nous nous croyons donc autorisés à conclure que les montagnards de Pistoie sont des *communautaires postpatriarcaux passant au simple ménage* sous l'influence de la propriété ou plus exactement sous l'influence de la culture, car si l'appropriation individuelle du sol existe, c'est qu'elle est nécessitée par la culture. C'est une loi déjà maintes fois vérifiée que la culture sur un sol utilisable entièrement occupé amène la désagrégation de la propriété communautaire et, par suite, une modification du type familial qui évolue vers le simple ménage et peut dans des conditions données, aboutir au type particulariste. La montagne peut pousser au particularisme parce que le sol utilisable y est restreint et que la culture y exige un effort intense, mais à une condition, c'est qu'un autre facteur ne vienne pas contre-balancer l'influence de la culture. Or c'est ici le cas : le châtaignier arrête l'évolution du montagnard de Pistoie dans le sens particulariste.

Ce sera le mérite de l'étude de M. Rusconi d'avoir permis de déterminer plus exactement le rôle de la montagne à cueillette mélangée de culture dans la formation du type social de la famille.

Paul Roux.

I

LE LIEU

La montagne et la vallée. — Les montagnes du Pistoiese, comme leur nom l'indique, s'élèvent immédiatement derrière la petite ville de Pistoie, dans la direction du nord; elles occupent cette partie du versant toscan de l'Apennin sur une longueur d'environ 25 kilomètres et une largeur de 10 kilomètres. Nous limiterons pourtant le cadre de cette étude à la haute vallée de la Lima, c'est-à-dire à la partie vraiment montagneuse du pays, laissant de côté les collines des alentours de Pistoie, qui font partie du bassin de l'Arno et présentent beaucoup d'analogie avec les collines des environs de Florence. Du reste, tout le pays de Pistoie fait partie administrativement de la province de Florence, qui, socialement parlant, réunit plusieurs pays très différents.

La Lima est un torrent qui charrie pendant ses crues une grande masse de détritus; considérables sont les dégâts dus à la puissance furieuse de ses eaux et à la nature éminemment friable du sol; des villages entiers ont été autrefois ensevelis par des pans de montagne glissant brusquement, sapés à leur base par la force du courant. Lizzano était autrefois un des bourgs les plus importants de la vallée; en 1816, en quelques heures, tout le village disparut inexorablement englouti dans le vide qui s'était sournoisement formé dans la masse de terre mouvante. Les affluents de la Lima sont, eux aussi, de petits torrents presque à sec l'été, dangereusement enflés en temps de pluies.

La Lima, dans son cours supérieur, suit une direction nord-sud, mais, au lieu de descendre sur le bassin de l'Arno, par la plaine florentine, tout à coup, par un brusque tournant, elle se dirige nettement vers l'ouest sortant de la sphère des Montagnes de Pistoie et s'engageant dans d'étroites et profondes gorges pour aller se jeter dans le Serchio près de Bagni di Lucca. Le cours supérieur seul fait donc partie du cadre de cette étude.

La longueur totale de ce torrent est d'environ 38 kilomètres, dont une vingtaine de kilomètres comprend le trajet de sa source à la sortie du Pistoiese pour entrer en Lucchesia. Son régime torrentiel et son débit relativement faible ne permettent que peu d'utilisations industrielles de ses eaux, utilisations bornées jusqu'à présent à l'usine de Ponte alla Lima et à quelques autres près de Bagni di Lucca, toutes de puissance limitée.

Les montagnes de Pistoie forment une partie de la frontière nord-est de la Toscane; en Toscane même, ce pays est borné à l'ouest par la Garfagnana et au sud, comme nous l'avons déjà dit, par les collines de Pistoie. Ce pays est donc formé par le bassin supérieur de la Lima et aussi par le haut bassin du Reno, un autre torrent qui suit une direction diamétralement opposée à la Lima et qui, en prenant naissance entre Pracchia et San Marcello, descend par le versant bolonais sur la plaine du Pô. La ligne de partage des eaux qui divise le pays des montagnes de Pistoie en deux, est très basse : au col de l'Oppio, par où passe la grand'route partant de Pistoie, elle n'atteint que 800 mètres.

Les vallées sont larges, les montagnes arrondies, avec leurs nombreux contreforts qui se détachent des sommets et descendent dans la vallée principale, couverts de beaux bois de châtaigniers. A Ponte alla Lima nous trouvons l'altitude la plus faible du pays, 450 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les chaînes principales courent à une altitude moyenne de 1.700 mètres, 1.950 même au Corno alle Scale, 2.160 mètres au Cimone, sommet principal de toute la partie nord de l'Apennin. Près de la source de la Lima, la ligne de faîte descend à 1.380 mètres au col de l'Abetone (appelé aussi Boscolungo, du grand bois de sapins qui s'y termine) pour se relever de nouveau dans

la direction du nord ; au nord-ouest de l'Abetone se détache une chaîne secondaire qui descend dans la direction du sud parallèlement à la Lima, et limite le Pistoiese à l'ouest d'avec la Garfagnana.

Les routes. — Les Apennins du Pistoiese ont peu de gorges inaccessibles et pas du tout de ces pentes abruptes, tombant à pic sur les vallées, qui caractérisent les Alpes et sur lesquelles, en dehors des sapins, nulle végétation ne peut s'accrocher. Ici, au contraire, les accès sont aisés, et les pourtours arrondis facilitent la construction et l'entretien des routes et sentiers qui relient les villages. L'hiver, il y a d'abondantes chutes de neige, spécialement sur les sommets, mais, dans la zone des villages, même les années où le froid est le plus rigoureux, la neige n'interrompt jamais complètement les communications entre les gros bourgs de la vallée.

Le pays des montagnes de Pistoie a donc pu être couvert par un réseau de fort belles routes, que cette facilité générale d'accès a rendu d'un établissement facile et économique. Les seuls travaux d'art sont ceux rendus nécessaires en quelques endroits où les éboulements sont à craindre à cause de la nature friable du sol schisteux et de l'action des eaux torrentielles.

Nous avons précédemment constaté que la Lima descend sur Lucques ; nous ajouterons de suite que, quoique une fort belle route rejoigne cette dernière ville en longeant d'abord la Lima, puis le Serchio, après leur fusion, le commerce du pays ne suit pas cette direction. Du temps des grands-ducs toscans, une excellente route a été construite qui, partant de Pistoie, monte lentement les premiers contreforts, traverse le Reno près de sa source, monte à l'Oppio (820 mètres) où elle entre dans le bassin de la Lima, traverse la bourgade la plus importante du pays, San Marcello, descend à Ponte alla Lima et remonte tout le long de la vallée jusqu'à l'Abetone à 1.400 mètres où, en sortant de Toscane, elle se prolonge sur Modène en côtoyant des flancs de montagnes totalement dénudés. Cette route qui traverse les montagnes de Pistoie en toute leur longueur, est l'orgueil des ha-

bitants du pays et a une grande importance pour les transactions. Bien construite, avec des rampes peu accentuées, cette route draîne toute la vie extérieure du pays sur Pistoie. C'est l'artère centrale et principale où aboutissent de nombreuses voies secondaires desservant les différentes agglomérations importantes du pays. Sans cette route, Pistoie aurait difficilement pu prendre la place prépondérante dans l'approvisionnement de ces vallées et être le point de réception de ses produits.

Un embranchement se dirigeant vers la Porretta, gros village sur le versant bolonais de l'Apennin, passe, à peu de kilomètres de la grande artère du pays, par le village de Pracchia, où est une gare assez importante de la ligne Pistoie-Bologne.

La gare de Pracchia n'est employée que pour l'expédition des produits des usines et du charbon de bois, quand celui-ci est expédié au delà de Pistoie. De plus, la gare de Pracchia doit une forte part de son activité à l'arrêt des express durant la belle saison et au mouvement très important des voyageurs qui, par plusieurs milliers, fuyant les chaleurs des villes, s'éparpillent dans les principaux villages du pays.

Les bois. — Car ces montagnes du Pistoiese, grâce aux bois de châtaigniers qui couvrent leurs flancs, grâce aux bois de sapins de Boscolungo, à l'abondance des eaux, à la facilité d'accès, aux belles excursions que permettent les nombreuses cimes qui s'élèvent en hémicycle autour du haut bassin de la Lima, sont un rendez-vous d'été non seulement pour la Toscane, mais pour Rome et Naples même. C'est une foule cosmopolite comprenant beaucoup d'Anglais, d'Allemands, de Russes qui peuplent Gavinana, San Marcello, Pracchia, Cutigliano, Boscolungo, etc.

La Toscane en général, les montagnes de Pistoie en particulier, sont un pays éminemment boisé et contrastant complètement avec l'aridité et la nudité désespérante des régions voisines; on n'en peut avoir une idée plus nette, que du col de l'Abetone[1], où était l'ancienne frontière : on est frappé par

1. Appelé aussi Boscolungo, nom donné à la forêt entière, tandis que l'Abetone est

la disparition brusque de toute végétation dès qu'on sort de la Toscane pour entrer en Emilie ; le regard se perd alors sur les vallées, sans qu'un seul arbre vienne interrompre l'aridité décevante. Ce contraste tranchant montre l'influence heureuse qu'ont eue sur la richesse nationale les lois des grands-ducs de Toscane pour la conservation des forêts et des châtaigneraies[1]. La situation et l'abondance des sources sont des points très importants pour la vie d'un pays. Dans les montagnes de Pistoie, leur répartition est très inégale; tandis que certaines localités en ont en abondance, d'autres en manquent totalement et doivent se procurer de l'eau par des canalisations coûteuses.

Aucune ville n'existe dans le pays. Il n'y a que des villages dont San Marcello, avec ses 1.500 habitants environ, est le plus important ; Pracchia, Gavinana, Cutigliano sont les seuls qui méritent quelque mention ; ils se trouve tous à mi-hauteur entre 600 et 800 mètres d'altitude, généralement en des endroits bien exposés et avec des communications faciles. Dans le fond de la vallée, on rencontre, le long de la Lima, deux des trois usines de la région.

Le chataignier et les cultures. — Nous nous trouvons donc en présence d'une région de montagnes pittoresques, de moyenne altitude, couvertes de nombreuses et belles forêts de châtaigniers. *La prédominance du châtaignier est absolue*, soit par rapport aux autres essences forestières, soit par rapport aux cultures mêmes. Sapins et hêtres se cantonnent de-ci et de-là en quelques endroits, mais ne réussissent nulle part à changer la physionomie de la région. Ils constituent, au contraire, un utile complément du châtaignier en déterminant, l'un l'industrie du charbon de bois, l'autre l'industrie de la station climatérique de Boscolungo, en plein bois de sapin, station de villégia-

le point culminant de la route, sur le confin même de la Toscane. Le mot Abetone est une dérivation de « Abete », sapin en français. Ce nom provient d'un très grand arbre qu'on a abattu pour construire la route.

1. Il est regrettable de constater que, depuis l'unification de l'Italie, cette question du reboisement a fait fort peu de progrès, malgré les nombreuses commissions d'études, les polémiques et le bruit qu'on en a fait.

ture très prospère, complémentaire de celles situées plus bas dans la zone du châtaignier.

Les cultures aussi, nous le verrons encore, cèdent bien souvent le pas au châtaignier. Les domaines principaux, ceux dont les cultures sont les plus variées, se sont formés naturellement dans les vallées principales, grâce à de nombreuses routes carrossables, à la fertilité plus grande des terres, à la moindre rigueur de l'hiver. Mais le châtaignier se trouve partout aussi dans cette zone entourant les champs, ou croissant en bois épais en certains autres endroits. C'est que ces bois séculaires de châtaigniers, ces bois qui se maintiennent sans l'aide de l'homme, sont le vrai élément primordial, le fait dominant du pays des montagnes de Pistoie. Les châtaigniers sont de végétation spontanée et ne sont nulle part plantés, ni greffés, ni travaillés. Des arbres meurent, mais d'autres jeunes poussent à côté, maintenant ainsi au cours des siècles la continuité des bois, là où la hache de l'homme ne vient pas interrompre l'œuvre de la nature.

C'est à 500 mètres environ que nous trouvons les terres les plus basses du pays. Châtaigniers et champs alternent, avec toujours prédominance des châtaigneraies, entre 500 et 700 mètres d'altitude. Puis vient une zone, presque uniquement occupée par le châtaignier, de 700 à 900 mètres environ : les fermes y sont rares, on ne trouve de champs cultivés que près des villages ou le long d'une route et ils ne forment que de petites taches au milieu du vert sombre des châtaigneraies. Parfois, utilisant un versant particulièrement favorable aux cultures, celles-ci peuvent se trouver plus développées, mais cela est rare dans tout le pays, car *le chataignier est préféré aux cultures par le montagnard des montagnes de Pistoie.* Du point le moins élevé du pays (500 mètres) à la limite de cette deuxième zone vers 900 mètres, le châtaignier se trouve partout, avec plus ou moins de prépondérance, suivant l'altitude, l'exposition, la présence de villages et les moyens de communication.

Au-dessus de 900 mètres, les terrains ne sont plus très fertiles, les communications deviennent difficiles, les villages et les débouchés sont éloignés, mais cependant nous trouvons dans

cette zone des domaines assez nombreux dont quelques-uns s'élèvent à une altitude de 1.200 mètres. Ce ne sont certainement pas des terrains bien adaptés aux cultures, mais on a préféré mettre en exploitation ces terres peu rémunératrices situées en dehors de la zone du châtaignier, plutôt que défricher des châtaigneraies dans les nombreux endroits des zones moins élevées où les cultures pourraient prospérer.

Ces cultures s'étagent en moyenne jusqu'à 1.100 mètres, en montant en quelques endroits jusqu'à 1.200 mètres. Ce n'est pas une suite ininterrompue de champs labourés : les domaines sont clairsemés, les cultures éparses au milieu des pâturages ou des landes stériles.

Au-dessus, on ne trouve plus que de maigres pâturages, tout au plus jusqu'à 1.600 mètres environ, puis presque toute végétation cesse, pour céder la place à des pentes pierreuses où croissent çà et là de rares pousses d'herbe qu'utilisent les troupeaux de moutons et de chèvres.

La succession des diverses zones de cultures peut donc se résumer ainsi, en partant du sommet :

1° Au-dessus de 1.600 mètres : sommets dénudés;

2° De 1.100 à 1.600 mètres : pâturages ;

3° De 900 à 1.100 mètres : zone de cultures à la limite des châtaigneraies ;

4° De 700 à 900 mètres : châtaigneraies rarement interrompues par des métairies et quelques villages. Les cultures n'occupent que les emplacements extrêmement favorables[1] ;

5° De 500 à 700 mètres : zone des basses vallées où se trouvent les bourgs plus importants, ainsi que les cultures plus variées et les usines; traversée par le réseau principal des routes : mais où aussi les châtaigniers occupent tous les emplacements libres et entourent les métairies.

Cet échelonnement de zones s'applique à la plus grande partie du pays; les deux bois de sapins existants, quoique d'une extension considérable, ne forment qu'une exception; ils s'élè-

1. Sur le plateau central de la France, le châtaignier ne croît guère à une altitude de plus de 500 mètres.

vent entre 1.200 et 1.500 mètres pour celui de Boscolungo, et celui de Maresca commence à 900 mètres d'altitude.

Importance sociale du chataignier. — Le châtaignier conditionne toute la vie des habitants du pays. On ne pourrait imaginer de culture plus facile; l'olivier exige au moins quelques soins, les arbres fruitiers demandent à être taillés, protégés contre les maladies, etc.; le châtaignier, lui, livre sa production sans exiger le moindre travail; ses bois centenaires fournissent tous les ans leur récolte par une simple cueillette; après la cueillette aucun labour, aucune taille n'est nécessaire, la nature se charge de préparer pour l'année suivante la même récolte sans demander à l'homme aucun effort.

Si ces bois de châtaigniers appartenaient exclusivement à de gros propriétaires, ou aux communes, les choses se passeraient probablement de façon différente, mais ici *chaque habitant, même le plus pauvre, a sa parcelle de châtaigniers*, située près ou loin du village, quelquefois à plusieurs kilomètres de son logis. Or, quand nous saurons que la châtaigne est ici la base de la nourriture, que même, pour quelques-uns, elle est presque l'unique aliment, nous comprendrons l'importance sociale de cette propriété et de cette production qui peut toute seule nourrir une famille.

Plusieurs de ces petits propriétaires plus fortunés possèdent, en outre, un petit champ ou un verger, et quelques-uns même du bétail : vaches, chèvres, brebis ou porcs, et des poules qui fournissent un appoint à la nourriture. Mais cela n'empêche que l'aliment principal, la base de l'alimentation est toujours la châtaigne et que sans elle ce serait la famine. La « polenta » de châtaigne et les « necci » sont absolument nécessaires à notre montagnard; celui qui n'a pas de ressources pour se procurer les autres objets indispensables émigrera temporairement et le petit pécule amassé, servira à améliorer faiblement son existence; mais pourvu que nos montagnards aient cette base indispensable à leur nourriture, ils sont contents et se trouvent heureux dans leurs montagnes.

La châtaigne est l'aliment primordial non seulement des paysans et de ces tout petits propriétaires que nous pourrions appeler les pauvres des villages, mais elle occupe toujours une place prépondérante, même chez les propriétaires de terres données en métayage, j'entends naturellement parler des nombreux propriétaires villageois. La châtaigne est donc l'aliment du pauvre, du paysan et du propriétaire habitant le pays. Pour tous elle est la base de l'alimentation, pour certains elle est la nourriture exclusive.

La plupart des paysans-propriétaires ne pourraient pas vivre de leurs champs s'ils ne possédaient en outre quelques parcelles plantées de châtaigniers.

II

LES MÉTAYERS

I. — UN VILLAGE DE MONTAGNE.

De San Marcello (650 m. d'altitude), nous prenons la route qui, se détachant du village, remonte la courte vallée de la Verdiana, petit affluent de la Lima. Au sortir de San Marcello nous trouvons l'hôpital, puis quelques villas, et la route continue au milieu des bois de châtaigniers. A l'exception des terres qui sont tout près de San Marcello, nous ne rencontrons aucun champ, rien que des châtaigniers dressant tout le long de la route leurs belles frondaisons vertes, car la route longe le versant de la vallée exposé au nord.

Avant d'atteindre l'extrémité de la vallée, du versant nord où nous nous trouvons, nous apercevons pendant un instant, très haut de l'autre côté de la vallée, accroché au flanc de la montagne, un village, amas de maisons brunes, aux toits d'ardoises, entassées les unes sur les autres. Nous nous engageons sur le vieux pont et nous montons par un joli sentier muletier qui serpente à l'ombre des grands châtaigniers; ici nous sommes en plein midi et nous cotoyons de nombreux petits champs de blé, disséminés au milieu des châtaigneraies.

Après une rude montée d'environ une heure, nous apercevons

enfin tout à coup, suspendues presque au-dessus de nos têtes, les premières maisons et, après un tournant, nous débouchons dans le village.

Spignana, — c'est son nom, — se trouve sur un petit promontoire s'avançant sur la vallée de la Verdiana. Il est exposé en plein midi, posé sur une petite plate-forme derrière laquelle la montagne continue à s'élever; c'est une exposition excellente et très saine : la brise de la vallée y maintient pendant l'été une agréable fraîcheur, tandis que la montagne arrête les rafales et le vent du nord.

Spignana pourrait être une villégiature recherchée; mais le manque de routes, la montée fatigante, ont tenu éloignés les citadins. Enchantés du paysage et de la position, aimant la tranquillité, nous avons été les premiers et seuls hôtes de ce village perdu sur la montagne, loin de toute communication, et nous y avons passé plusieurs saisons. Cette absence de touristes a été pour nous une heureuse circonstance, car elle a conservé au village son caractère original, ce qui nous a permis de le prendre pour centre de cette étude.

Mais, si le village garde intacte son empreinte locale, ses mœurs, ses usages, il peut déjà profiter indirectement, et dans une certaine mesure, de la présence de villégiaturants dans la vallée principale, par la vente facile et rémunératrice de certaines denrées. Depuis l'époque de notre premier séjour qui remonte à bon nombre d'années nous n'avons constaté aucun changement fondamental dans la vie des habitants du village. Notre présence et celle d'une ou deux autres familles de villégiaturants qui sont venus après nous n'a exercé aucune influence sur la vie du village en dehors du petit commerce que nous y avons fait naître. De modifications dans le Mode d'existence, pendant ce laps de temps, on ne peut en constater que parmi les deux ou trois familles de commerçants en charbons revenus enrichis au village.

Spignana est à 770 mètres au-dessus du niveau de la mer et à environ 220 mètres au-dessus du fond de la vallée. C'est un petit village de quelques centaines d'habitants, aux ruelles

étroites et tortueuses, aux pavés inégaux, aux maisons adossées les unes aux autres, et allongées suivant la configuration du terrain, autour de l'église qui occupe le centre du village, avec sa large place entourée des plus belles maisons, dominée par la grande croix brune qui s'élève à côté du portail.

De tous côtés de magnifiques bois de châtaigniers s'étendent à perte de vue, sillonnés par des sentiers et des chemins muletiers qui entretiennent les communications avec les villages voisins et les différentes métairies éparses dans la forêt.

Les métairies ne sont pas très vastes, leur étendue ne dépassant guère 6 ou 7 hectares de terre arable; beaucoup n'atteignent même pas ce chiffre. A chaque « podere[1] » il faut ajouter l'indispensable châtaigneraie qui occupe toujours une surface très importante relativement au reste du domaine.

A la limite de cette zone qui s'élève jusqu'à environ 900 mètres d'altitude, s'étend une bande d'assez nombreuses métairies utilisant le terrain arable situé immédiatement au-dessus des châtaigneraies : cette utilisation remarquable montre le souci extrême, caractéristique de cette contrée, de respecter les bois de châtaigniers et de cultiver ainsi des terrains, même médiocrement productifs à cause de leur altitude, plutôt que de déboiser; *on attache plus d'importance aux châtaigneraies qu'aux cultures et on n'a pas craint de reculer celles-ci hors des limites des châtaigneraies;* c'est ainsi que, abstraction faite de la basse vallée, on trouve un bien plus grand nombre de « poderi » dans cette zone comprise entre 900 et 1.100 mètres que dans la zone inférieure, où les métairies n'occupent que les clairières.

La propriété du sol, soit en cultures, soit en châtaigneraies, soit en pâturages, est toujours privée. On trouve des propriétaires habitant les villages et faisant travailler leurs biens en métayage et des propriétaires de petites parcelles de châtaigniers exclusivement. Les grands propriétaires sont l'exception; les moyens propriétaires sont la grande majorité : chacun d'eux possède quelques poderi et des bois de châtaigniers.

1. Le « podere » est l'unité culturale, ferme ou métairie.

II. — UNE FAMILLE DE MÉTAYERS.

La métairie. — A 2 kilomètres du village, à peu près à la même hauteur, se trouve la métairie de la Lama ; c'est un podere de 6 hectares environ, bien situé sur une petite plate-forme circulaire, au midi, entouré de toutes parts par les bois de châtaigniers confinant à un autre podere du même propriétaire. Au nord-ouest et à l'est, la montagne boisée s'élève en hémicycle ; au sud le plateau est ouvert sur une étroite vallée.

Le sol est, comme dans toute la région, schisteux et très friable ; les rochers s'effritent avec une grande facilité et cette friabilité donne au sol une certaine instabilité, que nous avons déjà eu occasion de faire remarquer et qui se traduit sur ce domaine par des affaissements de terrain insensibles mais continuels, parfois de 1 ou 2 centimètres en une année.

Franchissant une grille toujours ouverte, nous entrons dans le « podere ». Par une allée de pommiers, bordée de champs de blé, de trèfle et de luzerne, nous atteignons un grand pré entouré de châtaigniers, au delà duquel nous apercevons l'habitation : un bâtiment long et bas, noir, en pierres sans crépissage, percé de quelques petites fenêtres, au toit d'ardoises brutes. Prenant à droite le sentier qui longe le pré, nous contournons la maison et arrivons sur le devant : un large espace moitié en terre battue, moitié dallé, « l'aïa », l'aire où l'on bat le blé, et où sont plusieurs meules de paille, donne accès à la maison, à l'étable, au petit jardin potager avec le rucher, aux hangars, granges à foin, au réduit à porcs, à l'auvent au fumier et au large hangar en chaume du clos aux moutons.

Ce domaine, comme tous ceux de la région, est exploité en métayage, avec division des produits en parties égales ; le propriétaire qui possède aussi d'autres métairies, habite au village. *Les paysans au contraire ont toujours leur habitation au milieu de leur podere*, à l'inverse de ce qui se passe dans d'autres régions de l'Italie. Chaque métairie se compose de parties arables

occupant les emplacements plats ou faiblement en pente et dans une bonne exposition et *toujours de bois de châtaigniers partout où le terrain n'est pas utilisé par les labours.*

La famille de paysans qui travaille le podere de la Lama est sur cette terre depuis plusieurs générations; c'est là un fait normal en Toscane : sauf exception due à des raisons graves, les métayers se succèdent de père en fils sur le même domaine.

C'est quand le père est très âgé que lui succède, dès son vivant, un des fils, choisi de commun accord entre eux, quelquefois avec le conseil du propriétaire : c'est généralement l'aîné. Les parents restent à la charge de la famille et ne se réservent jamais de droits spéciaux, ni aucune part fixée d'avance. Ils ont droit, par coutume locale, à être bien traités et partagent l'existence de leurs enfants. Ils continuent à vivre sur le domaine, exécutent les travaux que leurs forces leur permettent, et leurs conseils et leur direction morale continuent bien souvent jusqu'à leur mort, conseils et direction bien acceptés par les fils. Car si le domaine est vaste, ou si la famille du fils aîné est encore trop peu nombreuse, deux fils à la fois assument la succession du père, chacun s'adonnant plus spécialement à une branche de la production du podere de manière à éviter des contestations et à rendre le travail et la rémunération de l'un et de l'autre à peu près pareille.

Quant aux filles et aux autres fils, ils continuent tant qu'ils le veulent à résider sur le domaine; leur présence est bien vue, leurs bras sont toujours utiles et permettent de se passer, au moins en partie, de la main-d'œuvre étrangère. Ils sont nourris et habillés par la famille, mais ne reçoivent à proprement parler aucune rémunération fixe, ni en argent ni en nature. Tout se réduit à un peu d'argent de poche, aux filles pour s'acheter quelques parures, aux fils pour le cabaret du dimanche. Cependant il est rare que les métayers de ces montagnes s'arrêtent au village; par exemple, les fils des métayers de la Lama, *ne fréquentent point le cabaret,* même le dimanche.

Mais revenons à notre famille de la Lama. Cette famille est

très nombreuse et son histoire mérite que nous nous y arrêtions.

Composition de la famille. — A notre premier séjour, la famille était ainsi composée : le père resté veuf jeune et remarié; sa seconde femme, la mère Thérèse; un fils du premier mariage avec sa femme et trois enfants, dont l'aîné, âgé de douze ans (deux autres fils du premier mariage s'étaient depuis peu établis au dehors; une fille est mariée dans le voisinage et un fils émigré [1]; une sœur du père de famille, petite vieille bossue et boiteuse, célibataire; et douze enfants vivants, du second mariage (quatre enfants sont morts en bas-âge, la mère Thérèse ayant eu seize ou dix-sept enfants, et le père entre sa première et sa seconde femme compte vingt ou vingt-deux paternités, dont seize enfants vivants). Des douze enfants vivants de la seconde femme, l'aîné, âgé d'environ vingt-cinq ans, était temporairement émigré depuis environ deux ans; le second faisait son service militaire; le plus âgé des enfants de Thérèse que nous trouvons au foyer, était âgé d'environ vingt-deux ans, puis ils s'échelonnaient jusqu'à un garçonnet de dix ans; ensuite venait la dernière, une fillette de trois ans. Au total cette famille se composait effectivement, lorsque nous avons fait sa connaissence, de dix-huit membres; elle en avait compté jusqu'à vingt-deux, habitant sous le même toit; et la concorde a toujours régné entre eux. C'est une famille honnête et sympathique.

Dès notre second séjour nous trouvons des modifications dans la composition de cette famille. Les deux fils aînés du second

1. On ne sait pas au juste où ce fils a émigré. Il semblerait qu'il se trouve dans l'est de la France, où il fait le terrassier ou le manœuvre à la surface dans les mines; il semble être parti pour toujours. On n'a de lui aucune nouvelle depuis longtemps cette note se rapporte à nos derniers séjours et son émigration datait, dès notre premier séjour, de plusieurs années. Nous n'avons pu rien savoir sur ce qui peut avoir poussé ce garçon à émigrer en France, peut-être un certain esprit d'aventure, qui, quoique rare, n'est cependant point exceptionnel dans le pays. Il semble que son émigration n'ait pas été directe vers le lieu où il se trouverait maintenant. Probablement il aura été entraîné vers cette destination par quelque compagnon originaire d'un pays voisin où, en effet, on émigre beaucoup en Prusse, en Lorraine et dans l'est minier et industriel de la France.

lit sont rentrés au logis; il n'y a plus assez de travail pour toute la famille qui grandit et nous voyons le fils aîné du premier lit se séparer et s'établir pour son compte sur une métairie voisine, emmenant avec lui la vieille tante et un des enfants du second mariage de son père, une petite fille de douze ans qui, chez eux, continuera de faire la gardeuse de moutons.

Peu après son retour, le fils aîné de la mère Thérèse se maria et le nouveau ménage s'installa sous le toit familial où le couple a sa chambre. Ceci est une nouvelle différence à noter avec les paysans de certaines régions italiennes, où très souvent plusieurs couples avec leurs enfants couchent dans la même pièce[1].

Enfin à nos séjours suivants nous trouvons la famille composée : du père, de sa seconde femme, la mère Thérèse, du fils aîné de la mère Thérèse marié, sa femme et ses deux petites filles âgées de un et trois ans et des dix autres enfants de la mère Thérèse. Les divers changements successifs, cette évolution dans la composition de la famille que nous constatons en un certain nombre d'années, nous permettent d'observer les diverses étapes et transformations que subit habituellement une famille à mesure que ses enfants grandissent et se multiplient.

La « massaïa ». — Nous allons de suite trouver au podere de la Lama un exemple du rôle supérieur de la femme. C'est la mère Thérèse, une petite femme qui a dû être très jolie, aux mouvements tranquilles, à la voix douce, la « massaïa[2] », comme on dit en Toscane, qui gouverne tout. Mariée à seize ans à un veuf, père de trois enfants grandelets, elle a su tout de suite, par son tact et son énergie, son intelligence et sa bonté, se faire respecter, obéir et aimer, elle, si jeune, même par les fils du premier lit qui étaient aussi âgés qu'elle.

Chaque matin, la mère Thérèse dispose le travail de chacun

1. Ce déplorable entassement se vérifie avec assez de fréquence en Lombardie.

2. Massaïa se traduit en français par ménagère, mais dans un sens plus élevé, c'est-à-dire, qu'on appelle ainsi la mère, qui dirige plus ou moins totalement la famille et les affaires qui sont spécialement du domaine de la femme.

à la maison et aux champs. Les travaux des champs les plus importants, sont réglés de commun accord entre le mari et la femme et les observations et indications de celle-ci sont toujours acceptées. Tous, grands et petits, accomplissent leur tâche de bonne grâce. C'est aussi la mère Thérèse qui conclut les ventes, les achats et fait en grande partie les comptes avec le propriétaire. Du reste, c'est ainsi très souvent dans ces montagnes et, s'il ne règne pas dans toutes les familles cet ordre et cette harmonie que nous venons de voir et que nous continuerons de constater dans celle de la mère Thérèse, cela n'empêche que la femme a généralement beaucoup d'influence dans toute affaire.

Cette autorité de la femme tient certainement pour beaucoup à l'absence générale et prolongée, pendant plusieurs mois, du mari, soit qu'il aille avec le troupeau de brebis hiverner en Maremme, soit qu'il émigre temporairement pendant la mauvaise saison. La femme prend ainsi l'habitude de la direction générale; elle fait exécuter au printemps les premiers travaux, et quand le mari revient, à la longue, elle finit par rester elle-même en grande partie la directrice de la famille et de l'atelier. Même s'il reste à la maison un des fils déjà grand, la direction de la famille et du podere, pendant l'absence du mari, passe toujours à sa femme, à la massaia et non au fils. Dans cette famille de la Lama, le père, pendant plusieurs années après son mariage, a continué à aller régulièrement chaque hiver conduire le troupeau de la métairie en Maremme. Ajoutons que dans le pays des Montagnes de Pistoie la femme est tenue en haute considération et si, comme l'homme, elle exécute tous les travaux même les plus durs, elle est aussi comptée pratiquement comme égale de l'homme.

Dernièrement, ainsi que nous l'avons fait constater, un des fils s'est marié et un élément nouveau est entré dans la famille. Celle-ci, déjà si patriarcale, s'augmente encore des enfants du jeune ménage, et de nouveaux ménages se joindront à ce premier sans qu'il y ait lieu de prévoir que la ferme direction de la mère Thérèse doive s'amoindrir. Le dernier enfant de ce nouveau ménage est mort peu après sa naissance, et nous

constatons que, si les familles sont nombreuses, la mortalité infantile est assez forte. Il est fréquent de constater dans un ménage que quatre, cinq ou six enfants sur une douzaine, sont morts en bas âge. Cela tient à l'insuffisance des premiers soins, au manque de propreté spécialement, et à la qualité de la nourriture dont on bourre l'enfant à peine âgé de quelques mois. Tous les membres de la famille de la Lama jouissent pourtant d'une excellente santé, à l'exception du père qui, lors d'un de nos derniers séjours, venait d'être trouvé atteint d'un cancer à l'estomac et qui est mort depuis.

La mort de son chef n'a rien changé à l'organisation de la famille ni à la situation de la mère Thérèse, qui a conservé l'autorité qu'elle partage maintenant avec son fils aîné, pour la conduite matérielle et les travaux extérieurs de la ferme.

Du vivant du père, tous les garçons s'ingéniaient à trouver quelques gains supplémentaires. L'aîné, n'a plus le temps maintenant de s'occuper hors du domaine, mais les mêmes habitudes ont continué chez les cadets : l'un achète des fruits, ou autre chose, dans la vallée et les revend le dimanche sur la place de Spignana; d'autres s'occupent, à temps perdu, de faire des transports avec les mulets du domaine. Cela leur permet de se former un petit pécule, d'avoir un peu d'argent de poche. Si cela était nécessaire, dans une famille comme celle de la Lama où tous sont très attachés à la direction de la mère Thérèse, ils verseraient leurs petits gains à la bourse commune; mais cela n'a pas lieu, et la plupart du temps l'argent est gardé et utilisé par les fils mêmes.

Le travail agricole. — Comme nous l'avons déjà dit, la terre est exploitée en métayage avec division en parties égales de tous les produits. Il est inutile que nous entrions dans des détails sur le contrat de métayage étant donné que ce contrat n'a pas ici de règles strictes : il est tout entier basé sur les usages séculaires et la tradition. En plus de la moitié des produits, le métayer donne quelques redevances en nature et fait quelques charrois.

Le propriétaire fournit le bétail, les outils pour le travail de la

métairie charrues, chars, bâts, etc. et paye en entier les impôts; c'est un type de propriétaire bien différent de celui des villes, il habite toujours au village, ne fait rien, vit en contact continuel avec le paysan et, en fin de compte, mène à peu près l'existence d'un paysan, seulement avec quelques petites aises que le paysan ne pourrait se permettre. Il s'ensuit que le paysan ne sent pas une distance bien grande entre lui et le propriétaire; leurs rapports y gagnent en élasticité et en aide réciproque. Cela explique le manque total de tout contrat sanctionné, en dehors du respect de la tradition et du partage en parties égales.

Étant donné le nombre de bras disponibles et les dimensions relativement limitées du domaine, les champs sont cultivés à la bêche, presque jamais à la charrue; la bêche est l'instrument préféré du paysan, les récoltes sont coupées et rentrées à la main sans l'aide d'ouvriers étrangers à la famille, et les bras ne manquent pas l'été. Bien que les machines à battre [1] soient maintenant très employées dans la grande vallée du pays, le manque total de routes en rend ici l'emploi impossible. Le battage a donc lieu à la main au moyen du fléau, le blé étant étendu sur « l'aire » dont le sol a subi un traitement spécial et absolument indispensable, au dire des paysans, consistant en un complet badigeonnage des dalles et de la terre battue de l'aire, pratiqué deux jours avant le battage du blé, avec de la bouse de vache diluée. Après cette préparation, l'aire est entourée de branchage, afin que personne ne puisse y marcher autrement que pieds nus, ni la souiller! Le battage se prolonge pendant plusieurs jours de suite et on y travaille avec acharnement dans la crainte que survienne le mauvais temps. La paille est mise en meules pour servir de fourrage et de litière. Le blé, soigneusement balayé en tas sur l'aïa, est rentré ainsi tout venant avec sa balle; il ne sera nettoyé que plus tard par un système très rudimentaire, employé dans la basse vallée comme dans les hautes vallées. Ce sont les femmes, qui, par un jour de brise, au moyen d'une es-

1. Ces machines à battre appartiennent à des entrepreneurs, qui passent de ferme en ferme et reçoivent une certaine quantité de blé par sac de blé obtenu; tous les frais du battage sont à la charge du paysan.

pèce de plateau en bois rectangulaire, qu'elles tiennent au-dessus de la tête font tomber peu à peu le grain qui, étant plus lourd, s'entasse à leurs pieds tandis que la balle et la menue paille sont emportées par le vent et s'accumulent un peu plus loin.

Un tiers de la métairie est cultivé en blé; il y a aussi un peu d'avoine, de seigle (à la Lama on n'a pas fait de maïs les années de nos séjours, mais cette céréale est pourtant cultivée par petites parcelles, sur plusieurs domaines du pays), beaucoup de trèfle, de lupin, et d'autres fourrages, les fourrages sont coupés en vert; au fur et à mesure des besoins pour la nourriture du gros bétail qui pâture les champs coupés, le long des chemins et dans les bois avoisinants; le reste est emmagasiné pour la nourriture hivernale. Pour terminer la nomenclature des cultures, nous n'avons plus qu'à signaler un petit champ de chanvre que l'on fait rouir au petit ruisseau passant à la limite du podere et qui donnera aux femmes du paysan et du propriétaire la matière première qui leur permettra, pendant l'hiver, la confection familiale de draps et de vêtements. Ajoutons un petit espace réservé aux légumes pour les besoins de la famille du paysan et du propriétaire, le surplus seulement étant vendu l'été aux villégiaturants. Cette culture des légumes est un peu plus développée dans la grande vallée près des villages très fréquentés par les touristes.

La culture fruitière dans l'ensemble du pays se réduit à presque rien. Les localités fréquentées par les touristes reçoivent fruits et légumes de Pistoie. La culture fourragère est une des principales. Ces fourrages sont nécessaires à l'alimentation d'hiver de 5 ou 6 vaches qui dépendent du podere de la Lama et qui, pendant plusieurs mois, sont obligées de garder l'étable où elles sont réduites à la portion congrue.

Le cheptel du domaine de la Lama se compose de : 5 ou 6 vaches, 2 ou 3 veaux, 1 mulet, 1 âne, une centaine de brebis, 2 ou 3 chèvres, 3 porcs, des poules, des pigeons, des canards et 5 bugni (ruches primitives).

Les vaches paissent pendant la bonne saison sur les champs coupés et dans les sous-bois de châtaigniers dépendant du podere, sous-bois qui ne sont jamais et nulle part cultivés et dont le droit

de pâturage reste exclusivement réservé aux propriétaires respectifs. Le troupeau de moutons passe la journée entière dans les sous-bois et dans les ravins, poussant souvent au loin, à plusieurs kilomètres de la métairie, pour utiliser les châtaigneraies et les terres éloignées du même propriétaire. Ils sont toujours à la garde de petites filles ou petits garçons d'une dizaine d'années et même moins[1].

Quant aux mulets et ânes, ils servent aux transports, le labourage étant fait, comme nous l'avons remarqué, uniquement à la bêche.

Une basse-cour nombreuse vit des détritus épars autour de la maison. Les porcs complètent le cheptel et utilisent le petit-lait. Il y a aussi une demi-douzaine de « bugni », nom donné à des ruches bien primitives, formées par des troncs d'arbres évidés, couverts par une ardoise et abritant une colonie d'abeilles. A l'automne, des marchands passent de ferme en ferme pour acheter le miel et la cire : pendant que les enfants, munis de tous les ustensiles en métal qu'ils peuvent trouver, sur lesquels ils frappent à tour de bras avec pelles et pincettes, font un vacarme épouvantable pour « étourdir » les abeilles, ces marchands, après avoir brûlé de la paille et quelquefois du soufre sous la ruche pour « enfumer » les bestioles, détachent et font tomber dans un baril, la masse entière des rayons encore couverts d'abeilles et y écrasent pêle-mêle le tout. Chaque fois qu'on récolte le miel, la ruchée est détruite et le rucher n'est maintenu que grâce aux essaims qu'on recueille soigneusement à la belle saison et qu'on place dans des troncs vides où ils ont ainsi chaque année à rebâtir entièrement les rayons en cire, avant de recommencer à produire le miel. Par ces détails on peut juger combien sont encore arriérées les méthodes en usage parmi ces montagnards. Et notons que le domaine de la Lama est parmi les métairies les mieux tenues du pays!

1. On remarquera peut-être qu'il y a ici moitié moins de bétail que sur un gaard norvégien de même étendue, mais il faut observer qu'il n'y a pas ici de pâturages communaux.

La consommation du lait en nature est tout à fait minime. Les paysans n'en font presque pas usage. Les métayers de la Lama en apportent une petite quantité, environ un demi-litre, au propriétaire.

Le lait de vache, de brebis ou de chèvre, est entièrement employé à la confection du beurre et du fromage. La fabrication du beurre est très rudimentaire; point d'écrémeuses, ni de barattes perfectionnées, ni de malaxeuses ; le lait est laissé reposer en terrines, puis écrémé à la cuiller; le barattage a lieu dans des barattes coniques en bois d'un modèle qui était jadis en usage partout; le malaxage est exécuté à la main; avec les mains aussi on donne à la motte de beurre une forme ovale, écrasée d'un côté, du poids d'une livre toscane (environ 333 gr.: les mesures métriques n'ont pas encore passé dans les habitudes des paysans); cette motte, entourée de feuilles de châtaignier qui tiennent lieu de papier, est prête pour la vente; on l'apporte aux boutiquiers de la vallée.

Avec le lait de brebis on fait du fromage dit *pecorino*, très estimé dans le pays. Avec le lait écrémé provenant de la fabrication du beurre, on fait de la *ricotta*. C'est un fromage blanc, mou et doux, qui contient encore une notable proportion de crème. Il est coagulé à la chaleur, généralement par ébullition et à l'aide d'un morceau de caillette. On retire toute la caséine et on la pose dans des formes en osier; point aigre ni acide, ce fromage doit être mangé frais, car il ne se conserve pas. C'était autrefois la mère Thérèse elle-même qui faisait la ricotta, le fromage et le beurre, maintenant c'est la belle-fille qui fait la ricotta et, si besoin, le fromage. La mère Thérèse se réserve la confection du beurre, comme étant la fabrication la plus délicate, à laquelle elle apporte un soin infini et une propreté méticuleuse; effectivement elle obtient un beurre de toute première qualité et d'une finesse extrême. Le petit lait sert à l'engraissement des trois porcs et à l'alimentation des veaux.

A la Lama, les enfants sont très occupés à la récolte des fougères et pourvoient presque seuls à la large provision nécessaire au renouvellement régulier des litières. Le gros bétail

passe la mauvaise saison à l'étable. Cette stabulation hivernale nécessite naturellement une énorme quantité de fourrages à emmagasiner pour subvenir à l'alimentatiou de cette demi-douzaine de bêtes à cornes et des mulets. Aussi doit-on envoyer les moutons hiverner dans la plaine ou en Maremme; c'est ce qui explique la transhumance.

Si les cultures fourragères sont si développées par rapport aux autres productions agricoles, cela tient, croyons-nous, au moins partiellement, à l'influence du châtaignier. Le paysan désire, avant tout, se suffire à soi-même sur la terre qu'il travaille en en consommant les produits, et si le châtaignier manquait, on verrait de suite le blé occuper des espaces plus étendus, comme dans la zone des collines.

Grâce à la châtaigne, le blé devient presque inutile et sa culture n'est plus qu'accessoire. Il faut bien ajouter aussi que la nature du terrain qui favorise à merveille la plantation du châtaignier, ne permet pas d'obtenir de forts rendements en blé, tandis qu'elle est très favorable à la production des fourrages.

C'est ainsi que sur les poderi des montagnes de Pistoie le bétail forme presque le seul élément de production qui soit susceptible de vente et alimente en argent le budget du paysan. Malgré cette sorte de spécialisation, les méthodes d'élevage n'ont fait aucun progrès et sont restées routinières par suite du manque d'initiative du paysan et de l'absence de tout vrai patron agricole.

Cependant le pays est devenu un centre de villégiature non négligeable et la consommation locale en viande, lait, beurre, poulets, œufs, a subi une augmentation constante pendant bien des années et a atteint des prix autrefois inconnus. En second lieu, la consommation générale de la viande en Italie a considérablement augmenté, amenant une hausse définitive de plus de 50 p. 100 sur les prix.

Voilà deux causes qui, dans un pays comme celui des Montagnes de Pistoie, auraient dû donner une vive impulsion à l'élevage et répandre le bien-être dans la population.

Mais cela n'est pas arrivé : la race du gros bétail n'a subi aucune sélection. On ne cherche à augmenter le rendement ni en lait ni en viande. Les jeunes veaux ne sont point engraissés pour la vente : on les garde simplement jusqu'à un âge qui permette de les vendre en réalisant quelque gain, six semaines à trois mois. On les vend 70 francs en moyenne, exceptionnellement 100 francs, quelquefois même seulement 40 ou 50 francs.

Ce petit veau vendu si bon marché fournira la viande qui s'achète à Florence sous le nom de veau de lait, au prix de 4 à 5 francs le kilogramme sans os, et dont le prix augmente sans cesse. On voit ce que l'on pourrait tirer de l'élevage en y appliquant des méthodes rationnelles, mais il faudrait de l'instruction, de l'initiative et des capitaux, trois choses qui font complètement défaut au petit propriétaire.

On garde les vaches environ huit ou dix ans et leur rendement moyen en lait est de 6 à 7 litres par jour ; on les paie 180 à 300 fr. et on les vend de 80 à 140 francs pour la boucherie. Le taureau est à Lizzano, village situé à une dizaine de kilomètres ; on y amène les bêtes moyennant paiement d'une petite somme.

Pour les produits de la laiterie, la présence des touristes rend aisée et rémunératrice, pour les paysans situés près des endroits fréquentés, la vente directe du lait, pour les métairies et villages isolés celle du beurre, du fromage, des œufs et de la volaille. Les prix de ces denrées varient suivant que le producteur vend à des habitants du pays ou à des étrangers en villégiature, mais, d'une part, à cause de la qualité médiocre des produits, d'autre part, par suite de l'absence d'une bonne organisation commerciale, les paysans ne profitent pas des hauts prix qu'atteignent les denrées sur les marchés urbains. Fourrages et céréales servant à l'alimentation des animaux, sont consommés sur place, et les produits du bétail sont partagés entre le métayer et le propriétaire. Comme le paysan consomme pour son usage des produits de la basse-cour, il doit aussi en fournir au propriétaire la quantité nécessaire à la consommation familiale. Le reste, c'est-à-dire la plus grande partie, est apportée une fois par semaine aux boutiquiers. Ces marchands

s'engagent à acheter au comptant tous les produits du métayer pendant toute l'année, même dans la mauvaise saison, et ils exigent en retour que celui-ci leur apporte tous ses produits même dans la belle saison, autrement, l'hiver venu, ils refuseraient d'acheter la production qui, à cette époque, est plus malaisée à vendre et que le paysan ne saurait où placer. Cette stabilité des ventes est précieuse pour le paysan et le compense largement des bénéfices plus élevés qu'il pourrait faire pendant l'été en vendant directement aux villégiaturants.

Comme nous l'avons déjà dit, c'est la femme, la massaïa, qui s'occupe de ces ventes, en allant elle-même le samedi chez les boutiquiers, et elle doit parcourir de longues distances soit avec sa lourde charge sur la tête, soit en guidant le mulet chargé des produits. Le boutiquier qui les achète à la massaïa de la Lama habite encore plus loin que San Marcello, sur la grande route nationale et plusieurs heures sont nécessaires pour faire ce long trajet. D'ailleurs, la mère Thérèse profite de ce déplacement pour rapporter à la maison les provisions pour la famille, en faisant ses achats aux bourgs. Si elle est engagée pour ses ventes envers le commerçant de la vallée, par contre, elle est entièrement libre de faire ses achats où bon lui semble.

Les commerçants de la vallée principale qui achètent les produits des divers poderi de la montagne ne sont que de petits boutiquiers, nullement des commerçants en gros. Ils sont eux-mêmes, ordinairement, petits propriétaires, quelquefois d'une métairie, le plus souvent de quelques parcelles de châtaigneraie et d'un potager. Situés sur les grandes routes du pays, près d'un centre de villégiature ou d'un centre industriel, ils écoulent avec les denrées agricoles les marchandises manufacturées qu'ils font venir de Pistoie. Ils dirigent sur les villes, sur Pistoie en particulier, par l'entremise de quelque marchand en gros, les produits susceptibles d'être exportés : fromages, pecorino, ricotta, châtaignes, œufs, fraises et framboises [1], noix et quel-

1. Les derniers produits sont parfois l'objet du trafic de marchands spécialistes.

ques rares autres produits. Les bourgs principaux, tels San Marcello, Cutigliano, etc., possèdent des commerçants plus importants, quincailliers, pharmaciens, épiciers, cabaretiers, mais qui sont presque toujours propriétaires de quelque domaine et font surtout le commerce d'importation dans le pays, d'objets manufacturés destinés à toute la population et de spécialités qui trouvent écoulement dans la nombreuse colonie des villégiaturants.

Nous arrivons maintenant au travail, sinon le plus dur, du moins le plus important de la famille de la Lama, la cueillette de la châtaigne, qui est ici ce que sont les vendanges dans les pays de vignobles. Personne ne saurait manquer d'être présent au pays à cette époque, en automne; même ceux qui sont employés en ville feront tout leur possible pour revenir dans leurs villages. Tous sont affairés : hommes, femmes, enfants, vieillards, tous désertent les maisons et s'en vont aux bois faire la récolte du précieux produit qui fournira la nourriture principale pour toute une année. Notre famille de la Lama ne fait pas exception; tous en groupe avec les propriétaires, en chantant, en riant, en bavardant, procèdent au battage des branches pour en faire tomber les fruits, recueillent les châtaignes et les transportent à la maison; c'est un va-et-vient général, on s'entr'aide mutuellement entre voisins. En des repas pris en commun et arrosés de vin on célèbre la réjouissance générale; la maison est alors en révolution, encombrée de tas de châtaignes encore recouvertes de leur bogue, et d'énormes tas de feuilles de châtaignier. Les hommes et les femmes procèdent à la récolte sans distinction; on veut faire au plus vite, tous s'empressent de participer au plaisir qu'est pour eux ce travail. Nous disions que les voisins s'entr'aident : ainsi à la Lama on fera la récolte un jour ou deux d'avance par exemple, et, dès la récolte rentrée, on ira chez le voisin pour l'aider. Cet échange de travail est provoqué plutôt par le désir de s'amuser ensemble, en groupe gai et bruyant, que par vraie nécessité, car les bras ne manquent pas en cette saison.

Quand la cueillette est terminée, il reste à procéder au net-

toyage de la châtaigne, au séchage, puis il faut la faire moudre au moulin au fond de la vallée, et en rapporter la farine qui, fortement tassée dans des sortes de hauts coffres de la dimension d'une grande commode s'ouvrant par le haut, sera conservée pour la consommation de toute l'année. Avec le temps, cette masse de farine devient dure comme la pierre et les paysans sont obligés de se servir d'une petite herse pour en détacher des éclats qui, pulvérisés, donneront journellement la farine nécessaire.

Le mode d'existence. — *L'habitation.* — La maison de la Lama, construite sur le type de toutes les autres métairies, est un bâtiment de forme rectangulaire, renfermant d'un côté l'étable et la bergerie, de l'autre, la grange et le magasin, et au centre l'habitation. Quelques cabanes supplémentaires, construites aussi en pierre, servent encore à emmagasiner les fourrages. L'étable est formée d'une grande pièce rectangulaire, très sombre, avec une seule petite fenêtre, toujours fermée; le sol est en terre battue et le gros bétail y vit sans aucun aménagement spécial en dehors d'une mangeoire en bois accrochée le long d'une paroi; il règne là une chaleur étouffante et humide et l'air qui ne peut se renouveler que par la porte d'entrée est empesté par les émanations du fumier.

La maison n'a qu'un étage surélevé où on accède par plusieurs marches; de cette manière les pièces sont plus saines. La première pièce qui se présente en entrant occupe toute la profondeur de la maison, c'est une vaste salle commune où la famille se réunit et prend ses repas; l'éclairage est donné par deux très petites fenêtres; on conçoit combien la pièce doit être sombre l'hiver quand la porte d'entrée est fermée. Au fond se trouve l'évier avec un râtelier où sont posés des écuelles et quelques ustensiles de cuisine en terre cuite: ces populations n'emploient guère pour cuire leurs aliments que des ustensiles en poterie; en métal, il n'y a que les grands chaudrons en cuivre servant à la cuisson de la polenta et des fromages. L'ameublement de la pièce est formé de vieux et lourds meubles

noircis par le temps et la fumée. Une très longue table entourée de bancs occupe tout un côté de la salle. Une vitrine contenant quelques assiettes et couverts est près de l'évier; les vitres sont ornées de quelques banales cartes postales illustrées envoyées ou rapportées par les garçons ayant fait leur service militaire. Plus loin, une *madia*, sorte de grande commode à deux étages, dont la partie supérieure, s'ouvrant par le haut, sert à pétrir le pain, et dont le dessous, fermé par deux battants, sert à enfermer des provisions; une étagère, quelques chaises, une grande cuve en terre cuite, complètent le mobilier. Aux murs nous trouvons deux ou trois gravures encadrées représentant la Vierge ou des saints. Le plafond est formé par de grosses poutres mal équarries, supportant des planches disjointes : dans un angle, une ouverture permet de monter les provisions dans les combles au moyen d'une échelle mobile. A droite de cette salle on entre dans un local que nous pourrions appeler cuisine : au milieu pend du plafond une chaîne portant un grand chaudron, qui sert à la cuisson des aliments, à la fabrication des fromages et de la « ricotta »; une grande pierre placée juste en dessous sert de foyer, la fumée se répand dans la pièce et trouve une issue par les fissures du toit en ardoises, la pièce n'ayant pas de plafond. Sur le foyer se trouve toujours l'appareil support pour la cuisson des « necci ». Là sont pendus et conservés les morceaux de porc destinés à être consommés l'hiver et les feuilles de châtaignier servant à la confection des « necci ». En fait de meubles, une autre « madia », des bancs, des chaises et quelques étagères supportant les diverses formes et petits paniers en osier employés à la fabrication des fromages. Épars un peu partout dans toute la maison de nombreux paniers à anses servant au transport de toute denrée.

De la salle commune on accède par un corridor aux chambres à coucher, exposées au nord et à l'ouest. Les lits se composent d'une paillasse remplie de feuilles de maïs et d'un matelas de laine, de bons draps de chanvres filés et tissés à la maison, d'épaisses couvertures en laine et de couvre-lit à dessins; le tout est posé tantôt, dans les plus belles pièces, sur un bois de lit,

tantôt, le plus habituellement, sur de longues planches brutes soutenues par deux chevalets. L'usage des draps est général, même chez les paysans les plus misérables et éloignés de tout village. De grands coffres oblongs avec couvercles à charnières et à clés servent à serrer les effets, et plus rarement on trouve une armoire à glace. Dans chaque pièce on voit au mur un crucifix et un bénitier ainsi que d'autres gravures encadrées, à sujet religieux.

Autrefois tous les meubles étaient de fabrication locale, voire même domestique, aujourd'hui ils viennent de Pistoie, de Florence ou de Bologne.

On s'éclaire au moyen de petites lampes à huile de la forme d'une coquille oblongue, d'une dizaine de centimètres de longueur, avec couvercle et une mèche sortant à un bout, le tout muni d'un crochet permettant de le suspendre à un clou. A la Lama, comme du reste chez tous les paysans de la région, le pétrole est une chose presque inconnue.

Les murs à l'intérieur sont crépis et blanchis à la chaux, mais le temps et surtout la fumée ont bientôt fait de les rendre couleur de suie. La propreté est bien relative. A la Lama les pièces sont balayées régulièrement, mais la boue et le fumier apportés avec les sabots, ont vite fait d'imprégner les planches où d'ailleurs, poules, pigeons et chats, circulent librement. Il règne ainsi dans toute la maison une odeur peu agréable.

La nourriture. — C'est la farine de châtaigne qui constitue le fond de l'alimentation. Chez nos paysans de la Lama, la nombreuse famille se réunit dans la grande salle autour de la table familiale, à 9 heures du matin, pour le premier repas. Sur la nappe blanche qui couvre la grande table est versée directement une formidable polenta, sorte de bouillie très dense faite avec de la farine de maïs, ayant la forme d'une demi-sphère renversée ; une écuelle en poterie brune contient de la ricotta et sur un disque en bois est placé un fromage pecorino ; autour de la table sont disposés autant de couverts qu'il y a de personnes, mais point d'assiettes, sauf pour les aliments liquides et les ragoûts. La massaïa dis-

tribue à chacun d'énormes tranches de polenta et chacun, avec son couteau, se coupe du fromage, et, avec sa cueiller, se sert de ricotta ou encore de champignons en sauce, ce qui est un régal. Mais la polenta de maïs ne peut être employée que durant très peu de temps, l'approvisionnement étant toujours très petit. Pendant les trois quarts de l'année, le maïs est remplacé par la farine de châtaigne; on l'appelle alors « polenta dolce », à cause de la saveur sucrée que lui donne la présence de la châtaigne; cette polenta, qui fait les délices des enfants qui en sont très friands, se retrouve en Italie partout où croît le châtaignier, à l'encontre des « necci » qui sont un mets local qu'on mange toute l'année, presque à chaque repas.

Sur chaque foyer, dans chaque famille, nous trouvons un instrument spécial qui attire de suite le regard : c'est un disque en bois ayant environ 25 centimètres de diamètre qui porte trois baguettes verticales fixées à distance régulière et s'élevant jusqu'à une certaine hauteur; d'autre part, on trouve une douzaine de disques plats en terre cuite de l'épaisseur d'un centimètre et de dimension telle qu'ils entrent exactement entre les trois supports. Quand la massaïa veut faire les necci, elle place tous les disques dans la braise; puis dans une grande bassine plate en bois, elle délaie avec une spatule en bois de la farine de châtaigne dans un peu d'eau jusqu'à ce qu'elle obtienne une pâte demi-liquide ; elle prend alors un des disques brûlants et le pose sur le disque en bois du support, entre les trois montants; puis, sur ce disque brûlant, elle étale des feuilles de châtaignier mouillées, et, sur ce lit de feuilles, elles met avec une cuillère en bois une certaine quantité de pâte qu'elle recouvre de feuilles mouillées et, sur ces feuilles, pose un autre disque brûlant, sur lequel elle recommence les mêmes opérations; et ainsi de suite, jusqu'à ce que le support soit rempli des quatorze disques dont en général se compose l'appareil. Cela fait, la massaïa laisse le tout en place un certain nombre de minutes qu'elle connaît infailliblement par l'habitude : le poids de tous ces disques superposés écrase

et presse la pâte qu'ils cuisent par leur chaleur et où ils impriment les nervures des feuilles qui les garnissent. Quand la cuisson est achevée, la massaïa, avec une extrême prestesse, enlève tous les disques, qu'elle replace dans la braise s'il y a à recommencer l'opération, tandis que les galettes obtenues, les « necci », sont empilées sur une assiette. Ces galettes de forme ronde ont une vingtaine de centimètres de diamètre et une épaisseur de quelques millimètres; elles ont un parfum et un aspect très agréables, une couleur marron doré, sont de consistance moyenne, farineuses et élastiques; c'est le pain du pays, le plat de résistance, très prisé du reste par tous. Les necci constituent le goûter des enfants, le premier déjeuner, et reviennent tout le long de l'année à chaque repas. Quand un étranger entre dans une maison du pays, le propriétaire croirait manquer aux règles de l'hospitalité en ne lui en offrant pas.

La cuisson des necci nous donne aussi la raison d'être des énormes couronnes et des longues files de feuilles de châtaignier attachées en guirlandes au plafond de chaque cuisine. Recueillies à l'automne, elles sont séchées par la fumée du foyer et servent toute l'année.

Midi réunit de nouveau les membres de la famille pour le second repas dont le menu s'agrémente de potage au lard, de riz, de pâtes, de haricots ou de légumes de toute sortes, et, de temps en temps, d'un morceau d'agneau rôti, mais le fond du repas est toujours constitué par la châtaigne. Le soir, à la rentrée du travail, on mange des necci avec quelques légumes ou bien du potage ou du fromage.

Le vêtement. — Pour l'habillement comme pour la nourriture, le paysan des montagnes de Pistoie veut se suffire à lui-même et satisfaire ses besoins avec les produits de son domaine. Aussi, à côté de la culture ménagère, trouvons-nous la fabrication domestique traditionnelle : on file le chanvre de son champ et la laine de ses brebis.

Une fois par an, des cordonniers ambulants viennent passer quelques jours à la métairie et procèdent au raccommodage

et à la confection des chaussures nécessaires pendant une année à la famille entière, en utilisant les peaux des animaux du domaine. Les instruments de culture, chariots, charrues, bâts, instruments pour la confection des fromages sont exécutés et entretenus par les hommes qui restent l'hiver au foyer, en utilisant tout au plus l'aide du forgeron du village.

Le temps n'est pas loin où la poterie encore était de fabrication ménagère et, dans plus d'une maison de montagne, il m'est arrivé de retrouver relégué dans un coin l'instrument primitif qui servait au moulage et au tournage.

Mais l'émigration toujours plus générale et prolongée, en diminuant le nombre de bras disponibles à la maison, et, en même temps, le développement des moyens de transports qui met à la disposition de ces populations montagnardes les nombreux produits de l'industrie moderne, ont provoqué la disparition rapide de plusieurs de ces fabrications familiales.

Les réparations des cabanes, même en maçonnerie, sont exécutées par les paysans, et ce n'est que rarement qu'on demande la collaboration d'un ou deux maçons. On voit à quoi se réduisent les objets indispensables, qu'on doit acheter chez les marchands de la vallée : quelques ustensiles de ménage, jamais ou presque jamais aucun produit alimentaire, un peu de riz et de pâtes, qui servent à varier la nourriture, un peu de vin, le sel en très petite quantité, car on en consomme très peu : le pain en Toscane est encore presque toujours sans sel. Dans la plaine et dans les collines, partout où pousse l'olivier, l'huile est très largement consommée et constitue à peu près le seul condiment employé et même la base de l'alimentation ; elle est ici remplacée par la graisse de porc.

A la Lama, sur une côte en plein midi, il y a une vingtaine d'oliviers chétifs et rabougris, mais qui donnent parfois une petite provision d'huile.

Les achats les plus considérables consistent en articles d'habillement que l'on ne peut produire soi-même. Bien que ces villages soient perdus loin du monde, une certaine coquetterie n'a pas manqué d'y pénétrer et quand les marchands ambulants

étalent leurs camelotes aux couleurs voyantes, femmes et jeunes filles s'empressent autour d'eux. Pour les hommes et les femmes, les costumes usuels sont composés de bure de couleur vert marron sombre. Pour les jeunes femmes et jeunes filles, ce sont des cotonnades à couleurs voyantes. Toutes les femmes portent sur la tête des mouchoirs à dessins imprimés noirs ou clairs, selon l'âge, en soie pour les solennités.

L'ÉMIGRATION TEMPORAIRE CHEZ LES PAYSANS MÉTAYERS. — La récolte et la préparation de la châtaigne terminée, l'hiver approche rapidement, les travaux aux champs cessent et le besoin d'émigrer recommence de se faire sentir.

Le premier à partir est le troupeau de moutons. Autrefois, à la Lama, tant que les fils du second mariage étaient encore en bas âge, le père lui-même allait conduire ses brebis dans la lointaine Maremme; mais, depuis que les enfants ont grandi, un des aînés des garçons, accompagné par un plus petit d'une douzaine d'années, a la charge du troupeau. A petites journées, broutant l'herbe le long de la route, le troupeau s'achemine lentement le long des vallées jusqu'en plaine. Quelquefois le troupeau de la Lama s'est arrêté aux alentours de Pistoie pour passer l'hiver, mais le plus souvent il pousse jusqu'en Maremme.

Au printemps, vers la mi-avril, ou dans le courant de mai, bêtes et gens reprennent le chemin de leur village.

Dans plusieurs des communes où hivernent les troupeaux transhumants il existe une taxe sur le bétail d'environ 20 centimes par tête. Mais la redevance la plus forte est celle qui est due au propriétaire du terrain pour pouvoir y faire paître les troupeaux.

Il est d'usage courant dans le pays des montagnes de Pistoie que plusieurs petits métayers ou propriétaires réunissent leurs « branchi » (petit troupeau) en un seul grand troupeau de mille têtes et plus. Ce grand troupeau, dénommé « vergheria », est placé avec ses bergers sous l'autorité d'un chef berger appelé « vergaio ». C'est lui qui traite avec les régisseurs pour la location des « bandite » où il fera paître ses moutons à raison de 3

à 5 francs par tête. Il s'occupe de toutes les affaires, des ventes des produits, agneaux et fromages, de la division des gains entre les différents petits troupeaux, du paiement des taxes et des redevances, de l'achat des provisions de bouche et des fourrages si, par suite de la sécheresse ou de la neige, l'herbe vient à manquer dans les pâturages. Le métayer de la Lama a été lui-même plusieurs fois vergaïo [1].

Après le départ du berger, c'est le tour des autres hommes de la famille. Ils se rendent, suivant l'usage du pays, exclusivement en Sardaigne et y passent l'hiver à un travail acharné et mal payé comme charbonniers-bûcherons au service des marchands de charbon de bois. Au retour de la belle saison, ils apportent en entier à leur famille le petit pécule, quelques centaines de francs au plus, péniblement gagné au détriment de leur santé. C'est là un trait communautaire; nous savons d'ailleurs que le châtaignier tend à maintenir la communauté [2].

L'éducation des enfants. — Une communauté prospère suppose une forte discipline extérieure et une autorité indiscutée. Nous avons déjà dit que, dans les montagnes de Pistoie, cette direction autoritaire, quoique ordinairement empreinte d'une grande douceur, est habituellement entre les mains de la femme, de la massaïa. On constate la désorganisation de toutes les familles où manque une ferme direction féminine.

Le paysan toscan est très bon avec ses parents, avec les vieillards de la famille qui, même quand ils ne sont plus capables de travail, gardent leur autorité morale et sont toujours bien traités. De leur côté, les pères et les mères ont au plus haut point l'amour de l'enfant.

C'est la mère qui donne elle-même, lorsqu'elle en est capable, une certaine éducation morale à ses enfants, une éducation morale qui naturellement est faite de routine, de tradition et d'instinct, sans base rationnelle, mais telle que peuvent la donner par intuition d'amour des paysannes lorsqu'elles sont intelli-

1. Cf. *Science sociale*, 55e fasc., p. 55 et 74.
2. Cf. *Science sociale*, 2e pér., 55e fasc., p. 56.

gentes et bonnes. Quant à la mère Thérèse de la Lama, elle ne bat jamais ses enfants, ne les punit point et les gronde très rarement ; lorsqu'ils sont en faute, elle les réprimande doucement, leur démontre leur erreur et les exhorte à ne plus recommencer : « on obtient plus par la douceur que par la force, par l'amour que par la crainte », avait coutume de répéter cette femme, complètement illettrée, née et grandie dans la solitude des montagnes sans aucun contact avec le monde intellectuel, mais qu'un sens très juste de la vie, une haute intelligence unie à une profonde bonté avaient guidée si sûrement dans l'existence.

Elle avait coutume de dire encore : « Comment être sévères et brutaux avec des êtres jeunes? Nous ne sommes point parfaits nous-mêmes, après tant d'années d'existence, comment peut-on exiger des enfants qui ont tout à apprendre des vertus que nous n'avons pas ? Nous avons nos goûts, nos idées, nos désirs, pourquoi n'auraient-ils point les leurs? Je n'ai jamais sévi, je leur fais seulement observer lorsqu'ils font mal, ce n'est point leur faute et ils m'aiment, sont gais, joyeux et confiants, et je crois qu'ils deviennent meilleurs, plus travailleurs et plus honnêtes parce qu'ils sont heureux. » En effet, la gaieté règne parmi ces enfants et ces jeunes gens, une gaieté continuelle, sereine, joyeuse, cette gaieté qui entretient la santé de l'âme et du corps, une joie de vivre chez tous, une allégresse franche tempérée par la gravité que la montagne met chez ses fils, chez ceux qui doivent vivre d'un dur labeur.

L'éducation des manières, dans toute la population du pays, est naturellement bonne et dans la famille de la Lama l'est particulièrement. Aucun paysan vous croisant ne manquerait de vous saluer en soulevant son chapeau et de vous souhaiter une bonne promenade. Quand on entre dans une maison, on est toujours accueilli avec une sincère bienvenue, une aisance élégante et une grande cordialité. L'instruction proprement dite se réduit à peu de choses ; quoique la famille de la Lama occupe une bonne position sociale, tous ses membres ne savent pas lire et écrire. La mère Thérèse soigne les manières de ses enfants, les dirige un peu quand elle a un instant libre,

et, étant croyante naturellement, leur inculque quelque notion religieuse, les conduit ou les envoie régulièrement à la messe chaque dimanche. La religion s'ancre dans les jeunes âmes dès l'enfance justement à cause de cette atmosphère croyante qui les entoure. Par tradition locale il existe dans le pays un certain nombre de préceptes d'éducation qui, dans chaque famille saine, sont pratiqués par les grands et appris aux enfants.

L'influence bienfaisante de la mère peut surtout se faire sentir pendant les long mois de l'hiver, quand toute la famille, à l'exclusion des hommes émigrés, est obligée de garder la maison. Et c'est alors que l'éducation innée, le langage harmonieux, l'esprit poétique de la population des montagnes de Pistoie prend un libre essor et exerce son influence sur les enfants. Les métayers de la Lama ne possèdent ni ne lisent aucun livre ni journal. Par contre, de nombreux vieux contes de la vallée racontés à haute voix par un membre de la famille, font agréablement passer les longues soirées d'hiver, près du grand feu autour duquel enfants, femmes et vieillards se réunissent. Ces contes à sujets fantastiques ont bien un peu de superstition, mais, somme toute, ne peuvent qu'exercer une bonne influence sur les âmes enfantines. L'éducation familiale est donc, par nature, par instinct, bonne, mais c'est une éducation plus passive qu'active : elle empêche l'éclosion du mal et des défauts qui désorganiseraient la famille plutôt qu'elle ne réveille les énergies, qu'elle ne trempe les caractères, qu'elle ne développe les qualités positives et qu'elle ne cultive les aptitudes.

La mère Thérèse envoie régulièrement ses enfants à l'école de Spignana, toutes les fois que celle-ci fonctionne, mais ces écoles, comme nous le constaterons plus loin, fonctionnent bien mal, et c'est tout au plus si, pendant qu'elles sont ouvertes, on peut y apprendre à lire et écrire. Ne parlons pas de notions d'hygiène ni de morale dont il n'est jamais question dans les leçons. Après avoir fréquenté pendant deux ou trois ans au plus, généralement moins, parfois pendant quelque mois à peine, l'école élémentaire du village, les enfants qui ne savent que lire et écrire très médiocrement, cessent complètement d'aller à l'école.

Il en résulte que, malgré leur intelligence, nos montagnards restent fort ignorants, ne connaissent aucun métier et restent toujours des « unskilled labourers » sans pouvoir s'élever, ce qui les condamne, dans l'émigration, à se contenter d'emplois inférieurs. Il convient de remarquer que, dans tout le pays, les mœurs sont restées parfaitement honnêtes malgré la grande liberté dont jouissent les enfants qui passent des journées entières loin de la maison, dans les bois, pour la garde des troupeaux.

Après avoir traversé l'école de Spignana où quelques uns même n'ont jamais été, les garçons et les filles de la Lama reprennent leur travail des champs et la garde du troupeau. Quand ils atteignent dix-huit ans, les jeunes gens commencent à émigrer temporairement. Comme ils n'ont aucune instruction professionnelle, il ne leur est pas facile de changer de but d'émigration; aussi presque tous se rendent-ils en Sardaigne où ils connaissent le travail qu'ils vont faire. Les rares individus qui émigrent dans d'autres pays sont manœuvres ou terrassiers, comme l'aîné des fils de la Lama.

Établissement des enfants. — Les enfants se marient plus ou moins vite, suivant les ressources qu'offre le domaine pour la nourriture de nouvelles bouches. On supplée à l'insuffisance des moyens d'existence par l'émigration hivernale qui sert à la formation d'un pécule pour les jeunes ménages. Il est aussi quelquefois possible d'agrandir la métairie par l'adjonction d'un champ voisin appartenant au même propriétaire, ou d'en augmenter les revenus, par exemple, en ajoutant au cheptel une vache qu'on nourrira en mettant en fourrages du terrain pris sur la lande ou sur la sole de blé. Voilà un fait symptomatique de l'influence du châtaignier : on sacrifie le blé pour pouvoir entretenir quelques individus de plus sur le même podere. La châtaigne est suffisante pour nourrir à elle seule aussi les nouveaux venus. L'appoint en argent nécessaire sera donné par l'augmentation du bétail ou par quelques travaux supplémentaires exécutés au dehors pour le compte d'autrui. Quand les

ressources du domaine le permettent et que la maison familiale est assez grande pour les contenir tous, les fils cadets restent mariés au foyer au moins pour quelques années, jusqu'à ce que l'augmentation des nouvelles familles les oblige à quitter la métairie. A la mort du père, les frères continuent d'habiter ensemble, et vivent généralement en bonne harmonie.

Lorsque le podere devient trop petit pour occuper et nourrir tous les enfants, l'établissement au dehors de certains d'entre eux se fait par essaimage et sans règle fixe. Chaque année il y a dans le pays quelques changements de métayers : un des fils cherche alors à s'établir sur une de ces métairies vacantes. Les parents ne fournissent aucune aide pécuniaire, mais ils donnent quelques meubles et outils et, assez souvent, si cela est nécessaire, leur contribution s'étend à la main-d'œuvre; ils envoient avec le partant un ou deux des membres de la famille, car de nouveaux ménages manqueraient souvent de bras pour le travail de leur nouveau podere. Ces aides, frères, neveux ou nièces, se marient et font souche à leur tour sur la même métairie jusqu'au jour où, les enfants du métayer grandissant, le podere devient trop petit pour fournir travail et nourriture à tous; on y pourvoit d'abord par l'émigration temporaire, puis on essaime de nouveau.

Mais les occasions de s'installer sur un podere vacant sont assez rares et alors il ne reste d'autre moyen de subsistance que l'émigration temporaire. Parfois on voit le jeune homme se marier tout en restant au foyer et quoique il n'y ait matériellement pas de travail pour lui sur le podere ni de ressources pour nourrir sa nouvelle famille; il émigre alors régulièrement chaque année, laissant sa femme et ses enfants au foyer fraternel. Plus tard, il tâchera d'acheter avec ses économies un lopin de châtaigniers et, si possible, un petit champ, ou bien cessera d'émigrer si un hasard rend vacante une métairie dans la même région. L'émigration est seulement temporaire, grâce à la grande abondance de châtaignes : les gains de l'émigrant ne sont nécessaires qu'à titre d'appoint pour subvenir à l'insuffisance des bénéfices de la culture; et surtout pendant huit mois

de l'année, le nombre des bouches à nourrir se trouve réduit par le départ de plusieurs hommes.

Quand les fils émigrent pour la première fois, ils reçoivent des parents, si ceux-ci sont en mesure de le faire, l'avance d'une petite somme d'argent qui leur servira pour le voyage et qu'ils rendront au retour. Il nous a été donné de constater certains cas où cet argent avait été prêté par d'autres, par des amis du jeune homme, ou par le propriétaire du domaine, la famille étant dans l'impossibilité de faire cette avance.

Toute l'aide que les parents, dans la classe des métayers, apportent à l'établissement de leurs enfants, tant garçons que jeunes filles, se réduit au mobilier. Si l'aide en argent est nulle, l'aide matérielle et morale est forte. Nous avons déjà fait remarquer que, pour faciliter leur établissement sur un nouveau podere, on envoie avec eux d'autres jeunes gens de la famille pour que le nombre des bras soit suffisant. Les entr'aides de ce genre sont fréquentes et nombreuses. De même la famille est toujours prête à reprendre chez elle les ménages qui n'auraient pas réussi. Les émigrés peuvent aussi compter trouver un asile à la maison paternelle.

Le mariage d'une fille facilite souvent le mariage d'un fils en faisant un vide parmi les membres de la famille.

Pour le jeune homme, ainsi que nous venons de le voir, le mariage, sauf cas particuliers, a dû être précédé d'une période d'émigration temporaire pour réunir les économies nécessaires. Il lui faut acheter le cadeau de noce, la bague, et subvenir aux frais divers qu'occasionnent les immanquables fêtes qui accompagnent tout mariage, même chez les plus petits paysans. Cela représente, pour les ressources de ces montagnards, des frais assez élevés.

Nous avons vu qu'un seul fils de la mère Thérèse s'était marié. Nous avons eu l'occasion d'assister à ce mariage, qui a donné lieu, comme de coutume, à une fête générale du village et des alentours. Étant donné l'esprit du pays on donne plus d'importance à la cérémonie religieuse qu'au mariage civil. Cortège bruyant au sortir de l'église, éclats de pétards, danses inter-

minables, banquets accompagnent et étourdissent les époux pour toute la journée. De nombreux invités prennent part au grand repas où la massaïa déploie toute son habileté culinaire, et la joyeuse réunion ne se termine que tard le soir à la lueur rougeâtre des torches et des falots.

Les mariages se font, en général, entre personnes du même village ou du pays environnant ; sauf quelques rares émigrants, bien peu se marient au dehors. Aucune coutume spéciale ne règle les mariages. La plus complète disparité règne et, quoique les unions soient plus fréquentes entre de très jeunes gens, il y a aussi des unions entre personnes d'âges différents. Les paysans ont, en général, un grand nombre d'enfants : la mère Thérèse en a eu dix-huit.

Avant de quitter définitivement cette famille de la Lama, nous voulons dire quelques mots sur l'établissement au dehors d'un fils du premier lit du métayer et de sa famille. Ce fils quitta la maison parce que ses enfants grandissaient et que les fils du second mariage de son père rentrant après le service militaire, se trouvaient, après plusieurs périodes d'émigration, en mesure de fonder à leur tour une famille : le travail du podere devenait donc insuffisant à les occuper et à les nourrir tous. D'autre part, ici, l'expédient de l'émigration, ne pouvait durer plus longtemps.

La famille de ce fils du premier lit est réduite à trois enfants, fait exceptionnel dû à une mortalité excessive (7 morts sur 10 enfants) ; il est probable que le père revint du service militaire porteur de quelque maladie, le dernier enfant seul semble avoir une santé normale : fait qui se vérifie dans quelques autres familles du village et qui n'a pas d'autre cause. Ce fils était âgé de 37 ou 38 ans lorsqu'il s'est séparé de la famille et la famille ne l'a pas aidé. Mais à cause du nombre limité de ses enfants et du grand nombre de ses demi-frères, il a emmené avec lui la vieille tante qui continuera à aider au ménage et à surveiller les petits enfants, et la seconde fille de son père, robuste fillette de 12 ans.

Sa maison est plus petite et plus laide que celle de la Lama

et l'étendue du podere est d'environ la moitié. Le mari cultive les champs, la femme aide au travail de la terre et s'occupe du bétail, elle fait le beurre, le fromage, et, avec le petit-lait, elle nourrit un porc; elle a en outre une douzaine de poules, élève, l'été, des poulets qui vont finir sur le marché de San Marcello ou de Mammiano. La petite fille de la mère Thérèse, d'abord seule, plus tard accompagnée parfois du petit garçon de la massaïa, mène paître les brebis dans la montagne, dans les ravins et dans les châtaigneraies que la métairie possède sur les hauteurs.

L'hiver, le métayer se rend dans la Maremme avec le troupeau de moutons; la dernière année, il emmenait avec lui son fils alors âgé de 12 ans, assez grand maintenant pour suivre et aider son père dans la garde du troupeau. A la maison, l'hiver, il ne reste que les deux femmes et les petits-enfants.

Voici un autre exemple d'établissement des enfants assez différent de celui de la Lama :

M.M... restée veuve avec deux garçons en bas âge, dut abandonner la métairie sur laquelle elle se trouvait faute de pouvoir la travailler; elle eut l'occasion de faire « un change » et de se transporter sur une métairie très petite où, par un travail acharné, elle et ses deux fils, avec, dans le commencement, l'aide de quelques journées réussirent à arracher au sol de quoi vivre. En plus du porc traditionnel et d'une vache, elle développa la basse-cour en gardant une trentaine de poules et réussit ainsi à avoir sans travail, par la vente des œufs toute l'année et des poulets à la bonne saison, une petite ressource supplémentaire en argent.

Dès qu'il eut atteint l'âge légal, l'aîné de ses fils se maria avec la fille d'un métayer voisin. Nous voyons ici que, non seulement, dans ce cas, il ne dut point émigrer pour pouvoir se marier, ainsi qu'il arrive habituellement, mais que, au contraire, son mariage, en installant une personne de plus au foyer, lui permit de se rendre, pendant un ou deux hivers qui suivirent, en Maremme, avec un petit troupeau de moutons.

La famille ayant une capacité de travail plus grande eut alors

la chance de pouvoir se transporter sur une métairie beaucoup plus vaste dans la zone d'élevage où, avec un nombreux bétail, les conditions de vie sont bonnes en même temps que ce genre d'exploitation exige peu de bras. Dès lors, le jeune marié ne quitta plus le foyer où régnait toujours la plus parfaite concorde. Père deux ans plus tard d'une troisième petite fille, ce jeune métayer mourait à 23 ou 24 ans, emporté en trois jours par une pneumonie, ne laissant que des enfants en bas âge; c'est le frère cadet, exempté à son tour du service militaire qui devint métayer. La jeune veuve, si elle ne se remarie point (il est plutôt rare dans ces montagnes que les femmes se remarient), continuera à demeurer avec sa belle-mère, son beau-frère et la famille de celui-ci. En attendant que les enfants grandissent, un jeune pâtre sera « loué » ainsi qu'une « garzona », fillette pour les travaux de la ferme.

Les trois filles du mort continueront d'habiter à la métairie, prendront leur part du travail de la ferme dès qu'elles seront en âge de le faire et jusqu'à ce qu'elles se marient, mais si la famille de leur oncle avait surabondance de bras et que la misère presse (fait heureusement rare parmi les paysans métayers, et point probable dans cette famille où les fils semblaient, ainsi que la mère, intelligents et débrouillards), les trois filles devraient s'éloigner du foyer pour gagner leur vie.

III. — UNE MÉTAIRIE D'ÉLEVAGE.

Par zone d'élevage il ne faut pas entendre une région de domaines à grandes cultures fourragères, où le bétail soit l'objet de soins spéciaux. Nous voulons simplement parler ici des métayers de cette zone de fermes situées au-dessus de la limite des châtaigneraies, entre 900 et 1.100 mètres, rarement plus haut, et où la nature du lieu favorise un développement plus grand de l'élevage du bétail.

M... possède, à environ 1.100 mètres d'altitude, une propriété comprenant de grands pâturages et une métairie importante.

On s'y rend de Spignana en plus de deux heures de rude montée, au commencement sous de magnifiques châtaigneraies, ensuite à travers des étendues sans un seul arbre. On rencontre sur son chemin une demi-douzaine de métairies éparses de-ci et de-là, entourées de champs cultivés et d'herbages naturels, et souvent séparées l'une de l'autre par des espaces presque complètement dépourvus de végétation, ravins, pentes abruptes et rocheuses, où seules les chèvres trouvent quelques touffes d'herbe à brouter.

Le site de la métairie de M... est un vaste espace faiblement en pente, aux prairies verdoyantes, dominant au loin tout l'enchevêtrement des vallées du pays. C'est un endroit charmant avec la maison entourée de hêtres gigantesques au milieu de petits champs cultivés et d'herbages naturels. C'est sur ce domaine que s'était transportée, lors de notre observation, la famille de paysans dont nous venons de parler en dernier lieu.

Situé à 1.100 mètres au-dessus du niveau de la mer et à quelque 200 mètres au-dessus de la limite où croît le châtaignier, il est plus vaste que celui de la Lama, sans qu'il nous ait été cependant possible d'en savoir l'étendue exacte ; les cultures même fourragères y sont moins développées qu'à la Lama ; mais, par contre, les herbages naturels sont assez bons, et dans les limites même du podere, occupent à eux seuls plusieurs hectares, sans compter les pâturages dépendant de la métairie mais situés hors de ses limites. Naturellement, à la métairie est attachée une châtaigneraie, située à plusieurs kilomètres, dans la zone du châtaignier.

En fait de voies de communication, il n'y a que des chemins muletiers impraticables pendant l'hiver. La maison se compose d'un corps de logis long et bas, ombragé par une touffe de magnifiques hêtres, seule essence qui croît à cette hauteur. Aucune forêt dans le voisinage, mais seulement çà et là quelques hêtres isolés, tordus par la rafale. Le terrain environnant, brûlé par le soleil et le vent, s'élève rapidement au nord derrière la maison, s'étend à droite à gauche, dévale au sud en contours arrondis, et la vue s'étend au loin sur les vallées verdoyantes,

sur les contreforts qui s'échelonnent à perte de vue vers Lucca et la Garfagnana, vers Boscolungo, etc.

La maison adossée à la montagne est ainsi située au plein midi; aux alentours, on aperçoit un petit jardin potager, où, avec les légumes, on cultive les quelques fleurs indispensables, chères à tous nos paysans toscans, puis les divers champs de céréales, blé, seigle, orge, par très petites quantités, maïs ordinairement fauché en vert pour le bétail, un peu plus bas un petit champ de trèfle. On ne fait ici de blé que le strict nécessaire pour varier l'alimentation de la famille; l'orge et le seigle sont utilisés pour les porcs et le bétail. La châtaigneraie suffit à l'approvisionnement en farine de châtaigne. La plus grande étendue des terres est consacrée au bétail : une quinzaine de têtes de bovidés, quelques mulets, un troupeau d'une centaine de brebis et une vingtaine de chèvres. Les vaches vivent surtout au pâturage : on ne fait pas d'élevage rationnel, mais on garde les jeunes bêtes jusqu'au moment où leur vente procure le plus de bénéfices. Pour l'hiver, on emmagasine du foin de prairie et des fourrages artificiels, trèfle et luzerne; au printemps, on consomme aussi de l'avoine coupée en vert.

Nous trouvons ici la maison en meilleur état, à cause des finances meilleures du propriétaire; elle se compose au rez-de-chaussée de la cuisine et de quelques pièces, au premier des chambres à coucher. Adossés au corps de logis, l'étable, la bergerie et le toit à porcs. Le propriétaire s'est fait aménager quatre pièces pour y venir passer quelques semaines l'été, pour faire faire une cure de montagnes à son enfant; cette initiative est due à la mère étrangère au pays.

La famille, que nous connaissons déjà, se trouve ainsi composée : la mère, veuve depuis de longues années, le fils aîné âgé de 21 ans, son frère jeune garçon de 17 ans, la femme du premier, jeune femme robuste et toujours gaie, leurs enfants, trois petites filles dont l'aînée âgée de trois ans et un petit garçon « loué » qui garde les moutons.

A cause des pâturages naturels le besoin de main-d'œuvre est faible, aussi les deux frères aidés des deux femmes suffisent-

ils au travail. Les bêtes, passant la journée à l'herbage pendant plusieurs mois de l'année, donnent peu de peine; la traite du lait a lieu matin et soir à la sortie et à la rentrée à l'étable, le soir seulement pour les brebis et les chèvres. Les femmes ou les hommes font paître les vaches, les femmes traient celles-ci et font le fromage de lait de brebis que les hommes traient le soir en les rentrant; les deux femmes font le beurre et la ricotta qui sert à l'alimentation de la famille et du propriétaire.

Une des caractéristiques des métairies de cette zone est *leur éloignement de tout village et encore plus des routes carrossables*. Tandis qu'à la Lama, pendant la bonne saison, les habitants se rendent plusieurs fois par semaine au village, ici les rapports sont moins fréquents. Le dimanche, presque toute la famille descend à Spignana assister à la messe. On entasse sur un mulet les produits à vendre ou à apporter au propriétaire et souvent un des membres de la famille pousse jusqu'aux gros villages de la vallée pour y porter quelques produits de la basse-cour ainsi que du beurre, du fromage. Ce n'est donc qu'une fois par semaine, et seulement pendant la belle saison, qu'on entre en relation avec le reste du monde. Les enfants ne fréquentent pas, ou bien rarement, l'école et en tout cas seulement durant l'été; il en résulte que presque aucun ne sait lire ni écrire. En hiver, les communications deviennent impossibles et pendant plusieurs mois ces paysans vivent complètement isolés sur leurs métairies. Les dimanches et fêtes, ils remplissent de leur mieux leurs devoirs religieux, en lisant la messe s'ils le peuvent, sinon ils prient pendant le temps que dure habituellement l'office. Cet isolement oblige *les paysans de cette zone à se suffire avec les produits de leurs domaines*.

Le relief accentué du sol amène la succession rapide des diverses zones d'altitude qui ne sont ainsi séparées que par de faibles distances. Il en résulte des influences réciproques et *l'extension du règne du châtaignier avec ses conséquences sociales*. Chaque métairie de la zone élevée que nous venons de décrire possède en effet, dans la zone inférieure, une châtaigneraie qui fournit aux métayers le principal de leur nourriture.

IV. — UNE EXPLOITATION PAR RÉGISSEUR.

Les « fattori » ou régisseurs forment en Toscane une classe nombreuse et riche. « Fammi fattore un anno e se sarò povero mio danno, » dit le proverbe toscan : « Si après avoir été régisseur un an je suis encore pauvre, c'est ma faute. » Mais si on trouve partout en Toscane la présence du régisseur, il n'en va pas de même dans le pays des montagnes de Pistoie. Ici, ils sont au contraire très rares et limités à la vallée principale où se trouvent les seules propriétés de quelque importance constituant ce qu'on appelle une « fattoria » groupant généralement plusieurs métairies. Le plus souvent, les paysans dépendent ici directement des petits propriétaires qui habitent le village toute l'année.

Lizzano, qu'on atteint de Spignana, par un chemin muletier, en une heure de marche environ, se trouve dans un joli endroit à 700 mètres d'altitude, dans une sorte d'enfoncement au milieu de la forêt, environné par les montagnes, sur un petit plateau qui a permis un développement plus grand des cultures et la constitution d'une propriété dirigée par un régisseur.

Lizzano n'est qu'un petit village de quelques centaines d'habitants, ne formant pas commune indépendante. Il a pourtant sur Spignana l'avantage d'être relié par une route communale à la grande artère nationale traversant le pays et de posséder un bureau de poste; ces facilités de communication et la présence de commodités plus grandes font que Lizzano, sans être un centre de villégiature, n'en est pas moins fréquenté par quelques familles étrangères, ce qui donne immédiatement au village un cachet différent de celui de Spignana encore perdu sur les montagnes.

Le propriétaire du domaine qui nous intéresse maintenant n'habite déjà plus au village que l'été, et rarement même l'été; le reste du temps, son domicile est en ville, à Pistoie. Il a, en

conséquence, délégué à la direction de sa propriété un régisseur habitant sur place. Cette « fattoria » se compose de quelques métairies, de bois, de pâturages. Entre les domaines de cette propriété et les autres métairies du pays il n'y a pas d'autre différence que la substitution du régisseur au propriétaire dans la direction ou plus exactement dans la surveillance.

L'administration par régisseur n'existe dans les Montagnes de Pistoie que pour de rares domaines appartenant souvent à des gens du pays enrichis par le commerce et qui ont abandonné leur village pour la ville. Ce genre de grande propriété n'est pas un élément de progrès pour le pays, car ces propriétaires absentéistes et parvenus ne possèdent aucune connaissance agricole et ne s'occupent de leurs terres que pour en percevoir les revenus. D'autre part, les régisseurs sont des paysans, ou des fils de petits propriétaires. Ils n'ont aucune formation technique et ne cherchent à introduire aucun progrès dans les méthodes routinières du pays.

La seule différence qu'on relève dans ces exploitations est la nécessité d'écouler la presque totalité des produits revenant au propriétaire dont la consommation en nature est à peu près nulle. Le régisseur, disposant de quantités plus considérables à cause du nombre des poderi, peut en tirer meilleur parti par la vente que le propriétaire n'ayant qu'une ou deux métairies. Cet état de choses est donc favorable à l'activité commerciale du pays.

V. — LES PROPRIÉTAIRES-RENTIERS.

De cette longue monographie nous espérons avoir fait ressortir clairement les habitudes des paysans métayers. Avec les propriétaires, nous rentrons au village où ils habitent, presque tous. Nous y trouverons aussi les autres classes d'habitants du pays, paysans propriétaires, artisans, petits marchands, voitu-

riers, etc..., ainsi que les pauvres. A Spignana, nous pouvons distinguer trois sortes de propriétaires :

1° Le propriétaire rentier ayant une ou plusieurs métairies qu'il fait cultiver par des métayers, ainsi que des étendues plus ou moins considérables de châtaigneraies et pâturages;

2° Le petit propriétaire possédant sa maison au village, et quelques champs et quelques parcelles de châtaigneraies travaillant son propre bien, qui suffit aux besoins de sa famille;

3° Le propriétaire fragmentaire exerçant quelque petit commerce ou métier accessoire (maçon, menuisier, petit marchand) ou bien émigrant périodiquement l'hiver pour gagner de quoi acheter le complément de sa nourriture et de son entretien. Certains d'entre eux ne possédant que quelques pieds de châtaigniers sont de véritables propriétaires indigents.

Ce qui domine de beaucoup, c'est la propriété en métayage. Elle embrasse la plus grande partie des terres de la région, presque la totalité. Les propriétaires fragmentaires de châtaigneraies l'emportent par le nombre et par l'étendue totale de leurs biens sur les petits propriétaires de champs et de châtaigneraies, qui, eux, sont la minorité.

Les propriétaires des poderi que nous avons décrits habitent tout près de la place du village et leurs maisons se distinguent, dès l'abord, par un visible effort vers l'élégance, qui se trahit par un bon crépissage aux couleurs vives, rose, bleu ciel, blanc, les plus aisés se donnant même le luxe d'avoir des persiennes; l'entrée, les perrons, les balcons sont ornés de nombreuses plantes et fleurs en pots.

Pénétrons maintenant dans une de ces maisons dont le coquet aspect extérieur prévient en sa faveur, et nous la trouverons propre et bien tenue. Les murs aux teintes claires, encadrés par des bordures plus foncées, plafonds en bois raboté et poutrelles apparentes, planchers en bois aux étages, en brique au rez-de-chaussée, portes vernissées, donnent un aspect d'un certain bien-être. La maison comprend, outre la cuisine, un vestibule, un salon, une salle à manger et plusieurs chambres à coucher suffisamment quoique simplement meublées. On y trouve

encore quelques beaux meubles et souvent de précieuses poteries, lampes anciennes et vases en cuivre repoussé. Le salon est orné de quelques meubles achetés en ville ou rapportés d'un voyage à Pistoie : une inévitable console avec glace, supportant la non moins inévitable pendule et deux pots avec fleurs artificielles, le tout sous globe. Des photographies, quelques estampes bon marché complètent l'ameublement avec les chaises et le sofa, commode, etc. La propriétaire, toujours bien coiffée et décemment habillée, nous accueille d'une manière avenante et très hospitalière et avec une courtoisie parfaite s'empresse de nous servir le marsala, les gâteaux secs, les cerises à l'eau-de-vie, et de nous montrer son petit jardin plein de fleurs et bien soigné.

Le plus souvent, il n'y a de cheminée que dans la cuisine, tout au plus y en a-t-il une seconde, mais petite et souvent inutilisable dans la salle à manger ; aussi, dans la plus grande partie des habitations, la cuisine devient pour l'hiver le lieu de réunion de toute la famille. Dès les premiers froids, chacun se munit en outre du « scaldino » ou « veccio », petite chaufferette découverte à anse, en poterie brune luisante, quelquefois en cuivre ancien, rempli de braise, qu'on tient toujours entre les mains ou sous les pieds. Les femmes tricotent et les hommes, quand ils sont empêchés d'aller au cabaret, fument et laissent passer les journées sans rien faire.

A la différence des propriétaires de la plaine, qui ont souvent une profession libérale ou commerçante, et pour lesquels l'administration de leurs terres serait une gêne et un ennui, nos propriétaires du pays des montagnes de Pistoie n'exercent aucun métier et n'ont pour toute occupation que la surveillance de leurs métairies ; ce n'est même pas une direction effective et encore moins un patronage agissant.

L'existence de ces petits propriétaires rentiers ne diffère guère de celle des paysans que par l'oisiveté dans laquelle ils vivent : la chasse et les bavardages sur la place publique ou au café occupent leurs journées. Ils sont incapables d'un effort suivi, d'un travail persévérant et la modestie de leurs besoins

favorise leur paresse et leur insouciance; ils logent dans leurs maisons, se nourrissent des produits de leurs domaines et se chauffent de leur bois. Ils n'ont guère à acheter que le vin, et de temps en temps un peu de viande, et un peu d'huile pour condiment et pour éclairage. Les dépenses du vêtement sont faibles et largement couvertes par l'argent provenant des ventes de bétail; il en reste encore assez pour la chasse, le journal, le tabac, le café et autres menues distractions.

Les dépenses intellectuelles sont nulles. En dehors du journal, il n'est acheté presque aucun livre. Il existe dans chaque famille de propriétaires quelques rares volumes, mais ce sont d'anciens ouvrages, tels que la *Divine Comédie*, entrés à la maison par hasard, et qu'on lit de temps en temps, surtout l'hiver, le plus souvent à haute voix, quand la famille est réunie autour du feu. Ces dernières années, le grand développement des publications périodiques a fini par se faire sentir aussi ici et une ou deux familles du village reçoivent régulièrement une revue hebdomadaire populaire. Mais il faut remarquer que la personne qui a introduit cette publication, femme d'un propriétaire du village, est originaire de la Vénétie. Le journal est lu avec beaucoup d'intérêt par toute la famille et il est attendu chaque jour avec impatience par les hommes pour les nouvelles politiques qu'ils lisent à haute voix au petit groupe de personnes qui se forme autour d'eux, par les femmes, les jeunes filles surtout qui se passionnent pour le feuilleton.

Les enfants sont très peu nombreux dans la classe des propriétaires : un, deux, trois au maximum. La plupart ne reçoivent qu'une éducation sommaire. Ils fréquentent l'école du village, tout au plus vont pour une année achever les classes élémentaires à l'école du bourg; le plus souvent, après l'école du village, l'enfant n'en fréquente plus aucune et finit d'apprendre à lire et écrire sous la direction des parents ou de la maîtresse d'école. Les écoles supérieures sont à Pistoie et personne ne songe à y envoyer les enfants. Adolescents, ils suivent leur père à la chasse, jouent toute la journée avec les gamins du village, et s'initient naturellement, peu à peu, à la routine

des cultures et à la surveillance du domaine. Les voyages, pour les propriétaires, sont extrêmement rares. Ils font un voyage de noces qui quelquefois se borne à la vallée principale, plus souvent jusqu'à Pistoie; ceux qui se rendent à Florence, ou à Bologne sont l'exception. Hors de là, il n'y a que quelques courses à Pistoie, espacées de plusieurs années, rendues nécessaires par quelque affaire.

Le nombre des enfants étant si limité, plusieurs familles n'en ayant même qu'un seul, la question de leur établissement est aisée. Quand ils se marient, les garçons continuent souvent à vivre chez leurs parents, les filles vont habiter chez les beaux parents. Les moyens d'existence suffisent ordinairement à entretenir sur le même pied la famille agrandie. Les jeunes filles reçoivent généralement une dot, consistant souvent en un ou plusieurs poderi ou en bois de châtaigniers. Les jeunes hommes continuent, au contraire, à vivre en commun avec les parents; lorsque ceux-ci deviennent âgés, le fils finit par prendre en main toute la direction de la propriété, dès le vivant des parents. A la mort du père, la succession est réglée suivant le code italien, qui veut que la moitié des biens des parents soit divisée en parties égales entre les divers enfants sans distinction de sexe. L'autre moitié est à la disposition du testateur pour en disposer comme bon lui semble. Au Pays des Montagnes de Pistoie, la coutume pourtant conduit au partage égal de la propriété entière entre les fils. En réalité, étant donné le petit nombre d'enfants, la dimension des propriétés se maintient assez aisément, par la réunion à chaque mariage des biens apportés en dot par la femme, et il arrive même de voir deux propriétés se fondre et former ainsi des domaines très vastes, par le mariage d'un fils et d'une fille uniques, qui, à la mort des parents, héritent en entier de leurs biens.

Des investigations que nous avons pu faire, il résulte que l'épargne est rare parmi les propriétaires qui ne s'adonnent à aucune profession. Très rares sont ceux qui possèdent un peu de rente, ce ne sont que les plus intelligents et souvent cela est dû à l'influence de la femme qui caresse l'espoir d'aller un jour

vivre en ville. Ce désir, cet attrait de la vie citadine, je l'ai constaté dans plusieurs familles, mais la plupart se contentaient de formuler ce désir. Une seule famille du village ayant un fils unique semble réellement faire des efforts pour y parvenir, surtout en vue de l'instruction de l'enfant auquel on voudrait voir suivre un cours d'études supérieures. Ajoutons pourtant que dans cette famille la mère est étrangère au pays des Montagnes de Pistoie.

Il est rare que des domaines soient vendus, et encore plus rare qu'ils soient morcelés. Les poderi ont une étendue que la pratique et la routine ont fixée depuis des générations et qui s'adapte aux nécessités de la culture par une famille en communauté, tirant le fond de sa nourriture du châtaignier et se procurant des ressources accessoires par l'émigration temporaire. Les ventes qui surviennent sont dues à des dettes et à des hypothèques; les nouveaux acquéreurs sont des gens du pays, enrichis par l'émigration, par le commerce du charbon de bois surtout, et voulant marquer, à leur retour au village, leur nouvelle prospérité, par leur transformation en propriétaires fonciers. De cette manière, la propriété, au lieu de s'émietter, a plutôt tendance à augmenter sa surface moyenne. La petite propriété est aussi très stable; c'est la propriété parcellaire qui accuse le plus grand nombre de mutations, car c'est l'ambition de chacun de posséder quelques pieds de châtaigniers pour assurer facilement la subsistance de sa famille. Or l'émigration, par les ressources en argent qu'elle procure, permet de réaliser cette ambition et, d'autre part, les propriétaires de châtaigneraies en vendent volontiers quelques parcelles trop éloignées ou mal situées pour eux. Ainsi la propriété fragmentaire peut aisément se constituer et se développer, et cette propriété est d'autant plus recherchée qu'elle donne des moyens d'existence sans exiger de travail.

Aucun désir de s'élever ni de s'instruire, aucune velléité d'étudier les méthodes nouvelles, d'améliorer des terres et d'en augmenter le rendement, ne distingue le propriétaire. Mais, comme le paysan lui-même, il possède ce raffinement inné qui

en fait un être à part, ne ressemblant à aucun autre paysan, à aucun autre propriétaire des autres régions d'Italie. Ces hommes, vivant dans l'isolement de leurs montagnes, possèdent une rare finesse d'esprit et une grande distinction d'allure, un abord et des manières courtoises et élégantes. D'une intelligence déliée, d'une imagination poétique et ardente, d'un esprit critique et souvent frondeur, ils sont d'une ignorance absolue, n'ayant aucune notion d'hygiène, aucune idée de science ou de progrès, aucune connaissance utile, aucun désir d'en acquérir; ils nourrissent et entretiennent soigneusement une sainte horreur de tout progrès, de toute nouveauté, de toute amélioration qui serait un changement. D'une foi robuste et simple, naïve et belle, ils savent vivre honnêtement et bien mourir.

Dans la classe des propriétaires, au contraire de ce qui arrive chez les paysans, la femme a peu d'autorité. C'est le mari qui s'occupe de tout et qui dispose de tout. La femme ne pense guère qu'au ménage, presque jamais aux affaires. Nous voyons là une confirmation de notre hypothèse que cette autorité de la femme chez les paysans est due à l'émigration temporaire des hommes qui, pendant plusieurs mois, laisse la direction du podere entre les mains de la femme.

Le même fait a d'ailleurs été déjà noté à propos des marins et des caravaniers.

Telle est, en général, la classe des propriétaires. Dans les villages les plus importants de la grande vallée, une classe plus aisée, très peu nombreuse, s'est développée, s'adonnant à des carrières libérales : on y trouve des notaires, des avocats, des employés au municipe, ou bien encore des négociants enrichis dans le commerce du charbon de bois, des boutiquiers, etc., mais eux aussi ne sont pas capables d'un patronage agricole efficace ; ils n'attachent d'importance qu'au métier qu'ils exercent, et à l'agriculture ils ne donnent qu'une attention secondaire avec le même point de vue étroit et borné du petit propriétaire. Il y a très peu de grands propriétaires. Ce sont eux qui détiennent quelques-unes des usines de la vallée et qui ont doté le pays de quelques institutions charitables. Mais ils ne résident

pas sur leurs terres, pas même dans les villages du pays, ne dirigent même pas leurs usines; ils ne font que passer l'été dans leurs villas; leurs terres sont laissées à la surveillance d'un régisseur, les usines à celle d'un directeur : ils n'exercent, eux non plus, aucun patronage.

III

LES PROPRIÉTAIRES FRAGMENTAIRES

I. — LES MÉTIERS ACCESSOIRES.

Les petits propriétaires travaillant leurs propres champs sont très peu nombreux et ne possèdent, en général, que peu de terre arable, car l'émigration ayant lieu vers un pays pauvre comme la Sardaigne, ne fournit qu'un travail très peu rémunérateur, et ne permet pas de réunir un pécule suffisant à l'achat de bonnes terres, d'étendue considérable, comme cela arrive par exemple en Garfagnana et en Lucchesia où l'émigrant, revenant avec des sommes plus importantes, peut acheter de beaux poderi.

Et ici il me semble à propos de faire remarquer de nouveau les conséquences de cette différence d'émigration. Les paysans de la Garfagnana acquièrent en Amérique un désir de confort, de bien-être et de propreté inconnu chez ceux des montagnes Pistoiesi : en Garfagnana, j'ai bien souvent remarqué de petites maisons de paysans qu'on restaurait et embellissait sur l'ordre des propriétaires encore absents qui envoyaient argent et instructions pour trouver à leur retour une maison plus confortable que celle qu'ils avaient laissée à leur départ et plus conforme aux habitudes qu'ils avaient acquises au loin.

La plupart de ces petits propriétaires ne pourraient vivre exclusivement du produit de leurs champs et de leur châtai-

gneraie. Pour eux, l'exercice d'un métier accessoire, au village, ou l'émigration temporaire, sont nécessaires, sous peine de vivre bien misérablement. Ils habitent dans les villages, et travaillent eux-mêmes leurs champs ou, s'ils ont un métier, les font travailler à la journée. Remarquons en passant qu'ainsi quelques journaliers trouvent à vivre ici et notons le salaire qui est de 30 centimes, plus le potage du matin, pour les femmes, et de 50 à 70 centimes pour les hommes.

A Spignana, la mère S..., veuve depuis plusieurs années, possède une petite maison englobée au milieu d'autres masures. En contre-bas, l'étable et la porcherie, au-dessus la cuisine et l'entrée, à l'étage deux pièces, le tout dans un état indescriptible de saleté, de désordre et de misère. L'ameublement est des plus pauvres, et en mauvais état. Mais la mère S... parle un italien des plus beaux et des plus purs; c'est une grande vieille, aux traits d'aigle réguliers, aux yeux gris d'acier : elle représente très bien un des types les plus caractéristiques de la race toscane. Elle est, en outre, d'une extrême saleté. Elle possède une petite pièce de terrain cultivée en céréales et en fourrages ainsi qu'un petit potager et l'immanquable parcelle de châtaigneraie. Elle travaille son terrain elle-même, tout au plus avec l'aide de quelques journées de travail fournies par un voisin et par sa belle-fille, qui vit avec elle et a trois enfants âgés de un mois à sept ans. La mère S... a deux fils, dont l'un célibataire, qui, lors de notre présence, étaient émigrés depuis plusieurs années. Une vache, quelques brebis, des porcs, des volailles, dont on vend les produits à San Marcello, forme le cheptel de la maison et rendent la propriétaire indépendante en lui permettant de se suffire à elle-même.

Nous choisissons la monographie suivante comme donnant bien le type de cette classe de propriétaires.

A Lancisa, hameau à une demi-heure de Spignana, nous trouvons, le long de la route, quelques pauvres masures bâties à flanc de coteau. Nous entrons chez le ménage D... : éclairée par une fenêtre au sud en face de la porte par laquelle nous entrons, une seule pièce tenue avec un ordre et une propreté rigou-

reux; les murs ont la couleur de fumée habituelle au pays. A droite, la cheminée, avec le grand manteau en bois qui s'avance dans la pièce et s'abaisse jusqu'à un mètre et demi du sol et sous lequel s'allongent deux bancs rustiques, pour travailler et fumer pendant les veillées d'hiver. Près de la porte, une table en bois bien blanche, quelques chaises, un modeste buffet, et les ustensiles ordinaires de ménage constituent l'ameublement. De là une porte conduit à la chambre à coucher, et un escalier de bois donne accès sous le toit à une autre pièce, chambre à coucher ou grenier à provisions, selon le besoin. En raison de la pente du terrain, nous trouvons sous la cuisine une pièce et, sous cette pièce, l'étable, de plain-pied avec l'extérieur : la maison se compose ainsi de cinq pièces sur quatre étages.

Une petite vieille au visage allongé, hâlé, couleur de bronze, marqué de longues rides, où brillent deux petits yeux noirs d'une vivacité extrême, vous salue, et vous accueille aimablement à votre entrée. Son mari survient, c'est un grand gaillard, encore vert et alerte, aux membres longs et secs, aux traits réguliers, basanés, au regard vif, à la moustache grisonnante, à la physionomie enjouée et narquoise, à la fois fermée et mobile, fréquente chez le paysan toscan. A son tour il vous salue et en termes élégants et polis vous souhaite la bienvenue, et il s'assied vis-à-vis de vous à petite distance de sa femme, à laquelle il fait un signe d'amitié, puis il regarde sa pipe qu'il a ôtée en entrant et, après s'être enquis si la fumée de tabac n'incommode point ses hôtes, tout en tirant de temps en temps quelques bouffées, il commence, aidé par sa femme, à entretenir la conversation qui roule sur toutes sortes de sujets différents : la campagne, la ville, leur vie d'autrefois et leur vie présente, livres et « littérature » car lui se pique d'instruction et est amateur de lecture.

Tous deux ont dépassé les 70 ans et jouissent d'une santé et d'une agilité enviables; lui, porte le costume habituel en bure, d'une couleur intermédiaire entre le vert olive sombre et le marron foncé : pantalon serré dans les bottes, veston à multiples poches et à nombreux boutons d'os, chapeau en feutre

à larges bords. Elle, est habillée de cotonnade sombre, le corsage droit et collant, la jupe froncée tout autour de la taille, un tablier tranchant avec la couleur de la robe quoique sombre aussi; un mouchoir en cotonnade foncée replié en châle, les pointes retombant sur la nuque et noué sous le menton, découvre le front et les cheveux gris partagés en bandeaux qui encadrent la figure et s'enroulent en petites nattes sur la nuque sous les pointes du mouchoir.

Ils possèdent leur maisonnette, une petite châtaigneraie qui suffit à leur procurer la farine nécessaire à leur alimentation, un champ situé pas trop loin hors du village, où ils cultivent des pommes de terre, du lupin, des fourrages, des haricots, des pois et quelques légumes. Un des trois noyers qui se trouvent à la sortie du village leur appartient sussi. Une vache leur permet de faire du beurre qu'on vend; avec le lait écrémé on fait la ricotta qui entre dans l'alimentation; une ou deux poules fournissent quelques œufs. L'été, si elle en trouve l'occasion, la femme vend le lait à quelque villégiaturant. La vente du veau, du beurre et du lait en été, leur fournit présentement le seul argent qu'ils encaissent.

Le mari eut recours à l'émigration dès sa jeunesse, en Sardaigne toujours, sauf une fois ou deux en Algérie; il rentrait au foyer passer quelque temps avec sa femme presque tous les ans. En Sardaigne, il travailla à la fabrication du charbon, puis dans les mines et fit plusieurs métiers; il fut aussi gendarme pendant longtemps. Ainsi, plus de quarante années de sa vie se sont écoulées presque entièrement en Sardaigne et il a gardé un véritable amour pour ces contrées sauvages et cette vie violente de dangers et d'embuscades. Il se constitua ainsi un petit pécule et revint définitivement au foyer près de sa femme. Ils ont acheté une vache, le petit lopin de terre, quelques outils et agrandi un peu la châtaigneraie.

De leurs nombreux enfants, plusieurs sont morts, et des survivants aucun n'est établi au pays : ils sont loin, on ne sait trop où, ils semblent partis sans esprit de retour, mais ils peuvent faire comme d'autres ont fait : revenir tout à coup après

de longues années de silence, avec un petit pécule, se marier et se fixer au pays.

Voici un autre ménage celui des B... Marié depuis peu à la fille du tailleur du village, B... ne possède que très peu de terres arables, pas du tout de gros bétail, seulement des animaux de basse-cour; il n'a jusqu'à présent que deux petites filles. Il avait été absent plusieurs années avant son mariage, sans donner de nouvelles à sa mère qui le croyait parti sans esprit de retour : il avait émigré en Turquie où il faisait le manœuvre. Depuis son retour, il a pris le service de distribution de la poste à Spignana en allant chercher le courrier à San Marcello, service qui, pendant de longues années, avait été fait par sa mère, dont c'était la seule ressource, avec le lopin de terre et la parcelle de châtaigneraie que naturellement elle possédait aussi. C'est un trajet journalier pour lequel l'administration des postes paye 60 francs par an; à cela s'ajoutent quelques petits profits pour les commissions faites pour les villageois de Spignana et l'été pour les familles en villégiature. Les B... sont possesseurs de la petite maisonnette qu'ils habitent. C'est la femme qui s'occupe le plus du petit champ, le mari étant obligé de partir le matin vers 8 heures et ne revenant qu'à une heure de l'après-midi. La femme n'a rien apporté en dot.

Le ménage vit des produits du petit champ du mari et surtout de la châtaigneraie et du transport de la poste. C'est une dizaine de francs par mois qu'ils réussissent à gagner. Les enfants apprendront tant bien que mal à lire et à écrire; puis, quand leur âge le permettra, ils émigreront si ce sont des garçons, et chercheront à se placer comme domestique, si ce sont des filles. C'est ce qui arrive justement pour la sœur cadette de la femme du facteur : à quatorze ans, elle a commencé à servir au village pour 5 francs par mois. Puis à quinze ans elle a suivi une famille à Florence où elle est restée deux ans à 12 et 15 francs de gages par mois. Peu de temps après le mariage de sa sœur, elle est retournée chez son père qui, veuf et infirme, a besoin d'une femme à la maison. Les jeunes filles qui sont placées en ville envoient ordinairement presque tous leurs

gages à leurs familles. Ce n'est que quand elles atteignent une vingtaine d'années qu'elles en gardent pour elles la plus grande part.

Le beau-père de B..., avons-nous dit, est tailleur; grâce à son métier qui ne chôme pas et au revenu de ses champs, il peut vivre assez largement avec sa seconde fille ; son fils est garçon meunier dans la vallée.

Nous pourrions citer aussi une vieille femme dont le fils a réparé et embelli une maison, puis est parti avec sa femme pour la Turquie où il réussit bien si on en juge par les envois d'argent qu'il fait à sa mère. Celle-ci loue pendant l'été la maison de son fils à des étrangers et mène une vie de pauvresse.

Un autre habitant de Spignana, après avoir été carabinier pendant une quinzaine d'années, est revenu au pays où il est chargé de l'entretien de la route moyennant 1 franc par jour. Sa femme tient un petit commerce; ils possèdent leur maison, un jardin et une parcelle de châtaigneraie. Sans enfant, ils ont adopté une nièce qui a épousé le sous-directeur d'une des usines de la vallée et qui est actuellement dans la haute Italie d'où elle vient chaque année voir son oncle et sa tante.

Les exemples que nous venons de citer montrent des petits propriétaires se suffisant grâce à l'appoint d'un métier accessoire et qui ont trouvé dans l'émigration les ressources nécessaires pour leur établissement. Il faut remarquer que ces familles, au contraire de celles des métayers, sont toujours réduites au simple ménage, car leurs champs ne suffiraient pas à occuper leurs enfants ni leurs châtaigniers à les nourrir. Ceux-ci s'établissent par leurs propres moyens chacun de son côté, sans se soucier de conserver le foyer paternel; les biens sont partagés à chaque génération. Le domaine fragmentaire n'assure pas la stabilité des familles ni le maintien de la communauté, malgré le châtaignier.

En somme, les artisans sont peu nombreux : les maçons et les menuisiers ne trouvent qu'un travail assez limité; seuls les cordonniers et les tailleurs ne connaissent pas le chômage. Quant aux boutiquiers, on n'en compte à Spignana que trois ou quatre

qui vendent des produits alimentaires et de la mercerie ; un d'entre eux doit son importance à la vente des monopoles de l'État, tabac, sel, timbres-poste et au cabaret qu'il tient.

II. — L'EMIGRATION.

Les pauvres forment le gros de la population du village ; mais ce sont des pauvres, propriétaires d'une parcelle de châtaigneraie. Ils possèdent pour la plupart la maisonnette qu'ils habitent, mais où ils ne passent que peu de mois, obligés comme ils sont de se procurer ailleurs des ressources pour vivre. Pour cette classe de gens, l'émigration périodique est intimement liée à la vie de la famille.

L'absence de champs cultivables laisse à ces familles tout leur temps libre, car la châtaigneraie n'exige aucun soin, aucun travail. Mais la grande abondance de la châtaigne assurant la nourriture à de nombreux individus s'oppose à une émigration définitive. La plupart n'ont qu'un désir : être au village au moment de la récolte de la châtaigne et ils passent chaque année quelques mois au logis, vivant misérablement mais ne travaillant presque pas.

Il arrive pourtant que des maris partis pour l'étranger montrent une conscience bien basse, ne reviennent plus au village natal et fondent au loin une nouvelle famille, abandonnant dans la misère la femme et les enfants légitimes. Ce fait qui en d'autres villages prend des proportions alarmantes, n'est heureusement ici qu'une exception. Aux veuves et aux abandonnés il ne reste plus, pour vivre, que les produits de leur lopin de châtaigneraie : la montagne leur vient aussi en aide avec ses champignons, ses fraises, ses framboises qu'elles vont cueillir sur les hauteurs et vendent aux nombreux villégiaturants, de San Marcello, Cutigliano, etc.

Pour vivre il faut donc aux gens de cette classe les profits d'un travail, qui ne devrait pas être accessoire, mais qui en réalité revêt cette tendance. Il y a pour eux quatre alternatives :

1° L'émigration qui est la plus importante des quatre ;

2° Le trafic qu'engendre la présence pendant l'été des touristes dans la vallée ;

3° La fabrication du charbon de bois ;

4° Le travail offert par les usines du pays.

Il n'y a que trois usines qui n'emploient que quelques centaines d'ouvriers et qui exigent une main-d'œuvre connaissant le métier et permanente. Elles ne s'accommoderaient pas de changements périodiques dans leur personnel. Pour les villages qui les avoisinent, elles ont eu la conséquence de donner sur place un travail régulier et continu aux pauvres, mais leur influence sur les autres villages épars dans le pays entier est très réduite. Très peu peuvent en profiter et sont obligés le plus souvent d'aller s'établir près de l'usine.

Le charbon de bois est d'une fabrication générale dans tout le pays. Dans chaque village un certain nombre de bûcherons vivent de cette industrie ; mais leur nombre est relativement restreint. A Spignana, par exemple, il n'y en a qu'une dizaine. Beaucoup de jeunes gens passent par là avant d'émigrer, mais cette fabrication n'occupe qu'une partie minime de la population.

La présence de nombreux touristes pendant la bonne saison est aussi une source de profits directs ou indirects. Les gens dont la maison est passable trouvent moyen de la louer au moins en partie ; ils s'arrangent pour loger d'une manière quelconque, tant bien que mal dans une cabane ou chez quelque parent, ou en louant de 5 à 15 francs une chambre dans laquelle ils s'entassent. A Spignana, le loyer, pour les villégiaturants d'une maisonnette entière, bien située, va de 50 à 70 francs pour la saison entière (trois à quatre mois). A San Marcello, à Cutigliano, à Gavinana, stations climatiques très fréquentées, les prix varient de 400 à 600 francs. Mais les habitations sont plus grandes et plus confortables. Les transports donnent aussi du travail à un certain nombre de personnes. Les produits de la basse-cour, œufs, poulets, pigeons, trouvent un écoulement facile parmi les villégiaturants

Certains petits négociants ne vivent que de cet afflux d'étran-

gers, leurs marchandises ne trouvant pas d'acquéreurs dans la population indigène. Pour les femmes et les jeunes filles, les moyens de gagner quelque argent sont nombreux. Il ne faut pas oublier que les besoins de ces montagnards sont minimes, et qu'ils recherchent seulement un complément de leurs moyens d'existence dont la châtaigne forme la base. Une centaine de francs par famille et par saison est beaucoup pour eux. Aussi le taux des salaires est-il très bas : une femme qui travaille dans des usines ne gagne pas plus d'un franc par jour. Les hommes, qui doivent pourtant bien connaître leur métier, gagnent en moyenne 2 fr. 50 par jour.

L'influence des touristes sur l'existence de la population est donc assez grande. Mais la ressource la plus importante pour un individu de cette classe de propriétaires indigents est fournie par l'émigration hors des limites du pays. Et c'est de même à l'émigration que se résolvent les paysans et les petits paysans propriétaires. Il se produit donc, à l'approche de l'hiver, un départ général des hommes valides, les uns pour quelques mois, les autres pour une plus longue période et, au village, il ne reste que les femmes, les enfants, les vieillards et un très petit nombre d'hommes jeunes qui s'emploient au déblaiement de la neige, à l'entretien des routes et qui, malgré ces travaux, sont encore obligés la plupart du temps, de garder la maison ; ils s'occupent alors à la réparation du mobilier et des outils.

L'émigration du Pays des montagnes de Pistoie est presque totalement tournée vers la Sardaigne et vers un travail unique : *la production du charbon de bois*. Nous avons vu que les fils de la famille de la Lama émigrent pendant la mauvaise saison. Mais, les villageois donnent aussi un fort contingent d'émigrants, parmi les nombreuses familles pauvres.

La plupart reviennent chaque année au pays, mais un certain nombre prolongent leur absence pendant plusieurs années de suite, quoique à la fin pourtant presque tous finissent par revenir à leur village. C'est parmi ceux-ci que se trouvent ces individus qui émigrent ailleurs qu'en Sardaigne, et c'est parmi ces derniers qu'on compte les quelques personnes qui ne revien-

nent jamais au village. Nous en avons un exemple dans le facteur de Spignana, qui a été en Turquie et qui n'est revenu qu'après plusieurs années de séjour dans ce pays. Ainsi que le fils de T... émigré en Turquie, le fils de A..., mort en Algérie où il avait émigré à la suite d'un parent lui-même émigrant temporaire. D'autres que j'ai eu l'occasion de rencontrer pendant mes investigations étaient allés aussi en Algérie, où ils travaillaient à des terrassements de chemin de fer. La plupart pourtant de ceux qui ne vont point en Sardaigne, semblent se diriger vers la France et plus particulièrement dans l'est, dans le bassin de Briey, en Lorraine française et en Alsace-Lorraine. Ils sont simplement terrassiers ou manœuvres.

Mais c'est là l'exception. Le but principal de l'émigration est la Sardaigne. Ce sont des entrepreneurs, originaires en majeure partie eux aussi du Pays des Montagnes de Pistoie, qui s'y adonnent au commerce et à la fabrication du charbon de bois. Les émigrants les connaissent, connaissent leurs compagnons et cela contribue à maintenir le courant migrateur vers ce pays malsain où la fièvre règne à l'état endémique. Les émigrants vivent par groupes dans les « macchie », qu'ils exploitent, isolés loin des rares villages de la contrée. Ceux qui n'y restent que quelques mois pendant l'hiver, ne souffrent pas trop de la fièvre et ont la chance de pouvoir retremper leur santé chaque année dans leurs salubres montagnes. Mais ceux dont le séjour se prolonge pendant plusieurs années, finissent le plus souvent par revenir dans leur pays avec une santé définitivement ébranlée, quelquefois même tuberculeux.

Les entrepreneurs ne résident en Sardaigne que temporairement; c'est pour eux aussi une émigration avec esprit de retour. Ils y vivent, pour la plupart, seuls, leurs familles restant au pays. Ils restent là-bas plusieurs années, mais fréquentes sont leurs visites à leur famille. Dès qu'ils estiment leur fortune suffisante, ils s'empressent d'abandonner la Sardaigne et de revenir chez eux. La grande majorité de ces entrepreneurs est d'origine ouvrière, bien rarement paysanne : les métayers n'émigrent que pour quelques mois chaque année et ces séjours sont trop brefs

pour leur permettre de constituer le petit capital nécessaire ; de plus, ils n'abandonnent point leur qualité de travailleurs de la terre, l'idée de devenir maîtres charbonniers ne leur vient pas. La plupart de ceux-ci sortent de la classe des pauvres des villages, ou des artisans. Quelques-uns sont partis avec un peu d'argent ; les autres, la majorité, doivent leur élévation à une habileté supérieure, à un travail et à une épargne plus acharnés. Certains d'entre eux ont amassé une fortune assez ronde qui leur permet de vivre sans travailler, dans une aisance souvent plus grande que les propriétaires. Les fils de ces entrepreneurs en charbon ne *suivent presque jamais la profession du père,* ni ne vont en Sardaigne. Ils restent au village faire les « messieurs » ou plus habituellement s'établissent en ville et y exercent quelque profession libérale. Pour ces gens-là, le commerce est un moyen d'ascension qu'on abandonne dès qu'on est enrichi.

Certains entrepreneurs augmentent leurs bénéfices en s'arrogeant le droit exclusif de vendre eux-mêmes à leurs ouvriers la nourriture. On raconte, à ce sujet, des faits d'exploitation honteuse : le salaire des ouvriers revient ainsi en partie dans la caisse du patron [1]. Il est étrange qu'il ne se forme pas des ligues, des associations ouvrières pour obtenir un meilleur traitement, des salaires plus élevés, mais il faut constater que notre montagnard n'a aucune aptitude à l'organisation et à l'association. Il est remarquable aussi que ces commerçants revenus dans leur pays ne sont pas mal vus de leurs concitoyens qu'ils ont si honteusement exploités : on a de la considération pour leur habileté et leur richesse. Cela tient probablement à la douceur de leur caractère, au milieu dans lequel ils vivent, et à la parenté qui unit beaucoup de familles d'un même village. A Spignana, par exemple, il n'est pas rare qu'une famille soit alliée avec presque toutes les autres.

L'argent épargné par l'émigrant, durant son séjour à l'étranger, est soigneusement mis de côté. Chacun, patron ou ouvrier, rapporte à la maison le pécule amassé. Chez le patron il s'accu-

1. A rapprocher de l'organisation des cantines dans la Campagne romaine. Cf. *Science sociale*, 62e fasc.

mulera, et formera du capital qui se transformera, à son retour au village natal, en propriétés ou en titres de rente. L'ouvrier conservera son argent dans le traditionnel bas de laine, en l'espèce généralement un mouchoir ; presque jamais il ne le confiera à une caisse d'épargne, d'autant plus que, ne sachant souvent ni lire ni écrire, le placement de l'argent se complique pour lui : il faut, pour le déposer et le retirer, d'autres signatures que la sienne et d'autres formalités dont il se méfie et qu'il abhorre. Pendant son séjour à la maison, il le dépensera d'ailleurs rapidement, et l'année suivante il lui faudra recommencer. Ou bien il économisera jusqu'à ce qu'il ait de quoi acheter une parcelle de châtaigneraie et se construire une maison. Il n'existe aucune caisse d'épargne dans le pays ; et on utilise aussi très peu la caisse d'épargne postale [1].

Habituellement la mère de famille ne quitte point le foyer [2]. Ce n'est que parmi les jeunes filles que l'émigration a une certaine importance : elles vont exclusivement comme servantes dans les villes voisines. Le taux moyen de leurs gages est de 10 à 20 francs par mois. Dès qu'elles ont atteint une vingtaine d'années, elles s'empressent de revenir à leur village et la plupart se marient de suite.

Sans le châtaignier, l'émigration temporaire dans un pays comme la Sardaigne ne pourrait plus suffire, avec ses misérables gains. Si la châtaigne venait à manquer, toute la population la plus pauvre se trouverait dans l'impossibilité de vivre, sans compter que la classe patronale ne disposant généralement pas de capitaux serait, elle aussi, dans une gêne qui l'empêcherait de pourvoir à la transformation des cultures. Il faudrait bien, à travers la crise, trouver un nouveau débouché dans un pays plus riche ; il faudrait suivre l'exemple des pays voisins pour pouvoir rapporter un pécule plus important.

Si l'*encre*, cette maladie parasitaire du châtaignier, qui a déjà

1. Les caisses d'épargne postales avaient en dépôt, en 1906, pour 1.211 millions de lire d'épargne. En 1904, cette épargne ne se montait qu'à 983 millions et, sur ce total, la part de la Toscane avait été de 60 millions de francs.

2. Il arrive que certaines femmes très énergiques, apprenant que leur mari a un autre ménage en Sardaigne, partent avec leurs enfants pour ramener l'infidèle.

fait son apparition dans la voisine Garfagnana, étendait ses ravages, les conditions sociales du pays seraient certainement modifiées. Il faudrait que paysans et propriétaires augmentassent les cultures et les emblavures de blé partout où ce serait possible ; il faudrait surtout que l'élevage s'améliorât et s'intensifiât. Une émigration en pays riche et progressiste pourrait peu à peu changer les habitudes du pays en y apportant des nouveautés apprises en ces régions lointaines, comme on le constate pour la Garfagnana, d'où part une émigration active vers les Etats-Unis [1] : quelques jeunes gens se marient en Amérique et y restent, mais ceux qui reviennent au village rompent avec les routines séculaires et donnent au pays une impulsion nouvelle.

L'émigration temporaire dans un pays pauvre comme la Sardaigne, où l'émigrant retrouve le même milieu qu'il a quitté puisqu'il vit isolé avec ses compagnons d'émigration n'a qu'une influence économique faible et une influence morale nulle : elle n'est à aucun degré éducative.

1. A cet égard, une comparaison minutieuse entre l'émigration sarde des montagnes de Pistoie et l'émigration américaine de la Garfagnana et leurs effets sociaux différents serait des plus instructives.

IV

L'INDUSTRIE HOTELIÈRE ET LE TOURISME

Les belles promenades, l'abondance et la fraîcheur des sources, les magnifiques bois de châtaigniers et de sapins, le pittoresque du pays, les belles routes donnant un accès facile aux voitures et aux automobiles, tout contribue à faire des montagnes de Pistoie un des endroits les plus recherchés par les touristes, non seulement de la Toscane, mais de Rome et de Naples, et par une clientèle des plus cosmopolites. Les Anglais sont légion, les Américains et les Russes aussi très nombreux ; Français, Allemands, Autrichiens en moindre proportion. L'élément italien est noyé au milieu de cette marée d'étrangers.

Mais si ces causes sont celles qui contribuent le plus au mouvement des touristes, la nature de la population y a aussi une part importante. Les manières courtoises, l'éducation innée mais parfaite des habitants, la pureté de langage sont très appréciées des touristes et des étrangers. Un séjour de quelques mois dans les montagnes de Pistoie, surtout pour des familles ayant des enfants, est très recherché pour la moisson de belles expressions de « bel parlare » que tous peuvent en rapporter. C'est une leçon gratuite, et bien plus efficace parce que naturelle, donnée par la vie quotidienne, par les rapports indispensables avec les paysans.

Nous notons ici d'une façon inattendue une répercussion des dons littéraires et poétiques sur l'état économique du pays.

Les lieux de villégiature s'élèvent à différentes altitudes. Pracchia, gare du chemin de fer (617 m.), San Marcello (622 m.), Cutigliano (678 m.), Gavinana (819 m.), Maresca (797 m.), Limestre (630 m.), tous dans la zone du châtaignier sont parmi les stations les plus fréquentées du pays. Boscolungo, avec ses diverses fractions entre 1.200 et 1.380 m. d'altitude, au milieu de vastes forêts domaniales de sapins, est l'endroit le plus élevé et en même temps la station la plus élégante du pays, rendez-vous de l'aristocratie de Rome, de Naples et de Florence.

Ce séjour pendant l'été de plusieurs milliers de touristes a de nombreuses influences sur le pays, comme nous l'avons déjà constaté, mais elles sont pécuniaires plutôt que morales. L'argent laissé dans le pays par les étrangers constitue pour la population une aide financière nécessaire dont l'absence se fait cruellement sentir les années où le mauvais temps diminue le nombre des touristes.

La vie familiale dans la plus grande partie de la population ne subit pas de changement du fait de cette présence passagère des touristes. L'éducation, les mœurs, les cultures, ne se sont pas, ou presque pas modifiés. Mais, en permettant à un grand nombre d'habitants de trouver sur place des moyens d'existence supplémentaires, le tourisme a pour effet de stabiliser de nombreuses familles et de diminuer un peu l'émigration.

Nous avons vu, par la monographie de la Lama, l'influence exercée par la présence des touristes sur les métairies éparses sur la montagne. Nous allons maintenant observer une famille de paysans propriétaires, vivant dans un des endroits les plus fréquentés de la vallée et subissant de la manière la plus directe l'influence du tourisme.

Le paysan logeur. — C'est à Boscolungo qu'habite ce petit propriétaire. Boscolungo n'est pas à proprement parler un vrai village : c'est le nom donné à la forêt entière et, par suite, aux différents hameaux qui y sont englobés. C'est une forêt de sapins, propriété de l'État s'étendant sur plusieurs kilomètres carrés, en forme d'un fer à cheval à l'extrémité de l'espèce de cirque que

forment en cet endroit les différentes chaînes de montagnes; au centre de ce fer à cheval est le point d'où l'on sort de Toscane, le col de l'Abetone. Les sapinières commencent à 1.100 mètres environ et montent jusqu'à 1.400 et 1.500 mètres d'altitude. Cette forêt étant domaniale est inaliénable de par la loi. Elle est traversée par la grande route nationale le long de laquelle, en quatre ou cinq endroits, se trouvent enclavés des terrains de propriété privée, d'ailleurs peu étendus. Ainsi s'explique qu'il n'y ait pas de village proprement dit. Les hôtels occupent les anciens bâtiments de la douane, ou bien sont construits sur la limite de la forêt; une douzaine de villas ont été bâties sur quelques parcelles de terrain de propriété privée et une vingtaine de maisons de paysans et de bûcherons, espacées sur plus de 5 kilomètres le long de la route, complètent la physionomie de Boscolungo. La seule agglomération qui existe comprend l'hôtel principal et ses dépendances, la maison des gardes, celle des carabiniers, la poste et l'église. Telle est la situation créée par la forêt domaniale et inaliénable.

J... est un paysan propriétaire d'un domaine qu'il travaille lui-même. Ce domaine comprenant une demi-douzaine d'hectares est situé à 1.200 mètres d'altitude. Il doit son étendue assez considérable à ce qu'il se trouve au commencement de la forêt domaniale et il est englobé par celle-ci de trois côtés seulement. Il y a trois ou quatre autres poderi dans la même situation mais plus petits. Ce domaine est situé sur le versant est de la montagne. La maison se trouve à une de ses extrémités à l'endroit le plus haut, en bordure de la route. Vers l'est, derrière la maison, s'étend en rectangle la propriété de J... sur une pente assez prononcée qui descend à travers les taillis vers la zone des châtaigniers.

La famille se compose : du père et de la mère, lui âgé d'environ 76 ans, elle de quelques années de moins. J... est un grand vieillard robuste, dont une barbe blanche en collier entoure un visage d'une laideur caractéristique; il fait encore ses 25 kilomètres de marche en un seul jour sans s'en ressentir, me dit-il; sa femme est une petite vieille silencieuse et effacée. Avec eux

vivent leur fils et leur belle-fille et les huit enfants de ceux-ci : sept filles dont l'aînée a 20 ans, et un bébé d'un an. Ces enfants sont plutôt sales et déguenillés. Le fils a été gendarme pendant seize ans; depuis, il est rentré chez lui et y demeure aussi l'hiver, s'employant au déblaiement des routes et aux menus travaux qu'exige l'entretien de la maison, mobilier et outils. Cette famille jouit d'une remarquable aisance, quoique son mobilier et sa maison soient des plus pauvres.

Une des premières conséquences du tourisme que nous puissions noter ici, c'est que *la pureté de la langue diminue* aujourd'hui chez les jeunes gens dans les endroits de ces montagnes les plus fréquentés par les étrangers. C'est là une perte très réelle pour la langue italienne. C'est encore une répercussion du lieu qui met les habitants en contact avec l'étranger. Il faut bien reconnaître que les jeunes gens sont un peu éblouis par les touristes riches et élégants et qu'ils cherchent à imiter en quelque manière leur façon de s'habiller et de parler. Plus encore qu'avec les maîtres, c'est avec les domestiques que sont en rapports suivis les habitants du pays qui subissent ainsi la contamination des dialectes. Si le Toscan n'y prend garde, il perdra un peu de son monopole séculaire de gardien fidèle et jaloux de l'intégrité de la langue italienne.

Une partie de la maison a été transformée en logement à louer aux touristes : il y a là dix chambres. Comme J... n'avait pas de meubles, il a résolu cette difficulté en louant son immeuble à un intermédiaire de Florence qui lui paie 200 francs par an et a signé un bail de 9 ans. Le voilà donc, ce qu'il prise énormément, débarrassé de tout souci pour un long terme. Son locataire a meublé très sommairement la maison, a arrangé le salon avec goût et loue la maisonnette à des étrangers à 600 francs par saison, réalisant de ce chef, sans grande peine, un gain considérable eu égard au déboursé. J... aurait bien pu acheter lui-même les quelques meubles nécessaires et aurait triplé le revenu de sa maison, moyennant une dépense dérisoire, car la rareté des logis oblige les touristes à se contenter d'un confort plus que rudimentaire. Il comprend son

erreur, mais il en prend philosophiquement son parti; pour lui, les 200 francs qu'il touche chaque année représentent une grosse somme. C'est d'ailleurs un cas assez fréquent en Toscane que des maisons ou villas soient cédées à bas prix pour un long terme, puis meublées et sous-louées très cher aux touristes ou aux étrangers. Mais, pour notre homme, l'achat des meubles est une grosse affaire et l'effraie; louer directement sort aussi de ses visées habituelles et lui semble une chose aléatoire, bien que la maison n'ait pas été vide un seul été. Le paysan toscan déteste tout ce que comporte un risque et fait son possible pour l'éviter.

Il faut remarquer que la présence des villégiaturants n'apporte presque aucun progrès dans l'habitation, et il est vraiment extraordinaire de voir des familles aristocratiques, riches et élégantes, s'accommoder d'installations plus que sommaires où l'hygiène n'est même pas sauvegardée et où les commodités les plus indispensables sont comme inexistantes. S'il en est ainsi, c'est la faute des touristes qui sont insouciants, car les propriétaires se décident toujours à faire les aménagements qu'on leur demande avec insistance.

Grâce à la présence des touristes, l'émigration est très réduite à Boscolungo, et on gagne, pendant l'été, plus qu'on ne gagnerait en Sardaigne pendant tout l'hiver. Aussi le paysan est-il assez à l'aise et peut-il agrandir son domaine *auquel se trouve adjoint une châtaigneraie* située plus bas dans la vallée.

On fait ici beaucoup de fourrages pour l'alimentation du bétail, qui comprend : 3 ou 4 vaches, 1 âne, 1 cheval, 3 ou 4 porcs colossaux qu'on tuera à la Noël et dont, si besoin est, on vendra une partie, des poules, pigeons, canards.

Le lait est vendu 20 centimes le litre aux étrangers habitant la maison même ou d'autres maisons dans le voisinage. On s'arrange pour avoir les vaches à leur maximum de rendement laitier à la bonne saison, soin qu'on n'a pas, par exemple, à Spignana.

De la châtaigneraie, J... tire la plus grande partie de son alimentation qui est analogue à celle des autres paysans que nous

avons observés, sauf que l'agneau, appoint ordinaire chez le métayer et le propriétaire dans la zone du châtaignier, est remplacé par le porc dont on consomme dans cette famille bien plus qu'on ne consomme d'agneaux dans les familles précédemment monographiées. Tout compte fait, nous voyons qu'ici encore, hors de la zone du châtaignier, au milieu des sapinières, la nourriture principale reste toujours la châtaigne.

J... cultive du blé tantôt pour le grain, tantôt pour la paille. C'est le blé dit de mars qui donne la paille à chapeaux : à cette altitude on le sème en mai et on l'arrache (il ne doit pas être coupé) avant qu'il soit grainé, c'est-à-dire lorsque les grains commencent à peine à se former alors que l'épi est complètement vert et la paille mince; cela arrive ici habituellement vers le 10 août. Le blé de mars rouillé donne une mauvaise récolte en grain, mais une excellente paille à chapeaux.

Lorsqu'un marchand passe au moment où le blé est juste à point pour faire de la paille, le paysan lui vend le champ entier, qui est payé en argent ou mieux encore on stipule un échange : le paysan reçoit autant de sacs de blé qu'il en aurait récolté et en plus une somme de 1 franc par sac. On voit que c'est l'occasion, le passage du marchand, qui décide si le cultivateur produira de la paille ou du grain.

J... n'émigre pas; son fils a été gendarme; il trouve, en hiver, à s'employer au déblaiement des routes, et aux menus travaux de la maison. Une des fillettes, âgée de 13 ans, a déjà été pendant deux ans chez un autre paysan gardeuse de moutons et aide dans les travaux de la maison; elle reçoit en paiement la nourriture et le vêtement. Deux autres filles *ont suivi comme domestiques des familles qui avaient passé l'été dans la maison paternelle*. Mais, suivant l'habitude du pays, après une absence de quelques années, elles sont revenues dans leur famille à laquelle elles envoyaient leurs gages en entier; sur ces gages celle-ci déduisait le prix des souliers ou autres menus objets de lingerie que la mère faisait confectionner à la maison et expédiait à ces filles. Quant aux robes, la cadette était entièrement habillée par les maîtres. La mère prenait sur

cet argent ce qui était nécessaire pour l'entretien de chacune d'elles et mettait le reste soigneusement de côté pour ses filles elles-mêmes. Cela indique nettement que la famille est très à l'aise ; outre les produits en nature du domaine, elle touche, en effet, le loyer de la maison et le prix des veaux et des produits de la basse-cour.

J... est un notable du pays. Il est bien le plus merveilleux conteur que j'aie rencontré ; très sociable, à l'égal de tous les Toscans, il sait parler pendant des heures sur les sujets les plus disparates, avec une élégance et une harmonie de langage, un pittoresque d'expressions, une pureté et une précision de termes vraiment admirable. Il aime la lecture et possède quelques volumes anciens de poésies qu'il relit volontiers pendant ses heures de loisir et durant les longues journées d'hiver.

Il exerce l'hospitalité d'une façon biblique. Ce point de la route nationale qui relie l'Italie du sud à celle du nord, par la Toscane, l'Emilie, aux provinces lombardes, est très fréquenté non seulement par les automobiles, mais par les piétons, misérables hères, mendiants ou ouvriers voyageant à pied. Si J... les aperçoit du seuil de sa maison, ou s'ils lui disent bonjour, en passant, il les invite toujours à s'arrêter et à se reposer quelques heures, à dormir sous son toit, avant de reprendre leur chemin. S'il pleut et que le voyageur soit transi on allume une grande flambée dans l'âtre pour le réchauffer et sécher ses vêtements ; le tabac et la pipe sont mis à sa disposition, le maître du logis s'entretient courtoisement avec lui ou lui lit un passage préféré, lui fait partager son repas du soir, le conduit dans sa chambre et, après une nuit réparatrice, le miséreux repart muni d'un bon morceau de pain et sa gourde remplie. Le voisinage de la route, s'il est une source de profits pécuniaires, impose aussi de ce fait certaines charges matérielles largement compensées par la beauté morale des sentiments qui se manifestent à leur occasion.

Bien que les terrains privés dans le territoire de la forêt soient très restreints, il y aurait pourtant de l'espace pour la construction d'un certain nombre de villas à louer. Mais l'initiative

manque totalement aux gens du pays : les seules vraies villas qui existent à Boscolungo sont habitées par leurs propriétaires, d'ailleurs étrangers au pays. Cependant le prix des terrains privés dans l'aire des sapinières et près de la grande route a atteint des chiffres énormes pour la contrée.

Les Hôtels. — L'industrie hôtelière est loin d'être, dans ce pays, ce qu'elle pourrait être. La beauté du paysage et le nombre des touristes auraient dû faire naître dans les Montagnes de Pistoie quelques initiatives plus modernes. Nous pouvons classer les hôtels en deux groupes : ceux qui appartiennent à des gens du pays et ceux qui sont propriété de personnes étrangères à la région.

Dans la plupart des villages, hôtels et pensions appartiennent à la première catégorie. Ce sont généralement des propriétaires du pays, qui, avec le petit capital dont ils disposent, ont transformé et agrandi leur maison ou en ont acheté une, dans le but de monter un hôtel. Ces petits hôtels de village se composent d'une vingtaine de chambres dans un bâtiment qui se prête plutôt mal à cet aménagement. La plupart sont propres et bien tenus. Le ou la propriétaire prépare la cuisine, le service est fait par les filles de la maison, tout au plus avec l'aide d'une servante et les fils conduisent les voitures. Ce sont, en réalité, de simples auberges, dont les propriétaires n'ont aucune idée de ce qui se fait à l'étranger. Ce n'est pas de ce côté que viendra une initiative ni un progrès. L'autre catégorie d'hôteliers est formée par les propriétaires d'hôtels ou pensions de Florence qui, l'été, ferment leurs maisons de ville et ouvrent leurs succursales de montagne. Les bâtiments ne sont presque jamais leur propriété : ils les louent pour un certain nombre d'années, et garnissent l'immeuble. Les hôtels de l'Abetone (Boscolungo), les plus importants de toute la région, sont tous dirigés par des hôteliers florentins. Ce sont de bons hôtels mais très modestes en comparaison de ceux que les Suisses savent exploiter dans des endroits d'importance semblable. Ici ce sont les anciens bâtiments des douanes grand-ducales qui ont été transformés en hôtels.

La présence des touristes exerce bien une influence économique sur le pays entier ; mais elle ne donne pourtant lieu à aucune industrie spéciale. Si Boscolungo est le centre principal du tourisme, les différents villages du pays n'en sont pourtant pas moins fréquentés et ce sont les bourgs de la vallée, surtout San Marcello et Cutigliano, qui entretiennent le gros du mouvement commercial créé par les touristes. A Boscolungo tout vient de Cutigliano. Ce sont des bouchers, des boulangers, etc., de ce village qui, avec leurs charrettes, y montent journellement et approvisionnent toute la colonie.

L'importation de marchandises provoquée par cet afflux d'étrangers est assez considérable et comprend non seulement des produits fabriqués, mais aussi de nombreux produits alimentaires que le pays même devrait pouvoir fournir totalement. Entre autres, c'est le cas du beurre : plusieurs des principaux hôtels et même quelques familles particulières le reçoivent, en colis postaux, des grandes beurreries de la vallée du Pô. Ceci montre l'infériorité de la production locale. Quant aux légumes, ils viennent tous de Pistoie. La boulangerie fine est faite sur le lieu même à Cutigliano, mais seulement en été et par une seule maison, un des premiers boulangers de Florence, un Autrichien, qui se transporte chaque été dans les Montagnes de Pistoie.

Par manque d'initiative, les habitants du pays laissent échapper bon nombre de commerces, de sources de profits, de sorte que l'arrivée des touristes provoque l'envahissement périodique des gens des villes, plus habiles et qui se mettent en mesure de répondre aux désirs des villégiaturants.

Les transports. — Les grandes voies de pénétration des touristes sont les deux gares de Pracchia sur la ligne Florence-Bologne et de Bagni di Lucca, sur une ligne secondaire partant de Lucques. De ces gares tout un réseau de routes aboutit aux différents centres de villégiature de la région, sans compter la grande artère qui traverse le pays et qui de Florence conduit, par le col de l'Abetone, vers la plaine du Pô, route des plus fréquentées par les automobiles. On est sur le point d'établir dans

la région un service complet de transports automobiles, subventionné par l'État. Pour le moment, les transports publics sont toujours faits par des diligences primitives chargées aussi du service postal.

La plupart des touristes employent des voitures de louage. Il en existe un grand nombre, ce qui donne lieu à une immigration régulière de quantité de chevaux des écuries florentines. A Florence, l'été étant la morte saison, la plupart des remises de la ville louent leurs chevaux et quelquefois leurs voitures à des voituriers des stations climatiques. De nombreux cochers montent aussi des villes s'employer chez les voituriers pour la saison. Les paysans ont chance de pouvoir louer leurs ânes et leurs mulets pour des excursions.

Les petits boutiquiers et commerçants du pays n'aiment pas employer, pour rejoindre le chef-lieu, la gare de Pracchia. Ils préfèrent faire le chemin plus long et continuer leur trajet jusqu'en ville sur leurs charrettes. C'est du reste le moyen presque uniquement employé aussi par les paysans et propriétaires quand leurs affaires les appellent en ville. Les commerçants exécutent leurs achats dans les maisons de gros, chargent leur marchandises sur leur charrette et rentrent chez eux sans rompre charge.

La châtaigne, par son abondance spontanée, par la vie facile qu'elle permet, entretient l'inertie et l'insouciance de l'habitant du pays qui ne tire pas du tourisme tout le profit possible. Il ne veut ni sortir de ses habitudes ni courir aucun risque. Ce n'est pas sur lui qu'on peut compter pour réaliser des progrès dans l'aménagement des hôtels et des maisons à louer. Les initiatives ne pourront venir que d'hôteliers étrangers implantés dans le pays; mais les améliorations ne viendront que lorsque la clientèle l'exigera, or celle-ci semble, jusqu'à présent, se contenter de ce qu'on lui offre.

Pour transformer les médiocres hôtels du pays, il faudra des capitaux, qui eux aussi devront venir du dehors, car si l'initiative locale manque totalement dans la région, l'argent y fait également défaut. Nous avons bien rencontré, au cours de cette

étude, quelques individus enrichis par le commerce du charbon, mais c'est une richesse très relative qui leur a coûté beaucoup d'efforts et qu'ils ne voudraient à aucun prix exposer à des risques.

Tout en laissant à des étrangers la haute exploitation de l'industrie du tourisme, il resterait aux gens du pays à devenir les fournisseurs exclusifs des étrangers pour une foule de denrées alimentaires qu'on fait encore aujourd'hui venir du dehors. Il faudrait par une étroite collaboration des propriétaires, des métayers et des paysans augmenter et améliorer la production du jardin, de la basse-cour, de la laiterie et de l'étable. Si les montagnards comprenaient leur intérêt, l'élevage deviendrait leur principale préoccupation.

V

LA FABRICATION

I. — LE CHARBON DE BOIS.

La fabrication locale la plus simple et en même temps la plus répandue dans le pays entier, est celle du charbon de bois. Cette industrie fournit un moyen d'existence complémentaire, travail auquel s'adonnent un certain nombre d'hommes des villages, petits propriétaires ou prolétaires. C'est le seul métier connu par toute la population.

Malgré la présence générale du châtaignier, il y a çà et là des bois de hêtres et de cerrus, en particulier sur les pentes abruptes où le châtaignier ne pourrait tenir et où ces taillis à croissance rapide sont très avantageux.

Le travail a lieu pour le compte de commerçants du pays, qui, quand les bois ne sont pas de leur propriété, achètent les coupes. Des équipes de charbonniers bûcherons, habitant tous au village, font ces coupes qui présentent par endroits de grandes difficultés et même des dangers car il s'agit souvent de travailler en des points presque inaccessibles même aux chèvres. Après la coupe, il faut descendre les bois jusqu'aux sentiers par où on les transporte aux plates-formes qui ont pu être établies en des endroits moins en pente. On prépare alors des meules de bois et, lorsqu'elles sont allumées, un des hommes y reste jour et nuit, pour la conduite du feu, jusqu'à transforma-

tion complète du bois en charbon, tandis que le reste de l'équipe recommence un peu plus loin le même travail. Le charbon mis en sacs est transporté à dos de mulets par des sentiers impossibles jusqu'aux routes du fond de la vallée où il est chargé sur des charrettes qui le portent vers la plaine jusqu'à Pistoie, Florence, etc. Il donne lieu au seul roulage important, en dehors des produits des usines et du mouvement des touristes. Ce commerce et cette fabrication font la fortune d'un certain nombre de personnes du pays.

Le travail se fait par équipes de cinq à six personnes. Le salaire est payé à forfait et par équipes, à raison d'environ 4 francs par quintal (50 kilog.) de charbon produit. Le charbon est fabriqué l'été, car l'hiver empêche toute communication, surtout dans les endroits où on fait le charbon qui sont d'un accès difficile. La neige et les tourmentes rendraient le travail impossible.

Les entrepreneurs, qui s'occupent de cette fabrication et de ce commerce dans le pays même sont des gens du village, très petits propriétaires disposant de quelque capital. Dans une de ces familles habitant Spignana, le père surveille et travaille avec une des deux ou trois équipes qu'il emploie; ses fils sont chargés des transports par mulets et par charrettes.

Le commerce du charbon de bois ne donne pas lieu dans le pays même à la formation de grosses fortunes; il faut pour cela émigrer en Sardaigne. On voit que les émigrants se livrent là-bas au même travail que dans leur pays natal; ils ne sont donc pas dépaysés et l'émigration n'exige d'eux qu'un minimum d'initiative. A Spignana il y a plusieurs de ces émigrants commerçants dont un qui a réussi à faire fortune : il a acheté une maison à Pistoie, s'est fait bâtir une jolie villa près d'un des gros villages de la vallée, rendez-vous d'été de nombreux étrangers et a fait reconstruire sa maisonnette de Spignana; il a aussi acheté des terres et des bois. On remarque là le désir de s'élever dans l'échelle sociale. Non contente de déployer son aisance dans le village, cette famille n'habite plus à Spignana que peu de temps, même l'été; elle passe le reste de la saison à San Marcello et

l'hiver en ville. Le fils unique a reçu une éducation citadine et il fréquente l'université : toute la famille se détache le plus possible de son origine pour adopter les habitudes de la vie urbaine.

La fabrication locale du charbon de bois ne diminue en rien l'émigration, car c'est un travail d'été et qui n'emploie qu'une faible partie de la population de chaque village. Elle sert d'apprentissage aux jeunes gens avant leur premier départ pour l'émigration et procure une occupation aux émigrants qui sont revenus au printemps chez eux. La main-d'œuvre n'est donc pas stable ; il est très rare qu'une équipe soit composée des mêmes individus que l'année précédente. Cela ne nuit pourtant pas au travail, car c'est une fabrication très connue de tous, au mécanisme de laquelle tous sont facilement initiés.

Les petits patrons sont, au contraire, la plupart stables. Certains émigrent pendant l'hiver, mais reviennent au printemps reprendre leur industrie. Ils choisissent leurs équipes parmi les individus disponibles dans leur village et recommencent leur fabrication coutumière. Les rapports entre patrons et ouvriers sont d'une complète camaraderie. Le patron et ses fils s'adonnent aux mêmes besognes que leur personnel, vivent la même vie, et ressentent les mêmes besoins.

II. — LES USINES.

Les trois usines du pays se trouvent au fond de la vallée principale, près de la grande route nationale, dans le voisinage de San Marcello. Leur approvisionnement et l'écoulement de leurs produits se fait par la gare de Pracchia et alimente un roulage important, mais qui rend les transports assez coûteux.

En venant de Pracchia, nous trouvons d'abord à Limestre une usine métallurgique, puis, après avoir dépassé San Marcello sous Mammiano, un autre établissement métallurgique ; un peu plus loin, à Ponte alla Lima, nous trouvons enfin une importante papeterie située en un endroit de la vallée très resserré.

Cette papeterie, une des plus importantes de toute la région montagneuse de la Toscane, trouve dans les grandes étendues boisées du pays une matière première très abondante et elle tire du torrent la force motrice nécessaire à l'usine; l'eau sert aussi à la macération des bois. A ces deux causes naturelles démontrant l'influence directe du lieu sur la fabrication s'ajoute le bon marché de la main-d'œuvre qui en est une conséquence indirecte.

C'est le châtaignier qui détermine le taux des salaires; les ouvriers locaux sont tous, en effet, propriétaires d'une parcelle de châtaigneraie plus ou moins grande, mais qui fournit le principal de la nourriture à la famille. Le salaire industriel remplace ici et très avantageusement les bénéfices de l'émigration, mais c'est presque un salaire d'appoint pour lequel l'ouvrier se montre peu exigeant.

On ne peut chercher dans la matière première la cause de la localisation des deux usines métallurgiques, car elles travaillent exclusivement des métaux de provenance étrangère. L'usine de Limestre appartenait autrefois à un particulier, qui l'avait fondée, et c'était alors plus spécialement une fabrique d'épingles. Depuis nombre d'années, elle a été achetée par la société qui possédait dans le pays l'usine de Mammiano, et qui en a fait un seul tout [1]; la « Società metallurgica Italiana », au capital de 17 millions, a sa direction centrale à Livourne, où se trouve son établissement principal.

Les deux usines des montagnes de Pistoie ont une production assez spéciale et travaillent surtout des métaux, le cuivre, le laiton, l'aluminium, et différents alliages, entre autres le packfong, l'alpacca, le maillechort, le métal blanc, etc. Les matières premières viennent toutes du dehors, une partie provenant des usines que la société possède à Livourne, et beaucoup directement de l'étranger. Le cuivre (en pains) notamment vient exclusivement de l'Amérique du Nord. Les produits finis qui

1. Cette même société va ouvrir dans le pays une troisième usine, destinée uniquement à la production de douilles à cartouches pour l'armée. Celle-ci sera alors la plus importante usine du Pays des Montagnes de Pistoie.

sortent de ces usines sont très variés : fils, lingots, épingles, clous, œillets, pivots, fourchettes, cuillers, etc. La fusion des métaux et des alliages se fait dans l'usine de Limestre, qui occupe 150 hommes et 50 femmes; l'usinage est réparti entre les deux établissements de Limestre et de Mammiano; ce dernier qui est plus spécialement un laminoir, emploie 150 ouvriers environ. Les deux usines utilisent de petits cours d'eau à la production de force motrice en grande partie électrique. L'usine de Limestre est obligée, pendant les trois mois de l'année où la sécheresse est la plus forte, de recourir à une installation supplémentaire à vapeur, pour les 110 chevaux environ nécessaires à la marche de l'usine.

Il est évident que la présence de ces usines métallurgiques ne s'explique guère ici que par le bas prix de la main-d'œuvre. Le travail requiert un apprentissage et une certaine habileté, mais est mieux rémunéré que la fabrication du charbon de bois en Sardaigne et que les autres travaux du pays. Les hommes reçoivent en moyenne 2 fr. 50 à 2 fr. 70 par jour, les femmes 1 franc. A Florence, à Livourne, un ouvrier métallurgiste se paie le double. En outre, les ouvriers locaux sont d'une nature tranquille et faciles à diriger. Cet avantage, joint au bas prix des salaires, contre-balance largement les inconvénients de l'éloignement qui impose des frais de transport considérables.

Le personnel ouvrier de ces deux usines est stable. Les ouvriers y entrent jeunes et souvent y passent toute leur vie. Si, pour l'usine, c'est une nécessité que d'avoir une main-d'œuvre stable, pour l'ouvrier aussi cela n'est pas un petit avantage que d'être suffisamment à l'abri du chômage. Je ne sais si le salaire si bas touché par les femmes n'est pas dû à ce que souvent la femme quitte l'usine très tôt pour se marier.

Somme toute, les usines du Pays des Montagnes de Pistoie n'occupent que quelques centaines d'individus. C'est un travail local très appréciable, mais dont l'influence ne s'étend pas au delà des hameaux voisins des usines ou de quelques individus venus de villages plus lointains fixer leur demeure dans une des

habitations offertes par les usines. La masse de la population doit trouver les ressources complémentaires qui lui sont nécessaires dans un autre travail offert soit par la présence des touristes, soit par l'émigration. Par beaucoup, d'ailleurs, une occupation stable qui réclame un apprentissage, ne saurait convenir. Il leur faut plutôt un travail temporaire leur permettant de revenir chaque année chez eux, pour prendre part aux travaux des champs, et à la cueillette de la châtaigne.

VI

LA VIE COLLECTIVE

Le voisinage. — La droiture et l'honnêteté caractérisent les montagnards de Pistoie. La facilité de vie et la participation générale de toute la population à la propriété foncière rend la délinquence très rare. Les vols sont presque inconnus et ceux qu'on signale sont, en général, commis par des personnes étrangères au pays, qui ont suivi le mouvement migrateur des citadins qui y passent l'été. Ici on laisse les portes ouvertes sans inconvénient. Les délits de sang, vengeances, etc., sont encore plus rares, presque inconnus, grâce à la douceur de caractère des habitants.

A l'aube, hommes et femmes, enfants et jeunes gens, traversent à pas lents la large place pour se rendre à la Messe matinale et, au crépuscule, la cloche de l'Angelus ramène de nouveau vers l'église les mêmes silhouettes lentes; tandis que les voix des cantiques emplissent l'espace, la place est complètement déserte, nul flâneur, nul bruit, le village semble abandonné. Puis chacun retourne à sa flânerie, à ses occupations, à son rouet, à son tricot, à sa pipe, à sa chaufferette, à ses bavardages sans fin. On reste sur la place jusqu'à la tombée de la nuit, puis chacun se retire et à 9 ou 10 heures le village est endormi. Dans les longues soirées d'hiver, toute la population se réunit chez deux ou trois des plus fortunés, et, autour du feu colossal de la cuisine, à la lueur d'anciennes lampes à huile, à trois becs, en cuivre jaune, qui éclairent les grandes couronnes de feuilles de châtaigniers pendues au plafond, la veillée se prolonge tard dans la nuit; les femmes tra-

vaillent ou filent, les hommes très peu nombreux fument, les enfants jouent ou dorment et l'on rit beaucoup et l'on bavarde et l'on écoute les vieux contes merveilleux, qui charment les hommes et les femmes et font rêver les enfants et l'on chante et l'on improvise des chansons, des ballades, des poésies, ou parfois on lit à haute voix des chants entiers de Dante. C'est une vie statique de repos et de paix.

La montagne avec son lent labeur, ses lentes attentes, leur enseigne le lent effort, le travail lent sans repos et sans fatigue; le châtaignier avec sa récolte qu'on ne fait qu'attendre, qui ne subit de variation que d'influences placées en dehors de la volonté humaine, leur apprend à être sans révolte, et leur foi calme et profonde fixe leurs yeux sur une autre vie qui les récompensera des difficultés de celle-ci, et sera d'autant plus belle qu'ils auront été plus soumis et plus patients; ils l'attendent avec cette même patience, jouissant de tout ce qu'ils peuvent, sans désir de changer ou d'améliorer, de progresser en quoi que ce soit, *laissant à leur mort les choses telles qu'ils les ont trouvées à leur naissance,* génération après génération, regardant ce bas monde avec indulgence comme un bref lieu de passage pour lequel il est inutile de se donner tant de peine.

En dehors de l'arrivée du marchand d'étoffes qui, ses colis chargés sur des mulets, passe de temps en temps de village en village, en appelant au son d'une trompe femmes et jeunes filles, autour de son étalage improvisé sur la place, il n'y a que deux événements dans la vie de la population : la fête du patron du village et la cueillette de la châtaigne. Pour la fête patronale chacun tient à faire bonne figure; on nettoie la maison, on renouvelle l'habillement, on prépare un repas plantureux. Dès le matin, le village est bruyant, plein de monde. La musique, qu'on a fait venir d'un des bourgs, accompagne la procession à laquelle prend part toute la population du village et des alentours. La journée se passe en vacarmes épouvantables au milieu de danses que la musique accompagne; le soir, après les repas copieux et variés, des pétards viennent soudain saluer l'al-

lumage, devant le portail de l'église, d'un énorme feu de joie, de plusieurs mètres de diamètre et de hauteur. A cette occasion chacun reçoit ses parents et ses amis des villages voisins.

Ces solennités tombent toujours vers la fin de l'été ou le commencement de l'automne et sont suivies de près par la récolte de la châtaigne, autre cause de réjouissance générale, qui intéresse paysans et propriétaires, artisans et pauvres, tous ayant, dans sa plus au moins grande parcelle de châtaigneraie, la base de son alimentation. Aussi les vacances des écoles ont-elles lieu l'automne durant la saison de la cueillette, car, si les écoles étaient ouvertes, aucun enfant ne les fréquenterait à cette époque.

Les oisifs n'ont que la chasse et le cabaret pour rompre la monotonie de la journée ; il y passent des heures jouant aux cartes, buvant nombre de verres de vin sans pourtant s'enivrer. Les ivrognes sont très rares au Pays des Montagnes de Pistoie, mais assez nombreux sont les alcooliques. Cette pratique du cabaret est récente : c'est une habitude rapportée du dehors, renforcée par le tourisme avec l'exemple des cafés des bourgs très fréquentés. Une table avec chaises, placée devant la boutique des sels et tabacs, tel était le cabaret de Spignana, à peu près toujours désert : le dimanche, quelques hommes s'y réunissaient à bavarder. Quelques-uns de ceux qui vinrent en villégiature à Spignana prirent l'habitude de s'arrêter causer autour de cette table qui devint le centre de réunion du village ; le propriétaire de la boutique demeura pour servir sa clientèle. Un ou deux propriétaires du pays prirent la coutume de s'arrêter leur « tenir compagnie » ; quelques hommes du village se mirent à rejoindre la compagnie dès qu'ils pouvaient. Les pluies survenant, le cabaretier fut amené, pour y abriter sa clientèle, à débarrasser de ses meubles une pièce de son habitation et à l'aménager avec tables et chaises. A la même époque, le vieux curé qui exerçait sur les hommes une forte et salutaire influence fut remplacé par un jeune prêtre jouissant d'une moindre autorité, et le cabaret commença à faire quelque peu concurrence aux offices religieux.

L'ESPRIT PUBLIC. — C'est l'esprit de clocher, l'esprit de clan avec ses ambitions locales, ses rivalités mesquines et ses querelles intestines. On se querelle pour un petit intérêt personnel, pour une école, pour une route, pour un médecin : ce ne sont que des bulles de savon, aussitôt éclatées, aussitôt oubliées. Seules les querelles relatives au curé peuvent prendre plus d'acrimonie et exciter l'intérêt de toute la population; censurer un curé, vouloir le transférer dans un autre village contre la volonté des villageois est une entreprise dangereuse à laquelle l'autorité compétente a dû plusieurs fois renoncer.

Si on veut se rendre compte de la part que la plus grande partie de la population du pays prend à la vie politique, il nous faut surtout considérer les petits villages épars qui, à eux seuls, forment le fond de la population. L'intérêt politique est ici purement local, les habitants ne s'intéressent qu'à la région même et souvent au seul village. Les questions regardant la province et l'État semblent trop au-dessus d'eux et les laissent indifférents. Les deux ou trois principaux bourgs de la vallée sont presque les seuls à s'intéresser aux élections législatives. Mais, pour ces bourgs aussi, la préoccupation primordiale, ce sont les affaires et intrigues locales, le petit jeu des différentes influences qui tendent à se supplanter pour s'emparer du pouvoir.

Dans la plupart des villages, toute la population ne forme qu'un seul clan politique, ayant les mêmes opinions, agité par les mêmes passions, par les mêmes superstitions. Il est rare d'y trouver deux vrais partis adversaires. Là où cet antagonisme existe, les dissidents réduits à un petit groupe sont voués à l'impopularité, mis à l'index et parfois obligés de quitter le village. Nous en avons vu un exemple à Spignana même, où un membre d'une des principales familles, conseiller communal, ayant osé se poser en adversaire du curé, pour lequel toute la population avait pris parti, est tombé dans une telle impopularité que sa vie au village en fut rendue impossible et qu'il dut aller s'établir dans un des bourgs de la vallée. Ces clans adverses ne diffèrent pas essentiellement d'opinions politiques; en réalité, ce sont des clans d'intérêts personnels.

Il y a souvent hostilité entre les petits villages et les bourgs où siègent les municipalités, qui sont ordinairement entre les mains de politiciens locaux qui traitent les villages en sujets dont les intérêts sont méconnus. La tyrannie du clan du bourg est accentuée par ce fait que les villages, au lieu de s'unir pour défendre leurs intérêts, se jalousent et se nuisent réciproquement : c'est une preuve évidente de l'incapacité de cette population à s'administrer elle-même.

Un des rares exemples d'entente qu'ait donnés le pays entier, municipes et population, a été l'opposition systématique et inébranlable au projet de captation d'une partie des eaux alimentant la Lima, pour l'approvisionnement de Florence. On a craint de voir porter préjudice à l'usine de Ponte alla Lima et au futur développement industriel du pays : le gouvernement a dû retirer son projet.

Organisation communale. — Les communes, au moins les petites, sentent lourdement les charges très fortes que leur impose l'État, et leurs finances sont souvent dans une situation déplorable et dans l'impossibilité de subvenir aux nécessités les plus impérieuses, aux travaux que l'hygiène, la salubrité, le progrès et la viabilité demanderaient.

Les communes qui se divisent le territoire du Pays des Montagnes de Pistoie occupent chacune des territoires assez importants. Spignana, par exemple, dépend de la commune de San Marcello qui comprend de nombreuses fractions éparses sur les montagnes environnantes, même à de grandes distances, avec une population totale de 6.469 individus. C'est au siège de la commune qu'il faut se rendre pour une infinité de formalités que la vie quotidienne, les affaires, la propriété exigent. De la commune dépendent l'hôpital et les écoles. La surveillance sur la santé publique et l'hygiène collective sont aussi de la pertinence de la commune. Les captations des eaux, l'application des règlements d'hygiène, l'entretien des médecins communaux, sont aussi du ressort de la commune.

Quant aux routes, celles-ci se divisent en nationales, provin-

ciales et communales. De la grande artère nationale traversant le pays se détachent de nombreux embranchements, qui sont presque tous communaux et répondent bien aux besoins du pays. Bien des villages ne sont pas encore desservis, mais les nouvelles créations de route sont souvent empêchées par la jalousie des représentants des fractions les plus influentes de la commune, qui craignent le développement de nouveaux centres. C'est ainsi que le projet de route carrossable entre Spignana et Pont sur la Verdiana traîne depuis de longues années sans aboutir, quoique les habitants de Spignana aient offert le terrain et des prestations volontaires. Mais San Marcello craint probablement que Spignana ne lui fasse un jour concurrence comme lieu de villégiature.

Les associations. — Les associations sont très rudimentaires et peu développées. Les associations de secours mutuels et les sociétés ouvrières seules existantes sont celles qui réunissent les ouvriers des trois usines du pays. Mais vu le caractère de leurs membres, elles n'ont pas une influence très grande. Quoique généralement socialistes en principe, ces associations n'ont fomenté jusqu'à présent aucune grève ni agitation importante, ou du moins n'ont pas réussi à les provoquer parmi des gens qui, en général, sont eux-mêmes petits propriétaires, religieux et d'un tempérament calme.

Dans le pays même, il n'existe aucune de ces associations agricoles, syndicats, coopératives ou comices, qui en d'autres régions de l'Italie donnent de si féconds résultats matériels et moraux. A Pistoie, il y a deux ou trois de ces associations, mais elles ne sont composées que des agriculteurs de la plaine et des collines environnantes et n'étendent point leur influence jusqu'au pays montagneux[1]. L'indifférence et l'ignorance y sont trop grandes, la routine trop forte. Tout se réduit à ces simples sociétés ouvrières dont le résultat le plus clair est d'égayer leurs membres.

1. On signalait dernièrement le projet du Comice agricole de Pistoie d'ouvrir une agence à San Marcello.

L'hôpital. — L'hôpital est un exemple typique du manque de souplesse de nos institutions. Dans tout le Pays des Montagnes Pistoiesi, il existe un seul hôpital, celui de San Marcello, dont la construction et l'entretien sont dus à la générosité d'un certain Pacini et qui est maintenant administré par « l'œuvre Pacini ». A cet hôpital on a appliqué le règlement d'usage général en Italie, qui, dans beaucoup de contrées, répondra parfaitement aux exigences locales, mais qui exige le paiement d'une pension de toutes les personnes non indigentes; ne peuvent y trouver l'hospitalisation gratuite que les seules personnes munies d'un certificat de pauvreté. On ne pouvait trouver de règles plus absurdes à appliquer dans un pays comme celui des Montagnes de Pistoie, puisque la possession d'une parcelle de bois, ou de terre, range la presque totalité des habitants parmi les propriétaires de biens immeubles et qu'on ne saurait être à la fois propriétaire et indigent, d'après le règlement! Il en découle l'impossibilité de pouvoir être reçu à l'hôpital sans payer une pension et les conséquences s'en font sentir dans tous les villages. On se soigne à la maison ou plutôt on ne se soigne pas du tout; l'agglomération dans des maisons étroites et malpropres favorise la propagation des maladies contagieuses.

Les inconvénients du système sautent aux yeux et il serait possible d'y porter remède en modifiant le règlement, mais ici encore le mal vient moins des institutions elles-mêmes que des hommes. Le vice principal réside dans l'apathie et les médiocres ressources financières des petites municipalités à qui incomberait l'entretien des malades indigents. La situation financière limitée est certainement l'obstacle apparent principal, mais la nonchalance est la cause véritable, car la commune qui déclare être dans l'impossibilité d'augmenter sa contribution pour l'hospitalisation des pauvres, trouve l'argent nécessaire quand il s'agit d'une dépense non indispensable, mais qui est au goût de la municipalité. Et ce règlement parfait, copié sur les règlements des grandes villes, ce règlement providentiel leur vient en aide. On l'applique rigoureusement dans une

région où son application est absurde, mais où elle agit automatiquement pour réduire le nombre des cas où la commune doit intervenir [1].

L'émigration en un pays malsain comme la Sardaigne et la transhumance hivernale en Maremme font revenir souvent au pays des personnes malades. A Spignana, dans une famille des plus pauvres, une femme est revenue poitrinaire; refusée à l'hôpital, elle a passé plusieurs mois à la maison au milieu de nombreux enfants sans aucun isolement, du reste impossible dans une masure si misérable. Quand le médecin eut constaté que le cas devenait très grave et qu'après de nombreuses démarches elle put enfin être admise à l'hôpital, il était trop tard. Peu de jours après, elle était morte! Qu'adviendra-t-il du reste de la famille qui a cohabité tant de mois avec elle, pendant que la maladie était à son point le plus aigu, et qui a continué à habiter la même maison sans aucune désinfection, dans un milieu des plus propices au maintien et à la propagation de l'infection : planchers en bois ou sol en terre battue, où, dans son ignorance, la malade n'avait fait que cracher. Un des enfants semble déjà atteint. Voilà un foyer d'infection bien terrible introduit au village qui, lors de notre premier séjour, était indemne de tuberculose. A notre dernier séjour, nous avons constaté un nouveau cas analogue au précédent. Ajoutons que la tuberculose ne figure pas sur la liste officielle des maladies

1. Ne soyons pourtant pas trop surpris que cela arrive dans un pays comme celui des Montagnes de Pistoie, quand le fait semblable se reproduit dans la Campagne romaine, pays autrement pauvre et empesté de fièvres. « Un mois d'hôpital signifie presque toujours pour ces pauvres gens la ruine complète, la faim absolue. L'hôpital, en effet, n'est gratuit que pour ceux qui ne possèdent rien : pour eux payent les municipes. Mais ces paysans, quoique pauvres, sont presque tous des pauvres qui possèdent quelque chose : une parcelle de vignoble, un petit potager, une chaumière pour y dormir... en fin de compte, ils sont des propriétaires. Et l'administration communale paie aussi pour eux ; mais, pauvre elle aussi comme ses administrés, elle exige d'eux quand ils guérissent, ou des héritiers quand ils meurent, le remboursement des dépenses avancées. Personne n'a naturellement ces quelques dizaines de francs, et voilà alors l'ombre sinistre de l'huissier qui se lève sur la parcelle de vigne, sur le petit potager, sur la chaumière, qui sont saisis et vendus aux enchères. Pour cela beaucoup préfèrent absorber leurs fièvres au milieu de la campagne plutôt que d'être abrités dans un lit blanc et moelleux d'hôpital. » (G. Civinini, *Corriere della Sera* du 29 septembre 1909.)

qui imposent l'admission et l'isolement obligatoire dans les hôpitaux, pas même à l'état aigu.

Fort heureusement, grâce au climat très sain, à l'eau excellente, la santé générale est bonne dans la région, surtout si nous la comparons aux grandes villes, au littoral et à la plaine.

Il existe des médecins communaux mais qui n'arrivent pas à remplir toute leur tâche, à cause de l'étendue du territoire qui leur est confié et de la difficulté des communications.

L'instruction. — L'instruction est limitée aux seules classes élémentaires. Après les classes élémentaires on passe en Italie soit au gymnase, où commence le latin, soit à l'école technique et commerciale (les gymnases et écoles techniques et commerciales dépendent directement de l'État et non de la commune); aucune de ces écoles secondaires, du reste, n'existe dans le pays; il faut pour les suivre aller au chef-lieu, à Pistoie. D'après la loi, les cours des trois premières classes élémentaires sont obligatoires, mais, dans la réalité, la loi n'est pas appliquée partout. A San Marcello, Cutigliano, etc., dans les gros bourgs, les écoles élémentaires fonctionnent régulièrement. Mais il en est autrement dans les petits villages épars sur la montagne. A Spignana, par exemple, sans parler de son aménagement plus que rudimentaire, pour une cause ou pour une autre, l'école ne fonctionne pas régulièrement tous les ans. C'est ainsi que tant d'enfants ont grandi dans l'impossibilité matérielle d'apprendre au moins quelques notions d'écriture. Et ce n'est pas un cas isolé.

La petite école de Spignana nous servira de type. Comme toutes ses similaires, cette école dépend de la commune, qui loue à cet effet pour quelques francs un local tant bien que mal aménagé avec quelques bancs ou chaises, et tables. A Spignana, la salle est prêtée par les habitants.

La maîtresse d'école, presque partout une jeune fille, est nommée et remunérée par la commune. A Spignana dernièrement, l'enseignement était donné par une jeune femme de San Marcello qui avait pris pension dans une des familles du

pays et faisait l'école dans une pièce d'une misérable masure. Le traitement est minime, 15 francs par mois[1]. On comprend que, dans ces conditions, on doit se contenter de ce que l'on trouve sur place. Le choix se porte toujours sur des personnes honnêtes, mais dont les aptitudes et les capacités sont parfois quelconques. Dans le dernier cas, il s'agissait d'une jeune femme de bonne famille qui allait bientôt se marier et cesser d'enseigner, car elle n'aurait plus besoin de cet appoint à ses ressources. C'est d'ailleurs ce qui arrive le plus souvent : l'enseignement n'est pas, pour les jeunes filles, une profession définitive. La plupart des instituteurs sont tout au plus capables d'apprendre à lire et à écrire; ils ne peuvent exercer aucune influence efficace sur la population en faveur du progrès.

La presque totalité des enfants du village fréquentent l'école; parmi les paysans, seulement ceux des métairies avoisinantes y viennent, la grande majorité des autres n'y font jamais aucune apparition. La coéducation existe partout. Généralement les filles sont plus assidues et apprennent plus facilement; en effet, ce sont les femmes qui, dans la plupart des cas, tiennent les comptes de la famille et de la métairie. La plupart des enfants ne suivent l'école que pendant une année, ce qui pratiquement réduit l'école à une seule classe. On apprend à lire, à écrire et à compter, parfois quelque confuse notion d'histoire et de géographie. Aux fillettes on apprend aussi un peu de couture, mais tout se limite à cela.

Avec une instruction primaire aussi imparfaite il est impossible de réaliser aucun progrès dans l'hygiène, dans les méthodes de culture ni dans le mode d'existence. L'homme se trouve fermé aux influences extérieures et, comme l'éducation familiale est faible, il se trouve voué à la routine et à la stagnation.

La religion. — Les pays montagneux sont généralement pénétrés d'un fort esprit religieux. Dans les Montagnes de Pis-

1. La rémunération du personnel patenté enseignant dans les écoles des bourgs de la vallée varie entre 800 et 1.000 francs par an ; de 120 à 400 francs par an pour les écoles facultatives des petits villages.

toie, la croyance religieuse est très ancrée parmi les paysans. Dans les gros villages de la vallée, les apparences extérieures sont toujours les mêmes, mais, en approfondissant, nous ne trouvons souvent plus cette foi qui se rencontre chez les habitants des fermes et des villages perdus sur la montagne.

Dans ces villages épars, la personne qui a généralement le plus d'autorité est toujours le curé. Son influence peut être bienfaisante ou néfaste, selon son caractère. Spignana a connu des prêtres énergiques, des hommes qui faisaient respecter l'ordre et la religion, mais aussi d'autres qui étaient inférieurs à leur ministère, ou faibles et sans volonté ni pouvoir. En observant la vie du village pendant ces diverses phases, on constate de suite l'influence des qualités morales du prêtre. A Spignana, la présence d'un bon prêtre énergique, pendant plusieurs années, maintint un degré moral élevé. Son départ a amené un affaiblissement général du sens moral. Un simple indice : le cabaret qui était très peu fréquenté, est devenu un lieu bruyant.

Le recrutement des prêtres laisse souvent à désirer. Dans les familles de paysans, trop souvent, on fait du sacerdoce une carrière à exploiter. On y destine un des fils, non parce qu'il en a la vocation, mais par simple esprit de lucre. Pour des paysans, avoir un des membres de la famille prêtre est le maximum de tout espoir, de tout orgueil ; on fait de grands sacrifices pour cela, car il en résulte une élévation de toute la famille dans l'estime, dans le crédit, dans l'opinion du village. Et l'enfant destiné au sacerdoce, sans aucune vocation spéciale qui autorise une telle décision, passe sa jeunesse en s'entendant féliciter qu'il entre dans une carrière privilégiée. J'ai trop souvent entendu bourrer des enfants destinés au sacerdoce d'orgueil et d'égoïsme, leur répéter qu'ils vont devenir des « messieurs », qu'ils n'auront plus rien à faire, etc... De piété, de religion, pas un mot. Or, le recrutement du clergé se fait de plus en plus parmi les paysans. Loin de moi la pensée de prétendre qu'il n'y a pas de bons prêtres d'origine paysanne : j'ai cité, au contraire, l'exemple de ce curé de Spignana qui était un modèle de piété, d'intelligence, d'énergie, piétinant un peu

trop pourtant les lois de l'hygiène et de la propreté, se vantant que de toute sa vie il n'avait pas pris un seul bain!

Il serait à désirer que les futurs prêtres reçussent dans les séminaires une éducation appropriée qui fît d'eux des éducateurs et des propagateurs du progrès tant matériel que moral. Le curé jouit encore presque partout en Italie d'une grande considération : il faudrait qu'il pût jouer utilement son rôle d'autorité sociale et suppléer le patron généralement absent ou inexistant. Il y a des exemples de prêtres qui, en organisant des coopératives, des caisses de crédit, des fromageries, ont fait beaucoup pour le bien-être du paysan et ont ainsi travaillé très efficacement au progrès de la religion : on atteint souvent les âmes à travers les corps.

P. Rusconi.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

LA HIÉRARCHIE DES CLASSES EN ANGLETERRE

PAR

Paul DESCAMPS

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56 RUE, JACOB, 56

Octobre 1911

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS : P. 3.

I. LES CRITÈRES DE LA DIFFÉRENCIATION DES CLASSES. P. 1.

Le standard of life. — Les Moyens d'existence. — L'éducation est le véritable critère de classement.

II. ESQUISSE DES DIFFÉRENTES CLASSES SOCIALES. P. 11.

1° ***La Lower class.*** — Les Loafers. — Les Labourers. — Les Artizans.

2° ***La Lower Middle class.*** — Les métiers demandant un petit capital (petits fermiers, petits fabricants, boutiquiers). — Les métiers demandant de petites connaissances intellectuelles (employés, instituteurs). — Un petit club. — Les métiers féminins (servantes, nurses, boarding-houses).

3° ***La Middle class.*** — Les métiers demandant un capital important (grands fermiers, business men). — Les métiers demandant une culture intellectuelle développée (ingénieurs, solicitors). — La situation de la femme et le mode d'existence.

4° ***La Upper Middle class.*** — Les gentlemen farmer. — Les hommes d'affaires gentlemen. — Les grands propriétaires terriens. — Les gros rentiers. — L'élite des cultures intellectuelles (professeurs, avocats). — Les pasteurs de l'Église anglicane. — La situation de la femme et le Mode d'existence.

5° ***La Upper class.***

LA HIÉRARCHIE DES CLASSES

EN ANGLETERRE

AVANT-PROPOS

Dans notre monographie de l'*Ouvrier de la laine dans le Yorkshire*, nous avons étudié l'une des industries essentielles de la Grande-Bretagne au point de vue de l'ouvrier. Nous avons ainsi atteint la base même de l'édifice social de ce pays, mais il nous reste à étudier cet édifice lui-même. Pour cela nous allons parcourir, d'une façon méthodique, les principaux métiers et les principaux groupements de la vie sociale.

Nous nous bornerons, pour l'instant, aux phénomènes de la vie privée, réservant pour une prochaine étude ceux de la vie publique.

Pour la vie privée, il nous suffira, la société anglaise étant nettement hiérarchisée, de jeter un coup de sonde dans chacune des classes sociales qui la composent, en ayant soin toutefois de toujours comparer nos constatations avec celles que nous ont révélées les monographies ouvrières.

Nous pourrons ainsi dégager peu à peu les caractères généraux des caractères particuliers à chaque variété.

Toutefois, pour que le lecteur se retrouve facilement dans le dédale des faits, force nous est de projeter quelques clartés dès le début, et de lui exposer les différents critères sur lesquels repose la différenciation des classes.

Ce n'est pas, on le comprend, d'après un critère simple, que tel individu sera rangé dans telle ou telle classe, mais d'après un ensemble de choses dont aucune n'est suffisante à elle seule.

Toutefois, l'éducation est le facteur qui nous semble être prépondérant, comme nous allons essayer de le montrer.

I

LES CRITÈRES DE LA DIFFÉRENCIATION DES CLASSES

Le standard of life. — Nous avons dit [1], d'après M. F.-G. d'Aeth [2], que la structure sociale actuelle de l'Angleterre était basée sur des différences dans le « standard of life », sur le train de vie, sur le niveau du Mode d'existence. Nous avons vérifié l'exactitude de cette assertion dans les différentes subdivisions de la classe ouvrière [3]. Nous allons voir qu'elle est vraie pour les autres classes sociales.

Le standard of life dépend essentiellement de l'installation au foyer, et la façon la plus facile de juger celle-ci est le taux du loyer. Ceci repose sur les constatations suivantes :

1° *Le loyer est couramment pris comme mesure de la respectabilité.* La méconnaissance de ce phénomène par les immigrants étrangers leur attire bientôt des désagréments. D'une façon générale, les Continentaux lésinent plus sur le loyer que les Anglo-Saxons ; en tous cas, dans leurs pays d'origine, ils pouvaient mener un petit train de vie et n'en souffrir aucunement ; transplantés en Grande-Bretagne, s'ils restent fidèles à cette coutume ils voient le vide se faire autour d'eux. Les gens que, d'une façon toute naturelle, ils seraient amenés à fréquenter, semblent les fuir. Le Français, l'Allemand, ne sait que pen-

1. *Sc. soc.*, 2e pér., 82e fasc., p. 79.
2. Present tendencies of class differenciation (*Sociological Review*, oct. 1910).
3. *Sc. soc.*, 2e pér., 82e fasc.

ser, et se croit en face d'un sentiment de mépris envers l'étranger, et la haine de l'Anglais commence à germer. C'est le malentendu des races qui commence : deux conceptions différentes sont en présence et ne se pénètrent pas l'une l'autre; les jugements se basent sur des critères différents.

En Angleterre, les jugements, au point de vue social, sont basés sur le standard of life, et l'Anglais a du mépris pour l'homme qui a un train de vie inférieur à sa situation, que cet homme soit, d'ailleurs, un Anglais ou un étranger. En fait, cependant, le premier tombe rarement dans ce travers, alors que le second y tombe couramment.

Pour le dire en passant, il est curieux de constater que les Anglais emploient le même critère pour juger les différentes races et pour différencier les classes dans leur propre pays à leurs yeux. Les Anglo-Saxons viennent en tête de l'Humanité, parce qu'ils ont le standard of life le plus élevé; les Européens du Continent, qui vivent plus mesquinement, sont déjà défavorablement notés, en bloc bien entendu, non individuellement; les Jaunes sont franchement méprisés, et les Nègres occupent le plus bas degré de l'échelle humaine. A l'intérieur du Royaume-Uni, et pour les mêmes causes, l'Anglais du Nord est en dessous de l'Anglais du Midi; l'Écossais est encore plus bas, et l'Irlandais tout en bas.

Mais revenons à notre immigrant étranger en Grande-Bretagne. Il cherche une maison d'un loyer plus faible que ses confrères anglais; dès lors, ceux-ci ne le fréquenteront pas, car on n'avoue pas que l'on a un ami habitant une rue non « respectable »; généralement en effet, toutes les maisons d'une même rue sont semblables, de sorte que, lorsque l'on donne son adresse, on fait connaître en même temps son standard of life [1].

Il y a une hiérarchie de la respectabilité dans les quartiers d'une ville, et dans les rues du même quartier. Ceci est poussé à un point dont on ne se doute pas ailleurs. Si un étranger

1. Nous avons pu constater personnellement combien il est important, même pour un voyageur, de pouvoir donner *a good address* (une bonne adresse), s'il doit entrer en contact avec des personnes du pays.

éminent descend dans le pays, il sera bien plus respecté s'il réside dans un bon quartier, et il en sera loué publiquement. Il y a, à Londres, des gares de chemins de fer plus respectables que d'autres, suivant les quartiers où elles sont situées. Ainsi, par exemple, la gare du Great Eastern Railway (Liverpool street station) est très mal notée, parce qu'elle se trouve dans l'East-London, non loin des quartiers misérables. Aussi, un homme élégant ne prend-il jamais le train dans cette gare, et les compagnies ont dû créer des correspondances reliant Liverpool street station à des gares plus respectables, plus occidentales.

2° *Les autres dépenses du Mode d'existence sont basées sur le loyer.* Toutes les maisons d'une même rue sont semblables et sont appropriées à un même train de vie. Dans tel quartier, on peut vivre sans domestique ; dans telle rue, il faut une servante, et dans telle autre un couple marié, etc.

Dans tel quartier, les maisons ne sont appropriées que pour recevoir des visites individuelles ; dans tel autre, on doit beaucoup recevoir si l'on veut que la maison ne soit pas triste, etc.

Le prix d'une visite de médecin est basé sur le taux du loyer du malade, absolument comme les impôts locaux, les *rates*, sont basés sur celui du contribuable.

En somme, la société anglaise n'est pas anarchique ; elle est nettement hiérarchisée. Chaque couche sociale a ses mœurs propres, ses traditions particulières, et une contrainte très forte, quoique peu apparente, englobe les individus dans le mouvement général. Le home est sacré, mais ce n'est pas une poussière isolée ; c'est une cellule sociale bien reliée aux autres. Nulle part le Voisinage n'est aussi fortement organisé, et, pour avoir des caractères bien différents de ceux qu'il a dans les pays méridionaux ou orientaux, il n'en exerce pas moins une forte contrainte sur l'individu. Lorsqu'un Anglais s'enrichit, il déménage et s'installe dans un quartier plus respectable, mais s'il veut y rester, il doit adopter les traditions du milieu nouveau où il s'implante. Pendant les premières semaines, on s'occupe peu du nouvel arrivant, et celui-ci commettrait une faute grave s'il voulait chercher à entrer en relations avec ses voisins ; il serait

noté comme un importun et un indiscret ayant une mauvaise éducation; il ne doit pas forcer les portes, mais être admis peu à peu. S'il se tient coi, s'il passe d'un air indifférent et digne, si ses enfants ne sont pas turbulents, si..., etc..., etc.., il recevra bientôt la visite cérémonieuse de son plus proche voisin, visite qu'il doit rendre quelque temps après. Il commence alors à compter comme un membre du Voisinage. Mais ce n'est encore qu'un premier contact. On ne lui demandera pas d'où il vient, ni quels sont ses moyens d'existence, ni ses opinions politiques ou religieuses, mais on lui demandera d'avoir un train de vie plus ou moins conforme à ceux des autres habitants du quartier, une attitude extérieure semblable. Bien des conséquences seront déduites de ceci, mais nous ne retiendrons actuellement que celle-ci : *le Voisinage, en Angleterre, est un groupement éducatif, qui exerce une contrainte très forte sur les individus.*

Voyons maintenant comment la hiérarchie des classes s'établit proportionnellement au standard of life, et notamment au loyer. M. G. d'Aeth distingue sept classes, mais nous avons montré dans une précédente étude [1] que les trois classes inférieures (Loafer — Low skilled labour — Artizan) qui composent la classe ouvrière, ne sont que des subdivisions de la Lower class, car elles ont des traits communs, notamment pour les Moyens d'existence (travail manuel) et l'Éducation (Elementary school). D'autres caractères encore leur sont communs, comme nous le constaterons par la suite.

Au-dessus de la classe ouvrière, M. d'Aeth distingue quatre classes que l'on peut identifier avec celles dont nous avons parlé dans notre étude sur l'*Education dans les écoles anglaises* [2].

La classe D de M. d'Aeth est notre *Lower Middle class;* il la désigne sous le nom de « Smaller shopkeeper and clerk », car elle comprend les boutiquiers et les employés [3]; il lui attribue un

1. Sc. soc., 2e per., 87e fasc.
2. Sc. soc., 2e per., 77e fasc.
3. Il faut y ajouter les petits fermiers, les instituteurs, les pasteurs des eglises dissidentes.

standard de 3 livres sterling par semaine, ou près de 4.000 francs par an, et un loyer de 25 à 30 livres par an (625 à 750 francs).

La classe E est désignée sous le nom de « Smaller Business class », ce qui veut dire la partie inférieure des gens qui sont dans les affaires (grands patrons et carrières libérales). C'est la *Middle class*. Le standard of life serait de 300 livres ou 7.500 francs par an, et le loyer de 48 livres (1.200 francs).

La classe F ou la « Professional and administrative class » est la *Upper Middle class* et comprend la partie supérieure des grands patrons, des carrières libérales et des fonctions publiques. Le standard serait de 600 livres ou 15.000 francs par an, et le loyer de 60 à 80 livres (1.500 à 2.000 francs).

Enfin, notre *Upper class* correspond à la classe G que M. d'Aeth appelle « The Rich ». Le standard est de 2.000 livres ou 50.000 francs, mais on ne nous dit rien du loyer. Beaucoup sont, en effet, propriétaires de leurs maisons. Anciennement cette classe comprenait surtout la haute noblesse, mais, de plus en plus, l'argent se substitue au titre comme élément classifiant.

Nous avons respecté les chiffres donnés par M. d'Aeth, mais nous avons des raisons de croire que ceux qui concernent les ressources doivent être un peu haussés, car dans l'évaluation des revenus pour la détermination des impôts, les estimations sont souvent trop basses, mais les valeurs relatives restent justes.

La hiérarchie sociale est surtout basée sur le standard of life, c'est-à-dire sur l'*aptitude à dépenser l'argent*, mais celle-ci est conditionnée à son tour, en partie, par l'*aptitude à gagner de l'argent*. Aussi les Moyens d'existence influent-ils également sur la hiérarchie sociale.

Les moyens d'existence. — Dans la classe ouvrière, nous savons que les ouvriers qualifiés sont généralement au-dessus des manœuvres, et ceux-ci au-dessus des loafers.

Au-dessus de la classe ouvrière, on s'aperçoit que la hiérarchie des métiers dépend des difficultés d'établissement plus ou moins grandes. Or, ces difficultés peuvent être dues à la nécessité de disposer d'un capital ou à celle d'un apprentissage

long et coûteux, ou plutôt d'une éducation prolongée et coûteuse.

Examinons ces deux points.

1° *La nécessité de disposer d'un capital d'établissement.* Nous ne disons pas « nécessité de posséder », mais « nécessité de disposer », ce qui n'est pas tout à fait la même chose, car, dans la société anglaise, on se procure aisément des capitaux par le crédit personnel.

Dans la *Lower Middle class*, nous trouvons les petits patrons, travaillant de leurs mains.

Dans la *Middle class*, les grands patrons, et les petits rentiers. Puis, dans la *Upper Middle class*, ceux que l'on pourrait appeler les « patrons gentlemen » et les gros rentiers, surtout les grands propriétaires terriens.

Enfin, dans la *Upper class*, les très grands propriétaires dont la plupart font partie de la haute noblesse titrée.

On le voit, en gros, les Moyens d'existence sont basés sur la gérance d'un capital de plus en plus considérable. Voyons maintenant la seconde série des métiers.

2° *La nécessité d'une éducation coûteuse.* Un certain nombre de métiers donnent accès aux catégories sociales supérieures, et pourtant ils ne demandent pas, pour être exercés, l'usage d'un capital. Ces métiers comprennent surtout les professions libérales. Toutefois, s'ils n'exigent pas de capitaux, ils demandent une éducation prolongée et coûteuse, de sorte que, en fait, ce sont surtout les fils de familles qui peuvent les exercer.

Dans la *Lower Middle class*, nous rencontrons les employés, les instituteurs, les pasteurs des églises dissidentes. Des connaissances intellectuelles sont nécessaires à l'exercice de ses différents métiers. Après la Secondary school ou le petit externat privé, il faut, à côté de l'apprentissage pratique, aller dans une école spéciale, Technical school, Training college, etc., jusque vers dix-huit ou dix-neuf ans.

Dans la *Middle class*, les types les plus caractéristiques sont les ingénieurs des grandes firmes et les solicitors. Non seulement les uns et les autres font des études assez coûteuses dans les Grammar schools jusque vers l'âge de seize ans; mais, en

outre, ils doivent faire un apprentissage onéreux du métier. Cet apprentissage dure souvent jusqu'à vingt-cinq ans, et le *premium* annuel à payer s'élève parfois jusqu'à 5.000 francs.

Dans la *Upper Middle class,* on trouve les médecins, les avocats, les pasteurs de l'Église anglicane et les professeurs qui ont passé par les grandes universités d'Oxford ou de Cambridge. Nous savons que les parents ont dû dépenser, pour l'école, de 3 à 5.000 francs par an jusqu'ài vingt deux ans environ. C'est seulement à ce moment que commence l'apprentissage pratique qui dure quatre ans pour les avocats. On ne commence à exercer que vers vingt-six ou vingt-sept ans.

L'ÉDUCATION EST LE VÉRITABLE CRITÈRE DE CLASSEMENT. — Nous venons de constater que le fait d'appartenir à telle ou telle classe de la société ne dépend pas d'un seul élément, mais d'une foule d'éléments : éducation, métier, capital, standard of life, etc. Parmi ces divers éléments, il y en a un qui conditionne plus les autres qu'il n'est conditionné par eux : c'est l'éducation.

Si, dans la réalité des choses, on ne se borne pas au critère de l'éducation, c'est que l'éducation est elle-même quelque chose de très complexe que l'on ne peut facilement mesurer. On la juge surtout par ses résultats, et ses résultats se font matériellement sentir dans le Travail, la Propriété, le Mode d'existence, etc.

L'apprentissage du travail est un phénomène d'éducation ;

La capacité à administrer une propriété résulte d'un certain genre d'éducation ;

Le niveau du Mode d'existence, le standard of life, dû à la capacité de bien dépenser l'argent, est aussi une conséquence de l'éducation.

A côté de certaines qualités générales, communes à toute la race anglaise, il y a donc des qualités particulières qui causent la différenciation des classes. Mais, pour bien mettre la chose en lumière, il est indispensable de jeter un coup de sonde dans chacune de nos classes.

II

ESQUISSE DES DIFFÉRENTES CLASSES SOCIALES

I. — LA « LOWER CLASS ».

Les traits distinctifs de cette classe sont les suivants :

Travail manuel salarié ;

Loyer payé à la semaine :

École gratuite (Elementary school) jusqu'à treize ou quatorze ans ;

Émancipation morale vers seize ou dix-sept ans.

Expansion de la race à l'aide d'un patronage extérieur[1].

Exemption de l'impôt sur le revenu (income tax).

Nous savons que cette classe se subdivise en trois variétés, dont nous avons déterminé les caractères essentiels pour les villes manufacturières du nord de l'Angleterre et particulièrement du Yorkshire, mais qu'il est nécessaire de contrôler par des comparaisons avec le sud de l'Angleterre peuplé par un type social un peu différent et aussi avec Londres, où, on le comprend, les conditions de la vie diffèrent forcément.

Reprenons donc nos trois variétés.

Les loafers. — Ils comprennent les *indisciplinés* et les *vicieux*.

Les premiers sont surtout des communautaires incapables

1. En Angleterre, on prête ou l'on donne facilement de l'argent aux émigrants. Dans les campagnes, ce sont surtout les grands propriétaires qui exercent ce patronage. Dans les villes, ce sont les personnes aisées, d'une façon générale, soit directement, soit par l'intermédiaire de sociétés comme l'Armée du Salut.

de s'adapter au machinisme et au grand atelier, et qui deviennent la proie du « sweating system ».

Ce sont d'abord beaucoup de Juifs orientaux qui font la confection à la main dans les villes du Nord, et à Londres dans le quartier de Whitechapel. Dans l'East-London, beaucoup d'entre eux sont également ébénistes.

On trouve aussi, à Londres, les descendants d'anciennes colonies venues du Continent aux époques de persécutions, principalement lors des guerres de religions : tisserands, cordonniers, horlogers, etc.

Il y a enfin, un peu partout, des Celtes à l'humeur changeante, à l'esprit nomade, mécontents partout à moins qu'ils n'arrivent à se dévouer entièrement à quelqu'un.

Parmi les seconds, les vicieux, la proportion des particularistes est plus grande que parmi les indisciplinés, mais, bien entendu, ce sont des particularistes désorganisés. C'est le déchet de la race anglo-saxonne. Le vice principal est l'ivrognerie ; quelquefois, c'est tout simplement la paresse. C'est l'armée des « Unemployed », mais, malgré tout, ils ont encore des traits anglo-saxons. Le sens de la responsabilité n'est pas tout à fait éteint chez eux, comme ce serait le cas ailleurs. Ils ont conscience de leurs vices, et c'est sur eux-mêmes qu'ils font retomber les causes de leur déchéance; ils ne sont donc pas aigris contre la société. Ils s'accusent de leurs péchés, mais n'ont pas la force de les surmonter. On le voit, lorsque la volonté et l'énergie elles-mêmes sont éteintes, une certaine lueur de responsabilité subsiste encore. C'est bien là la qualité dernière, la plus fondamentalement anglo-saxonne.

Aussi la jalousie et l'envie ne fleurissent-elles pas dans les bas-fonds des villes anglaises. Un jeune professeur français me dit avoir traversé la nuit les quartiers misérables de Manchester, sans qu'un regard, mauvais ou non, se soit levé sur lui.

Voici un exemple de ce type bien curieux :

La famille habite Londres ; le père est un ancien boutiquier déchu qui n'est capable d'aucun travail régulier ; il est inem-

ployé ; en réalité, c'est un ivrogne de profession. Il a eu beaucoup d'enfants, dont plusieurs sont morts, et il ne s'est jamais beaucoup soucié d'eux. Il vit avec sa femme et deux enfants : un garçon qui semble vouloir suivre ses traces, et une fille qui est emballeuse dans une maison de gros, et qui gagne au maximum 12 shillings ou 15 francs par semaine. C'est le seul revenu régulier de la famille, avec ce que donnent les œuvres d'assistance.

Un autre garçon est soldat, et, de ce fait, il se suffit, puisqu'il a la nourriture, le logement et les vêtements, plus une paye de 1 sh. par jour pour ses menues dépenses[1].

Outre une fille mariée, il y en a une autre, célibataire encore, mais qui a quitté le domicile paternel. C'est le caractère le plus intéressant de la famille et il nous en faut dire deux mots.

D'abord dactylographe dans une maison de commerce, elle est entrée à dix-sept ans, par la voie des annonces, dans la maison où elle travaille actuellement comme employée à la comptabilité. Ses qualités personnelles l'ont élevée peu à peu, et aujourd'hui, quoique âgée de vingt-cinq ans à peine, elle remplit la fonction de première. C'est elle qui inscrit le travail à faire, distribue les tâches[2], fait la correspondance et tient les écritures. A l'occasion, elle remplace le patron, et, en son absence, elle sait prendre des décisions, car elle est au courant de tout : recevoir un client, indiquer des prix, des conditions de vente, ou encore maintenir l'ordre dans l'atelier. Malgré cela, elle n'en tire aucune prétention et ne cherche pas à empiéter sur le pouvoir du patron, à lui donner des conseils ou à peser sur ses décisions. Quand il est présent, elle s'efface immédiatement et devient simple employée ; quand il est absent, elle dirige pour le mieux : « Elle a toujours fait ce que j'aurais fait moi-même, » me dit son patron.

1. En France, on le sait, les soldats ont une solde minime. Cela coûte moins cher à l'Etat, mais plus cher aux familles ouvrières, qui, souvent, se privent beaucoup pour envoyer un peu d'argent aux enfants qui font leur service militaire.

2. Le personnel est composé principalement d'emballeuses. Il s'agit d'objets légers : fleurs artificielles importées de Paris qu'il faut distribuer aux maisons de Modes.

On le voit, nous avions raison de dire que c'était un « caractère », et un caractère bien anglais, un mélange d'esprit de discipline et d'initiative, sachant assumer des responsabilités.

Elle a tout fait pour sauver la famille de la débâcle. Elle eut d'abord l'idée d'envoyer son père au Canada. Voilà certes une idée qui ne viendrait pas à l'esprit d'une jeune fille française; mais ici on entend tellement parler du Canada et de l'Australie que l'on se figure en être peu éloigné.

Pour réaliser son projet, elle a emprunté 10 livres (250 francs) à des amis de la famille. C'est la somme que doit avoir sur lui, d'après la législation canadienne, tout émigrant voulant s'établir dans le pays. Elle s'est adressée, en outre, à l'Armée du Salut qui a fait le reste. Cet essai de relèvement n'a pas eu les suites que l'on escomptait. Seules les personnes douées de hautes qualités morales peuvent réussir dans les pays neufs. L'ivrogne reprit bien vite le bateau et sa place au foyer familial.

La jeune fille, dont le salaire contribuait pour une large part à l'entretien du ménage, aurait voulu qu'on l'empêchât de reprendre cette place, mais elle reçut un refus catégorique de sa mère : « C'est mon mari, » dit-elle.

La mère était têtue; la jeune fille aussi. Celle-ci conseilla le divorce. Ce fut en vain. En désespoir de cause, la jeune fille, qui pouvait se suffire à elle-même, quitta, nous l'avons dit, le foyer paternel.

Je m'arrête un instant devant cette femme, qui préfère la misère avec un mari ivrogne plutôt qu'une vie matérielle assurée avec une fille sérieuse et capable. Ici, nous touchons du doigt ce principe intangible de la constitution familiale anglo-saxonne : la famille, c'est le mari et la femme d'abord; les enfants en bas âge ne viennent qu'après; quant aux jeunes gens, il est entendu qu'ils partiront et suivront leurs propres chemins.

Prenons une famille française dans un cas semblable. La mère se dévouera pour ses enfants, et travaillera jusqu'à l'épuisement pour les faire sortir de la misère. Si elle ne quitte pas

son mari, c'est surtout, les sentiments religieux mis à part, pour que ses enfants ne soient pas enfants de divorcés. En France, la mère sauve la femme.

La mère anglaise, nous venons de le constater, ne s'épuise pas pour tirer ses enfants de la misère : ils travailleront et se débrouilleront. Quant au mari, il est sacré : « Quand je me suis mariée, dit-elle, j'ai juré que je m'attachais à cet homme *for better for worse,* pour le bien et pour le pire. Cela a été pour le pire. C'était à moi à mieux choisir... » On ne revient pas sur la parole jurée quand le serment a été pris sans pression extérieure. En d'autres termes, on assume la pleine responsabilité des actes dus à sa propre volonté, et de leurs conséquences; si ces conséquences sont mauvaises, on ne les esquive pas, on les supporte. Cette femme a fait une croix sur sa vie : ce sera pour le pire jusqu'au bout.

Parlez-lui de ses enfants, et vous n'ébranlerez pas cette conviction que son devoir est, avant tout, de suivre son mari. Et son bonheur intérieur est d'être là où est son devoir. Nous touchons ici une autre base de cet édifice simple mais solide qui forme la mentalité anglaise, le « sense of duty », le sens du devoir, de la responsabilité, car le mobile qui la dirige, ce n'est pas — ou ce n'est plus — l'affection, mais le devoir : elle est responsable du home de son mari, tandis qu'elle ne l'est que temporairement de ses enfants.

Est-elle une mère dénaturée? Non! Elle a donné à ses enfants ce qu'une mère anglaise doit donner : une bonne éducation jusqu'à l'âge adulte. La jeune fille aurait-elle les belles qualités que nous avons vues, si elle n'avait eu une mère ayant un tel empire sur soi-même, un tel attachement au devoir? Aurait-elle une telle expérience précoce si sa mère s'était épuisée pour lui épargner les aléas de la vie?

Soyons-en sûr, notre jeune fille n'épousera pas un ivrogne. Elle est fiancée à un jeune comptable qui gagne 22 sh. ou 27 fr. 50 par semaine; de plus, elle lui a trouvé un travail supplémentaire à faire dans la maison où elle est elle-même employée; il vient le soir mettre la comptabilité en règle, et

de ce chef gagne 10 d. à l'heure, soit 1 franc : il vit comme pensionnaire dans une famille et paie pour sa chambre et sa nourriture une somme de 16 sh. ou 20 francs par semaine. Quant à elle, elle gagne 25 sh. ou 31 fr. 25 par semaine, et travaille de 9 heures du matin à 7 heures du soir avec un arrêt de 1 heure pour le lunch et de un quart d'heure pour le tea. Les deux fiancés attendent patiemment le moment où la situation du mari sera suffisante pour entrer en ménage dans de bonnes conditions. Suivant la coutume anglaise, ils se voient librement, et tous les ans, ils font un voyage de dix jours à l'aide d'un *holiday club*. L'un et l'autre épargnent en vue du mariage, et le comptable est assuré contre la maladie à l'aide d'une *friendly society*.

J'espère que le lecteur ne les a pas rangés dans la catégorie des Loafers, et n'a pas de crainte sur leur avenir. Il me pardonnera cette digression qui s'est présentée sous ma plume.

Mais revenons au ménage de notre ivrogne. Il s'enfonce, lui, de plus en plus dans la catégorie des Loafers. La jeune fille a remboursé sur son propre gain les 10 livres sterling qu'elle avait empruntées pour envoyer son père au Canada. Mais les autres dettes? Le mobilier est actuellement saisi par les créanciers, y compris un piano, épave des temps anciens...

Nous savons que les caractéristiques sociales des Loafers sont les suivantes :

1° *Travail irrégulier ou faiblement rémunéré :* M. Booth, dans son enquête sur Londres, range dans la classe des très pauvres, tous ceux qui gagnent moins de 21 sh. ou 27 fr. 25 par semaine; ils forment 35 % de la population ouvrière londonienne. En province, il faut abaisser naturellement le taux du salaire limite, et ne considérer comme Loafers que ceux qui gagnent moins de 15 sh. ou 20 francs par semaine.

2° *Logement dans des slums*, c'est-à-dire des masures ou des appartements ne contenant qu'une ou deux pièces. Dans les villes du Nord, le loyer est de 200 à 260 francs par an. A Londres, il est de 3 à 7 sh., soit 3 fr. 75 à 8 fr. 75 par semaine ou 200 à 450 francs par an environ.

3° *Overcrowding* ou entassement exagéré (plus de deux personnes par pièce). A Londres, la proportion de la population *overcrowded* est de 16 % environ de la population totale; dans les grandes villes manufacturières, elle oscille autour de 10 %, et devient presque nulle dans les petites villes du midi. Les villes du Northumberland sont dans un situation particulièrement défavorable : le chiffre dépasse 30 % à Newcastle, à Sunderland, à Gateshead, à South Shields et à Jarrow. Il en est de même de Plymouth à l'autre extrémité du pays. On remarquera que toutes ces villes sont des ports de mer.

4° *Assistance publique ou privée*[1] : soupes scolaires, hôpitaux, workhouses, pensions de retraite, etc.

Les labourers. — Voici leurs caractères distinctifs :

1° *Ce sont des manœuvres employés d'une façon assez régulière.* A la campagne, ce sont les ouvriers agricoles permanents. Ils gagnent de 16 à 24 sh. par semaine ou *1.040 à 1.560 francs par an.*

Dans les villes manufacturières, ce sont les ouvriers non qualifiés, gagnant de 18 à 30 sh. par semaine ou *1.200 à 2.000 francs par an* environ.

A Londres, ils ont de 21 à 35 sh. par semaine ou *1.350 à 2.300 francs par an* environ.

2° *Le logement comprend 3 ou 4 pièces.* A la campagne, ce sont de petits *cottages* fournis généralement gratuitement par le propriétaire de la ferme, et dont on peut estimer la valeur à 3 ou 4 sh. par semaine (*200 à 260 francs par an*).

Dans les villes manufacturières, ce sont des maisons du type *back-to-back*, comme dans le Yorkshire, ou situées dans des cours (courts) comme dans les comtés du Midland, notamment à Nottingham et à Birmingham. Elles contiennent 3 à 4 pièces, et le loyer varie de 3 à 5 sh. par semaine (*200 à 350 francs par an*).

A Londres, les labourers habitent la moitié d'une petite maison, soit deux chambres, ou louent un petit appartement de

1. La question de l'assistance sera traitée dans le chapitre des Pouvoirs publics.

2 ou 3 chambres. Les loyers oscillent autour de 4 à 6 sh. par semaine (*260 à 400 francs par an*).

On le voit, les labourers consacrent à leur loyer une somme qui varie entre 1/5 et 1/6 du salaire du père.

3° *Il n'y a plus overcrowding, mais l'on n'échappe pas complètement à la promiscuité.* La difficulté se fait surtout sentir pour les chambres à coucher quand les enfants grandissent. Cela explique en partie le départ prématuré des jeunes gens qui vont vivre en qualité de pensionnaire dans des familles un peu plus grandement installées.

4° *La famille se suffit à peu près.* Elle n'a pas recours normalement à l'assistance, mais elle ne fait guère d'épargne.

Nous avons décrit déjà quelques types familiaux de labourers des villes industrielles[1]. Il nous reste à montrer sommairement à titre de comparaison comment sont installés les ouvriers agricoles et les manœuvres londoniens.

D'abord les *ouvriers agricoles.*

La plaine orientale qui borde la mer du Nord est, comme on sait, le pays de la culture des céréales et des grandes fermes. Le sol est formé, en beaucoup d'endroits, d'un limon fertile recouvrant un sous-sol perméable.

La grande ferme est naturellement située au milieu de l'exploitation; l'habitation du fermier n'est pas loin, et les cottages sont dans le voisinage, accolés deux à deux, et entourés d'un petit jardin.

Ils sont coquets et avenants, mais n'y pénètre pas qui veut. Le fermier pourtant m'accompagne pour me présenter, et d'abord il a soin de frapper à la porte; mais la ménagère s'excuse de ne pouvoir nous recevoir, parce qu'elle est à l'ouvrage. Heureusement, nous avons un meilleur succès dans un autre cottage, et la mère de famille, coquettement habillée, nous reçoit avec bonne grâce. N'oublions pas que nous sommes dans une campagne perdue, à plusieurs lieues du marché le plus voisin.

1. *Sc. soc.*, 2e pér., 82e fasc., p. 85 et suiv.

Au rez-de-chaussée, il y a deux pièces : la *sitting-room* avec son tapis rouge cloué, son piano, son canapé et son air confortable; la *living-room* qui sert à la fois de cuisine et de salle à manger; il faut y ajouter la *pantry* ou garde-manger.

A l'étage, il y a trois chambres à coucher, simples mais très propres.

Au point de vue du travail, l'ouvrier agricole anglais est lent et peu habile. Il n'apparaît pas supérieur à son confrère du Continent, et il en est ainsi du reste dans tous les travaux où l'automatisme et la division du travail sont peu accentués. Mais il doit être moins surveillé, car il n'y a chez lui ni mauvais vouloir, ni laisser aller. Aussi est-il mieux adapté à la grande culture qu'à la petite, parce qu'une plus grande division du travail y est possible; sa véritable supériorité se manifeste lorsqu'il s'agit des soins à donner aux animaux, car il est consciencieux et fera tout ce qui doit être fait; les sélections sont sérieusement faites et continuées avec persévérance, et les jeunes bêtes sont admirablement soignées.

Les travaux d'extraction demandant un effort physique assez considérable sont peu favorables à l'emploi de la main-d'œuvre féminine, et en Angleterre, la répugnance à cet égard est encore plus accentuée que sur le Continent. Aussi, les campagnes et les régions minières sont-elles des réservoirs d'émigration féminine. Ceci explique pourquoi, à Londres, la plupart des servantes proviennent des comtés agricoles du sud-est, et pourquoi, dans les villes du nord, elles viennent surtout des districts miniers avoisinants.

Les garçons trouvent à s'employer à la ferme jusqu'à dix-huit ou dix-neuf ans. A ce moment-là, les uns se marient et se casent définitivement dans la culture comme cottagers; les autres émigrent dans les colonies.

Outre leurs salaires qui, comme nous l'avons dit plus haut, varient de 1.000 à 1.500 francs par an, les cottagers ont de nombreuses subventions en nature, la jouissance gratuite de l'habitation et du jardin, une pinte de lait par jour, 60 stones de pommes de terre par an (380 kilogrammes) et le transport gra-

tuit du charbon. Les gamins ont un salaire fixe de 1 sh. 6 d. ou 1 fr. 85 par semaine, plus 1 sh. par agneau, 2 sh. 6 d. par veau, et 20 sh. de gelding sold (pourboire).

L'ouvrier que je visite fait partie de plusieurs sociétés auxquelles il paie régulièrement des cotisations fixes. Ainsi, par exemple, il paie 4 d. par semaine à une *friendly society* qui l'assure contre les maladies, 11 d. à un *clothing club* (société d'habillement), grâce auquel il peut habiller toute sa famille sans avoir jamais de grosses sommes à débourser à la fois[1]. De même, il a acheté son piano par un système d'abonnement. En résumé, il semble bien que toute la préoccupation de l'ouvrier anglais soit de réduire toutes ses dépenses à des débours hebdomadaires. Tous les samedis, on reçoit la paye et on fait les grosses dépenses, et il ne reste que l'argent de poche, mais l'on est pourvu de provisions et garanti contre les aléas. L'Anglais n'est pas économe, mais il est prévoyant.

Mais *à Londres, le manœuvre n'est ni économe ni prévoyant.* Les tentations de dépenses sont plus nombreuses et l'installation au foyer moins bonne. La femme est plus souvent obligée de travailler; dans ce cas, elle fait des ménages ou est blanchisseuse.

Voici, par exemple, un *porter* qui gagne 30 sh. par semaine ou près de 1.950 francs par an. Il fait des caisses pour un négociant de la Cité, les charge et les transporte, nettoie le magasin, etc. Il a quarante-deux ans, ne boit pas, est très régulier, mais peu travailleur.

A midi, il mange dans un cabaret du voisinage. Ses enfants sont tous casés, de sorte qu'il habite seul avec sa femme qui est blanchisseuse. Il loue la moitié d'une petite maison dans le quartier de Hackney, dans la partie septentrionale de la grande métropole. Il fait également partie de plusieurs associations. D'abord d'une société de secours mutuels la *Posters' benevolent association.* Ensuite d'un *boots club* (club de chaussures), où

1. Les clubs de ce genre ont un tailleur attiré; chaque fois qu'une somme suffisante est amassée, ce dernier fait un costume, et on le tire d'avance au sort de façon à ce que chacun ait son tour.

il verse 1 sh. par semaine; le club a un contrat avec un cordonnier qui travaille constamment pour lui à des conditions très favorables; chaque fois que le club possède assez d'argent pour avoir une paire de souliers, on tire au sort de façon à ce que chaque membre ait son tour. Les sociétés de ce genre pullulent à Londres, paraît-il. Il y a aussi des *goose clubs* et des *turkey clubs* qui achètent en gros des stocks d'oies ou de dindons pour fêter dignement la Christmas.

Ce qu'il y a de certain toutefois, c'est que le labourer londonien est moins bien installé que son confrère de la province. Le plus souvent, deux familles habitent dans une seule maison qui, originairement, avait été construite pour un seul ménage. On voit tous les inconvénients d'une telle installation. Le mobilier est moins cossu; il n'y a plus de tapis, et le désordre est plus grand. Le canapé toutefois est là, mais il n'est plus de première jeunesse; toujours aussi, on voit des bibelots en quantité et des photographies, mais la place manque pour faire quelque chose d'agréable à l'œil.

Les Artizans. — Voici les caractéristiques de cette variété :

1° *Ce sont des ouvriers qualifiés à salaires élevés.* Dans les villes industrielles, ils gagnent de 30 à 45 sh. par semaine, soit de *1.950 à 2.900 francs par an.*

Il faut faire une exception pour les fileurs de coton du Lancashire, dont le salaire atteint le niveau de celui des artizans de Londres, c'est-à-dire 35 à 50 sh. par semaine, ou *2.275 à 3.250 francs par an.*

2° *Le logement comprend 4 ou 5 pièces.* Dans les villes industrielles, il est constitué par une *through house*, dont le loyer varie de 5 sh. 6 d. à 7 sh. par semaine (*350 à 450 francs par an*). Les fileurs du Lancashire ne paient pas un loyer supérieur à ceux des autres artizans de province.

A Londres, au contraire, le loyer de l'habitation pèse d'un poids plus lourd sur le budget. Il faut se contenter d'une moitié de maison comprenant 3 pièces, ou d'un petit appartement de 6 à 9 sh. par semaine (*400 à 600 francs par an*).

3° *On échappe complètement à la promiscuité;* excepté à Londres, où les conditions de la vie sont plus difficiles, il y a au moins une chambre à coucher pour les filles et une pour les garçons.

4° *La famille épargne d'une façon régulière.* Cette coutume est toutefois moins répandue à Londres qu'en province. Non seulement les loyers sont plus lourds, mais l'ouvrier y est plus gaspilleur et moins économe.

5° *Le mobilier est cossu.* Il comprend toujours un piano, une bibliothèque, un canapé, des fauteuils, etc., le tout en bon état d'entretien.

Ce type est particulièrement nombreux à Birmingham et dans le Lancashire, mais on en trouve un peu partout, et c'est sur lui que les couches inférieures prennent modèle en s'élevant.

II. — LA « LOWER MIDDLE CLASS ».

Cette classe se distingue comme suit :

Moyens d'existence basés sur la nécessité d'avoir un petit capital à sa disposition (petit patron travaillant manuellement) ou de posséder certaines connaissances intellectuelles (employés, instituteurs, pasteurs des églises dissidentes).

Éducation : Externat à bon marché (Secondary school ou petite Private school) jusqu'à quatorze ou quinze ans; — puis apprentissage pratique jusqu'à dix-huit ou dix-neuf ans, quelquefois appuyé par un apprentissage théorique dans une Technical school ou un Training college.

Émancipation morale vers dix-huit ou dix-neuf ans.

Expansion de la race, en partie par le patronage familial.

Paiement de l'income tax à partir de 4.000 francs de revenu.

Dans cette classe, on commence à recevoir des visites; elles se font généralement vers 4 ou 5 heures à l'occasion du thé.

Lorsqu'il n'y a pas de jeune fille en âge d'aider la mère, on prend une petite servante débutante.

Outre les journaux, on lit des *magazines*.

Au point de vue psychologique, M. d'Aeth a noté une intelligence assez pénétrante pour les petites choses, et dit que les gens de la Lower Middle class expriment librement une opinion superficielle sur tous les sujets[1].

Enfin, nous savons que le revenu moyen de 4.000 francs par an, indiqué par M. d'Aeth, est un peu trop bas. Nous allons voir qu'en fait, il oscille entre 3.000 et 8.000 francs.

Le loyer est de 600 à 800 francs, à moins qu'il ne s'agisse d'un petit patron : dans ce cas, en effet, le prix de location de l'habitation est englobé dans celui de l'atelier de travail avec lequel elle fait corps.

Voici, du reste, quelques exemples qui vont illustrer ces données générales.

LES MÉTIERS DEMANDANT UN PETIT CAPITAL. — D'abord le *petit fermier* travaillant de ses mains. En Angleterre, ce type, comme son confrère du Continent, n'arrive à joindre les deux bouts qu'en employant le moins possible de salariés. Les plus prospères sont ceux qui travaillent exclusivement en famille. C'est là une condition peu compatible avec l'émancipation des jeunes gens à l'âge adulte, qui est une des caractéristiques fondamentales de la race anglo-saxonne.

Heureusement, certains districts agricoles de la Grande-Bretagne ont conservé un type familial qui se rapproche plus de la forme quasi patriarcale[2].

Ce sont d'abord les régions celtiques de la Cornouailles, du Devonshire et du pays de Galles, ensuite les vallées herbagères de l'ouest de l'Angleterre, enfin les collines de l'Écosse et du nord de l'Angleterre.

Ce sont de jeunes ménages issus de ces régions qui reprennent les petites fermes vacantes des plaines du sud-est ; ils y

1. Shrewd in small matters, express superficial opinion freely upon all subjects (*loc. cit.*, p. 176).

2. Nous n'avons pas étudié suffisamment ce type pour le ranger définitivement dans le type quasi patriarcal ou semi-particulariste. C'est à titre d'indication seulement que nous en disons quelques mots pour orienter les études futures.

prospèrent, tant que les traditions du travail familial se maintiennent. Ceux qui n'arrivent pas à s'élever à l'état de grands fermiers, voient peu à peu leur situation devenir plus difficile à mesure qu'ils se laissent gagner par des mœurs ambiantes qui poussent à l'émancipation des jeunes.

Un bel exemple de petit cultivateur est celui de Dale, le fermier du Sussex originaire de la Cornouaille, étudié par M. Honoré [1]. Il cultive 50 hectares, et son bénéfice avoué est de 4.000 francs, mais il faut y ajouter des consommations en nature assez importantes.

D'après les renseignements que je recueille, les exploitations agricoles dans lesquelles le fermier travaille de ses mains, vont de 10 à 60 hectares, ce qui suppose un capital cultural de 5.000 à 30.000 francs.

Dans toutes les petites fermes que j'aperçois, la maison d'habitation est à côté des bâtiments de l'exploitation. L'ensemble paraît se rapprocher du type de la petite ferme flamande dite « hofstede », et que nous avons décrit dans notre étude sur les cultivateurs flamands [2].

Ce type envoie un certain nombre d'émigrants agricoles dans les colonies, où la petite culture rencontre des conditions plus favorables qu'en Angleterre.

Il faut noter aussi que, dans ce type, contrairement à ce que l'on rencontre généralement en Angleterre, le travail de la femme joue un rôle important. C'est elle qui exploite la basse-cour, qui vend le beurre et les œufs au marché.

Une seconde variété de la Lower Middle class est celle du *petit patron de l'industrie,* du chef d'atelier travaillant de ses mains.

On en trouvera une bonne monographie, celle d'un forgeron de Birmingham, Joseph Brown, dans la *Question ouvrière en Angleterre* [3]. Son revenu, évalué par le fisc à 5.000 francs, s'élève,

1. *Sc. soc.*, 64e livr. du *Bulletin*, p. 149 et suiv.
2. *Sc. soc.*, 2e pér., 79e fasc.
3. P. 1 et suiv.

en réalité, à 7 ou 8.000 francs. Le capital nécessaire aux affaires est de 15.000 francs, mais avec ses autres propriétés, J. Brown possède en tout un avoir d'environ 50.000 francs. L'atelier de travail se trouve derrière la maison d'habitation.

Cette monographie est très intéressante à plusieurs titres. D'abord elle montre que l'un des fils âgé de dix-neuf ans est employé chez son père, qu'il gagne 30 sh. par semaine sur lesquels il donne 10 sh. à sa mère pour prix de sa pension, et dispose du surplus à sa guise.

Elle nous montre, en outre, comment se pratique l'émigration dans cette classe sociale. Un fils part pour la Nouvelle-Zélande, à dix-huit ans, après avoir économisé 500 francs, et muni d'un petit cadeau de son père (500 francs en argent et 625 francs d'outils). Ce dernier lui a, en outre, à différentes reprises, accordé des crédits en marchandises qu'il rembourse au fur et à mesure des possibilités. Ainsi donc, ici, l'émigrant n'a recours qu'à un faible patronage familial, consistant en une dot insignifiante, et surtout en avances remboursables.

Les filles deviennent par exemple institutrices, et, en cas de mariage, n'ont pas d'autres dots que leurs trousseaux.

Une troisième variété est celle des *boutiquiers*, c'est-à-dire des petits patrons du commerce. Ils louent ordinairement une maison dont le rez-de-chaussée sert de boutique et les étages d'habitation. Il est assez rare qu'un fils succède au père dans le petit commerce, car il devrait attendre trop longtemps pour se faire une situation. Quand le père veut se retirer, il vend son fonds de commerce et vit de ses rentes. A sa mort, on partage également, la fortune étant surtout en valeurs mobilières, à moins toutefois qu'il n'y ait un testament.

La stabilité ne réside donc pas dans la transmission intégrale à un fils, et pourtant la stabilité existe; mais cette stabilité ne consiste pas dans le maintien de la boutique dans la même famille; elle consiste en ceci, que le caractère de la boutique, les marchandises vendues et les pratiques commerciales varient

peu[1]. D'où vient cette stabilité du commerce et comment n'est-elle pas troublée par l'instabilité apparente de la famille? Longtemps ce phénomène est resté pour moi une énigme, mais, après de nombreuses recherches, je puis indiquer les deux facteurs suivants, parmi d'autres encore sans doute, qui contribuent à assurer cette stabilité :

1° La concurrence est souvent limitée par suite du patronage des grands propriétaires. Voici comment : Des rues, des quartiers entiers quelquefois appartiennent à un seul propriétaire; certaines rues sont complètement réservées aux résidences, d'autres sont affectées au commerce de détail, et, dans ce cas, il y a des boutiques immémorialement affectées aux mêmes usages : ici, c'est une épicerie, plus loin une mercerie ou une boucherie, etc. La concurrence n'est pas limitée par des ententes corporatives comme au moyen âge, mais elle résulte des traditions maintenues par les grands propriétaires, car ceux-ci ne changent pas la destination d'une boutique. Ce n'est donc pas la concurrence anarchique comme en France où l'on voit souvent un même local affecté successivement à des usages différents.

2° L'esprit traditionnel des Anglais dû à l'éducation. Peu importe qu'une boutique passe à l'un des fils ou à un étranger : quel que soit le successeur, il tiendra à honneur de continuer les façons de faire du prédécesseur, de vendre les articles auxquels la clientèle est habituée, et aux mêmes prix tant que cela est possible. Quelquefois un article nouveau est timidement lancé et réussit peu à peu, mais les changements brusques ne sont aimés ni des acheteurs ni des vendeurs. Cet esprit traditionnel est un résultat de l'éducation anglaise : c'est dans la mentalité que la stabilité trouve sa source, et non pas dans une pratique matérielle, transmission intégrale ou autre. En France, surtout à Paris, la boutique a beau rester dans les mêmes mains, elle n'en est pas moins souvent instable dans les prix et dans la qualité des marchandises. A plus forte raison quand elle passe dans

1. Exception faite, bien entendu, des quartiers que les autorités bouleversent pour y tracer de nouvelles voies, et des genres de commerce atteints par la concurrence des grands magasins et des « multiple firms ».

celles d'un successeur qui tient à honneur de faire tout le contraire du précédent. L'éducation anglaise produit la stabilité du caractère et l'éducation française l'instabilité. Voilà le grand fait à retenir.

Un point reste à élucider. Comment se procure-t-on les capitaux pour s'installer puisque l'on n'attend pas la retraite des parents? En Angleterre, tout homme qui a fait ses preuves trouve les capitaux dont il a besoin. Ses parents ou ses amis lui en prêtent, ou bien il trouve un commanditaire, un *sleeping partner*. Nous verrons en effet que les gens riches placent une grande partie de leurs capitaux de cette façon.

La question ici n'est donc pas d'avoir un bien familial héréditaire, mais les capacités nécessaires à l'administration d'un petit capital, l'expérience des petites affaires, un certain sens de la direction. Il s'agit, en un mot, de savoir assumer des responsabilités plus lourdes que celles d'un ouvrier.

Les jeunes filles de boutiquiers, en attendant le mariage, vont suivre certains cours qui leur permettent de trouver un emploi de dactylographe, de caissière, de vendeuse dans un grand magasin. Elles ne sont pas ambitieuses et demandent seulement un salaire qui leur permette d'avoir une toilette convenable.

Une particularité du petit commerce anglais est qu'il est rarement fait par une femme. Le mari tient la boutique, et la femme s'occupe du ménage.

Une autre particularité du commerce de détail en Angleterre est celle des moments de fermeture générale des boutiques.

Le dimanche, les magasins sont fermés en exécution d'une loi datant de 1677.

En outre, une loi autorise les pouvoirs locaux à fixer l'heure de fermeture en semaine; les jours ordinaires, ce ne peut être avant 7 heures du soir; les jours spéciaux dits *Early closing days*, ce ne peut être avant midi.

Les « early closing days », c'est-à-dire les jours où l'on ferme plus tôt, varient selon les villes. A titre d'exemple, nous allons indiquer les early closing days dans quelques villes du Yorkhire :

A York, on doit fermer tous les samedis à 1 heure;

A Sheffield, tous les jeudis à 4 heures;

A Huddersfield, les mercredis à 1 heure;

A Bradford, il n'y a pas de closing day;

A Scarborough, c'est le mercredi, mais seulement du 1er octobre au 30 juin, etc.

Certains commerces sont en dehors de la loi, tels que la pharmacie, les débits de tabac et de boissons, les restaurants, la vente des journaux.

Les débits de boissons ferment tous les soirs à la même heure mais cette heure varie selon les villes et les comtés : ainsi, à Londres, c'est à 1 heure du matin ; à Croydon, à 11 heures du soir. Le dimanche, ils sont fermés, excepté de 1 heure à 3 heures, et de 6 heures à 11 heures du soir. Les clubs privés ne sont pas soumis à ces obligations.

Le règlement des *early closing days* par les pouvoirs locaux permet à ceux-ci de tenir compte des circonstances propres à chaque ville. Dans les quartiers populaires de certaines grandes agglomérations ouvrières, le samedi après-midi est le moment de la vente la plus active; souvent les magasins sont illuminés le samedi soir. Au contraire, dans un quartier élégant, les boutiques sont souvent fermées le samedi après-midi. Aucun règlement général ne pourrait prévoir l'infinie variété des cas.

Les métiers demandant de petites connaissances intellectuelles. — La Lower Middle class ne comprend pas seulement des métiers exigeant un certain capital. Elle en comprend d'autres qui reposent sur des connaissances intellectuelles plus poussées. Mais nous allons voir que si des connaissances intellectuelles sont indispensables pour exercer ces métiers, on ne s'élève que si l'on possède, en outre, certaines qualités de caractère.

Prenez, si vous le voulez, les employés, les *clerks*. Ils sont peu rémunérés, car on n'exige d'eux que des qualités courantes. Les mieux doués s'élèvent, deviennent comptables, commis voyageurs, chefs de rayons, etc.

Parmi les clerks, on rencontre beaucoup d'étrangers, surtout des Allemands, qui viennent temporairement pour apprendre

l'anglais. Parmi les indigènes, beaucoup sont célibataires, les uns sont des jeunes gens, les autres n'avaient pas les qualités nécessaires pour s'élever et n'ont pu fonder une famille.

Voici, par exemple, les employés d'une banque située en plein cœur de la Cité, à Londres. Ils ont tous été dans une Elementary school ou dans une petite Private school, mais la plupart ont, en outre, suivi des cours du soir.

Ils débutent vers quatorze ans comme garçons de bureaux (*office boys*) à 8 ou 12 shillings par semaine, ou comme *junior clerk* à 10 ou 15 shillings. Le junior clerk copie les lettres, fait les courses, s'initie peu à peu au travail de bureau.

Vers dix-sept ou dix-huit ans, ils deviennent *senior clerks* et sont payés, non plus à la semaine, mais au mois. C'est à partir de ce moment qu'ils commencent généralement à payer une pension fixe aux parents. Ils ont 50 ou 60 livres par an (1.250 à 1.500 francs).

Le personnel de la banque dont nous parlons comprend, outre un office boy et un comptable, neuf clerks qui ont de dix-neuf à trente-huit ans et dont un seul est marié.

Voici d'abord deux frères : l'un à dix-neuf ans et gagne 55 livres (1.375 francs par an) ; l'autre a vingt et un ans et 85 livres (2.125 francs). Ils vivent dans la banlieue avec leur père qui est imprimeur, leur mère qui fait le ménage et deux sœurs qui vont encore à l'école. Ils habitent une maison dont le loyer est de 8 sh. 6 d. (soit environ 550 francs par an), et qui comprend un *parlour* (espèce de salon), une *dining-room* (salle à manger) et une cuisine, plus les chambres à coucher à l'étage. C'est, on le voit, une famille d'artizans en voie d'élévation. Grâce aux camarades d'écoles, ils ont rapidement trouvé une place dans la banque, au sortir de l'Elementary school, et ont débuté à 12 sh. 6 d. Depuis l'âge de dix-huit ans, chacun d'eux paie régulièrement à ses parents une pension fixe de 3 livres ou 75 francs par mois, ce qui fait 900 francs par an.

Pendant un certain temps, ils ont suivi des cours du soir.

1 Ils ont une réduction de 10 % sur le chemin de fer

Notons en passant une particularité curieuse de ces cours : on y décerne des récompenses utilitaires, par exemple des montres ou des carnets d'épargne.

La vie à Londres n'est pas plus chère qu'en province, le loyer excepté. Voici quelques prix :

Charbon : 1 fr. 25 à 1 fr. 65 les 50 kilogrammes.

Pétrole : 0 fr. 15 à 0 fr. 20 le litre.

Pain : 0 fr. 25 le kilogramme.

Beurre danois frais : 3 fr. 20 le kilogramme.

Pommes de terre : 0 fr. 12 le kilogramme.

Fromage : American Cheddar, à 1 fr. 50 le kilogramme.

Sucre : 0 fr. 45 le kilogramme.

Lait : 0 fr. 40 le litre.

Mais revenons à nos employés de banque. Voici deux autres frères, dont l'un a vingt-quatre ans et gagne 80 livres (2.000 francs par an), et l'autre, qui a un an de plus, gagne 85 livres ou 2.125 francs. Ce dernier a commencé à payer une pension à ses parents à l'âge de vingt et un et verse de ce chef à la bourse ménagère, 3 livres ou 75 francs par mois. Le cadet, au contraire ,ne paie que 2 livres et 2 shillings, soit 52 fr. 50, mais il a commencé dès l'âge de dix-neuf ans.

Voici maintenant un clerk de vingt-trois ans qui gagne 80 livres ou 2.000 francs. Son père est ouvrier dans une usine située dans le quartiers des docks. Ils vivent dans la banlieue dans une maison de 6 pièces pour laquelle ils paient 9 sh. 6 d. de loyer par semaine, soit un peu plus de 600 francs par an. Nous sommes encore en présence d'une famille ouvrière en voie d'élévation ; il y a, du reste, plusieurs enfants alimentant le budget. Notre employé de banque a commencé à payer à ses parents une pension à partir de dix-sept ans. Cette pension s'élevait d'abord à 2 livres et 10 shillings (62 fr. 50 par mois) et a été graduellement augmentée jusqu'à 3 livres (75 francs). Sur les tramways, il jouit d'une réduction en achetant un certain nombre de tickets à la fois.

Nous arrivons maintenant aux employés qui sortent de la Small Private school. L'un a trente ans, gagne 150 livres

(3.750 francs) et depuis l'âge de dix-huit ans, il paie à ses parents, une pension qui s'est graduellement élevée jusqu'à 1 livre et 5 shillings par semaine, ce qui fait par mois 125 francs. Il a suivi des cours de menuiserie dans une Technical school.

En voici un second qui a appris la menuiserie et le travail du laiton. Il a trente-trois ans, gagne 150 livres également, et, depuis dix-sept ans, paie à sa famille une pension qui a graduellement monté de 5 shillings à 1 livre par semaine, ce qui fait de 25 à 100 francs par mois.

En voici un troisième dont le salaire, à trente-huit ans, ne s'élève qu'à 125 livres ou 3.125 francs par an. Ce n'est qu'à partir de vingt ans qu'il a payé une pension, dont le taux, augmentant peu à peu, a fini par atteindre 26 livres par an (650 francs).

Enfin, voici l'unique clerk marié, et il ne s'est marié qu'à trente ans. Célibataire, il vivait avec ses parents, et payait une pension de 5 shillings ou 6 fr. 25 par semaine depuis l'âge de dix-huit ans. Actuellement, son salaire s'élève à 130 livres (3.250 francs). Il n'a qu'un enfant, et loue la moitié d'une maison dans la banlieue sud-est pour 7 shillings par semaine, ce qui revient à 455 francs par an. Le tramway lui coûte 0 fr. 10 par voyage.

Ajoutons que, dans les banques, on travaille de 9 heures du matin à 5 ou 6 heures du soir. Vers le milieu de la journée, les employés ont 1/2 heure ou 3/4 d'heure pour le lunch, mais ils se relaient de façon que le service n'arrête pas. A 4 heures, on ferme les guichets, mais il reste à clôturer les comptes.

Sur les qualités de l'employé anglais, je prie le lecteur de relire l'esquisse qui en a été faite[1] par M. Fougère, qui a passé près de deux ans dans un bureau de la Cité de Londres. Vous verrez qu'il a moins de connaissances générales que l'employé français, mais qu'il est plus spécialisé, et débute plus tôt dans la vie : il travaille régulièrement, ne perd pas de temps, mais est peu disposé à donner un coup de collier. En d'autres termes, l'employé anglais a une capacité plus grande d'atten-

1. *Comment la formation sociale modifie les qualités d'un employé*. Voir Soc. [illegible], 45e livraison du *bulletin* (mars 1908).

tion, il est moins distrait, mais moins apte aux travaux variés et changeants.

Corroborons ces renseignements par les suivants qui proviennent également des observations d'un jeune employé français ayant travaillé un an dans un bureau de la Cité, M. H. Lelièvre.

« Chacun fait son travail, obéissant docilement aux ordres du manager, non pas cependant d'une façon machinale, mais en les contrôlant et, au besoin, y suppléant par son propre bon sens, par sa propre expérience.

« Il existe, d'employé à employé, une sorte de bonne entente qui agrémente la tâche, et rend le travail plus rapide et plus facile. C'est là une amitié assez naturelle; mais elle n'existe pas seulement d'égal à égal, elle se manifeste de la même manière de supérieur à inférieur, et réciproquement.

« L'employé n'a pas cet esprit d'antipathie préalable contre le maître quel qu'il soit; il se range à ses ordres sans moquerie en dessous ou à côté; il prend dans chaque affaire l'intérêt de son patron, agissant comme pour lui-même, et cela de sa propre autorité, de sa propre initiative. Il est non seulement la main du patron, mais son aide et son collaborateur.

« Habitué dès sa jeunesse à penser et à agir par soi-même, le jeune Anglais sait prendre des décisions rapidement, et sans hésitation. Cela explique pourquoi dans les bureaux, on peut lui laisser une grande autonomie. Si les responsabilités dont il jouit sont parfois des causes d'erreurs, elles procurent, en général, de nombreux avantages :

« 1° Cela permet de traiter plus rapidement une affaire, les vendeurs n'ayant pas à en référer constamment à un premier commis ou un patron;

« 2° En mettant à l'épreuve les facultés de chacun, on a l'occasion par là même de les contrôler, et, avec le temps, de les affermir. On voit les jeunes gens s'engager dans les entreprises les plus hardies avec une netteté et une promptitude de conception qui nous étonnent;

« 3° Dans les affaires très importantes, où les rôles de chacun

sont nettement définis, on évite de tomber dans la routine et la lenteur des grandes administrations. »

En résumé, la mentalité de l'employé est bien la même que celle de nos ouvriers du Yorkshire : attention, discipline, autonomie, respect.

On a vu que les salaires de beaucoup d'employés ne sont pas supérieurs à ceux des artizans, mais ils ont des prétentions à une vie plus haute. C'est pour amasser des économies plus considérables qu'ils reculent l'époque de leur mariage. De plus, eux ou leurs femmes héritent souvent d'un petit pécule à la mort de leurs parents et le font fructifier. En ajoutant ces sources de revenus à leurs salaires, les employés s'élèvent au-dessus des artizans.

Certains ont d'ailleurs des salaires plus élevés que ceux que nous venons d'indiquer. Ce sont d'abord ceux qui ont une grande responsabilité à assumer comme les comptables des grandes maisons. Ce sont ensuite ceux qui jouent un rôle actif dans le développement des affaires comme les commis voyageurs.

Les commis voyageurs anglais sont bien différents de ceux du Continent. Ils ont l'esprit peu fertile en ruses et la compréhension lente. Un patron français établi à Londres me dit : « Il faut leur répéter plusieurs fois la même chose avant qu'ils comprennent, alors que le commis voyageur latin devine à demi-mots. Cela finit par vous taper sur les nerfs d'être obligé de donner constamment tant d'explications, et un mouvement d'impatience m'échappe souvent. Mais mon commis ne se démonte pas pour si peu, et continue à me questionner jusqu'à ce qu'il ait tout compris. » Un jour, après avoir reçu déjà de nombreuses explications au sujet d'une affaire, il revient encore trouver le patron, et s'attendant à l'orage, lui dit : « Excusez-moi de vous déranger encore, je sais combien je suis fatigant pour vous, mais je traiterais les affaires de travers si je ne comprenais pas exactement ». Il est vrai de dire que, lorsqu'il a compris, il a bien compris, et on peut le laisser agir.

Quelques types de commis voyageurs :

En voici un âgé de trente-trois ans; il a un traitement fixe de 1 livre par semaine ou 1.300 francs par an, plus une allocation de 16 shillings ou 20 francs par jour lorsqu'il est en voyage. La maison dont il est le voyageur attitré lui paie, en outre, le train et une commission sur les affaires. Bon an, mal an, il se fait un revenu de 4.500 francs. Il est d'origine irlandaise, marié, et a trois enfants en bas âge. Il habite une maison entière dans les quartiers nord-ouest de Londres.

En voici un second, qui voyage à des conditions à peu près semblables à celle que nous venons d'indiquer. Il est célibataire[1] et habite un boarding-house, espèce d'hôtel familial à bon marché. Par sa mentalité et son caractère, il est bien différent de son confrère, le commis voyageur français. Il manque complètement d'imagination, n'a aucun tour de malice dans son sac, et ne possède pas l'art de faire valoir la marchandise. Lorsqu'un cas embarrassant se produit, son patron — qui du reste est étranger — doit lui suggérer les façons de s'en tirer. Un jour, un client refuse un lot de marchandises non conforme à l'échantillon. Comme cette marchandise vient du Continent, des difficultés sont à prévoir avec les fabricants; le négociant dont nous parlons, craignant qu'elle ne lui reste pour compte, envoie notre voyageur avec mission d'essayer de convaincre le client de garder la marchandise. Après une nuit de cauchemars, le voyageur, au lieu de partir, revient le lendemain matin avouer ingénument à son patron qu'il ne lui est pas possible d'arranger une affaire de ce genre : « Me sentant mentir, les paroles s'étrangleront dans ma bouche... Non! malgré toute ma bonne volonté, je ne puis!... »

Qui eût cru qu'un pays pouvait exister dans lequel les commis voyageurs eux-mêmes sont incapables de hâblerie! Décidément la Manche est bien large, et nous voilà loin de Marseille!

1. Son père est Gallois et voyage avec un autre fils célibataire; la mère est Irlandaise. Ils ont, en outre, une fille mariée à un employé de la maison Sunlight, à Ealing. Enfin, un autre fils est mort; il était voyageur également; comme il buvait beaucoup, il avait moins bien réussi que les autres, et, pendant un an, il avait vécu uniquement de la générosité de ses amis.

Passons maintenant aux *instituteurs*. Nous avons dit quelle était la situation moyenne des instituteurs dans les Elementary schools. Nous n'y reviendrons pas, mais voici, à titre d'exemple, le budget d'un instituteur dans une Secondary school.

Au moment de son mariage il avait une épargne de 100 livres, et également un salaire de 100 livres ou 2.500 francs par an.

Aujourd'hui, il y a dix-huit ans qu'il est marié, il gagne 172 livres ou environ 4.300 francs.

Il est curieux de mettre côte à côte ses dépenses actuelles et celles de sa première année de ménage.

	Au début.	Actuellement.
Loyer (y compris impôts)	500 francs.	590 francs.
Aliments, chauffage, éclairage	1.000 —	1.280 —
Vêtements	145 —	444 —
Religion	123 —	333 —
Vacances	100 —	287 —
Assurances et maladies	227 —	651 —
Divers	290 —	200 —
Mobilier	»	170 —
Épargne	115 —	147 —
	2.500 francs.	4.304 francs.

On le voit les améliorations ont surtout porté sur les vêtements d'une part et sur les besoins moraux, d'autre part (religion et prévoyance). L'Anglais pense d'abord aux besoins matériels les plus essentiels (nourriture et habitation), et ne développe les autres qu'au fur et mesure des possibilités. Une famille française aurait sans doute commencé par lésiner sur le loyer au profit, soit de l'épargne, soit des amusements, selon le caractère.

Un petit club. — Il est nécessaire de dire quelques mots des amusements de la Lower Middle class.

L'Anglais, on le sait, ne passe pas son temps dans la rue ou dans les cafés, mais sur les terrains de jeux ou dans les clubs. Pour ne pas nous disperser, décrivons une institution typique, un club de la Lower Middle class.

La *Young men Christian Association* est une vaste société qui possède des clubs dans la plupart des villes anglaises. Malgré son nom, il ne faut pas être chrétien bien convaincu pour en faire partie. Je suis introduit par l'un des membres, un jeune professeur français fixé en Angleterre, et qui fait plutôt partie de la catégorie des incroyants. Ses camarades le sollicitant d'entrer dans le club, il leur répondit d'abord qu'il était aussi peu chrétien que possible, mais on lui fit entendre que le mot chrétien devait être pris dans un sens très large. Ne sont exclus que ceux qui se moqueraient ouvertement de la religion. Notre professeur entra donc, sur l'assurance qu'il ne serait sujet à aucune propagande religieuse. En somme, c'est moins un club de croyant qu'un club de gens corrects d'un certain monde.

Pour en faire partie, il faut avoir au moins treize ans et être présenté par deux membres. En dessous de vingt et un ans la cotisation mensuelle est de 3 shillings, et, au-dessus, elle est de 10 shillings.

Les membres peuvent amener un ami de passage, et les dames sont admises. Le visiteur étranger, en entrant, est présenté au président ou au secrétaire de l'association et celui-ci lui souhaite la bienvenue. Après ces formalités indispensables, il peut pénétrer à l'intérieur et circuler librement partout.

Le hall d'entrée est très spacieux et s'appelle le *lounge*, c'est-à-dire la salle où l'on flâne. Il y a, en effet, de nombreux canapés et des fauteuils, et l'on peut bavarder à l'aise.

Dans le sous-sol, je vois une vaste salle de gymnastique où chacun peut faire les exercices les plus variés. A côté, sont les appartements de l'*undertaker* ou entrepreneur. C'est, en somme, une espèce de restaurateur qui se charge, moyennant un tarif fixé, de fournir des repas et des boissons aux membres de la société. Au rez-de-chaussée, outre le lounge déjà cité, il y a une salle de concert, trois petites salles où l'on peut donner des cours, un garage de bicyclettes, et une chambre bizarre sur la porte de laquelle je lis cette inscription : *Hobbies room,* la chambre des marottes!

Que peut-elle bien contenir? Nous avons dit déjà que tout Anglais a une marotte, et ceci nous confirme la chose une fois de plus. Dans un coin, je vois un établi et des instruments de menuiserie, plus loin une collection de fossiles, puis de petits objets en bois sculptés, des bibelots de tous genres; la Hobbies room sert aussi de chambre noire pour les fervents de la photographie. Pendant un instant, j'oublie que je me trouve dans un cercle d'employés, et je me figure être dans la salle des travaux pratiques d'un collège.

A l'étage, je visite d'abord la *tea room*, la salle de thé. Elle contient un certain nombre de petites tables recouvertes chacune d'une nappe et de couverts élégamment dressés. Une ou deux servantes attendent les ordres des convives, et un monte-charge amène les victuailles du sous-sol. Je passe ensuite dans la *library* ou bibliothèque; ici la règle du silence est absolue, pour ne pas gêner les lecteurs. Dans un coin, je remarque une petite installation bizarre : un bouton de sonnerie pour appeler dans le sous-sol, un appareil acoustique pour communiquer avec l'undertaker, et un petit monte-charge qui monte la boisson demandée. On se sert soi-même, bien entendu. A côté, une *reading room* ou salle de lecture où l'on trouve les principaux périodiques, journaux et magazines. Un petit détail va nous montrer l'esprit pratique des Anglais : les journaux sont revendus le lendemain à demi-prix aux membres qui veulent les conserver; de même, les publications hebdomadaires sont mises en vente après une semaine. De cette façon, le club rentre dans une partie de ses dépenses et ne s'encombre pas de paperasses.

Il est inutile de dire qu'il y a des salles de bains et de douches, des lavabos, un vestiaire, un réduit où l'on peut se donner un coup de brosse, cirer ses chaussures, etc.

Ajoutons que certains membres du club forment entre eux des équipes de football, de cricket, de footing, etc.

Le club est ouvert à 10 heures du matin et fermé à 10 heures et demie du soir. Le club, en somme, est pour l'Anglais ce que le café est pour le Français, ce que la brasserie est pour l'Alle-

mand, mais le club est privé tandis que le café et la brasserie sont publics; le club est sérieux et tranquille, le café et la brasserie sont bruyants et anarchiques.

Les métiers féminins. — Dans la Lower class, il y a peu de célibataires. Aussitôt que leur situation le leur permet, les jeunes gens se marient, mais comme un certain nombre d'entre eux émigrent, il reste, en Grande-Bretagne, un excédent de jeunes filles qui ne se marient pas.

Ce sont surtout les *servantes* qui ne trouvent pas à se marier, plutôt que les ouvrières de fabrique, parce qu'elles ont des visées plus élevées ; elles sont affinées par le contact des classes supérieures et ne veulent plus épouser un simple ouvrier.

En fait, elles ne font plus partie de la Lower class, quoiqu'elles en soient issues. La plupart viennent, nous le savons, des régions agricoles et minières. Au sortir de l'Elementary school, et après avoir appris en famille des rudiments de la science ménagère, elles trouvent à s'employer entre quatorze et dix-huit ans dans des familles de la Lower Middle class, où elles continuent leur apprentissage et leur éducation.

Il faut dire, en effet, que là on les considère absolument comme des enfants de la famille; elles mangent avec les maîtres, apprennent à bien se tenir, reçoivent des conseils ; on corrige leurs défauts, etc. Lorsqu'elles ont acquis un certain degré de capacité, loin d'essayer de les retenir le plus longtemps possible, les patrons leur cherchent une place plus avantageuse, et elles finissent par entrer en service dans une famille de la Middle class. L'opinion régnante ici, en effet, est que l'on doit pousser ceux qui sont capables de s'élever.

Les gens de la Middle class ne prennent naturellement que des servantes déjà dégrossies, depuis l'âge de dix-sept ou dix-huit ans jusqu'à leur mariage ou jusqu'à leur entrée dans une famille de la Upper Middle class.

Dans les classes aisées, les servantes ne sont plus absolument considérées comme des enfants de la famille; elles ne mangent plus avec les patrons, mais à la cuisine, dans le sous-sol. Toute-

fois, on ne les considère pas comme des étrangères, mais comme des personnes vivant sous le même toit, dans le home. Une servante demandera volontiers conseil à sa maîtresse; elle sait qu'elle trouvera chez celle-ci un réel souci de patronage moral, dénué de toute idée de domination; en dehors du service, elle ne reçoit pas d'ordre, mais des avis bienveillants qu'elle pourra ne pas suivre sans que les bonnes relations en soient troublées.

Je connais une famille anglicane ayant une servante wesleyenne. Les maîtres ne font aucune pression sur cette dernière, pour la convertir à l'anglicanisme, et pourtant ils ne se désintéressent pas complètement de son état religieux. En cas de crise morale ou religieuse, la servante n'hésite pas à se confier à ses patrons, sûre qu'elle est de trouver du réconfort chez ceux-ci sur le terrain du christianisme le plus large et le plus tolérant.

Le dimanche, on s'arrange de façon à faire travailler le moins possible les domestiques [1] et à leur permettre d'assister aux offices de leurs sectes.

Avec ce respect intense de la personnalité, on ne sera pas surpris d'apprendre que l'on accorde de nombreux moments de loisirs aux domestiques.

Dans une villa de la banlieue de Londres que je visite, les domestiques se lèvent vers 6 heures et demie ou 7 heures, et se couchent à 10 h. 1/2. Ils ont, chaque quinzaine, un demi-jour de congé et une soirée libre, mais ils doivent être rentrés à l'heure fixée.

Dans une villa de la banlieue d'une ville manufacturière du Nord, chaque semaine, la servante dispose de trois soirées et de l'après-midi du dimanche. Dans une autre maison, je constate que la servante sort tous les dimanches de 3 heures à 6 ou 7 heures, et dispose en outre d'une soirée par semaine.

Que font les servantes pendant leurs heures de liberté? Elles visitent des amies, font des achats, et surtout font la chasse aux lovers, car leur but suprême est le mariage.

1. Le dimanche soir, on se contente d'un souper froid.

Elles n'hésitent pas à écrire leurs doléances dans les journaux. L'une se plaint de ne pas avoir assez de liberté : « Comment trouverais-je un mari, s'écrie-t-elle, si on ne me laisse pas sortir! » Une autre se plaint de la difficulté que l'on a de trouver un mari : « Les demoiselles qui servent dans les restaurants ou dans les maisons de thé trouvent plus facilement que les malheureuses servantes, dit-elle, et pourtant celles-ci connaissent mieux les choses du ménage, et ce ne sont pas les gros appointements qu'elles recherchent : un petit employé leur suffit. »

Lorsqu'elles ont trouvé un fiancé sérieux — cela arrive — il paraît que, dans certaines familles, on leur permet de le recevoir absolument comme on le ferait pour la jeune fille de la maison.

De temps en temps, une servante fait un riche mariage, par exemple si elle est douée d'une grande beauté ou si elle possède une certaine distinction. On me cite le cas d'une employée dans un grand hôtel qui a épousé un jeune homme de l'aristocratie. Quel que soit son origine, la femme mariée s'élève au rang de son mari, et est admise comme telle dans son monde, sans que l'on songe à lui rappeler sa vie passée. Cela montre bien le faible esprit de jalousie qui règne entre les différentes classes de la société anglaise.

Mais la plupart des servantes ne trouvent à épouser qu'un employé ou un boutiquier, ou restent célibataires. Que deviennent-elles dans leur vieillesse? Il faut dire qu'elles conservent des relations amicales avec les familles dans lesquelles elles ont servi un temps assez long. Celles-ci souvent leur font une petite rente ou bien leur laissent quelque chose par testament. Avec ce petit capital, elles louent une maison, la meublent et prennent quelques pensionnaires, de sorte qu'elles finissent leurs jours à l'abri du besoin, à moins que leur inexpérience ne les fasse échouer dans cette entreprise.

Au surplus, elles ont l'occasion de faire des économies durant leur longue carrière, car, à moins d'avoir des parents âgés ou invalides, elles gardent pour elles l'intégralité de leurs salaires.

Un mot du travail des servantes anglaises. Elles y apportent

beaucoup de bonne volonté et de conscience, mais sont peu aptes aux tâches compliquées et variées.

C'est dans l'art de la cuisine surtout que leur infériorité se manifeste. L'un des membres les plus distingués de la colonie française en Angleterre me racontait l'histoire suivante qui lui était arrivée peu de temps avant mon passage. Un jour une servante se présente chez lui et s'enquiert des conditions, gages, heures de sortie, etc. Un seul point la rend hésitante, c'est qu'il faudra faire la cuisine pour une patronne française. « Et Monsieur, est-il aussi Français? » demande-t-elle, — et sur une réponse affirmative, elle continue : — « Oh! alors, je ne puis réellement m'engager; jamais je ne pourrai faire une cuisine qui satisfasse deux Français!... » La cuisine anglaise consiste en effet en quelques plats traditionnels et simples, toujours les mêmes : gigots de mouton, gros morceaux de bœuf, pommes de terre, le tout cuit à l'eau. Les gourmets prennent une cuisinière française et dans les grands restaurants, c'est une bonne réclame que d'avoir un cuisinier français.

Les domestiques mâles sont assez rares, excepté dans l'aristocratie et dans les hôtels. Ce sont, en général, des Irlandais, des Highlanders ou des étrangers (Italiens, Allemands, Suisses, etc.). Dans ce métier, les Anglo-Saxons se montrent inférieurs, parce qu'ils n'ont pas l'intelligence assez prompte pour deviner les désirs de la clientèle.

C'est le moment, croyons-nous, de parler des *nurses*. Ce sont les bonnes d'enfants, mais quelle différence avec les nounous françaises! La nurse est généralement issue de la Lower Middle class : c'est la fille d'un petit fermier ou d'un employé. La nurse[1] est instruite, affinée, et a appris méthodiquement son métier. Après l'école primaire, elle a continué dans des écoles du dimanche ou suivi des cours dans une Technical school. Elle connaît un peu de médecine et beaucoup d'hygiène, et l'art de soigner les enfants.

1. La nurse n'est pas une nourrice, mais une éducatrice. Le type de la nourrice n'existe pas en Angleterre. L'enfant est nourri artificiellement quand il ne l'est pas par la mère.

Elle finit généralement son apprentissage dans une infirmerie, et devient alors nurse dans une famille aisée ayant des enfants en bas-âge, ou dans un hôpital, où elle soigne les malades, en qualité d'infirmière.

Prenons la première. Son salaire varie de 30 à 40 livres, c'est-à-dire de 750 à 1.000 francs par an, plus la nourriture et le logement. C'est elle, comme nous le verrons, qui fait l'éducation des enfants de la gentry et de la nobility, qui leur inculque le respect et la véracité. Ces qualités, les nurses les ont, en effet, elles-mêmes à un haut degré. Elles sont correctes et disciplinées, et remplissent leur tâche avec beaucoup de conscience, sinon avec beaucoup d'effusion; elles sont pétries de respectabilité et de snobisme, et sont d'autant plus fières qu'elles éduquent un enfant de plus haut rang.

Les infirmières sont très nombreuses en Angleterre. Il est, en effet, d'usage, dans les classes supérieures de la société, en cas de maladie, de s'adresser à un hôpital qui envoie des nurses bien dressées, se relayant, s'il le faut, jour et nuit. Dans ce cas, la nurse est responsable du malade; suivant le principe anglais, cette responsabilité a, comme contre-partie, l'autonomie la plus complète. Elle obéit au médecin et à sa propre expérience et non aux parents. La nurse prend possession de la chambre du malade, et en éloigne qui elle veut. Il est d'usage courant qu'elle empêche une mère de pénétrer dans la chambre de son enfant malade. Une mère française, mue plus par le sentiment que par la raison, accepterait difficilement un tel effacement, mais, outre-Manche, le self-control est puissant, et les impulsions sont dominées. Au surplus, la grande confiance que l'on a pour les spécialités est généralement méritée par suite de la diffusion du sens de la responsabilité individuelle.

Nous avons dit qu'un certain nombre d'anciennes servantes entreprennent de petites pensions de famille, de petits *boarding-houses*. Il en est de même des veuves qui n'ont pas de ressources suffisantes. Il est rare de voir une femme anglaise tenir une boutique; le commerce ne l'attire guère. Mariée, elle s'occupe du ménage, et généralement le mari contracte

une assurance sur la vie en sa faveur. La veuve est ainsi plus ou moins à l'abri du besoin ; mais il arrive que cette assurance est insuffisante, et c'est dans ce cas qu'elle loue une maison et prend des pensionnaires pour augmenter ses revenus.

Voici, par exemple, une veuve qui loue une maison de 15 sh. de loyer par semaine, soit environ 975 francs par an. Elle a quatre pensionnaires, plus son fils, qui est employé et se suffit à lui-même. Elle est aidée par une amie qui partage son lit, qui est nourrie, et qui, ayant elle-même une petite rente, se suffit pour le surplus ; il y a, de plus, une servante. Dans ces conditions, cette veuve se fait un revenu de 130 à 150 livres par an (3.250 à 3.750 fr.). En tous cas, elle échappe à l'impôt sur le revenu qui ne se fait sentir qu'à partir de 4.000 francs, au moins théoriquement.

Dans de petits boarding-houses de ce genre, tout le monde mange à la même table, et l'on paie de 15 à 20 sh. par semaine (75 à 100 fr. par mois). Mais il existe des boarding-houses plus grands et plus luxueux pour les gens de la Middle Class. Le prix est alors de 30 ou 40 sh. par semaine, mais l'on y mange par tables séparées, et le service est fait par des domestiques bien stylés. Ces boarding-houses prennent aussi des voyageurs à la journée.

Quant aux hôtels, ils sont généralement dirigés par des hommes parce que l'administration est beaucoup plus compliquée. Un certain nombre d'entre eux sont dirigés par des étrangers venus de l'Europe centrale.

III. — LA « MIDDLE CLASS ».

Voici les caractéristiques sociales de cette classe :

Moyens d'existence, basés sur la nécessité d'avoir un gros capital à sa disposition (grand patron ne travaillant plus de ses mains) ou de posséder des connaissances intellectuelles assez développées (ingénieurs, solicitors) ;

Education : Nursery ; puis école privée et Grammar school

jusqu'à quinze ou seize ans; — enfin apprentissage dans un bureau ou dans un atelier jusque vers vingt ou vingt-un ans;

Émancipation définitive vers vingt ou vingt-un ans;

Émigration individuelle ou avec le patronage familial;

On reçoit bon nombre de visites; il y a toujours une ou deux servantes, et, de plus, une nurse quand il y a des enfants en bas âge.

Les manières commencent à devenir raffinées. M. d'Aeth note l'usage de la carte de visite, et, chez certains, la coutume de dîner le soir en toilette. Au point de vue du caractère, ils ont, avant tout, du sérieux et de la loyauté [1]. Ils lisent beaucoup et s'intéressent aux choses scientifiques et aux affaires publiques.

Toutes les qualités anglo-saxonnes prennent ici leur plein développement, et la solidité de la Middle class forme l'un des facteurs les plus importants de la prospérité de la Grande-Bretagne.

Le revenu de 7.500 francs, indiqué par M. d'Aeth, est certainement un minimum, et il dépasse souvent 15.000 francs. Le loyer est de 1.200 francs en moyenne.

Les métiers demandent un capital important. — Esquissons quelques-uns des types de la Middle class.

D'abord ceux qui ont besoin d'un capital pour exercer leurs professions. Ce sont, nous le savons, les grands patrons qui ne sont pas encore des gentlemen; c'est la partie inférieure du grand patronat comprenant les moins riches et les parvenus, ceux qui ne travaillent plus de leurs mains, mais qui ne disposent que d'une réserve peu importante.

Tout d'abord les *grands fermiers*.

J'ai vu un fermier de ce type dans le Surrey, au sud de Londres. Il cultivait 100 hectares avec un capital de 50 à 60.000 francs et gagnait 6 ou 7.000 francs environ sans compter les consommations en nature. Les bâtiments d'exploi-

1. Steadiness and trustworthiness.

tation sont toujours complètement séparés de l'habitation dont le style est celui de la villa anglaise ordinaire; elle est entourée d'un jardin d'agrément, dont les murs et les arbres cachent totalement la vue de la ferme. L'intérieur est luxueux; on marche partout sur d'épais tapis moelleux, et les fleurs sont répandues à profusion.

Il y a huit chevaux de travail (deux par charrue), dix-huit vaches, de grands porcs noirs, des poules. Il n'y a pas de moutons, car on est ici en terrain argileux. Il emploie normalement quatre ou cinq hommes sur son exploitation. Comme il est à proximité d'une petite ville, il écoule facilement le lait et les œufs.

Les conditions actuelles de l'Angleterre sont favorables à la culture familiale, d'une part, ou à la très grande culture. Le type intermédiaire de la grande culture que nous étudions ici est celle qui souffre le plus. Notre homme s'en tire par un travail accessoire : il possède tout un assortiment de machines agricoles de tous genres, et entreprend chez ses voisins tous les travaux mécaniques possibles; il occupe, de ce chef, une cinquantaine d'hommes.

Il me dit qu'une transformation des méthodes culturales s'impose en ce moment, et il l'accomplira aussitôt qu'il aura pu emprunter un capital suffisant. Je lui demande pourquoi son propriétaire ne vient pas à son aide. Il me regarde étonné d'une telle question, et me dit que ce n'est pas là l'affaire du propriétaire. L'usage en Angleterre, comme dans le nord de la France, est que le propriétaire livre la terre et les bâtiments et touche le fermage; il n'a aucune influence sur la direction du travail.

Pourtant le propriétaire n'est pas absentéiste; son château se trouve à une centaine de mètres environ de la ferme, et il y habite une notable partie de l'année; mais le fermier ne souffrirait pas une intrusion de sa part dans la direction de la culture. Le véritable rôle du propriétaire anglais n'est pas là; c'est, comme nous le verrons plus loin, dans le groupement du Voisinage que son action s'exerce surtout.

Dès lors, comment se font les améliorations à exécuter sur

le fonds et sur les bâtiments? Comment se font les travaux d'irrigation, de drainage, les défrichements? Comment aussi les fermiers arrivent-ils à obtenir de si élégantes demeures?

Par un arrangement avec le propriétaire, mais l'initiative vient du fermier. C'est d'abord celui-ci qui comprend la nécessité des améliorations à faire, et le propriétaire examine la chose. En général, il faut le dire, des rapports très cordiaux existent, et ils sont basés sur une confiance réciproque. Quelquefois, le propriétaire prend tous les frais à sa charge, et le fermier consent à augmenter son fermage d'une valeur égale à 5 % de la dépense. Parfois, c'est le fermier qui fait faire les travaux à sa charge, et la loi lui accorde une indemnité déterminée par des arbitres.

Le fermier sortant, d'après l'*Agricultural holdings act de 1908,* a droit, non seulement à une indemnité de fumure, mais au remboursement des améliorations utiles qu'il a fait faire à ses frais avec l'autorisation du propriétaire pour l'irrigation, les défrichements, les plantations de vergers, l'amélioration des bâtiments, etc.

En France, le fermier est souvent mal logé parce qu'il évalue le taux du fermage d'après le seul point de vue des bénéfices possibles ; le fermier anglais, au contraire, consent à payer davantage si l'habitation est plus confortable, s'il y a un jardin d'agrément, etc... Cette différence est fondamentale.

Pourtant une difficulté se présente. Lorsque le fermier quitte, le successeur aura-t-il le même souci, et le propriétaire ne risque-t-il pas de faire des dépenses en pure perte? Sans doute se garantit-il par un long bail?

Il n'en est rien. Les baux sont généralement de courte durée. La majorité des fermiers anglais n'a pas de bail ; ce sont, comme on dit, des *farmers at will,* c'est-à-dire que les deux parties ont le droit de rompre chaque année en prévenant un an d'avance, et, en fait, on peut dire que les fermiers changent bien plus souvent de fermes en Angleterre qu'en France ou en Belgique. Il faut donc croire que ce goût du confortable est général chez les fermiers anglais.

La location « at will » montre aussi que le goût de la sécurité est moins fort que sur le Continent. Le fermier français veut être sûr de rester le plus longtemps possible sur la même ferme, alors que son congénère cherche surtout la possibilité d'être libre de ses mouvements. S'il prospère, il prendra plus facilement une exploitation plus grande, et, dans le cas contraire, il peut se restreindre.

En Angleterre, le propriétaire est beaucoup plus fixé que le fermier. C'est pour cela, comme le remarquait déjà Le Play, qu'il a plus d'attaches avec le pays, et, par conséquent, plus d'influence sur le Voisinage.

Après le grand fermier, le *business man*, l'homme dans les affaires, grand industriel ou grand commerçant. Dans les affaires difficiles, il est seul ou associé à un ou deux individus. Dans les affaires faciles à conduire, il y a une tendance de plus en plus forte vers la société anonyme, par suite du développement du machinisme. Le machinisme pousse aux grandes affaires, et les grandes affaires favorisent l'apparition des sociétés anonymes, parce qu'il est difficile de trouver une seule personne ayant les fonds nécessaires. Toutefois, pour qu'une société anonyme prospère, il faut que la direction soit relativement facile. Aussi elle est plus fréquente dans le coton que dans la laine, dans la filature que dans le tissage, dans les affaires anciennes que dans les affaires nouvelles.

La société anonyme s'adapte mieux aux affaires dans lesquelles les difficultés proviennent plus de la grandeur des capitaux à mettre en œuvre que des capacités spéciales requises pour la direction et l'administration.

Lorsqu'il s'agit d'une affaire familiale prospère, le père associe un de ses fils, dans l'intention de la lui transmettre plus tard; mais auparavant, dès la sortie de la Grammar school, il l'envoie en apprentissage dans un autre atelier, et quelquefois, lui fait faire un séjour sur le Continent.

Les autres fils se casent dans des carrières libérales qui leur donneront des revenus analogues à ceux de l'héritier sans

recevoir de dot de la famille, ou bien ils se lanceront dans les affaires après un long apprentissage, en empruntant des capitaux à des amis. Au surplus, dans les affaires difficiles, la coutume de la transmission à un fils est peu répandue : elles passent le plus souvent à un étranger capable, à un employé qui s'est formé dans la maison.

Il est nécessaire de dire quelques mots du travail du patron anglais comparé à celui du patron français. La tâche de ce dernier est bien plus absorbante, plus compliquée. Non seulement le premier ne passe que quelques heures dans son bureau, mais une partie de ces heures est employée à la lecture d'un de ces journaux immenses d'outre-Manche, le *Times* ou le *Daily Telegraph*. C'est dans cette situation que j'ai trouvé la plupart des grands patrons anglais, et ils ne cherchaient pas à s'en cacher. En France, un certain discrédit réjaillirait sûrement sur l'homme d'affaires qui serait vu flânant de cette façon, et s'il n'a rien à faire, il se donne les apparences de l'homme affairé.

Mais que l'on ne s'y trompe pas, le « business man » anglais n'est pas un paresseux. S'il lit son journal dans son bureau, soyez bien certain que ce n'est pas au détriment de ses affaires, mais parce qu'elles ne réclament pas son activité en ce moment.

Ce qui est vrai, c'est que la tâche du patron anglais est très simplifiée, et cela pour les raisons suivantes :

1° *La facilité de la direction due à la diffusion du sens de la responsabilité individuelle dans le personnel.* Nous avons déjà constaté ceci à propos de l'ouvrier, et à propos de l'employé. Le patron distribue les tâches à faire, et ne s'en occupe plus; il ne surveille pas, mais punit durement ceux qui n'ont pas exécuté leur tâche. Voilà déjà beaucoup de temps d'épargné, et ce temps épargné est dû à la conscience habituelle du personnel.

2° *La facilité des rapports avec la clientèle.* Cette facilité des rapports est due à la stabilité du commerce, et la stabilité du commerce provient :

a) De la qualité toujours semblable des marchandises; la production anglaise, nous l'avons dit, et nous le répétons encore, est mieux adaptée à la régularité qu'à la variété.

b) De la fixité de la clientèle. Ce point nous est affirmé non seulement par les intéressés, mais aussi par les Français qui ont un peu l'expérience des choses anglaises. Voici, à ce sujet, ce que dit M. Lelièvre, le jeune employé que nous avons déjà cité :

« Ils sont, en général, fidèles dans leurs relations commerciales. Les acheteurs du détail et de la nouveauté vont régulièrement pour leurs achats dans les mêmes maisons de gros, d'autant, et cela se comprend, que celles-là sont à même de leur délivrer dans des conditions sinon avantageuses tout au moins raisonnables, les marchandises dont ils se servent. Il en est de même des commerçants de gros par rapport aux manufacturiers et aux fabricants. »

c) De la loyauté dans l'exécution des contrats. Ceci n'est qu'une forme du sens de la responsabilité ; l'Anglais est lié par la parole donnée, et n'y revient plus. Il est juste d'ajouter qu'il ne donnera pas plus, mais il donnera exactement. En tous cas, cela explique pourquoi, dans les centres manufacturiers du nord et du centre de l'Angleterre, on traite des affaires énormes sur parole, et *sans qu'il soit besoin de confirmer par écrit*[1]. Les écrits ne sont, en effet, nécessaires que pour pouvoir faire la preuve devant les tribunaux en cas de contestation. Ici, celui qui ne tiendrait pas ses engagements serait coulé au point de vue commercial ; il devrait changer de ville, car personne ne ferait plus d'affaires avec lui. Un débutant, s'il veut réussir, doit suivre les mêmes principes : avoir beaucoup de confiance envers les autres, et tenir scrupuleusement ses engagements. On voit quelle simplification dans le travail il en résulte ! Quelle économie de paperasses, et par conséquent de temps ! A Londres, la confiance est un peu moins grande, car le milieu est déjà plus mélangé et plus varié, mais ce n'est pas encore la méfiance organisée, comme cela se voit sur le Continent.

Disons-le en passant, cette méfiance organisée empêche moins bien la tromperie que le blâme unanime de l'opinion publique.

1. Ceci m'a été confirmé par les agents consulaires français.

j'entends le blâme en action, non le simple blâme en paroles. En France, chacun ne se plaint qu'au moment où il est trompé et reste isolé devant le trompeur. En Angleterre, il y a, pour ainsi dire, une entente implicite de tout le voisinage ou de toute la corporation contre ce qui n'est pas le *fair play,* le jeu loyal, et le boycottage surgit spontanément. Le marché français est trop individualiste; il y a une trop forte proportion de gens qui applaudissent à la déconfiture du concurrent trompé pour que celui-ci soit efficacement soutenu. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait pas d'Anglais trompeurs, mais ceux-là sont obligés d'adopter des pratiques honnêtes, à moins qu'ils ne fassent des affaires avec l'étranger : un trompeur préfère s'adresser à des gens qui ne le connaissent pas.

Le milieu anglais est, avant tout, un milieu de fair play, un milieu qui oblige au fair play. Par exemple, on ne cherche pas à se couper réciproquement l'herbe sous le pied, à s'introduire dans une place en dénigrant la marchandise du voisin, en se servant d'insinuations de nature à le déprécier, etc. Cela prouve sans doute une habitude généralement plus répandue de fair play. Mais, il y a partout des exceptions. Ne suffit-il pas d'un seul homme moins scrupuleux pour jeter le désarroi sur le marché, l'emporter sur les autres et obliger les concurrents à en faire autant? Sur le Continent, beaucoup de gens d'affaires déplorent l'emploi de la ruse, mais l'emploient pour ne pas être évincés. Je pose donc la question à plusieurs négociants français établis en Grande-Bretagne. La réponse est unanime : un commerçant qui emploierait ces procédés serait brutalement mis à la porte par le client lui-même, et ne ferait plus d'affaires; comme la majorité des clients agiraient de même, il serait évincé; il a donc intérêt à agir correctement et loyalement. Il paraît que, dans le commerce de détail, l'honnêteté est moins scrupuleuse, mais ce qui domine le marché anglais, c'est l'absence de la concurrence anarchique, de la lutte déloyale par des procédés bas et mesquins.

Il est toutefois nécessaire de préciser un peu le sens dans lequel il faut prendre la loyauté anglo-saxonne, loyauté dépourvue

d'amour-propre ou plutôt de vanité. Un Anglais qui ne peut payer une dette, l'avoue ingénument et sans détours, mais, en général, il paiera quand il le pourra. En France, dans des cas difficiles, on a que trop souvent recours à des palliatifs momentanés qui ne font que retarder la chute en la rendant plus lourde ; on sait que, chez nous, la faillite, même non frauduleuse, est une tare. Il n'en est pas ainsi en Angleterre, où l'on pardonne plus aisément la malechance. Un individu énergique n'est jamais irrémédiablement perdu. Les Loafers n'en sont que plus méprisés, parce que leur chute définitive est due au vice, non à des obstacles provenant du milieu.

Une autre caractéristique du marché anglais est *la résistance des consommateurs contre les tentatives d'accaparement*, appelées ici *combines*, c'est-à-dire combinaisons commerciales en vue de la monopolisation d'un article. Le combine est, en Grande-Bretagne, à peu près ce que le trust est en Amérique, et le cartell en Allemagne. Mais dans ce dernier pays, l'opinion publique semble assez favorable aux cartells. En Amérique, elle est plutôt opposée aux trusts, mais ne parvient pas à les annihiler pour des raisons qui ont été analysées par M. de Rousiers dans son ouvrage sur *les Syndicats industriels de producteurs en France et à l'étranger*. En Angleterre, l'opinion publique est défavorable aux combines et, le plus souvent, arrive à les vaincre, parce que le marché est libre et que les chemins de fer ne sont pas au service des intérêts privés.

Les combines sont combattus par des ligues d'acheteurs, qui surgissent spontanément quand cela est nécessaire. Le commerce de détail s'assainit de plus en plus par la concurrence des coopératives et des « multiple firms ».

Une multiple firm est une société qui possède de nombreuses maisons de vente au détail dans le genre des familistères qui existent à Reims et dans les quartiers ouvriers à Paris. En Angleterre, il y a des sociétés immenses qui possèdent des magasins dans la plupart des villes.

En somme, le milieu anglais s'organise spontanément pour défendre ses intérêts.

Le consommateur anglais, me dit-on, ne veut pas être « tenu ». Il veut garder son indépendance, et c'est parce que ce sentiment est général que le milieu réagit contre toute tentative de domination, et ceci sera vrai au point de vue politique comme au point de vue commercial.

Il nous reste à parler encore de quelques particularités du commerce en Angleterre.

Nous avons dit que les business men passent une partie de leur temps à lire le journal dans leurs bureaux, mais ils en emploient aussi une bonne partie à donner des ordres, à téléphoner, à suivre leurs rendez-vous d'affaires. Ils en passent aussi une partie à réfléchir.

Le bureau, comme le home, est silencieux.

Peu d'allées et venues, peu de bruit. Ce silence, me dit-on, est nécessaire pour réfléchir en toute sérénité et prendre des décisions importantes sans que l'esprit soit troublé.

L'Anglais ne se décide pas toujours promptement. Il ne le fait que pour les petites choses, ou lorsqu'il est mû par un sentiment fondamentalement ancré en lui, comme par exemple lorsqu'il est mû par l'horreur d'une action déloyale. Quand cela est nécessaire, il sait méditer longuement et mûrement, mais la décision une fois prise l'est sans retour et il est prêt à en assumer les conséquences.

Un autre trait à considérer dans le business man est *la faculté qu'il a de se dédoubler*. Il est tout autre chez lui et dans son bureau, dans son home et dans son office. Ici, il ne vous cédera pas d'un penny; là-bas, il vous recevra chez lui et mettra presque sa bourse à votre disposition. D'un côté, il est un « money maker », un gagneur d'argent; de l'autre il est un gentleman, un homme du monde, et il n'est plus question des choses mercantiles. S'il a des soucis, il n'y paraît plus et sa femme les ignore.

A la Cité, il est habillé simplement, et vous pouvez le confondre avec ses employés. Dans son home, il est en toilette et paraît tout autre.

Son home est luxueux et garni d'un mobilier coûteux; son

office, au contraire, est simple et rudimentaire : les murs sont nus, les tables en bois blanc et sans aucun ornement; pas de lustres, mais seulement de simples lampes électriques suspendues çà et là. Dans la Cité, les maisons ont plusieurs étages, et chacune d'elles contient un certain nombre de bureaux. Dans la plupart on entre sans frapper, on ne se découvre pas, et on s'explique le plus succinctement possible.

Une autre caractéristique est *la simplification des moyens de livraison :* « La plupart des maisons, m'écrit M. Lelièvre, même les plus importantes, ne disposent d'aucun outillage de transport, mais ont des contrats avec des compagnies de transport, dont les « carts » passent plusieurs fois par jour prendre les paquets et les délivrer à domicile. C'est toujours le même souci de se spécialiser le plus possible; le commerçant n'aime pas à s'embarrasser des détails du transport, à s'occuper de nettoyage et d'entretien de voitures, à traiter avec des charretiers, etc. »

Les métiers demandant une culture intellectuelle développée. — Parmi les professions libérales les plus caractéristiques de la Middle class, il faut citer les ingénieurs et les solicitors. On peut y ajouter aussi les pharmaciens, mais ceux-ci exercent un métier mixte, à la fois intellectuel et mercantile, demandant des connaissances et une mise de fonds.

Les *ingénieurs*, à la sortie de la Grammar school vers 16 ans, entrent dans une usine en qualité d'apprentis ingénieurs, moyennant le paiement d'un *premium* qui atteint souvent 5.000 francs par an. L'apprentissage dure environ quatre ou cinq ans, de sorte que le jeune homme ne commence à gagner un salaire que vers 20 ou 22 ans, et il n'est en situation de se marier que vers 25 ou 27 ans. Ce qui distingue les ingénieurs anglais de ceux du Continent, c'est donc qu'ils ont un apprentissage pratique à l'usine très prolongé, et par conséquent une spécialisation beaucoup plus accusée[1]; par contre, ils ont moins

1. En Angleterre, on ne demande pas un ingénieur mécanicien ou électricien, mais un ingénieur versé dans la construction des ponts, ou dans celle des locomotives, ou dans celle des dynamos, ou dans le montage des installations de lumière ou de téléphonie, etc.

de connaissances théoriques générales. Ceci comme toute chose a des avantages et des inconvénients. L'ingénieur anglais est plus « pratique », et cherche à simplifier les choses. Mais son manque de formation générale l'a empêché de développer certaines industries au même niveau que les nations concurrentes, par exemple les industries chimiques et électriques.

Les *solicitors* sont des espèces d'avoués et d'hommes d'affaires, agréés par les tribunaux. On est nommé solicitor vers l'âge de vingt et un ans, après avoir fait un stage de cinq ans chez un solicitor, stage qui coûte environ 27.000 francs. Il faut alors racheter un bureau de solicitor à céder.

Souvent trois ou quatre solicitors spécialisés dans des branches différentes s'associent de façon à pouvoir entreprendre toutes les affaires avec succès : l'un par exemple s'occupe des affaires commerciales, un autre du contentieux et un dernier des affaires notariales. Ce sont, en effet, les solicitors qui engagent les actions en justice, qui rédigent les testaments et les actes de mariage, etc. Ce sont là des affaires fort lucratives, car on est obligé de passer par leurs mains.

Les Anglais, du reste, ne se soucient guère d'apprendre les lois de leur pays, pas plus qu'ils ne se soucient d'approfondir les choses étrangères à leur spécialité ou à leur hobby. L'Anglais a horreur des connaissances encyclopédiques et superficielles. Il préfère avouer son ignorance, et a constamment recours aux spécialistes. Le solicitor est un de ces spécialistes nécessaires. Tout Anglais des classes aisées a un solicitor attitré qu'il va trouver quand il a besoin d'un conseil sur les choses légales ; quand il est en difficulté avec son propriétaire, ou avec un voisin, ou avec un client, sa plus grosse menace est de mettre l'affaire dans les mains de son solicitor. S'il a une contestation avec vous, il ne se fâche pas, comme le ferait un homme vulgaire du Continent, il se contente de dire : « Je vais aller chez mon solicitor. Je ne sais pas ce qu'il fera, mais il fera tout ce qu'il peut faire pour vous ennuyer ».

Voilà comment les Anglais supportent une législation aussi peu codifiée que possible. Qu'importe la complication des lois,

le solicitor est là! Et celui-ci maintient la complication, de peur que l'on puisse se passer de lui. Chaque année, au banquet de la corporation des solicitors, il y a toujours, à l'heure du toast, un membre qui lève son verre à la santé de l'Anglais assez imprudent pour faire son testament lui-même, car il donnera lieu sûrement à procès!

Malheureusement, l'Anglais imprudent est une espèce rare; dans les classes aisées — les seules qui intéressent les solicitors — on fait non seulement un testament, mais plusieurs : un premier à vingt-cinq ans, un second au moment du mariage, un à chaque grand événement qui change le cours des choses.

Quelles sont les clauses habituelles des testaments?

Les choses qu'il est bon de maintenir intactes sont laissées à l'aîné : maison paternelle, objets de famille, portraits des ancêtres, etc. Le reste est partagé plus ou moins également, sans souci toutefois d'une égalité absolue. Enfin, on ne craint pas de déshériter les enfants dont la conduite est répréhensible.

Quant aux jeunes filles, on leur donne généralement plus qu'aux garçons, mais elles ne jouissent de leur part qu'en usufruit : elles touchent un revenu fixe et sûr, mais ne peuvent aliéner le capital. Pour obtenir ce résultat, la part de chaque fille est donnée, non pas à elle-même, mais à ses enfants futurs, ou, à défaut, à ses héritiers, ceux-ci ne devant hériter qu'à la mort de l'usufruitière.

La situation de la femme et le mode d'existence. — Il nous reste quelques mots à dire de la situation de la femme dans la Middle class. Ici, la jeune fille va dans une High school ou dans une pension où on lui a appris à devenir une lady. Après l'école, elle n'exerce aucun métier, et aide un peu sa mère dans la tenue de la maison.

Il semble, à première vue, qu'elle ne puisse s'émanciper des parents, n'ayant pas de moyens d'existence indépendants. En fait, très souvent, le père lui fait une petite rente fixe dont elle dispose à sa guise et qui lui sert d'argent de poche (*pin money*).

De même, le mari assure généralement un *pin money* fixe à sa femme, suivant ses moyens.

Mais, ce qui est essentiel, c'est qu'elle jouit très tôt de l'émancipation morale, de la liberté de penser et d'agir.

Les jeunes filles de la Middle class sortent aussi librement que celles des classes inférieures, mais pendant le jour seulement, car elles ne disposent pas d'une clef de la maison. Elles sont plus prudentes et plus avisées, quoique aussi ardentes dans la recherche d'un mari. Elles n'ont pas de dot, mais simplement un petit cadeau pour acheter le trousseau ou faire le voyage de noce.

Il arrive qu'une femme ou même une jeune fille possède un avoir par suite d'un héritage ou d'un legs. Ceci reste sa propriété[1], mais n'est pas une dot faite au moment du mariage et pour le mariage.

Lorsqu'un prétendant parle d'argent au père de sa fiancée, celui-ci le met brutalement à la porte, et il est disqualifié.

Quant aux jeunes gens, ils doivent se suffire vers vingt et un ou vingt-deux ans, et, s'ils restent chez leurs parents, ils paient une pension équivalente à celle qui est exigée dans un boarding-house confortable, par exemple 30 sh. par semaine (37 fr. 50).

Nous arrivons à l'*habitation*. Nous avons déjà parlé de l'habitation des fermiers. Il nous reste à dire quelques mots de l'habitation urbaine de la Middle class.

C'est une villa située dans la banlieue et entourée d'un jardin.

Nous sommes, par exemple, dans une petite ville de la banlieue de Londres. L'habitation que nous sommes invités à visiter est une espèce de pavillon situé au milieu d'un petit jardin : parterres de fleurs en avant de la façade et potager sur le côté.

En entrant, un corridor; à droite, le salon; à gauche, la salle à manger; derrière, la cuisine et la chambre à coucher de la servante. Au premier étage, les chambres à coucher, la salle de bains, la nursery.

1. Depuis 1883, la séparation des biens est permise entre époux, et c'est le régime ordinaire.

Le loyer est de 1.300 francs par an, et il faut y ajouter les impôts locaux assez élevés qui sont basés sur le taux du loyer et doivent être payés par le locataire. Ces impôts locaux sont ici de 7 sh. 2 d. à la livre, soit de 30 %. Sur 1.300 francs, les rates s'élèvent donc environ à 400 francs. Le quartier est habité par des gens qui gagnent de 10.000 à 15.000 francs et paient un loyer de 1.500 à 1.800 francs (2.000 à 2.500 avec les contributions).

Le loyer se paie à la fin du terme et non au commencement, comme cela n'a lieu que trop souvent en France, et pourtant le propriétaire n'a aucun privilège sur le mobilier du locataire : il n'a pas plus de droits qu'un créancier ordinaire. Les baux sont de trois, six et neuf ans. Le propriétaire fait tapisser tous les trois ans et les réparations nécessaires sont immédiatement faites. On ne reçoit son congé que si l'on ne paie pas. Cela explique pourquoi les locataires, même en fin de bail ou sans bail, n'hésitent pas à faire des améliorations. Au surplus, l'Anglais lésine peu quand il s'agit de sa commodité, même si les changements ne doivent lui profiter qu'un temps limité.

Le Français est plus avare, et souvent hésite à faire les travaux les plus indispensables dans une maison qu'il possède en toute propriété. La bonne installation est donc plus une affaire de mentalité que de mode de possession.

Les rapports sociaux entre propriétaires et locataires sont généralement bons, surtout lorsqu'il n'y a pas d'intermédiaire, de middleman, entre les deux.

La maison que je visite appartient à deux sœurs qui habitent dans le voisinage et qui tirent de la location de leurs propriétés le plus clair de leurs revenus. « En considération de ce qu'elles ne sont pas trop riches, me dit le locataire, je ne suis pas exigeant, et je viens de faire peindre à mes frais. Pourtant je n'ai pas de bail, et les propriétaires n'auraient certainement pas refusé de le faire faire à leur charge. » Nous ne présentons pas ceci comme un exemple courant, mais ce n'est pas non plus un cas exceptionnel. Ceci rentre dans les rapports de voisinage, qui, en Angleterre, sont généralement excellents.

Je visite une autre villa dans la banlieue d'une ville manufacturière; elle ressemble tout à fait à celle que nous venons de décrire. Le loyer s'élève à 1.500 francs, et les rates à 700 francs par an.

Une particularité assez curieuse des villes anglaises que l'on m'indique, consiste dans l'abandon des anciennes habitations par les classes aisées, ce qui oblige les propriétaires à en baisser le prix pour les rendre accessibles aux classes immédiatement en dessous. Les anciens quartiers aristocratiques sont aujourd'hui devenus la résidence de la bourgeoisie; de même les classes inférieures envahissent de plus en plus les maisons bourgeoises.

IV. — LA « UPPER MIDDLE CLASS ».

Nous arrivons à la Gentry, à cette fameuse classe de gentlemen, qui est l'une des particularités sociales de l'Angleterre. Elle se distingue par les caractères suivants :

Moyens d'existence analogues à ceux de la Middle class, mais à la fois plus rémunérateurs et permettant plus de loisirs;

Éducation : Nursery — Preparatory school — Public school — Oxford ou Cambridge; — enfin apprentissage pratique de vingt-deux jusque vers vingt-six ans.

Émancipation définitive vers vingt-six ou vingt-sept ans.

Les revenus oscillent autour de 20 ou 30.000 francs, et le loyer autour de 2.000 à 4.000 francs, impôts non compris.

Dans cette classe, on dîne toujours le soir en toilette, et on reçoit beaucoup. Il y a toujours plusieurs servantes, et quelquefois un domestique mâle.

Mais l'on ne mène pas seulement une vie mondaine, on tient à honneur de s'occuper des affaires publiques, et de patronner toutes les œuvres sociales utiles.

Le gentleman diffère de l'homme de la classe moyenne en ce qu'il a plus de loisirs. C'est un rentier, un grand propriétaire, ou bien, s'il est dans les affaires, ce sont des affaires qui laissent beaucoup de temps disponible. Il en diffère encore en ce qu'il

a une instruction plus poussée et des manières plus raffinées. Il est le point de mire des classes inférieures qui tendent, grâce au snobisme, à se modeler sur lui, et le snobisme est d'autant plus accentué que l'on s'élève dans l'échelle sociale.

Il nous faut présenter maintenant quelques types de gentlemen.

Le gentleman farmer. — Et, tout d'abord, le *gentleman farmer*. C'est non seulement un grand fermier, mais un fermier qui a une surabondance de capitaux.

Dans l'Angleterre actuelle, pays de fermage, les gentlemen farmers jouent le rôle des anciens grands propriétaires cultivateurs.

J'ai tenu à voir de près ce type social qui est tout à fait particulier à l'Angleterre.

J'en ai observé deux échantillons.

L'un dans le Norfolk, M. Brown, exploite une ferme de 440 hectares sur la craie et emploie 40 à 45 ouvriers et 45 chevaux de travail. Le capital engagé dépasse 200.000 francs, et les revenus ne sont pas loin de 20.000 francs.

L'autre, M. Scorer, exploite quatre fermes près de Lincoln; dans chacune de ces fermes, d'une étendue de 200 hectares environ, le personnel se compose de 1 foreman, 4 cottagers et un certain nombre d'ouvriers journaliers temporaires, notamment des Irlandais, qui viennent faire la moisson et les gros travaux. Le capital cultural total est d'environ 400.000 francs et les revenus dépassent 40.000 francs.

La somme de 15.000 francs que M. d'Aeth indique comme revenu de cette classe nous semble être la limite inférieure. Dans ce type, l'habitation devient luxueuse, et est quelquefois située à une centaine de mètres de la ferme. C'est presque un petit château de campagne, et les repas sont toujours servis avec beaucoup d'étiquette, et suivant le cérémonial en usage dans la gentry. Le père est à l'un des bouts de la table, et le fils aîné à l'autre; chacun découpe une grosse pièce de viande, par exemple, l'un du bœuf, l'autre du mouton, et une servante bien

stylée apporte une assiette de l'un ou l'autre plat, au choix, à chaque convive.

Anciennement, non seulement les gentlemen farmers, mais la Upper Middle class dans son ensemble, fournissait un type spécial d'émigrant agricole, le *squatter,* c'est-à-dire l'éleveur capitaliste. Il y a de moins en moins de place pour les squatters émigrants à l'heure actuelle, mais ceci sera traité lorsque nous parlerons de l'Expansion de la race.

D'après ce que je constate, les fils qui ne restent pas dans la culture vont dans les professions libérales.

M. Scorer, par exemple, a un frère architecte en Angleterre et un fils ingénieur dans l'Afrique du Sud ; un autre fils est fermier dans les environs. Ce dernier a débuté sur une ferme de 250 hectares, et a toujours été en progressant. Il est aujourd'hui à la tête d'une exploitation de 750 hectares environ.

M. Brown a deux fils : l'aîné est à Cambridge, et pense devenir professeur en Australie ou dans une colonie quelconque ; le second est à Harrow, va bientôt entrer à Cambridge, et deviendra fermier.

Mme Scorer et Mme Brown sont de véritables ladies et parlent très bien le français. Les hommes, au contraire, lisent notre langue, mais ne la parlent pas. Ils prennent généralement leurs plaisirs en Grande-Bretagne et voyagent peu; seul M. Brown avait passé le détroit, était venu en France et avait visité Paris.

Que pensent les gentlemen farmers de la situation agricole actuelle? Contrairement à mes prévisions, ils me disent qu'ils ne comptent pas sur la prochaine réalisation du programme protectionniste : « Nos hommes n'en veulent pas, » me dit M. Brown. — En effet, les ouvriers agricoles sont de purs salariés comme les ouvriers de l'industrie [1] ; ils achètent à peu près tout ce dont ils ont besoin, et sont donc pour la vie à bon marché. — Bien ! Mais alors pourquoi les campagnes élisent-elles surtout des députés conservateurs qui mettent le protectionnisme dans leur

1. Certains ouvriers salariés de l'industrie sont cependant protectionnistes, mais ce sont ceux qui souffrent du chômage.

programme? — En effet, c'est là une bizarrerie difficile à comprendre pour un étranger; il faut connaître pour cela les mœurs politiques de l'Angleterre. Le protectionnisme a été un ballon d'essai lancé par les chefs du parti unioniste ou conservateur. De là, pendant quelques temps, cette campagne tenace et méthodique contre le libre-échange dans les journaux et les conférences. De là cette profusion de statistiques et ce foisonnement de littérature économique du type *Made in Germany*, destinée à faire réfléchir l'électeur. Tous ces efforts ont été vains, et la masse des salariés est restée fidèle au libre-échange, y compris les salariés agricoles. Ceux-ci sont venus nous le dire franchement : « Nous voudrions continuer à voter pour vous, mais nous ne voulons pas du protectionnisme ». Il faut savoir que les rapports sociaux sont bons dans les campagnes, et l'on est resté attaché aux vieilles familles du comté. Celles-ci, de leur côté, tiennent à honneur d'agir pour le bien des petits et font état de leurs désirs.

Sur l'assurance que l'on s'arrangerait pour laisser le *Tariff reform* dans le sac aux oublis, les électeurs campagnards votèrent en masse pour les unionistes. Cela montre comment l'Angleterre jouit d'une représentation naturelle. En France, elle n'existe pas, parce que les députés se font des partisans en promettant des faveurs particulières aux plus influents, mais ils s'inquiètent peu de connaître les véritables désirs de la masse.

Un point reste obscur encore. Si le libre-échange est favorable aux intérêts immédiats des salariés, n'est-il pas funeste à la prospérité des fermiers, et, par répercussion indirecte, à celle des ouvriers eux-mêmes? — Sans doute, avec un tarif protecteur, le blé se vendra plus cher, les bestiaux aussi, et les fermages augmenteront : le propriétaire en bénéficiera certainement; peut-être le fermier en bénéficiera-t-il également, mais à un moindre degré. Le tout est de savoir si le fermier peut gagner de l'argent avec le régime actuel, et, s'il le peut, il n'y a pas lieu de changer ce régime. L'ensemble des électeurs ruraux estiment que c'est au fermier à s'arranger.

Il y a une crise agricole en Angleterre, mais il ne faut pas l'exagérer. D'un côté, les petits fermiers cultivant en famille y échappent, et, à l'autre bout, les très grands fermiers ayant de gros capitaux. Elle sévit surtout sur les fermiers qui doivent recourir à la main-d'œuvre salariée, et qui ne disposent que de capitaux restreints. Tout le monde sent qu'une nouvelle transformation des méthodes culturales s'impose. Les gentlemen farmers ont des réserves suffisantes pour faire les transformations qui seront nécessaires, et les autres suivront peu à peu.

La note générale est : self-help ! Nous ne devons compter que sur nous-mêmes !

Les hommes d'affaires gentlemen. — Dans l'industrie et dans le commerce, nous avons également le type du grand patron dirigeant une ancienne firme, dont la situation est très stable.

Dans ces maisons on se contente d'un bénéfice très modéré, 5 à 6 % environ, amortissement déduit. Dans l'industrie lainière, le capital moyen ne semble pas dépasser 500.000 francs par établissement[1], donnant, par conséquent, un bénéfice annuel de 25 à 30.000 francs.

Beaucoup de fabriques appartiennent, il est vrai, à plusieurs associés, mais, dans ce cas, celui qui dirige a, en plus de sa part, ses appointements de directeur, et les autres ont un autre travail ou d'autres ressources.

Généralement, les patrons de cette classe n'ont pas tout leur argent dans les affaires qu'ils dirigent personnellement. Ils sont, en outre, intéressés dans d'autres affaires, dans la direction desquelles ils prennent une part moins active. Ils sont, par exemple, commanditaires (sleeping partners) d'un homme capable, mais peu fortuné, ou administrateur dans une société limited.

Voici à peu près la journée d'un de ces grands patrons gentlemen :

1. Dans le cardé, l'usine intégrée moyenne compte 2.000 à 3.000 broches et 40 à 50 métiers. — Dans le peigné, la filature moyenne compte 10 000 broches et le tissage moyen 60 à 100 métiers (de Rousiers, *Le Trade-Unionisme en Angleterre*, p. 307).

Lever à 8 ou 9 heures; breakfast vers 10 heures : c'est un solide déjeuner à la fourchette, composé de lard et d'œufs ou de poisson frit, arrosé de thé, et suivi de confitures.

Il se rend ensuite vers le quartier des affaires et arrive à son bureau à 11 heures, prend connaissance du courrier et des journaux du matin et donne quelques ordres.

Lunch à 1 h. 1/2 au club, lequel se trouve à proximité du bureau, ou, à défaut, dans un restaurant fashionable.

L'après-midi est consacré aux affaires à côté, par exemple à une réunion d'un conseil d'administration quelconque.

Dernière apparition au bureau vers 4 ou 5 heures, puis retour à la maison pour se consacrer, après le tea, à un hobby : culture d'orchidées, collection d'œuvres rares, etc.

Enfin, dîner vers 7 heures et demie, et coucher à 11 heures ou minuit. La soirée est consacrée à la vie mondaine, visites, réceptions, conférences, théâtre.

Les *banquiers* font aussi partie, la plupart du moins, de cette même classe sociale, et leur vie est à peu près la même. Ce qui est intéressant à noter, c'est le rôle spécial que jouent les banques en Angleterre. Elles ne commanditent guère les affaires comme le font les banques allemandes, ou même les petites banques régionales françaises, car les capitalistes préfèrent prêter eux-mêmes directement aux gens capables qu'ils connaissent sans passer par l'intermédiaire des banquiers. Les banques d'émission sont aussi moins répandues qu'en France, où l'une des fonctions principales des grands établissements bancaires consiste à écouler dans le public les actions et obligations des grandes sociétés anonymes. De plus, la banque anglaise s'occupe bien moins d'escompte, car les paiements par lettres de change sont peu usités, si ce n'est dans les rapports internationaux. Que font donc les nombreuses banques que l'on rencontre partout en Grande-Bretagne, dans les plus petites villes comme dans les plus grandes?

Elles sont, pourrait-on dire, les caissiers du public.

L'Anglais, en effet, garde peu d'argent chez lui ou sur lui. La presque totalité de son argent est en banque. Il en est ainsi

non seulement des gros négociants, des industriels et des gens dans les affaires, mais aussi des boutiquiers, des simples particuliers; tout le monde a un compte courant en banque, même les rentiers, les employés; le mari et la femme ont souvent chacun leur compte courant dans une banque.

Il en résulte que chacun a un carnet de chèques, et, quand on doit payer une somme, on ne cherche pas son porte-monnaie, mais son carnet de chèques; on échappe ainsi à la préoccupation de compter chaque fois sa monnaie, de vérifier si elle est de bon aloi, de veiller à être toujours munis de petits sous en quantité suffisante pour faire les appoints exacts.

Chaque mois, on paie ainsi le boucher, le boulanger, l'épicier. Il n'y a qu'à inscrire la somme exacte sur un chèque et à le donner au fournisseur. Celui-ci accepte ce mode de paiement parce qu'il a lui-même un compte en banque. Il remet donc le chèque qu'il vient de recevoir à sa banque à lui, et celle-ci l'inscrit à son compte. De simples écritures remplacent donc la circulation de monnaies.

Mais, me direz-vous, tout le monde n'a pas le même banquier, et la circulation de monnaies, qui, chez nous, se fait de particuliers à particuliers, n'est pas supprimée, mais se fait de banquiers à banquiers. C'est vrai, mais cette circulation est bien réduite, car si la banque A reçoit des chèques payables à la banque B, celle-ci reçoit aussi des chèques payables à la banque A, et la différence seule est à payer ; chaque jour, tous les banquiers d'une ville se réunissent, et font ce que l'on appelle le *clearing* ou liquidation des comptes de la journée. Les banquiers se repassent les chèques les uns aux autres et paient les différences.

Je suppose que le banquier A a reçu aujourd'hui pour 60.000 francs de chèques payables chez le banquier B, et celui-ci 40.000 francs payables chez A. En faisant le clearing, on constate donc que B doit 60.000 francs à A, et que celui-ci doit 40.000 francs à B. Ce dernier remettra à A une somme de 60.000 — 40.000 = 20.000 francs. Avec le système français, il y aurait eu une circulation de monnaie de 60.000 + 40.000

= 100.000 francs au lieu de 20.000 francs. Ceci explique pourquoi l'Angleterre n'a pas besoin de frapper autant de pièces de monnaie, ni d'émettre autant de billets de banque que les pays du Continent.

Un autre avantage de ce système est de supprimer à peu près les garçons de recettes, qui, en France, à la fin du mois, vont de portes en portes présenter les effets pour en encaisser le montant, et, de temps en temps, se laisse voler l'énorme sacoche dont ils sont chargés, et parfois aussi se font assassiner.

Mais les chèques ne peuvent-ils être également volés ou perdus? Oui, mais alors le voleur est immédiatement connu, par suite du système des *chèques barrés*.

Comme tous les chèques, le chèque barré est payable chez le banquier qui l'a émis, mais, contrairement au chèque ordinaire, il ne peut être touché par un particulier, mais seulement par un autre banquier. Je suppose que je donne un chèque à mon boucher, et que A est mon banquier; le chèque que je donne est donc payable chez A. Avec le chèque ordinaire, tel qu'il existe en France, le boucher peut aller lui-même toucher le chèque chez A, mais s'il le perd, celui qui le trouve peut également aller le toucher. Avec le chèque barré, le boucher ne pourra pas aller lui-même le toucher chez A. Il faut qu'il le donne à son banquier à lui, à B par exemple, et B, en sa qualité de banquier, pourra le toucher chez A.

Le voleur, il est vrai, pourra agir de même, mais à condition qu'il ait également un compte courant en banque, chez C, par exemple, et cela suppose qu'il est connu de C. Lorsque l'on s'aperçoit de la disparition d'un chèque, il suffit donc d'en avertir le banquier qui l'a émis; dans notre exemple, il suffit donc d'avertir A. Quand C vient présenter le chèque suspect à A, celui-ci l'informe, et C donne l'adresse de son client à la police.

Un chèque nominatif n'offre pas la même sécurité qu'un chèque barré, car il n'est pas à l'abri d'un faux, ou de la présentation de fausses pièces d'identité.

Les banquiers français, les hommes d'affaires, les chambres

de commerce font de temps à autre une campagne pour l'adoption du chèque barré; à plusieurs reprises, on a envoyé des pétitions à la Chambre et fait agir des députés pour qu'une loi soit faite réglant en France l'emploi du chèque barré, c'est-à-dire du chèque qui ne peut être touché que par l'intermédiaire d'un banquier. Ce vœu n'a pas abouti jusqu'à présent. Il ne faut pas se dissimuler du reste qu'il ne peut être d'un usage courant que dans les pays où tout le monde a un compte courant en banque. Néanmoins son adoption en France rendrait service à un certain nombre de personnes, et peut-être la coutume du compte courant s'étendrait-elle peu à peu.

Les grands propriétaires. — Le type le plus caractéristique de la gentry est *le grand propriétaire terrien*. En voici un qui possède un millier d'hectares environ, valant 1.500.000 francs, et donnant une rente de 40.000 francs environ. Il habite un de ces *country seats*, un de ces élégants châteaux dont la campagne anglaise est parsemée, et qui sont entourés d'un petit parc charmant et admirablement soigné. C'est un ancien négociant de la Cité qui a voulu finir ses jours dans la peau d'un *squire*. Il a deux voitures et plusieurs chevaux, un jardinier et une demi-douzaine de domestiques.

Ce type approche déjà de la *Upper class*, de la grande aristocratie.

Comme on vient de le voir, tous les grands propriétaires ne sont pas d'ancienne roche, mais il faut considérer :

1° Que plus une famille est ancienne dans le pays, plus elle est une famille du comté, et plus elle a d'influence;

2° Que les propriétaires récemment arrivés font tout ce qu'ils peuvent pour s'imprégner des traditions, et imitent les vieilles familles, tout en reconnaissant leur supériorité.

Ainsi se maintient l'esprit de tradition. Il n'est pas spécialement dans l'institution de l'héritier, comme le croyait Le Play. Ce qui est vrai, c'est que l'institution de l'héritier est une manifestation de cet esprit, et ce n'est que par répercussion en retour qu'il aide ce dernier en empêchant le par-

tage du domaine, et la dispersion des objets dits de famille.

Une question importante à élucider est le rôle du grand propriétaire dont il a été si souvent question en science sociale.

Tout d'abord, il ne dirige pas le travail. C'est là le rôle du fermier. Anciennement, il en était autrement, mais la coutume du faire-valoir direct est devenue aujourd'hui tout à fait l'exception. Nous verrons qu'il n'existe plus guère de cultures en faire-valoir, ou, plus exactement, par intendants, que dans les réserves des très grands propriétaires de la Upper class.

Pourtant le propriétaire ne se désintéresse pas complètement de la culture, et quand le fermier expose la nécessité qu'il y a à faire des améliorations dans la terre (irrigation, drainage, route) ou dans les bâtiments, il se rend compte de leur utilité. Il tient à honneur que sa propriété soit en bon état, tout entière, et non pas seulement son château.

Il patronne les gens qui vivent sur ses terres, soit en faisant de beaux cottages pour les laboureurs, en diminuant les loyers dans les moments difficiles. Dans les temps de crise, il fait remise d'une partie du fermage au fermier.

Mais ce qu'il est surtout, et avant tout, c'est une autorité sociale, *un patron du Voisinage.*

Nous insistons ici de nouveau sur cette question du Voisinage, qui forme l'une des assises fondamentales de la société anglaise. C'est à cause de la bonne organisation du Voisinage que la vie privée en Angleterre a pu résister aux empiétements de la vie publique.

Il y a en Angleterre une hiérarchie sociale dans le Voisinage. Dans les campagnes, ce sont les propriétaires les plus importants et les plus anciens qui sont au sommet. Dans les quartiers urbains, ce sont les plus riches et les plus anciennement installés.

Lorsqu'une œuvre quelconque s'impose, ceux qui en ont l'initiative cherchent d'abord à s'assurer le patronage de ces chefs du Voisinage. C'est à eux que l'on présente d'abord les listes de souscription, et on les nomme présidents honoraires.

Ce sont donc eux les principaux donateurs des écoles, des hospices, des hôpitaux, des églises, etc.

Ils sont aussi des patrons des Phases de l'existence des familles ouvrières du voisinage. Ils leur prêtent ou donnent de l'argent très facilement, soit en cas de maladie, ou à la naissance d'un enfant, ou pour l'émigration d'un fils. Quand un ouvrier a un procès à soutenir, il s'adresse à un gentleman du voisinage pour le conseiller et l'aider. S'il a besoin d'un renseignement quelconque sur les lois, il s'adresse de même à un riche voisin dont il est connu. On peut dire que le gentleman est le « solicitor » de l'ouvrier, et c'est ce qui empêche celui-ci d'être la proie des agents d'affaires véreux.

Enfin, c'est parmi les gentlemen que l'on choisit les fonctionnaires non payés, mais ceci sera étudié dans une prochaine étude.

Les châtelaines s'occupent beaucoup du patronage moral et visitent souvent les familles voisines. Ce patronage se fait avec beaucoup de tact et de respect pour les opinions. Il n'y a pas de pression au point de vue religieux ou au point de vue politique, mais il y a des conseils donnés. L'Anglais est, avant tout, ne l'oublions pas, un indépendant, et se rebifferait contre toute tentative de ce genre. Le gentleman patronne, mais ne domine pas l'ouvrier. Celui-ci vote pour le premier parce qu'il constate qu'il le patronne pour son bien, mais il l'abandonnerait vite dans le cas contraire.

Par tout ce que nous venons de voir, on ne peut pas dire que le grand propriétaire soit un absentéiste, ce qui ne veut pas dire qu'il dirige le travail, ni même qu'il habite constamment sur ses terres. Ce qui est vrai, c'est qu'il est toujours disposé à tenir compte des intérêts des gens qui vivent autour de son habitation rurale.

Le mois de mai, qui est celui de la *season*, se passe à Londres, où l'on loue un appartement, ou bien l'on descend dans un grand hôtel. C'est l'époque des théâtres, des grandes fêtes, des promenades à Hyde Park.

L'été se passe à la mer, sur la *Silver Coast* ou Côte d'Argent

de l'Angleterre, ou à Ostende ou ailleurs. D'autres vont dans la montagne, en Suisse ou en Écosse.

L'automne surtout se passe à la campagne. C'est le moment de la chasse, surtout la chasse aux renards. Les gentlemen sont tellement épris de cette chasse que l'on m'assure que, sans elle, il n'y aurait pas un tel engouement pour la campagne.

La chasse aux renards a aussi beaucoup contribué à maintenir la sympathie entre les différentes classes sociales à la campagne, car tout le monde y prend part, quoique à des titres divers.

Les gros rentiers. — Il n'y a pas que la campagne qui possède des gros rentiers. Les villes du Sud en contiennent un grand nombre. Mais ceux-ci n'ont pas leurs capitaux placés en terres, au moins en terres situées dans la Grande-Bretagne.

Le type du rentier est très répandu outre-Manche; il forme une partie notable de la population, mais il est bien différent du type français correspondant.

Ce dernier place surtout son argent en valeurs sûres qui rapportent peu, en fonds d'États ou de villes.

En Angleterre, ces valeurs sont presque exclusivement entre les mains des femmes et des enfants mineurs. Les hommes préfèrent des valeurs plus aléatoires et plus lucratives. En France, il est vrai, des valeurs de ce genre trouvent de plus en plus des amateurs au détriment de la stabilité de l'épargne, parce que le rentier français ne vérifie pas la valeur réelle des affaires que l'on fait miroiter à ses yeux, et c'est pour cela que, pour ne pas tout perdre, il en arrive à éparpiller ses placements, prenant un peu de tout pour ne pas tout perdre.

Le rentier anglais n'a pas un tel laisser-aller, et c'est parce qu'il veut se donner la peine de vérifier, qu'il lui est plus commode de faire l'inverse, de placer tous ses œufs dans le même panier. Il est plus facile de surveiller une seule affaire que d'en surveiller cent. Par exemple, l'Anglais commanditera un homme capable qui veut monter une affaire à son compte, ou il prêtera de l'argent à un fils de fermier pour s'établir. Avant

de placer son argent, il se rend toujours sur place pour étudier l'affaire, pour juger les gens qui la dirigent; une fois intéressé, il y retourne de temps en temps et se renseigne sur la marche des choses.

L'Anglais agit de même quand il place son argent à l'étranger. J'en ai vu plusieurs qui avaient acheté des vignobles à Madère ou à Porto; ils s'y rendent tous les ans à l'époque des vendanges pour surveiller la récolte, la fabrication et l'expédition des vins, et vivent le reste du temps en rentiers.

Le rentier urbain rend les mêmes services sociaux que le grand propriétaire terrien; c'est un chef de Voisinage. Comme lui, il souscrira aux œuvres d'utilité publiques défendra les intérêts des petites gens qui l'environnent et, gratuitement, remplira certaines fonctions publiques ou privées. Nous ne parlerons ici que de ces dernières, les autres trouvant naturellement leur place dans le chapitre des pouvoirs publics.

Les fonctions privées désintéressées dont les Anglais des classes aisées ont souvent à prendre la charge comprennent principalement celle de *trustee*, ou fidéi-commissaire.

Les trustees, c'est-à-dire les personnes de confiance, gèrent des biens qui ne leur appartiennent pas. Les biens gérés de cette façon sont très nombreux en Angleterre.

En principe, la loi anglaise défend la main-morte, la propriété perpétuelle, et elle ne permet pas de tester en faveur d'une personne qui n'est pas encore née, si ce n'est envers l'enfant d'une personne actuellement vivante, et, dans ce cas, cet enfant devra entrer en possession à l'âge de vingt et un ans. Mais le gouvernement accorde des privilèges particuliers aux Corporations de bien public, non pas toutefois suivant un principe général, mais suivant des lois particulières rédigées pour chaque cas spécial qui se présente. Ces corporations sont les écoles, les églises, les établissements charitables, etc. Il faut des personnes pour gérer les biens ainsi immobilisés, soit qu'ils appartiennent à une corporation de bien public, soit qu'ils appartiennent, par suite d'un legs ou d'un testament, à une personne mineure ou non encore née. Les personnes que l'on

charge d'administrer ses biens sont les *trustees*. Ils sont nommés par le testateur ou le donateur, après accord bien entendu, car on ne peut contraindre quelqu'un à accepter cette charge. Le trustee ne peut faire aucun bénéfice sur les biens qu'il gère, mais souvent le donateur lui donne une indemnité. Le trustee rend les comptes de sa gestion au bénéficiaire, quand il remet les biens à ce dernier, et celui-ci peut l'attaquer devant les tribunaux, en cas de mauvaise gestion. Le trustee ne peut pas spéculer sur les biens dont il a la gérance, car la loi ne lui permet que des placements en valeurs sûres (fonds publics, chemins de fer, etc.), appelées *trust investments*, et dont la liste est minutieusement spécifiée par la loi.

Il y a, en somme, en Angleterre, deux façons de placer les capitaux : les femmes et les enfants ont leurs biens placés en valeurs sûres, tandis que les hommes commanditent des affaires plus lucratives, mais plus hasardeuses.

L'ÉLITE DES CULTURES INTELLECTUELLES. — Passons maintenant aux professions libérales élevées, celles qui se recrutent surtout parmi les gradués d'Oxford et de Cambridge. Il faut noter que les diplômes universitaires ne donnent accès à aucune carrière, mais ils en facilitent l'accès. En fait, certaines professions se recrutent en presque totalité parmi les *university men*.

Les métiers de journaliste, d'écrivain et d'artiste ne sont pas des métiers classifiants. Les articles des journaux sont toujours anonymes, et c'est l'éditeur qui assume toutes les responsabilités.

Beaucoup de romanciers sont des rentiers ayant un hobby intellectuel.

Les uns et les autres sont classés d'après leur Mode d'existence. Nous avons parlé, dans une autre étude, des *professeurs*. Nous n'y reviendrons donc pas. Notons seulement que, parmi eux, on trouve naturellement une proportion assez forte de savants et d'artistes.

Les *barristers* ou avocats forment une corporation très ancienne, qui recrute elle-même ses membres. Cette corporation

a institué des cours de droit, qui, du reste, ne sont pas obligatoires, mais il faut être présent aux dîners corporatifs au moins six fois par trimestre, et passer l'examen final. Toutefois, n'entre pas qui veut dans la profession; il faut être présenté par deux avocats, et, s'il y a lieu, on fait une enquête sur l'honorabilité de la famille. En réalité, les gentlemen seuls sont admis, et les écoles de droit sont plutôt les annexes d'un club que des écoles véritables. Quant aux dîners obligatoires, ils ont pour but de resserrer les liens corporatifs, de faire des connaissances, et d'entretenir le bon ton, les bonnes manières.

On est reçu avocat au bout de trois ans environ, soit entre vingt et un et vingt-cinq ans, mais il faut, en outre, faire un stage d'une année chez un avocat, stage qui coûte 100 livres ou 2.500 francs.

Les pasteurs de l'Église anglicane. — Nous présenterons, pour terminer, un dernier type, celui du *clergyman* attaché à l'Église anglicane, car, pour les autres, ils sortent des milieux populaires et n'ont nullement passé par l'Université.

Le terrain religieux est aussi délicat que le terrain politique, et l'on risque toujours de froisser les opinions individuelles. Aussi veillerons-nous ici, plus qu'ailleurs encore, à être aussi objectif que possible.

Pour ne pas nous égarer, présentons en action une famille, celle des W...

Le père occupe un poste important dans la hiérarchie ecclésiastique. Il a quatre fils et trois filles.

L'aîné a fait ses études à Cambridge, et est aujourd'hui fonctionnaire dans le Transvaal.

Le second est officier et sort de l'école militaire de Sandhurst.

Le troisième, après sa sortie de Cambridge, a fait des séjours sur le Continent, en France et en Allemagne, pour se perfectionner dans les langues étrangères. Il est aujourd'hui sur le point d'entrer comme assistant master dans une grande Public school et suivra donc la carrière professorale.

Enfin, le plus jeune fils est encore à Cambridge.

Quant aux filles, elles ont toutes été dans de grands collèges aristocratiques. L'aînée, par exemple, a été à Roedean school, école de Brighton que nous avons décrite dans notre étude sur l'*Education dans les Ecoles anglaises*.

Je demande pourquoi les trois filles n'ont pas été dans la même école, comme c'est le cas général en France? On me répond qu'elles ont choisi chacune leur école. Elles auraient pu demander d'être élevées complètement à la maison, comme c'est le cas de la plupart de leurs cousines, et comme c'était la règle anciennement; mais les misses W... sont entraînées par le mouvement moderne. Elles ont demandé d'aller dans de grands collèges, mais chacune s'est décidée d'après des camaraderies ou d'après une indication quelconque qui l'a influencée. De même les garçons ont choisi eux-mêmes leurs écoles et leurs métiers.

L'aînée est mariée, et la dernière est encore à l'école. Quant à la seconde, elle fait partie d'un ordre religieux, et vit dans un couvent où l'on s'occupe surtout de soigner les malades. Il y a, en effet, quelques ordres religieux féminins dans l'Église anglicane, quoiqu'ils soient rares et peu importants.

L'Église anglicane est-elle une Église d'État? Oui et non, et je dirai plutôt non. En tous cas, pas dans le sens français du mot. Ce qui est vrai, c'est que le roi d'Angleterre doit être anglican, que les archevêques et les évêques de l'Eglise sont de droit membres de la chambre des Lords, et que la chambre des Lords a le droit de juger les choses ecclésiastiques. Enfin, c'est le roi qui nomme les archevêques et les évêques. C'est tout. Il n'y a aucun rapport financier entre l'Église et l'État.

Dans ces conditions, que perdrait l'Église anglicane à la séparation complète? Rien, au point de vue matériel, à moins que l'État n'en profite pour séculariser certains biens. Quant au point de vue moral, elle perdrait peut-être un peu de prestige, elle ne serait plus l'Église nationale, et elle n'aurait plus de

représentants attitrés au Parlement, mais cela ne l'empêcherait pas d'être toujours l'Église aristocratique, l'Église respectable, l'Église de la Gentry et des gens qui gravitent dans son orbite.

Ceci explique pourquoi l'Église anglicane domine dans le sud-est de l'Angleterre, pays des gentlemen farmers et des riches rentiers, pays des grands collèges et des professions libérales.

On sait que les catholiques dominent en Irlande, les presbytériens en Écosse, et les méthodistes dans le Pays de Galles, mais, en Angleterre même, les sectes dissidentes sont assez puissantes dans le nord-ouest, où les petits cultivateurs sont nombreux, et où l'industrie est prépondérante.

Si l'on compare l'Église anglicane aux sectes dissidentes, on trouve qu'elle est plus hiérarchisée et paraît plus centralisée. Nous disons *paraît*, car elle est bien loin de la centralisation romaine. En réalité, dans l'Église anglicane, chaque paroisse est à peu près indépendante des autres, comme nous allons le voir.

D'abord, chaque paroisse ou *Vestry* possède son église, son presbytère et son cimetière, et les entretient à l'aide d'une contribution facultative, appelée *church rate*, qui est évaluée d'après le taux des loyers des paroissiens. Les paroissiens payant les *church rates* se réunissent chaque année, en assemblée plénière, pour approuver le budget et élire les personnes qui se chargeront de l'administration des biens.

Les bâtiments de l'église et du presbytère sont administrés par deux *churchwardens* (marguilliers), dont l'un est élu par les paroissiens, comme nous venons de l'indiquer, et l'autre est nommé par le pasteur.

Le cimetière est administré par un conseil élu, le *Burial board*.

Les *churchwardens* et les membres du *Burial board* remplissent leurs fonctions gratuitement. Ils n'en sont pas moins personnellement responsables des actes de leur gestion. On les choisit parmi les gentlemen de la paroisse.

Quant au pasteur, il tire ses ressources :

1° De la dîme (*tithe*), qui est un impôt sur la propriété;

2° Des revenus de terres léguées à titre de bénéfices. Dans certaines paroisses, ces revenus sont très importants, et c'est de là que provient l'inégalité des situations des ministres de l'Église anglicane.

Par qui sont nommés les pasteurs? Non pas par l'État, ni même par leurs supérieurs hiérarchiques. Ils sont nommés par le patron de la paroisse.

Chaque paroisse a un patron qui possède le droit de désigner[1] le personnel ecclésiastique de la paroisse. Très souvent, ce patron est le grand propriétaire qui a affecté le revenu d'une partie de ses terres à la rémunération de ce personnel, et le droit de patronage passe de fils aîné en fils aîné comme les terres. Mais il arrive aussi, par suite d'usages anciens, que le patron soit l'Évêque du district, une Université ou le Roi. Ici, comme dans toutes les institutions saxonnes, on ne trouve donc pas de règles uniformes, mais le respect d'usages traditionnels.

Avec ce système, le ministre n'est-il pas sous le pouvoir de son patron? — Non, le patron a le droit de le nommer, mais non celui de le révoquer. Le pasteur peut permuter avec un autre ministre ayant une situation analogue, avec l'autorisation des patrons des deux paroisses.

Nous sommes loin, on le voit, de la centralisation, au moins au point de vue matériel. L'indépendance du prêtre est très grande à ce point de vue, et cela favorise évidemment l'indépendance sous tous les rapports.

L'unité des idées est bien moins grande dans l'Église anglicane que dans l'Église romaine. Celle-ci possède un corps doctrinal important et très précis. En Angleterre, les croyances reposent surtout sur la conscience individuelle de chacun ; les gens qui pensent à peu près de même forment une secte, et chacun est prêt à changer de secte, si elle ne répond plus à ses aspirations.

Au surplus, l'Anglais attache peu d'importance aux dogmes,

1. Ce droit s'appelle l'*advowson*. Le patron ne peut naturellement choisir qu'un prêtre ordonné préalablement par l'Église.

parce que, me dit-on, il a horreur des théories. Il met toujours le sentiment religieux avant les définitions dogmatiques.

Les prêtres sont naturellement plus portés aux controverses religieuses par suite de la formation théologique qu'ils ont reçue, mais chacun se fait une croyance, et l'Église est forcée d'être très large à cet égard. Les dogmes sont peu nombreux et vagues. Ils consistent dans les 39 articles, mais on n'exige du prêtre qu'une adhésion en bloc.

Les 39 articles rejettent la suprématie du Pape, le dogme de la transsubstantiation, l'existence du purgatoire, les indulgences et le culte des images. Ils n'admettent que deux sacrements : le baptême et la communion. La messe n'est pas obligatoire, ni le jeûne.

Mais tout cela peut être l'objet d'interprétations diverses, si l'on s'en remet aux croyances individuelles de chacun. Aussi y a-t-il plusieurs tendances parmi les fidèles de l'Église. Les tendances peuvent être groupées en trois courants d'idées :

1° Le parti de la Basse Église (*Low Church*), qui se recrute surtout dans la petite bourgeoisie, veut surtout maintenir l'interprétation traditionnelle des siècles passés, depuis la Réforme, et s'en tenir le plus possible à la lettre des 39 articles;

2° Le parti de la Haute Église (*High Church*), qui s'est formé vers le milieu du XIXe siècle, se recrute surtout dans le monde aristocratique. Les membres de la High church interprètent les 39 articles dans un sens qui se rapproche de la doctrine catholique. Ainsi, à côté des deux sacrements reconnus par l'Église anglicane et qu'ils appellent les grands sacrements, ils admettent cinq petits sacrements. Ils ne croient pas à la transsubstantiation, mais à la Présence réelle.

3° L'Église Large (*Broad Church*), apparue également au siècle dernier, comprend les esprits les plus portés à l'Intellectualisme, et voudrait que l'on soit encore plus tolérant pour les opinions individuelles.

Pour dire les choses avec impartialité, il faut reconnaître que l'Église anglicane est bien protestante dans ce sens que les dogmes reposent sur les opinions individuelles, même si ces

dogmes se rapprochent de ceux enseignés par l'Église catholique. Et aussi il y a peu d'actes obligatoires.

Revenons à la famille de W..., le clergyman dont nous avons parlé. L'un des fils me dit qu'il assiste rarement à la messe le dimanche, et son père, qui va officier, ne s'en inquiète pas autrement. Assez souvent il assiste à une messe en semaine, parce qu'il y a peu de monde, et il préfère la prière dans le silence et le recueillement.

Que fait-il le dimanche?

Il flâne, lit, se repose. Ce qui fait scandale, ce n'est pas le fait de ne pas assister à la messe, mais le fait de travailler activement ou de s'amuser. S'il sort, il marche comme un désœuvré, et les amusements publics ne seraient pas tolérés. C'est le jour du repos. Le dimanche anglais est terrible pour un Français actif et remuant, et il en conclut que les Anglais s'ennuient ce jour-là comme lui-même; c'est une erreur; la majorité des insulaires s'en accommode très bien. Nous l'avons dit déjà, l'Anglais a un grand besoin de calme, de tranquillité. Le dimanche est un jour où l'on est encore plus calme et plus tranquille que d'habitude.

Revenons à la religion anglicane et aux cérémonies du culte.

Pour la messe, il y a un élément d'unité, ce sont les paroles que l'on y prononce : on suit le texte du *Prayer Book*, du Livre des prières, dont la rédaction définitive date de 1662.

Mais le rituel varie d'une paroisse à l'autre, suivant les inspirations des prêtres. Ceux qui se rattachent plus ou moins au mouvement de l'Église Basse rendent les cérémonies le plus simples possible, tandis que, dans la Haute Église, on se rapproche davantage du rituel catholique : « A une simple table ils ont substitué l'autel catholique avec tous ses ornements. Les messes basses ne leur suffisent pas. Il leur faut tous les dimanches des messes solennelles avec diacre et sous-diacre[1]. » Les autres cérémonies donnent lieu à des remarques analogues.

Dans la Basse Église, par exemple, la confession se fait en

1. R. P. Rogey, *Le Ritualisme*, p. 19. Blond, 1903.

commun, suivant un texte que l'on répète ensemble, et par lequel on s'accuse vaguement d'avoir péché. Dans la Haute Église, la confession individuelle à un prêtre est permise, mais non obligatoire. Les confessionnaux sont au surplus bien différents des nôtres; ils sont vastes, clairs et n'ont aucune apparence mystérieuse. La communion a lieu à l'âge de 14 ans, après la confirmation.

Le mariage religieux est reconnu valable au point de vue civil. Mais le mariage purement civil ne vous met pas en dehors de l'Église, quoique ce soit le signe d'un faible attachement à l'Église. Au surplus, le pasteur anglican considère tous les habitants de sa paroisse comme ses paroissiens et visite les dissidents aussi bien que les fidèles de son église.

Le trait le plus frappant de l'Église anglicane est en somme sa grande souplesse.

L'unité réside dans une certaine communauté du sentiment religieux, dans l'idée que l'on se fait du chrétien, du *Christian gentleman*. On reconnaît que la nature humaine est faible et sujette au péché, mais les fautes ne sont pas envisagées avec légèreté. Avec le sens si développé de la responsabilité individuelle, il n'en peut être autrement. Les péchés ne s'effacent pas; il faut les porter comme un boulet jusque dans l'autre monde. L'Anglais n'est pas un saint, mais ce n'est pas non plus un homme léger, et il sent le poids de ses fautes. Le terrain est donc bon pour le progrès moral.

Dans la Basse Église, on insiste beaucoup sur ce côté sombre de la vie. On ne peut certes pas accuser ses membres de frivolité! Voici un fidèle de la Basse Église. C'est un agent d'assurance qui gagne largement sa vie, et fait partie de la Middle class. Il ne boit jamais de boissons alcooliques, il ne fume pas, ne met jamais les pieds dans un théâtre. Il a, en outre, quelques autres principes très arrêtés : par exemple, il veille soigneusementà ne pas soutenir le vice, même indirectement. Ainsi, il refuse toute assistance à une pauvre couturière dont le mari est ivrogne et paresseux, parce que l'argent qu'il lui donnerait permettrait au mari de continuer à boire et à ne rien faire.

Ce n'est pas là un exemple isolé. Les gens de l'Église Basse condamnent le bal, et beaucoup ne sont pas éloignés de penser que la danse est un péché.

Cet esprit puritain est plus rigoureux encore, si possible, chez les dissidents. A Manchester, où la majeure partie de la population appartient aux sectes dissidentes, il paraît qu'une statue nue ne serait pas tolérée, ni aucune image légère. Les quakers forment le point extrême. Ils repoussent le luxe et les beaux-arts, et portent des vêtements d'une grande simplicité. Les frivolités de la Mode et les nouveautés passent à côté d'eux sans les atteindre.

Une nation ne serait pas complète si elle n'était composée que de telles gens, mais il est bon qu'une nation en possède.

A l'autre extrémité se trouvent les adeptes de la Haute Église. Plus riches et moins absorbés par le travail, ils ont conservés les traditions aristocratiques, soutiennent les beaux-arts et sont plus disposés à jouir de la vie. Ils sont mondains et portés au luxe. Rarement tempérants absolus, ils ont l'esprit moins étroit et la générosité plus large.

On dit généralement que les membres de l'Église Basse mangent beaucoup, tandis que ceux de l'Église Haute boivent beaucoup.

Dans la classe ouvrière, ceux qui ne font pas partie de l'Église Basse ou d'une secte dissidente, sont rarement de l'Église Haute, trop aristocratique, mais tombent dans l'irréligion. Une chose pourtant ne les abandonne pas, c'est le respect pour la Religion.

Le lecteur s'attend sans doute à ce que je lui parle de l'état du catholicisme en Angleterre et de ses progrès possibles.

Un point indéniable, c'est que le nombre des catholiques a augmenté par suite de l'immigration irlandaise et aussi de l'immigration étrangère. Dans une société comme la société anglaise, ceci n'est pas une bonne note pour le catholicisme, puisque c'est la religion des gens inférieurs au point de vue social. Les traditions sont vivaces en Angleterre et parmi ces traditions léguées par les siècles passés, il faut noter l'opposition à la suprématie du Pape, l'horreur des Jésuites, la répugnance

pour la confession, etc. Mais le mouvement ritualiste de la Haute Église sympathise avec le catholicisme, et il s'agit ici des classes élevées. Toutefois, s'il y a sympathie, il n'y a pas fusion, et s'il y a rencontre sur certains points, il y a opposition dans les fondements mêmes.

Le point le plus intéressant est donc celui des conversions individuelles. Il y a eu quelques conversions marquantes, et il continue à y en avoir, mais ces conversions ne peuvent entraîner la masse, puisque chacun ne se détermine que d'après sa propre conscience. Tout ce que l'on pourrait dire, c'est qu'il y a là un indice. Mais il faut reconnaître que les progrès sont lents, très lents. Il faut tenir compte, pour être juste, des catholiques qui se convertissent au protestantisme; en outre, il paraît qu'une partie des nouveaux convertis au catholicisme font retour ensuite au protestantisme.

En somme, personne ne peut dire d'une façon certaine s'il y a ou non progrès du catholicisme dans la partie anglo-saxonne de la population.

Nous parlions tout à l'heure des tempérants. Leur nombre va en augmentant, précisément à cause du bon terrain moral que présente le milieu anglo-saxon. L'ivrognerie ne peut plus être considérée comme un vice national. Partout on me dit que l'alcoolisme diminue, dans le Nord comme dans le Midi, et les statistiques en accusent le recul. Pendant l'année fiscale 1901-1902, la consommation[1] a été de 1 gallon par tête, soit 4 litres 54; en 1909-1910, elle est tombée à 0,58 gallon ou 2 litres 63 seulement. Mais les statistiques ont besoin d'être expliquées. Il est indispensable de savoir de quelle façon cet alcool est ingurgité, pour en déduire les effets physiologiques et sociaux. Or, pour le cas de l'Angleterre, il y a lieu de noter les points suivants :

1° *Les enfants ne boivent pas de boissons alcooliques.* Il est très rare de rencontrer ici, comme cela n'a que trop souvent lieu dans le nord de la France, surtout en Normandie, des parents mélangeant de l'alcool au lait destiné à des enfants en

1. *Bulletin de statistique et de législation comparée*, mai 1911, p. 583.

bas âge[1]. Dans l'élite ouvrière et surtout dans la Lower Middle class, beaucoup de mères font jurer à leurs fils de ne boire aucune boisson alcoolique avant un certain âge, avant dix-sept ans, par exemple, et ces serments sont tenus. Il m'est arrivé plusieurs fois, en France, de dîner dans un restaurant en compagnie de monteurs de métiers à filer de la maison *Platt brothers* d'Oldham. Les ouvriers buvaient de la bière en mangeant, tandis que je n'ai jamais vu les apprentis boire autre chose que de l'eau. Les ouvriers français ou belges, en pareil cas, feraient une pression pour que les jeunes boivent de la bière ou du vin, mais l'Anglais est plus respectueux de la personnalité. Peut-être quelques-uns de ces jeunes gens boivent-ils beaucoup plus tard, mais pendant toute la période de formation du corps, celui-ci aura été à l'abri de l'élément destructeur.

2° *Les hommes ne boivent pas d'alcool à jeun.* Le matin, l'Anglais fait un solide déjeuner, un breakfast très copieux, et s'il boit de l'alcool, c'est dans la journée ou le soir. Dans le nord de la France et en Belgique, on ne voit que trop souvent des ouvriers ayant l'habitude, devenue une manie, de boire immédiatement en se levant un verre d'eau-de-vie ou de genièvre. L'alcool dans un estomac vide fait bien plus de ravages que dans un corps bien nourri.

Pourtant tout n'est pas parfait, et il reste encore des progrès à faire surtout aux deux extrémités de la société, dans la basse classe et dans l'aristocratie. D'une part, les ivrognes tombent rapidement dans la classe des Loafers. D'autre part, la richesse ne pousse pas à la sobriété, et la Haute Église, nous le savons, est peu puritaine. Dans certaines Public schools, les jeunes gens boivent de la bière. Dans les classes élevées, les hommes boivent souvent de la bière, ou du vin, ou du whisky à l'eau. Il y a aussi des femmes qui boivent; excepté dans la classe des Loafers, ce sont surtout des femmes qui s'ennuient, par exemple des femmes mariées sans enfants ou des vieilles filles qui ne se consacrent pas à une œuvre utile. Malgré tout, il y a progrès.

1. Des faits semblables existent pourtant dans la classe des Loafers. Là, tous les genres d'alcoolisme se rencontrent, y compris les plus hideux.

car il n'est plus de bon ton de boire beaucoup, comme c'était le cas il y a un siècle par exemple. L'opinion publique devient de plus en plus sévère à cet égard.

Il faut noter ici un phénomène singulier, celui du *patronage qu'exercent les classes inférieures sur les classes supérieures.* Pour bizarre qu'il soit, il n'en est pas moins réel. Si le snobisme règne dans les classes inférieures, d'autre part, les classes riches ont un certain souci de l'opinion de ceux qui sont en dessous d'eux. Ils tiennent à honneur de paraître des modèles pour ceux-çi. Sans ce sentiment-là, il y aurait une tendance plus grande au relâchement dans l'aristocratie britannique.

Peut-être le repos du dimanche serait-il moins respecté dans les grandes familles si les domestiques n'étaient pas là! Peut-être certains boiraient-ils plus ouvertement s'ils ne craignaient d'être vus par une servante puritaine! L'Anglais des hautes classes n'est pas élevé par sa mère, mais par sa nurse, et celle-ci, plus que la première, veut en faire un gentleman. Celui-ci plus tard rougirait, si sa seconde mère, sa vieille nurse avec qui il correspond toujours, cessait de le croire le plus parfait gentleman!

Il faut bien comprendre ceci. Le gentleman est, avant tout, un idéal humain rêvé par les petites gens. Cet idéal, elles pensent qu'il doit être réalisé par les personnes, qui, plus riches, peuvent être mieux élevées qu'elles-mêmes. Aussi y aura-t-il toujours des gentlemen.

Je cause avec un socialiste anglais, et je lui demande ce que deviendra la Grande-Bretagne sous le régime socialiste. Il m'avoue d'abord que le socialisme fait peu de progrès, mais enfin, tout peut arriver! Eh bien! dans l'Angleterre socialiste, l'Etat fera beaucoup de choses pour l'ouvrier. — L'égalité existera-t-elle? — Non, l'égalité est une absurdité. Chacun doit être récompensé selon ses capacités. — Il n'y aura plus de Lords héréditaires, mais il y aura encore des gentlemen dans l'Angleterre socialiste!

La situation de la femme. — Un mot de la situation des femmes dans la Upper Middle class.

Jeune fille, elle a un petit revenu qui lui sert d'argent de poche et dont elle dispose à sa guise; c'est une allocation paterternelle régulière ou quelquefois le revenu de biens reçus en usufruit, et qui sont gérés par un truste, comme nous l'avons expliqué.

Mariée, elle dispose de ses biens, car c'est le régime de la séparation qui est la règle. Il est vrai que très souvent elle n'est qu'usufruitière, et que le trustee qui administre ses biens est le mari[1], mais ce n'est pas une obligation. En tous cas, le trustee est responsable; il ne peut acheter que des valeurs sûres, et la femme est seule maîtresse de l'emploi de ses revenus. Très souvent, c'est le mari, qui, dans le contrat de mariage, assure une dot en usufruit à sa femme.

Si elle ne se marie pas, elle arrive à accumuler un certain bien, par les legs et les héritages qu'elle reçoit; alors elle va vivre dans un boarding-house, ou, si ses revenus sont suffisants, elle loue une maison et prend des domestiques. Quelques-unes se laissent aller à l'oisiveté, boivent, mènent une vie peu régulière, mais beaucoup deviennent des *benevolent old ladies*, des dames s'occupant d'œuvres charitables, payant non seulement de leurs bourses, mais de leurs personnes.

J'ai pu voir à l'œuvre quelques dames charitables, des *gentle women* s'il en fut. Je ne puis dire quel amour sincère de l'humanité les anime! Ma plume est impuissante à décrire la sérénité de ces belles âmes, le calme et le naturel avec lesquels elles accomplissent la tâche qu'elles se sont assignée! Aucune vanité ne les agite, et l'on ne trouverait pas ici le type de la bienfaitrice visitant ses protégés en grande toilette et arrivant dans un somptueux équipage. Certaines d'entre elles ont appris le métier de nurse, et se sont préparées à leur rôle avec conscience.

Quelques mots de l'habitation. A la campagne, c'est un petit château, un *country seat* entouré d'un petit parc très bien entretenu et très agréable.

En ville, c'est une *villa* séparée de la rue par un fossé et un

1. Le mari est le trustee de sa femme, à moins d'indication contraire dans le contrat.

petit jardinet. Un petit portique s'élève au-dessus de l'escalier d'entrée.

Voici à Londres une maison dont le loyer s'élève à 3.000 francs par an et les impôts locaux à 1.800 francs.

Au rez-de-chaussée : corridor-vestiaire ; à gauche, en enfilade, la salle à manger, le salon et une salle vitrée. Dans le fond, le bureau : c'est le *den* ou repaire du mari ; c'est le refuge sacré où la femme ne pénètre que rarement, avec discrétion, car c'est là que le mari se recueille ou travaille en silence, c'est là qu'il trouve la paix s'il ne la trouve pas ailleurs.

Au premier étage, la chambre conjugale, la salle de bains, la nursery où s'amusent les enfants, le boudoir ou repaire de Madame, le lieu sacré où le mari ne pénètre pas sans motif grave.

Au second, les chambres des enfants et de la nurse.

Le sous-sol est le domaine des domestiques, et les maîtres n'y pénètrent qu'avec la plus grande discrétion. Il comprend un salon, une chambre à coucher, la cuisine et la laverie, et se prolonge en dessous du trottoir où se trouve la soute à charbon.

La maison est éclairée à l'électricité, et on trouve l'eau chaude et l'eau froide à tous les étages. Enfin, derrière, s'étale une petite pelouse.

Voici une villa d'une ville assez importante du midi. Le loyer s'élève à 2.750 francs et les impôts locaux à 750 francs.

Le rez-de-chaussée comprend un salon et une salle à manger, et le premier étage, une chambre à coucher et un autre salon, plus un petit boudoir, etc. Il y a, en effet, souvent deux salons, celui du matin où la famille se tient ayant que le nettoyage de l'autre soit fait, et celui du soir, le grand salon où l'on reçoit les visites.

Dans une autre villa encore, je trouve au rez-de-chaussée la salle à manger et le bureau du mari ; au premier, les deux salons, et le boudoir de la femme ; au second, les chambres à coucher. Plus haut, en dessous du toit, c'est le domaine de la nurse et des enfants ; à la cave, celui des autres domestiques.

A Londres, on trouve un certain nombre de maisons divisées en appartements, mais généralement chaque appartement comprend un étage complet, un *flat*, de façon à ne pas être gêné par les voisins. Ces maisons sont gardées, non par un concierge mais par un *porter*, ou commissionnaire qui tient les escaliers propres et rend de petits services aux locataires[1]. Il n'a nullement l'air arrogant du concierge parisien; il n'est pas le mandataire, mais le domestique du propriétaire, n'a nulle qualité pour toucher les loyers, ni pour remettre les lettres, et sa loge n'est nullement placée à l'entrée pour espionner les allées et venues. Chaque locataire a la clef de la porte de la rue. Ainsi, même dans ces *flats*, l'indépendance est réalisée autant que possible. Ces flats se louent de 3 à 4.000 francs par an.

Ces flats sont habités par les gens avides de plaisirs, qui veulent être à proximité des théâtres et des amusements de Londres. Ce sont, par exemple, des Coloniaux, qui, par réaction contre la vie primitive des pays neufs, viennent, pendant quelques mois ou quelques années, faire un séjour dans la métropole; ou bien ce sont des coloniaux enrichis qui viennent terminer leurs jours et veulent profiter de la vie; ou bien encore ce sont des ménages sans enfants qui se consacrent aux plaisirs. Soyez bien certain que l'on ne trouve pas de puritains dans les flats, ni des familles ayant des enfants en bas âge. C'est surtout pour la bonne éducation et la bonne santé des enfants que l'Anglais préfère les maisons de la banlieue.

V. — LA « UPPER CLASS ».

Nous voilà enfin arrivé en haut de l'échelle sociale. C'est le grand monde, celui dont les journaux nous racontent les mariages, les déplacements saisonniers, les réceptions fastueuses.

1. Il n'en est pas ainsi dans les *blocks* ou *mansions*, grandes casernes que l'on voit par places, au centre de Londres, et contenant de petits appartements ouvriers. Là, un Cerbère a son bureau à l'entrée, car ces blocks sont habités par une population nomade et souvent cosmopolite.

Anciennement, cette classe ne comprenait que la haute noblesse, mais aujourd'hui, le monde cosmopolite se fait, à côté, une place de plus en plus grande, monde composé de gens enrichis dans les affaires, et comprenant surtout des Juifs, des Allemands et des Américains. En effet, une grande partie du commerce d'importation et d'exportation et de la haute banque est entre les mains des Juifs allemands.

Le premier type est naturellement le plus intéressant pour nous. C'est celui des très grands propriétaires terriens dont les domaines se transmettent intacts de fils aîné en fils aîné, pendant que les cadets font leur chemin dans les fonctions publiques, dans l'armée, dans l'administration des Indes, dans la diplomatie, dans le haut clergé anglican.

Le fils aîné, très souvent, administre les domaines du père avant de lui succéder, mais parfois, il doit gagner lui-même sa vie comme un cadet, en attendant.

Malgré tout, cette classe est affaiblie par les facilités trop grandes de la vie. Ce sont des gentlemen, mais un peu déviés, parce qu'ils sont plus éloignés du contact des autres classes, et aussi parce qu'ils ont conservé davantage les traditions féodales ou normandes. On trouve aussi beaucoup d'enfants gâtés, chose bien rare dans les autres classes.

L'usage de donner une dot est ici assez général. Tout le monde sait que de nombreux nobles ne dédaignent pas d'épouser de riches héritières américaines pour redorer leurs blasons. En général, l'opinion publique blâme ces mariages, et l'on accuse, à tort ou à raison, ces riches Américaines de ne pas savoir élever leurs enfants et de pousser à la désorganisation familiale, par suite d'un esprit d'indépendance trop accusé.

Le type de l'habitation est le grand château de campagne, avec de nombreuses chambres, une domesticité innombrable, un grand parc où l'on peut donner d'immenses *garden parties* et des *fancy fairs*, des fêtes fastueuses.

A Londres, l'habitation est la grande maison des environs de Hyde Park, c'est-à-dire des quartiers de Belgravia ou de Mayfair.

Bien entendu, on est encore plus souvent absent que dans la gentry. L'hiver se passe en Egypte, l'été en Ecosse ou ailleurs, mais au moment de la season, on est à Londres.

Ces grands seigneurs dépensent une bonne partie de leurs revenus en patronant des œuvres d'utilité publique, tel le duc de Bedford qui consacre près du sixième de son budget annuel à doter des écoles, des églises, des hôpitaux, que sais-je encore.

C'est parmi eux que l'on peut encore trouver la coutume de faire cultiver par un intendant une ferme modèle, une *Home farm*, non dans un but lucratif, mais par tradition. Il ne s'agit pas là de gagner de l'argent, mais de posséder la plus belle cavalerie, le plus beau bétail, les meilleurs instruments. Il ne faut pas négliger l'influence de ses fermes, mais il ne faut pas oublier non plus qu'elles sont peu nombreuses.

Les traditions de patronage subsistent, on le voit, mais il me semble que, contrairement à ce qui se passe dans la gentry, on y paye plus de son argent que de sa personne. Mais, comparée à la noblesse du Continent, la noblesse anglaise semble cependant payer plus de sa personne que cette dernière.

Nous avons parcouru de bas en haut cette société britannique si intéressante à bien des égards. Nous avons exposé les faits tels qu'ils nous sont apparus, en refoulant, ou, tout au moins, en essayant de refouler, toute tendance subjective.

Notre tâche toutefois ne nous semble pas terminée.

Il nous reste à coordonner les éléments recueillis, et à dégager l'essence des choses.

Pour cela, il est nécessaire de voir de plus près les caractéristiques des différents groupements, tant de la vie privée que de la vie publique. Une unité singulière en jaillira.

P. DESCAMPS.

L'Administrateur-Gérant : Léon GANGLOFF.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

LES CULTIVATEURS DU LAONNOIS

PAR

EUGÈNE CREVEAUX

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Novembre 1911

SOMMAIRE

I. **LE LIEU**. P. 3.

II. **LA CRISE DE 1884**. P. 9.

Causes de la crise. — Élévation des fermages. — Hausse des salaires. — Baisse du blé. — Baisse de la betterave. — Baisse de la laine.

III. **LES VARIÉTÉS DE CULTIVATEURS**. P. 32.

1° ***La grande culture.*** — La grande culture associée à l'exploitation du bétail. — Culture industrielle intensive.

2° ***Une petite tenure.***

3° ***Une famille ouvrière du Laonnois.***

IV. **CONCLUSIONS**. P. 66.

LES

CULTIVATEURS DU LAONNOIS

I

LE LIEU

Le pays qu'on désigne sous le nom de *Laonnois* se trouve borné, au nord par le cours de la Serre, depuis Rozoy jusqu'à La Fère; à l'ouest par l'Oise, de La Fère à Manicamp, où elle reçoit la Lette; au sud par la Lette dans toute son étendue; enfin, à l'est, par la ligne séparative des départements de l'Aisne et des Ardennes, de Neufchâtel à Rozoy. Ce sont là, à peu de chose près, les limites actuelles de l'arrondissement de Laon.

Cette région offre deux aspects bien différents : pour s'en rendre compte, il suffit de gravir les pentes de la montagne de Laon et de faire le tour de la ville en suivant les magnifiques promenades dont les épais ombrages masquent la vue des anciens remparts. Laon jouit, en effet, de la particularité curieuse d'être construite sur le sommet d'un rocher isolé qui domine la campagne voisine d'une centaine de mètres. De cet observatoire naturel, la vue porte loin; au nord, on découvre une plaine immense, presque unie, qui s'étend à perte de vue. Rien ne vient rompre la monotonie de ces vastes champs, ajustés bout à bout comme les morceaux d'une gigantesque mosaïque; de distance en distance, au croisement des routes dont les rubans blanchâtres se déroulent à l'infini, des villages pressent leurs maisons autour d'un clocher; on distingue aussi des fermes isolées et

des sucreries qui élèvent vers le ciel leurs hautes cheminées. En été, lorsque le vent souffle, et courbe les frêles tiges des céréales, il creuse des dépressions, forme de véritables vagues sur lesquelles la lumière se joue agréablement; il en résulte une impression de vie, de mouvement tout à fait comparable à celle de la mer; ces flots jaunâtres qui ondoyent et viennent déferler jusqu'aux pieds de la montagne, sont la véritable richesse du pays; c'est la moisson prochaine qui achève de mûrir.

Le sol formé de craie noduleuse, souvent magnésienne, est recouvert d'une couche plus ou moins épaisse de limon quaternaire; dans la partie nord, principalement dans les cantons de Marle et de Crécy, le limon ou terre franche est pauvre en chaux et en acide phosphorique, très perméable aux eaux et facile à travailler. C'est le pays de la grande culture, du blé et de la betterave. Les pâturages sont rares, à cause de la grande perméabilité du sol; on ne trouve des herbages permanents que dans les endroits où l'argile plastique est à la surface de la craie et près des cours d'eau.

Au sud, la vue est bornée par une chaîne de collines, de faible altitude, d'un effet des plus pittoresques; à leur pied de coquets villages se cachent sous la verdure; à travers le feuillage on aperçoit des coins de villas, de châteaux, résidences d'été de riches propriétaires que la beauté du site a tenté. Par endroits, sur la crête de la montagne, on remarque comme des éboulements; ce sont des carrières qui fournissent une excellente pierre à bâtir. Sur le versant exposé au midi, on cultive la vigne; mais cette culture a beaucoup perdu de l'importance qu'elle avait autrefois. Au temps de S. Remi, le vignoble laonnois passait pour un des plus anciens; un historien raconte qu' « au sacre de Charles IX, on présenta à ce prince des vins du Remois et du Laonnois; et c'étaient ces derniers qui coûtaient le plus cher ». Pluche a trouvé la preuve de ce fait dans les registres de l'hôtel de ville de Reims. De nos jours, le raisin ne mûrit plus, il lui survient des maladies, aussi on a beaucoup arraché depuis trente ans. Dans la plaine qui s'étend entre la chaîne de collines et la montagne de Laon, aux pieds mêmes de cette ville,

on rencontre des marécages bordés de grands arbres. C'est là que prend naissance un petit ruisseau, l'Ardon; les terres qui l'avoisinent, tout le long de son cours, sont consacrées à la culture maraîchère. Ici ce ne sont plus les champs immenses à coloration uniforme de la grande plaine, mais de petits jardinets, soigneusement entretenus, où l'on fait pousser: artichauts, carottes, petits pois, salades, etc. Ceux qui font des primeurs ont eu soin de clôturer leurs domaines afin d'en rendre l'accès plus difficile aux maraudeurs; par-dessus les murs et les haies, les châssis de couches et les cloches en verre brillent au soleil.

La partie sud du Laonnois est accidentée; par là il se rapproche beaucoup du *Soissonnais* dont il est d'ailleurs voisin. Seulement dans le *Soissonnais* les plateaux sont plus vastes, mais la formation est la même, roches calcaires recouvertes d'une couche plus ou moins épaisse de limon.

A côté de ces deux régions bien caractérisées, il en existe deux autres, moins tranchées, qu'on ne remarque pas aussi facilement; ce sont, à l'est, des terres pauvres, sablonneuses où le limon moins épais laisse parfois affleurer la craie. Les cantons de Sissonne et de Neufchâtel ont quelque ressemblance avec la Champagne. Ces terres peu productives constituèrent autrefois une véritable région pastorale; de grandes étendues étaient laissées en friches, à l'état de chaumes pour faire l'élevage en grand du mouton. Aujourd'hui, la culture du seigle, qui tend de plus en plus à disparaître, a trouvé là son dernier refuge. Le bon marché des terres a permis à l'État d'établir, dans les environs de Sissonne, un grand camp militaire qui occupe un millier d'hectares.

A Sissonne prennent naissance des marais qui suivent une direction N.-O.-E. passant entre Liesse et Chivres, à Pierremont, pour se terminer à Froidmont. Ces marais sont traversés dans toute leur étendue par une petite rivière, la Souche, qui va se jeter dans la Serre, à Crécy. Des travaux de desséchement ont été entrepris en 1820, et sur les terrains conquis on se livre à présent avec succès à la culture maraîchère. Ajoutons que toutes les terres qui se trouvent dans le voisinage de l'eau fournissent

une tourbe excellente, employée par les riverains pour le chauffage.

A l'ouest de Laon, l'argile plastique et les sables nummulitiques occupent de larges surfaces, couronnées sur certains points par des bancs de calcaire grossier et de grès de Beauchamp. C'est un pays de forêts; on y rencontre : la haute et la basse forêt de Coucy, la forêt; de Saint-Gobain, les bois de Frière, de Genlis, etc... A proximité de ces importantes réserves de combustible on trouve, à Faucoucourt, un beau sable blanc; c'est sans doute à cet ensemble de circonstances qu'on doit le développement des arts de la verrerie. En 1530, il y avait déjà dans la forêt de Saint-Gobain, à Charles-Fontaine, un fourneau à fabriquer le verre; en 1685 vint s'installer, à Saint-Gobain même, la célèbre manufacture de glaces qui est aujourd'hui universellement connue. Un peu plus tard, en 1705, une verrerie à bouteilles fut construite à Folembray dans la basse forêt de Coucy; elle existe encore aujourd'hui. A la suite de la Révolution, l'abbaye de Prémontré fut également transformée en verrerie, mais elle ne conserva pas longtemps cette affectation. Depuis, l'industrie est restée stationnaire dans cette région ; on pourrait même dire qu'elle a reculé, puisque le perfectionnement des méthodes a fait fermer les usines qui s'étaient montées près de Chaillevois, pour extraire des cendres pyriteuses, le vitriol et l'alun. Malgré l'ouverture des canaux de Saint-Quentin et de la Sambre à l'Oise dont le point de jonction se trouve près de Tergnier (point de contact du Laonnois avec le Vermandois); malgré les voies ferrées qui le sillonnent, malgré la création d'importants ateliers de réparation du chemin de fer du Nord à Tergnier, malgré toutes les facilités, ce pays n'a pas pris de développement industriel, il est resté essentiellement, profondément *agricole*. Chauny et Tergnier sont placés aux confins du Laonnois; par leur caractère ils se rattachent au Saint-Quentinois dont ils dépendaient administrativement autrefois.

Depuis la seconde moitié du XIXe siècle, on cultive en grand la betterave, un peu sur tous les points du Laonnois, ce qui a donné naissance à une industrie agricole et saisonnière : *la sucrerie*.

De cette vue sommaire sur le Laonnois, il se dégage qu'au temps où la vie était moins compliquée qu'elle ne l'est de nos jours, ce pays était en état de satisfaire à tous les besoins de l'existence. On récoltait avec abondance les blés, l'œillette, le colza, le lin dans la grande plaine du nord, les légumes dans les terrains marécageux, le vin sur les coteaux du sud; des collines on tirait une excellente pierre à bâtir, tandis que les forêts prochaines donnaient du combustible et du bois de construction. Le clergé qui possédait alors toutes ces richesses savait en tirer parti et jouissait d'une grande prospérité; nous en avons encore la preuve aujourd'hui en contemplant les magnifiques monuments : cloîtres, abbayes, églises, cathédrales, châteaux, qu'on rencontre un peu partout dans cette région, mais surtout à Laon même et dans le sud. Cette ville fut dans le passé un foyer littéraire et artistique; au XIe siècle, elle possédait une école justement célèbre, de laquelle sont sortis des esprits distingués et des écrivains estimables. Au temps où Anselme la dirigeait, la renommée de l'école de Laon était si grande, « que nul n'était réputé savant, s'il ne l'avait fréquentée, et qu'on avait un rang dans le monde lettré, par cela seul qu'on avait étudié sous Anselme[1] ».

De nos jours, Laon est demeuré un centre intellectuel, la ville a fait de grands sacrifices pour ses écoles; on y rencontre, indépendamment des classes primaires : une école normale d'instituteurs et une d'institutrices, un collège de jeunes filles, un lycée de garçons, des pensionnats particuliers. Les professeurs, les magistrats, les hauts fonctionnaires, les officiers, forment une élite qui fréquente assidûment les bibliothèques très riches en documents; il existe des sociétés littéraires, artistiques et scientifiques, les conférences sont suivies. Il faut convenir qu'ici on est bien pour étudier; les magnifiques horizons qu'on découvre prêtent au rêve et à la poésie et la vie est d'un calme effrayant. Sans les deux régiments qui composent la garnison et les nombreux fonctionnaires qui résident aujourd'hui dans

1. Devismes, *Histoire de Laon*. Anselme est mort en 1117.

un chef-lieu de département, il n'y aurait aucune animation. Voilà plus de quarante ans que le chemin de fer passe au pied de la montagne de Laon; une grande voie ferrée de l'Europe centrale, la ligne de Calais-Bâle, s'y rencontre avec la ligne de Paris à Hirson; une voie stratégique relie Laon à Valenciennes et une autre par Liart le met en communication avec les Ardennes. Malgré ces facilités, aucune usine ne s'est montée : Laon n'a pas d'industrie.

Le Laonnois a donné naissance à plusieurs types différents. Tous n'ont pas la même importance, il en est un qui tend à devenir dominant et dont les traits se retrouvent plus ou moins atténués chez tous les autres; c'est celui du *grand propriétaire cultivateur*. C'est par celui-là que nous commencerons nos études monographiques; nous l'analyserons en détail, nous nous y attarderons en raison du rôle social qu'il exerce et en même temps nous serons amené à parler de la *sucrerie* qui a eu dans toute cette région une influence énorme et exercé des répercussions considérables; nous passerons ensuite à la région sud où nous étudierons une petite exploitation maraîchère.

Mais, avant d'examiner l'état actuel du pays, il serait bon de nous reporter un peu en arrière et d'étudier les causes de la crise qui sévit vers 1883-84.

II

LA CRISE DE 1884

L'année 1883 et les deux ou trois qui l'ont précédées, furent des plus mauvaises pour la culture, à cause du prix très bas auquel était tombé le blé; aussi, au début de 1884, la misère était grande. C'est alors qu'on voit les cultivateurs s'unir, se concerter et faire une tentative suprême auprès des pouvoirs publics, afin d'obtenir de l'aide et des mesures de protection. A cette époque, il y a dans ce pays un mouvement parfaitement organisé, et habilement conduit, qu'il importe de suivre attentivement; il aura, en effet, sa répercussion dans la France entière, et aboutira finalement à une modification des tarifs douaniers. Ce qui se passe à cette époque dans le *Laonnois* marque une date dans les fastes économiques de la nation: nous assistons à la naissance du *protectionnisme*, qui a pris depuis une si grande extension.

Quelle était alors la situation de l'agriculture dans l'Aisne, et en particulier dans le *Laonnois?* M. le comte de St-Vallier va nous le dire; c'est lui qui a jeté le cri d'alarme et nous ne pouvons mieux faire que de reproduire quelques-unes des déclarations qu'il a faites à la tribune du Sénat, à la séance du vendredi 29 février 1884[1].

« La terre est dépréciée à un point effrayant; les prix sont

1. *Journal officiel* du 2 mars 1884.

tombés dans des proportions incroyables; non seulement ils sont tombés, mais on ne *trouve même plus à vendre ni à louer les terres les plus fertiles.*

« Pour vous citer un chiffre, il y a deux ans, 650 fermes, grandes et fertiles, n'étaient pas louées et ne trouvaient pas preneurs; à l'heure actuelle, il y en a 840! Vous voyez que le mal a marché à pas de géant.

« En même temps, nous sommes chaque jour les témoins attristés de ventes judiciaires, de poursuites d'huissiers. Les colonnes de nos feuilles locales sont remplies d'annonces de vente de matériel agricole, et, chaque dimanche, il se fait des ventes par autorité de justice en nombre considérable...

« ... Il y a même des faits qui semblent invraisemblables. Je vous disais tout à l'heure qu'un grand nombre de fermes ne trouvent pas de preneurs; vous pourriez croire que c'est à cause des conditions onéreuses que les propriétaires imposent aux fermiers ; nullement.

« Dans l'arrondissement le plus fertile de l'Aisne, il se produit le fait suivant, non pas isolé, exceptionnel, mais plusieurs fois renouvelé — je pourrai en donner le chiffre : — *des propriétaires offrant leurs fermes pour le montant de l'impôt et ne trouvant pas preneur!*

« Voici des chiffres empruntés à des documents officiels, aux annuaires du département et à des statistiques officielles.

« Dans l'arrondissement de Laon, qui est un arrondissement essentiellement agricole, l'état de la population relevé en 1841 — c'est-à-dire à l'époque florissante de notre agriculture — et en 1881 donne les résultats suivants :

« En 1841, nous avions 149.244 habitants.

« En 1881, nous en avions 133.301, c'est-à-dire une perte de 15.943 habitants, soit une diminution de 10 1/2 %, qui a encore été s'accentuant depuis deux ans.

« Voici un fait particulier :

« Dans un rayon de 10 kilomètres de l'une des parties les plus fertiles du même arrondissement de Laon, sur 22.000 hectares de terres dont 14.000 de terres labourables, il y a, à l'heure

où je parle, 45 fermes ruinées ou abandonnées représentant 5.630 hectares, auxquels il faut ajouter 200 hectares de communaux et 1.250 hectares de petites exploitations également délaissées, soit un total de 7.080 hectares sur 22.000 ou plutôt sur 14.000 hectares de terres labourables.

« Ainsi, depuis cinq ans, la moitié de l'agriculture de la région a succombé, et, dans ce qui subsiste aujourd'hui, dans ce qui demeure encore debout, plus de la moitié est à l'extrémité et aura également péri d'ici trois ou quatre ans, si un secours inespéré, puissant et efficace, ne survient pas. »

De son côté, le conseil général de l'Aisne n'avait pas été sans s'émouvoir de la situation malheureuse de l'agriculture. Déjà, en avril 1883, il avait formulé des vœux à ce sujet, lesquels furent renouvelés à la session d'août de la même année. Mais, à la réunion d'avril 1884, un grand débat s'ouvrit devant l'assemblée départementale. Un des membres les plus influents, M. Nice, qui était aussi président du comice agricole de l'arrondissement de Laon, plaida avec chaleur et conviction la cause des agriculteurs; voici, d'après le compte rendu officiel, les moyens qu'il préconisait pour enrayer la crise[1] :

« Considérant que le prétendu problème de la vie à bon marché n'a eu pour solution que le drainage de la fortune publique au profit de l'étranger, tandis qu'il devait découler du développement de la production nationale; que la prolongation du régime actuel entraînerait dans la suite une hausse du prix des denrées, d'autant plus élevée que l'étranger n'aurait plus à lutter contre la concurrence intérieure; que la conséquence forcée serait la vie plus chère ;

« Considérant qu'il est contraire aux grands principes de l'égalité, inscrits dans toutes nos lois, d'ouvrir librement nos frontières aux matières produites par le sol français, pendant que l'on protège des produits manufacturés dont les matières premières sont tirées de l'étranger, tandis qu'on les trouvait en France (tels sont les laines, textiles, graines oléagineuses, etc.);

1. *Compte rendu des séances du conseil général de l'Aisne*. Session d'avril 1884, séance du 21 avril.

qu'il n'est pas plus juste de protéger le manufacturier que l'agriculteur, l'ouvrier de l'usine que celui des champs ; que chacun doit être régi suivant les mêmes principes ;

« Considérant que le régime inauguré en 1860[1] et consacré en 1881, a eu pour conséquence l'encombrement des villes et la dépopulation des campagnes ; que, de part et d'autre, ce système produit actuellement des effets déplorables ; misère dans les villes, manque de bras dans les campagnes ; que l'équilibre ne peut se rétablir qu'en soumettant l'agriculture et l'industrie au même régime ;

« Considérant que si les laines, les textiles, les plantes oléagineuses, etc., sont engagés dans les traités de commerce au détriment de l'agriculture française, il est possible tout au moins de sauvegarder l'élevage et l'engraissement des bestiaux, la culture des céréales et des betteraves, la fabrication du sucre, etc., non engagés dans les traités de commerce ;

« Considérant que si, tenant compte de l'essai malheureux de l'entrée presque libre des matières alimentaires, le législateur veut bien revenir immédiatement à des mesures équitables en faveur de l'agriculture qui représente plus de la moitié de la nation, il est juste qu'il en fasse autant en faveur de l'industrie aussitôt que le gouvernement aura repris sa liberté d'action ;

« Considérant que la plupart des nations avec lesquelles les traités de commerce ont été consentis n'ont pas offert la réciprocité des avantages,

« A l'honneur de proposer au conseil général de l'Aisne, l'émission des vœux suivants :

« 1° Que le tarif général des douanes soit revisé ;

« 2° Que toutes les matières non comprises dans les traités de commerce soient frappées de droits d'entrée assez élevés pour que l'agriculture française puisse se relever de ses désastres ;

« 3° Qu'avant l'expiration des traités consentis, les mêmes mesures soient prises en faveur des matières industrielles exi-

1. Il s'agit du régime douanier de 1860, qui réduisait le protectionnisme au minimum et laissait entrer en franchise les produits agricoles.

geant la protection, soit pour elles-mêmes, soit pour le travail qu'elles subissent :

« 4° Que les traités qui peuvent être dénoncés, le soient dans les délais de rigueur ;

« 5° Qu'aucun traité nouveau ne soit consenti avant la revision du tarif général. »

Ces différents vœux furent adoptés à l'unanimité par l'assemblée départementale.

Causes de la crise. — Nous venons de constater l'existence d'une crise, nous allons à présent en rechercher les causes.

Le *Laonnois* a été de tout temps un pays essentiellement agricole et sa caractéristique propre est l'absence à peu près complète d'industrie. Cependant il convient de faire une exception pour la *sucrerie* qui est d'ailleurs une industrie agricole et saisonnière. (Elle ne dure que deux mois.) Nous étudierons à part la sucrerie, disons seulement que son apparition dans le pays est relativement récente ; les premières usines ont été montées dans le début de la seconde moitié du siècle dernier, mais ce n'est qu'à partir de 1860 qu'elle prit de l'extension.

La plaine qui s'étend au nord et à l'est de Laon, nous l'avons vu, se prête à la grande culture ; le sol fut, à peu près à toutes les époques, possédé par une classe patronale puissante ; des mains du clergé, il passa dans celles d'une sorte d'aristocratie terrienne qui existe encore aujourd'hui.

Cette terre fertile a toujours produit en grande abondance le blé et le seigle ; alors que les moyens de transports étaient difficiles et coûteux, c'était assez pour donner la richesse. Comme plantes accessoires, on faisait du lin, du chanvre, de l'œillette et, comme bétail, on pratiquait surtout l'élevage du mouton.

Nous allons suivre l'évolution accomplie durant les années qui précédèrent la crise par chacune de ces sources de revenus. Voici justement, dans *Le Rapport sur la situation de l'agriculture dans l'Aisne*[1], un tableau qui nous montre la variation du

1. A la suite de l'intervention de M. le comte de M. Saint-Vallier à la tribune du Sénat, M. Méline, alors ministre de l'agriculture, ordonna une enquête sur la si-

prix des céréales et des fermages durant la période qui s'étend de 1831 à 1883 :

ANNÉES	PRIX DE L'HECTOLITRE		FERMAGES PERÇUS.
	DE BLÉ	DE SEIGLE	
1831 à 1840	19,04	11,39	78f 032
1841 à 1850	18,92	11,23	84,944
1851 à 1860	22,39	14,27	98,555
1861 à 1870	21,78	14,09	108,391
1871 à 1880	22,11	14,62	107,985
1881 à 1882	22,07	16,11	95,873
1883 à 1884	18,27	11,81	87,907

On voit que, de 1831 jusqu'en 1882, le prix du blé n'a pas baissé, il est même plus élevé vers la fin de la période considérée, qu'il ne l'avait été de 1831 à 1850. Jusqu'en 1882, ce prix n'a donc pas contribué à réduire les bénéfices des cultivateurs qui avaient assez de capitaux pour pouvoir vendre dans les moments favorables. Par contre, nous voyons que les fermages ont suivi une progression croissante ; de 1831 à 1880 il y a eu augmentation de 38 % ; puis, de 1880 à la fin de 1883, diminution de 19 %.

Élévation des fermages. — La hausse anormale des fermages prend son origine à l'époque à laquelle on commence à cultiver la betterave. Cette culture donna, pendant nombre d'années, « des produits bruts de 800 à 900 francs par hectare sur des terres qu'on laissait auparavant en jachères[1] ». Il est vrai qu'il fallut augmenter le nombre des attelages, afin de pouvoir faire les labours en temps opportun et d'effectuer à l'automne

tuation de l'agriculture dans l'Aisne. Six commissaires se partagèrent les cinq arrondissements, et l'un d'eux, M. Risler, directeur de l'Institut agronomique, fut chargé de la rédaction d'un rapport d'ensemble. Nous ferons souvent des emprunts à cet important travail, qui a été édité par le ministère de l'agriculture en 1884.

1. Rapport Risler.

les charrois. De plus, les soins qu'exige la betterave pour les semailles, binages et sarclages, obligèrent les cultivateurs prendre un peu plus de personnel. Malgré cela, jamais aucune culture n'avait donné d'aussi bons résultats et le *Laonnois* connut une période de prospérité magnifique. Non seulement « les betteraves donnaient de 400 à 500 francs de bénéfice net par hectare, mais le blé qui les suivait, se ressentait des cultures et des engrais qu'on leur avait prodigués; on obtint 3 ou 4 hectolitres de plus par hectare[1] ».

La pulpe permit d'entreprendre l'engraissement du bétail. Des bœufs que l'on avait fait travailler pendant deux ou trois ans, des bœufs ou des vaches que l'on achetait maigres étaient revendus, au bout de cinq ou six mois, avec 150 à 200 francs de bénéfice par tête[2]. Un certain nombre de fermiers renoncèrent complètement à l'élevage du mouton, et le remplacèrent par l'engraissement, qui permettait alors de réaliser 10 à 15 francs d'écart par tête en trois mois. Aussi l'élevage des moutons commença à diminuer dans le pays, dès 1850, avant que la concurrence des laines d'Australie fasse baisser la valeur des toisons.

Dans beaucoup de fermes, le produit brut fut plus que triplé. Au milieu de cette prospérité, la demande des fermes devint très grande : c'est ce qui amena les propriétaires à augmenter les loyers.

« Ce qui contribua encore à accélérer cette hausse, ce fut l'arrivée de nouveaux fermiers venus du département du Nord ou de la Belgique. Ces cultivateurs, habitués dans leur pays à des fermages de 150 à 200 francs par hectare, ne faisaient nulle difficulté pour en accepter de 80 à 90 francs; ils ne se doutaient pas qu'ils allaient trouver des terres moins riches et des ouvriers plus chers que chez eux. Malheureusement les propriétaires, séduits par ces offres brillantes, négligèrent trop souvent de s'assurer si les nouveaux venus avaient les capitaux et les qualités nécessaires pour réussir; quelques-uns de ces Flamands sont devenus d'excellents fermiers, mais on prétend que c'est le

1. Rapport Risler.
2. Rapport Risler.

petit nombre. La concurrence des fermiers flamands ne fut pas la seule cause de la diminution des fermiers. Cette génération était composée d'hommes laborieux et économes qui connaissaient bien la culture, mais qui ne connaissaient qu'elle et ne songeaient à faire rien d'autre. Une partie de la nouvelle génération, tout en étant plus instruite et plus riche, est restée fidèle à la vie de la campagne ; les fils sont les meilleurs cultivateurs du pays et les filles ne dédaignent pas de diriger, comme le faisaient leurs mères, le ménage de la ferme. *Mais beaucoup d'entre eux abandonnèrent la carrière agricole;* et l'on prétend que les filles furent encore plus vivement attirées que les fils par l'existence, en apparence plus brillante et plus facile, des grandes villes. Avec eux s'en allèrent une grande partie des capitaux formés par les bénéfices de la culture. Ils servirent à acheter des rentes sur l'État, des actions de chemins de fer, des valeurs de bourse de toutes sortes, ou à fonder des maisons de commerce, des manufactures, etc...

« Ainsi commença à disparaître l'ancienne génération des fermiers, qui avaient tant contribué à augmenter la richesse du département, et elle commença à disparaître, *au moment même où cette richesse était à son apogée*. Je crois devoir insister sur ce fait parce qu'*on dit et répète souvent que les fermiers riches et expérimentés ont abandonné la culture parce qu'elle ne donnait plus de bénéfices*. C'est peut-être vrai pour les derniers survivants et pour les héritiers de ceux qui sont restés agriculteurs jusqu'à présent; ce n'est pas vrai pour le plus grand nombre, car les vides qui se sont produits ou qui se sont préparés à cette époque, n'ont fait sentir leur influence que plus tard, *quand les baux commencés furent arrivés à leurs termes et que l'on reconnut l'impuissance des fermiers sans capitaux, par lesquels on avait essayé de les remplacer*[1]. »

C'est donc bien la prospérité procurée par la culture de la betterave qui fut cause de l'élévation des fermages, et eut ensuite, comme conséquence, l'éloignement de la classe dirigeante.

1. Rapport Risler.

Hausse des salaires. — L'augmentation des fermages ne fut pas seule à venir réduire les profits du cultivateur, les salaires suivirent, eux aussi, une marche ascendante.

Tableau montrant la variation des salaires.

	1820 à 1830	1830 à 1840	1840 à 1860	1860 à 1875	1875 à 1884
Gages du maître valet par an	200 fr.	300 fr.	400 fr.	600 fr.	700 fr.
Salaire de l'ouvrier nourri par jour	0,60	0,75	1,00	1,80	2,10
Salaire de l'ouvrier non nourri par jour	»	»	2,00	2,80	3,50

L'usage de nourrir les ouvriers à la ferme a généralement disparu depuis 1840. On a d'abord ajouté au salaire 1 franc; puis, en dernier lieu, 1 fr. 40, ce qui leur permet de se nourrir à une cantine en dehors de la ferme.

Il convient de remarquer qu'autrefois et même jusqu'en 1850, les ouvriers agricoles étaient surtout payés en nature; ils recevaient une part déterminée, $\frac{1}{16}$ par exemple, de la récolte rentrée et battue. S'il y avait abondance, ils avaient une grosse part de grains; si l'année avait été mauvaise, la quantité était réduite; quand le blé se vendait cher, on en tirait bon profit; si, au contraire, les cours étaient bas, on subissait la perte. Toutes les fluctuations avaient immédiatement leur répercussion sur les ouvriers. Il existait alors entre le patron et ses employés une sorte d'association coopérative; la communauté d'intérêts aplanissait singulièrement les causes de conflits. L'ouvrier avait avantage à bien soigner les récoltes, et, lors de la moisson, à ne rien laisser traîner dans les champs. Cet usage est à peu près complètement abandonné aujourd'hui.

C'est surtout à partir de 1860 que se manifeste la tendance à la hausse des salaires. C'est à peu près à cette date que furent construites dans le pays, les premières lignes de chemins de fer. L'exécution de ces importants travaux exigea une main-d'œuvre considérable; on fit appel aux habitants des régions traversées, on les attira par l'appât d'un gain supérieur; plus tard,

les travaux terminés, les plus intelligents parmi les ouvriers entrèrent dans le service de l'exploitation ; ils devinrent : cantonniers, garde-barrières, employés, chefs de station, etc... Voilà comment la main-d'œuvre agricole fut amenée à déserter la campagne.

D'un autre côté, ce sont les grandes villes qui servirent tout d'abord de jalons pour la construction des lignes de chemins de fer. Tous les avantages naturels, toutes les ressources industrielles et commerciales qui avaient déjà produit le développement de ces agglomérations se trouvèrent multipliés. Les manufactures ayant plus de facilités pour obtenir leurs matières premières et pour écouler leurs marchandises, prirent un nouvel essor ; leurs affaires augmentant, elles durent augmenter leur personnel et, pour cela, offrirent des salaires élevés. C'est ainsi qu'à Reims, grande ville toute proche du Laonnois, les prix des journées des ouvriers fileurs et tisseurs, qui étaient inférieurs à 2 fr. 95 avant 1850, montèrent rapidement jusqu'à 4 fr. 25 en 1860 et 5 francs à partir de 1867. C'est surtout durant cette époque que les grandes villes voient leur population s'accroître rapidement, tandis que les campagnes sont abandonnées par les éléments les plus actifs et les plus intelligents.

Il est à remarquer que ce sont les villages les plus éloignés des voies ferrées, qui furent le plus éprouvés ; quantité de petites communes ont perdu plus de la moitié de leurs habitants[1]. C'est ce qui faisait dire à un des commissaires qui sont venus enquêter dans le Laonnois : « Les lignes de chemin de fer ont agi comme les courants magnétiques qui attirent tout autour d'eux. »

1. Dans le canton de Craonne : Chermizy, Neuville, Craonne, Pargnan, Trucy, Vauclerc, ont à l'heure actuelle plus de la moitié moins d'habitants qu'ils n'avaient en 1850.

« Dans le canton de Rozoy, la commune des Autels tombe de 563 à 248 habitants et Dohis de 558 à 276.

« Bien d'autres localités seraient encore à citer dans le Laonnois. Dans les environs du chef-lieu, par exemple, Festieux, ne compte plus que 486 habitants, au lieu de 1009 et Orgeval dégringole de 152 à 69 !

« Brancourt-le-Petit, dans le canton d'Anizy, est descendu de 841 âmes à 427.

« Suzy, du même canton, a emboîté le pas et a perdu 415 de ses indigènes sur 682. » Reinbold Creton, *Les villages qui meurent*).

Si, jusqu'en 1881 et 1882, le produit brut en argent de la terre n'avait subi qu'une faible réduction, sa répartition entre les divers agents de la production agricole s'était beaucoup modifiée ; en quarante ans, la part des ouvriers avait presque doublé, celle des propriétaires avait augmenté de 50 % ; par conséquent, celle des fermiers se trouvait considérablement diminuée.

Voici encore des chiffres empruntés au rapport de M. Risler, qui me paraissent assez bien exprimer la situation des fermiers avant 1865 et après 1880. S'ils ne sont pas partout rigoureusement exacts et s'ils varient un peu suivant la situation et la nature des terres, ainsi que suivant les modes de culture, ils représentent bien les faits que je veux mettre en évidence.

		Avant 1865 par hectare.	1880 à 1882 par hectare.
Dépenses diverses payées par le fermier.	Réparation des bâtiments et du mobilier	—	—
		20 fr.	30 fr.
	Impôts, prestations, assurances	15 »	20 »
	Achats d'engrais, semences, etc.	100 »	100 »
Salaires et gages		90 »	140 »
Fermages		50 »	75 »
Total des frais et fermage		275 fr.	365 fr.

« Si l'on déduit ces deux sommes du produit brut, qui s'est maintenu à une moyenne de 400 francs par hectare, on voit qu'avant 1865, il restait au fermier 125 francs et qu'en 1881, il ne lui restait plus que 35 francs pour payer son travail, les risques, et les intérêts d'un capital d'exploitation qui doit être d'au moins 500 à 600 francs par hectare [1]. »

Baisse du blé. — Ce maigre bénéfice va encore être réduit, car, à partir de 1882, à la hausse des fermages et à celle des salaires vient s'ajouter la baisse du prix de vente du blé. La vapeur, en donnant facilité de traverser rapidement les mers, permit d'ouvrir à la civilisation des pays nouveaux, dont le sol vierge produisait en abondance avec le minimum d'efforts. Les

1. Rapport Risler.

chemins de fer firent le reste et rendirent à nos cultivateurs la concurrence impossible ; nos marchés furent alors envahis par les blés d'Amérique et de l'Inde.

Le quintal, qui se vendait en moyenne de 1876 à 1881 entre 27 et 28 francs[1] et coûtait à produire de 26 à 27 francs, tombe presque subitement à 21 ou 22 francs.

C'est l'époque où les blés d'Amérique commencent à arriver en quantités considérables, et sont livrés au Havre à raison de 16 francs le quintal. Un prix aussi bas représente, pour nos cultivateurs, une perte de 11 francs par quintal, soit, pour un rendement de 20 quintaux à l'hectare, une perte de 220 francs.

Par ce que nous connaissons déjà des difficultés avec lesquelles fermiers et cultivateurs se trouvent aux prises, il est clair que la lutte leur est devenue impossible. D'ailleurs, ce n'est pas tout, une autre concurrence, encore plus terrible, menace, c'est celle des blés indiens. A la séance du conseil général de l'Aisne du 21 avril 1884, alors qu'on discutait le rapport Salanson sur l'Enquête agricole, M. Turquet déclara que, se trouvant au ministère des affaires étrangères, chez le directeur des affaires politiques, en même temps qu'un agent arrivant de l'Inde, il eut l'occasion d'entendre donner lecture d'un rapport dans lequel il était établi que les Anglo-Indiens faisaient leurs préparatifs pour nous envoyer des blés de très bonne qualité, qui, rendus à Marseille, ne coûteraient pas plus de 11 francs le quintal. L'agent en question avait fait la traversée sur un navire où se trouvaient des commerçants venant en Europe pour y passer des marchés à ce prix avec des maisons anglaises, françaises et italiennes. « Ce sont là, ajoutait l'orateur, des faits qui se passent de commentaires et qui peuvent être portés facilement à la connaissance des Chambres; il suffira aux députés et sénateurs de l'Aisne de demander à M. le ministre des affaires étrangères communication du rapport en question. »

Cette concurrence mondiale eut pour effet de faire acquérir

1. En comparant ces chiffres avec ceux du tableau de la page 14, on trouvera une différence; cela tient à ce que, dans le tableau, on a pris comme prix de base l'*hectolitre*, alors qu'ici c'est le *quintal* qui est pris comme base.

aux cours plus de stabilité; de niveler les prix, non seulement d'un pays à un autre, mais encore d'une année à la suivante. Si, dans les périodes d'abondance, les prix de vente ne tombent plus aussi bas qu'autrefois, par contre, dans les années de disette, ils ne montent plus aussi haut qu'avant 1860. C'est surtout sous ce dernier rapport qu'ils ont exercé une influence fâcheuse pour la culture du Laonnois; car, dans les années où les récoltes furent mauvaises, les fermiers n'ont plus trouvé dans la hausse de compensation à la faiblesse de la récolte.

Si les blés étrangers venaient aussi facilement concurrencer les nôtres, c'est qu'à cette époque, il n'existait pour ainsi dire aucun droit d'entrée. La France s'était tenue en dehors du mouvement protectionniste qui avait gagné peu à peu toutes les autres nations; elle n'usait même pas de représailles envers les pays qui venaient lui disputer le marché. Ainsi les États-Unis avaient établi chez eux un droit sur les grains, alors qu'on les laissait rentrer chez nous en franchise. C'est ce que met en lumière le tableau suivant :

Tableau comparatif des droits d'entrée en France et aux États-Unis, sur les grains, farines, etc...[1]

DÉSIGNATION	FRANCE		ÉTATS-UNIS	
	BASE	DROIT	BASE	DROIT
Froment, méteil	100 kilos.	0f 60	hectolitre.	2f 94
Farine de froment	—	1,20	valeur.	20,00 %
Seigle	—	exempt.	hectolitre.	2,21
Farine de seigle	—	—	valeur.	10,00 %
Avoine	—	—	hectolitre.	1,47
Graines à ensemencer...	—	—	valeur.	20,00 %

1. Rapport Salanson sur la situation de l'agriculture dans l'Aisne (Conseil général, séance du 21 avril 1884).

Il convient de remarquer que c'est la mévente des blés qui porta le coup mortel à la culture du Laonnois et provoqua le mouvement de résistance que nous avons signalé au commencement de ce chapitre. Malgré le développement pris récemment par la culture de la betterave, la production des céréales, en particulier du blé, a été de tout temps et est restée l'occupation dominante; c'est d'elle que le cultivateur tire le plus clair de ses ressources.

Baisse de la betterave. — C'est à partir de 1860 qu'on commence à cultiver en grand la betterave à sucre dans le Laonnois; elle prit rapidement de l'extension, à cause du prix élevé auquel les sucreries la payaient; aucune culture ne laissait de semblables bénéfices. Le rendement moyen était de 40.000 kilos à l'hectare, au prix de vente moyen de 20 francs, cela représente un produit de 800 francs qui correspond à un bénéfice net de 400 à 500 francs. Mais il y eut des variétés qui produisaient jusqu'à 50.000 kilos à l'hectare, et pendant certaines années, le prix de vente monta jusqu'à 26 francs.

Dans les débuts, comme les usines ne se montraient pas difficiles pour la réception, les cultivateurs se préoccupèrent beaucoup plus d'obtenir de gros rendements que de la richesse en sucre. Ce n'est qu'un peu plus tard, quand les fabricants se sentirent serrés de près par la concurrence, qu'ils se montrèrent plus difficiles; c'est alors qu'ils imaginèrent de payer les betteraves à raison de leur densité. Pour faire comprendre le fonctionnement de ces marchés, supposons que le prix de base soit de 20 francs les 1.000 kilos, ce chiffre ne s'appliquait qu'aux betteraves ayant une densité de 5° 5; toutes celles qui étaient en dessous de la densité normale subissaient une diminution de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 par chaque dixième de degré en moins jusqu'à 5°; au-dessous de 5° la différence était de 1 franc par degré jusqu'à 4°5; ce chiffre constituant la limite à partir de laquelle on acceptait. Par contre, le prix augmente de 50 à 60 centimes par chaque dixième au-dessus de 5°5 jusqu'à 6° et 1 franc par chaque dixième au-dessus de 6°. En sorte qu'une tonne de betteraves à

6° sera payée 22 fr. 50 et à 6° 2 de densité, elle atteindra le prix de 24 fr. 50.

Grâce à cette méthode de réception, il devenait bien plus profitable pour l'agriculteur de chercher à obtenir des variétés très riches que d'avoir de gros rendements. De son côté, la fabrique avait un avantage énorme à ne travailler que des betteraves de densité élevée, aussi désormais les efforts tendront de plus en plus à l'amélioration des espèces. D'ailleurs, pour effectuer les paiements suivant la richesse en sucre, le fabricant dut annexer à son usine un véritable laboratoire, où des chimistes sont uniquement employés, à l'époque de la fabrication, à analyser les betteraves qui arrivent. Plus tard, les chimistes reçurent l'ordre de mettre de côté les betteraves qui étaient les plus riches pour en faire des porte-graines. Au lieu d'être envoyés au coupe-racines, ces tubercules de choix sont mis de côté pour être, en avril, enterrés à nouveau dans un sol fécond, largement pourvu de fumier et d'engrais complémentaires.

De là un nouveau mode de marché, fort employé surtout avec la petite culture. Le fabricant prend l'engagement d'acheter au cultivateur toute sa production, *quelle que soit la qualité*, moyennant un prix fixe de tant les 1.000 kilos de betteraves; mais, pour cela, il faut que le vendeur sème la graine qui lui sera remise, qu'il ne la cultive que dans de bonnes terres, fumées avec les engrais fournis par l'usine, et qu'il ne reste lors de l'arrachage qu'un maximum de 8 plants au mètre carré. La grosse culture préfère le marché à la densité dont nous avons exposé le mécanisme. Le prix se trouvant basé sur la qualité de la betterave, indiquée par le poids spécifique du jus qu'elle contient, l'agriculteur est encouragé à faire des essais, à rechercher les meilleures espèces.

Pour tenir tête à la concurrence étrangère, les sucreries s'étaient seulement contentées de se montrer plus exigeantes pour les réceptions, et de payer moins cher la matière première. Mais elles n'avaient personnellement rien fait ou presque rien pour améliorer leur matériel; il faut dire aussi qu'elles n'étaient pas poussées à rechercher des méthodes nouvelles, ni à perfectionner l'outillage; ces changements, toujours très coû-

teux, n'amenaient pas des bénéfices correspondants, parce que l'impôt frappait le sucre fabriqué, au moment où il sortait de l'usine. Au contraire, en Allemagne, une législation plus sage avait eu pour effet de stimuler les inventeurs, et de porter l'industrie sucrière à un point de perfectionnement inconnu ailleurs. L'impôt, au lieu d'être perçu sur le sucre, était appliqué à la betterave entrant à l'usine, de sorte que le fabricant avait le plus grand intérêt à exprimer de la plante absolument tout ce qu'elle contenait de sucre. Par le fait, ce qui était extrait en plus du coefficient prévu échappait à l'impôt.

Il ne pouvait être de meilleur encouragement.

Aussi les sucres qui valaient 62 fr. 50 en 1882-1883, tombèrent à 45 francs en 1884, soit une baisse de 17 francs sur la matière ouvrée qui correspond à une diminution de 6 francs à la tonne de betteraves.

Les sucres français se virent chassés du marché de Londres dont ils avaient été jusque-là les maîtres; ils furent remplacés par les sucres allemands, belges et autrichiens qui étaient moins chargés d'impôts que les nôtres. Ils pouvaient nous concurrencer d'autant plus facilement qu'ils recevaient des primes d'exportation. Sous l'influence de ces primes qui s'élevèrent jusqu'à 6 francs et 7 fr. 50, ils réussirent même à nous faire la guerre chez nous, en France, et tentèrent de nous vaincre sur notre propre marché.

La betterave était déjà depuis longtemps le seul produit qui donnait des bénéfices; c'est sur elle que le cultivateur comptait pour se rattraper du bas prix auquel il était obligé de vendre le blé; c'est pourquoi la baisse soudaine de la betterave précipita la crise et la porta subitement à l'état aigu.

Baisse de la laine. — Le Laonnois fut autrefois un pays à moutons; chaque femme possédait un troupeau qui constituait un élément de revenu appréciable; d'abord par le pacage qui donnait à la terre une très bonne fumure, ensuite par la vente annuelle des toisons, enfin, au bout de quatre ans, l'animal était vendu au boucher.

La race la plus répandue appartenait au type ardennais; la

chair était excellente et la laine de fort bonne qualité ; seulement le mouton était un peu moins gros que ceux qu'on rencontre aujourd'hui. La proportion la plus généralement adoptée était d'élever de deux à trois têtes par hectare de terre possédée. Voici maintenant, d'après les documents de l'époque, ce que rapportait un mouton en 1860 :

4 toutes à 12 francs.....	48 francs
Produit moyen en viande.....	26 —
Soit au total par tête.....	74 francs

La culture de la betterave exerça une répercussion fâcheuse sur l'élevage du mouton.

Les bovidés étaient friands de ces résidus de sucrerie, connus sous le nom de pulpes. A partir du moment où des sucreries se montèrent dans le pays, il devint facile de se procurer cet aliment, avec lequel on pouvait pousser rapidement à l'engraissement. Son bas prix (10 francs la tonne), et sa grande facilité de conservation, le généralisèrent rapidement; aujourd'hui, dans toutes les fermes, on continue à nourrir les bœufs et les vaches avec des pulpes. Cet aliment a cependant un inconvénient, c'est de communiquer au lait la mauvaise odeur de la pulpe. Les cultivateurs avaient la faculté de racheter aux usines une quantité de pulpe proportionnelle aux betteraves livrées ; c'était de 20 à 22 % du poids de betteraves pour la pulpe de presse, et au prix de 6 francs la tonne.

Ces pulpes, mélangées aux tourteaux et aux fourrages, donnaient, sous le rapport de l'engraissement, des résultats merveilleux ; on achetait des vaches maigres qui étaient revendues au bout de cinq ou six mois avec 150 à 200 francs de bénéfices par tête. Dès lors, on utilisa le bœuf, de préférence au cheval, pour traîner la charrue et effectuer les charrois ; la campagne terminée, l'animal pouvait être engraissé rapidement et revendu un bon prix.

Le mouton s'accommodait également de cette alimentation ; la pulpe additionnée de son, de tourteaux ou de paille hachée, le faisait pousser très vite ; l'augmentation de poids se traduisait

par un écart de 10 à 15 francs par tête en trois mois, soit trois fois plus que l'élevage, qui laissait annuellement un produit brut de 15 à 20 francs par tête. Aussi certains cultivateurs renoncèrent complètement à l'élevage pour s'adonner à l'engraissement.

Mais la culture de la betterave devenait envahissante ; peu à peu elle fit disparaître les jachères et les chaumes qui existaient jadis et étaient si favorables à l'élevage des troupeaux. A la ferme, comme le nombre des bœufs de travail et à l'engraissement augmentait, on diminua les moutons. Bientôt un nouvel élément vint encore contribuer à réduire les bêtes à laine : ce fut la baisse régulière continue des toisons. Voici, à ce sujet, un tableau tout à fait édifiant :

Prix du kilogramme de laine à Reims.

	Laine brute.	Laine dégraissée.
De **1840** à **1849**	6f 30	»
De **1850** à **1859**	6,38	»
De **1860** à **1869**	5,73	»
De **1870** à **1879**	3,72	»
1880	2,50	7f 50
1881	2,00	6,00
1882	2,10	6,35
1883	2,00	6,10

Si on compare les prix de 1860 avec ceux des dernières années, on constate une baisse de 50 % ; ce chiffre n'est contesté par personne. Beaucoup de cultivateurs imputèrent la diminution qu'ils étaient obligés de subir, à la loi du 5 mai 1860 qui avait supprimé le droit d'entrée de 22 % *ad valorem* sur les toisons étrangères rentrant en France. Évidemment le régime du libre-échange n'était pas fait pour améliorer la situation et favoriser l'élevage du mouton, mais le mal venait d'ailleurs ; la crise de la laine a eu les mêmes causes que celle du blé ; elle est surtout imputable au développement des transports.

Le marché français fut envahi par les laines d'Australie. Dans ce pays privilégié, au climat très doux, les troupeaux vivaient à l'état demi-sauvage, sur de vastes et riches prairies, d'une étendue illimitée. Les animaux ne coûtaient rien à leurs propriétaires, on

se contentait de les rassembler une fois par an pour la tonte ; c'est ce qui explique pourquoi, malgré un fret assez élevé, les laines australiennes en suint étaient seulement vendues en France à raison de 1 fr. 60 le kilo !

Il était impossible aux producteurs français de tenir tête à une pareille concurrence ; ils pouvaient d'autant moins lutter, qu'à un bon marché extrême, les laines australiennes joignaient des qualités exceptionnelles. Les toisons étaient tellement belles et fines qu'elles servaient à fabriquer des articles de luxe, qu'il n'était pas possible de faire, avec les laines de nos pays.

Se plaçant à un autre point de vue, un ancien maire de Reims, M. Poulain, dans une notice sur l'industrie lainière, objecte aux cultivateurs qu'ils ont tort de réclamer le rétablissement de droits protecteurs, car, en réalité, ce ne sont pas les importations de laines étrangères qui règlent le prix des toisons en France, mais les exportations de tissus. Pour justifier son assertion, l'auteur fait remarquer, que plus de la moitié de la laine employée par les filateurs provient d'Australie, et qu'une grande partie des tissus fabriqués est exportée à l'étranger. Il s'en suit que l'établissement de droits d'entrée ne pourrait qu'exercer une fâcheuse répercussion sur la fabrication ; elle mettrait nos industriels en état d'infériorité sur leurs concurrents étrangers, qui seraient alors placés dans des conditions plus favorables pour les achats.

Ces conclusions méritaient d'être citées, car elles montrent combien la manière de voir change suivant qu'on est éleveur ou fabricant.

Si la laine avait baissé dans des proportions tout à fait extraordinaires, par contre la viande de mouton était vendue de plus en plus cher, et cela malgré les facilités offertes à la concurrence étrangère par la réduction des droits d'entrée. La taxe était de 3 francs par tête en 1853, elle fut abaissée à 0 fr. 30 par la loi du 16 mai 1863. La cherté croissante de la viande de mouton est probablement le fait de la hausse des salaires qui eut pour conséquence une amélioration du régime alimentaire des ouvriers.

Les moutons livrés à la boucherie ayant augmenté de valeur — 1/3 environ — et pesant de 10 à 14 kilos de plus, il est évident que les cultivateurs se débarrassaient de leurs animaux avec un bénéfice plus grand. Mais il ne faut cependant pas oublier que la chair n'est qu'un produit quadriennal, tandis que la tonte donne un revenu annuel; c'est pourquoi l'augmentation du prix de la viande ne suffit pas à compenser la diminution de la laine.

Nous venons d'examiner successivement les causes qui amenèrent la grande crise de 1884; pour les résumer, ce sont :

1° *L'élévation des fermages;*

2° *La hausse des salaires;*

3° *La diminution du prix de vente des produits agricoles : blés, betteraves et laine.*

Ces trois éléments sont le fait du développement des transports. On peut donc dire que les progrès réalisés dans les moyens de communication ont été fatals à cette région et ont plutôt contribué à la faire déchoir. Sans doute la crise agricole qui sévit à cette époque n'est pas particulière au Laonnois, elle est générale, elle s'étend même par toute la France; mais nulle part elle ne fut ressentie plus vivement que dans le pays que nous étudions parce qu'il est exclusivement agricole. Dans d'autres centres, les transports, fâcheux pour l'agriculture, étaient profitables au commerce ou à l'industrie, il y avait en quelque sorte compensation. Mais, dans le Laonnois, cette compensation ne pouvait exister par la raison qu'il n'y a ni commerce, ni industrie. Et de cette situation particulière était née chez le cultivateur une haine sourde inspirée par la jalousie des industriels qu'on voyait partout prospérer.

C'est cet état d'esprit que reflète le passage suivant d'un discours prononcé par M. Nice, président du Comice agricole de Laon au Conseil général (séance du 21 avril 1884) :

... « Et puis les traités de 1860 ont, par une autre cause, amené une grande partie du mal actuel en brisant la solidarité qui existait entre nous. L'industrie encore protégée a attiré à elle

tous les bons ouvriers, qui cherchaient dans les villes des salaires plus rémunérateurs; à l'agriculture il n'est resté que les bras les moins bons qu'il a fallu payer plus cher; de là vient la dépopulation des campagnes. A partir de cette époque, la solidarité qui existait entre l'agriculture et l'industrie a été brisée et, il faut bien l'avouer, si *l'industrie s'est montrée sans pitié pour l'agriculture, celle-ci est devenue envieuse, jalouse de sa sœur plus heureuse;* ELLE SOUHAITAIT LA RUINE *de la sucrerie qui ne l'associait pas à ses bénéfices dans une mesure suffisante; de la fabrique, qui, au lieu d'acheter ses laines, en allait chercher à plus bas prix en Australie; du moulin qui remplaçait par les blés américains nos récoltes détériorées par les intempéries d'années mauvaises.* »

Connaissant la grandeur des maux dont souffrait alors l'agriculture, on s'explique le mouvement de désespoir qui s'empara, à un moment donné, des dirigeants. Ils luttèrent énergiquement et, par leurs efforts répétés, réussirent à obtenir des pouvoirs publics les mesures de protection qu'ils réclamaient.

Mais les transports ne furent pas seuls à provoquer la crise de 1884; ce qui la précipita, ce fut :

L'exode d'une partie des propriétaires qui cultivaient eux-mêmes leurs terres, et leur remplacement par des fermiers n'ayant pas la compétence et les moyens nécessaires pour diriger de grandes exploitations.

Nous avons écrit que l'exode de la classe dirigeante s'était surtout produit au moment où la culture donnait les plus beaux bénéfices, à l'époque de son apogée: ceci demande quelques explications; à première vue, en effet, il semble paradoxal qu'on abandonne, qu'on laisse aller à des étrangers une affaire qui marche bien, et du moins qu'on n'ait pas cherché à en faire profiter ses enfants.

Les cultivateurs du Laonnois, la plupart grands propriétaires terriens, vivaient au milieu de leur domaine, auprès des bâtiments ruraux de l'exploitation, à plusieurs kilomètres de tout centre habité. Ils menaient là une existence assez triste, un peu rude même, n'ayant uniquement pour se distraire et s'oc-

cuper que les travaux des champs. Ils ne pensaient qu'à cela et c'est eux-mêmes qui donnaient tous les ordres et veillaient à leur exécution. Du reste ils aimaient passionnément la terre, c'est à elle qu'ils donnaient tous leurs soins, se tenant au courant des progrès, recherchant les améliorations et les perfectionnements, risquant des expériences. Ils étaient glorieux d'être cultivateurs, et s'en paraient comme d'un titre de noblesse. Et c'était bien effectivement une aristocratie qui s'était formée dans les campagnes; et elle avait un caractère bien personnel, vivant simplement , modestement, sans aucun luxe, d'une existence où la vie familiale tenait la plus grande place. Les propriétaires jouissaient d'une haute considération auprès des paysans; parmi les ouvriers agricoles, on en citait qui, de père en fils, servaient les mêmes familles. Les cultivateurs éprouvaient quelque orgueil du respect qu'on leur témoignait, ils exerçaient l'autorité. Mais ils savaient alors comprendre leurs devoirs et leur rôle social; sans pose, très simplement, ils causaient fréquemment avec leurs ouvriers, auxquels ils donnaient volontiers un conseil, s'intéressant de leurs besoins, leur venant en aide dans les moments difficiles.

Sous l'influence des progrès réalisés dans le domaine industriel, les besoins de confortable, de luxe, d'élégance se généralisèrent. Les transports, plus rapides et moins coûteux, favorisèrent les relations avec les grandes villes; la nécessité d'une instruction solide obligea les parents à y conduire et laisser séjourner davantage les enfants. Dans les pensionnats mondains où on les conduisait, les jeunes filles prirent goût à une existence plus brillante, plus gaie; de retour à la campagne, elles n'en sentirent que plus vivement la tristesse d'une vie isolée et d'une désespérante monotonie; elles cherchèrent à y échapper en se mariant à la ville. Les garçons, en poursuivant leurs études, en affinant leur esprit, prenaient, eux aussi, la campagne en dégoût. Ils ambitionnaient de devenir des intellectuels, par besoin de considération, parce qu'ils souffraient des plaisanteries faciles, des railleries dont ils entendaient accabler les campagnards. Et trop souvent les parents, loin de détourner

eurs enfants, favorisaient leurs rêves de grandeur. La richesse venue, on n'était pas satisfait, il fallait autre chose : le cultivateur, auquel la culture de la betterave avait permis de gagner beaucoup d'argent, voyant, d'une part, que les profits industriels étaient encore plus considérables que ceux de la culture, éprouvant, d'autre part, le besoin de mener une vie plus mondaine, était tout disposé à faire de son fils un ingénieur, ou mieux encore un médecin, un avocat, un juge, ou un notaire. Il quittait d'autant plus volontiers ses terres, que la propriété avait bénéficié d'une hausse anormale, et il était facile à des gens expérimentés de voir que jamais il ne serait possible de vendre plus cher ni de louer dans des conditions plus avantageuses.

Ces propriétaires exploitants qui allaient se retirer à la ville, avaient acquis au cours d'une longue pratique une grande expérience des choses de l'agriculture ; c'étaient des dirigeants habiles exerçant un patronage efficace. Ceux qui les remplaçaient ne possédaient pas toutes ces qualités, ils avaient surtout des illusions. C'est pourquoi, à la suite de la crise, beaucoup de propriétaires furent contraints de reprendre leur domaine pour le faire valoir.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette crise de 1884, c'est qu'elle n'a atteint que ceux qui possédaient, et tout particulièrement les grands propriétaires et les gros fermiers. Les petits cultivateurs travaillant en famille n'ont presque pas été touchés, ceux qui avaient quelques économies ont même pu profiter du bas prix auquel la terre était tombée pour arrondir leur domaine. Dans le sud du Laonnois, dans les pays où on fait de la culture maraîchère, on n'a pas souffert. Enfin, et ceci est important, *l'ouvrier a conservé partout le bénéfice des augmentations de salaire.*

III

LES VARIÉTÉS DE CULTIVATEURS

I. — LA GRANDE CULTURE.

Les exploitations agricoles qu'on rencontre dans les plaines du Laonnois peuvent se rattacher à deux types différents.

Dans les premières, on fait de la grande culture industrielle d'une manière intensive, *sans troupeaux et en se passant le plus possible du concours des animaux.*

Dans les secondes, la grande culture se trouve associée à l'élevage du mouton et à l'engraissement des bovidés.

La nature du sol exerce une certaine influence sur le caractère des exploitations : ainsi, dans la région comprise entre Laon et Reims, dans le canton de Sissonne et partiellement dans les cantons de Craonne et de Neufchâtel, en raison de la pauvreté de la terre, on ne trouve presque exclusivement que des fermes à moutons. Entre Laon et Marle, au contraire, la terre étant plus fertile, la culture industrielle domine, mais il convient de remarquer qu'elle n'a pas encore réussi à exclure complètement l'exploitation du bétail, on trouve encore des fermes qui ont conservé leurs troupeaux.

Chacun s'organise suivant son tempérament, son intelligence, son esprit d'initiative. Ceux qui marchent à la tête du progrès font un emploi extrêmement étendu des machines, des engrais chimiques, de tout ce que la science met à leur disposition; d'autres,

plus timides, se contentent de suivre de loin, et l'on en trouve encore, figés dans le passé, qui ont à peine commencé à évoluer. Nulle part, je crois, la valeur propre, les qualités d'un homme ne sont mieux mises en lumière que dans la conduite d'une exploitation agricole ; autant de fermes, autant de résultats différents. C'est pourquoi, entre les deux genres d'exploitations que nous venons de déterminer, on en trouve sans peine toute une variété ; ce sont comme les maillons de la chaîne qui relie le passé au présent. Nous avons ainsi, encore apparentes, les étapes successives suivies par le progrès.

Qu'elles appartiennent à l'un ou à l'autre type, ces exploitations agricoles sont toujours très importantes et appellent des capacités ; elles sont presque toutes supérieures à 100 hectares, quelques-unes vont jusqu'à 600. A remarquer cependant que dans les terres les plus pauvres, les fermes sont plus étendues et plus agglomérées que dans la région où on pratique la culture industrielle.

Pour mettre en lumière les caractéristiques de l'un et l'autre types, nous allons établir des monographies.

La grande culture associée a l'exploitation du bétail. — M. Y... exploite à Juvincourt, canton de Neufchâtel :

1° Une ferme de 200 hectares dont il est propriétaire ; les terres étaient réparties en un grand nombre de parcelles ; mais, par des efforts soutenus et en faisant des échanges, M. Y... est parvenu à en réduire considérablement le nombre. La valeur foncière de ces terres ne dépasse pas 600 francs de l'hectare.

2° Une ferme de 260 hectares, d'un seul tenant, louée à bail, moyennant un prix qui varie de 22 à 30 francs de l'hectare ; ces chiffres indiquent bien la médiocrité du sol calcaire de cette région, qu'on a dénommée : Champagne agricole.

La succession des cultures est généralement la suivante : betterave, blé, avoine, puis hivernage ou prairies artificielles. En 1909, il y avait 100 hectares ensemencés en blé, 50 hectares en betteraves et 100 hectares en avoine.

Les betteraves ont reçu les engrais suivants : 100 kilos de

chlorure de potassium, 400 à 500 kilos de nitrate, 500 kilos de superphosphate (os) sur les terres n'ayant pas reçu de fumier, et 300 kilos sur celles ayant eu du fumier. A la récolte, on a obtenu à l'hectare 2.500 kilos de racines à 7° 8 de densité.

Sur les terres destinées au blé et à l'avoine, on a répandu 120 kilos de nitrate de soude.

Une partie des terres est ensemencée en minettes pour servir de pacage aux moutons. Les bergeries en renferment 850 têtes, de race mérinos; le tiers du troupeau a atteint un an, le deuxième tiers deux ans et le reste, qui va avoir trois ans, est graissé en vue d'être vendu à la boucherie. Au-dessus de trois ans, on ne trouve plus dans le troupeau que les brebis pour la reproduction. Le nombre d'agneaux élevés chaque année est de 200 à 250. Durant l'hiver, les moutons sont conservés à la ferme et nourris avec des fourrages et des pulpes.

Tous les ans, au printemps, on procède à la tonte ; cette année, chaque tête a fourni une moyenne de 4 kilos de laine en suint, vendue à raison de 2 fr. 10 le kilo ; ce chiffre ne représente pas le bénéfice net, il y a lieu d'en déduire les frais de tonte qui se montent à 0 fr. 35 par tête. Mais il convient de tenir compte que le séjour du mouton sur les terres donne une excellente fumure ; c'est même surtout pour l'enrichissement de la terre par le fumier qu'on a des moutons ; sur l'animal lui-même, en effet, on ne tire guère de bénéfice ; sa complexion délicate le rend très sensible aux épidémies, il a besoin de beaucoup de soins. Le prix de la laine a été en diminuant ; par contre, la viande se paie un peu plus cher. Seulement, comme la tonte est un produit annuel et qu'on ne recueille le produit de la viande que tous les trois ans, il n'y a pas compensation.

M. Y... sélectionne avec soin ses espèces; il fait venir ses béliers de la ferme de Roberchamps. Aussi il est parvenu à obtenir des moutons ayant une laine plus belle, plus fine, et produisant plus de chair que l'ancienne race ardennaise, qui était autrefois à peu près seule connue.

Dans les écuries on ne compte pas moins de trente-cinq chevaux et poulains; dans les étables une dizaine de bœufs de race

nivernaise sont employés pour tirer la charrue; les travaux des champs terminés, ils sont engraissés et revendus, mais le bénéfice réalisé est le plus souvent négatif en raison du faible écart qui existe entre les bœufs de trait et la viande grasse de boucherie. Les vaches sont au nombre de six, elles appartiennent aux races flamande et hollandaise et sont nourries avec des fourrages et des pulpes; tout le lait est utilisé à la ferme, la plus grande partie est consommée directement; le reste est transformé en beurre et en fromage.

M. Y... est un homme actif, intelligent et très entreprenant. Il débuta en 1880 avec 20 hectares de terre en location, et un matériel de 2.000 francs. Trois ans après, il louait la ferme du Moulin (60 hectares) avec une avance de 7.000 francs de matériel que lui faisait le propriétaire.

En 1887, il louait la ferme de Damary (100 hectares).

En 1890, il achetait la ferme du Château (bâtiments) pour 4.000 francs.

Depuis 1900, il a acheté 120 hectares de terre se rattachant à la ferme du Château.

En 1901, il achète la ferme de la Ville-aux-Bois (80 hectares et bâtiments) et l'exploite de 1902 à 1906.

Puis il marie ses deux filles et cède à ses gendres la ferme du Moulin et celle de la Ville-aux-Bois. M. Y... a encore deux autres enfants qui se destinent aussi à la culture. Entre autres preuves d'activité, il convient encore de remarquer que M. Y... a drainé 10 hectares de marais et planté 4.000 peupliers; enfin il consacre une partie de son temps à la vie publique, étant depuis sept ans maire de sa commune.

Culture industrielle intensive. — M. H..., descendant de cultivateurs, exploite à C., canton de Crécy-sur-Serre, une ferme de 180 hectares. Il est propriétaire pour 52 hectares, le reste est loué à bail moyennant un loyer annuel de 50 francs de l'hectare.

Le domaine n'est pas d'un seul tenant, il est même assez morcelé, car il ne comprend pas moins de 90 parcelles différentes, plus ou moins éloignées les unes des autres, et dont

la contenance varie de 16 hectares pour les plus grandes à 13 ares pour les plus petites. Il est, en effet, très difficile, dans ce pays, d'arriver à constituer un grand domaine d'un seul tenant. Cette difficulté vient surtout des successions; à la mort des parents, lorsqu'il y a plusieurs enfants, comme l'héritage ne peut rester dans l'indivision, on procède généralement à un partage. Quelquefois, en raison de leur importance, les bâtiments servant à l'exploitation constituent, à eux seuls, le lot d'un des descendants, tandis que les terres sont réparties entre les autres héritiers. C'est ainsi que s'est constitué ce qu'on appelle des *marchés de terre*, c'est-à-dire un ensemble de champs, plus ou moins agglomérés et dépourvus des bâtiments nécessaires à leur mise en valeur. Celui qui reçoit la ferme en partage se trouve dans l'obligation de rechercher des terres[1]; ceux qui ont des terres doivent s'ils veulent les exploiter, faire construire des bâtiments; mais, le plus souvent, ils louent à bail à des fermiers sans terres ou à des propriétaires désireux d'étendre leur exploitation.

Cette situation particulière n'a pas été sans nuire au développement économique de ce pays. En effet, il arrive fréquemment que les baux de la ferme et des marchés n'arrivent pas à expiration en même temps; on voit quelles complications peuvent en résulter. Le fermier, qui s'est outillé pour travailler une étendue déterminée, peut fort bien, arrivé à l'expiration d'un de ses baux, se voir refuser la location de la totalité ou de partie de ses terres. Il est désarmé vis-à-vis du propriétaire qui, bien souvent, tire parti de la situation en se montrant plus exigeant. Il faudra bien en passer par ses prétentions, car on ne peut, sans augmenter considérablement les frais généraux d'une exploitation, en réduire l'étendue en conservant le même outillage.

Aussi les marchés de terre sont très recherchés et trouvent toujours preneurs.

1. La ferme de Labry, commune de Bosmont, ne se compose uniquement que de bâtiments sans aucune terre. Un ancien fermier, M. H..., me disait que, durant son séjour à Labry, il avait eu affaire pour ses marchés de terre à 22 propriétaires différents, pour une étendue de 180 hectares.

Ce qui s'explique moins, c'est la résistance, le refus obstiné qu'opposent beaucoup de propriétaires habitant le même terroir ou des terroirs voisins, de pratiquer des échanges, dont ils tireraient profit réciproquement. Il y a chez ces gens intelligents, capables, une pusillanimité qu'on ne comprend pas. Ainsi M. N... me raconte qu'il a dans ses propriétés des champs qui bordent ceux de M. Z... : sur un autre point, c'est le contraire qui a lieu. La logique et l'intérêt commandent à ces deux propriétaires d'échanger les terres en voisinage, afin d'agglomérer, leurs domaines respectifs ; eh bien, l'accord tenté par M. N... n'a pu réussir ; M. Z... croit tenir son voisin, il émet des prétentions impossibles et les choses restent en l'état. Cependant la loi fiscale de 1905 facilite les échanges puisqu'elle abaisse à 0 fr. 20 % le droit à percevoir sur les immeubles échangés lorsqu'ils se trouvent dans la même commune ou dans des communes voisines.

Durant le cours de l'année 1909, les terres de M. N... ont été ensemencées de la manière suivante : 45 hectares en betteraves, 60 hectares en blé, 56 hectares en avoine, 20 hectares en luzerne, 6 hectares en trèfle, 1 hect. 5 en pommes de terre, le reste est en pâtures.

La culture se fait suivant l'assolement triennal, sans jachères, la betterave venant en tête, le blé ensuite.

Les terres destinées à la betterave ont reçu les engrais suivants :

150 kilogr. de sulfate d'ammoniaque
350 kilogr. de sulfate de soude
500 kilogr. de superphosphate
100 kilogr. de sulfate de potasse
} à l'hectare.

elles reçoivent, en outre, tout le fumier produit par les animaux ; ce qui représente de 30 à 35.000 kilos à l'hectare.

C'est une culture qui demande de grands soins ; la terre doit d'abord recevoir à l'automne un labour profond, puis être tricyclée, hersée, binée, croskillée, roulée ; ce n'est qu'après toutes ces opérations qu'au printemps, vers la fin d'avril et durant la première quinzaine de mai, qu'on procède aux semail-

les. Cette opération s'effectue au moyen de semoirs mécaniques pouvant à volonté répandre l'engrais où la graine seule, suivant des lignes distantes de $0^m,45$ à $0^m,30$. La semence est enterrée à une légère profondeur, 3 à 4 centimètres; pour qu'elle soit immédiatement recouverte, derrière le semoir suit un roule.

Aussitôt après que les lignes marquent, on passe la houe à cheval, pour nettoyer le sol et l'alléger; puis, lorsque la betterave a quatre feuilles, on procède au *démariage*. Cette opération, une des plus importantes, exige une surveillance de tous les instants; c'est d'elle, en effet, que va dépendre la plantation définitive, ou le nombre de plants restant par mètre superficiel. Le démariage est fait par des femmes et des enfants; de la main gauche ils saisissent le plan à conserver, tout en pressant autour; de la main droite, ils arrachent les autres par un mouvement de torsion horizontale; de sorte qu'il ne reste plus, à intervales égaux, qu'une betterave dégagée de toutes celles qui l'entouraient. On ne laisse que huit à dix plants au maximum par mètre carré, de façon qu'à l'arrachage on ne retrouve guère plus de 58.000 à 65.000 pieds à l'hectare. Dans ces conditions, les betteraves se trouvent séparées par des intervalles de $0^m,25$ environ. Un petit maréchal de la région, M. Religieux, de Vigneux, a inventé une machine fort ingénieuse qui permet de procéder mécaniquement au démariage; cet instrument n'en est encore qu'à ses débuts et n'est pas encore arrivé à un point de perfection tel, que son emploi puisse se généraliser.

Le démariage est suivi immédiatement d'un binage. Et l'on continue les binages à la main ou à la houe jusqu'au moment où le développement des feuilles ne le permet plus.

M. N... me fait remarquer combien de soins, d'attention, nécessite la culture de la betterave.

Les premières opérations : façons aratoires et semailles, sont effectuées par le personnel de la ferme; les autres, démariage, binages, sont faits à l'entreprise, souvent par des femmes et des enfants, en ayant le plus possible recours à la main-d'œuvre locale. Le prix donné pour les binages à la main est de 50 francs de l'hectare. Les arrachages sont faits aussi à l'entreprise,

moyennant 60 à 70 francs de l'hectare ; mais, à cette époque, comme on ne trouve pas suffisamment de main-d'œuvre dans le pays, on est obligé d'avoir recours à des ouvriers du Nord connus sous le nom de *camberlots*. Ils arrivent par familles entières et vivent à part sans se mêler à la population indigène ; ce sont des ouvriers très courageux, très résistants à la fatigue, auxquels on peut demander beaucoup ; indépendamment du prix que nous venons d'indiquer, on leur donne en plus : le bouillon, le chauffage et le logement.

Il existe à présent des machines dont on commence seulement à faire application et qui décollettent la betterave, l'arrachent et la rejetent. L'emploi de ces ingénieux instruments n'est pas encore généralisé ; pourtant quelques cultivateurs de la région en ont fait l'expérience l'an dernier.

Pour la campagne 1909 M. N... a obtenu un rendement de 30.000 kilos à l'hectare à la densité de 7°9. Ce sont là des résultats supérieurs à la moyenne de la région et qui sont obtenus grâce aux soins que ce cultivateur apporte dans le choix de ses graines, qu'il fait venir d'Allemagne, et l'emploi d'engrais appropriés.

Toutes les betteraves produites ont été livrées à la sucrerie d'Aulnois-sous-Laon, qui les a payées à raison de 23 francs les 1.000 kilos à 7° de densité, avec augmentation de 0 fr. 40 par degré jusqu'à 7° 5 et 0 fr. 30 indéfiniment par chaque degré au-dessus de 7°,5.

M. N... a repris 50 % de pulpes du poids des betteraves qu'il avait fournies, il les a payées 4 francs de la tonne. Les pulpes, mises en silos, serviront à la nourriture des animaux durant une grande partie de l'année.

Malgré l'extension prise par la culture de la betterave, la culture du blé demeure l'occupation dominante, c'est elle qui couvre la plus grande étendue. Elle exige beaucoup moins de travail que la betterave. On met de préférence le blé dans les terres sur lesquelles on vient de récolter des betteraves, afin de faire bénéficier cette plante des fortes fumures qui avaient alors été répandues.

Pour les blés d'hiver, on sème à l'automne, après que la terre

temps déjà dans la culture industrielle intensive et son exploitation peut être considérée comme donnant le maximum de ce qu'il est possible de faire actuellement dans la région.

Il a commencé par faire disparaître les moutons de ses bergeries; d'abord parce que l'écart entre le prix d'achat du bétail maigre et le prix de vente du bétail gras ne lui paraissait pas comme suffisant; à cause aussi du bas prix de la laine; enfin par la difficulté de trouver de bons bergers. Un berger est un serviteur entre les mains duquel on remet un capital très important : 15.000, 20.000 francs, quelquefois plus encore. Et pour souligner l'importance du rôle d'un berger, M. Gentilliez me raconte, qu'alors qu'il était à ses débuts, un jour le pasteur auquel il avait confié son troupeau, s'étant trouvé pris de boisson, manqua de vigilance; les moutons s'en furent à leur guise brouter la luzerne d'un champ voisin et, le soir une centaine étaient morts.

Et, rappelant ses souvenirs de jeunesse, mon interlocuteur ajouta qu'autrefois la profession de berger était entourée d'un certain prestige; lorsque le maître venait parler à ses ouvriers, le berger se plaçait à sa droite; chez les paysans, le berger était considéré comme un oracle, il passait pour connaître des secrets pour guérir. C'était une profession qu'on se transmettait de père en fils, elle comportait du reste quelques privilèges; ainsi tous les ans, dans chaque ferme, alors que les agneaux étaient venus au monde, on avait coutume de faire ce qu'on appelait « les gaufres du berger »; c'était l'occasion d'une véritable fête dont le berger était l'amphitryon. Tout cela est peu à peu disparu et, avec les vieilles coutumes, les bons pasteurs s'en sont allés.

Cependant, comme malgré tous les engrais chimiques il est impossible de faire de la bonne culture sans fumier, M. Gentilliez conserva des animaux de trait : chevaux et bœufs en nombre suffisant. Puis, pour remplacer le fumier par quelque chose d'équivalent, il eut l'idée de faire venir de Paris par wagons complets des détritus des halles, des gadoues. Les résultats ayant été des plus satisfaisants, il n'a conservé dans ses étables que les animaux indispensables pour l'exécution des transports et des façons aratoires. A l'heure actuelle, à part

les chevaux, il n'a plus qu'une seule vache, qu'on conserve simplement pour ne pas avoir la peine de courir chercher du lait ailleurs.

Et, jetant ses vues sur l'avenir, M. Gentilliez envisage le jour prochain où il deviendra possible de faire de la culture sans avoir à la ferme aucun animal, en ayant recours pour les transports à des camions automobiles et en effectuant les travaux des champs avec des tracteurs.

En application de ce qu'il a vu à l'étranger, notamment en Allemagne, il constitue actuellement, une association de cultivateurs, au capital de 100.000 francs pour faire du labourage à la vapeur. Les avantages de ce mode de culture sont nombreux : c'est d'abord la rapidité d'exécution ; ensuite la facilité de pouvoir travailler même la nuit, ce qui permet, le cas échéant, de donner « un coup de collier », parfois fort nécessaire ; il arrive, en effet, que le temps s'étant maintenu mauvais très longtemps, on ne dispose plus que d'un délai très court pour préparer la terre et l'ensemencer ; enfin, on peut avec les charrues mécaniques arriver à labourer le sol rendu humide par les pluies, ce qui est impossible avec une charrue tirée par des animaux ; le passage des chevaux ou des bœufs dans une terre très humide ayant pour effet de creuser des trous, de coller la terre après les pattes en d'épais bourrelets qui rendent la marche presque impossible.

M. Gentilliez ne voit qu'une difficulté à la propagation de ce mode de culture : elle résulte du morcellement de la propriété ; pour que le labourage mécanique donne son maximum de rendement, il faut des champs de grande étendue et, autant que possible, de formes géométriques régulières (carrés, rectangles), et c'est précisément ce qui n'existe pas dans ce pays.

M. Gentilliez fait dans sa ferme une très large application de l'électricité : éclairage et force motrice ; le courant lui est fourni par la station électrique de Voyenne ; comme dans son exploitation culturale tout marche méthodiquement et que chaque chose est étudiée dans ses détails, les résultats minutieusement notés et contrôlés, il peut me fournir des chiffres qui sont très

temps déjà dans la culture industrielle intensive et son exploitation peut être considérée comme donnant le maximum de ce qu'il est possible de faire actuellement dans la région.

Il a commencé par faire disparaître les moutons de ses bergeries; d'abord parce que l'écart entre le prix d'achat du bétail maigre et le prix de vente du bétail gras ne lui paraissait pas comme suffisant; à cause aussi du bas prix de la laine; enfin par la difficulté de trouver de bons bergers. Un berger est un serviteur entre les mains duquel on remet un capital très important : 15.000, 20.000 francs, quelquefois plus encore. Et pour souligner l'importance du rôle d'un berger, M. Gentilliez me raconte, qu'alors qu'il était à ses débuts, un jour le pasteur auquel il avait confié son troupeau, s'étant trouvé pris de boisson, manqua de vigilance; les moutons s'en furent à leur guise brouter la luzerne d'un champ voisin et, le soir une centaine étaient morts.

Et, rappelant ses souvenirs de jeunesse, mon interlocuteur ajouta qu'autrefois la profession de berger était entourée d'un certain prestige; lorsque le maître venait parler à ses ouvriers, le berger se plaçait à sa droite; chez les paysans, le berger était considéré comme un oracle, il passait pour connaître des secrets pour guérir. C'était une profession qu'on se transmettait de père en fils, elle comportait du reste quelques privilèges; ainsi tous les ans, dans chaque ferme, alors que les agneaux étaient venus au monde, on avait coutume de faire ce qu'on appelait « les gaufres du berger »; c'était l'occasion d'une véritable fête dont le berger était l'amphitryon. Tout cela est peu à peu disparu et, avec les vieilles coutumes, les bons pasteurs s'en sont allés.

Cependant, comme malgré tous les engrais chimiques il est impossible de faire de la bonne culture sans fumier, M. Gentilliez conserva des animaux de trait : chevaux et bœufs en nombre suffisant. Puis, pour remplacer le fumier par quelque chose d'équivalent, il eut l'idée de faire venir de Paris par wagons complets des détritus des halles, des gadoues. Les résultats ayant été des plus satisfaisants, il n'a conservé dans ses étables que les animaux indispensables pour l'exécution des transports et des façons aratoires. A l'heure actuelle, à part

les chevaux, il n'a plus qu'une seule vache, qu'on conserve simplement pour ne pas avoir la peine de courir chercher du lait ailleurs.

Et, jetant ses vues sur l'avenir, M. Gentilliez envisage le jour prochain où il deviendra possible de faire de la culture sans avoir à la ferme aucun animal, en ayant recours pour les transports à des camions automobiles et en effectuant les travaux des champs avec des tracteurs.

En application de ce qu'il a vu à l'étranger, notamment en Allemagne, il constitue actuellement, une association de cultivateurs, au capital de 100.000 francs pour faire du labourage à la vapeur. Les avantages de ce mode de culture sont nombreux : c'est d'abord la rapidité d'exécution ; ensuite la facilité de pouvoir travailler même la nuit, ce qui permet, le cas échéant, de donner « un coup de collier », parfois fort nécessaire ; il arrive, en effet, que le temps s'étant maintenu mauvais très longtemps, on ne dispose plus que d'un délai très court pour préparer la terre et l'ensemencer ; enfin, on peut avec les charrues mécaniques arriver à labourer le sol rendu humide par les pluies, ce qui est impossible avec une charrue tirée par des animaux ; le passage des chevaux ou des bœufs dans une terre très humide ayant pour effet de creuser des trous, de coller la terre après les pattes en d'épais bourrelets qui rendent la marche presque impossible.

M. Gentilliez ne voit qu'une difficulté à la propagation de ce mode de culture : elle résulte du morcellement de la propriété ; pour que le labourage mécanique donne son maximum de rendement, il faut des champs de grande étendue et, autant que possible, de formes géométriques régulières (carrés, rectangles), et c'est précisément ce qui n'existe pas dans ce pays.

M. Gentilliez fait dans sa ferme une très large application de l'électricité : éclairage et force motrice ; le courant lui est fourni par la station électrique de Voyenne ; comme dans son exploitation culturale tout marche méthodiquement et que chaque chose est étudiée dans ses détails, les résultats minutieusement notés et contrôlés, il peut me fournir des chiffres qui sont très

intéressants, d'abord parce qu'ils permettent d'établir une comparaison entre le battage à la vapeur et à l'électricité, ensuite parce qu'ils mettent bien en lumière ce souci de l'exactitude, cette recherche, ce besoin constant d'analyser le prix de revient de chaque chose.

M. Gentilliez me déclare qu'autrefois, avec l'aide d'une locomobile à vapeur, il battait 45 quintaux par jour. Ses dépenses étaient par quintal :

Liage à la machine, prix de la main-d'œuvre journalière	0 fr. 33
Ficelle de liage	0 fr. 14
Charbon, huile, chauffeur	0 fr. 22
Amortissement, entretien et nettoyage	0 fr. 27
Total	0 fr. 96

Actuellement, avec le moteur électrique, il arrive à battre 50 quintaux par jour. Ses dépenses par quintal sont :

Main-d'œuvre	0 fr. 29
Ficelle	0 fr. 14
Energie électrique[1]	0 fr. 31
Amortissement, huile, entretien	0 fr. 035
Total	0 fr. 775

En dehors des économies que procure l'emploi de l'électricité, il faut remarquer qu'avec le courant la mise en marche est instantanée, tandis qu'une machine à vapeur exige au moins une heure de chauffe avant que d'être en pression. Enfin une machine à vapeur représente une dépense élevée que les petits cultivateurs ne peuvent faire, tandis qu'ils n'hésiteront pas à acquérir un moteur électrique d'un prix plus abordable.

1. L'électricité a été payée sur la base de 0 fr. 50 le kilowatt-heure.

II. — UNE PETITE TENURE.

Dans le Laonnois, on trouve partout entre les grandes exploitations des propriétaires exploitants et les ouvriers agricoles, une classe qui joue un rôle important et qu'il est intéressant de faire connaître : c'est celle des petits cultivateurs qui travaillent avec l'aide de leur femme, de leurs enfants et d'un domestique ou deux.

Voici un exemple de ce type :

M. Léon Lerminier est un petit homme trapu, à la mine intelligente et éveillée ; deux yeux très vifs, très mobiles, éclairent son visage bruni par le soleil ; il est âgé de trente-trois ans et exploite depuis sept ans, à Mons-en-Laonnois, une petite ferme dans laquelle il a su réaliser en peu de temps, à force de travail et de volonté, pas mal d'améliorations. Voici d'ailleurs son histoire :

Fils d'un tout petit cultivateur du pays, Léon Lerminier eut constamment sous les yeux l'exemple de l'activité, de l'ordre et de l'économie. Alors qu'il n'était encore qu'un enfant, on lui faisait prendre sa part de la besogne quotidienne, et, en rentrant de l'école, il lui fallait préparer et distribuer la provende aux animaux. Cela ne l'empêcha pas d'obtenir son certificat d'études primaires. La possession de ce diplôme marqua pour lui la fin des études ; aussitôt on le plaça comme domestique dans une ferme avoisinante. Il sut se garder des défauts qu'on contracte si facilement à cet âge, il ne fume pas, ne fréquente pas le cabaret, toutes ses distractions consistent à faire partie de la musique et de la compagnie de sapeurs-pompiers. Il ne dépense pas l'argent qu'on lui donne en récompense de ses services, il le met soigneusement de côté ; sur ses premières économies, il achète, moyennant 50 francs, une bicyclette à un camarade dans le besoin ; puis, à dix-huit ans, sans avoir consulté ses parents, de sa propre initiative, il achète dans une vente de terres où les amateurs étaient rares, un champ de quelques ares, moyennant

33 francs. Ce champ renfermait un guignier magnifique qui était cette année-là couvert de fruits; quelques jours après son acquisition, Lerminier apprend qu'un régiment d'infanterie, se rendant au camp, doit loger dans les villages de Chivy et Etouvelles, distants de 5 kilomètres. Comme les guignes étaient mûres, sans perdre de temps, avec l'aide d'un camarade, il les cueille et va les vendre aux soldats; son déplacement lui rapporta 29 francs, presque le montant de son acquisition. Mis en goût par ce premier succès, l'année suivante, dans une vente également, il racheta pour 35 francs une autre pièce de terre peu éloignée de la première; et pour me faire comprendre combien cette seconde opération fut avantageuse, M. Lerminier m'explique que le terrain qu'il avait acquis se trouvait planté de quelques beaux arbres, à tel point que, six ans après, il en vendait pour 160 fr. Bref, avant de partir comme soldat, il avait par des acquisitions successives, à lui, 1 hect. 17 ares de propriété qu'il avait payés 700 francs. Homme de précautions, il plante des pommiers sur quelques-unes de ses terres pour qu'ils aient le temps de grossir pendant les trois années qu'il va passer au service de la patrie.

Au régiment, Lerminier montre encore son esprit pratique et ses qualités de débrouillard; il lave du linge, rend des services à des camarades plus fortunés, revend ses bons de tabac, et, les dimanches, durant la belle saison, va aider des cultivateurs des environs. Il fait tant et si bien que, là encore, il finit par mettre de l'argent de côté. Il était clairon, un jour la place de caporal devint vacante, grâce à sa bonne conduite et à son application ce fut lui qui l'obtint. A la joie ressentie en recevant ses premiers galons, se mêla quelque tristesse : ce petit grade l'empêchait désormais de travailler pour les autres; les ressources étaient taries, il allait falloir cesser de faire des économies... ; Lerminier ne put s'y résoudre, il prit une résolution héroïque, comme son prêt de caporal clairon était plus élevé, 1 fr. 10 tous les cinq jours, il le mit de côté. Lorsqu'il rentra dans ses foyers, il possédait 250 francs d'économies.

Lerminier avait, comme on le devine, l'intention de s'établir;

de bonne heure il s'était préoccupé de chercher une compagne qui fût, comme lui, courageuse et économe, et il l'avait rencontrée dans le pays même. Avant de partir pour le régiment, il était fiancé à une demoiselle Lagneaux, dont la mère, restée veuve avec 3 enfants et 1.800 francs de dettes, après dix ans de mariage, était parvenue, à force de travail, à élever sa famille et à se libérer de ses engagements. Là non plus on ne boudait pas sur la besogne ; Mme Lagneaux allait en journée chez des particuliers et passait une partie de ses nuits à faire des lessives; sa fille a hérité de ses précieuses qualités.

Au moment de leur mariage, voici quelle est exactement la situation des époux :

M. Lerminier apporte 1 hectare 17 ares de terres, et un livret de Caisse d'épargne se montant à 400 francs. Son père lui donne 26 ares de terre et 200 francs.

Mlle Lagneaux a 100 francs placés à la Caisse d'épargne et sa mère lui donne 12 ares 50 de terres et 200 francs.

Après leur union, les jeunes époux, tout en faisant valoir leur bien, travaillent pendant quelques années chacun de leur côté. Mais M. Lerminier aspire à mieux, il s'impatiente, les maigres profits qu'ils retirent de leurs peines ne le satisfont pas ; aussi, en 1905, lorsqu'il apprend qu'une petite ferme de 9 hectares, située dans le pays, est à remettre ; bravement il va trouver le propriétaire et lui demande à louer les terres, les bâtiments et les outils. Un peu interloqué par tant d'audace, le propriétaire, qui connaît les faibles ressources de Lerminier, finit cependant par consentir à cause des qualités du jeune homme. Et voilà nos gens à l'œuvre ; de quel cœur ils se mettent à la besogne ! Ils emploient une partie des 900 francs dont ils disposent à acquérir un modeste mobilier, tout juste ce qu'il faut : un lit, une armoire, un fourneau de cuisine, une table et quelques chaises ; puis, avec le reste, ils achètent un cheval et une vache, et, comme les économies sont épuisées, on emprunte pour avoir une deuxième vache.

A eux deux, sans aucune aide étrangère, ils répondent à tous les besoins de l'exploitation : ils charrient le fumier ; labourent,

sèment, fauchent, rentrent et battent les récoltes produites par 9 hectares. C'est prodigieux, on ne peut s'imaginer ce que représente d'efforts une pareille besogne, surtout lorsqu'on n'a pas vu ces terres difficiles accrochées aux flancs de la colline et rendues encore d'un travail plus ingrat par la présence d'arbres fruitiers. Hiver comme été, tous les jours, dès 3 heures du matin, ils sont debout, et il est toujours 9 ou 10 heures du soir quand ils se couchent. M. Lerminier me rappelle, non sans émotion, que la première année de leur établissement, pour ne pas perdre de temps, ils allèrent jusqu'à arracher leurs betteraves au clair de la lune. Pour faciliter son travail, il achète à crédit à M. T. d'Urcel, une petite batteuse d'un modèle ancien avec un manège à cheval, le tout d'occasion, moyennant le prix extraordinaire de bon marché de 110 francs; et, grâce à cet outillage rudimentaire, ils peuvent arriver, à eux deux, à faire face à leurs engagements. Les résultats de la première année sont des plus satisfaisants, avec l'argent qui reste une fois tout payé, M. Lerminier achète 300 francs un bœuf qu'il dresse à la charrue et il augmente son outillage; et chaque année le patrimoine s'accroît.

En 1909, lorsque la commission, chargée d'attribuer les primes d'honneur du ministre de l'Agriculture, passe dans le département de l'Aisne, elle s'arrête chez M. Lerminier; elle admire la beauté des récoltes et compte dans les étables : deux chevaux, un bœuf, un taureau, dix vaches et plusieurs veaux. De plus, elle constate que, depuis leur établissement, ils ont acheté 84 ares de terrain et de l'outillage. Quelle augmentation en quatre ans! En récompense de ce labeur incessant, la commission attribue au jeune cultivateur une prime de 500 francs et une médaille de bronze.

Le lendemain du jour où le jury était passé, le père de M. Lerminier meurt; les deux fils se partagent ses terres, chacun en reçoit 2 hectares; en retour ils prennent l'engagement de faire une petite rente à leur mère. Depuis, M. Léon Lerminier a encore accru son domaine; il a défriché 13 hectares de savarts qui n'avaient pas été cultivés depuis vingt-deux ans.

mais à condition de les avoir deux années pour rien et de ne payer ensuite qu'une location de 20 francs seulement par hectare. Sur ces terres réputées stériles, à force de peines, et avec l'aide des engrais, il a obtenu des belles récoltes, et particulièrement des avoines qui étaient superbes. Mais, tout récemment, celui auquel appartenait ces mauvaises terres est tombé dans le dénuement le plus complet; le 6 août 1911 (huit jours avant ma visite), on vendait tout ce qu'il possédait. M. Lerminier put craindre un instant de voir ses peines perdues, mais, malgré une concurrence assez âpre, il réussit à se faire adjuger 9 hectares sur les 13 défrichés.

Indépendamment de ce qu'il possède, il loue encore 15 hectares de terre à raison de 80 francs l'hectare. La maison, solidement bâtie en pierres de taille provenant des carrières voisines ainsi que les bâtiments qui en dépendent, est louée moyennant 300 francs par an. Mais le domaine est très morcelé, il ne comprend pas moins de 90 parcelles pour une étendue totale de 28 hect. 39 ares.

L'an dernier, 5 hectares et demi ont été emblavés en betteraves; avant les semailles, la terre avait reçu des façons aratoires nombreuses et soignées, et une fumure très abondante à laquelle on ajouta les engrais suivants : 600 kilos de superphosphate, 200 kilos de nitrate et 100 kilos de sulfate de potasse à l'hectare. Les résultats furent merveilleux puisque le rendement a atteint par endroits 40.000 kilos à l'hectare, avec une densité moyenne pour l'ensemble de 8°2. La plus grande partie des betteraves a été livrée à la sucrerie de Crépy, qui les a payées, le prix de base étant de 24 francs à 7°, à raison de 30 fr. 29 les 1.000 kilos. M. Lerminier me déclare, avec un légitime orgueil, que ses betteraves furent les plus riches de toutes celles qui furent amenées à la sucrerie de Crépy en 1910. Ses betteraves les *moins riches* furent conduites à la sucrerie d'Anizy qui les a payées 29 fr. 70 les 1.000 kilos; c'est encore là un prix qui prouve une richesse bien au-dessus de la moyenne.

Cette année, la superficie couverte par les blés était de 4 hectares et demi, sur laquelle avait été répandu du superphosphate,

à raison de 600 kilos à l'hectare et du nitrate., à raison de 200 kilos à l'hectare. La récolte a donné en tout 115 quintaux, ce qui représente une moyenne de 25 quintaux et demi à l'hectare; mais dans les terres les plus riches, la production est montée jusqu'à 33 quintaux. Le jour de ma visite (13 août 1911), toute la récolte est rentrée et presque entièrement battue; dans la cour une charrette remplie de sacs de grains est prête à partir vers la gare voisine. M. Lerminier m'explique qu'en raison d'une baisse probable, il s'est hâté de vendre son blé; il en tire d'ailleurs un bon prix, 23 fr. 75 le quintal; et puis, en réalisant immédiatement, il évite les pertes de temps, les manutentions inutiles et il va avoir de l'argent qui lui permettra de payer en partie les acquisitions de terres faites quelques jours auparavant.

Cinq hectares, dans les terres nouvellement défrichées, avaient été ensemencés en avoine; ils ont produit un peu moins de 20 quintaux à l'hectare. La récolte est conservée pour servir à la nourriture des chevaux.

1 hectare sur lequel ont été répandues des scories a été planté en pommes de terres; la récolte, qui est encore en terre, a une belle apparence; 1 hectare est occupé par des navets qui serviront à l'alimentation du bétail durant l'hiver; 1 hectare en betteraves fourragères; 2 hectares sont en luzerne, quelques ares en jardin potager et le reste en prairies artificielles. Dans les pâtures qui lui appartiennent, M. Lerminier a creusé, à une faible profondeur, des puits pour pouvoir abreuver les animaux.

En visitant les étables, je ne compte pas moins de 14 vaches dont 2 prêtes à vêler, 1 taureau, 1 bœuf, 1 veau, 5 chevaux de trait, 2 truies, 3 cochons gras; des poules et des canards prennent leurs ébats dans la cour.

Les prairies que possède M. Lerminier ne suffisent pas à l'alimentation d'un bétail aussi nombreux; c'est pourquoi, durant la belle saison, il envoie ses vaches paître à la pâture communale; il paie pour chaque tête une redevance de 5 francs et donne en outre 1 franc par mois et par bête au pâtre qui vient les prendre le matin, les garde durant la journée et les recon-

duit le soir. L'hiver, les vaches demeurent à l'étable et sont alimentées trois fois par jour avec des fourrages auxquels on mélange de la pulpe avec du navet ou de la betterave fourragère. Pour augmenter la lactation, il ajoute du tourteau de lin ou des drèches de brasserie.

La production journalière de lait est d'une centaine de litres; une partie est utilisée à la ferme même pour servir à l'engraissement des veaux; ce qui reste disponible, la moitié environ, est vendu dans le pays à raison de 0 fr. 26 le litre.

Nous avons vu que des terres étaient plantées de pommiers; avec les pommes qu'il récolte, M. Lerminier fait, à l'automne, une moyenne de 20 à 25 pièces de cidre; il en vend la moitié, mais, en homme prudent, il a toujours en réserve à sa cave, dans des foudres, de quoi pouvoir parer à une mauvaise année. Le cidre est préparé avec beaucoup de soins, il est soutiré plusieurs fois; aussi, après un an, dix-huit mois de fût, il conserve une saveur très agréable et ne présente aucune trace de dureté. Les lies et fonds de tonneaux sont mis de côté pour être distillés lors du passage du distillateur ambulant. M. Lerminier cultive un peu d'œillette, de quoi obtenir l'huile nécessaire aux besoins de son ménage; la récolte est pressée chez un parent qui possède un tordoir. Le vinaigre est fait avec du cidre. On se nourrit presque entièrement avec les produits de la ferme; deux ou trois fois par an on achète un peu de viande de boucherie; quant à la consommation d'épicerie, elle est réduite au minimum.

Lorsque la moisson est terminée, M. Lerminier, pour utiliser ses chevaux et ses équipages, entreprend des charrois; ses transports lui rapportent de 1.000 à 1.500 francs par an.

Depuis que le domaine a été agrandi, le ménage ne peut plus à lui seul, malgré tous ses efforts et une dépense incroyable d'énergie, arriver à suffire à tous les besoins de l'exploitation. Voici deux ans qu'ils ont pris à leur service deux domestiques. Ces ouvriers ne sont ni nourris, ni logés à la ferme; on les paie 100 francs par mois à l'époque des forts travaux, 80 francs seulement pendant les trois mois d'hiver et 90 francs le reste de l'année; en outre du salaire, on leur donne un petit verre d'eau-

de-vie le matin, du café et de la boisson dans la journée. La plupart du temps, chacun des époux a un domestique avec lui et donne l'exemple du travail, en sorte qu'ils arrivent sans cris, sans éclats, à faire rendre à la main-d'œuvre le maximum de ce qu'il est possible d'obtenir. En outre, chaque fois qu'il y a un travail rendu urgent par la menace du mauvais temps, qu'un coup de collier est nécessaire, M. Lerminier tire de sa cave quelques bonnes bouteilles de cidre, les fait boire à ses ouvriers et en promet autant lorsque la besogne sera terminée.

Les machines outils tiennent aussi à la ferme une large place et permettent d'économiser de la main-d'œuvre; actionné par le manège, tout près de la batteuse se trouvent : un hache-paille, un coupe-racines, un concasseur d'avoine et le moulin à pommes; plus loin, à l'abri de hangars, je vois un tarare, une moissonneuse-lieuse achetée de cette année d'occasion, pour 600 francs, une houe, une arracheuse de pommes de terre, une buteuse, trois charrues.

Je remarque qu'il y a deux tombereaux et deux charrettes; ceci, me dit M. Lerminier, c'est pour ne faire perdre de temps ni aux hommes, ni aux chevaux : « pendant que j'emmène un tombereau ou une charrette, on charge l'autre; quand je reviens, c'est prêt, je n'ai qu'à dételer l'équipage vide, ratteler l'autre et repartir ». Et ce diable d'homme est à tout comme cela, il a un sens pratique tout à fait remarquable. Très ouvert aux idées de progrès, prêt à tenter toutes les améliorations, il donne sans marchander aussi bien à ses terres qu'à ses animaux ce qui leur est nécessaire. C'est un fervent des engrais chimiques et, ainsi qu'on a pu le voir, il en fait une large application. Cette année, il a demandé conseil au professeur départemental d'agriculture pour organiser avec les betteraves des champs d'expériences. Il n'a pas de comptabilité régulière; néanmoins il note sur un registre toutes ses opérations, le produit de ses récoltes, ses ventes, les charrois qu'il fait, ce que lui coûtent ses animaux, etc... Il voudrait avoir plus de temps pour tenir un compte exact des frais et du rapport de chaque parcelle. Il regrette de ne pas avoir plus d'instruction. A part, à la

fin de son registre, sont inscrits des conseils, des remèdes à donner aux vaches ou aux chevaux dans certains cas.

M. Lerminier est assuré contre l'incendie, il fait aussi régulièrement chaque année assurer ses récoltes contre la grêle. Lui et sa femme, font partie, en qualité de membres titulaires, de la société de secours mutuels de Mons-en-Laonnois.

De distractions il n'en existe pas, le travail absorbe tous les instants; les jours de fête et les dimanches sont employés par la femme à laver et raccommoder le linge et les vêtements, pour le mari à mettre un peu d'ordre dans ses affaires. La maison est dépourvue de tout luxe, il n'y a juste que le nécessaire, mais elle est tenue proprement; cependant, une chambre donnant sur la route est aménagée avec un peu plus de soin et de confort.

Les résultats obtenus par les époux Lerminier sont merveilleux; ils donnent la mesure de ce à quoi il est possible d'arriver. On a pu remarquer que les bénéfices produits par cette petite exploitation étaient proportionnellement plus considérables que ceux donnés par une grande. Ici on supplée aux avantages que procure la culture faite sur de grandes étendues, avec un outillage perfectionné, à force de travail, d'économies et de privations.

Il convient de dire que M. Lerminier est un homme admirablement doué, ayant le génie des affaires, un esprit d'entreprise qu'on rencontre rarement chez des gens de sa classe, enfin un entrain endiablé. Il est supérieurement secondé par sa femme qui lui apporte un aide précieux. L'un et l'autre sont de bonne constitution et n'ont pas été jusqu'ici atteints par la maladie, ils n'ont pas d'enfants. Ce sont là des circonstances qui favorisent leur élévation; néanmoins il reste établi, et nous pourrions à l'appui citer d'autres exemples, qu'on prospère par la culture, mais à condition d'être courageux et économe et, *chose indispensable*, d'avoir pour débuter un petit pécule.

C'est la classe des travailleurs qui a le plus profité des avantages donnés par la culture dans le cours de ces dernières années; malheureusement beaucoup de ces petits cultivateurs, grisés par

de premiers succès, ont voulu aller trop vite et ont entrepris plus qu'ils ne pouvaient.

La culture maraîchère

A Chivy, à Etouvelles, nous sommes en plein centre de culture maraîchère, le sol léger et humide, arrosé par l'Ardon, se prête du reste admirablement au jardinage. Le contraste est frappant avec les pays qui se trouvent à quelques kilomètres seulement, de l'autre côté de la montagne de Laon. Ici, pas d'exploitations importantes, pas une seule grosse ferme; mais de coquets villages, aux maisons de bonne apparence, bien entretenues, solidement bâties en pierres de taille et couvertes en ardoises; des fleurs, placées dans des pots, ornent les croisées; une glycine, un rosier grimpant encadrent une porte ou une fenêtre. Les dehors donnent l'impression de gens qui sont à leur aise; ce sont des habitations de petits rentiers.

Ce qui frappe ensuite, c'est l'extrême morcellement de la propriété; les champs les plus vastes n'atteignent pas un demi-hectare et la plupart n'ont que quelques ares. La variété des cultures auxquelles on se livre est considérable; en parcourant le terroir, j'ai vu des champs : de pommes de terre, de carottes, de choux, d'artichauts, d'oignons, de poireaux, de pois, de haricots, de navets, de choux-fleurs, de radis, de salades, de salsifis, d'asperges, de céleri, de persil, de thym, de betteraves rouges, etc... Les pâturages communaux, terrains vagues et marécageux couvrent une assez vaste étendue, on y mène paître les vaches.

Ce qu'il y a d'admirable, c'est l'entendement, l'esprit d'ordre et d'économie dont font preuve les jardiniers et aussi la somme de travail qu'ils fournissent. Pas un petit coin de terre de perdu; une récolte n'est pas plutôt arrivée à maturité que le terrain est de nouveau approprié pour recevoir d'autres plantes; on arrive ainsi sur certains sols à récolter trois ou quatre fois sur le même emplacement; ainsi, sur un champ planté de choux d'hiver au

printemps on sémera des radis, puis ensuite de la salade et après des pois.

La culture la plus rémunératrice est celle de l'artichaut ; on achète la graine et on la sème sous couche, en février ou mars ; on repique en mai dans un terrain bien préparé et convenablement fumé, à raison de 1 pied par mètre carré. La première année on ne récolte que peu et seulement en septembre ; la seconde année est la plus productive, on a alors en juillet jusqu'à 10 et 12 artichauts sur le même pied, et on continue à récolter jusqu'en septembre. Les premiers se vendent à raison de 4 à 5 francs la douzaine. Mais cette plante demande des soins ; pour lui permettre de passer l'hiver sans risques, on doit l'envelopper de paille et, au moment de la récolte, il faut veiller aux maraudeurs. On ne conserve pas une plantation d'artichauts plus de trois ans et on la renouvelle généralement par tiers tous les ans ; certains jardiniers intercalent entre les plans des épinards semés au printemps, ou, après la récolte, repiquent des choux dans les intervalles.

De Chivy et d'Etouvelles on va très peu vendre au marché de Laon, c'est surtout à Reims qu'on se porte, bien que la distance soit assez grande (50 kilomètres), mais les prix sont plus avantageux. On y allait déjà avant les chemins de fer ; alors on partait la veille au soir, en caravanes, les charrettes pleines, et, après avoir voyagé toute la nuit, on arrivait à Reims de bon matin ; on s'installait sur le marché et on repartait dans l'après-midi pour arriver au pays assez tard dans la soirée ; c'était un métier très fatigant.

Aujourd'hui on procède autrement, les légumes sont conduits à la gare de Laon, plusieurs maraîchers se groupent afin de faire chargement par wagons complets, pour que ça coûte moins ; ce sont les femmes qui vont vendre, elles excellent dans cette occupation. Depuis quelque temps, les maraîchers commencent à être visités par des enleveurs qui viennent chez eux acheter leurs produits.

Le maraîcher a un cheval pour faire ses transports, et une ou plusieurs vaches pour produire du fumier ; dans la belle saison,

on les envoie paître sur le pré communal moyennant une redevance annuelle de 7 francs par tête; un pâtre passe le matin, rassemble les vaches des abonnés, les conduit au pâturage où elles restent sous sa surveillance durant toute la journée ; il les reconduit le soir. C'est même très curieux d'observer avec quelle docilité toutes les bêtes obéissent ; il n'y a rien à leur dire ; lorsque l'heure est arrivée, qu'elles entendent la corne du pasteur, il suffit de leur ouvrir les portes, et tranquillement elles vont se joindre aux autres; elles rentrent de même. Comme rétribution, le pâtre reçoit 1 franc par mois et par tête de bétail; de plus, au jour de l'an, à Pâques et à la fête patronale, il est d'usage de lui donner un petit pourboire. Il va s'en dire que l'hiver les vaches sont nourries à l'étable. Le lait n'est pas travaillé, la femme a trop d'occupation pour songer à faire du beurre ou du fromage; on n'a même pas toujours le temps de traire; aussi le lait est abandonné pour graisser les veaux; on ne les vend que lorsqu'ils sont bien gras. Une femme veuve, qui n'a plus que très peu de jardinage, me disait que, dans ce pays où tout le monde a des vaches, elle trouvait à vendre le lait de la sienne très facilement, à raison de 0 fr. 20 le litre, et encore je n'en ai pas pour contenter tout le monde, ajoutait-elle !

A Ardon, faubourg situé au sud de Laon, on fait aussi beaucoup de jardinage, mais là le lait des vaches est porté en ville matin et soir, il y est d'ailleurs vendu un bon prix. Les jardiniers d'Ardon ne courent pas au loin, ils montent vendre leurs produits le mercredi et le samedi au marché de Laon. Plusieurs maraîchers fournissent des marchands de légumes de Marle, Vervins, Hirson et Rozoy-sur-Serre. A Ardon, on fait aussi des primeurs, plusieurs jardiniers ont une quantité assez respectable de châssis, mais la facilité des transports a eu une répercussion assez fâcheuse sur cette culture. Dans le midi où la température est plus douce, les primeurs ont quinze jours, trois semaines d'avance sur celles du pays, elles viennent donc les concurrencer.

Ce qui caractérise le jardinier, c'est qu'il travail sans le secours d'aucune machine, il cultive tout à la bêche et au râteau ; aussi le courage et la résistance physique jouent ici un grand

rôle. Les paresseux ne réussissent pas. Il n'y a d'ailleurs pas à compter sur une aide étrangère; dans les pays de jardinage on ne trouve pas de main-d'œuvre, chacun fait valoir son petit bien, et rien de plus. La propriété a acquis une grande valeur, les bons terrains de jardinage se vendent de 6.000 à 7.000 francs même plus de l'hectare, ils sont très recherchés et poussés dans les ventes; on estime que cette culture arrive à rapporter au moins 3.000 francs de l'hectare.

Les jardiniers se contentent d'une modeste aisance qu'ils arrivent presque toujours à acquérir après de longues années d'un dur labeur, mais on ne va pas jusqu'à la richesse, on ne réalise pas de fortune et on ne signale nulle part de grandes exploitations.

Il existe encore dans le canton de Craonne des petits vignerons, mais leur nombre, déjà peu important, va diminuant chaque année, à cause des mauvaises récoltes. Les vins du Laonnois étaient légers et agréables. Les bons crus, dans les années favorables, rivalisaient avec les secondes qualités de Champagne.

III. — UNE FAMILLE OUVRIÈRE DU LAONNOIS.

M. D..., à Barenton-Bugny. — Après avoir soulevé le loquet d'une porte pleine assez basse, nous pénétrons dans une salle sensiblement carrée et ayant environ 5 mètres de côté; le sol est pavé avec des briques, les murs sont blanchis à la chaux, rechampis à la base par un lambris marron foncé; le plafond qui se trouve environ à $2^{m},25$ de haut, est formé de pièces de bois, poutres, doubleaux, planches, auxquels le temps et la fumée ont donné une teinte brune à peu près uniforme. Cette tache sombre répand une grande tristesse dans l'habitation. Le jour vient par une fenêtre assez étroite qui s'ouvre sur la rue; en face, sur la muraille opposée, un petit châssis fixe, vitré, permet de regarder dans le jardin; un peu de lumière pénètre encore par le carreau de l'imposte de la porte d'entrée.

A droite, en entrant, derrière la porte, sur une table servant de laverie, sont posés des ustensiles de cuisine; sous la table, un seau contient de l'eau potable; des casseroles, une passoire, une cuillère à pot, un essuie-mains, pendent à des clous fixés au mur. En suivant, se dresse une armoire en vieux chêne aux panneaux soigneusement astiqués; c'est là que sont serrés les objets précieux : le linge, l'argent et les papiers de famille. A la suite vient le lit garni de grands rideaux d'indienne, sur lesquels se répète à l'infini une scène villageoise. Près du lit, un berceau d'enfant. Tout contre, dans l'encoignure, se trouve une table de nuit, au-dessus de laquelle est pendu un Christ en plâtre derrière lequel est accroché un rameau de buis. Continuons notre inspection : l'autre côté est en grande partie occupé par une immense cheminée qui est aujourd'hui bouchée par un paravent garni de papier peint bon marché. On m'explique qu'autrefois, on brûlait de la tourbe provenant des marais voisins; l'appareil utilisé à présent pour le chauffage et la cuisson des aliments est une cuisinière moderne dans laquelle on consomme de la houille. Sur la tablette de bois, au-dessus de la cheminée, sont placés : des chandeliers en cuivre; des vases à fleurs en verre grossièrement enluminés. La table massive sur laquelle la famille prend ses repas est rangée dans l'angle près de la fenêtre; elle est munie d'un tiroir qui contient des couteaux et des couverts de fer battu; quelques chaises dépareillées sont disséminées dans la pièce. Aux murs pendent des chromos, des photographies de parents ou d'amis, des gravures représentant des scènes d'actualité, découpées dans des journaux illustrés, une petite glace et un coucou qui marque les heures complètent l'ameublement. Telle est la pièce dans laquelle on se tient journellement et qui sert à la fois de cuisine, de salle à manger et de chambre à coucher. Une seconde place, un peu plus petite et d'aspect plus misérable, communique avec la salle commune; c'est une sorte de débarras, dont le sol est de terre battue; des pommes de terre sont amoncelées en tas dans un angle; des outils de jardinier, des râteaux à faner pendent au long de la muraille. C'est là que couchent les enfants sur un lit en planches. Un clapier, un pou-

lailler, une saute à cochons sont accolés à la maison qui est construite partie en briques, partie en torchis et couverte entièrement en chaume. Dehors, les eaux usées croupissent devant la porte, faute d'écoulement. Le jardin attenant est fort petit, un are environ; il contient deux ou trois arbres fruitiers qui donnent beaucoup d'ombre, quelques pieds de vigne, des fleurs et un peu de légumes.

Ressources. — D... est *ouvrier de culture*, il travaille à la journée depuis vingt-cinq années dans la même ferme, à Allemagne, distant de Barenton de 6 kilomètres environ. Étant donné la longueur du trajet et les heures matinales auxquelles il faut commencer, D... ne revient à son foyer que le mercredi après sa journée et le samedi soir pour passer le dimanche à la maison. Il n'est pas spécialisé et tous les gros ouvrages de la ferme lui sont également familiers. Pendant neuf mois de l'année, le salaire journalier est de 2 fr. 75 plus le repas du soir qui est offert par le cultivateur; mais le déjeuner, le repas de midi et le goûter sont à la charge de l'ouvrier; une cantine annexée à la ferme permet de se procurer facilement de quoi se restaurer. D... est sobre et économe, aussi il ne fait que peu de frais à la cantine; en s'en allant le lundi matin, il emporte son déjeuner et son goûter pour une journée ou deux, et son retour le mercredi a pour objet, indépendamment du plaisir de revoir sa femme et ses enfants, de venir s'approvisionner.

Pendant la période la plus rude de l'année, à l'époque de la moisson, le salaire est payé en nature; D... reçoit alors pour ses trois mois de peine 45 boisseaux[1] de blé, et, en plus, il a la nourriture à tous les repas. A la fin de la campagne, il conduit son blé chez le boulanger qui s'engage à lui donner, au fur et à mesure de ses besoins, autant de fois 35 pains de 5 livres qu'il lui a été remis de quintaux de grain. En somme, le travail de ces trois mois, assure à peu près le pain de l'année.

Mme D..., indépendamment des occupations du ménage, consacre son temps à élever un jeune enfant que lui confient des

1. Le poids du boisseau est assez variable; on l'estime généralement à 38 livres. D... reçoit donc environ 855 kilos de blé, ce qui représente 300 pains de 5 livres.

commerçants de Laon. Ce n'est pas le premier nourrisson qu'elle soigne; elle en a eu un avant celui-ci qu'elle a conservé depuis sa naissance jusqu'à l'âge de quatre ans; elle s'était tellement attachée à cet enfant qu'il lui semblait qu'il lui appartenait; aussi la séparation fut bien douloureuse. Pour ses soins délicats, Mme D... reçoit 35 francs par mois; ce chiffre lui semble sans doute bien gros, car elle s'empresse de me faire remarquer que ce n'est pas là tout bénéfice; de ses mensualités il faut retrancher le lait et le savon dont on fait une certaine consommation. Il y a aussi les parents qui viennent de temps en temps; il faut bien les recevoir, cela entraîne à quelques frais.

Malgré ses occupations absorbantes, Mme D... trouve moyen de s'occuper du jardinage, qui comprend une vingtaine d'ares de terrain en location, moyennant 2 francs l'are. La famille tire de là tous les légumes qui lui sont nécessaires; de plus, un carré est ensemencé en avoine et un autre avec du vivre; c'est la part de la basse-cour. Pendant ses absences, Mme D... confie son poupon à la garde de sa mère, qui habite une maison voisine et que l'âge et les infirmités obligent à rester au foyer. Comme toutes les femmes d'ouvriers, une fois les récoltes coupées, Mme D... va glaner; elle parvient ainsi à ramasser un quintal à un quintal et demi de blé et environ une botte de vivre. Le blé de glanage est réservé pour la nourriture des poules, la paille sert à la litière des lapins et le vivre à leur alimentation. La basse-cour comprend une dizaine de poules et des lapins; on en élève en tout une trentaine chaque année qu'on mange au fur et à mesure qu'ils sont bons à tuer.

Avant d'avoir un nourrisson, Mme D... entreprenait des betteraves; elle gagnait alors une centaine de francs pour les façons et autant aux arrachages.

Mme D... s'est mariée très jeune; à seize ans et demi, elle a eu cinq enfants, dont deux seulement sont encore vivants; pour ne pas trop grever son budget, elle allait faire ses couches à l'Hôtel-Dieu de Laon. L'aîné est une fille âgée de dix-sept ans, elle est actuellement en service à la ville en qualité de bonne dans une maison bourgeoise; elle gagne 25 francs par mois, et a l'es-

poir de voir bientôt sa situation s'améliorer ; elle a cessé d'être à charge à ses parents.

« Voyez-vous, Monsieur, me dit Mme D..., pour nous autres être domestiques, c'est le seul moyen d'arriver à se tirer d'affaire et de mettre un peu d'argent de côté ; on a sa nourriture assurée, pas de loyer ni de contributions à payer, on a ses gains de reste ; si nous étions plus jeunes, si je n'avais pas eu d'enfants, nous nous serions mis en service. Mais dans deux ans, lorsque mon garçon aura quitté l'école, je l'enverrai aussi en ville faire son apprentissage chez un jardinier ; au début, pourvu qu'il soit logé et nourri, c'est tout ce que je demande ; après, il ne sera pas embarrassé, sa sœur m'a dit qu'un bon domestique jardinier trouvait facilement à se placer et était bien rétribué. »

Les époux D... ont acheté la maison qu'ils habitent en 1871, moyennant 1.200 francs ; la moitié de cette somme leur revenait par héritage ; le reste fut avancé par un prêteur. Les ressources du ménage étaient tellement restreintes que, malgré les soins et l'ordre de la ménagère, pendant vingt ans, on n'a pu réussir à rien amortir de la dette ; ils arrivaient tout juste à payer les contributions, l'assurance[1], les réparations et la rente de l'argent avancé ; il est vrai que celle-ci était assez élevée : jusqu'en 1896 elle était fixée à 5 %. Ce n'est qu'à partir du jour où Mme D... s'est mise à prendre des enfants en nourrice, et qu'on lui a diminué ses charges en ramenant le taux à 3 % qu'elle a pu commencer à rembourser une centaines de francs par an. Cette facilité s'est encore accrue lorsque sa fille a cessé de lui être à charge.

Que de difficultés ! Et pourtant on ne peut concevoir des gens vivant plus modestement. Ici on mange très peu de viande de boucherie, en tout une dizaine de francs par an, les soupes aux légumes, les ratatouilles de pommes de terre constituent la base de l'alimentation. D... est sobre, même le dimanche il évite le cabaret ; sa grande distraction est de faire une partie de cartes avec son beau-père en vidant une bouteille de vin ; fort

1. Le montant des contributions est de 12 francs, l'assurance 4 fr. 50, chauffage 100 francs par an, épicerie 150 francs, lard et charcuterie 80 francs.

apprécié de ses patrons, il a déjà été médaillé trois fois par le comice agricole, tant pour sa bonne conduite que pour l'ancienneté de ses services.

Mme D... aime à lire le *Petit Journal;* elle se distrait en lisant le feuilleton; mais, pour que cette satisfaction coûte moins cher, elle s'entend avec une voisine, on paye à tour de rôle et on se repasse ensuite les numéros.

Pour faire cette monographie, nous avons choisi une famille comme on en rencontre beaucoup dans les centres agricoles du Laonnois; celle-ci est peut-être même d'un niveau moral supérieur à la moyenne. Eh bien, malgré ses qualités, elle ne parvient que très difficilement à s'élever; à l'heure actuelle, elle n'a encore rien devant elle; que la maladie vienne s'installer au foyer, et c'est à bref délai la misère. Il est donc difficile de s'émanciper par le travail agricole, et cette famille s'en rend si bien compte qu'elle envoie ses enfants à la ville pour leur permettre de se faire une existence meilleure.

Mme D... a deux frères : l'un était engagé comme cocher chez des bourgeois de la ville voisine, il est mort récemment des suites d'un accident de voiture; l'autre fut pris tout jeune comme aide par le mécanicien de la sucrerie de Puisieux; il manifesta du goût pour le travail du tour, et, aussitôt la revision passée, comme il fut éliminé pour défaut de taille, il quitta le pays, s'embaucha comme ouvrier tourneur dans une grande usine de la banlieue de Paris.

Le père, resté veuf, a été toute sa vie ouvrier agricole; il vient de mourir dans un établissement hospitalier du chef-lieu à l'âge de soixante-dix-huit ans, après être resté dénué de ressources, perclu de douleurs pendant huit ans.

M. Gentilliez a réussi à faire une sélection parmi ses ouvriers; grâce aux sacrifices qu'il consent, on peut dire qu'il s'est attaché le meilleur de ce qu'il est possible de trouver aujourd'hui à la campagne. Indépendamment des salaires qui sont plus élevés qu'ailleurs, il accorde, après les travaux pénibles : la moisson et les arrachages de betteraves, des primes qui vont jusqu'à 25 francs.

Mais si, durant le cours d'un de ces travaux, l'ouvrier a été pris en état d'ivresse, la prime est réduite de moitié; s'il y a récidive, elle est supprimée. M. Gentilliez vient volontiers en aide à ceux de ses ouvriers qui sont laborieux et économes; il les encourage à devenir propriétaires et leur facilite l'achat d'un champ ou d'une maison. A ceux qui ont déjà un petit pécule, il avance gracieusement et sans intérêt le complément de la somme nécessaire pour faire l'acquisition rêvée. Quant à ceux qui possèdent déjà, il prête ses outils et ses chevaux, pour leur permettre, le dimanche, de labourer leur petit coin de terre. Si, par hasard, ce champ borde celui du maître, on le travaille, on l'ensemence, on le fauche en même temps. M. Gentilliez se borne alors simplement à réclamer le prix de la graine. Eh bien, malgré ces avantages importants, ces grandes facilités, le nombre de ceux qui en profitent va diminuant; à l'heure actuelle, M. Gentilliez n'a plus qu'un seul ouvrier en passe de devenir propriétaire!

La grande plaie du Laonnois, c'est l'ivrognerie; les femmes elles-mêmes s'y adonnent aujourd'hui avec passion; pendant que les hommes sont au travail, elles se réunissent entre voisines et, tout en papotant, boivent du café fortement additionné d'eau-de-vie. La démoralisation, la déchéance dans laquelle sont tombées ces populations, jadis si laborieuses, sont relativement récentes; il faut en faire remonter l'origine à la sucrerie et à la hausse des salaires. Voici d'ailleurs le tableau que nous trace M. H. Baudrillart, dans le tome III de ses études sur les *Populations agricoles de la France*, de l'ouvrier de cette région :

« Les hommes que l'industrie enlève pendant quatre mois au travail de la terre sont la plupart imprévoyants et livrés à l'intempérance. Il en est beaucoup qui vivent dans une sorte d'abrutissement. Cela est encore plus vrai des nomades qui sont employés à titre temporaire. Tous ensemble ils font une énorme consommation alcoolique. Leurs économies y passent, ou plutôt ils n'épargnent plus. Nous avons connu un temps où ils achetaient un petit coin de terre, une petite habitation. Ce temps est passé. De misérables logements abritent de de misérables ménages. Ils sont malheureux le plus souvent

par leur manque d'ordre et par suite de l'accroissement de leurs exigences... Le boulanger et l'épicier leur ouvrent un crédit qui ne sert qu'à leur faire contracter des dettes difficiles à éteindre, et qui alimentent une consommation souvent superflue. Le boucher refuse de leur faire crédit. Aussi payent-ils à tout prix la viande dont ils se sont fait une habitude impérieuse...

« Parmi les ouvriers qui, comme on dit, « se dérangent », les uns sont mariés, ont un intérieur, ce qui ne les empêche pas d'aller au cabaret. C'est pour eux que se renouvellent, les jours de paie, les scènes pénibles qu'on voit plus d'une fois dans les villes de fabriques et à Paris même. La femme vient en larmes supplier le patron de lui remettre une partie de la paie. Elle plaide en son nom, au nom de ses enfants, au nom de la dette. Beaucoup d'autres sont des espèces de nomades employés temporairement. Cette catégorie tout à fait infime n'a plus d'asile régulier. Pour elle, l'usine sert de refuge et de dortoir. Il y en a un pour les hommes, un autre pour les femmes, un troisième pour les gens mariés ou soi-disant tels. Ils couchent sur des lits garnis de paille. Quelques-uns de ces malheureux sont d'une saleté sordide. La vermine dont ils sont couverts gagne leurs voisins, qui demandent l'expulsion de ces êtres immondes, comme on demandait jadis celle des lépreux. Eux-mêmes se chargent plus d'une fois de chasser ces misérables, qui partent alors, les uns irrités et aigris, ignorants de leur lendemain; les autres courbent la tête et acceptent la honte avec la sombre et silencieuse résignation de l'abrutissement. »

Les ouvriers agricoles de la plaine fournissent une somme considérable de travail, le dur labeur auquel ils sont soumis étouffe chez eux toute vie intellectuelle et morale. Au point de vue religieux, ils vivent dans la plus grande indifférence; ils ne pratiquent pas, mais ils tiennent cependant à se faire enterrer à l'église, à faire baptiser leurs enfants, à être mariés religieusement. Le lendemain de la fête du village, il est dans les traditions de célébrer une messe pour les morts de la paroisse; c'est une cérémonie à laquelle la population du village assiste pres-

que au complet. Les idées politiques ne les préoccupent pas davantage, la plupart n'en ont aucune; ils ne lisent pas de journaux et sont tout à fait incapables de s'organiser en associations pour la défense de leurs intérêts. Malgré leur vie pénible, ils demeurent absolument réfractaires au socialisme. Ils parlent de leurs patrons sans colère et même avec un certain respect.

La plupart des femmes se livrent aux travaux des champs; elles sont remarquables par l'effort physique considérable qu'elles fournissent dans ces rudes besognes; mais, en revanche, ce sont de pauvres ménagères; elles négligent leur intérieur qui est en général mal tenu; la nourriture est uniforme et mal préparée; sans plus de dépense, on pourrait varier davantage et faire meilleur. Les travaux de couture sont presque inconnus; on porte les vêtements tant qu'ils peuvent aller, sans les raccommoder, alors qu'une reprise faite à temps, un morceau rajouté à une place mauvaise pourrait en prolonger la durée.

Les distractions sont rares; en général, les ouvriers profitent de leurs moments de repos pour travailler leur petit coin de terre. Ils n'aiment pas les jeux de plein air, ni ceux qui exigent du mouvement; lorsqu'ils s'amusent, c'est au cabaret autour d'une table en faisant une partie de cartes, en fumant une cigarette et criant à tue-tête.

IV

CONCLUSIONS

La grande culture exige des hommes capables et compétents ; il faut ici, pour réussir, posséder plus de qualités que dans l'industrie. Le gros industriel n'est pas souvent seul ; il est presque toujours à la tête d'une société ; à défaut de compétence personnelle il peut trouver ce qui lui manque dans le sein de son conseil d'administration ; il a là un appui, une direction. Il est spécialisé dans la fabrication d'un nombre d'articles très restreints ; la besogne est empreinte d'un caractère d'uniformité absolue ; chaque jour amène la répétition du travail qu'on faisait la veille et qu'on continuera le lendemain.

Un agriculteur est toujours seul ; on ne fait pas, dans le Laonnois, de culture en société ; il devra être *météorologiste,* celui qui prévoit le mieux le temps, ayant une supériorité marquée sur ses rivaux ; *chimiste* pour apprécier la valeur des engrais, et savoir ceux qu'il convient le mieux d'employer sur ses terres ; *ingénieur agronome* pour comprendre le fonctionnement des nombreuses machines qui composent l'outillage d'une ferme, ordonner et diriger les travaux d'amélioration à entreprendre ; *comptable* pour se rendre un compte exact de ses rendements et calculer ses profits. Il lui faut être prévoyant, car la culture ne donne de résultats qu'une fois l'an et toutes les récoltes ne sont pas bonnes. Il doit faire preuve de décision : le travail de la ferme et des champs varie constamment, les conditions climatériques viennent

souvent déranger ses prévisions; il comptait occuper son personnel à tel ou tel travail, la neige, la pluie, le froid ou l'orage l'obligent à trouver immédiatement une autre occupation. Il doit apprendre à connaître ses terres; ceci ne peut être que le fruit de longues observations.

Un industriel s'aperçoit immédiatement, dès les essais, si la machine qu'il remplace donne les résultats promis; un cultivateur ne peut savoir qu'au bout d'un an, deux ans, si les engrais qu'il a enfouis dans le sol sont ceux qui conviennent le mieux.

Plus que l'industriel, le cultivateur a besoin de se tenir au courant de ce qui se passe à l'étranger, pour pouvoir, le cas échéant, réclamer en temps utile au législateur des mesures de protection. L'industriel trouve très facilement des ingénieurs habiles pour le seconder, surveiller sa fabrication, inventer des machines nouvelles, et sous ce rapport on peut affirmer qu'il n'a que l'embarras du choix. En agriculture, comme rien ne remplace la compétence personnelle, fruit d'une longue pratique, le cultivateur se garde bien de prendre à son service des jeunes gens qui sortent des écoles spéciales; le titre d'ingénieur agronome ne lui dit rien, et il préférera avoir comme contre maître un homme qui soit depuis longtemps dans le pays, qui connaisse bien la terre, qui soit un praticien.

Eux-mêmes trouvent que des études classiques sont encore ce qui les prépare le mieux à leur rôle, parce que c'est le genre d'instruction qui permet d'arriver à comprendre l'ensemble des phénomènes de son époque; ils envoient leurs enfants au lycée où ils restent jusqu'au baccalauréat, quelques-uns vont plus loin et font leur droit; mais, à chacun de leur retour au foyer pendant les vacances, ils se tiennent au courant des choses de la culture, ils se façonnent pratiquement sous la direction de leur père.

Les grands cultivateurs d'aujourd'hui ne mènent plus la vie austère, un peu triste, monotone, de leurs aïeux; à présent leur habitation est nettement séparée de la ferme et munie de tout le confort moderne, le téléphone permet à toute heure de converser avec les amis situés au loin, de se renseigner sur les évé-

nements, sur les cours des denrées; l'auto donne la facilité des communications et fait oublier qu'on est éloigné du chemin de fer. Après la moisson, la plupart vont faire pendant plusieurs semaines un voyage d'agrément au loin, à la mer ou dans les montagnes.

Le grand cultivateur est un type d'homme supérieur possédant des qualités de dirigeant.

Ces capacités et l'autorité incontestable qu'ils exercent, en font des candidats tout désignés pour les diverses fonctions politiques. C'est parmi eux que se recrutent : les conseillers municipaux, maires, conseillers d'arrondissement et généraux; il en est même un, M. Gentilliez, qui est parvenu jusqu'au Sénat. C'est d'ailleurs un peu une nécessité pour les cultivateurs de s'assurer des amitiés dans les assemblées délibérantes. La culture ne prospère que grâce à la protection ; que demain on lève les barrières qui arrêtent à la frontière les produits étrangers et on verra se reproduire dans ce pays une crise aussi terrible que celle de 1884. Ce n'est pas par goût, ni par ambition, que ces hommes s'occupent de politique et recherchent les fonctions publiques, mais par intérêt, par dévouement à la cause de l'agriculture. On a beaucoup parlé de l'esprit rétrograde des cultivateurs ; leurs adversaires les représentent comme les ennemis du progrès; c'était peut-être vrai pour ceux de la vieille école, mais je dois à la vérité de dire que, parmi les générations actuelles, j'ai rencontré des hommes prêts à accueillir toutes les améliorations sociales et, dans cette voie, devancer même le législateur.

La culture a formé dans le Laonnois, une classe dirigeante puissante qui exerce une sorte d'hégémonie.

Mais, étant donné la complication croissante des connaissances nécessaires pour conduire une grande exploitation, on peut affirmer que, pour la maintenir en état de prospérité, il faut déjà être un homme supérieur et fournir une somme considérable de travail personnel. Les paresseux, les dissipés, les incapables ne peuvent conserver une grande fortune composée de valeurs immobilières.

En culture comme ailleurs, l'évolution se fait vers la concentration ; chaque ferme cherche à s'agrandir et à agglomérer son domaine, tous les efforts tendent à diminuer le morcellement. Nous avons vu apparaître des spécialisations ; les uns font presque uniquement de la culture industrielle sans troupeaux et en se passant le plus possible du concours des animaux ; les autres continuent à cultiver avec l'aide des troupeaux et en faisant de l'élevage. Il est à présumer qu'on ira de plus en plus dans cette voie et que les différences entre l'un et l'autre types iront en s'accentuant. Tous feront de plus en plus emploi des machines.

La classe des petits fermiers qui travaillent seuls, avec l'aide de leurs enfants et d'un domestique ou deux continuera à se maintenir et à prospérer, parce que là on supplée aux avantages donnés par la culture faite sur de grandes étendues à force de travail, de privations et de sacrifices. Mais le nombre de ces petits fermiers ira sans doute en diminuant ; dans notre société moderne, on s'habitue à la mollesse, au bien-être et beaucoup reculeront devant l'effort considérable qu'il faut fournir quand on veut s'élever alors qu'on ne possède pas grand'chose.

Le nombre des usines à sucre va diminuant, mais celles qui demeurent augmentent d'importance. Les sucreries les plus considérables et les mieux outillées rachètent celles qui les avoisinent et les transforment en râperies ; le jus produit par ces râperies est envoyé à l'usine centrale dans des canalisations souterraines. C'est ainsi que la sucrerie de Marle a, depuis quelques années, racheté et établi en râperies les sucreries d'Autremencourt et de Toulis. En matière industrielle, plus on opère sur de grandes quantités, plus on diminue les frais généraux ; aussi, c'est dans ce sens que se fait l'évolution.

Chaque sucrerie est un centre qui attire à lui les produits culturaux d'un rayon assez vaste. Pour amener les betteraves, expédier le sucre et les pulpes, il fallait de bonnes routes et mieux encore des chemins de fer. C'est grâce à cette industrie que de nombreux petits villages sont aujourd'hui desservis par des voies ferrées.

Quant au pays, il restera pendant longtemps encore essentiellement agricole. Pour sa prospérité, il est indispensable que la classe des gros cultivateurs-propriétaires s'y maintienne; il ne peut se passer de dirigeants. Pour tenter des expériences toujours très coûteuses et parfois sans résultats, pour essayer des méthodes nouvelles, les perfectionnements qui permettront de tenir tête à la concurrence étrangère, il est indispensable de trouver des hommes capables et disposant de grands moyens. Pour le bien de tous, il est à souhaiter que cette élite sache comprendre sa mission et son rôle social.

Eugène CREVEAUX.

L'Administrateur-Gérant : Léon GANGLOFF.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

DE L'ÉTUDE DES GROUPEMENTS

A PARTIR DE LA FONCTION

(CONGRÈS DE 1911)

ESQUISSE SOCIALE

DU PAYSAN DE LOMBARDIE

(CONGRÈS DE 1907)

PAR

Philippe CHAMPAULT

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Décembre 1911

TABLE ANALYTIQUE

I

DE L'ÉTUDE DES GROUPEMENTS A PARTIR DE LA FONCTION

Étant la science des groupements, la science sociale n'est complètement constituée que par des moyens d'investigation permettant d'étudier, directement et en eux-mêmes, tous les groupements quels qu'ils soient (famille et groupements superposés), 9.

ÉTUDE DE LA FAMILLE

I. — Des modifications à la monographie de famille.

La monographie doit se faire à partir de la fonction familiale, c'est-à-dire au moyen des faits révélateurs des procédés d'éducation et de procréation. Ces procédés, dans l'état présent de la science, sont le mieux manifestés par les phases de l'existence, 12.

II. — Du type familial réduit à l'exercice de la fonction familiale.

A. — *Ce qu'est le type familial dans le sens admis jusqu'ici.* C'est la description méthodique des faits essentiels dont l'ensemble constitue la famille dans ses moyens d'existence, dans l'organisation de son personnel, dans son mode et ses phases d'existence, et dans ses relations avec les autres groupements, 17.

Cette description ou synthèse est distincte de l'analyse qui la prépare et de la loi qui la suit, 19.

B. — *Le type familial n'est pas une simple opération de l'esprit : il possède au contraire une objectivité réelle :* cela malgré le jeu de l'évolution sur ses éléments composants, 20.

C. — *Il a d'ailleurs une place importante dans la constitution de la science ;* car il résulte de l'ensemble des lois de coexistence, et la loi de coexistence qui joue deja un rôle réel dans l'objectivité des choses, en joue un, assurément plus grand, dans les observations que nous en faisons, 22.

En effet, il y a, au dégagement de la loi causale, quatre obstacles dont deux principaux : 23

1° Dans les types compliqués, elle ne pourrait être saisie d'une façon complète que si le passé était directement observable, 24.

2° Dans les organismes sociaux, comme dans les organismes animaux ou végétaux, l'organe est déterminé à être tel ou tel par sa fonction propre, et il existe, au moins logiquement, avant d'avoir des relations. Les lois essentielles de sa constitution le défendent contre les actions du dehors; et ainsi, la plupart du temps, les relations entre un organe et un autre ne sont modificatrices que du jeu de l'organe, et n'atteignent par contre-coup que ses modalités, et non pas son essence, 26.

Application aux quatre grands domaines de facteurs sociaux intéressant la famille (moyens d'existence, — mode d'existence, — type familial, — moyens et mode d'ordre moral et intellectuel) et à la détermination indépendante de leurs espèces propres, 27.

3° Brève indication de deux autres obstacles au passage des relations causales, 32.

Pour ces différentes raisons, nous ne pouvons constater très souvent que des simultanéités harmoniques, 33.

D. — *Ce qu'est le type familial dans un sens plus restreint.* — 1° Les coexistences n'étant pas toujours les mêmes entre les moyens et le mode, d'une part, et l'organisation familiale, d'autre part, il faut isoler la notion de type familial et les notions de moyens et mode d'existence, 34.

2° Néanmoins, il est clair qu'il existe des relations causales nombreuses; celles qui sont de nature à amener l'évolution du type sont surtout celles qui agissent sur sa mentalité au point de vue de l'éducation et de la procréation, 36.

3° Cette mentalité se manifeste surtout dans la solution apportée aux crises qui constituent les phases de l'existence, 37.

4° La famille dans les groupements superposés, 39.

5° Résumé des vues nouvelles au sujet de l'étude de la famille, 40.

ÉTUDE DES GROUPEMENTS SUPERPOSÉS

Il est impossible d'étudier *ex professo* à partir de la famille aucun des groupements superposés. De leur côté, les cadres de la Nomenclature sont insuffisants à cette tâche, d'autant plus qu'un certain nombre ont été uniquement établis en vue des répercussions sur la famille. De Tourville n'a ajouté que le précepte trop vague de transposer d'un cadre à l'autre tout ce qui peut guider utilement, 43.

Notre règle est qu'il faut ici, dans les procédés d'étude de la famille, généraliser tous ceux qui se réfèrent à l'idée de groupement, 46.

D'où six grandes classes de faits. On part du premier, la définition fonction du genre, pour aboutir à la définition fonction de l'espèce, 47.

Les groupements déficitaires, 49. Les groupements immatériels : de cultures morales ou intellectuelles; d'influence, 50.

Vues communes avec M. Gérin; ce qu'il y ajoutera, 52. Dans les divers groupements, les espèces se détermineront d'abord par leurs caractères propres, et très secondairement par les caractères empruntés à la famille, 53.

Réponse à diverses objections, 54.

A l'aide des nouveaux moyens d'investigation dont va disposer la science, l'heure est venue d'étendre les investigations dans la famille et les groupements au moyen de plans d'ensemble et de travaux coordonnés, 86.

II

ESQUISSE SOCIALE DU PAYSAN DE LOMBARDIE

Origine de cette étude, 59. — Ses principaux résultats déjà exposés en deux fascicules précédents : un type à forme instable se relevant vers le particularisme; un type réellement instable à natalité élevée; une théorie générale des effets sociaux de la montagne; une nouvelle classification des types familiaux d'après la valeur éducatrice, et sa manifestation la plus apparente, la valeur migratrice; une loi générale de la natalité; enfin un nouveau procédé monographique à partir de la fonction familiale au moyen des phases de l'existence, 60.

Aspects généraux du pays; ses trois zones, montagne, colline, plaine, 62. Le pays avant l'homme, le pays à l'heure actuelle, 64. Le problème résultant de ce rapprochement : à résoudre par l'étude de la culture, — de la famille ouvrière, — de l'action patronale, 65.

I

LE RÉGIME DE CULTURE

I. — Dans la montagne.

Petits propriétaires cultivateurs acharnés en domaine fragmentaire; un peu pasteurs.

A date fort ancienne, pasteurs cultivant un peu, 67. Actuellement cultivateurs occupant à outrance les vallées étroites à pentes raides, 69 : les produits, 71 : les procédés de travail, 71 : main-d'œuvre à compter pour rien, d'où impossibilité de rétribuer une main-d'œuvre mercenaire, 72. Ceux qui cultivent sont donc de petits propriétaires à domaine tout à fait fragmentaire et à revenu terrien très faible, 72 ; dont l'œuvre sera détruite par les partages égalitaires; et avant, malgré cela et malgré tout, beaucoup d'enfants, 73.

Moyens d'existence outre la propriété et la culture; les subventions du lieu, 74 ; mais très principalement l'émigration périodique ou prolongée : elle est assez souvent définitive pour quelques membres de la famille alors célibataires. La généralité revient; et, malgré les partages, la famille est fortement enracinée au sol, 75.

II. — Dans les collines.

Petits métayers souvent en domaine plein, avec cultures vivrières, cultures arborescentes et commerciales et industries accessoires.

Ici le foyer est très stable, et ne connaît pas l'émigration temporaire l'émigration définitive existe, mais à l'état de crise anormale, 80.

L'exploitation typique est celle du vigneron, producteur de mûriers, récoltant son pain sous forme de maïs, et une partie de ses redevances au propriétaire sous forme de blé; d'ailleurs propriétaire exclusif de ses animaux domestiques, 81. Travail accessoire par les femmes; à l'aurore du moyen âge, filage et tissage de la laine; puis, à partir du moment où le bœuf remplace le mouton, élevage du ver à soie, prolongé par le dévidage des cocons, d'abord dans la famille, puis à la filanda et au filatoio, 83.

Quelques mots du type de domaine aujourd'hui le plus courant et où la vigne disparaît, 84.

Heureusement rare, l'accession à la propriété amène ici le déracinement de la famille. Mouvement actuel vers l'usine prochaine. Au demeurant, nécessité du patronage par un capitaliste propriétaire, 86.

III. — Dans la plaine.

Ouvriers agricoles en engagement temporaire dans de grands ateliers culturaux à culture intensive.

Différences radicales du système de culture dues à l'irrigation, 89. Il faut ici un propriétaire plus gros capitaliste, et un grand fermier, 90.

Économie générale d'une culture de la Bassa, usine à lait et à fromage, 91. La *marcita* et l'exploitation fourragère, 92.

Le personnel ouvrier, 94. L'habitation de l'*obbligato*. Le *patto colonico* ; un budget, 95. La dégradation par la passivité du métier, 99. La haute natalité, 99. L'ouvrier de la Bassa change souvent de place, mais émigre peu, 100.

L'absence de patronage et ses conséquences lamentables, 100.

II

LE TYPE FAMILIAL

I. *Morphologie commune.* — Dans les trois régions, la morphologie familiale est la même : patriarcale, et surtout instable, 102. Ce qu'est encore le ménage multiple; Z. Pietro, 103. L'évolution vers le simple ménage dans la Bassa, 104; dans la colline, 105; dans la montagne, 106. Cette dernière ne connaît pas le type à héritier associé, 108.

Mais dans nos trois régions, l'orientation psychologique de la famille et l'éducation qu'elle donne aux jeunes diffèrent considérablement, surtout entre simples ménages, mais déjà entre ménages multiples, 108.

II. *Le type montagnard.* — Tout le façonne à l'esprit d'entreprise et surtout à l'amour de l'indépendance, qui ne sera plus satisfait que par la montagne, et ramènera ses fidèles à la montagne, 109. Pourquoi le droit d'ainesse n'apparaît pas, 111.

III. *Le type de la colline* fait un cultivateur heureux, et par là même stable. En même temps, il dresse à la petite entreprise, au petit commerce et à la petite fabrication, 111. L'esprit d'association avec but spécialisé : point de départ de toute l'organisation coopérative de la région, 112. Fondation de l'Ecole Pastori à Brescia, 113.

IV. *Le type de la plaine*, déformé par la passivité et l'inintelligence de la tâche se combinant avec le patronage lamentable du *fittabile*, 114. Il se rejette sur le clan global qui le patronne par la coalition et la grève agricole, 115.

V. *Vues d'ensemble sur les trois types.* Lumières qu'ils apportent à l'étude de l'émigration et de la natalité. Plus grande importance historico-sociale du type des collines. Contingents fournis par les trois types à la grande ville par l'émigration. 115.

III

L'ACTION PATRONALE

I. *Le patron lombard dans son histoire.* — Les Longobards, puis les Francs de Charlemagne, importent le domaine à exploitation familiale intéressée, 120. La victoire de la Ligue lombarde dépossède l'élément guerrier, 121.

Déjà à cette époque, par le fait même de sa situation, Milan est devenue puissante par le commerce. En même temps elle fabrique : surtout des étoffes de laine, puis des soieries. Commerçants et banquiers *lombards*. Les Humiliés, 122.

A l'heure actuelle, développement considérable de l'industrie de la soie, et aussi des tissages de coton continuant l'utilisation séculaire de la main-d'œuvre féminine. Puis l'industrie métallurgique du groupe de Gallarate utilise l'excédent de la main-d'œuvre masculine. Essor prodigieux actuel dû à l'électrification et machinisme superposés à une main-d'œuvre encore bon marché, 123.

II. *Le patron dans sa mentalité.* — Née du commerce, et non de l'épée, la noblesse milanaise a subi les conquérants avec philosophie, 124. Elle a toujours eu en honneur le travail, la fabrication, le commerce et les carrières lucratives. A partir du XVIe siècle, elle y a joint les professions libérales qui rapportent; les plus caractéristiques : avocat et ingénieur, 125.

Estimant hautement la richesse, elle a toujours aimé les placements en terre, qui affirment crédit et fortune, 125.

Elle a assuré la perpétuité des fortunes par le *fedecommesso*, droit d'ainesse testamentaire pouvant s'imposer à plusieurs générations, 126.

Grande prospérité présente; belles perspectives d'avenir prochain, 127.

DE

L'ÉTUDE DES GROUPEMENTS

A PARTIR DE LA FONCTION

Je vais reprendre ici mes principales conclusions de *Pages de méthode*. Je leur donnerai une autre forme, et pour les compléter, j'en développerai certains aspects. Mais je ne les répéterai pas; ceux donc qui trouveraient dans ce qui va suivre des obscurités voudront bien, avant de les regarder comme définitives, se reporter au premier travail.

On me pardonnera d'insister sur des questions arides. Le but que je me propose est d'améliorer le « manuel opératoire » de notre science; de le simplifier d'une part, d'étendre considérablement le champ de ses applications d'autre part. A ceux qui travaillent, il s'agit d'offrir un outil plus maniable et plus utile. La chose est d'importance, et ce n'est pas une dissertation oiseuse que nous entreprenons.

Un groupement, c'est l'entrée en contact de deux ou plusieurs êtres humains en vue d'une activité commune.

La science sociale, se définissant l'étude des groupements humains par la méthode d'observation, a pour objet propre tous les groupements quels qu'ils soient, toutes les prises de contact entre des êtres humains quelles qu'elles soient, durables ou fugaces, volontaires ou forcées, essentielles ou d'importance secondaire; depuis l'union accidentelle de deux hommes pour un effort passager, jusqu'à cet ensemble très complexe que l'on

désigne couramment sous le nom de nation ou de société; mieux que cela, jusqu'à l'humanité entière.

Ayant pour objet tous les groupements, notre science doit trouver le moyen de les étudier tous *directement* et *en eux-mêmes*, sous peine de faire faillite.

Nous allons ici rechercher quelles améliorations peuvent être apportées actuellement à cette étude directe, d'abord pour la famille, et ensuite pour les autres groupements. Si nous mettons la famille à part, c'est un peu parce qu'elle est le plus important des groupements; mais c'est surtout parce que nos procédés d'investigation sont plus avancés en ce qui la concerne.

Ce travail se divisera en trois parties :

Dans la première (consacrée à la famille comme la suivante), je rappellerai sommairement comment les innovations et simplifications que j'apporte au procédé monographique se légitiment, au moins quand on vise à faire une monographie de famille proprement dite, à savoir scientifiquement ce qu'est en elle-même la famille observée.

Dans la seconde, je montrerai sur quoi se fonde ma conception du type familial réduit à l'exercice de la fonction familiale[1]. En même temps je réagirai contre le rôle trop exclusif attribué à la loi dans la monographie de famille, et je montrerai l'importance non moins grande du type.

Dans la troisième, après avoir fait justice d'un autre préjugé[2], celui qui prétend voir toute la société à travers la monographie de la famille ouvrière, nous indiquerons le procédé, fondamental et très général, par lequel peuvent s'étudier tous les groupements superposés.

Ce que je vais dire sur les groupements superposés vient à son heure. Mais tout ce qui sera relatif à la famille aurait dû,

1. Je rappelle que M. Mélin est le premier parmi nous à avoir attiré l'attention sur la fonction de la famille dans la *Notion de prospérité et de supériorité sociales*, Nancy, 1908.

2. Contre ce terme on m'objecte que j'appelle *préjugé* le résultat des premières recherches scientifiques de Le Play (*Ouvriers européens*, I, livre I, ch. VIII et IX). J'entends ici « opinion fausse admise antérieurement », qu'elle ait son origine dans la réflexion mal conduite ou dans l'irréflexion.

en bonne règle, trouver sa place avant mon essai sur les *Types familiaux*. Je croyais alors admises par nous tous les notions fondamentales que je vais exposer à propos du type et de la loi. Les objections qui m'ont été faites depuis m'ont fait voir qu'il était à propos d'y revenir.

I

SUR QUOI SE FONDENT LES MODIFICATIONS PROPOSÉES A LA MONOGRAPHIE DE FAMILLE.

Dans les quatre-vingts ans qui se sont écoulés depuis son origine, la science sociale s'est surtout attachée à l'étude de la famille.

Sur ce terrain, elle est arrivée à une série de constatations du plus haut intérêt.

En particulier, elle a constitué et perfectionné des procédés spéciaux d'étude que nous connaissons tous.

Pour résumer en une formule brève ces procédés, tels qu'on les a pratiqués jusqu'ici, disons qu'ils consistent à étudier une famille donnée successivement dans ses moyens d'existence, dans son organisation au foyer, dans son mode d'existence, dans ses phases d'existence, et dans ses relations avec les autres groupements.

Dans la marche générale de l'analyse familiale ainsi formulée, je propose deux innovations, qui la transforment :

La première consiste à remplacer le terme un peu vague « organisation au foyer » par les deux suivants : « personnel familial », et « fonction familiale ».

La seconde, qui découle de la première, est de faire des phases de l'existence tout le pivot de l'étude familiale, par cette raison que les phases sont, pour la famille, révélatrices de la fonction.

1. — De tout temps, on a soigneusement noté le personnel

familial : en ce qui le concerne, mon innovation consiste simplement à le prendre non seulement au foyer, mais en dehors du foyer, et à le suivre dans ses établissements extérieurs au foyer. Elle ne vaudrait guère la peine d'y revenir, si elle n'avait pour conséquence d'isoler et de mettre en pleine lumière l'importance insuffisamment comprise de la fonction familiale dans toute étude consacrée à la famille.

Pour ce qui est de cette dernière, nous partons de la fonction de la famille *in genere*, et nous cherchons à déterminer quels caractères spécificateurs cette fonction revêt dans la famille qui nous intéresse.

Qu'est-ce donc que la fonction de la famille *in genere?* Qu'y a-t-il sous ce terme un peu solennel? Une chose bien simple et très courante, qui a sa place naturelle, sa place exigée par le bon sens, au commencement de toute étude, qu'elle relève de la science sociale ou d'un ordre différent de connaissances : *la définition de l'objet*, ce que les logiciens appellent la définition vraie, la définition par le genre prochain et par la différence propre. Voici comment elle se formule dans le cas présent : la famille est un groupement (genre prochain) qui a pour but d'assurer la procréation et l'éducation des enfants (différence propre constituant la famille dans son espèce, et la distinguant des groupements qui ne sont pas la famille). Tout groupement atteignant ce double but, procréation-éducation, est donc une famille.

Non seulement cette définition-fonction a été admise par les philosophes et les savants, comme l'a très bien montré notre éminent confrère M. Melin, dans sa belle étude sur la *Notion de prospérité et de supériorité sociales*, mais, ce qui vaut davantage pour nous, elle ressort de toutes nos observations méthodiques sur la famille, observations très nombreuses, et sur ce point très concordantes.

La fonction de la famille est une fonction double dont les deux éléments, inséparables dans les faits, peuvent cependant se considérer séparément.

L'observation nous a montré que celui de ces deux aspects

qui différencie le mieux entre elles, et par des caractères plus tranchés, les espèces de famille, c'est l'éducation. Donc, dans nos études les plus courantes, qui ont pour but des déterminations d'espèces, nous donnerons à l'éducation le pas sur la procréation; et c'est ainsi que nous sommes amené à cette formule; la fonction de la famille est la fonction éducatrice procréatrice : éducatrice d'abord, procréatrice ensuite.

La procréation peut d'ailleurs se passer de la famille, mais l'éducation non pas. On objectera peut-être que l'éducation se fait aussi par le collège, que toute sa vie l'homme apprend sa leçon, et qu'en définitive son éducation est aussi le fait du milieu et de la société tout entière. Il est vrai; mais si l'enfant n'a pas appris au foyer la discipline première, celle qui le rend apte à entrer dans la société en le pliant aux groupements, il ne comprend rien à la société; il est positivement insociable; il ne peut faire qu'un lamentable sauvage; un anarchiste, au sens étymologique du mot.

De tout ceci, il suit que, à nos yeux, la double fonction de la famille est définitivement déterminée. A la vérité, si le terme procréation présente une idée claire à l'esprit, on peut objecter que la notion d'éducation, même restreinte à la formation première que nous venons de dire, ne va pas sans quelque chose de vague. Définissons cependant l'œuvre éducatrice de la famille « une discipline imposée à la génération, qui naît pour la mettre à même de profiter des progrès de toute sorte conquis par la génération précédente », et nous voici en face d'une notion nette qui paraît inattaquable[1].

1. « Cette définition, me dit cependant un ami qui a eu la patience de me lire en manuscrit et de me faire ses objections, suppose un progrès constant et ininterrompu de génération à génération; ce qui n'est pas exact; si ce progrès fait défaut à un moment donné, l'éducation n'a plus d'objet. » Et l'on me propose la définition suivante : « une discipline imposée à chaque génération pour la mettre à même de réaliser les groupements que les circonstances lui imposeront ».

Je réponds : 1° Le mot progrès doit s'entendre ici dans un sens très large « tout ce que la génération éducatrice considère, à tort ou à raison, comme utile et profitable ». 2° De la définition proposée pour remplacer la mienne, il suivrait que l'éducation n'a pour but de n'apprendre à l'individu ni ses devoirs envers Dieu, ni ses devoirs envers lui-même, ni les sciences relatives à ces deux objets, ni, d'une façon générale, tout ce qui est étranger à la notion de groupement. Ce serait inacceptable.

Il reste qu'elle soit, non pas revisée, mais précisée dans ses éléments et ses variétés par les études d'espèces dont elle sera justement le point de départ.

II. — J'ai dit ailleurs, et je me borne pour le moment à rappeler en deux mots, que les procédés et les faits d'éducation sont excessivement complexes; que, dans l'état actuel de la science, on est réduit à en remplacer l'étude directe par l'analyse de leurs principaux résultats; et que ces résultats apparaissent surtout dans les crises, normales ou anormales, déterminées par les phases de l'existence. Nous avons été ainsi amené à proposer une méthode monographique s'appuyant, non pas uniquement, mais principalement, sur l'étude des phases, et recourant aux moyens et au mode d'existence seulement par voie d'appel et à partir des obscurités laissées par cette étude.

Le programme de la monographie devient ceci : Étudier une famille donnée à partir de la définition de toute famille, ou, ce qui est la même chose, à partir des concepts d'éducation et de procréation constitutifs de toute famille; et déterminer quelles conceptions spéciales de ces deux grandes notions manifeste la famille en question, étudiée en elle-même et dans ses relations avec les autres groupements, principalement par les phases de l'existence, et secondairement par les moyens et le mode d'existence.

A quelques-uns, tout ceci a paru une intolérable nouveauté. Je ne veux pas refaire la démonstration que j'en ai donnée précédemment : on voudra bien la relire avec soin. Nous retrouverons d'ailleurs plus loin d'autres considérations en faveur de ce procédé de monographie.

Je n'ajoute ici que deux simples remarques : Tout d'abord il faut bien comprendre le but spécial, et en même temps fondamental, de la monographie ainsi comprise, ce n'est pas de dégager le métier et ses conséquences, le pays et ses éléments composants, ni tel autre problème auquel l'étude de la famille apporte une contribution plus ou moins indispensable; non, c'est un but découlant bien plus intimement du concept même

de famille : déterminer d'une façon précise cette fonction familiale dont nous commençons à saisir l'importance capitale. Ce que nous établissons ici, c'est la marche à suivre dans la monographie proprement dite, et non dans la foule de ce que j'ai appelé les monographies d'à côté.

Remarquons en outre que, de tout temps parmi nous, il a été de règle de commencer une étude quelconque, et l'application qu'on lui fait de la Nomenclature, non pas dans l'ordre du Tableau, lieu, travail, propriété, etc., mais par les faits les plus révélateurs et conséquemment par la classe de la Nomenclature qui leur est consacrée. Nous ne faisons pas autre chose qu'appliquer à notre cas particulier cette règle à la fois classique et très générale[1].

1. Au dernier Congrès, M. Victor Muller, le distingué professeur des Universités de Gand et de Liége, a rappelé avec beaucoup d'à-propos que Henri de Tourville, quand il interrogeait sur un type familial à débrouiller, commençait toujours pas des questions relatives aux phases de l'existence.

II

DU TYPE FAMILIAL RÉDUIT A L'EXERCICE DE LA FONCTION FAMILIALE

I. — CE QU'EST LE TYPE FAMILIAL DANS LE SENS ADMIS JUSQU'ICI.

Une fois terminée l'analyse de la famille, et quelque ait été le procédé suivi, il faut, par d'autres opérations de l'esprit, en reprendre et en coordonner les divers résultats, de façon à en faire jaillir des relations de coexistence dont l'ensemble constitue le *type* de la famille étudiée, puis des relations de causalité qui sont les *lois* causales de ce type, ou simplement ses lois tout court.

Le type familial, dans le sens courant du mot, c'est la photographie des faits dont l'ensemble constitue la famille étudiée dans ses moyens d'existence, dans l'organisation de son personnel, dans ses phases et son mode d'existence, et dans ses relations avec les groupements superposés; c'est cet ensemble qui, par le fait même, donne à la famille sa physionomie propre, en fixant ses traits sur la plaque sensible, les uns à côté des autres.

Pour mieux faire comprendre ma pensée par un exemple classique, allons dans la grande steppe de l'Asie centrale. Voici, décrite par le procédé actuel, le type de la famille que nous y rencontrons :

Le lieu intransformable ne produit que de l'herbe, mais de

l'herbe abondante et riche. On y rencontre de nombreux troupeaux, et en particulier des troupeaux de juments. Le travail est l'art pastoral nomade; il incombe surtout aux hommes; il en fait des cavaliers consommés.

Le sol n'est pas propriété de la famille; mais seulement l'herbe, à partir de l'occupation par les animaux. Le foyer familial est une tente. La richesse, uniquement mobilière, consiste surtout en troupeaux. L'épargne est à peu près inconnue.

La famille est constituée par une réunion de ménages, polygames pour la plupart, ayant beaucoup d'enfants, descendants les uns des autres ou d'un auteur commun, et groupés sous l'autorité d'un ancêtre. Le pouvoir de cet ancêtre est absolu et se transmet en ligne collatérale du plus âgé au plus âgé. Chacun, pendant toute sa vie, doit tout son travail à la famille providence; toute sa vie aussi il est nourri, entretenu, protégé et encadré par elle. L'individu se trouve ainsi fortement plié à l'obéissance et à la passivité.

Il reste en tutelle jusqu'à la mort; les difficultés dues aux phases de son existence sont résolues pour lui, par la famille et au sein de la famille, où l'émigration est d'ailleurs inconnue.

Le travail le plus pénible est un travail ménager, et il est surtout fait par les femmes. La nourriture, le vêtement, l'habitation mettent en œuvre, sans parcimonie, mais par des procédés très simples, les ressources des moyens d'existence. On se déplace continuellement.

Le patronage est inexistant. Les cultures intellectuelles se bornent à peu près à la transmission intra-familiale des données traditionnelles sur la religion, la morale, l'hygiène et les arts usuels. Les relations avec les groupements superposés se limitent à trois : le commerce, ayant pour utilité très accessoire de compléter les moyens de subsistance et de se procurer quelques objets manufacturés; la tribu, véritable propriétaire des régions pâturées, dont le rôle, évidemment très important, consiste à les défendre, et à en assurer la jouissance aux familles dont elle se compose; et enfin la nation, organisme supérieur, agglomérant les contingents armés des tribus contre l'étranger,

et qui, dans beaucoup de régions, manifeste à peine son existence.

Évidemment le type ainsi obtenu est distinct de l'analyse elle-même, qui auparavant avait recueilli et réduit en leurs éléments les plus simples une foule de faits, dont tout un groupe est représenté et résumé ici par un trait du type. D'autre part, il est non moins distinct du dégagement des lois causales qu'il prépare, mais qui ne sera effectué que par une autre opération de l'esprit.

Formuler ici ces lois est inutile; l'exemple choisi est tellement simple et tellement familier à notre école qu'elles se sont présentées d'elles-mêmes au lecteur, montrant comment, dans le cas présent, des relations claires et déterminantes lient bon nombre de faits à d'autres faits. La place nécessaire de la loi causale dans la science est reconnue ainsi par tout le monde. Aussi ce que, dans mes *Pages de méthode*, j'ai dit pour l'affirmer de nouveau a-t-il passé sans difficulté. Mais, à ma grande surprise, il n'en a pas été de même pour le type; de ce côté, j'ai rencontré plus d'une objection. Il faut donc insister sur le type.

Je fais d'abord remarquer que, en réalité, rien n'est plus ancien dans notre science que le type. C'est, sous un autre nom, ce que, de tout temps, on a appelé la synthèse consécutive à l'analyse, la synthèse qui est une description scientifique et ordonnée reconstituant l'objet dans l'ordre vital de ses éléments, la synthèse qui précède et prépare le jaillissement de la loi, mais en est complètement distincte. C'est ainsi que, dans les sciences naturelles, après la dissection patiente et détaillée des organes, vient leur description anatomique dans l'ordre de la nature, description que l'on a toujours crue indispensable à la vraie connaissance, bien qu'elle doive être suivie de l'étude de leur fonctionnement physiologique et biologique. Ces trois opérations successives et distinctes, ont également leur place chez nous. Et la seconde, c'est-à-dire la synthèse ou construction du type, nous est à nous bien plus indispensable qu'elle n'est en histoire naturelle; car elle nous présente l'objet d'une façon

toute nouvelle. Nous ne le connaissions, cet objet, que dans le désordre apparent des faits quotidiens; et voici qu'il nous est manifesté dans l'ordre scientifique de ses parties.

II. — LE TYPE FAMILIAL A UNE OBJECTIVITÉ RÉELLE, ET N'EST PAS UNE SIMPLE OPÉRATION DE L'ESPRIT.

Je pourrais, semble-t-il, m'en tenir à la réponse qui précède. Mais, en science sociale, la nature des objets que nous traitons prête à une objection, sans la légitimer toutefois.

En histoire naturelle, au moins depuis les quatre ou cinq millénaires auxquels permettent de remonter les peintures et les momies d'Égypte, les types ont une fixité réelle; malgré les observations de Darwin qui ne portent guère que sur des phénomènes de variétés, malgré la paléontologie qui serait beaucoup plus probante, si tout ne pouvait s'y expliquer par des créations successives d'après un plan ordonné, l'évolution des espèces, et en tout cas celle des genres, reste une hypothèse. Chez nous, au contraire, l'évolution règne en maîtresse. Pour nous en tenir à la série d'institutions dont nous nous occupons ici, je veux dire celles dont se compose la famille, cette série d'institutions évolue perpétuellement; sauf le cas spécial, mais exceptionnel, des sociétés établies en sols intransformables, il n'y a pas de type familial réellement fixe. De plus, il est clair que ce qui, chez nous, détermine cette évolution constante, c'est le jeu des lois : chez nous, non pas complètement, mais plus que partout ailleurs, la loi fait l'espèce[1].

Il suit de tout ceci que l'on se trouve incliné à dire que, en science sociale, les lois seules existent, que les types n'ont pas d'objectivité, que, tout au plus, valent-ils comme moyens d'étude et procédés de l'esprit.

Je réponds tout d'abord que, si les types n'étaient que de simples procédés de l'esprit, il n'y aurait pas là de quoi les dédaigner. L'analyse n'est, d'une façon certaine, qu'un procédé

1. Que l'on veuille bien ne pas oublier ceci, quand on me reprochera d'amoindrir la loi.

de l'esprit : n'en a-t-elle pas moins un rôle essentiel et constitutif dans la science?

Mais il y a plus : pour tout le monde, les diverses institutions qui constituent la famille en particulier, existent très réellement, très matériellement pour ainsi dire, les unes à côté des autres; et dans cette réalité, dans cette matérialité, elles constituent un tout harmonique, elles coexistent. Que leur accord soit dû au jeu des lois ou à tout autre cause, qu'il soit stable ou temporaire, il importe assez peu à cette entité qui est le type, à cette entité que nous saisissons, parce qu'elle est un fait. C'est ainsi que, dans l'espèce bovine, le type durham, le type charolais, le type hollandais, le type normand, n'ont pas moins d'existence réelle, à l'heure présente, bien qu'ils soient plus ou moins récents, plus ou moins artificiels, plus ou moins stables. Je suis obligé de constater ce que sont ces différentes variétés de bovins, si je veux savoir quoi que ce soit de scientifique et de pratique au point de vue des animaux agricoles. Force m'est de déterminer les traits coexistants qui les constituent, si je veux les obtenir, les conserver ou les améliorer. Et il ne conviendrait pas de dire : Je sais par quels moyens l'on peut produire ou modifier telle qualité dans les bovins, cela me dispense d'étudier cet ensemble très objectif de caractères qui constitue tel ou tel bovin actuel. Ou bien encore le charolais d'aujourd'hui n'est plus le charolais d'hier, et il ne sera pas le charolais de demain, donc il n'y a pas de type charolais. De même que, dans telle variété animale factice, il y a des harmonies objectives et nécessaires entre les parties, des harmonies indépendantes de la connaissance que nous en avons et qu'il faut d'ailleurs connaître, de même il y a entre les types sociaux ou familiaux des objectivités dont les relations tiennent à la nature des choses, et ces objectivités corrélatives, il est utile à la science de les connaître; on ne peut d'ailleurs se dispenser de les étudier, sous prétexte que l'on sait à quelles lois elles sont dues : ce serait, dans une science de la vie, supprimer l'étude des êtres vivants[1].

1. « Je suis de votre avis, m'a-t-on dit, sur l'objectivité du type. Le type existe. Mais la description du type ne relève de la science que si elle est rattachée aux lois

III. — A COTÉ DE LA LOI CAUSALE, LE TYPE A UN RÔLE TRÈS IMPORTANT DANS LA CONSTITUTION DE LA SCIENCE.

Comme tout le monde le sait, on distingue, dans les sciences d'observation, deux sortes de lois : celles qui régissent les phénomènes, *les lois causales;* et celles qui régissent les formes et les types, *les lois de coexistence.*

En science sociale, on a affirmé à outrance la loi causale et son ébauche la répercussion; on a bien fait, et, pour ma part, je l'affirme autant que qui que ce soit. Mais on a paru croire qu'elle régnait chez nous en souveraine exclusive, que toutes nos constatations relevaient de son domaine; en d'autres termes, que tout chez nous se résolvait ou aboutirait à se résoudre en relations de cause à effet. Cela est, non seulement exagéré, mais démenti par les faits. Dans toutes nos études et de tout temps, nous avons fait des descriptions méthodiques de formes sociales qui aboutissaient à des types. Très souvent on en est resté là, parfois pour n'avoir pas essayé d'aller jusqu'au dégagement de la loi, parfois aussi parce que, l'ayant essayé, il a été impossible d'y atteindre. Dans un cas comme dans l'autre,

que le type manifeste. Un boucher ou un éleveur qui reconnaîtront un bœuf charolais ou limousin à première vue, qui pourront même le décrire, ne feront pas de science pour cela. — A ce propos, rappelez-vous la définition complète de la science sociale : l'étude des *lois* qui régissent les groupements humains. »

Je réponds : Il y a une description non scientifique, comme il y a un rattachement aux causes non scientifique. Mais il y a aussi des descriptions parfaitement scientifiques : par exemple celles des types botaniques ou zoologiques. — Dans la définition de Tourville (que je trouve excellente, mais non intangible), j'entends le mot *lois* dans le sens de toute norme ou règle constante, et je ne le restreins pas à *la loi causale* et à son ébauche *la répercussion.* Montesquieu donnait à la notion de loi ce sens large quand il la définissait « un rapport constant et nécessaire entre deux faits ». La loi de concomitance qui régit les formes est aussi réellement une loi que la loi causale qui régit les faits.

Ajouterai-je que la ligne par laquelle débute cette objection m'enchante tout à fait : « Je suis de votre avis sur l'objectivité du type; le type existe. » Or, c'est précisément pour convertir à cette existence mon très autorisé contradicteur, et répondre aux objections qu'il avait faites sur ce point à mes précédentes études, que tout ceci a été écrit.

le travail obtenu était déjà très réellement scientifique.

Si, sur cet arrêt dans la marche à la loi, on a des doutes, que l'on prenne une monographie quelconque, la mieux faite que l'on connaisse, mais portant de préférence sur une société un peu compliquée; une lecture même superficielle fera voir que l'on se trouve en face d'une série de traits méthodiquement groupés donnant, dans une lumière inconnue ailleurs, la physionomie d'une famille, ou en d'autres termes le type d'une famille. Mais très souvent le rédacteur, même quand il était cet homme de science éminent qui s'est appelé Le Play, n'a pas formulé une loi. Il a cru cependant, et tout le monde a cru avec lui, qu'il avait fait œuvre de savant.

Bien plus, ce travail d'aller à la loi qui n'a peut-être pas été essayé, entreprenons-le. Résolvons notre monographie en ses éléments les plus simples en la mettant sur fiches; cela fait, essayons de relier nos fiches entre elles par des relations explicatives, des relations causales. Toutes les fois que notre effort aboutira, mettons à part les fiches soudées ainsi. Quand nous aurons poussé ces soudures aussi loin que possible, nous aurons, d'une part, des faits sociaux reliés à un autre fait social, quelquefois à deux, rarement à trois. Et, d'autre part, beaucoup de fiches resteront isolées; ce sera le groupe des faits qui sont ainsi parce qu'ils sont ainsi. Si nous avons la foi robuste, nous nous consolerons dans la pensée que, éclairé par d'autres travaux d'analyse, notre dégagement de répercussions irait plus loin. Je l'admets, dans une certaine mesure; mais en attendant admettez, vous aussi, qu'en réalité vous êtes arrêté, et que jamais jusqu'ici on n'est allé beaucoup plus loin, en fait de rattachements. Puis, comme vous êtes homme de science, affirmez ce que vous constatez, et non ce que vous espérez : force vous sera d'affirmer que votre butin se réduit à quelques lois.

A quoi tient donc cette impossibilité si facile à constater, et qui rend d'autant plus intéressantes ces descriptions méthodiques par éléments de coexistence qui sont les types?

Nous en apercevons quatre raisons qu'il faut étudier l'une après l'autre en développant surtout les deux premières. Il

apparaîtra d'ailleurs que les progrès de la science triompheront, dans une certaine mesure, de l'un de ces obstacles, celui que nous exposerons d'abord.

Mais les autres seront impossibles à supprimer : ils tiennent à la nature même des choses.

Premier obstacle. — Dans le cas de la famille pastorale de steppes riches dont nous avons parlé tout à l'heure, la résolution en lois se fait largement pour deux raisons : D'abord les éléments constitutifs sont très simples et très peu nombreux. Puis ces éléments coexistent, et coexistent seuls depuis des siècles : ils ont donc eu tout le temps de produire les uns sur les autres toutes les actions et réactions qu'ils comportent, et de les conduire à l'état d'équilibre stable.

De ces deux raisons, il suit d'abord qu'ici les lois sont peu nombreuses, et ensuite qu'elles ont atteint le plein de leurs effets. C'est pourquoi leurs combinaisons sont faciles à débrouiller.

Mais quand nous sommes en face des types familiaux compliqués, les faits, n'ayant plus cette simplicité, ne présentent plus cette clarté. Les éléments constitutifs sont bien plus nombreux; et ils sont arrivés à la famille étudiée par des introductions successives au cours des âges; et ces introductions ont fait entrer en jeu des lois différentes, les unes après les autres. Bien souvent les plus récentes n'ont pas supprimé entièrement l'action des premières; en tout cas, jamais elles n'en ont supprimé les effets acquis; il s'en suit qu'elles n'ont jamais travaillé en terrain neuf; puis, pour obtenir leur plein effet, il leur aurait fallu un temps qui souvent leur a manqué; ces introductions nouvelles et les lois qu'elles ont déclanchées n'ont donc produit que des résultats mixtes d'une part, et des résultats incomplets d'autre part, tout en laissant subsister à côté d'elles des survivances. Ainsi nous concevons que tout ce qui se trouve dans le type, à supposer que ce soit uniquement un résultat du jeu des lois, est à tout le moins produit par des lois fort complexes, ayant d'ailleurs commencé à agir à des

époques diverses, anciennes ou récentes. Il faudrait, pour en saisir le plein jeu, rendre présente toute l'histoire du type, et voir opérer toutes les lois qui ont contribué à son élaboration. A cette condition une analyse patiente triompherait de l'enchevêtrement ; mais cette condition est irréalisable dans sa totalité théorique ; et il faudrait, à sa réalisation pratiquement suffisante, des progrès considérables de la science, et une connaissance très approfondie, à travers les âges, du sujet étudié.

La Monographie de Le Play, se limitant à un seul foyer, peut se comparer à une ligne droite qu'il s'agit de mesurer. Nous avons récemment montré qu'au lieu d'un seul foyer il faut en étudier plusieurs et faire ainsi de la monographie une surface, mais une surface dont les deux dimensions sont sous la main et cela reste vrai des types simples. Voici maintenant que, si nous voulons, des types complexes, avoir une connaissance adéquate, le problème qui s'impose à nous, c'est le calcul d'un solide dont la hauteur s'enfonce dans les ténèbres du passé ; on ne peut atteindre directement cette troisième dimension, ni la mesurer à distance, faute de lumière suffisante.

Certes, il ne s'agit pas d'abandonner le problème à cause de ses difficultés. Mais il faut d'autant mieux se pénétrer de l'importance qu'il y a à fixer les traits du type au moins à l'état de phénomènes coexistants, en attendant que nous puissions les saisir à l'état de phénomènes explicatifs et expliqués.

Ce sera d'ailleurs la meilleure façon de réserver les droits de l'avenir : d'une description complète (j'entends complète par ses traits essentiels) les générations futures pourront faire jaillir des lumières que nous ne devinons pas à l'heure actuelle.

Si la science sociale existait depuis des siècles, quelles facilités ne fourniraient pas, à la résolution actuelle d'un type en lois, des observations antérieures et successives s'échelonnant dans le passé, des photographies successives donnant sa physionomie exacte au cours de son élaboration par les facteurs sociaux !

Or, ces lumières scientifiques que nous ne pouvons demander à des âges qui n'ont pas connu la science, nous serions impardonnables de ne pas les préparer pour les âges qui nous suivront [1].

Deuxième obstacle à la résolution complète d'un type en lois. — Le premier, celui que nous venons de dire, est en fait le plus grand ; celui qui nous prive le plus de lois et de répercussions. Sur le second, nous nous étendrons pourtant davantage, parce qu'il est moins facile à saisir. Celui-ci, et d'ailleurs ceux qui suivront, sont impossibles à supprimer, voire même à atténuer : ils tiennent à la nature même des choses.

Voici en quoi consiste le second obstacle :

Il y a dans l'homme social des besoins primordiaux qui coexistent dès le principe : en vertu même de sa nature, l'homme doit se nourrir, se vêtir, se loger, s'instruire, se moraliser, perpétuer sa race, et tirer la plupart de ses ressources du sol, soit directement, soit indirectement; de même, c'est pour lui un besoin primordial d'éduquer ceux qu'il a mis au monde, et de leur transmettre les progrès réalisés jusqu'à eux [2].

Ces différents besoins tirent de la nature humaine leur commune origine, mais ils ne dérivent pas les uns des autres, ils ne s'engendrent pas les uns les autres (sauf une réserve que nous indiquerons plus loin [3]).

De plus, à chacun de ces besoins correspond en nous une fonc-

1. J'ai dit tout à l'heure que la description du type doit être complète *par ses traits essentiels*. Il ne faudrait donc pas imaginer que je conseille ici d'être complet sans discernement, et de réunir au petit bonheur tous les faits rencontrés quels qu'ils soient. Ce serait oublier que non pas au hasard, mais en s'efforçant de tenir compte de tout ce qui constitue la science sociale à l'heure actuelle, mes *Pages de méthode* ont indiqué le cadre à remplir dans l'analyse préparatoire de la description. J'entends toujours que l'étude de la famille prenne pour guide ce cadre descriptif (sauf, bien entendu, les améliorations dont il est susceptible). Si on veut bien relire ce cadre et les pages qui le précèdent, on verra de combien de notations inutiles je décharge l'observation.

2. Ce que j'ai ici en vue, on le comprend bien, ce n'est pas le besoin d'être éduqué qu'a l'enfant; c'est le besoin d'éduquer ses enfants qui est gravé dans le cœur des parents.

3. A propos des relations entre le mode et les moyens d'existence.

tion destinée à le satisfaire. Elles aussi, ces fonctions coexistent, sans dériver l'une de l'autre, ni s'engendrer l'une l'autre. Évidemment elles s'influencent; mais au moins logiquement elles existent auparavant. Il est clair d'ailleurs qu'elles ne peuvent s'influencer que dans leurs modalités, et non pas dans les liens essentiels de chacune avec la nature humaine. Ainsi ces fonctions primordiales, et, partant, les classes de faits auxquelles elles vont présider, doivent chacune être envisagées sous un double aspect : en elles-mêmes et dans leurs relations avec leurs voisines.

Jusqu'ici la science sociale ne s'est guère attachée qu'à l'étude de leurs relations; mais c'était à tort, et cela n'a pas empêché leur entité de subsister en elle-même.

Considérées en elles-mêmes, fonctions primordiales, et grandes classes de faits correspondantes, ont constitué leurs lois propres d'après deux facteurs : la nature humaine d'une part, la nature de l'objet extérieur sur lequel il faut opérer, d'autre part; le besoin de se nourrir, de se vêtir, de se loger a ainsi constitué les lois du mode d'existence; à la lutte contre le sol ou les hommes en vue de conquérir les ressources nécessaires à la vie sont dues les lois des moyens d'existence; le besoin de procréer et d'éduquer a créé les lois de la famille en ce qu'elle a d'essentiel; enfin les besoins de se développer par le savoir et de s'élever par la morale ont opéré de même dans leurs sphères propres.

Ce sont ainsi à tout le moins quatre grands domaines ayant d'abord légiféré chez eux et pour leur propre compte, dans la seule dépendance du besoin, de la fonction et de l'objet propre qui les constituent. Cette législation interne s'est développée par des causalités propres, et le bloc de ces causalités a constitué, pour chaque domaine voisin, une chose fondamentalement étrangère et d'abord indépendante. Puis les relations de voisinage se sont établies par des échanges de causes et d'effets par-dessus des frontières. Mais nécessairement l'indépendance native de chaque domaine n'a été qu'atténuée par ces compénétrations, et elle a opposé des réactions internes aux actions venues d'à côté; elle est en principe répulsive aux influences du

dehors; et le passage des causalités latérales y rencontre sur certains points des obstacles moratoires ou même définitifs. C'est là, je le répète, tout un côté des choses qui, jusqu'ici, n'a pas été suffisamment envisagé.

Ainsi s'explique une constatation faite depuis longtemps, mais inconciliable avec l'hypothèse de l'empire absolu de la relation causale, ou, comme on dit brièvement, de la loi : à savoir que chacun des grands ordres de faits sociaux a constitué ses espèces d'une façon originale et qui lui est propre.

Développons cette dernière considération.

Nous savons que, envisagés sous l'aspect fondamental de la fonction, les types familiaux se groupent en trois classes. Quoique, dans chacune de ces classes, les progrès de la science soient appelés à distinguer bientôt un nombre plus ou moins considérable de genres et d'espèces, il n'en est pas moins vrai que le fait de ne pas appartenir à la même classe creuse entre deux types familiaux une démarcation nette, et le fossé le plus profond qui soit[1].

Néanmoins, si l'on passe en revue, dans les trois classes de familles, les faits des moyens et du mode d'existence, il est facile de constater que ces faits, bien que différant d'une classe à l'autre par des traits fort intéressants[2], présentent les mêmes modalités essentielles, les mêmes caractères fondamentaux, quelle que soit la classe familiale où on les étudie.

Ainsi, pour commencer par les moyens d'existence, les trois classes de famille pratiquent les unes et les autres des travaux d'extraction, de fabrication, de transports et de commerce. Dans les trois classes, on fait de la culture, de l'art des forêts et de l'art des mines. Dans les trois classes, on pratique la petite culture, la culture fragmentaire, la grande culture extensive, la grande culture intensive. Dans les trois classes on trouve la fabrication accessoire au foyer, la fabrication principale au foyer, la fabrication en petit atelier patronal, en fabrique col-

1. Sauf, bien entendu, le cas des types de transition.
2. On est instamment prié de ne pas oublier cette réserve bien formelle.

lective, en grand atelier. Dans les trois classes, on fait du petit commerce et du grand commerce. Or, oublions, pour un instant, l'angle spécial, mais d'à côté, sous lequel nous avons l'habitude de voir tout cela, je veux dire l'angle familial : et nous reconnaîtrons que les divisions indiquées ci-dessus ou d'autres analogues sont fondamentales dans l'étude du travail, et qu'elles constituent les points de vue les plus caractéristiques de l'extraction, de la culture, de la fabrication, des transports et du commerce. Néanmoins nous savons fort bien que les types familiaux compliqués ne sont pas constitués dans leurs trois classes, d'après ces divisions du travail ; tout au plus, ces divisions ont-elles pour résultat des constitutions de genres et d'espèces à l'intérieur de ces mêmes classes[1].

Il en va de même pour la propriété : dans les trois classes de familles, on est, ou l'on n'est pas, propriétaire du foyer, du domaine ou de l'industrie ; à un autre point de vue, la propriété est familiale ou patronale. Et qu'on le veuille ou non, ces divisions, ou d'autres analogues, sont, avec leurs sous-divisions, de premier ordre dans l'étude sociale de la propriété. Néanmoins celles-ci non plus ne se retrouvent ni dans la divi-

1. « Le patriarcal, m'a-t-on dit ici, est désorganisé par la chasse et ébranlé par la culture. L'instable chasseur, l'Indien par exemple, est incapable d'aucun travail d'extraction (voir les Indiens des réserves américaines). — Ce qui paraît vrai, c'est que des types différents peuvent pratiquer le même genre de travaux ; mais Dieu sait combien leurs ateliers diffèrent ! S'ils ne différaient pas, au surplus, la distinction entre les trois classes de familles perdrait une grande partie de son intérêt. »

Réponse. — Je ne dis pas que tous les types des trois classes de familles pratiquent tous les travaux possibles, et encore moins qu'ils les pratiquent de la même façon : mais (ce qui est très différent et suffit à ma thèse) que, dans les trois grandes classes de familles, on pratique les mêmes grandes classes de travaux. Or, cela est manifeste. — Pour me faire ici difficulté, on est obligé de sortir des grandes classes familiales pour se restreindre à certains cas particuliers et extrêmes de ces classes. Et l'on passe des sociétés compliquées sur lesquelles je raisonne, aux sociétés simples. — « Combien les ateliers diffèrent, » je le sais, et c'est, à mon avis, une raison de plus de croire qu'il y aurait lieu, dans la Nomenclature, de distraire l'Atelier du tableau-lettre du Travail, et de le fondre avec le Patronage en un tableau-lettre spécial.

Encore une observation au sujet de la phrase qui termine l'objection qu'on vient de me faire : N'est-elle pas trop inspirée par la conception qui voit dans la famille une sorte d'annexe de l'atelier de travail et surtout de l'atelier de culture ? Comprenons donc que la famille est, avant tout et très spécialement, un atelier de procréation et d'éducation.

sion des familles en classes, ni même dans leur division en genres.

A propos des moyens d'existence qui font suite dans la nomenclature, biens mobiliers, salaire, épargne, on peut faire des remarques semblables.

Et nous voici obligés de généraliser et de dire que, les Notions fondamentales des moyens d'existence pris en bloc et les notions fondamentales du type familial constituent leurs classes et genres indépendamment les uns des autres.

Si l'on passe au mode d'existence, et si on veut l'étudier en lui-même, il comportera, lui aussi, dans tous les types, certaines divisions toujours les mêmes, lesquelles n'auront sur les types que de faibles influences spécificatrices. Par exemple, il y a partout des manières de vivre très différentes pour les pauvres, pour les gens strictement aisés, pour ceux qui sont presque riches, pour ceux qui le sont tout à fait. Et ce sont là vraiment dans la manière de vivre des différences de premier ordre, et le fossé le plus profond que l'on puisse imaginer entre un mode d'existence et un autre mode d'existence. Néanmoins, ni les classes ni les genres de types familiaux ne se constituent d'après le degré de richesse, lequel ne les influence que très secondairement. Nous voici amenés ainsi, pour le mode d'existence, à une conclusion semblable à celle que nous avons indiquée pour les moyens d'existence.

Or, ce que nous venons de dire pour les modes et moyens d'existence matérielle, est encore vrai pour les modes et moyens d'existence morale ou d'existence intellectuelle.

En résumé, mode et moyens se retrouvent, *sous leurs aspects fondamentaux,* dans chacune des trois classes, et parfois même dans les genres principaux, de la famille. Il faut donc admettre que les moyens et le mode d'existence d'une part, et le type familial d'autre part, ne se conditionnent pas toujours fondamentalement, mais parfois d'une façon seulement secondaire. S'il en était autrement, je le répète, les premiers seraient entièrement modelés sur le dernier, ou plutôt le dernier sur les premiers : cela paraît évident. Ils sont donc, dans une certaine

mesure, chacun chez eux, et c'est un obstacle à l'échange des relations[1].

Il convient cependant de noter que le plus souvent, les moyens et le mode d'existence offrent entre eux des connexions assez intimes; ils se conditionnent de près, et cela se conçoit : l'homme ne travaille que pour jouir des produits de son travail; et il sera à même de jouir d'autant plus largement que ce travail aura produit davantage.

Mais, je le répète, les barrières sont moins perméables sur les confins des mode et moyens avec le type familial.

Un exemple rendra cela plus sensible; nous le demandons à la famille des grandes steppes riches que nous avons présentée en commençant. Des relations causales y relient de près, entre eux, les faits des moyens et du mode d'existence; on voit du premier coup d'œil comment le lieu impose le travail, qui impose à son tour la richesse mobilière familiale, et la propriété collective de la tribu, comment l'épargne est rendue à peu près inutile par l'abondance des ressources naturelles, comment des fabrications ménagères s'imposent, tandis que le commerce est nécessaire pour procurer certains produits de l'extraction ou de la fabrication étrangères; puis comment la vie nomade, et plus généralement les modalités du foyer et du genre de vie se rattachent à tout cela; pourquoi enfin les conditions générales des moyens d'existence dispensent de recourir au patronage, etc. Mais, au milieu de cet ensemble dont toutes les parties se tiennent si bien, certaines notes spécificatrices du type familial paraissent bien être ce qu'elles sont, surtout par un phénomène de concomitance. Je ne parle pas de l'éducation qui est bien conditionnée par les circonstances du milieu, mais de la natalité et de l'autorité paternelle. La belle natalité ici reconnue n'a vraiment pour cause efficiente aucune nécessité des moyens ou du mode d'existence : fondée comme elle l'est sur une union de ménages, la famille pourrait en retenir un

1. On m'a objecté ici : « C'est nier tout ce qui a été fait en science sociale! » J'ai déjà répondu : Non, ce n'est pas nier le passé de notre science, mais c'est, à côté d'une face des choses qu'elle a bien vue, attirer l'attention sur une autre qu'elle a négligée.

plus grand nombre ayant chacun moins d'enfants; l'agent causal qui entre ici en jeu, c'est surtout et presque uniquement l'instinct procréateur; l'abondance des ressources a libéré cet instinct de toute contrainte restrictive, mais elle ne l'a pas créé : les conditions du milieu opèrent bien plus comme agent permissif que comme agent causal. De même, il n'apparaît pas de relations causales entre l'art pastoral tel qu'il est pratiqué et la constitution patriarcale de la famille; si l'autorité de l'ancêtre reste incontestée, ce n'est pas que le travail l'impose, c'est bien plutôt qu'il s'en arrange; il semble qu'elle soit ici le résultat de tendances spontanées de la morale naturelle que rien n'est venu contrarier.

Autres obstacles au passage de la loi, et, partant, à la résolution complète d'un type en lois. — Envisagée à un point de vue assez voisin, la famille des grandes steppes suggère une autre remarque tout à fait dans le même sens. Les relations causales y sont manifestes dans ce que l'on peut appeler l'ordre ascendant à partir du lieu; mais, dans l'ordre contraire ou descendant, les relations de même nature n'apparaissent que fort peu; par exemple, que font ici au travail les pouvoirs publics et la famille? Il faut donc admettre que, au moins dans certains cas, les échelons les plus élevés de la nomenclature réagissent mal sur les échelons d'en bas. Voici donc que nous prenons encore en défaut une opinion courante : à savoir que tout fait posé dans une quelconque des vingt-cinq grandes cases de la Nomenclature aurait, pour toute société, sa répercussion dans la série des vingt-quatre autres. Non, les retentissements n'ont pas cette portée, et les grandes séries de faits sociaux n'ont ni cette perméabilité ni cette souplesse.

Or, les constatations que nous venons de faire ici et là, à propos de la famille des grandes steppes, se placent pourtant sur le terrain le plus défavorable à notre thèse; il n'est pas douteux en effet que, dans les sociétés simples, la loi propage ses répercussions d'une façon non seulement plus apparente, mais aussi plus réelle. Nous devons d'ailleurs à des constatations faites sur

les sociétés simples plus d'une généralisation étendue trop légèrement aux sociétés compliquées ; des unes aux autres, j'admettrais plus de distance et moins d'analogies.

Faut-il noter encore, au passage de la loi, un autre obstacle dans des penchants innés du cœur humain? Est-ce que la théorie absolument humaine du moindre effort n'écrasera pas dans l'œuf bien des répercussions? Est-ce que le besoin de jouir n'en fera pas dévier d'autres? Est-ce qu'il n'y a pas à compter partout avec l'action déprimante des passions et avec les relèvements dus à la morale religieuse? Et aussi avec ce que j'ai appelé ailleurs la liberté sociale[1]?

Voilà donc bien établis, sans compter les deux derniers, au moins deux grands obstacles à la résolution totale d'un type familial en lois ou relations de causalité. Il s'ensuit que, entre un fait social et un autre, et aussi entre un groupe de faits sociaux et un autre, par exemple entre tels et tels autres éléments constitutifs d'un type, nous sommes trop souvent réduits à n'affirmer que des simultanéités harmoniques ou des lois de coexistence, comme on en reconnaît entre les diverses parties d'un végétal ou d'un animal, sans savoir, plus que le naturaliste, dans quelle mesure les progrès de la science permettront de les résoudre en lois causales[2].

1. J'ai alors montré comment la liberté sociale se concilie avec la notion de la loi causale, tout en lui donnant un aspect particulier (*Pages de méthode*, p. 69).

2. « Mais, me dit-on ici, il n'y aura de science sociale que dans la mesure où les faits constatés seront expliqués par des actions et réactions réciproques. — On n'expliquera ainsi que les relations des faits, mais c'est tout l'objet de la science. »

Je proteste d'abord contre la dernière formule : dans aucune science les relations des faits ne sont toute la science ; c'est une de ces formules positivistes qui courent les amphithéâtres et les laboratoires, et avec lesquelles on veut nous interdire de remonter à la nature des choses et à leurs causes premières. Pour en venir au fond de l'objection elle-même, ce que l'on affirme ainsi bien catégoriquement, c'est précisément ce que je mets en question. J'entends montrer que la science sociale, si elle est par certains côtés ce que vous dites, est autre chose par d'autres côtés. Il ne suffit pas d'affirmer la thèse contraire de la mienne, il faudrait la démontrer, et détruire en même temps mes arguments.

Et puis, s'il était vrai qu'il n'y a de science sociale que dans la mesure où les faits constatés sont expliqués par des actions et réactions réciproques, les monographies en général et celle des *Ouvriers européens* en particulier ne seraient-elles pas exclues

Or, chez nous, comme en histoire naturelle, leslois de coexistence se constatent surtout par la description du type. Notre science est donc, elle aussi, non seulement une science de causalités, mais encore, et dans une large mesure, une science de types.

IV. — CE QU'EST LE TYPE FAMILIAL DANS UN SENS PLUS RESTREINT.

I. — De tout ce qui précède, découle cette règle qu'il convient de présenter, en un tableau fait de traits caractéristiques, l'essentiel de nos observations sur telle et telle famille. Or, ce travail effectué un assez grand nombre de fois nous conduit à une constatation que font déjà pressentir les pages précédentes : à savoir que, dans bien des cas, les moyens et le mode d'existence peuvent être complètement dissemblables, sans que la façon de concevoir la fonction familiale en soit vraiment modifiée. C'est le cas du pasteur, du cultivateur et de l'ouvrier urbain des confins désertiques : tous les trois vivent dans des types postpatriarcaux très voisins, quoique leurs moyens d'existence diffèrent notablement. C'est d'ailleurs, sans aller si loin, le cas du paysan et de l'ouvrier des petites agglomérations dans la généralité des milieux; de l'un à l'autre, les moyens d'existence sont transformés; néanmoins la conception générale de la vie reste la même. Bien plus, il n'y a certes rien de commun entre le genre de vie du paysan des fjords norvégiens, de l'ouvrier de Birmingham, et du roi de trust américain; cependant, chez les uns et chez les autres, la formation particulariste se retrouve la même, et non seulement dans les grandes lignes : jusque dans des détails. Parfois encore, les rôles sont manifestement renversés, et c'est la formation familiale qui détermine le mode et les moyens d'existence : c'est le cas, par exemple, de beaucoup d'immi-

de la Science? Certes, après telle monographie de Le Play (pas après toutes cependant), on sent la loi à fleur de peau; et pourtant le Monographie de Le Play a-t-elle pour procédé habituel de montrer la loi, d'expliquer les faits par des actions et réactions réciproques? Assurément non!

grants, et du colon du Far-West en particulier, lequel se construit de toutes pièces un genre de vie qui n'est ni celui de son passé, ni celui des anciens habitants du lieu.

En définitive, bon gré mal gré, il faut bien faire la synthèse de ces réflexions ; et l'on en arrive à cette conclusion, naguère imprévue, que, au moins sous certains aspects, la constitution intime de la famille présente une indifférence partielle au voisinage des grands faits sociaux qui l'encadrent, et peut, sans grandes modifications internes, s'arranger de disparates notables dans les moyens ou le mode d'existence[1].

Or cette indifférence partielle, mais néanmoins réelle, a, pour la notion du type familial, cette conséquence qu'il convient de la restreindre à ce qu'elle a d'intime et d'essentiel, à ce qui constitue et caractérise la famille, c'est-à-dire aux modalités spécificatrices de la fonction dans son sein, et d'en exclure les considérations de moyens et de mode d'existence. Envisagé ainsi, ce que nous appellerons maintenant le type familial des patriarcaux purs va se réduire aux lignes suivantes :

La famille est constituée par une réunion de ménages polygames ayant beaucoup d'enfants, descendant les uns des autres ou d'un auteur commun et groupés sous l'autorité d'un ancêtre. Le pouvoir de cet ancêtre est absolu, et se transmet en ligne collatérale du plus âgé au plus âgé. Chacun, pendant toute sa vie, doit tout son travail à la famille providence : toute sa vie aussi, il est nourri, entretenu, protégé et encadré par elle. L'individu se trouve ainsi fortement plié à l'obéissance et à la passivité. Il reste en tutelle jusqu'à sa mort ; les phases de son existence sont

1. « Si réellement, m'objecte ici le bienveillant ami auquel j'ai soumis ces pages, si réellement le type social devient indifférent aux grands faits sociaux qui l'encadrent, et dans la mesure où il y devient indifférent, son étude n'est plus matière à science sociale. Si à un certain stade les astres n'obéissaient plus à leurs lois, il n'y aurait plus de science astronomique pour ces astres à ce stade. »

Voici d'abord une comparaison malheureuse ; il n'y a que des analogies lointaines entre une science fondée principalement sur la mécanique pure et les mathématiques, et une science morale, même basée sur le principe d'induction. Ensuite et surtout, c'est, malgré les arguments que j'ai successivement produits, la négation simple, quoique réitérée, de ma thèse sans un commencement de réfutation. Pourquoi, encore une fois, n'y aurait-il plus science, parce que votre conception de la science serait dérangée ?

résolues, par la famille et au sein de la famille, où l'émigration est d'ailleurs inconnue.

Il va sans dire d'ailleurs que les autres notes concernant les patriarcaux purs ne tombent pas dans le vide. A côté du type familial des steppes riches ainsi restreint, nous reconnaissons un type de lieu des steppes riches, un type de travail des steppes riches, un type de propriété des steppes riches, un type de mode d'existence des steppes riches; cela se complète par une absence de patronage propre aux steppes riches, et aussi par des groupements superposés propres aux steppes riches : commerce, tribu, pouvoirs publics, dont nous saisissons l'aboutissement sur le groupe étudié. Or, cet ensemble relatif aux steppes riches, nous ne l'appellerons plus la famille; c'est le *type du pays* constitué par les steppes riches.

II. — En même temps que nous constatons, dans le type familial, l'indifférence que nous venons de dire à l'égard de beaucoup de faits du mode et des moyens, une évidence en sens contraire s'impose : c'est que le type arrive à changer : au sein de nos trois grandes classes, il change de genres; bien plus, il arrive qu'il change de classe. A partir de quels faits évolue-t-il donc?

Le type familial est, sans doute possible, ce qu'il y a de moins matériel dans les grands groupes de faits sociaux intéressant la famille : il réside surtout dans une certaine orientation d'esprit, je veux dire dans une compréhension spéciale du rôle du couple adulte en face de l'arrivée des jeunes en ce monde. Il est surtout un fait de mentalité. Les facteurs qui agissent sur lui doivent donc être, surtout ceux d'ordre matériel, moral ou intellectuel, qui sont de nature à modifier la mentalité des parents à l'égard de leur rôle éducateur et procréateur. C'est là pour l'heure une simple hypothèse, soumise non pas à l'impression des penseurs, mais au contrôle expérimental des observateurs.

Il convient de remarquer que la formule qui vient d'être employée donne aux facteurs moraux une place importante, trop négligée peut-être jusqu'ici. Mais je tiens à insister bien davan-

tage sur ce fait qu'elle indique en premier lieu des facteurs matériels; et par là j'échappe à un reproche que m'adresseraient sans doute des contradicteurs, prêts, comme il arrive souvent, à exagérer ma thèse pour la mieux combattre; au reproche, dis-je, de considérer les moyens et le mode d'existence comme sans action sur l'évolution du type familial. De ce que j'ai constaté certaine indifférence, on n'est pas en droit de dire que j'ai affirmé une indifférence complète; aussi bien que n'importe lequel de nous, je crois par exemple aux transformations qu'imposent au type familial les moyens d'existence par les modifications profondes de l'atelier de travail, ou le mode d'existence par l'afflux des produits variés de l'industrie moderne. On en aura justement la preuve dans l'étude qui suit celle-ci : *Esquisse sociale du paysan de Lombardie.*

III. — Des considérations qui précèdent découle pour nous un intérêt définitif à bien saisir la mentalité propre de la famille au double point de vue éducateur et procréateur. Malheureusement, nous l'avons déjà dit, dans l'état actuel de la science, il est à peu près impossible d'étudier cette mentalité directement, il faut se résigner à la voir surtout par ses effets, par ses résultats les plus révélateurs.

Ces résultats les plus révélateurs, ce sont des solutions spéciales que la famille apporte au problème posé par chaque fait des phases de l'existence. Ces solutions en effet ne sont pas autre chose que le jaillissement de la mentalité du couple adulte dans le corps à corps avec les crises de la vie [1].

1. Même après avoir lu ceci, on me fait l'objection suivante : « Les phases de l'existence ne sont que les crises des moyens d'existence. Si les moyens d'existence ne méritent pas l'attention de l'observateur, comment les phases le mériteront-elles? »

Je réponds d'abord : les phases sont les crises des moyens et du mode d'existence, il est vrai, et je l'ai dit ailleurs; mais elles ne sont pas que cela. Elles sont aussi l'intelligence et la volonté humaines, ou plutôt tout l'être humain, en lutte avec ces crises. Le problème est posé par la crise, mais la solution est de l'homme, et c'est la solution *seule qui nous intéresse.*

Et puis je n'ai jamais dit que les moyens et le mode d'existence ne sont pas éclairants et n'ont pas à retenir l'attention de l'observateur. J'ai dit au contraire, dans

Et ainsi nous aboutissons à un nouvel argument en faveur de la monographie par les phases de l'existence ; car cette mentalité qu'elles révèlent et qui fait l'originalité et la puissance du type, est précisément celle que le milieu leur a donnée et qu'ils inculqueront aux jeunes qu'ils s'efforcent de façonner à leur ressemblance, celle avec laquelle ils abordent ces grands problèmes de l'éducation et de la procréation, ces deux aspects irréparables de la perpétuation de la race chez des êtres intelligents et libres.

L'essentiel de la monographie de famille ainsi constitué par l'étude des phases, aura donc pour but de nous révéler cette mentalité ; et le surplus de la monographie, c'est-à-dire l'étude des moyens et du mode d'existence, que nous ne supprimons pas (je le répète), mais que nous faisons passer au second rang, aura pour but d'expliquer cette mentalité, dans la mesure des lumières qu'elle peut fournir. Il ne faut pas d'ailleurs l'oublier, ces lumières que nous avons l'habitude fondée de regarder comme très intéressantes, n'éclairent pas toutes le type familial : beaucoup portent sur l'atelier, le patronage, le pays, etc.

Ayant maintenant compris que le type familial est surtout une question de mentalité familiale, nous renoncerons, une fois pour toutes, à en chercher le critérium principal dans des considérations de morphologie extérieure. Il sera bien entendu que la question de savoir si le ménage est simple, double ou multiple, n'a plus à jouer ici qu'un rôle secondaire ; elle déterminera des espèces, peut-être des genres, mais jamais des classes.

A supposer que l'on n'admette pas tout ce que nous venons de dire en ces dernières pages, il en restera à tout le moins qu'il convient d'attacher maintenant aux phases une importance trop

le présent travail et dans *Pages de méthode* (p. 15, 16, 20 et ailleurs), qu'il faut y recourir, mais après les phases : j'ai ajouté que leur rôle est éclairant et explicatif ; je le répète d'ailleurs ici même quelques lignes plus loin. Ce que j'ai dit dans le corps du présent article, et ce qu'il faut rappeler, paraît-il, ce qui est d'ailleurs bien différent de ce que l'on m'attribue, c'est que, dans bien des cas les répercussions ne passent pas des moyens et du mode au type, et j'en ai conclu à une assez large indépendance du type à l'égard du moyen et du mode (Revoir d'ailleurs cette formule *Pages de méthode*, p. 36).

peu soupçonnée et vraiment décisive; c'est là, j'en suis persuadé, ce que tout le monde admettra après quelques essais comparatifs accompagnés de réflexions. Le temps fera le reste; on en arrivera peu à peu, non pas à négliger ce qui est en dehors des phases, mais à le faire passer au second rang. Ce jour-là, j'aurai partie gagnée.

IV. — A partir du dégagement du type familial, nous aurons des lumières considérables sur toute la société, par cette raison très simple que la famille est la monade sociale, ou, si l'on veut, la cellule composant tous les groupements superposés à la famille ouvrière dont l'ensemble constitue la société. Étant composés de familles ou de membres de familles, ces groupements ne peuvent faire autrement que de refléter, ou plutôt de répéter et de reproduire, la mentalité de la famille composante.

Pour l'édifice social construit par la Providence avec ces vivantes pierres, il se produira ce qui se produit pour toute construction sortie des mains d'un architecte qui a le sens des matériaux qu'il emploie. Avec un pareil architecte, les salles de tout édifice présentent un double caractère ; d'une part, leurs dimensions et leurs dispositions générales sont ce qu'exige leur destination propre : d'autre part, leur agencement de détail, la structure des plafonds, des murs, des planchers, la forme des baies, et jusqu'à l'ornementation, manifestent et mettent en valeur les matériaux employés, notre architecte a su donner à ces matériaux une valeur pour ainsi dire organique. Il en va de même dans l'édifice social; chaque groupement, l'un après l'autre, présente la structure répondant à son but propre; mais la famille se retrouve dans tous et les marque tous de son empreinte.

Or, à partir de cette conception juste, certains d'entre nous ont cru, depuis Le Play, à la possibilité d'étudier tout l'édifice social au moyen d'une monographie ouvrière bien faite et poursuivie à travers toute la société. Ce que cette monographie peut et doit donner, ce sont les relations actives et passives de la famille ouvrière avec chacun des autres groupements. Si (ce qui est rare dans les sociétés compliquées), la famille reste la

même du haut en bas de l'édifice social, au premier rang de ses relations figurera l'influence très intime de la cellule composante sur l'organe qu'elle fait vivre. Dans la vie sociale, autant que dans la vie animale ou végétale, cette influence est de premier ordre ; mais pas plus dans la vie sociale qu'ailleurs la cellule n'est l'organe.

Comment donc étudier discrètement et en eux-mêmes les groupements superposés à la famille ouvrière?

Cette question nous conduit au seuil de notre troisième partie.

V. — Mais avant d'aborder ce nouvel ordre d'idées, résumons les vues principales exposées dans ce qui précède :

1° En dehors des sociétés simples, c'est-à-dire, dans la presque totalité des cas, les phénomènes qui ont constitué les moyens, le mode et le type, sans parler des grands faits sociaux d'ordre moral et intellectuel, ne trouvent leurs réactions causales principales et leurs points de plus intime rapprochement que dans un passé reculé, tandis que l'analyse présente ne saisit trop souvent que des répercussions surajoutées et parfois superficielles. Il y a d'ailleurs au passage de la loi d'autres obstacles dont l'analyse, dans le passé comme dans le présent, ne se débarrassera jamais.

2° Il suit de là, entre autres choses, que la monographie se limitant au présent, nous éclaire beaucoup moins sur les relations causales qu'on ne le suppose couramment. Ce qui a causé sur ce point des illusions regrettables, c'est une généralisation trop hâtive à partir d'études sur des sociétés simples ou à peu près simples.

3° La monographie de famille sur le vivant, même dans les états sociaux les plus compliqués, est toujours un travail assez facile, si elle se borne à constater ce qui est. La difficulté ne commence vraiment que lorsqu'elle veut expliquer par des relations causales ce qu'elle constate. On croit alors que, pour éclairer la monographie de famille, il est nécessaire et il suffit d'analyser de bas en haut tout l'édifice social. C'est l'erreur des partisans à outrance des répercussions actuelles, persuadés que

tout peut se résoudre en causalités par une étude suffisamment poussée des phénomènes observables sur le vivant. Dans ce sens, en vue d'éclairer l'étude de la famille, ils sortent sans hésiter de son cadre pour analyser dans le détail la série des organismes superposés ; travail bien inutile : tout ce que leur effort peut légitimement demander aux organismes superposés, ce sont leurs actions et réactions sur la famille.

4° La meilleure façon d'éclairer la monographie de famille par les lois de causalité, c'est de remonter dans le passé. L'Histoire devient ainsi, comme nous l'avons montré ailleurs, une partie intégrante de la Science sociale ; et nous sommes amenés à lui reconnaître, pour nos études sur le vivant, un rôle complémentaire *indispensable* et tout à fait insoupçonné avant mes *Pages de méthode* [1].

5° Néanmoins on ne remontera jamais assez haut, ni d'une façon assez éclairante, dans le passé, pour en tirer toutes les lumières qu'il pourrait théoriquement donner. Et, d'autre part, un coup d'œil à l'homme social envisagé en lui-même force à admettre, dans les points de départ, des coexistences au moins logiquement antérieures aux relations causales.

Pour ces deux raisons, nous ne pourrons pas toujours saisir des lois explicatives ou même des répercussions, et, force nous sera très souvent de n'affirmer que des concomitances. Il y aura là quelque chose comme les relations harmoniques et non causales qui existent, dans l'animal, entre l'organe préhenseur, la dent et le tube digestif.

Aussi, surtout dans la pratique par suite de l'infirmité de notre esprit, et même en théorie, la Science sociale sera non seulement une science de lois causales, mais encore une science de types. Il en est un peu d'elle comme de la science des animaux et des végétaux qui n'est pas uniquement Biologie, mais qui est aussi Zoologie et Botanique.

1. J'insiste sur ce dernier mot « tout à fait insoupçonné avant mes *Pages de méthode* ». Serais-je néanmoins sur ce point en train de devenir classique parmi nous ? Cet été j'ai eu le plaisir d'entendre dire, à deux partisans, naguère outranciers, des études exclusives sur le vivant, que mes vues sur l'histoire étaient courantes et sans grande nouveauté.

6° J'ai dit « un peu »; et il est important de ne pas l'oublier; car on a pu, par exemple, constituer la Botanique avant la Biologie végétale, tandis que notre science reste, avant tout une science de faits aboutissant à des lois. Découvrir la loi sur le vivant et sur le disparu est son but, et l'on pourrait ajouter sa raison d'être; ce n'est que faute de mieux qu'elle en restera à des descriptions de formes.

Il est clair d'ailleurs que notre observation doit, avant tout, porter sur le vivant. Quel que soit en effet notre zèle à observer le passé, nous aurons toujours sur ce terrain beaucoup plus de peine à établir et à contrôler nos observations, forcément incomplètes et indirectes. Prenons d'abord tout ce que nous livre le présent et éclairons-le de tout ce que nous pourrons du passé. Quand l'un et l'autre nous auront livré le type, ce sera bien; quand ils nous auront livré la loi, ce sera mieux!

7° Pour ne pas compromettre notre école aux yeux de ceux qui refuseront d'admettre ces théories, il est bien entendu que les vues nouvelles exposées ci-dessus, comme d'ailleurs celles de mes *Types familiaux* et de mes *Pages de méthode*, n'appartiennent qu'à moi seul.

En ce qui concerne le présent travail, je veux pourtant faire remarquer qu'il est d'un fervent adepte de la loi; on pourrait penser le contraire à voir que j'en parle peu et qu'en revanche je parle beaucoup du type. Ce serait à tort. J'ai voulu réagir contre ceux qui prétendent ne demander que des lois aux études de science sociale, et leur montrer que beaucoup de nos travaux, et en particulier cet instrument classique de nos recherches, la Monographie, sont avant tout et très légitimement des descriptions méthodiques de faits concomitants [1].

1. Pour répondre de nouveau aux objections qui m'ont été faites, je répète ici que, si sous certains rapports les liens sont plus lâches qu'on n'imaginait entre les grandes classes de faits sociaux, par exemple entre les moyens et le mode d'une part, et le type familial d'autre part, cela n'empêche pas que, sous d'autres aspects, ils ne soient étroits, et efficaces au point de vue des répercussions, et que ces derniers aspects ne soient *de beaucoup les plus nombreux*. Je ne nie donc pas, ce que l'on a toujours enseigné, qu'il y a des actions et réactions efficaces, et très efficaces. Mais je crois avoir utilement montré que ces actions et réactions souffrent des exceptions qu'on n'avait pas assez vues.

III

DE LA NÉCESSITÉ D'ÉTUDIER TOUS LES GROUPEMENTS A PARTIR DE LA FONCTION

L'étude de la famille n'est pas, et ne peut pas être, celle des groupements superposés. Sans sortir de son domaine, elle ne peut analyser aucun de ces derniers *ex professo*. Si l'atelier est strictement familial, il se trouvera, par suite de ce cas particulier, qu'elle l'aura étudié sans sortir de chez elle. Mais s'il est extérieur, si c'est par exemple le grand atelier des mines d'Anzin ou des forges du Creusot, de quel droit le monographe de l'ouvrier mineur ou de l'ouvrier forgeron se mettra-t-il à la dissection complète de ces organismes compliqués? Il devra, cela est clair, étudier tout ce qu'ils exigent de son ouvrier, et tout ce qu'ils lui fournissent, sous tous les rapports. Mais c'est tout; il s'égarerait partout où il lâcherait la main de son guide l'ouvrier. Cependant il serait du plus haut intérêt de savoir à quelles conditions on peut étudier scientifiquement les mines d'Anzin et les forges du Creusot. Ce sont là de gigantesques ateliers, ou groupements de travail, qui sont évidemment du domaine de la science.

De même il sera légitime, il sera nécessaire de préciser ce que la famille monographiée doit à la religion et à l'école; mais en prendre texte pour monographier l'école et l'organisation de l'Instruction publique en France, l'Église, sa hiérarchie et son Credo, serait ridicule; en tout cas ce serait, de l'aveu de tous, ajouter à sa tâche propre une tâche étrangère. Et cependant, les

groupements de l'Église et de l'École nous appartiennent, et nous avons, de par la définition de la science, le droit de les étudier.

Le droit, c'est fort bien; mais le moyen, l'avons-nous, à l'heure actuelle? C'est une autre question!

Si, par les procédés à notre disposition, je veux étudier par exemple les groupements des cultures intellectuelles, je me réfère tout naturellement au cadre *L* de la Nomenclature de Henri de Tourville, portant ce titre : les Cultures intellectuelles.

Je me rends compte d'abord que ce cadre a été fait surtout en vue des répercussions actives ou passives de la famille. Envisagé sous cet aspect, il est opérant. Il veut d'abord que l'on étudie la culture intellectuelle résultant des conditions de vie; cela, c'est un phénomène intra-familial, c'est le mode d'existence intellectuelle. Puis il passe en revue les principaux spécialistes des arts libéraux avec lesquels la famille sera en relations plus ou moins directes, et dont elle recevra au moins des influences : ce sont l'instituteur primaire, le professeur d'enseignement secondaire, le médecin, le savant, l'artiste, le lettré, le légiste. On peut trouver l'énumération incomplète; mais à tout le moins, elle indique bien le genre de recherches à étendre. En troisième lieu, la Nomenclature mentionne les corporations d'arts libéraux soit fermées, soit ouvertes; cette indication spéciale est motivée par leur prise plus complète de l'individu, et leur influence plus grande sur la société. Tout cela va évidemment fort bien, s'il s'agit d'étudier le mode d'existence intellectuelle de la famille considéré au foyer d'abord (§ 1), puis dans ses relations avec les représentants des cultures intellectuelles (§ 2 et 3). Mais si l'on veut étudier tel patron des cultures intellectuelles dans l'exercice complet de sa profession, c'est-à-dire dans la constitution de cette profession, dans ses moyens d'action, dans l'influence qu'elle exerce non seulement sur la famille ouvrière, mais sur toute la société, dans les vicissitudes qu'elle subit, etc., etc., évidemment le cadre *L* est complètement insuffisant[1].

1. On peut en dire autant de presque tous les cadres relatifs aux groupements superposés. Quelques-uns cependant tendent plus à une étude directe.

A côté de ce cadre, H. de Tourville nous a laissé une indication précieuse et qu'il convient certes de suivre, mais combien vague! Expliquant, en effet, l'usage à faire de sa Nomenclature, il a dit et répété que, s'il avait donné cette nomenclature au complet, elle serait arrivée à des enchevêtrements incommodes et à des dimensions peu maniables pour un tableau : une de ses abréviations ayant consisté à ne dire qu'une fois et à propos d'une seule classe de faits des choses qui conviennent en plusieurs classes, c'est au monographe à suppléer dans la pratique à ces lacunes volontaires. Au sujet qu'il veut étudier quel qu'il soit, il devra donc appliquer les procédés d'investigation indiqués d'une façon plus ou moins détaillée dans telle ou telle autre partie du tableau, et pour cela il ne craindra pas de faire les transpositions nécessaires. Dans bien des cas, ce conseil rend de très réels services, si bien que l'on se rend compte qu'il est fondé sur la construction même du Tableau. Mais, dans d'autres cas, on n'en tire rien; c'est ainsi que, pour notre affaire des cultures intellectuelles, on ira, assez vainement, frapper à toutes les portes : le cadre propre d'aucune classe ne sera sérieusement secourable. Au demeurant, cette indication est trop peu explicite.

Aussi admettons-nous couramment que, pour les groupements superposés, et même pour ceux de la vie publique dont les cadres sont le moins conditionnés par la famille, les lumières offertes par le Tableau à une étude directe sont assez courtes.

Et, d'une façon générale, on déserte l'étude *ex professo* des groupements superposés. Les vaillants qui l'affrontent s'en tirent au mieux de leur ingéniosité personnelle, aidée tout de même par les analogies de la Nomenclature.

Certains chapitres de la *Vie américaine* de M. de Rousiers sont remarquables à ce point de vue, et aussi certaines études de pays publiées par la Revue à l'instigation de Demolins, et encore, pour citer, entre plusieurs autres, un exemple récent, l'étude sur l'*Education dans les Ecoles anglaises* de M. Descamps. Ce dernier a voulu ensuite, dans le *Bulletin*, nous montrer

comment tout son travail sortait de la Nomenclature, et il déclare l'outil, tel qu'il est, absolument maniable et utile. Mais sans le chercher assurément, il nous a surtout convaincu de son flair personnel d'investigateur, auquel par modestie il ne croit pas assez.

Reconnaissons donc franchement, et comme il convient entre augures, qu'il faut en tout cela du nouveau[1].

Quelles seront donc ici les données directrices, et quels procédés généraux en pourrons-nous tirer?

Nous ne recourrons pas à l'apriorisme, mais nous avons bien le droit de philosopher à partir de constatations expérimentales. Partant donc de ce fait que la famille, dont l'étude nous est maintenant connue, est un groupement, nous chercherons à lui emprunter ses moyens d'investigation, et nous les généraliserons pour les appliquer à tout groupement; nous ferons besogne absolument légitime, si ce que nous généralisons ainsi ce sont des procédés se rattachant manifestement à l'idée générique de groupement, et non à l'idée spécificatrice de famille.

De l'aveu de tous, pour étudier telle ou telle famille, il faut l'examiner dans ses moyens d'existence, dans l'organisation de son personnel, dans son mode d'existence, dans les phases de son existence et dans ses relations avec les organismes super-

1. « Je suis, me dit-on ici, pleinement d'accord avec vous que la Nomenclature est faite pour l'étude des sociétés *à partir de la famille ouvrière*, et non pour l'étude *ex professo* de tel ou tel groupe social *in se*. Et je reconnais aussi que l'étude de ces groupements dans leurs relations actives et passives est de la science sociale. Mais comment pouvons-nous établir la méthode d'observation de ces groupes *avant* de nous être livrés à cette observation? Le Play acommencé par tâtonner avant de découvrir, et Tourville n'a fait la Nomenclature que d'*après* les travaux de Le Play! »

La première phrase m'accorde plus que je ne demande pour certains cadres. Quant à la dernière, elle appelle une distinction : s'agit-il d'établir la méthode générale à adopter dans l'étude de toutes les classes de groupements? Nous le faisons, dans les lignes qui suivent, par un procédé analogue à celui de Tourville; nous fondant sur ses travaux et les travaux faits depuis lui, nous raisonnons à partir de la famille considérée comme groupement. S'agit-il, à partir de la formule très générale ainsi obtenue et qui m'appartient en commun avec M. Gérin, s'agit-il, dis-je, d'établir des formules ou cadres d'analyse pour chaque grand genre de groupements? Cela, c'est la tâche effrayante qu'assume à lui seul M. Gérin : évidemment les cadres spéciaux qu'il proposera seront à contrôler et à rectifier par des observations ultérieures.

posés. A ce fonds courant, j'ai ajouté deux choses : la nécessité de procéder à partir de la fonction générale de la famille pour aboutir au type, ou modalité spécificatrice de la fonction, dans la famille à étudier, et celle de suivre un certain ordre qui donne, dans l'analyse et la synthèse, le rôle prédominant aux phases de l'existence. L'expérience a démontré l'à-propos des cinq premiers éléments de fonds courant; et je crois avoir prouvé tout à l'heure l'à-propos des deux introductions qui me sont propres. La seconde de ces introductions (rôle prépondérant des phases) tenant, nous le savons, au cas particulier de la famille, nous ne la retenons pas ici. Mais il n'est pas besoin de grande réflexion pour reconnaître que la première (nécessité de prendre comme point de départ la définition vraie ou fonction du genre) est d'ordre plus général, et que, pas plus que les concepts de moyens d'existence, d'organisation du personnel, de mode d'existence, de phases d'existence et de relations avec les groupements voisins, elle n'a quoi que ce soit de spécial à l'idée de famille. Bien que dégagés par l'observation à l'occasion de la famille, ces six concepts ne se réfèrent pas spécialement à l'idée de famille; mais bien à l'idée plus générale de groupement; cela est clair [1].

C'est d'ailleurs une notion de sens commun que, dans l'étude d'un groupement comme dans l'étude de tout objet, il convient

1. « Comment, me dit-on ici, pouvons-nous dégager la fonction de groupes qui n'ont jamais été étudiés méthodiquement? Cela n'est légitime et profitable que si nous considérons la fonction acceptée provisoirement que comme une hypothèse et non comme une définition. La fonction d'ailleurs n'est pas une définition de l'objet de l'étude, c'est une conclusion. J'étudie un groupement, c'est mon objet d'étude, sa fonction est le résultat de nombreuses études. »

Sous ce terme un peu solennel, *la fonction* d'un groupement, j'entends, comme tout le monde je pense, le but et la raison d'être de ce groupement. Or, ce but, cette raison d'être, c'est la différence propre qui détermine un groupement à être le groupement qu'il est et non pas tel ou tel autre, et cette différence propre est précisément une partie intégrante de toute définition vraie, au sens que la Logique donne à ce mot. Voilà pourquoi il y a, suivant moi, identité entre la fonction d'un groupement et sa définition (Voir d'ailleurs au commencement de cette étude).

La fonction d'un groupement est donc connue toutes les fois que l'on connaît son but vrai et que l'on a formulé sa vraie définition. Elle peut donc être déterminée, et en fait elle le sera presque toujours, avant toute étude par la science sociale. Que si cependant, elle ne l'est pas, il faudra à sa détermination quelques analyses préalables (Voir *Pages de méthode*, p. 4).

de prendre comme point de départ une définition scientifique de ce qui va faire l'objet de l'étude. La définition ou fonction représentera donc l'idée mère et le point de départ de l'étude, ici comme ailleurs; aussi passera-t-elle en premier lieu. Le personnel suivra immédiatement.

Ceci revient à dire qu'en toute étude il faut savoir de quoi il s'agit, et, aussitôt après, de qui il s'agit. Les autres éléments d'investigation, moyens, modes et phases d'existence, relations avec les autres groupements, suivront au mieux, dans l'ordre indiqué par les besoins de la classe de groupements dont fait partie le groupement à analyser.

En résumé, posons en règle que, quand on voudra étudier, non plus du dehors, mais en lui-même, un groupement quelconque, l'étudier, c'est-à-dire formuler la définition de l'espèce à laquelle il appartient, ou, ce qui est la même chose, déterminer l'aspect spécificateur de la fonction générique dans son sein, on prendra, comme point de départ, la fonction de la classe de groupements à laquelle appartient l'espèce-problème, et on établira les notes propres à cette espèce, en passant en revue le personnel, les moyens d'existence, le mode d'existence, les phases de l'existence et les relations avec les autres groupements[1].

Évidemment, suivant la nature de l'objet et les besoins de l'enquête, on insistera davantage, tantôt sur l'un tantôt sur l'autre de ces grands aspects fondamentaux de tout groupement. Les phases de l'existence n'auront pas à jouer le rôle très spécial que nous leur avons assigné dans l'étude de la famille. Mais elles en auront encore un très important : elles nous raconteront l'histoire du groupement et nous diront ses évolu-

1. « Admettriez-vous, me demande mon aimable censeur, une formule de ce genre : L'étude de tout groupement doit tendre vers la détermination de sa fonction ? Je serais tout à fait disposé à y souscrire. On n'observe pas sans but, mais pour savoir *à quoi sert un groupement*, comment il se crée, se maintient ou se ruine. » Oui, j'accepterais la formule proposée, mais en la précisant un peu : L'étude de tout groupement espèce part de la fonction du groupement classe pour aboutir à la détermination des aspects spécificateurs de la fonction dans le groupement espèce. Cela revient à ce qui est dans le texte.

tions, lesquelles seront particulièrement révélatrices des lois intervenantes.

Peut-être objectera-t-on que, dans la série incommensurable des groupements, un certain nombre ne présenteront pas les six grandes classes de faits que, nous venons d'indiquer : ceux, par exemple, qui sont éphémères montreront peut-être des lacunes dans les moyens, le mode, ou les phases d'existence ; je n'en sais rien pour l'heure : il se pourrait, et c'est chose à voir. Mais de ce qu'il y aurait des groupements *déficitaires*, le plan général du groupement n'en subsisterait pas moins. Quand, par exemple, un organe manque dans tel type animal, l'animal n'en est pas moins observable, seulement l'observation doit noter l'absence constatée ; de même notre règle générale ne serait pas en défaut parce que, au fait et au prendre, dans certains cas particuliers, elle ne serait pas entièrement applicable. A tout le moins, dans ces cas, il en subsisterait la nécessité primordiale et de bon sens, dont on ne se débarrassera jamais, d'étudier le groupement dans sa fonction, c'est-à-dire dans sa raison d'être et son but.

Au surplus, il ne faudra pas se hâter de proclamer un groupement déficitaire : tel élément qui, à première vue, aura paru manquer, pourrait s'y trouver sous une forme d'abord imprévue ; par exemple, dans certains cas, les moyens d'existence matériels peuvent manquer ; mais ils sont remplacés par des moyens d'existence immatériels : par exemple, dans certains groupements de religion ou de bienfaisance moralisatrice, le moyen d'existence est la récompense supérieure du devoir accompli, ou l'espérance des récompenses surnaturelles. C'est, par exemple, le cas du fidèle qui assiste à la messe et s'unit aux prières du prêtre ; ou de l'homme de bien qui donne un conseil désintéressé à son prochain dans l'embarras[1].

Ceci nous amène à une remarque d'importance : c'est que tous les groupements ne sont pas matériels : dans les cultures

1. « Non, me dit-on, cela c'est *l'explication* du groupement. » Je réponds : *L'explication* est un mot vide de sens ou du moins trop imprécis en science sociale ; il faut, en le serrant de plus près, le résoudre en un terme scientifique.

intellectuelles et morales, le groupement pourra être constitué par de simples relations spirituelles. Il y a des relations matérielles par exemple entre le journaliste qui écrit pour un salaire, et l'abonné ou l'acheteur au numéro. Y en a-t-il entre moi, possesseur d'un exemplaire de journal, et l'étranger à qui je le passe pour le distraire ou l'éclairer, sans rien attendre de lui? Assurément non, mais entre lui et moi, il y a relation immatérielle, c'est-à-dire intellectuelle ou morale.

Entre le médecin et son client, il y a relations matérielles à plusieurs points de vue; mais entre le prêtre et l'âme à laquelle il se dévoue, il n'y a que des relations spirituelles. Nierez-vous pour cela qu'il y ait groupement?

Dans les groupements intellectuels et moraux, il arrivera que le travail et le lieu, et partant les moyens d'existence du groupement, seront spirituels en un sens vrai. J'échange par exemple, de mon Berry avec M. Gérin en son Canada, une série de lettres sur la question des groupements. Ne voyez-vous pas que, tout en étant séparés par l'Océan, et habitant des lieux matériellement très distincts, nous nous rencontrons cependant en un groupement très réel, sur un terrain commun, le terrain de la question à élucider, le champ de l'étude? Comprenez-vous que ces expressions métaphoriques répondent à des réalités très vivantes? Ai-je tort de dire que cette question sur laquelle nous nous escrimons, et l'effort intellectuel que nous y dépensons, sont les moyens d'existence de notre groupement, complétés d'ailleurs par les idées qui nous appartiennent d'abord en propre et qui deviennent entre nous propriété commune? Est-ce que nos procédés d'étude et de discussion ne sont pas, dans un sens vrai, le mode d'existence de notre groupement[1]?

1. « Le groupe Gérin-Champault, m'objecte-t-on, n'a pas de moyens d'existence parce qu'il a précisément pour objet des études désintéressées et laisse complètement de côté les moyens d'existence de ses membres. La meilleure preuve, c'est que si ses membres n'avaient pas, chacun de leur côté, des moyens d'existence, il faudrait, ou bien que le groupe se chargeât d'y pourvoir, ou bien qu'il ne se constituât pas. »

Il y a là, suivant moi, confusion entre les moyens d'existence des membres du groupement, et les moyens d'existence du groupement lui-même. Une société de

Au congrès de cette année, dans une communication très hardie sur ce qu'il a appelé les grandes lois de l'Histoire, et, qui relevait plutôt des Cultures intellectuelles en général, notre distingué collègue, M. Mentré, nous a fait voir les savants des pays les plus éloignés arrivant simultanément à une même découverte, les uns dans les sciences pures, les autres dans les sciences appliquées. Mais la chose n'est-elle pas toute simple, pour qui réfléchit que la science rendue indépendante du lieu physique par le livre, constitue un lieu intellectuel, et un patrimoine commun aux savants qui, à une même époque dans tous les pays, exploitent précisément le domaine d'une même science?

Un autre groupement, à moitié matériel à moitié spirituel celui-là, est constitué par certains cas de Voisinage. Dira-t-on, par exemple, que ce n'est pas un vrai groupement qui se constitue autour de « l'autorité sociale », parce qu'il n'a pour lien que l'influence, laquelle s'exerce et se subit inconsciemment peut-être? Ce groupement d'influence n'a-t-il pas son personnel directeur et dirigé, sa fonction initiatrice ou conservatrice, ses moyens et son mode d'action, ses périodes de croissance et de décroissance?

Des groupements d'influence, il en existe d'ailleurs en quantité innombrable; et ils existent très réellement, quoique rien ne les décèle aux yeux. Par exemple n'existe-t-il pas un vrai groupement entre le propagateur d'une idée et celui qui l'adopte, entre un semeur d'exemples et celui qui le copie, et cela quels que soient le moyen et le mode de la communication d'influence!

Comprenons bien que toutes les relations entre les hommes, quelles qu'elles soient, relations d'âmes, d'intelligences et de

secours mutuels a des moyens d'existence matériels parce qu'elle a une fonction matérielle; mais ses moyens d'existence sont totalement distincts de ceux de ses membres. De même le groupement Gerin-Champault a des moyens d'existence indépendants de ceux de ses membres; il faut bien qu'il ait des moyens d'existence; car de tels moyens, le mot le dit, sont une condition de l'existence; et il faut que ces moyens soient appropriés à sa nature, par conséquent qu'ils soient intellectuels comme lui; les moyens d'existence de notre groupement, ce sont les biens intellectuels que nous mettons en commun. Je persiste donc à regarder comme exactes les allégations de mon texte. Nous en jugerons mieux, je l'espère, après le travail de M. Gérin.

cœurs aussi bien que de corps, sont des groupements; et des groupements où se retrouvent plus ou moins complètement, mais en des sens vrais, nos éléments constitutifs du groupement, et où s'applique notre règle très générale. Tous, il convient de les étudier non seulement dans leur fonction et leur personnel, mais aussi dans leurs moyens, leur mode et leurs phases d'existence, comme aussi dans leurs relations avec les autres groupements; sachons, pour cela, donner aux termes l'extension qui convient.

Or, cette règle, qui est pour moi, comme on vient de le voir, la généralisation d'études sur le type familial, est pour M. Gérin, qui l'a formulée de son côté, la conséquence de recherches différentes, tendant à déterminer plus directement les éléments essentiels de tout groupement. Il est remarquable que, lui premier en date, et moi le suivant de très près tout en ignorant ses travaux, nous soyons arrivés ainsi, par deux voies différentes, à des conclusions peut-être identiques, et en tout cas très semblables. Qu'elles soient très semblables, nous le savons déjà par une communication de M. Gérin à la Société royale du Canada; qu'elles soient identiques, nous le constaterons, je l'espère, ici même et prochainement, par une refonte complète de son mémoire, destinée cette fois à la « Science sociale ».

M. Gérin aura d'ailleurs le mérite de pousser l'œuvre beaucoup plus loin que je ne fais. A partir des vues que nous venons de dire, il proposera des cadres d'études spéciaux pour chacune des grandes classes de groupements, qu'il regarde (après H. de Tourville, sauf des modifications) comme constitutives de la société : famille, atelier, commerce, professions libérales, école, église, voisinage, associations, commune, union de communes, pays membre de la province, cité, province, état, étranger.

Ces cadres ne seront peut-être pas parfaits du premier coup; mais ils remplaceront avec avantage les cadres de fortune constitués au petit bonheur avec les indications trop peu poussées de la Nomenclature pour un groupement donné, et les emprunts aux groupements d'à côté, le tout amalgamé au mieux avec une dose toujours incertaine de perspicacité personnelle.

ils constitueront assurément un progrès, parce qu'à tout le moins ils commenceront la marche vers l'amélioration généralisée de nos moyens actuels de recherches; et ainsi ils seront un pas décisif en avant, quelle que soit la façon dont on les utilise, soit à l'état de cadres sommaires à intercaler dans la Nomenclature, soit à l'état de cadres monographique isolés, et alors plus détaillés.

Avec leur aide, on déterminera d'abord, là où elle reste douteuse, la fonction de la classe : un certain nombre d'études d'espèces seront pour cela nécessaires, dans lesquelles la principale inconnue sera cette fonction elle-même. Cette fonction une fois fixée, et la classe ainsi bien définie, c'est alors qu'avec le même cadre (d'ailleurs progressivement amélioré) on pourra passer à d'autres études, lesquelles auront pour but d'établir les principaux genres et espèces de la classe en question.

Évidemment avec la fonction de leur genre comme point de départ, ces espèces se constitueront scientifiquement, à l'intérieur de la classe de groupements visée; et ainsi nous aurons des espèces propres d'ateliers, d'écoles, de voisinages, de pays, de communes, etc., comme nous avons, à l'heure actuelle, des espèces propres pour le travail, pour la propriété, pour la famille. Contrairement à ce que l'on essaie aujourd'hui, ces espèces ne seront plus dérivées principalement du type familial et du milieu social. Evidemment chacune d'elles, dans la société où son individualité posera, n'en rencontrera pas moins la famille et le milieu, mais il n'en résultera que des sous-espèces (parfois plus intéressantes que les espèces, mais se plaçant tout de même logiquement après), tandis que les espèces elles-mêmes seront indifférentes à ces influences. Et ainsi, pour employer une comparaison outrée bien qu'elle soit en même temps un exemple, avant d'étudier les tendances spéciales que le christianisme doit aux milieux communautaire, particulariste ou quasi particulariste, nous nous occuperons du christianisme orthodoxe, schismatique ou hérétique; les influences communautaire, particulariste ou quasi particulariste sur la religion ne nous laisseront pourtant pas indifférents, mais nous ne les rencontrerons que

plus tard : au chapitre des relations avec les autres groupements. Il est clair d'ailleurs que ces dernières sont de nature à manifester la famille ou le milieu, bien plus que le dogme religieux ou l'organisation religieuse.

Peut-être me fera-t-on ici une difficulté : Les cadres spéciaux que vous construirez pour les groupements regardés comme constitutifs de la société, conviendront à ces groupements-là, mais non à cette multitude d'autres qui, en nombre indéfini, surgissent de tous côtés : ces derniers n'ont peut-être qu'un rôle social secondaire; mais ils n'en ont pas moins le droit d'être étudiés. Si vous ne pouvez prévoir de cadre pour ces derniers, pourquoi en prévoyez-vous pour les premiers? Au surplus, ces derniers, comment les étudierez-vous?

Comment on étudiera les derniers? Après tout ce qui précède, la réponse semble assez simple : on les étudiera au moyen de la définition-fonction que nous venons d'exiger, et du cadre fondamental à six divisions que nous venons d'établir. Cet ensemble est, à lui seul, une très éclairante lumière; et comme nous le mettons là où, à l'heure actuelle, il n'y a rien qu'une recette vague, il ne semble pas que les groupements secondaires aient à se plaindre. Les cadres d'application que proposera M. Gérin ne sont que des cas particuliers de ce cadre général : ils ne vaudront eux-mêmes que dans la mesure où ils en seront une adaptation légitime et appropriée; ils ne le supprimeront donc pas. Ils montreront, au contraire, comment le cadre général doit être interprété; et, par là, ils auront donné l'exemple, et frayé la voie aux applications qu'on aura à en faire à côté d'eux.

Quinze groupements superposés constitutifs de la société, ajoutera-t-on peut-être? Pourquoi pas seize ou dix-sept? Je vous répondrai quand vous m'aurez dit pourquoi H. de Tourville en avait admis quatorze. M. Gérin propose de constituer l'École à part, à cause de son rôle grandissant dans toute civilisation avancée; je crois qu'il n'a pas tort. Il remplace d'ailleurs le terme Patronage par le terme Atelier; et j'imagine (avec M. Bureau, ce me semble) qu'il pourrait bien avoir raison. D'autre

part, je me suis toujours demandé et je me demande encore pourquoi l'Union de communes est constituée en classe à part. Ne pourrait-elle pas n'être qu'un paragraphe du cadre Commune? En tout cela il n'y a, selon moi, rien de très impérieux : l'expérience basée sur l'observation dictera les additions ou retranchements opportuns.

Accentuant cette objection, ne va-t-on pas me redire ceci, que je n'aurais certes pas inventé : « Dans la Nomenclature de Tourville, il n'y a pas de groupements : il n'y a que des faits sociaux; voyez le titre « Nomenclature des faits sociaux! » — Que certains des faits sociaux contenus dans la Nomenclature ne soient pas des groupements, je l'accorde, cela est clair; mais que les faits sociaux énumérés après la famille ne soient pas tous des groupements, je le nie.

Pour justifier cette réponse, il suffit de donner au mot groupement l'ampleur suffisante, et de le définir, comme nous le faisions en commençant, « toute prise de contact entre des êtres humains ». Nous avons d'ailleurs montré tout à l'heure, par un exemple tiré des cultures intellectuelles et morales, les élargissements de sens à adopter en certains cas.

Dans un autre ordre d'idées, on me refera peut-être une difficulté dont j'avoue ne pas très bien saisir la portée. Vos cadres, m'a-t-on dit, seront comme des cloisons rigides et étanches isolant le groupement envisagé, et ne laissant plus passer les actions et réactions d'une classe sur l'autre; or, ce passage est indispensable à la science. Il y a là, je crois, une piperie du mot *cadre*. Le cadre qui, au-dessus de ma table de travail, entoure une peinture aimée, a en effet pour but de la terminer à l'œil, de la faire ressortir au milieu de la tenture en la délimitant par un contraste vigoureux de couleurs; puis de la défendre par une glace en avant et par une armature en arrière.

Mais, dans le sens où nous l'employons, notre mot cadre n'inclut en rien la rigidité ni l'isolement que nous venons de dire. Comment appelez-vous aujourd'hui, dans la Nomenclature, ces groupes de faits infiniment perméables à votre sens : A, le lieu; B, le travail; C, la propriété? Vous les appelez indifféremment

cadres ou tableaux, ou classes. Ce que cadre signifie dans votre bouche, il le signifie dans la mienne, ni plus ni moins : si je préfère cadre à tableau ou à classe, c'est que cadre indique mieux l'idée de programme et de moyen d'étude, et que d'ailleurs les deux autres termes désignent déjà autre chose parmi nous.

Remarquons bien d'ailleurs que les cadres Gérin seront d'autant moins imperméables aux actions et réactions du dehors qu'ils appellent expressément ces actions et réactions : chacun d'eux dans une division spéciale fait appel aux *Relations avec les autres groupements*. Si l'on introduisait les cadres Gérin dans la Nomenclature, cette dernière mention deviendrait par le fait même moins utile; leur présence en pareille place suffirait à dire la chose.

Cette introduction est-elle probable? Il se pourrait fort bien qu'on y vint un jour ou l'autre; pour mon compte, je ne verrais aucun inconvénient à remplacer ainsi par des nettetés plus grandes des choses assez incertaines. Mais cela n'est pas nécessaire pour le quart d'heure. Nos cadres s'arrangeront fort bien de rester à la porte, en attendant qu'ils aient rendu des services, et gagné ainsi les quartiers de noblesse qui leur feront une place en cette cité fermée. J'ai confiance d'ailleurs que cela viendra assez vite.

En définitive, n'est-il pas à croire que, grâce aux innovations proposées, la science réalisera la prise de possession directe des groupements superposés, et que l'heure est venue où elle enfoncera de vigoureux sondages, et bientôt de larges puits d'extraction, en des champs miniers qu'elle avait simplement prospectés à partir de la famille, et tout au plus exploités en surface?

Pour parler sans figure, les innovations entrevues vont vraiment nous mettre en possession de moyens efficaces d'étude pour toute sorte de groupements. Et cela, je l'ai dit et je le répète, était indispensable pour achever la constitution entière de la science.

Dans une étude sur Eugène Delacroix, le bon critique Müntz

débute par cette naïveté presque sublime : C'est une grande tristesse, pour les honnêtes gens, de vivre à une époque où l'on ne sait pas peindre! Cette plainte de Müntz, je la fais nôtre. Vous qui comprenez la science, ne direz-vous pas avec moi que c'était jusqu'ici une vraie tristesse pour les honnêtes gens de voir que, à côté de très béatifiantes clartés sur la famille, nous en étions à peu près réduits, pour les groupements superposés, à la connaissance vulgaire, ou plutôt aux ténèbres vulgaires? Et maintenant ne sentez-vous pas que l'étude de M. Gérin va être, de ce côté, comme un lever de soleil? Et de ce lever de soleil, ne commencez-vous pas à voir blanchir l'aurore?

Aussi, il est venu, le moment de nous mettre nombreux, et dans un effort concerté, à l'œuvre nouvelle.

L'œuvre nouvelle, qu'est-ce à dire? Est-ce simplement une orientation quelconque vers l'étude des groupements superposés? Non certes! C'est tout autre chose, tant au point de vue de l'objet qu'au point de vue de l'effort. Mais ce n'est pas, non plus, ce que nous pratiquons à l'heure actuelle : le travail dans un beau désordre de sujets et parfois de méthodes, chacun se prenant à une question au gré de son caprice, l'un étudiant des principes, l'autre des applications; l'un des objets constitutifs de la science, l'autre des hypothèses lointaines, beaucoup essayant de traiter, sous une forme rajeunie, des choses dites avant eux.

Non! l'œuvre nouvelle, ce n'est pas cela : c'est une coordination vraie des efforts, vraie et d'autant plus nécessaire que nous sommes moins nombreux, des efforts se concentrant et s'unifiant à partir de deux évidences enfin comprises : la première que, contrairement à ce qu'affirmait un trop bel enthousiasme, la science est encore à l'état d'ébauche, et qu'il faut faire *la* science, avant de faire *de la* science, avant de tirer parti de la science. La seconde, que, grâce aux progrès de la méthode, l'effort à donner en toute étude est précisé, simplifié et facilité sous tous les rapports et dans toutes les directions. Nous n'en sommes plus aux temps héroïques où tant de minuties paraissaient nécessaires, où Focillon évaluait bravement la valeur

vénale de terrains qui ne sont pas dans le commerce, et où Henri de Tourville se faisait mettre à la porte, pour avoir exigé qu'on lui montrât des chemises qui n'existaient pas!

Des travaux de ces dernières années, je ne veux regretter aucun, et pourtant beaucoup sont à regretter, non seulement pour le défaut d'unité que je viens de dire, mais encore parce qu'ils ont beaucoup plus visé à appliquer, théoriquement ou pratiquement, des méthodes et des vérités acquises, qu'à étendre le champ de la science. Avec cela aussi, il faut rompre. En bons communautaires que nous sommes, nous vivons trop au contact des choses connues et des idées familières; nous exploitons trop uniquement, et trop au petit bonheur, le patrimoine légué par nos devanciers. Comme il sied à des particularistes voulant « gaigner terres », envahissons bravement et en masse les territoires neufs!

Donc, ce qu'il faut pour faire la science, c'est, — en créant des méthodes nécessaires, — nous mettre à une étude d'ensemble de la famille d'une part et des groupements d'autre part, — pour en tirer de nouvelles lois, en même temps que des espèces nouvelles, des genres nouveaux, des classes nouvelles. Comprenons que, à l'heure actuelle, nous avons beaucoup à défricher, beaucoup à ensemencer, et très peu à récolter. Découvrons, codifions et classons! Voilà la tâche. Et pour la réaliser, produisons, je le répète, non pas l'effort isolé du dilettante, mais l'effort coordonné du groupement, non pas du groupement jouissant des biens acquis, mais du groupement initiateur et conquérant, avide de travail, d'espoir et de découvertes!

De cet effort et de ces résultats il ressortira plus clairement que la famille n'est pas tout dans la société; et néanmoins il en ressortira une vision chaque jour plus nette, chaque jour grandissante, de son rôle fondamental et vraiment magnifique, comme il sied au groupement sorti le premier, et par une institution directe, des mains du Créateur!

18 mai 1911.

ESQUISSE SOCIALE

DU PAYSAN DE LOMBARDIE

Dans une des dernières visites que je lui fis à Calmont, j'avais demandé à l'abbé de Tourville si, parmi les sociétés dont il avait au moins des clartés, il ne soupçonnait pas l'existence de types familiaux ne rentrant pas dans les quatre grandes classes alors admises (familles patriarcale — particulariste — quasi patriarcale — instable). « Je crois, m'avait-il répondu, que l'on trouverait du nouveau en un point de la Belgique, et aussi en Lombardie dans les alentours de Milan. » J'ai oublié quel était le point de la Belgique ainsi visé. Mais lorsqu'en 1907, je me mis en route comme missionnaire de notre société, c'est vers la Lombardie que je dirigeai mes pas, pour aller vérifier sur place l'indication de M. de Tourville. Telle est l'origine de cette étude, qui s'est ainsi trouvée avoir pour but spécial ce que, à tort ou à raison, j'avais toujours considéré comme le premier objectif d'une enquête sur place : la détermination d'un type familial.

Disons tout de suite que je n'ai pas découvert là-bas le type de famille entrevu par notre maître, au moins d'une façon certaine et dans la forme complètement originale que j'espérais à travers son indication.

Je crois néanmoins en avoir rapporté plusieurs constatations nouvelles et intéressantes pour nos études :

1° Tout d'abord dans la montagne lombarde, et surtout en bordure des lacs qui pénètrent perpendiculairement dans la chaîne des Alpes, j'ai trouvé un type familial non pas inconnu de tout point, mais cependant très nouveau, un type tendant

au particularisme, organisé en simple ménage dans son état le plus fréquent à l'heure actuelle, mais se présentant aussi sous la forme du ménage multiple dans un stade antérieur qui subsiste encore. Ce n'était pas, je le répète, tout ce que faisait supposer l'indication d'H. de Tourville; c'était pourtant quelque chose de bien imprévu; et je n'ai pas encore oublié l'étonnement incrédule qui en accueillit l'annonce au congrès suivant.

2° En second lieu, dans la plaine lombarde, au sein de familles rurales en simple ménage, sorties de la communauté depuis un temps plus ou moins long, j'ai rencontré un type constitué en simple ménage et ayant cependant une natalité élevée : ensemble assez imprévu au premier abord, et déconcertant pour le Français qui a constaté chez lui la faible natalité de la famille instable.

3° Depuis mon excursion là-bas, j'ai longuement réfléchi à ces deux constatations, et en les rapprochant de ce que je savais de par ailleurs en science sociale, j'en ai tiré six conclusions qui m'ont fourni toute la matière de mes recherches sur les Types familiaux.

4° J'ai compris d'abord qu'il fallait voir dans la culture en vallées étroites la cause efficiente d'un phénomène très général et trop peu étudié : une éducation et un relèvement de l'effort individuelle par la montagne, tendant à affranchir, et affranchissant en fait, le couple humain du joug de la communauté familiale et des tendances communautaires, pour le rapprocher plus ou moins du particularisme. C'est le semi-particularisme, phénomène connu ou au moins soupçonné depuis longtemps, mais dont on n'avait saisi ni l'origine, ni le mécanisme, ni l'importance.

5° Du semi-particularisme, j'ai été amené à rapprocher le particularisme vrai, né sur les rivages de la Norvège, bien connu celui-là, surtout depuis M. Bureau, mais qui trop longtemps avait été, à tort, attribué à la pêche côtière; et j'ai vu qu'il était dû à l'immersion de la montagne, ayant pour conséquence une exaspération de l'action sociale de la culture en pentes raides.

D'où une théorie d'ensemble sur le rôle éducateur de la montagne.

6° De cette théorie d'une part, et aussi de la nécessité de distinguer l'un de l'autre en Lombardie le type de la plaine et le type de la montagne ayant tous deux la même morphologie familiale, mais une mentalité si différente, a découlé une nouvelle classification des types familiaux, non plus d'après leurs formes extérieures, mais d'après leur caractère le plus intime, tiré de la fonction essentielle de la famille, la fonction éducatrice.

7° D'autre part, du contraste reconnu au point de vue de la natalité entre le simple ménage instable de Lombardie et le simple ménage instable que nous connaissons en France, contraste qu'il a fallu expliquer, a jailli le point critique de la natalité, et par voie de conséquence une loi de la natalité qui semble définitive. Cette loi a donné des lumières sur une autre fonction de la famille, la fonction procréatrice, non moins importante que la fonction éducatrice.

8° En possession des deux fonctions primordiales de la famille, nous comprenions que la façon dont chaque milieu entend leur jeu, établit le type familial de ce milieu dans son originalité spécificatrice, et que, par conséquent, toute enquête sur la famille doit, pour être vraiment éclairante, se faire par la fonction et à partir de la fonction, c'est-à-dire à partir de l'éducation et de la procréation.

9° On a vu comment cela nous a conduit à proposer une méthode nouvelle d'investigation monographique, la monographie à partir des phases de l'existence.

Ainsi donc, c'est à mon excursion en Lombardie que se rattache l'ensemble de vues nouvelles qui a fait l'objet de mes deux précédentes études.

Si l'on a reconnu à cet ensemble quelque valeur, on voudra bien se montrer indulgent aux pages qui vont suivre. Quoique venant après, elles ont devancé tout ce que nous venons de dire ; elles l'ont devancé non seulement dans leur préparation, mais aussi dans leur rédaction, car c'est à peu de chose près le

texte de ma communication au congrès de 1907 que l'on va lire.

En elles-mêmes, elles seront, je le crains, assez médiocres : d'une part, elles eussent été beaucoup plus vivantes si j'avais pu aborder la Lombardie avec la méthode et les lumières d'ordre général que j'en ai rapportées; d'autre part, ce ne serait pas les compléter que de les surcharger d'un étalage de notes recueillies au petit bonheur, et ne venant pas au sujet auquel je me suis limité[1].

La Lombardie est bornée, au nord, par les cantons suisses du Tessin et des Grisons, puis par le Tyrol autrichien; à l'est, par le lac de Garde et le Mincio, au sud, par le Pô; à l'ouest, par la Sésia, puis par le Tessin et le lac Majeur. Elle comprend les huit provinces de Côme, Milan, Pavie, Sondrio, Bergame, Crémone, Brescia et Mantoue, avec une population qui approche de 4 millions et demi d'habitants, et une superficie qui dépasse 23.500 kilomètres carrés, environ la vingt-cinquième partie de la France. Si l'on tient compte que la montagne, où la population est nécessairement clairsemée, occupe presque la moitié de cette superficie totale, on comprendra à quelle densité de population arrive le reste. Évidemment nous sommes en face d'une des contrées les plus riches de l'Europe, et dont au surplus la population s'accroît rapidement. En 1852, on y comptait 130 habitants par kilomètre carré, 169 en 1888, et à l'heure actuelle environ 189.

Du nord au sud, les différences d'altitude sont partout considérables. Les plus hauts sommets italiens dépassent 3.500 mètres, tandis que le Pô se tient à quelques dizaines de mètres au-dessus de la mer.

De la montagne au fleuve, comme partout en pareil cas sous

1. On voudra bien ne pas oublier que cette étude date de 1907.

J'ai trouvé le plus aimable accueil et un concours dévoué auprès des membres d'alors de notre société, habitant la Lombardie : MM. G. Calvi et G. Gallavresi à Milan, M. le pasteur Bossi à Luino, M. l'abbé Crovato à Brescia. Je les prie de recevoir ici tous mes remerciements. A Brescia, j'en dois aussi de bien vifs à M. le comte Torri.

les climats tempérés, on passe par une gamme de températures et de produits excessivement variés. Au nord, ce sont les pâturages maigres confinant aux neiges éternelles, au sud les rizières qui se développent dans des eaux tiédies par le soleil.

Par contre, de l'est à l'ouest, on peut traverser toute la province sans que, sur la ligne suivie, l'aspect physique et les cultures varient d'une façon appréciable.

En ce sens, de l'est à l'ouest, la Lombardie se divise en trois régions d'inégale largeur.

1° La plus septentrionale et la plus large, c'est la montagne, le versant sud des Alpes Rhétiques.

Elle occupe environ les six seizièmes de la superficie totale de la province.

Nous en connaissons d'avance les grands traits, qui sont ceux de toutes les régions alpestres.

Vers les sommets, c'est la zone stérile; glaces éternelles au-dessus de 2.200 mètres, et ailleurs cimes dénudées, ou roches inaccessibles, réfractaires à toute production arborescente ou herbacée; cette zone, n'ayant pour l'homme d'autre utilité que de recevoir les pluies, comprend les trois-cinquièmes de la partie nord de la montagne, et un bon cinquième de sa partie sud.

Au-dessous c'est *la zone des pâturages d'été :* très maigres en haut, ne convenant qu'aux chèvres et un peu plus bas également aux moutons; puis la masse des pentes herbues pouvant recevoir des troupeaux de vaches et descendant parfois très bas dans les deux zones suivantes.

Au-dessous des pâturages, ou plutôt, comme nous venons de le dire, au milieu des pâturages, se place la *zone forestière;* essences résineuses à toutes les altitudes, auxquelles se mêlent, au-dessous de 1.400 mètres, les arbres à feuilles caduques.

Vient ensuite la zone des *pentes raides et des vallées étroites cultivables*. Elle commence vers 1.400 mètres par les prés proprement dits. Mais si l'on veut la limiter aux champs retournés par la main de l'homme, elle ne commence que vers 800 mètres dans les endroits bien exposés, et vers 650 ou 600 mètres dans les lieux les moins favorisés du soleil. Elle descend jusqu'au

fond des vallées. Prise dans son ensemble, la zone cultivable est de beaucoup la moins importante. C'est ainsi que la plus grande des vallées lombardes, la Valtelline, dont la superficie totale dépasse 355.000 hectares, n'en a guère que 20.000 vraiment susceptibles de culture.

Une cinquième zone montagnarde serait celle des plaines encore bien étroites qui terminent les vallées à leur partie inférieure; mais aujourd'hui elle se confond au point de vue agricole et aussi au point de vue social avec la région suivante; je ne la compte donc pas comme valeur séparée.

1° La deuxième région contiguë à la montagne et lui succédant presque toujours par une transition brusque, c'est la colline. Elle n'occupe guère qu'un seizième de la superficie totale de la Lombardie. Au nord-est de Milan et au nord-est de Brescia, elle est surtout constituée par des moraines, et elle est en ces deux points vraiment fertile. Ailleurs elle est naturellement médiocre ou pauvre. Parfois très étroite, cette région n'a jamais plus de quelques kilomètres. Mais ses procédés de culture s'étendent au-dessous et augmentent ainsi son territoire social.

3° Enfin, à partir des collines et de leurs prolongements jusqu'au fleuve, sur une largeur moyenne de 50 à 80 kilomètres, c'est la troisième région : la partie septentrionale de la plaine du Pô, *la Pianura bassa,* ou plus brièvement la *Bassa*, qui fait la gloire culturale de la Lombardie : plaine à perte de vue, descendant au fleuve par degrés insensibles, et dont les pentes sont très faibles dans tous les sens. Elle occupe environ les neuf seizièmes de la province.

Avant la venue de l'homme et longtemps après, la forêt descendait royalement à partir des pâturages intransformables vers les collines. Là, sur certains points, elle était dans toute sa splendeur; en d'autres, au contraire, elle diminuait de vigueur, et des régions pauvres la coupaient déjà de bruyères et de landes.

Au-dessous, c'était une steppe de graviers et de cailloux roulés, due au régime torrentiel du fleuve et de ses affluents, en-

trecoupée de marécages, de bois rabougris et de pâturages maigres; ici et là cependant, des îles plus ou moins vastes d'alluvions fertiles. Sur tout cela, un soleil dévorant pendant de longs mois d'été; parfois les fleuves descendant des Alpes roulaient tumultueusement leurs eaux dévastatrices, changeant de lit au gré des crues, désolant à chaque fois la région de nouveaux ensablements et de flaques d'eau malsaines : vaste territoire de chasse où les rois lombards prenaient leurs ébats au VIIIe siècle, à travers de grands pâturages et de médiocres cultures.

Or, de cette montagne où les terrains sont si restreints, de ces collines de valeur inégale et parfois faible, et de cette vallée froide en hiver et trop sèche en été qui paraît surtout destinée par la Providence à nourrir pendant la mauvaise saison les troupeaux descendant de la montagne, le travail de l'homme a tiré des merveilles.

Cet ensemble constitue aujourd'hui une des régions les plus riches de l'Europe; la population agricole, en déduisant les villes, y est plus dense que dans les plus belles parties de la Belgique, et l'hectare de terre, abstraction faite des plus-values étrangères à la culture, y vaut parfois 12 à 15.000 francs avec une valeur moyenne de 3 à 6.000 francs.

Voilà ce que le paysan lombard a fait d'une région partout rude, souvent pauvre.

Comment et par quels procédés? C'est un premier problème à élucider : je vais le faire, en parlant du travail agricole en Lombardie.

Puis nous passerons naturellement à l'étude de l'ouvrier lui-même, et là notre étonnement redoublera : le paysan de la Lombardie présente, en effet, toute la morphologie sociale de la famille communautaire, et de la famille communautaire désorganisée. Cet ouvrier qui a fait de si grandes choses appartient-il donc à un type social aussi médiocre? Il faudra évidemment élucider ce second point; et, à l'étude, la famille ouvrière nous apparaîtra comme supérieure à ce que ferait supposer la morphologie, déjà peut-être dans la plaine, assurément dans la colline, mais bien plus dans la montagne.

Malgré cela, nous comprendrons que l'explication plus complète du problème lombard est ailleurs, et nous la chercherons dans la classe patronale. Or, cette classe patronale dont l'action apparaît surtout dans la Bassa, nous ramènera par ses origines à la région des collines et à la montagne.

Nous allons étudier d'abord, dans nos trois régions, la culture et les procédés culturaux, puis la famille ouvrière et enfin la classe patronale envisagée partie en elle-même, partie dans ses origines.

I

LE RÉGIME DE CULTURE

Il est très différent, cela va sans dire, dans la montagne, dans la colline et dans la plaine.

I. — LA CULTURE DANS LA MONTAGNE.

PETITS PROPRIÉTAIRES, CULTIVATEURS ACHARNÉS, EN DOMAINE FRAGMENTAIRE : UN PEU PASTEURS.

A vivre de la culture, il y a dans la montagne lombarde au moins deux sortes de paysans : des pasteurs à peine effleurés par la culture, et des petits propriétaires, cultivateurs acharnés.

Les premiers représentent un stade de la race antérieur aux faits qui nous intéressent. Les seconds nous montrent les faits actuels dans leur réalité vivante.

I. Les faits anciens. — Voici d'abord, bien rares maintenant, ceux qui rappellent le type primitif :

Au commencement de l'été, de grands troupeaux de moutons quittent les parties déjà hautes des vallées de la région de Brescia, de la Val Soriana et de la Val Brembana pour s'élever vers les sommets de l'Engadine. « En tête du convoi, s'avance avec

une majesté biblique un grand berger maigre, tout noir de crasse et de soleil, au manteau en loques, armé de son long bâton ferré... Derrière lui, tout un grouillement de bêtes grises ou blanches, une nappe mouvante de toisons qui monte et recouvre la montagne. D'autres bergers sont plongés à mi-corps dans ce débordement de troupeaux... C'est à coups de sifflet que l'on guide ces milliers de moutons, qu'on rappelle les agneaux égarés, qu'on lance et qu'on arrête les chiens aux longs poils laineux d'un aspect diabolique et étrange, les plus vigilants des gardiens. A la queue du convoi, marchent de beaux ânes de grande taille, souples et forts comme des chevaux, richement caparaçonnés de pompons aux flammes rouges et de clochettes tintantes, chargés de paquets, de couvertures, de caisses, de chaudrons et de victuailles.

« La vie solitaire et périlleuse que mènent ces bergers leur donne quelque chose de sombre, de méfiant, de sauvage. Malgré leur tournure de bandits, ils sont probres et honnêtes; d'une sobriété extrême, ils ne se nourrissent que de polenta et de fromage ; l'eau et le petit-lait sont leur unique boisson. Un peu de foin ou une planche leur sert de couche ; ils n'ont pas d'autre couverture que leur manteau de laine. Cependant ils passent pour aisés, même pour riches. Ils sont d'une constitution de fer : on voit parmi eux des vieillards de quatre-vingts ans supporter sans peine les duretés et les privations de cette vie de cénobites.

« Ces bergers nomades ont presque tous entre eux des liens de parenté, et ils sont bergers de père en fils. Ils se mettent à plusieurs pour louer un alpage » et l'exploiter sous la conduite du reggiò, le propriétaire principal des troupeaux.

« Tandis que les hommes passent ainsi la courte saison d'été dans les alpages, leurs femmes et leurs enfants restés dans la vallée s'occupent de la fenaison, de la moisson, de la récolte des fruits ou de la vendange [1]. »

Répandez largement en hiver jusqu'au Pô, à travers toute la

1. D'après Victor Tissot, *la Suisse inconnue*, 1888.

Bassa, ces caravanes de moutons; semez ici et là jusqu'aux bords du fleuve les habitations d'hiver maintenant confinées dans les vallées hautes; multipliez par milliers et par dizaines de mille ces bergers dont il ne reste plus que des échantillons, et vous aurez sous les yeux le mode principal d'exploitation de la Lombardie dans son ensemble, il y a dix à douze siecles.

Or, depuis longues années, non seulement le mouton nomade a disparu de la Bassa, non seulement, dans la montagne, la race bovine a remplacé le mouton partout où elle peut atteindre l'herbe alpestre; mais encore, dans cette même montagne, la vache indigène, quoique progressivement améliorée, tend, à l'heure actuelle, à disparaître devant l'importation des meilleurs types suisses, et l'on cherche à transformer les herbages fauchables par des sélections de graines et des engrais chimiques.

Cela dit assez à quel point le berger si pittoresque de Victor Tissot est archaïque.

Néanmoins, et c'est pour avoir occasion de le dire que j'ai parlé de cet ancêtre, il a des attaches à la culture, et lui demande une partie de ses ressources alimentaires.

II. Les faits actuels. — Le phénomène caractéristique de la montagne lombarde, à l'heure actuelle et depuis longtemps, ce n'est donc plus le pâturage malgré les surfaces énormes qu'il exploite et qu'il a d'ailleurs lamentablement agrandies aux dépens de la forêt; c'est la culture, non pas celle des vallées plus ou moins larges qui socialement font partie de la région des collines, mais la culture des vallées étroites et des pentes raides.

Au point de vue de sa surface, d'ailleurs très difficile à évaluer, cette culture est peu de chose; elle n'en est pas moins le triomphe le plus glorieux de l'homme sur la nature, à la condition toutefois, et il faut le dire tout de suite, qu'on ne fasse pas entrer en ligne de compte le profit ni le revenu.

On peut dire ici sans hyperbole que l'homme a créé le sol

qui le porte, et que pour conserver à ce sol la possibilité de produire, il faut un effort créateur permanent. Dans la zone des pâturages, le capital, sous forme de bétail et l'intelligence (bien que modérément mise à contribution), sont les principaux facteurs de la production qui demande peu de travail; dans la zone des forêts, c'est le capital qui prédomine sous forme d'arbres, et aussi l'intelligence pour gouverner, conserver et utiliser ce capital; là aussi le travail ne vient qu'en troisième lieu. On peut en dire autant de la zone agricole des prés. Dans les vallées à plaines étendues, le travail a une certaine importance, une importance plus grande que l'intelligence, mais le facteur essentiel est un terrain suffisamment fertile de par la nature, ou devenu tel par suite d'améliorations considérables. Dans la zone des pentes raides, au contraire, c'est le travail de l'homme qui est tout : il est l'unique agent de production : le capital et les connaissances agricoles prennent corps dans les muscles du cultivateur : *Labor omnia vincit improbus, et duris urgens in rebus egestas.* Voilà le fait superbement constaté par le sénateur Jacini, lequel admire, mais ne se doute pas du problème social qu'il formule devant le chercheur.

Examinons-en de plus près les données.

Ce qui frappe au premier coup d'œil dans la vallée étroite de la montagne, c'est l'occupation à outrance, l'occupation même invraisemblable, de la moindre surface se rapprochant de l'horizontale.

Ici suspendu, entre deux roches, un champ de 20 mètres carrés; plus loin, dans une anfractuosité bien abritée, quelques pieds de vignes; ailleurs des châtaigniers : tout cela loin des uns des autres, et loin aussi d'une maison sordide, mais inondée de soleil et d'air pur avec une étable pour une ou deux vaches, et un grenier pour le fourrage d'hiver; nous avons là ce qui, dans bien des cas, constitue le domaine du petit cultivateur montagnard.

Mais la plupart du temps, et toutes les fois que la pente est moins abrupte, les maisons se groupent en petits villages, et les cultures, au lieu de s'éparpiller en lopins isolés, se pressent

et s'étagent sur d'étroites terrasses horizontales, soutenues par des murs de pierres sèches.

Ce qui convient le mieux à ces espaliers interminables accrochés à la montagne, ce sont les cultures arborescentes, et d'abord la vigne ; aussi l'on ne s'en fait pas faute : la vigne est ici le meilleur produit, et certains crus montagnards sont renommés ; puis les arbres à noyaux et à pépins. Par certains côtés, notre montagnard est progressiste et recherche les produits et les méthodes qui sont à préférer. Mais, par d'autres, il est traditionnel ; il se souvient trop du temps récent où les transports étaient difficiles, et à côté de ce qui se vend le mieux, il tient à produire ce qui, avec la châtaigne et le laitage, composera sa nourriture : il fait donc du blé, et surtout du maïs. A mesure que l'on monte, le maïs cesse de mûrir et la vigne devient impossible ; bientôt le froment lui-même a froid ; mais notre homme cultive quand même ; et, faute de mieux, il sème du seigle et de l'avoine.

On défonce à la charrue, là où, par exception, elle peut monter : les façons secondaires se font à la main. Mais il est évident que, presque partout, la bêche et le hoyau sont les seuls instruments de travail, comme les épaules sont le grand moyen de transport. Toutes les fois qu'il faut aller cultiver telle parcelle, y porter des engrais, en récolter le pauvre produit, c'est un petit voyage compliqué d'une rude gymnastique, et aucun animal ne peut être de secours. Le travail est formidable et tout à fait hors de proportion avec les résultats, si l'on estime la main-d'œuvre un prix quelconque.

Or, ce n'est pas seulement avec la main-d'œuvre qu'il faudrait compter, c'est avec un prix d'achat exorbitant, ou avec des frais de premier établissement plus grands encore. Cette parcelle minuscule perdue là-haut, il a fallu, après avoir fait sauter la roche, y monter, à la hotte ou au panier, la terre végétale nécessaire à un peu de seigle ou à quelques pommes de terre.

Imaginez ce qu'a été l'établissement des murs en pierres sèches qui supportent toutes ces terrasses ; puis dites-vous qu'il

y faut de continuelles réparations, et que chaque génération les reconstruit au moins une fois. Ce travail formidable cessant, le sol lui-même serait entraîné par les eaux; non seulement il ne produirait rien, mais il disparaîtrait.

Il ne vaut donc que par une main-d'œuvre acharnée à l'effort, et cependant comptée pour rien.

En fait, les hommes d'affaires et les statisticiens du pays nous disent que, *toute main-d'œuvre,* même la main-d'œuvre d'exploitation, *défalquée,* le revenu du capital d'achat ou de la valeur vénale varie entre un demi pour cent et deux pour cent (0,50 et 2 %).

Cela rend évident que rétribuer un fermier, un métayer, ou des domestiques serait désastreux, et par conséquent impossible.

A grand'peine trouve-t-on place ici pour un propriétaire travaillant de ses mains ou avec des mains familiales.

En réalité, dans les pentes raides, il n'y a que des propriétaires travaillant seuls à une terre qui leur appartient; seuls, c'est-à-dire avec leur femme et leurs enfants, sans main-d'œuvre étrangère.

Et ce sont de tout petits propriétaires, des propriétaires d'un domaine fragmentaire qui jamais ne nourrit son homme.

Il est clair en effet qu'un domaine plein constitué avec des terres dont le prix d'achat est aussi élevé dépasserait de beaucoup les moyens d'acquisition d'un paysan. Et, d'autre, part que le grand propriétaire, qui aurait la fantaisie de se constituer ici un domaine pour le louer, ne pourrait prétendre à aucun fermage.

Notons cependant, pour prévenir une objection que, même dans ses vallés étroites, la montagne lombarde a connu des seigneurs; mais c'étaient ou bien des chefs guerriers, des *condottieri* demandant à leurs hommes le service personnel pour des expéditions de pillage profitables à tous, — ou bien dans une région alors plus pastorale, des exploiteurs de troupeaux exploitant aussi les bergers : ordinairement c'était l'un et l'autre. Depuis longtemps ils ont disparu. Il n'y a eu de grands

propriétaires du sol le donnant en métayage que dans les vallées larges, appartenant socialement à la région suivante.

Aussi, beaucoup de nos gens n'arrivent-ils à posséder qu'une ombre de propriété, ne leur donnant qu'une ombre de revenu. Je pourrais le prouver par maint exemple, mais c'est inutile, tellement la chose découle de tout ce qui précède.

D'où vient donc ce besoin inexplicable de posséder, cet amour insensé de la culture? Qu'est-ce qui paie ces sacrifices à la terre, puisque manifestement la terre ne les paie pas? Nous l'avons dit jadis, et nous le rappellerons plus loin. En attendant, complétons les données du problème par quelques faits d'observation : les premiers qui les compliquent, les seconds qui en préparent la solution.

Ce domaine qui tient si fort au cœur du montagnard est sans doute un bien de famille organisé d'une façon stable. Notre homme l'a reçu de son père, et, s'il s'épuise, c'est pour le transmettre intact à ses enfants!

En aucune façon ; nous sommes en pays de partage égalitaire. On partage soit entre tous les enfants, soit entre tous les mâles ; dans certaines vallées, les filles n'ont qu'une dot et ensuite à peu près rien à revenir ; mais, dans d'autres, elles ont mêmes droits que leurs frères.

En tout cas, partout l'opération se fait à outrance et inintelligemment. De chaque pièce, chacun veut sa part : un peu de telle vigne, un peu de telle terre, un peu de tel pré, et l'on aboutit à posséder des mouchoirs de poche. La maison paternelle se partage de même, chambre par chambre. Néanmoins, le partage fait, on palabre avec les cohéritiers ou des voisins pour reconstituer des choses moins inutilisables. On se met donc à cultiver pour son compte des parcelles insignifiantes, mais c'est avec l'ambition de refaire au moins le domaine paternel; et l'on y arrive souvent; souvent aussi l'on arrive à mieux. Mais c'est toujours sans illusion sur l'avenir : on sait que les enfants morcelleront l'héritage, on a seulement cette perspective moins décourageante que, très vraisemblablement, ils ne vendront pas.

S'il en est ainsi, me direz-vous, ces montagnards doivent être un bel exemple de stérilité systématique. Pas d'enfants, ou au plus l'héritier unique ! D'ailleurs, dans les conditions étroites de production que nous avons dites, on supprime les bouches inutiles.

Erreur complète ! Nos cultivateurs montagnards qui peinent tant à vivre, et qui ont si peu la joie de faire œuvre durable, ont, d'une façon générale, beaucoup d'enfants.

En vérité, le problème s'obscurcit de plus en plus : voici pourtant qui l'éclaircit un peu.

La montagne n'offre pas à notre homme que de la terre cultivable, elle lui offre aussi des subventions fort utiles qui viennent s'ajouter, gratuitement ou à peu près, aux moyens d'existence qu'il tire de la culture.

Elle lui donne notamment : le bois et la pierre pour sa maison ; le chauffage de son foyer, les meubles bien frustes, et la laine dont il fera une partie de ses vêtements ; la nourriture de son bétail, et une partie de la sienne propre, par le laitage et par la châtaigne.

Avant l'aliénation des biens communaux, ces subventions, surtout en ce qui concerne les pâturages et les forêts, avaient une très réelle valeur : d'autant que la jouissance en était réservée aux familles originaires, qui devenaient ainsi une sorte de patriciat local, exclusif et jaloux.

De tout ceci nous pourrions prendre texte pour étudier dans notre montagne la forêt communale et le pâturage communal, comme aussi l'art pastoral à l'heure actuelle : étude intéressante en soi, mais secondaire ici : nous n'aboutirions d'ailleurs qu'à répéter, sauf des nuances, ce que nos lecteurs connaissent déjà à propos de régions analogues. Passons donc.

Malgré ces subventions, il est de toute évidence que le lieu ne nourrit plus son homme que pour une faible part. Celui-ci est donc obligé de recourir à l'émigration temporaire pour compléter les moyens d'existence de sa famille. Il y a eu recours de tout temps : il arrive même, à l'heure actuelle, que ce complément est la part principale.

Il émigre presque toujours annuellement : il part au commencement de mars pour revenir fin novembre.

A l'heure actuelle, cette émigration, courte par le temps, va en Suisse, en France, en Autriche, en Allemagne. On est maçon, tailleur de pierres, paveur, terrassier, peintre en bâtiments, chaudronnier, poêlier, fumiste, etc. Plus la population est pauvre et plus le métier prend l'enfant jeune et sans apprentissage ; voilà pourquoi, dans certaines vallées hautes, on est ramoneur ; c'est aussi, avec d'autres, une des causes du grand nombre de maçons : on sait, avant de l'avoir appris, monter des pierres à une échelle ou faire du mortier, et l'on est payé de suite pour cette besogne.

L'émigration est très générale, et, dans certaines vallées, il ne reste que des femmes et des enfants. Par une conséquence qui nous est familière, le rôle familial de la femme en est relevé, tant au point de vue de l'autorité du foyer qu'au point de vue du régime successoral.

Quand on va au loin, c'est pour quelque années : on va alors surtout dans l'Argentine, c'est, pour nos gens, le pays des audacieux. On y prospère souvent, surtout dans la culture, ou mieux dans l'art pastoral. On en revient au bout de quelques années, avec 10, 20, 30 et même 50.000 francs. D'autres ont fait de vraies fortunes. On reste aussi de longues années, dans des pays rapprochés comme la France ou la Suisse, quand on y est arrivé, ce qui n'est pas rare, à une situation stable et lucrative.

Partis pour quelques mois ou quelques années, nos émigrants s'en vont isolément, mais ils ne partent pas à l'aventure : ils vont retrouver, le plus souvent, des compatriotes établis à l'étranger, ou des chantiers où ils ont des aboutissants. Il ne faudrait pas se hâter d'y voir un signe d'infériorité pour le milieu d'origine : que l'on veuille bien s'assurer d'abord que cette façon d'agir n'est pas très fréquente dans le monde anglo-saxon.

Les émigrants annuels font leur exode jusqu'au déclin de l'âge. La femme et les enfants vivent de la culture et surtout d'économie, dans la montagne. Ils font, bien entendu, les travaux de la saison.

Le budget s'équilibre avec une portion de ce que l'on rapporte. Avec le surplus, on achète un champ et puis un autre. Comme on est souvent maçon, on agrandit la maison paternelle; chaque année voit bâtir une chambre; d'ailleurs l'habitation est simple, et c'est vite fait.

Mais ceux qui sont revenus vraiment riches accrochent de luxueuses villas aux montagnes paternelles. A Vezza d'Oglio, dans un bourg perché aux confins des régions habitables, j'en compte une douzaine.

Il y en a beaucoup d'autres sur le bord des lacs. Dans un village du lac de Côme, à quelques lieues de la ville, je note une famille dans laquelle un frère est devenu, à Vienne, grand marchand d'estampes, tandis qu'un autre allait en Amérique et en revenait avec une grosse fortune; un troisième est industriel à Monza; deux autres sont plâtriers à Côme et prospèrent. Un seul, à côté de ces cinq-là, n'est arrivé à rien.

Plus loin, dans un autre village, ceux qui sont partis pour Buenos-Ayres sont nombreux; les uns sont revenus riches ou aisés; d'autres, établis là-bas, prospèrent et l'ont fait savoir; d'autres encore n'ont pas donné de leurs nouvelles, et c'est mauvais signe.

Plus loin encore, à Lierna, dans la montagne au-dessus du lac, plusieurs « Américains » sont revenus avec 30, 40 ou 50.000 francs; ceux-là s'étaient faits agriculteurs là-bas. Quatre ou cinq de leurs compatriotes sont devenus plusieurs fois millionnaires à faire du bétail, et sont restés en Amérique. Un jeune homme qui s'en est allé sans autres ressources qu'un peu d'instruction, à Buenos-Ayres, a débuté comme caissier dans un grand hôtel de là-bas, puis s'est lancé dans la distillerie. Il y a réalisé une grosse fortune, et a placé autour de lui là-bas beaucoup de parents et d'amis.

Le grand hôtel dans lequel il a débuté à Buenos-Ayres était tenu par trois frères de son village; cette association les a rendus puissamment riches; tous les deux ou trois ans, ils reviennent, l'un ou l'autre.

A Senno, les villas bâties par des *signori* émigrants enrichis sont

nombreuses. A Mezzagra, c'est la même chose, à Argagno aussi.

On me donne des indications semblables pour la Valtelline et les vallées plus étroites qui s'embranchent sur elle. Là aussi les Américains sont assez nombreux, mais ils n'ont pas fait de grosses fortunes, ils ne sont qu'aisés. Il en est de même pour la Val Sabbia et la Val Trompia au-dessus de Brescia. Partout on me fournit des détails et des noms.

Un grand commerçant milanais originaire de la Valtelline, qui me parle de sa vallée, ajoute qu'à Milan beaucoup de ses compatriotes occupent de moyennes ou de grandes situations dans les professions libérales, dans le commerce et dans l'industrie; mais la plupart du temps, ceux-là ne sont pas entièrement fils de leurs œuvres; un père, ayant déjà réussi dans l'émigration et revenu au pays, leur a mis le pied à l'étrier.

A Brescia, on me cite ce fait très intéressant : qu'un certain nombre de fermiers de la Bassa voisine, la moins progressive il est vrai, sont nés dans la montagne bresciane; ils avaient là-haut des terres et surtout des troupeaux qu'ils ont vendus ou loués pour s'établir en bas. S'ils se sont adressés à la partie la moins progressive de la plaine, c'est que leurs relations étaient là et qu'il y faut pour s'établir moins de capitaux; mais à la génération suivante avec des gains augmentés, ils auront plus d'ambition. J'ai d'ailleurs trouvé aux environs de Milan une famille de fermiers originaire de la Valsassina. D'autre part, dans chaque vallée au-dessus de Brescia, on m'affirme que plusieurs compatriotes que l'on me nomme sont établis à Brescia et y font fortune et que bien d'autres les y ont précédés. Le fait le plus remarquable dans cet ordre d'idées est celui de deux frères partis de la Val Trompia qui sont devenus à Brescia de très gros négociants en vins.

A Milan, on me dit et on me répète que ce qui est vrai de la Valtelline l'est aussi de beaucoup d'autres vallées au-dessus des lacs; de toutes, la capitale reçoit de nombreux émigrants; et l'on insiste sur la prospérité très générale de cette émigration à quelque étage de la société qu'elle appartienne.

Et surtout l'on sait que les *laghisti* (montagnards des lacs) y

réussissent admirablement surtout dans la profession d'hôteliers.

Cela d'ailleurs est vrai non seulement à Milan, non seulement en Italie, mais en France, en Angleterre où ils concurrencent sans faiblir les Suisses, pourtant si remarquablement spécialisés.

Or, ce n'est pas seulement comme aubergistes ni seulement d'aujourd'hui que les montagnards riverains des lacs réussissent à l'étranger et particulièrement en France. Dans une petite ville des lacs que je ne nommerai pas, un notaire, à qui j'avais été chaudement recommandé, m'avait, à mon jugement, fourni à ce sujet des indications intéressantes; le lendemain cependant il confiait à mon ami que, par prudence, il ne m'avait pas vidé le fond du sac : « Un enquêteur comme cela, n'est-ce pas un parlementaire, étudiant un projet de loi pour gêner notre émigration en France? Certes elles sont bien plus nombreuses que je ne le lui ai dit, les familles de ma clientèle ou de mes relations dont la fortune ou l'aisance datent de séjours en France renouvelés à chaque génération! Combien d'Italiens prospérant à Paris sont ici, en réalité et d'une façon plus précise, des *laghisti!* »

La valeur exceptionnelle des *laghisti* est due à ce fait que, pour eux, à la formation par la montagne s'ajoute celle qu'ils doivent aux lacs, routes liquides empruntées de tout temps par le grand commerce, et maintenant lieux de plaisance ayant vu naître une foule d'hôtels internationaux.

Il aurait pu ajouter, mon machiavélique notaire, que, de longs siècles auparavant, les maçons de Côme sous la direction de leurs « maîtres » avaient travaillé à beaucoup de cathédrales d'Europe. Il y a des siècles également que les Mellerio appartenant maintenant à l'aristocratie commerciale de Paris ont quitté leurs montagnes pour aboutir à la grande ville : une très intéressante monographie, que leur a consacrée un de leurs descendants, montre bien d'ailleurs que le fait n'est pas isolé ni dans la famille, ni dans le milieu d'origine[1].

1. Administrativement les Mellerio étaient des Piémontais; mais à quelques kilomètres de leur montagne, c'est la montagne lombarde.

Je ne parle que pour mémoire des fameux commerçants-banquiers que le moyen âge a appelés les Lombards, parce qu'ils ont eu pour point de départ immédiat et apparent, non la montagne, mais la ville riche. Mais il faut ajouter qu'au XVIIe siècle Venise avait des colonies prospères d'immigrants se recrutant dans telle et telle vallée très secondaire des montagnes brescianes.

Mais, bien entendu, le fait autrement important que tout cela, le fait capital et très général, le fait dont tout cela ne représente que des manifestations agrandies et exceptionnelles, c'est l'émigration courte, de quelques mois, allant maintenant à l'étranger bien plus qu'en Italie, conquérir le supplément de ressources nécessaires à la vie de chaque année, et ramenant son homme plus ou moins enrichi, et en tout cas à même de fonder à son tour un foyer, le ramenant, dis-je, à son étroite vallée et à la libre vie des montagnes. Et il y a des siècles que cette manœuvre dure, les lois sociales l'affirment mieux que nous !

Sur l'esprit de l'émigration montagnarde, la formation de ceux qu'elle emmène, les réussites de ceux qu'elle ramène en haut ou fixe dans la plaine, on voudra bien attendre ce que nous dirons plus loin, ou se reporter dès maintenant à ce que j'ai dit de l'émigration semi-particulariste en plusieurs passages de mes *Types familiaux*. Ce qui figure là a surtout été inspiré par mes souvenirs de la montagne lombarde.

Malheureusement, quand j'allai là-bas, je ne soupçonnais pas la haute signification sociale de l'émigration; elle ne m'est apparue qu'à la fin de mon voyage, d'une façon encore confuse, et trop tard pour qu'il me fût possible de me livrer à l'enquête détaillée que la question aurait méritée. J'en ai assez vu pour affirmer que, dans le passé comme dans le présent, la Lombardie serait pour cette question un champ d'études très favorable.

II. — LA CULTURE DANS LES COLLINES.

PETITS MÉTAYERS, SOUVENT EN DOMAINE PLEIN, AVEC CULTURES VIVRIÈRES, CULTURES ARBORESCENTES ET COMMERCIALES, ET INDUSTRIES ACCESSOIRES.

Ici la scène change du tout au tout.

D'abord le domaine a beaucoup plus d'importance; le cultivateur lui demande ses principaux moyens d'existence, et il récolte toujours plus qu'il ne faut pour lui-même; car il doit partager avec un maître : ici, en effet, très généralement, le cultivateur est un métayer.

Les dimensions du domaine sont cependant très variables; elles oscillent ordinairement, pour les terres en métayage, de 2 à 10 hectares. Mais partout, je le répète, il nourrit la famille ouvrière, et il l'a nourrie de tout temps (avec l'adjonction de quelques travaux de fabrication domestique ou extérieure); j'en trouve la preuve dans la stabilité très grande non seulement du groupement familial, mais du foyer. Le ménage se perpétue sur place à travers les générations, et les ménages en excès font tout ce qu'ils peuvent pour se caser à côté des anciens.

L'émigration temporaire est inconnue : on ne s'expatrie pas, on ne va pas, même pour quelques mois, travailler au dehors du pays. Très antipathique à la race, l'émigration définitive ne se produit guère, comme nous le verrons plus loin, qu'à partir des métiers du village.

Les guerres du moyen âge et de la Renaissance, et les maladies contagieuses, par exemple les deux pestes fameuses de Milan, ont supprimé à diverses reprises l'excès de la population. Puis la production de la vigne et celle du ver à soie, qui ont été se développant et se perfectionnant à travers les âges, aussi les progrès généraux de la culture qui ne datent pas d'hier, le travail à la bêche qui, en beaucoup d'endroits, a remplacé la charrue, ont permis, jusqu'au milieu du dernier siècle, d'occu-

per sur place, non pas toute la population, mais la masse de la population.

Dans certaines régions des collines, à une date récente (il y a vingt-cinq ans) en face de la crise du ver à soie, les paysans, par centaines, refusaient de s'en aller; et les propriétaires se sont mis bravement, sans savoir ce que réservait l'avenir, à leur distribuer du maïs pour vivre; tellement il aurait été monstrueux d'inviter les gens à déguerpir. — Les choses ont pourtant changé depuis la généralisation des grandes usines.

Comment donc s'organise le paysan sur le sol dont il a toujours vécu ? Comment est constitué, à l'heure actuelle, son atelier cultural?

Les exploitations de la région des collines appartiennent à plusieurs types; mais celui qui me paraît le plus caractéristique, et qui d'ailleurs, avant les maladies cryptogamiques de 1855, était le plus fréquent, présente un vigneron, aussi producteur de feuille de mûriers, puis de cocons, récoltant du maïs et du blé, élevant du bétail et vendant du lait.

Le contrat primitif était le métayage absolu portant sur toute la production y compris le fourrage ; seul le bétail était la propriété exclusive du tenancier. Actuellement par le contrat mixte, *patto colonico*, le propriétaire reçoit une redevance fixe en blé qui représente à peu près la moitié du blé, du maïs, et de l'herbe. Pour la feuille de mûrier et la vigne, le métayage persiste. Le tenancier a pour lui seul le blé, le maïs, l'herbe, le bétail et le laitage.

Le propriétaire fabrique lui-même le vin de tout le domaine, le vend et donne ensuite à chaque tenancier la part qui lui revient.

Le mûrier a été, comme la vigne, soigné et taillé par le tenancier qui en récolte la feuille ; celle-ci est tout entière remise au propriétaire contre paiement de la moitié.

Dans la région milanaise cependant, les vignes, en beaucoup d'endroits, n'ont pas été reconstituées, mais on a augmenté considérablement la production du ver à soie; et la culture arborescente, loin d'y perdre, y a gagné.

La culture arborescente est donc ici caractéristique : d'ailleurs à la vigne et au mûrier s'ajoutent parfois d'autres arbres à fruits.

La culture du mûrier est plus attractive encore que celle de la vigne; elle demande moins de travail pendant l'année, et se récolte avant les grêles de l'été et de l'automne que la vigne à tant à redouter ici.

Et puis quel travail facile et productif que la production de la soie ! En principe, comme nous venons de le dire, la feuille de mûrier appartient au propriétaire, et celui-ci en dispose comme bon lui semble; mais il ne se sert de cette faculté que pour remettre à chaque famille la quantité de graine et de feuilles qui répond à sa diligence et à l'importance de sa main-d'œuvre. Il n'en exclut aucun de ses gens.

L'utilisation de la feuille se fait en quelques semaines. Le propriétaire a acheté la graine de ver à soie, et il se charge de l'incubation, opération délicate qui dure une vingtaine de jours pour se terminer au commencement de mai. Dès leur naissance, les jeunes fileurs de soie sont confiés au métayer qui en reçoit une quantité proportionnée aux mûriers dont il dispose. « A partir de ce moment les vers à soie sont maîtres de la maison, toute la famille est à leur service pour en cueillir la feuille dont on leur donne six ou sept fois par jour, pour maintenir dans la pièce une température égale de 17° et éviter les courants d'air, pour les tenir dans un parfait état de propreté, pour augmenter à chaque mue le nombre des claies sur lesquelles ils vivent, si bien qu'ils finissent par occuper toute la maison, et que les gens doivent aller dormir dehors ; la moindre négligence compromettrait sans retour la réussite de l'élevage, et avec elle la principale ressource de la famille[1]. » Vers la fin de juin, au plus tard, l'opération est terminée, et le propriétaire procède à la vente totale, qui est dans ses attributions; il a généralement conclu un traité dès le mois d'avril pour le bloc. Il tiendra compte à son métayer de la moitié

1. C'est à notre collègue M. Paul Roux que j'emprunte cette jolie page.

du prix obtenu, déduction faite de la moitié de ses avances.

Deux onces de graine, quantité fréquemment remise à chaque famille, ont dévoré 2.000 kilos. de feuille verte et produiront 95 à 110 kilos de cocons; ce qui, à 3 fr. 50 le kilo, représente 375 francs. C'est là le cours actuel; mais il varie de 3 francs à 5 francs et plus.

La vigne, là où elle est plantée sans cultures intercalées, reçoit quatre façons par an; les céréales, presque toujours préparées à la charrue, sauf dans les terres les plus riches, où la bêche intervient, demandent en tous cas des binages et des sarclages, le maïs surtout; le travail à la main est donc relativement considérable.

Malgré cela, le labeur de la colline n'écrase pas le *contadino* (paysan) sous l'effort musculaire. Il demande autant d'activité, de soin, et d'ingéniosité que de force, et dresse son homme à l'éveil de l'esprit; d'autant que, *trait d'un intérêt capital*, le paysan ne reçoit pas de cheptel et est par conséquent seul propriétaire de son bétail; quoiqu'il en ait peu, il s'en occupe beaucoup dans toutes les collines, mais surtout dans la Brianza, et avec des préoccupations commerciales. Puis les belles années de raisin et surtout les belles années de vers à soie sont très engageantes dans le même sens : avec leurs chances diverses de réussite et leurs variations de cours, elles orientent vers la spéculation.

Parallèlement, depuis des siècles et jusqu'au milieu du XIXe, la fabrication ménagère, travail des femmes, avait encore accentué cette orientation vers l'éveil de l'esprit, vers la formation commerciale, vers les relations supra-culturales avec la ville voisine.

Dès une époque fort ancienne qui se perd dans la nuit des temps, la paysanne de la colline et de la plaine avait filé et tissé la laine. En effet, le pays bas (plaine et colline), dont la culture était moins avancée, produisait alors du mouton; et il en était de même pour une bonne partie de la montagne dont les pâturages étaient largement complétés par la transhumance hivernale en bas. Avant de regagner leurs sommets, les bergers vendaient une partie des toisons qu'ils ne pouvaient ouvrer, et augmen-

taient ainsi la quantité de laine obtenue directement par le cultivateur. Sous chaque toit des collines, comme de la plaine et de la montagne, il y avait alors un métier à tisser la laine manœuvré par la femme ou la fille.

Le progrès des cultures rendit de plus en plus le pays bas hostile au mouton. Mais la fabrication ménagère n'y perdit rien. Car, à partir du XIIIe siècle, la production du ver à soie, déjà ancienne, se généralisa dans la région; et alors les femmes au foyer ne se bornaient pas, comme maintenant, à être, cinq semaines durant, fabricantes de cotons : toute l'année, elles se livraient à une occupation quasi industrielle; elles étaient dévideuses de cocons; et la soie grège, ainsi obtenue, ne sortait de la maison qu'après ce travail minutieux et long. Elle allait ensuite dans quelques familles du village qui se spécialisaient dans le moulinage du fil, et le rendaient ainsi propre au tissage; cette dernière opération se faisait surtout à Milan et à Côme.

Après 1850, un double phénomène se produisit : la disparition des vignes et la demande croissante de la soie firent doubler, tripler la culture du mûrier, et les progrès de l'industrie firent naître l'atelier collectif pour la préparation de la soie : le dévidage des cocons se fait à l'heure actuelle, dans un grand nombre de villages de collines, en ateliers de cinquante à cent femmes ou jeunes filles, c'est la *filanda*. Au-dessus se place le *filatoio*, usine plus importante, partant plus rare, et qui, toujours avec la main-d'œuvre féminine, mouline le fil de soie.

Entre les mains du propriétaire, le domaine global est plus ou moins étendu, mais toujours il se subdivise, dans les rapports avec l'ouvrier, en ces petits ateliers que nous venons de dire.

C'est dans une exploitation située à la pointe méridionale du lac d'Iseo que j'ai retrouvé le plus caractérisé, le type du métayer des collines surtout vigneron, ce type qui nous a dirigé dans les pages précédentes. Seize familles de vignerons mettaient là en valeurs une cinquantaine d'hectares. Nous étions en sol très accidenté, et sans irrigation possible.

Voici maintenant à la limite de la Brianza dans le nord-est de Monza, une autre exploitation qui possède des parties irriguables et où l'on a donné plus d'importance à l'élevage du ver à soie, tandis que la reconstitution du vignoble se limitait à peu de choses. Ici une centaine d'hectares sont répartis entre 32 familles.

Ce qui caractérise ce domaine à l'œil, ce sont les longues files de mûriers, qui couvrent la campagne dans toutes les directions; puis les sources assez abondantes qui l'arrosent et permettent d'y établir quelques prairies végétant presque toute l'année, des *marcites* d'ailleurs plus communes dans la plaine. Les paysans vont être surtout des producteurs de lait, et aussi de cocons. Ce type est aujourd'hui plus commun que celui des paysans surtout vignerons. Mais le contrat est le même dans ce qu'il a d'essentiel et ses effets sociaux ne varient pas.

Comme précédemment, la culture se partage entre le maïs et le froment. Il n'y a pas de tournure proprement dite ; on fait d'ordinaire du maïs pendant cinq ans de suite, parfois pendant sept à huit ans, dans la même terre. Entre deux récoltes de maïs au même endroit, on occupe le sol par un herbage artificiel semé à l'automne et fauché au printemps. Dans les autres terres, on alterne le froment et le trèfle. On obtient à l'hectare une production moyenne de 30 quintaux de maïs et de 19 quintaux de froment.

Chaque famille cultive un lot de deux hectares environ, dont 2/3 d'hectare en blé, 1 hectare en maïs, 1/3 d'hectare en trèfle et ray gras ; elle a deux vaches et vend 3.500 litres de lait à raison de 0.10. En outre, trois de ces familles, ayant pour tout le reste le même contrat que les autres, reçoivent environ 8 hectares, avec l'obligation d'entretenir ici deux, ailleurs quatre bœufs de travail, lesquels, moyennant 30 francs par hectare, prix fixé par le propriétaire, sont à la disposition des autres colons pour la culture de leurs terres. Les marcites dont nous avons parlé dépendent de ces trois tenures.

D'une façon générale, notre métayer des collines a peu de

chose à faire dans la saison froide : quand il a soigné son étable, il ne lui reste guère qu'un peu de bois à couper. Et alors il cherche d'autres occupations : d'abord par de petites industries pratiquées à domicile; c'est ainsi que l'on se livre à des fabrications de mobilier : dans tel village on fait surtout des chaises, dans tel autre des lits, dans un troisième des armoires; on travaille pour le compte d'un entrepreneur de la ville voisine. Ailleurs on émigre temporairement, et à courte distance, vers des chantiers de terrassements.

Ailleurs encore on se dirige vers l'usine prochaine; et c'est pourquoi la région s'est couverte de grandes fabriques, qui, pour la plupart, ont abondance d'ouvriers en hiver et manquent plus ou moins de main-d'œuvre l'été. Car, bien entendu, notre *contadino* revient à sa terre dès qu'elle le réclame; parfois le travail des vieillards et des femmes lui permet d'attendre pour son retour l'époque des grands travaux de la campagne. Néanmoins toujours et avant tout il reste paysan.

Non seulement il reste paysan affectionné à sa culture, mais il reste métayer, et, selon toute apparence, il le sera longtemps encore.

Il manque, en effet, d'aptitude pour l'acquisition de la terre. Elle est d'abord trop chère pour ses économies. Et puis nous verrons qu'il pratique, pour la propriété foncière, le partage égal; à chaque génération, il faudrait donc ajouter à une portion très diminuée du domaine paternel de nouvelles terres; la besogne est trop rude ; on est bientôt réduit à vendre, heureux alors ceux qui ont le courage de retomber dans la situation de métayer! D'ailleurs, par suite du conflit d'intérêts, il ne serait pas pratique de cultiver à la fois comme métayer et comme propriétaire, quoiqu'on le fasse ici et là.

Chose curieuse, l'accession à la propriété est le procédé le plus simple et le plus courant pour déraciner du sol les jeunes générations de ces cultivateurs séculaires.

En effet, pour conserver la parcelle léguée par le père et toujours réduite à peu de chose après le partage, le fils du petit propriétaire prend au village un métier qui devient son gagne-

pain principal : il se fait menuisier, charron, forgeron, ou simplement marchand de vin ; et alors, chez ce fils de la terre adopté par le métier urbain à la campagne, une lutte s'établit. S'il s'élève dans son métier, la ville l'attire ; il y trouvera un champ plus vaste à sa profession et il y deviendra petit patron. Si, au contraire, il ne réussit pas dans son village, il sera amené à y liquider sa situation, et à s'en aller encore vers la ville, mais cette fois comme simple ouvrier.

C'est par ce double procédé que la Brianza paraît avoir, à travers les siècles, envoyé beaucoup d'émigrants vers les petites villes d'abord, et ensuite vers Milan.

A l'heure actuelle, il se fait en Brianza une émigration intense *à l'intérieur*. Tandis que les filles vont, sans trop se détacher de la famille, vers la *filanda* ou le *filatoio* du voisinage, ce qui ne les empêche pas de revenir au foyer, de leur côté, les jeunes hommes en excès pour la culture se donnent l'illusion de ne pas quitter le pays en allant habiter à quelques lieues de chez eux à portée des grandes usines ; mais, en devenant ouvriers d'industrie à demeure, ils ont bien déserté la terre.

Il faut bien remarquer cependant que ce mouvement n'a pas pour résultat de vider les campagnes ; il ne prend guère que l'excédant de population : ceci est très net et très important.

Du déracinement du paysan par la propriété dont nous parlions il n'y a qu'un instant, il suit que la terre est de prise trop large pour ses petits moyens. Elle ne peut être vraiment possédée que par un capitaliste qui la mettra à la disposition du paysan par le métayage. D'autre part, la direction par le propriétaire de ces petites tenures est chose aisée : il gérera donc lui-même ses terres, et il les gérera de la ville, ce à quoi il tient essentiellement ; il s'en tirera avec quelques déplacements, et en introduisant entre le paysan et lui un homme à gages, un *fattore*, qu'il paiera d'ailleurs peu cher, parce que la besogne qu'il lui demande est peu compliquée, et qu'elle ne le dispense pas de la direction générale. Mais l'introduction d'un fermier général, heureusement rare, est toujours mauvaise pour les métayers comme pour le propriétaire.

En résumé, dans la colline, la terre est morcelée en une multitude de petits ateliers culturaux, constitués chacun par l'association d'un patron plus ou moins grand propriétaire et d'un colon partiaire.

J'ai indiqué tout à l'heure deux groupements de ces petits ateliers sous un propriétaire; je veux en citer deux autres qui ont ceci d'original de nous donner, l'un, la vivante image du passé le plus lointain, l'autre, le dernier mot, pour la région des collines, du progrès moderne.

Dans le premier, on a l'impression du domaine complet, tel qu'ont dû le fonder les conquérants longobards. Au centre, une grande cour qui a pu être celle du seigneur germain; une maison de campagne, aujourd'hui désertée et transformée, la sépare de la route, jadis romaine, de Milan à Monza; elle tient sans doute la place du manoir. A droite et à gauche de cette cour du seigneur, deux autres cours; les habitations que l'on trouve d'abord ont deux faces, une sur la cour seigneuriale, une sur ces cours d'exploitation; au delà de celles-ci les vacheries surmontées de greniers. Assez loin dans la campagne deux autres fermes isolées; en bordure de la route quelques bâtiments logent une chapelle, une école, et des professions complétant le groupe, suivant les besoins du jour : deux boulangers, un charcutier, un épicier, un tailleur, un marchand de vin. Dans ces annexes et dans l'exploitation elle-même, 51 familles et 470 personnes; tout autour les 150 hectares du domaine, partagés en tenures de 2 à 3 hectares chacune. Le vieux Longobard, créateur de cette terre, était assurément moins hospitalier que son successeur, mon aimable cicérone. Ce dernier m'a pourtant laissé un regret; celui de lui avoir fait constater, en interrogeant chaque chef de famille, que ses jeunes vassaux avaient tendance à déserter sa terre pour l'usine prochaine; environ une centaine de jeunes gens, garçons ou filles, gagnent ainsi leur pain au dehors, mais ils habitent toujours sous le toit seigneurial...

L'autre domaine, deux fois plus vaste, avait été touché naguère

par un canal nouvellement créé ; et bravement, le propriétaire, qui savait faire une bonne opération, avait consacré plus de deux cent mille francs à transformer la majeure partie de sa terre en domaine irrigué. Tout était magnifique de progrès ; mais les métayers séculaires avaient fui pour ne pas aller à la tâche dégradante de l'*obbligato*. Seules, sur la colline prochaine, impossible à irriguer, quelques tenures montraient encore leurs mûriers et leurs vignes. Et elles pouvaient en être fières, et fières aussi malgré tout de leur voisinage transformé. Chez elles, comme à côté, c'était le dernier mot du progrès possible à l'aurore du XXe siècle...

III. — LA CULTURE DANS LA PLAINE.

OUVRIERS AGRICOLES EN ENGAGEMENT TEMPORAIRE DANS DE GRANDS ATELIERS CULTURAUX A CULTURE INTENSIVE.

La Bassa, ou la plaine basse, dont il faut maintenant parler, est prise dans sa partie la plus caractéristique, quelque chose de profondément différent.

Ici un fait cultural, d'apparence assez simple, est intervenu ; et tout a été transformé, au point que l'on se croirait à cent lieues du pays des collines, dont bien peu de chose nous sépare pourtant, la simple largeur d'un canal.

Le domaine et son exploitation. — La région des collines est une région sèche ; elle n'a, sous un ciel de plomb, pendant de longs mois, que l'arrosage de pluies courtes et aléatoires. Voilà pourquoi son sol, souvent meilleur que la plaine, n'est en fait que d'une productivité inférieure. Si l'été est sec, les céréales de printemps souffriront déjà ; celles que l'on sème fin juillet seront perdues ; et les bêtes de travail ou d'élevage pâtiront grandement. C'est là une raison de plus, pour la colline, de s'attacher aux cultures arborescentes.

La Bassa, au contraire, est la région arrosée, non par la na-

ture (elle est dans les mêmes conditions météorologiques que sa voisine), mais par le travail de l'homme. Et cette région s'agrandit aux dépens de la première, chaque fois qu'un nouveau canal permet d'irriguer de nouvelles surfaces; l'irrigation, c'est ici le fait caractéristique, essentiel, informateur.

Le travail consiste à brancher sur un affluent du Pô, quelquefois très loin, un canal de dérivation (certains de ces canaux ont 80 kilomètres de long). Arrivées dans la région utile, les eaux se partagent en canaux secondaires qui se ramifient à leur tour, et arrivent enfin aux domaines à arroser. Évidemment les expropriations et les travaux de construction, faits d'ailleurs par les pouvoirs publics ou une société, grèvent déjà chaque hectare d'une lourde charge sur le revenu ou d'une participation considérable en capital. Mais les eaux ne sont encore qu'à la porte du domaine; il y a maintenant tout un réseau de canaux à installer sur le fonds lui-même; puis il faut niveler *toutes* les terres, sous peine d'avoir des parties sèches et des parties inondées, et les niveler avec des pentes d'écoulement ni trop fortes ni trop faibles, et en étageant, pour ainsi dire, les terres les unes au-dessous des autres dans un ordre rationnel. Tout cela ne peut se faire que suivant un plan d'ensemble, et pour des parcelles suffisamment grandes, et dont la destination se trouve par là même fixée pour longtemps. Par son arrosage même, chaque terre est devenue partie intégrante d'un tout organique et étendu. On ne pourra plus, dans certains cas, réduire le domaine sous peine de le priver d'organes utiles. En tout cas si on peut en détacher ou y rattacher quelques terres, il devient impossible de le morceler en entier d'une façon rationnelle et profitable; ce serait faire une besogne équivalente au dépècement d'un hôtel en logements ouvriers.

Évidemment seul un grand propriétaire est capable de l'effort nécessité par cet ensemble de travaux, à la condition d'être en même temps un gros capitaliste.

Évidemment aussi, il a dû recourir à un spécialiste pour ces opérations et ces agencements compliqués. Et il va se trouver obligé de recourir à un autre spécialiste pour la mise en mar-

che de son domaine; il faut être agronome pour diriger la culture intense et scientifique qui, seule, peut rémunérer les capitaux engagés. C'est une sorte d'atelier industriel que l'on a construit, et à cet atelier, il faut une direction industrielle, avec de grandes connaissances techniques, un maniement habile du personnel, et une vraie valeur commerciale pour les achats et les ventes. Il faut en outre que le directeur de cet atelier soit capable d'une grosse mise première de fonds, sans compter les réserves pour les accidents, les épizooties et les méventes. L'homme, bien outillé sous tous les rapports, qui entreprend cette grosse affaire, veut réduire au minimum les imprévus dans ses bénéfices et garder pour lui les bonnes chances. Voilà pourquoi il est toujours locataire à prix d'argent; son fermage payé, il faut qu'il soit maître et seigneur sur sa terre; il faut ensuite qu'il ait d'assez larges bénéfices.

Prenons des chiffres pour préciser, et tenons-nous en, comme il convient, à des chiffres moyens.

Pour une terre produisant par jour un fromage de *grana*, il faut une superficie approximative de 80 hectares.

Le nivellement de la surface et les plantations coûtent environ par hectare	900 fr.
L'irrigation	1 100
Les constructions	800
	2.800 fr.
La valeur de la terre, considérée comme nue, peut s'évaluer toujours en moyenne à	950
Ce qui donne pour la valeur capital à l'hectare	3 750 fr.
Et pour la propriété totale, 300.000 francs	
On estime le fonds de roulement nécessaire aux fermes à 1.000 francs par hectare soit, dans le cas présent, 80.000 francs.	
Le produit brut à l'hectare, toujours d'après les moyennes, peut s'évaluer à	510 fr.
dont il faut défalquer pour la main-d'œuvre et les dépenses annuelles	260
Il reste pour le produit net devant remunérer les capitaux engagés	250 fr.
Ce produit est à répartir entre le propriétaire et le fermier; le capital du propriétaire est, en moyenne, rémunéré à 4,25 %	160
et le bénéfice industriel du fermier à 9 %	90

La part du propriétaire me paraît exactement donnée par ces chiffres qui ne sont pas de moi. Mais souvent les bénéfices du fermier sont plus considérables ; car la profession est lucrative. L'un d'eux, que j'ai l'occasion de voir, payant environ 25.000 francs de fermage, est fils du fermier qui l'a précédé dans le lieu, et un de ses fils lui succédera ; sa part de patrimoine ne représentait guère que les 125.000 francs qu'il lui fallait mettre dans sa ferme. Un ami estime sa fortune actuelle à 500.000 fr. En outre du fils qui le remplacera, un autre exploite un domaine appartenant au père, un troisième est médecin et le quatrième sera médecin. Je note avec intérêt que la famille est originaire de la Valsassine dans la montagne au-dessus de Lecco,

On a remarqué que j'ai indiqué, comme dimension d'une terre de bonne constitution moyenne, la superficie nécessaire pour produire chaque jour un fromage de grana.

Assez imprévue au premier abord, cette donnée (qui perd d'ailleurs de son importance pratique par suite de la fondation de laiteries indépendantes (coopératives ou non), cette donnée dis-je, fait très bien ressortir que le but est ici la plus grande production possible de laitage.

En effet, la ferme de la Bassa est avant tout une usine à lait. Avec les eaux dont on dispose, toutes les prairies naturelles ou artificielles donnent plusieurs coupes par an. La vraie prairie milanaise, la *marcita,* mérite une courte description ; c'est une prairie permanente, pour laquelle il faut disposer d'eaux de source ; ces eaux sont assez chaudes en hiver pour qu'à leur contact la végétation reste en activité près de dix mois l'année ; elle n'est guère interrompue qu'en décembre, janvier et le commencement de février. On arrive ainsi à neuf coupes par an toutes abondantes, celles des mois chauds étant, bien entendu, plus rapprochées. Le dispositif consiste à diviser la prairie, par des fossés parallèles, en longs rectangles relativement étroits, et nivelés deux à deux en pente douce à partir d'un fossé plus élevé qui amène les eaux, tandis que, au bas de la pente, deux autres fossés, à droite et à gauche, les recueillent pour les conduire plus loin. La quantité d'eau distribuée et les pentes sont

calculées de telle sorte que toute l'année une légère couche d'eau recouvre le sol dans toutes ses parties. La *marcita* donne à l'hectare un produit moyen équivalant à 15.000 kilos de foin sec.

Une des exploitations les plus caractéristiques que j'aie pu voir a 200 hectares, dont le cinquième, soit 40 hectares en *marcites*, grâce à des sources nombreuses et abondantes, qui sont une véritable richesse; en outre, 10 hectares sont en prairies permanentes; le reste du domaine, 150 hectares, est en culture; on est assez riche en eaux pour que le riz occupe une place notable : néanmoins, d'une façon constante, la moitié de la « tournure », soit 75 hectares, est en herbages artificiels qui durent deux ou trois ans, et, bien entendu, tout cela est irrigué; d'ailleurs, toutes les terres du domaine sont irrigables.

La culture du riz commence par un labour suivi d'un nivellement soigneux; on sature le sol d'eau, puis on sème dans la boue liquide : tout ceci au printemps; dès que la plante paraît, on donne de l'eau; on en augmente la quantité au fur et à mesure de sa croissance, de façon qu'elle soit toujours à peu près noyée. En mai a lieu la *mondatura* ou sarclage; il faut enlever à la main toutes les mauvaises herbes; dans certains cas, on recommencera cette opération plus tard. Elle se fait dans un pied d'eau; il faut d'ailleurs garder le champ en eau jusqu'à la moisson qui se fait à la fin de septembre. Bien que le produit brut à l'hectare atteigne 550 francs, le fermier tend à diminuer le riz au profit de l'herbe.

C'est qu'ici, grâce aux lumières d'une comptabilité méticuleuse, tout est conçu et organisé en vue d'une production fourragère aussi intense que possible.

Il va sans dire que la vacherie ne renferme que des animaux de choix. Non seulement elle appartient tout entière aux races suisses à manteau gris; mais encore on n'emploie que des taureaux de prix et nés en Suisse; de plus, on a soin chaque année d'importer directement de la montagne un nombre de taures suffisant pour que l'on puisse vendre tous les produits de la vache dépassant la deuxième génération. La race dégénère ici rapidement, parce qu'elle vit en étable, et parce que l'herbe

hâtivement poussée n'a évidemment pas la succulence des pâturages de montagne.

Il y a sur la ferme 240 animaux d'espèce bovine, 20 d'espèce chevaline, et une centaine de porcs. On vend chaque jour en moyenne 1.450 litres de lait aux fromageries.

Je ne sais pour ce domaine quel est le fermage payé; mais sur un domaine peu éloigné, beaucoup moins bien pourvu en *marcite* et d'une étendue de 130 hectares, le fermier paie 195 francs par hectare, impôt en sus. Pour ces 130 hectares, il a sous lui 19 familles représentant 40 *obbligati* au-dessus de quinze ans, soit une famille pour un peu moins de 7 hectares, et un ouvrier pour trois hectares et demi.

Une visite dans la région orientale de la Bassa encore mal irriguée me fait toucher du doigt le bienfait de l'irrigation complète. Là, sur 110 hectares, le fermier n'a que cinquante têtes de bétail à lui, y compris quelque paires de bœufs de trait. Six à huit mois de l'année il donne l'hospitalité à une quarantaine de bêtes appartenant à un *mandriano* de la montagne; le profit qu'il en retire ainsi se borne à une vente de fourrages et à une location d'étable; pas de profit de laitage, pas de croît de troupeau. Aussi le fermier n'est-il ici, dans son costume et dans son habitation, qu'un paysan à la mine éveillée, évidemment intelligent et travailleur, mais manquant d'avance. Ce n'est pas lui qui serait venu nous prendre à la gare, comme on l'a fait ailleurs, dans une élégante victoria attelée de deux fins trotteurs...

On me dit que, dans la seule commune où nous sommes, à l'ouest de Brescia, sur les confins de la province de Bergame, il s'hiverne ainsi 500 têtes de bétail venues de la montagne.

Le personnel ouvrier. — Pour la terre de 80 hectares dont je parlais tout à l'heure, il faut un contre maître, *fattore*, et un fromager, *casaro*, payés tous les deux environ un tiers de plus que les autres ouvriers; puis une douzaine de chefs de famille représentant 23 ouvriers de tout âge, loués pour un an, employés d'un bout de l'année à l'autre, et logés dans la ferme avec tout leur monde. Suivant leurs fonctions, ils sont appelés

famigli, vachers, *bifolchi* et *cavallanti*, bouviers ou charretiers, *braccianti*, faucheurs ou terrassiers. Evidemment les salaires varient un peu avec la fonction et avec l'âge.

Indépendamment de ces *obbligati*, il faut un certain nombre de journaliers ou *avventizii*. La proportion entre ces deux éléments varie d'une ferme à l'autre; ces journaliers sont relativement plus nombreux dans les exploitations plus étendues et plus rapprochées des bourgs.

Le propriétaire trouve naturellement très lourde l'obligation de pourvoir au logement des ouvriers permanents, qui arrivent pour la plupart avec de nombreux enfants.

Dans des bâtiments construits d'ordinaire en longue file, chaque ménage dispose d'une grande pièce au rez-de-chaussée servant de cuisine, d'une pièce semblable au-dessus servant de chambre, et de la portion correspondante d'un portique existant sur toute la façade au rez-de-chaussée et à l'étage. Malgré leurs dimensions, ces pièces sont insuffisantes pour les personnes qu'elles ont à recevoir.

Presque toujours l'impression est pénible; les locaux sont souvent humides, à peine ou mal carrelés; les murs ont peut-être été enduits jadis, ils sont dégradés et sales; les fenêtres étroites et rares donnent un jour insuffisant. La différence est notable avec la région des collines, où l'élevage des vers à soie se faisant dans les logements, dont les habitants campent alors où ils peuvent, impose au constructeur de bonnes conditions de propreté ou d'hygiène.

Dans les deux pièces que nous venons de dire, habitent le plus souvent une dizaine de personnes; de plus, entre les lits et les meubles grossiers, doivent trouver place les provisions; maïs tassé dans un coin; pommes de terre en sacs, haricots et légumes divers; les instruments de travail et le bois de chauffage restent sous le portique.

Voici le résumé du contrat de travail, ou *patto colonico*, le plus fréquent.

Pour un paysan marié, les éléments en sont les suivants :

1° Salaire annuel en argent;

2° Acomptes ou pourboires hebdomadaires;

3° Aliments en nature (*cibaria*);

4° Part dans la culture du maïs et du riz (droit de bêche ou *diritto di zappa*);

5° Maison et jardin;

6° Bois de chauffage.

Quand, dans une famille donnée, il y a plusieurs membres salariés, elle a droit à une seule maison, à un seul jardin, à un seul *diritto di zappa*; les salaires, les acomptes et les cibarie qu'elle reçoit sont en proportion des hommes qu'elle fournit à la culture.

Comme nous l'avons déjà indiqué, le salaire annuel et les acomptes hebdomadaires varient suivant la capacité et le rôle de chacun; le salaire oscille de 140 à 160 francs par an; les acomptes de 40 centimes à 2 francs par semaine :

La *cibaria* remplace le droit ancien à la table commune à l'époque où le travailleur était directement nourri par le fermier : d'ordinaire, elle est représentée par la fourniture annuelle de quatre quintaux de maïs et d'un quintal de riz.

Le *diritto di zappa* consiste : 1° dans le produit de 25 ares de maïs uniquement cultivé par l'ouvrier; 2° dans le quart du produit d'un hectare de maïs cultivé également par lui ; et dans le neuvième du produit d'un hectare de riz.

Nous connaissons déjà le logement. Le jardin a environ un are : c'est là que l'on cultive les choux, pommes de terre, haricots, etc., nécessaires à la famille. Chaque foyer reçoit environ 30 quintaux de bois.

La famille a en outre le droit de glanage; elle élève, si elle le veut, quelques paires de poulets.

En outre, les femmes sont employées, moyennant rétribution à divers travaux, en particulier à la récolte des foins, au sarclage et à la moisson du riz. Elles sont payées de 0 fr. 80 à 1 fr. 15 par journées.

Le sarclage du riz est pénible pour des femmes en ce qu'il est fait toujours dans l'eau; mais il demande peu d'efforts musculaires.

En résumé, tous les membres de la famille ont une place dans le travail de la ferme, et tous sont rétribués : les femmes comme les hommes, les enfants comme les vieillards. C'est là, au point de vue social, une conséquence capitale de l'organisation du travail agricole. Non seulement elle fournit au foyer ouvrier un supplément de salaire indispensable, mais encore elle nécessite la présence sur place de familles entières et par là même elle impose le logement familial ; puis elle met le ménage à même d'avoir de nombreux enfants.

Mais cette rétribution des femmes, des enfants et des vieillards n'ayant rien de fixe, rend difficile de déterminer avec quelque précision le montant du salaire familial.

Le contrat de travail garantit à peu près partout le minimum de 480 francs pour un seul travailleur, et 840 francs pour deux travailleurs de la même famille[1]. Ce minimum a pour résultat de mettre le travailleur des champs, payé surtout en nature, à l'abri des accidents dus aux intempéries.

A titre d'exemple, prenons la famille Ottavio G. qui se compose de dix individus : le père quarante-trois ans, la mère quarante, et huit enfants, un garçon de dix-neuf ans, une fille de dix-sept ans, un fils de quinze ans, un autre de quatorze et quatre enfants plus jeunes dont le dernier a trois ans.

Cette famille donne à la ferme quatre *obbligati* :

Le père, chef bouvier, reçoit 140 francs de salaire et 75 francs de pourboires hebdomadaires; le fils aîné, charretier, reçoit 100 francs et 50 francs; le second fils 70 francs et 40 francs : le troisième 60 francs et 40 francs ; ce qui fait un total de 575 francs.

Calculée sur les bases précédentes, la *cibaria* est de 19 quintaux de maïs à 15 francs et 3 quintaux de riz à 34 francs, soit au total 387 francs.

Le droit de bêche ajoute 15 quintaux de maïs à 15 francs et 3 quintaux de riz risone à 17 francs ; au total : 279 francs.

Les légumes du jardin, les deux porcs que l'on engraisse dans un an et les volailles élevées par la famille représentent une valeur nette d'environ 180 francs.

1. Je rappelle une fois pour toutes que mes chiffres ont été pris en 1907.

Le bois de chauffage représente 40 francs, et le logement environ 50 francs.

Si l'on ajoute une évaluation de 110 francs pour le gain de la mère et de la fille réunies, ce qui est faible, on arrive à un total général de 1.551 francs, soit en chiffres ronds 1.500 francs seulement.

Par suite des fêtes et des pluies, il ne faut pas compter plus de 250 jours de travail par an.

On fait par jour quatre repas, qui, sauf le fromage, l'épicerie, la graisse, se composent de produits obtenus en nature par la famille (la mouture du maïs elle-même est payée en grain).

Ces quatre repas sont : la *colazione*, soupe au pain de maïs, environ un demi-litre : le *pranzo,* une écuelle de potage au riz avec du lard ; on y ajoute des choux, de la citrouille, des pommes de terre, des haricots, etc. et du pain de maïs ; la *merenda* se compose de pain et de fromage, et la *cena*, de polenta et de fromage.

On mange assez souvent du porc salé ; mais on ne consomme pas de lait, ni de vin non plus, excepté le dimanche, où les hommes seuls vont au cabaret.

En bien des régions de la Bassa, surtout dans celles qui font du riz, le pays est malsain. Les hommes ont un aspect fatigué et le teint jaune. Soumises à de certains moments à des travaux fatigants, épuisées par de nombreuses maternités, les femmes vieillissent avant le temps.

Les maladies visitent trop souvent le foyer et dans les conditions que nous venons dire, elles sont désastreuses pour le budget familial. Dès les premiers jours, il faut recourir au crédit : si elles se prolongent, l'avenir est grevé pour longtemps.

Non seulement le travail est dur et parfois pénible, mais encore il est mécanique et passif. On va chaque jour, sans y mener son intelligence, à la tâche indiquée par le contremaître ; d'ailleurs les cultures arborescentes ou commerciales, naturellement éducatrices, font tout à fait défaut ; puis, sauf pour quelques céréales, notre homme n'a aucun intérêt à la besogne qu'il accomplit.

L'espoir de s'élever manque, et la plupart s'abandonnent. C'est pourquoi l'on boit le dimanche et l'on préfère les places où, avec un moindre salaire annuel, on trouve des acomptes hebdomadaires plus élevés.

Si le salaire longtemps trop bas s'élève, comme ces dernières années, ou si le nombre des membres de la famille en âge de gagner s'accroît, on se vêtira bien... en dessus ; les femmes et les filles auront d'ailleurs part à ce luxe de mauvais aloi. On est mal logé ; mais on n'attache aucun prix aux locaux, mieux aérés, plus salubres et plus agréables. Dans l'alimentation si on a quelque argent disponible, on ne songera pas à acheter de la viande fraîche pour améliorer l'ordinaire, mais on dépensera davantage au cabaret et on achètera des fruits ou des friandises.

Bien entendu, on ne consacre rien à l'épargne, l'esprit d'économie et de prévoyance est ici chose complètement inconnue.

Par contre, on est trop souvent la proie de l'usurier qui se présente sous la forme de marchands nomades passant périodiquement dans les ménages et vendant de l'épicerie, des étoffes, de menus objets de parure, etc. Les prix qu'ils font rétribuent déjà usurairement leur déplacement ; c'est bien le reste quand ils offrent du crédit qui est trop souvent accepté.

On s'étonne, à première vue, que, au milieu de cette déchéance, l'ouvrier de la Bassa ait une famille nombreuse. Mais bientôt l'on comprend que le seul moyen d'améliorer la situation dont il dispose, c'est le travail de ses enfants, quand ils seront en âge de travailler ; à partir de ce moment-là, suivant son expression, il commencera à respirer. La façon dont il en profitera est lamentable, c'est entendu ; mais c'est à cela que se borne son ambition. Et c'est la pensée de cette ambition satisfaite, de ce qu'il regarde comme l'amélioration de son sort, qui peut seule expliquer, dans ces milieux, la fécondité de la classe rurale. On peinera davantage quand on est jeune ; d'ailleurs, le fardeau sera surtout pour la femme. Mais plus tard on sera soulagé...

Le contrat, nous l'avons dit, est annuel, comme celui de tous les ouvriers de la terre en Lombardie ; mais tandis que le mé-

tayer des collines est stable dans ses engagements, l'obbligato de la Bassa change de place pour un oui, pour un non; tous les ans parfois, mais en moyenne tous les deux ou trois ans. Il y a cependant d'honorables exceptions; on me montre un chef de famille qui est depuis trente-cinq ans dans la même ferme; il a obtenu un prix pour longs services. Remarquons-le d'ailleurs, il est très rare que notre homme s'éloigne de son pays d'origine, ses déplacements ne se font que dans un rayon restreint. Il n'émigre ni temporairement, ni définitivement, sauf quelquefois pour tâter des métiers inférieurs de la grande ville.

Pour l'avventizio, la misère est encore plus inévitable, parce que les chômages sont nombreux. Mais comme il est indépendant, et que les journées où on l'emploie, celles des grands travaux à la tâche, sont bien payées, de 3 francs à 7 francs, l'obbligato en profite pour gémir un peu plus sur sa condition; car sa journée à lui ne ressort pas à 2 francs; et, comme son salaire lui est surtout payé en nature, la différence apparente est encore plus grande.

Ce qui manque à l'ouvrier agricole de la Bassa (et cela explique toutes ses lacunes), c'est un bon patron. Le *fittabile* (fermier) qui n'est sur le lieu que pour la durée d'un bail, ordinairement neuf ans, qui a eu pendant longtemps surabondance de main-d'œuvre, qui ne peut intéresser son obbligato qu'à des travaux accessoires, et ne le fait marcher qu'à force de surveillance et de reproches, le paie le moins qu'il peut, comme tous les entrepreneurs, et ne s'occupe pas de lui en dehors du travail.

Sans affection pour le domaine qu'il exploite au sens le plus brutal du mot, il n'a rien de ce qu'il faudrait pour attacher l'ouvrier à la terre. Entre fermier et paysan, il n'existe que des rapports de méfiance réciproque, des projets de se tromper et des craintes d'avoir été trompé. C'est un état de perpétuelle rancune, masqué par un vernis de soumission d'un côté, de paternelle supériorité de l'autre.

Et, cependant, s'il le voulait, quelle bienfaisante action pourrait exercer le fermier sur ce monde qui dépend de lui! Il leur

apprendrait à s'unir pour lutter contre l'usurier qui spécule sur leur ignorance, et le placeur qui les pousse à changer inconsidérément de maître, parce qu'il y trouve son profit; il encouragerait chez eux l'épargne et la prévoyance; dans l'alimentation, il leur céderait, au prix de gros, du lait, du fromage quand il en fabrique, et aussi la viande des bêtes qui, sans être malsaines, sont d'une vente difficile. Il pourrait encore les grouper pour réclamer auprès du propriétaire de meilleures conditions de logement. A ces déshérités de la vie, il ouvrirait sous bien des rapports la voie du progrès. Quand ces mesures et d'autres semblables lui imposeraient quelque peine et quelque dépense, il n'y perdrait pas. Car le patronage qui est son devoir social, et qu'il refuse d'exercer, passe au politicien socialiste qui groupe en associations puissantes ces prolétaires du sol, et organise contre les fermiers des grèves formidables, en vue de relèvements de salaires justes à l'heure actuelle, excessifs peut-être demain. En même temps, le politicien cultive la haine : elle est ancienne d'ailleurs; il y a, contre les fermiers, toute une littérature populaire qui ne date pas d'hier.

Du même coup, les doctrines immorales ou irréligieuses que le socialisme apporte dans ses bagages font des progrès évidents. Sur certains points, notamment à Bergame, à Brescia, à Crémone, l'Église justement effrayée a fondé de puissantes associations catholiques d'ouvriers de la terre, destinées à faire à son profit l'œuvre utile et légitime qui se fait en dehors d'elle et contre elle. En quoi, elle a tout à fait raison.

Or, ce n'est pas seulement l'Église qui a intérêt à agir. Les propriétaires devraient comprendre qu'à brève échéance la défaillance de leurs fermiers retombera sur eux; ils devraient se grouper pour opérer ou imposer des réformes rédemptrices.

II

LE TYPE FAMILIAL

I. — LA MORPHOLOGIE DE LA FAMILLE.

C'est maintenant le lieu de se demander quels sont les types familiaux sans doute fort différents, auxquels appartient la famille ouvrière dans nos trois régions.

Si l'on juge de cette question par les apparences, par la morphologie sociale, comme le ferait encore aujourd'hui un vieux disciple de Le Play, la réponse est simple et uniforme, mais elle est en même temps déconcertante : Nos trois familles présentaient naguères la constitution patriarcale bien caractérisée, et aujourd'hui il faudrait les ranger dans cette variété de la famille communautaire désorganisée par le partage égalitaire qu'on a appelée la famille instable.

La constitution patriarcale existe encore dans les trois régions à titre d'échantillon. Les gens de cinquante à soixante ans l'ont connue prospère sur beaucoup de points. Et je suis persuadé que, il y a un siècle, elle était la seule pratiquée dans les collines, et la plus fréquente partout ailleurs, sauf probablement dans la Bassa milanaise, où elle a dû être entamée à partir du milieu du XVIIIe siècle.

Voici Pietro Z..., métayer dans la haute Brianza. Il a cinquante-huit ans, et sa femme en a cinquante-quatre. Tous leurs enfants et petits-enfants, sauf une fille mariée, habitent leur foyer, y compris deux brus; puis le vieux père, âgé de

quatre-vingt-un ans, devenu incapable de surveiller le travail, et ayant, pour cette raison, cédé la place à son fils aîné; puis un vieil oncle et sa femme, passés de la tutelle de leur frère aîné, qui a abdiqué, à celle de leur neveu; leur fils devenu veuf de bonne heure; puis deux frères du chef actuel de la famille avec leurs femmes et leurs enfants. Au total 27 personnes. Tout ce monde, sauf cinq personnes, travaille sous la direction du chef de famille, et à la culture dont il est le reggiò (chef responsable). Il pourvoit à tous les besoins de chacun, nourriture, habillement, déplacements; à tous, même à son oncle plus âgé que lui, il donne une pièce le dimanche pour s'amuser. Un fils et un neveu à lui, plus trois jeunes filles, travaillent en dehors de la famille: ils versent tous leurs gains au reggiò et sont, comme les autres, défrayés de tout par lui.

Le reggiò a l'autorité dans la famille; il a seul le maniement de l'avoir commun; il vend, il achète, et passe les baux; il règle tout jusqu'aux mariages, et il en retarde parfois l'exécution, si l'année n'a pas été bonne. Les filles apportent seules une dot (un lit, du linge, et ce qui garnit la chambre nuptiale); elles changent de famille et n'auront plus rien à prétendre de leur famille d'origine.

L'avoir se compose de bétail, d'outils, d'argent placé, et surtout de livrets de caisse d'épargne, parfois vraiment gros et se totalisant par dizaines de mille francs; quelquefois un ou deux lopins de terre que l'on donne en location. En principe, à la mort du père, c'est le fils aîné qui devient chef de la communauté à son tour. Mais s'il est peu capable ou s'il a des défauts graves, on s'entend avec le propriétaire pour lui substituer un autre frère. Et alors, le plus souvent, le détrôné se retire de la communauté.

On tient essentiellement à perpétuer la famille. Quand on n'a que des filles, l'aînée de celle-ci épouse un cadet étranger qui, par exception, sortira de sa propre famille pour entrer dans celle de sa femme. On me cite le cas très curieux de deux vieux époux qui ont perdu leur fille unique, et adopté pour la remplacer une *trovatella* de l'hospice de Côme; cette enfant adop-

tive, le moment venu, est mariée par eux, et le gendre vient sous leur toit continuer la famille. La jeune femme meurt sans enfants, et alors les vieux remarient leur pseudo-gendre qui cette fois a des enfants et continuera enfin, dans ces conditions, ses parents adoptifs. A quelques milliers d'années de distance, c'est l'histoire d'un autre communautaire, le Syrien Abraham, se créant dans Eliezer un « fils de propriété », à un âge où il a renoncé à toute descendance propre.

Quand, dans notre Brianza, la famille éprouve le besoin de se fragmenter, ou quand un membre veut en sortir, on donne à celui-ci la valeur actuelle de son avoir dans la communauté, qui se compose : 1° de son tantième dans les économies de la famille; 2° de sa part escomptée dans les récoltes en terre. La présence de sa femme et de ses enfants augmente le chiffre de ses droits, lesquels sont déterminés, sans appel, par des anciens. Puis, à partir de ce jour, il n'aura plus rien à prétendre, même à la mort du père.

Tout cela, c'est de la famille communautaire classique; et, je le répète, tout cela était, sauf des détails, le type familial courant de nos trois régions, il y a deux ou trois générations.

1° *Dans la Bassa,* ce type, qui s'était conservé surtout parmi les métayers, achève de disparaître avec le métayage lui-même. Comme nous l'avons dit, les progrès de la culture imposent ici l'agglomération des domaines et le fermage; et le fermier, qui est un véritable entrepreneur à gros risques, entend ne travailler que pour lui seul; par une conséquence naturelle, même s'il est dans une ferme modeste, il partagera également entre tous ses enfants. De même le petit propriétaire communautaire voit à sa mort ses fils se partager sa terre.

C'est une loi générale et ancienne des ouvriers du sol en notre Lombardie (comme des communautaires de tous pays) que le travail personnel plus développé et l'accession à la propriété, au moins lorsque cette propriété prend une grosse valeur, produisent le simple ménage et le partage égal, d'abord entre les enfants mâles, et bientôt sans distinction de sexe. J'en ai cons-

taté deux cas intéressants. A Gottolengo (Brescia), village de petits cultivateurs un peu maraîchers en sol très pauvre, tous en simple ménage, le progrès des méthodes culturales permet, avec le travail opiniâtre du petit propriétaire, de prospérer quand même, et les enfants sont nombreux, comme partout en Lombardie. A Castrezzato (même province), le même fait se représente. Il semble bien que, ici et là, chacun demande avec succès à ses bras, et aux progrès agricoles récents, l'aide que la communauté disparue ne donne plus.

Mais évidemment, dans cette région où les grandes usines agricoles se développent de plus en plus, le nombre des prolétaires est considerable et tout à fait dominant : et naturellement c'est chez eux que la famille apparaît le plus désorganisée sans compensation. Ici encore pourtant, comme partout dans le simple ménage de Lombardie, il reste un trait communautaire important : les enfants travaillent avec le père à son métier de cultivateur et sous sa direction, et, en tout cas, en lui remettant leur gain jusqu'au mariage et quelquefois un an ou deux encore après le mariage.

Mais c'est tout, et l'on s'en va ensuite, et les parents vieillissent dans l'isolement, et abandonnés, ils tombent trop souvent dans la misère. On compte trop facilement pour eux sur l'hôpital, le *ricovero*, et la charité publique, d'ailleurs largement dotée. Il va sans dire que, s'il y a quelque chose à prendre à leur décès, on le partage par portions tout à fait égales entre tous.

2° *Dans la région des collines* où nous passons maintenant, la communauté familiale est plus vivante, ou, pour mieux dire, moins morte. Dans le principe, la composition de la famille, le nombre le plus fréquent de ses membres, paraît avoir réglé les dimensions de l'exploitation ; aujourd'hui, c'est le phénomène inverse qui se produit, et les dimensions du domaine, fixées d'ancienne date, tendent à régler et à conserver la composition de la famille exploitante. Le propriétaire répugne, cela se conçoit, au morcellement qui entraîne des frais de construction et un remaniement des terres, et la famille patriarcale

subsiste à l'état d'association pour l'exploitation. Là où le lieu comporte plusieurs ménages, le propriétaire exige une famille nombreuse, et il en résultera parfois la présence de cousins au foyer.

D'ailleurs, dans son désir de ne pas quitter la place, la famille réalise volontiers des progrès culturaux ; et parfois le travail à la bêche s'étend pour cette raison principale, ou bien les mûriers se multiplient, ou l'on accepte avec moins de répugnance certaines innovations, les engrais chimiques par exemple. Ailleurs, par contre, le propriétaire, persuadé que le morcellement rend le travail plus intense, impose sinon le simple ménage, au moins un plus petit groupement familial. Du reste, dans chaque tenure, il ne veut avoir affaire qu'à un seul chef responsable, et il le veut capable ; et c'est pourquoi il intervient parfois dans le choix d'un nouveau chef de famille. Mais, d'une façon très générale, la composition du domaine tend à maintenir la communauté d'une façon un peu artificielle.

3° *Passons maintenant à la montagne.*

Ici le fait à peu près constant à l'heure actuelle, c'est le partage égal entre tous les enfants ou au moins entre tous les mâles (dans la plupart des vallées, les filles n'ont que leur dot, d'ailleurs plus forte relativement que dans les collines, et ensuite à peu près rien à revenir).

Et, nous l'avons déjà dit plus haut, non seulement on partage également, mais on partage à outrance et inintelligemment.

Pourtant il arrive assez fréquemment qu'on attend plusieurs années après la mort du père pour partager les immeubles, même quand il n'y a pas de mineurs ; la raison de ce retard, paraît être le désir de savoir mieux ce que l'on fera aussitôt après le partage, et d'être mieux à même, grâce au gain de nouvelles campagnes d'émigration, de se reconstituer alors un petit bien par des achats complémentaires.

Voici un cas qui accentue et prolonge la communauté, mais il est rare ; le père étant mort jeune, plusieurs enfants continuent à mettre en commun les gains annuels, l'aîné restant à la maison pour la terre et le bétail, les autres émigrant ; et il arrive que

l'un des émigrants étant fatigué, l'aîné lui laisse le soin de la maison et part à sa place. Mais cela, dans la commune de la Val Camonica où je l'observe, ne dure que quelques années. Notons que le mariage d'un ou de deux enfants ne suffit pas, dans ces familles, à dissoudre la communauté.

Ailleurs, à Luino, sur les bords du lac Majeur, où l'émigration est intense et très prospère, je retrouve dans une famille aisée composée de six frères, dont quatre ont émigré d'une façon prolongée avec succès, un cas bien caractérisé de communauté : les deux frères restés au pays, l'un et l'autre mariés, font bourse commune; ils cultivent ensemble, se livrent ensemble au commerce de bois et font en tout ménage commun. On m'affirme que des cas semblables ne sont pas rares.

Ailleurs, dans les parties hautes et retirées des vallées, je trouve des familles plus ou moins nombreuses, dans lesquelles des fils mariés vivent en communauté avec le père, ou des frères mariés en communauté avec l'aîné. Ces faits se constatent de préférence là où le troupeau est plus important, mais ils se reproduisent aussi ailleurs, et dans des familles où l'émigration se pratique couramment, soit par quelques-uns, soit par tous. Il est clair cependant que l'émigration, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, agit comme un dissolvant énergique.

Je répète que, au témoignage de tous, ces communautés familiales étaient bien plus nombreuses, il y a deux ou trois générations. Mais de la vieille communauté, il reste encore partout une pratique très caractéristique non seulement parce qu'elle témoigne du passé, mais parce que, à l'heure présente, elle empêche de confondre la famille montagnarde avec notre simple ménage à nous, Français; bien que l'émigration commence à douze ou treize ans, les fils reviennent tous les ans au foyer, et y rapportent tous leurs gains. La communauté entière persiste entre eux et le foyer jusqu'à leur mariage; ils ne s'établissent à leur à part qu'à ce moment-là; parfois même, ils attendent la naissance du premier enfant. Seulement, à titre de dot, l'année ou les deux années qui précèdent, le père leur laisse le produit de leur émigration; ils ne donnent plus alors

au foyer que leur travail d'hiver. Bien qu'ici le mariage soit très général, si, pour des raisons quelconques, des enfants ne se marient pas, garçons ou filles, ils vivent en communauté avec les parents. Je rencontre ainsi auprès de Luino, en ce pays d'émigration intense, un foyer où, à côté du père et de la mère, vivent quatre enfants non mariés déjà âgés, tandis que huit autres enfants étaient sortis de la communauté par le mariage.

Souvent, au cours d'une enquête, j'ai exposé ce qu'est le type à droit d'ainesse, dû à d'autres montagnes : le père laissant tout en pleine propriété à l'aîné ou au plus capable de ses enfants, à charge par celui-ci de recevoir et de nourrir au foyer les célibataires qui ne voudront pas émigrer, ou les émigrants qui reviendront au pays sans pouvoir s'établir à leur compte; à titre de compensation, les uns et les autres devant, par leur travail sur place ou par l'envoi d'économies, contribuer au maintien du foyer. Ceci dit, je demandais si l'on connaissait ou si l'on avait connu ce type ou quelque chose d'approchant; la réponse était invariablement négative.

Le tableau est complet dans nos trois régions, et, à nous en tenir aux doctrines de Le Play, nous voici amenés à chanter, sur un pays prospère, le *lamento* de la décadence déjà commencée, comme l'a fait jadis Claudio Janet sur les États-Unis.

Mais si, conformément à nos vues nouvelles, nous envisageons surtout l'orientation psychologique de chaque type et l'éducation qu'il donne aux jeunes, la scène change du tout au tout, et cela non seulement de nos jours, mais à date ancienne, et même au temps où la morphologie communautaire était intacte.

II. — LE TYPE FAMILIAL DE LA MONTAGNE.

Dans la montagne, nous savons déjà que la culture en pentes raides fait du paysan un laborieux et un économe à outrance. Ces qualités précieuses découlent directement et intensivement du travail sur place. De plus, cet amour du labeur et de l'économie, joint à la difficulté des communications, dresse notre montagnard à faire par lui-même tout ce dont il a besoin : non seulement il est pâtre, laboureur, faucheur et vigneron ; mais il est terrassier, charretier, maçon, menuisier, charpentier ; et, dans la famille, chaque enfant apprend de son père à se servir ainsi de ses pieds, de ses mains et de son intelligence. Et quelle belle école de gymnastique physique que la montagne ! Et aussi quelle école d'indépendance et d'élévation morale sous le regard de Dieu ! Comme on est bien son maître dans ce milieu où chacun travaille pour soi, où l'on ne sait même pas ce que peut signifier le mot de maître ou de patron !

Et puis nous le savons, pour garder sa place en haut, il faut à tout prix aller gagner sa vie en bas.

Pour les enfants, les récits de ceux qui reviennent, pour les adolescents la direction de ceux qui les conduisent, sont également éducateurs. Notre émigrant débute dans le métier où l'a conduit son père ou son frère plus âgé ; souvent il s'en tiendra à ce métier, c'est celui des émigrants de sa vallée ou de son village ; mais très souvent aussi, il en changera au gré des circonstances et de sa formation première ; son éducation lui a appris à se retourner.

C'est ainsi que la petite culture acharnée explique deux traits bien nets de la psychologie de l'émigrant de nos montagnes : sa science du débrouillage et son ambition de progresser. En d'autres pages de cette revue, j'ai développé la genèse de ces qualités : je prie le lecteur de s'y reporter.

Mais cet acharnement à la culture, d'où vient il lui-même ? De la libre vie des sommets, de l'amour de l'indépendance qu'elle

engendre, amour qui ramène, coûte que coûte, l'émigrant à la montagne, et lui fait accepter un labeur invraisemblable pour s'y maintenir. Qu'on veuille bien me relire encore, dans les trois pages de mes *Vues d'ensemble sur la Montagne*, consacrées au rôle de l'isolement.

Or, cette science du débrouillage, cette ambition de progresser, cette soif d'indépendance, et ce retour final à la libre vie des montagnes, c'est, je le rappelle, tout le semi-particularisme [1].

J'ajoute ici trois remarques :

A la vérité, c'est à une époque rapprochée de nous que la communauté montagnarde a fait place au simple ménage. Mais il faut bien se rendre compte que depuis longtemps cette communauté n'avait rien, sauf des formes extérieures, qui ressemblât à la communauté postpatriarcale des plaines. Depuis longtemps elle n'avait plus pour but, comme cette dernière, de dispenser de l'effort; elle était tout autre chose : un groupement, une coordination d'efforts intenses pour maintenir un foyer qui manquait d'assiette; pour cette tâche de plus en plus ardue, elle modelait la tâche de l'enfant sur celle de l'homme, dans une culture pénible; et ensuite elle unissait en un faisceau moral des efforts dispersés et séparés par la distance.

A certaines époques, elle était d'ailleurs aidée dans sa défense par des faits qui venaient la renforcer en diminuant la nécessité de l'émigration. Indiquons les fabrications locales en atelier domestique. On a longtemps été sur place, dans certaines vallées, chaudronnier, armurier, fabricant de meubles, etc.; on utilisait ainsi le métal de la fonderie voisine ou le bois de la forêt. Ces ressources ont disparu à date récente avec les hauts fourneaux, ou bien elles ont été tuées par la concurrence urbaine. Ailleurs d'autres industries locales sont plus difficiles à expliquer; ainsi sur le Mottarone on fabriquait, on fabrique encore, des parapluies grossiers dont tous les paysans du lac font usage. Parmi les faits qui ont ralenti l'émigration pour un temps, il faut ranger le déboisement, œuvre néfaste du XIXe siècle due

1. Pour tout ceci, *les Types familiaux* dans *la Science sociale* de décembre 1910, en différents endroits, et surtout p. 45 et suivantes.

aux routes des montagnes, qui a eu du moins, tant qu'elle a duré, ce résultat, de maintenir sur place beaucoup d'ouvriers.

Mais pourquoi dans nos montagnes, quand la communauté à forme postpatriarcale a disparu, n'est-ce pas la famille à droit d'aînesse qui l'a remplacée? Pourquoi est-ce le simple ménage? Je l'ai indiqué ailleurs, mais je le rappelle d'un mot : parce que l'émigration, courte par la distance et le temps, à laquelle on se livrait dans le principe, permettait à tous les hommes de s'absenter du foyer, sans y laisser d'autres gardiens que les femmes. En des contrées différentes où l'émigration appelait son homme au loin, elle se prolongeait forcément; et il n'était pas rare de voir, dès le départ, certains fils s'en aller avec la pensée de s'établir définitivement ailleurs. En faisant un aîné, le père devait alors s'assurer un soutien pour ses vieux jours, et se survivre à lui-même pour ceux de ses enfants, en nombre incertain, qui retomberaient sur le foyer ancestral.

III. — LE TYPE FAMILIAL DE LA COLLINE

Passons maintenant à la colline. Ici nous nous rendons compte que, avec ses cultures arborescentes à gros profits, avec son commerce de bétail dont tout le bénéfice est pour le cultivateur, avec la fabrication commerciale qui pénètre le foyer, le domaine transforme la mentalité du simple laboureur, et il la transforme au fur et à mesure du développement de ces divers travaux, qui, d'accessoires, deviennent principaux.

Notre homme n'est plus simplement un cultivateur de la glèbe; les soins variés et raisonnés à donner à l'arbre aiguisent son esprit et le rendent ingénieux et prévoyant : les profits à retirer de cette culture et de son bétail l'orientent vers le petit commerce et la petite spéculation. En même temps, la fabrication ménagère le met en contact avec le commerce plus important de la ville voisine. Malgré tout cela, il reste essentiellement de petite vie, de petits moyens; et l'économie lui est non moins nécessaire que le travail, s'il veut boucler son

budget. Les jeunes trouvent donc dans le métier paternel, dans le travail qu'ils ont sous les yeux au foyer, une formation excellente au commerce de détail, à la petite entreprise personnelle, comme au travail constant et ordonné, et à l'économie.

En même temps, à mesure que le travail se développe, les membres de la famille soumis au reggiò tendent à ne plus se regarder comme des mineurs sans droits sur l'avoir commun, mais comme des copropriétaires consentant provisoirement à rester dans l'indivision en vue d'un effort commun plus profitable. Ce n'est plus la famille, c'est l'atelier qui les groupe.

On a d'ailleurs toujours vu le groupe familial prospérer grâce à l'union et aussi à la collaboration du patron; on a appris à être entreprenant, mais pas à soi seul, en groupant vers un but certain des efforts actifs sous une influence directrice ; et ainsi notre région des collines est une vraie terre d'élection pour les associations coopératives constituées chacune avec un but spécial et déterminé : associations coopératives de crédit, banques populaires, caisses rurales, caisses de prêts sur l'honneur; associations coopératives d'épargne, plus ou moins fondues avec les précédentes ; associations coopératives de production, particulièrement de laiterie et de fromagerie ; syndicats agricoles pour l'achat des semences, d'engrais et de machines; associations coopératives de consommation sous des formes multiples : boulangerie, épicerie, et objets variés. Évidemment ces dernières sont plutôt l'apanage des agglomérations (villes ou gros villages). C'est là aussi que se développent surtout les sociétés de secours mutuels, et des associations ouvrières de corps de métiers, menuisiers, chaudronniers, maçons, etc.

Dans la culture qui nous intéresse davantage, nous relevons deux exemples d'associations originales entre colons partiaires d'un même domaine :

Une grande terre qui réunit près de deux cents petites exploitations a constitué, à côté du syndicat agricole voisin dont on profite largement, une coopérative propre, pour la mise en commun d'instruments de culture et d'animaux reproducteurs, et aussi pour la vente des produits sous la marque collective

du domaine. Ailleurs l'association des colons a pour but d'évincer un fermier général. En effet, au nombre des propriétaires lombards, figurent beaucoup d'institutions de bienfaisances ou œuvres pies possédant de grands domaines qu'elles ne peuvent gérer directement et qu'elles ont affermés à bail. Le fermier, qui intervient ainsi entre le propriétaire et les colons, est aussi onéreux à l'œuvre qu'aux paysans. Ici et là, mais trop rarement encore, les colons ont formé des sociétés qui remplacent cet intermédiaire.

D'une façon générale, les associations sont nées spontanément dans ce milieu des collines dressé tout à la fois au travail, à l'économie, au désir de réussir et à la compréhension de l'effort groupé dans un but donné. Ici le grand mérite de Luzzati, et des autres initiateurs de la coopération, est d'avoir su proposer des formules en harmonie avec le milieu : en toutes choses, d'ailleurs, la réussite est à ce prix.

Et puis, dans cette région, des institutions, inertes chez nous, ont pris, pour le plus grand bien d'autres parties de l'Italie, une organisation vivante et agissante. C'est ainsi que nos caisses d'épargne, réduites à la honteuse besogne de drainer l'argent des petites bourses pour augmenter la dette flottante de l'État, font fructifier, là-bas, leurs dépôts par des prêts sur warrants ou des placements dont elles sont en partie maîtresses, font des allocations à des œuvres de bienfaisance ou de progrès social, et se gouvernent elles-mêmes dans une assez large mesure.

A Brescia, un exemple pris entre mille, l'histoire de l'école d'agriculture Pastori, montre comment les entreprises de bien public naissent et se développent en ce pays. En 1866, quelques agriculteurs, voyant que leurs enfants manquaient d'enseignement technique, se réunirent, en versant chacun 50 francs, pour fonder dans une chambre un cours confié à un professeur; celui-ci débuta avec dix élèves. Bientôt deux ou trois des fondateurs se portèrent garants d'un bail vis-à-vis le propriétaire du noyau de la propriété actuelle ; les démonstrations pratiques se firent d'abord sur 20 hectares. Ayant fait leurs preuves, les initiateurs obtinrent un subside de la chambre de

commerce. Puis la province s'intéressa à eux, et l'école devint institut provincial. En 1885, elle fut enfin adoptée par l'État, tout en gardant son autonomie, et en continuant à faire elle-même ses programmes. A la même époque, elle recevait d'un généreux bienfaiteur, le docteur G. Pastori, un domaine de 200 hectares, valant 400.000 francs; et un don en argent de 200.000 francs. En France, l'initiative privée n'eût rien fait que pétitionner auprès des pouvoirs publics. En Angleterre, la fondation eût pu être le fait d'un initiateur isolé, et sans doute celui-ci ne se serait pas laissé absorber. Ici on a débuté par une petite association qui a grandi rapidement, et qui a fait adopter son œuvre par les pouvoirs publics tout en stipulant l'autonomie indispensable. Le procédé de fondation est peut-être inférieur à ce qu'il eût été en Angleterre ; mais combien il vaut mieux que ce qu'il est chez nous!

On pourrait développer largement tout ceci, et certes le sujet en vaudrait la peine. Mais j'en ai dit assez pour montrer qu'ici encore nous avons devant nous tout autre chose qu'une communauté postpatriarcale ordinaire, s'acheminant vers la désorganisation en simple ménage ordinaire. Cet esprit d'entreprise par l'association, qui est le résultat si net de la vie des collines, constitue le type dans une très réelle originalité.

Suffit-elle, cette originalité, à créer une espèce familiale encore inconnue : celle que M. de Tourville entrevoyait dans les environs de Milan? Peut-être; mais, pour ma part, je n'oserais l'affirmer.

IV. — LE TYPE FAMILIAL DE LA PLAINE.

Passons maintenant à la Bassa prise, comme nous l'avons fait tout à l'heure, dans son spécimen le plus accentué, celui du Milanais. Ici encore le type familial vaut mieux que ne le ferait croire sa morphologie désorganisée; il a une puissance de travail imprévue au premier abord. C'est que notre prolétaire

d'usines agricoles ne réussit à se louer que s'il est laborieux, au moins à la manière d'une vaillante bête de somme, ou, si l'on veut, d'un bon esclave antique : il est donc, lui aussi, par sa situation même, dressé au travail et au travail intense ; mais en même temps au travail passif et inintelligent.

Mal patronné comme il l'est, il cherchera ailleurs cette Providence globale que devrait être son chef naturel, le patron de travail. Il la trouve à l'heure actuelle, nous le savons, dans un groupement politique, dans le clan socialiste qui lui promet tout. L'Église, pour réagir contre cette concurrence anticléricale, s'est mise, sur certains points, aux œuvres sociales, avec une réelle activité, et aussi une certaine pointe de socialisme. Par l'une et l'autre influence, notre paysan a déjà obtenu des relèvements de salaires, d'ailleurs parfaitement équitables. Mais il ne paraît pas destiné à aller aux doctrines extrêmes : il sent trop la nécessité du capital et de la direction patronale dans le travail qui le fait vivre pour rêver de s'en passer ; trait bien significatif, c'est à l'Occident de l'Adda, là où le fermier est le plus puissant et aussi le plus désagréable dans ses rapports, que le prolétaire de la terre est le moins entamé par le socialisme.

Ici nous croyons bien n'être qu'en face d'une variété de communautaires postpatriarcaux désorganisés par le défaut de patronage, et repris par le clan caractéristique, par le clan artificiel, providence globale.

V. — VUE D'ENSEMBLE SUR LES TROIS TYPES.

1° On comprend mieux maintenant quel beau champ d'étude offre la Lombardie à deux problèmes sociaux de premier ordre : celui de l'émigration et celui de la natalité.

Très développée dans certaines régions lombardes, pourquoi l'émigration est-elle nulle dans d'autres ? Pourquoi la natalité est-elle florissante dans nos trois types de famille, malgré les différences profondes qui les séparent ?

Ces deux questions principales, et bien d'autres qui en découlent, tout vous les pose en cette belle province. Dans la mesure des lumières que j'ai recueilies là-bas, j'y ai répondu au cours de mon étude sur les Types familiaux. Je n'y reviendrai pas. Je me borne à rappeler que les communautaires en simple ménage de la Bassa m'ont fait voir le point critique à partir duquel le simple ménage est ou prolifique ou stérile; et que, dans l'émigration lombarde, nous avons trouvé un des signes les plus révélateurs de la valeur éducative des races.

2° Des trois types familiaux que nous venons de passer en revue dans la montagne, dans la colline et dans la plaine, lequel a joué pour notre province le rôle prépondérant? En d'autres termes, lequel est le plus lombard?

A mon avis, c'est le type des collines; non pas qu'il soit le mieux outillé à l'heure actuelle, mais il est à la fois plus ancien et représenté par une population bien plus dense.

C'est lui, tout d'abord, qui a le plus marqué la grande ville de son empreinte. Il semble que, transporté sur ce théâtre plus vaste par des étapes graduées dans le commerce du village, puis dans le commerce de la petite ville, le Brianzain ait donné naissance au grand commerçant milanais, si ami des efforts associés, et de l'initiative mitigée par la prudence.

Puis le type des collines pris comme point de départ explique tout ce que les deux autres types ont d'original.

Le cultivateur plus acharné de la montagne peut avoir eu pour ancêtre le cultivateur déjà acharné de la colline. D'ailleurs tous les deux pratiquent beaucoup la bèche, et ils ont des mélanges analogues des cultures vivrières et arborescentes. Des émigrants brianzains, voulant échapper à l'autorité seigneuriale, ont pu se réfugier dans ces vallées qui paraissent si rebelles à la culture; seuls n'avaient-ils pas ce qu'il fallait pour les mettre en valeur? L'étroitesse du lieu les a ensuite pliés progressivement à l'émigration, en les dotant de toutes les qualités qui la préparent ou qui en dérivent.

D'autre part, supposez le métayer des collines se répandant sur la plaine et évinçant progressivement les communautaires

indigènes des régions les plus fertiles, et vous expliquerez deux choses : le métayage jadis pratiqué en beaucoup de points de la Bassa, dont il a été chassé par le développement de l'irrigation, et surtout cette endurance au travail et cette sobriété native, qui sont les deux qualités du paysan de la plaine, même sous le régime du grand domaine.

Il est clair d'ailleurs que les choses n'en sont pas restées à cette simplicité : dans cette sorte de vase clos qui s'étend des sommets au grand fleuve, les réactions ont été fréquentes et intimes, et il est clair que la montagne a dû, par des infiltrations lentes et continues, agir à son tour sur la colline et sur la plaine. Cela apparait clairement, si l'on admet avec nous que l'émigration de nos Alpes a été d'abord une émigration courte, et si l'on remarque que, encore à l'heure actuelle, les paysans de la montagne descendent de plusieurs façons sur la colline et sur la plaine dans des métiers agricoles.

Un fait en dit bien long, quand on y réfléchit, sur le rôle considérable qu'ont dû jouer de tout temps les infiltrations de la montagne. Ce sont les habitudes de vie sobre, et aussi d'épargne à outrance, qui se retrouvent partout à la base du type lombard. Dans la plaine même où le découragement fait perdre de vue les espoirs nés de l'épargne, on vit de si peu et il est si clair que l'épargne était de tradition ancienne ! Or, ce trait qui a marqué la race d'une si profonde empreinte et qui est une de ses puissances, ce trait-là atteint son maximum dans la montagne, et s'explique mieux qu'ailleurs par les circonstances de la montagne.

3° Ceci nous amène à une dernière question :

Dans quelle mesure, à l'heure actuelle, nos trois types familiaux émigrent-ils vers la ville, et quels contingents lui apportent-ils ?

La réponse des faits est intéressante, et elle confirme tout ce que nous venons de dire. Considérons surtout le phénomène à Milan. Bien entendu, il ne s'agira ici que des éléments destinés à se fixer dans la grande ville.

La Bassa fournit des recrues aux métiers inférieurs : terras-

siers, charretiers, manœuvres, égoutiers, chauffeurs, etc., lesquels réussissent dans leur nouvelle profession lorsqu'ils sont économes, mais n'arrivent trop souvent qu'à vivre d'une façon plus misérable.

Les collines fournissent l'immigration locale la plus importante ; leurs fils, s'ils viennent des champs, émigrent dans l'industrie comme ouvriers, et, s'ils viennent du village, dans le commerce comme commis et employés ; ils s'insinuent partout où il faut de l'intelligence et de l'activité ; ils arrivent rapidement à être contremaîtres ou petits patrons. Et le fait est ancien : si l'on ouvre un annuaire de Milan, le *Savallo* par exemple, on trouve, le même nom propre porté par cinq, dix, vingt chefs de maison ; et ce nom, qui est ici nom d'hommes, est un nom de village de la région sèche, et très principalement de la Brianza.

Cependant les collines du nord-ouest ont moins donné à Milan. Jadis elles étaient sans valeur, et maintenant elles sont, depuis un siècle, le siège d'une industrie locale intense qui absorbe, après l'avoir drainé au loin, le trop-plein de la population culturale ; c'est le groupe fameux de Gallarate, Busto Arsizio et Legnano. En revanche, le maire actuel de Milan, le sénateur Ponti, est le petit-fils du plus ancien industriel de Gallarate.

C'est assurément la montagne qui donne le plus de parvenus, c'est-à-dire de ces hommes exceptionnellement doués qui, partis de rien, arrivent en quelques années à de grosses situations patronales ; mais bon nombre de ceux-là se fixent à l'étranger, là où ils font fortune, ou reviennent dans leurs montagnes. C'est le petit nombre qui se dirige sur la grande ville italienne ; cependant on trouve encore un certain nombre de montagnards dans la classe patronale de Milan. Ici, les Alpes sont surtout représentées par des Suisses, grands employés ou chefs d'industrie, qui se naturalisent facilement ; suisses italiens ou français, mais surtout suisses allemands. Par contre, à Bergame, centre industriel voisin très considérable, et situé au bas du massif alpestre italien le plus important, tout le personnel d'élite des usines, depuis l'ouvrier jusqu'au patron en passant par le contremaître, est principalement montagnard. Dans mes souvenirs de la Val

Camonica, je retrouve deux frères qui, partis avec rien de leur village, ont fondé à Brescia, la grande ville voisine, un commerce de vins très considérable. Ils ont des wagons-citernes, et des vignobles jusqu'en Sicile; ils possèdent aujourd'hui une grosse fortune. C'est, me dit-on, le meilleur exemple; mais, à Brescia même, on en trouverait plusieurs autres.

J'ajoute que, dans nos trois régions, les familles d'élite qui se sont élevées sur place, grands fermiers dans la Bassa, commerçants ou industriels dans les collines, émigrants enrichis dans la montagne — ces derniers en assez grand nombre — donnent leurs fils aux professions libérales et au grand commerce de Milan, pendant qu'un ou deux de leurs frères continuent, là où elle s'est exercée, en province ou au loin, la profession paternelle.

Et il paraît bien en avoir été ainsi de tout temps.

On comprend d'ailleurs que, rajeuni et vivifié par tous ces éléments, le vieux Milanais voie également surgir de son sein des individualités éminentes.

Au surplus, ce vieux Milanais a déjà personnellement une vraie valeur, dont nous allons maintenant essayer de nous faire une idée.

III

L'ACTION PATRONALE

Le patron lombard, même le patron de culture, le propriétaire du sol dont nous avons saisi l'action, mais que nous n'avons rencontré nulle part aux champs, est essentiellement un urbain; il constitue l'élément le plus caractéristique de la ville lombarde. A travers l'histoire, étudions-le bien rapidement, et la ville avec lui.

I. — LE PATRON LOMBARD DANS L'HISTOIRE.

Sans remonter aux Romains, auxquels cependant Milan, comme la cité italienne en général, doit en partie sa vigoureuse constitution et sa vie municipale intense, il est facile de se rendre compte que notre classe patronale lombarde est le résultat de trois formations : conquérants guerriers plus ou moins particularistes à l'origine, grands commerçants à toutes les époques, grands industriels surtout à date plus récente.

Au VIe siècle, le pays est envahi par les Longobards. Ils s'installent les uns dans les villes, les autres à la campagne, au centre de domaines ruraux.

Les chartistes, qui veulent tirer toute science des documents écrits, hésitent sur le rôle cultural que les Longobards ont joué dans ces domaines.

Mais, d'une part, les Romains de la décadence n'ont guère pu

apporter dans le pays que l'exploitation collective, reste du grand atelier d'esclaves dirigé par des gardes-chiourme.

D'autre part, d'après ce que nous savons, surtout par la science, au sujet des origines de la famille particulariste, il est à croire que les Longobards, ayant habité les bords de la Baltique, à l'ouest de l'Oder, avaient emmené, dans leurs troupes forcément composites, des éléments plus ou moins particularistes, et devant à cette formation deux choses : l'amour de la culture et le sens de la responsabilité humaine.

Ceux-là avaient, tout autrement que les Romains, ce qu'il fallait pour organiser les vaincus attachés à la glèbe en tâcherons intéressés, c'est-à-dire pour inventer le colonage partiaire[1] avec la responsabilité du chef de famille.

Et naturellement ils installèrent leurs exploitations dans les parties les plus fertiles du pays, c'est-à-dire dans les collines de la Brianza et de quelques autres régions morainiques. Là on avait sans doute des forêts à arracher, mais ce n'était rien à côté de ce qu'il y avait à faire pour mettre en valeur les sables et les marais de la plaine. Il n'est donc pas impossible de voir en eux les créateurs du système cultural, et, par contre-coup, du type familial des collines.

Au VIIIe siècle, la conquête de Charlemagne et la domination franque ne firent sans doute que confirmer ce système d'exploitation du sol. En différents points des collines, au-dessus de Brescia par exemple, on appelle encore Francia, « pays des Francs », une région où le système cultural fait songer au travail intense de la montagne.

Au XIIe siècle, la querelle des Investitures, devenue bientôt la lutte de l'indépendance italienne contre l'Empire, rappela aux conquérants longobards et francs leurs origines, et les groupa autour du souverain germanique. Bientôt la fameuse Ligue lombarde, union des communes naissantes, sous le patronage des évêques, triompha du pouvoir impérial, et dépossèda en

1. C'est d'ailleurs ce que je lis dans un passage de Paul Diacre toujours discuté : le mot *tertiati* y désigne, suivant moi, le tierçage (métayage au tiers), encore pratiqué en Lombardie.

grand nombre ses alliés de leurs châteaux et de leurs domaines. L'affranchissement des serfs paraît dater de cet époque.

Si les villes lombardes ont pu mener contre l'Empire cette lutte victorieuse, c'est qu'elles sont, dès lors, florissantes et puissantes par le commerce.

A la fin du XIe siècle, Milan compte déjà trois cent mille habitants.

La bourgeoisie qui la gouverne fait le trafic des blés et des laines; en même temps, elle fabrique des draps, des armes et des bijoux. Un siècle plus tard, elle y ajoute la soie. Mais, surtout dès le XIIe, elle est le centre du vaste ensemble de commerçants et financiers italiens connus dans l'histoire sous le nom de « Lombards ». Par eux, elle détient ou dirige le grand commerce entre l'Orient méditerranéen et le nord-ouest de l'Europe; de ce dernier côté, elle est l'aboutissement des grandes routes alpines du Simplon, du Gothard, du St-Bernard, du Splugen, de la Maloja et du Stelvio. Les Lombards ont en Égypte, à Chypre, en Syrie, des succursales de leurs maisons de Gênes, Florence, Sienne et Pise. Ceux de Milan en ont en France et en Allemagne; bientôt celles-ci sont nombreuses à Paris et à Londres. Grâce à leur réseau d'associations, ils purent être les banquiers des Croisés; en 1191, ils leur avancent déjà des sommes considérables.

Une autre association moins connue, mais encore plus caractéristique du milieu milanais où elle est née, où elle a grandi, c'est la corporation religieuse des *Umiliati*. C'était, dans le principe, une Confrérie de laïques cherchant à vivre plus chrétiennement. Sur cette confrérie, vint se greffer d'abord un ordre d'hommes et un ordre de femmes vivant dans des communautés séparées. Bientôt il s'y superposa un autre ordre de prêtres. Or, tout ce monde-là, continuant en religion le travail dont il vivait dans le siècle, organisa d'abord de vastes ateliers pour l'élaboration de la laine et le tissage du drap. Un peu plus tard, il y joignit l'industrie de la soie, et ensuite toute sorte de commerces. Les Humiliés arrivèrent, dit-on, à grouper 60.000 ou-

vriers en laine; ils en réunirent encore 40.000 pour la soie.

Comme ils offraient, au moins dans le commencement, des garanties spéciales d'honnêteté, on leur imposa la perception de ce qui répondait alors à nos octrois; ils devaient se tenir aux portes des villes pour peser et mesurer farines et grains : ils y furent contraints, disent les textes, sous les peines les plus sévères : on les menaça de confisquer leurs biens, de fermer leurs moulins, de leur interdire tout commerce. Leurs état-majors en arrivèrent bientôt à rouler sur l'or, à mener joyeuse vie, à mériter enfin le surnom pittoresque de frères jouisseurs, *frati Godenti*. Au XVIe siècle, ils étaient assez riches pour prêter de grosses sommes à Henri VII et à la République. Au XVIe, ils se crurent encore assez puissants pour se révolter contre saint Charles Barromée qui avait voulu les réformer; ils ne craignirent pas d'attenter à sa vie. Ils furent alors abolis par Pie V.

C'est aussi à la fin du XIIe siècle, qui vit tant de grandes choses à Milan, que les Cisterciens commencèrent à organiser dans la Bassa le fameux système d'irrigation qui devait faire la prodigieuse fortune de cette région; ils furent aussi les inventeurs de la prairie à *marcita*.

A travers les siècles, la fabrication et le commerce de la soie n'ont pas cessé de développer la prospérité de Milan. Aujourd'hui la Lombardie produit annuellement 17 à 18 millions de kilos de cocons; c'est-dire trois fois ce qu'en produit le Piémont, et deux fois ce qu'en produit la Vénétie. La région lyonnaise est dépassée depuis longtemps.

A l'aurore du XIXe siècle, la machine à vapeur vint transformer l'industrie du tissage; Gallarate vit naître le premier tissage de coton : il s'en développa bientôt d'autres dans toute la région, puis vinrent les grandes usines à moteur mécanique pour la soie, le lin et la laine. Tous ces tissages trouvèrent dans le pays une population féminine préparée de longue date à la conduite des métiers, et la main-d'œuvre est jusqu'à présent assez bon marché pour que des tissages de coton milanais,

malgré le prix élevé du charbon dans le pays, puissent vendre, dans l'Amérique du Sud, leurs produits tissés avec des cotons de l'Amérique du Nord.

Après les tissages, se sont développées au nord de Milan les grandes usines métallurgiques du groupe de Gallarate, Busto Arsizio et Legnano. Elles trouvaient là trois choses, les fontes de première fusion et le charbon à leur descente du nord, et la main d'œuvre masculine en excédent aux foyers voisins de la Brianza.

Depuis quelques années, on capte avec une activité fiévreuse les forces hydrauliques de la région haute, et d'immenses transmissions électriques sillonnent la campagne dans tous les sens. Cette transformation de la force motrice est en train de donner un essor prodigieux à toute cette industrie déjà dotée d'une main-d'œuvre de choix pour l'adresse et l'intensité du travail. On comprend, à cette dernière indication, que la région des usines est surtout celle des collines, et plus généralement la région sèche. Cependant les transmissions commencent à descendre fort bas dans la plaine.

II. — LE PATRON LOMBARD DANS SA MENTALITÉ.

Composée de marchands depuis plusieurs siècles, l'aristocratie milanaise a toujours subi un maître sans trop de difficulté, à la condition que sa vie commerciale et ses libertés municipales n'en fussent pas troublées. Le gendarme lui importait assez peu; les Visconti, les Sforza, la France, l'Espagne, l'Autriche l'ont tour à tour dominée sans qu'elle s'en soit beaucoup souciée. C'est, de tout temps, une ville républicaine avec des institutions oligarchiques qui a vécu sous ces différents maîtres. Le *Consiglio grande* était composé de neuf cents membres pendant une bonne partie du moyen âge. Au-dessous de lui, il y avait une commission pour expédier les affaires, *la Credenza*, et un consul élu tous les ans.

Jamais le noble milanais n'a dérogé par le travail. Le com-

merce et la fabrication ont été nobles d'une façon très générale jusqu'au XVIe siècle inclusivement, et certains membres de l'aristocratie ont continué à fabriquer et à commercer jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. A l'époque actuelle, on pourrait citer, comme une exception rare à la vérité, les Visconti qui sont encore commerçants, quoique sans se mettre en nom.

La noblesse milanaise n'est véritablement oisive que depuis Napoléon Ier.

Depuis le courant du XVIe siècle, elle s'était réservée les professions libérales lucratives : architecte, ingénieur, professeur, notaire, avocat, jurisconsulte, etc. Le conseil de ville des deux siècles précédant la Révolution ne se composait plus que d'hommes de lois. Par une conséquence naturelle, les lettres et la culture générale était en honneur. Il y a lieu de noter, comme bien caractéristique du milieu milanais, la considération spéciale dont jouissent, depuis la Renaissance et encore aujourd'hui, l'ingénieur et l'homme de loi : deux professions indispensables à des commerçants et à des fabricants.

Aujourd'hui encore, un des traits dominants de la noblesse milanaise, c'est l'estime de l'argent, héritage nécessaire de l'origine paysanne et du labeur commercial tant de fois séculaire. Pour les uns, cette estime de l'argent, c'est une tendance exagérée à thésauriser; pour le plus grand nombre, c'est le besoin de ne pas laisser ses capitaux improductifs.

Non seulement on veut être riche; mais, toujours par tradition commerciale, par suite du besoin qu'avait le commerçant d'affirmer son crédit, on tient à le paraître. On a d'abord à la ville un palazzo à façade imposante, puis, en Brianza ou sur les lacs, une luxueuse maison de campagne. Mais surtout, comme la terre est le grand moyen de montrer sa fortune en même temps que le placement le plus sûr, notre commerçant enrichi n'a jamais craint de la payer cher, et de lui accorder largement les dépenses qu'elle demande. C'est là un des traits du patronage terrien en Lombardie : la richesse foncière actuelle est faite, pour une grande part, des améliorations à fonds perdu des générations précédentes.

Puis on apportait, à la gestion de cette part de sa fortune, ses qualités de commerçant fabricant. On comprenait les méthodes progressives suggérées par les spécialistes, et on les appliquait. Et l'on imposait au personnel cultural le supplément de labeur et d'activité correspondant à ces progrès, comme on l'aurait imposé dans la maison de commerce ou dans l'atelier de fabrication. La formation commerciale du patron a été ainsi une des causes du dressage des paysans au labeur soutenu et intense.

Mais comme on est urbain renforcé, et que d'ailleurs on a à la ville d'autres affaires, on n'est propriétaire qu'à distance, et c'est de la ville que l'on s'occupe de sa terre.

Tout cela explique les qualités et les défauts de notre propriétaire foncier à l'heure actuelle.

Or, il ne s'agissait pas seulement, pour cette race avisée, de faire sa fortune, il fallait la conserver et la perpétuer dans sa famille. Et alors, de toute ancienneté, dans le commerce, dans la noblesse, et dans la bourgeoisie qui aspire à monter, nous trouvons un droit d'aînesse d'espèce particulière, qui est une sorte de consolidation du système héréditaire de la communauté paysanne.

Par une disposition de dernière volonté, par le *fedecommesso*, on fait non pas seulement un aîné pour la génération suivante, mais un aîné à chaque génération pour un nombre indéterminé de générations, aussi longtemps, que, dans la descendance directe, il y aura au moins un mâle. Les filles n'ont droit qu'à des dots, et les autres fils à des facilités restreintes pour s'établir. Dans la haute noblesse, les cadets visent surtout aux bénéfices ecclésiastiques; dans la petite noblesse, ils se contentent du métier militaire, moins lucratif et moins estimé.

Les bourgeois, de leur côté, laissent tout ce qu'ils peuvent à leur fils aîné, en vue de l'achat d'une charge qui lui ouvrira la noblesse.

Aujourd'hui encore, tout ce qui est vraiment riche s'inspire de cette tradition; on lègue à l'aîné la quotité disponible qui,

d'après la loi italienne, est de la moitié. Cela est tout à fait admis par l'opinion noble, qui, au contraire, trouve extraordinaire qu'une sœur par exemple reçoive autant que son frère.

C'est aussi la pratique courante des parvenus de la grande industrie qui ne pourraient sauver autrement leurs usines.

Ce droit d'aînesse d'avant la Révolution explique fort bien deux choses :

1° Les améliorations à fonds perdu pour la terre : on travaillait pour toute sa descendance ;

2° La perpétuation séculaire de la propriété dans ces mêmes mains : le *fedecomesso* ancestral empêchait de vendre, voire même d'hypothéquer.

La répartition moins inégale imposée par la loi depuis 1865, et le partage égal qui tend à se généraliser sous l'influence des idées modernes, arrivent à leur heure ; ils stimulent et outillent la productivité d'un plus grand nombre, justement à l'époque où les conditions générales sont éminemment favorables.

En résumé :

1° Esprit d'entreprise suffisamment hardi et novateur, mais calculateur et prudent, grâce à la formation commerciale séculaire ;

2° Capitaux considérables groupés par de grandes fortunes familiales que la loi nouvelle a à peine entamées, et par une série de banques très puissantes ;

3° Techniciens nombreux, bien outillés au point de vue de la science, grâce aux vieilles traditions de cultures intellectuelles pratiques, et ayant souvent en main un apport personnel par suite des partages successoraux devenus de pratique courante à leur étage social ;

4° Classe ouvrière remarquable par sa puissance de labeur, sa dextérité, sa sobriété, son sens de l'épargne ; d'où résulte une main-d'œuvre d'élite et encore bon marché.

Voilà les principaux éléments légués par le passé à la prospérité milanaise actuelle.

L'apport du présent se résume surtout en deux termes :

5° Réalisation des forces hydrauliques de la montagne voisine par l'électricité, d'où puissance motrice à bon marché ;

6° Réseau admirable de voies de transport dans la région, avec deux lignes arrivant de la Méditerranée par Gênes, et quatre lignes débouchant sur l'Europe par les grandes percées des Alpes.

Voilà, ce me semble, un concours d'éléments qui explique le grand essor actuel et qui permet de concevoir bien des espérances pour un avenir prochain.

Philippe CHAMPAULT.

16 mai 1907.

L'Administrateur-Gérant : Léon GANGLOFF.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS